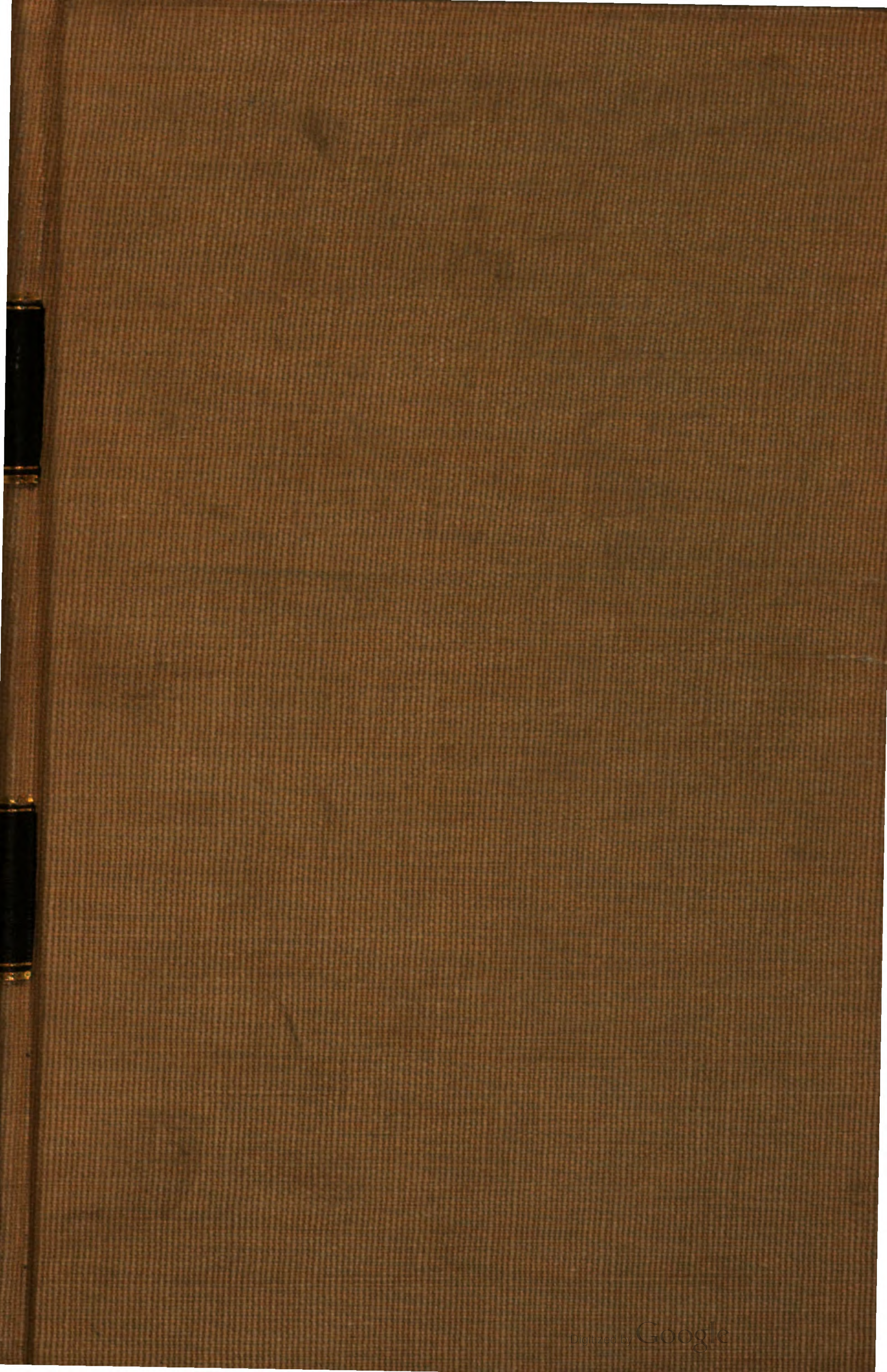







igitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

59e ANNÉE — 1923

VOLUME LXXXVI

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXXXVIe Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 10 Janvier 1923

N° 1572 N° 1572

31 bis rue, Victor-Massé PARIS (IXe) —o— Bureaux : de 3 à 6 heures

31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXe) —o— Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

Table de l'Année 1923

LXXXVIe VOLUME

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

D

E

F

G

H

I

J

L

Q

R

S

T

U

V

W

Z



LXXXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Janvier 1923.

Nº 1572 — Nº 1572

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les plus anciennes familles rurales. — Le *Journal Officiel* a publié une intéressante nomination du Mérite agricole entièrement consacrée à des familles paysannes sur le même sol depuis plusieurs siècles. On ne sait exactement sur quoi ces assertions à l'ancienneté se fondent, car il est fort difficile de retrouver ses aïeux, pour une famille roturière, au-delà d'une certaine génération.

Ne pourrait-on dresser une liste des très vieilles familles paysannes habitant authentiquement, c'est-à dire d'après une généalogie, établie et incontestable, le même coin du sol depuis au moins 500 ans ? R.

—

Lettres de bourgeoisie. — En quoi consistaient les lettres de bourgeoisie sous l'ancien régime et à quelle occasion étaient-elles envoyées ?

NÉPOS.

—

« Esther » à St-Cyr. — *Esther*, tragédie de Racine, fut jouée pour la première fois dans la maison royale de St-Cyr, le 26 janvier 1689. Les détails de cette représentation nous sont connus. Je désirerais seulement savoir si le *vestibule des dortoirs* existe toujours dans le même état, au deuxième étage ? Quelle en est la superficie ; comment on put, dans un vestibule, si grand soit-il, faire tenir une scène, quatre rangs de gradins, deux amphithéâtres, un orchestre, et des places réservées pour la Cour ? Je demande enfin si une inscription quelconque rappelle cet événement littéraire.

H. L.

—

La sardine qui bouchait le port de Marseille. — L'abbé Rochu a cru pouvoir établir que l'histoire de la sardine qui boucha le port de Marseille n'est pas une galèjade ; qu'une corvette nommée la *Sardine*, pendant le siège de Toulon, en 1793, par Bonaparte, pour-

suivie par un navire anglais, fut coulée, dans le port de Marseille.

On trouve dans les archives de la Marine, mention d'une corvette nommée la *Sardine*, montée par 160 hommes, mais nullement trace de son échouement.

A quelle époque remonte l'histoire humoristique de la sardine bouchant le port ? Où cette histoire est-elle mentionnée pour la première fois ? Est-il permis de se rallier à la version de l'abbé Marius Rochu, sans faire preuve d'une imagination par trop marseillaise ?

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de faire des variations plaisantes sur un thème connu. Ces badinages sont au-dessous de notre compréhension des problèmes historiques, et celui-là en est un.

Mais puisque l'occasion s'en offre, si la *Sardine* corvette est un canard : coupons-lui les ailes.

H. COUTURE.

—

Campagnes Vendéennes de 1815 et 1830. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où je pourrais acquérir, ou avoir en communication :

1° Les mémoires de d'Autichamps pour servir à l'histoire de la campagne de 1815

2° Un autre ouvrage bien complet sur la campagne de 1830. (Pas l'histoire de la Vendée militaire de Crétineau-Joly, que je possède).

L. B.

—

Confédération Poitevine de 1893. — Même demande pour un ouvrage sur la confédération Poitevine du prince de Talmont qui fit éclater le mouvement de 1793.

L. B.

—

Angot de l'Eperonnière. — Trois plaquettes de cet auteur ont été adjugées à M. Bossange, en avril 1869, à la vente de la bibliothèque du baron Jérôme Pichon : *Les Amours solitaires d'Arlanges*, *le Tombeau de Jean-Baptiste de Vassy* et *Les Mélanges poétiques*. Sait-on ce que sont devenus ces trois plaquettes et dans quelle bibliothèque particulière elles pourraient se trouver ? Préparant une édition des *Exercices de ce temps* d'Angot, je serais très désireux de connaître les titres et les premiers vers des quatre satires qui suivent *Les Mélanges poétiques*.

LACH.

—

Baronheyd. — Que sait on de cette famille possédée en Franche Comté et qui a compté plusieurs avocats au Parlement de Paris au XVIII° siècle ?

Quelles en étaient les armoiries ?

F. C. DE FONTENOTTE.

—

Le lieutenant-colonel de Beaufils de la Rancheraye. — C'est le nom sous lequel il est désigné dans plusieurs actes signés de Charles X, roi de France. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment un *Précis* sur les événements de 1830. Il suivit la famille royale en exil, aurait séjourné en Angleterre puis à Prague et serait revenu mourir en France, vers 1864, âgé de 79 ans. Il semble né à Chinon ou à Saumur ou environs. Il avait 3 frères, ses aînés ; Charles, François, Louis, (lui était prénommé Alexandre) et 4 sœurs, ses cadettes ; l'aînée épousa M. Gouyon de Pontouraude dont les descendants ont obtenu légalement le droit de s'appeler de Gouyon Matignon ; la seconde devint Mme Durand par son mariage avec un Saumurois, sans doute ; la troisième s'est mariée avec M. Klein, officier des eaux et forêts, à Nancy ; elle dut mourir, veuve, à Provins ; la 4° épousa M. David, dont elle eut plusieurs enfants, notamment un fils officier et une fille.

Je trouve une Charlotte de Beaufils, vivant en 1579, mariée à Honorat de Beauvilliers, seigneur du Plessis-Saint-Martin et une Philippe de Beaufils, mariée en 1566, à Jean de Billy.

Vers 1660, René Beaufils du Portal est maire perpétuel de Champigny sur Veude (Indre et-Loire).

Tous renseignements sur le lieutenant-colonel et sur sa famille seraient reçus avec gratitude.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Bellemont de Battincourt. — Je désirerais savoir quelque chose sur cette famille, dont un représentant, Georges-Louis Bellemont de Battincourt, épousait à Strasbourg, le 10 octobre 1669, Suzanne Elisabeth Vuerg de Boolzheim, et mourut peu après. Il laissait une fille,

Anne Eléonore, qui épousa vers 1703 Philippe Auguste Boecklin de Boecklinsau.

Quelles étaient les armes des Battincourt ?

P. S. M.

—

Charbonnel ou Charbonneau. — Dans divers actes notariés ou pièces de l'Etat-Civil datés de 1450 à 1550, il est question :

1° de Barrachin Charbonnel ; 2° de Barrachin Charbonneau ; 3° de Raymond Charbonnel ; 4 de Raymond Charbonneau, tous de Chabeuil, près Valence (Drôme).

Il est à présumer qu'il s'agit de personnes appartenant à une même famille.

Pourrait-on savoir s'il a existé deux familles à Chabeuil ou s'il s'agit d'une même famille : Charbonnel ou Charbonneau ?

Guidus.

—

Les Colomb au service de la France. — Une étude sur ce sujet aurait été publiée vers 1874 par M. O de Poli Un aimable confrère pourrait-il me dire si la chose est exacte ?

F. C. de Fontenotte.

[Consulter les catalogues de la B. N.]

—

Ch. Didier — Les circonstances de son suicide. Ses Mémoires. — L'*Intermédiaire* a déjà eu l'occasion de s'occuper de ce curieux personnage (Tome XXI, 1888) sur lequel il a donné d'intéressants renseignements d'ordre général. Mais connait-on les causes et les circonstances du suicide qu'il crut devoir accomplir dans la nuit du 7 au 8 mars 1864 ? Dans les derniers temps de sa vie, il parlait volontiers des *Mémoires* qu'il se proposait d'écrire. Sait-on s'il a mis ce projet a exécution, et, s'il a laissé soit des manuscrits, soit des matériaux ? Sait-on ce qu'ils sont devenus ?

O. N. J.

—

Le Vacher, peintre. — Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements biographiques et artistiques sur un peintre du nom de Le Vacher, dont trois bons portraits de 1707. et 1714, en Normandie, dans la généralité de Lyons la Forêt ?

E. des R.

Demeures de Marivaux à Paris. — Peut on préciser quelles furent les demeures de Marivaux à Paris depuis 1717, date approximative de son arrivée de Limoges, jusqu'à sa mort ?

H. L.

—

Famille Montboisier-Beauffort-Canillac. — Où trouver un ouvrage paru en 1907 et intitulé :

Notes et Documents sur la famille de Montboisier-Beauffort-Canillac ?

Un curieux Chartrain.

—

Sébastiani à Moret. — Il y a une *Villa Sébastiani* à l'entrée de la ville de Moret.

Le général y avait-il habité ?

A. G.

—

Tircuy de Corcelle. — De quelle province cette famille est-elle originaire ? Quelles sont ses armoiries, et quel ouvrage peut-on consulter pour connaître sa filiation ?

Un Bellifontain.

—

Armoiries à déterminer : cheval galopant. — On demande à qui appartiennent les armoiries suivantes :

Ecu de gueules au cheval galopant gris, bridé de même, à la bordure d'or, chargé de 6 ancres de sable. Un casque de duc surmonté d'une cour de noblesse ; au cimier bissant de cheval gris. Lambrequins d'or.

Le Picard.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au dragon d'or. — Mon ami Sir Stephen Démétriadi K. B. E possède, en son hôtel de Hans Place, à Londres, une très jolie table en marbre mesurant 2 m. 41 × 1 m. 30 épaisseur, o m. 05 et portant sur un fond noir, en dehors de très beaux ornements en couleur « aubergine », des dessins représentant des tulipes, des anémones, des asphodèles, des lys rouges, des roses et des liserons bleus dans leurs couleurs naturelles. Au milieu de cette table figurent les armoiries suivantes :

D'azur au dragon d'or, au chef du même, charge d'une aigle de sable. Champagne de gueules au croissant montant d'argent sommé d'un chapeau de cardinal, accompagné

de cordons du même à cinq houppes de chaque côté.

A l'exception du *croissant* ces armoiries ressemblent en tout à celles de la famille Borghèse qui a compté aux XVII° et XVIII° siècles plusieurs cardinaux et le Pape Paul V.

Comme cependant le croissant apporte une modification très importante dans ces armoiries, il se peut qu'elles appartiennent à une toute autre famille. Peut-être quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous éclairer là-dessus.

D. P. PÉTROCOCHINO,
Membre de la Section généalogique et héraldique de la Société d'Histoire et d'Ethnologie d'Athènes.

—

Le Cœur de Jésus-Christ dans la sigillographie et le blason. — Quelque chercheur pourrait-il me faire connaître des sceaux ou des signets antérieurs à la seconde moitié du XVI° siècle sur lesquels le cœur de Jésus-Christ serait figuré ?

Quelles sont — en dehors de la Provence et du Poitou — les rares familles anciennes dont le blason patrimonial porte un cœur surmonté ou chargé d'une croix ?

L. CH. LASSAY.

—

Poètes latins. — Un intermédiairiste, familier avec les écrivains latins (particulièrement Horace et Juvénal), pourrait-il me dire à quels poètes appartiennent le vers et les deux distiques suivants ?

Mala, bonam, malam esse vult, ut sui sit si-[mili,
Stultum omnino ferre quam semistultum fas-[cilius est-
Et ignarum omnino quam semidoctum

Quod monstror digito praetereuntium,
Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est.

Je lui en adresse à l'avance mes plus vifs remerciements.

LACH.

—

Partition de Cimarosa. — Un aimable intermédiairiste aurait-il la bonté de m'indiquer où je pourrais me procurer la musique et le livret de « Le Astuzie Femminili », opéra-bouffe de Cimarosa (1795) ? Au cas où il possèderait la partition, y compris les récitatifs intercalés entre les morceaux, l'obligeant confrère voudrait-il me la communiquer ?

DANIEL MULLER.

—

Les premières éditions des Poésies d'Alfred de Musset. — J'ai entre les mains un volume *Poésies Nouvelles*, d'Alfred de Musset (1840-1849). Paris, Charpentier 1850, in-12° de 170 pages et Table. Ce recueil ne figure pas dans la bibliographie des œuvres d'Alfred de Musset par Clouard.

Pourrait-on m'indiquer à quelle date ont paru dans la collection Charpentier les diverses éditions de poésies de Musset ?

A. L.

—

Pièce ou roman à retrouver : Diane, Chicot. — Quel est le titre de la pièce de théâtre ou du roman (?) dont voici le résumé, et qui en est l'auteur ?

Deux sœurs, âgées environ de 19 et 17 ans, quittent la maison de leurs parents et se rendent à Paris où elles vivent dans la misère.

L'aînée devient une buveuse d'absinthe et élève sa jeune sœur, Diane, à voler, la tenant sous sa brutale domination.

Pour empêcher Diane d'être arrêtée, Chico, un employé des égouts, qui, jusqu'à présent, n'a montré aucune affection envers elle, prétend qu'elle est sa femme, et ils vivent ensemble pendant quelques jours pour dépister la police. Au bout de quelque temps, ils décident de se marier.

Mais à ce moment les parents des jeunes filles arrivent et veulent emmener Diane avec eux. Diane refuse de quitter Chico, et pour la deuxième fois, ils sont empêchés de se marier par la déclaration de guerre (de 1870).

Quoi qu'elle ne soit pas mariée, Diane se considère comme l'épouse de Chico, et attend fidèlement son retour. Elle refuse plusieurs mariages avantageux. Sa sœur aînée revient, mais Diane n'en a plus peur et la chasse.

Le jour de l'armistice arrive et Diane est au comble du bonheur à la pensée de revoir son ami, mais sa joie est de courte durée, car on lui annonce, faussement du reste, la mort de Chico. Le soir même, Chico revient blessé et aveugle, mais cela n'empêche pas le bonheur de leur réunion. C'est le miracle de la foi et de l'amour.

O.

Réponses

—

Les Normands d'origine (LXXXV, 907, 972). — La question posée me surprend un peu de la part d'un érudit tel que mon très distingué confrère Ardouin-Dumazet. Les Scandinaves, qui devaient, en 911, occuper « légalement » le territoire de la Neustrie, s'étaient établis depuis plus d'un siècle sur les côtes, et comme ils y étaient venus sans leurs femmes (c'est seulement à partir du traité de St Clair-sur Epte qu'ils émigrèrent en famille) s'étaient alliés à des Neustriennes gallo romaines et ce métissage avait créé une race spéciale, la race normande de France, qui a rempli le monde de ses exploits et de ses colonies.

On évalue généralement a 60.000 le nombre de ces premiers occupants, ce qui était un chiffre pour l'époque. Or, l'on n'ignore pas que l'empreinte masculine est indélébile ; c'est le père qui crée l'atavisme : il n'est pas d'homme qui ne ressemble à son père, soit dès sa naissance, soit plus tard, quand dans son enfance l'influence maternelle l'a temporairement emporté : tous les hommes passés 50 ans ressemblent à leur père ou ont ce qu'on appelle « l'air de famille ». Mon confrère est, sans doute, allé dans le midi et a pu constater que l'empreinte sarrasine y est restée très marquée malgré plus de dix siècles écoulés. De même il suffit de comparer les populations voisines de la Normandie et de la Bretagne pour se rendre compte qu'elles représentent deux types humains bien distincts ; le Breton est un celte ; le normand ne l'est qu'en partie, et une faible partie.

En 1066, il y avait près de trois siècles que les Normands avait commencé à hanter la Neustrie et s'y étaient largement répandus ; les quelques milliers de chevaliers que Guillaume le Conquérant conduisit alors en Angleterre ne pouvaient, par leur émigration, appauvrir beaucoup la masse de la population normande.

Si la thèse de la fusion était exacte, c'est là en Angleterre qu'on aurait pu la constater, car là le conquérant était en infime minorité parmi les Danois, les Celtes et les Anglo-Saxons qui occupaient l'île. Eh ! bien, quiconque se promène dans une ville normande un jour de marché, peut voir, nombre de paysans venus en blouse de la campagne qui présentent le type bien caractéristique du lord anglais Tous les observateurs sont frappés de ce fait.

Rappelons, en passant, que le Scandinave était d'origine gothique, comme d'ailleurs le Franc et que, contrairement à l'opinion courante, le Goth n'était pas plus un Germain que le Celte n'était un Slave ; ils dérivaient, les uns et les autres des tribus aryennes descendues du Pamir qui ayant évolué en des régions différentes du globe, avaient acquis des caractéristiques différentes. Ces Goths, sous les espèces du Franc, ont imprimé aux populations de la Picardie, de la Lorraine et de la Champagne, des caractères ethniques analogues à celles de la Normandie et qui persistent toujours. L'Auvergne est celtique métissée de Germains. La Provence, le Languedoc et la Gascogne présentent un mélange de Celtes, d'Hellènes, de Ligures et surtout de Sarrasins qui leur donne un type bien déterminé et qui persiste aussi...

L'union intime que nous constatons aujourd'hui, dans la culture latine et la tradition historique, de toutes ces races disparates dont se compose la France, est le chef-d'œuvre unique et incomparable du Capétien : elle ne résulte nullement d'une identité ethnique initiale qui n'existe pas.

RAOUL SAINT-CLAIR

—

Le Pelletier de Saint-Fargeau. — Son assassinat ; toile de David à rechercher (T. G., 511 ; XLI ; LV ; LXVIII ; LXXXV, 859, 916, 966). — Ce fameux tableau de Louis David, peintre du Roi, puis conventionnel et régicide, n'existe plus depuis lontemps.

Peint en 1793, gravé par Tardieu, la planche a été brisée en 1826 sous les yeux du comte de Forbin, directeur du Musée du Louvre. Une épreuve unique, mais lacérée, se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Henin.

Le tableau fut donné par David à la Convention nationale le 29 mars 1793 et placé dans la salle des séances. Il fut rendu au régicide le 8 février 1795.

A la vente de la succession de David, Mme de Mortefontaine, fille de Lepelletier de Saint-Fargeau, acheta avant les enchères, pour 100 000 fr. la fameuse toile. La description de la toile est conservée dans le catalogue de la vente du 17 avril 1826.

Mme de Mortefontaine fit enlever les attributs singuliers de la toile.

Le peintre régicide présentait Lepelletier de profil, de droite à gauche. entièrement nu, la tête et le torse soutenus par des oreillers, le bras gauche reposant le long du corps et laissant voir dans le côté la large blessure qui a causé la mort. Une couverture couvre les jambes que la toile coupe à la hauteur des genoux. Au-dessus pend une épée retenue par un fil. Sur la lame, on lit le nom de *Pâris*, garde du Roi ; elle traverse un papier où sont écrits ces mots : *Je vote la mort du tyran.*

La fille de Lepelletier de Saint-Fargeau, mariée à M. de Mortefontaine, laissa une fille unique, mariée au marquis de Boisgelin, dont les plus proches parents avaient succombé et aux massacres de l'abbaye et sur l'échafaud révolutionnaire, dans la journée du 19 messidor (7 juin 1794) la fameuse journée de 60 victimes arrachées à la maison d'arrêt du Luxembourg.

La marquise de Boisgelin était connue dans toute la Puisaye pour son immense charité, il est à croire que la toile *raccourcie* ne s'est plus trouvée dans sa succession.

Les Lanjuinais, les Janzé, etc. M Anisson du Perron petit-fils d'une des plus fameuses victimes du Tribunal révolutionnaire, figuraient parmi les héritiers de Mme de Boisgelin.

FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

Le tableau de David n'a pas été détruit ; il est emmuré, c'est à dire encastré dans un des murs du château de Saint Fargeau. La légende est justifiée.

Un sieur Briet, de Saint-Fargeau, que bienveillait la famille de Boisgelin, prit part à cette délicate opération. Je tiens le fait de son fils, Charles Briet qui, sous l'Empire, vint s'établir coiffeur, à Paris, avenue Montaigne.

Plus tard, vers 1860, ayant cédé son fonds, Ch. Briet se fixa à Vaugirard, au 87 de la rue de Sèvres, où il ouvrit un salon de coiffure. C'est avant l'investissement de Paris (19 sept. 1870) que Briet quitta la capitale sans esprit de retour, ayant pour successeur Gustave Hofer, son neveu par alliance. Depuis cette époque, j'ai perdu sa trace ; mais c'est à Saint-Fargeau, m'a t-on dit, qu'il s'était retiré.

En conséquence de l'annexion, la rue de *Sèvres*, à Vaugirard, a été dénommée rue *Lecourbe*, et l'immeuble qui portait le n° 87, figure actuellement sous le n° 95.

Ajoutons que le salon de coiffure en question, n'existe plus depuis 1889

P. LE VAYER

—

La plus ancienne maison de Paris (LXXXV, 868, 915) — **La plus vieille boutique de France** — Il ne m'apparaît pas inopportun de rappeler au sujet de cette question, quelle est la plus ancienne boutique de Paris.

Ainsi rue de Cherche-Midi, 54, au coin de la rue St-Placide, il existe un débit « Au bon coin » dont on dit qu'il fut créé en 1695

L'érudit parisien, M. Camille Piton, pense que la plus vieille boutique doit être une pharmacie établie au coin de la rue du Temple et de la rue Michel Lecomte qui remonte peut-être à l'année 1627, sûrement à 1681, car l'un de ses occupants Antoine Poullain fut reçu, cette année là, maître apothicaire.

Depuis ce Poullain jusqu'à nos jours tous les « clysoferentes » qui se sont succédé dans cette boutique ont été relevés.

Cette pharmacie détiendrait donc le record à Paris de l'ancienneté des boutiques.

Si l'on veut aller plus loin et rechercher dans toute la France la boutique la plus ancienne je citerai ce fait : Il existe à Chalon sur Saône au n° 40 de la rue de la Marne, une pharmacie fondée en 1539, qui a toujours existé, à cette même place, dans cette maison. Chalon l'emporte donc sur Paris pour l'ancienneté des vieilles boutiques.

Mais est-ce bien la plus vieille boutique de France ?

GEORGES BILLARD.

*
* *

M. Louis Tesson a oublié une des plus curieuses : c'est l'Hôtel de Beauvais, 68 rue François-Miron. Sans entrer dans trop de détails, voici ce qu'en dit Jules Cousin dans son ouvrage : *Hôtel de Beauvais* (150 exemplaires, Paris, 1865) :

Nous avons constaté nous-même en visitant les caves de l'hôtel actuel que Lepautre appuya ses basses œuvres contre une substruction *gothique* présentant tous les caractères de style ogival primitif ; c'est une assez grande nef, trapue et solidement voûtée ; les nervures de la voûte croisée et grossièrement épannelées, retombent sur des piliers à chapiteaux sculptés décorés de crosses et de feuillages ; le XIII° siècle a signé très lisiblement cette crypte à travers laquelle s'enchevêtrent irrégulièrement les murs de soutènement de l'hôtel...,etc.

L'Hôtel de Beauvais n'est donc pas la plus ancienne maison de Paris, mais il peut, grâce à ses substructions, figurer parmi celles indiquées.

E. G.

—

Délimitation des paroisses Saint-Eustache et St-Roch au XVII° siècle (LXXXV, 810). — D'après le plan des paroisses de Junié (1786, la rue de Richelieu servait de limite aux deux paroisses. Si le décès de Mlle du Parc a été enregistré à St-Roch, c'est qu'elle est morte dans un immeuble qui se trouvait du côté des numéros impairs, tandis que Molière est mort au n° 40, du côté opposé de la rue.

GOMBOUST.

—

Notaires Royaux (LXXXV, 907). — *L'Almanach de la Franche-Comté* (1772), groupe ses notaires bisontins sous la rubrique :

« Communauté des Conseillers du Roi, notaires à Besançon. » La charge du conseiller Prior était-elle acquise ex-officio ? En tout cas, ce titre de conseiller du Roi n'est pas donné aux notaires de Dôle et de Salins.

F. C. DE FONTENOTTE.

*
* *

Je n'ai pas connaissance d'une ordonnance de Charles VIII qui aurait anobli les Notaires au Châtelet de Paris, et, jusqu'à preuve du contraire, j'hésite à la croire authentique, mais voici ce que je trouve dans un ouvrage aussi curieux que peu connu, *Etat de la Magistrature en France* (par Duhamel), année 1788.

« Il ne peut être problématique si la noblesse est compatible avec l'état de Notaire. Des Lettres patentes du mois d'août 1673 ont décidé cette question de la manière la plus honorable pour eux. On demande ensuite si cette même prérogative s'étend sur les Notaires de province. Nous demanderions, nous, d'après notre opinion particulière, si des fonctions nobles par elles-mêmes au sein de la Capitale, cessent de l'être parce qu'elles s'exercent en province. »

L'auteur ajoute :

« Les Notaires du Châtelet de Paris jouissent du *droit de Garde-Gardienne* ».

C'est-à-dire du privilège de faire renvoyer toutes leurs causes devant le juge particulier qui leur était assigné par le roi, mais cela n'implique nullement la noblesse, pas plus que le titre de conseillers du roi et que le *droit de colombier* que possédaient, à la veille de la Révolution, la plupart des Notaires qui fonctionnaient dans les campagnes.

D'après ces fameuses Lettres patentes du mois d'août 1673, qui leur servaient de charte — et qu'ils payèrent, d'ailleurs, 452.000 livres — les Notaires de Paris (et par extension, je crois ceux de province), pouvaient être nobles, *quoique notaires*, et non pas *parce que notaires*.

C'était déjà bien joli. Ils avaient débuté comme esclaves !

Ce qui ne les a pas empêchés d'avoir parmi leurs ancêtres un empereur et un pape.

HENRI D'ALMERAS.

—

Le droit de gillerie. Droit du seigneur (LXXXV, 194, 374, 416, 465, 491, 582, 634, 725, 779, 825, 875). — Je ne crois pas qu'il y ait d'autre mention de ce droit ainsi conçu dans les archives de la Rivière Bourdet, dont l'inventaire a été publié. Dans l'aveu de 1419 le couchage n'est qu'une menace au mauvais payeur, menace qui a pu être introduite par gaillardise ; mais le droit est fiscal en principe. Il en est de même du droit de Louvie : le premier-né a pu être considéré d'abord comme exempt de payement en raison des services qu'il était appelé à rendre comme homme de la seigneurie ; si l'origine de l'exemption était telle qu'on la disait en 1539, pourquoi la fille première née n'en

jouissait-elle pas ? Le texte de Bizanos n'invoque qu'une tradition abandonnée, et l'on sait ce que valent les traditions. L'aveu du Breuil prouve un droit sur les mariages qui n'a rien d'anormal, en tout cas rien de monstrueux.

Il reste que voilà deux seigneurs qui osèrent la bravade de se dire en droit conditionnel (et non rigoureux) de se payer en nature ; un troisième prétendit que ces auteurs avaient eu ce droit sans mentionner de condition. De quelle origine spéciale étaient ces seigneuries ? Le droit fut-il exercé ? Il faudrait voir la contrepartie des aveux seigneuriaux : les reconnaissances des sujets. On rencontre, depuis 1200, tant de refus de payement de tailles parfois légères, terminés par des transactions favorables aux hommes levants et couchants (dira-t-on que ceux-ci devaient aussi... ?), qu'on n'imagine point que des vassaux aient tant protesté pour quelques deniers et n'aient rien dit pour défendre la virginité de leurs fiancées. Ou bien alors ces gens ne méritent aucune pitié.

SOULGÉ.

—

Le pape Alexandre III était-il barbu? (LXXXV, 908). — Il y a bien des chances qu'il le fût, presque tous les prélats l'étaient jusqu'au XVIe siècle. Mais on n'a pas de représentation de lui. Son tombeau a été détruit et refait au temps de la Renaissance. La fresque de Vasari à Rome où il figure et celle de Venise n'ont aucune valeur au point de vue iconographique. Les biographies de ce pape sont nombreuses à cause du grand rôle qu'il joua ; je ne sache pas qu'il y soit parlé de son aspect physique, du moins avec quelque certitude.

CURIOSUS.

—

Famille d'Agard (de Cavaillon, Vaucluse) (LXXXV, 283). — Un correspondant bénévole m'écrit que le nom de cette famille est intimement lié à l'histoire de Cavaillon ; ses membres y ont de tout temps occupé les charges publiques. Au XVIe siècle — époque qui m'intéresse tout particulièrement à son sujet — on pourrait même dire qu'elle était la famille régnante du pays tant on retrouve souvent le nom aux charges publiques. Il serait donc bien intéressant d'identifier celui des d'Agar qui fait l'objet d'une précédente question (1589).

Au XVIe siècle on trouve :

1557 Claude d'Agar, lieutenant de viguier.

559 Etienne, trésorier et procureur de la communauté.

1560 Pierre, consul.

1566 Etienne, consul.

1567 Capitaine d'Agar, gouverneur de Cavaillon.

1568 Claude (fils d'Arnaud) consul et procureur.

1571 Claude (fils d'Arnaud) viguier.

1571 Laurent d'Agar, consul.

Ce Laurent est classé parmi les « trois personnages distingués » de son époque. (Quels étaient les deux autres ?)

1574 Pierre, chevalier de N. S. Père, viguier.

1575 Le chevalier Palamède d'Agar fut en cette année chargé d'organiser des fêtes pour le passage de Catherine de Médicis, venant de Florence.

1576 Bernard, consul.

1578 Laurent d'Agar (cité ci-dessus) fut, le 27 août, député par la province auprès de Lesdiguières. En nouant des relations avec les chefs militaires venus en Provence, n'aurait-il pas pris, à son tour, les armes pour aller combattre dans les rangs des Ligueurs en Normandie ?

Peut-être un aimable intermédiairiste pourrait-il m'aider, en procédant par élimination, à retrouver le personnage qui fait l'objet de mes recherches. Je n'ai malheureusement pas à ma portée les richesses de la Bibliothèque nationale où doit se trouver, entre autres ouvrages sur le sujet, l'*Histoire de la noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la Principauté d'Orange*, par Pithon-Curt, Paris, 1743, que je n'ai pu encore consulter.

J'ajouterai, pour tout collaborateur qui s'y intéresserait, que cette famille s'est éteinte au cours du XIXe siècle en la personne d'une demoiselle d'Agar, émigrée à Nice pendant la Révolution.

P. S.

—

Famille Bassereau (LXXXV, 908). — Une famille Bassereau a été bien connue à Saumur et j'en ai souvent entendu parler par mes parents.

Un M. et Mme Bassereau étaient venus habiter Paris vers 1880, je crois. Je n'ai

pas conservé l'adresse, mais leur fille était mariée à XXX qui avait un emploi et était logé au Val-de-Grâce.

Vagues renseignements n'est-ce pas, mais à l'état-civil de Saumur on trouverait quelque chose. E. GRAVES.

***

Etienne-Pierre Bassereau, né à Saumur le 21 janvier 1752, vicaire à Lesvière-les-Angers, fut nommé curé de Thouarcé en 1780, et deux ans après curé de Lesvière-les-Angers. De 1783 à 1787, il fut l'un des deux professeurs de la Faculté de Théologie d'Angers. Le 11 septembre 1787, il prit possession de l'importante cure du Lion-d'Angers. Nommé en 1790 président du Conseil général du district de Segré, M. Bassereau fit le serment à la constitution civile du clergé. Après la Révolution, on le retrouve à Chacé, près de Saumur, dont il fut nommé maire de 1814 à 1816, et il mourut à Chacé sans s'être réconcilié avec l'Eglise.

Son cousin, le général Bontemps, mort en 1811, habitait Saumur pendant l'hiver, et pendant l'été sa jolie campagne de Chaintre, commune de Dampierre, près Saumur. F. UZUREAU.

—

Blondeau, horloger (LXXXV, 908). — Si ce Blondeau vivait au XIX° siècle, on n'a qu'à prendre la série des Bottins qui commence avec l'année 1797.

La *Bibliothèque Nationale* et l'administration de l'*Annuaire Didot-Bottin* en possèdent des collections complètes.

CURIOSUS.

—

Saint-Simon (LXXXV, 768,887,980). - Il existait, il y a 45 ans, un receveur des finances de ce nom qui se disait descendant de l'auteur des *Mémoires*. Mais comme il reconnaissait une certaine disproportion entre sa situation administrative et les tires de duc et Grand d'Espagne, il se bornait à se qualifier marquis.

P. DE MARIN

—

Les descendants de Corneille (T.G., 239) — L'abbé Renault, aumônier des Bénédictins du Saint-Sacrement, a publié chez Champion à Paris, et chez Defontaine à Rouen : *Une fille inconnue de Pierre Corneille*.

Dans cette parfaite étude du plus grand intérêt, il s'agit de Madeleine Corneille qui mourut le 16 avril 1738, âgée de 38 ans, religieuse Bénédictine du Saint-Sacrement. « Elle naquit à Rouen, paroisse Saint-Sauveur, de M. Pierre Corneille écuyer et de Mme Marie Lampérière, ses père et mère » (manuscrit des Bénédictines).

Elle avait, très jeune, la vocation de la vie monastique, mais, l'état de santé de sa mère, plus tard, un neveu tombé à sa charge, et enfin son dévouement à son vieil oncle Thomas, mirent obstacle à son pieux dessein. Jusqu'à l'âge de 62 ans, où elle put prendre le voile, sous le nom de mère Marie-Madeleine de la Croix Angélique de la Miséricorde.

Elle reçut sa sépulture dans l'église, du monastère qui a dis paru, rue Morand, où vraisemblablement sa tombe existe toujours dans le sol. I.

—

Cardinal Hippolyte d'Este (LXXXV, 863, 925, 982). — Fils d'Alphonse, duc de Ferrare et de Lucrèce Borgia sa seconde femme, né 24 août 1509, abbé d'Ainay, archevêque de Lyon par résignation du cardinal de Lorraine en 1539, et créé cardinal. Reçut Henry II à Lyon en 1548, et permuta en 1551 contre le siège d'Auch. Derechef archevêque de Lyon en 1562, résigna cette dignité à Antoine d'Albon, permutant avec l'archevêché d'Arles qu'il céda en 1567 au cardinal Prosper de Sainte-Croix. Mort à Rome en décembre 1572. Il était petit-fils d'Hercule d'Este et d'Eléonore d'Aragon. (*Morel de Voleine*).

SOULGÉ.

—

Helvétius est-il né à Paris ; où ? (LXXXV, 622, 928). — Il est maintenant reconnu que, contrairement au libellé du décret rendu en 1792 par le conseil général de la commune de Paris et aux dires de certains historiographes, Helvétius n'est pas né rue Sainte-Anne ; jamais ses parents n'ont habité dans cette rue le somptueux hôtel que leur fils, devenu fermier-général en 1723, a pu acquérir grâce aux cent mille écus que lui procurait annuellement sa nouvelle charge. Il reste seulement à savoir si le futur philosophe a vu le jour rue Geoffroy-Lasnier, ainsi que l'assure M. Keim, ou rue Ser-

pente, comme le prétend Jal et comme paraît l'admettre notre regretté confrère Paul d'Estrée, qui a posé la question.

Pour ma part, je serais plutôt disposé à situer rue Geoffroy-Lasnier le lieu de naissance de Claude-Adrien Helvétius. Voici, en effet, ce que dit Nauroy dans *le Curieux* (tome II, p. 106) :

Helvétius eut au moins une sœur aînée [Jeanne-Geneviève, née le 17 octobre 1711, d'après Jal] dont voici l'acte de décès (paroisse Saint-Paul) :

Mars 1714.

Le 2e Genevievse, fille de Adrien Helvétius médecin et de Geneviève Dalmancour [Jal écrit Darmancourt] ses père et mère, est décédée rue *Geoffroy-Lasnier*, âgée de deux ans et quatre mois.

Claude-Adrien naquit le 26 janvier 1715, soit dix mois et quelques jours après la mort de sa sœur, et fut baptisé le 28 ; Jal ne dit pas à quelle église. Pour que l'hôtel Serpente puisse avoir été le lieu de sa naissance, il aurait fallu que ses parents, aussitôt après la mort de leur premier enfant, fussent allés s'installer chez le vieil Adrien Helvétius, leur père et beau-père, qui habitait l'hôtel en question. Mais rien n'autorise une pareille supposition ; au contraire, on ne rencontre le nom de Jean Claude Helvétius dans l'*Almanach Royal* qu'à partir de 1727, date de la mort d'Adrien. Si donc, comme tout paraît l'indiquer, le père d'Helvétius n'a habité l'hôtel Serpente qu'après le décès de son propre père, le futur auteur de *De l'Esprit* n'a pu naître que dans le logis occupé par ses parents rue Geoffroy-Lasnier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Ingelheim (LXXXV ; LXXXV, 117, 160, 260, 453, 596). — J'adresserai volontiers à M. E. Diderrich un croquis de la pierre tombale de ce personnage, s'il veut bien me communiquer son adresse.

P. S. Boîte postale 834,
Le Havre.

—

Laferrière. Ses Mémoires (LXXXI, 94). — Adolphe Laferrière avait beaucoup d'ordre, paraîtrait-il, dans le classement de ses petits papiers, et conservait avec un extrême soin... les billets doux qu'il recevait.

Un libraire de Paris, M. Paul Cornuau, sous le nº 7138 de son dernier Catalogue à prix marqués, met en vente au (prix de 1500 fr. s'il vous plaît) une précieuse correspondance amoureuse, (*sic*), composée de 420 Lettres, aut. sign., dont quelques-unes, surtout au début, ont jusqu'à 10 à 12 pages et même davantage, lesquelles lettres furent écrites de 1839 à 1874, pendant une durée de près de 40 ans, par Mme Virginie Déjazet, la célèbre actrice, à son bien tendre ami, M. Adolphe Laferrière.

—

Lempereur de St-Pierre (LXXXV, 765, 884). — En passant au mois d'août 1920 par Assomption, capitale de la République du Paraguay, j'ai fait connaissance de M. Lempereur de St Pierre, propriétaire de l'Hôtel St-Pierre, le meilleur de la ville. D'après ce qu'il m'a raconté, il était fils d'un préfet du Second Empire et petit-fils d'un général de Napoléon. Il doit compter aujourd'hui dans les 65 à 70 ans et était, il paraît, très connu à Paris il y a une quarantaine d'années. Je crois qu'en s'adressant à ce monsieur, M. G. de la Véronne aura toutes les informations voulues. Adresse : Assomption (Rep. Paraguay. Hôtel St Pierre).

C. R.

Louis-Laurent-François-Marie de Marbeuf LXXXV, 009). — Le comte de Marbeuf, gouverneur de la Corse, se remaria, en 1783, avec Mlle de Fenoyl. Le mari avait 70 ans et l'épouse 18 ans seulement. Ils eurent deux enfants : Laurent et Alexandrine. Le père mourut à Bastia, le 20 septembre 1786.

Reconnaissant de ce que le gouverneur de Corse avait fait pour lui et les siens, Napoléon Ier eut pour Mme de Marbeuf, veuve du gouverneur, des attentions signalées. Il s'occupa de pousser rapidement aux plus hauts grades militaires le fils de la comtesse Laurent de Marbeuf, à qui il ménagea une riche alliance en la personne de Mlle Delglat, de famille lyonnaise ; il envoya à la jeune épousée une magnifique rivière de diamants.

Laurent de Marbeuf fit la campagne de Russie avec le grade de colonel. Il ne de-

vait pas en revenir, tué qu'il fut, disent les traditions de famille, à Smolensk.

Après la mort de Laurent, la comtesse de Marbeuf se retira au couvent du Sacré-Cœur de Paris auprès de Mme Barat. Elle y vécut jusqu'en 1839.

Le comte de Marbeuf, gouverneur de la Corse, était l'oncle de l'archevêque de Lyon et non son frère. En effet, au contrat de mariage du 29 septembre 1783, on voit figurer comme témoin « l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur Yves Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, premier suffragant de l'archevêché de Lyon, administrateur du temporel et du spirituel dudit archevêché pendant la vacance du siège, comte de Saulieu président né perpétuel des Etats de Bourgogne, *neveu* dudit Seigneur comte de Marbeuf. »

Cf *Yves Alexandre de Marbeuf, archevêque de Lyon*, par l'abbé Monternot, (Lyon, 1911).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Rachel et Henry (LXXXV, 911). — Dans sa livraison du 15 décembre 1922, la *Revue de France* a publié sans notes, ni commentaires, ni précisions d'aucune sorte, avec, simplement, dix lignes de présentation signées R. de F., les *Lettres à l'aimé*. Mais il ne sera point difficile de découvrir le nom du destinataire de ces lettres, grâce aux nombreuses indications qu'elles renferment, grâce surtout à un document publié lors de la célébration du centenaire de la naissance de Rachel et qui semble complètement oublié déjà.

Je veux parler d'un article de Mme Marie-Louise Pailleron, *Un Ami de Rachel*, qui parut dans le *Journal des Débats* du 28 février 1921, et qu'il est nécessaire de reproduire ici, parce qu'il permettra seul la solution du problème :

Il est bien vivant et magnifique : 87 ans, grand, droit, robuste, le visage encadré de favoris blancs, les yeux bleus très limpides et une mémoire parfaite. Il s'exprime d'un ton mesuré de bonne compagnie, choisit ses mots, s'écoute, et, pour tout dire, parle comme on n'écrit plus

M. X... connut Rachel pendant la guerre de Crimée ; il avait, à cette heure là, bel et bien vingt ans et devait être, si je ne me trompe, beau comme un dieu.

En 1854, Rachel, à l'apogée de sa gloire, entourée, fêtée, acclamée, célèbre dans tous les mondes, revenait de Russie, d'où elle rapportait 400.000 francs et les présents les plus somptueux. A la cour, elle jouit même d'une telle faveur que l'impératrice lui envoyait du lait d'ânesse pour ses maux de gorge et que le tsar — fait incroyable — l'invitait à dîner. Or, un jour, dans une méchante patache au fond des Pyrénées, un jeune étudiant rencontra Sarah Félix, sœur de la tragédienne : « Sarah était la rondeur même » ; en deux temps, la conversation s'engage. L'émotion du jeune homme est visible (songez donc : la sœur de Rachel !). Sarah, fine mouche, s'en aperçoit, rit sous cape, et propose tranquillement de présenter le voyageur à la divinité. Connaître Rachel, quelle aubaine ! Le jeune X... ne se le fit pas dire deux fois Rendez vous fut pris au foyer de la Comédie, quelques jours après. Rachel reçut son inconnu de la façon la plus flatteuse, renvoya le groupe d'amis qui l'entourait, alla droit au jeune homme, les mains tendues, accepta qu'il l'accompagnât rue Trudon, et soupa avec lui.

« Dès lors, continue M. X.., une sympathie très tendre se développa entre nous Vous concevez le prix que j'y attachais J'en étais là quand mon frère, très souffrant, me réclama à Madère ; j'avais promis d'aller le rejoindre, il me fallait partir .. Alors que je voyais pour moi une porte s'entr'ouvrir, je ne vous cacherai pas la lutte que j'eus à soutenir contre mon propre cœur Mais Rachel m'encourageait au départ ; elle y voyait un sacrifice qui l'exaltait ; elle m'accompagna à la gare le jour où je la quittai, et je vois encore, près du wagon morose, la fine silhouette pleine de grâce de ma grande amie ».

M. X .. resta cinq mois absent ; pendant son séjour, il reçut de Rachel de charmantes lettres ; elle faisait des projets pour le retour, et, chose singulière, semblait désirer d'aller à Rome, avec le jeune homme se jeter aux genoux du Saint Père a pour obtenir son absolution ». Ah ! ces romantiques !

Et voici le jeune X. . à Paris ; il va droit à l'hôtel de la rue Trudon Rachel dîne ce soir-là chez M Fould ; cinquante personnes attendent dans son salon la divinité ; mais elle a donné des ordres et tout se passe comme dans l'ancien répertoire. La vieille confidente dévouée fait grimper Lindor dans une sorte de tourelle « qui contenait les appartements intimes de la tragédienne » et lui recommande d'attendre.

Au bout d'une heure, il entend rentrer Rachel, et immédiatement elle congédie son monde. L'hôtel est vide ; la voici ..

Et comment finit l'idylle ? Oh ! très sim-

plement, le prince Napoléon revint de Crimée, voilà !

« Un soir, il entra dans la loge de Rachel. J'y étais seul avec elle. Rachel se leva pour aller au devant de lui, me présenta. Comme je m'effaçais : « Restez, restez donc, jeune homme, dit-il, indulgent, et il s'assit au fond de la loge avec Rachel. Vous jugez quelle figure je faisais pendant ce temps ; le rôle me déplut, je ne revins jamais. Mais nous restâmes en bons termes, mon amie et moi ».

En 1857, Rachel, mourante, écrivait d'Egypte au général de Trobriand : « Voila plus de huit mois que le menuisier essaye de me faire la boîte qui doit m'ajuster pour me recevoir dans l'autre monde ». C'est alors qu'elle rencontre sur le Nil le frère de son jeune ami de jadis ; à son nom, elle se redresse, sourit et s'informe de lui, « avec un accent qui prouvait qu'elle n'avait rien oublié ».

Intercalez dans ce récit (avec certains rajustements) les lettres que vient de publier la *Revue de France* ; complétez et rectifiez quelques points au moyen des ouvrages consacrés à la grande tragédienne et surtout du beau livre de Georges d'Heylli, *Rachel d'après sa correspondance*, et vous aurez toute l'histoire de cette « toquade », comme disait plus tard l'artiste elle-même

Mais quel était le nom de famille d'Henry et de son frère Georges ? Mme Marie-Louise Pailleron et d'autres personnes qui le connaissent n'ont point cru pouvoir l'imprimer il y a deux ans. Nos confrères nous diront s'il est permis de le faire aujourd'hui.

L'initiale de ce nom est un M.

M. BOGHAERT-VACHÉ.

—

De Sternbach (LXXXV, 864, 980). — Les Sternbach sont d'une ancienne et noble famille du Royaume de Bohême. Elle fleurit encore en deux lignes ; la principale est divisée en trois branches. La seconde ligne était alliée, sous le règne de Louis XVI, aux Borel de Manerbe, noble famille de Normandie. Une Sternbach de la ligne aînée, mariée à un Mensi de Klarbach du Tyrol, était dame d'honneur de la Reine Marie-Sophie de Naples, mais elle est morte il y a déjà longtemps.

Les Sternbach de Bohême sont parents et alliés de diverses grandes familles des anciens Pays-bas autrichiens, et des pays héréditaires de la maison de Habsbourg-Lorrain.

Par lettres patentes de 1571 de l'Empereur Maximilien II, Roi de Bohême, père de l'Empereur Roi Rodolphe, les Sternbach furent admis parmi la noblesse du Royaume de St-Venceslas. Par lettres patentes de l'Empereur Léopold Ier, datées de Ratisbonne, le 12 janvier 1664, la famille fut admise dans la noblesse du St-Empire.

En 1684 le prince évêque de Brixen, seigneur temporel de cette principauté ecclésiastique du Tyrol, accorda l'incolat dans le Tyrol aux diverses branches de la Maison de Sternbach. Tous les membres de la famille portent le nom patronymique de Wenzel (Wenceslas) le grand Saint national de Bohême.

FROMM, de *l'Univers*.

—

Le salon de Madame Suard (LXXXV, 769, 888). — Dans le catalogue n° 59 (n° 7 de 1922) de la librairie Margraff, je détache :

4482 Garat (D. J.). Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le XVIIIe siècle. *Belin*, 1820, 2 in-8, cart. 1/2 toile, cachet sur les titres, rousseurs. (86).

LA BR...

—

Armoiries de la famille Collinet (LXXXV, 911). — Le chevalier de Collinet n'appartiendrait-il pas à la famille lorraine des *Collinet*, anoblie en 1655, et dont les armes étaient : *d'azur à un fleuret d'argent, garni d'or et posé en pal, la pointe en haut* ?

Cette famille comptant de nombreux représentants en Lorraine au XVIIIe siècle, il faudrait pour pouvoir identifier le personnage en question, que M. le vicomte de Reiset indiquât, si possible, les prénoms de l'époux de *Dlle Henriette de Reiset*. Le tome 57 de la *Collection Chérin*, à la Bibliothèque nationale, contient une généalogie détaillée des *Collinet*, de Lorraine, jusqu'à la fin du XVIIIe s. sans donner toutefois les alliances du dernier degré mentionné.

UN BELLIFONTAIN.

***

La famille de Collinet ou Colinet ne figure pas dans l'armorial de la province d'Anjou.

F. U.

Armes : au lion rampant (LXXXV). — Pierre Boisnier, marchand à Angers, fin Louis XIV portait : *D'or à un lion de sinople rampant contre un arbre du même.*

B. C.

—

Couronne avec coquerelles. — (LXXXV, 912). — Sans être très fréquente la présence de coquerelles c'est-à-dire de noisettes dans leurs capsules, jointes ensemble au nombre de trois, est bien connue en science héraldique.

On peut citer notamment :

Noiset, sieur de Bara : *D'argent, à la croix de gueules, chargée d'une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en haut, cantonnée de quatre coquerelles de sinople, au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

Huault de Montmagny : *D'or à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperon du champ, et accompagnée de trois coquerelles de gueules.*

La Borde : *D'argent à la rose de gueules, cantonnée de quatre coquerelles de sinople.*

J. M.

***

D'après les sceaux et cachets de la maison de Lorraine, la couronne ducale qui en surmonte les armes, à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, présente, en dehors du modèle classique, à 5 feuilles d'ache, séparées ou non par des pointes, le plus employé d'ailleurs, les types suivants :

1556. Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteur du jeune duc Charles III scelle, sans doute, pour son pupille, avec un cachet où l'écu est surmonté d'une couronne où les feuilles d'ache alternent avec des demi-fleurs de lys.

1597. Charles III. Les fleurons de la couronne sont successivement des demi-fleurs de lys et des sortes de *coquerelle*.

1605. Le même. Feuilles d'ache et demi-fleurs de lys.

1603. Henri II. Couronne fleurdelysée.

1615. Le même. Demi-fleurs de lys et sortes de *coquerelle*.

1615. Le même. Trois grands fleurons et deux petits en forme de *coquerelle* posée sur une corolle ouverte.

J'en conclus qu'il ne faut voir, en cette *coquerelle*, qu'un fleuron de style Renaissance et que, par suite, il convient de n'attacher aucune signification à son emploi.

E. DES ROBERT.

—

Une breloque royaliste à la guillotine (LXXXV, 954). — Ne serait-elle pas plutôt allusive à la mort de Marie-Antoinette ? L'*Intermédire* (LXV, 813) a signalé les deux anneaux d'or pareils que la reine envoyait le 5 septembre 1791, l'un à Esterhazy, l'autre à Fersen. Ils portaient : *3 fleurs de lys* d'un côté, de l'autre la devise : « Lâche qui les abandonne ». La *Revue hebdomadaire* les a reproduits dans son supplément illustré (n° 26.649).

ARCHI.

—

Iconographie de profanes dans les Eglises (LXXXIII, 288, 411, 505 ; LXXXV, 797, 889). — L'église paroissiale de Charleville, dont la construction a été commencée en 1859 et qui a été livrée au culte en 1869, possède un chemin de Croix peint en camaïeu, sur lave émaillée par un artiste distingué, M. de Rudder.

Dans un des tableaux, celui qui est placé au dessus de la porte d'entrée de la chapelle des Fonds-Baptismaux, l'artiste a donné à l'un des principaux personnages de sa composition, la figure de M. l'abbé Cadot, archiprêtre, curé de Charleville, sous le décanat duquel l'édifice avait été construit et que la mort avait surpris peu de temps avant son achèvement.

H-Ds.

—

Le swastika (LXXXV, 000). — Je me suis intéressé à ce signe. Dans les villages éloignés de Russie où l'art de la broderie subsiste, j'ai trouvé des essuie-mains ornées de swastika ; c'est un ornement survivant en ce pays depuis des siècles.

Autre fait curieux. A Jachy (Marne), dans une tombe franco-mérovingienne, j'ai découvert une épée dont l'extrémité du fourreau, en grenat, cloisonnée, portait un swastika. Ce précieux objet se trouve dans mes collections données au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

Baron DE BAYE.

En Chine, le swastika est un porte-bonheur, on le rencontre souvent sur les porcelaines et les étoffes, à côté, de la chauve-souris et de la pêche.

Mais le swastika est généralement employé comme un simple ornement et sans que l'on y attache de signification. En le multipliant on en fait une bordure assez décorative. On le trouve aussi sur les porcelaines, les étoffes, les bois sculptés, les faïences grossieres, qui ornent les jardins.

ANDRÉ DUBOSCQ.

—

Sonate, que me veux-tu ? (LXXXV, 866)

Excédé des éternelles symphonies des concerts, il s'écria un jour, dans un transport d'impatience : « Sonate, que me veux-tu ? »

Ainsi est relatée dans quelles circonstances la phrase susdite fut prononcée par Fontenelle. Le passage ci-dessus est à la page 344 du dernier chapitre : « Esprit de Fontenelle », dans le volume intitulé :

« Œuvres de Fontenelle, études sur sa vie et son esprit, par Voltaire, la marquise de Lambert, Grimm, Garat, Ste-Beuve, Arsène Houssaye ».

Paris, Eugène Didier éditeur, 1852.

L. LAMBERT DES CILLEULS.

—

« L'acrobate », d'Octave Feuillet (LXXXV, 913). — J'assistais à la première représentation de « *L'acrobate* ». La pièce merveilleusement jouée fut très applaudie, et la situation neuve du mari qui surprend sa femme en conversation criminelle, traverse la scène, et sort sans rien dire, laissant les amoureux inquiets, décontenancés et legèrement ridicules, produisit son effet.

Le succès « incontestable » dit le critique Auguste Vitu, ne fut pourtant qu'un succès très honorable.

« *L'acrobate* », après un nombre très restreint de représentations, dont on retrouverait facilement le chiffre exact à la Société des Auteurs, ne se maintint pas au répertoire.

M. D.

—

Le mot macabre (T. G. 543 ; LXXXV, 723, 848, 941). — Le mot macabre est employé dans la région de St-Calais et de Mondoubleau, dans le sens de pénible, de difficile, raboteux ; on dit : un caractère macabre, une affaire macabre.

J. CHAPPÉE.

—

Inscriptions de cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI à XLVIII ; L à LII ; LIV à LV, LXXII ; LXXVII ; LXXXIII à LXXXV, 613). — Il existe encore à Calais trois cadrans solaires.

1° Dans la cour d'une maison de la rue de la Tête d'Or, le cadran, construit en 1738 par Pierre Renard, horloger à Calais, porte l'inscription :

« A luce lux ».

2° Un autre, par le même, construit en 1731 sur l'ancien corps de garde de l'écluse d'Asfeld, porte.

« Morior dum orior ».

3° Un autre, par le même, dans la cour du n° 22 de la rue de la Rivière, porte.

« Regit omnia solus »

En 1862, disparut un quatrième cadran, construit sur une maison de la Place d'Armes, à l'enseigne « le Meridien ». Il portait :

« Par soli Napoleo fulget »

Enfin, on peut signaler celui qui existait sur l'ancien séminaire d'Arras, et qui portait.

« Nulle fallax ».

Dr LE ROY.

—

Armoiries du Trembley de St-Yon (LXXXV, 959). — Dampont est le nom d'une terre située à Us, près de Pontoise, qui, apres avoir passé par mariage de la famille de Saint Yon à celle des comtes de Kersaint, a été vendue par ceux-ci il y a une vingtaine d'années.

L. C. D. L. H.

—

Explication des armes de Glasgow (LXXXV, 817, 984). — Je remercie M. le Dr Raeymaekers des intéressantes explications qu'il a eu l'obligeance de me donner sur les armes compliquées de la ville écossaise ; je dois lui avouer que, sans lui, je n'aurais jamais deviné quelle sorte d'objet portait dans sa gueule le poisson qui y est figuré.

J'ai devant les yeux deux reproductions des armes en question, l'une faite en France, et l'autre en Allemagne, et avec la meilleure volonté du monde, je ne

parviens pas à y reconnaître un anneau. Mais, dans l'impossibilité où je me trouve de déterminer la nature exacte de cette proie, je ne crois pas devoir persister dans mon incrédulité et préfère m'incliner devant l'autorité manifeste de notre érudit confrère

CLAYMORE.

—

Bobèche (date de sa mort) (T. G, 122; LXXXV, 974) — Jal, qui dans son *Dictionnaire critique* a consacré une longue notice à Mandelart, dit Bobèche, ainsi qu'à son inséparable Guérin, dit Galimafré, raconte que, lorsque la disparition de la parade, vers 1821, mit un terme à la carrière des deux pîtres Bobêche quitta Paris pour se transporter à Bordeaux où « tout le monde avait plus d'esprit que lui » et où il n'eut aucun succès : « La misère lui vint, et la goutte avec elle ! On le vit, quelques années, boîtant, béquillant, faisant, effort sur lui-même, traîner sa gaieté refroidie dans les carrefours et les cafés, et implorer la pitié publique en grimaçant et jouant d'un méchant violon de bois qui avait le son d'une crécelle. Je le crois mort (Jal écrivait ceci vers 1864) et Guérin déplore cette triste fin de celui dont il fut si longtemps le fidèle Pylade ».

De son côté. Arthur Pougin, dans son *Dictionnaire du Théâtre* (1885), se borne à dire, à la fin d'un article sur les deux paradistes :

Galimafré est mort il y a une douzaine d'années. Pour Bobêche, dont la renommée fut immense sous la Restauration. il eut la singulière idée, un beau jour, de vouloir jouer la vraie comédie et de se faire directeur de théâtre en province. Il n'y réussit guère, paraît-il, et l'on ne sait comment il a fini

Ainsi qu'on le voit, il est peu probable qu'on arrive jamais à découvrir la date et le lieu de décès du fameux artiste du boulevard du Temple

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« L'Album de Jules Buisson » (LXXXV, 862, 922, 988). Au cours d'un stage agricole que je commençai chez le marquis Louis d'Auberjon, qui habite l'imposant et remarquable château de Saint-Félix-de-Caraman (Hte-Garonne) j'eus l'avantage de feuilleter un album répondant au signalement qu'en fait J. O. Cet ouvrage a du être reproduit en un certain nombre d'exemplaires et peut-être suivi d'un supplément, car je crois me rappeler qu'il est en deux cartons Tous les dessins sont empreints d'une bienveillante ironie mais concentrée, si j'ose dire, sur le point comique du sujet.

Un grand nombre de députés sont en effet, croqués, quelques-uns dans plusieurs positions.

L. D'A.

*
* *

La revue *l'Art*, vers 1872, a publié un article sur cet album et donné un certain nombre de reproductions des excellents portraits charges de J. Buisson.

ALEX. GEOFFROY.

—

Adolphe de Saint-Hubert (LXXXV, 910). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Vous demandez dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* du 10 décembre 1922, des détails biographiques sur Adolphe de St-Hubert. qui aurait commandé une division vendéenne en 1832 et s'il serait le même personnage qu'Etienne Georges Alexandre de St Hubert, chef de division en 1815 : je suis assez porté à le croire

E.-G.-A de St-Hubert, baptisé à Blois, en Anjou, le 10 avril 1769 et mort après 1851. Il était fils d'Etienne de St-Hubert Sr d'Ardenne, et d'Angélique Odit Il fut élève à l'Ecole militaire de Pontlevoy et prit part dès le début, à la guerre de Vendée. Il combattit plus tard avec acharnement le Consulat et l'Empire, fut emprisonné à Nantes en 1804 et s'étant évadé passa en Angleterre, pour éviter les suites d'une condamnation par contumace à plusieurs années de prison prononcée contre lui en 1805.

En 1815, il fut nommé Chef de division dans le Corps de d'Autichamp et reçut en 1816 le grade de maréchal de camp, sous lequel il figure à l' « Annuaire militaire » de 1816 à 1830 : il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur

Il épousa en 1801 Marie-Louise-Hortense de Hillerin (née en 1775 et morte avant 1851), fille de Louis François de Hillerin, écuyer, seigneur du Boistissandeau, et de *Marie Charlotte - Elisabeth de Villeneuve* (celle ci n'était pas sa première femme). comme vous le croyez, dont il eut 3 filles et

un fils nommé *Adolphe*, sur lequel je n'ai malheureusement aucun renseignement, sinon que, comme son père et ses sœurs, il vivait encore en 1851, époque à laquelle ils vendirent la terre du Bois-Niard (Chambretaud : Vendée) acquise en 1804 par E.-G.-A. de Saint-Hubert et sa femme.

Il me semble que ce fils, qui n'avait pas 30 ans en 1832, était bien jeune pour occuper le grade de Chef de division et qu'il est plus vraisemblable de supposer qu'il s'agit du père, dénommé par erreur Adolphe, si le St-Hubert de 1832 est ainsi nommé.

Cette famille de St-Hubert, originaire de Flandre et prétendant descendre de St-Hubert, s'était fixée en Anjou au XVII[e] siècle avec Georges, S[r] d'Ardenne, marié en 1675 à Andrée-Louise de Savennières. Dans aucun des actes des registres paroissiaux la concernant on ne trouve le nom patronymique de Bertrand et dans l'« Annuaire militaire » de 1816 à 1830 ce nom n'est pas mentionné : j'ignore si elle est ainsi nommée par quelques auteurs.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. DE HILLERIN.

—

La comtesse de Rotalier (LXXXV, 958). — Il existe encore une famille de ce nom dans le Jura. Un de ses représentants a habité et habite peut-être encore Paris.

P. DE MARIN.

—

Jules Verne, Polonais (LXXXV, 959). — Le *Dictionnaire des Familles qui ont fait modifier leur nom*, de Buffin, mentionne, en effet, à la col. 114, un certain Olszeiviec (Julien), né en Pologne, qui a obtenu, en vertu d'un décret du 1[er] déc. 1860, l'autorisation de prendre le nom de Verne (*de*), mais ne donne ni le lieu ni la date de sa naissance. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'il s'agisse ici du fameux romancier qui, d'après tous les dictionnaires biographiques, serait né — non à Amiens — mais à Nantes le 8 février 1828, qui a commencé à écrire, dès 1853, pour le théâtre sous le nom de Jules Verne et qui n'a jamais porté de particule.

Il convient, en outre, de remarquer que, dans son œuvre considérable, ou tout au moins dans ses ouvrages les plus populaires, Jules Verne ne paraît pas avoir jamais mis en scène la Pologne ni les habitants de ce pays, ce qu'il n'aurait vraisemblablement pas manqué de faire, s'il était né sur les bords de la Vistule.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le rabat des prêtres (LXXXV, 962). — Dans un ouvrage intitulé : *Politesse et convenances ecclésiastiques*, par un supérieur de grand-séminaire (2[e] édition, Paris, 1872), qu'on lisait encore, il y a 15 ans dans quelques séminaires de France, je trouve ces lignes :

(Page 68, n° 41) :

Rabat. — Il paraît que le rabat n'était primitivement que le collet de la chemise qui se ramenait ou se *rabattait* sur les vêtements de dessus. Peu à peu, ce repli s'est allongé et a fini par constituer une partie distincte de l'habillement. Les magistrats, quand ils sont en costume, les ecclésiastiques et plusieurs ordres de frères portent le rabat.

Il est pour nous de cet ornement comme de la ceinture. Sans faire partie essentielle du costume ecclésiastique, il est tellement consacré par l'usage que ce serait en France une bizarrerie de paraître en public sans le porter.

Depuis quelques années, au contraire, l'usage du rabat est devenu presque une singularité. Il a été supprimé ou rendu facultatif dans nombre de diocèses.

Quelques évêques cependant le portent encore et le maintiennent pour leur clergé, sauf, sans doute, comme signe distinctif du prêtre français.

L'usage du rabat est encore en vigueur, en Italie, dans la vallée d'Aoste, où l'on parle le français, comme en Savoie, depuis aussi longtemps qu'en France. Le clergé valdôtain n'a certainement pas porté le rabat « en signe de deuil de Mme de Pompadour ».

Dans tous les pays de langue française soumis à l'autorité du duc de Savoie on portait le rabat bien avant 1764 : il devait en être, sans doute, de même en France.

GENEVROZ.

***

J'ai vu ce rabat (que continuent à porter encore des prêtres et même des évêques peu enclins à *romaniser*, aimant à consulter les usages français) sur des portraits de prêtres antérieurs à 1764, même du XVII[e] siècle.

ST-SAUD.

***

On lit dans une *Instruction sur l'habit des clercs*, rédigée par M. Maillar, supérieur du Grand Séminaire d'Angers (1624-1692) :

L'église défend aujourd'hui les grands rabats, et elle veut qu'ils soient modiquement larges, simples et de toile commune, non empesés. On ne doit point les quitter pour dire la messe, comme l'ont ordonné plusieurs grands évêques.

F. Uzureau.

—

La Dictée de Mérimée (T. G., 584 ; XLII). — Cette dictée me remet en mémoire une dictée du même genre qu'un de mes amis, professeur de grammaire dans une Ecole libre du quartier de l'Etoile, donne au début de l'année scolaire à ses nouveaux élèves.

C'est pour lui une sorte de critérium de leurs connaissances en orthographe.

Je pense qu'elle intéressera ceux de nos confrères qui ont encore quelque souci de la langue française.

Voici cette dictée :

L'eusses-tu cru, Hippolyte ?

Des chasseurs qui bayaient aux corneilles ont tué deux levrauts, huit lapereaux, près d'un groseillier et de deux lauriers-tins. Quelle imbécillité ! Ils ont à leur dîner et à leur déjeuner, mangé quatre cuisseaux de veau et cinq cuissots de sanglier ou de laie, avec un petit cochon de lait, animal très laid, du reste. Le soir, ils ont abattu cent perdrix et quatre vingts sansonnets. Quel abatage ! C'est exorbitant ! Il faut dire qu'ils avaient retenu des voisins pour faire le rabattage : ils n'ont eu qu'à tirer dans le tas ; ce qu'ils ont fait.

Ils s'en sont donné à cœur joie.

Ils sont enfin retournés au Havre, leur ville natale, en passant par Saint-Malo. (Ile-et-Vilaine) en faisant la réflexion suivante :

Si nous avions vendu tout le surplus de notre chasse à notre voisin le boucher hippophagique : c'eût été très habile. Nous voilà maintenant embarrassés comme des Coqs-en-pâte.

Georges Billard.

—

« Qui enlève la paille » (LXXXV, 914). — Voici la définition donnée, au mot *Paille*, par le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Prov. et fig. Cela lève, enlève, emporte la paille. Se dit de certaines choses excellentes en leur genre : Ce conte est excellent, il lève la paille, il enlève la paille.

Littré d'une part, Hatzfeld et Darmesteter d'autre part, pensent qu'il y a là une allusion à l'ambre, lequel a la vertu d'attirer les corps légers, la paille. Leurs deux dictionnaires donnent, avec la forme *enlever*, l'exemple cité par l'*Intermédiaire*. Et Littré y ajoute cet autre exemple, emprunté également à Mme de Sévigné : « Il y avait dimanche un bal qui fut joli ; nous y vîmes une Basse-Brette qu'on nous avait assuré qui levait la paille ».

Oserai-je avouer, en dépit des maîtres, que je conserve quelque doute sur l'origine de l'expression, d'ailleurs de moins en moins employée ? Il est vrai, m'expliquerait Sganarelle, qu'on dit « fin comme l'ambre » ; que du vin fin, c'est du vin excellent ; *ossabundus, nequeis, potarinum, quipsa milus*...

A. Boghaert-Vaché.

***

Cette expression se retrouve deux fois, dans la correspondance de Mme de Sévigné, d'abord dans la lettre du 19 août 1671 :

« Il y avait dimanche un bal. Il y avait une Basse brette qu'on nous avait assuré qui levoit la paille. Ma foi, elle était ridicule... »

En second lieu, comme l'indique M. Henry Lyonnet, à la date du 13 janvier 1672 :

Racine a fait une comédie qui s'appelle Bajazet et qui *enlève la paille* ; vraiment elle ne va pas en *empirando* comme les autres.

Lever la paille, c'est-à-dire exceller, avoir du succès, « par allusion, dit Littré, à l'ambre qui a la vertu d'attirer la paille ». D'autre part, en Provence *leva la paio* signifie aussi exceller en une chose, par allusion au jeu des enfants qui se mettent un brin de paille sur l'épaule et défient leurs adversaires de l'enlever. C'est le meilleur, le plus courageux qui enlève la paille. Cette explication me semble plus plausible que la précédente, surtout étant donné qu'il s'agit d'une expression de Mme de Sévigné qui, on le sait, fit de fréquents séjours en Provence, auprès de sa fille.

Méjanes.

***

L'expression est expliquée dans les dictionnaires. Elle a pour origine les pre-

miers phénomènes observés — très anciennement — d'électrisation par le frottement, ceux qui concernent l'ambre (en grec electron). « On dit d'une chose excellente qu'on veut louer, qu'elle lève la paille, par une allusion qu'on fait avec l'ambre, qui a la vertu de lever la paille », c'est-à-dire d'attirer un brin de paille. Ainsi s'exprime, en 1690, le dictionnaire de Furetière. Celui de l'Académie, en 1694, signale aussi l'expression et l'explique de même, mais il la dit vieillie. Littré en cite un exemple de d'Aubigné, et deux de Mme de Sévigné.

IBÈRE.

*
* *

Littré explique que cette expression se dit d'une chose excellente, singulière, décisive, par allusion à l'ambre qui a la vertu d'attirer la paille. Il en cite un autre exemple tiré également de Mme de Sévigné :

« Il y avait dimanche un bal qui fut joli ; nous y vîmes une Basse Brette, qu'on nous avait assuré qui levoit la paille ».

MAURICE GARÇON.

*
* *

On trouve l'explication de cette expression dans *le Nouveau Larousse illustré* au mot *lever* :

Lever la paille. Etre tout-à-fait supérieur, extraordinaire, décisif. (Se dit par allusion à l'ambre, qui attire les pailles et les soulève).

Mme de Sévigné a employé cette image, plus usitée sans doute à son époque qu'à la nôtre, afin de faire mieux comprendre à sa fille toute l'étendue du succès de *Bajazet*.

ORFRÉMONT.

*
* *

Cette expression se trouve expliquée dans le dictionnaire de Furetière (1725) :

On dit d'une chose excellente qu'on veut louer qu'elle lève la paille par une allusion qu'on fait avec l'ambre qui a la vertu de lever la paille.

Suivant le dictionnaire de l'Académie on peut dire :

Lève, enlève, emporte la paille.

Les découvertes physiques n'étant plus aujourd'hui une rareté, il est tout naturel que cette figure ne soit plus usitée.

M. R.

La Rue des Migraines (LXXXV, 914). — Aux environs même d'Auxerre, il existe un coteau producteur d'un vin fameux connu sous le nom de *Migraine*, *La Rue des Migraines*, vient indiscutablement de ce qu'il y existait naguère des *vinées*, autrement dit des dépôts à cuves, pressoirs et chantier de feuillettes, où se « faisaient » *ces Migraines*. Aucun auxerrois ne demanderait d'explication et ne se donnerait la migraine pour chercher une autre origine au nom de cette rue. O. U.

*
* *

Ne faudrait-il pas lire « Rue des Migraines » ? C'est le nom d'un excellent crû des environs d'Auxerre.

P. DE MARIN.

—

Les ventres jaunes (LXXXV, 868, 990). — M. le Dr Baudouin, en parlant de cette dénomination spéciale à la Vendée et de celle des *Boyaux rouges*, dénomination donnée aux habitants de ces contrées, se demande s'il existerait en France d'autres régions où l'on connaîtrait des appellations du même genre.

Nous croyons donc pouvoir rappeler, à cette occasion, le nom de *Ventres rouges* donné depuis des siècles à des habitants de l'Aunis, de la Saintonge et des îles limitrophes. L'origine de ce nom a donné lieu à d'intéressantes recherches. D'après Lesson, historien et naturaliste charentais, ce nom viendrait de nos ancêtres gaulois qui, ayant un goût effréné pour la couleur rouge, auraient transmis « à nos régionaux l'habitude de se vêtir en rouge ». (Lettres de Lesson, p. 95).

D'après une autre personne (*Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1896, pp. 145-146), il y aurait là un souvenir d'une bataille que les Saintongeais avaient gagnée « en teignant en rouge le devant de leurs costumes pour épouvanter l'ennemi ». Mais en dehors de ces traditions, il est à retenir que la vraie source de ce nom vient vraisemblablement de l'habitude qu'ont les travailleurs des contrées aunisiennes, saintongeoises et des îles adjacentes, femmes comme hommes, de se vêtir avec des culottes, des jupons et des gilets faits de molleton rouge pour travailler aux champs ou aller à la pêche.

Cette manière de voir était également

celle de M. le Dr Pinéau, de l'Ile d'Oléron. (Voir *Bulletin*, ci-dessus, p. 223.)

LA MOUCHE.

***

Les habitants du Médoc avaient, il y a peu d'années, conservé l'habitude de désigner sous le nom de « Ventres-rouges » leurs voisins de l'autre rive de la Gironde. On donne comme explication le fait que les Saintongeais portaient assez fréquemment des gilets (ou ceintures ?) de couleur rouge.

S.-S.

—

Les fausses dents au premier siècle (LXXXV, 724, 803, 902). — En Egypte, on ne connaît qu'un fait de dents artificielles en or, d'après le Professeur Guiart. Encore date-t-il de la période romaine, d'après cet auteur. Evidemment, ces dents ne servaient qu'au point de vue « décor », et non point pour la mastication. En tous cas, leur surface n'était pas du tout usée.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les faux cheveux au premier siècle (LXXXV, 724, 803, 902, 949). — Le port de la *perruque*, en Egypte, remonte à la XIIe dynastie. On connaît, d'après Ebers, des perruques de ce temps. Récemment le professeur Guiart (*Biol. méd.* 1922, p. 337) en a *figuré* une.

Mais ce n'est pas pour porter des perruques — et éviter les poux — que les prêtres Egyptiens *se rasaient la tête* ; c'était dans un but *cultuel*. Et cette perruque ne fut, au début, qu'un démarquage des fameux *masques totémiques*, bien connus de la pierre polie.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Les chiens et les hommes nus (LXXXV, 914). — J'ai déjà entendu parler de cette croyance sans avoir pu en vérifier l'exactitude ou la fantaisie.

Il me semble impossible que, de nuit, un chien puisse distinguer à distance si un homme est vêtu ou non, et *à fortiori*, s'il s'en trouve séparé par un obstacle quelconque, mur, porte, etc.

Mais il peut se faire que les malfaiteurs employant ce procédé prennent certaines précautions accessoires, par exemple, celle de s'oindre le corps avec les sécrétions des chiennes se trouvant dans un état physiologique particulier.

La question pourrait être posée au *Chasseur français* dont les lecteurs doivent bien connaître les mœurs canines.

P. S.

***

M. Pelletier, professeur au lycée du Mans, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1922 (colonne 914), je lis : « Certains Arabes, lorsqu'ils vont de nuit commettre un méfait dans une maison gardée par un chien, se mettent complètement nus, les chiens, croient-ils, n'aboyant jamais contre un homme dans cette tenue simplifiée. Qu'y a-t-il de vrai dans cette croyance ? »

De ce fait on peut rapprocher le suivant. Le célèbre Jules Gérard, le « tueur de lions » (plus de 30, je crois), raconte que dans la première de ses chasses, il rencontra des rôdeurs de nuit Arabes « nus des pieds à la tête » ; Gérard questionna un guide Arabe qui l'accompagnait (je cite textuellement) :

— « Mais le lion, dis-je à Bon-Aziz, comment permet-il à ces hommes de parcourir le pays en même temps que lui ?

— Le maître, dit. mon compagnon, fait-il du mal à ses serviteurs ?

— Les voleurs sont donc les serviteurs du lion ?

— Quand il les rencontre les mains pleines, il leur prend ce qu'ils ont de meilleur, et, quand ils n'ont encore aucun butin, il les oblige à travailler pour lui ?

— Mais comment le lion reconnaît-il les voleurs ?

— A leur toilette : ceux qui n'ont pas de chemise, il les reconnaît d'une lieue. Ceux qui ont une chemise, il les reconnaît d'une demi-lieue. Ceux qui sont plus vêtus que cela, il ne les reconnaît point pour ses serviteurs, et il les mange ou les fait mourir de peur. » Ainsi, continue Gérard, cette opinion de Bon-Aziz est pour moi *un fait avéré*), le lion agit vis-à-vis de l'homme tout autrement qu'avec les animaux qu'il tue pour se nourrir. S'il lui arrive de tuer un homme qui a tiré sur lui, il ne le mangera pas. S'il rencontre, la nuit, un homme couvert d'un ou plusieurs burnous, l'expérience lui a appris que ce n'est pas un voleur, et il le tuera pour le manger... »

(Jules Gérard : *Le Tueur de Lions*, 9e édition, p. 89-90. Hachette, 1878).

Ce fait, affirmé par Gérard, ne peut être qu'exact.

Dans l'espoir que ce rapprochement offrira

pour vous un certain intérêt, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

F. PELLETIER.

—

Le jeu des adresses en 1815 (LXXXV, 997). — Il y a certainement erreur. On y parle de la duchesse de Berry dont le mariage fut célébré en 1816.

L.

* * *

Cette facétie est, en effet, assez curieuse, bien que quelques-unes des adresses qu'elle énumère m'apparaissent injustes ou d'un goût contestable. D'autres sont plutôt obscures et auraient besoin d'être expliquées ; ainsi, que signifie cette rue de Citise, accolée au nom du duc d'Angoulême, et pourquoi la rue des Petits-Lions accompagne-t-elle celui de son auguste épouse ?

Mais ce n'est pas là le but de mon intervention. Je voudrais simplement demander à notre collaborateur L. G. si la lettre en question, malgré la date de 1815 qu'il lui attribue, ne serait pas postérieure de quelques années. La mention qu'on y trouve de la duchesse de Berry, dont l'entrée dans la Maison de France ne date que du 17 juin 1816, ainsi que l'allusion faite à sa stérilité, ou plutôt à la perte de ses deux premiers-nés, tendraient à prouver que ce jeu d'esprit n'a pu être composé qu'entre le mariage de la princesse et la naissance de Mademoiselle, c'est-à-dire entre 1816 et 1819.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Un écho du procès Bazaine. — La lettre ci dessous que nous emprutons au prochain catalogue de M. Noël Charavay, n'apporte aucune lumière sur la capitulation de Metz, mais elle montre l'état d'esprit d'un témoin, le général Coffinières de Nordeck, commandant supérieur de Metz pendant le siège. Le cas de conscience est curieux. Si le général Coffinières dit ce qu'il sait, il accablera son chef, et, du même coup, il ébranlera le principe d'autorité. Alors il conclut qu'il vaut mieux se taire. Cette lettre est intéressante à connaître pour apprécier la déposition du général Coffinières.

Paris, 2 mai 1872.

Mon cher ami,

Je vois par les journaux du soir que la commission Bamberger, de plus en plus hostile au général Bazaine, exige la publication de tous les documents de l'enquête et paraît résolue à traiter le général en chef comme un commandant d'armée qui capitule en rase campagne. La grande surexcitation des esprits dans l'Alsace-Lorraine pousse les députés de ce malheureux pays et le dénouement peut devenir très grave.

Voilà donc un maréchal de France sérieusement menacé du sort le plus épouvantable. Cette situation me fait beaucoup réfléchir et comme je ne peux pas parler sans lui donner le coup de grâce, j'éprouve une grande répugnance à publier mon journal.

D'un côté, je risque de rester en butte aux criailleries de quelques imbéciles, de l'autre côté je suis certain d'achever un homme qui peut être coupable, sans doute, mais qui n'en est pas moins une personnification des plus hautes autorités et Dieu sait combien le principe d'autorité est profondément ébranlé par le temps qui court.

Ces considérations, et mon caractère essentiellement humain et conciliant, me décident d'ajourner la publication de mes notes. J'aime mieux être soupçonné, ou même accusé injustement, que de contribuer au malheur d'un personnage même coupable. C'est là, du reste, le rôle que je jouais à Metz, où je défendais le maréchal devant les commandants du pays, alors même que j'avais le plus à me plaindre de son attitude à mon égard. Il vaut mieux être naïf, bête même, que méchant.

Préviens de ma résolution M. Dentu. Nous verrons plus tard.

Ton ami dévoué.

J. COFFINIÈRES.

Le général Coffinières de Nordeck a fait autographier ses « Notes sur la campagne de 1870 (armée du Rhin) ». C'est un manuscrit de 89 pages. Il en a distribué un nombre très restreint.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux a été offert au baron Larrey ; il ne porte pas de date.

M.

Le Directeur-gérant :

Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL.

XXXVI° Volume Prix du Numéro 1 fr. 50 20-30 Janvier 1923

N° 1573 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IX°) Bureaux : de 3 à 6 heures Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1573 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IX°) Bureaux : de 3 à 6 heures Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs

entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

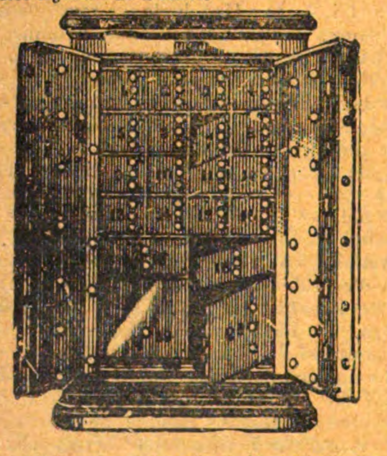
AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
223 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère*; *2, place de l'Opéra*; *147, boulevard Saint-Germain*; *49, avenue des Champs-Elysées*; *35, avenue Mac-Mahon*; *1, Avenue de Villiers*; *12 boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.

Garantie et sécurité absolues



Compartiments depuis 5 francs par mois

Un secret spécial unique est remis à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

LE COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux*: Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire Egypte), etc., ces agences traitent toutes les opérati[ons] comme le siège social et les autres agences, de sorte que Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent c[on]tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiat[ure].

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Let[tres] de Crédit* circulaires payables dans le monde entier près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de [cré]dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indicat[ions] et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités [en] même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs. Emissio[n et] paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bu[reau] de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRAL[E]

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Indu[strie]

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIO[NS]

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Pa[ris]

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéanc[e]; Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais; Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement; de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, [e]tc.) ; — Escompte e[t en]caissement d'Effets de commerce et de Coupons Fr[ançais] et Etrangers : — Mise en règle et garde de titre[s]; Avances sur titres ; — Garantie contre le rembours[ement] au pair et les risques de non vérification des tirage[s]; Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — [Let]tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de [mon]naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accid[ents]) etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décro[issant] en proportion de la durée et de la dimension.)
106 succursales, agences et bureaux à Paris et d[ans la] Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en [Afri]que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et [Casa]bianca : 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old [Broad] Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Str[eet]; St-Sébastien) (Espagne), correspondants sur toute[s les] places de France et de l'Etranger.
Correspondant en Belgique : Société française de B[anque] et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende

---

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELL[E]

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMA[IN])

PARIS, VII

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en [deux] parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Com[ptes] rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* [des] ouvrages publiés en France et à l'étranger, [avec] *indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revu[es et] de journaux.

	France	Etrang[er]
Partie littéraire,	30 fr.	34
Partie technique,	25 fr.	28
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46

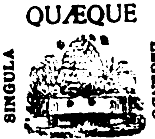
Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVI• Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Janvier 1923.

N° 1573 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX•) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE


Il se faut entr'aider

N° 1573 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX•) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Quand paraîtra la table de « L'Intermédiaire » ? — On l'a demandé souvent : on l'attend toujours. Depuis 1896, l'*Intermédiaire* n'a pas de table ; comment s'y retrouver ? L'absence de table générale rend toute consultation, sinon impossible, du moins terriblement laborieuse. Que pensent les intermédiairistes de la nécessité d'une table générale ?

Un intermédiairiste depuis 35 ans.

Les cheveux de Diane de Poitiers. — Une lettre dont le signataire est inconnue m'intrigue par les renseignements qu'elle contient. Elle a dû être adressée à un de mes parents, architecte. En voici le texte :

Cher monsieur,

Voilà ce que je sais sur la question que vous me posez au sujet de Diane de Poitiers.

Diane de Poitiers, reposait dans la chapelle d'Anet, cette chapelle fut violée le 30 prairial an III.

Le caveau fut ouvert, le cercueil fut brisé. Diane y était couchée revêtue de ses habits de veuve. On transporta le cadavre de la morte dans le cimetière. Un des fossoyeurs sentant glisser le corps, saisit le cadavre par les cheveux : la coiffure entière lui resta dans la main. Lisez l'article d du Cleuziou que je vous envoie, qui a paru ces jours ci, vous verrez que le fossoyeur jeta la chevelure à Mme Urbain qui distribua ces cheveux aux assistants. Mme Billeau, fille d'un peintre, reçut une boucle de cheveux.

Après la mort de cette personne, une cassette contenant cette boucle de cheveux fut mise en vente et fut acquise par M. Noveau, propriétaire de l'ancien domaine de Diane de Poitiers.

Vous savez que le sarcophage de marbre vendu à vil prix à un paysan servit longtemps d'auge aux pourceaux.

Il paraît qu'aux pieds de Diane étaient couchés dans le même sarcorphage les corps de deux petites filles de 5 à 6 ans.

Est-ce que cela vous suffit ?

Louis Beaufort.

Le vandalisme révolutionnaire s'est

exercé au château d'Anet, mais que faut-il penser de l'histoire macabre des cheveux de Diane de Poitiers restée aux mains du fossoyeur ? A-t-on gardé le souvenir de la vente qui eut lieu au décès d'une demoiselle Billeau ?

A quel article fait allusion le signataire de la lettre, et où fut-il publié ?

Que penser de ces deux petites filles qu'on aurait trouvées dans le sarcophage de Diane de Poitiers ?

Quelle est la part des racontars dans cette version et celle de l'histoire ?

V.

—

« Le boulet qui me tuera n'est point encore fondu ». — Est-ce à Montereau ou à Arcis-sur-Aube que Napoléon Ier a prononcé cette parole historique ?

Les historiens diffèrent sur ce point.

G. P. M

—

Momies royales. — Pourrait-on dresser la liste exacte des momies royales égyptiennes trouvées jusqu'à ce jour ?

Dr L.

—

Famille Bigot de Saint-Simon. — Peut-on donner des renseignements sur la famille Bigot de Saint-Simon, qui habita Montargis pendant presque tout le XVIIIe siècle ? Quelles étaient ses armoiries ?

Ph. J-L.

—

Cabane de la Prade. — Sébastien Cabane de la Prade, chef de bataillon à la Martinique, s'y est marié et a eu fils et filles.

Un collègue pourrait-il me faire connaître le nom de sa femme ainsi que sa descendance ?

Un frère de Sébastien s'est marié et fixé à l'île Bourbon. Il a laissé une nombreuse descendance. Une de ses petites filles, Charlotte Crestien, a épousé M. Ferdinand Lacaze, directeur des télégraphes. L'amiral Lacaze serait-il un de ses enfants ?

A. E.

—

Carré de Montgeron. Où était exactement situé son hôtel ? — Dans le remarquable ouvrage que feu M. Augustin Gazier, a consacré à *l'Histoire générale du mouvement Janséniste*, l'auteur, si documenté sur tout ce qui touche au passé spécial dont il s'occupe, raconte fort spirituellement l'équipée de Carré de Montgeron. On sait que celui-ci trouva moyen de présenter lui-même à Louis XV un exemplaire de son ouvrage sur la *Vérité des Miracles* qui s'étaient opérés sur la tombe du diacre Pâris ; ce qui lui valut d'ailleurs d'être mis aussitôt à la Bastille. M. Gazier dit qu'en revenant de Versailles, Carré de Montgeron rentra « dans son hôtel de la rue du Cimetière St-André des Arts, (aujourd'hui rue Suger) », et qu'il y fut arrêté à minuit et demi.

Or, dans sa très complète monographie de la rue Hautefeuille, (Paris, J. B. Baillière, 1901, in 8°) M. H. Baillière indique que l'hôtel de Carré de Montgeron était sis au n° 4 de la rue Hautefeuille. Il était donc séparé de la rue Suger par toute l'épaisseur de l'actuelle rue Danton et des deux rangées d'immeubles qui la bordent. Le n° 4 de la rue Hautefeuille qui paraît avoir été fortement modifié depuis le XVIIIe siècle, n'en garde pas moins un certain caractère. Il est situé presque en face de la maison à tourelle qui fait l'angle de l'impasse Hautefeuille, ancienne rue Percée.

Quelqu'un de nos confrères, plus versé que moi dans l'étude des problèmes de la topographie parisienne, pourrait-il départager ces deux opinions contradictoires, et préciser définitivement l'emplacement exact de l'hôtel de Carré de Mongeron ?

O. N. J.

—

Le pavillon amiral de Christophe Colomb. — Sait-on exactement quel fut le motif religieux qui était représenté sur le pavillon du vaisseau monté par Colomb quand il partit pour la découverte du nouveau-monde ?

L. Charbonneau-Lassay.

—

Famille Drouas. — On désire des renseignements sur la famille bourguignonne de Drouas au XVIIIe siècle. Quelles étaient ses armoiries ?

Ph. J-L.

Mme du Bois de la Pierre et Mme de Lanfernat. — Un éloge funèbre paru dans le *Mercure de France* de février 1731, sur Mme du Bois de la Pierre, est intitulé : « Eloge de Mme du Bois de la Pierre. Lettre de M. D. L. R. à M. A. D. V. D. »

J'ai facilement trouvé le destinataire de la lettre, grâce à l'indication de l'un de ses ouvrages, contenu dans le corps de ladite lettre, mais j'ignore qui est M. A. D. V. D.

(Le destinataire est M. de La Roque).

Mme du Bois de la Pierre, née Louise-Marie Lanfermat, ou Lenfernat, était l'épouse d'un sieur Lomosne qui posséda le domaine du Bois de la Pierre à Crulay (Orne).

Existe-t-il encore des représentants de la famille de Lanfernat, originaire de Brie, dont une branche s'établit en Normandie, et s'éteignit avec Mme du Bois de la Pierre qui mourut sans enfants ?

C.

—

Famille de Fours. — Quelque aimable intermédiariste pourrait-il me donner la généalogie de la famille de Fours, du Vexin normand, dont est : Jean de Fours, seigneur de St-Clair, Guitry et St-Martin qui testa en 1474 et épousa en 1461 ou 1464 Isabeau de Courtenai, fille de Jean de Courtenai, seigneur de Champignelles, etc., etc., et de Catherine de l'Hôpital (v. *Père Anselme*, article Courtenai).

Comte du Fort.

—

Barthélemi Guibal, sculpteur (1699-1757) et son fils, Nicolas Guibal, peintre (1725-1784). — Quelle est leur ascendance et leur descendance ?

B. M. J.

—

Famille d'Auteroche. — Dans l'*Annuaire militaire* de 1782 et dans celui de 1788 figure un lieutenant au régiment des gardes françaises nommé d'Auteroche.

On désirerait savoir à quelle famille appartenait cet officier et son nom patronymique.

Baron d'Autbroche.

Lenoir, pastellite, 1762. — On demande tous renseignements sur l'artiste Lenoir ou Le Noir qui a laissé des pastels signés avec la date de 1762. Connait-on d'autres œuvres de cet auteur ? Quel est son curriculum vitœ ? Le Noir a-t-il joui d'une certaine réputation ?

T.

—

Luro. — Pourrait-on me donner l'adresse des héritiers directs de ce lieutenant de vaisseau de notre marine, qui fut très longtemps Inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine et qui fonda et dirigea en 1873 le collège de stagiaires pour l'administration Cochinchinoise à Saïgon ?

Lalos.

—

Moricault, peintre. — Connaît-on quelques détails sur la vie et les œuvres d'un peintre qui travaillait entre 1800 et 1820, et qui signait Moricault ?

Cyrnensis.

—

Le cœur de Montrose. — Dans le *Temps*, 12 janvier 1923, M. René Puaux, analysant le livre des *Souvenirs* de la comtesse de Gersey, pose la question suivante :

Les amateurs de curiosités historiques, fidèles lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, liront avec intérêt l'histoire du cœur de Montrose, le fameux partisan de Charles Ier. Cette relique avait été donnée par lord Napier de Merchiston, sur son lit de mort en 1773, à sa fille Mrs Johnston qui partait pour les Indes Le viscère du grand homme de guerre était enfermé dans une petite boîte faite de l'acier de son épée, boîte recouverte d'une seconde boîte en filigrane d'or de travail vénitien. Au cours d'un combat avec une frégate française, une balle endommagea le précieux dépôt auquel un orfèvre de Madura cisela une nouvelle enveloppe d'or et d'argent. Le bruit s'étant répandu parmi les indigènes que les Johnston possédaient un talisman garantissant contre toute blessure et toute captivité, l'objet fut volé et disparut pendant assez longtemps. Il fut récupéré par le fils, Alexandre Johnston, qui sauva la vie au chef indien, lequel précisément détenait l'urne volée. Les Johnston revinrent en Angleterre en 1792 et se trouvaient à Paris au moment où un décret du gouvernement révolutionnaire ordonna la remise de tous les objets d'or et d'argent. Pour sauver le cœur de Montrose ils le con-

fièrent à une Anglaise de Boulogne qui promit de le cacher. Mais, dans la tourmente, l'Anglaise en question disparut et le trésor fut perdu. Quel est l'antiquaire, quel est le collectionneur qui possède actuellement cette double boîte d'acier et d'or dont il a ignoré jusqu'ici le contenu ?

Cette question n'a pas beaucoup de chance d'être résolue, elle n'en est pas moins assez intéressante pour être posée.

I.

—

Pâris-Duverney (1684-1770), financier — Quelle est son ascendance ? Quelle est sa descendance et celle de ses frères ?

B. M J.

—

Statuette de Pradier. — La famille du docteur Baron, membre de l'Académie de médecine et médecin des enfants de France sous la Restauration, possède plusieurs moulages d'une statuette le représentant et due à Pradier.

Sait-on où se trouve l'original ?

P. DE MARIN.

—

Quillard. — Pierre-Antoine Quillard, peintre et graveur à l'eau-forte, né à Paris en 1711 est mort en 1733 à Lisbonne, où il était peintre de la Cour.

Un collègue pourrait-il m'indiquer par suite de quelles circonstances ce Parisien a été attaché à la Cour de Portugal, quelle était son ascendance et quels liens de parenté l'unissaient à Claude-Bernard Quillard et Jean Quillard né à Langres en 1714 qui furent parmi les électeurs de la noblesse aux Etats-généraux de 1789 ?

A. E.

—

Demeures de Racine à Paris. — Lorsqu'on parle d'une demeure de Racine à Paris, on cite invariablement la maison mortuaire de la rue des Marais St-Germain (rue Visconti actuelle) Mais Racine habita bien autre part, ne fût ce que dans cette « rue des Maçons » qu'il regrette tant, dans sa lettre à Boileau, alors qu'il suit le roi aux armées en qualité d'historiographe.

H. L.

—

Marie-Joseph-Philibert Rochejean. — Rochejean, né à Salins le 11 septembre 1762, est admis membre de l'Oratoire, le 26 mai 1783. Il est professeur, cette même année, à l'Oratoire de Tournon. Pourrait-on donner des détails sur sa famille, sa jeunesse, son séjour à Tournon ?

Appelé à Blois par Grégoire, au début de 1791, il y reste jusqu'au 11 messidor an II, date où il est envoyé au Tribunal révolutionnaire de Paris, sous diverses inculpations. Il est mis en liberté le 15 vendémiaire an III Pourrait-on dire où il a vécu dès lors, ce qu'il est devenu, où il mort ?

Etait-il marié ? A-t-il été publié des études le concernant ?

A. M.

—

Saint-Mars et le Masque de Fer. — Subsiste-t il des représentants de la famille de M. de Saint-Mars, gouverneur de l'île Sainte-Marguerite puis de la Bastille où il gardait le « Masque de Fer » ? Si oui, a-t-on cherché du côté de cette famille, s'il n'y aurait pas une tradition concernant l'énigmatique prisonnier ?

L B.

—

Stendhal à Salzbourg. — Dans *De l'Amour*, Stendhal raconte qu'il est allé à Salzbourg avec Mme Gherardi, et qu'il y a assisté avec elle à l'opération qui lui a, par la suite, donné l'idée de sa jolie théorie de la cristallisation. Un stendhalien intermédiairiste pourrait-il nous apprendre si Stendhal a réellement fait ce voyage, ce qui est possible, et avec cette dame, dans les conditions qu'il rapporte, ce qui me paraît, à moi, douteux ? A quelle date, dans le cas de l'affirmative ?

EACHE.

—

Armoiries à déterminer : rencontre de cerf. — A quelle famille appartiennent ces armes :

De sable à la fasce d'argent, au rencontre de cerf d'... brochant sur la fasce.

H. V.

—

Armoiries à déterminer : trois poissons d'or. — A quelle famille appartiennent ces armes ;

D'or à la bande d'azur chargée de trois poissons d'or (?) posés en pal

Couronne de marquis.

H.V.

Armoiries à déterminer : deux fasces de sable. — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes :

D'argent à deux fasces de sable ?

(Ile de France, XVIe siècle).

PH. J-L.

—

Armoirie à identifier : de gueules à la croix d'or. — Un héraldiste m'obligerait infiniment en me renseignant sur la famille à laquelle appartiennent les armoiries suivantes brodées sur un sac à jetons qui semble être du XVIIIe siècle. Je m'efforce à les bien décrire dans une ignorance complète du blason :

Broderies laine et soie de couleur, rehaussées d'or et d'argent. Sur le fond du sac, deux écus, accolés. Celui de dextre se lit bien ; *de gueules à la croix d'or engrêlée de sable* ; celui de senestre semble être un blason d'alliances à huit quartiers. L'usure des soies et des laines rend les détails indéchiffrables ; seul, se lit un « sur le tout » *parti de gueules et d'or*. Ces écus sont posés sur un manteau bleu roi fourré d'hermine, sommé d'une couronne à huit feuilles d'acanthe en or.

M. B.

—

Armoirie à identifier : d'or à trois merlettes — Peut-on nous dire à quelle famille appartenaient les armes suivantes :

D'or à 3 merlettes de sable, l'écu timbré d'une couronne de marquis..

Ces armoiries figurent sur un ex-libris dont le nom est effacé.

A. D. G.

—

La famille de Champs (Normandie). Toupins. — Portait : *d'argent à la bande d'azur chargée de 3 toupins d'or.*

Un intermédiairiste, pourrait-il nous dire ce que sont ces *toupins* ?

J. CHAPPÉE.

—

Plombs de pèlerinages et de confréries. — En chaque province, des sanctuaires et des confréries ont, durant tout le moyen-âge et depuis, mis en usage des médailles ou des plaques ajourées en plomb et en étain, ornées de l'image du saint patron ou décorées de l'insigne de la confrérie.

Existe-t-il, pour la France ou pour quelqu'une de ses provinces, des ouvrages où sont étudiés les plombs de ce genre ou leurs moules ?

L. CHARBONNEAUX-LASSAY.

—

L'ordre de la Fange. — Je lis, à la page 122 du tome III des *Mémoires, Souvenirs, Œuvres et Portraits* par Alissan de Chazet, (Paris, Postel, 1837) les lignes suivantes intitulées : « Le Cynisme » :

1819. — Un homme d'une très grande naissance, qui avait depuis longtemps déshonoré son nom, parcourait la rue Saint-Honoré dans un cabriolet de place et brûlait le pavé. En passant auprès de M. de***, qui avait un gilet et un pantalon blancs, il le couvre de boue des pieds à la tête et descend aussitôt de voiture pour lui témoigner ses regrets : Que je suis fâché, lui dit-il, de vous voir en cet état ! Au moment où vous y pensiez le moins, vous voilà *chevalier de l'ordre de la Fange* ». Puis, regardant de tous côtés comme quelqu'un qui craint d'être vu, il ajouta : « Je me sauve bien vite, car si l'on vous apercevait avec moi, on dirait que vous *avez été décoré des mains du grand-maître*. » C'est celui auquel ont été adressées ces inconcevables paroles qui me les a répétées et je les imprime sans y changer un mot.

Je crois comprendre quelle franc-maçonnerie spéciale se groupait sous cette cynique appellation de l'*Ordre de la Fange* ; mais je ne vois pas qui peut bien avoir été cet « homme d'une très grande naissance » qui en revendiquait avec tant d'inconscience la *Grand-Maîtrise*. Serait-ce ce pauvre Astolphe de Custine ? A la vérité, il était d'une « très grande naissance, » mais, à l'époque indiquée, il était très jeune encore, et Alissan de Chazet nous parle d'un homme... qui avait *depuis longtemps* déshonoré son nom.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner le mot ou, mieux, le nom de cette charade ?

SALABERRY D'IBARROLE.

—

U. L. S. monogramme. — Un chercheur pourrait-il m'indiquer le nom du sculpteur qui signait quelques-unes de ses œuvres du monogrammes U. L. S. entrelacés (1863) ? T.

—

Un mot de Sully à localiser. — Sully a publié lui-même, en 1638, le pre

mier tome de ses *Mémoires et Œconomies d'Estat*. (Deux volumes en un Tome in-folio, à l'enseigne des trois Vertus couronnées d'amaranthe, Amsterdam). Pourrait-on me dire exactement dans *quel Chapitre* de ces volumes touffus se trouve le mot célèbre attribué au Ministre de Henri IV :

« Labourage et pasturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France » ?

Dr Friend.

—

« Le manuscrit de 1805, » de Jal. — Dans ses *Souvenirs d'un homme de lettres*, Jal raconte que, sous le pseudonyme de Gabriel Fictor, il publia en 1827, chez Ambroise Dupont (2 vol. in-12), un recueil d'articles biographiques intitulé *Le Manuscrit de 1805 ou Explications du salon de Curtius*.

Jal ajoute qu'il y eut de cet ouvrage trois exemplaires tirés *sur papier tricolore* : un qui appartint à Charles Nodier, le second à J. B. Augustin Soulié, rédacteur de la *Quotidienne*, et le troisième à lui-même. Sait-on ce que sont devenus ces rarissimes exemplaires ?

Un bibliophile comtois.

—

Vers à retrouver : « Enfin bornant le cours,.. » — Dans les *Misérables*, Hugo cite ces deux vers sans nommer l'auteur :

Enfin bornant le cours de tes bizarreries,
Alcippe, il est donc vrai, sous peu tu te maries?

De qui est-ce ?

Valteline.

—

Vieilles chansons. — Existe-t-il un recueil spécial auquel on pourrait communiquer des vieilles chansons à peu près sinon totalement oubliées ?

P. de Marin.

—

Les décorés de 1878. — Où trouverais-je une liste des décorés de l'exposition de 1878 avec les motifs pour lesquels ils étaient décorés ?

E. de M. Malan.

—

Rue des Niorts. — C'est le nom d'une rue de Pamiers : quelle est l'origine de cette appellation ?

J. C

Place des Vêkisses. — N'est séparée de la rue des Niorts que par une rue transversale de soixante mètres ; quelle est l'origine de cette appellation ?

J. C.

—

Le hennin au quinzième siècle. — Comment était-il fait ? De quelles étoffes? Comment le portait-on ? Dans quel ouvrage peut-on trouver documents et dessins concernant ce genre de coiffure ?

Ysabeau.

—

Sacrifices à l'étiquette. — On peut lire dans le dernier ouvrage du Dr Cabanès, *La princesse de Lamballe intime* :

1° à la page 102, relativement au mariage de Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan avec le prince de Lamballe :

... Les nouveaux mariés passèrent dans l'appartement de la Reine, où, pour sacrifier à l'étiquette, la jeune princesse s'étendit sur un lit de parade, auprès du prince de Carignan, son frère, dont, suivant l'usage, une jambe était déchaussée et l'autre avait encore la botte et l'éperon.

2° à la page 114, relativement à la réception du roi de Danemark, Christian VII, par le duc de Penthièvre :

En sa qualité de veuve, la princesse de Lamballe devait attendre son royal visiteur, couchée dans son lit, tendu de gris, entre deux draps, tous les rideaux tirés, sauf un côté.

Je serais heureux de connaître l'origine et les raisons de ces deux usages.

Je voudrais également savoir si d'autres exemples sont connus, de ces exigences très spéciales, de l'étiquette et du protocole.

Sept.

—

« Hessian boots ». Bottes à l'ecuyère. — Le mot anglais pour désigner les bottes à l'écuyère est rider-boots, qui correspond au mot allemand Reiterstiefel (bottes pour monter à cheval). Mais on dit également en anglais Hessian boots (bottes hessoises). Cette sorte de bottes aurait-elle été inventée et portée tout d'abord en Hesse, d'où elle serait venue en Angleterre? De quelle époque date-t-elle ?

G. P. M.

Réponses

Une breloque royaliste à la guillotine (LXXXV, 954 ; LXXXVI, 26). — Notre collègue Henry d'A., a raison d'intituler sa question « une breloque royaliste ». Ce sont, en effet, les royalistes qui, à Londres, fabriquèrent un certain nombre de ces petits bibelots pour répondre aux violences révolutionnaires, mais les révolutionnaires eux-mêmes ne se livrèrent pas à ce petit exercice. Cependant, certains s'y sont laissé prendre et dans un article récent M. Paul Olivier écrivait dans le *Mercure de France* :

Sous la Révolution, joujoux peu folâtres, mais d'un civisme prudent ; c'étaient des petites guillotines à mouche, des lanternes auxquelles adhérait, tout pendu, un petit aristocrate en carton.

Que l'on ait fabriqué à l'étranger de ces jouets sous forme de pendants et de breloques, c'est possible, et le bibelot dont parle M. Henry d'A. est de ceux-là. Mais on n'en peut citer d'origine parisienne, du moins pendant les journées de la Terreur.

M. G. Lenotre, qu'on ne peut vraiment accuser d'indulgence pour les excès révolutionnaires, dans son livre sur *La Guillotine* (p. 309), ne mentionne aucun de ces bibelots, il cite seulement un administrateur des subsistances militaires nommé Gateau, admirateur de Saint-Just qui « avait pour cachet une guillotine dont l'empreinte est encore sur la cire qui scellait ses lettres ». M. G. Lenotre ne reproduit pas, du reste, le fac-similé et ne nous dit pas dans quel dépôt d'archives il se trouve. On pourrait vérifier.

La breloque royaliste est sûrement de fabrique étrangère. Il en est de même des trois assiettes connues sous le nom « d'assiettes à la guillotine » ; elles existent bien — et j'en possède une — mais elles ne furent pas fabriquées pendant la Terreur pour glorifier l'exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette, elles furent fabriquées et mises en vente à la fin du Directoire, par des marchands qui voulurent satisfaire le goût des collectionneurs anglais qui, ayant lu dans les libelles de Londres, que les révolutionnaires avaient fait exécuter ces assiettes aux souvenirs sanglants, en voulaient à tout prix ; on leur en fabriqua. JEAN-BERNARD.

—

Le boulet de Turenne (LXXXV, 517). — Le duc de Trévise a fait une conférence devant les membres de la Sabretache, réunis à l'hôtel Lutetia, le 9 décembre 1922, sous la présidence du général Balfourier, au sujet de l'Exposition des maréchaux. Nous extrayons de sa conférence ce spirituel passage ;

De Turenne aussi, l'inépuisable Musée de l'armée nous avait prêté la cuirasse avec le boulet meurtrier. « Est-ce bien celui-là qui l'a tué ? nous demandaient sans relâche les visiteurs ; ce qui nous embarrassait un peu ! Nous avons pris le parti de le déclarer vrai trois jours par semaine, douteux les trois autres et nous ne répondions pas le dimanche.

—

Campagnes vendéennes de 1815 et 1830 (LXXXVI, 3). — C'est en octobre 1817 que le lieutenant-général comte Charles d'Autichamp, pair de France, commandant la 22e division militaire, publia ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée* (Paris, Egron).

Le général d'Autichamp commença une nouvelle rédaction plus complète, qui ne fut pas publiée par déférence pour un désir manifesté par Louis XVIII. En 1838, le général, de retour à la Rochefaton, après son acquittement pour sa participation à l'échauffourée de la duchesse de Berry, termina son ouvrage. Il fit alors racheter toute l'édition de son ouvrage paru en 1817, qui se trouve presque complète au château de la Rochefaton. Mais le manuscrit original des *Mémoires du général d'Autichamp*, conservé également à la Rochefaton, n'a jamais été publié, malgré une tentative faite en 1882 par M. Clouzot, de Niort. Toutefois, ont paru, en 1890, des *Notes biographiques sur le général d'Autichamp* (Niort, Clouzot). Ce dernier ouvrage contient des renseignements intéressants sur la campagne vendéenne de 1815 et sur celle de 1832. Nous savons que M. Gautherot, le distingué professeur à l'Institut catholique de Paris, prépare en ce moment une histoire complète de la Guerre de Vendée en 1832, d'après les papiers inédits du maréchal de Bourmont.

F. UZUREAU.

Napoléon est-il né en Bretagne ? (LXXXV, 1, 51, 391, 532, 968). — La Corse fut annexée par traité à la France le 15 mai 1768. Les troubles continuèrent et ne furent terminés par le comte de Marbeuf que le 9 mai 1769, après la bataille de Ponte-Novo.

J'ai entendu dire que Napoléon avait fait détruire son véritable état-civil justifiant sa naissance sous la domination Génoise, et fixant « le faux » au 15 août 1769 afin d'être né citoyen français.

L. V.

—

Abbaye de Ste-Périne (LXXXV, 955). — En 1240, les religieuses de Ste-Périne étaient établies dans un faubourg de Compiègne (Oise) ; elles changèrent plusieurs fois d'emplacement. En 1626, elles reviennent à Compiègne, renouvellent leurs vœux et y ajoutent celui de mener la vie cloitrée. En 1645, elles demandent à l'évêque de Soissons la permission de s'établir à Paris dans une maison achetée à la Villette.

En 1742, elles obtinrent que leur abbaye de la Villette fut transférée dans un couvent situé à Chaillot et possédé par des Génovéfains aux biens desquels furent réunis ceux de Ste-Périne.

Cette union, dit Cocheris (4e vol. page 225) n'amena point de bons résultats, les réparations faites au couvent et une grande incapacité administrative amenèrent la ruine de cette maison. En 1786, on commença à vendre les biens situés aux environs de Compiègne pour payer les dettes de l'abbaye.

Le déficit en 1788 était de 20.120 livres, sans compter 12.000 livres dues au boucher, boulanger, etc., etc , etc.

De là vient qu'il n'y eut pas de déclaration de biens faite en 1790 à l'Assemblée Nationale.

Dans la *France pontificale*, on trouve comme abbesse de Ste-Geneviève de Chaillot : *N. de Mazières*, et c'est tout. Au-dessous : *N. Baudon*, nommée en 1767, était abbesse lors de la suppression des communautés.

J'ai oublié de dire que l'abbesse nommée avant *N. de Mazières* est *Louise-Françoise du Vivier de Tournefort*, qui prit possession de la communauté le 14 septembre 1732. Le roi la nomma peu après, abbesse de Ste-Périne de la Vilette, qui devait être réunie à Chaillot. Après de longs pourparlers, cette union n'eut lieu qu'en 1746. Donc *N. de Mazières* fut abbesse entre les années 1746 et 1767.

Puissent ces renseignements aider à en trouver d'autres.

E. P.

***

L'*abbaye* de Sainte-Périne n'était pas située à Auteuil. Fondée en 1300 par Philippe le Bel près de Compiègne, elle fut transférée en 1646 à La Villette. En 1746, cette abbaye fut réunie à une communauté de religieuses-chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin (établie en 1638 à Nanterre), qui se trouvait depuis 1659 installée sous le nom de Sainte-Geneviève ou de Notre-Dame de la Paix sur le côté droit de la rue Chaillot. Elle occupait alors un vaste quadrilatère à peu près compris entre cette dernière rue, la rue Keppler (ci-devant Hébert, puis Sainte-Geneviève), la rue Galilée (jadis rue du Chemin de Versailles) et la rue Magellan. Un arrêt de 1788 ordonna, paraît-il, le sequestre des biens de cette congrégation, dont la maison fut définitivement fermée en 1792. En 1806, un M. Du Chayla y fonda, sous la présidence d'honneur de l'impératrice Joséphine, un asile pour la vieillesse, dans lequel les personnes des deux sexes, âgées ou infirmes, étaient admises, moyennant une pension annuelle ou le versement d'un capital une fois payé.

L'ouverture en 1858 de l'avenue Joséphine, actuellement avenue Marceau, entraîna l'expropriation des terrains occupés par cet asile. En 1860, l'administration de l'Assistance publique installa l'établissement sur un vaste terrain à Auteuil, entre les rues Chardon-Lagache et Mirabeau, et l'avenue de Versailles, où s'élevait autrefois la maison acquise en 1812 du ministre de l'intérieur Crétet par le célèbre peintre François Gérard, et possédée ensuite par la comtesse Aubusson de la Feuillade.

Je regrette de n'être pas en mesure de renseigner notre confrère O. A. sur l'abbesse Françoise de Mazière.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Il convient de distinguer dans l'*Histoire de Sainte Périne* deux fondations bien

différentes : Sainte Périne, couvent et abbaye et Sainte Périne, établissement hospitalier.

En 1638 Denise Bellinger et Barbe Prélat conçurent le dessein d'établir une congrégation de religieuses Augustines ; elles étaient déjà réunies au nombre de dix-huit et possédaient un capital de 38.000 livres. Le 19 mars 1638 elles obtinrent de Jean François de Gondi, archevêque de Paris, la permission d'acheter une maison à Chaillot pour leur établissement. Que devinrent ces premières Augustines de Chaillot ? L'histoire ne le dit guère. Il semble que ce premier établissement de 1638 n'ait point subsisté longtemps.

La même année 1638, Paul Beurier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, se trouvait curé à Nanterre lorsque sa sœur Claudine Beurier l'y rejoignit. Il leur vint à la pensée d'instituer un couvent de chanoinesses régulières de Saint-Augustin. Une maison fut achetée à Nanterre. Plus tard, Paul Beurier ayant été mis à la tête de la cure de Saint-Etienne du Mont, les religieuses elles-mêmes se transférèrent à Chaillot en 1659.

Les minutes notariales conservées aux Archives Nationales donnent quelques actes se référant aux origines du couvent de Chaillot. Par un contrat du 25 octobre 1660 elles sont citées comme « filles religieuses de Sainte-Geneviève de l'ordre de Saint-Augustin sous le titre de Notre Dame de la Paix ».

Au surplus, notre correspondant O. A. pourra se documenter sur cette institution en consultant :

1° Une monographie très complète de M. Tabariès de Grandsaigne parue dans le volume V, p. 278 à 315, de la Collection du *Bulletin de la Société historique Auteuil-Passy*.

2° Une étude non moins approfondie de Paul Marmottan sur Sainte-Périne établissement hospitalier parue dans le volume VIII, p. 265, de la même collection ;

3° Un travail de M. Paul Jarry sur les établissements hospitaliers du XVIe arrondissement, tome VIII, p. 20 ;

4° Sainte-Périne en l'an XIII, tome X, p. 24.

GEORGES BILLARD.

***

Vers 1645, les chanoinesses régulières de Saint-Jean-des-Vignes, dites de Sainte Périne ou Sainte Pétronille, ordre de Saint Augustin, quittaient leur abbaye de Compiègne, du diocèse de Soissons, qui avait été fondée par Philippe-le-Bel, vinrent s'établir à la Villette, près Paris, où elles restèrent jusqu'en 1743. A la suite de difficultés financières, le siège abbatial de l'abbaye de Sainte-Périne de la Villette fut transporté, en cette dernière année, à l'Abbaye de Sainte-Geneviève de Chaillot, formée également de chanoinesses de Saint-Augustin. Le siège abbatial de Sainte-Geneviève fut alors supprimé et remplacé par celui de Sainte-Périne, beaucoup plus ancien. (Monographies des communes annexées à Paris en 1859. *La Villette*, par Lucien Lambeau, en préparation).

L. L.

—

L'Atlantide a-t-elle existé (LXXXV, 858, 970). — Voici une autre preuve zoologique de l'existence de l'Atlantide.

On sait que les anguilles des rivières de France vont déposer leur frai dans la mer des Sargasses, en plein Atlantique, à des milliers de kilomètres de nos côtes. Les petites et jeunes anguilles (les Leptocéphales, comme on les appelle), en reviennent vers la Loire, l'Adour, etc. Or, un tel phénomène serait miraculeux, s'il n'y avait pas une raison ! Ce fait est que ce poisson suit fidèlement les vallées sous-marines, qui prolongent nos fleuves terrestres (Loire, etc.), jusqu'à ce gouffre.

Donc il y avait autrefois — et il n'y a pas très longtemps encore, — un continent, entre la Loire actuelle et les Iles du Cap Vert et des Acores !

L'affaire de l'anguille, si extraordinaire en apparence, n'est qu'un fossile biologique, qui trahit la cause du phénomène, à des milliers d'années de distance.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Valognes (LXXXV, 955). — Les armes de Valognes sont : *d'azur au léopard lionné d'or*.

Tausin, dans son recueil : *Les devises des villes de France*, ne cite pas Valognes parmi les villes présentant une devise.

G. P. M.

***

Les armes de Valognes sont *d'azur au léopard d'or.*

CYRNENSIS.

***

D'azur au lynx passant d'argent, accompagné de quatre épis de froment d'or deux en sautoir et deux en pals.

Le blé est le symbole de la richesse, tandis que le lynx est l'emblème de la sagacité, de la finesse et de la pénétration d'esprit que les habitants de Valognes avaient la réputation de posséder au XVII° et au XVIII siècles.

« Valognes, écrit, vers 1700, Toustain de Billy (*M. s. de Caen*), est présentement la principale et la plus distinguée de ce qu'on appelle le Clos du Cotentin ; elle est estimée la plus polie et la plus spirituelle de notre Basse-Normandie ; c'est la Cour du Costentin ; presque toute la noblesse des environs s'y retire en hyver et y forme une société fort agréable. Le peuple y serait assez à son aise sans l'inclination extraordinaire qu'on y a pour les proceds. »

Charles Etienne, *dans le Guide des Chemins* (1553) et André du Chesne, *dans les Recherches des villes et châteaux les plus remarquables de France* (1678), disent que :

« La ville de Valognes est surnommée la Hoigne à cause du naturel de ses habitants processif et querelleux. »

— « Ses beaux esprits, dit Jean Oursel, de Rouen, (1700), ont fait le proverbe : « Ils sont italiens de Valongne. » Et dès 1587, le triomphe de l'abbaye des Conards de Rouen parle du costume des italiennes de Valognes.

G. AB.

***

Je relève dans A. Canel, *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, 1893, ce qui suit :

Pierre Delaplanche, dont Girault de St-Fargeau a copié la description, attribue à Valognes l'écu : *D'azur au léopard d'or.*

Evidemment, pour le XVII° siècle, cette attribution est inexacte. Dans quelque mauvais dessin du blason réel, l'auteur aura cru reconnaître l'animal héraldique si souvent employé en Normandie, tandis qu'il aurait dû y voir un lynx, emblème d'un usage pour ainsi dire exceptionnel.

D'Hozier ne s'y est pas trompé : *D'azur*, dit-il *à un lynx d'argent, passant, sous quatre épis de blé froment d'or, tigés et feuillés du même, et posés en pal, les deux du milieu croisés en sautoir par le haut.*

L'Armorial Traversier-Valsse donne la même indication en termes un peu différents : *D'azur, à un lynx courant d'argent, accompagné de deux épis de blé, un à dextre, un à senestre, en pal, d'or, et surmonté de deux autres, en sautoir de même.*

Des lettres patentes, du 12 novembre 1811, ont confirmé ces armoiries à la ville de Valognes, avec addition du franc quartier à dextre et des ornements extérieurs alors en usage.

P. c. c. P. S.

—

Edouard Beaufils et la conspiration Berton en 1822 (LXXXV, 956). — Je ne sais rien de l'ascendance de ce peu estimable personnage, qui n'a joué qu'un rôle assez effacé dans la conspiration proprement dite, mais qui, une fois pris et incarcéré dans la prison de Saumur, fit le 1er mars 1822 aux procureurs du roi de Saumur et de Beaugé des révélations complètes. Il dénonça Caffé, Coudray et un grand nombre des accusés de Saumur et de Vernoil.

Ce clerc de notaire dévoyé n'en fut pas moins condamné le 11 septembre suivant par la cour d'Assises de Poitiers à 5 années d'emprisonnement et à 2000 fr. d'amende. Mais il ne subit pas intégralement sa peine ; par une ordonnance du 7 avril 1824, grâce pleine et entière lui fut accordée, ainsi qu'à 17 autres de ses complices.

L'ouvrage d'Honoré Pontois, *La conspiration du général Berton* (Paris, 1877) d'où proviennent les détails qui précèdent, ne dit pas ce qu'est devenu Edouard Beaufils après sa libération.

G. P. M.

—

Le secret de Léon Bloy (LXXXV, 716, 828, 921). — M. Elie Peyron demande quel était le secret inouï de Léon Bloy. Feu Charles Waterneau, du *Moniteur universel*, et le comte de Foucauld s'étaient déjà occupés de cette question il y a une trentaine d'années. Tous ceux qui connaissaient ce secret sont morts, les uns après les autres, dans le courant des dernières quarante années. A ma connaissance, il y a encore deux vieillards, l'un à Versailles, l'autre à Paris, octogénaire l'un et presque octogénaire l'autre, qui connaissent le secret inouï dont parlait

Léon Bloy. Mais l'un et l'autre, j'en suis convaincu, l'emporteront dans la tombe.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Bobèche. Date de sa mort (T. G. 122 ; LXXXV, 774 ; LXXXVI. 29). — M. M... trouvera quelques détails sur la fin de Bobèche dans le volume de de Manne et Ménétrier : *La troupe de Nicolet*. Scheuring, édit. 1864. E. H.

—

Lettres inédites du maréchal Bugeaud (LXXXV, 4, 52, 298, 515). — Mlle Féray-Bugeaud d'Isly, vient de faire paraître chez Emile Paul cet ouvrage : *Lettres inédites du maréchal Bugeaud, duc d'Isly*, (1808-1849), colligées et annotées par M. le capitaine Tattet (1 vol. 12 fr.) avec un portrait.

Une partie de cette correspondance a été adressée à l'intendant Genty de Bussy ; une autre partie au colonel d'Esclaibes d'Hulst.

Les lettres à Esclaibes s'étendent principalement sur la période de 15 années durant laquelle le général se vit contraint par les événements politiques d'abandonner la vie militaire après la Restauration de 1815. Durant cette retraite, il se livra à des travaux agricoles dans son domaine. Il se passionna pour cette exploitation rurale. Bugeaud fermier : c'est une surprise, mais on voit, à bien des passages, que la charrue ne lui a pas fait oublier l'épée.

Les lettres à Genty de Bussy, d'un tout autre ton, sont du soldat, du grand soldat vainqueur de l'Algérie. Elles vont de 1838 à 1849. Le chef s'y dépeint tel qu'il fut, si exceptionnel, qu'aucune figure de soldat n'est restée plus populaire que celle du « père Bugeaud ».

Entre temps, il aborde les actualités politiques et, de son style clair et direct, dit tout à trac sa pensée, sur les hommes et les choses.

Pour l'histoire du maréchal, ces lettres sont toutes précieuses ; elles ne le sont pas moins pour l'histoire de la conquête de l'Algérie.

Nous devons cette importante publication à Mlle Féray-Bugeaud d'Isly, dernière descendante du maréchal et seule, aujourd'hui, à porter le nom de Bugeaud d'Isly. Elle a grandement servi la mémoire qui lui est chère — et qui n'est pas moins chère au pays, qui se souvient de ce que fut l'admirable serviteur militaire de la France. M.

—

Ferdinand Duval, préfet de la Seine (LXXXV, 44, 356). — Le 8 mai 1887, l'ancien préfet de la Seine était élu conseiller municipal du quartier St-Thomas-d'Aquin, en remplacement de M Bartholomé, et votait avec le groupe de droite. Il est mort à Paris le 26 avril 1896 ; il demeurait rue de Beaune, n° 1. M. Ambroise Rendu occupe aujourd'hui son siège de conseiller.

Voici la lettre de faire part de son décès, qui donne les noms des membres de sa famille :

M

Monsieur Paul Monneau,

Monsieur l'Abbé de Valois, curé de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, Monsieur et Madame Edouard de Valois;

Monsieur et Madame Albert Acloque, Monsieur Maurice Acloque, Monsieur et Madame François Henrotte, Monsieur et Madame Paul Millet, Monsieur et Madame Gustave Ducel, Monsieur Lessoré de Sainte-Foy, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, et Madame Lessoté de Sainte-Foy, Monsieur Harly Perraud, Notaire Honoraire, et Madame Harly Perraud, Monsieur et Madame Jacques Roquebert, Monsieur le Commandant Maurice Roquebert, Major au 66e Régiment d'Infanterie et Madame Maurice Roquebert :

Monsieur Pommeroux ;

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Ferdinand Duval,
Membre du Conseil Municipal de la Ville de Paris et du Conseil Général de la Seine,
Président de la Société de Secours Mutuels du Quartier St-Thomas-d'Aquin,
Ancien Préfet de la Gironde,
Ancien Préfet de la Seine,
Officier de la Légion d'Honneur,
Grand'Croix des Ordres de St-Stanislas de Russie, de François Joseph d'Autriche,
Grand-Officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, etc., etc.
leur frère, cousin-germain et cousin
décédé le 26 avril 1896, en son domicile
à Paris, rue de Beaune, n° 1,
à l'âge de 69 ans,
muni des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui.

Administration Spéciale des Funérailles, 105, rue de Grenelle, Maison Henri de Borniol.

GOMBOUST.

—

Joseph et César Franck (LXXXV, 429,553,644,739, 789,883). — Un Robert César Frank, petit-fils du grand musicien, était inscrit en 1906 à la Faculté des Sciences de Paris et suivait le cours de géologie ou de géographie physique.

B. M. J.

—

Helvétius est né à Paris : où ? (LXXXV, 622, 928; LXXXVI, 18). — J'ai rappelé, dans le *Mercure de France* (15 janvier 1922) que certains auteurs font naître Helvétius rue Ste-Anne et d'autres rue Serpente. L'erreur des premiers (et parmi eux du marquis de Rochegude : *Promenades dans toutes les rues de Paris*) s'explique sans doute par le fait que le philosophe passait, tout le temps qu'il ne demeurait pas dans ses propriétés provinciales, rue Ste-Anne, vis-à-vis de la rue des Orties. A cet endroit, s'élevait son hôtel, une belle construction à deux étages et à huit fenêtres dont la porte monumentale avait fort grande allure si l'on en juge par une eau-forte de H.-P. Martin qui en a fixé l'aspect et qu'on trouve dans *La Butte des Moulins* du docteur Moura, ouvrage publié en 1877 (l'année même de la démolition de l'illustre demeure où mourut Helvétius le 26 décembre 1771).

D'autres auteurs ont cru qu'il était né rue Serpente. Leur erreur vient de ce qu'au moment où il vint au monde son grand'père habitait cette rue.

Selon toute vraisemblance Helvétius est né rue Geffroy Lasnier. (Il a été baptisé à l'église St Paul). Son père, Jean-Claude-Adrien, était alors médecin du roi par quartier. Sans doute est-ce lui qui habitait l'hôtel qu'on voyait il n'y a pas très longtemps encore au n° 30 de la rue Geffroy-Lasnier. Cet hôtel possédait des écuries souterraines avec des auges sculptées. C'était une curieuse demeure qui a fait place à une construction moderne, basse et dont la façade quoique déjà jaunie, semble cependant trop blanche, contiguë qu'elle est au beau portail sculpté au XVIIe siècle, de l'hôtel de Chalons et du Luxembourg.

Notons enfin, pour mémoire, que Frédéric Lock, dans son *Dictionnaire topographique et historique de Paris avant l'annexion*, fait naître Helvétius à la fois rue Serpente et rue Ste-Anne !

En effet, on lit à la page 410 de ce dictionnaire :

Claude-Adrien Helvétius, auteur du livre *L'Esprit* (*sic*) est né rue Serpente.

Et à la page 395 du même ouvrage, on peut lire à l'article consacré à la rue St-Anne :

De 1792 à 1815, elle a porté le nom d'Helvétius, qui y était né ..

LÉON DEFFOUX.

—

Alliance Le Pellerin de Gauville (LXXXV, 766, 928). — Les renseignements concernant Marthe Emilie Moreau des Isles, épouse de Marc-Antoine Le Pellerin, vicomte de Gauville et sa famille peuvent être complétés ainsi :

Mlle Moreau était née à St-Domingue où ses parents possédaient une fortune considérable que la Révolution devait anéantir, mais elle avait été élevée à Paris où sa famille était venue se fixer et habitait un très bel hôtel au Marais.

Jérôme Moreau des Isles, son père, avait eu sept enfants :

1° M. Moreau des Isles qui épousa la fille d'un des derniers gouverneurs de St-Domingue, Mlle de Coignes et a laissé postérité à Bordeaux où il s'était retiré après la révolte de St-Domingue.

2° M. Moreau de Rocheplate, mort avant la Révolution sans avoir été marié.

3° Marie Magdeleine Moreau, marquise d'Eyragues, dont le mari Etienne Joachim de Bionneau, Marquis d'Eyragues, est mort en 1818, maréchal de camp et inspecteur général des Gardes nationales du département de Vaucluse.

4° la marquise de Cromières (mentionnée sur le contrat de mariage cité).

5° la Vicomtesse de Gauville (Marthe-Emilie) dont le mari est mort en 1827, maréchal de camp et grand'croix de St-Louis.

6° la marquise de Saporta.

7° la Comtesse Annibal d'Agoult, dont le mari, officier des gardes du corps avant la Révolution, est mort en 1810, lieutenant-général et gouverneur de Pampelune.

On aimerait savoir si Auguste-Raoul-Louis-Maxime, comte de Gauville, fils de Marthe-Emilie Moreau, a laissé une postérité.

F. C.

—

Famille Montboisier-Beaufort-Canillac (LXXXVI, 6). — Félix Chambon : « Notes et documents sur la famille de Montboisier-Beaufort-Canillac ». (Extrait de la Correspondance historique et archéologique, année 1907). St-Denis, imprimerie H. Bouillant 1907, in-8°, 46 p.

Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale sous la cote 8° Lm³ 2921.

Baron H. A.

—

Les Paulze d'Ivoy (LXXXI, 382 ; LXXXII, 115 ; LXXXV, 885).

Jacques-Alexis Paulze de Chasteignolles qui devint Conseiller Secrétaire du Roy au Grand Collège en 1775 était fils de Balthazard, châtelain d'Usson (Loire). Il épousa le 14 novembre 1752 Claudine-Catherine, fille d'Etienne Thoynet, seigneur de Rozières et de Marie-Christine Terray, sœur de l'Abbé Terray, contrôleur général des finances sous Louis XV. Il eut un fils Christian-Joseph-François Paulze d'Ivoy (1755-1793) qui laissa une fille mariée en 1809 à un Ramey de Sugny, et une fille Gabrielle née en 1757 qui épousa en 1771 l'illustre chimiste Lavoisier et en secondes noces le comte de Rumford.

(*Les châteaux historiques du Forez*, par Emile Salomon et G. de Jourda de Vaux, publié par Normand à Hennebont, 1916).

B. M. J.

—

Revertegat en Provence (LXXXV, 863, 977). — Les serviettes de table étaient en usage dès le xv° siècle, mais surtout pour les enfants. Jean Sulpice, dans son *Libellus de Moribus in mensa servandis*, recommande à l'enfant de ne pas salir « linteolum quod tibi a collo pendet », « vel quod super mensam stratum erit ».

Au xvi° siècle, l'usage de la serviette était général. Les convives la plaçaient soit sur l'épaule, soit sur le bras gauche.

L'Etat de la France pour 1702, pages 71 et 77, nous apprend que Louis XIV employait à table une serviette bâtonnée, c'est-à-dire proprement pliée à gaudrons et petits carreaux. Elle était ramassée dans sa nef, sous un coussinet de senteur. L'argenterie de table a toujours été en usage dans la noblesse et, même, au xiv° siècle, on rencontre des hanaps, des gobelets, des cuillers d'argent chez les paysans aisés, (Siméon Luce, histoire de Duguesclin, page 60). Les fourchettes jusqu'au xviii° siècle étaient en fer et non en argent.

J. Chappée.

—

La Comtesse de Rotalier (LXXXV, 950 ; LXXXVI, 31). — *L'Annuaire de la Noblesse* de 1882, mentionne le mariage à Paris, le 29 septembre 1881, d'Edouard-Théobald-Alexis-Charles-Aldouce, comte de Rotalier, fils d'Alexandre-Charles-Aldouce, vicomte de Rotalier, et de Jeanne-Marie-Suzanne de Val de Nuit, avec Marie-Mathilde du Roux de Bueil, fille de Henri-Louis-Frédéric du Roux du Bueil et de la comtesse, sa veuve, née Alexandrine-Clémentine-Delphine Bouton.

D'autre part, Maclovie Petitjean de Rotalier (*d'azur à trois annelets entrelacés d'argent posés deux et un*) a épousé Claude-Charles-Emmanuel-Melchior-Théodore-Bernard Arnoux de Joux de Ronflans qui était veuf depuis le 3 mars 1833 de Marie — dite Aspasie — Ducret de Lange. Elle habitait Gigny (Saône-et-Loire).

Baron A. H.

***

Cette famille est encore représentée à Rotalier (Jura) où l'on peut demander le renseignement en question.

Les Petitjean, bourgeois d'Orgelet en Comté, établis à Lons-le-Saulnier, comme greffiers du Présidial après la conquête française (1683) puis aquéreurs d'un petit fief à Rotalier, eurent un conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dôle, Félix Désiré ; celui-ci, mort en 1775, laissa 7 enfants (parmi lesquels Alexis-Félix, marié non en 1805 mais le 2 février 1803 à Maclovie de Durfort Duras), qui furent en 1778 autorisés à substituer le nom de Rotalier à celui de Petitjean. Quant au titre de comte, on n'en retrouve aucun enregistrement.

Il existe encore en Bourgogne une foule de Petitjean, parmi lesquels les Petitjean

de Marcilly, dont les auteurs, marchands à Is-sur-Tille, achetèrent en 1660 un quart du fief de Marcilly-sur-Tille aux héritiers de la succession de Benoît et en prirent le nom. Aucun lien avec les précédents.

BAISSEY.

—

Saint-Simon (LXXXV, 768, 887, 980 ; LXXXVI, 17). — Je crois la descendance directe de St-Simon éteinte ; on pourrait s'en assurer en s'adressant au *Marquis de St-Simon*. Château de *Kerwazet*, par *Châteauneuf du Faon*, *Finistère*. Celui-ci, chef de la branche aînée de la famille (l'écrivain, fait duc par Louis XIV était branche cadette) a un fils, officier avant la guerre, et qui a, je crois, des enfants.

Il possède un arbre généalogique remontant à un consul romain et de nombreux papiers de famille dont le brevet de Grand d'Espagne. CH. W.

—

Le cardinal de Talleyrand (LXXXV, 958). — Pasquières trouvera une notice assez copieuse sur ce personnage dans *Moroni, Dizionario di Erudizion stor. Eccles.*, Venise, 1851, vol. LII, p. 106. L'admirable Répertoire des sources historiques de l'abbé Chevalier (Bibliothèque nationale 4° Q 1112) contient de nombreuse indications bibliographiques, vol. II, p. 436. Ses armes et une bibliographie se trouvent dans *Ciacconio*, vol. II, col. 863 (Bibliothèque nationale H 343 ou 344-345). Quant à son portrait, autant chercher celui de Moïse ou d'Artaxercès.

CURIOSUS.

* * *

Le cardinal de Talleyrand - Périgord (né en 1301, fils d'Hélie VII et de Brunissende de Foix) fut évêque de Limoges en 1324 ; évêque d'Auxerre en 1329 ; cardinal en 1331 ; évêque d'Albano en 1348. Il mourut le 17 janvier 1364. Il portait comme armes celles de sa famille, *les 3 lions d'or en champ de gueules*, ajoutant comme brisure une bordure billetée (*Sigillographie du Périgord*, n° 18).

Il fonda à Toulouse le célèbre Collège Périgord ; on sait qu'il fut l'ami et le protecteur de Pétrarque et qu'en 1356 il fut envoyé comme légat du pape en France, pour empêcher Jean-le-Bon, de livrer la funeste bataille de Poitiers.

Pour l'épitaphe et la sépulture du cardinal de Périgord, consulter le *Bulletin de la Société d'archéologie du Périgord* III ; puis, sur lui-même, les tomes IV à X.

(Voir la *Table* de ce Bulletin, publiée en 1894, pour les renvois aux articles).

SAINT-SAUD.

* * *

Le « *Magasin Pittoresque* » n° de sept. 1864, a publié une intéressante notice sur ce personnage qui joua un rôle important au XIVe siècle et qui aurait pu porter la tiare, croit-on, s'il l'avait voulu.

Dans ladite notice, il est fait allusion à son testament qui intéresse notre collègue M. Pasquières ; on y souligne notamment la clause singulière par laquelle l'opulent prélat lègue à son neveu « toute la quantité de poivre qu'il avait à Montpellier ».

Le texte du *Magasin Pittoresque* est accompagné de la reproduction d'une miniature du *Livre des Merveilles*, le cardinal y est représenté coiffé du chapeau, assis sur une cathèdre houssée, entre deux ecclésiastiques debout ; devant lui, frère Lelonc d'Ypres, moine de St-Bernard à St-Omer, lui fait hommage de son livre : la traduction de « l'Etat de la Terre-Sainte et de l'Egypte » composé en 1336 par Guillaume de Bouldeselle, sur l'ordre du cardinal.

J'offre très volontiers à notre collègue de lui envoyer en communication le susdit fascicule du *Magasin Pittoresque*.

CHARBONNEAU-LASSAY.

—

Me Robert Tirel (LXXXV, 190, 362, 503). — De l'Etat des annoblis en Normandie, publié par M. l'abbé Lebeurier : 9. Maistre Roberi Tirel, lieutenant général en la vicomté d'Auge, a fait vérifier les lettres d'annoblissement par luy obtenues en avril 1544, données à S. Pr. (St-Prix ?), et en la cour le 12 décembre 1551 ; du 5e vol. fol. 34 ; finance 300 l. Famille la Roue (Bretagne) armes : *d'azur à une roue d'or de six rais.* A. HERRIER.

—

Jules Verne, Polonais (LXXXV, 959 ; LXXXVI, 31). — De l'*Eclair*, 22 janvier 1923 :

Jules Verne serait-il d'origine polonaise ? demandions-nous, avant-hier, Nantes s'est émue. Non, Jules Verne n'est pas Polonais. Cette légende fut lancée en 1875 par un

chroniqueur à court de sujet : « Jules Verne s'appelle de son véritable nom Olschewitz, dérivé d'Olscha ; c'est le nom polonais de l'aulne, qui en vieux français se dit « Vergne » ou « Verne », Jules Verne est un juif polonais né à Plock, sur la Vistule.

Jules Verne s'amusa beaucoup de cette plaisanterie, qui tomba d'ailleurs aussitôt dans l'oubli. Ce n'est qu'en 1905, à la mort de l'écrivain, qu'elle reprit naissance.

Contentons-nous — pour couper les ailes à ce canard à résurrection — de donner copie de l'acte de naissance de Jules Verne, à la mairie de Nantes.

« L'an mil huit cent vingt-huit, le huit février, à 3 heures du soir, devant Nous, soussigné adjoint et officier de l'état-civil délégué de M. le Maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, a comparu M. Pierre Verne, avoué, âgé de 29 ans, demeurant rue de Clisson, quatrième canton, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né ce jour à midi, de lui, déclarant, et de dame Sophie-Allotte, son épouse âgée de 27 ans, auquel enfant il donne les prénoms de Jules-Gabriel.

« Les dites déclarations de présentations faites en presence de MM. François-Jacques Jean-Marie Tronson, juge d'instruction au Tribunal civil à Nantes, âgé de 40 ans, demeurant rue du Bel-Air, et Alexandre Verne, propriétaire âgé de 43 ans, demeurant place Royale.

« Lesquels, ainsi que le père, ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Signé au registre ; P. Verne, F. Tronson, A. Verne et J. Doucet, adjoint ».

Son père, Pierre Verne, naquit à Provins, le 15 ventôse an VII (1799). Il épousa Sophie-Maxime-Henriette Allotte de La Füye, fille de Jean-Isaac-Augustin Allotte, directeur de comptabilité, et de dame Sophie-Adélaïde-Marie-Julienne Laperrière, née le 3 frimaire, an IX, à Morlaix.

Jules Verne naquit à Nantes, 4, rue Olivier-de-Clisson, et fut baptisé à l'église Sainte-Croix, sa paroisse.

En 1840, la famille Verne transporta ses pénates au n° 6 de la rue Jean-Jacques Rousseau, non loin de l'endroit où se trouvait la librairie Monselet. Monselet avait alors une quinzaine d'années.

—

Armoiries à 7 besans ; Banque de France (LXXXV, 959). — Sous le titre d'*Armoiries à 7 besans,* M. Dehermann demande que l'on veuille bien lui dire à qui appartiennent les armoiries dont il donne une description sommaire, d'après un croquis incomplet, mais suffisant pour me permettre de reconnaître les armoiries de la *Banque de France,* telles qu'elles sont peintes sur le parchemin de la lettre patente de 1811 (que je ne crois pas avoir été signée).

Elles se blasonnent ainsi :

D'or, au chevron de gueules, chargé de 7 besans, 3 d'or et 4 d'argent alternés, accousté à dextre d'un caducée d'azur et à sénestre d'une ruche du même : en pointe, un cocq de sable crêté de gueules ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent accompagnée de deux abeilles d'or.

Ce sont là des armes pour ainsi dire parlantes.

Je n'ai pas souvenance d'avoir vu ces armoiries, ou l'assemblage de ces pièces symboliques, sur un papier quelconque ou sur un monument de notre grand établissement financier national.

LÉONCE GRASILIER.

—

Armoiries à déterminer Trois chausse trapes (LXXXV, 960.) — La famille de Trappes, originaire de l'Ile-de-France, portait exactement les armes indiquées ; *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 chausse trapes de sable.*

J. CHAPPÉE.

***

D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois chausse trapes de sable : Destrappes (Ile de France).

H. V.

Même réponse : A. HERBIER.

—

Tapisserie héraldique à trois besans (LXXXV, 769). — Un rameau douaisien de la famille de Warenghien avait adopté pour armoiries de l'an 1600 aux approches de la Révolution : *d'azur au chevron d'or, accompagnée de 3 boules ou besans de même.* Les armes pleines de la famille sont : *d'or à trois léopards, l'un sur l'autre, de sable,* avec la devise « Vis unita fortior ».

DELIEU.

—

Les descendants de Choiseul-Praslin (LXXXV, 957). — Du mariage de César-René, comte de Choiseul-Praslin, avec Amélie-Cécile-Charlotte de Mauconvenant de Sainte-Suzanne, sa première femme, sont issus :

1° Corentin-Ferry-César, né à Paris le 20 octobre 1808, mort au château de Ste-

Suzanne le 16 octobre 1867, marié le 17 septembre 1832 à Jeanne-Adélaïde-Valentine de la Croix de Castries, morte à Paris à 77 ans le 17 novembre 1890, fille d'Eugène-Gabriel-Hercule de la Croix, comte de Castries, et d'Agathe-Geneviève-Augustine-Aglaë de Séran, sans postérité ;

2° Léa-Régine-Marie, née en 1810, morte à Paris le 30 novembre 1894, mariée le 30 mai 1837 à Louis-Jean-Baptiste-Léon de Choiseul-Daillecourt, né à Versailles, le 2 juin 1812, fils, de Gaspard-Marie-Victor comte de Choiseul-Daillecour, député de l'Orne, et de Geneviève-Françoise-Aglaë de Machault d'Arnouville.

3° Marie-Louise-Antoinette, née en 1812, morte à Tournay le 11 mai 1870, mariée le 27 septembre 1839 à Georges-Alexandre-François, comte de Nédonchel, fils d'Eugène-Joseph, comte de Nédonchel, et d'Henriette-Albertine-Thècle du Sart.

Le comte de Choiseul Praslin se remaria en 1816 à Catherine Innocente de Rougé et en eut : la marquise de Polignac et deux filles mortes l'une à 20 ans, l'autre à 10 ans.

Baron A.-H.

* * *

César René de C.-P. le 29 mai 1779 † à Paris le 22 septembre 1846 fut marié deux fois : 1° en 1810 à Amélie-Cécile-Charlotte de Mauconvenant de Ste-Suzanne † à Paris le 20 juin 1812 dont un fils et filles, deux qui suivent ; 2° le novembre 1816 à Catherine Innocente de Rougé † le 26 avril 1847 dont 3 autres filles qui suivront ; (du 2° lit). Corentin-Ferry-César né en 1808 (?) † au château de Ste-Suzanne le 16 octobre 1867 sans postérité, marié le 17 septembre 1832 à Jeanne-Adélaïde-Valentine de la Croix de Castries † à Paris le 17 novembre 1890.

b) Léa-Régine-Marie, née †
mariée le 30 mai 1827 à Léon-Louis comte de Choiseul Daillecourt ;

c) Marie-Louise-Antoinette née le
† le mariée le 27 septembre 1829 à Georges-Alexandre-François, comte de Nédonchel ;

[du 2° lit] *d*) Marie-Elisabeth-Charlotte-Louise, née le 26 octobre 1819 † le 17 décembre 1839.

e) Clotilde-Eléonore, née le 19 juin 1821 † au château de Mesnil Versin (S.-et-O.) le 14 juin 1885, mariée le 14 juin 1847 à Jules Talente, marquis de Polignac.

b) Marie-Alice, née en 1823 † 21 novembre 1835.

II. — Bonne Désirée de C.-P. née le 13 juillet 1775 † au château de Montgoger (I.-et-L.) le 26 novembre 1865, mariée le 25 juin 1797 à Antoine-Charles-Eugène, comte puis marquis de Grollier, eut plusieurs enfants entre autres la comtesse Satur de la Villarmois 1801 † à Tours le 18 septembre 1886, née Amélia-Geneviève-Sophie de Grollier (C. Notice Grollier de *l'Annuaire de la Noblesse de Borel d'Hauterive, année 1881*).

X.

* * *

René, comte de Choiseul-Praslin a-t-il eu une descendance de Amélie de Mauconvenant de Ste-Suzanne (sa 1re femme) ?

Il a eu 1 fils et 2 filles.

1° Ferry † en octobre 1867, marié le 7 septembre 1832 à Valentine de la Croix de Castries.

2° *Léa*-Régine-Marie, mariée en 1837, à Léon, comte de *Choiseul d'Aillecourt* † le 2 avril 1879.

3° Antoinette-Marie-Louise, mariée en 1839 à Georges, comte de *Nédonchel* † le 11 mai 1870.

L. Léon Dufour.

* * *

César-René comte de Choiseul-Praslin (1779-1846) épousa : 1° Amélie-Charlotte de Mauconvenant de Ste-Suzanne † 1812, et 2° en 1816 Catherine-Innocente de Rougé † 1847.

Du premier lit :

1° César (1808-1867) sans postérité de Valentine de la Croix de Castries :

2° Léa-Régine, comtesse de Choiseul-Daillecourt ;

3° Marie-Louise-Antoinette, comtesse de Nédonchel.

Du second lit :

1° Marie 1819-1839 sans postérité ;

2° Clotilde (1821-1885), marquise de Polignac, dont deux filles, comtesse de Bagneux et marquise d'Argentré ;

3° Marie-Elise (1823-1833), S. P.

Bonne-Désirée de Choiseul-Praslin (1775-1865), épouse le 26 juin 1797. Antoine-Charles-Eugène, marquis de Grollier dont :

1° Eugène qui suit :

2° Emélie (1799-1886), comtesse de la Villarmois ;

3° Elma (1802-1827), vicomtesse de St-Trivier ;

4° Caroline † 1879 qui épousa son beau-frère le vicomte de St-Trivier.

Eugène-Pierre, marquis de Grollier (1807-1877) marié le 11 septembre 1832 à Charlotte d'Héricourt † 1867, dont :

1° Antoine-Gaston né 1833 et mort sans postérité de Mlle de Tilière ;

2° Charles-Eugène, marquis de Grollier, né le 7 janvier 1840, sans alliance ;

3° Jules, vicomte de Grollier (1842-1905) marié à Blanche de Menou dont :

A. Marguerite, comtesse de Noinville ;

B. Alix, vicomtesse du Pontavice.

L. C. D, L. H.

—

« Le livre d'Amour », manuscrit de Sainte Beuve (T. G. 813). — On vient de vendre 2500 fr. à l'Hôtel Drouot, le 11 décembre dernier, au milieu de livres « appartenant à divers amateurs », une curiosité bibliophilique : le manuscrit du *Livre d'Amour* de Sainte-Beuve, qui servit sans doute à l'impression du volume, en 1843.

Ce manuscrit est un petit in-quarto en demi-reliure de l'époque, veau rouge, tranches marbrées, avec un cachet de cire noire sur le feuillet de garde. Le volume porte simplement pour titre sur le dos le mot *Amour*.

En tête du premier feuillet, au-dessus du titre, on lit ces mots écrits par « une main fébrile — dit le catalogue de vente — qui semble être celle d'une femme » :

Preuve d'amitié et de confiance de lui à moi.
Preuve d'amitié et de reconnaissance de moi [à lui.

Le texte du manuscrit a été transcrit par un secrétaire ou un copiste, mais Sainte-Beuve a écrit de sa main la dernière pièce du recueil, le sonnet qui commence ainsi : « Insensé que j'étais... » et jeté quelques notes, additions et corrections sur un assez grand nombre de pages.

Enfin ce manuscrit contient une pièce de vers inédite, portant le n° X, en marge de laquelle Sainte-Beuve a écrit ces mots : « mauvais, à supprimer » et une sorte d'avant-propos qui ne fut pas imprimé.

Voici ce sonnet, tel qu'il est reproduit dans le numéro du 1er janvier 1923 du *Bulletin du Bibliophile*, auquel j'ai emprunté presque textuellement la présente description du manuscrit en question.

En tête cette épigraphe :

Pourquoi les larmes qu'on verse sont-elles de saveur amère et ce que cela signifie ? (*Adèle, lettres, St-Augustin*, Confessions).

C'est que celui qui pleure au temps de l'allé-
[gresse
Fuit la corruption et la légèreté ;
Et que cette eau soudaine, où le sel est jeté,
Donne un goût salutaire et fait tomber
[l'ivresse !
C'est que celui qui pleure au fort de la dé-
[tresse,
Foulant à deux genoux son beau rêve éclaté,
Essuyant de ses mains l'ulcère à son côté,
Verse en larmes le fiel qu'il ne faut pas
[qu'on laisse !
Et s'il ne pleurait pas, si cet aride orgueil
Comme un sable enflammé se logeait dans
[son œil,
Le levain aigrirait la plaie intérieure :
Mais ces pleurs au dehors abondants et pen-
[chés
Entraînent la colère et tous venins cachés ;
La douleur reste pure. — Heureux celui qui
[pleure.

Une note du catalogue ajoute que ce manuscrit n'a été connu d'aucun des éditeurs de Sainte-Beuve et de Victor Hugo, qu'il provient d'un intime des familles de Victor Hugo et de Sainte-Beuve et qu'il est passé directement dans la bibliothèque de Jules Le Petit, le bibliophile connu, dont les livres précieux ont été vendus, *post mortem*, il y a peu d'années.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Mnémonique (LXXXV, 963). — Je possède dans ce genre *Les départements mis en vers* par Malte Blond, Ollendorff, 1895 :

Alliez votre fille au garçon du *moulin*.
L'art, y ai-je clamé repose sur la *foi*.
Perpignan, c'est la *pire*, *est né oriental*.
Ce mouton *bêle fort* : *au rein* il est blessé.

Et voilà une fois pour toutes : Allier, Moulins, l'Ariège, Foix, Pyrénées-Orientales, Perpignan, Haut-Rhin, Belfort. Des gravures fixent ces noms dans le souvenir.

La Grammaire Récréative par A. de

La Fère. Paris. Librairie de l'Etude attrayante, s. d.

— Qui donc êtes-vous, monsieur ?
Demanda l'Article.
— C'est mon adjoint, répliqua le Verbe,
je vous le présente : l'Adverbe.

Nouvelle Arithmétique appliquée au commerce et à la marine mise en vers par L. Chavignaud, ex-maître de pension, rédacteur de l'*Abeille*, etc. Paris, chez la veuve de l'auteur, 1852 :

Le multiplicateur d'un seul chiffre se pose
Sous le multiplicande, à la droite, et pour [cause.

L'ouvrage a 101 pages.

V. A. T. a signalé dans l'*Intermédiaire* en juillet 1912 *Les Racines Latines* par J. Villiers de l'Oratoire 1779 et *Les Racines Latines en vers* par Desuere Duplan.

On connaît les *Racines grecques* de Pert Reyat.

Amis, pot qu'en chambre on demande.

Pour Louis XV enfant les jésuites composèrent des ballets grammaticaux, *Ballet du que Retranché*. Lire le *Théodore* de Madame de Genlis. On ferait un livre avec la mnémotechnie et l'Education Attrayante :

Va, lance ton cheval dans le vaste hippo [*Drome*.

Ou encore :

— *Va, l'ancienne*, tu n'es ni si bien *Douée* ni si bien *Cambrée* pour faire tes *Hazebroucq !*

LÉO CLARETIE.

***

Le livre le plus complet et le plus curieux que je connaise sur le sujet est l'*Exposition et pratique des procédés de la mnémotechnie*, par Aimé Paris (A Paris, chez l'auteur, rue des Grands-Augustins, 17, et chez C. Farcy, imprimeur, rue de la Tabletterie, 9. In-12 de XCVI, 600 pages, 1826).

Ce n'est pas là pourtant que j'ai trouvé une question, donnant le rapport de la circonférence au diamètre, sinon avec les sept cent sept décimales de William Shanks, au moins avec trente :

Que j'aime à faire apprendre un nombre [utile aux sages !
Immortel Archimède, artiste ingénieur,
Qui de ton jugement peut priser la valeur ?
Pour moi ton problème eut de pareils avan- [tages.

De ces mauvais vers (ils sont tous comme ça, dans la mnémotechnie ?) on peut ne retenir que le premier — qui est supportable et donne, lorsqu'on compte les lettres de chaque mot : 3, 14159265 35...

Ce qui, certes, est bien suffisant !

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Voici le titre de différents ouvrages mnémotechniques :

Mabille : *Traité de mnémotechnie*, comprenant histoire et géographie de la France en vers mnémotechniques. Dijon, 1868 in-8°.

Feinaigle (G. de) *Mnémonique ou art d'aider et de fixer la mémoire dans tous genres d'études et de sciences*, suivant une nouvelle méthode dont la réalité et la facilité sont constatées par de nombreux certificats s. d. Broch. de 13 p.

Aimé Paris : *Principes et applications diverses de la mnémotechnie* ou l'art d'aider la mémoire. 7e éd. Paris 1833, 2e vol. in-8°.

Vers *artificiels*, pour apprendre l'histoire Sainte, l'histoire universelle avant et après J.-C., l'histoire ecclésiastique, l'histoire de France, la géographie universelle à l'usage des écoliers de la collégiale St-Pierre à Lille. Imp. Brovallio, s. d. in-12.

GUSTAVE M.

***

De 1825 à 1850, grâce à Aimé Paris, la Mnémonique ou Mnémotechnie (car ces deux mots sont synonymes) fut très en vogue. Le procédé ordinaire était l'usage d'alexandrins dont le dernier mot par ses consonnances, donnait la date de l'événement concernant ce vers. L'isolement de ces vers offrait une difficulté pour les retenir et ce fut la cause de l'abandon de cette méthode qui peut rendre de grands services aux mémoires rebelles à la condition d'être facile à retenir.

Le docteur Witkowski, un partisan convaincu de la mnémonique a fait plusieurs ouvrages d'histoire où presque tous les faits les plus saillants sont notés suivant la méthode que nous exposerons plus bas. Jusqu'ici un seul volume a paru de la série : *Comment j'ai appris l'histoire*. Cette

série qui comprend 10 volumes in-quarto, dactylographiés attend un éditeur, la baisse du papier et de la main-d'œuvre.

Le volume paru est le règne de Henri IV illustré, de 223 pages édité chez Le François. Outre cette collection historique le docteur Witkowski a exposé sa méthode et ses principes dans un ouvrage : l'*Art de dompter les mémoires rebelles*. Il a publié encore un memento d'Anatomie en 1894 chez Steinheil ; c'est un fort volume in-12 de 1040 pages environ et qui, tout entier est écrit au moyen de ses formules mnémotechniques.

Son procédé consiste à user de plusieurs genres mnémoniques : les jeux de mots, les phrases burlesques, dont l'initiale des mots était celle des faits, pour l'histoire ; celle des capitales, préfectures, etc.. pour la géographie, ou celle des organes pour l'anatomie ; les comparaisons fantaisistes, et surtout les analogies soit de forme ou oculaires, soit de ton ou auditives, soit encore de faits isolés ou historiques.

Je me souviens d'un volume paru il y a quelque 40 ans et qui, à son apparition, eût beaucoup de vogue parmi les élèves des collèges et lycées. C'était une géographie où les préfectures et sous-préfectures des départements étaient représentés par des mots faisant partie d'une phrase et dont la consonnance rappelait le nom propre.

En voici un exemple.

J'avais un jour une soif de lionne
Je vis à quoi l'eau sert,
Je pris un verre d'eau, j'y joignis un peu
de sucre et m'écriai en homme de sens :
Tonnerre ! Avalons !

Autre exemple pour se rappeler les neuf muses déesses des Sciences et des Arts :

C — Clio muse de l'histoire
E — Euterpe » de la musique
T — Thalie » de la comédie
T — Terpsichore » de la danse
E — Erato » de la poésie lyrique
P — Polymnie » de la rhétorique
U — Uranie » de l'astronomie
C — Calliope » de l'éloquence
M — Melpomène » de la tragédie

Les initiales des muses ainsi classées donnent une phrase qui, en y ajoutant quelques lettres, peut se traduire ainsi : « Cette puce me pique » que les enfants retiennent facilement.

GEORGES BILLARD.

—

J.-B. Bossuet et le feu sacré des corrections (LXXXIII, 430). — J'ai pour aujourd'hui, sous la main, un exemplaire exceptionnel, en maroquin rouge, filets à froid, dentelles intérieures, tranches dorées, relié par Capé, de cette même première édition originale de l'*Histoire des variations des Eglises protestantes*, Paris, Veuve de Sébast. Mabre-Cramoisy, 1688, 2 vol., in-4°.

Ces deux superbes volumes, tout comme les deux exemplaires en veau fauve que possède et que nous a ci-dessus décrits notre confrère M. U. R.-D., portent, sur leur texte imprimé, les mêmes 21 corrections du style, à l'encre noire, que contiennent également ceux-ci : 9 pour le tome Ier, 12 pour le IIe volume. Ils sont, à cette heure, ces deux beaux tomes, classés sous le no Ier du *Catalogue de Livres anciens* de M. J. Ch*** [Chavasse] qui se vendront à l'Hôtel Drouot, du lundi 22 au samedi 27 janvier courant, par les soins de l'expert, M. Henri Leclerc.

Elles prouvent à nouveau, ces nombreuses corrections à la main, sur ces riches exemplaires, combien était vraiment minutieuse l'attention de notre illustre, grand Bossuet, pour conserver à son style toute sa netteté.

Pour cette même spéciale édition originale de son *Histoire des variations*, il reste en soi, désormais clairement établi, que ses seuls bons exemplaires doivent porter, à l'encre noire sur l'imprimé, ces 21 retouches manuscrites, pour demeurer bien véritablement complets.

Baron DE SURINS.

P.-S. — Le 22 janvier, à l'Hôtel Drouot, les deux beaux volumes de Bossuet se sont vendus 360 francs, non comprise, en sus, la taxe de luxe de 17 fr. 50 o/o.

B. DE S.

—

Le passé de Mata-Hari (LXXXIV ; LXXXV, 23, 69, 120, 402, 558). — De l'intéressante étude publiée dans les numéros de juin et de juillet de la *Chronique médicale*, par le Dr Léon Bizard, sur les

Maisons de prostitution, à Paris, pendant la guerre, je ne crois pas inutile de détacher cette dernière phrase, où l'auteur, après avoir donné un aperçu de la vie florissante de ces maisons pendant la guerre, évoque ce double souvenir : « dans une d'elles, au début de 1914, j'avais rencontré Mata Hari, la danseuse rouge, que je devais moi-même plus tard, conduire de Saint-Lazare au poteau de Vincennes ! »

A joindre au dossier.

P. D.

—

Les célébrités de la rue. (LXXXV, 914, 995). — On pourrait ajouter en marge des « *Célébrités de la rue* » les excentricités d'un type hirsute et vêtu de haillons lequel est très connu des habitants de Belleville et de Ménilmontant par ses façons toutes spéciales d'observer plus que ponctuellement quelques paragraphes de la loi Grammont.

« Soyez bons pour les animaux ! »

Le bizarre personnage que je signale à l'attention du collègue V. est une espèce de dément très inoffensif et qui pratique la bonté en raison de ses dispositions d'esprit.

« Le père aux chats », comme on le désigne,est plus connu sous un autre nom qui caractérise un peu la perversion et la déplorable mentalité de celui qui, le premier, a osé donner à ce fou le sobriquet sous lequel il est devenu populaire : Jésus-Christ.

Ce personnage aux longs cheveux et à grande barbe, possède au suprême degré le besoin de recueillir ou plutôt de nourrir les nombreux chats errants qui pullulent dans plusieurs quartiers des XXe et XIe arrondissements.

Tous les jours, sans exception, on le rencontre dans les rues portant un grand sac et une musette qui contiennent des aliments de toutes sortes que lui offrent gracieusement quelques commerçants : tripiers, bouchers, restaurants, etc., lesquels facilitent la tâche que le pauvre ère s'impose avec une passion sans bornes.

Il me souvient que déjà vers 1906, le père aux chats, pour ne pas employer l'autre vocable, pratiquait ses distributions à des malheureuses bêtes réfugiées, çà est là, dans des terrains aux abords de l'église Notre-Dame de la Croix, de Ménilmontant. Je le vois encore, assis sur une des marches donnant accès à l'église, parlant à des chats à demi sauvages, leur donnant à manger la viande qu'il sortait à pleine main de son sac et qu'il dévorait lui aussi avec avidité tout comme ses protégés.

Ce misérable déguenillé pratique toujours sa marotte sous l'œil bienveillant de la police qui le tolère.

J'ajoute que j'ai appris tout récemment, la semaine dernière, pour préciser, que cet original a élargi son cercle de bienfaisance envers ses « amis » et que très souvent on peut voir place de la République ce père adoptif des chats tenant en laisse les plus dociles, c'est-à-dire ceux qui se sont familiarisés aux bruits de la rue et au passage des autos.

L. Capet.

—

« Droite et gauche d'un monument » (LXXXV, 913). — Cette question a déjà été posée en 1906, volume LIV, pages 395 et 641.

—

La Chanson de Roland (T. G. 781 ; LXXXV, 935). — De l'*Echo de Paris*, 17 janvier :

Turold et la *Chanson de Roland*.

M. Boissonade, doyen de la Faculté des lettres, vient de retrouver la personnalité de ce mystérieux Turold, qui ne nous était connu que par le dernier vers de la *Chanson de Roland* :

Ci fault le geste que Turold declinet

Ici finit le geste que Turold... Mais que signifie *declinet* ? On ne sait pas.

Le plus ancien manuscrit du *Roland* est à la bibliothèque d'Oxford, en Angleterre. C'est un cahier jauni, fatigué par l'usage, par les voyages dans le sac du trouvère. Il porte la marque d'un pouce sale, une tache de graisse et une tache de sang.

Declinet ? Ce mot veut dire que Turold a composé le geste ? ou qu'il l'a récité ? transcrit ?

M. Boissonade fait de Turold un clerc normand du pays d'Avranches, d'une confrérie de « jongleurs ». Rien ne s'oppose à ce qu'il soit l'auteur du *Roland*. Il serait alors notre unique, notre grand poète épique national. Mais pourquoi, dans son dernier vers, a-t-il employé un mot comme déclinet, qui

semble plutôt indiquer le travail d'un « récitateur » s'il a composé l'œuvre ? Il y a encore de belles recherches à faire pour les érudits.

—

La Nature et le lieu d'emplacement du feu de l'Enfer (LXXXV, 962). — Le *Dictionary of National Biography* donne des renseignements sur Tobias Surinden. Il fit ses études à Cambridge et fut nommé recteur de Cuxton, dans le comté de Kent, le 5 juillet 1688, et vicaire de Shorne, dans le même comté, le 13 avril 1689. Il mourut en l'an 1719. On a de lui *An Enquiry into the Nature and Palce off Hell* ; Londres 1714. De ses trois fils, l'un Samuel Francis Surinden, était recteur de l'académie de Greenwich, où le célèbre général James Wolfe était parmi ces élèves.

La Biographie Universelle et *La Nouvelle Biographie Générale* ont consacré des articles à Jean Bion, qui naquit à Dijon en 1668.

Il était membre du clergé catholique et curé du village d'Ursy, lorsque, sur sa demande, il fut nommé aumônier de *la Superbe*, galère où l'on retenait prisonniers les protestants. Bion, touché de leur patience, embrassa leur doctrine, passa à Genève en 1704, puis en Angleterre, où on le nomma recteur d'une école. Il quitta plus tard cette place, pour devenir chapelain d'une église anglaise en Hollande.

On a de lui plusieurs ouvrages et traductions.

E. Bensly.

—

« L'art de mettre sa cravate », par le baron Emile de l'Empesé. — « Cravatiana » (LXXIII, 93, 216 312, 450 ; LXXIV, 417). — Je me suis appliqué, il y a six ou sept ans, à démontrer que *L'art de mettre sa cravate* n'était l'œuvre ni d'Emile Debraux, ni de Lefebvre-Duruflé, l'auteur de *Cravatiana* ni de Balzac, qui n'en a été que l'imprimeur, mais d'Emile Marco Saint-Hilaire. Une notice sur ce littérateur et sur ses opuscules, que je découvre dans la *Gazette anecdotique* du 15 novembre 1887, vient confirmer d'une façon irréfutable l'hypothèse que j'avais émise.

On me permettra de reproduire cet article, intitulé : *Les petits traités de Marco Saint-Hilaire* :

Notre fidèle collaborateur, M. Alexandre Piedagnel nous communique les curieux détails suivants sur divers volumes d'Emile Marco de Saint-Hilaire, l'homme excellent, et l'écrivain jadis si connu, qui vient de s'éteindre à Neuilly (le 5 novembre) à l'âge de quatre vingt-douze ans. *L'ancien Page du Palais Impérial*, lui-même, a donné ces indications précises à M. Piedagnel, à propos des petits traités qui, sous des pseudonymes, eurent tant de succès, surtout avant 1830.

Voici les titres exacts de ces publications amusantes, presque introuvables aujourd'hui :

1° « L'Art de faire des dettes et de promener ses creanciers » par le baron E. M. d'Argencourt ;

2° « L'Art de conserver sa place quand on en a une, et d'en avoir une quand on n'en a pas », par le baron E. M. d'Argencourt ;

3° « L'Art de recevoir des étrennes et de n'en pas donner », par le baron E. M. d'Argencourt ;

4° « L'art de payer ses dettes, et de satisfaire ses créanciers sans débourser un sou », par le baron E. M. d'Argencourt ;

5° « L'Art de dîner tous les jours en ville et de ne jamais déjeuner chez soi », par le baron E. M. de Mangeville (Urbain Canel, éditeur) ;

6° « L'Art de mettre sa cravate, de toutes les manières connues et usitées », précédé de « l'Histoire de la cravate depuis son origine jusqu'à ce jour », par le baron Emile de l'Empesé (1827).

Chacun des ouvrages ci-dessus, du format petit in-18, contient une vignette coloriée, d'après un dessin de Henry Monnier. Plusieurs de ces volumes sont sortis des presses d'Honoré de Balzac.

Marco de Saint-Hilaire vendait, en moyenne, ces traités facétieux, de 70 à 80 fr, *en toute propriété*. *L'Art de mettre sa cravate*, vendu 70 fr. a eu plus de cinquante éditions. Les autres ont été souvent aussi réimprimés. Il en existe une édition collective.

Le premier pseudonyme de l'auteur de « l'Histoire de Napoléon », et de tant d'autres publications sur l'Empereur et la Garde Impériale, a été : *Un Page du Palais Impérial*.

Emile Marco de Saint-Hilaire déclarait formellement n'avoir pas écrit « Les Nymphes du Palais-Royal », roman fort léger qu'on lui a souvent attribué.

P. c. c. Un bibliophile comtois.

—

La dictée de Mérimée (T G 584 ; XLII ; LVIII ; LXXXV, 989 ; LXXXVI, 33).

— Dans la dictée de Mérimée, et dans dans celle qui en est l'imitation, deux fautes sont à relever. Il faut « alvéoles brisés » et non *brisées*. Inadvertance de correcteur.

Et dans la seconde, *Ille-et-Vilaine* et non *Ile-et-Vilaine*. Correction indiquée qui fut oubliée.

L'observation nous en est faite par M. Maurice Jeannard.

L. L.

* * *

Je me permets de relever une erreur commise également par la princesse de Metternich dans cette phrase « la figure consternée des *deux académiciens* ». Elle parle d'Octave Feuillet et d'Alexandre Dumas fils ; or Octave Feuillet était bien académicien à cette époque ; mais Alexandre Dumas fils ne l'était pas. — Il ne fut élu membre de l'académie Française qu'en 1874.

M. D.

—

Slang (LXXXV, 337, 508). — La troisième réimpression totale du *Dictionnaire de Slang*, de M. Charles Legras, a paru récemment, chez Garnier frères (6, rue des Saints-Pères, prix 6 francs).

L. L.

—

Tout est beau dans ce que l'on aime (LXXXV, 960). — **Tout ce qu'on aime a de l'esprit.** — Moralité de *Riquet à la Houppe*, des *contes* de Perrault.

RUHR.

—

Porte-coton (LIX ; LXXVIII ; LXXIX, LXXV, LXXXV, 978). — Maurice Privat, dans son roman *l'Aventurière aux yeux verts*, page 110, parlant de Mandel l'appelle le porte-coton du Tigre, évidemment dans une intention péjorative. (Maurice Privat, *l'Aventurière aux yeux verts*, éditions du *Monde nouveau*, 1922).

B. M. J.

—

Rue des Migraines (LXXXV, 914 ; LXXXVI, 36). — En provençal *miougranié* signifie grenadier (arbre) et *miougrano* grenade. Il existe à Antibes (A. et M.) une rue du « Migrainier », et peut être faut-il en rapprocher la rue des « Migraines ». Il y a pourtant loin d'Auxerre à la Méditerranée.

QUISETTI.

Invoquer des moines (LXXXV, 675, 940). — Cette expression se trouve, en effet, dans la troisième lettre à un provincial intitulée « Injustice, absurdité et nullité de la censure de M. Arnauld ». A un endroit de cette lettre, qui tend à démontrer que les ennemis de ce dernier l'accusent sans preuves d'avoir énoncé sur la grâce des propositions contraires à la tradition de l'Eglise, Pascal place dans la bouche d'un théologien « neutre et habile », qu'il feint d'avoir consulté, la fameuse phrase dont voici le texte exact :

« De sorte qu'après tant d'épreuves de leur faiblesse ils [les adversaires du jansénisme] ont jugé plus à propos et plus facile de censurer que de repartir, parce qu'il leur est bien plus aisé de trouver des moines que des raisons ».

G. P. M.

—

Les ventres jaunes (LXXXV, 868, 990 ; LXXXVI, 36). — Je remercie les nombreux confrères qui ont bien voulu répondre à laquestion posée ; et je constate, chose curieuse, une fois de plus la ressemblance du Berry et du Bas-Poitou au point de vue Folklore. Il ne nous manque qu'une George Sand...

En effet, à N. D. de Riez, « Ventres jaunes » veut dire, médicalement parlant : « Individu ayant d'ordinaire une teinte subictérique, due à une lésion hépatique, d'origine paludéenne ». La coloration jaune s'étend, bien entendu, à la peau de l'abdomen.

La dénomination a donc, comme en pays berrichon et dans la région de la Brenne, une cause purement pathologique.

C'est là. il faut le reconnaître, un fait assez rare, d'autant plus que les « Brenous et les « Maraichins » de Notre-Dame de Riez, sont fort différents, ethniquement (1).

Mais pourquoi seuls, en Vendée, les habitants d'une commune du Marais ont-ils reçu ce nom, tandis qu'il n'en est pas question dans les autres communes maraichines, pourtant bien plus importantes ? Cela tient sans doute à ce que l'Ile de Riez était jadis le siège de la Baronnie, tandis que l'Ile de Mont était

(1) Les maraichers portent des *ceintures* en laine, d'ordinaire *bleu* et *rouge*.

moins avancée en civilisation. Je note que le Marais de Mont, contrairement à ce qu'on a dit, n'est pas un pays à « ventre de choux ». Les choux verts ne se mangent que dans le bocage vendéen.

MARCEL BAUDOUIN.

***

A Douai (1883-1888), j'ai souvent entendu nommer les douaisiens : « Ventres d'osier » ; allusion, sans doute, au mannequin Gayant, vénéré comme un ancêtre. Je possède « L'fiète d'Gayant, chanson en « patois douaisien..., par *D. Druesne (D.* « *Vint'd'osier*) Lille, 1890.

SGLPN.

***

Les habitants de la Flèche, au XVIIIe siècle, étaient fort injustement maltraités par le dicton suivant :

Les copieux de la Flèche, habit de velours et ventre de son.

J. CHAPPÉE.

***

En Angleterre les habitants du comté de Lincoln — un pays autrefois marécageux, maintenant assaini — sont appelés par leurs voisins « yellow bellies » (ventres jaunes), et l'on m'a expliqué en disant qu'ils n'étaient que des grenouilles !

E. DE M. MALAN.

—

L'absinthe (LXXXV, 771, 901, 946, 995) — « Un Bibliophile comtois » ne croit pas qu'un Anglais ait jamais apprécié un produit aussi antipathique au goût national Pour moi, je ne suis pas connaisseur en boissons, mais dans *The Newcomes*, de Thacheray, qui date de 1854-5, nous voyons, t. I, ch. 6, le jeune Barnes Newcome au club prendre son absinthe.

E. BENSLY.

—

Le rabat des prêtres (LXXXV, 962 ; LXXXVI, 32) — Il ne me semble pas douteux que dans le fameux portrait de Bossuet par Hyacinthe Rigaud, conservé au Louvre, l'Aigle de Meaux porte le rabat.

Le rabat a, si je ne me trompe, été considéré comme la marque distinctive du clergé français. Feu le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, se trouvant en cortège à Rome, et constatant l'oubli de son rabat, tint à l'envoyer chercher sur l'heure pour le porter au milieu des cols romains qui l'entouraient.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Chiens (Les) et les hommes nus (LXXXV, 914 ; LXXXVI, 37). — Psychologie canine : J'ai entendu dire qu'on met en fuite un chien agressif, en se baissant brusquement et en feignant de le poursuivre... à quatre pattes. Je n'ai jamais essayé...

SGLPN.

—

Animaux « pendus » (LXXXV, 961). — Mon père contait avoir vu [il avait peut-être même quelque peu pratiqué], étant jeune, vers 1840, un jeu cruel qui consistait à pendre par le cou une oie vivante, puis à lui lancer des bâtons jusqu'à ce que, tuée et détériorée, elle tombât, et fût attribuée au dernier... tireur. Mais je ne sais s'il existe quelque toponyme, L'oie pendue ? SGLPN.

—

Vol humain (LXXXV, 962). - M. La Br. demande quel procédé était employé dans les Mistères pour faire voler les diables d'un bout jusqu'à l'autre du théâtre.

C'était un fil, puisqu'au théâtre il est interdit de prononcer les mots ficelle corde ou câble.

Le vol au théâtre est fréquent ; c'est toujours de la suspension.

Dans le théâtre grec antique, une grue *géranos*, servait à cet effet, qui était assez puissante pour faire arriver par les airs dans le *Prométhée* d'Eschyle un char portant douze hommes qui figuraient les Océanides.

Cette même machine servit dans les mystères. On employait aussi un va et vient. Quand un juste mourait, une silhouette blanche traversait les airs jusqu'au trône de Dieu. C'était son âme qui allait se perdre dans le Seigneur.

Au XVIIe siècle, des chars ailés figuraient dans les pièces à grand spectacle.

Au XVIIIe siècle, au théâtre de la Foire, où les acteurs ne devaient ni parler ni chanter pour respecter le privilège de l'Opéra et de la Comédie Française, des Amours apportaient à travers les airs une pancarte sur laquelle étaient écrites les paroles que le public chantait sur l'air

joué par l'orchestre, comme aujourd'hui le public chante les paroles projetées sur l'écran du cinéma tandis que l'orchestre joue la musique.

Tout dernièrement dans *Locus Solus*, M. Signoret, à la fin de la pièce, sortait de scène non pas par le côté cour ou le côté jardin, mais par le plafond, et il était suspendu à un fil.

LÉO CLARETIE.

*
* *

Non, les personnages des mystères du xvᵉ et du xviᵉ siècle qui « volaient » n'étaient pas des précurseurs de l'aviation. Sur le sens du mot, on peut voir le *Théâtre français* de Chapuzeau (édition Ed. Fournier, pages 42 et 140). De bonne heure la machinerie fut très perfectionnée au théâtre, et au milieu du xviiᵉ siècle, on jouait à Paris (Fournier) et à Bruxelles (Ernest Gossart) des pièces, telle *Ulysse dans l'île de Circé*, où des acteurs traversaient la scène dans un char volant conduit par des dragons, ou descendaient des cieux portés par un aigle. En 1746 (*Anecdotes dramatiques*), à la Comédie Italienne, dans *Le Prince de Salerne*, de Riccoboni, Arlequin et le docteur étaient enlevés de la scène et disparaissaient, non au-dessus des coulisses, mais dans la salle même, par le trou de ventilation placé au dessus du parterre.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Lettre sur Fréron et le duc de Choiseul. — Serait-il possible d'identifier l'auteur et la destinataire de la lettre suivante non signée que je viens de trouver parmi de vieux papiers.

B. M. J.

3 mars 1760.

Mon divin ange, le vent du nord me tue ; je n'ai pas pensé au tripot depuis que ce maudit vent souffle dans ma vallée. J'apprends que Spartacus n'est pas démaléfaciatis mais qu'il est de frigidis. Je m'en suis douté ; un gladiateur ne saurait être tendre et j'ay peur que l'esprit de Saurin ne tienne un peu de la trempe du Gladiateur. Envoyez moy donc, m'allez vous dire, la tendre Aménaide et la passionée Fanime. Ouy sans doute ; elles partiront dans huit jours ; vous n'avez qu'à dire l'adresse et vous serez obéi sur le champ ; j'opine pour Aménaide et la chevalerie ; cela est tout neuf, cela ne ressemble à rien et la Fanime ressemble à tout ; elle a les yeux d'Ariane, le nez de Didon, le menton de Roxane ; elle n'a malheureusement pas d'acomat et le beau garçon qui fut l'amoureux est fort au-dessous de Bajazet ; donnons toutte la préférence aux chevaliers qui paraissent pour la première fois avec leurs boucliers et leur haubert, et aux rimes croizées et à la pompe du spectacle. Mais surtout ne nous pressons pas je vous en conjure ; je ne peux pas m'imaginer que le public aille aux spectacles avec un esprit bénévole quand on est sans vaisseaux et sans vaisselle et qu'on ne peut faire ny la guerre ny la paix. Je suis bien las d'ailleurs des fréronades ; et il est triste à mon âge d'être toujours dans le public comme le faquin de l'académie de Dugast auquel on tire.

Les amusements innocents de ma retraitte et de ma vieillesse n'ont pu me mettre à l'abri des coups de ce malheureux Fréron ; il faut avouer que ce rôle est insupportable et qu'il est bien avilissant.

Mon autre persécuteur M. l'Abbé d'Espagnac est plus poli, aussi luy ai je envoyé respectueusement un nouveau mémoire qui sera le dernier après quoy je rendrai le tou. J'ai peur d'être dégouté de mes terres en France comme de tragédies. On m'a saisi mon pain sous prétexte d'un manque de formalité au bureau de la frontière ; je m'en suis plaint à M. le Duc de Choiseuil et je luy ay dit combien il était dur de ne pouvoir manger son pain que les grecs appellent ton arton. Pour lui je n'entends pas, mon cher ange, ce que vous imaginez quand vous me dites que je serai trop vangé. Il a près de cent mille hommes, le prince Ferdinand aura une armée formidable et qui pis est il y aura une quinzaine de mille d'anglais dans cette armée. Je fais beaucoup de vœux et j'ay peu d'espérance.

A l'égard des lettres de lui à moy qu'on a imprimées, je ne les ay point vues, mais j'ay les minutes de toutes ces lettres que je luy renvoiais corrigées et qu'un Bonneville luy a dit-on volées. J'ay mis la main à tout ce qu'on a imprimé de lui ; il a été un peu ingrat. M. de Choiseul ne vous a t-il rien confié touchant cette comique majesté ? Ne savez-vous rien ? Dites moy donc quelque chose.

Comment se porte Mme Scaliger. Mille tendres respects.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, imp. CLERC-DANIEL.

LXXXVIᵉ Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 10 Février 1923

Nº 1574
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

Nº 1574
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE



LXXXVI° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Février 1923.

N° 1574

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA — LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1574

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

—

Les plans de Paris en relief. — Il existe au Musée d'artillerie de Berlin un plan en relief de Paris à la fin du XVIII° siècle ; de nombreux plans partiels en relief de Paris sont conservés au Musée Carnavalet et aux Invalides.

En dehors de ces plans connus, en existe-t-il d'autres dans les Musées de Paris, de province ou de l'étranger, et même chez des particuliers ?

Il ne s'agit ici que des plans concernant Paris (généraux, partiels, reliefs et maquettes de monuments).

VICTOR PERROT.

—

Le bol-sein de Marie-Antoinette. — *Æsculape*, dont nous saluons la réapparition sous la direction de M. Benjamin Bord, ancien interne des hôpitaux, revue illustrée somptueuse, consacrée à l'histoire de la médecine, accorde une de ses pages au prétendu moulage d'un sein de Marie-Antoinette, dont le musée de Sèvres a fait un bol. M. Hector Fleischmann et, avant lui, M. Marcellin Pellet, ont donné crédit à cette tradition.

Le premier de ces bols-seins passa en vente en 1864 à l'hôtel Drouot ; on en vit figurer un autre à l'exposition de Trianon en 1867 Le catalogue signale ainsi cet article : « Bols-seins, petits vases en forme de mamelles, en porcelaine tendre, couleur chair, posés sur un trépied à tête de bélier, provenant de la laiterie du Petit-Trianon ». Deux de ces bols, appartenant à M. Alexandre Dumas fils, figurèrent à l'Exposition de Marie-Antoinette en 1894.

Enfin, il y en aurait un exemplaire à la manufacture de Sèvres

Ne pourrait-on savoir à quelle époque la manufacture fabriqua ces bols ? Si elle les fabriqua ?

Si des bols seins, ont été vraiment en usage au Petit-Trianon, sous Marie-Antoinette ? Qui l'a dit ?

Où est la preuve que Marie-Antoinette a fait mouler son sein pour faire, de ce moulage, un bol qui en perpétuerait la forme ?

Est-ce une histoire ? est-ce une calomnie ? Il faut en finir. Je m'adresse à ceux qui n'ont pas l'habitude paresseuse d'accepter les traditions toutes faites, ou encore à ceux qui, entre la critique historique et le pamphlet, ont fait consciencieusement leur choix.

A. B. X.

—

Leduc, petit-fils de Louis XV. — On lit dans l'*Avenir* (10 février 1923) :

Une famille de Louis XV

Sait-on qu'il existe encore à Paris, un famille issue d'un fils naturel et parfaitement reconnu, de Louis XV, et qui, par conséquent, descend en droite ligne authentiquement de ce roi de France ?

C'est une découverte de Charavay qui l'atteste.

Il s'agit d'une lettre autographe signée, adressée au roi Louis-Philippe, qui la reconnut bonne est valable, et accompagnée d'une apostille de la reine Marie-Amélie confirmant sa validité.

Cette lettre, datée du 20 décembre 1830, est d'un monsieur Louis Leduc qui rappelle son origine royale et demande la continuation des subventions que lui accordèrent les rois successeurs de Louis XV.

Une note, de la main de la reine Marie-Amélie, qui lui est jointe, est ainsi conçue : « Recommande particulièrement à la liste civile cette demande de M. Leduc, *fils naturel et reconnu de Louis XV* ».

Donc point de doute.

Maintenant, quel est celui des très nombreux Leduc qui figurent au *Bottin* que nous devons considérer comme le petit-fils ou l'arrière-petit-fils de Louis XV ?

Que faut-il penser de cette histoire ?

V.

—

La descendance des Condé. — On désirerait connaître la descendance des princes de Condé, de Louis XV à nos jours.

J. B. Lyon.

—

Uniforme du 21e léger. — Quel était, en 1846, la couleur des différentes parties de la tenue d'un chef de bataillon du 21e léger ? Plumet ?

Soulgé.

Une médaille allemande sur la guerre de 1914. — Une médaille allemande représentant un assaut, porte en exergue ces mots en allemand : *Campagne contre la France, la Russie, l'Angleterre, etc.*, 1914.

Cette médaille avait été distribuée aux troupes allemandes à leur entrée en campagne. Elle leur fut retirée au cours de la résistance de Liège. Connaît-on la date exacte de sa frappe ? Est-elle antérieure, comme son inscription et les circonstances de son retrait le font supposer, à la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne ? Ce serait intéressant à constater.

A. van den Corput.

—

La Religion blanche. — Quelle est l'origine de cette religion qui existe encore dans quelques villages du Charolais ?

Marquise de Laguiche, douairière

—

Armand Carrel, l'endroit où il fut tué. — Peut-on situer *l'endroit exact* du Bois de Vincennes où Armand Carrel fut blessé mortellement dans son duel avec Emile de Girardin, et d'où il fut transporté dans une maison de St-Mandé où il mourut (24 juillet 1836) ?

Cette maison, encastrée aujourd'hui entre deux immeubles, et qui fut sans doute un « pavillon » à l'époque porte le n° 5 de l'Avenue Victor Hugo. La ville de St-Mandé y fit sceller une plaque commémorative en 1886.

Il existe, je crois, une « Société des Amis de Vincennes ». Près de qui se renseigner, au cas où nos collègues intermédiairistes ne pourraient répondre ?

Dr G. Baschet.

—

La clef des « Mémoires de Cora Pearl ». — En 1886, a paru, chez Jules Lévy, un livre très amusant — et qui projette une curieuse lumière sur la société joyeuse du second Empire : *Les Mémoires de Cora Pearl*. Ils ne sont vraisemblablement pas d'elle, mais elle les a certainement inspirés.

La jolie fille qui fit *Couipidon* est morte. Il n'y aurait sans doute pas d'insdicrétion à demander quels sont les vrais noms des personnages qu'elle met en scène, sous des noms, la plupart assez transparents.

M. Jules Lévy, qui a été l'inoubliable créateur des « Incohérents » et à qui les gens de lettres, dont il défend les intérêts, viennent d'offrir un dîner amical, est toujours parmi nous, aussi alerte et aussi verveux ; si quelqu'un sait le dessous de ces mémoires, évidemment c'est lui. Pour servir l'histoire littéraire et galante du XIXe siècle, ne consentirait-il point à lever les masques ?

G. M.

—

Cresson, ébénistes. — Il y eut au temps de la Régence une famille d'ébénistes du nom de Cresson.

Maze-Sencier signale que la signature L. Cresson a été relevée sur un fauteuil en chêne sculpté du XVIIIe siècle. Pour ma part, je connais une chaise de la même époque qui est signée M. Cresson.

Possède-t-on quelques renseignements sur cette famille ?

P. L.

—

Famille Duriez. — Je serai très reconnaissant au confrère généalogiste assez complaisant pour me donner les descendants d'Isabelle-Louise Duriez, née vers 1640, près d'Averdoingt, en Artois et mariée en 1661 à Antoine-André de Ste-Marthe, peu après gouverneur de la Martinique.

D'après des notes de provenance incertaine elle aurait eu pour père un François Duriez, seigneur de Péru, pour mère une Dlle Pétronille (?) d'Ilembize ou Imbize, pour grand-père un Gislain ou Gilles Duriez, né vers 1593.

Baron DE BOUSSAC.

—

Comte de la Châtre. — Barbot de la Trésorière dans *Annales historiques des anciennes provinces*, 1858, dit p. 8 :

Le comte de la Châtre a épousé Eliza Dyon, fille de la loueuse de journaux au Palais-Royal.

Quel est ce comte de la Châtre, que je n'ai pu situer exactement dans une généalogie assez copieuse que je possède des La Châtre ?

MONTEBRAS.

—

Lafont, de Bayonne. — Un intermédiairiste bayonnais pourrait-il me donner la descendance de Jean de Lafont, écuyer, fils de noble Jean de Lafont et de Dame Marie d'Ayherre, marié vers 1721 à Demoiselle Catherine Marie de Moracin, fille aînée de Jean de Moracin, juge de la Cour consulaire de Bayonne et de Marie Plaisence de Behic ?

D'ARRIBE-LABOURD.

—

Un buste de Lepelletier de St-Fargeau. — Au salon de 1793 Claude-André Deseine, sourd-muet, exposait parmi différents bustes, abbé de l'Epée, la citoyenne Danton, Voltaire, Rousseau, celui de Lepelletier de St-Fargeau. Ce buste dernier est-il connu et dans ce cas où se trouve-t-il ?

GEO.

—

Famille Le Sénéchal. — Dans les *Souvenirs du baron de Frénilly* il est question d'une Mme de Sénéchal, qui avait un Salon à Paris, vers la fin du XVIIIe siècle. Elle eut trois filles, dont l'une épousa le marquis d'Audiffret et l'autre le marquis de Chérisey. Elle aurait été liée assez intimement avec Lacretelle le Jeune.

On voudrait savoir :

1° De qui Mme Le Sénéchal était-elle fille ?

2° Quelle était cette famille Le Sénéchal, qui ne paraît pas être la même que la famille Le Sénéchal de Cercado dont il est question dans d'Hozier ?

3° Le Salon de Mme Le Sénéchal exerça-t-il une influence quelconque ? En plus des Lacretelle, quels étaient les personnages notoires le fréquentant ?

4° Lacretelle le Jeune n'a-t-il pas laissé des mémoires ? Ont-ils été publiés ?

EDACHE.

—

L'intendant Sarthe. — Je voudrais quelques détails chronologiques sur l'intendant à l'armée du nord en 1794 : Sarthe.

A-t-il laissé une postérité ?

L. P. L.

—

Carte de Peutinger. — Où pourrait-on consulter le manuscrit de l'ouvrage de Desjardins sur la carte de Peutinger ? Cet ouvrage a cessé de paraître à la librairie Hachette en 1877 après sa 14e livraison. Or, il devait en avoir 18. Une société savante aurait-elle pris

l'initiative d'achever la publication de cet important ouvrage dont l'auteur mourut en octobre 1886 ?

NIO DE GUN.

—

Armoiries à déterminer du baron Piérard. — *L'Annuaire de la Noblesse* (1890), a consacré une courte notice de M. le baron Piérard, député de la Seine-Inférieure, aujourd'hui décédé. Un de nos érudits confrères pourrait-il nous indiquer les armoiries dont faisait usage M. le baron Piérard ?

GRANDMETZ.

—

Armoiries à déterminer : croix tréflée. — A quelle famille appartiennent ces armes :

Parti, au 1 de gueules à la croix tréflée d'..., cantonnée de quatre molettes d... ; au 2, d'azur à un lion d'... à la bande de gueules brochant sur le lion.

H. V.

—

Ardin, meuble d'écu. — Je relève dans A. de Remacle : *Les Femmes Bibliophiles et leurs Ex-libris* (Archives de la S. F. Coll. d'Ex-Libris, octobre 1909) la description d'armoiries suivante :

Des Casaux : d'azur à un ardin de neuf carreaux d'argent, bordé de sinople, soutenu de deux lions affrontés d'or et accompagné de quatre lions affrontés, deux par deux, du même. J'ai cherché vainement l'explication du mot *ardin* dans les dictionnaires héraldiques que je possède. Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me donner la définition de ce terme du blason.

F. G.

—

Mereaux maçonniques à déterminer. — Un obligeant confrère pourrait-il me renseigner sur la provenance de deux mereaux que je possède ; d'origine maçonnique assurément.

Je désirerais savoir quelle est la loge qui s'en servait et à quel usage ils étaient destinés.

Tous les deux sont *estampés* sur des flancs très minces d'un métal blanc que je crois être de l'argent. Ils sont par conséquent unifaces, le revers ne présentant que le creux de ce qui figure en relief sur l'avers.

Leur diamètre est de 25 millimètres.

Le premier est heptagonal et représente un miroir oval entouré de rayons. Au centre du miroir un triangle, également rayonnant et portant des caractères hébraïques. A la partie supérieure du miroir, une rosace formée de deux étoiles à 5 raies, superposées, avec, au centre, la lettre G. En bas, et séparés par le manche du miroir, les mots 50 | C^ES.

Le second est octogonal ; il représente une étoile à 9 pointes formée par l'enchevêtrement de trois triangles. Au centre, en deux lignes les mots 50 — C^ES.

HD*.

—

« Armance » de Stendhal. — M. Edouard Champion, l'éditeur des œuvres complètes de Stendhal, adresse cette circulaire aux bibliophiles.

Pour éclaircir une question bibliographique dont nous n'avons pas la solution, au cours de notre édition des œuvres complètes de Stendhal, nous recherchons une édition d'*Armance* de Stendhal (Henry Beyle).

Voudrez vous avoir l'obligeance de vérifier si votre bibliothèque possède :

1° *Armance*, roman anonyme. Paris, 1827, avant-propos signé Stendhal ;

2° *Armance*, par M. de Stendhal, 2e édition Paris, 1828.

Si ces ouvrages se trouvent dans votre bibliothèque, veuillez nous le faire savoir.

Je vous remercie, à l'avanco de votre recherche et de votre aide obligeante et vous prie, etc.

EDOUARD CHAMPION.

—

Lignes énigmatiques dans l'Ile des Pingouns, d'Anatole France — Que peuvent signifier ces quelques lignes qu'on trouve dans l'*Ille des Pingouins* d'Anatole France, au commencement, du Livre VIII : « Les Temps futurs », p. 391.

Bqsfttfustqvtusfbjuf bmbvupsjufcftspjfucftfnq... etc.

Signé : Voufnpjoxfsjejrof.

Serait-ce peut-être le commencement d'une autre histoire sans fin.

MANDRYEXXS.

—

Editions Cazin. — Le libraire Corroënne a publié vers 1880 une bibliographie de la collection Cazin et une bibliographie des collections un peu antérieures

d'Orléans, Lille et Lyon. Une bibliographie des collections contemporaines de la collection Cazin (Liège, Evreux, etc.) a été annoncée à l'époque, mais n'a pas été publiée.

Que sont devenus les notes et documents que Corroënne avait réunis pour rédiger ce dernier ouvrage ? Existe-t-il d'un autre auteur un ouvrage sur les collections contemporaines de la collection Cazin ? B. M. J.

—

« Les auteurs des Dames de la Cour ». — En 1826 parut à Paris un petit livre devenu rare intitulé : *Biographie des Dames de la Cour et du faubourg Saint-Germain* par « un valet de chambre congédié ». Cet ouvrage fort intéressant et très méchant fut saisi à son apparition, ce qui assura son succès. Les deux auteurs étaient François-Eugène Garay de Monglave et E. Constant Piton.

Pourrait-on donner quelques détails biographiques sur ces deux écrivains ?

J.

—

« Les carrosses d'Orléans ». — Comédie de Jean de la Chapelle, académicien né à Bourges, et qu'il fit jouer en 1680.

Cette pièce a-t-elle été imprimée, et, dans l'affirmative, où pourrait-on la consulter ? O' P.

—

Le porc. — Existe-t-il dans les ouvrages anciens des descriptions ou des reproductions relatives à la race porcine (Porc, Cochon, Sus Scrofa), ainsi que des tableaux, dessins, bas-reliefs, vases, etc... s'y rapportant.

Pourrait-on également indiquer la provenance des gravures reproduisant des scènes antiques, où figurent ces pachydermes, et insérées dans le *Larousse Agricole*. UN ELEVEUR.

—

Saint-Luc dans un conte. — Il y a quelques années j'ai lu (je ne rappelle pas où) un joli conte d'un bouvier qui était entré par erreur au Paradis et qui en était chassé par saint Luc. Dans quelle collection se trouve-il ? E. DE. M.

—

Semaine anglaise. — Dans son *Histoire du Moyen Age*, récemment publiée chez Hachette, F. Frunk Brentano écrit, page 329, à propos des ouvriers :

Les métiers parisiens pratiquaient la « semaine anglaise » qui était aux XIIe-XIIIe siècle la semaine française, des Français elle passa aux Anglais, qui dans leur esprit de tradition la conservèrent. D'Angleterre elle vient de rentrer en France débaptisée.

Peut-on savoir à quelle époque et pour quelles raisons les métiers parisiens ont abandonné la « semaine française » ?

X. B. T.

—

Accidentellement. — Un grand journal parisien du matin « annonce la mort du général J... décédé *accidentellement* à T... »

Est-il bien correct d'employer cet adverbe pour faire entendre que le général J... est décédé des suites d'un accident ?

Accidentellement ne signifie-t-il pas plutôt *fortuitement*, *par hasard* ?

Je sollicite l'avis des puristes.

MAURICE JEANNARD.

—

Le monocle. — Je me souviens d'avoir lu quelque part — peut-être dans un des ouvrages sur Rome de Gugliemo Ferrero — que Néron, qui était fort myope, se servait, pour suivre les représentations théâtrales et les jeux du cirque, d'une grosse émeraude taillée en lentille. Il serait ainsi l'inventeur du monocle.

Il ne semble pas avoir eu d'imitateurs jusqu'au siècle dernier. A la fin du XVIIIe siècle, les élégants employaient pour lorgner une sorte de face à main à deux branches qui pouvait se replier, et dont l'usage a persisté jusque dans le premier tiers du siècle suivant. Le monocle n'a reparu qu'à cette époque. Toutefois, je ne l'ai pas rencontré dans les estampes du temps de la Restauration ; ce n'est qu'en 1832 qu'on le voit figurer pour la première fois dans une charmante vignette de Gavarni sur le titre du premier roman de Mme Emile de Girardin, *le Lorgnon* : un jeune homme braque attentivement son monocle sur un dandy s'entretenant familièrement avec une femme du monde assise sur un sofa. Au commencement, le monocle était rond ou carré, suspendu à un large ruban de moire noire ; le prince de Sagan a été le dernier à suivre cette

mode. Depuis lors, on a répudié toute attache et les « purs » ont adapté le monocle sans cordon et sans monture, qu'ils portent tout le jour incrusté dans l'orbite. Sait-on exactement quelle année le monocle a fait son apparition dans le costume masculin ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le pourboire. — Me proposant de publier un ouvrage sur le pourboire, comme suite à une thèse de doctorat, soutenue en 1909, je serais très heureux de recevoir tous renseignements relatifs à ce sujet, qui n'a jamais fait l'objet d'une étude spéciale, à ma connaissance.

Suivant les époques le pourboire a pris différentes dénominations, telles que : ferrer la mule, faire danser l'anse du panier, pistole, paraguante, vin du valet, doubles guides, sou du franc, épingles, pôt de vin, étrennes, gratifications, baschich, etc., etc.

Je recherche toutes mentions de cette coutume dans les ouvrages anciens et modernes, français et étrangers, à tous les points de vue : historique, économique, juridique, ainsi que tous projets de lois et lois en France et à l'étranger.

Je serais désireux de recueillir aussi toutes anecdotes, usages, opinions et observations à ce sujet.

RENÉ M.....

[Il nous sera sans doute impossible de publier tout ce qui pourra être répondu à une question sur laquelle il existe une littérature abondante. Nous ferions, en ce cas, parvenir à l'auteur de la question directement ce qui dépasserait les limites forcément assignées à chaque sujet].

—

La coutume du Dônage. — Il se pratique encore maintenant dans quelques villages en Franche-Comté, une ancienne coutume assez curieuse pour en parler ici. Je m'explique : Le jeudi qui précède le premier dimanche de Carême, les jeunes hommes de la classe appelée sous les drapeaux dans l'année en cours, vont, à la nuit venue, se percher sur les arbres les plus hauts et les plus élevés du pays. Autour des dits arbres ils allument un feu composé de quantité de fagots et entretenu pendant toute la « cérémonie ». Ils ont une liste qui a été préparée dans les semaines précédentes et qui contient les noms de toutes les filles et garçons du lieu qui sont à marier. Assis sur la cîme d'un des arbres, celui qui tient la liste se met à crier de toutes ses forces ; Je dône. Les autres placés sur un autre arbre assez éloigné lui répondent en criant de même : Qui dônes tu ? — Je dône, dit-il, un tel ! — Avec quil? répondent les autres. — Avec une tele ! Si celui dont le nom est prononcé souscrit au projet d'union, il tire en signe d'adhésion et de joie, un coup de fusil ou de pistolet, armes dont il a eu soin de se munir ainsi d'ailleurs que presque tous les garçons du dônage.

La liste parcourue d'un bout à l'autre on revient en troupe au village et bien évidemment chaque garçon qui a été dôné cherche dans la foule qui est venue assister, la compagne à lui dônée. Quelquefois même s'il n'a pas trouvé la jeune fille il va tirer un coup de feu devant sa fenêtre.

Dans la soirée du samedi suivant, il y a une petite réunion de famille chez la jeune fille où l'on célèbre autour d'un plat de gaufres les espèces de fianéailles qu'a proclamées le dôneur.

Y a-t il encore d'autres provinces de France où cette coutume a existé ? Subsiste t elle encore dans ces provinces éventuelles ? d'où viendrait cette coutume, qui réjouit les quelques pays franc-comtois où elle est encore vivace ?

JEHAN ROBERT.

—

Un mot d'Anatole France sur Zola. — N'est-ce pas à Anatole France (1re manière) que l'on attribue ce mot à propos de Zola ? « Il entre dans les écuries d'Augias pour en ajouter ». Où, quand a-t-il paru exactement ?

Or, on lit, page 93 du Victor-Hugo de Barbey d'Aurevilly, que vient de publier Crès et qui est une impression des critiques littéraires parues au Pays en 1862, à propos des *Misérables*.

Talent qui fut robuste, il est spirituel comme Hercule Seulement Hercule nettoya les étables d'Augias : Hugo y aurait ajouté.

X. B. T.

Réponses

L'Altantide a-t-elle existé (LXXXV, 858, 970 ; LXXXVI, 58). — Comment la sience géologique confirme l'histoire platonicienne de l'Atlantide, c'est ce qu'explique M. Pierre Ternier, membre de l'Académie des Sciences, dans l'admirable livre qu'il vient de publier sous ce titre : *A la gloire de la Terre, souvenirs d'un géologue*. Il y a là tout un chapitre sur l'Atlantide, qui avait paru dès 1913, dans le « Bulletin de l'Institut océanographique » de Paris et dans la *Revue scientifique*. M. Ternier conclut : « Non seulement la science, la plus moderne science, ne fera pas un crime aux amoureux des belles légendes, de croire à l'histoire platonicienne de l'Atlantide, mais c'est cela même qui, par ma voix, les y invite ».

GEORGES GOYAU.

Les cheveux de Diane de Poitiers (LXXXVI, 42). — Une réponse intéressante doit certainement pouvoir être donnée par le comte Guy de Leusse actuel propriétaire du château d'Anet, et en outre possesseur d'une mèche des cheveux de Diane de Poitiers.

L. P. L.

*
* *

Les renseignements donnés dans *l'Intermédiaire* du 20 30 janvier sont rigoureusement exacts.

Au moment de la profanation du tombeau de la duchesse de Valentinois, lorsque le cercueil fut ouvert, on découvrit, outre le corps de Diane, celui de ses deux petites filles, enfants de la duchesse d'Aumale.

Les trois corps, après deux siècles, étaient parfaitement conservés, celui de Diane d'une blancheur extraordinaire ; mais le contact de l'air les ternit rapidement. Ils furent tous les trois mis complètement nus et placés sur une petite voiture basse nommée « diable », puis menés à travers tout le village pour être enterrés dans le cimetière.

Des femmes voyant de leurs maisons, des enfants s'approcher de la voiture, sortirent de chez elles et les empêchèrent de voir ce répugnant et honteux spectacle.

Dans le cimetière, un trou en hauteur fut creusé dans la fosse commune, les trois corps, sans linceul ni cercueil, furent enterrés verticalement dans le trou.

Le fossoyeur, en laissant glisser le corps de Diane dans le fond de cette tombe, la prit par les cheveux dont une partie s'étant détachée de la tête lui resta dans les mains

Ces cheveux furent partagés entre les personnes présentes, les héritiers de l'une d'entre elles en cédèrent une mèche au propriétaire du Château d'Anet qui la mit dans un médaillon, lequel figure actuellement dans une vitrine.

DOMBES.

Une breloque royaliste (LXXXV, 954 ; LXXXVI, 26, 53). — Le cachet à la guillotine existe. Je l'ai sous les yeux ; il fermait une lettre, du Jacobin Gateau, employé aux subsistances militaires. La lettre est adressée au citoyen Verteuil, juge au tribunal révolutionnaire ; elle est datée de Strasbourg, le 29 nivôse an II (18 janvier 1794).

Le cachet est oval ; il a 0 m. 034 de haut et 0 m. 028 de large. Au centre est une guillotine bien visible et autour on lit : *Subsistances militaires*. Sur le soubassement de la guillotine : *Guerre aux fripons*.

Le texte de la lettre concerne la rédaction d'un rapport, mais le post-scriptum est à l'unisson du cachet. En voici le texte :

Ai-je été appelé aux Jacobins ? Je n'en ai aucune nouvelle mes amis m'oublient furieusement. Mon cœur saute de joie au décret d'arrestation contre M. Fabre d'Eglantine. Les tartufes, les frippons, les traîtres y passeront tous. La liberté a prononcé leur arrêt de mort.

B. [DE CH.]

Lettre sur Fréron et le duc de Choiseul. — Lettre inédite de Voltaire (LXXXV, 87). — La lettre est évidemment adressée par Voltaire au comte d'Argental.

Les allusions au tripot, au *Spartacus* de Saurin, à *Tancrède*, à *Zaïre*, les appellations de *divin ange* (le comte d'Argental), de *Mme Scaliger* (la comtesse d'Argen-

tal), l'esprit pétillant de la lettre sont caractéristiques. Il y a d'ailleurs dans la *Correspondance générale* une lettre du 7 mars 1160 au comte d'Argental à peu près analogue.

DANIEL MULLER.

*
* *

C'est, à n'en pas douter, datée des Délices, une lettre de Voltaire à son « divin ange », le comte d'Argental et à Mme Scaliger, la comtesse d'Argental. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans la *Correspondance générale* de Voltaire, les lettres adressées, les 7 et 17 mars 1760, aux mêmes destinataires. On y retrouve *le tripot*, *Spartacus* (tragédie de Saurin) *Aménaide*, *Fanine* (ou plutôt Fanie) personnages de *Tancrède* (pièce représentée le 3 septembre 1760), l'abbé d'Espagnat, etc., etc. Tout s'éclaire.

BARON DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

*
* *

La lettre est-elle inédite ? C'est là ce qui serait intéressant, et que je ne puis vérifier, n'ayant pas en ce moment sous la main la *Correspondance complète*. Mais il est facile de reconnaître une lettre de Voltaire au comte d'Argental, le divin ange, le cher ange, comme il l'appelle toujours. *Spartacus* est la tragédie de Saurin, jouée en 1760. *Fanime*, c'est un remaniement de *Zulime*, auquel travaillait Voltaire en même temps qu'il achevait son *Tancrède* (la tragédie chevaleresque en rimes croisées de la lettre). *Lui* (« pour *lui*, je n'entends pas », etc.), naturellement c'est Frédéric II.

IBÈRE.

*
* *

Il serait surprenant que cette épître ne fût pas de Voltaire, bien qu'elle ne figure pas dans la « Correspondance du philosophe de Ferney » publié dans l'édition Desoër de ses *Œuvres complètes*.

« Mon divin ange » est le surnom d'amitié que Voltaire avait accoutumé d'appliquer à d'Argental dans sa correspondance. En outre, dans une lettre adressée à ce dernier à la date du 7 mars 1760, s'il ne se plaint pas du « Vent du nord », il lui écrit que « le malingre des Délices est au bout des facultés de son corps, de son âme et de sa bourse ». Il lui demande ensuite son avis sur la tragédie de *Spartacus* que venait de faire représenter Saurin aux Français, fait allusion à un solde de compte de neuf cent livres qu'il doit payer à l'abbé d'Espagnac, « son persécuteur », et termine en priant son ami de présenter ses respects à Mme Scaliger (Mme d'Argental).

Si, comme tout l'indique, cette lettre anonyme est de la main de Voltaire, nous ne pouvons que féliciter le confrère B. M. J. de posséder un document inédit aussi précieux.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le Rhingrave et ses troupes en 1562-63 (LXXXV, 809, 919). — Il s'agit du Rheingraf (Rhingrave, en français), littéralement comte du Rhin.

Le Rhingrave a pris le titre de comte de Salm dès la fin du XVe siècle.

Jean Philippe, comte de Salm, (qu'on me donne de source allemande comme mort en 1566) était bien jeune à l'époque précitée pour avoir eu le commandement de plusieurs milliers d'homme. N'y aurait-il pas erreur de date ?

P. S.

—

Lettres de bourgeoisie (LXXXVI, 2). — Il y avait, à Angers, une *Confrérie de Bourgeois*, qui existait dès le XIIIe siècle et qui disparut à la Révolution. On n'y recevait point d' « artisans ». Depuis le XVIe siècle, elle n'admettait plus de femmes. Ses statuts lui avaient été donnés par Guillaume Le Maire, mort évêque d'Angers en 1317.

F. U.

*
* *

L'institution de la bourgeoisie, son origine et son recrutement sont bien connus. On sait qu'elle fut pour le roi l'un des moyens les plus efficaces pour étendre son autorité et son pouvoir.

A un moment où tout en France était devenu fief, les successeurs de Hugues Capet imaginèrent d'affranchir les serfs puis de créer des bourgeois. C'était l'apparition d'une classe nouvelle et libre qui tenait l'intermédiaire entre les nobles et les vilains.

On conçoit aisément le succès de cette nouveauté. Les bourgeois se multiplièrent considérablement. On ne pouvait de serf devenir bourgeois mais pour l'en rendre

capable on commençait par lui donner des lettres d'affranchissement.

Sans exempter les Bourgeois de toutes les servitudes féodales les chartes et ordonnances en opéraient la fixation. On évitait ainsi les abus d'un arbitraire souvent scandaleux, qui voulait par exemple qu'une veuve ne put se remarier, qu'un père ne put marier ses enfants, les particuliers en général disposer de leurs meubles et immeubles *in vita pariter et in morte* sans en acheter d'abord la permission de leur seigneur.

L'institution de la bourgeoisie connut une triple étape. A l'origine le droit de l'accorder était non de souveraineté mais purement féodal. Aussi le seigneur dans son fief pouvait-il créer des bourgeois comme le roi dans son domaine. Plus tard l'idée de suzeraineté s'étant combinée avec celle de souveraineté les rois créèrent des bourgeois dans les fiefs des seigneurs. Ils leur donnèrent le nom de *Bourgeois du roi*. Ceux-ci échappaient ainsi au moins quant à la personne à la juridiction seigneuriale et pouvaient cependant conserver leur domicile sur la terre du seigneur. Par un artifice on leur donnait un domicile fictif en leur accordant la bourgeoisie. Pour ceux-là le seigneur ne pouvait plus les réclamer alors qu'au contraire en vertu de sa suzeraineté le roi pouvait réclamer ceux des seigneurs.

Les formalités avaient été fixées par l'ordonnance de Philippe le Bel de 1287 :

Quand aucun veut entrer en aucune bourgeoisie, il doit aller au lieu dont il requiert être Bourgeois et doit venir au prévot du lieu ou à son lieutenant ou au maire des lieux qui reçoivent des Bourgeois sans prévot et dire à cet officier : *Sire, je vous requiers la Bourgeoisie de cette ville et suis appareillé de faire ce que je dois.* Alors le prévot, ou le maire, ou le lieutenant, en la présence de deux ou de trois Bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sureté de l'entrée de la Bourgeoisie, et que le récipiendaire fera ou achetera, pour raison de la bourgeoisie, une maison dans l'an et jour, de la valeur de 60 sous parisis au moins. Cela fait et registré le prévot ou le maire doit donner à l impétrant un sergent pour aller avec lui par devers le seigneur sous lequel il est departi, ou devant son lieutenant, pour lui faire savoir que l'impétrant est entré en la bourgeoisie de telle ville, a tel jour et en tel an, ainsi qu'il sera contenu dans les lettres de bourgeoisie.

Enfin dans une troisième époque le roi s'attribua seul le pouvoir de créer des bourgeois à l'exclusion des seigneurs. Une instruction de Charles V rédigée en 1372 à l'occasion de la cession de la baronie de Montpellier au roi de Navarre en échange de quelques villes porte qu'il se réserve tous les droits de souveraineté lesquels sont toujours appartenant au roi seul et pour le tout et en particulier celui des bourgeoisies.

Il y avait alors deux moyens de parvenir à la bourgeoisie : Soit en vertu d'une concession générale accordée à tous les habitants d'un lieu ; elle était dite *réelle* parce que attachée au territoire, se transmettant aux héritiers par la naissance et se communiquant par le mariage ; soit en vertu d'une concession particulière, elle était dite *personnelle* et s'obtenait par l'agrégation formelle d'une personne à un corps de bourgeoisie.

Les nobles ne pouvaient jamais devenir bourgeois, non plus que les ecclésiastiques ni les bâtards : *Si vous étiez batard ou clerc... ne feriez mie bourgeois, si perdriez votre argent.*

Chaque bourgeoisie avait d'ailleurs ses coutumes particulières : A Lille, on excluait tout ennemi du roi ou de la ville, à Paris il fallait prouver une résidence d'au moins un an et un jour, à Lyon on exigeait une inscription sur les registres de la ville, une déclaration des biens et une résidence consécutive de 10 ans à raison au moins de sept mois par an, à Calais outre un certificat de bonnes vie et mœurs le candidat devait justifier qu'il n'était pas issu d'une famille de lépreux.

Quant aux privilèges ils variaient d'une cité à l'autre et il serait impossible ici d'en fournir le détail. A ce sujet on pourra consulter : *Loyseau*. Traité des seigneuries ; Ducange, verbo Burgensis ; Merlin ; Brussel, de l'usage des fiefs ; le traité général des droits d'ayde, la coutume de Troyes, la pratique des Terriers, Denisart et en général tous les répertoires de l'ancien droit.

MAURICE GARÇON.

—

Le droit de gillerie. Droit du seigneur (LXXXV, 194, 374, 416, 465, 491, 582, 634, 725, 779, 825, 875 ;

LXXXVI, 14). — Un ouvrage définitif, intitulé précisément *Le droit du seigneur au moyen âge*, a été écrit par Louis Veuillot sur ce sujet et publié en 1876, chez Victor Palmé. Ce livre, devenu très rare aujourd'hui, démontre avec une documentation décisive que ce fameux droit, tel que l'entendent les comptempteurs de notre passé, est un conte à dormir debout.

Le droit du seigneur au moyen âge était, en réalité, le droit du Seigneur-Dieu sur les trois premiers jours du mariage.

Le mariage, étant un sacrement, devait être précédé, comme tous les autres sacrements, de plusieurs jours de retraite : pour le baptême (donné à un adulte), pour la première communion, pour la confirmation, cette retraite était de cinq à à huit jours selon les localités ; pour l'ordre, elle était de neuf jours (la neuvaine), pour le mariage de trois jours. Quand la mariée était vassale, elle avait le droit de faire sa retraite dans la chapelle seigneuriale où elle se rendait chaque matin, sous la sauvegarde de la châtelaine, rentrant chaque jour chez ses parents. Si le fief dépendait d'une communauté d'hommes, elle faisait sa retraite à l'église paroissiale ; s'il dépendait d'une communauté de femmes, elle restait trois jours dans le couvent et c'était l'abbesse qui exerçait sur elle le droit du Seigneur. Au cas, enfin, où la mariée était de condition libre, c'était sa mère qui exerçait sur elle le droit du Seigneur, la conduisant chaque matin à l'Eglise paroissiale.

Cette touchante coutume existe encore d'ailleurs dans certaines vieilles provinces. Je l'ai vue pratiquer en Bretagne en 1888. Un voiturier de Plancoët, M. Héleux, m'avait prié à ses noces avec une demoiselle Cochet, fille d'un riche fermier propriétaire de la commune voisine de Créhen. Après le « dejeuner-dinatoire », entremêlé de chansons, de biniou, de vielle et de danses, qui avait duré de midi à 8 heures du soir, je fus tout surpris de voir le marié regagner seul ses pénates, tandis que la mariée rentrait chez ses parents. Je m'informai. On m'expliqua que c'était pour la retraite. Le marié alla chercher sa femme le soir du troisième jour.

Quant au droit de « cuissage » de « jambage » et même de « culage » (on aimait les expressions rabelaisiennes en ce temps-là) c'était tout autre chose ; mais qui n'avait rien de commun avec ce que l'on raconte.

La terre octroyée au vassal était ordinairement cultivée par lui et ses enfants ; quand l'un deux quittait cette terre, c'était, pour le seigneur, une dépréciation de la valeur familiale de son vassal ; il réclamait donc une redevance au marié étranger qui faisait sortir une fille de sa terre, et cette redevance, la malice populaire l'avait baptisée des noms que nous venons de dire

Plusieurs de nos confrères, il est vrai, ont cité des documents qui pourraient prêter à équivoque ; mais d'abord, ces documents eux mêmes ne prouvent nullement que le fameux droit de gillerie aient jamais été effectivement exercé ; en second lieu, je voudrais, avant d'en discuter, que l'on me prouve l'authenticité de ces pièces. Ce n'est pas aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* que j'apprendrai que depuis 130 ans l'histoire a été une perpétuelle conspiration contre la vérité, et un incident récent nous a montré un historien pris en flagrant délit de truquage de documents historiques dans l'enceinte même de nos Archives Nationales... Donc, je me méfie.

RAOUL SAINT-CLAIR.

—

Confédération poitevine de 1793 (LXXVI, 3). — Les origines de la confédération poitevine me paraissent bien antérieures à l'organisation qu'en aurait faite le prince de Talmont, en *1793*, d'après la *Biographie Michaud* et quelques autres. Elle prit naissance dès *1790* grâce aux Robert de Lézardière et fut connue d'abord sous le nom de « conspiration de la Proustière ».

Emigré en Angleterre, le prince rentre en France en *1792* pour servir de second à La Rouërie, dans le *Maine*. Il y fut arrêtée en *janvier 1793* et incarcéré à Angers, d'où il s'échappa *seulement* au mois de *mai* de cette même année, pour rejoindre les Vendéens qui faisaient la guerre depuis le *10 mars*. J'avoue ne pas bien voir où, quand et comment il aurait pu créer la Fédération Poitevine en cette même année 1793. Je ne conteste rien,

mais je serais très reconnaissant des précisions que M. L. B. ou quiconque voudrait bien donner.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

Campagnes Vendéennes de 1815 et 1830 (LXXXVI, 3, 54). — Le comte Imbert de Saint-Amand a publié chez Dentu, libraire de la Société des gens de lettres, une série d'ouvrages sur la duchesse de Berry : 6 volumes in-12 faisant partie de la collection : *Les femmes des Tuileries*. De ces 6 ouvrages, 2 sont consacrés à la campagne en Vendée de 1830 à 1832.

Ils ont pour titres : 1° *La duchesse de Berry et la Vendée* ; 2° *La captivité de la duchesse de Berry*.

Je crois que notre correspondant L. B. y trouvera tout ce qu'il désire au point de vue historique et même anecdotique.

Malheureusement, tous les ouvrages de cette collection sont introuvables. Le fonds de la librairie Dentu a été vendu voilà longtemps et acheté par quelques grosses maisons de librairie.

On ne les trouve plus que dans des catalogues mensuels de livres d'occasion et à des prix forts. C'est tout à fait un hasard inespéré quand on en déniche un dans les boîtes des bouquinistes sur les quais.

GEORGES BILLARD.

* * *

Les *Mémoires pour servir à la campagne de 1815 dans la Vendée*, par d'Autichamp (Paris, Egron 1817) sont dans toutes les bibliothèques publiques. Mais il existe un autre ouvrage beaucoup plus complet et beaucoup plus rare, à peu près copié sur le manuscrit intégral du général et publié en 1890, par M. d'Availles, sous le titre : *Guerres de la Vendée. Notes biographiques sur le général d'Autichamp, 1770-1859, d'après des documents inédits* (Niort, Clouzot ; Paris, Lechevalier) c'est la reproduction presque textuelle des *Mémoires* manuscrits du général, dont l'original appartient à la célèbre bibliothèque poitevine réunie par feu M. Ernest Cesbron, ancien notaire à Poitiers et que son fils conserve avec un soin pieusement jaloux

Les héritiers du comte d'Autichamp s'émurent de cette publication faite sans leur assentiment et revendiquèrent, en justice, leur droit de propriété *littéraire* sur ce document. Les tribunaux leur donnèrent gain de cause et prescrivirent la destruction de l'édition, ce qui fut exécuté, si je ne m'abuse. Mais avant cette mise au pilon, un certain nombre d'exemplaires en avaient été vendus Il en existe dans presque toutes les bibliothèques privées poitevines et angevines ; à la Bibliothèque Nationale, aux Bibliothèques publiques de Poitiers, Nantes, etc., etc.

2° Il n'existe pas, à ma connaissance, d'ouvrage sur la campagne de *1830*, et cela pour une raison péremptoire, il n'y eut pas, cette année-là de « campagne » en Vendée.

L'auteur de la question veut sans doute parler de la campagne de *1832*. Sur celle ci, on consultera avec fruit le dernier volume (VI) de l'*Histoire de la guerre de Vendée* par l'abbé Deniau (*seconde édition*) revu et publié par M l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*. Les renseignements fournis par cet ouvrage sont sérieusement contrôlés. Ils ont une toute autre valeur que ceux fournis par Crétineau Joly et qui relèvent surtout de la polémique. Consulter également sur la même époque les volumes de *Mémoires* publiés par le vicomte Aurélien de Courson, notamment les *Souvenirs d'un officier de gendarmerie sous la Restauration* (Paris, Plon, 1914). L'auteur, le lieutenant La Roche, a pris une part importante, à la campagne nantaise.

Consulter encore toute la seconde moitié de l'important ouvrage que M. Gabory, archiviste en chef de la Loire-Inférieure, vient de publier, chez Perrin, sous ce titre : *Les Bourbons et la Vendée* et la notice consacrée à ce soulèvement par le professeur Gautherot, d'après les papiers du maréchal de Bourmont, dont la *Revue du Bas-Poitou* vient de commencer la publication sous ce titre : *L'Héroïque comtesse et la Vendée en 1832*. Il s'agit de l'organisation du soulèvement par la comtesse Auguste de La Rochejaquelein.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

* * *

M. Bourdeau, libraire à Parthenay (Deux-Sèvres) avait à céder dernièrement plusieurs exemplaires des *Mémoires de d'Autichamps* par Ch. d'Availle.

Comte R. DE MONTI.

Les plus anciennes familles rurales (LXXXVI, 1). — C'est une erreur de croire qu'il soit très difficile, pour une famille roturière, de retrouver ses aïeux au-delà de quelques générations ; mais il faut se donner la peine de chercher. Et d'abord, les actes sur parchemins n'étaient pas, sous l'ancien régime, le privilège exclusif de la noblesse ; j'ai, dans mes paperasses, plusieurs contrats de mariage de roturiers sur beau parchemin, dont un entre un pottier et une fille de ferme. Beaucoup de vieilles familles terriennes ont conservé d'abondantes archives. Elles ne s'en servent point parce que, devenues bourgeoises, elles croiraient sottement déchoir en montrant que leurs ancêtres étaient de braves et honnêtes paysans.

Outre ces archives familiales, il existe deux autres sources de renseignements où l'on peut utilement puiser ; 1° les archives paroissiales détenues, pour la plupart, par les mairies ou les chefs-lieux de département ; 2° les aveux de vassalité possédés par les familles de vieille noblesse, ou échoués dans les bibliothèques publiques.

On sait que les aveux de vassalité se renouvelaient ordinairement lors du décès de chaque seigneur et de chaque vassal et qu'ils énuméraient copieusement les origines du droit de vassalité. Personnellement, j'ai pu, en compulsant de nombreux parchemins pour un tout autre objet, reconstituer incidemment, au moyen de ces aveux, la lignée, au cours de plusieurs siècles, d'humbles familles paysannes, restées constamment sur la même terre : des Fauvel, des Amiot, des Girault, etc.

Je rappellerai enfin qu'il y a une trentaine d'années, Hyacinthe Le Franc, secrétaire général de l'Union du Commerce et de l'Industrie, alors présidée par Monsieur Léon Harmel, avait commencé à composer un « Livre d'or des familles françaises », pour différencier les Français d'origine d'avec les métèques qui nous encombrent depuis un siècle.

Il avait réussi à constituer de nombreux dossiers de familles remontant toutes au-delà de la Révolution et plusieurs à quelques siècles plus loin. Le Franc est mort trop tôt pour achever son œuvre ; mais son projet pourrait être utilement repris.

RAOUL SAINT-CLAIR.

* * *

Il est certainement fort difficile de retrouver les aïeux un peu lointains d'une famille roturière et surtout d'en établir la généalogie incontestable depuis cinq cents ans. On le pourrait peut-être, pour un assez grand nombre en remontant seulement à trois cents ans, et, s'il n'est pas téméraire de généraliser des observations locales portant sur une région d'Auvergne, on serait surpris du nombre extrêmement élevé de familles habitant le même lieu et cultivant le même sol depuis trois siècles. Dans la région que je connais c'est la très grande majorité des familles qui a gardé cette stabilité, consacrée aujourd'hui comme une chose rare par des honneurs officiels.

A propos de cette stabilité rurale, je puis citer une terre appartenant à la même famille paysanne depuis 1546, au moins, et qui n'a jamais fait l'objet d'une vente depuis lors.

MARC DOUSSE.

—

Le véritable nom de Gabriele d'Annunzio (LXXXV, 860, 974). — Gabriele d'Annunzio est né le vendredi 12 mars 1863, à 8 heures de la matinée, dans la maison où habitaient son père Don Francesco Paolo *d'Annunzio* et sa mère Donna Luisa de Benedictis, à Pescara, petite ville des Abruzzes.

Le nom de « Rapagnetta », dont certains polémistes italiens et français ont essayé d'affubler le poète, figure effectivement sur son acte de naissance, mais à simple titre de témoin : c'est Don Camillo Rapagnetta « propriétaire à Pescara », qui présenta l'enfant, le 13 mars, à l'officier de l'état-civil.

Cfr. à ce sujet l'intéressant ouvrage de M. André Geiger : *Gabriele d'Annunzio*, Paris, « La Renaissance du Livre », 1918, (Appendice VIII, p. 141) et les précieux renseignements donnés en 1907 et 1908 par Alberto Lombroso dans la *Rivista di Roma)*.

MANLIO D. BUSNELLI.

—

Famille Bassereau (LXXXV, 908 ; LXXXVI, 16). — Mon très cher et érudit ami, M. l'abbé Uzureau, me permettra de lui signaler que Antoine Bontemps, quincaillier à Saumur, qui épousa Louise Bas-

sereau et dont naquit Catherine-Louise Bontemps, laquelle épousa Gabriel Mestayer *dit* du Vivier, était le frère du général François Bontemps, fait baron de l'Empire et d'Abaumont, titre qu'il se refusa à faire enregistrer. A moins d'alliances anterieures entre les deux familles, ce que j'ignore et désirerais savoir, le curé de l'Esvière n'était qu'un *allié* mais pas un cousin du général, ancien prêtre lui-même, et qui mourut en 1811, en effet, en bons termes avec l'Eglise, certainement, puisqu'il fut inhumé en terre sainte, au cimetière de la paroisse de Varrain, dont il était grand bienfaiteur. Tous les biographes du général, y compris son petit-neveu, le toujours regretté docteur Bontemps, ont peu parlé de sa vie antérieure à 1793. J'espère pouvoir, un jour, combler cette lacune et faire connaître ce que fut, jusque là, l'existence de ce vrai et vaillant soldat qui, comme Joyeuse :

...Prit, quitta, reprit la soutane et l'épée.

H. Baguenier Desormeaux.

—

Blondeau, horloger (LXXXV, 908 ; LXXXVI, 17). — Je trouve dans l'*Almanach général de la France et de l'étranger pour 1839* un Blondeau, horloger, établi au n° 19 de la rue de la Paix. Il est indiqué comme étant *breveté du Roi* et ayant obtenu *une médaille de bronze à l'exposition de 1834*.

Ce Blondeau — qui est vraisemblablement celui qui intéresse le confrère J. O., a dû s'établir à Paris peu après 1830, car il ne figure pas sur un *Almanach des 2500 adresses* pour cette dernière année, que j'ai en ma possession

Un autre horloger du même nom habitait en 1839 le n° 138 de la rue Saint-Martin.

Un bibliophile comtois.

-

Le secret de Léon Bloy (LXXXV, 716, 828, 921 ; LXXXVI, 60). — A la question posée par l'*Intermédiaire*, voici ce qui peut être compris de ce secret, d'ordre éminemment religieux.

Léon Bloy aurait connu une femme douée d'une prescience surnaturelle, sorte de mystique à qui auraient été faites des révélations touchant la fin des temps. Entre autres communications, il lui aurait été révélé une nouvelle et définitive Pentecôte, établissant visiblement le règne du Saint Esprit sur la terre, en conformité du texte de saint Paul, disant que nous avions été sauvés par la venue de Jésus-Christ, seulement en espérance.

C'est sur ce texte que s'est établie la doctrine des Paraclétistes condamnée par l'Eglise

Le secret consistait en ce que Léon Bloy était resté convaincu, grâce à cette communication à lui confiée, qu'il ne mourrait pas sans avoir vu son accomplissement.

X.

—

Famille de Fours (LXXXVI, 45). — Guillaume des Courtils, seigneur de Grémévillers et de Prétoy, Châtelain de Gerberoy (père de Louis des Courtils, seigneur de Merlemont 1512-1547) épouse Guillemette de Fours, fille de Jean de Fours, écuyer, seigneur de Guitry-en-Vexin et d'Isabeau de Courtenay.

Je possède beaucoup de documents sur la famille de Fours.

Comte de M.

—

Giverlay en Puisaye (LXXXV, 863). — Je me ferai un plaisir de faire parvenir à notre collaborateur *Ph. J.-L.* par la direction de l'*Intermédiaire*, les quelques rares notes que je possède sur cette famille et qui ont été puisées aux sources suivantes : *Cabinet d'Hozier*, tome 164 ; *Histoire généalogique du Père Anselme ; de Villenaut, Nobiliaire du Nivernais*, tome II.

Par ailleurs, j'engage l'auteur de la question à s'adresser à *M. de Guerchy, à Treigny (Yonne)*, qui possède une documentation remarquable sur les familles de la Puisaye, et dont l'érudition n'a d'égale que l'amabilité à renseigner les chercheurs.

Le colonel de Vallerin, à Prélichy, par Corbigny (Nièvre), pourrait peut-être aussi fournir des renseignements sur cette famille.

Un Bellifontain.

—

Famille Montboissier-Beaufort-Canillac (LXXXV, 6). — Les « Notes et Documents sur la famille de Montboissier-Beaufort-Canillac », par Félix Chambon, in-8°, 46 pages, parues en 1907 à l'Im-

primerie H. Bouillant, 20, rue de Paris à Saint-Denis. Ce travail est extrait de la *Correspondance historique et archéologique* (année 1907), éditée par la librairie Champion.

MARC DOUSSE.

—

Tircuy de Corcelle (LXXXVI, 6, 65). — Famille qui semble originaire de Bourgogne, car on voit des armes : *d'azur à la fasce d'or*, sculptées à Talecy en Auxois. Elle passa ensuite en Beaujolais, par suite de l'achat que fit Lazarus sieur de la Barres du fief de Corcelles, aux de la Magdeleine-Ragny. Les motifs de cet achat font l'objet d'une note de M. Steyert dans son *Histoire de Lyon*, t. III, page 177. La Barre, capitaine dans l'armée de la Ligue fit prisonnier le colonel d'Ornano, dans un combat livré près de Ste-Colombe et reçut une forme somme du baron de Lennecey pour qui lui fût livré, Corcelles, acheté par ce moyen, resta jusqu'à nos jours en la possession de la famille Tircuy, dont on trouve la filiation au Cabinet des Titres, *Nouveau d'Hozier*, 316.

FRANCOPOLITANUS.

***

Tircuy de Corcelles, ancien ambassadeur à Exôme, en son château de Corcelles, par Belleville-sur Saône (Rhône).

— Tircuy de Corcelles, au château de Beaufossé par Essay, (Orne) et au château de Corcelles par Belleville sur Saône. Armes : *d'azur à la fasce d'or*, Lyonnais, d'après Bachelin - Deflorenne, état de 1873

Devise : Pour voir s'il fait bien (Beaujolais), d'après Louis de La Roque.

A. HERRIER.

***

D'après l'*Annuaire de la noblesse* (année 1899). de Borel d'Hauterive, continué par Révérend. la famille Tircuy (ou quelque fois Tircuir) de Corcelle serait une famille d'ancienne noblesse, originaire de l'Auxois, où elle a possédé, dès la fin du XIVᵉ siècle, la seigneurie de La Barre.

Le 12 mars 1593, Lazare Tircuy, capitaine de chevau légers et gentilhomme de la Chambre du roi (25 août 1606), acquit dans le Lyonnais la seigneurie de Corcelle, dont il prit le nom, et s'établit dans cette province. Son arrière petit-fils, capitaine au régiment lyonnais, épousa le 13 février 1676, Nicole Bellet, fille d'Antoine, échevin de Lyon.

La famille Tircuy de Corcelle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la Cour des aides de Paris, du 14 janvier 1603 et a fait ses preuves pour la grande écurie du roi où l'un de ses membres fut admis en 1703 (Cf. *Annuaire de la noblesse*, 1851).

« Un Bellifontain » trouvera la filiation complète dans l'année 1899 de cette publication.

Deux membres de cette famille ont joué un certain rôle politique en France au XIXᵉ siècle.

Claude Tircuy de Corcelle, officier de cavalerie, commandant de la garde nationale de Lyon (1815), député du Rhône (25 mars 1819-1822, 1828-1834), né le 1ᵉʳ juillet 1768, décédé à Paris le 21 juin 1843, épousa le 24 décembre 1796 Hélène de Riverieulx de Varax, décédée à Paris le 4 février 1842, dont il eut quatre enfants, un fils et trois filles. Très lié avec La Fayette, il siégeait à l'extrême gauche et était affilié au carbonarisme ; il fit une violente opposition à la Restauration et à la monarchie de juillet.

Son fils, François-Claude Philibert Tircuy de Corcelle, fut député de l'Orne en 1839, 1848 et 1871 Ambassadeur de France près le Saint Siège pendant quelques mois en 1849, il fut créé comte romain par un bref pontifical confirmé par un décret impérial de 1859 (Cf. *Annuaire de la noblesse*, 1873). De 1872 à 1876, il fut de nouveau ambassadeur auprès du Pape. Né à Marcilly d'Azerges (Rhône) le 2 juin 1802, décédé le 3 septembre 1893, il épousa le 22 septembre 1831 une petit fille de La Fayette, Françoise Mélanie de Lasteyrie du Saillant, décédée le 1ᵉʳ juillet 1895, dont il eut deux fils et une fille ; l'aîné, Gilbert, mourut jeune. Ce François de Corcelle a laissé des *Mémoires* inédits, dont il a été une fois question dans l'*Intermédiaire* (LXXIV, 5, 117).

J'ai fort bien connu le survivant de ses deux fils et dernier du nom, Pierre-François Gilbert Tircuy de Corcelle, né à Paris le 18 avril 1851. Entré dans la carrière diplomatique le 23 août 1871, il fut attaché, puis secrétaire à l'ambassade de France près le Saint-Siège, ensuite à Washington, enfin sous-directeur à la di-

rection des affaires politiques du ministère des Affaires Etrangères qu'il quitta en 1893 pour se consacrer à la politique. Elu la même année conseiller général de l'Orne, il mourut à Paris le 28 septembre 1898. Il avait épousé le 24 février 1891, Mlle Jeanne Esnée ; Mme François de Corcelle vit à Paris, faubourg St-Honoré n° 118, avec une fille, non mariée, née en 1897.

Les armes des Tircuy de Corcelle sont : *d'azur à la fasce d or*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Tapisserie héraldique à trois besans (LXXXV, 769, 987). — Le marquis de Chavaudon, auquel j'ai communiqué la question posée dans l'*Intermédiaire*, veut bien me donner les renseignements suivants :

Les Chavaudon n'ont eu aucune alliance avec les des Portes.

Les armes accolées aux leurs sont celles des du Hamel (Champagne), qui portent : *d'argent à la bande de sable chargé de trois sautoirs d'or.*

Alexandre Guillaume marquis de Chavaudon, épousa en effet en secondes noces, le 27 juillet 1852, Emilie du Hamel, fille d'Adolphe, comte du Hamel, et de Gabrielle Le Gras de Vaubercey. Ce marquis de Chavaudon n'eut qu'une fille qui épousa le prince Henri de Faucigny Lucinge.

Le Président de Chavaudon avait épousé le 21 mai 1755, Catherine-Renée Chaillou de Jonville, fille de François Chaillou, comte de Jonville, ministre plénipotentiaire de France près la République de Gênes, et de dame Eugénie Catherine Lombard, comtesse d'Ermenonville.

Chaillou de Jonville porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux abeilles d'argent et un lion passant de même* ; les armoiries de la tapisserie ne sont donc pas celles de la femme du Président.

La maison de Chavaudon est actuellement représentée par le marquis et par son cousin-germain, descendants d un frère du Président de Chavaudon.

M. DE C.

—

Le cœur de Jésus dans la sigillographie et le blason (LXXXVI, 7). — Le cœur de Jésus me paraît être entré dans le blason seulement au XVII° siècle et dans des armoiries ecclésiastiques. On prend très souvent d'autres cœurs symboliques pour celui de Jésus, qui cependant est facile à reconnaître, car il doit être marqué, au côté droit, d'une plaie rappelant le coup de lance donné au Sauveur un instant après sa mort sur la croix : on admet que ce coup, porté au côté, *latus*, a pénétré jusqu'au cœur.

Le cœur marqué ou surmonté d'une croix est ordinairement celui du fidèle, qui y inscrit l'image du salut ou se place sous sa protection. Le plus ancien exemple héraldique que je me rappelle du cœur du fidèle existe dans les armoiries de Jean de Gerson : sur son écu, il figure, muni d'ailes et s'élevant vers le ciel au milieu des sept planètes, son cœur, marqué du *tau* biblique, préfigure de la croix.

L. GERMAIN DE MAIDY.

***

M. L. Ch. Lassay, trouvera, je crois, dans la publication mensuelle *Regnabit*, 10, rue Cassette à Paris, des renseignements touchant cette question. A. F. T.

—

Le swastika (LXXXV ; LXXXVI, 26). — Voir dans *Excelsior* du 2 courant, — février 1923 — une photographie représentant *Les gardes de Hitler et leur drapeau portant la « swanstica »* (*sic*). Ceci, à propos d'une grande manifestation qui eut lieu à Munich le dimanche 28 janvier, à l'occasion de la bénédiction des étendards des nationalistes socialistes.

Signalerai je un article paru dans *le Matin* du 5 septembre 1921 ? *Le swastika, signe cabalistique préféré de l'impératrice de Russie.* F. BARGALLO.

—

Les premières éditions des Poésies d'Alfred de Musset (LXXXVI, 8). — Maurice Clouard a, en effet, omis de mentionner, dans sa *Bibliographie des Œuvres d'Alfred de Musset*, la première édition Charpentier de ses *Poésies Nouvelles*. Cette édition, qui est celle que possède notre confrère, fut publiée en 1850 et figure à sa place dans le *Manuel de l'Amateur de Livres* de Georges Vicaire.

Quant à la liste des diverses éditions des poésies de Musset publiées dans la collection Charpentier, elle est trop longue pour être donnée ici. Notre collaborateur A. L trouvera ces éditions successives énumérées dans l'ouvrage bibliogra-

phique de Georges Vicaire, ainsi que dans celui de Clouard.

A propos des *Poésies nouvelles*, il convient de remarquer que les deux premières éditions, celles de 1850 et de 1851, ne comprennent que les poésies composées sous ce nom par Musset de 1840 à 1849. Les autres éditions sont plus complètes en ce sens qu'elles contiennent les poésies écrites de 1836 à 1852.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

1) Poésies nouvelles 1840-1849, *Paris Charpentier*, (Impr. Lenormant) 1850, in-18, couv. imp. *est la Première édition in-12.*

Autres éditions :

2) *Paris*, *Charpentier* (Poitiers, typog. Dupré) 1851, in-18.

3) *Paris*, *Charpentier*, 1865-1866, dans : « *Edition dédiée aux amis du poète* » 10 volumes, gr. in-8. (Forme le T. II).

4) *Paris*, *Charpentier*, 1866 dans : Œuvres complètes d'A. de Musset. Editions ornée de 28 gravures d'après les dessins de M. Bida. 10 volumes in-8 (*Forme le Tome II)*

5) POÉSIES NOUVELLES de Alfred de Musset (1836-1852). Nouvelle édition.

6) *Paris*, *Charpentier*, (Impr. Simon Raçon) 1867, in-18, couv. impr. (*Edition plus complète que celle de 1850*).

7) *Paris*, *Charpentier*, 1867, dans : Œuvres de A. de M., ornées de dessins de M. Bida, gr, in-8 Tp. 1 à 141.

8) *Paris*, *Charpentier*, 1867. Œuvres de A. de M. *Tome II*, 10 volumes in-32.

9) *Paris*, *Charpentier*, 1876, in-32. Avec un portrait de l'auteur, réduction de l'eau forte de Léopold Flameng, d'après le tableau de Landelle, et eau-forte de Lalauze, d'après Bida.

10) *Paris*, *Charpentier*, 1878 (Corbeil, Impr. Crété) in-18, couv. imp.

11) *Paris*, *G. Charpentier*, 1878-79. Dans : « Œuvres complètes de A. de M. ». 10 volumes pet. in-8. *Forme le Tome II.*

12) *Paris*, *G. Charpentier*, 1889-1891. Dans : « Œuvres complètes », 5 volumes gr. in-8. *Forme le Tome I.*

Poésies complètes d'Alfred de Musset : « Contes d'Espagne et d'Italie ». Poésies diverses.

« Un spectacle dans un fauteuil. » Poésies nouvelles. *Paris*, *Charpentier* (Imp. Béthune et Plon, 1840, in-13, couv. impr. *Première édition collective.*

Paris, *Charpentier* (Poitiers, typogr. A. Dupré), 1849, in-12, couv. impr. (Nouvelles éditions revues, corrigées et très augmentées. Même contenu que ci-dessus) 419 pp. y compris le faux-titre et le titre et s. p. n. ch. (table). La p. 419 est chiffrée par erreur 319.

Premières poésies, 1829-1835. Nouvelle édition. *Paris*, *Charpentier*, (Imp. Dondey-Dupré). 1852, in-18, couv. imp.

Tome I de l'édition citée au n° 3.

Tome I de l'édition citée au n° 4.

Pp. 1-141 de l'édition citée au n° 7.

Tome I de l'édition citée au n° 8.

Même date et même éditeur que celle citée au n° 10.

Tome I de l'édition citée au n° 11.

Tome I de l'édition citée au n° 12.

Le Cercle de la Librairie mettra en vente la semaine prochaine, le n° 2 des « *Causeries Françaises* », contenant la conférence de Paul Fort sur Alfred de Musset, Lamartine et Alfred de Vigny, contenant à la fin, la bibliographie complète de ces auteurs, avec l'indication de la date des éditions originales.

QUISETTI.

*
* *

Toutes les bibliographies des poésies d'Alfred de Musset actuellement parues sont ou inexactes ou incomplètes. Dans la première édition du *Dictionnaire des Contemporains* (1858) Vapereau écrit :

« En 1831 parut un nouveau recueil, (Octave, Rafael) ».

Or en 1831 Musset ne publia aucun volume de poésies, les deux pièces Octave et Rafaël qui avaient été publiées dans la *Revue de Paris* ne furent réunies en volume qu'en 1840 dans les *Poésies Complètes*. La même erreur est reproduite et amplifiée dans l'ouvrage d'Alexandre Dumas père : *Les Morts vont vite* (1861), tome II, p. 106.

L'Etude critique et Bibliographique des œuvres d'Alfred de Musset parue en 1867 omet de signaler l'édition de 1851 des *Poésies nouvelles* et les éditions de 1852 des *Premières Poésies* et des *Poésies nouvelles*. Les mêmes omissions déparent l'intéressant ouvrage du vicomte de Lovenjoul : *Les lundis d'un chercheur* (1894).

Clouard, dans sa Bibliographie d'Alfred

de Musset (1883), ne cite pas les éditions des *Poésies Nouvelles* de 1850-1851 et 1852 qui sont pourtant essentielles à connaitre. Quant à Vicaire dans le *Manuel de l'amateur des livres du XIXe siècle* il omet lui aussi l'édition de 1852 des *Poésies Nouvelles*, Gauthier-Ferrières dans le Musset de la Bibliothèque Larousse confond les *Poésies nouvelles* avec les *Poésies complètes* en indiquant 1840 comme date de publication des *Poésies nouvelles*. Il ne signale ni les éditions de 1850 et 1851 des *Poésies nouvelles*, ni les éditions de 1852 des *Premières Poésies* et des *Poésies Nouvelles*. Gustave Lanson dans son beau *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne* ne cite ni les *Premières Poésies* de 1852 ni les *Poésies nouvelles* parues à la même date ou en 1851. (Edition 1921 p. 1242).

Enfin dans la notice bibliographique précédant les deux volumes des Poésies de Musset parus récemment à la librairie Conard et dans les notes qui accompagnent chaque pièce de vers M. R. Doré indique comme ayant paru la première fois dans l'édition de 1852 nombre de pièces qui avaient déjà été insérées dans l'édition des *Poésies nouvelles* de 1850. Il ignore complètement l'édition de 1851, aussi serait il indispensable pour corriger les erreurs trop nombreuses qui déparent cette luxueuse édition des œuvres complètes du grand poète de refaire complètement l'Avertissement Bibliographique, de donner dès maintenant des cartons destinés par exemple aux pages 204, 243, 245, 247, 249, du premier volume et aux pages 56 et 58 du second volume. Ajoutons que dans ce même second volume M. Doré a le tort d'indiquer très souvent comme référence : *Poésies nouvelles* sans préciser la date de l'édition, or il existe trois éditions des *Poésies Nouvelles* comprenant des pièces parues pour la première fois, ce sont les éditions de *1850-1851* et *1852*.

En présence d'aussi graves inexactitudes il est intéressant d'établir pour les bibliophiles sérieux la nomenclature complete des éditions de Musset parues du vivant de l'auteur et donnant pour la première fois, soit des pièces inédites, soit des pieces ayant paru dans des périodiques.

En 1830 parait chez Urbain Canel le premier volume de vers de Musset sous le titre : *Contes d'Espagne et d'Italie.*

En *1833* le grand éditeur des romantiques, Eugène Renduel publie : *Un spectacle dans un fauteuil.*

En *1840* ces deux ouvrages in-8o sont réunis en un seul volume dans la collection Charpentier in-12 sous le titre de *Poésies complètes*. Les pièces sont classées en trois parties. A la première partie *Contes d'Espagne et d'Italie* sont ajoutées les Poésies diverses, comprenant : *Les vœux stériles, Octave. Les secrètes pensées de Rafaël. Pâle étoile du soir. Chanson, A. Pépa, A. Juana.* La deuxième partie reproduit : *Un spectacle dans un fauteuil* tandis que dans la troisième partie : *Poésies nouvelles* se trouvent des pièces qui n'avaient point encore été réunies en volume et qui presque toutes avait été publiées dans la *Revue des Deux Mondes : Rolla, Une bonne fortune. Lucie, Les quatre nuits, Lettre à Lamartine, A La Malibran, L'espoir en Dieu, A la Mi Carême, Dupont et Durand. Au roi, après l'attentat de Meunier. Sur la naissance du comte de Paris. Idylle, Silvia.*

En *1850* les poésies parues de 1840 à 1849 furent réunies par Charpentier sous le titre de *Poésies nouvelles*, elles ne contiennent aucune des pièces qui se trouvaient dans l'édition de 1840. L'édition de *1851* ayant le même titre est semblable à celle de 1850 mais elle contient six pièces nouvelles : *Mimi Pinson*. Sonnet : *Se voir le plus possible*. Sonnet: *A M. Régnier de la Comedie Française.* — Chanson : *Quand on perd par triste occurence. Sonnet à Mme O. — Le rideau de ma voisine.*

En *1852* Musset opère un classement nouveau, toutes les pièces contenues dans l'édition de 1840 (*Poésies Complètes*) et dans les éditions de 1850 et de 1851 (*Poésies nouvelles*) sont distribuées en deux volumes. Le premier volume a pour titre *Premières poésies*, il contient les pièces contenues dans l'édition de 1840 à l'exception de celles formant la troisième partie.(*Poésies nouvelles*).Il donne en outre certaines poésies tirées de l'édition de 1850. *Le Saule A Laure. A mon ami. Edouard B. A mon ami Alfred T. A Madame N. Menessier. A Madame *** qui avait envoyé par plaisanterie un petit reçu*

à l'auteur et en outre deux pièces non encore recueillies : *Suzon* et *Julie*.

Le second volume avec le titre *Poésies nouvelles* est composé de la troisième partie des *Poésies complètes* (édition 1840) des pièces contenues dans les *Poésies nouvelles* (éditions de 1850 et de 1851) à l'exception de celles qui avaient paru dans les *Premières poésies* : paraissent en outre pour la première fois dans ce volume : *Souvenir des Alpes* et *Adieux à Suzon*.

En résumé pour posséder en première édition toutes les poésies recueillies en volume du vivant de Musset il faut réunir sur les rayons de sa bibliothèque les éditions de 1830 1833-1840-1850-1851 et 1852.

Il est à remarquer que l'édition des Amis du poète parue en 1865 1866 donne deux pièces *La Loi sur la Presse* et *Sur une morte* qui n'avaient pas été encore recueillies en volume.

ARMAND LODS.

—

Dante et les Français (LXXXV, 865). — Colonne 987, lire *Coundon* et non *Cormson*.

—

Inveni portum (LXXXV, 769, 893). — D'après les renseignements que M. E. Bensly a tirés pour nous d'un article de Richard Horton Sarith, le distique *Inveni portum*, etc... serait la traduction de l'épigramme IX, 49, de l'Anthologie grecque :

Ἐλπὶς καὶ σὺ Τύχη, μέγα χαίρετε· τὸν λιμέν' [εὗρον.
οὐδὲν ἐμοὶ χὑμιν· παίζετε τούς μετ' ἐμέ.

C'est là que j'attendais une réponse à ma question. Cette épigramme, en effet, est anonyme. J'ajoute que deux autres épigrammes du même livre de l'Anthologie grecque roulent sur le même sujet. D'abord, la 134 :

Ἐλπὶς καὶ σύ, Τύχη, μέγα χαίρετε· τὴν ὁδὸν [εὗρον.
οὐκέτι γὰρ σφετέροις ἐπιτέρπομαι· ἔρρετε ἄμφω,

et 6 autres vers de délayage. Cette épigramme est anonyme aussi. Ensuite, la 172, un distique :

Ἐλπίδος οὐδὲ Τύχης ἔτι μοι μέλει, οὐδ' ἀλεγίζω
λοιπὸν τῆς Ἀπάτης· ἤλυθον εἰς λιμένα.

Celle-ci est de Palladas (ive siècle de notre ère) On ne peut pas conclure que les deux autres épigrammes soient de Palladas. Mais il est peut-être imprudent d'affirmer que le distique latin est traduit du grec Le grec a pu fort bien être traduit du latin. On oublie trop souvent que la littérature latine ne vient pas chronologiquement toute après la littérature grecque.

En plus d'un cas, la priorité semble difficile à établir. Dans le cas dont nous nous occupons ici, rien ne permet de donner le pas au grec sur le latin. Sans doute la formule qui nous intéresse est une formule d'inscription funéraire. Anonyme donc fort probablement, et devenue peut-être banale à une époque indéterminée. D'où présomption pour nous à vouloir lui fixer une date. Mais la question d'origine, que j'avais posée, demeure entière, au moins pour le moment.

LE SCRIBE.

—

Poètes latins (LXXXI, 7). — Les deux derniers vers dont notre confrère Lach. demande la source, se trouvent à la fin de l'ode IV-3 d'Horace, **sous** la forme suivante :

Donatura cycni, si libeat, sonum !
Totum muneris hoc tui est,
Quod monstror digito praetereuntium,
Romanae fidicen lyrae :
Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est.

T. S.

*
* *

[Même réponse : MÉJANES].

—

Le mot macabre (T. G. 543 ; LXXXV, 723 848, 941 ; LXXXVI, 27). — Cet adjectif paraît, en effet, être communément employé dans un sens péjoratif par les habitants d'une partie du bassin de la Loire, par exemple dans le Perche, la Beauce et le Dunois. Ainsi une vieille lavandière de Châteaudun, mère d'un infortuné soldat qui avait eu ses extrémités inférieures gelées pendant la dernière guerre, racontait à une de mes parentes le malheur arrivé à son fils, en ajoutant que depuis lors, celui-ci avait des pieds « macabres ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Vers à retrouver. « Enfin bornant le cours de tes galanteries » (LXXXVI, 51). — Mais ce sont les premiers vers de la *Satire des Femmes*, de Boileau.

H. C. M.

*
* *

L'édition des *Misérables*, parue à Bruxelles la même année que l'édition originale cite les deux vers d'une façon différente ; 5e part. liv. IV, ch. 4.

Ainsi, bornant le cours de tes rêvasseries,
Alcipe, il est donc vrai, dans peu tu te maries.

C'est une déformation des deux premiers vers de la Satire X de Boileau.

Enfin bornant le cours de tes galanteries,
Alcippe, il est donc vrai, dans peu tu te ma-
[ries.

F. KATZ.

—

L'absinthe (LXXXV, 771, 901, 946, 995 ; LXXXVI, 85). — Grâce à l'indication que M. E. Bensly a eu l'obligeance de me fournir, j'ai trouvé facilement dans *The Newcomes* le passage auquel il fait allusion : « Barnes orders absinthe-and-water and drinks », et j'admets volontiers que l'éloignement des Anglais pour cette boisson peut souffrir des exceptions. Mais il s'agit de savoir à quelle époque l'usage de l'absinthe s'est acclimaté tant sur le continent que dans le Royaume-Uni. Si c'est vers 1805, ainsi que l'assure notre confrère le Dr M. D. que l'absinthe a fait son apparition en France, rien ne prouve que cette drogue ait pénétré en Angleterre à la même époque.

Il convient, d'ailleurs, de noter que Thackeray place en 1820 l'époque à laquelle le jeune Barnes savoure sa « purée » au Bays's Club, et qu'il n'a écrit *The Newcomes* qu'en 1854 (mon édition porte sur le titre la date d'octobre 1853) ; il est donc possible que, commettant un anachronisme involontaire, Thackeray ait attribué aux sujets du roi George IV un goût qui ne date dans leur pays — et encore très exceptionnellement — que de l'ère victorienne. Et je n'ai pas remarqué, lors des divers séjours que j'ai faits à Londres, que les Anglais y fussent particulièrement adonnés.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Vieilles chansons (LXXXVI, 51). — Consulter les *Chansons de France pour les Petits français* avec accompagnements de J. B Wekerlin, illustrations de M. Boutet de Monvel, édition Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, 8, Paris.

L. N. B.

—

Mnémonique (LXXXV ; LXXXVI, 74). — Bien avant 1895, dès 1880 nous mîmes les départements en vers :

Ah ! que *vaux-je* sans toi dit *l'épine à la*
[rose
Il est vilain au roi de négliger la *reine*.
Prince trop *tard né gare* ! *on ne* veut plus
[de toi ;
C'est le peuple aujourd'hui qui *monte au*
[*banc* des rois
(*Allusion au comte de Chambord*).

Pour les *Conciles œcuméniques* :

Nicoe, calcoco, nicola, la la la,
luluvi, flolatri (Nicée Constantinople,
Ephèse — Chalcédoine, Constantinople,
Constantinople — Nicée, Constantinople,
Latran — Latran, 3 fois. — Lyon (Lugdunum)
Lyon, Vienne — Florence, Latran, Trente
(Tridentum),

Pour les traités sous Louis XIV :

VES	Wesphalie
P	Pyrénées
A	Aix-la-Chapelle
N	Nimègue
R	Riswyck
U	Utrech

SAINT-SAUD.

*
* *

Voltaire lui-même s'est occupé de mnémonique. On trouve au début de ses « Annales de l'Empire » (1753) une centaine de « vers techniques » qui contiennent la suite chronologique des empereurs d'Allemagne et les principaux événements depuis Charlemagne,

afin, dit Voltaire dans sa préface, de rendre le livre plus utile aux jeunes, et pour les aider à retenir tant de noms et tant de dates qui échappent presque toujours à la mémoire Quiconque aura appris ces cent vers aura toujours dans l'esprit tout le fond de l'histoire de l'Empire.

Voici un échantillon de ces vers mnémotechniques :

XIIe siècle

C'est en cinquante deux que Barberousse
[règne
Il veut que l'Italie et le serve et le craigne ;

Détruit Milan, prend Rome, et cède au pape [enfin.
Il court dans les saints lieux combattre Sa-[ladin ;
Meurt en quatre-vingt-dix : sa tombe est [ignorée,

Ces vers sont aussi ridicules que ceux de la géométrie en vers :

Le carré de l'hypothénuse
Est égal, *si je ne m'abuse*...

DANIEL MULLER.

—

Les chiens et les hommes nus (LXXXV, 914 ; LXXXVI, 37, 86). — Quand je me promenais à la campagne avec mes enfants et petits-enfants, pour mettre en fuite certains chiens hargneux et aboyeurs, j'ai souvent usé, et avec succès, du procédé suivant. Je menaçais l'animal incommode de coups de canne lancés horizontaux et rasants, de manière à inquiéter la bête sur ses pattes qu'il sait par instinct de préservation et atavisme être la partie faible de sa structure et la fuite suivait aussitôt. Comme je n'aime pas beaucoup la race canine sans lui vouloir d'ailleurs aucun mal et sans méconnaître ses vertus qui ont fait dire à Charlet, je crois, le mot fameux : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien », j'ai usé et use encore pour moi-même de ce procédé préservatif et inoffensif.

H. C. M.

* * *

J'ai souvent mis en fuite un chien agressif en me baissant et cela simplement parce que l'animal sait que ce mouvement précède celui de ramasser une pierre qu'on va lui lancer.

A. S.

—

Animaux pendus en Folklore (LXXX, 961 ; LXXXV, 86). — Capendu, chef-lieu de canton, 18 km. est de Carcassonne, Aude.

Anciennement « Liviana » (Table de Peutinger. Sidoine Apollinaire, I, VIII, 3).

Castellum quœ vocant Capendud, 1063 environ.

Castro de Cam-pendud 1070 environ (*hist. du Languedoc*, preuve, 223, 303, etc. T. II).

Campendu, 1085, D de Vic, p. 62.

Girald de Campo-pendud, 1124.

Bernard Raymond de Campenduto, 1151-1171.

Bernardus Ramon de Canesuspenso, 1156.

Pierre de Vaux de Cernay, dans son histoire de la Croisade ? contre les Albigeois, en donne l'étymologie : *Castrum quod dicitur Canis Suspensus*, en commémoraison de la pendaison de quelque chien ..d'hérétiques, puisque les barbares sanguinaires et pillards, accourus principalement du nord à la curée des terres de civilisation méridionale, qualifiaient hérétiques les propriétaires locaux qui défendaient leur biens et ceux de leur Suzerain, et les suppliciaient sans hésiter.

Toutefois, il faut signaler que Pierre de Vaux de Cernay, évêque de Carcassonne 1214-1215, ne peut attribuer cette étymologie en raison d'un supplice récent à un nom vieux déjà de près de deux siècles. Sans doute a-t-il voulu entendre l'exécution de quelque Visigoth au v° ou vi° siècle, d'un Sarrazin un ou deux siècles plus tard, ou d'un Boulgre à l'origine de l'hérésie Albigeoise, toutes gens qui étaient inhumées comme *chien*, sans cérémonie religieuse et hors des cimetières consacrés.

A noter que les Armes de la Communauté de Capendu. (*Armorial Général de Languedoc-Carcassonne*, sont : « *d'or flanqué de sable* »... rien de « chien ».

Ç.

—

Le hennin au quinzième siècle (LXXXVI, 52). — Les hennins à deux cornes furent en usage dans le second quart du siècle et les grands cônes pointus eurent ensuite la vogue. C'est tout ce qu'on peut dire actuellement d'à peu près certain sur cette question, une histoire sérieuse et documentée du costume aux différentes époques du moyen âge étant encore à faire.

A. HARMAND.

* * *

Le hennin tend à cette époque à revenir à la forme de l'escoffion. De 1420 à 1430, il se compose d'une coiffe de mousseline empesée formant couvre nuque et venant joindre ses pans saillants et roides au sommet du front. Sur cette coiffe se posaient des cornes, ornées de broderies et de perles. De l'intervalle des deux cornes s'échappait un voile très léger, bouillonnant.

Voir Viollet-le-Duc : *Dictionnaire du Mobilier*.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

C'était une haute coiffure de dame soit en pointe soit en doubles cornes recouverte de drap de velours de satin et surmontée d'un voile de mousseline légère. Europe Moyen-âge 1395 à 1470.

(Racinet : *Le Costume historique*, Paris, Didot 1888, tome I, page 207).

La planche X du tome I de cet ouvrage donne, sous le nº 161, une figure d'Albret Dürer représentant une femme coiffée du hennin en pointe, et sous le nº 164, un groupe appartenant au Cérémonial du roi René où l'on voit une autre forme de hennin.

Le nouveau *Dictionnaire illustré Larousse*, avec une courte notice sur cette coiffure, figure 2 sortes de hennins, dont l'un conique est encore en usage chez les femmes juives d'Alger.

D. ROY.

*
* *

Viollet le Duc dans son *Dictionnaire du mobilier*, tome III, le définit ainsi :

Le hennin était composé d'un cornet autour duquel était enroulé un long voile de tissu transparent léger qui tombait jusqu'à terre. Ces voiles empesés brodés, prirent des dimensions et envergures fabuleuses.

Il fallait une armature de fil de laiton pour maintenir cet échafaudage de voiles dans les plis.

Les cornets étaient d'étoffes brillantes, claires, de drap d'or ou d'argent, de velours, de satin. L'éclat en était tempéré par le tissu transparent qui les recouvrait. Par dessus le tissu recouvrant le cornet même, on posait des bandes d'or ou d'argent lamé, parfois même des perles, des pois d'or. Un béguin d'étoffe sombre cachait la jonction du cornet avec la voilette de dessous et était orné de perles ou pierreries en chef. Pour maintenir les hennins sur la tête on fixait le voile empesé par des épingles sur les cheveux et derrière l'occiput.

Le hennin affectait aussi la figure de cornes également couvertes d'un voile. Sous ces cornes ou hennins les cheveux étaient complètement cachés et les femmes élégantes se faisaient épiler ou couper ras les quelques mèches qui eussent pu paraître sur le front ou aux tempes. Ce fut vers 1450 que les hennins prirent un développement prodigieux comme hauteur et ampleur de voiles.

La hauteur des hennins était environ de 0,50 à 0,60 centimètres et d'autant plus haut que la dame était plus noble.

P. B.

—

Le rabat des prêtres (LXXXV, 965; LXXXVI, 32). — Le rabat ecclésiastique était autrefois le col de la chemise retombant sur l'encolure de la soutane. Par quelles transformations est-il devenu ce petit rectangle noir de soie ou d'étamine, que borde un petit liseré blanc de toile ou de perles de verre ? On s'en rendra compte en examinant la suite des portraits des supérieurs de la compagnie de St-Sulpice qui orne les corridors des séminaires dirigés par les membres de cette respectable société ; on y verra comment le ci-devant col de linge a pris progressivement la forme actuelle et, en particulier, comment il a passé du blanc au bleuâtre, puis au noir, sans doute parce que le blanc était trop salissant. On peut aussi examiner la série parallèle des supérieurs des Prêtres de la Mission, depuis Saint Vincent de Paul jusqu'à ce jour, qui est conservée à la maison des Lazaristes de la rue de Sèvres à Paris,

Les Frères des Ecoles Chrétiennes, dont la simplicité s'est moins laissé influencer par les caprices de la mode, ont toujours le rabat blanc. A Naples, on portait, il n'y a pas encore bien longtemps, et on porte peut-être encore aujourd'hui, un col pareil à celui du clergé de France au XVIIIe siècle ; il est droit, mais en deux pièces, avec une solution de continuité sous le menton. Les Rédemptoristes, dont le fondateur, Saint Alphonse de Liguori, était napolitain, ont encore le col entr'ouvert par devant.

Le clergé de quelques provinces belges et celui du diocèse d'Aoste en Piémont, usaient et usent, je crois, toujours d'un rabat presque pareil à celui de France. Les chanoines de Turin, quand ils prennent le costume de chœur, ont aussi un rabat, mais qui est entièrement blanc et pas beaucoup plus large qu'une carte à jouer. On sait avec quelle ténacité les Alsaciens sont restés fidèles au rabat, emblème de la Patrie perdue, dans l'intervalle des deux guerres ; y renoncer eût été, à leurs yeux, afficher leur adhésion au régime boche.

L'abandon du rabat français n'est pas

général ; dans plusieurs diocèses, on le conserve jalousement ; la substitution n'a été que progressive. Il y a une cinquantaine d'années, il fut imposé au clergé de Moulins par un évêque, Monseigneur de Dreux Brézé, connu pour son ultramontanisme militant. Peu après, Langres suivit l'exemple de Moulins.

En réalité, le petit appendice que le vent agitait désagréablement n'avait rien de très commode ; il se frippait très vite etceux qui tenaient à la propreté de leur toilette devaient en changer souvent, ce qui finissait par occasionner une dépense appréciable pour ceux qui ne se permettent guère les dépenses d'agrément... et de quel agrément !

Le col romain a été d'abord la caractéristique des clercs qui étaient décorés d'une prélature romaine, mais ne signifiait pas que celui qui le portait fut même camérier du Pape ; je ne pense pas que beaucoup se soient fait cette illusion qu'ils copiaient la tenue des « Monsignori ».

Il en est du rabat comme du chapeau à haute forme que jadis de vieux prêtres français arboraient à l'étonnement des plus jeunes générations. Le rabat aussi a passé de mode, mais ceux qui l'ont quitté n'acceptent pas qu'on dise qu'il symbolisait une méfiance gallicane à l'endroit de l'église romaine, sentiment qu'ils n'ont jamais éprouvé et qu'il serait injurieux de leur attribuer gratuitement.

C'est un peu le cas de la prononciation dite « romaine » du latin d'église. Il faut être familiarisé avec la cadence de la langue italienne pour pouvoir imiter les italiens quand ils parlent latin, et de plus il faut une conformation particulière des organes de la parole pour articuler certains sons. Un Anglais qui parle le français, même quand il le sait bien, prête souvent à sourire, et de même, quand nous nous efforçons de copier l'accent des Italiens, nous produisons la même impression. Si la bonne intention suffit, tout est pour le mieux, et les gens qui croient prononcer « comme à Rome » en éprouvent une satisfaction qui ne fait de tort à personne. PARISIENSIS.

***

Sur le port du rabat par les ecclésiastiques avant 1764. Cf. « Dictionnaire de Trévoux » au mot Rabat. J. V.

Quand paraîtra la table de l'Intermédiaire (LXXXV, 41). — Nous avons reçu plusieurs réponses à cette question, c'est-à-dire diverses suggestions, nous prions nos collaborateurs de bien vouloir continuer à nous écrire à ce sujet. Nous exposerons les moyens de réalisation qu'ils préconisent. La table de l'*Intermédiaire* paraîtra si tous les intéressés veulent bien s'y prêter : cette publication dépendra d'eux.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de Sophie Arnould à l'architecte Belanger. — M. Noël Charavay assistera comme expert à l'hôtel Drouot, le 2 mars prochain à la vente des lettres et manuscrits autographes de personnages célèbres faisant partie de la bibliothèque de M. Charles Freund-Deschamp, censeur de la Banque de France, membre de la Société du Livre contemporain. Le catalogue très varié comprend des pièces du plus grand intérêt.

Parmi ces autographes il nous est permis de donner *in-extenso*, grâce à la bienveillance de notre ami Noël Charavay, la missive pittoresque que la célèbre actrice Sophie Arnould — dont Edmond de Goncourt s'est fait amoureusement l'historien, — adressait du Paraclet Sophie, le 3 floréal an III, à son ancien ami l'architecte Belanger. La spirituelle et délicieuse effrontée a écrit les plus amusantes lettres qui se puissent lire, mais dans aucune elle ne s'est dépeinte mieux qu'en celle-ci. Quelques passages sont un peu risqués, c'est qu'elle préférait le franc parler au sous-entendu équivoque ; on lui pardonnera, en faveur de sa franchise, la liberté de ses expressions.

Enfin, il y a une considération qui milite en faveur de cette publication. Sophie Arnould parle des mercantis de son temps comme nous parlons des mercantis du nôtre. La vie chère était alors un problème, nos pères en sont sortis par les victoires qui suivirent ; malheureusement, de nos jours, c'est à la victoire que la vie chère a succédé.

Du Paraclet Sophie, 3 floréal an III 1795, vieux style.

Eh bien, mon bel ange, vous vous croyez donc quitte de moi par une réponse ! Oh ! que je ne tienne pas comme celà mes amis quitte envers moi à si bon marché. Je vous ai écrit pour deux et je veux deux réponses, une de toi et une de ta compagne. Ah ! puisqu'elle s'est érigée en garde-malade, la petite sœur du pot, il faut qu'elle remplisse tous les devoirs de son état ; il faut qu'elle ait la bonté (dont elle a si bonne dose dans le cœur) de me donner de tes nouvelles, je dirais bien et des siennes aussi, mais, je lui ai trouvé si joli visage que je crois d'elle, comme dit la chanson de Beaumarchais :

Beau ! c'est à dire bon

Ma foi, mon bel ange, tu n'est pas changeant ; tu n'en as pas de prétexte, car celle que tu aimes es toujours la même, sans compliment encore. Allons, donne-moi de ses nouvelles, prie la de me donner des tiennes et nous serons tous trois heureux. Pour moi, si je ne suis pas morte de faim après ce temps-ci, oh ! je vous écrirai à vous ennuyer peut-être. Nous mourons de faim ici, parce que nous sommes environnés de scélérats, car il y a du blé dans toutes les granges pour plus d'une année, bien loin d'en manquer par famine. Enfin, j'ai été refusée (de 1500 livres) pour un setier de farine. Ils ont si mauvaise volonté qu'ils refusent même du numéraire ; ils veulent faire mourir de faim absolument et ôter toutes les ressources. Le commerce à présent n'est qu'un brigandage effréné. C'est à qui pis fera, les fermiers, les meuniers, les boulangers, et voire même les bouchers, sauf l'estime que j'ai pour le représentant Legendre (1), tout cela sont des gueux, des scélérats qui n'ont ni foi, ni loi, qui n'ont rien de sacré et qui sont les judas de notre pauvre République. J'enrage de colère de voir tant de scélératesse.

Eh bien, ne me voilà-t-il pas en colère comme Gi........ [?] moi qui ne vois personne, et qui n'ai jamais voulu me mêler de rien que de planter mes choux, les fricasser et les manger, car je suis devenue, le maître-jacque de ma maison, aussi, Dieu sait quelle maison ! Heureusement que je ne suis pas sur ma bouche et, comme disait le pauvre Favier, que je n'ai pas mon tempérament dans l'œsophage (2) car je serais mal nourrie. Enfin, tout cela se passera ; ce qui est immuable, que les temps et l'absence, et tout ce qui a changé n'ont jamais atteinte, c'est la tendre et constante amitié de votre, ta Sophie. Allons vite ! de vos nouvelles, Monsieur et Madame, et ne me faites pas languir, car bientôt peut-être partirais-je pour le grand voyage, ce départ éternel... Bien des amitiés de ma part à Bougainville. J'aime toujours ce petit polisson de collège ou d'école.

P. S. — Tu m'as promis des graines, ne m'oubliez pas mes amis car je vais toujours planter. A propos de planter, je ne t'ai pas dit qu'un nommé Lépine, que je crois avoir vu dans un coin de tes ateliers et chez toi a épousé la sœur du plus nouveau de mes gendres. Remarque bien que je ne dis pas le dernier parce que, dame Alexandrine peut en ordonner autrement, c'est pourtant un assez bon enfant et je trouverai bien mieux s'il sait aussi bien vivre qu'il sait ma [?] Ah ! tu sais que ta ci-devant *femme* quant à ce qui est de ça n'aime à bouder ni contre son ventre ni contre son bas-ventre.

J'embrasse ta femme. Si ce baiser lui semble de la *viande trop creuse* qu'elle te le rende tu lui en donneras un autre.

Au citoyen
Bellanger, architecte
rue du Faubourg Poissonnière
proche de la rue Bergère
Paris.

(1) Boucher, député de Paris à la Convention.

(2) Elle écrit *les os fages*.

—

Lettre inédite de Sainte-Beuve à Lefèvre-Duruflé — « L'Ermite en Normandie ». — Dans une notice du *Panthéon de la Légion d'honneur* par Lamathière, t. II, page 430, on indique, comme l'auteur des tomes 7 et 8, de l'*Ermite en province*, M. Lefèvre-Duruflé, à qui cette notice est consacrée. Ces ouvrages étant couramment attribuées alors à M. de Jouy, l'auteur de l'*Ermite de la chaussée d'Antin*, des *Ermites en prison* et d'autres Ermites encore.

C'est avec raison que la paternité de ces tomes 7 et 8, qui — sont d'un observateur spirituel de la société provinciale, — est rendue à Lefèvre-Duruflé, qui fut ministre, et sénateur et qui joua un rôle très important dans la politique de la première moitié du XIXe siècle.

M. Ulrich Caubert de Cléry, arrière-petit-fils de Lefèvre-Duruflé, veut bien tirer de l'intéressant courrier de l'ancien ministre, pour l'*Intermédiaire*, une lettre de Sainte-Beuve absolument inédite. Elle est d'un tour charmant, c'est le remerciement anticipé d'un bibliophile à l'auteur

qui lui ménage l'envoi d'une édition convoitée. Cette édition est celle de l'*Ermite en Normandie*, que son auteur, — qui n'est pas M. de Jouy — mais Lefèvre-Duruflé, a fait la promesse à l'illustre critique qui en savoure d'avance le plaisir.

Voilà donc — et en termes délicieusement choisis — un petit point d'histoire littéraire fixé définitivement.

Monsieur le Sénateur,

L'été étant venu, et, avec l'été sans doute, votre résidence plus ou moins prolongée dans notre chère province, je prends la liberté de venir vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire, cet hiver, aux Tuileries, ayant tous les deux l'épée au côté, mais vous beaucoup plus doré que moi, sans comparaison, de chercher à mon intention, là bas, à Pont-Authou, *derrière les fagots*, une bouteille de votre *Ermitage*, je veux dire un exemplaire de votre *Ermite en Normandie*.

Je tiens infiniment à l'accomplissement de cette aimable promesse et croyez, Monsieur le Sénateur, qu'il y aura fête sur le rayon normand de ma petite bibliothèque à l'arrivée du bon ermite de quelque dimension qu'il soit, mais enfin tant mieux, si, comme vous avez paru le présumer, il a une robe plus ample que ses confrères en ermitage.

Veuillez, Monsieur le Sénateur, excuser mon insistance et agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

SAINTE-BEUVE.

—

Nécrologie

FRÉDÉRIC RAISIN

Notre collaborateur Frédéric Raisin est mort subitement à Genève le 1er février.

Né à Genève en 1851, il débuta au barreau en 1873, brillant avocat, il fut élu deux fois batonnier. On se rappelle son succès lorsqu'il défendit son ami M. Vuille, traduit devant la cour pénale fédérale pour avoir organisé à Genève pendant la guerre l'exposition des dessins de Raemaekers relatifs aux Allemands et en particulier à Guillaume II. Il était depuis longtemps l'avocat du consulat de France.

Il entra au Grand Conseil en 1878, et eut plusieurs fois son mandat renouvelé dans cette assemblée, qu'il quitta définitivement en 1916. En outre, il a représenté de 1890 à 1892 le canton de Genève au Conseil des États.

Mais c'est de l'homme de lettres dont nous avons plus particulièrement à nous occuper ici. Nous lui devons des traducnons en vers français des *Ombres d'Hellas*, par L. Diaz, avec une préface de Remy de Gourmont (1903) de l'« Atlantide conquise » du même auteur (1907), et de « Au-delà des horizons », de Blanco-Fombond (1908). Nos lecteurs savaient reconnaître, sous le pseudonyme transparent de « Nisiar », ses études sur les blasons et les ex-libris dans lesquels il était passé maître. Sa collection, au deuxième étage de son hôtel de la rue Sénebier, était remarquable.

Membre de la Société des Amis des Livres, des « Cent » et des « Vingt », bibliophiles, notre dévoué collaborateur ne manquait pas, lors de ses passages à Paris, d'assister aux réunions de ces sociétés. Il était en effet un amateur de beaux livres et de belles reliures et sa perte sera vivement ressentie par tous les bibliophiles aussi bien que par les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

M. Frédéric Raisin était Chevalier de la Légion d'Honneur.

E. M.

—

ADOLPHE PATAY

L'*Intermédiaire* a le regret d'annoncer la mort de l'un de ses collaborateurs, qui s'était spécialisé dans la littérature chansonnière.

M. Adolphe Patay, décédé à l'âge de 88 ans. Libraire établi jadis rue Bonaparte, il avait fondé le journal *la Chanson* dont la collection documentaire est précieuse. Il a été le promoteur de la statue de Béranger, dans le square du Temple. Il était membre du Conseil d'administration de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique. Il était pour l'histoire de la chanson depuis un siècle un répertoire vivant ; il mettait, avec infiniment de bonne grâce, son érudition particulière au service de ses confrères.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVIᵉ Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 20-28 Février 1923

Nº 1575 — ... rue Victor-Massé PARIS (IXᵉ) —o— ... de 3 à 6 heures ... Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA



LEGENDO

Il se faut entr'aider

Nº 1575 — 31 bis, rue Victor-Massé PARIS (IXᵉ) —o— Bureaux : de 3 à 6 heures Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

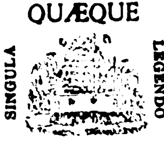


LXXXVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20-28 Février 1923.

N° 1575 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1575 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Marie de Bretagne. — Au tome XV de la réimpression de la Chesnaye-des-Bois, 1870, page 483, on li que :

> Bertrand l'Archevêque (de Parthenay) seigneur de Soubise, épousa Marie de Bretagne

Qui était cette Marie de Bretagne qui ne figure pas dans la Généalogie de la maison de France du Père Anselme ? Une bâtarde? — De qui était-elle fille? —

W. A.

Le conventionnel C... et le procès de Louis XVI Dans le *Journal* d'Amélie Cyvoct, nièce de Mme Récamier, publié dans le numéro du 1er décembre 1922 de la *Revue des Deux Mondes*, la future Mme Charles Lenormand-mentionne, parmi les personnages qu'elle rencontrait à Paris vers 1822 chez Désirée Clary, épouse de Bernadotte et reine de Suède, un M. C... (nom illisible dans le manuscrit) qui était « si réjoui et si mauvais ton », et elle ajoute à son sujet :

> Mais il a pourtant un très beau passage de vie : il était conventionnel et lors du procès du roi, lorsque déjà plusieurs membres avaient voté la mort, son tour vint, et il monta à la tribune pour dire que, non seulement il ne le condamnait point à mort, mais qu'il n'avait point le droit de le juger.

Parmi les conventionnels, au nom commençant par un C..., il n'y en eut, d'après le *Dictionnaire* de Kuscinski, que trois qui firent à la tribune des déclarations à peu près analogues à celle qui est citée plus haut : ce furent Antoine Casenave, député des Basses-Pyrénées, Gilbert Chevalier, député de l'Allier, et Jacques Chevalier, député de la Sarthe ; toutefois ils se prononcèrent pour l'appel au peuple et pour le sursis.

Il ne peut s'agir des deux derniers, morts respectivement en 1807 et en 1812. Reste Casenave, décédé en 1818 ; mais, à cette date, Amélie Cyvoct, née en 1804, n'avait que 14 ans et était encore au

couvent du Sacré-Cœur. D'ailleurs, le passage de son *Journal*, où elle fait allusion au salon de la reine de Suède, se réfère au mois d'avril 1822.

Quel serait alors le conventionnel, encore vivant à cette époque qui aurait formulé une profession de foi aussi noble que courageuse ?

G. P. M.

—

La ville d'Antre. — On se préoccupe, à juste titre, dans le monde savant, de reprendre les fouilles de cette cité, qui donneraient, dit-on, encore de plus beaux résultats qu'Alise Ste-Reine.

Or, dans l'*Histoire de la Terre de St-Claude*, de dom Benoit, on lit que :

M. Bernard Prost préparait sur l'antique cité Gallo-Romaine une savante monographie, dont on saluait d'avance la publication.

Cette publication a-t-elle été faite ? Sinon, où se trouve actuellement le manuscrit ?

LED.

—

Le village de Vancé. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur le village de Vancé, près de Saint-Calais (Sarthe). Je désirerais connaître les origines de ce village, la signification et les diverses orthographes de son nom et ce que l'on sait sur ses divers châtelains.

DE V.

—

Costume du soldat romain. — Pourrait-on m'indiquer quels étaient exactement : 1° le costume ; 2° l'armure du soldat romain au début du IVe siècle ?

J. DE BRIOUDE.

—

La propriété du nom. — Des homonymes de personnages fictifs ont protesté contre l'usage de leurs noms dans des pièces de théâtre et dans le roman. La jurisprudence est-elle fixée sur ce point ?

Pourrait-on citer les cas judiciaires les plus célèbres et les jugements intervenus

V

—

Birague. — Un érudit confrère pourrait-il me donner la généalogie d'une famille *de Birague* dont les membres sont cités à Montargis, dans le Gatinais et l'Orléanais au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles. Etait ce une branche de la famille à laquelle appartenait le chancelier de France René de Birague) bien que ni le Père Anselme, ni Imhof n'en fassent mention ?

R. R.

—

Joseph Bruat, député à la Législative. — Je serais reconnaissant envers les correspondants de l'*Intermédiaire* qui pourraient me donner tous renseignements sur Bruat Joseph, né à Granvillars en 1763, mort à Altkirch en 1807 et sur les étapes de son existence. Après avoir été avocat au Conseil souverain d'Alsace, il fut élu membre du Conseil général, puis du Directoire du Haut-Rhin en 1790, député à la Législative en 1721. Commissaire à l'Armée du Centre, accusateur public près le Tribunal militaire de l'Armée du Rhin en 1793. Payeur en Suisse en 1794 En 1795, il revint en Alsace où il fut successivement juge au Tribunal d'Altkirch — puis à celui de Colmar — et enfin président à Altkirch.

Les phases les moins connues de son existence sont celles qui vont de 1793 à 1795 et notamment son rôle dans le procès de Gobel.

FELIX SCHAEDELIN.

—

Le Brun, juge. — Suivant mes notes, Adélaïde Daru (1769-1852), sœur du comte Daru, fut mariée 1° à Pierre Lebrun, « son cousin », juge à la Cour d'appel de Paris. 2° au marquis de Grave, lieutenant général, pair de France sous la Restauration.

D'après une indication nouvelle qui m'est donnée, ce Lebrun aurait été un « frère du duc de Plaisance », et ce renseignement proviendrait du grand Larousse ou de l'Histoire de Beyle (Stendal)

Je n'ai aucun de ces deux ouvrages et ne puis vérifier. D'après eux ou d'après d'autres sources, puis je savoir si ce juge Lebrun était véritablement un frère du duc de Plaisance ? (sans doute alors mort avant l'accession de son frère aux hautes charges qu'il a occupées).

Accessoirement, comment était-il cousin de sa femme ?

MONTBBRAS.

Lefebvre, trésorier de France. — On serait reconnaissant du moindre renseignement sur N. Lefebvre, trésorier de France dans la généralité de Paris en 1601. P. H.

—

Le Pelletier ou le Peltier. — L'ancien garde des Sceaux dans l'éphémère cabinet de Rochebouët, en 1877, Emile François Louis le Pelletier, qui était de Villedieu-les-Poëles, n'appartenait-il pas à une même famille en réalité que des le Peltier, habitant, vers la même époque, Vire, Saint Sever ou les environs? Les uns et les autres paraissent avoir occupé de hautes situations dans la magistrature, et n'ont, je crois, laissé aucune postérité. Ne convient-il pas de les rattacher tous à des Pelletier, de Martinville, que l'on me signale avoir existé au XVIIe siècle, dans le Cotentin et les évêchés d'Avranches et de Bayeux. Tous renseignements généalogiques sur les le Pelletier ou le Peltier de Normandie, même incomplets, me seraient utiles. A noter que des actes d'état civil que j'ai eus entre les mains, donnent des orthographes très différentes pour des membres incontestablement de la même famille.

El Kantara.

—

Mamey d'Orville. — Chevalier de St-Louis, membre de la société des Antiquaires de Normandie, auteur des recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez (1763-1832). Quelque intermédiairiste connaîtrait-il quelques détails sur ce personnage, sur son exil en 1791, sur sa harangüe en allemand au maréchal Ploucker (?) lors de l'invasion russienne à Séez ?

Un chercheur.

—

Portrait de Charlotte-Marguerite de Montmorency. — Existe-t-il soit dans un musée, soit ailleurs, un portrait de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé ?

Migobert.

—

Famille de Noyen. — Gilles de Noyen, chevalier, seigneur de La Louptière et de Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne), époux de Jeannette de Roland, dite de Roulande, mourut vers 1497. De qui descendait-il ? Que sait-on de lui, de sa femme et de leurs enfants ? Quels fiefs posséda-t-il en outre de ceux qui sont cités ci-dessus ?

P. H.

—

Oro de Pontonx. — Je me permets de poser de nouveau une question à laquelle, grâce sans doute à une mauvaise lecture, il a été répondu par un renseignement qui n'avait aucun rapport avec ma question. Je précise donc celle ci : Quels sont les ascendants paternels et maternels et les armes de Louis Marie d'Oro, marquis de Pontonx, chevalier de St-Louis, mort le 4 novembre 1854, en son château de Pontonx-Landes, et quelle est actuellement sa descendance ?

En 1874 le comte et la comtesse Armand d'Oro de Pontonx mariaient leur fille à M. Poydenot de Sarro, lieutenant de vaisseau et vers la même époque, au moment du soulèvement carliste, Don Carlos faisait un séjour au château de Pontonx ainsi que son état-major. Mais depuis ? Le nom est-il éteint ?

Benedicte.

—

Ramonet de Sort. — Où trouver des renseignements détaillés pour une biographie à venir sur ce routier Gascon qui traitait de puissance à puissance avec les comtes d'Armagnac ?

On a compulsé Doat et les pièces originales. Mais les monographies locales du Quercy, Limousin, etc., qui en parlent, en existe-t-il ? On serait heureux de connaître les noms d'auteurs et les titres d'ouvrages.

Auribat.

—

Marquise de Sade en 1828. — En lisant le testament d'un de mes bisaïeuls, j'y vis un legs pour la marquise de Sade ; je serais curieux de savoir les nom patronymique et prénoms de celle qui portait alors ce titre, ainsi que son domicile. Le testament de mon auteur a été rédigé à Sisteron, en janvier 1828.

Mereüil.

—

Jean-Baptiste Saisy, avocat 1757-1816. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements généalogiques sur Jean-Bap-

tiste Saisy. avocat subdélégué de l'Intendance de Bourgogne qui épousa en 1781 Perrette Marguerite Zéphirine Huvier (1757-1816) fille de Jean Huvier, écuyer secrétaire du roi, bailli de la châtellenie, pairie de Coulommiers et de E. Hébert. Cette famille Saisy a t-elle encore des représentants ?

Comte DU FORT.

—

Jacques Verjus, curé d'Egry. — On désire des renseignements sur Mᵉ Jacques Verjus, conseiller au bailliage de Sens, curé d'Egry (Loiret), et prieur de Granches, même paroisse, en 1555.

J.-L.

—

Armoiries du baron Ordroni. — Dans l'*Armorial de l'Empire* du Vicomte Révérend qui, du reste. contient beaucoup de lacunes, on lit à l'article *Ordroni*, à la page 339 du tome III :

Ordroni baron de l'Empire par décret impérial du 11 juin 1815 donataire de 2000 fr. sur le Mont de Milan le 31 août 1811, colonel du 6ᵉ de ligne Italien, 1811, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mais il ne donne pas le détail des armoiries.

Un obligeant confrère pourrait il me la fournir. Antoine Baron Ordroni est mort le 9 janvier 1847 il avait épousé Marianne Joséphine Fanny Victoire de Reiset et était né le 5 janvier à Calvi 1818. Son père le Baron Ordroni avait épousé N. Fortunata, sœur de la femme du général anglais Hudson Lowe.

L. Vicomte DE REISET.

—

Armoiries à identifier : trois paons. — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes : *de... à trois paons de...* ?

P. H.

—

Ex libris à identifier : trois chevrons d'or. — Cet ex-libris porte les armoiries suivantes : *D'azur à trois chevrons d'or, celui en chef déjoint.* P. B. Gheusi, dans *Le Blason héraldique*, mentionne ces armoiries comme étant celles de la famille de Clermont. Je voudrais savoir de quels Clermont il s'agit ? L'écu est surmonté d'une couronne de duc ; le volume date de 1782.

M. J. V.

Armoiries à identifier : écu surmonté d'un oiseau. — Ces armoiries sont gravées sur un cachet en agate, très difficile à déchiffrer à cause de sa finesse : *De... au chevron de .. accompagné de trois fleurs de lis de... ; deux en chef, l'autre en pointe.* L'écu est surmonté d'un oiseau (au vol abaissé, il me semble).

M. J. V.

—

Armoiries à identifier. — Ecu écartelé. — *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour de... ; au 2ᵉ vergetté d'or et de... (7 parties) ; au 3ᵉ de.., à l'arbre de.. au chien de... courant brochant sur le tout.*

Ces armoiries figurent sur un couvercle (en mauvais état) de bassinoire en cuivre et sont enfermées dans un médaillon ovale soutenu par deux lions rampants les têtes tournées en dehors et surmonté d'une couronne de duc ou de marquis.

PAUL B.

—

Médaille en étain de 1848 — Je possède une pièce en étain, de 4 centimètres de diamètre, relative à un événement de la révolution de 1848, sur l'origine de laquelle j aimerais à être fixé par un intermédiairiste :

L'avers représente : 5 soldats sur une route pavée, avec une pancarte : « route de Paris ». Un personnage, maniant un grand sabre, coiffé d un chapeau de général, les commande.

Dessous ce texte : 4 hommes et 1 caporal, 1849.

Le verso :

Au centre : « Boujou s'en va t-en guerre, mironton ton ton mirontaine ».

Dans un cercle extérieur : « Blaye-R. Transnonain-Tafna. 24 février 1848 ».

L P. L.

—

Dessin par Honoré Daumier. — Je serais reconnaissant d'être renseigné par un confrère sur un dessin de Daumier portant cette légende :

Une vente aux enchères aux Champs-Elysées dans la cour d'une maison quasi bourgeoise obligée de faire des économies par suite de la dureté des temps.

A trente francs le chapeau !... Faites attention que le plumet seul a coûté plus de vingt-cinq louis !... »

Pour quel journal ce dessin a-t-il été fait, à quelle date ? où puis-je le consulter et me procurer un exemplaire ?

ESCHMOUN.

Pagination. — Comment explique-t-on que les pages d'un livre où commence un chapitre ne portent pas leur chiffre de pagination ?

Il en résulte cette anomalie que la table des matières renvoie par un chiffre, précisément et uniquement à des pages non chiffrées. , et cette gêne — surtout dans les éditions de luxe - que si, dans le voisinage d'un nouveau chapitre, il se rencontre des pages blanches ou des gravures (non paginées également), on est obligé de tâtonner pour trouver la page indiquée par la table.

Quelle utilité peut avoir l'usage de ne pas imprimer sur chaque page le chiffre qui lui convient ?

FRAVAL.

Les éditions à tirage limité et à exemplaires numérotés. — Quels sont les premiers exemples que l'on connaisse 1° en France et 2° en général d'éditions faites à tirage limité et à exemplaires numérotés ?

La plus ancienne que je connaisse est celle des œuvres de Boileau en 2 vol. in-folio, à Paris, MDCCCXIX, de l'imprimerie et de la fonderie de Pierre Didot, l'aîné, tirée « à cent vingt-cinq exemplaires seulement », et dont je possède le 101° exemplaire, dans le cartonnage de l'éditeur.

Brunet indique que ce même éditeur a publié en 1798 une édition des œuvres de Virgile, grand in-folio, papier vélin, figures d'après Gérard et Girodet, dont il n'a été tiré que 250 exemplaires (du livre ou des gravures ?) dont cent avant la lettre, mais je ne sais pas si les exemplaires en étaient numérotés.

Il doit d'ailleurs y avoir des exemples bien antérieurs à ceux-là.

S.-S.

Le Digestum novum d'André Boucard. — Je suis possesseur depuis quelque temps d'un livre en texte latin très serré qui sort de l'officine du célèbre imprimeur parisien Jehan Petit. Son auteur se nomme André Boucard, sa date est 1514. C'est un petit in-quarto d'une parfaite conservation dont le papier a gardé tout son éclat et dont l'impression en caractères gothiques rouges et noirs est admirable de netteté. Il se compose de 498 folios, soit 996 pages, plus la table, et son titre est ainsi libellé : *Digestum novum quod quinquaginta librorum pandectarum calcem appellare possumus : cum inter tria digestorum volumina istud 12 partiales libros continens sit finale.* Il possède le beau fleuron sur bois de Jehan Petit, avec les lions soutenant l'écu à la grande fleur de lis, ainsi qu'une gravure hors texte représentant l'empereur Justinien discutant des lois avec une assemblée d'évêques et de juristes.

Autant qu'il me semble, c'est la troisième partie du recueil des pandectes avec le texte et des commentaires détaillés. Or je n'ai pu trouver aucune mention de ce livre dans les recueils bibliographiques que j'ai consultés. je n'ai pas à ma disposition les ouvrages spéciaux de Hain, de Panzer, de Pellechet et Polain, ou de Stein. D'ailleurs ce n'est pas un incunable puisqu'il date de 1514 et je demande à mes savants collègues de l'*Intermédiaire* de me dire :

1° Si ce *Digestum novum* se trouve à leur connaissance dans des bibliothèques publiques ou privées ; 2° Si André Boucard est connu pour d'autres publications de droit et lesquelles ; 3° Si un auteur quelconque a donné la liste des ouvrages sortant de leurs presses pour chacun des grands imprimeurs français des XV° et XVI° siècles, tels que Jean du Pré, Simon de Collines, Simon Vostre, etc. ; et enfin 4° si ce volume a un intérêt documentaire et quelle en est au juste la matière.

ALDE.

Alfred de Musset plagiaire. — Un catalogue de librairie : *Le Bouquiniste français* nous apprend qu'au cours de sa préface à ses *Poésies anti-romantiques* imprimées à Paris en 1849, un certain François Duvignau publia les lignes suivantes :

« Dans une ancienne pièce du Théâtre italien ayant pour titre *La Porte murée*, se trouve une lettre de Cassandre à son neveu Telio conçue en ces termes :

« J'espère que je puis faire de ma fortune l'emploi qui me paraît le plus convenable. Une fois pour toutes ne vous mêlez jamais, mon cher, de mes actions : je ne veux pas avoir l'air d'un Cassandre de comédie et que l'on me mène par le bout du nez, ne vous mettez pas en peine de tout ceci ; surtout rappelez-vous bien que ma résolution est immuable. Je vous salue ».

« Or, cette lettre, sans y rien ajouter, sans en retrancher, changer, altérer, déplacer un seul mot, présente les huit vers alexandrins ci-après :

J'espère que je puis faire de ma fortune
L'emploi qui me paraît le plus convenable. Une
Fois pour toutes, ne vous mêlez jamais, mon [cher,
De mes actions ; je ne veux pas avoir l'air
D'un Cassandre de comédie et que l'on mène
Par le bout du nez ; ne vous mettez pas en [peine
De tout ceci ; surtout rappelez-vous bien que
Ma résolution est immuable : je vous salue.

« De ce rapprochement — continue François Duvignau — il résulte :

« 1° que le génie de Cassandre a devancé celui de M. Alfred de Musset ;

« 2° qu'à l'instar de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, le personnage de la comédie italienne, écrivait en prose, faisait aussi, sans le savoir, des vers non moins beaux que ceux de l'auteur de la *Ballade à la lune*, venu longtemps après lui ».

Le « rapprochement » est, en effet, assez singulier... Certes, on sait qu'Alfred de Musset, surtout dans les derniers temps de sa vie, prenait un peu trop volontiers son bien où il le trouvait — et le long chapitre que lui consacre M. Georges Maurevert dans son *Livre des Plagiats* récemment paru ne nous laisse guère d'illusions sur ses méthodes de travail. Mais, en l'occurrence, que comporte exactement de vrai le très étrange « plagiat » ci-dessus qu'il est bien étonnant de ne pas voir figurer, en place d'honneur, dans le recueil précité ?

A ce propos, nous posons ces deux questions :

1° De quel auteur italien est la pièce *La Porte murée* ?

2° Dans quel ouvrage de Musset se trouve le passage incriminé ?

M. G.

Lorgnon ou lorgnons. — Doit-on dire : il porte des lorgnons — ou : il porte un lorgnon ? Est-ce que le pluriel ne tend pas à supplanter le singulier, seul usité d'abord ?

FRAVAL.

—

Senancour. — 1° Quelle est la liste complète de ses ouvrages ?

2° Celle de ses biographes ?

3° Où se trouve son tombeau ?

LE DERNIER IDÉOLOGUE.

—

La caserne des cent gardes de la rue Philippe-de-Girard. — Où est-il parlé de cette caserne ? Existe-il un historique ?

H.

—

Le condamné Faure en 1820. — On lit dans le *Supplément* aux *Mémoires de Vidocq* (tome II, Paris 1830) :

Un matin, la police fut instruite qu'un assassinat... avait été commis dans le Palais Bourbon. L'auteur du crime était en fuite ; on ne le désignait pas positivement, mais on avait de puissants motifs pour soupçonner le sieur Faure, employé à l'intendance de la maison, et l'un des hommes investis de la confiance du prince.

Il est ensuite raconté comment Vidocq arrêta, dans un village voisin de Paris — mais qui n'est pas nommé, — ce Faure qui était en train de lire au lit des livres de piété. Faure s'était réfugié chez un prêtre, à qui il avait dit qu'il se rendait à la Trappe, et qui lui avait donné l'hospitalité sans le connaître.

Puis, plus loin, dans le même volume, au cours du récit d'une confrontation de l'assassin avec sa victime :

Quand il entra dans la chambre du vieillard aux jours de qui il avait attenté...

Quel est ce Faure qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité — en 1819 ou 1820 ? Quelle était sa victime, ce vieillard demeurant au Palais Bourbon ? A-t on quelques précisions sur cette affaire criminelle ?

FIGEROU.

Réponses

Notaires royaux (LXXXV, 907 ; LXXXVI, 13). — La profession de notaire était-elle compatible avec la noblesse? Cette question a été résolue dès le xvᵉ siècle en Bourgogne, par voie d'autorisations personnelles.

Vers 1450, Charlot d'Estampes, écuyer, âgé de 64 ans, fatigué par la guerre, se retire à Meursault et requiert le duc Philippe le Bon de lui donner lettres patentes « par lesquelles il puisse, sans prejudice de sa noblesse et des privilèges, libertés et autres droits d'icelle, user de l'office et pratique de notaire, qui est chose honorable et en quoi il a bonne connaissance, pour lui aider à vivre en son ancienneté ». — Après la conquête française, en 1518, Jean de Frasans obtient du Roi des lettres qui l'autorisent à exercer la profession de notaire sans déroger. Au xviiᵉ siècle, la charge de notaire royal est le marchepied ordinaire de la charge anoblissante de Secrétaire du Roi. L'Armorial général de d'Hozier (1694) témoigne du rang qu'elle tenait dans la société d'alors. Au xviiiᵉ siècle, elle n'est plus objectée comme une marque de roture ; aussi, malgré la sévérité des ordonnances, les deux frères Carnot, fils et petit fils de notaires, sont-ils admis aux écoles militaires, en justifiant toutefois des services militaires de trois officiers de leur nom.

Dès que nos ducs de la race Capétienne eurent retiré au clergé le droit de dresser et de sceller les actes pour le confier exclusivement au Chancelier et à ses tabellions, ces derniers, qui étaient généralement des bourgeois, firent figure de légistes, et fort honorablement ; c'est d'eux que sortit toute la noblesse de robe de la province — la seule aujourd'hui subsistante, à quelques rares exceptions près : on ne peut pas dire qu'ils eussent *débuté comme esclaves*, puisqu'à toutes les époques de l'histoire on rencontre des *hommes libres*, et que l'Autunois en particulier (civitas Eduensis) n'a jamais été réduit à la servitude romaine, le système féodal y comportait de part et d'autre des droits et des devoirs, au rebours de l'ancien esclavage.

NOLLIACUS.

***

En Dauphiné les notaires avaient d'ancienneté beaucoup de privilèges, à tel point qu'on a parlé parfois de noblesse notariale. On pourra trouver sur ce point quelques précisions aux articles de Bonne et Farel de la deuxième édition de la *France protestante* de Haag. Cette publication remarquable est depuis très longtemps, je ne sais pour quel motif, arrêtée à la lettre F. Il serait bien à désirer que la Société pour l'histoire du protestantisme français la continuât,

MERRÜIL.

—

Commensaux du Roi (LXXXV, 41, 147, 295, 443, 514). Diverses réponses ayant été faites à la question, je puis, bien qu'en étant l'auteur, signaler qu'on pourrait trouver d'après une note des Mrabeau de M. de Loménie, la liste de tous les fonctionnaires réputés commensaux, dans l'*Encyclopédie méthodique de 1793*. On aurait dans l'ouvrage de M. de Loménie la solution d'une question récemment posée à propos d'une nièce de Mirabeau, dont je n'ai pas retrouvé le texte.

MERRÜIL.

—

Les cheveux de Diane de Poitiers (LXXXVI, 42, 101).

« Le 18 juin 1795 les nommés Moulin, Commissaire de sûreté générale à Dreux, Bonjour son adjoint, et autres étant venus à Anet, firent la motion de détruire le tombeau de Diane de Poitiers

..... « Diane, qui reposait sous un magnifique sarcophage de marbre noir soutenu par quatre sphinx de marbre blanc, au milieu d'une chapelle construite par elle pour lui servir de lieu d'asile et de tombeau, devait continuer de dormir son sommeil dans la terre banale, au cimetière commun de la ville. Après avoir démonté le mausolée, on ouvrit le caveau. La première enveloppe de bois fut défaite ; le cercueil en plomb transporté sur les dalles du chœur fut coupé ; à l'entour se tenaient en silence ces hommes, lorsqu'apparut, très bien conservé, le blanc et pâle visage de la Duchesse couchée dans sa bière et revêtue de riches habits assez semblable à la statue agenouillée sur son tombeau. Trois ou quatre femmes avaient été, par décence, commandées pour la retirer du cercueil ; deux de ces femmes, l'une, Mme Urbain, et l'autre Mᵉ Guedrole, furent chargées de la déshabiller. Ces deux dames elles mêmes nous ont donné tous ces détails en 1855.

« Près du corps de Diane étaient couchées, dans la même bière, deux petites filles, habillées comme leur mère, l'une de cinq à six, l'autre de sept à huit ans environ ; ces enfants sont ceux peut-être que Henri II voulait légitimer, ce que Diane a refusé, ainsi qu'elle avait déjà fait pour Diane de France. On enleva leurs habits et leurs parures, qui furent envoyés au Département, et de là, sans doute à Paris.

« Les corps nus furent déposés sur le gazon, devant la Chapelle ; ils étaient blancs et très bien conservés, mais au bout de quelques instants, une teinte noirâtre commença à les envahir.

« Une voiture fut amenée, une de ces voitures à bras dont se servent les vignerons du pays, et qu'on appelle *un diable*, les corps y furent déposés avec précaution. A ce moment les enfants sortaient de l'école ; ils vinrent voir ce qui occasionnait un attroupement près du château. Ces femmes les chassèrent doucement, en leur disant : « Allez, allez, ce sont des choses que ne doivent pas regarder les petits enfants. » Deux de ces fillettes sont de notre famille et sont encore vivantes à Anet. Un sentiment naturel aux femmes les poussait à soustraire aux regards les corps nus de Diane et de ses filles. Une maison voisine était en démolition ; elles en arrachèrent de grands papiers qui avaient servi de tapisserie, cachèrent ainsi une partie des cadavres, et le convoi se dirigea vers le cimetière de la paroisse.

« Une fosse était creusée derrière le chœur ; Diane y fut descendue debout avec ses filles ; mais pendant l'inhumation, comme le trou était profond, un des fossoyeurs, sentant glisser le corps, saisit la duchesse par les cheveux ; la coiffure entière lui resta dans la main ; pour s'en débarrassser, il la jeta à Mme Urbain, qui la recueillit toute tremblante, et en eut, à cause de ces circonstances particulières, un saisissement considérable. Le soir, à la réunion du Comité de surveillance, installé dans la chapelle funéraire qu'ils venaient de violer, on distribua ces cheveux aux assistants.

« M. Bilot, peintre du duc de Penthièvre, en réclama la plus belle boucle ; elle lui fut donnée, et, à la vente après décès de la fille de ce dernier, elle fut vendue à M. Ferdinand Moreau, le propriétaire actuel du château.

« Ce récit, auquel sa date permet encore d'être confirmé par des personnes qui ont sinon vu, mais du moins entendu longtemps parler, par les contemporains, se trouve d'ailleurs inséré dans l'*Histoire de Chartres*, de Chevart, administrateur du département à cette époque ; elle a été publiée à Chartres en 1801, c'est-à-dire six ans après, en 2 volumes in-8°... »

Ces lignes sont extraites de la belle monographie de Pierre Désiré Roussel *Histoire et description du château d'Anet*, volume in-4°, magnifiquement illustré par l'auteur et sorti des presses irréprochables de Jouaust en 1875. J'ai eu la bonne fortune au début du siècle, vers 1905, de rencontrer M Roussel : c'était un charmant vieillard, connaissant à merveille l'histoire d'Anet, son village natal, et du château auquel il avait voué le culte le plus touchant.

Pendant toute sa vie, il recueillit les moindres vestiges des splendeurs éparses du magnifique joyau de la Renaissance, fixant par le dessin ou par des moulages des détails d'architecture de Philibert Delorme, des pièces de sculpture de Jean Goujon ou des pavements de Bernard Palissy, sans se laisser détourner de son zèle par le souci de son négoce (il était chapelier à Dreux). Ses travaux et les conclusions originales qu'il en tira sur l'influence de Diane de Poitiers, dans le sens d'une orientation nationale de l'essor de la Renaissance, lui valurent les appréciations les plus flatteuses de la part des critiques d'art de l'époque, de Montaiglon, de Paul de St-Victor et de notre grand historien Michelet. Il était resté le conseiller toujours écouté des derniers propriétaires de l'illustre domaine, qui le sauvèrent d'une destruction commencée sous le premier Empire, du comte de Caraman et plus tard de M. Moreau, syndic des agents de change de Paris.

LAMOUREUX.

—

Le droit de gillerie. Droit du seigneur (LXXXV ; LXXXVI, 14, 107). — Je partage, très décidément, l'opinion de notre confrère M. Soulgé. Le droit du seigneur, en fait de mariage, n'a dû guère être, sauf quelques cas fort exceptionnels, qu'une légère taxe fiscale, comme l'était le droit de formariage. Paul Viollet, non dans son *Histoire du Droit Civil français*, mais dans ses *Institutions Politiques et Administratives de la France* (t. II ; pp. 451-2) précisément explique comment ce droit de formariage s'étendit et se propagea « par cette voie de l'imitation sur laquelle a insisté récemment, avec tant de charme et de talent un éminent sociologue » (Gabriel Tarde). « il

ne faut jamais, en effet, oublier les hommes libres sur lesquels le seigneur étendit, parce qu'il était le plus fort, sa main pesante. Ces petits tyrans appliquaient à leur manière et à leur profit le procédé de l'imitation ». Le seigneur pouvait d'ailleurs avoir intérêt à éloigner des étrangères, comme nous en avons aujourd'hui nationalement à éliminer des étrangers. C'est ainsi que, en Angleterre, pour éviter les mariages romanesques, tels que celui de Mrs Fitzherbert avec le futur George IV, l'héritier du trône ne peut plus se marier sans le consentement de la couronne.

Mais, pour le droit même du seigneur, il conviendrait d'expliquer le cas singulier que j'ai signalé déjà, et que Miot insère dans les notes de sa traduction d'Hérodote (Paris, Didot, 1822 ; tome Ier, pp. 217-8). Ce texte dont je ne reproduirai pas la brutalité, même en latin, serait une sentence de la Sénéchaussée de Guyenne, rendue le 18 juillet 1301, contre une fille Sancarolle et son mari Bécaron pour obéir au seigneur de Blanquefort, le mari devant aider le seigneur à réaliser sa prétention. L'auteur cite sans autre référence, la *Bibliothèque historique*, 1820, vol. 12, 4e cahier. Je ne ne vois rien de ce nom dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale.

Tout de même, l'helléniste Miot était dans son tort de citer ce texte excessif à l'occasion de Babylone. Les prostitutions sacrées, obligatoires se justifièrent par une tout autre considération. Elles furent extrêmement nombreuses dans l'antiquité ; et Sir James Frazer en cite d'abondants exemples (*Adonis*, *Attis*, *Osiris* ; Londres, Macmillan, 1905 ; p. 21 5). Cela se comprend sans difficultés. Chez les vrais primitifs, il n'existe pas de relation de cause à effet entre le rapprochement des sexes et l'enfantement ; la femme, les animaux donnent leur fruit, comme les plantes, sans qu'on en imagine la raison. Le petit enfant n'est que l'incarnation d'un esprit, sorti d'une roche, d'un arbre, pour prendre forme humaine à l'improviste, quand la femme passait sans défiance à proximité.

Mais, dès que l'on commence à soupçonner la vérité dans le mystère, la déesse qui bientôt préside à la fécondité prend une importance énorme, puisque de sa bienveillance dépend toute la subsistance de la population ; et c'est faire œuvre pie que de reproduire l'acte qu'elle protège, c'est augmenter à proportion son influence et sa puissance. Dans les mystères d'Eleusis, il y avait conjonction réelle du prêtre avec la prêtresse. C'est ainsi, dit M. Foucart que les Pélasges regardaient d'abord la pluie comme un simple caprice des dieux ; plus tard, on en comprit le rôle nécessaire dans la fertilité de la glèbe (*Ac. des Inscr.* 26 avril 1912). C'est pourquoi lorsqu'il pleut, le Chinois dévôt ferme les yeux, parce qu'il assiste à l'union de ses parents, le Ciel et la Terre.

D'ailleurs, ajoute M. Frazer, la jeune fille parfois, en offrant au temple sa chevelure, pouvait se racheter de la prostitution réglementaire.

Pour revenir à notre droit féodal, si l'on se reporte aux pays du proche Orient qui ont encore le caractère de la féodalité, on y retrouve tous les traits que nous avons relevés précédemment dans l'antiquité, puis dans le moyen-âge : au Maroc, par exemple, les grands seigneurs, maîtres d'une domesticité nombreuse, connaissent toutes leurs servantes ; et ce sont ensuite les railleries des autres esclaves contre celles qui sont écartées après un premier contact, les mariages célébrés sur l'ordre du sultan, les ménages légitimes disséminés dans les diverses capitales, etc. (Cf. Mme de Lens : *Derrière les vieux murs en ruines* ; Paris, Calmann-Lévy, 1922 ; pp 17, 19 20, 308)

Si maintenant on prend les relations des sexes par le côté tout opposé à la polygamie, celui de la polyandrie, — qui n'est assurément pas l'anarchie sexuelle, — la personnalité de la femme n'y semble guère mieux respectée. Le roi Orou Kagina, dans la très vieille Babylone, 2.500 ans avant Hérodote, ordonnait de jeter au fleuve la femme coupable d'avoir deux maris, afin d'abolir cette vieille coutume (Jastrow : *Civilization in Babylonia and Assyria*, p. 130). Ce rigorisme, joint aux mesures sévères contre les divorces acquis à prix d'argent, n'annonçait guère le régime de démocratie sexuelle qui devait régner plus tard en Babylone.

Mais, en somme, l'union polyandrique

généralement organisée entre frères, ne suppose pas que la femme ait choisi pour son agrément tous les membres du groupe qui l'emploie. Chez les Todas des Neitlgherries dans l'Inde, les frères vivent en commun avec leurs épouses. Au Tibet, les explorateurs de l'Everest ont retrouvé un fort curieux régime : la femme de chaque frère appartenant à ses cadets, mais non pas à ses aînés, — de sorte que la femme de l'aîné appartient à tous, et la femme du dernier-né à son mari seul ; tous les enfants étant mis au compte de l'aîné. On conçoit qu'il y ait forcément une part de résignation dans le rôle sacrifié de l'Eternel Féminin (*Blackwood's Magazine* ; juillet 1921 ; pp. 28-29. Col. Howard Bury, le *Times*, éd. hebd., 23 décembre 1921, pp. 523-4).

Qu'on nous permette pour finir un trait tout récent qui montre que l'Eternel Masculin ne change pas, lui non plus, à travers les siècles. En novembre dernier, un Américain de New York Franck Woodrow Fulton, convint avec son ami Coant d'échanger sa femme sans d'ailleurs la prévenir, contre la voiturette Ford de cet ami, garnie de tous les accessoires, avec des pneus de rechange. La femme, après coup accepta l'opération et signa le contrat qui fut enregistré. Malheureusement, l'anutolette était le gage d'un créancier qui apprit alors l'échange ; et, devant sa réclamation imprévue qui devait amener des difficultés, Mrs Woodrow Fulton, devenue Mrs Coant comme une simple Européenne, une Française, se retira chez sa mère (*Corriere della Sera*, 15 novembre 1922).

Nota. — Dans mon article du 10 octobre, se sont glissées quelques fautes d'impression.

P. 728, lire, Arthur Young, ch. XVII ;

P. 729 » Juvénal, Sat, V, vers 59-66 ;

P. 729, lire Montaigne. *Essais*. Livre V, ch. V ;

P. 732, lire, Jastrow.

On aurait pu citer encore, pour les adultères impériaux, à Rome, regardés comme une prérogative habituelle du pouvoir, Tacite, *Hist*.. I, XXII.

Old Noll.

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV, 85, 858, 970 ; LXXXVI, 85, 101). — Ceux que cette question vraiment intéressante, préoccupe, pourront consulter le *Bulletin de la Société de Géographie Commerciale* de Bordeaux, de janvier-juin 1921. Sous la signature du capitaine Saint-Jours, un des explorateurs de la Côte d'Argent, ils trouveront un article niant l'existence de ce continent, tout au moins après le tertiaire moyen (Miocène). Il conseille de lire à ce sujet la lettre que notre célèbre géologue Lapparent écrivait, il y a 30 ans, à M. Alfred Guy, que celui-ci a reproduite dans sa *Genèse des terrains Quaternaires*.

Si j'osais je grefferais une question sur celle de l'Atlantide. Que pensent les anthropologistes de la race des Canaries et de Madère, vestiges, *dit on*, de cette mystérieuse Atlantide ? Saint-Saud.

—

« Le boulet qui me tuera n'est point encore fondu » (LXXXVI, 43). — La majorité des historiens rapporte plutôt cette parole historique comme ayant été prononcée à Montereau dans les circonstances suivantes :

Le 18 février 1814 Napoléon était vainqueur au combat de Montereau, l'un des plus brillants combats de la campagne. Jamais il n'avait montré plus d'audace. Se rappelant son ancien métier d'artilleur, il avait pointé lui même les pièces, commandé lui-même les décharges, et comme les soldats murmuraient de le voir s'exposer si témérairement : « Allez, mes amis, s'était il écrié, ne craignez rien ; le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu ».

Maintenant l'Histoire dans sa précision mathématique, ne nous démontrera-t-elle pas un jour que cette parole n'a pas été prononcée, pas plus à Montereau qu'à Arcis sur-Aube et que comme tant d'autres phrases historiques, ce n'est qu'une légende ? Georges Billard.

—

Les premières éditions des Poésies d'Alfred de Musset (LXXXVI, 8, 118). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1923, M. Armand Lods a donné une étude bibliographique complète des poésies de Musset. Pourrait-il compléter ce travail en publiant la liste des premières

éditions du *Théâtre*, des *Contes et Nouvelles*, en un mot de toutes les œuvres du grand poète ? UN MUSSETTISTE.

—

Cabane de la Prade (LXXXVI, 43). — La famille de la Prade est très connue à l'île Bourbon (la Réunion). Notre confrère aurait sur elle, je pense, tous les renseignements désirés en s'adressant au maire de la capitale, St-Denis.

L'Amiral Lacaze pourrait être le neveu de Charlotte Crestien, non son fils. Le père de l'amiral Lacaze s'appelait Joseph Honoré ; il était né à la Réunion où il avait épousé Mlle Marie Lory des Landes, dont : Maxime, actuellement avocat à la barre de Paris ; Lucien, l'amiral ; Maurice, sous-directeur de la Banque de l'Indo Chine ; Marie, Mme de Vaissières ; Georges, qui fut chef de cabinet de son frère au ministère de la Marine et mourut tragiquement d'un accident d'avion, au Bourget, en 1916.

Le père de Joseph Honoré Lacaze, prénommé François, était né à Foix (Ariège) et avait épousé à l'île Bourbon, une demoiselle Pichon de Bury, native de Bourbon.

Mary Lory des Landes, mère de l'amiral Lacaze, était fille d'Adolphe, né à Rennes, en Bretagne, qui avait épousé, à l'île St-Maurice, Charlotte Geneviève de St Jean, fille d'Antoine Augustin natif de Paris, fils de Jean Gaspard et de Jeanne-Charlotte Gabrielle Coste.

Donc pas de Crestien, ni de la Prade dans l'ascendante directe de l'amiral Lacaze ; le Ferdinand Lacaze, qui aurait épousé Charlotte Crestien, était probablement un frère de Joseph-Honoré, par conséquent l'oncle de l'amiral.

R. ST-CL.

—

Carré de Mongeron. Où était exactement situé son hôtel ? (LXXXVI, 43). — La monographie de la rue Hautefeuille, par H. Baillière, et qui a été publiée presqu'en entier par le Bulletin de la société historique du VIe arrondissement, constitue un ouvrage qui est le plus complet de tout ce qui a été écrit sur cette rue. Je tiens donc pour exacte la place de l'hôtel de Carré de Montgeron. Quant à la contradiction plutôt apparente que réelle avec le texte de M. Gazier, il faut se rappeler que de la rue St-André des Arts à la rue Percie ou impasse Hautefeuille, la rue Hautefeuille s'appelait anciennement rue St André, du Chevet de St-André parce qu'elle passait derrière l'Eglise St-André des Arts. Ce chevet de l'Eglise touchait lui même à la rue Suger. L'hôtel Carré de Montgeron pouvait fort bien occuper l'emplacement de la rue Danton actuelle, avoir une entrée en face l'impasse Hautefeuille et une autre rue du Cimetière St-André des Arts (Suger). L'espace compris entre ces deux points n'était pas si considérable pour les hôtels d'alors où l'on ne marchandait pas le terrain à bâtir. GEORGES BILLARD.

—

La famille de Champs (LXXVI, 49). — En Provence, « toupin » est synonyme de « pot ». P. DE MARIN.

***

Un toupin est la même chose qu'un sabot, une toupie sans pointe de fer qu'on fait tourner avec une lanière en la fouettant. IBÈRE.

***

Les toupins dont il est question ici sont des sortes de toupies appelées plus ordinairement sabots encore en usage comme jouets d'enfants.

François des Champs, écuyer, sieur Dumesnil Richard, fit enregistrer ses armes, le 30 août 1697, au registre premier de la Généralité de Caen de la manière suivante :

D'argent, à une bande d'azur, chargé de trois toupies d'or. Comte R.

***

Dans le Sud-Est, il est un dicton « A Saint-Quentin, chaque toupin trouve sa cabucelle » ; ce qui veut dire chaque pot trouve son couvercle.

St-Quentin est un village du Gard mais peut-être la famille de Champs est-elle originaire du Midi.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Le pavillon-amiral de Christophe Colomb (LXXXVI, 44). — Le pavillon-amiral de Christophe Colomb était, comme le dit le Bref de Pie X au Comte Roselly de Lorgues, non pas déployé pour ajouter de nouvelles terres à la souveraineté de l'Espagne, mais afin de placer de nouveaux peuples sous le règne du Christ.

Arboré sur la *Santa Maria* le drapeau amiral portait l'image du Christ cloué sur la croix, tandis qu'au grand mât de la *Pinter* et de la *Nina* flottait seulement la bannière de l'expédition, marquée d'une croix verte, entre les initiales royales, surmontées d'une couronne.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Cresson, ébéniste (LXXXVI, 93). — M. P. L... trouvera de nombreux « Cresson » cités dans : *Les Artistes décorateurs du bois*, par Vial, Marcel et Girodie (Bibliothèque Doucet, rue Spontini)

A. DE LA S.

—

Le marquis de Dampierre (LXXXV, 716, 787). — Le marquis de Dampierre, capitaine des chasses et plaisirs du roi, est cité à deux ou trois endroits dans les *Mémoires* de Dufort de Cheverny, qui le fait mourir en 1756 à l'âge d'environ 78 ans et le nomme Peteneul En réalité, il ne s'appelait ni Peteneul ni Poteneuf, mais se nommait simplement Antoine de Dampierre (voir à son sujet le ms. 64 de la collection Chérin, au cabinet de la Bibliothèque nationale, dossier 1396, et le *Dictionnaire des familles françaises* de C. d'E.-A., t. XIII, pages 75 81).

Issu d'une famille normande établie en Picardie, il était fils de François de Dampierre, seigneur de Millencourt et d'Ysengremer.

La famille de Dampierre subsiste et est représentée par le marquis Jacques de Dampierre, archiviste-paléographe, auteur d'un remarquable *Essai sur les sources de l'Histoire des Antilles*, qui a paru il y a une vingtaine d'années dans la collection des *Mémoires et documents* publiée par la Société de l'Ecole des Chartes.

La famille porte : *d'argent à trois losanges de sable.*

G. P. M.

—

Famille Drouas (LXXXVI, 44). — Pour le XVIIIe siècle, la généalogie donnée par M. d'Abaumont (*Armorial de la Chambre des comptes de Bourgogne*) est suffisante.

Il n'en est pas de même pour ses origines, qu'il faudrait rechercher à Dreux.

La branche fixée en Bourgogne depuis la Ligue porte : *d'azur au chevron d'or, accompagnée de 3 fers de lance d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.* Elles figurent, en particulier, sur tous les mandements de Claude Drouas, évêque de Toul de 1754 à 1773.

NOLLIACUS.

*
* *

Voir dans d'Auriac, *Armorial de la Noblesse*, 1854, tome I, la généalogie de cette famille et ses armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent, au chef d'or chargé de trois molettes de sable.*

Cette famille est représentée à l'heure actuelle à ma connaissance par :

1° Madame Vve Fernand de Drouas, née Marguerite de Durat, mère de :

A) Jeanne de D., mariée le 6 février 1907 au vicomte de Champs de St-Léger, dont au moins 8 enfants.

B) Henry de D., officier, marié le 4 mai 1922 à Françoise Monroë.

C) Gaétan de D., marié le 7 février 1914 à Marthe de l'Escalopier, dont postérité.

D) Jacques de D., mariée le 7 juillet 1921 à Marie Louise de Padale de St-Georges.

2° Mme Paul de Drouas née Françoise de Durat, sœur de la précédente, mère de :

A) Yvonne de D., mariée le 8 avril 1920 à Edmond de Lajudie inspecteur de la Compagnie d'Assurances générales.

B) Hélène de D., fiancée à N..... Burin des Roziers.

D'un premier mariage M. Paul de Drouas avait eu 2 autres filles :

C) Isabelle de D., mariée le 9 juin 1909 au baron Pierre de Beauquet de Rouville.

D N .. de D., mariée à N... Devaulx des Morets.

3° Valentine de Drouas, épouse de M. le Caruyer de Beauvais, belle-sœur des deux précédentes, est décédée en septembre 1922.

Tous les membres de la famille de D. portent depuis quelques années un titre de baron dont l'origine ne m'est pas connue.

MONTEBRAS.

*
* *

La famille Drouas de Boussey est une ancienne famille de Bourgogne, apparentée aux Languet et aux Bossuet.

Un de ses membres, Claude Drouas de Boussey, (fils je crois, de Jacques Drouas, capitaine au service de France) né le 29 septembre 1712 à Boussey, près Vitteaux (Côte-d'Or) devint évêque et comte de Toul en 1754 ; il mourut à Moselli (château qu'il s'était fait construire sur le bord de la Moselle au village de Chaudeney, non loin de sa ville épiscopale) le 21 octobre 1773 et fut inhumé dans la cathédrale de Toul.

Son frère Hector Drouas de Boussey, fut chanoine de Sens, chanoine et archidiacre de Reynel en 1754 et chantre de l'Eglise de Toul.

La maison des Drouas de Boussey portait :

D'azur au chevron d'or, accompagnée de trois fers de lance d'argent ; au chef d'or chargé de trois molettes de sable.

D'après l'Etat présent de la Noblesse française de Bachelin Deflorenne (1887), cette famille serait représentée par :

1° X. de Drouas, château de Tuillerie, par Saint-Florentin (Yonne) ;

3° Fernand de Drouas, marié le 9 août 1881 à Louise de Durat.

Les armes seraient :

D'argent, au chevron d'or accompagné de trois fers de lance de même, posés deux en chef et un en pointe ; au chef d'argent, chargé de trois mollettes de sable.

Bachelin D., s'est certainement trompé dans l'énonciation de ces émaux).

M. J. V.

—

Mme du Bois de la Pierre et Mme de Lenferna (LXXXVI, 45). — Il existe, à l'ile Maurice, deux branches de la famille de Lenferna : les Lenferna de Resle et les Lenferna de la Mothe. Un des représentants de cette dernière branche, M. A. de Lenferma de la Mothe, habite actuellement la France ; son adresse est : Domaine des Quatre-Bornes, par Chatillon-sur Seine (Côte-d'Or).

Notre confrère pourrait s'adresser utilement à lui.

R. St-Cl.

*
* *

Il y a encore des représentants de la famille de Lanfernat, mais l'orthographe n'est plus la même, on écrit : L'Enferna.

Ils sont établis en Normandie (Eure) et dans la Nièvre. Mais ces branches tirent leur origine, non pas de la Brie, mais de Beauvoisis.

Fromm, de l'*Univers*.

*
* *

Il existe en Nivernais une famille de Lenfernat (je ne garantis pas l'orthographe) propriétaire à Varennes les-Nevers.

*
* *

Il existe encore une famille *de L'Enfernat*, peut-être la même dont parle l'*Intermédiaire*, malgré la différence d'orthographe. Elle est représentée par M. le marquis de L'Enferna, et ses enfants, qui habitent, tantôt à la campagne, en Normandie, à St-Martin, par Etrepagny (Eure), tantôt à Paris, 84, rue de Longchamp.

L. de la Tourrasse.

—

B. Guibal (LXXXVI, 45). — Barthélémy Guibal, né à Nimes le 29 janvier 1699, était fils de Etienne Guibal et de Suzanne Roque ; il épousa à Lunéville le 6 février 1725 Catherine Barthélemy.

De cette union naquit, le 29 novembre de la même année, Nicolas Guibal.

Catherine Barthelémy mourut à la naissance d'un second enfant le 30 juillet 1727.

Barthélemy Guibal se remaria le 3 février 1733 avec Jeanne Lécrivain ; de cette union naquirent quinze enfants, dont beaucoup survécurent.

Un des fils de Barthélemy Guibal fut notaire à Lunéville. Une de ses filles Marie-Jeanne Guibal épousa le 10 octobre 1758 Benoit-Basile Mathis.

Guibal compte aujourd'hui de nombreux descendants et le nom continue d'être porté en Lorraine. M. J. V.

*
* *

J'ai connu deux Guibal, descendants des artistes nancéens, l'un successeur général des mines, l'autre Inspecteur des Forêts. Ils n'ont pas fait souche, mais une sœur était la mère de M. Zeiller, membre de l'Institut, décédé en 1915 et dont le fils, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes, serait certainement en mesure de donner des renseignements plus complets.

P. de Marin.

—

Lenoir, pastelliste, 1762 (LXXXVI, 46). — Il s'agit bien vraisemblablement

de Simon Bernard Lenoir ou Le Noir, né à Paris en 1729 et mort en 1789 Ainsi que le fait remarquer Gonse (les Chefs-d'œuvre des musées de France, peintures, p. 255) il n'a manqué à cet artiste pour rester célèbre que d'avoir été de l'Académie. Celle-ci l'avait agréé le 27 mars 1779 : il devait faire les portraits de Lagrenée et de Pajou. Cet homme modeste qui devait finir dans l'emploi de professeur à l'école de dessin de Besançon était en effet à son époque un portraitiste fort achalandé, comme le prouvent la qualité de ses modèles et le nombre de ses envois aux salons. Bien qu'il paraisse s'être particulièrement distingué dans le pastel, il peignit aussi à l'huile. Voici maintenant quelques dates intéressant son œuvre et sa carrière :

En 1754 : Il fait le portrait de Marie-Adélaïde Danès (collection Allard de Meeus, vendue le 6 juin 1910).

En 1762 : Membre de l'Académie de Saint-Luc, il en devient conseiller. A l'exposition de cette Académie il envoie plusieurs portraits dont :

Le portrait de Frontier, adjoint à professeur à l'Académie Royale ;
Le portrait de l'acteur Lekain ;
Son propre portrait (huile) ;
Un tête de vieillard.
Il habite alors rue de la Coutellerie.

En 1764 : Il devient adjoint à professeur de l'Académie de Saint-Luc et expose au salon de cette Académie plusieurs portraits dont :

Portrait de Lekain dans le rôle d'Orosmane ;
Portrait de Voltaire ;
Portrait de Moreau, premier chirurgien de l'Hôtel Dieu ;
Un portrait sous l'habit turc (huile) ;
Portrait d'une dame tenant un portefeuille et un porte-crayon (huile) ;
Portrait d'un peintre la palette à la main.

En 1767 : Portrait de Lekain (reproduit dans la Gazette de l'Hôtel Drouot du 29 avril 1908), il faisait alors partie de la collection de M. Hébert et figura la même année à l'exposition théâtrale du Musée des Arts décoratifs, dont le catalogue donne également une reproduction (p. 96).

En 1769 : Portrait de Lekain, dans Gengis-Khan, de « l'Orphelin de la Chine » (huile) Ce portrait qui fait actuellement partie du musée de la Comédie Française fut exposé au salon de l'Académie de Saint Luc en 1774 (reproduit dans le *Figaro illustré. La Comédie française*, p. 9).

En 1774 : A la même exposition figurent d'autres portraits à l'huile et au pastel, notamment :

Les portraits du duc et de la duchesse de Bourbon (appartenaient alors à l'abbé de Lusine, précepteur du duc).
Portrait de Mme Vestris dans le rôle d'Electre ;
Portrait de Mme Antoine, femme de l'architecte ;
Portrait de l'auteur (à l'huile) ;
Lenoir devient professeur à l'Académie de Saint-Luc.

En 1777 : Portrait de Lekain dans le rôle d'Orosmane (huile), figure au Musée de la Comédie Française et fut exposé au Salon de la Correspondance en 1779.

En 1779 au même salon se trouvent :
Henri IV armé de pied en cap ;
Tête de Muse ;
Portrait de la Blancherie ;
Au catalogue du Salon de 1779 figurent plusieurs portraits dont : portrait du docteur Trioson (actuellement au musée de Montargis) ;
Portrait du docteur Morand ;
Portrait de Mme Lenoir ;
Portrait de M Comus ;
Un jeune écolier mangeant des raisins.

En 1783 : Plusieurs portraits au salon

En 1786 : Lenoir est nommé professeur de dessin à l'école des Beaux Arts de Besançon. Il y reste jusqu'à sa mort.

En 1787 : Portrait de Lekain, dans orosmane ; fut exposé au Salon de 1795, gravé par Aug. de Saint-Aubin en 1789 et en réduction par Baquoy ; actuellement au musée de la Comédie-Française (la gravure de St-Aubin est reproduite dans Dacier. *Musée de la Comédie Française*, p. 76).

En 1795 : Au salon figure le portrait de Mme Vestris, dans Electre (huile), actuellement au Musée de la Comédie Française ; reproduit dans le *Figaro illustré. La Comédie Française*, p. 10).

Voici maintenant d'autres œuvres de Lenoir, pour lesquelles je n'ai pas mention de date :

Portrait d'homme tenant une lettre et portrait de jeune femme (collection Allart de Meeus dont le catalogue de vente reproduit le portrait de femme) ;

Homme nu dans une grotte, étude d'académie qui valut à l'auteur la qualité de citoyen décernée par la municipalité de Besançon,

Portrait du sculpteur François Attiret (au musée de Dijon) reproduit dans F. Magnin. La peinture au musée de Dijon, p. 111) ;

Portrait du père Elisée (musée de Besançon ;

Portrait du jurisconsulte Pothier (musée d'Orléans) (huile), gravé par Vangelisty pour l'édition des œuvres de Pothier, 1773 in-4. (Reproduit par Gonse, op. cit., p. 255);

Portrait d'un gentilhomme (vendu Hôtel Drouot, 15 mai 1912);

Portrait de fillette (vendu galerie Petit, 17 juin 1921);

Portrait du chirurgien Leblanc (a été gravé par Elluin);

Portrait de femme, acquis par le baron de Gunzbourg, le 29 mai 1911, à la vente Pierre Decourcelle.

Un de mes amis possède un joli portrait d'homme de Lenoir, en habit rouge, buste de grandeur nature, de trois quarts à droite.

Attributions : Portrait du comte de Percy ; Portrait de la comtesse de Grassin vendus 29 mars 1909) ; Portrait de M. de Glatigny (vendu 20 mars 1920, collection du comte de G...)

Cf. Outre les ouvrages déjà cités le *Dictionnaire des Artistes* de Bellier de la Chavignerie, la notice qu'il a consacrée à Lenoir dans la *Revue Universelle des Arts* (t. XX) qui en a publié également une autre de A. Taillandier (t. XIII).

C. DEHAIS.

--

Marion de Lorme (LXXXV, 766). — Dans une brochure qui a pour titre : « Quelques documents historiques relatifs à la baronnie de Baye », et pour auteur le baron de Baye. (Paris librairie Menue, 1880) on lit :

En 1603, par contrat de vente, le domaine de Baye fut cédé à Jean Delon de Lorme par Catherine de Clèves. Cet acte porte la date du 22 février. *Jean Delon Delorme* était le père de la célèbre Marion de Lorme. M. et Mme de Lorme ont été inhumés dans la crypte de Saint Alpin, à l'église paroissiale de Baye, leurs sépultures ont été détruites.

En 1606, le sieur *Delon* acheta de Jacqueline de Béthume le 20 mars 1606 les terres de Talus et Bannay, qui relèvent en plein fief de Baye.

Le sieur *Delon* ayant acquis la terre et baronnie de Baye de la duchesse de Guise, il paya le 10 juillet 1608 à l'évêque de Châlons les droits de quint et requint et rendit son hommage conforme à celui qui avait été rendu par la duchesse de Guise. Le tout fut reçu par l'évêque de Châlons. Après l'hommage reçu le sieur Delon au mois d'octobre 1608 présente un dénombrement conforme à celui qu'avait rendu la même duchesse de Guise le 29 juillet 1599.

Le dénombrement ayant été présenté aux officiers de l'évêque de Châlons, il fut reçu sans être blâmé et mis dans le trésor de l'évêché de Châlons. Par suite de désaccord entre M. Delaporte, grand-vicaire de l'évêque de Châlons, et M. de Lorme un procès considérable survint. Le résultat de ce procès fut heureux au point de vue de l'histoire. Nous lui devons la conservation d'une foule de documents qui auraient certainement disparu et a fixé le nombre des fiefs qui dépendaient de la baronnie de Baye.

Le procès dont il a été question ne fut pas terminé immédiatement. En 1617, il y eut un arrêt du 29 avril rendu entre M. de Lorme et Henri-Cosme Clause, évêque de Châlons. Cet arrêt est un titre authentique qui fixe le véritable état de la terre de Baye relativement au seigneur suzerain dont elle relève. Dans l'instruction qui a été très-vive, l'on trouve des éclaircissement sur tous les fiefs de la baronnie. Ce fut vers la même époque qu'eut lieu la guérison de M. de Lorme. « En 1620, Mme de Lorme, femme de M. de « Lorme, baron de Baye (Marne), trésorier « de France, fut guérie par l'intercession de « N.-D. de Liesse d'un dangereux mal de « mamelle qui lui était resté d'une de ses « couches. C'est elle même qui l'a déclaré « en offrant à sa bienfaitrice une mamelle « d'argent ».

Quelques années après, la baronnie de Baye fut vendue par autorité de justice sur les enfants de M. Delon de Lorme, baron de Baye. M. Larcher en fut l'adjudicataire.

—

Pâris-Duverney, 1684-1770, financier (LXXXV, 47). — Il doit y avoir une généalogie des Pâris dans le travail manuscrit et anonyme du marquis de Caraman : *Généalogie des fermiers généraux*, conservé à la B. N. Cabinet des titres Fr. 20533 à 20535 inclus.

L'Intermédiaire s'est déjà occupé de cette famille. Voir : LIX, 109, 193, 249, 304, 420, 595

Baron A. H.

***

Pâris-Duverney était le troisième des frères Pâris, les fameux financiers qui après la chute de Law, jouèrent, pendant le règne de Louis XV, un rôle si important comme intendants des finances. Ils étaient d'origine modeste ; Mathieu Marais, dans ses *Mémoires*, écrit à leur sujet juillet 1720 :

Ces Pâris ne descendent pas du beau Pâris, ils viennent du Dauphiné, où leur père tient encore une hôtellerie dans un village [à Moirans, département de l'Isère], près Vienne à l'enseigne de *La Montagne*, dont l'un d'eux porte le nom : Pâris de la Montagne.

Sur les frères Pâris, on peut consulter : Barbier tome I, 44, 219 ; Saint-Simon, XI 257 ; le marquis de Luchet : *Histoire de MM Pâris*, 1770 ; *la Vie privée de Louis XV* (1781), par Moufle d'Angerville, et Lemontey, *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV*, 1832, tome II, 100.

Les frères Pâris ne paraissent pas avoir laissé postérité, sauf le plus jeune, Pâris de Montmartel, qui fut le père du marquis de Brunoy, fameux par ses excentricités et mort sans descendance.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Famille Poivre (LXXXV, 768). — 1° Tout ce que je puis répondre à la première des trois questions posées, c'est que Pierre Poivre, à son retour de Madagascar en France (c'était son second retour en Europe) où il arriva le 22 avril 1757, fit l'acquisition d'une maison de campagne sur les bords de la Saône, à onze kilomètres de Lyon, sa ville natale, appelee *La Freta* et qu'il s'y retira.

C'était une délicieuse propriété qu'il avait orné des produits les plus curieux des arts cultivés en Chine et dans l'Inde où il avait voyagé. Il y cultivait les plantes les plus intéressantes des quatre parties du monde et s'y adonnait entièrement à l'agriculture et à l'économie politique, entouré de sa vertueuse et aimable femme, et de ses enfants à qui il faisait donner une éducation distinguée

La Freta qu'il habita toujours depuis, et où il revint après les années passées à l'Ile de France (1767-1772) était visitée par les voyageurs de marque et les étrangers de passage, même après la mort de Poivre qui y mourut le 6 janvier 1786 à l'âge de 67 ans. De constitution goutteuse, il souffrait sans doute de troubles cardio-pulmonaires et fut enlevé, un jour de dégel, par un œdème pulmonaire, après un hiver (1784-1785), passé à Hyères, ou aux îles d'Hyères où l'avait envoyé son médecin et ami Rast.

2° Quand Poivre fut nommé intendant des îles de France et de Bourbon, sa fiancée, Mlle Robin, fille d'un ancien magistrat, ne voulut pas le quitter, et s'embarqua avec lui le 9 mars 1767 pour l'Ile de France où ils arrivèrent le 17 juillet. Ils y connurent familièrement Bernardin de St Pierre, qui était dans l'administration comme ingénieur du roi. Voici le portrait que l'auteur de *Paul et Virginie*, fait de Mme Poivre dont il était amoureux : « . .. Dans un âge où les agréments se développent, où la liberté d'une jeune femme ajoute aux grâces de votre sexe, vous n'avez point hésité à nourrir vos enfants ; les devoirs de la mère ont suspendu les plaisirs de l'épouse, sans interrompre les égards de la société.

« Indulgente avec les femmes, réservée avec les hommes, vous avez fait des prosélytes de vos rivales, et des amis de vos amants. Digne par les qualités de votre cœur de l'attachement des honnêtes gens ; par celles de votre esprit, des hommages des gens de lettres, vous avez mérité l'estime d'un mari qui vous aime..... »

J'abrège. Telle était la femme supérieure qui faisait au Tout-Port-Louis et environs les honneurs de sa ravissante résidence de Montplaisir, véritable Eden créé par Poivre dans ce « quartier » des Pamplemousses où Bernardin de St-Pierre a situé *Paul et Virginie* et qui existe encore aujourd'hui

Et voilà la femme que ce faux bonhomme de Bernardin de St-Pierre avait voulu séduire ! et quelle ténacité n'y mit-il pas !

Mme Poivre n'a pas conservé les lettres ridicules que lui avait adressées l'importun bellâtre, qu'en vertueuse épouse qu'elle était, elle éconduisit en bonne forme « . . .. Je n'aime le mystère en rien, lui écrivait-elle. Je ferais volontiers votre portrait à condition que vous ne m'écriviez plus ».

Elle fit ce portrait par la suite, et le désigna sous le nom de Candor, elle y mit autant de finesse que d'ironie. Mais le doucereux Candor, en bon apôtre qu'il était, garda, lui, celles que lui écrivit Mme Poivre qui finalement lui signifie son congé : « ..... Il me semble que ma lettre est assez longue, lui écrit-elle encore, aussi est-ce la dernière que je vous

écrit tant que vous serez à l'Ile de France..... »

De cette correspondance, il ressort, à n'en pas douter, que Mme Poivre était une femme très cultivée, d'un caractère énergique et droit, et que sa fierté et sa dignité d'épouse durent cruellement souffrir des assauts de ce soupirant forcené. Son mari finit pourtant par se lasser à son tour, l'évita de propos délibéré et finalement se brouilla avec l'intrus, qui avait été si souvent son hôte et qui avait voulu lui prendre sa femme par dessus le marché ! Mais c'est là un chapitre encore trop peu connu de la vie aventureuse de Bernardin de St Pierre, moitié Lovelace et moitié Don Juan, dont il a tour à tour l'astuce et la ruse, et les caprices et le penchant pour le changement.

3° Pierre Poivre laissa trois filles, L'aînée, Françoise Julienne Ile de France (ou Marie Françoise Ile de France) naquit à l'Ile de France et fut tenue sur les fonts baptismaux par le Gouverneur Desroches, son parrain assisté par les commandants des onze quartiers de l'Ile (25 août 1770). Elle épousa en 1792, M. Bureaux de Pusy, membre de l'Assemblée Constituante, et, successivement Préfet de l'Allier, du Rhône et de Gênes, où son administration laissa d'excellents souvenirs. Sa fille — petite fille de Pierre Poivre — épousa en 1816, M de Cossigny, colonel du génie, fils de l'ingénieur Cossigny, de l'Ile de France, membre de l'Académie des Sciences.

La cadette des filles de Poivre, s'appelait Marguerite et naquit également à l'Ile de France. Elle épousa M. Révérony-St-Cyr, officier supérieur du génie, auteur de plusieurs opéras-comique et de *La princesse de Nevers*.

Je ne sais rien de très précis de la troisième et dernière fille, sinon qu'elle mourut en bas âge. Elle naquit probablement à *La Freta* après le retour de Poivre de l'Ile de France (1772), et vivait encore en 1786 à la mort de son père.

Encore un détail sur Mme Poivre à l'Ile de France : Le 4 octobre 1770, peu de temps après la naissance de sa première fille, le Gouverneur Desroches, pour célébrer les relevailles de la jeune mère et, profitant de la fête de St François, son patron, donna une soirée magnifique en son honneur, à laquelle assistèrent « plus de sept cents personnes » dit un document d'Archives. C'était dire en quel honneur était tenu, à l'Ile de France, Pierre Poivre, le voyageur philosophe et patriote ! A sa mort (1786) sur la proposition du Maréchal de Castries, Ministre de la Marine, Louis XVI consentit à partager entre Mme Poivre et ses trois filles la moitié de la pension annuelle de douze mille livres qu'il tenait de Turgot.

Je possède une lithographie (buste) de Pierre Poivre, avec un extrait de son acte de baptême, ainsi que quelques renseignements intéressants sur *La Freta* d'aujourd'hui.

Dr G. Baschet.

—

« Demeures de Racine à Paris » (LXXXVI, 47). — Racine s'est marié à Saint Séverin le 1er juin 1677. Il prenait alors le titre de conseiller du roi. Jusqu'au 1er juin, Racine a habité la rue Basse des Ursins au n° 7 au second étage. Cette rue a changé plusieurs fois de nom et c'est dans la même maison que Racine a composé la plupart de ses pièces de théâtre depuis 1664 jusqu'en 1677. *Phèdre* la dernière représentée remonte à cette dernière année.

Nous ignorons à quelle époque précisément Racine quitta la rue des Ursins. Jal n'a pu retrouver l'acte baptistère du fils aîné de Racine né le 10 novembre 1678. Peut-être celui ci appartenait-il encore à la paroisse de Saint-Landry ; mais nous savons qu'en 1680 il était paroissien de Saint-André-des-Arts et en 1686 de la paroisse de Saint-Séverin. Racine habitait alors rue des Maçons n° 16. Cette rue n'existe plus aujourd'hui ; elle a été coupée du côté du Nord pour former la rue des Ecoles. Elle devait sa dénomination aux maçons qui l'occupaient.

Racine y passa plusieurs années consécutives, car le 2 mai 1692 il écrivait à Boileau du camp de Géviers, où il avait suivi le roi, « que ne suis-je dans ma rue des Maçons ». C'est donc plus tard qu'il vint habiter la rue des Marais dont le nom aurait dû être respecté, si le passé le plus glorieux avait encore quelque prestige parmi nous.

Avant 1677, date de son mariage et de son entrée dans la vie régulière, Racine

avait habité Auteuil. Dans quelle rue ? On le retrouverait facilement en consultant la collection du *Bulletin de la Société historique d'Auteuil-Passy* ; mais à cette époque Auteuil n'était pas encore un arrondissement de Paris et ce serait sortir du sujet et de la question posée par **M. H. L.**

GEORGES BILLARD.

*
* *

Racine a eu, en effet, un grand nombre de demeures à Paris.

En 1660, il est à l'hôtel de Luynes (rue Gît-le-Cœur), auprès de Nicolas Vitart, son oncle. intendant du duc de Luynes.

En 1667, il est rue de Grenelle-Saint-Germain.

En 1761 et 1672, rue Saint-Dominique.

En 1074, il loge à l hôtel des Ursins (sur la paroisse Saint Landry) qu'on avait divisé en plusieurs habitations particulières

A l'époque de son mariage, en 1677, il demeure dans la Cité et l'année suivante, dans l'île Saint-Louis.

De 1680 à 1684, il habite rue du Cimetière-Saint André-des-Arcs.

En 1686, il est rue des Maçons et on l'y trouve encore en 1692.

Mais, au mois de novembre de cette même année, il est rue des Marais où il résidera jusqu'à sa mort, en 1699.

M. R.

*
* *

La très antique rue des Maçons, qu'on a appelée aussi des Maçons-Sorbonne, est la rue Champollion actuelle, cette rue étroite et sombre qui descend de la Sorbonne à la rue des Ecoles. Avant le percement de celle-ci, elle descendait jusqu'à la rue des Mathurins (aujourd'hui rue du Sommerard), et aboutissait en face de l'hôtel de Cluny. Racine, si j'en crois Fréd. Lock, y habitait au n° 16.

IBÈRE.

*
* *

En voici une liste, qui n'a d'ailleurs pas la prétention d'être complète.

Quand il arriva de Port Royal, le premier gîte de Racine à Paris fut peut-être un hôtel meublé, près de l'église Sainte-Geneviève, qui portait une enseigne à l'image de Saint-Louis. C'était, sans doute, dans une des ruelles qui escaladent la montagne, à quelques pas de la dalle qui le recouvre maintenant.

Voici ensuite où nous trouvons Racine : en 1667, rue de Grenelle Saint-Germain ; en 1668, sur la paroisse St-Eustache ; en 1671 et 1672, rue St-Dominique ; en 1677, à l'hôtel des Ursins, sur la paroisse Saint Landry, c'est-à-dire sur l'actuel quai aux Fleurs à la hauteur du Pont d'Arcole.

Quand Racine se maria, il demeurait dans la cité, toujours sur la paroisse Saint Landry. Sa fiancée, Catherine de Romanet, habitait sur la paroisse Saint-Séverin. Le mariage fut célébré à Saint-Séverin, où l'on peut voir encore l'acte qui porte la signature de Jean Racine.

L'année suivante, Racine passe dans l'île Saint Louis. De 1680 à 1684, il habite rue du Cimetière St-André des Arcs ; de 1685 à 1692, rue des Dragons (aujourd'hui rue Champollion) ; de 1692 à sa mort, rue des Marais Saint Germain (aujourd'hui rue Visconti). Cette dernière maison n'est pas celle qui a reçu, par erreur, une plaque commémorative, mais, ainsi que l'a établi M. André Hallays, une maison aujourd'hui détruite qui s'élevait juste en face de la prétendue maison de Racine.

ANDRÉ ROUSSEAUX.

—

La comtesse de Rotalier (LXXXV, 958 ; LXXXVI, 31 66). — La famille Petitjean de Rotalier a des représentants dans le Jura, dans la Haute Saône et à Paris Suchaux, dans sa *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, dit qu'elle a donné un conseiller-maître à la cour des comptes de Dole (1764), Félix-Désiré Petitjean de Rotalier. Il y eut, sous le premier Empire, un vicomte de Rotalier, receveur des finances à Pontarlier, qui conserva les mêmes fonctions sous la Restauration. Un de ses fils (Charles Joseph-Edouard), sorti de l'Ecole polytechnique pour entrer dans le corps de l'artillerie (1829), quitta l'armée pour raisons de famille en 1833. Il se livra alors à la littérature et à l'histoire et publia un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels une *Histoire d'Alger et de la piraterie dans la Méditerranée* (1841). Il mourut à l'âge de 45 ans le 21 juillet 1849, après avoir échoué cette même année à la députation. Il était né en 1804 à Villers-Poz, dépen-

dance de Colombier (Haute-Saône) où sa famille continue de résider.

Le *Tout Paris* de 1921 indique le comte de Rotalier et la comtesse, née Razy, comme habitant rue de la Renaissance, 6.

Toujours d'après Suchaux, la famille de Rotalier, dont la noblesse aurait été reconnue en 1700 par le juge d'armes d'Hozier, porte : *d'argent à trois bourdons d'azur posés en pal.*

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Saint-Mars et le Masque de fer (LXXXVI, 48). — Une famille de Saint-Mars possédait, avant 1914, un château sis à Mortefontaine, en face la grille d'entrée du château de ce nom. Je crois que la propriété a été vendue. La commune pourrait renseigner utilement sur les anciens propriétaires qui, m'a-t-on dit, étaient neveux de la fameuse baronne de Feuchères.

L. N. B.

—

Stendhal à Salzbourg (LXXXVI, 48). — Stendhal écrit dans *De l'Amour* que sa visite aux mines de sel d'Hallein, près de Salzbourg, avec Mme Gherardi eut lieu dans l'été de 18. , afin de fuir la chaleur insupportable qui régnait alors à Bologne.

Dans sa *Vie amoureuse de Stendhal*, M. Jean Mélia ne met pas en doute ce voyage, mais il le place en janvier 1817 ; il représente Mme Gherardi comme la plus jolie femme qu'ait produite Brescia, toutefois il s'empresse d'ajouter que ce ne fut qu'une grande amitié qui l'unit à Stendhal. Il y a certainement, dans la désignation du mois et de l'année de cette excursion, une erreur de la part de M. Mélia.

D'après l'*Itinéraire de Stendhal*, publié par M. Henri Martineau, Stendhal a fait deux séjours à Bologne, l'un du 22 au 24 juillet 1819, le second du 21 au 26 mars 1820 ; en janvier 1817, il était à Rome. Du moment que Stendhal assure que c'est en été qu'il s'est trouvé à Salzbourg avec Mme Gherardi, il semble qu'il faille placer ce voyage au mois de juillet 1819.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Sternbach (LXXXV, 864, 980 ; (LXXXVI, 23). — Je cherche lieu et date de naissance du père du baron G. L. Fréd. de Sternbach. Quel est l'intermédiairiste qui pourrait me renseigner avec les données suivantes :

1° Nomination de G. L. Fr. Baron de Sternbach, par Louis XVI au grade de chevalier de St-Louis, parchemin signé Louis XVI et Sombreuil. Gouverneur aux Invalides, le 12 avril 1788.

2° Une miniature d'une fille de ce dernier qui est ma trisaïeule, avec au dos de l'inscription : Baronne Alex-Caroline de Sternbach, épouse Winandy, cousine germaine du père de la Chaise (décédé en 1792).

3° Une miniature du frère de cette dernière, avec l'inscription au dos : César de Sternbach, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, au 45° de Ligne à la Rochelle, département de la Charente-Inférieure.

D'après une correspondance échangée avec les de Sternbach du Tyrol, de la Bohême et du Tyrol Italien, ce G. L. Fr. de Sternbach leur est inconnu ! Mais si je pouvais découvrir le lieu et la date de naissance de son père, on pourrait me fixer.

. . . .

Voici l'acte de baptême de G. L. Fr. de Sternbach.

A été baptisé à Auvelais (Pays de Liège) le 27 octobre 1746, G. L. Fr. de Sternbach, fils du vaillant seigneur Sternbach et de dame Claudine de Calabro, fille de Georges de Calabro, fils du sénateur de la ville de Messines.

Aucune autre pièce concernant de Sternbach, ne se trouve dans cette commune ni au chef lieu de cette province, on m'a conseillé de chercher à Paris, avec les pièces mentionnées ci-dessus. Aurais-je plus de chance ?

G. D., Bruxelles.

—

Tircuy de Corcelle (LXXXVI, 6, 115). — La famille Tircuy (anciennement *Tircuir* et même *Tirecuir*) descend de Lazare Tircuir de Pisy en Auxois (aujourd'hui département de l'Yonne), qualifié sieur de la Barre, qui servit vaillamment Henri IV contre la Ligue. Ayant fait prendre le baron de Sennecey, fougueux ligueur, il reçut, dit on, en récompense, une forte somme qu'il employa à l'achat de la terre de Courcelles (aujourd'hui

canton de Belleville, Rhône). Son petit-fils appelé aussi Lazare, fut d'abord condamné comme usurpateur de noblesse (1670) puis maintenu dans sa noblesse (1698).

Dans le grand *Armorial* de 1696, il est appelé, « Lazare de Tyrcuyr, écuyer, seigneur de Corcelles » ; il portait : *d'azur à une fasce d'or.*

Une généalogie de cette famille a été publiée, en 1899, dans l'*Annuaire de la noblesse.*

SAINT-VALBERT.

—

Armoiries macabres (LXXXV, 911). — Je ne connais pas la signification des armoiries de Ludonderry, mais je puis signaler en France, dans le même genre celles de la famille Crudy qui porte :

D'azur à une teste de mort au naturel et un chef d'or chargé de 3 roses de gueules, (d'Hozier, au registre des blasons peints. Provence volume II, page 1330 4).

Pourrait-on me donner l'explication des armoiries de cette famille ?

E. P.

—

Armoiries à identifier : de gueules à la croix d'or (LXXXVI, 49). — Ces armes paraissent être celles de Marie-Joseph d'Hostun, duc d'Hostun, comte de Tallard, chevalier des Ordres du Roi (1684-1755) fils du maréchal de Tallard, époux de Marie-Isabelle-Gabrielle de Rohan.

Il portait :

De gueules à la croix engreslée d'or, accolé de Rohan qui est :

Parti de trois traits et coupé d'un : au 1er du chef d'Evreux ; au 2e de Navarre ; au 3e d'Aragon ; au 4e d'Ecosse ; au 5e, qui est le 1er de la pointe de Bretagne ; au 6e de Milan ; au 7e d'argent à la fasce de gueules, à la bordure d'azur, qui est de St Séverin ; au 8e de Lorraine ; sur le tout de Rohan qui est de gueules à 9 mascles d'or.

Comte R.

—

Armoiries à déterminer : deux fasces de sable (LXXXVI, 49). — Les familles françaises suivantes portent : *d'argent à deux fasces de sable* :

Alonville, Ile-de-France; Allonville, Normandie et Beauce, Le Barbier, Bretagne; du Bouchet de Sourches de Tourzel, Maine ; des Francs, Bourgogne ; Desangues, Normandie ; du Garo, Bretagne ; Keraudy, Bretagne ; Kerhervé, Bretagne ; Kerrivoal du Cosquer, Bretagne) ; Laucanes, Normandie ; Marin de la Trousserie Maine ; St Mauris, Franche-Comté ; Trebiquet, Bretagne ; Tromelin, Bretagne ; Yvignac, Bretagne.

Comte R.

—

Armoiries à déterminer : rencontre de cerf (LXXXVI, 48). — Ces armes sont celles de la famille Le Blanc à Beaune : *de sable à la fasce d'argent, à la rencontre de cerf d'or, brochant sur le tout.*

C. B.

—

Armoirie à identifier : d'or à 8 merlettes (LXXXVI, 49). — Les familles françaises portant ces armes sont les suivantes :

Brocquet, Ponthieu ; Chanaud, Guyenne ; Chastel, Flandre française ; Delval, Flandre : Emery, Bretagne ; Gillebert, Normandie ; Guisancourt, Normandie-Picardie ; Le Veyer, Bretagne ; Le Merle, Dombes ; de la Broue, Auvergne-Poitou ; Marlot, Champagne ; Le Merle de Rebé, Beaujolais Dombes, Forez ; Morel de Damas, Artois; Nollet, Flandre ; de Rouazle, Bretagne ; de Vaulx, France ; de Vaulx le Vicomte, Bretagne ; des Vaux, Bretagne ; le Vayer de Kerandantec, Bretagne.

Comte R.

***

L'*Armorial général du Velay* de Georges Paul indique ainsi le Blason de Monseigneur de Galard, évêque du Puy (1774-1804), qui appartenait à la branche des marquis de Galard Terraube : *d'or à trois corneilles* (sic) *de sable, becquées et membrées de gueules, 2 et 1.*

J. DE BRIOUDE.

—

Armoiries à déterminer : trois poissons d'or (LXXXVI, 48). — Ces armes sont celles d'Antoine Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartines, comte d'Alby (1729-1801). Lieutenant général de police de Paris (1759 1774), ministre de la marine (1774) ministre d'Etat (1775). Elles doivent se lire : *d'or à la bande*

d'azur chargée de trois sardines d'argent posées en pal.

Comte R.

***

Gabriel de Sartine, qui fut lieutenant-général de police de 1759 à 1774, portait:

D'or, à la bande d'azur chargée de trois sardines d'argent posées en pal.

GANRI.

***

Même réponse : G. A. P.

—

Plombs de pélerinages et de confréries (LXXXVI, 49). Consulter l'ouvrage suivant: « Collection de Plombs historiques trouvés dans la Seine et recueillis », par Arthur Forgeais, fondateur-président de la Société de Sphragistique, 2e série, Enseignes de Pélerinages, Paris, chez l auteur, quai des Orfèvres, 54, et chez Aubry, libraire, rue Dauphine, n° 16, 1863, in-8°.

Voir aussi : P. Dissard, « Collection Récamier, Catalogue de plombs antiques », Paris, 1905 ; Dr Sabatier, « Sigillographie historique des administrations fiscales. Plombs historiés de la Saône et de la Seine ».

En ce qui concerne l'antique pélerinage de N. D. du Puy, en Velay, se reporter à l'excellent ouvrage de M. le Dr Paul Olivier : « L'ancienne statue romaine de Notre Dame du Puy Essai d'Iconographie critique ». Le Puy, 1921, in-4°. pages 45 à 60.

J. DE BRIOUDE.

—

Iconographie de profanes dans les églises (LXXXIII ; LXXXIV ; LXXXV, 288 ; LXXXVI, 26) — La cathédrale de Clermont-Ferrand possède dans ses vitraux les portraits de plusieurs personnages contemporains, ecclésiastiques ou laïques

Ces vitraux, œuvre remarquable d'un véritable artiste, M. Charles des Granges, datent d'une cinquantaine d'années et montrent :

A la chapelle des fonts baptismaux, l'abbé Rigodon, alors curé de la cathédrale, qui assiste au baptême du sénateur arverne Cassius par St-Austremoine.

A la chapelle dite paroissiale, St Louis remettant une épine de la Sainte-Couronne à l'évêque de Clermont Guy de la Tour. L'artiste a représenté ce prélat sous les traits de Mgr Grimardias, évêque de Cahors, originaire d'Auvergne, et ancien curé de la cathédrale.

Mais le portrait le plus intéressant se trouve dans un vitrail à grand sujet, le mariage célébré à la cathédrale de Clermont, de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, en présence de St-Louis.

Le peintre, en plus de divers personnages contemporains, a placé au premier rang un enfant de chœur à la physionomie expressive et charmante, qui n'est autre que son jeune fils, Charles-Marc des Granges, aujourd'hui professeur au lycée Charlemagne.

MARC DOUSSE.

—

Poètes latins (LXXXVI, 7, 124). — Le vers

Malus bonum malum esse volt, ut sit sui similis

est de Plaute, *Trinummus*, 284 (II, ii, 8).

Les vers « Quod monstror..... » et « Quod spiro.... » sont d'Horace, mais ils ne forment pas un distique. Voir les *Odes*, IV, iii, 21.

Totum muneris hoc tui est,
Quod monstor digito praetereuntium
Romance fidicen lyrae :
Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est,

Horace s adresse ici à la Muse Melpomène.

Les mots « Stultum .. . semidoctum » ne proviennent pas d'aucun auteur ancien, parce que, quoiqu'on trouve bien *semidoctus* dans le latin classique, le mot *semistultus*, je crois n'y existe pas.

E. BENSLY.

—

Vieilles chansons (LXXXVI, 51, 126). — On pourrait, semble t-il, envoyer ces chansons à *La Tradition* ou à la *Revue des Traditions* qui les accueilleraient avec plaisir, et leur donneraient une place d'honneur, surtout si elles étaient inédites, ce qui est bien rare.

AURIBAT.

***

Le *Magasin pittoresque*, 53, rue Réaumur, publie régulièrement des chansons anciennes et accueillerait volontiers celles que voudrait bien lui communiquer

M. de Marin, à condition que la musique en puisse être reconstituée.

I.

—

Le Hennin (LXXXV, 52, 128). — Les figures représentant le hennin abondent. Les manuscrits, les tapisseries, en offrent toutes les variétés, dans nos bibliothèques et dans nos musées, ainsi que les ouvrages de Quicherat sur le costume en France, du bibliophile Jacob, etc., etc.

De plus, on peut prendre le plaisir de voir le hennin sur des têtes vivantes, en allant au bel hôpital de Beaune, fondé vers le xve siècle, par une association de dames religieuses qui n'a pas cessé de desservir l'hôpital, et qui porte encore aujourd'hui un très beau costume, que je crois celui des riches bourgeoises flamandes de cette époque. Le hennin en fait partie.

BENEDICTE.

—

Le monocle (LXXXVI, 98). — Lire à la deuxième ligne de la col. 99, *adopté*, et non *adapté*.

—

Le rabat des prêtres (LXXXV, 962 ; LXXXVI, 32, 85, 130). — La question utile ne serait-elle pas plutôt celle-ci : « Est il vrai que les prêtres ont cessé de porter le rabat de couleur (ou de dentelle), et ont pris le rabat noir en signe de deuil de Mme de Pompadour ?

Je ne suis pas compétent ; mais enfin, j'ai sous les yeux un portrait colorié de Jean de Gerson (de chez Duflos le jeune) : le chancelier travesti en abbé du xviiie siècle — autant dire — porte un rabat bleu, bordé de blanc...

C'est un point d'histoire qu'il ne doit pas être difficile d'élucider. Et à supposer que le rabat noir ait bien fait son apparition en 1764, il resterait à prouver qu'il ne fut pas adopté parce que plus sobre, moins salissant... mais en signe de deuil

A priori, s'il est aisé de concevoir que quelques prêtres courtisans aient cru bon de porter ce deuil, on ne voit vraiment pas bien l'idée s'imposant à l'ensemble du clergé de France.

Très intéressant, l'extrait de *Politesses et convenances ecclésiastiques* de M Branchereau : tous les prêtres qui ont vécu à Paris sous la direction des derniers Sulpiciens de la vieille école, les Icard, les Bacuez, les Vigouroux, les Monier (pour ne citer que des noms généralement connus) se rappellent l'intransigeance parfois amusante de leurs vieux maîtres sur ce point : se présenter sans rabat était pour eux aussi choquant que, pour les gens du monde, le fait d'entrer dans un salon, le chapeau sur la tête.

Quant à l'abandon actuel du rabat, il a des causes multiples : d'abord, quelques prêtres, pour avoir séjourné à Rome ont pris goût au col romain, que d'autres ont adopté pour se singulariser ou comme habillant mieux, à leur gré ; d'autres jugent le rabat incommode : et beaucoup enfin, en le supprimant, n'ont d'autre idée que d'éviter une dépense.

Voilà pourquoi ce pittoresque détail de toilette — gallican certes, mais si inoffensif (« colifichet français », disait Pie IX en souriant) — est hélas en train de disparaître même de diocèses où aucune ordonnance épiscopale n'a prescrit de se romaniser jusqu'au cou.

F. VALLÉE.

*
* *

Un très haut personnage, dites vous, affirme que le rabat n'était porté que depuis 1764, en signe de deuil de Mme de Pompadour

Le très haut personnage paraît être bien faiblement renseigné et n'avoir sur les usages de l'ancienne France que les notions les plus nébuleuses.

Depuis le milieu du xviie siècle, au moins, tous les portraits d'ecclésiastiques les représentent avec le rabat, qui est d'abord un large col rabattu Regardez, entre mille, le Bossuet, de Rigaud, au Louvre. Il date de 1699, le rabat s'y étale-t il assez ?

Le rabat, par la suite, s'allongea et vers la fin du xviiie siècle devint la double bande d'étoffe pendante que portent encore aujourd'hui les prêtres de plusieurs diocèses français.

Il faut avoir sur le cérémonial de l'ancienne France les idées les plus étranges pour imaginer que le deuil de la Pompadour a été, ou simplement pouvait être public Si intime que fût, auprès de Louis XV, le rôle de la célèbre marquise, elle n'était tout de même pas de la famille royale ni princesse du sang. Aucun deuil de cour ne pouvait être et ne fut, en

effet, prescrit à sa mort, qui passa inaperçue. On se rappelle le regard lointain dont Louis XV, de sa fenêtre, se contenta d'effleurer l'humble convoi qui emportait de Versailles la dépouille de la favorite. Le roi n'en quitte ni une dentelle, ni une broderie, et, bien entendu, la cour non plus.

A plus forte raison le clergé. Il faudrait pourtant se souvenir que tout le temps de sa liaison avec la *Poisson*, comme on disait alors, le Clergé refusa à Pâques, l'absolution au roi et qu'on eût, pendant des années, à Versailles, le spectacle inouï d'un roi de France qui ne pouvait faire ses Pâques, le clergé s'y opposant.

L.

***

Sans entrer dans des détails intéressants dont la justification immédiate lui serait difficile, un lecteur se borne à renvoyer la page 121 du tome II de l'*Histoire de France*, de la librairie *Larousse*, où 3 portraits anciens de Fléchier, Bossuet et Fénelon nous montrent le rabat tel que nous l'avons connu.

G. A. P.

—

Les plus vieilles maisons, les plus vieilles boutiques (LXXXV, 868, 915; LXXXVI, 12). — A propos de la plus ancienne maison de Paris on s'est plu à rechercher aussi les plus anciennes boutiques de province.

Il existe à Strasbourg une pharmacie — celle à l'enseigne du Cerf — qui est citée dans les vieilles chroniques comme existant déjà en 1268 comme pharmacie.

L'immeuble a été la proie d'un incendie en 1499 puis reconstruit et la date de 15... (les deux autres chiffres sont effacés) gravée dans la pierre, prouve qu'il a été reconstruit presqu'aussitôt.

Située sur la place de la cathédrale, cette pharmacie a donc au moins 6 siècles et demi d'existence continue.

Une maison de tanneur située au n° 42 de la rue du Bain aux plantes date de 1587 sans avoir jamais subi la moindre modification. Elle vient du reste d'être achetée par la ville à titre de monument historique.

Les maisons datant des xve et xvie siècles sont du reste nombreuses à Strasbourg. L'ouvrage de Seybotte *Le vieux Strasbourg* permet de les retrouver.

ALSATICUS.

—

Les célébrités de la rue (LXXXV, 914, 995; LXXXVI, 79). — Au risque de faire dévier le débat et de lui donner une ampleur inattendue, ne pourrait-on pas considérer comme célébrités de la rue, un tas d'originaux ou de types qui amusent un peu tous les pays.

Rien que dans nos Landes, Aire connut autrefois le fameux *Laguire*, vendeur des journaux de 71 qui anoblissait tous ses clients, entr'autres les professeurs, en disant par exemple :

Moussu l'abé de Clabé, boulez bous la Proubince ? (c'est-à-dire la *Province de Bordeaux*, journal de 1871).

Dax n'a pas oublié *Chopine*, le joyeux écarteur, et nos compagnes parlent encore du *Grand Polo*, mendiant de profession, qui n'avait qu'un mot, mais qu'il donnait invariablement à tout prêtre qu'il avait l'heur de rencontrer sur son chemin :

« Qu'y gn'a — disait il en son patois — qui ne bolen pas curés : édoum you qu'en bourri un à toute porte ».

Traduction : « Il y en a qui ne voudraient pas de curés : eh ! bien moi j'en voudrais un à chaque porte ».

Et *Donan*, l'hercule de Soustons, le célèbre lutteur de foire dont un de nos compatriotes des plus intelligents a détaillé, dans une série d'articles qui resteront, les incomparables exploits !

Et Paul Daverat, de Laurède, l'immortel sauveteur, n'ont-ils pas été les lions du jour, et ce qu'on veut bien appeler dans l'*Intermédiaire* les célébrités de la rue.

AURIBAT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Béranger et son homonyme Bérenger en 1815. Lettre inédite de Béranger. — M. Ulric Caubert de Cléry, qui nous a déjà donné une lettre de Sainte-Beuve adressée à son arrière grand-père, a l'amabilité de nous en donner une nouvelle de Béranger qui n'a pas moins d'intérêt.

Noël Jacques Lefebvre, qui fut autorisé

à ajouter plus tard à son nom celui de son beau-père et associé Duruflé, le riche manufacturier en draps d'Elbeuf, était entré au Ministère d'Etat, sous le Premier Empire. A la Restauration, il perdit cet emploi, se jeta dans l'opposition et publia le *Nain Jaune* et la *Minerve*

Ce fut comme directeur du *Nain Jaune* qu'il reçut cette lettre inédite du chansonnier :

Voici Monsieur, la chanson dont je vous ai parlé pour le Nain jaune : n'hésitez point à la mettre au rebut si vous ne la jugez point convenable. Dans le cas contraire, je vous laisse le choix du moyen qui doit en justifier l'insertion, s'il est nécessaire que l'insertion soit justifiée.

Je vous prie, Monsieur, de faire observer exactement l'orthographe de mon nom. Vous aurez vu sans doute la réponse que le Patriote du lundi fait à ma dernière lettre de la Gazette

Je vous avoue que je suis las de rabâcher pour une misérable chanson et je ne veux plus répondre aux réponses faites à mes lettres, mais si par hasard votre *Nain* revenait sur cette affaire un peu moins importante que la Constitution, ne cessez point d'affirmer que les seules lettres de la Gazette sont de moi.

C'est pourquoi il est nécessaire d'éviter dans les noms une ressemblance entière avec celui du prétendu *Bérenger* de 89, que bien volontiers, au reste, je promets de laisser en possession de la chanson qu'il a l'air de vouloir me dérober, s'il consent à ne plus s'occuper de moi, malheureusement je le crois de ces gens qui ne s'en tiennent pas à la dépouille de leurs ennemis.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération sincère.

P. J. DE BÉRANGER.

Ce 16 mai 1815.

P. S. — J'ai peut-être tort de ne point vous avouer que s'il était possible, il me serait très agréable qu'on ne poussât pas plus loin cette misérable querelle.

M. Lefèvre, homme de lettres, 20, rue Helvétius à Paris.

Que fut ce *Bérenger* qui se parait des plumes du chansonnier? A quelle chanson est-il fait allusion ?

M.

—

Frédéric Masson, poète. — C'est un détail peu connu, et peut-être même ignoré, de la vie de l'historien de Napoléon, que son début dans les lettres fut une plaquette en vers. Mais il ne la publia point sous son nom. Elle parut chez Lemerre, en 1872, sous ce titre : *Aux enfants morts pour la patrie*, et sous le nom : Claude Duflot.

Inutile de dire qu'elle est rarissime.

C'est une diatribe violente contre Guillaume 1er qui bombarde Paris. Elle est d'ailleurs, ainsi datée : « A Issy, pendant qu'on bombardait. Janvier 1871 ». Elle est dédiée à sa filleule.

Il y a dans *l'Année terrible*, des vers aussi indignés et certainement plus beaux; il n'y en a pas de plus sincères. Frédéric Masson accable de sa colère un ennemi dont les obus massacrent des êtres innocents. Il y voit la fureur d'un Attila jaloux frappé dans sa postérité :

Nous ne faisons pas, nous, des enfants avortés ;
Sans mains, sans bras, sans pieds, tout pouris de scrofules,
Il en était jaloux, ce voleur de pendules.
Son petit fils est laid... nos fils sont condamnés.

Les travaux de la paix ramenèrent Frédéric Masson à la prose ; elle était certainement mieux son outil. Il n'en est pas moins curieux de se souvenir qu'il fut un poète mort jeune, à qui l'historien survit.

G. M.

—

Nécrologie

M. FRÉDÉRIC MASSON

L'*Intermédiaire* a perdu l'un de ses plus illustres collaborateurs: M Frédéric Masson décédé à Paris le 18 février dernier.

Nous n'avons pas à exposer ses titres, quand il suffit de prononcer son nom.

Il nous honorait de sa collaboration précieuse depuis de nombreuses années. C'étaient des notes brèves, des mises au point, rapides et lumineuses, des réponses obligeantes, sans phrases superflues, à des questions qu'il en estimait dignes.

Ce nous est une grande fierté d'avoir compté, parmi nous, l'historien, qui a renouvelé l'histoire par le document, et qui nous a laissé ce monument impérissable que sont ses études sur Napoléon

---

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVIe Volume Prix du Numéro . 1 fr. 50 10 Mars 1923

No 1576 QUÆQUE No 1576

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE



Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs
entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : **2**, place d l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

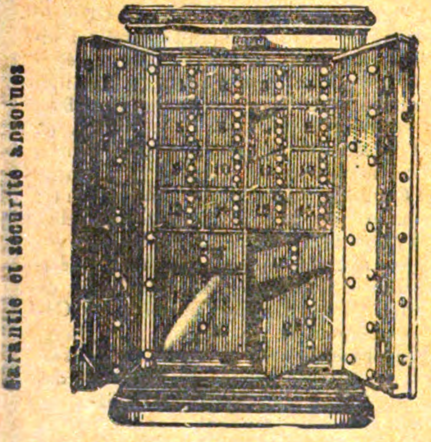
Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
223 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées* ; *35, avenue Mac-Mahon* ; 1, *Avenue de Villiers* ; 12 *boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.



Compartiments depuis 5 francs par mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, nis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire Egypte), etc., ces agences traitent toutes les opérati comme le siège social et les autres agences, de sorte que Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent c tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiatu

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Let de Crédit* circulaires payables dans le monde entier près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de C dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indicat et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs Emission paiement de lettres de crédit. Bureau de change Bu de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIETE GENERAL

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Indu

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL **500 MILLION**

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Par

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement(de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, tc.) ; — Escompte et caissement d'Effets de commerce et de Coupons Fra et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres Avances sur titres ; — Garantie contre le rembourse au pair et les risques de non vérification des tirages Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accide etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décro en proportion de la durée et de la dimension.)
106 succursales, agences et bureaux à Paris et da Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et bianca ; 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Stre St-Sébastien) (Espagne), correspondants sur toutes places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Ba et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELL

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAI

PARIS, VII•

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Com rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* ouvrages publiés en France et à l'étranger, *indication des prix* ; 2• *Sommaires* des revue de journaux.

	France	Etrang
Partie littéraire,	30 fr.	34 f
Partie technique,	25 fr.	28 f
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 f

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVI° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Mars 1923.

N° 1576

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1576

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un cousin de Scarron, poète et prisonnier à Pierre Encise. — Je possède un manuscrit qui renferme des poésies et des lettres de ce Scarron écrites de 1668 (?) à 1682. La pièce principale qui ne comprend pas moins de 520 vers a pour titre : *Mélinte prisonnier*, elle est dédiée à Oronte. Le quatrain suivant précise où était sa prison :

Cy gist Mélinte plein de vie,
De qui Pierre Sise est l'écueil,
Passant n'aye jamais envie
D'estre vivant dans le cercueil.

Les lettres sont adressées : à son cousin, Nicolas Scarron, sieur d'Orsay, à un marquis d'Albon, qui avait alors vingt-quatre ans, au duc de Montausier, à mesdemoiselles de Saint-Forgeux, d'Albon, de Saint-Pardou (cette dernière allait faire profession à l'abbaye de Pont-aux-dames, 1680), de Méchatin, à madame de Beaumont, à la princesse de Wurtemberg, etc.

Un érudit lyonnais pourrait-il me dire si un Scarron a été enfermé à Pierre Encise entre 1668 et 1676, et, à défaut, où il serait possible de consulter les registres d'écrou de Pierre Encise, s'ils existent encore ?

LA CH.

—

Le fils de Frédéric II. — A l'occasion d'une lettre de la comtesse Kossel, annoncée par M. Charavay dans son catalogue de janvier dernier, je recherchais l'histoire de la dame en l'honneur de qui son ami, le roi de Saxe, fit frapper des florins reproduisant comme effigie l'essentiel de son agrément. Mais l'auteur que je consultais me remit en mémoire un autre roman de l'époque.

La margrave de Bayreuth, dans ses souvenirs, dit que son frère Frédéric eut pour maîtresse, en 1728 (et non 1738, comme l'imprime mon auteur), la comtesse Orzelska, l'une des 354 enfants naturels du roi de Saxe. Le Dr Johannès Scherr ajoute même qu'elle lui donna

un fils (*Mém. de la Margrave*, Paris, 3e éd., I, 131. Scherr, *Deutsche Kultur. und Sittengeschichte*, Leipzig ; 7e édi., 1879 : p. 437).

Que sait-on de ce fils, imprévu chez un prince qui passait pour assez unilatéral dans ses goût et sentiments de famille ?

OLD NOLL.

—

Sur la naissance de l'impératrice Marie, femme d'Alexandre II. — Dans leur *Journal*, les Goncourt rapportent le propos suivant tenu par la princesse Mathilde :

15 octobre 1866. — Ce soir... la princesse... nous parle de son mariage, de la Russie, de l'Empereur Nicolas :

« ... Et encore, je vous dis, un reste de sauvage. A propos de la princesse de Hesse, fille adultérine, épousée par un de ses fils, il me jeta dans l'oreille : « Après tout, c'est le cochon qui anoblit la truie... »

Cette irrégularité de la naissance de la future impératrice de Russie est confirmée dans l'attachant récit fait par M. Maurice Paléologue du « Roman tragique de l'empereur Alexandre II » dans la *Revue des deux Mondes*, du 15 janvier 1923.

L'auteur raconte comment Alexandre II, alors césarévitch, s'étant arrêté en 1838 à la cour de Darmstadt, au cours d'un voyage d'études entrepris à travers l'Europe, devint éperdument épris de la fille du grand-duc, et déclara son intention de l'épouser, mais que Nicolas et son épouse s'opposèrent tout d'abord à cette union.

Comme le césarévitch ne s'en obstinait que plus dans son amour contrarié, ils finirent par lui avouer le vrai motif de leur résistance.

Le grand-duc Louis II avait épousé en 1804 la princesse Wilhelmine de Bade, qui avait alors seize ans. De leur union étaient nés deux fils, le prince Louis en 1806 et le prince Charles en 1809. Bientôt après, la mésintelligence s'était glissée dans le ménage grand-ducal, entraînant la rupture définitive des rapports conjugaux. Cette situation était notoire, avérée. La grande-duchesse Wilhelmine menait sa vie, de son côté ; on lui attribuait des caprices nombreux.

Or, vers le printemps de 1823, la petite cour de Darmstadt apprit avec stupeur que la souveraine était enceinte. Le 15 juillet, elle mit au monde un troisième fils, le prince Alexandre, qui devait plus tard former la souche des Battenberg. Pour l'honneur de sa couronne et de sa famille, Louis II assuma la paternité de l'enfant. Mais tout le monde connaissait le père authentique ; on n'osait même pas le nommer, tant il était subalterne. L'année suivante, le 8 août 1824, la grande-duchesse donnait le jour à un autre enfant, de même origine, la princesse Marie.

La révélation de ce secret, qui était la fable de toutes les cours allemandes, ne changea rien aux sentiments ni aux résolutions du césarévitch : « N'importe ! disait-il. J'aime la princesse Marie, je l'épouserai. Plutôt que de renoncer à elle, je renoncerai au trône ».

L'empereur Nicolas avait fini par céder. Le 16 avril 1841, le césarévitch Alexandre avait épousé, au Palais d'hiver, la princesse Marie de Hesse.

Sait-on quel était ce personnage « subalterne », que tout le monde connaissait, mais que personne n'osait nommer, et dont le sang coule, non seulement dans les veines de tous les descendants d'Alexandre II, mais aussi dans celles des enfants des rois d'Espagne et de Roumanie, ainsi que de nombreux princes ou princesses d'autres maisons souveraines ?

G. P. M.

—

Pâris, l'assassin de Lepelletier Saint-Fargeau et sa barbe bleue. — Le signalement du garde du corps Pâris se trouve indiqué à la fin d'un placard populaire publié le jour de l'exécution de Louis XVI. Il est dit, entre autres choses, dans ce signalement que Pâris avait une taille de 5 pieds, 5 pouces, la barbe *bleue* et les cheveux *noirs*. Il me semble que ses portraits le représentent sans barbe, mais peu importe. Cette expression *barbe-bleue*, qui signifie certainement noir intense, était-elle employée couramment ?

ANCEPS IMAGO.

—

Napoléon à cheval. — Quel obligeant intermédiairiste pourrait me donner des précisions sur la légendaire randonnée à cheval, qu'en une traite, couvrit Napoléon, de Madrid à Valladolid à travers le Somo-Sierra. Dans son enveloppe faite de finesses et de délicatesses féminines, Napoléon était d'une résistance physique extraordinaire. Est-il bien exact, néanmoins, qu'en cette circonstance, il

serait resté vingt heures de suite à cheval, courant à bride abattue et immolant trois montures ?

RENÉ DE VIVIE DE RÉGIE.

—

Hôtel de Luynes, rue du Colombier. — Qui pourrait me donner des renseignements sur l'hôtel Luynes, rue du Colombier, situé jadis sur l'emplacement actuel du Carrefour de la Croix rouge, devenu l'hôtel Balincourt, habité à la fin du XVIIe siècle par Julien-François de Larlan, né 1692, mort 1722, en dehors de ceux fournis par Lefeuve (« Anciennes maisons de Paris ») et le marquis de Rochegude. (« Toutes les rues de Paris »). Quand et comment les Luynes, Balincourt, Larlan sont-ils devenus et ont-ils cessé d'être propriétaires de cet hôtel ?

P. HY. N.

—

L'église Sainte Opportune. — Quelle était la situation topographique de l'église Sainte Opportune et son cloître ; les substructions dans les caves des maisons voisines qui se trouvent recéler de ses substructions ?

C. M.

—

Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. — A quelle époque les religieuses bénédictines de l'abbaye de Ste-Croix, fondée à Poitiers par Ste Radegonde, se réunirent-elles à nouveau, après que la Révolution les eût dispersées ? La clôture stricte fut-elle aussitôt rétablie ? Est-il vrai que le père de la Croix, le savant archéologue, eût au cours de ses fouilles scientifiques entre 1874 et 1880, toutes les peines possibles pour prolonger ces fouilles à travers les jardins du monastère et qu'il fallut toute l'autorité de l'Evêque d'alors (Monseigneur Pie, je crois) pour venir à bout de la pieuse opiniâtreté de la supérieure) qui considérait ces recherches dans son cloître comme une nouvelle violation sacrilège ? Les religieuses s'y sont-elles maintenues hors de la loi de séparation ? A-t-on les noms des supérieures ou abbesses depuis la réintégration des religieuses après la Révolution ?

UN POITEVIN DÉRACINÉ.

La Couarde. — Marie Bonneau, fort connue pour ses œuvres de charité au milieu du XVIIe siècle et fondatrice des *Miramionnes*, avait épousé en 1645 Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion et de la Couarde.

En 1660, étant veuve, Mme de Miramion donna son appui aux fondateurs des *Missions Etrangères*, Mgr Lambert de la Motte, Mgr Pallu et Mgr Cotolendi, qui venaient d'être sacrés évêques et s'apprêtaient à partir pour l'Extrême Orient. Elle mit gracieusement à leur disposition sa terre de la Couarde, que les biographes de Mme de Miramion placent les uns près de Melun, les autres à dix lieues de Paris.

Je désirerais savoir où se trouvait au juste cette terre, que Mme de Miramion tenait de son mari et qui, par conséquent, avait appartenu aux Beauharnais. S'agit-il du château de la Couarde, situé à quelques kilomètres de Montfort l'Amaury, dans la commune de la Queue ?

H. L. DE F.

—

Apprentissage de librairie au XVIe siècle. — A quel âge un enfant pouvait-il être admis comme apprenti chez un libraire, au XVIe siècle ? Quelle était alors la durée de l'apprentissage et ensuite du compagnonnage ?

En conséquence, à quel âge un compagnon, non fils de maître, pouvait-il être autorisé à exercer le métier de libraire ?

MAG MAR.

—

Texte latins : Mulierem tuam... — Un intermédiairiste, familier avec les écrivains latins, pourrait-il me donner le texte et l'auteur des vers latins dont le premier est, je crois :

Mulierem suam qui nexit mœham
Urnum cornu habet...

Le nombre des ornements, dans la suite du morceau, est en raison directe de la confiance du mari.

L. R.
Médecin champenois.

—

Les descendants de la comtesse d'Agoult. Je désirerais savoir si la comtesse d'Agoult (en littérature Daniel Stern) a laissé des enfants de son mariage

avec le comte d'Agoult. Dans ses « Souvenirs » elle parle à plusieurs reprises de ses filles, mais on peut se demander si elle désigne ainsi ses filles légitimes ou celles issues de sa liaison avec Listz et qui sont devenues Madame Richard Wagner et Madame Emile Ollivier.

R. DE L.

—

Arnulf de Metz, ses généalogies. — Dans la *Revue Universelle* du 15 mai dernier (Tome IX, n° 4) Monseigneur Baudrillart cite ce passage de l'*Histoire Religieuse de la Nation Française* de M. Georges Goyau :

Au XII° siècle, à la demande de Frédéric Barberousse, un antipape fera de Charlemagne un saint. Cette caricature d'hommage rendu par un César allemand rebelle à Rome n'était qu'un contresens. On transformait en un saint allemand et de fabrication schismatique l'homme qui avait porté sur le trône des Francs et de l'Occident la pensée même de Saint-Boniface : civiliser les Romains par la culture romaine et l'esprit romain. Il y avait plus de sens historique, si légendaires qu'elles fussent, *dans les curieuses généalogies qui faisaient descendre* ARNULF DE METZ *le saint ancêtre des Carolingiens, d'une vieille famille de la Narbonnaise*, gallo-romaine et chrétienne. Les imaginations franques qui se laissaient séduire par *ces arbres généalogiques imprévus*, témoignaient d'une exacte notion de ce qu'il y avait de romain dans la personne de Charlemagne, dans sa vocation, dans son œuvre, et dans la façon même dont il concertait sa collaboration avec l'Eglise de Rome et le règne de Rome sur l'Eglise franque.

Un des érudits intermédiairistes connaît-il les généalogies dont parle M. G. Goyau ? Dans quels ouvrages, bibliographie ou manuscrits sont-elles reproduites ou figurent-elles ? Si possible sous quelle cote ?

Ne les trouverait-on pas, par hasard, dans la collection de Lorraine conservée aux « Manuscrits » à la Bibliothèque Nationale, où St-Arnulf est cité ?

L. A.

—

La canne de M. de Balzac. — On vient de publier dans le n° 1 des *Cahiers balzaciens* un portrait inédit de Balzac par Eugène Delacroix. Un détail nous a frappé : Balzac tient entre ses mains une canne. Pourrait-on savoir si cette canne est la massue légendaire à « ébullition de turquoises » célébrée par Mme de Girardin ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Cardinal Bona (Famille du). — Moréri (édition de 1759) dans un article consacré au cardinal Jean *Bona* (1609-1674) piémontais, né à Mondovi, créé cardinal en 1669, dit que sa famille était une branche de celle de Bonne de Lesdiguières en Dauphiné.

Le fait est-il exact? et dans ce cas quelle est cette branche ? Quelle était l'ascendance du cardinal ?

W. R.

—

Nicolas de Blégny. — On désire des renseignements biographiques sur Nicolas de Blégny, chirurgien de Paris, qui érigea une « Académie des nouvelles découvertes », puis ouvrit des cours de Chirurgie, de Pharmacie, et « de perruques ». Il publia de nombreux ouvrages, tant en France qu'à Amsterdam, jusqu'en 1687.

Laissa-t-il postérité ? Dans l'affirmative, que devinrent ses enfants ?

PH. J. L.

—

Descendance Brayer. — Joly de Fleury. — Un aimable collaborateur pourrait-il indiquer le nom des enfants issus de l'union contractée en 1737 entre *Gaspard Brayer*, conseiller au Parlement de Paris, et *Marie-Louise Joly de Fleury*.

Pour bien situer les personnages en question, rappelons que Gaspard Brayer, né en 1710, était fils de Gaspard Brayer, seigneur de Fresne et de Courmont et de Marie Elisabeth de Chenevières. Marie-Louise Joly de Fleury, née en 1713, était la dernière fille de Guillaume-François Joly de Fleury et de Marie-Françoise Le Maître.

UN BELLIFONTAIN.

—

Brossard de Beaulieu. — Qui était une demoiselle Marie-René-Geneviève Brossard de Beaulieu, née à la Rochelle en 1760, peintre et (?) élève de Greuze.

A-t-elle laissé des œuvres connues ?

MEYZIEU.

Châteaubriand et la Vendée. — Je trouve dans un ouvrage tout récent sur *les Bourbons et la Vendée*, l'indication d'une brochure de Chateaubriand intitulée : *Qu'a fait la Vendée pour les Bourbons ? Rien.*

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner l'indication de l'éditeur qui a publié cette brochure et de la date où elle a paru.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

—

Capitaine du Bosc. — Qui était le capitaine du Bosc, commandant une Compagnie dans le Régiment de l'Admiral, le 24 décembre 1669 ?

PH. J. L.

—

Lainé. — Existe-t-il encore des descendants de M. Lainé, le célèbre homme d'état, qui fut président de la Chambre sous la Restauration ? Serait-il possible à un intermédiairiste d'entrer en relation avec ce ou ces descendants, afin d'avoir communication d'un document qui pourrait être en leur possession ?

E. L. I.

—

Portraits de Lamennais. — Où se trouvent :

1° le portrait de *Lamennais* peint par *Bellevue* vers 1812 ?

2° le buste de *Lamennais* œuvre de *Gourdel* ?

Laveille signale dans son *Lamennais Inconnu*, page 9 (note) que Bellevue fit un portrait très ressemblant de Lamennais à 30 ans.

Hippolyte Lucas parle, dans ses *Portraits et Souvenirs*, page 23 (note) d'un buste de Lamennais.

Ces deux œuvres sont-elles signalées dans d'autres ouvrages ?

Où sont-elles ? Où peut-on trouver des traces de leur existence ?

M. G.

—

Portrait de Lamennais par Henry Monnier à retrouver. — Dans le curieux volume qu'il a consacré à Henry Monnier, Champfleury raconte qu'en 1841, à Ste-Pélagie — où l'auteur des *Paroles d'un croyant* purgeait une condamnation à propos de sa brochure *Le Pays et le gouvernement* — le spirituel dessinateur avait fait, au crayon, un excellent portrait de Lamennais. Ce portrait, gravé par Montigneul, avait été, semble-t-il, fort mal traduit sur bois. Il parut dans l'*Almanach populaire*, publié sous la seconde République. Le dessin original parvint, on ne sait comment, aux mains de M. Gerbaud, ancien chef de division au ministère des Finances, dans la collection duquel il se trouvait encore en 1879, à l'époque où Champfleury publiait la première édition de son travail.

J'ai cherché inutilement si la collection Gerbaud avait été cataloguée et vendue. Je n'ai pu en trouver nulle trace. Quelqu'un de nos confrères de l'*Intermédiaire*, plus versé que moi dans les dédales de l'iconographie du dernier siècle, pourrait-il me renseigner sur le sort de ce portrait ? Sait-on si M. Gerbaud a laissé des héritiers ?

O. N. J.

—

Famille de Maurey. — Un de nos collègues de l'*Intermédiaire* serait-il assez aimable pour nous procurer si possible des indications biographiques et même généalogiques (armoiries si elle en a possédé) sur une famille de Maurey dont des descendants existeraient encore de nos jours à des adresses ignorées.

Un de Maurey exploitait, il y a environ 25 à 30 ans un fonds de coiffeurs, rue de la Boétie, au n° 90, croyons-nous. Cette boutique y serait encore actuellement.

D'autre part, d'après quelques renseignements recueillis des membres de cette famille auraient, paraît il, servi en qualité d'officiers sous Napoléon 1er.

On nous rendrait un réel service en nous éclairant sur cette question.

LOYS D'AUGELL.

—

Miranda. — Je serais fort obligé à ceux des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'indiquer — à l'exception des pièces des *Archives Nationales*, déjà consultées — soit les documents inédits, soit les renseignements particuliers d'un certain intérêt qu'ils pourraient posséder ou dont ils auraient connaissance, concernant François Miranda, vénézuelien, général au service de la République française, en 1792 et

1793, et qu'on nomme, en Amérique latine, le « précurseur » de Bolivar dans l'œuvre de l'indépendance de cette partie du Nouveau Monde ?

C. PARRA PEREZ.
Chargé d'affaires des Etats-Unis de Venezuela à Berne.

—

Comtes de Montrevel. — Je serais reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait me donner des renseignements sur la famille des Comtes de Montrevel, et notamment sur celui d'entre eux qui habitait vers 1789 le château de Cruzille (S. et L.).

Blason, et si faire se peut, communication de sa reproduction ?

DE NENOHIN.

—

Famille de Bauffremont. — Même demande pour la famille De Baufrémont ayant habité le dit château, dans le courant du XVI[e] siècle.

DE NENOHIN.

—

Famille Varanguien de Villepin. — Quelqu'un de nos aimables confrères pourrait-il nous donner des renseignements sur cette famille : *origine*, *armoiries*, *généalogie*, *derniers représentants* ? Y a-t-il des ouvrages nobiliaires qui lui aient consacré une notice ?

GRANDMETZ.

—

Le nom de Sumelet. — Semelet ou Somelet donné a une localité : Le Bois Sumelet — dans la région du Perche — a-t-il une signification et laquelle ?

G. C.

—

Famille de la Routte. — Connaît-on l'origine, la généalogie de cette famille qui portait : *de... à une fasce chargée de trois hermines brochant sur un chevron de... accompagné en chef de deux étoiles.*

Cette famille fut habituée en Lorraine à la fin du XVI[e] siècle et son blason est sculpté sur un pilastre dans le jardin du bas-château d'Essey-les-Nancy.

E. DES R.

—

Un ami de Voltaire : le marquis de Thibouville. — Dans la Correspondance de Voltaire, entre 1750 et 1760, on trouve un assez grand nombre de lettres très amicales adressées au marquis de Thibouville, Henri Lambert d'Herbigny. Il semble que celui-ci fut chargé de préparer la représentation de quelques-unes de ses pièces

Nous voyons aussi dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont que, le 10 avril 1778, Voltaire, faisant alors un court séjour à Paris, se montra « l'après dînée sur son balcon entre M. le comte d'Argental et le marquis de Thibouville ».

Je désirerais être plus amplement renseigné sur les relations qui existèrent entre Voltaire et ce marquis de Thibouville, qui écrivit quelques ouvrages, d'ailleurs médiocres et fut le dernier représentant de la branche aînée des Lambert d'Herbigny.

H. L. DE F.

—

Armoiries à déterminer : trois hermines. — On vient de trouver en terre, à Loudun (Vienne) un cachet ainsi armorié :

D'argent au chevron de gueules accompagné en chef, à dextre, de 3 hermines ou fleurs de lys de...; à senestre d'un visage mouvant, d'un croissant montant de... et, en pointe d'un cœur de gueules surmonté d'une croix et de la pointe duquel tombe une longue goutte ou flot ondé aussi de gueules. Couronne de comte.

Je serais particulièrement reconnaissant à qui pourrait me faire connaître à quelle famille appartiennent ces armoiries.

CHARBONNEAU LASSAY.

—

Armoiries à déterminer : 1 et 3 d'or. — *Ecartelé aux 1 et 3 d'or à la fleur de lys de... ; aux 2 et 4 d'azur. Le tout bandé de gueules et surmonté d'un casque de face, complètement ouvert.*

DE MONCY.

—

Armoiries à identifier : badelaire. — *D'argent à trois fasces de gueules chargées chacun d'un badelaire du premier.*

D'après une tradition, ces armoiries auraient été portées par une famille Debout, de la région lorraine.

E. DES R.

Réponses

Le bol-sein (T. G. 125 ; LXXXVI, 90). — C'est une vieille question, qui a été agitée dans l'*Intermédiaire* en 1878 et en 1884, sans, d'ailleurs, avoir été définitivement résolue.

Je crois qu'il ne faut accueillir qu'avec la plus grande circonspection les assertions d'Hector Fleischmann, ce compilateur qui n'aimait pas Marie-Antoinette et qui, chaque fois qu'il s'est occupé d'elle, a reproduit complaisamment, sans en vérifier l'exactitude, toutes les accusations, même les plus monstrueuses, portées contre l'infortunée souveraine.

Dans la deuxième série de ses *Variétés révolutionnaires*, M. Marcellin Pellet, qui n'est guère mieux disposé en faveur de la reine, a également traité l'histoire des bols-seins, mais sa version, encore que tendancieuse, n'est pas aussi affirmative. Il prétend que Marie-Antoinette aurait commandé en 1780 un certain nombre de bols-seins à Sèvres pour la ferme-école de Rambouillet, et que, lorsque la Reine vint s'installer à Trianon, elle fit transporter dans cette résidence tout le matériel de Rambouillet, les fameux bols y compris. Prudemment, l'auteur évite de se prononcer sur la question de l'origine de ces vases d'un modèle particulier et se borne à écrire :

« L'histoire ne dit pas d'une façon précise si Marie Antoinette daigna en fournir le moule ; ses flatteurs pourraient seuls le prétendre. »

Ainsi qu'on le voit, il n'existe aucune certitude que Marie Antoinette se soit prêtée à une fantaisie, si peu conforme à la dignité royale, et, jusqu'à preuve du contraire, j'estime que l'on peut considérer cette histoire comme une pure calomnie. CINQDENIERS.

*
* *

L'attribution du bol sein paraît fort douteuse et semble nettement résulter d'une tradition moderne. J'en trouve sinon la preuve, tout au moins l'intuition dans les deux raisons suivantes :

1° Le tribunal révolutionnaire, pour qui le moindre racontar hostile avait une valeur, ne fut pas, que je sache, instruit de cette particularité dont il n'eut pas manqué de tirer parti au profit de l'accusation. Cette découverte eut évidemment, et à juste titre, provoqué des commentaires fâcheux pour la moralité déjà fort discutée de Marie-Antoinette, à tort ou à raison ? Je ne recommence pas le procès !

2° Aucun des contemporains de la reine, même parmi les pamphlétaires les plus malveillants, ne fait allusion à cette curiosité céramique. L'argument eut cependant été trop précieux pour être négligé.

Il semble donc *a priori*, que les célèbres bols n'existaient pas alors ; il est tout à fait invraisemblable que le secret de leur existence ait pu être aussi jalousement gardé.

En outre, il convient de remarquer qu'à l'Exposition de Trianon, en 1867, comme à celle de la galerie Sedelmeyer en 1894, le nom de Marie-Antoinette ne fut pas prononcé à propos des bols-sein exposés. Les catalogues se bornaient à dire que les bols provenaient de Trianon, opinion déjà hasardée, mais n'indiquaient pas autrement leur origine. Le catalogue de 1894 ajoutait seulement qu'ils avaient servi à la laiterie de Trianon en même temps que les seaux également ornés de têtes de béliers dont on ne connaît plus que l'exemplaire du Musée de Sèvres.

En admettant que des bols de ce genre aient servi à Trianon, ce qui reste à démontrer, et qu'ils aient pu échapper par miracle aux perquisitions, l'idée d'employer des vases de cette forme n'est pas tellement exceptionnelle pour l'époque, mais si ces bols ont bien pour origine le moulage d'un sein, il serait quelque peu téméraire d'affirmer, sans l'ombre d'une preuve, que ce fut l'un de ceux, très beaux et très développés, paraît-il, de Marie-Antoinette qui servit de modèle. Pourquoi ce moulage n'aurait-il pas été exécuté, ce qui serait plus vraisemblable, sur un sein sculpté ? L'opération du moulage est toujours pénible pour qui la subit. Le format de ces vases, format que j'ignore, pourrait peut-être fournir un indice à ce sujet. Si le modèle fut réellement un sein vivant, adulte, même moyen, la dimension des vases doit être trop considérable pour leur titre de bols. Par contre, la statuaire fournit des modèles de tous formats ; d'aucuns pour-

raient servir pour manufacturer des tasses à thé ! Il reste à envisager la réduction du moulage original ; je ne sais si cette opération est possible.

Même en établissant que les bols-sein ont bien été fabriqués par la manufacture de Sèvres, la preuve ne serait pas faite quant à leur origine et leur destination. Il serait indispensable que cette preuve fut établie par des pièces d'archives indiscutables. L'on saurait peut-être alors quand, par qui et pour qui les fameux bols ont été fabriqués. Jusqu'à l'administration de cette preuve, je tiendrai les bols en question pour absolument apocryphes.

VETULUS DE MONTE.

* * *

Le bol en question n'avait pas été obtenue par le moulage du sein de Marie-Antoinette, mais par celui du sein de Mme Du Barry, paraît-il.

Alexandre Dumas fils en possédait effectivement deux exemplaires, auxquels il attribuait bien cette origine, ainsi qu'en fait foi cette phrase de son testament :

Je lègue à M..... « les coupes en porcelaine de Sèvres, *dites de Madame Du Barry* ».

Il y a quelques années, un de mes amis, qui désirait avoir un de ces bols, se l'est procuré à la manufacture de Sèvres, en demandant « une coupe de Mme du Barry ».

EDACHE.

—

Leduc, petit-fils de Louis XV (LXXXVI, 91). — Louis XV eut, en effet, d'une Dlle Tiercelin, fille d'un cavalier de maréchaussée, un fils naturel, Benoît-Louis Le Duc, qui naquit à Versailles le 7 février 1764. Il est question de cet enfant et de sa mère dans les *Mémoires de Bachaumont* (XIV, 123 ; XXX, 14), dans *Mémoires tirés de la police de Paris,* de Peuchet (1834, III, 104-114), et dans d'autres ouvrages.

Peuchet prétend que Mlle Tiercelin prit le nom de Mme de Bonneval et que, poussée par son père et par certaines coteries, elle voulut s'emparer de l'esprit du roi ; elle se serait alors lancée dans des intrigues politiques qui éveillèrent la susceptibilité de Choiseul, ainsi que la jalousie de Mme de Pompadour. Cette dernière fit croire à son royal amant que sa rivale momentanée était vendue à la Prusse et obtint une lettre de cachet contre Tiercelin et sa fille, qui furent mis à la Bastille en 1756 et n'en sortirent que quatorze ans après, en 1770. Mlle Tiercelin mourut en 1779.

Son fils entra dans les ordres. Le marquis de Belleval, dans son ouvrage *Les Bâtards de la maison de France*, mentionne, d'après Dussieux, l'abbé Le Duc, et ajoute, sans en fournir la preuve, que celui-ci a été abbé de St-Martin de Paris. Ce qui est certain, c'est qu'il paraît avoir eu de continuels besoins d'argent, sa mère ne lui ayant légué que 30.000 livres de dettes, et qu'il passa sa vie à crier misère et à tendre la main. Dans *le Curieux* (tome II, pp. 194-196), Ch. Nauroy cite de nombreux exemples de ses incessantes sollicitations.

Après l'exécution de Louis XVI, l'abbé Le Duc réclama courageusement le corps du roi pour le faire inhumer à Sens, auprès du dauphin, son père. Mais à la suite d'une intervention de Roux et de Chabot, sa requête fut rejetée, et la Convention décréta que le corps de Louis Capet serait inhumé « dans le lieu ordinaire où sont enterrés les corps des citoyens de la section ». (*Moniteur* du 24 janvier 1793).

L'abbé Le Duc émigra, et, en dépit de sa pénurie ordinaire, trouva le moyen de prêter à la famille royale, à l'étranger, 227.494 fr. qui lui furent remboursés le 3 février 1816 (*Archives nationales*). Il rentra en France avec les Bourbons ; le 18 février 1815, le roi lui alloua sur la liste civile une pension de 6.000 fr. qui fut porté à 12.000 le 24 mai 1817, et à 20.000 fr. le 17 mai 1821 ; malgré l'amélioration de sa situation pécuniaire, l'abbé Le Duc ne cessa, pendant toute la durée de la Restauration, de harceler de demandes d'argent Louis XVIII et Charles X, qui, d'après les pièces conservées aux *Archives Nationales*, payèrent fréquemment ses dettes, s'élevant souvent à des sommes importantes.

Je n'ai pu découvrir la date de sa mort. La lettre adressée à Louis-Philippe et découverte par Charavay, émane certainement de l'abbé Le Duc. Quant à la famille de ce nom mentionnée par *l'Avenir*, rien ne prouve qu'elle descende du fils de Louis XV, qui ne paraît pas avoir jamais été marié. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

La descendance des Condé de Louis XV à nos jours (LXXXVI, 91). — M. J. B. Lyon pose cette question ; la réponse est facile. La maison de Condé s'est éteinte avec la mort tragique du duc d'Enghien, dans le fossé de Vincennes, au mois de mars 1804. Le premier contemporain de la maison de Condé sous Louis XV fut Louis Henry de Bourbon, M. le Duc, premier ministre du jeune roi. Il eut deux frères, le comte de Charolais et l'abbé de Bourbon.

« Monsieur le Duc » eut de son mariage avec la Princesse Caroline de Hesse. Rheinfels, un fils, connu dans l'histoire sous le nom de Prince de Condé grand-père de l'infortuné duc d'Enghien.

L'Almanach royal de 1789 mentionne comme chef de la branche de Bourbon Condé Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, né en 1736, marié à Charlotte de Rohan Soubise, veuf depuis le 4 mars 1760.

Son fils unique Louis Henry de Bourbon Condé, Duc de Bourbon, né le 13 avril 1756, s'est marié en 1770 avec Bathilde d'Orléans. De ce mariage n'est issu qu'un fils unique Louis Antoine de Bourbon Condé, qui, on le sait, a fini si tragiquement en mars 1804 dans le fossé de Vincennes.

Le Duc de Bourbon, né en 1756, a eu une sœur Louise de Condé, élue abbesse de Remiremont en 1786. Cette princesse fut lors de la Restauration, fondatrice de l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle, installée au Palais du Temple, à côté de l'enceinte de la Tour du Temple.

La branche de Bourbon Conty s'est également éteinte dans la personne de Louis François de Bourbon, prince de Conti, né à Paris en 1734 ; il fut d'abord connu sous le nom de Comte de la Marche ; il est mort à Barcelone en 1814.

Les deux derniers princes de Bourbon Conti ont eu plusieurs enfants naturels.

Une aventurière, femme d'un procureur de province, le sieur Billet, et fille d'une femme Delorme, marchande de parapluies de Lons le Saulnier, se fit passer aux yeux des imbéciles, victimes des ses supercheries, pour la fille naturelle du prince de Bourbon Conti, comte de la Marche. Cette personne équivoque a dupé à l'époque de la Révolution diverses personnes, tant en France qu'à l'étranger.

FROMM, *de l'Univers.*

—

Le Pape Alexandre III était-il barbu ? (LXXXV, 908 ; LXXXVI, 15). — Dans un ouvrage intitulé : « *Vite et effigie di tutti li Pontefici Romani...* Anno MDCXXIIIII In Roma. Appresso Giacomo Inascardi... », le pape Alexandre III est représenté sans barbe.

G.

—

Lettres de Bourgeoisie (LXXXVI, 2, 104). — L'excellente réponse de M. Maurice Garçon suggère cette réflexion que la bourgeoisie peut encore servir de sujet à de laborieuses études ; elle n'est pas si connue, si l'on ne s'en tient pas aux ordonnances souvent contredites par les coutumes et les faits.

D'abord les chartes révèlent, avant Capet, des échevins de villes qui n'étaient pas serfs, loin de là. La classe intermédiaire n'est pas une invention Capétienne, mais certes elle fut un instrument royal. On pouvait très bien de serf devenir bourgeois de certaines villes ; témoin la Charte de Saint-Chamond, un an de séjour suffisait.

Il y a bien des exemples de gentilshommes ayant brigué et obtenu la bourgeoisie sans dérogeance. Il est vrai que les cadets de maisons chevaleresques agrégés à la bourgeoisie semblent avoir souvent fait souche de simples bourgeois, lorsqu'il y avait avantage à cette transformation. Des seigneurs très nobles se faisaient exempter du ban comme bourgeois, manans de villes jouissant de ce privilège apprécié.

Les répertoires de l'ancien droit ne révèlent pas toutes les situations de fait.

SOULGÉ.

* * *

Un de nos aimables confrères nous apprend que « les nobles ne pouvaient jamais devenir bourgeois, non plus que les ecclésiastiques, ni les bâtards ».

Je regrette, me trouvant en ce moment en voyage de ne pouvoir opposer à cette affirmation un peu hâtive, semble-t-il, un certain nombre d'extraits recueillis dans

les Registres aux Bourgeois des villes du Nord de la France et de la Belgique.

En Flandre, le noble acquérait fréquemment le droit de Bourgeoisie. S'il négligeait de le faire, il courait le risque de payer le droit d'escars, notamment en cas de mariage avec la fille d'un bourgeois. Il payait en outre le droit d'issue, qui pouvait atteindre la dixième partie de la fortune mobilière et immobilière recueillie à titre successoral, sur le territoire de la cité.

Dans certaines villes, les ecclésiastiques étaient amenés à solliciter leur admission dans la bourgeoisie. Enfin, puisque notre collègue a cité l'exemple de Lille, nous pourrons lui communiquer s'il le désire un texte du Registre aux Bourgeois de cette ville. Ce texte qui date du mois d'octobre de l'an 1400, concerne l'accès d'un bâtard à la bourgeoisie.

Au reste nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur au remarquable travail, sur la bourgeoisie à Bruxelles, publié sous les auspices de la société royale d'histoire de Belgique. Il y trouvera un exposé complet de la question, étayé de documents puisés aux meilleures sources.

Quant aux lettres, elles-mêmes, nous savons qu'elles existaient. Elles consistaient en un brevet remis à l'intéressé, lors de sa réception. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de lettres de bourgeoisie. CH. D'APPENCOURT.

—

Le droit de gillerie. Le droit du Seigneur (LXXXV ; LXXXVI, 14, 107, 152). — Julien Brodeau, dans son nouveau recueil d'arrêts notables donnés en la Cour de Parlement de Paris, pris des mémoires de feu Me Georges Loüet (à Paris, chez Michel Bobin, 1645), cite, dans la deuxième partie de son traité destinée à servir de suite aux arrêts de Me Loüet, page 31, deux arrêts, l'un du 19 mai 1459 rendu contre l'évêque d'Amiens par lequel le Parlement a rejeté la demande du dit évêque touchant la prétention de prendre argent des nouveaux mariés pour la première licence de coucher avec leurs femmes.

Cet arrêt se base sur ce qu'il est besoin d'abolir et de supprimer un usage dont « on connaît le mauvais fondement qui se tourne en abus », les anciens ayant accordé plusieurs choses « pour simplicité de l'âge ou quelque gaillardise qui lors facilement se lâchait et permettait. »

Brodeau cite sous le même paragraphe un arrêt rendu sur appel d'une sentence du Sénéchal de Bourbonnais du 27 janvier 1582 rejetant une demande de même nature formée par les religieux, prieur et couvent du bourg Saint-Etienne de Nevers.

Brodeau n'indique pas la date de ce second arrêt.

Un de nos collaborateurs ne pourrait-il pas rechercher les minutes de ces décisions et, si possible, les écrits de la procédure ?

L'étude de ces documents fournirait, sans doute, des détails précis extrêmement intéressants sur l'origine et la nature réelles du droit de gillerie.

LEBOUCHER.

—

Notaires au Chatelet (LXXXV ; LXXXVI, 13, 149). — En 1768, les lieutenants généraux civil, de police et criminel, les lieutenants particuliers au Chatelet sont déclarés anoblis par 20 ans d'exercice ou la mort encharge.

Les conseillers, avocats et procureurs audit Chatelet jouiront de la noblesse personnelle pendant leur service ; ils auront la noblesse transmissible après 40 ans d'exercice ou la mort en charge passé 20 ans. (Arch. Nat., Z. 1 a, 612).

Il serait intéressant de demander à M. Trudon des Ormes, l'historien de la noblesse parisienne, si une seule famille puisa la qualité dans cet édit. Les bourgeois de Paris avaient si peu d'intérêt à s'anoblir !

SOULGÉ.

—

Uniforme du 21e léger (LXXXVI, 91). — Voici quelle était, d'après l'ordonnance du 4 mars 1845, la tenue d'un commandant d'infanterie légère :

Tunique bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de 9 gros boutons argentés ; collet jonquille à passepoil bleu de roi ; passepoil jonquille sur le devant de la tunique ; parement en pointe en drap du fond, avec passepoil jonquille, épaulette d'argent. Pantalon garance. Shako bleu de roi, cordonnet jonquille sur les coutures, galon d'argent,

large de 35 millimètres, au pourtour supérieur, plumet aux couleurs nationales, le bleu à la base ; cocarde tricolore, le blanc en métal argenté.

P. J. HENRY.

*
* *

Uniforme d'un Chef de Bataillon d'Infanterie Légère suivant l'ordonnance du 4 mars 1845 :

Tunique à longue jupe en drap bleu de roi boutonnant droit sur la poitrine au moyen de 9 gros boutons blancs timbrés d'un cor de chasse ayant dans son centre le numéro du régiment ;

Collet échancré, passepoils du devant et des pattes à la Soubise, jonquille ;

Parements bleus de roi en pointe, passepoil jonquille ;

Epaulettes en argent, pattes de même ;

(Les officiers des compagnies d'élite ont seuls l'ornement au collet ; les voltigeurs un cor brodé argent, les carabiniers une grenade idem, de chaque côté du collet) ;

Pantalon garance sans passepoil ;

Shako en cuir bouilli recouvert de drap bleu de roi, cordonnet argent, galon de grade argent, plaque dorée, cocarde tricolore, jugulaire en cuir noir verni ; plumet tricolore avec olive argent, pour la petite tenue, pompon sphérique à flamme, tricolore ;

Ceinturon en cuir verni noir, plaque dorée ;

Sabre modèle 1845, double bélières, dragonne argent, coulant de même, cordon soie noire.

J. BRUNON.

—

Les plus anciennes familles rurales (LXXXVI, 1, 111). — Je citerai, parmi les sources de renseignements, les comptes qui contiennent souvent des listes de conduits ou des rôles pour la perception des aides.

C'est ainsi qu'en Lorraine, où la comptabilité publique était admirablement tenue, que j'ai trouvé trace d'une famille, qui a essaimé au loin, mais qui est encore représentée à Haillainville (Vosges) son village d'origine, où je l'ai trouvée dès 1452 : c'est la famille Cosserat dont une branche fut même anoblie au XVIII[e] siècle.

E. DES R.

Famille d'Auteroche (LXXXVI, 45). — Le lieutenant des gardes françaises inscrit sur le contrôle de ce régiment de la maison du Roi et dans les annuaires militaires des dernières années de l'ancien régime, est Jean-Jacques Loynes, chevalier d'Auteroche, né le 25 août 1749, baptisé en l'église St-Michel-d'Orléans, fils de Jean, écuyer et de Marie-Thereza du Ring.

Ses preuves de noblesse de 100 ans, vérifiées et déposées chez M. de Beaujon, lui permirent d'être Chevau Léger de la garde, le 15 février 1767, 2[e] Enseigne en 1771, 1[er] Enseigne en 1775, sous-lieutenant en 1780, lieutenant en second, à la compagnie de Dancour le 29 février 1784. Chevalier de Saint-Louis le 26 avril 1787.

Comme autres détails : Le marquis de Paulmy le présenta au maréchal de Biron, après ses débuts dans le régiment de la Sarre, où trois Loynes d'Auteroche servaient deux comme capitaines, le 3[e] colonel en 1762, avant d'être ministre, chargé d'affaires près la République de Venise.

Le lieutenant des gardes françaises se trouvant en congé à Orléans, avant le réunion des Etats Généraux, demanda à son colonel et obtint une prolongation, afin de donner son suffrage à l'Assemblée de la noblesse d'Orléans, le 13 mars 1789.

HARDOUIN.

*
* *

Il s'agit certainement de Jean-Jacques de *Loynes* d'Autroche (ou d'Auteroche) né le 25 août 1749, chevalier, lieutenant puis capitaine aux gardes françaises, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il prit part le 18 mars 1789 à l'Assemblée de la noblesse du bailliage d'Orléans pour l'élection aux Etats-Généraux, émigra et servit à l'armée de Condé. Décédé le 31 mai 1807, il avait épousé Adélaïde d'Orléans et laissa plusieurs enfants dont la descendance subsiste à Palais.

J.-L.

—

Famille Bigot de St-Simon (LXXXVI, 43). — Un de mes collègues de la Société d'émulation de Montargis me communique une pièce intéressante

sur cette famille. Il s'agit de la oi et hommage, aveu et dénombrement d'une partie du fief de Foucherolles dépendant du comte de Courtenay appartenant alors à dame Elisabeth Jeanne de la Roche de Rambures, veuve de Messire Charles Adrien, comte de Ligny, mestre de camp de cavalerie entre les mains de Pierre Paul Pépin de la Pousardière, avocat en parlement, bailly de Courtenay par Messire Edme Louis Augustin du Chemin de Chasseval, chevalier cy devant mousquetaire de la première compagnie, comme ayant épousé demoiselle Auguste Jeanne Bigot de St-Simon, seule héritière de M. François Bigot de St-Simon, son père, vivant, ancien mousquetaire du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis et commissaire des guerres au département de Montauban. Cet acte est daté du 20 août 1782.

Ce François Bigot de St-Simon est vraisemblablement le petit-fils de François Robert Bigot de St-Simon, contrôleur de la maison de la duchesse de Berri qui, par son mariage avec Jeanne Françoise Cransson, était devenu possesseur d'une partie du fief de Foucherolles ainsi qu'en témoigne un acte de foi et hommage rendu le 10 novembre 1747 par sa veuve au marquis de Rambures (minutes d'Etienne Auguste Chahuet, notaire à Nemours, citées par Quesvers et Stein. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III, p. 71).

C. N.

* * *

Si cette famille appartient à l'Orléanais n'est-elle pas la même que celle des Bigot de la Touanne, de Morogues, etc ?

M. Q. E.

—

Carré de Montgeron (LXXXVI, 43, 157). — Jean Hay, marquis du Châtelet, épousa en 1671 Elisabeth Carré veuve de René Coicaut, sgr de Chérigni, fille de Guy Carré, sgr de Montgeron, secrétaire du Roi et d'Eléonore Danguechin.

Quelle était la parenté de Elisabeth Carré et de ce Carré de Montgeron dont il est question dans le numéro de l'*Intermédiaire* 20-30 janvier, colonnes 43 et 44 ? Je serais heureux d'avoir quelques renseignements sur l'origine et les armes de cette famille Carré.

P. Hy. N.

Armand Carrel ; l'endroit où il fut tué (LXXXVI, 92). — *Le National* de la fin de juillet 1836 donne un récit long et détaillé du duel, mais omet de préciser l'endroit où il a eu lieu.

D'autre part, Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, tome V, p. 63, se borne à dire que, le 22 juillet, les deux adversaires « se trouvèrent en présence dans le bois de Vincennes », et qu'un des amis dévoués de Carrel, M. Grégoire, l'avait accompagné « jusqu'à la porte du bois ».

Enfin, M. Louis Fiaux, qui dans son ouvrage *Armand Carrel et Emile de Girardin* (Paris, 1911), a fait le récit le plus complet de cette rencontre, écrit que :

> Carrel fila [de Paris] avec Ambert [un de ses témoins] et Marx [son médecin] sur Vincennes

et que :

> M. Grégoire avait accompagné Carrel jusqu'à la porte du bois,

puis il ajoute un peu plus loin :

> Les quatre témoins, les médecins, les adversaires, se dirigent alors plus avant dans le bois. On s'arrête dans une allée peu éloignée du chemin même conduisant à Saint-Mandé.

Enfin, après l'issue mortelle du duel, il dit ceci :

> L'état de Carrel interdisait tout retour à Paris. Arrivé sur la place de Saint-Mandé, moitié marchant, moitié porté, Carrel se rappela qu'un de ses anciens camarades de Saint-Cyr habitait ce village.

Cet ami, nommé Louis Paira, le fit aussitôt transporter dans sa villa, alors avenue du Bel-Air, 4, où il mourut le surlendemain.

Comme on le voit, tout cela est bien vague. Quelle est cette « porte du bois » par laquelle pénétra Carrel ? Sans doute, celle qui menait de Vincennes dans le bois ; mais il semble bien que le duel eut lieu à une assez grande distance de cette porte, et dans un endroit situé plus près de la porte de Saint-Mandé, car, étant donné la gravité de la blessure reçue par Carrel, on doit supposer que si ses amis le conduisirent aussitôt dans cette dernière localité, c'est qu'elle se trouvait moins éloignée que Vincennes du lieu de la rencontre.

Un bibliophile comtois.

*
* *

Dans ma jeunesse déjà lointaine, j'ai souvent entendu parler du duel tragique qui causa la mort d'Armand Carrel.

D'après des amis, ses contemporains, bien informés l'adversaire d'Emile de Girardin aurait été transporté dans une maison de St-Mandé, habitée par M. Chevreau, maître de pension, qui se serait généreusement offert à recueillir le malheureux mourant. Cette circonstance ayant mis M. Chevreau en rapport avec de hautes personnalités politiques de l'époque aurait été pour son fils aîné, Henri Chevreau, la cause initiale de son entrée dans l'administration où il fit sa brillante carrière que l'on sait puisque après avoir débuté comme le commissaire du gouvernement dans l'Ardèche, ce qui lui valut d'y épouser Mlle Micard, fille d'un très riche tanneur ou papetier, il devint préfet de Lyon et ministre de l'Intérieur à la fin de l'Empire. Son fils le comte Chevreau d'Entragues pourrait sans doute compléter ce renseignement.

MONTMOREL.

—

Cresson, ébénistes (LXXXVI, 93, 159). — Voir aux Archives de la Seine. Etat-Civil, Série E. Consulat Bilans, carton 76. Renseignements de M. René-Jean. Collection des Catalogues de Ventes : L. Cresson dit l'aîné fut créancier le 19 mai 1789 de la faillite du menuisier Jean.

Un fauteuil Louis XV, signé Cresson l'aîné, a été vendu le 24 mai 1891, à la Galerie Durand-Ruel : vente Olombel et vicomte de Bondy, sous le n° 202, et 2 chaises de noyer sculpté, signées L. Cresson, sous le n° 203.

A la vente anonyme 17-18 déc. 1909, hôtel Drouot, sous le n° 290, deux fauteuils en bois sculpté à rocailles, signés L. Cresson.

Je trouve trace de Louis Cresson, menuisier qui habitait en 1770, quand il perdit sa fille, rue de Vendôme.

Est ce le même Louis Cresson qui fut reçu maître, le 14 novembre 1772 ? (Voir « Scellés et inventaires d'artistes français du XVII° et XVIII° siècle », par Guiffrey, t. III, p. 251).

Le 28 avril 1789, il figura parmi les créanciers du tapissier Brébaut. Il habitait rue Traversière faubourg St-Antoine Voir : Papiers Champeaux, Copie B. A. page 61.

Un autre Louis Cresson était Juré de la corporation en 1759.

Enfin, il existait encore Nicolas-Michel Cresson, ébéniste, mort à Paris, les 18 août 1792, âgé de 52 ans, époux de Marie Lelong.

HARDOUIN.

*
* *

On trouve dans les *Artistes décorateurs du Bois*, de Vial, Marcel et Girodie, tome I :

Cresson Nicolas *Michel*, ébéniste, mort à Paris le 18 août 1792 à l'âge de 52 ans, époux de Marie Lelong. Le 31 décembre 1770, il fut reçu maître. Il habita successivement les rues des Vieilles-Tuileries, des Deux-Ecus, Aubry-le-Boucher et St-Martin.

Comme c'est le seul qui porte le prénom de Michel parmi les autres Cresson, où nous comptons un Aimable et quatre L. ou Louis, on peut lui attribuer la chaise signée M. Cresson, connue de P. L.

D. M. C.

—

Famille de Fours (LXXXVI, 45, 114). — Voir Charpillon, *Dictionnaire historique de l'Eure*, 2 vol. in-8°, Andelys, 186 ; V° Fours ; et deux généalogies dans la *Recherche de la généralité de Rouen, en 1666*, par de La Galissionnière, dont il existe des manuscrits à la bibliothèque de Rouen et à la bibliothèque nationale.

G. A. P.

—

Familles de La Marque et Olivier (LXXXV, 719 et 831). — Louis de Lamarque — fils de Jean de Lamarque et de Catherine de Seguinet — avait épousé Françoise Olivier, fille de Jean Olivier et de François Meydon.

Françoise Olivier était la sœur de Jean Olivier, né à Fronsac le 6 avril 1674, reçu *conseiller secrétaire du Roy au Grand Collège de France*, le 13 avril 1722.

Les armoiries de cette famille *Olivier* sont : *d'or à l'olivier terrassé de sinople, et au lion de gueules à senestre rampant contre le fût de l'arbre*.

UN BELLIFONTAIN.

—

Le Subtil de Boisemont et Léonard (LXXXV, 719). — D'après *l'Armorial de Dubuisson*, et le *N. A. F. 20535*

du Cabinet des Titres, les armoiries de la famille *Le Subtil de Boisemont* sont :

Ecartelé aux 1 et 4, d'argent, au chevron d'azur accompagné de trois aigles de même, au 2 d'or à trois fasces ondées d'azur, au 3 d'argent à trois maillets de gueules posés deux et un, au lion de sable en cœur.

En ce qui concerne la famille *Léonard*, ses armoiries se trouvent décrites dans l'*Intermédiaire*, tome LXXXV, col. 882.

UN BELLIFONTAIN.

—

L.-L.-F.-M. de Marbeuf (LXXXV, 909 ; LXXXVI, 20). — Laurent-François-Marie, baron de Marbeuf, né à Bastia le 26 mai 1786, était fils du comte de Marbeuf, bienfaiteur de la cathédrale d'Ajaccio et de la comtesse, qu'on retrouve 9, quai Voltaire à Paris, en 1813.

Elève à l'Ecole Spéciale Militaire an XI, sous-lieutenant au 25° dragons, an XIII, capitaine officier d'ordonnance de l'Empereur le 29 octobre 1808, chef d'escadron aux chasseurs à cheval de la garde Impériale en 1810, colonel du 6° régiment de Chevau Légers en 1811, mort des suites de ses blessures, le 25 novembre 1812, à Marienpol (grand duché de Varsovie).

L'Empereur lui avait fait espérer un majorat, dont on disposa, pour cause de décès, le 10 avril 1813.

Le baron de Marbeuf épousa à Lyon, en 1811, Marie d'Eglat de la Tour Dubost, fille de Jean-Pierre et de Antoinette Gauthier de la Tournelle. La baronne de Marbeuf mourut à Paris, au couvent du Sacré-Cœur, le 18 mars 1839, dans sa 72° année.

B. Q.

—

Nau (Le romancier John-Antoine) (LXXXV, 711, 796). — En rangeant des papiers, je retrouve cette coupure du *Temps* du 19 mars 1918, relative à la mort de J.-R. Nau.

Le mieux est de la reproduire ; elle sera ainsi classée :

Dans le petit village breton de Tréboul vient de mourir John-Antoine Nau, romancier et poète, qui, sur un de ses derniers livres, avait inscrit ce titre nostalgique : *En suivant les goélands...* Il s'appelait de son nom de famille André Touquet. Né en 1873, il débuta en 1897, chez Vanier, par un recueil de vers : *Au seuil de l'espoir*. Signalé au public lettré par l'attribution du prix décerné pour la première fois par l'académie Goncourt, l'auteur de la *Force ennemie* et de *Cristobal le poète* n'aura pas goûté ensuite tous les succès auxquels pouvait prétendre son talent fait de rêve et de mélancolie. Il a toujours souffert. Il meurt prématurément, sans avoir donné toute la mesure d'un mérite cruellement contrarié par la rigueur d'un injuste destin. — *G. D.*

—

Pâris-Duverney (1684-1770), financier (LXXXVI, 47, 166). — L'origine des *quatre frères Pâris* a été très controversée. Donner ici leur ascendance nous entraînerait à prendre partie entre les diverses versions, alors que nous n'avons pas d'opinion personnelle sur ce point particulier. S'il fallait de plus indiquer ici la descendance des quatre frères, la Direction de *l'Intermédiaire* pourrait nous reprocher à bon droit d'encombrer ses colonnes

Je crois qu'il est plus simple que *M. B. M. J.* se reporte au manuscrit de *M. le Duc de Caraman*, à la Bibliothèque Nationale, N. A. F. 20535. Il y trouvera en détail tous les renseignements qu'il peut désirer tant sur l'ascendance que sur la descendance des *quatre frères Pâris*, ainsi que l'indication des ouvrages anciens et modernes qui se sont occupés de cette famille de financiers.

UN BELLIFONTAIN.

—

Quillard (LXXXVI, 47). — Pierre-Antoine Quillard accompagna en Portugal le médecin suisse Merveilleux qui s'attacha cet élève de Watteau, durant un voyage d'études, afin de dessiner des plantes et arbre pour une Histoire Naturelle.

Quillard ne tarda pas être nommé peintre de la Cour et membre de l'Académie royale de Lisbonne. Il peignit des plafonds des appartements de la Reine et plusieurs tableaux pour le palais du duc de Cadaval.

R. F.

—

Rachel et Henry (LXXXV, 911 ; LXXXVI, 21). — Dans son numéro du 17-24 février dernier, *la Vie Parisienne* confirme de la façon suivante, en les complétant, les intéressantes indications four-

nies par M. M. Boghaert Vaché sur la personnalité du Henry M. en question.

Ce grand ami [de Rachel] vit toujours. Il est nonagénaire aujourd'hui, c'est M. M. re.

Ces lettres-là, qu'il avait reçues dans sa jeunesse, il les gardait précieusement, comme on peut le croire ; point assez pourtant, puisqu'une amie, une autre amie, avait pu les lui ravir, il y a bien longtemps, et que, de mains en mains, elles étaient parvenues jusqu'à M. Marcel Pr.vost, qui les publia.

Lorsque cette correspondance tomba sous les yeux de Mme M. re, qui savait combien son mari avait regretté la perte de ces témoignages précieux d'un amour très ancien, elle alla trouver M. Marcel Pr.vost ; elle lui racheta les vieilles lettres, les plaça dans un beau coffret de bois ancien et les offrit à son époux.

L'alphabet ne contenant, avec l'y, que six voyelles, il sera facile à ceux de nos confrères qui en auraient la curiosité, de combler, en s'aidant du premier annuaire mondain venu, le trou pratiqué par *la Vie Parisienne* dans le nom de l'heureux Henry.

SAINT-AUDEMER.

—

Saint-Simon (LXXXV,768, 887,980 ; LXXXVI, 17,67). — Dans ses intéressants mémoires (Garnier frères,éditeurs) t. VII, pages 156 et suivantes, la marquise de Crequy cite un M. de St Simon qui, avec M. de Talleyrand avait soumissionné, l'acquisition de Notre-Dame pour la démolir. Mais « ce St-Simon n'avait plus, dit la marquise, ni crédit, ni fortune et M de Talleyrand,n'avait jamais eu ni l'un ni l'autre » Ce M. de Saint Simon imagina donc de solliciter de la marquise de Crequy un prêt de deux cent vingt mille fr. en numéraire afin de le convertir en assignats. « Il avait ouï dire que j'étais une riche capitaliste et que je devais me trouver fort embarrassée pour employer ce qu'il appelait mes capitaux ». Ce Monsieur de Saint Simon avait déjà pris la peine de m'écrire il y avait de cela deux ou trois mois pour me proposer de prendre un intérêt dans une fabrique de pipes et de poterie ; mais vous pensez bien que je n'avais pas pris la peine de lui répondre.. .. Je suis pourtant fâchée de n'avoir pas gardé la copie de la réponse que je fis à cet extravagant St-Simon relativement à la démolition de Notre-Dame et parce qu'il m'avait parlé de l'Empereur Charlemagne, en disant qu'il était son petit fils ; ce que je ne voulais pas souffrir impunément quoique nous fussions en pleine Terreur. Du reste je l'avais si bien complimenté sur l'origine de sa famille et son extraction de la maison de Vermandois, qu'il m'écrivit une lettre remplie d'injures et que je n'ai plus entendu parler de lui sinon pour des cartes à jouer, comme je vous le dirai plus tard » En note de l'Editeur : « ces deux premières lettres du Messie des Saint-Simoniens font partie de la collection d'autographes de M. Duval-Dampierre à qui Mme de Créquy les avait données ou confiées en 1799 ».

Dans le volume VIII des mêmes mémoires pages 227 et suiv. la marquise donne copie de la lettre qu'à son grand étonnement elle reçut plus tard de ce M. de Saint-Simon-Vermandois : « Citoyenne, ayant appris votre heureuse libération..... je vous adresse..... un prospectus des nouvelles cartes à jouer dont je suis le créateur et le propriétaire en indivis avec les citoyens Jeaune et Dugoure..... Je recommande ces nouvelles cartes à votre bienveillance et nous serions charmés qu'elles pussent être accueillies dans la société de Paris à la faveur de votre recommandation. Salut et fraternité : St-Simon. Ce 13 nivôse an III ».

Suit la description *raisonnée* et une longue déclaration qui commence par ces mots : « Par brevet d'invention,nouvelles cartes,cartes à jouer de la République française »et se termine ainsi : « Ainsi plus de rois, de dames, de valets ; le GÉNIE, la LIBERTÉ, L'EGALITÉ les remplacent, la Loi est seule au-dessus d'Eux ».

P.c.c. LA BR.

*
* *

Ce n'est pas Louis XIV qui créa le Duché-pairie de Saint Simon mais Louis XIII, et en faveur du père de Louis, l'auteur des mémoires.

H. C. M.

—

Tircuy de Corcelle (LXXXVI,6,115, 174). — Le Bibliophile Comtois passe sous silence la descendance féminine de François-Claude-Philibert de Tircuy de Corcelle. Il eut cependant une fille, Marthe-

Hélène, mariée en 1899 à Charles-Adolphe Pineton, marquis de Chambrun d'où quatre enfants : Thérèse mariée à l'explorateur de Brazza-Savorgnan ; Pierre, député ; Aldebert, colonel d'artillerie et Charles. F. F-P.

—

Titon du Tillet (LXXXV, 767). — La généalogie de cette famille a été donnée par Moreri. Deux de ses membres, Jean et surtout Everard, se distinguèrent dans les Lettres. Leur postérité posséda le château de La Bussière (Loiret), jusqu'en 1798.

Dans divers annuaires parisiens de ces dernières années, figurent plusieurs membres d'une famille « du Tillet » ; ce sont peut-être les descendants de l'auteur de la *Description du Parnasse français*.

Ph. J-L.

—

Jules Verne, polonais (LXXXV ; LXXXVI, 31, 68). — Jules Verne est d'origine provinoise du moins par sa grand'mère.

A. Fourtier dans son *Provins Lettre*, (Provins-Lebeau, 1880) écrit p. 117.

Verne, Jules, né à Nantes, le 8 février 1828, de parents d'origine provinoise.

D'un autre côté, M. Diot propriétaire à Chalautre la Petite, près de Provins, m'envoie la généalogie complète de Jules Verne, trouvée dans un titre de propriété, établi à la suite de la vente des biens Verne, le 31 décembre 1871, à Bouy, par Me Lapérouse, notaire à Provins.

M. Gabriel Verne, juge suppléant à Provins, épouse Marthe Adélaïde Prévost de Provins qui meurt le 27 mai 1861 à Provins et laisse 4 enfants :

Un des enfants Pierre Verne, avocat à Nantes, a 5 enfants et meurt le 3 novembre 1871.

Des 5 enfants de Pierre Verne, un Jules Gabriel Verne, avocat, se fixe à Amiens ; c'est notre romancier.

Une fille de Gabriel Verne, restée célibataire, Mlle Augustine Amélie Verne, a toujours habité Provins où elle est décédée. Cette tante de Jules Verne demeurait dans sa maison rue de la Vénière. C'est là que les anciens de Provins se souviennent avoir vu le romancier venant voir sa tante dont il fut un des héritiers.

L. R., Médecin champenois.

Une muse romantique : Mélanie Waldor (LXXXIV, 192, 313, 402 ; LXXXV, 173, 212, 277, 313, 406). — Dans la très curieuse exposition de l'*Art et la Vie romantiques*, qui s'est tenue en février-mars dernier dans la galerie Jean Charpentier, sous le patronage de Mme la marquise de Ganay, se trouvait un dessin au crayon noir de Louis-Léopold Boilly, appartenant à M. Maurice Magnin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et représentant Mélanie Waldor.

La muse est vue à mi-corps, assise de face, le coude droit appuyé sur le bras de son fauteuil et soutenant la tête, tandis que la main gauche tient un livre posé sur les genoux. Mélanie est vêtue d'une robe claire, à large collerette de batiste brodée, découvrant un peu la poitrine, à manches à gigot volumineuses et serrée à la taille par une ceinture à boucle carrée. La tête, légèrement inclinée sur la main droite, est encadrée de lourdes boucles brunes tombant de chaque côté sur les épaules et surmontée d'une petite couronne de cheveux nattés. La figure, souriante et éclairée de deux yeux noirs assez expressifs, est maigre et médiocrement jolie.

Je n'ai pu découvrir la date de ce portrait, que M. Henry Harrisse ne cite pas dans son ouvrage sur *Louis Boilly*, mais, si l'on en juge par le costume, il a dû être exécuté entre 1830 et 1835.

Un bibliophile comtois.

—

Armoiries du Trembley de Saint-Yon (LXXXV, 959 ; LXXXVI, 28). — X... Combault était officier chez le Roi au début du xviiie siècle ; il fut père de Pierre, qui suit.

Pierre Combault, d'abord avocat au Parlement, devint en 1738, avocat aux Conseils du Roi. Il épousa *Marie-Anne Santilly*, et fut père de. Pierre, qui suit.

Pierre Combault, baptisé le 1er septembre 1747 en l'église de St-André des Arts, à Paris, ajouta à son nom celui de la terre de *Dampont*, dont il était devenu propriétaire. Il fut anobli par une charge de *conseiller-secrétaire du Roi au Grand Collège de France*, en laquelle il fut reçu soit à la fin de 1775, soit au début de 1776. Son dossier figure aux *Achives Nationales* dans la série V² 45. Un Bellifontain.

Armoiries du baron Ordeoni (LXXXVI, 143). — Lire *Ordeoni* et non Ordroni.

—

La coutume du Dônage (LXXXVI, 99). — Il se peut que cette coutume soit pratiquée dans certaines régions de la Franche-Comté, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'elle est inconnue dans le ci-devant bailliage d'Amont, actuellement le département de la Haute-Saône, où je réside une partie de l'année.

Je n'ai vu mentionnée une coutume semblable que dans une nouvelle des *Contes et Romans alsaciens*, d'Erckmann-Chatrian, dans l'*Histoire d'un sous-Maître*. Malgré le titre, la scène ne se passe pas en Alsace, mais en Lorraine, dans un village nommé le Chêne-Fendu, près de Lorquin, en 1817.

Un de mes parents, originaire de la partie de la Haute-Marne qui avoisine le département des Vosges, m'assure que le Dônage existait, il y a une trentaine d'années, dans le village de Rimaucourt, ainsi que dans les localités environnantes, mais il ignore si cette coutume y est encore suivie

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Porc (LXXXVI, 90). — Dans le numéro du 10 février, un éleveur demande sur le mot porc des renseignements.

« Sur les monnaies émises par les romains dans la péninsule ibérique, beaucoup de revers reproduisent cet animal. Consulter l'ouvrage de Heiss : « Monnaies antiques de l'Espagne ». F.

—

Iconographie de profanes dans les églises (LXXXIII, 288, 411, 505 ; LXXXV, 797, 889 ; LXXXVI, 26, 179). — St-Aubin, dans les Landes, un vitrail de l'église représente, à s'y méprendre, sous la figure d'un saint celle du donateur, membre de la famille de Lagarrigue ; et dans l'église-bijou de Capbreton, le vénérable curé de la paroisse, annaliste distingué, ne m'en voudra pas de rappeler *urbi et orbi*, que c'est bien lui, et pas un autre, qui est figuré dans un panneau d'ailleurs supérieurement brossé de la vie du saint patron.

Tout cela n'est pas d'ailleurs mode nouvelle, puisque d'après la *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes* (1890, p. 146) à qui nous empruntons ce détail, saint Georges, dans un manuscrit du XVIe siècle, est représenté sous les traits de Boucicaut, dont la femme Antoinette de Turenne est figurée à genoux sur le second plan.

AURIBAT.

—

L'édition originale de l'Histoire des Variations. — Nos confrères MM. Ulric-Richard-Desaix (LXXXIII, 430) et le baron de Surins (LXXXVI, 78), relèvent sur différents exemplaires de cette édition 21 corrections à l'encre noire, dont 9 pour le tome I[er] et 12 pour le tome II.

Sur mon exemplaire, j'en relève 31, dont 13 pour le tome I[er] et 18 pour le tome II.

En voici la liste :

Au tome I, page 17, ligne 11
» 25, » 10
» 71, » 9
» 168, » 18
» 171, » 18
» 226, » 13
» 264, » 9
» 322, dernière ligne
» 365, ligne 19
» 407, » 20
» 415, » 2
» 459, » 6
» 495, » 22
Au tome II, page 52, ligne 1
» 176, » 19
» 181, » 12
» 193, » 11
» 202 (paginée 102 par erreur) ligne 17
» 205, ligne 9
» 257, » 5
» 277, » 7
» 284, titre marginal
» 327, ligne 8
» 426, titre marginal
» 432, ligne 28
» 450, ligne 3
» 520, ligne 22
» 521, » 11
» 552, » 4
» 563, titre marginal

enfin, à la » 656, un papillon a été collé sur le mot TABLE, dans le coin en bas et à droite. Cette dernière correction m'amène à me demander à quel moment a été décidée l'insertion de l'« addition

importante » qui occupe les pages 657 à 680. La dernière correction citée, de même que le fait que la page 657 et la première page de la table des matières (non chiffrée) portent en bas et à droite la même marque de mise en page : OOoo, sembleraient indiquer que cette addition a été décidée à un moment où le reste de l'ouvrage était déjà tout au moins composé et mis en pages. Cette addition existe-t-elle bien dans tous les exemplaires ?

Je serais reconnaissant à nos confrères de m'indiquer si les corrections faites sur leurs exemplaires correspondent à celles que j'indique.

Par ailleurs. M. le baron de Surins déclare qu'il « reste en soi, désormais clairement établi, que les seuls bons exemplaires doivent porter. à l'encre noire sur l'imprimé, ces 21 retouches manuscrites, pour demeurer bien véritablement complets. »

Veut-il dire par là que tous les exemplaires authentiques de cette édition portent ces corrections et, dans l'affirmative, quelles sont les preuves qui lui semblent « établir » le fait ?

Une question encore : l'épaisseur du papier diffère beaucoup suivant les feuilles, ainsi, pour ne donner qu'un exemple entre cent, la feuille 9 10 du tome I est dans mon exemplaire au moins deux fois plus forte que la feuille 11-12. Cela est-il vrai de tous les exemplaires ? Cette particularité se retrouve t-elle dans toute une catégorie d'éditions ? Quelle en est l'explication ?

S S.

—

Les carosses d'Orléans (LXXXVI, 97). Cette pièce de Jean de la Chapelle fut certainement imprimée. Elle figure à la Table du Catalogue des pièces de théâtre ayant existé dans la Bibliothèque de M. de Soleinne, table publiée par M. Henri de Rothschild. Il semble même que M. de Soleinne en avait deux exemplaires. Présumablement, M. O'P trouvera cette pièce à la Bibliothèque Nationale.

M. M.

* * *

Voici les indications que nous fournit sur Jean de La Chapelle *la France Littéraire* de Quérard :

Successivement receveur général des finances à la Rochelle, secrétaire des commandements du prince de Conti ; membre de l'Académie françai e ; né à Bourges, en 1655, mort à Paris, le 29 mai 1723.

Suit la liste de ses ouvrages, parmi lesquels il faut citer : *Les amours de Tibulle* (Paris, 1723, 2 vol.), roman historique ; *Lettres d'un Suisse à un Français* (Bâle [Paris] 1703-1704, ou 1711, 2 vol.) ; enfin ses *Œuvres* qui contiennent entre autres *Les Carosses d'Orléans,* comédie en un acte et en prose.

Les *Mémoires* de Mathieu Marais ont consacré à La Chapelle un article nécrologique (tome II, p. 459). Marais dit de lui le 31 mai 1723.

Cet homme ne valait pas grand'chose du côté des mœurs. Il dogmatisait l'athéisme et le professait aux femmes. Il a été receveur général des finances et y a mal fait ses affaires Il devint amoureux d'une veuve de Bourges qui ne voulcit point de lui ; il fit semblant de se pendre ; on le détacha d'une solive, et il épousa la veuve.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Armance » de Stendhal (LXXXVI, 96) — M. Raymond Lebègue a publié. dans les livraisons du *Bulletin du Bibliophile* des 1ᵉʳ décembre 1922 et 1ᵉʳ janvier 1923, deux études bibliographiques sur *Armance*, dans lesquelles il raconte comment la vente de la première édition de 1827 n'ayant pas été brillante, Stendhal fit en 1828, avec les exemplaires invendus, une pseudo « deuxième édition ». Au mois d'août de cette dernière année, il fit en effet paraître chez Boulland une édition « revue et corrigée ». qui n'est, en somme, que la première avec des cartons et quelques modifications de forme dans la composition des titre, faux titres et couvertures ; il n'y a pas de corrections de texte

M. Lebègue connaît deux exemplaires de l'édition de 1827 : l'un, interfolié et portant des notes manuscrites de Stendhal, que celui-ci a gardé jusqu'à sa mort, a passé dans la bibliothèque de D. Bucci et appartient actuellement à M. Clodoveo Bucci ; malheureusement le tome III fait défaut. L'autre, qui a été celui du baron de Mareste, est devenu la propriété de M. Jacques Doucet.

J'ai entendu dire que la Bibliothèque Cardinal, l'ancien cabinet de lecture bien connu de la place Saint-Sulpice, possédait un exemplaire de l'édition de 1827. Lors de la liquidation de cet établissement en 1920, un libraire acquit en bloc les livres qui en composaient le fonds ; cet acquéreur aurait revendu aussitôt le tout à l'Université de Louvain, qui cherchait à reconstituer sa bibliothèque, brûlée par les Allemands en 1914 ; l'exemplaire en édition originale d'*Armance* doit s'y trouver.

La deuxième édition de cet ouvrage, celle qui fut mise en vente à la fin d'août 1828, doit être assez rare, car M. Lebègue assure que ce n'est qu'après de longues recherches restées infructueuses, et grâce à l'obligeance de M. Henri Leclerc, le libraire que connaissent tous les bibliophiles, qu'il a pu en examiner un exemplaire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Lettres énigmatiques dans « L'Ile des Pingouins », d'Anatole France (LXXXVI, 96). — Anatole France a employé à cette occasion, et dans un but qui m'échappe complètement, le système d'écriture cryptographique le plus simple qui soit, et qui consiste en des remplacements de lettres par d'autres lettres précédentes ou suivantes. C'est ainsi que les lettres 21e à 30e de la première ligne doivent se lire : *à l'autorité* ; la signature signifie : *un témoin véridique*. Quant au reste, si cette histoire vous amuse...

La solution de cette énigme enfantine, n'ajoutera pas à l'intérêt du livre, qui n'est certes pas le chef-d'œuvre du très grand écrivain qui le signa.

ANCEPS IMAGO.

*
* *

Ces lignes énigmatiques, dont la première fut d'ailleurs assez inexactement reproduite dans la question, sont d'une cryptograhie des plus élémentaires. Il suffit, pour les lire, de déplacer d'un cran toutes les lettres de l'Alphabet (B = A, C = B, D = C, E = D, etc)...

La troisième des quatre épigraphes du Livre VIII de l'*Ile des Pingouins*, lue ainsi, devient :

Après s'être soustraits à l'autorité des rois et des empereurs, après avoir proclamé trois fois sa liberté, la France s'est soumise à des compagnies financières qui disposent des richesses du pays et, par le moyen d'une presse achetée, dirigent l'opinion. — Un Témoin véridique.

T. S.

—

Un mot d'Anatole France sur Zola (LXXXV, 100) — Anatole France a écrit jadis un article sévère sur Zola, qui a dû paraître dans le *Temps* et qui a été recueilli dans la *Vie Littéraire* où je l'ai lu. Le mot en question dont on demande l'origine pourrait bien s'y trouver. En tout cas, il est dans le ton de l'article, autant que je me souvienne. Anatole France a de nouveau écrit et parlé sur Zola, notamment à la mort de ce dernier, mais en termes sympathiques. *La Croix*, de Paris, du 3 mars 1923 (1re page, 4e colonne) publie également plusieurs jugements très divers de France sur Renan. Mais le plus curieux n'est-il pas de voir le père d'Evariste Gamelin devenir le disciple de Lénine ?

R. DE BOYER SAINTE-SUZANNE.

*
* *

Ne serait-ce pas plutôt Barbey d'Aurevilly qui aurait inventé le mot en question et l'aurait employé en diverses circonstances ? Voici, en effet, ce que je lis dans la biographie de l'auteur de la *Vieille Maîtresse*, par Charles Buet :

Un jour qu'on parlait devant lui de ces politiciens qui veulent tout réformer, qui parlent à tout propos des vingt années de corruption impériale, il laissa tomber ces paroles dédaigneuses :

« Ils entrent dans les écuries d'Augias... mais c'est pour *en* remettre. »

Il est possible qu'en présence du succès remporté par sa boutade, Barbey s'en soit encore servi à propos de Victor Hugo, et que, plus tard, M. Anatole France, par réminiscence, se la soit appropriée pour l'appliquer à Emile Zola. Mais l'auteur du *Lys Rouge* est assez riche de son propre fonds pour qu'on puisse lui passer un léger plagiat involontaire. G. P. M.

—

Les auteurs des « Dames de la Cour » (LXXXVI, 97). — Ce petit volume, assez spirituel, est en effet devenu rare, surtout parce qu'il fut saisi dès son apparition. La raison en est évidente, lors qu'on lit le portrait consacré à Mme

Franchet Desperey, femme du directeur de la police royale, et aïeule d'un de nos plus illustres maréchaux de la République. J'ignore tout de ce qui concerne Constant Piton, l'un des « valets congédiés ». Quant à Garay de Montglave, il jouit de 1826 à 1850, d'une certaine notoriété, et n'était pas sans talent. Il fut notamment secrétaire perpétuel de l'Institut Historique, et publia divers ouvrages de vulgarisation historique. On pourrait consulter à son sujet les *Souvenirs* de Werdet, l'éditeur de Balzac. Notre confrère aurait des précisions plus complètes en s'adressant à M. Paul Deslandres, bibliothécaire à l'Arsenal, qui a eu l'occasion d'étudier le personnage.

Enfin je signale à notre confrère que dans la série des autographes en vente chez Saffroy, rue Guénégaud, il pourrait encore trouver une ou deux lettres de Garay de Monglave, assez intéressantes. Elles y étaient encore, du moins, tout récemment.

O. N. J

*
* *

Voici les renseignements biographiques que donne *la France Littéraire* de Quérard sur Monglave :

> Monglave (François-Eugène Garay de), ancien officier supérieur, d'abord au service du Brésil, ensuite du Portugal, membre de plusieurs académies françaises et étrangères, fondateur de l'Institut historique à Paris, et son secrétaire perpétuel ; né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 5 mars 1796.

Suit la liste assez longue de ses ouvrages, portant pour la plupart sur des sujets de politique et d'histoire, mais comprenant aussi un certain nombre de romans et d'articles littéraires, ainsi que des traductions du portugais. Monglave a publié en outre, dans divers journaux libéraux du temps de la Restauration, de nombreux articles qui lui valurent parfois des poursuites correctionnelles.

Il avait épousé une femme-auteur, Julie-Delphine Octavie Delcasso, née à Paris le 24 septembre 1808, de Denis-Laurent, curé défroqué, député des Pyrénées Orientales à la Convention, puis aux Cinq-Cents, et d'une parente de Cambacérès. Monglave aurait écrit, d'après les souvenirs de sa belle-mère, des *Mémoires de la veuve d'un conventionnel*, qui sont restés inédits (1).

Quérard ne croit pas, ainsi que l'écrit De Mame, que Constant Piton ait été le seul auteur de la *Biographie des dames de la Cour*, et prétend que ce dernier tenait de Monglave la plus grande partie de ses matériaux.

Sur Piton, Quérard se borne à dire que, né à Coutances, il était bachelier ès-lettres, et membre de l'Académie de Caen. Son bagage littéraire se compose de quelques poésies, pour la plupart bachiques, et de plusieurs opuscules satiriques sur les affaires du temps.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Inveni portam (LXXXV ; LXXXVI, 123). — L'épigramme 134 est également de Palladas. Elle a été ainsi traduite, un peu librement, par M de Marcellus dans ses *Episodes littéraires en Orient*. P. 1851, tome II (ce tome II se termine par la traduction des Epigrammes de Palladas, avec ce commentaire assez curieux) :

> Espérance et vous, Fortune, adieu pour jamais. J'ai trouvé la bonne voie ; vous ne me charmerez plus. Fuyez ensemble, vagabondes que vous êtes... »

HENRI D'ALMERAS.

—

Le jeu des adresses en 1815 (LXXXV, 997 ; LXXXVI, 39). — On trouve une liste de ce genre dans les *Salons* de Mme de Bassanville. Je n'ai pas noté dans quel volume, et le temps me manque pour faire cette recherche. M. M.

—

Les ventres jaunes (LXVXV, 868, 990 ; LXXXVI, 36, 84). — Pourquoi les meuniers sont-ils appelés *ventres rouges* dans les Landes ? On savait bien que s'ils portent des bérets *blancs*, c'est pour se couvrir la tête, mais savait-on que la malignité joviale les accablait de sobriquets injurieux et leur détachait au passage :

> Moulié, cacalhé,
> Bénte-rouye, hitilhé.

Autrement dit : Meunier, ramasseur ou semeur de crottes ; Ventre-rouge, amateur du sabbat.

(1) En 1829, il habitait, suivant M. Charles Duplomb, au n° 36 bis de la rue du Bac.

Et s'il est permis de transposer le clavier des sobriquets ethniques, qui nous expliquera la dénomination suivante communément employée dans le département des Landes, constitué, comme l'on sait, de deux régions diamétralement opposées au point de vue panorama, l'une riante et fleurie, la Chalonę, l'autre sombre et boisée, le Marensin ? Mais comme avant-goût à ce qui va suivre, disons qu'on appelle *cul-blanc* une espèce de bergeronnette, exactement le chevalier cul-blanc ou graveline.

Cela posé, pourquoi les Marensins appellent-ils *cul-blancs* les Chalossais, et *cu-plats* les habitants de Gaujacq, qui d'ailleurs le leur rendent parfois en appelant les Marensins, que la résine enrichit, *cu-de-yème*. Passe pour ce dernier sobriquet : on le comprend, mais le premier ? pourquoi ?

AURIBAT.

—

Le Rabat des prêtres (LXXXV, 962 ; LXXXVI, 32, 33, 85, 130, 179). — On sait que le rabat n'était à l'origine que le col ou le collet de la chemise rabattu sur le vêtement du dessus.

Que l'usage du rabat soit antérieur à 1764, j'en trouve la preuve dans : *Le Parfait Ecclésiastique*..... à Paris, chez Pierre de Bresche, M. DC. LXVI (Chap. IV, p. 25 : principaux devoirs d'un ecclésiastique :

porter toujours à la ville et aux champs l'habit ecclésiastique, la sottane en son domicile arresté et la sottanelle en voyage, les cheveux courts, la tonsure, le *collet*...

(p. 49)

Que le *collet* soit souple et qu'estant un peu large, il s'estende sur le collet de la soutanne..... »

J'ai dit que dans les pays de langue française soumis à l'autorité du duc de Savoie (ensuite roi de Sardaigne) le clergé portait aussi le rabat avant 1764.

Messire François Coppier, prêtre du diocèse de Genève Annecy, nommé en 1720 chapelain et confesseur ordinaire de la reine de Sardaigne, ne cessa pas de porter à Turin (où il n'était pas en usage) le rabat que portait le clergé de Savoie.

On lit dans les « Constitutions et instructions synodales de saint François de Sales, évêque et Prince de Genève, mises en ordre et augmentées par Mgr Jean d'Aranthon d'Alex et nouvellement par Mgr Jean Pierre Biord, ses successeurs dans le même Evêché » (Annecy, Burdet, M DCC. LXXIII) :

Nous ordonnons, sous les peines du Droit à tous les ecclésiastiques qui résident dans notre diocèse..... de ne point paroitre sans un rabbat de la grandeur et forme usitées.....

Ces constitutions ont été, il est vrai, publiées en 1773 ; mais Mgr Biord prend soin de prévenir son clergé qu'il ne lui présente pas « un corps de nouvelles lois. C'est le recueil des mêmes statuts, des mêmes ordonnances, des mêmes règlements qui ont été formés par la sagesse des François de Sales, des Jean d'Aranthon et des autres grands évêques dont les lumières et les vertus ont illustré le siège de Genève..... »

Le rabat est donc antérieur à 1764 ; il n'a nullement été porté en signe de deuil après la mort de Mme de Pompadour ; il a été et il est (dans la pensée de ceux qui le portent encore) le signe distinctif du prêtre français ou de la langue française.

GENEVROZ.

*
* *

Il eût fallu commencer par noter que le rabat n'est point d'origine ecclésiastique et n'a pas été réservé jadis au clergé. On peut rappeler, à ce propos, par exemple, le « vieux Plutarque » où le bonhomme « Chrysale », des *femmes savantes*, avait coutume de mettre ses rabats en presse.

Le *rabat* a succédé à la ridicule *fraise* du XVIe siècle ; c'était le col de la chemise rabattu, plus ou moins grand, sur le vêtement ; sous Louis XIII, il fut porté par les femmes en même temps que par les hommes. Après 1656, la *cravate* — ou *le* cravate — de rubans ou de dentelles, a remplacé le rabat, que seuls conservèrent, avec les vieillards, les gens de robe : ecclésiastiques, magistrats, etc... (Voir, sur les magistrats qui se permettaient la cravate, une plaisante anecdote du premier président de Harlay, dans les *Mémoires* de Saint-Simon ; éd. Boislisle et Lecestre ; XIV, 376). Nos prêtres ne perdent rien à abandonner aujourd'hui l'espèce de bavette postiche qui a remplacé le col d'autrefois.

Quant aux prêtres alsaciens, ils usent d'autant moins du rabat qu'ils ne revêtent, en général, la robe dite soutane qu'à l'autel, ainsi que leurs confrères allemands, et que le rabat ne se porte que sur la soutane et point à l'autel.

Quant au cardinal Lecot, je me permettrais de dire, pour peu qu'on m'en pressât, qu'il eût mieux fait de ne pas sortir de sa chambre avant d'être complètement habillé, plutôt que d'offrir au public, à Rome, la manifestation d'un nationalisme aussi puéril que déplacé.

Le rabat tel que le portaient Fléchier, Bossuet et Fénelon différait de celui de nos jours en ce qu'il faisait encore le tour du cou, rappelant ainsi le col primitif *rabattu* sur le vêtement.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

*
* *

Erratum : col. 180, 2e alinéa, dernier mot, lire *dépense*, au lieu de dispense.

—

La plus ancienne maison de Paris (LXXXV,868,915 ; LXXXVI,12,181). — « Cent ans, écrivait Victor Hugo, c'est la jeunesse d'une église et la vieillesse d'une maison ». La figure est jolie mais singulièrement inexacte en ce qui concerne les maisons des villes, des grandes villes surtout. Paris possède un grand nombre d'immeubles plus que centenaires et qui semblent être encore dans leur adolescence ; ce n'est donc pas parmi ceux là qu'il faut chercher la plus ancienne maison de Paris. Fort heureusement il en est d'autres.

Pas plus que M. Tesson, tellement plus qualifié que moi, je n'ai la prétention de révéler le doyen des immeubles de Paris ; je veux simplement appeler l'attention sur une et même deux maisons fort vénérables en raison de leur grand âge, et qui se font presque vis-à-vis dans la très ancienne rue Galande.

La première de ces maisons, le n° 41 de la rue, est un dédale très curieux ayant sa principale issue dans la rue Domat, ancienne rue du Plâtre-St-Jacques. Cette dernière issue s'ouvre au milieu d'un groupe de bâtisses multicentenaires, telles qu'il en subsiste fort peu dans notre capitale assainie. Leur vétusté est grande, d'ailleurs, et l'on se demande comment elles furent épargnées lors du saccage de ce quartier. Cette maison forme un passage tortueux, éminemment archaïque, très intéressant, que connaissent bien les curieux du vieux Paris. Il est présumable que cet îlot hétéroclite, chef-d'œuvre de triangulation, représente les vestiges de l'ancien *collège de Cornouaille*, fondé en 1321 en exécution « des volontés » de Galeran Nicolas, réuni plus tard au collège d'Aubusson, et installé rue du Plâtre en 1830 ; il y voisinait avec le collège de Dace, expulsé de la Montagne Sainte-Geneviève. Les constructions n'appartiennent pas dans leur ensemble au XIVe siècle, les bâtiments du collège ayant été remaniés en 1542, modifiés, mais non reconstruits.

Sans aucun doute on retrouverait en cherchant dans cette masse chevauchante de maçonnerie, quelques parties originales du vieux collège. Depuis 1542, la maison a présumablement supporté quelques nouvelles transformations, mais peu appréciables.

Le passage à double issue que forme le n° 41 de la rue Galande, n'est pas ignoré des personnages indélicats qui exploitent les cochers et chauffeurs novices ; au XVIIIe siècle, il était déjà employé à cet usage. Restif de la Bretonne raconte dans ses *Nuits de Paris*, un incident de ce genre qui eut le passage en question pour théâtre ; Restif exerçait alors les fonctions gratuites *d observateur nocturne.*

La seconde maison dont je crois devoir parler est le n° 42 de la même rue. C'est une vielle maison bien connue, placée sous l'égide de saint Julien, *qui nous gart de mauvais lien*, ainsi que dit notre vieux poète Guillot.

Au linteau de la très étroite porte d'entrée, se trouve un bas-relief déjà six fois centenaire, et sur lequel on a beaucoup disserté pour en dire des choses fort inexactes.

L'opinion la plus répandue est que ce bas-relief représentant *le Christ passant l'eau sous la conduite de S. Julien transformé en batelier*, provient de l'église St-Julien-le-Pauvre, et qu'il en fut distrait, lors de la démolition du portail, à la fin du XVIIe siècle. Or, cette maison qui existait déjà en 1370 sous l'enseigne de la *Heuze*, est mentionnée dans un titre de 1380 comme ayant au-dessus *l'ansain-*

gne de sainct Jullian. Un autre titre, de 1441, la désigne ainsi : *ouquel est à present elevée en pierre de taille l'ymaige de sainct Jullian sur l'uisserie dudict Hostel.*

La preuve est donc faite de l'ancienneté de cette maison, comme aussi de celle précédente. Il est en outre présumable que l'on trouverait difficilement à Paris des constructions privées antérieures au XIVe siècle.

Huysmans, dans son *quartier Saint-Séverin*, décrit longuement le « râtelier de purotins » qui occupe le rez de-Chaussée du 42 de la rue Galande. Il reproduit à propos de l'enseigne *St-Julien*, l'opinion erronée des historiens, opinion dont le protagoniste fut, je crois, Clément de Ris. Le voisinage de la vieille église favorisait cette confusion ; d'autant plus qu'il existait naguère à cet endroit une ruelle qui établissait une communication directe entre la rue Galande et les églises St-Blaise et St-Julien.

. . . . St-Julien
Qui héberge les crestiens.
(*Dit de 1270*).

Grégoire de Tours y fut en effet hébergé au VIe siècle. *Le Dit des Moustiers* de 1325 ajoutait :

Premiers trouveres S. Julien
Le povre, et bien ai regardé
Que maint compagnon a gardé
De mort (ce n'est pas mesprison)
Et d estre en vilaine prison.
Il les herberge et si les tence
De herbergier à la poissance.

Le propriétaire de l'établissement dont parle Huysmans (ou peut-être son prédécesseur), ignorant Jacques de Voragine, et même Flaubert, interpréta à sa façon la vieille enseigne sans légende ; il en fit pour sa boutique :

L'Innocent de la barque !

Le précieux bas-relief de Saint-Julien est actuellement masqué en partie et c'est fâcheux. On peut toutefois le voir ailleurs, en dehors des illustrations qui le reproduisent. En 1844. M. de Lassus en fit faire un moulage qu'il donna au musée de Cluny. Ce musée possède en outre un moulage, et peut-être même l'original de la célèbre *Truie qui file* du Marché aux poirées, ainsi que les *Trois Poissons* de la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'Innocent de la Barque me rappelle une autre enseigne également singulière qui existait dans le même quartier, il y a une trentaine d'années. On lisait alors sur le mur de la maison qui fait l'angle oriental des rues du Petit-Pont et de la Bûcherie, au niveau du second étage une enseigne purement graphique ainsi conçue :

AU BON DIEU
DE SAINT-FLOUR

Cette enseigne était d'autant plus amusante que la maison abritait à cette époque une population en grande partie féminine, qui n'était pas sans reproche. Les vieux Parisiens ont dû en conserver le souvenir.

ED. M. M.

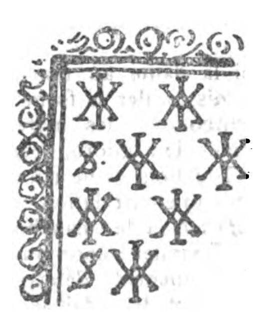
—

Trouvailles et Curiosités

—

Une bibliophile inconnue, amie de Marguerite de Valois. — La Bibliothèque nationale possède parmi ses innombrables richesses, un exemplaire de la jolie édition in-32 des *Maximes d'Epictète*, sortie des presses des L'Angelier, et dont la reliure en parchemin s'agrémente d'un semis de monogrammes, représentant des Y bêchevêtés, qu'accompagnent quelques S barrés (*fermesse* d'après Tabourot).

L'appartenance de ce petit livre, véritable bijou, n'ayant pas été établie, je confie à l'*Intermédiaire* le soin de déchiffrer cette énigme bibliophilique.



Il convient à ce propos de rappeler ici la curieuse anecdote racontée par M. Léo Mouton, dans son intéressant ouvrage

sur *Bussy d'Amboise et Mme de Montsoreau* ; cette anecdote semble avoir un rapport direct avec la reliure mentionnée ci-dessus. Certain jour, Marguerite de Valois se trouvait chez les comédiens, où l'avaient accompagnée plusieurs dames de sa cour. Une de ces dernières, de qui le nom est resté inconnu, portait un luxueux manchon de velours, sur lequel étaient brodés un certain nombre de monogrammes *de forme imprécise*. Plusieurs gentilshommes s'étaient joints au groupe royal, et parmi eux très naturellement M. de Saint-Phal, qui, fort intéressé par le manchon aux emblèmes mystérieux, déclara qu'à n'en pas douter ces emblèmes représentaient des X. Certes non ! répliqua Bussy d'Amboise qu'il n'était pas davantage surprenant de rencontrer là, certes non, ce ne sont pas des X, mais des Y !

— Mais non !

— Mais si !

Tant et si bien, qu'en raison de l'évidente antipathie qui existait entre les deux personnages quelque peu rivaux, cette controverse puérile se mua en ardente querelle, et que l'incident devait avoir sa conclusion logique en champ plus ou moins clos, avec l'indispensable concours des amis, et des amis des amis. Multiples furent les épisodes, dramatiques et autres, qui eurent pour unique point de départ les mystérieux X Y. L'intervention royale devint même nécessaire pour calmer, tout au moins en apparence, l'ire des deux champions de l'alphabet.

M. Léo Mouton fait de cette aventure qui occupe une faible place dans son important ouvrage, un récit très attachant.

Pourquoi la dame au manchon crut-elle devoir dissimuler la forme réelle et le sens symbolique des malencontreux monogrammes, je l'ignore. Secret d'Etat, peut-être ? Toutefois, je ne puis m'empêcher d'établir une corrélation entre la reliure de *l'Epictète* et le manchon fauteur de troubles. Dévoiler l'anonymat de l'une serait très certainement déterminer l'origine de l'autre, et de ce fait le petit livre en question appartiendrait un peu à l'Histoire, à celle du duel tout au moins.

THOMAS L'AGNELET.

La commune de Montmartre parrain. — Il ne s'agit pas de la commune libre de Montmartre, chef-lieu de la libre chanson, de la « foire aux croûtes » et de la *Vache enragée*, mais de la véritable commune de Montmartre, de l'officielle commune de Montmartre, sinon la première, puisque — et son existence fut éphémère — une commune de Montmartre *intra muros*, une fausse commune de Montmartre, avait précédé la vraie, celle dont Nicolas-Félix Desportes fut le premier maire, et qui, procédé dont il la faut louer, fut parrain de Flore-Pierrette-Montmartre, fille dudit Desportes, ainsi que l'atteste cet acte de baptême jadis recueilli par Parent de Rosan :

Du 15 mai 1791 :

Baptême de Flore-Pierrette Montmartre, née le 3 mai, fille de Nicolas-Félix Desportes, maire de cette commune, et de Victoire Berryer, son épouse ; parrain : la commune de Montmartre représentée par Pierre Deruelle, procureur de la commune, assisté de Antoine Bellancourt, officier municipal, Marcel Cornille, notable, Pierre-Charles Laforge, capitaine de la compagnie du centre de la garde nationale, et Pierre Devaux, bourgeois, tous quatre commissaires nommés à cet effet en vertu de la délibération de la commune générale du 8 de ce mois inscrite sur le grand registre de la municipalité ; marraine Mme Marie-Madeleine Barbe Ladmirault, épouse de Jacques-Félix Desportes négociant à Rouen, ayeule de l'enfant, et ont signé avec le maire ici présent, Ladmirault, Deruelle, procureur de la commune, Bellancourt, représentant le corps municipal, Cornille représentant le Conseil général de la commune, Laforge représentant la garde nationale.

La jeune Pierrette pouvait troquer plus tard, lors de son mariage, le prénom de Flore contre celui de Rose, mais baptisée Montmartre, elle restait Montmartre. Peut être a-t-elle été seule au monde à porter ce glorieux prénom qui lui eût réservé une place à part parmi les « amées » filleules que pouvait revendiquer Rodolphe Salis, roi de Montmartre.

P. D.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVIᵉ Volume Prix du Numéro . 1 fr. 50 20-30 Mars 1923

Nº 1577

—

31 bis rue, Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi. Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDO



Il se faut entr'aider

Nº 1577

—

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXᵉ)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi. Mardi, Mercredi Vendred

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE



LXXXVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20-30 Mars 1923.

Nº 1577 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE — SINGULA — LEGENDO — Il se faut entr'aider

Nº 1577 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La pierre tombale de Racine. — Racine fut inhumé, comme on sait, dans le cimetière, de Port-Royal des Champs. Après la destruction de ce monastère, ses restes furent portés en 1711, à Paris, en l'église St-Etienne-du-Mont. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais que devint la pierre tombale ? Les uns nous disent qu'elle fut retrouvée en 1808, dans une église de village, à Magny-Lessart, où elle servait de dallage dans le chœur, et qu'on la porta au Père-Lachaise. D'autres rapportent que le 21 avril 1818, jour anniversaire de sa mort, on transféra cette dalle à St-Etienne-du-Mont, et que l'épitaphe fut placée derrière le chœur, dans la chapelle de la Vierge. — 1808 ? 1818 ? Père Lachaise ? St-Etienne-du-Mont ? Où est la vérité ?

H. L.

—

L'affaire Petit-Val. — Le nommé Petit-Val, ci-devant receveur général des Fermes, à la Rochelle, a été assassiné au château de Vitry, en avril 1796, avec sa famille et ses serviteurs.

On n'a jamais retrouvé les assassins qui devaient être nombreux, et l'on s'est perdu en conjectures sur le mobile de leur crime.

Un document publié dans la *Revue historique* — un prétendu procès-verbal d'une séance secrète, tenue par le Directoire, le 9 floréal an IV — copie d'un original que le négociateur de la copie n'a jamais pu produire, voit une relation entre cet assassinat et la prétendue évasion du Temple, dont Petit-Val aurait été l'un des agents et dont il avait en mains les preuves compromettantes, pour Cambacérès, Reubell et Barras. Ç'aurait été pour anéantir ces preuves que le crime aurait été commis.

La survivance est le thème le plus fécond en extravagances romanesques, elle devait exploiter le mystère de Vitry.

M. Paul Robiquet a communiqué à ce

sujet, dans la dernière assemblée générale de la Société de l'histoire de la Révolution française, un document inédit, Archives Nationales ; (F[7] 4774), c'est le procès-verbal d'arrestation de Petit-Val, le 6 juin 1794. Il est arrêté comme suspect, malgré les attestations de civisme que lui accordent le comité révolutionnaire de Vitry.

Son procès traîne un peu ; arrive le 9 thermidor, il est sauvé mais il n'échappe à l'échafaud que pour tomber dans l'assassinat.

En dehors du document — qui doit être frappé de suspicion tant qu'on ne voudra pas produire l'original — et le procès verbal d'arrestation qu'a retrouvé M. Paul Robiquet, existe-t-il d'autres documents permettant de percer le mystère de ce crime singulier.

V.

—

La journée des « brancards ». — Dans une lettre adressée de Vienne à Jules Janin, le 23 décembre 1839, Gérard de Nerval énumère les succès remportés par Marie Pleyel en Russie et en Allemagne, et ajoute au sujet de l'artiste qu'il a rencontrée à Vienne :

Il y a d'autant plus de mérite à notre belle et bonne compagne à exciter à Vienne tant d'enthousiasme que nous sommes encombrés de pianistes : M. Litz (*sic*), Mlle Anna Ludlow, etc. ; il en vient de partout. M. de Sainte Aulaire comparait spirituellement cet *embarras* de pianos à la journée des brancards.

Quelle est cette journée à laquelle faisait allusion l'ambassadeur de France ?

G. P. M.

—

Un prix de Napoléon III — Le 14 avril 1855, Napoléon III a institué un prix de 30.000 francs pour être distribué par les cinq académies réunies à l'œuvre ou à la découverte la plus digne d'honorer le génie national.

Il ne s'agit pas d'un vote du Parlement, mais d'une fondation individuelle. Donc, Napoléon dût assurer l'existence de ce prix par une constitution de rente.

Qu'est devenu ce prix ? J

—

La Factorerie. Un descendant d'un des créateurs de la Banque de France en 1800 peut-il faire connaître un document écrit, ou gravé, ou frappé, relatif à la Société appelée « La Factorerie » ? Cette Société a émis des billets, en même temps que la Banque de France, la Caisse d'escompte du Commerce et le Comptoir Commercial, jusqu'au 24 Germinal an XI.

L. D. M.

—

Les bases historiques du chef religieux Ram. — On raconte, dans des livres spéciaux, qu'il a existé en Europe, vers 6.500 ans avant J. C. c'est à-dire à la fin de l'âge de la *Pierre polie*, et sans doute, dans l'Inde, après le *Déluge* de cette époque, une sorte de chef religieux, appelé *Ram*. Ce Ram aurait été un *prêtre-médecin*, puisqu'il trouva un remède à la *lèpre* : *liqueur* faite avec du suc de *gui*, la plante totem des druides.

On prétend qu'il a établi alors l'année cultuelle sur le *solstice d'hiver*, alors que cette date correspondait à la constellation du *Bélier*.

Comme le Bélier était à l'équinoxe de printemps à la naissance du Christ, cela fait remonter Ram à au moins 6000 ans avant J.-C. ; en effet le *décalage* précessionnel est, au demeurant de plus de 2000 ans pour chacun des 3 signes séparant le 21 mars du 24 décembre.

Tout cela cadre bien avec le culte des Dolmens. Mais où trouver des textes historiques précis, pouvant renseigner sur ce *Ram* ou *Lam* ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille d'Espinchal. — Joseph-Thomas, comte d'Espinchal, né à Blesle (Auvergne), en 1748, est mort à Massiac (Cantal), en 1823. Il eut trois fils : Henri, Alexis et Hippolyte. On voudrait savoir :

1° Si la famille d'Espinchal existe encore ?

2° Qu'est devenu le château de Massiac ?

EDACHE..

—

Le peintre Hesse. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur Nicolas-Auguste Hesse, peintre français de la première moitié du XIX[e] siècle, sur ses œuvres et si possible sur sa descendance.

M. A.

Famille Petit. — Peut-on donner des renseignements sur la personne, les ascendants et les descendants de Richard Petit, comte de la Celle, dont la fille, Marie, épousa le 12 mai 1654, Antoine de Mailly, seigneur d'Haucourt et baron de St-Amant. Richard Petit était alors conseiller du roi et maître d'hôtel de Louis XIII.

PH. J. L.

—

Mérode-Rubempré. — Qui était la femme de Maximilien-Léopold Ghislain-Léon-Antoine-Joseph de Mérode, prince de Rubempré et d'Everberghe, vers 1750 ?

Elle est restée inconnue à la Chesnais des Bois. L'aînée de ses deux filles, Marie-Catherine, née le 10 avril 1743, épousa le 31 mars 1759 son parent Philippe, comte de Mérode-Westerloo.

C. B.

—

Uniforme du 24e chasseurs à cheval. — Quel était l'uniforme du 24e régiment de chasseurs à cheval, dit chasseurs de la Montagne sous la Révolution ? Ce régiment tenait garnison à Marseille en 1795 et faisait alors partie de l'armée d'Italie.

H. D.

—

Famille Roussel de Courcy. — Un de nos aimables confrères pourrait-il nous signaler une bonne notice généalogique concernant cette ancienne famille de l'Orléanais, titrée au XVIIe siècle du titre de marquis ?

FALEMPRISE.

—

Théophile Sylvestre. — Où pourrais-je trouver des renseignements bio-bibliographiques sur Théophile Sylvestre, ce critique d'art qui sollicitait et obtenait de Napoléon III un subside annuel de 12.000 francs sur la cassette impériale, et qui est mort, dit-on, un matin qu'il déjeunait chez Gambetta ?

G. P. M.

—

Inventaire des Portraits Sévigné-Simiane. — Où trouver l'inventaire des portraits Sévigné et Simiane établi le 10 mai 1737 après la mort de la dernière marquise de Sévigné et déposé à Paris dans l'étude de Me Fourchy, d'après une note de l'édition Monmerqué des lettres de Mme de Sévigné. J'ai fait des recherches inutiles chez Me Bazin, titulaire actuel de cette étude.

P. HY. N.

—

Famille Thierry, Haguenau, Alsace. — Joseph Thierry, né à Haguenau vers 1827 et décédé à l'âge de 91 ans en 1918, fut le dernier maire français de cette ville avant 1871. Il eut deux frères : l'un qui serait mort chanoine de Strasbourg, l'autre, Georges, dont la destinée est inconnue. En outre, il aurait eu un oncle, Jacques Thierry, qu'une tradition orale met au rang des émigrés de la Révolution.

Joseph Thierry était le père de M. Joseph Thierry, ancien député de Marseille, ancien ministre, qui mourut ambassadeur de France à Madrid en 1918.

Tous renseignements généalogiques sur cette famille, sans doute originaire d'Alsace, sur son ascendance et ses alliances m'intéresseraient.

P. BESNIER.

—

Comte de Valvasone. — Un Gabriel, comte de Valvasoni, baron de Coudenhove de Fraiture est cité dans la *Généalogie de Coloma* de Azevedo, publiée vers 1780 ; il est dit aussi grand veneur et grand fauconnier du prince de Liège en 1760.

Un obligeant intermédiairiste, versé dans les généalogies italiennes, saurait-il s'il s'agit là du comte de Valvasone dans le Frioul ?

Duquel des Coudenhove de Fraiture était fils ce Gabriel ? N'est-ce pas de Ferdinand-Joseph et de Anne-Marie de Tour-et-Taxis ? A-t-il eu postérité ? Où trouver des renseignements sur ces comtes Valvasone ; notamment la notice du *Giornale Arardico* de 1901 et l'ouvrage *Il Signori e il commune di Valvasone* de Jappi Vincenzo, qui manquent à la bibl. Nationale ?

P. DE G.

Armoiries à déterminer : trois cors. — A quelle famille appartiennent ces armoiries, relevées sur un portrait du XVIIe siècle, (école française) :

Ecartelé, au premier et au quatrième de trois cors, au second et au troisième de trois roses.

G. A. M.

—

Armoiries à identifier : d'or à l'aigle au vol abaissé. — A qui appartenaient ces armes :

D'or à l'aigle au vol abaissé de gueules. Couronne de duc. Supports : 2 lions. Derrière l'écu, deux bâtons fleurdelysés passés en sautoir.

H. V.

—

Armoiries à identifier : grappe de raisin. — A quelle famille appartiennent ces armes :

D'... à une fasce d'... accompagnée en chef d'une grappe de raisin d'.. et en pointe d'un poisson nageant sur une onde d'... Couronne de marquis. H. V.

—

Armes Beauchamp. — Nicolas d'Orglandes, veuf de Catherine-Françoise de Savonnières, épousa le 27 décembre 1711, Anne-Suzanne de Beauchamp, fille de Guillaume de B. et de Marie-Anne Mauger. Quelles sont les armes de cette famille de Beauchamp. Quel était son pays d'origine ?

P. Hy. N.

—

Armoiries de la famille de la Chaise. — Quelles sont les armoiries de la famille Augoumoisine de la Chaise, dont Jean de la Chaise, écuyer, seigneur de Nadelin (ou Nadelain), paroisse de Bonnes, capitaine au régiment de Guyenne ? Existe-t-il encore des descendants de cette famille ? particulièrement du mariage de Jean de la Chaise ci-dessus, le 2 février 1765, avec Jeanne-Thérèse du Mas ?

Chebrac.

—

Vente Solirène — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur : « La Vente Solirène » qui eut lieu à Paris le mercredi 11 mars 1812.

(Origine, causes, objets dispersés).

Montmorel.

« Le Forestier ». — Un roman sans titre a été publié par le *Constitutionnel* en 1851 ou 1852. Pourrait-on le trouver édité ? mais le fut-il ?

A. de P.

—

« La République est le gouvernement qui nous divise le moins. » — Quel est l'auteur de cette définition ?

A quelle époque et dans quelles circonstances a-t-elle été prononcée ?

Moïse D. Stora.

—

Interdiction de la viande de veau par l'Eglise orthodoxe russe — Dans son attachante histoire des *Faux Démétrius*, Mérimée assure qu'au XVIIe siècle le fait d'égorger pour le manger un animal qui n'avait pas encore atteint toute sa croissance, constituait aux yeux des docteurs de l'Eglise russe une sorte d'opposition à la volonté de Dieu, et, par conséquent, une impiété. Il prétend que les boyards, demeurés fidèles aux vieilles coutumes nationales, reprochaient à l'imposteur qui avait réussi à détrôner, à son profit, Boris Godounof, de faire figurer sur sa table de la viande de veau.

Cette singulière prohibition a-t-elle été maintenue en Russie par l'Eglise orthodoxe jusqu'à l'époque actuelle ?

G. P. M.

—

De quelle époque date l'éclairage électrique ? — Dans les amusants souvenirs de la Princesse de Metternich qui ont paru récemment, je lis à la page 75, à l'occasion de la description d'une fête donnée à l'ambassade d'Autriche, la phrase suivante :

> Une cascade tombait du haut de ces rochers par dessus ce paysage féerique : l'éclairage électrique aidant, cette eau scintillait de mille feux.

La lumière électrique était donc déjà courante en 1867 ? L'usage m'en semblait bien postérieur. A. P. L.

—

Sièges dans les églises. — De quand date, en France, la coutume de placer des sièges dans les églises ?

N'y avait-il pas primitivement des bancs de pierre destinés aux vieillards et aux infirmes ?

P. P. P.

Réponses

—

Une lettre de Sophie Arnould à l'architecte Belanger (LXXXVI, 132). — La lettre que l'*Intermédiaire* a pu publier, grâce à la bienveillance de M. Noël Charavay, a dû sembler d'autant plus intéressante aux amis posthumes de Sophie Arnould, que les Goncourt l'avaient ou mal lue, ou tripatouillée d'étrange sorte ; puis, par un scrupule exagéré, ils s'étaient permis de couper purement et simplement, sans même la remplacer par une ligne de points, la phrase, peut-être un peu risquée, mais si amusante, écrite à Belanger, où son ancienne « femme » se montre toute.

P. D.

—

La propriété du nom (LXXXVI, 139). — On trouvera, sur la question spéciale soulevée par notre confrère V..., un bon résumé de la jurisprudence dans les *Pandectes françaises* de Rivière, Weiss et Frennelet, tome 41 (Paris, 1903), page 833, n° 218 à 225. Les décisions analysées ont été rendues par la Cour de Paris le 11 janvier 1873, la Cour de Lyon le 20 mars 1877, le tribunal de la Seine le 15 février 1882, le tribunal de Lyon le 23 août 1883, le tribunal de la Seine derechef, le 13 novembre 1889, et le 11 mars 1891. Elles ont établi le principe encore observé aujourd'hui :

Toute personne dont le nom a été donné par un écrivain à un personnage d'un roman, d'une pièce, d'un poème, peut exiger la modification de l'œuvre et des dommages-intérêts *si elle établit que le fait lui porte préjudice.*

La doctrine est assez divisée à ce propos. On peut comparer Labbé, dans le *Journal du Palais* de Paris, 1884, page 428 ; Lallier, *De la Propriété des noms et des titres* ; Humblet, *Traité des noms, des prénoms et des pseudonymes.*

Ce dernier auteur (Liège et Paris, 1892, pages 180 à 182, n° 239-240) émet les considérations les plus intéressantes. En voici la substance :

Précisons bien la question. Une chose est certaine : l'écrivain n'est pas autorisée, réserve faite des droits de l'histoire, à transporter à la scène ou dans un livre un citoyen, à le mêler à l'intrigue du roman ou de la comédie, le peignît-il sous des couleurs qui n'auraient rien de repoussant ni de grotesque. Ce fait constituerait une atteinte à la personnalité même. Peu importe que l'individu pris ainsi à partie soit présenté sous son vrai nom, comme cela se rencontre dans plus d'un roman publié depuis l'armistice, ou sous un pseudonyme plus ou moins transparent, comme dans les romans à clé ou les revues de l'année. Il suffit pour qu'il y ait, sinon délit, au moins quasi-délit, que la personne soit suffisamment désignée par une indication quelconque ou par les efforts combinés et la collaboration de l'auteur et du costumier, de l'acteur et du coiffeur. Qu'elle exerce ou n'exerce pas son droit de se faire protéger par la justice, ce droit n'en existe pas moins.

Mais si nous supposons qu'un nom a été donné à un être imaginaire, sans aucune pensée de représenter un individu déterminé, il n'est plus possible de trouver dans ce fait seul la base d'une action judiciaire. Il faut bien, en effet, que l'auteur nomme ses personnages, et le temps n'est plus où il pouvait les appeler Clitandre, Ergaste ou Sganarelle ; les recherches de réalité et de modernité introduites dans la littérature s'y opposent. Or, dès qu'il donne à ses noms l'aspect contemporain, si extraordinaires, si bizarres qu'il les forme, on peut être certain que toujours il rencontrera un homonyme vivant. Au surplus il n'usurpe pas un nom, au sens juridique : il baptise une création de son cerveau d'une appellation identique au nom d'un citoyen, mais il ne trouble pas celui-ci dans l'usage, normal et conforme à sa destination, de ce nom. Pour que la justice puisse intervenir, il faudra donc, dans ce cas-ci, des circonstances tout à fait spéciales, capables de démontrer qu'un préjudice matériel ou moral a été causé.

A. Boghaert-Vaché.

*
* *

Eugène Chavette fait précéder son roman « L'oreille du cocher » d'une « Lettre à l'éditeur », à Dentu, qui répond quelque peu à la question posée par le numéro 1575 du 20-28 février 1923 de *l'In-*

termédiaire. Il fait allusion à « ces homonymes grinchus » des personnages de romans qui se plaignent des auteurs ayant pris leur nom et « qui font à l'auteur et à l'éditeur un procès qu'ils gagnent ». Il ajoute plaisamment que, pour ne pas courir le risque du procès, il a pris le soin de consulter la liste des faillites et de donner à ses personnages « les noms de la liste des faillites ».

Puis il ajoute :

» Aujourd'hui, *après un tout récent jugement,* je n'ai pas estimé ma précaution encore assez prudente. Aussi, pour « L'oreille du cocher », je me suis fait un devoir de n'employer que les noms des guillottinés. Si ceux-là réclament ! ». Et, enfin, les personnages de ce roman s'appellent Lemaire, Avinain, Lacenaire, etc, etc.

Il y avait donc eu, au moment où cet ouvrage a paru en 1891, un procès du genre de ceux que recherche l'auteur de la question. A moins que cet incorrigible humoriste de Chavette n'ait inventé ce prétendu procès pour glisser sa plaisanterie à Dentu.

P. M.

—

Le conventionnel C... et le procès de Louis XVI (LXXXV, 138). — Plusieurs autres conventionnels paraissent répondre à la définition, si l'on s'en rapporte à la *Vie politique de tous les députés à la Convention Nationale*, par M. R..., dédiée au duc de Pienne, 1814 (d'après une note manuscrite, l'auteur serait Me Robert, avocat).

Je copie :

Chiappe (Corse). Sur la deuxième question, il parle ainsi : « Je ne consulte aucune loi dans cette affaire, parce que je ne puis être juge, applicateur de peine, lorsque je suis législateur »... Il vota pour l'appel au peuple, la détention et le sursis.

Conte. Député des Basses-Pyrénées à la Convention est l'un de ceux qui ont prononcé des discours pour prouver que Louis XVI ne pouvait pas être mis en jugement. Il fut d'avis de l'appel au peuple, vota la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix sous peine de mort ; il se déclara pour le sursis.

Coren-Furtier (Ardèche). Voici son discours sur la peine à infliger au Roi : « J'ai médité sur les dispositions du mandat qui m'associe à la Convention et je n'y ai trouvé aucune attribution de juge sur les conspirations dont Louis Capet se trouve convaincu. La Convention a d'ailleurs rejeté les formes judiciaires portées par le code pénal.

Il vota l'appel au peuple, le bannissement et le sursis.

Ces conventionnels semblent avoir été encore vivants en 1814 ; j'ignore ceux qui subsistaient en 1822.

D'autres encore, d'ailleurs, ont fait des déclarations qui pourraient rentrer dans la catégorie de celle citée dans la question.

M. DE C.

*
* *

Dans les trois questions posées à la Convention, lors du procès de Louis XVI, la plupart des députés ont émis des votes clairs et précis ; celui de Cambacérès s'est trouvé particulièrement alambiqué ; rappelez-vous la première question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration et d'attentat contre l'Etat ? »

La réponse de Cambacérès est celle-ci : « Je vote pour les peines prononcées par le Code pénal avec sursis jusqu'à la paix ».

La Convention tout entière et tous les contemporains ont interprété cette tournure de sentence comme si M. C... avait dit nettement et clairement : *Je vote la mort.* Il a d'ailleurs déclaré également que si Louis XVI s'était trouvé devant un tribunal qu'il aurait présidé, il l'aurait condamné *aux peines établies contre les conspirateurs*, c'est-à-dire *à mort.* X.

—

La canne de M. de Balzac (LXXVI, 191). — La fameuse canne à ébullition de turquoises (1) fut montée par le bijoutier Lecointe, 12, rue de Castiglione, à Paris, et facturée 700 fr. le 18 août 1834. Elle fut caricaturée en 1835 notamment, par le *Mercure de France* (15 juillet 1835, p. 87) et par Dantan, dont la statuette est bien connue. Lecointe avait utilisé pour cette monture le mince sautoir orné de petites turquoises que portait Mme Hanska jeune fille (2) et qu'elle offrit à Balzac en janvier 1834, à Genève.

(1) C'est ainsi que Balzac la désigne dans les *Lettres à l'étrangère*, I. 244.
(2) *Ibid.* I, 128.

Il nous semble impossible d'identifier cette canne à turquoises avec l'objet que tient Balzac dans le dessin de Delacroix, car ce dessin, qui contient une tête de cheval, a dû être exécuté à une époque où Balzac possédait des chevaux, entre septembre 1831 et avril 1833, or, la canne aux turquoises, on l'a vu plus haut, date de 1835. De plus, la pomme de la canne est cylindroconique et l'objet dessiné par Delacroix est sphérique. Nous croirions plus volontiers que l'objet en question est une cravache à fort pommeau.

Les cannes et les chevaux de Balzac seront d'ailleurs matières à d'autres notices que publieront ultérieurement les *Cahiers balzaciens*. MARCEL BOUTERON.

—

Campagnes vendéennes de 1815 et 1830 (LXXXVI, 3, 54, 109). — M. H. Baguenier Desormeaux dit fort à propos qu'il « n'existe pas à sa connaissance d'ouvrage sur la campagne de 1830 » et cela, pour une raison péremptoire : il n'y eut pas, cette année-là, de « campagne » en Vendée. Et il cite, sur la campagne de 1832, des travaux d'abbés et de chouans, ainsi que ceux de MM. Gabory et Gautherot. Pourquoi taire un ouvrage — qui, lui, est animé d'un esprit assez différent de celui qui anime les récits des chouans ou de leurs admirateurs — dont le mérite essentiel consiste en ce qu'il émane du propre général Dermoncourt, qui commandait en Vendée et reçut Madame, au sortir de sa fameuse cachette derrière la cheminée de la maison Duguigny à Nantes, où elle faillit — ô ironie ! — être asphyxiée par les fumées produites par la combustion de paquets de... *Quotidiennes* !

Cet ouvrage a eu, au surplus, deux éditions et il n'est pas permis à un historien d'ignorer *La Vendée et Madame*, dont trois mille exemplaires furent vendus en moins de huit jours et dont la courtoise impartialité frappa tellement la duchesse de Berry que non seulement elle en fit remercier le général Dermoncourt, mais qu'elle lui fit remettre de précieuses *notes* complémentaires, qui, passées en partie dans la seconde édition de l'ouvrage — lequel en fut quelque peu blanchi — ont été si curieusement utilisées par Alexandre Dumas, père, dans ses *Mémoires*, complément de tous points indispensable de l'ouvrage du général républicain.

On trouvera le long et curieux récit de Dumas — faut-il donc le rappeler à des historiens professionnels ? — aux tomes neuf et dix des dits *Mémoires*, dans la populaire édition complète de ses *Œuvres*, chez Calmann-Lévy, aux chapitres CCXXIX et suivants. Il n'est pas inutile de transcrire ici la déclaration liminaire de Dumas, tome IX, p. 257 :

Aujourd'hui que mon opinion est assez connue pour que je ne craigne pas d'être accusé d'autre chose que de sympathiser aux malheurs de la femme, je n'hésite pas, arrivé à cette époque de notre histoire, à utiliser ces notes, qui sont restées à ma disposition. Nous désignerons par des étoiles, par des initiales ou par leur nom — selon que nous croirons devoir leur garder plus ou moins de ménagements de position — les personnes qui prirent part à l'entreprise que nous racontons.

Il n'est pas inutile non plus d'ajouter que ce fut sur le conseil formel de Dumas père, que le général Dermoncourt s'était décidé à jeter ses souvenirs vendéens sur le papier et que Dumas tenait à ce qu'il fût bien entendu que son propre récit à lui représentait « un itinéraire officiel », à base de « faits authentiques ».

Me sera-t-il permis de clore cette communication en répétant que l'on ne lit peut-être plus assez, aujourd'hui, dans les milieux érudits, les *Mémoires* de Dumas père, où il y a tant de broutilles curieuses à glaner et, parfois — c'est le cas ici — de véritables et positifs documents d'histoire ? CAMILLE PITOLLET.

—

La caserne des cent-gardes de la rue Philippe-de-Girard (LXXXVI, 148). — Notre confrère H trouvera peut-être le renseignement qui l'intéresse dans la monographie du Corps des Cent-Gardes, qu'a publiée, il y a une vingtaine d'années, M. Verly, fils du dernier colonel de cette troupe d'élite.

G. P. M.

—

La ville d'Antre (LXXXVI, 139). — Bernard Prost avait été chargé par le Ministère de l'Instruction Publique de rédiger un rapport sur l'état de la question, pour justifier en tant que besoin, les demandes de crédits ou subventions en vue de la reprise des fouilles du lac d'Antre. Il allait donner la primeur de

son laborieux travail à la Société d'Emulation du Jura, quand la mort l'a surpris. Mais le rapport avait été remis au Ministère, où il est certainement encore ; il ne s'agirait que de l'en faire sortir. Les livres et papiers de Bernard Prost ont été dispersés en vente publique, je n'y ai rien vu qui concernât la ville d'Antre.

NOLLIACUS.

—

Madame de Bawr (LXXXXV, 620, 736). — En outre de la brochure de M. Vauthier, sur Mme de Bawr, qu'a signalée ci-dessus notre érudit confrère le Bibliophile Comtois, j'indiquerai encore à M. S. F cette autre intéressante notice, due à l'une des amies de cette aimable dame : *Madame de Bawr, étude biographique sur sa vie et ses ouvrages* par Madame Elisa Gagne, (Elise Moreau), Paris, Didier édit., 1861, 1 vol. in-16 de 66 p. avec couvert. imprimée, et aussi, un bon portrait de la dite comtesse de Bawr, lithographié, représenté de face, en buste, coiffée d'un chapeau à fleurs lui encadrant tout le visage et noué sous le menton, vêtu d'une robe noire à grandes manches à gigots, à longue pèlerine ornée d'un large col brodé retombant sur les épaules, œuvre dessinée d'après nature et lithographiée par Jules Bolly en 1835, dans sa collection in-folio, de *Portraits de Femmes de Lettres françaises contemporaines*, imprimée sur papier de Chine monté en 1835-1836, à Paris chez Thierry frères, lithog. avec fac-similes d'autographes. (Celui de Mme de Bawr, d'une page pleine, signée, comporte d'intéressantes réflexions morales sur la Bonté, qui étaient bien de son caractère les pures et fidèles images).

D'autres portraits de cette même dame pourraient sans doute se trouver à la Bibliothèque Nationale dans les Portraits classés par ordre alphabétique du Cabinet des Estampes.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Lieutenant-colonel de Beaufils de la Rancheraye (LXXXVI, 4). — En naissant, il se nommait Beaufils tout court, Alexandre, né et baptisé à Boulogne-sur-Mer le 27 août 1786, fils de Charles-Gabriel Beaufils, contrôleur général des Fermes du Roi et de Sophie Mestayer.

Il fut de ces nombreux royalistes qui, au retour des Bourbons, décuplèrent leurs services pour obtenir situations, honneurs.

Volontaire au régiment du maréchal de Broglie en 1794-1795 ; élève dans la flotte de Boulogne en 1805, capitaine de péniche en 1807. Servit dans les Douanes royales jusqu'en 1815.

Nommé lieutenant des gardes d'honneur du duc de Berri en 1814, par le Préfet du Haut-Rhin, 3e compagnie de Belfort, il fut ensuite capitaine des volontaires royaux du Gard, pendant 24 jours. Il suivit le duc d'Angoulême en Espagne, avec le titre de chef d'escadron en juillet 1815. Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1815 à l'état major de l'armée du midi.

En solde de réforme, il obtint de partir pour la Russie en 1817, et fut professeur de littérature française à St-Pétersbourg, jusqu'en octobre 1822.

Il n'eut pas sa réintégration à l'armée, mais fut nommé lieutenant-colonel honoraire, en 1826, sans solde ni retraite avec ce grade honorifique.

Il vivait à Tarare (Rhône) après 1830.

Le nom de Rancheraye provient de sa mère qui est citée une seule fois Mestayer de la Rancheraye.

HARDOUIN.

—

Béranger et son homonyme Bérenger en 1815. Lettre inédite de Béranger (LXXXVI, 182). — J'avais d'abord pensé à Laurent-Pierre Bérenger, né à Riez en Provence le 28 novembre 1749, mort à Lyon le 26 septembre 1822, censeur royal sous Louis XVI, puis membre correspondant de l'Institut en 1976, enfin professeur à l'école centrale de Lyon et inspecteur de l'Académie de cette ville. Auteur de plusieurs ouvrages en vers et en prose, et notamment de la *Morale en action*, ce petit livre que nous avons tous eu entre les mains dans notre enfance, il avait embrassé avec enthousiasme la cause de la Révolution, ce qui paraissait justifier la qualification de *Bérenger de 89*, qui se trouve dans la lettre de son quasi homonyme. Mais une étude approfondie de sa vie et de son caractère m'a fait abandonner cette hypothèse.

Il ressort plutôt de certaines indications que j'ai relevées dans le *Nain Jaune*, qu'un rédacteur du *Patriote de 1789*, feuille

éphémère, dirigée du 1er mai au 31 juillet 1815 par un personnage peu recommandable, Méhée de Latouche, et rédigée par des républicains ardents, était parvenu à se procurer une chanson de Béranger, intitulée *L'Opinion de ces demoiselles*, et l'avait imprimée sans l'aveu de ce dernier dans son journal, en la faisant suivre du nom estropié de *Bérenger*, au lieu de *Béranger*.

Quant à la chanson destinée au *Nain Jaune*, à laquelle Béranger fait allusion dans sa lettre, il s'agit certainement de celle qui a pour titre *Traité de politique à l'usage de Lise*, et qui a été effectivement insérée in-extenso dans le numéro 368 du *Nain Jaune*, à la date du 20 mai 1815 (pages 211 et 213).

Il convient d'ajouter que, malgré l'intention qu'il avait manifestée tout d'abord à M. Lefebvre-Duruflé de laisser le peu scrupuleux journaliste en possession de la chanson que celui-ci avait dérobée, Béranger a fait figurer *L'Opinion de ces demoiselles* dans le premier recueil de ses chansons publié en 1816, ainsi que dans les éditions successives de ses *Œuvres complètes*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Birague (LXXXVI, 139). — Les Birague de Montargis remontent à Georges de Birague, né a Bozzolo dans le duché de Mantoue le 6 janvier 1544 et vraisemblablement venu en France dans la maison de la reine Catherine de Médicis. Il fut porte manteau ordinaire du roi, valet de la garde-robe du Dauphin puis du roi. Il semble s'être installé à Montargis vers 1580 : Deux de ses fils épousèrent les filles d'Etienne Ravault prévôt de Montargis. Leur descendance se divise en de nombreuses branches. Au moment de la Révolution il n'existait plus que la branche des seigneurs de Lisledon, celle des seigneurs de la Motte des Prés, toutes deux actuellement éteintes dans la descendance masculine, et un rameau des seigneurs de Pourpry les Birague d'Apremont représenté actuellement par M. René de Birague d'Apremont, avocat à la Cour d'appel de Paris.

J'ai en manuscrit une généalogie de cette famille que je pourrai communiquer à M. R. R. avec l'autorisation de M. de Birague d'Apremont qui l'a eue entre les mains

Ces Birague ont une souche commune en Italie avec la famille de Birague beaucoup plus connue dont faisait partie le chancelier René de Birague et qui s'éteignit en 1723.

C. N.

*
* *

Oui, les Birague du Gatinais se rattachent aux grands Birague. Le très savant M. Henri Stein a donné, je crois, leur généalogie dans les *Inscriptions du diocèse de Sens* ou les *Annales de la Société historique du Gâtinais*. Les sources exactes m'échappent.

Baron H. DE MARICOURT.

Famille Boësnier de Clairvaux (LXXXV, 861). — Le Tableau général de la Noblesse des bailliages de Blois et Romorantin en 1789 mentionne deux Boësnier :

Boësnier (Pierre-Paul), écuyer, seigneur de fief de Laurière, paroisse de Seur.

Boësnier de Clairvaux (Jacques), écuyer (sans désignation de fief).

Le plus connu des Boësnier, Boësnier de l'Orme ou Delorme (Dufort l'orthographiait ainsi dans ses *Mémoires*) auteur de deux ouvrages assez oubliés : *De l'Esprit du Gouvernement économique* (Paris, de Bure, 1775 ; in-8) (1) *Essais sur les principes de la Morale naturelle* (Blois, J.-F. Billault, 1792 ; in-8), n'est pas porté sur ce tableau.

Il avait été maire de Blois de 1769 à 1773, et, à l'avance gagné aux principes de la Révolution, mourut d'une fièvre tierce, en sa propriété du Gué la-Guette (commune de Fontaine-en-Sologne) dans les premiers mois de 1794.

La fin de sa vie, écrivait Dufort, prouva que quand un homme s'égare et que la vanité s'en mêle, il ne sait plus où il va. Un homme d'esprit fit son oraison funèbre en

(1) Dufort se montrait particulièrement sévère pour ces deux « volumes inintelligibles », alors que Blanqui entre autres, en faisait cas. Une notice a été consacrée par M. Henry Celliez à l'*Esprit du Gouvernement économique* dans le tome Ier des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de la ville de Blois* 1833 ; p. 75-93.

ces termes : « M. Delorme a vécu 3 ans de trop ». Il mourut en vrai patriote et fut porté patriotiquement, et très scandaleusement, dans le champ destiné à cet effet ; sa conduite diminua les regrets de ses amis. (1).

Tandis qu'un de ses neveux Alfred-Frédéric-Jacques Masson (1741-1777), trouvant insuffisantes les lettres de noblesse que lui avait achetées sa mère, se titrait, grâce à une généalogie sans doute fantaisiste, « marquis de Pezay, (2) (*Zélis au bain*, etc.), un autre de ses neveux, maître particulier des eaux et forêts de Blois (3), devenait à son tour maire de cette ville de 1787 à 1790, où furent singulièrement étendus les pouvoirs de l'administration municipale.

Ce dut être lui le seigneur du fief de Laurière.

Lors de la formation du nouveau corps municipal, Boësnier - Clairvaux en fut nommé membre et fit partie du bureau d'administration.

Il semble que l'ancien maire de Blois soit rentré lui aussi dans l'administration : ce doit être lui que les registres municipaux de l'époque révolutionnaire désignent sous le nom de « Boësnier l'aîné » ce doit être également lui que l'on voit figurer, le 7 novembre 1790 comme « vice-président du Conseil du département », et, le 21 mai 1794, comme « substitut de l'agent national ». (4).

Boësnier-Delorme était mort à cette époque, et les registres eussent sans doute indiqué le double nom de Boësnier-Clairvaux s'il se fût agi de lui.

Le père de Boësnier-Delorme était commissionnaire en vins à Blois et y jouissait d'une large aisance. Il avait eu 6 enfants, un fils aîné qui acheta une charge de secrétaire du roi, l'aîné de tous et sans doute le père de Boësnier, second maire de ce nom, Boësnier-Delorme et un troisième fils, Boësnier de Bardi, qui fut seul à continuer le commerce des vins.

Des trois filles, l'une Marie avait épousé en premières noces Jean Babaud et en secondes, en 1739, Jacques Masson, qui à son tour, ne tarda pas à la laisser veuve (1741), non sans lui avoir donné deux enfants, le « marquis de Pezay », et une fille, semblant comme son frère posséder l'esprit d'intrigue ; marquise de Cassini, par son mariage avec Dominique-Joseph de Cassini, seigneur de Thury, elle vécut successivement après la mort de son mari, avec le prince de Condé et le comte de Maillebois, qui, en 1790, l'aurait associée à ses projets contre-révolutionnaires.

La seconde, Mme Germon était veuve avec 4 filles et la troisième disgrâciée de nature et contrefaite était restée fille et passait, avec son frère Boësnier-Delorme, une partie de l'année au Gué la-Guette.

Quant à Jacques Boësnier de Clairvaux, nous ne pouvons dire exactement lequel des trois frères était son père, pas plus que nous avons trouvé ses armes.

Un historien du Blésois M. Dupré, se fiant peut-être à une tradition locale, a prêté au Boësnier une origine hollandaise : c'est possible, sans que rien semble particulièrement l'indiquer. Mais, en tout cas, bien avant la date de 1678, fournie à M. Dupré par un acte de mariage qu'il ne reproduit pas, les registres des délibérations municipales révèlent la présence à Blois des Boësnier : ils y auraient été propriétaires avant 1614, d'une maison située rue du Change.

Etaient-ils originaires de Mer comme l'a indiqué Dufort ? Leur nom ne figure pas sur la liste dressée par M. de Félice des membres du consistoire de l'église de Mer (1).

---

(1) *Mémoires de Dufort de Cheverny*, tome II, p. 141.

Se reporter aux pages suivantes des *Memoires de Dufort* : I, 338, 339, 397, 399, 407, 408 ; II, 11, 15, 16, 75, 80, 87, 140, 421.

Suivant Dufort, Boësnier-Delorme aurait été également maître des eaux et forêts.

(2) Cf Th. Naudin : *Notice sur Pezai, commune de Marolles*, Blois, type. C. Migault et Cie, 1895 ; in-8.

(3) *Réflexions sur les bois*, par M. Boësnier, maître particulier des eaux et forêts de Blois. Blois, J.-P. Masson, 1789 ; in-4.

(4) Cf. (Quand on peut le trouver, car l'ouvrage, tiré à 10 exemplaires est fort rare), A. Trouëssart : *La Commune de Blois de 1517 à la fin du XVIIIe siècle d'après les registres municipaux.* Blois, type C. Migault et Cie, 1896-1898, 2 vol. in-12.

(1) Cf. Paul de Félice : *Mer, son église réformée.* Paris, Fischbacher, Grassart, 1885, in-8.

D'ailleurs, l'acte de mariage auquel fit allusion M. Dupré semblerait plutôt indiquer une souche saumuroise et cet Issac Boësnier, fils de défunt Pierre Boësnier, sieur du Portail, et d'Anne de Monneri, demeurant à Saumur, qui venait se marier à Blois, le 1er mai 1678, était au surplus marchand à Orléans. Quant à la fiancée Esther Pajon, elle était fille de feu Henry Pajon, sieur de Léjumeau, un des anciens de l'église de Blois, et d'Esther Liger, remariée à Jacques Leclerc, bourgeois de Blois.

Les mariés avaient respectivement 24 et 20 ans et de leur mariage naquit d'abord un fils, Pierre, qui né le 5 juillet 1682, eut, le 12, pour parrain et pour marraine, au temple de Blois, Pierre Boësnier, marchand à Saumur, et Madeleine Pajon, ses oncle et tante vraisemblablement.

Cet enfant vécut peu ; il mourait le 15 octobre 1683, âgé de 15 mois et 8 jours.

Et ce fut un nouveau Pierre, né le 21 avril 1685 et baptisé le lendemain au temple, avec, comme parrain et marraine, Daniel Pajon, docteur en médecine, et Marie Leclerc, femme de Jacques Carré, sieur des Matoys. (1)

Mais, c'était en 1685, l'année même de la révocation de l'Edit de Nantes, tout, jusqu'à l'état civil, allait disparaître pour les protestants poussés brutalement au seuil de la période du « désert ». Comme tant d'autres, ce Pierre Boësnier dut, sans doute, être élevé de force soit à Vendôme, soit à Pont-Levoy, dans la religion apostolique et romaine. Un chainon manque : et la communauté d'un prénom, même joint à l'homonymat, ne saurait autoriser autre chose qu'une hypothèse en faveur d'une ascendance vraisemblable, mais que rien ne corrobore.

Une courte rue de Blois porte le nom de Boësnier : c'est d'autant mieux célébrer la mémoire de deux des maires de la ville sous l'ancien régime, que, dans le quartier du Foix, elle occupe probablement une partie de l'emplacement du jardin que Boësnier le père, avait acheté, en 1745, de l'Hôtel-Dieu.

PIERRE DUFAY.

[Tandis que je rédigeais ces notes, cette phrase de M. de Félice, dans son introduction à sa *Réforme en Blaisois* (Orléans, Herluison, 1885, in-12) n'avait pas été sans me frapper et me donner quelque espoir :

Mais à partir de 1668, on ne parlait plus de l'Eglise de Romorantin. On disait l'Eglise de M. du Portail. En effet, c'est chez ce seigneur qu'elle avait trouvé un refuge, lorsque, par suite des instances et des intrigues du clergé, Mer et Blois avaient été considérés, malgré les lettres patentes de 1606, comme premier et second lieu de bailliage, et le temple de Romorantin définitivement démoli...

Or, dans l'acte de mariage précité, défunt Pierre Boësnier était dit sieur du Portail... Oui, mais il était déjà mort en 1678, et Galéot de Cambis de Soustelles occupa, de 1666 jusqu'en 1685, la chaire de Romorantin.

Puis, alors que, en ce qui touche Pierre Boësnier, le Portail ne semble désigner qu'une terre, « ce seigneur » semble au contraire indiquer qu'il s'agissait d'un fief].

P. D.

—

Joseph Bruat, député à la Législative (LXXXVI, 140). — Joseph Bruat est originaire de Grand-Villars, bourgade à quelques kilomètres au Sud-Est de Belfort. Né le 16 mai 1763, il est mort à Altkirch (Haut Rhin) le 31 mars 1807. Fervent partisan de la Révolution, il fut élu député à l'Assemblée législative. Il s'y signala par des attaques contre le traité de Versailles, conclu le 1er mai 1756 entre Louis XV et l'Impératrice Reine Marie-Thérèse. Plus tard il défendit le patriotisme de la ville de Belfort et combattit non moins énergiquement une pétition, présentée à l'Assemblée législative par les juifs d'Alsace.

Joseph Bruat fut ensuite envoyé comme commissaire auprès du maréchal Luckner, qui devint en 1792 général de l'armée de l'Alsace. Bruat fut nommé, à la suite de cette mission, accusateur militaire de l'armée du Rhin. A cette occa-

(1) Sur d'autres actes datés de 1679 et de 1680, ce Jacques Carré était indiqué comme « directeur des aydes ». Greffe du Tribunal civil de Blois : *Registres de la Religion prétendue réformée.*

sion il connut le fameux Gobel, fils du procureur fiscal de Thann.

Ce dernier avait fait ses études théologiques à Rome, à son retour il fut pourvu d'une riche prébende comme membre du chapitre des princes-évêques de Bâle, dont la juridiction s'étendait dans la Haute-Alsace. Cet abbé pommadé avait une ambition alliée aux goûts les plus frivoles ; il était criblé de dettes au commencement de la Révolution. Aussi s'empressa-t-il de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il obtint en effet de se faire élire évêque dans trois diocèses à la fois. Il opta pour Paris et périt finalement sur l'échafaud révolutionnaire. Dès la fin de 1792 s'étant présenté rue de Grenelle chez le marquis de Spinola, ministre plénipotentiaire de la République de Gênes, le fastueux prélat s'offrit à rétracter son serment civil, si Pie VI voulait bien lui verser la somme de cent mille écus. Le diplomate gênois déclina cette étrange commission. Bruat paraît en avoir eu connaissance. De fait il joua dans les coulisses un certain rôle dans le procès à la suite duquel Gobel et ses acolytes périrent sur l'échafaud.

En 1794 on trouve Bruat officier payeur dans la partie occupée du territoire temporel du prince évêque de Bâle ; nommé ensuite juge à Colmar, et le 24 prairial an VIII, président du tribunal civil d'Altkirch, il y est mort en 1807.

Joseph Bruat fut le père du célèbre amiral Armand Joseph Bruat né à Colmar le 26 mai 1796, auquel sa ville natale a élevé un monument au Champ de mars de Colmar.

L'amiral Bruat jouait un grand rôle dans la guerre de Crimée. Couvert d'honneurs et de lauriers, il rentrait en France. En route il fut atteint d'une attaque de choléra le 19 novembre 1855.

FROMM, *de l'Univers*.

—

J.-G. Chaudes-Aigues (LXXXV, 765).— Jacques Germain Chaudes-Aigues était un critique à la fois littéraire, dramatique et musical, dont l'incontestable talent n'avait d'égal que sa très grande indépendance de caractère. Il avait la manière de Gustave Planche qu'il se plaisait d'ailleurs à prendre pour modèle.

Dès 1836, à l'âge de 22 ans, il était rédacteur à *La Chronique de Paris*, à *L'Artiste*, à *La Revue du XIXe siècle*, à *la Revue de Paris*, à *La Presse et au Siècle*. Il a donné à la *Revue de Paris*, en 1834, des *Lettres sur Londres* et des *Lettres sur le Piémont* sous le titre de : *Six mois à Turin*, signées Z. Il a publié en outre deux romans : *Elisa de Rialto*, in 8°, Paris, 1834 ; et *Sous le froc*, en collaboration avec Maurice Alhoy, in 8°, Paris, 1836.

On trouvera dans la magnifique publication illustrée *L'Artiste* (volume novembre 1838, avril 1839) une série de ses articles (Cf. même volume, table générale des auteurs p. 363).

Il était aussi poète à ses heures, et avait envoyé, avec dédicace, en 1835, à Gustave Planche, « son ami » un petit volume de vers intitulé : *Le Bord de la Coupe*. Il ne semble pas d'ailleurs que l'illustre critique se montrât digne d'une amitié qui allât même un jour jusqu'à quêter de l'argent chez des amis communs pour lui venir en aide alors qu'il était malade. Le célèbre et irritable critique de *La Revue des Deux Mondes* avait le cœur aussi dur que la dent.

La littérature à cette époque ne nourrissant pas mieux son homme que de nos jours, Chaudes-Aigues mourut pauvre à 32 ans !

Certes, il est bien oublié aujourd'hui, mais n'est-ce pas trop dire vraiment que d'écrire qu'il fut un « acerbe critique » et un « écrivain outrancier », à moins qu'il soit entendu que, dans l'ouvrage cité par notre collègue intermédiairiste il fut *outrancièrement* bienveillant pour George Sand, et non moins *outrancièrement* peu bienveillant pour Alfred de Musset qu'il va jusqu'à accuser de plagiats. *Elle et Lui* ne sont guère oubliés *Eux* !

De nos jours on appellerait Chaudes-Aigues un *sandiste*, et voici du même coup un nouveau plagiaire au crédit déjà si riche du *Livre des plagiats* de Georges Maurevert. Pauvre Fantasio !

DE MÉZIRIAC.

—

Portraits de la Princesse de Condé (LXXXVI, 90). Voici les quelques portraits de Mlle de Montmorency, princesse de Condé, dont j'ai connaissance :

1° Une belle médaille de Dupré, — 1611 — au Cabinet des médailles.

2° Un dessin colorié d'un grand portrait exécuté vers 1608 ou 1609, et qui semble avoir disparu.

3° Un portrait par Du Cayer — vers 1634 appartenant à la famille de Montmorency et dont une copie se trouve au château de Versailles.

4° Un grand portrait en costume de veuve vers 1647, appartenant à la famille de Montmorency, qui l'a gardé longtemps au château de Châtillon-sur-Loing.

BENEDICTE.

—

Le marquis de Dampierre (LXXXV ; LXXXVI, 159). — François de Dampierre, supérieur de Millencourt, appartenait à une branche cadette établie en Picardie, des Dampierre actuels venus de St-Domingue.

Le marquis de Belleval dans son *Nobiliaire de Ponthieu*, a donné une généalogie de cette branche.

Baron A. DE MARICOURT.

—

Famille Drouas (LXXXVI, 44). — Comme rectification à ma réponse sur l'état actuel de la famille de Drouas, il faut lire :

Mme Vve Fernand de Drouas, née *Louise* de Durat, habitant Paris ;

Mme Vve Paul de Drouas, née *Marguerite* de Durat, habitant Marcillat (Allier).

Toutes deux filles de Félix et d'Athénaïs Lesclache de Lavaussange.

Il faut lire aussi : Jacques de Drouas, marié à Marie Louise *de Fadate* de Saint-Georges.

MONTEBRAS.

*
* *

Les Drouas comme les Vathaire, les d'Espences, les d'Anstrude et autres familles disséminées en Bourgogne et notamment dans la Puisaye, descendent d'archers écossais ou irlandais de la garde de Charles VII et Louis XI.

Baron H DE MARICOURT.

—

Un dessin de Daumier (LXXXVI, 144). — Le dessin de Daumier : « Une vente aux enchères aux Champs-Elysées » est décrit dans le *Catalogue raisonné de l'œuvre lithographié de H. Daumier* par Hazard et Loys Delteil sous le n° 2807 et a paru dans le *Charivari*, 10 mars 1851

H. T.

Ida Ferrier (LIX, LXXXVIII, 262). — D'Arsène Houssaye, (*Confessions*, II, p. 239) : Alexandre Dumas soutient que celle qui sera toujours Mlle Ida Ferrier et jamais Mme Alexandre Dumas n'est que le masque de la femme ; voilà pourquoi il est amoureux de toutes les autres.

P. D.

—

Seigneurs de Fours (LXXXVI, 45, 114). — J'ai sous les yeux une lettre datée du 6 mai 1905 de M. Em. Coyecque, sous-directeur du service des Eaux à Paris, qui annonce pour juillet 1905 la publication d'un travail dont il ne donne pas le titre et dans lequel il parle des pierres tombales des seigneurs de Fours placées dans l'église de ce nom à 4 km. d'Ecos (Eure). Je serai bien reconnaissant au collaborateur qui pourrait me dire si cet ouvrage a été publié ou s'il ne l'a pas été de me renseigner sur ce qui a trait à ces pierres tombales, classées depuis comme monuments historiques, grâce aux bons soins de M. Villard, maire de Fours.

Comte DU FORT.

*
* *

Je remercie le comte de M... des renseignements qu'il veut bien me donner sur Guillemette de Fours et son alliance avec Guillaume des Courtils. Je serais très heureux de correspondre directement avec lui pour lui communiquer les renseignements que j'ai, en échange des siens.

D'autre part, a t il dessins ou photos des pierres tombales (mon. histor.) de Guitte de Fours † en 1496 ; de sa femme Luque de Loucart † en 1519 et de leur fils Guitte de Fours † en 1564 ; la 4e est illisible.

Toutes quatre dans l'église de Fours canton d'Ecos, Eure.

Comte DU FORT.

—

Barthélemy et Nicolas Guibal (LXXXVI, 45). — Barthélemy Guibal naquit à Nîmes le 3 février 1699 et mourut à Nancy, le 5 avril 1717. Il alla se fixer à Nancy, avec Dumond, premier sculpteur du Duc Léopold de Lorraine, et prit sa succession avec le titre auquel Stanislas ajouta celui de 2e architecte. Pour son ascendance, voir aux Archives Départementales du Gard.

Son fils, Nicolas Guibal, est né à Lunéville le 29 nov. 1725, mort à Stuttgard le 3 nov. 1784, comme 1er peintre du Duc de Wurtemberg. J'ai connu M. Guibal, inspecteur général des Ponts et Chaussées, né vers 1805 et dont la sœur fut mère de M. René Zeiller, Inspecteur général des Mines. M. Jacques Zeiller, Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes, 8, rue du Vieux Colombier, doit également descendre des deux artistes de la Cour de Lorraine. Le député de l'Hérault doit être de la même souche. HARDOUIN.

*
* *

Barthelémy Guibal, sculpteur des ducs de Lorraine, Léopold Ier et François III, puis du roi Stanislas Leszcinski, naquit à Nîmes, le 1er février 1699 ; il était fils de Etienne Guibal et de Suzanne Roque, de la paroisse Ste-Eugénie, de Nimes.

Venu à Lunéville en 1721, il y avait épousé :

a) le 6 février 1725, Marie-Catherine Barthelémy, fille de Dominique Barthelémy et de Catherine Bellefoy.

b) le 18 janvier 1732, Jeanne Lescrivain.

Il mourut à Lunéville le 5 mai 1757.

Il eut de son 1er mariage :

1) *Nicolas Guibal*, né le 29 novembre 1725, plus tard premier peintre du duc de Wurtemberg et directeur de sa galerie, mort à Stuttgard en 1783. J'ignore s'il se maria et s'il laissa postérité.

2) *Marguerite-Catherine*, née le 30 juillet 1727 ;

du 2e mariage :

3) *Marguerite*, née le 19 juillet 1735 † le 28 août 1736.

4) *Marie-Elisabeth*, née le 1er juin 1737 ; fut dame d'honneur de Catherine II, impératrice de Russie. Elle avait épousé, le 22 avril 1788, Pierre Jacques du Feigna de Keranforêt, lieutenant de Cavalerie, ancien brigadier aux Gendarmes du Roi, originaire de Guéméné au diocèse de Vannes, fils de Pierre Samuel Dufeigna, écuyer sieur de Keranforêt, capitaine d'infanterie au Bataillon Garde-Côtes de Quimperlé et de Jacquette-Suzanne Morel.

Pierre Jacques du Feigna de Keranforêt devint écuyer de Catherine II.

5) *Marie-Catherine*, née le 18 décembre 1738 † le 25 mars 1816.

6) *Marguerite*, née le 26 juin 1740 † 29 novembre 1741.

7) *Marie-Jeanne*, née le 2 janvier 1742, épouse, le 10 octobre 1758, Benoit-Basile Mathis, fils mineur de Claude Mathis et de Barbe Decary.

8) *Jean-François*, né le 23 juin 1743 † le 5 août 1747.

9) *Dieudonné-Barthelémy*, né le 8 janvier 1745. Il alla s'établir en Russie et fut nommé successivement directeur général des douanes, directeur de l'Institut de demoiselles nobles de Moscou, conseiller d'Etat et chevalier de St-Wladimir.

10) *Elisabeth*, née en novembre 1746 † le 28 juillet 1747.

11) *Marie-Elisabeth*, née le 22 août 1748, épousa en Russie :

a) Louis Carbonnier (né à Vesoul) alors ingénieur en chef et lieutenant-colonel du Génie, qui mourut général.

b) James Perret, général-major, aide-de camp de Paul Ier, Empereur de Russie. Marie Elisabeth mourut à Moscou en 1808, directrice de l'Institut des demoiselles nobles.

12) *Anne-Claude*, née le 15 août 1750 † le 28 juin 1751.

13) *Joseph*, né le 19 mars 1752.

14) *Barthelémy*, né le 26 mars 1754, avocat à la Cour, puis notaire à Lunéville, épousa le 12 septembre 1775 Elisabeth Olivier, fille mineure du sieur Joseph Olivier, avocat à la Cour, procureur au bailliage royal de Lunéville.

On verra plus loin leur descendance.

15) *Louis-Stanislas*, né le 17 juillet 1755.

16) *Thérèse-Victoire*, fille posthume, née le 16 mai 1757 † le 22 février 1759.

Tous les enfants du sculpeur Guibal naquirent à Lunéville.

Barthelémy Guibal (voir le 14) eut de son mariage avec Elisabeth Olivier :

1) *Joseph-Elisabeth*, né le 31 juin 1776, imprimeur à Lunéville, marié à Françoise Simonin, de Charmes.

On verra plus loin sa descendance.

2) *Charles-François*, notaire à Lunéville, puis juge de paix à Nancy, qui a laissé postérité.

3) *Madeleine-Elisabeth*, née en 1778, morte le 20 août 1855 à Lunéville. Avait épousé Claude-Etienne Le Brun.

4) *Joséphine*, morte fille.

5) *Marie-Catherine*, épousa Charles Pays.

Joseph-Elisabeth Guibal (voir le 2° ci-dessus) eut de son mariage avec Françoise Simonin.

1) *Marie-Eugénie*, qui épousa Nicolas Delcominète, épicier à Lunéville.

2) *Charles-Eugène*, avoué à Lunéville, mort juge de paix à Nomeny.

3) *Pierre-Félix*, libraire à Lunéville, mort commissaire-priseur à Nancy. Il n'a pas été possible de continuer plus loin cette descendance qui s'arrête au milieu du XIXe siècle.

H. C. L.

—

Lefebvre, trésorier de France (LXXXVI, 141). — Dans un dossier que j'ai formé pour faire l'histoire de l'aqueduc des Eaux de Rungis, plus connu sous le nom d'aqueduc d'Arcueil, je trouve aux dates de 1613, 1614 et 1615, des actes dans lesquels est mentionné le nom de Le Febvre, quelque fois écrit Le Fèvre, trésorier de France. Il s'agit de procès-verbaux d'une Commission nommée en 1612, pour surveiller les opérations relatives à la construction de l'aqueduc. Le registre d'où ces procès-verbaux ont été tirés n'a pas été retrouvé et l'on peut croire qu'il a été détruit par l'incendie de la Chambre des comptes au XVIIIe siècle. Les extraits, inédits jusqu'ici, paraissent venir des archives du bureau de la Ville de Paris et sont fort précieux car ils donnent, entre autres renseignements les noms des auteurs du viaduc d'Arcueil, attribué à tort à Salomon de Brosse, ainsi que des détails sur les vestiges de l'aqueduc romain.

Voici l'intitulé de l'un de ces procès-verbaux : « Le 2 juin 1614, nous, François » Le Febvre, sieur de Mornant... Con- » seillers du Roi, Président des Trésoriers » de France, Généraux des Finances de » Paris... ».

Dans cet acte Le Febvre semble présider la réunion, formée de personnes qui toutes ont laissé un nom dans notre histoire.

LOUIS TESSON.

—

Luro (LXXXV, 46). — Luro, lieutenant de vaisseau, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, est mort à Toulon le 10 mars 1877. Il avait épousé Mlle Villeneuve qui se remaria au colonel Haure et successivement habita rue d'Ernemont à Rouen et rue du Bac à Agen. Le colonel commandait la 9e division d'infanterie. Ses frères étaient morts avant lui, et son cousin Bertrand Luro, sénateur, né à Villecomtal en 1823, est mort après lui. J'ignore s'il a laissé des héritiers.

Après la mort de Luro, Léon Garnier, frère de l'explorateur Francis Garnier, fit publier *le Pays d'Annam*, 1878, in 8°, ouvrage posthume de Luro.

H. Tx.

—

Portrait de Charlotte-Marguerite de Montmorency (LXXXVI, 141). — S'il s'agit simplement de connaître les traits de cette princesse de Condé, je renverrai Migobert aux *Monuments de la Monarchie française* de Montfaucon. Dans le *Manuel de bibliographie biographique et d'iconographie des femmes célèbres*, d'Ungherini (1re partie, col. 601), il trouvera en outre l'indication de portraits gravés par Barbaut, Moncornet, Pinssio, Daret, Gavard, Geoffroy, Harrewyn.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Oro de Pontonx (LXXXVI, 142). — J'ai eu, comme condisciple, en 1871, chez les Jésuites de Poitiers : Joseph d'Oro de Pontoux, fils du marquis d'Oro de Pontoux, qui habitait le château de Montbet, à 10 kilomètres de Peyrehorade, dans les Landes.

Vers 1898, dans un voyage que je fis à Marseille, j'ai retrouvé là mon ancien camarade de collège, qui avait créé et dirigeait une fabrique de caoutchouc, dans le quartier de la Belle de Mai. Cette fabrique a pris, je crois, une certaine extension, qui a nécessité la transformation de l'affaire en une société sous la firme :

Pontonx et Cie, rue Saint-Régis, à Marseille (Bouches-du-Rhône ; elle fonctionne actuellement encore.

Si M. Benedicte veut bien se mettre en rapports avec Joseph de Pontoux, il pourra obtenir, j'espère, tous les renseignements qu'il désire. Il suffira pour cela que ce dernier veuille bien les lui fournir.

S'il échouait de ce côté-là, je serai à sa disposition pour lui procurer un autre moyen.

PH. DE BUR.

*
* *

Il existe à Marseille 414, rue Paradis, une famille de Pontoux, originaire des Landes.

HIST.

—

Pasteur et la pharmacie (LXXXV, 721). — L'auteur de la question pourra, je crois, obtenir toute satisfaction, en s'adressant à M. Niklis, pharmacien, Grande rue à Besançon.

O. DE P.

—

Rolle (LXXXV, 478, 600, 747, 886, 979). — Je découvre dans les *Odes funambulesques*, de Théodore de Banville, le rondeau suivant, qui doit s'appliquer au publiciste Hippolyte Rolle, dont il a été récemment question dans les colonnes de l'*Intermédiaire* :

ROLLE N'EST PLUS VERTUEUX.

Que l'Aurore ait à son corsage
Cent mille fleurs pour entourage
Et teigne de rose le ciel,
Rolle dort comme un immortel,
Sans s'inquiéter davantage,

Mais que, sur sa lointaine plage,
L'Odéon donne un grand ouvrage,
Rolle s'y rend plus solennel
Que l'Aurore,

Ce facétieux personnage,
Dont, par un heureux assemblage,
Le patois traditionnel
Plaît au *Constitutionnel*,
Aime mieux voir lever Bocage
Que l'Aurore.

Janvier 1846.

Tout cela n'est pas très méchant ; mais était-il bien nécessaire d'expliquer en vers de mirliton aux contemporains et aux générations futures que Rolle, alors chargé du feuilleton théâtral au *Constitutionnel*, rentrait très tard chez lui, lorsque les exigences de son service l'appelaient vers les parages lointains du second Théâtre Français, et qu'il était obligé, par suite, de faire la grasse matinée ?

G. P. M.

—

Lainé (LXXXVI, 193). — Le vicomte Lainé est mort le 17 décembre 1834, sans alliance.

G. P. M.

Demeures de Racine à Paris (LXXXVI, 47, 170). — On ignore jusqu'à présent l'endroit précis où se trouvait la maison habitée par Racine à Auteuil et je crois bien que toutes les recherches que l'on pourrait faire dans la collection du *Bulletin de la Société d'Auteuil-Passy* risqueraient de n'aboutir à aucun résultat.

Voici, en effet, ce qu'a écrit à ce sujet le feu président de cette société, A. Doniol, dans sa volumineuse et remarquable *Histoire du XVIe arrondissement de Paris*, à la page 172 :

Certains prétendent qu'il [l'emplacement occupé par la maison de Molière] correspond à celui du nº 29 de la rue Rémusat (qui était le nº 1 de l'ancienne rue Molière) et que la maison située presque en face (et habitée ensuite par Mme Récamier, puis par l'abbé de Genoude, publiciste) aurait été occupée, comme maison de plaisance, par le grand poète tragique Jean Racine et serait celle où il a composé *Les Plaideurs*. Il est assez difficile de préciser aujourd'hui les demeures de Molière et de Racine à Auteuil, parce qu'ils y furent locataires et non propriétaires ; on n'a donc pas retrouvé, comme pour Boileau, leurs noms dans les actes de vente figurant aux archives des notaires.

De son côté, dans une annexe placée à la fin du même ouvrage (page 464), M. Antoine Guillois, pour qui le vieil Auteuil n'a pas de secrets, exprime, à peu près dans les mêmes termes, le peu d'espoir qu'il y a de déterminer l'endroit exact où s'élevait la demeure de l'auteur de *Phèdre* et de *Bajazet*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Comtesse de Rotalier (LXXXV ; LXXXVI, 31, 66, 172). — En 1910 ou 1912 l'*Intermédiaire* a déja répondu à cette question et donné la descendance de la duchesse de Duras et de la comtesse de Rotalier

A citer encore parmi les Rotalier actuels : le vicomte de Rotalier, marié à Mlle de Blois ; son frère marié à Mlle Digas ; leurs cousins germains, le vicomte de Rotalier (fils du feu vicomte de Rotalier et de Mlle d'Autume) marié à Mlle de Haut de Sigy, son frère décédé ayant épousé Mlle de Tonnac-Villeneuve, etc.

Tous ceux-ci descendent du vicomte de

Rotalier, maréchal de camp qui se signala aux guerres de Vendée.

Baron A. DE MARICOURT.

***

Puis-je demander à notre obligeant collègue le Bibliophile Comtois ce qu'était le vicomte de Rotalier, receveur des finances à Pontarlier sous l'Empire et la Restauration au lieutenant-colonel de Rotalier qui participa à l'expédition de Quiberon ?

Le lieutenant-colonel de Rotalier, ancien-major au régiment de Metz-Artillerie, ancien officier à l'armée de Condé, y commandait un corps de 600 hommes d'artillerie qui se conduisit très bravement. Un de ses fils servait sous ses ordres comme capitaine en second. Après l'échec des dernières troupes de Sombreuil, le colonel de Rotalier put mettre son cheval à la nage et gagna les chaloupes de l'escadre anglaise. Son fils fut blessé pendant la bataille. Voir à ce sujet Bittard des Portes : « Les émigrés à cocarde noire ».

C.N.

—

Titon du Tillet (LXVXV, 767 ; LXXXVI, 215). — Notre confrère trouvera les documents les plus circonstanciés sur Titon du Tillet, d'abord dans l'étude de M. G. Hartmann publiée dans le bulletin de la Soc. Hist. *La Cité* oct. 1908 : *La famille Titon* : puis dans les deux articles très complets de M. Ch. Bouvet parus dans le bull de la Soc. Hist. des VIII° et XVII° arrondissements. *A propos de l'Arc de Triomphe* 1921, pp. 82 à 90 et *Titon du Tillet,* 1922 pp. 163 à 178, et dernier avec un tableau généalogique.

PAUL JARRY.

Même référence : GEORGES BILLARD.

—

Senancour (T. G. 831 ; LXXXVI, 148). — 1° Voir : *la France Littéraire,* de Quérard (tome IX, pages 49 et suiv.).

La Littérature française contemporaine, de Bourquelot (tome VI, page 359).

Bibliographie des plaquettes romantiques, de Charles Nauroy, p. 29.

Bibliographie des œuvres de Sénancour, par Joachim Merlaut (Hachette, 1905).

Obermann a été réimprimé de nos jours, notamment en 1893, chez Bosse, à Paris, in-8° (collection « in Angello »), avec un portrait d'Auguste Lepère et la reproduction d'un autographe. D'autre part, M. Gustave Michaut a publié en 1912 chez Cornély une étude critique de cet ouvrage (in-16).

Une autre étude critique des *Rêveries sur la nature primitive de l'homme* a été donnée chez le même éditeur en 1910 par M. Joachim Merlaut (in-12).

Dans ses trois premiers volumes, l'*Intermédiaire* a traité d'une manière assez confuse la question de l'existence de certaines œuvres inconnues de Sénancour, et avait même annoncé en 1866, sur la foi de Jules Claretie, que Jules Levallois préparait un volume d'œuvres inédites du fameux pessimiste ; mais il ne paraît pas que l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve ait exécuté ce travail. Il s'est cependant occupé plus tard de Sénancour, en écrivant sur lui une étude qui est indiquée plus loin.

2° Liste de ses biographes :

Sainte-Beuve : *Portraits contemporains* (tome 1er, pages 102-133, Didier 1847).

George Sand : Préface d'*Obermann* (1847).

Jules Levallois. — *Un précurseur : Sénancour* (Champion, 1897).

George Sand : *Questions d'art et de littérature* (Lévy, 1867).

M. Dubois : *Fragmemts littéraires* (tome II, Thorin, 1879).

A. Le Breton : *Le roman français au XIX° siècle* (tome 1er. « Avant Balzac ». Société française d'imprimerie, 1901).

Georges Dumesnil : *L'âme et l'évolution de la littérature,* etc. (tome II, Société française d'imprimerie, 1904).

Supplément à la *Biographie universelle* de Michaud.

L'Illustration, du 31 janvier 1846.

3° Sénancour n'a pas son tombeau dans un des cimetières de Paris ; comme il est mort à St-Cloud, ses restes ont sans doute été inhumés dans le cimetière de cette commune.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Le tombeau de Senancour se trouve au-dessus de St-Cloud, dans le cimetière de Montretout.

Jules Levallois, après avoir quitté Sainte-Beuve dont il avait été le secrétaire, et comme il venait d'entrer à *l'Opinion na-*

tionale comme critique littéraire, en 1857, s'était retiré à Montretout, et, pris d'un véritable culte pour l'auteur d'*Oberman* (ou *Obermann* ?). Les Goncourt allaient fréquemment le voir dans son ermitage, et comme il les conviait à aller visiter le tombeau de Senancour : « Ce Levallois est très gai, disait le plus jeune, Jules, dès qu'on arrive chez lui, il vous propose d'aller voir la tombe de Senancour ». C'est Jules Claretie qui rapporte ce propos dans une de ses chroniques du *Temps*, « La vie à Paris », 5 octobre 1880.

Levallois a passé toute sa vie à étudier Senancour, et il s'était lié avec les membres de la famille du philosophe, et recherchait tous ceux qui s'occupaient comme lui de Senancour, Ferdinand Denis, Arthur Boisseau, Alvar Tornüdd, etc., etc.

Le volume que Levallois a consacré à Senancour a paru en 1897, chez Honoré Champion, sous le titre de *Un Précurseur, Senancour avec des documents inédits* (In-8, 209 pages).

On peut y joindre aussi, du même auteur, *Une évolution philosophique au commencement du XIX° siècle : Senancour* (Paris, Alphonse Picard, 1848 ; in-8 34 pages),

Voir encore, outre les ouvrages d'Arthur Boisseau et de Alvar Tornüdd, érudit finlandais, Joachim Merlant, professeur, *Senancour, poète, penseur religieux*, etc. (Paris, Fischbacher, 1907).

L'ouvrage de Jules Levallois, qui fait autorité dans la question, et lui a pris plus de trente ans de recherches et de travail, contient en appendice, une bibliographie chronologique détaillée de Senancour (p. 201-203) : *Dernières Réveries*, 1719; *Oberman*, 1804 ; *De l'amour*, 1805; *Juin et Juillet*. 1814 ; *Simple observation*, 1814 ; *De Napoléon*, 1815 ; etc., etc.

« Je viens de lire avec le plus vif intérêts vos très neuves analyses de Senancour, écrivait Emile Deschanel à Jules Levallois, lorsque le volume parut. Il me semble bien que c'est votre œuvre maîtresse ».

ALBERT CIM.

Le village de Vancé (LXXXVI, 139). — Notre confrère de V. consultera avec fruit la *Géographie ancienne du Diocèse du Mans*, par Th. Cauvin (Paris, Derache, in-4°, 1845) et le *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe* par J. R. Pesche. (Paris-Derache, et Le Mans, Bondu, 6 vol. in-8° 1842).

La châtellenie de Vancé (alias Vanssay) qui relevait de la baronnie de Lavardin, a appartenu jusqu'à la fin du XIV° siècle à une famille de ce nom, qui compte actuellement encore de nombreux représentants (Cf. *Bottin mondain*) et qui porte : *D'azur à trois besans d'argent chargés chacun d'une moucheture d'hermines* 2 et 1.

PAUL LE VAYER.

Armoiries à identifier : trois paons (LXXXVI, 143). — Les tables de Renesse citent plusieurs familles portant trois paons dans leurs armes. Une seule française : Du Crotay de Blainville.

H.S.

*
* *

De Guizelin (en Picardie) : *D'azur à trois paons d'or*.

Crostay (en Normandie) : *De gueules à trois paons rouants d'argent*.

H. V.

Jardin, meuble d'écu (LXXXV, 95, — M. F. G. n'a certainement jamais eu l'occasion d'habiter le Béarn et d'en apprendre le savoureux patois. Sinon, il se fût aperçu aussi vite que nous et qu'un de nos amis, M. de X., érudit spécialiste du blason, que connaissent bien les habitués de la salle de Travail de la Bibliothèque Nationale, il se fût, disions-nous, aperçu fort vite que ce mystérieux terme *ardin*, par lui vainement cherché et recherché dans « ses dictionnaires héraldiques » n'était rien autre chose que la traduction en français du patronymique béarnais d'une famille noble établie — si nous avons bonne mémoire —, à Nantes. Il suffit, en effet, de savoir qu'en béarnais le jardin se dit *casau*. Dès lors, les « Des Casaux », en français : « Des Jardins », ayant conscience de cette étymologie, se firent, en quelque sorte, des « armes parlantes » et choisirent ce bizarre « jardin » à neuf carreaux d'argent, bordé de sinople, etc., dont A. de Remacle donne la description dans son article

sur *Les femmes Bibliophiles et leurs Ex-libris*. La lecture comique *ardin* pour *jardin*, n'est, j'imagine, qu'un simple erratum. Il ne faudrait pas renouveler, pour une semblable bagatelle, la fameuse histoire de l'inscription antique... sur un pot de moutarde de Dijon.

CAMILLE PITOLLET.

***

La description des armoiries de la famille des Cazeaux a été rendue inintelligible par une faute de copie ou d'impression. Au lieu du mot *ardin* qui n'existe pas dans la langue française (du moins comme nom commun) et qui n'est pas un terme propre au langage héraldique, il faut lire *jardin*. Voici comment est décrit, dans l'*Armorial* officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, le blason de Pierre Descazeaux, marchand négociant sur mer :

D'azur à un jardin de 9 carreaux d'argent, les compartimens et la bordure de sinople, acosté de 2 lions affrontés d'or et accompagné de 4 lionceaux, 2 en chef affrontez et en pointe 2 autres affrontez de mesme. Les mêmes armes sont données comme celles de Joachim Descazeaux, marchand. (Registre de Bretagne, *Nantes*. Bibl. nat. ms. français, 32201, p. 314). Elles sont figurées dans le ms. français 32235, page 180.

SAINT-VALBERT.

—

Ex-libris à identifier : trois chevrons d'or (LXXXVI, 143). — Il s'agit des Clermont, marquis de Gallerande en Anjou.

H. S.

—

Apprentissage de libraire au XVIe siècle (LXXXVI, 190). — Ayant réuni de nombreux documents sur l'imprimerie et la *librairie* à Metz, je pourrais répondre à la question sur l'apprentissage et le compagnonage de librairie, mais seulement depuis 1656, date de la création de la corporation des imprimeurs, libraires et relieurs de Metz.

UN BIBLIOPHILE MESSIN.

—

Médaille en étain de 1848 (LXXXVI, 144). — Cette médaille satirique se rapporte évidemment au maréchal Bugeaud, dont on connaît le rôle joué dans la captivité de la duchesse de Berry, au fort de Blaye en 1831, puis dans la répression sanglante de l'insurrection d'avril 1834, événement politique que le massacre de la rue Transnonain a rendu célèbre, enfin l'année suivante dans la signature du traité de la Tafna avec Abd-El-Kader.

En 1848, le maréchal Bugeaud, nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, et député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée Législative, soutint énergiquement la politique de l'Elysée. Le 4 février 1849, il tint à la garde nationale et aux officiers de la troupe de ligne à Bourges un discours contre « la République rouge », dans lequel il déclarait que, si celle-ci parvenait à renverser le président de la République, Louis Napoléon, il se mettrait à la tête de tous ceux qui voudraient le suivre, et terminait par ces paroles : « Il ne me suffirait pour marcher que de *quatre hommes et d'un caporal*, et je suis convaincu que, de tous les points de France, de bons et courageux citoyens viendraient se serrer derrière moi... »

C'est à ce langage belliqueux que fait allusion la médaille en question. Mais Bugeaud n'eut pas l'occasion de mettre ses menaces à exécution, car il mourait à Paris quatre mois plus tard, emporté par le choléra.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Cette médaille n'est pas mentionnée dans « les Souvenirs Numismatiques de la Révolution de 1848 ».

Le personnage représenté est le maréchal Bugeaud dont on a déformé le nom et qui en 1832-33 garda la duchesse de Berry dans la citadelle de Blaye.

En 1834 prit part à la répression des insurrections républicaines (massacres de la rue Transnonain).

En 1837 signa le traité de Mafna.

En février 1848 fut nommé par Louis Philippe commandant de l'armée de Paris et de la garde nationale.

En 1849, Louis Napoléon le nomma Général en chef de l'armée des Alpes et c'est probablement à cette occasion que fut frappée cette médaille.

F. KATZ.

*
* *

Il s'agit évidemment d'une pièce satirique contre le maréchal Bugeaud. Les inscriptions rappellent les attaques si vives dont il était constamment l'objet à propos de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye, des massacres de la rue Transnonain, du traité avec Abd-El-Kader, et le haut commandant militaire qui lui fut confié le 24 février 1848, alors qu'il s'était vanté, disait-on, « de mettre fin à l'émeute avec quatre hommes et un caporal ». A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Iconographie de profanes dans les Eglises (LXXXIII ; LXXXIV ; LXXXV, 288 ; LXXXVI, 26, 177. — Au Nord et près de Langres, en la chapelle des Fourches, érigée en 1873, Mgr. Guerin, évêque de Langres. à l'instigation duquel elle fut construite, figure sur des vitraux.

Au Sud de Langres, dans le petit village de Bourg, on voit aux vitraux de l'église le portrait de son architecte Henry Brocard en St-Augustin, et ceux des fondateurs du monument M. et Mme Hudelet qui le firent construire en 1894.

Baron A. H.

—

Les Poètes-ouvriers (LXXXIV ; LXXXV). — Voici un nouveau supplément à la liste publiée en 1922, en attendant les additions que nos collaborateurs voudront bien y apporter.

Bans L., barbier à Clermont-l'Hérault (Hérault), membre du Grenier poétique de Clermont, fondé le 1er mars 1838 (Fr. Durand, *Œuvres diverses*, p. 86).

Barguès Sylvain, facteur des Postes.

Bizeau Eugène, paysan du Cantal, chansonnier (Depresle).

Boulle Arnold, receveur des Postes. « Retenu » pour le prix Sully-Prudhomme en 1922.

Conté, meunier.

Deidier J., boulanger à Clermont-l'Hérault, membre du Grenier poétique. Patoisant.

Dejean F., encolleur à Clermont-l'Hérault, membre du Grenier poétique.

Dumont J.-B., musicien à Vitteaux (Côte-d'Or). Vitteaux 1801 † St-Etienne 1878. (Notice par J. Durandeau).

Dupuy Georges, coiffeur. Collaborateur du *Progrès des Coiffeurs.*

Durand fils Frédéric, épicier à Clermont-l'Hérault. Auteur de *La Muse clermontaise*, *La Muse occitanique*, 1841.

Engelbard Jean, agriculteur, ferme de Saint-Abdon à Saint-Usage (Aube). Né à Rouen en 1897.

Gautesse Paul, coiffeur. Collaborateur du *Progrès des Coiffeurs.*

Jolli N., tailleur à Troyes. (Grosley, *Troyens célèbres*, II, p. 371).

Lacroix Alfred-Léon, né à Rumigny (Ardennes) en 1866. Employé des Postes à Troyes, Villers-Cotterets et Paris.

Lamalle Antonin, représentant de commerce, relieur, puis manœuvre de fonderie à Montceau-les Mines où il est né en 1882.

Le Ray Adolphe. Orthographié à tort Le Roy dans ma liste.

Massat, forgeron à Paris. Auteur d'une pièce de vers *A la mémoire de Mme Pailloux*, 1864.

Missol Charles, vigneron à Varamton (Ain). Auteur de *Contes de l'azur*, *Les Fictions*, 1892.

Mortinet Louis-Michel, relieur à Troyres Tonnerre 1808 † Troyes 1887.

Spale A., coiffeur à Argentan (Orne) puis à Paris. Collaborateur du *Progrès des Coiffeurs.*

Vinchon, coiffeur. Collaborateur du *Progrès des Coiffeurs.*

LOUIS MORIN.

—

Les Premières Editions des Œuvres d'Alfred de Musset LXXXVII, 8, 118, 156). — Réunissant depuis plusieurs années des notes pour dresser la bibliographie des éditions préoriginales et des éditions originales des œuvres d'Alfred du Musset, il m'est facile de répondre à la question de « Mussettiste ».

C'est en 1828 que Musset publia son premier ouvrage sous le titre de *L'Anglais mangeur d'opium*. Ce volume ne porte pas le nom de l'auteur mais la simple mention par A. D. M. Il est certainement de Musset ainsi que l'affirme son frère et dans la notice contenue dans l'édition des œuvres du poète (œuvres posthumes) et dans la biographie. Georges

Vicaire dans le Manuel de livres au XIXe siècle (tome V, p. 1237) signale, du reste un exemplaire qui porte la dédicace! *A Monsieur Henrion, de la part de l'auteur. Alfred de Musset.*

Théâtre — Les pièces de théâtre d'Alfred de Musset furent d'abord réunies dans les deux volumes formant la IIe partie d'*Un Spectacle dans un fauteuil* parue en 1834 à la librairie de la *Revue des Deux Mondes*. Ces deux volumes in-8° contiennent : *Lorenzaccio*. *Les Caprices de Marianne*. *André del Sarto*. *Fantasio*. *On ne badine pas avec l'amour*. *La Nuit Vénitienne*.

En 1840, le théâtre de Musset entre dans la collection Charpentier. Ce volume in-12 reproduit les pièces données dans *Un spectacle dans un fauteuil*, et quatre pièces nouvelles : *La Quenouille de Barberine*. *Le Chandelier*. *Il ne faut jurer de rien*. *Un caprice*,

En 1848 paraît en un volume séparé : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.*

L'année suivante (1849) *Louison* paraît dans la même forme et en 1851 : *Bettine*.

En 1853 Charpentier divise le théâtre de Musset en deux volumes contenant les pièces de l'édition 1840, auxquelles sont jointes : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* *Louison*. *On ne saurait penser à tout*. *Bettine* et *Carmosine* qui pour la première fois paraissent réunies en volume.

Ajoutons qu'en 1849 *L'Habit vert* écrit en collaboration avec Emile Augier paraissait à la librairie Michel-Lévy.

Roman, nouvelles et contes. — *La Confession d'un Enfant du siècle* fut en 1836 éditée en deux volumes in-8 par Félix Bonnaire.

La première édition des Nouvelles parut en 1840 à la librairie Dumont in-8°, le premier volume contient *Deux Maîtresses*, *Emmelime*, *Le fils du Titien*, le deuxième volume donne : *Frédéric et Bernerette*, *Croisilles* et *Margot*.

En 1848 *Nouvelles* par Alfred et Paul de Musset, éditées in-8° par Victor Magen, donnent d'Alfred de Musset deux nouvelles : *Pierre et Camille* ; *Le secret de Javotte*.

En 1853, *Mademoiselle Mimi Pinson* parait à la librairie Eugène Didier et la même année *Histoire d'un Merle Blanc* est éditée par la librairie Blanchard.

En 1854, les *Contes* parus chez Charpentier contiennent les nouvelles de l'édition 1848 auxquelles sont jointes : *Mimi Pinson*, *Histoire d'un Merle blanc* et *La Mouche* recueilie pour la première fois en volume. Cette nouvelle est suivie des *Lettres sur la Littérature*.

La première édition des œuvres *Posthumes* est de 1860. Les *Mélanges de Littérature et du critique* parurent pour la première fois dans les Œuvres Complètes, tome IX, de l'Edition des amis du poète (1866).

Correspondance. — Le volume des *Œuvres Posthumes* de l'Edition des amis du Poète contient 35 lettres d'Alfred de Musset à divers.

La *Correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset* a été publiée en 1904 par Félix Decori, à la librairie E. Deman, éditeur à Bruxelles.

En 1907, Léon Séché a publié à la librairie du *Mercure de France* la *Correspondance* (1827 1857) qui doit être complétée par les lettres données dans le numéro du 10 mars 1910 du *Correspondant* par Jean Monval.

En 1910, Léon Séché s'est fait l'éditeur au *Mercure de France* des *Lettres d'amour à Aimée d'Alton*. Ajoutons que les deux volumes de Mme Marie-Louise Pailleron : *François Buloz et ses amis*, *la Vie littéraire sous Louis Philippe* et la *Revue des Deux Mondes et la Comédie Française*, contiennent de nombreuses lettres inédites d'Alfred de Musset à Buloz.

Œuvres complémentaires — Les divers fragments de vers et de prose qui n'avaient été recueillis ni dans les œuvres de Musset ni dans le volume des Posthumes ont été publiés par M. Maurice Allem en un volume paru en 1911 au *Mercure de France*.

ARMAND LODS.

—

Les éditions à tirage limités (LXXXVI, 145). — Bien qu'il ne soit pas fait mention d'un numéro d'exemplaire, peut-être un intermédiairiste serait-il intéressé par un exemplaire que je possède de : *Le Manuel de Xéfolius* attribué à F. de Wimpfen (guillotiné en 1793) et dont Quérard fait mention dans son tome X avec l'indication *tiré à 100 exemplaires tous donnés*.

L'exemplaire en ma possession porte la date : *1788. Au Grand Orient*

JACQUES MOUNRO.

—

La Nature et le lieu d'emplacement du feu de l'Enfer (LXXXVII, 81). — Pour « Surinden » lire *Swinden*.

E. BENSLY.

—

Inveni portum (LXXXV ; LXXXVI, 123). – Dans les *Inscriptions latines de l'Algérie*, recueillies et publiées par Stéphane Gsell, tome I, Paris, 1922, p. 309, on lit :

N° 3150 Pierre trouvée dans un jardin près de l'aqueduc (à l'est de Tébessa) ; maintenant au Musée :

HA. EVASI. EFFVGI. SPES ET. FOR-
TVNA. VALETE
NIHIL. MIHI. VOBISCV EST LV-
DIFICATE. ALIOS

Ha ! evasi, effugi ; spes et fortuna, valete : Nihil mihi vobiscu (m) est ; ludificate alios.

On retrouve exactement le même distique (sans l'interjection du début ; *nil* au vers 2) sur un sarcophage de Rome ; *Corpus incriptionum latinarum*, VI, 11743 : Büchler, *Carm lat. Epigr.*, n° 1498.

Les mêmes idées, exprimées de même, se rencontrent sur d'autres épitaphes métriques.

Bücheler, l. c. n° 409, v. 8 : *Spes et fortuna valete* ; n° 434, v. 13-14 : *Effugi tumidam vitam Spes, forma, valete : Nil mihi vobiscum est , alios deludite, quaeso.*

Voir Grenier, *Mél. Ec. de Rome* 1905, p. 73 seq. (commentant notre inscription).

Je dois ce renseignement au professeur H. J. Rose : « Lord Henry Brougham », colonne 893, n'a jamais existé. L'inventeur, le découvreur de Cannes était Henry, Lord Brougham.

E. BENSLY.

—

Le pourboire (LXXXV, 99). — A la suite d'un testament (20 mars 1530), dans mes papiers de famille, la liste des divers prêtres qui ont dit les messes requises ou réglées par ledit testament, les unes « en haulte voix » les autres basses, avec les sommes payées en regard, puis les frais de nourriture de ce clergé, et enfin, il y a :

AU SGRESTAIN III SOLZ IIII DENIERS

Dans un contrat de vente 1489, au bas, une note de main différente, mais de même époque :

ET POR LE VIN I DENIER. AU CLERC

Assurément le pourboire existait de tout temps et la bible en laisse entrevoir divers cas (Histoire de Joseph, mariage de Jacob si je ne me trompe, etc., mais je signale ces deux cas de pourboire ?? vue leur singularité.

Ç.

—

La coutume du dônage (LXXXVI, 99). — Cette coutume est à rapprocher de celle des « brandons » ou des « bures » du premier dimanche de Carême, qui était répandue par toute la Lorraine et dont la bibliographie serait très étendue.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Animaux pendus en folklore (LXXXV, 961 ; LXXXVI, 86, 127). — Les *lieux dits* désignés sous le nom d'un animal pendu ont peut être une origine onomastique plus simple que celle soupçonnée par M Marcel Baudouin, tout en se rattachant au folklore national, non pas au point de vue légendaire, mais à celui de la tradition justifiée.

Les juridictions médiévales n'hésitaient pas à faire le procès des animaux lorsque ceux-ci transgressaient les lois ; elles n'hésitaient pas davantage à leur appliquer les peines dont étaient justiciables leurs frères supérieurs, jusques et y compris celle capitale Ces pénalités intervenaient dans le cas de meurtre par un animal, ou dans celui de bestialité, l'animal étant alors complice de l'homme et jugé comme tel. L'un et l'autre, dans ce dernier cas, subissaient la peine réservée aux « bougres », c'est-à-dire celle du feu. L'animal meurtrier était parfois pendu, parfois brûlé. Il se produisait même des exécutions en effigie, lorsque l'animal inculpé avait cru devoir se soustraire, on avait été soustrait aux conséquences de son crime ! Si étrange que puisse paraitre une telle jurisprudence, elle est cependant indiscutable. Un *Registre criminel de St Martin des Champs* du XIVe siècle, nous fournit trois exem-

ples typiques de ces condamnations d'animaux :

Une truie brûlée ;

Une truie pendue ;

Un cheval pendu en effigie.

1° Item, une true marra (laboura) la joue a un affant en la terre Saint-Martin à Paris, en la rue au seigneur de Monmoranci, et en fust mors li anfez ; les gens Saint Martin pristrent la true et la menèrent à Noysi et l'ardirent pour ce faict sous les fourches de Noysi.

2° Item, une true ou porceal tua un anffant à Bouffemont, en la terre Saint-Martin ; les gens Saint-Martin la pristrent et la menèrent à Noisi, et la traînèrent et pendirent aus fourches de Noisi.

3° Item, un cheval tua un homme ou terrouer de Bondis, en la terre et justice Saint Martin. Symon Foloy à qui estoit icil cheval le transhita hors la justice Saint-Martin avant que la justice Saint-Martin y mist arrés ; il l'amenda à la gent Saint-Martin, et rendit la value du cheval et restabli une fygure de cheval, laquelle la gent Saint-Martin menèrent à Noisi et la traihinèrent et pendirent aus fourches.

De semblables faits se produisirent sans aucun doute ailleurs qu'à Noisy, mais comme en réalité ces exécutions étaient plutôt exceptionnelles et bien faites pour frapper l'imagination populaire, il ne serait pas surprenant que le souvenir s'en fut mué en dénominations topographiques désignant les endroits où avaient eu lieu les supplices.

Ed. M. M.

—

Les plus vieilles maisons; les plus vieilles boutiques (LXXXV ; LXXXVI, 12,181,227). — A signaler à Riom la pharmacie actuelle Deschamps, déjà pharmacie au XIIIe ou au XIVe siècle. . d'après titres authentiques... et peut-être même antérieurement.

Baron H. de Maricourt.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Adolphe Dupuis en Russie. — L'artiste célèbre du théâtre du Gymnase, où il avait eu tant de succès sous la direction de Montigny, fut engagé au Théâtre-Michel de Saint Pétersbourg pour la saison de 1860. Nous avons retrouvé, dans un catalogue que M. Noël Charavay prépare, la lettre qu'il écrivit à un ami pour raconter son voyage et ses débuts à Saint-Pétersbourg ; elle est curieuse à bien des points de vue. Nos lecteurs vont en juger.

St-Pétersbourg, dimanche 2/14 octobre 1860

Cher et bon ami Arrault,

Pardonnez-moi si je ne vous ai pas donné plus tôt de mes nouvelles, mais à peine arrivé il a fallu m'occuper de mes débuts et c'est remis, tout au plus, des fatigues de la route que je me suis présenté devant le public pétersbourgeois. Grâce au ciel, mon début a eu lieu hier (1) et je commence à respirer. Me voilà, non pas libre, car tous les huit jours il me faut arriver avec une pièce nouvelle, mais voilà du moins, dis-je, débarrassé des soucis d'une première entrevue avec un public qu'on ne connaît pas. J'ai réussi au-delà de toutes mes espérances et si je n'étais pas si *modeste* je vous raconterais mes succès, mais j'aime mieux laisser à votre imagination, assez développée du reste, le soin de vous peindre elle-même le brillant tableau. Donnez un libre cours à cette imagination, et ce sera cela ! Voilà de la modestie, ou je ne m'y connais pas !!!

Plaisanterie à part, mon cher Arrault, je suis très content sous tous les rapports et surtout sous ceux d'argent Je vois aujourd'hui que c'est une très bonne affaire que j'ai faite et ne resterais-je que trois ans, j'aurai plus gagné ici en ces trois années que je n'eusse gagné à Paris en dix ans !

Mais, que je vous donne des détails sur mon voyage. Partis le samedi avec nos bons amis Arnault, nous avons eu dix jours de route. Jusqu'à Berlin tout a bien été, jusqu'à Stallupœnen même, qui est la frontière prussienne rien d'intéressant parce que c'était le chemin de fer qui nous emportait, mais quand il nous a fallu entrer dans les diligences postes de la Russie, là, véritablement, a commencé l'intérêt.

Figurez vous d'affreuses guimbardes dans lesquelles on vous entasse comme des harengs, là où on tiendrait quatre, on vous met huit, on fait des observations en français, ils vous répondent en polonais-russe-allemand, ils ferment la portière, quand la portière ferme, et ils partent. Impossible dans cette boîte de placer les huit derrières appartenant aux huit personnes. On a beau vouloir se tasser, c'est impossible, ajoutez que l'on a avec soi, sacs

(1) Dans le rôle d'Olivier de Jalin, créé par lui au Gymnase en 1855.

de nuit, panier à provisions, oreillers, pelisses, etc. On se figure ne pouvoir pas rester là deux heures et on pense qu'on a soixante douze heures à occuper cette position. Mais telle est la perfection du corps humain, au bout de vingt quatre heures les cahots de la voiture ont fait descendre les superposés, les huit derrières sont de niveau (1) et chacun se trouve avoir sa place au grand étonnement de tout le monde On se figure être maigre pendant ces vingt quatre heures. Erreur, c'est quand on change de voiture que l'on s'aperçoit alors que les derrières n'ont rien perdu de leur ampleur, car c'est à recommencer. Je ne me croyais pas cette partie du corps humain si élastique.

Reste à vous raconter les villes dans lesquelles on passe. Rien de plus curieux, les villes ne sont habitées que par des juifs en haillon, ils ont l'air misérables et sont riches à ce qu'il paraît. A partir d'Ostron seulement les juifs disparaissent car il leur est défendu de vivre dans l'intérieur de la Russie Je serais très fâché de n'avoir pas fait ce voyage par terre car qui ne l'a pas fait ne connaît pas la Russie. Plus on approche de Saint-Pétersbourg plus la civilisation se reconnaît et on arrive enfin dans la capitale de la Russie où on se retrouve en pleine France, des enseignes en français, des magasins français, bref, tout est français, même les Russes qui parlent notre langue en causant de leurs affaires. J'oubliais de vous dire que dans le voyage, les villes où nous nous arrêtions pour coucher sont pourvues d'hôtels tellement ignobles que les voyageurs préfèrent se coucher par terre que d'entrer dans un lit, aussi fallait-il voir la mère Bourgeois (2) dormant gravement par terre enveloppée dans sa pelisse(3). Il y a, dans ce cas là, côté des hommes, côté des femmes. Enfin, mon cher Arrault, le voyage un peu fatiguant s'est effectué cependant d'une manière très agréable. N'était la chaleur, car il fait chaud ici, tout a été pour le mieux. Quand je parle de la chaleur c'est une température chaude et froide à la fois ce qui fait que les Russes ne quittent jamais, même l'été, leur pelisse de fourrures.

Vous avez su que nous avons un appartement complet que j'avais loué et nous sommes entrés chez nous au sortir du chemin de fer. J'oublie bien des détails que je vous donnerai de vive voix. Je n'ai pu encore écrire à l'ami Luguet. Je vais cependant cette semaine tâcher de le faire.

N. B. — La parfumerie sanitaire est connue à Saint-Pétersbourg. On est déjà venu m'en parler, mais j'attends de mieux connaître avant de ne rien faire.

A la douane russe, on m'a pincé une caisse de parfumerie, impossible de la retrouver. Je m'étais laissé prendre, tout en ayant l'air de les défendre, des petits livres ; vous savez que les imprimés sont saisis à la frontière, mais la petite caisse c'est malgré moi. Tout le long de la route j'ai laissé tomber, comme je vous l'avais dit, *par mégarde*, des petits livres de parfumerie et de pharmacie portatives et je les voyais ramasser avec une avidité qui me plaisait.

Quand il y aura du nouveau je vous l'écrirai.

Laissez-moi encore un peu de temps. Mille choses à tous les vôtres, à votre bonne sœur, à Henri, aux Giguel, à Georges, à tous vos convives des jeudis Je pense à Borie en passant devant l'exposition ; qu'il vienne donc ici, j'ai de quoi le loger. Que d'articles il y a à faire.

Au revoir, cher ami, mille et mille amitiés de votre tout dévoué.

ADOLPHE DUPUIS.

De la part de nos femmes, mille souvenirs Pardonnez-moi si je n'affranchis pas ma lettre, mais on a remarqué ici que les lettres payées d'avance arrivaient rarement à leur adresse en France.

Mon adresse pour que vous m'écriviez :
M. Dupuis, artiste du Théâtre Impérial Français, grande rue des Ecuries, maison de l'église réformée, logis 25

Dupuis eut un succès sans précédent à Saint Pétersbourg, son talent, sa distinction, sa politesse lui valurent la faveur de la famille impériale ; il fut décoré de plusieurs ordres, reçut des cadeaux princiers et il eut l'occasion de faire beaucoup de bien aux Français et à la France. Il ne resta pas trois ans, en Russie, mais dix-sept ans et ne rentra à Paris qu'en 1878.

R. B.

(1) Ici quelques mots raturés. Dupuis commente sa rature par cette note marginale : *Ici était une image inconvenante*. On lit aisément sous la rature : s'emboîtent l'un dans l'autre.

(2) Probablement sa belle-mère ; Dupuis avait épousé Mlle Bourgeois, fille d'un capitaine de l'Empire, retiré à Nemours.

(3) Dupuis écrit toujours plisse.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

LXXXVIe Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 10 Avril 1923

N° 1578

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1578

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 30 fr. ; Six mois : 16 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 34 fr. ; Six mois : 18 fr.

SOMMAIRE



LXXXVIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Avril 1923.

N° 1578

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1578

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte*

—

Questions

—

Condillac et les manuels scolaires. — La Commission d'Education fondée en 1773 en Pologne a organisé en 1775 une « sous-commission des manuels scolaires ». Elle s'est adressée à beaucoup de savants de l'Europe occidentale pour leur demander d'ecrire des manuels (entre autres à *Condillac*). Je cherche où je pourrais trouver la correspondance échangée entre cette Commission et les savants français.

Existe-t-elle dans quelques archives privées ou publiques? Je n'ai trouvé qu'une lettre d'Ignace Potocki écrite à Condillac en 1777, ainsi que sa réponse, publiées dans l'œuvre complète de ce philosophe.

UNE BIBLIOGRAPHE.

—

Napoléon au Café de la Régence. — A quelle époque exacte Napoléon jouait-il aux échecs au *Café de la Régence* ? Quels étaient ses partenaires ? On sait que la table sur laquelle joua Napoléon existe encore à la *Régence* avec quelques autres souvenirs des plus fameuses parties d'échecs de 1820 à 1875 (gravures anciennes, dessins, portraits, autographes, etc.).

C. F.

—

« Si je n'étais français, je voudrais être français . » — Ce mot a été prononcé par qui et en quelle circonstance ? Nous le voyons attribuer à Voltaire : c'est plus que hasardeux. Il y a un mot connu mais sans attribution très définie, qui a quelque parenté avec celui-ci.

Un Français a dit galamment à un Anglais :

— Si je n'étais Français, je voudrais être Anglais.

Et l'anglais de lui répondre avec la fierté de son nationalisme :

— Si je n'étais Anglais, je voudrais l'être.

Sait-on qui fit cette réponse et à qui ? Mais surtout, on aurait le vif désir de connaître l'auteur du mot qui fait l'objet de cette question.

V.

Un Duc de La Boissière tué à la chasse par le Dauphin, fils de Louis XV. — Que sait on de cet événement que je trouve relaté dans un article de journal ayant trait aux rentes servies par l'Etat : un *duc de la Boissière de Chambord* aurait été tué par le Dauphin fils de Louis XV au cours d'une partie de chasse le 21 août 1775 : une rente de *cinq mille fr.* était encore, il y a quelque années, servie à ses descendants.

Où trouve-t-on relaté cet accident ? D'où cette famille ducale tenait elle son titre ? Quels étaient ces descendants auxquels l'article en question fait allusion ?

C de Massas.

—

Les compagnons de la Feuillade. — Où trouverais-je les noms des 500 gentilshommes qui accompagnèrent la Feuillade à Candie en 1668 ? (siège de Candie par les Turcs) ? P. Hy. N.

—

Un plan de Paris, par Salomon de Caus. — Dans un manuscrit peu connu qui existe à la bibliothèque de Valenciennes, Salomon de Caus indique qu'il a dessiné un plan de Paris, par commandement de feu Meri de Vic, garde des Sceaux de France (mort en 1622).

Où se trouve ce plan non encore signalé dans la bibliographie de cet illustre ingénieur ? L. D. S.

—

Livresque (formation et sens de ce mot). — L'adjectif « livresque » qu'on rencontre fréquemment aujourd'hui, mais que je ne trouve dans aucun dictionnaire, paraît signifier « ce qui a « trait au livre, ce qu'on voit dans les « livres ».

Mais à quelle règle de dérivation se rapporte la formation de ce mot, l'un des plus barbares que je connaisse ? De quand date-t-il ? En connaît-on l'inventeur ? A. P. L.

—

Ecole d'équitation de dragons à Cambrai. — Que sait-on de cette école de cavalerie dont le gouverneur en 1764 était François de la Portine brigadier des armées du Roi ? Cette école semble avoir disparu avant 1775. Je pense qu'elle fusionna avec Saumur.

Y eut-il à cette époque une école d'équitation par subdivision d'armes (cavalerie lourde, dragons, chasseurs, hussards) ?

C. N.

—

Duchesse de Nemours (1520). — Philiberte de Savoie épousa en 1515 Julien de Médicis, frère du pape Léon X. Veuve l'année suivante, elle se retira en Savoie, mais fit de fréquents séjours à la cour de France de 1518 à 1524 auprès de Louise de Savoie, sa sœur, mère de François 1er. Elle fut toujours appelée en France duchesse de Nemours, ayant conservé l'apanage que François 1er avait conféré à son époux

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner quelques renseignements ou indiquer une source de senseignements sur les séjours en France de Louise de Savoie, duchesse de Nemours ? On connaît une lettre à elle écrite de Rouen.

Loris.

—

Amé de Genève. — Sr de Boringes, cadet de la maison savoisienne de Genève ; il fut l'ami de l'exécuteur testamentaire de Philippe de Savoie (père de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême).

Il vécut en Angoumois entre 1466 et 1497.

Connait-on : ses alliance et sa descendance ; 2° la date et le lieu de son décès ?

Garin.

—

Antomarchi. — Un de mes confrères de l'*Intermédiaire* pourrait il me renseigner sur l'orthographe du nom du médecin de Napoléon à Sainte-Hélène ? Une branche de cette famille établie en Colombie et au Vénézuéla, écrit Antommarchi (avec deux « mm »). D'autre part, dans la « Revue Historique de la Révolution française et de l'Empire » (juillet-septembre 1916) M. Albert Espitalier publia un article, qui a été reproduit plus tard comme brochure, sous le titre « Antomarchi était-il médecin ? ». Dans cet article M. Espitalier écrit Anto*mm*archi, et il fait remarquer que l'orthographe employée par lui pour écrire ce nom, est celle de l'état-civil de Morsiglia, où l'enfant fut inscrit comme étant né le 4 juillet 1789.

M. Espitalier affirme que malgré la

modification faite plus tard par Antomarchi à son nom, l'orthographe de celui-ci est celle qu'on trouve sur le registre civil de Marsiglia, et celle qui subsiste a été employée dans tous les documents officiels et officieux ayant trait à Antomarchi. Cette affirmation me semble un peu hardie et cette orthographe est justement celle qu'on trouve plus rarement employée.

Dans le livre de M. Frédéric Masson, *Autour de Sainte-Hélène*, on trouve reproduite une lettre parue dans *Le Temps*, de Paris, adressée le 16 juin 1908 de Santiago de Cuba au dit journal. par le baron Antonio Antomarchi, pour tâcher de réfuter certaines assertions de M. Masson relatives au Dr Antomarchi.

M. Masson répondit à cette lettre, et il dit dans son livre, que peu de temps après cet échange de lettres les journaux de Santiago de Cuba annonçaient la mort du baron Antomarchi, signataire de la lettre. Qui était celui-ci ? Est-ce un descendant d'Antonio Antomarchi, cousin du médecin, et qui possédait des plantations aux environs de Santiago de Cuba ? D'où provient le titre de baron de cet Antomarchi ? On ne trouve pas ce titre comme ayant été octroyé par l'Italie ou par l'Espagne. L'a-t-il été par la France ? Ou s'agit-il d'un titre du pape ?

Dr Gustavo Michelsen.

—

Brondex, poète et journaliste ? — Albert Brondex, né aux environs de Metz en 1750, auteur du poème patois « Chan Heurlin » et rédacteur du journal « Les Affiches des Trois-Evêchés », quitta Metz vers 1788 pour aller à Paris. Pourrait-on savoir ce qu'il fit dans la capitale, les ouvrages qu'il y publia ? Je crois qu'il y mourut avant 1800. Quelle est la date de sa mort ? Que sont devenus ses descendants ? On connaît l'un de ses fils nommé Albert Brondex, qui fut typographe à Paris, possesseur des manuscrits de son père, il a publié :

1. Opuscules, Paris, 1801. 2. Le Banquet de l'Olympe ou la naissance de Célimène, (Paris 1810. Ces opuscules sont cités par Quérard, t. I, p. 523). Hatin dans sa Bibliographie de la Presse cite : Le « Journal du Peuple » par Brondex.

Un bibliophile Messin.

Le mariage Cornek-Dillon. — Est-il possible de découvrir à quelle date Thomas Cornek épousa Millicent Sara Dillon, baronne du St-Empire, et de connaître le nom du notaire qui passa le contrat de mariage ?

Le mariage de Thomas Cornek et de Millicent Sara Dillon dut avoir lieu à Paris entre 1818 et 1829 ; tous deux étaient de nationalité anglaise et appartenaient au culte protestant.

Un Campagnard Gascon.

—

Les manuscrits de Sébastien du Cambout de Pontchâteau. — Pourrait-on savoir où se trouvent les manuscrits de Sébastien du Cambout de Pontchâteau et spécialement ses écrits sous forme de journal, compulsés par Gazier, et dont cet auteur parle à la page 216 tome I, de son histoire générale du mouvement janséniste 1922 ?

L. D. S.

—

Famille Duriez. — Je serai très reconnaissant au confrère généalogiste assez complaisant pour me donner les ascendants d'Isabelle Louise Duriez, ou Du Riez, née vers 1640, près Averdoingt, en Artois, et mariée en 1691 à Antoine-André de Sainte-Marthe, peu après gouverneur de la Martinique.

D'après des notes de provenance incertaine, elle aurait eu pour père un François Duriez, seigneur de Féru, pour mère une demoiselle Pétronille (?) d'Hembize ou d'Embise, pour grand-père un Gislain ou Gilles Duriez, né vers 1593.

Baron de Boussac.

—

Le baron de Fraspel. — Quelqu'aimable Intermédiairiste pourrait-il donner des renseignements sur le château de Fraspel, près d'Issoudun, en Berry, de 1480 à 1510 ?

Quels en étaient les propriétaires pendant cette période ?

Baron de Boussac-Corrèze.

—

Moreau d'Olibon et Moreau de la Rochette. — Qui étaient XXX Moreau d'Olibon et XXX Moreau de la Rochette, que nous trouvons côte-à-côte sur un billet de faire-part datant de 1809 ?

N'étaient-ils pas fils de François-Thomas Moreau de la Rochette, inspecteur général des pépinières ? PH. J.-L.

—

Sébille ou Sibille. — Existe-t-il des descendants des Sébille ou Sibille, seigneurs de la Buronnière du Juvardeil en Anjou depuis la fin du XV° jusque vers 1700. Cette famille portait : *d'azur à une bande d'or chargée de trois roses de gueules.*
NEPOS.

—

Auguste Guillaume de Schlegel. — Je possède les « Essais littéraires, et historiques » de A G. de Schlegel, en un volume in 8° publié à Bonn en 1842. Le texte est en Français, et rien n'indique qu'il s'agisse d'une traduction. Le livre a-t-il été en effet composé en Français ? Ce savant remarquable, le compagnon de Mme de Staël, écrivait donc notre langue aussi facilement et aussi purement que la sienne ? A-t-il publié d'autres ouvrages dans la même langue ?. A. P. L.

—

Pelletier de Chambrun. — Où peut-on consulter l'imprimé intitulé « Exposé de la conduite de A. Pelletier de Chambrun », paru à Bruxelles en 1817, format in-12 ? T.

—

Voltaire et Rameau. — Quelles furent exactement les relations de Voltaire et de Rameau ? Ne se rencontrèrent-ils pas en 1763 à Belleville en Beaujolais et peut-on trouver dans la correspondance du philosophe trace de cette rencontre ? Chez qui logèrent-ils ? On sait que le château de l'Ecluse, sis entre St Jean d'Ardières et Belleville a appartenu au XVIII° siècle à M. Presle, le beau père du fils de Racine, qui y composa, dit-on, son poème de la Grâce.

FRANCOPOLITANUS.

—

Les premières éditions des poésies de Verlaine. — Les premières éditions des poésies de Verlaine ne contiennent pas toutes les pièces qui ont été réunies par le poète dans les éditions postérieures. Pourrait-on nous indiquer à quelle date et chez quel éditeur ont paru les recueils contenant les pièces ainsi recueillies.

UN VERLAINIEN.

—

Armoiries à identifier : de gueules au sautoir d'or. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes : *De gueules au sautoir d'or, cantonné de 3 étoiles et d'un croissant en pointe d'argent ?* L. J.

—

Nicolat Rolin et l'Ordre de la toison d'or. — Plusieurs historiens ont avancé que Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne sous Philippe le Bon, à qui l'on doit la fondation de l'incomparable Hôtel-Dieu de Beaune, aurait appartenu à l'ordre de la Toison d'or ; d'autres ont prétendu que l'illustre homme d'état bourguignon ne pouvait pas en avoir fait partie, attendu qu'il ne remplissait pas les conditions requises.

Et comme il existe en faveur de la première thèse des arguments de réelle valeur, pourrait-on connaître la vérité sur ce point historique contesté ?

LOYS D'ANGELL.

—

« La prise de Kabrunn », par H. Vernet. — Quel musée ou collection particulière possède actuellement le tableau d'Horace Vernet : *Prise de la redoute Kabrunn*, défense de Dantzig, 1813.

Cette toile, dont on connaît la reproduction en gravure par Jayet figurait sous le n° 29 à l'exposition qu'H Vernet organisa chez lui en 1822 (*Salon d'H. Vernet*, analyse historique et pittoresque des 45 tableaux qu'H. Vernet exposa chez lui en 1822 par Jouy et Jay, Paris Ponthieu, 1822, in 8°).

T.

—

Journaux héraldiques. — Où trouverait-on à consulter les collections complètes de l'*Annuaire héraldique* et de la *Revue des questions héraldiques* ?

On demande la liste de ces journaux spéciaux qui ont repris leur publication.

DE LA D.

—

« L'Ode à la louange de tous les cabarets. » — Dans quel ouvrage peut-

on trouver le texte complet *de l'Ode à la louange de tous les cabarets*, attribuée à Berthaud ?

MAG-MAR.

—

Opéra commandé par le roi de Hollande à des auteurs français — Dans une lettre adressée de Gand à Méry en mai 1852, par Gérard de Nerval, qui venait d'accomplir un voyage en Hollande, je relève le passage suivant :

J'ai laissé un exemplaire de l'*Imagier* à la bibliothèque de La Haye, avec notre double signature. Je n'ai pas tenu à voir le roi [de Hollande], attendu qu'il a été un peu écœuré par le non-succès de l'opéra qu'il avait demandé à S... et à... dans le but de favoriser la poésie française. Ce désagrément rejaillit sur nous tous. J'ai dit seulement au directeur : « Mais pourquoi avoir demandé cet ouvrage à S... ? ». Il m'a dit : « Mon Dieu, on ne sait à qui s'adresser entre tant de poètes français : on choisit alors celui qui tient la corde. — Et celui qui tient la corde vous a étranglé, lui ai-je répondu ».

L'infortuné directeur a poussé un couic désespéré ; il quittait la direction le surlendemain, y ayant mangé ses capitaux.

Ne s'agirait-il pas ici de Scribe, le librettiste qui alors « tenait la corde » ? Mais si l'on consulte la liste des opéras écrits par cet auteur en 1851 et pendant les cinq premiers mois de l'année suivante, on ne rencontre que *Zerline ou la Corbeille d'oranges*, musique d'Auber, représenté le 16 mai 1851 à l'Opéra de Paris.

Quelle est donc cette œuvre musicale qui aurait fait un « four » à La Haye ? et si Scribe en a été l'auteur, quel était ce compositeur dont Gérard ne révèle pas le nom ?

G. P. M.

—

Un poème en vers et en prose d'Albert Glatigny. — Dans lequel des ouvrages de Glatigny peut-on trouver la pièce ayant pour titre : Les *Amours de la sultane Rozréa et du maréchal des logis Corbineau*. Le refrain est « Le vent soufflait à travers les orangers en fleurs, et il sentait bon ».

MAGHUZ.

—

« Journal d'une Française en Allemagne (juillet-octobre 1914) », par El. Altiar. — Je viens de lire — pour la première fois après huit ans — un fort intéressant journal publié en 1915 (1) par une Française qui se trouvait en visite chez une princesse allemande, Française de naissance, au moment de la déclaration de guerre, et qui, retenue en Allemagne, ne put quitter ce pays qu'au mois d'octobre 1914.

Il est facile de deviner que la princesse en question est la princesse Antoine Radziwill, née Castellane, petite-fille du maréchal légendaire, que le château de K... est celui de Kleinitz, résidence de la famille Radzivill en Basse-Silésie, que la ville de G... est celle de Glogau, etc.

L'auteur se dit Française, et manifeste les sentiments les plus favorables à l'égard de notre pays pendant les journées angoissantes qui ont accompagné l'attaque brusquée des armées allemandes contre la Belgique et la France, et abouti à la victoire de la Marne. Cependant, bien que le journal soit écrit dans un français assez pur, on y relève certaines expressions qui surprennent sous la plume d'une compatriote, telles que « J'entends que », au lieu de « J'entends dire que », germanisme très fréquent de la part des Allemands qui s'expriment en français. En outre, sans vouloir nier les horreurs commises par les troupes ennemies sur le territoire envahi, l'auteur s'élève contre les qualificatifs désobligeants adressés par la presse française au « malheureux Guillaume », et se déclare absolument « offusquée » par le terme de *Boches* malgré ces quelques dissonnances, la lecture du journal ne laisse pas d'être attachante.

Sait-on qui est cette dame, qui signe du nom évidemment déguisé d'El. d'Altiar ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« La gloire est le soleil des morts ». — De qui est cette puissante et saisissante formule ? J'ai toujours cru qu'elle était d'H. de Balzac, et un écrivain bien informé, qui l'a donnée à peu près comme titre à l'un de ses ouvrages, m'avait assuré qu'elle se trouvait dans *Le Cousin Pons*. Je l'ai cherchée et ne

(1) Perrin, 1915, in-12.

l'ai point découverte. Un « Intermédiairiste » pourrait-il me renseigner exactement ?

GÉO MAUR.

Laye. — Quel est le sens du terme « Laye » dans les noms de lieu, comme dans St-Martin de Laye, (Sanctus Martinus de Leya en 1300) (Gironde) ?

J. D.

—

L'édition originale de « Delphine ». — Un libraire me communique un exemplaire de l'édition originale de *Delphine* que M. Vicaire n'a pu décrire dans son *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle,* parce qu'elle ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. En voici, pour les Intermédiairistes désireux de compléter leur bibliographie, la description :

Delphine, par Mme de Staël-Holstein. *A Genève, chez J.-J. Paschoud, libraire,* an XI, 1802, 4 volume in-12.

Tome I : 2 ff. n. ch. pour le faux-titre et le faux titre ; XXIV pp. pour la préface et 304 pp.

Tome II : 2 ff, n. ch. pour le faux-titre et le titre, et 321 pp.

Tome III : 2 ff, n. ch. pour le faux-titre et le titre, 502 pp.

Tome IV : 2 ff. n. ch. pour le faux-titre et le titre ; 368 pp., 2 ff. n. ch. pour les « changements et correction des 4 tomes, et 1 f. blanc.

Au verso de chaque faux-titre, cette inscription :

A Londres, chez Dulau et Cie, libraires, Soko Square.

A Leipzick, chez Ch. H. Reclam, libraire.

A chaque titre, en haut de la tomaison, cette épigraphe empruntée aux *Mélanges* de Mme Necker :

Un homme doit savoir braver l'opinion ; une femme s'y soumettre.

Cette collation correspond avec celle de l'exemplaire de la Bibliothèque publique de Genève, et je dois à l'obligeance de M. le Directeur de cette bibliothèque, l'indication d'une *nouvelle édition* de *Delphine,* également publiée par J.-J. Paschoud à Genève, an XI-XII, 1803, en 4 vol. in-12, dont voici la description :

Delphine, par Mme de Staël-Holstein. Nouvelle édition revue. *A Genève, chez J.-J. Paschoud, libraire*, an XI-XII, 1803, 4 volumes in-12.

Tome I : (qui porte la mention, *Tome première* (*sic*) : 2 ff, n. ch pour le faux-titre et le titre. XXVIII pp. pour la préface et 240 pp.

Tome II : 2 ff. n. ch. pour le faux-titre et le titre et 274 pp.

Tome III : 2 ff. n. ch. pour le faux-titre et le titre et 448 pp.

Tome IV : 2 ff. n. ch. pour le faux-titre et 334 pp.

Les tomes I, II et IV, portent la date : *An X I, 1803*. Le tome III celle de : *An XII, 1803*.

Les titres contiennent la même épigraphe que celle de l'édition originale.

Cette édition n'est pas citée par Quérard, qui mentionne l'édition originale, avec la date : *An X, 1802*, erronée, sans doute, car l'*Annuaire de la Librairie* de Guillaume Fleischer, pour l'an X, 1802, qui a paru à la fin de l'an X, ne mentionne pas *Delphine* parmi les publications de J.-J. Paschoud, pour cette année.

L'édition décrite par M. Vicaire, (Tome VIII, col. 650), *Paris, Maradan,* an XI, 1803, ne serait donc que la troisième ou quatrième édition de ce roman ?

M. Vicaire signale une édition, sous la même date, (an XI, 1803), en 3 volumes in-8. Un intermédiairiste la posséderait-il et pourrait-il en donner la collation ?

GIDNUK.

—

Au temps des gothas. — Variante des paroles de *la berloque* dans un couvent de la rue de... transformé en hôpital :

Les parisiens sont avertis
Que les gothas sont repartis :
Ceux qui n'ont pas la gueul' cassée
Peuv'nt aller se coucher.

Ce ne sont peut-être pas tout à fait les paroles que, en temps de paix, on avait accoutumé de chanter au régiment, après une prise d'armes.

Connaît-on d'autres variantes issues de la joyeuse berloque des pompiers à travers les rues du Paris obscur de 1918-1919 ? Elles seraient amusantes à recueillir, alors qu'il en est temps encore.

P. D.

Réponses

—

L'affaire du Petitval (LXXXV, 34). — Si les difficultés de l'impression ne mettaient pas des bâtons dans toutes les rotatives, mon travail sur le crime du château de Vitry aurait paru, et l'on connaitrait le véritable motif du sextuple assassinat et même le nom du criminel instigateur. Qu'il me suffise d'affirmer aujourd'hui, que ce n'est qu'une *affaire de famille* dans laquelle la politique et surtout le *Dauphin* n'ont rien à voir.

LÉONCE GRASILIER.

—

Le fils de Frédéric II (LXXXVI, 186). — La comtesse Anne-Caroline Orzelska était née le 6 octobre 1707 des amours passagères de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste II et d'une Française, fille d'un machand de vins du nom de Renard, qui, de Hambourg, était venu s'établir à Varsovie. La chronique scandaleuse veut qu'une fois nubile, Anne-Caroline soit devenue la maîtresse de son père, puis celle de son frère, le comte Rudofski, autre enfant naturel d'Auguste II. Mariée le 10 août 1730 au duc Charles-Louis de Holstein-Sonderbourg-Beck, feld-maréchal russe, elle divorca d'avec lui en 1733 et mourut à Grenoble le 27 septembre 1769.

Notre confrère Old Noll paraît s'étonner que cette belle personne ait pu attirer les regards du grand Frédéric qu'il qualifie, par un délicieux euphémisme, de personnage assez « unilatéral » dans ses goûts. En effet, chacun sait que le roi professait en amour des doctrines plutôt hétérodoxes qu'il mettait cyniquement en pratique ; il n'était pas, d'ailleurs le seul de sa famille, car on assure que le prince Henri, son frère, partageait les mêmes penchants dépravés.

Quoi qu'il en soit, il paraît maintenant avéré qu'en dépit de la réputation de misogynie qu'on lui a faite, le « philosophe de Sans-Souci » sacrifia plusieurs fois dans sa vie à l'amour normal. La margravine de Bayreuth raconte dans ses *Mémoires*, que la première maîtresse de son frère fut une certaine Formera, une belle fille qu'Auguste II lui avait offerte à Berlin dans le but de le distraire de sa passion naissante pour la Orzelska ; ce qui n'empêcha pas du reste, le jeune prince de poursuivre, quelque temps après, à Dresde, son intrigue avec celle-ci, et de la mener à bonne fin.

En 1730, au moment où son père surprenait son projet de fuite avec ses amis Kat et Keit, Frédéric avait ébauché une liaison avec une fille de modeste condition. Voici ce que Voltaire écrit à ce propos dans ses *Mémoires* :

Le prince avait une espèce de maîtresse, fille d'un maître d'école de la ville de Brandebourg, établie à Potsdam. Elle jouait du clavecin assez mal ; le prince royal l'accompagnait de la flûte. Il crut être amoureux d'elle, mais il se trompait ; sa vocation n'était pas pour le sexe. Cependant, comme il avait fait semblant de l'aimer, le père fit faire à cette demoiselle le tour de la place de Potsdam, conduite par le bourreau, qui la fouettait sous les yeux de son fils.

On peut lire dans la suite du récit comment Frédéric, transféré dans la citadelle de Küstrin, parvint à se consoler de sa dure captivité.

Ce vieux singe de Voltaire raconte, quelques pages plus loin, qu'en 1740, le roi avait fait enlever de Venise la danseuse Barberini, à qui il donnait 32.000 fr. d'appointements et dont il était un peu amoureux « parce qu'elle avait les jambes d'un homme ».

Enfin, dans leur édifiant ouvrage : *Les honnestes dames allemandes* M. et Mme Frédéric Régamy prétendent que Frédéric aurait un moment « distingué », dans la société berlinoise, une certaine Mme de Troussel, fille du général de Schwerin, et femme d'un capitaine d'origine française.

La comtesse Orzelska donna-t-elle un fils à Frédéric II, ainsi que l'affirme Scherr ? C'est possible, bien que ce fils ne figure pas dans *Le Livre d'or des Souverains*, où Hiort Lorenzen a soigneusement consigné les enfants morganatiques ou naturels des personnages princiers, passés et actuels. Peut-être trouverait-on trace de ce fils dans l'*Histoire des cours allemandes depuis la Réforme*, du Dr E. Vehse, mais je n'ai pas en ce moment sous la main les 40 volumes que comprend cet ouvrage précieux pour qui veut

connaître l'histoire amoureuse en Allemagne au cours des quatre derniers siècles.

UN BILIOPHILE COMTOIS.

—

La naissance de la Czarine Marie Alexandrowna, femme d'Alexandre II (LXXXVI, 187). — M. *G. P. M.* pose une question plus que délicate, au sujet de la naissance de cette souveraine, devenue, par suite de son mariage avec le Czar Alexandre II, mère de six fils et d'une fille. Ma plume se refuse de répondre d'une façon très précise à cette question.

La mère de cette souveraine était la Landgrave de Hesse Darmstadt, née Margrave de Bade Dourlach.

Elle eut pour sœurs la reine de Bavière, puis la femme d'Alexandre Ier, la Czarine Alexiewna ; la femme de Gustave Adolphe IV ; fut sa troisième sœur.

La question posée est basée sur une de ces fables, que l'on rencontre dans presque toutes les petites cours de l'ancien Saint Empire.

La mère de la Czarine Marie Alexandrowna était née le 7 septembre 1788 à Carlsruhe, où elle s'est mariée le 18 juin 1804 et elle est morte à Darmstadt le 27 janvier 1836.

Cette princesse eut de son mariage avec l'ancien Landgrave Guillaume, devenu ensuite Grand Duc de Hesse, quatre enfants : trois fils dont le dernier était né le 15 juillet 1823 et une fille, Marie, née le 8 août 1824, devenue ensuite Czarewna et ensuite Czarine. La mère de cette Czarine n'avait donc pas encore 34 ans lors de la naissance de son troisième fils et 35 ans lors de celle de sa fille Marie.

Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, n'avait-elle pas un fils au bout de 23 ans de mariage et un second fils au bout de 25 ans d'union ? Et Marie-Thérèse la Grande n'a-t-elle pas eu un seizième enfant, l'archiduc Maximilien, né le 8 octobre 1756, alors que la souveraine elle-même avait déjà 59 ans ?

Nul besoin de chercher loin l'origine de l'odieuse fable, répandue sur la naissance de Marie Alexandrowna.

Sa mère était fille du Margrave Frédéric Charles de Bade. Ce prince, devenu veuf, s'est uni, à l'âge de 57 ans, avec une demoiselle Geyer, devenue ensuite comtesse de Hochberg. Cette union ne plut guère aux enfants du premier lit. Une perturbation s'en est suivie dans plusieurs cours apparentées. Des brouilles, survenues alors, ont duré jusqu'à nos jours.

Feu le comte Fleury a touché, dans les *Cahiers roses*, très délicatement, une des conséquences dues à ces brouilles.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Leduc, petit-fils de Louis XV (LXXXVI, 91, 199. — Dans ses *Mémoires* (tome 1er, pp. 269 et suiv.), le général Thiébault prétend que l'abbé Le Duc aurait joué un certain rôle dans les événements du début de la Révolution, et, notamment, qu'en 1790, il serait intervenu dans la mystérieuse affaire Favras.

On sait que cet aventurier, qui n'était probablement ni Favras, ni marquis, et s'appelait Mahy, avait été accusé d'avoir, à l'instigation du comte de Provence, formé le projet de faire évader de Paris la famille royale, et accepté la mission de débarrasser la cour, en les faisant assassiner, de La Fayette, de Bailly et d'autres coryphées de la Révolution. Le comte de Provence vint se disculper devant la municipalité, tandis que Favras, qui n'avait pas voulu révéler le rôle joué par le prince, avec l'espoir que son généreux silence lui vaudrait l'intervention du roi, fut condamné à la pendaison par le tribunal du Châtelet :

Conduit à l'Hôtel de ville, pour savoir s'il avait des révélations à faire, il n'en fit aucune, grâce aux promesses qui lui avaient été faites et à l'influence qu'exercèrent sur lui les deux ecclésiastiques qui lui avaient été donnés, et au nombre desquels se trouvait l'abbé Le Duc, dont la seule présence équivalait à une preuve sans réplique.

Mais parvenu au lieu du supplice et ne voyant pas la grâce arriver, il voulut parler, et certainement il aurait tout dit, si l'abbé Le Duc ne l'avait contenu par ces mots : « Votre sort est irrévocable... soumettez-vous donc à ce que le Roi ne peut plus empêcher, et considérez que vous sauvez la famille royale tout entière, et que votre famille recueillera le prix de votre héroïque dévouement ».

Il fut pendu ! L'abbé Le Duc aussitôt se jeta dans une voiture qui l'attendait ; à toutes jambes de chevaux, il arriva au Luxembourg, et, en dépassant le seuil de la pièce

où le prince l'attendait dans une grande anxiété, il s'écria : *Consummatum est* !

C'est à l'abbé Le Duc lui-même que nous dûmes, mon ami Préval et moi, de connaître tout ce qui concerne Favras dans cette affaire ; le même abbé convint devant nous que Favras, n'ayant aucune raison et aucuns moyens de recruter pour lui-même, n'avait pu être et n'avait été en réalité que l'agent de Monsieur.

De Favras, Thiébault passe à Robespierre qu'il accuse positivement d'avoir été secrètement « l'exécuteur des vengeances des Princes contre les nobles, contre les magistrats qui n'émigrèrent pas, etc., » malheureusement, les *Mémoires* sont coupés à cet endroit. Puis il revient à l'abbé Le Duc :

Ce que la tombe de cet abbé Le Duc a enseveli de secrets et de faits curieux n'est pas croyable. Dans une position qui le mettait à même de tout savoir et qui ne lui permettait de rien écrire, il avait passé sa vie à fureter et l'avait fait avec autant d'esprit que de mémoire : par malheur, je ne l'ai vu que deux fois, une fois chez Préval, une fois chez lui, et encore ces entrevues furent courtes. C'est dans la première entrevue qu'un honnête officier nous fit rire en adressant à l'abbé Le Duc cette apostrophe : « Mais comment le Roi ne vous a-t-il pas fait évêque ? ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Un de mes amis offre de fournir à M. V. tous les renseignements qu'il possède sur le fils de Louis XV et sa descendance et qu'il a réunis en vue d'une étude sur les très nombreux enfants naturels de ce roi.

HENRY LYONNET.

* * *

[Transmis à M. V. qui remercie l'auteur de cette offre aimable].

—

La descendance des Condé de Louis XV à nos jours (LXXXVI, 201, 256). — Au sujet de la soi-disante fille naturelle du prince de Bourbon-Conti, voir l'étude de G. Lenôtre dans le quatrième volume de *Vieilles maisons, vieux papiers*, intitulée « Montcairzain ».

C. N.

—

Médaille en étain de 1848 (LXXXVI, 144, 269). — Le maréchal Bugeaud a fait justice de la calomnie que cette fameuse médaille perpétue, par la lettre suivante :

Le Maréchal Bugeaud au Ministre de la guerre, M. le Colonel Charras.

Paris, 28 mars 1848

Citoyen Ministre,

Vous êtes mon recours naturel contre une calomnie qui afflige et effraye ma famille, car elle se produit en articles de journaux, en motions de clubs, en lettres anonymes. Il est évident qu'on veut me vouer à la colère du peuple de Paris, en m'accusant d'avoir ordonné le massacre de la rue Transnonnain en avril 1834. Eh ! bien, Monsieur le Ministre, je ne suis point allé dans cette rue ni aucune fraction des troupes que je commandais. J'avais sous mes ordres le 32e de ligne, Colonel Duvivier, aujourd'hui général de division, et la 9e légion, Colonel Boutarel. Il est facile de faire une enquête et je viens la demander instamment pour faire cesser des bruits qui me révoltent. Oui, j'ai voulu défendre les lois du pays violemment attaquées, mais ordonner de tuer des vieillards, des femmes et des enfants ! la pensée seule m'en fait horreur.

L'homme qui a éprouvé souvent l'enthousiasme pur de la victoire sur les ennemis de la France, ne peut descendre à des ordres barbares. L'enquête prouvera que loin de montrer de la férocité, j'ai arraché à de mauvais traitements une foule de prisonniers. Les gardes nationaux de la 9e légion, qui se trouvaient sur la place de l'Hôtel de ville, l'attesteront, et, entre autres, M. Gabis, capitaine et député.

Après une longue carrière toute de dévouement à mon pays, après avoir soumis les Arabes de toute l'Algérie, j'étais loin de penser que je serais attaqué avec tant de violence et d'injustice par des hommes qui font profession de patriotisme élevé.

Agréez, etc.

THOMAS BUGEAUD.
Maréchal de France

Faut-il espérer que le rappel de cette noble lettre du grand soldat prévaudra contre la bassesse et l'ineptie de la médaille que l'esprit de parti a fait frapper ?

S.

—

Le droit de gillerie, le droit du seigneur (LXXXV ; LXXXVI, 14, 107, 152, 203). — J'ai invoqué le témoignage d'un grand chartiste bourguignon et la discussion n'est pas close. Serai-je plus heureux en y faisant intervenir le plus grand des chartistes français, celui dont personne ne conteste l'autorité ?

Léopold Delisle (*Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie au*

Moyen Age, p. 68 à 75), analyse sans rien gazer, les nombreux textes normands qu'il a rencontrés sur ce sujet. Tous ont pour objet un droit levé par le seigneur sur les mariages de ses vassaux ; une fois seulement s'y rencontre un mot peu décent, celui de *culage*, mais il est appliqué à une amende de 3 sous dans le cas où la fille se marie hors de ses domaines, une seule fois y est spécifié *ce droit infâme dont le nom se jette sans cesse à la face de la féodalité comme le plus sanglant outrage*, mais c'est sous la forme d'une grossière plaisanterie comminatoire, puisqu'il se rachète par un morceau de porc et un gallon de vin.

« En résumé, dit L. Delisle, nous ne constatons donc pas que les paysans aient été, à l'occasion de leur mariage, soumis envers leurs seigneurs à des obligations plus avilissantes que celles auxquelles ces derniers étaient eux-mêmes astreints vis-à-vis de leurs suzerains, et, sans nous dissimuler les mœurs corrompues des différentes classes de la société du Moyen âge, de l'ensemble des textes normands qui nous sont passés sous les yeux, nous nous croyons autorisés à nier l'existence réelle et légale du droit auquel nous faisions tout à l'heure allusion. »

NOLLIACUS.

*
* *

Eveillé, dans le *Glossaire Saintongeais*, 1887, donne au mot cuissage, cullage, les textes ci-après :

Consuetudo olim ab Evenno tyranno inducta, ut Domini prefective in suo territorio sponsarum omnium virginitatem prælibarent, dimidrata argenti marca unam noctem à præfectorum uxoribus redimente sponsa ; quod etiam num pendere coguntur, vocant quæ vulgo markettam mulierum (Hector Boethius lib. III et XII, Historiæ Scotorum, p. 260).

Nemo feminam det viro, antequam de mercede Domino reddenda fidejussorem accipiat, Puella dicitur esse defertum regis et ob ho. regis est de ea amachyr (prætium virginitac tis) habere (Leges Noëli boni regis Walliæ. cap. XXI).

Postremo hunc jam induxerat morem, ut nemo sine ejus permissu uxorem duceret, ut ipse in omnibus nupticis prægustator esset (Lactantius, Lib. de mortib. persecut.)

Boérius, decision 297, numero 17, rapporte ce qui suit : Ego vidi in curia bituricensi metropolitanî, processum appellatum, in quo rector seu curatus parochialis, prætendebat ex consuetudine primam habere carnalem sponsæ cognitionem, quæ consuetudo fuit annullata et in amendam condemnatus...

Et plus loin :

Et pariter dici et audivi et procerto teneri, nonnullos vasconiæ dominos habere facultatem prima nocte nuptiarum suorum subditorum ponendi unam tibiam nudam ad latus neogamæ cubantes aut componendi cum istis.

Eveillé cite encore :

Un arrêt du Parlement de Paris du 19 mars 1409, fait défense à l'évêque d'Amiens d'exiger des habitants d'Abbeville nouveaux mariés un droit en argent pour leur donner congé de cohabiter avec leurs femmes les trois premières nuits du mariage.

J. D.

—

Le pantalon rouge dans l'armée (LXXXIII, 204, 349) — Des *Mémoires du maréchal de Castellane*, en mars 1819 (tome Ier, chap. IX) :

Je retournai le 8 mars à Pontivy. Depuis la formation de mon régiment, je sollicitais le shako et le pantalon de garance ; cette couleur à la fois solide, éclatante, bon marché, a le grand avantage de se récolter en France. Malgré mes bonnes raisons, des obstacles me furent suscités. On avait accordé, l'année précédente, le pantalon garance à la cavalerie ; cette fois j'obtins le shako, qui augmenta le brillant de mon régiment...

Et le Maréchal ajoute en note :

Dix ans après on donna le pantalon garance à l'infanterie. Je l'avais demandé en 1826, dans mon rapport d'inspection du 9° d'infanterie légère, de ma brigade en Espagne. Ce fut une grande économie pour l'Etat, et la tenue y gagna...

On ne pourrait en dire autant du *bleu horizon*, si la tenue n'y a pas gagné, on ne saurait, par contre, rêver teinte plus salissante et qui passe plus vite.

P. D.

—

Hôtel de Luynes, rue du Vieux-Colombier (LXXXVI, 189). — Est-il certain qu'il ait existé un hôtel de Luynes rue du Colombier, ou plutôt du *Vieux-Colombier*, puisque M. P. Hy. N. situe cet hôtel hypothétique à la Croix-Rouge ?

Aucun des historiographes de Paris n'indique un hôtel de ce nom dans la rue du Vieux-Colombier.

Jaillot mentionne deux hôtels de Luynes, l'un « rue Saint-Dominique, en face la grille des Jacobins [actuellement église Saint-Thomas d'Aquin] », que ceux de

ma génération ont encore connu et qui a disparu par suite du percement du boulevard Raspail ; l'autre, rue de Grenelle, sans autres précisions

Le comte d'Aucourt, dans son ouvrage sur les *Anciens hôtel de Paris*, ne nomme que le premier. Il ne cite, en outre, qu'un hôtel de Balincourt, sis rue Basse-du-Rempart (1787), et ignore Larlan.

Hurteau et Magny ne parlent pas non plus d'un hôtel de Luynes à la Croix-Rouge.

Tisserand, qui, dans sa continuation de la *Topogaphie du Vieux-Paris*, de Berty, énumère chaque maison de toutes les rues aboutissant à la Croix-Rouge, n'en signale aucune qui ait porté le nom d'hôtel de Luynes.

Par contre, il mentionne rue du Colombier [actuellement rue Jacob], au coin de la rue de l'Echaudé, une maison, dite de la *Couronne*, qui « vers le milieu du siècle passé [XVIIIe siècle] était connue sous le nom d'hôtel de Luynes ».

Ce fait est confirmé par Jaillot qui, dans la liste qu'il donne des hôtels garnis de Paris en 1777, nomme l'hôtel de Luynes « rue du Colombier, près la rue de l'Echaudé ».

Il semble donc que Lefeuve (et avec lui son fidèle copiste, M. de Rochegude) ait confondu les rues du Colombier et du Vieux-Colombier. D'ailleurs, la maison à laquelle il fait allusion, et dans laquelle il loge successivement Gabrielle d'Estrées, les mousquetaires et l'académie Del Capo, et qui portait en 1861 le n° 24, n'était pas située sur la Croix Rouge, mais à l'endroit où la rue de Rennes traverse la rue du Vieux-Colombier.

Enfin le carrefour de la Croix-Rouge n'a pas été créé par la démolition d'un immeuble situé sur son emplacement ; cette place existait depuis au moins le XIVe siècle, d'abord sous la dénomination de carrefour de la Maladrerie, puis sous son nom actuel, ainsi que l'on peut s'en rendre compte en examinant tous les plans de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Les origines du carrefour de la Croix-rouge se perdent dans la nuit des temps topographiques, ou, pour dire plus simplement, ce carrefour est connu, orné des noms les plus divers depuis le XIIIe siècle. On peut donc présumer qu'il était auparavant un terrain vague ou maraîcher, sur lequel il n'avait rien été édifié jusqu'alors ; carrefour de chemins auquel, en dernier lieu, une croix votive ou autre avait donné son nom.

Notre confrère P. Hy. N. confond sans doute la rue du Colombier, proche de l'abbaye St-Germain-des-Prés, avec la rue du *Vieux-Colombier,* voisine du carrefour de la Croix-rouge. Cette confusion est assez fréquente, en raison de ce que jusqu'au XVIIe siècle, ces deux rues furent désignées sous le même nom *du Colombier.* Lefeuve, entre autres auteurs, commet délibérément cette erreur, ce qui ne contribue pas à rendre clair son ordinaire et inextricable galimatias. Les hôtelleries qu'il cite comme ayant existé dans la rue du *Vieux-Colombier* appartenaient toutes à la rue du *Colombier* ; ces hôtelleries sont celles *de Montgommery, de Saxe, de Londres, de Bruxelles, de Notre-Dame, et du Parc Royal.* Il est donc très possible que l'hôtel Balincourt ait été l'objet d'un transfert analogue.

Ce qui me confirme l'hypothèse d'une confusion probable, c'est que j'ignore tout d'un hôtel de Luynes ou de Balincourt au carrefour de la Croix-rouge, alors que, précisément, dans la rue du Colombier proprement dite, actuellement la partie de la rue Jacob comprise entre les rues de Seine et St-Benoît, il exista, à l'angle oriental de la rue de l'Echaudé, et jusqu'à la Révolution, au moins, un *Hôtel de Luynes* qui était déjà un hôtel meublé à la fin du XVIIe siècle. Cette maison qui était intersignée en 1595 : *La Couronne,* avait été construite avant 1547 pour un sieur de Moussy, qui possédait une tuilerie dans le voisinage, et de qui les héritiers l'avaient cédée au sieur de Chanteloup, le propriétaire de 1595. C'est ce qu'établit la *Topographie de Berty.*

En 1692, Blégny mentionnait déjà l'hôtel de Luynes comme hôtellerie de second ordre parmi les grandes. A qui appartint l'immeuble entre les années 1595 et 1692 ? Je ne le sais pas ; il est tout au moins vraisemblable qu'il fut à une date inconnue de moi la propriété d'une famille de Luynes, et devint hôtellerie sans

changer de nom, ainsi que cela avait eu lieu pour d'autres hôtels seigneuriaux parmi lesquels ceux *de Tréville*, *de Montgommery*, *d'Entragues*, *de la Fraizelière*, etc.

En 1752, l'Hôtel de Luynes fut, presque simultanément, à vendre et à louer, ce qui donna lieu à deux descriptions qui nous font connaître approximativement l'importance et les dispositions de cet immeuble :

« A vendre, grande maison appelée l'Hôtel de Luynes, rue du Colombier, faubourg St-Germain. Par licitation du Parlement. Les appartemens sont lambrissés, boisés, parquetés, et ornés de glaces et de chambranles de marbre. Le bail judiciaire est de 7.000 livres. Il y a toute sûreté pour les acquéreurs. On s'adressera à M. Corpelet, procureur, rue Galande ».

Trois mois plus tard, la maison, vendue sans doute, était mise à louer, ainsi décrite :

« A louer. — Grande et belle maison appellée Hôtel de Luynes garni, rue du Colombier, faubourg St-Germain, près la grille de l'Abbaye. Pour Pâques.

« Elle consiste en plusieurs appartemens très grands, parquetés, plafonnés et ornés de glaces et de chambranles de marbre à chaque étage. Vingt sept balcons sur la rue, cuisine, grande cour, petite cour, 5 remises, écuries pour 20 chevaux, 2 grands et 2 petits escaliers etc. Il y a 2 boutiques et dépendances contiguës audit hôtel, rue du Colombier ; autre boutique, rue Cardinale, dans l'Abbaye. A louer pour le même terme, ensemble ou séparément. On s'adressera à M. Fouché de Vieillecourt, avocat au Parlement, rue des Noyers. »

De 1754 à 1757, on y trouvait des appartements loués meublés, de 40 jusqu'à 250 livres par mois ; de 1760 à 1769 les prix s'élevaient jusqu'à 450 livres, et l'on y servait des repas à différents prix.

En 1788-1789, l'Hôtel de Luynes était indiqué au n° 26 de la rue du Colombier ; il existait certainement encore en 1793, mais à cette époque je perds sa trace, n'ayant jamais fait de recherches particulières à ce sujet.

Coïncidence curieuse : le sieur de Moussy, propriétaire de la maison qui fut plus tard l'hôtel de Luynes, était en même temps possesseur d'une tuilerie située *dans le voisinage*. Or, la maison qui fait l'angle oriental des rues du Vieux Colombier et du Cherche-Midi, était appelée la *Vieille Tuilerie* ou la *Tuilerie Bailly*. Une partie de la rue du Cherche-midi y avait pris son nom de rue des *Vieilles Tuileries*. Y a-t-il un rapport entre le sieur de Moussy et *cette vieille tuilerie* ? C'est chose possible. Mais, déjà en 1536, cet emplacement angulaire était devenu la propriété du pédagogue Chéradame, qui, à cette date, y avait fait édifier une maison.

De nouveau bastie, avec galleries, estuddes, cour, caves et jardin dans lequel il a ceste année fait bastir sur ung petit mont environné de arbres, une petite maison pour servir à se aler récréer aux escolliers »

Maître Chéradame y professait, en même temps qu'au collège royal, le grec, le latin et l'hébreu.

L'autre angle de la rue, sur le même carrefour, fut occupé en 1662 par les Prémontrés réformés, qui s'installèrent à cette date *sur ce même terrain des tuileries*, ce qui supprime toute idée de construction antérieure. Il ne resterait donc, comme emplacement présumé d'un hôtel de Luynes au carrefour de la Croix rouge, que celui du clos Chéradame, si hôtel de Luynes il y eut jamais, à cet endroit, ce dont je doute.

Ed. M. M.

—

L'église Ste-Opportune. (LXXXVI, 189. — L'église Ste-Opportune a été démolie en 1793, la maison de la place Ste-Opportune qui porte le n° 10, occupe une partie de son emplacement.

E. P.

* * *

Le « plan des paroisses » de Junié — facile à consulter, — fournit sur la collégiale et le cloître Ste-Opportune des données assez précises et qu'on peut espérer exactes. On y trouve, à une échelle suffisante, la situation et la forme, au moins approximative, des trente immeubles dont se composait la minuscule paroisse. En prenant ces indications comme base, on pourrait arriver à des découvertes intéressantes.

Parisiensis.

* * *

L'église Ste-Opportune, démolie vers 1797, et ses cloîtres, occupaient l'emplacement circonscrit par les rues : Ste-Opportune, Courtalon, St-Denis, et des Lom-

bards ; (la partie de cette dernière rue qui formait autrefois celle de l'*Aiguillerie*). L'église, qui était orientée, avait son entrée principale sur la place Ste-Opportune.

Le cloître proprement dit était divisé en : « grand cloître et petit cloitre », par une ruelle dont aucun vestige ne subsiste aujourd'hui ; c'était présumablement la ruelle appelé *de la Barre*. On confondait, en outre, sous la même dénomination de *Cloître Ste-Opportune,* le cloître et les rues immédiatement voisines de l'église.

S'il existe des substructures de maisons contemporaines de l'église Ste-Opportune, ce ne peut être que dans la rue Courtalon, que l'on croit être la très vieille rue *aus petits solers de basenne.*

MAGHUZ.

*
* *

Du temps de Charles le Chauve s'étendait au nord de la Seine, entre le boulevard Bourdon, la place des Victoires et Montmartre, une vaste forêt au Sud de laquelle, au lieu dit « Champeaux », s'élevait une chapelle appelée Notre-Dame des Bois.

Lors qu'Hildebert, évêque de Séez, fut chassé de son diocèse par les Normands (865), il emporta avec lui le corps de Ste-Opportune, abbesse d'Alménèche, et se retira d'abord à Moucy-le-Neuf près de Senlis. Ne s'y sentant pas en sécurité, il se réfugia bientôt à Paris dans la Cité, toujours accompagné de sa précieuse relique. Quand les Normands furent repoussés définitivement, le roi Philippe-le-Bègue (867-879) concéda à Hildebert la propriété de Notre-Dame des Bois et dota richement cette Eglise qui fut reconstruite. Les restes de l'abbesse, moins un bras, y furent transférés et elle prit le nom de Ste-Opportune.

Plus tard en 1374, Jean du Pin, abbé de Cluny, fit don à cette église du bras qui manquait et qui y fut transporté solennellement, ainsi que le constate un extrait du régistre de la Paroisse. Charles-Quint qui la visita, lui offrit dans la suite un magnifique candélabre à dix branches.

Cette Eglise ne devint paroisse et collégiale qu'en 1154 sous Louis le Jeune. Le chœur fut démoli puis rebâti à cette même époque ; d'après Dulaure, l'ancienne nef subsista jusqu'à la chute de l'Ancien Régime. Gourdon de Genouillac affirme par contre que cette Eglise fut entièrement reconstruite à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle.

Quoi qu'il en soit, un peu avant 1154, un nouveau quartier commençait à s'ériger autour de cette paroisse. Elle fut bientôt entourée par une petite place, où se trouvait le cloître et qui porte encore son nom. Toutefois l'entrée principale de l'édifice s'ouvrait rue de l'Aiguillerie, qui existe également, mais qui a été absorbée par la rue des Lombards.

Supprimée en 1790 et devenue propriété nationale, l'église Ste-Opportune fut vendue en 1792 et démolie en 1797.

ORFRÉMONT.

*
* *

Cette église, qui, vendue comme bien national en 1792, a été démolie trois ans après, s'étendait du levant au couchant, dans l'espace compris actuellement entre les rues Saint-Denis, de l'Aiguillerie [absorbée par la rue des Lombards], la place Sainte-Opportune et la rue Courtalon ; sa principale entrée était au nord, dans la rue de l'Aiguillerie. Le cloître était situé au midi, du côté de la place actuelle.

Les origines de cette église sont obscures. On croit qu'une chapelle fut construite, à cet endroit, après le départ des Normands, sous le nom de Notre-Dame-Des-Bois, et prit celui de Sainte-Opportune, lorsque les reliques de cette sainte y furent déposées.

Cette chapelle fut reconstruite dans des proportions plus étendues, et devint paroissiale à la fin du XIIe siècle. On en rebâtit successivement plusieurs parties, dans les siècles suivants ; la tour était remarquable par les ornements qui la décoraient.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les descendants de la comtesse d'Agoult (LXXXVI, 190). — De son mariage la comtesse d'Agoult a eu au moins une fille, Louise, née en 1828, qui épousa un gentilhomme de lettres, le marquis Guy de Charnacé. A la date du 28 mai 1849, le général de Castellane notait dans son *Journal* à propos de ce mariage :

M. le comte d'Agoult m'a prié, en qualité de Provençal et comme tel un peu son parent, d'être le témoin du mariage de sa fille, qui épouse M. Guy de Charnacé. Monsieur d'Agoult est séparé de sa femme, née Flavigny. A mon grand étonnement, elle était à la municipalité ; son mari, en arrivant, lui a fait une grande révérence, puis ils se sont assis à côté l'un de l'autre.

La comtesse d'Agoult a-t-elle eu une autre fille légitime ? Dans ses *Souvenirs*, où il me semble bien qu'elle ne parle que de sa fille Louise, elle écrit qu'au moment des « Trois glorieuses », elle était dans un état de grossesse assez avancé. Mais ces souvenirs, s'arrêtant là, ne nous apprennent point si cette situation intéressante a eu d'heureuses suites. Il convient, en outre, de noter que, dans le second volume de son ouvrage sur *George Sand*, Mme W. Karénine dit, à propos du début de la liaison de Mme d'Agoult avec Liszt en 1833 : « Un beau jour elle quitta son mari et sa petite fille et donna le spectacle d'une héroïne sacrifiant tout à son amour sublime ». Il semble donc qu'elle n'ait eu qu'un enfant.

Sa descendance est, si je ne me trompe, représentée de nos jours par M. le marquis de Charnacé, qui a épousé Mlle de Damrémont.

G. P. M.

*
* *

De son mariage avec le comte d'Agoult elle a eu une fille unique : Claire-Christine d'Agoult, née le 10 août 1830, mariée dès avant 1852 à Guy de Girard, vicomte de Charnacé.

MONTEBRAS.

*
* *

La comtesse d'Agoult, née Flavigny, était la fille d'une demoiselle Bethmann.

Avant sa liaison avec Listz, elle eut une fille laquelle épousa le marquis de Charnacé, littérateur distingué, mort il y a une quinzaine d'années.

Celui-ci a laissé un fils fort sympathiquement connu. En souvenir du pseudonyme illustré par sa grand'mère, il porte le prénom de Daniel. Lui-même a fait souche et a trois enfants.

ECHARPE.

—

Anglic de Grimoart (LXXXV, 956). — Au lieu d'Anglie, il faut lire Anglic (*Anglicus*). Anglic de Grimoard, frère du pape Urbain V, ne fut pas promu cardinal en 1362, mais le 18 septembre 1366, au titre de Saint-Pierre-aux-Liens. Il était alors évêque d'Avignon depuis le 12 décembre 1362. Il devint évêque d'Albano le 17 septembre 1367 et mourut à Avignon le 16 avril 1388.

Ses armes étaient : *de gueules, à quatre rais en pointe d'or en chef*, selon Duchesne (*Histoire des cardinaux français*, t. I, p. 581) ; *de gueules au chef denché de trois pièces d'or*, selon l'abbé de Massilian (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2379, fol. 248). C'est Duchesne qui a raison, comme on peut voir par les armoiries de Grimoard inscrites dans une lettre ornée du *Terrier de l'évêché d'Avignon* (Archives de Vaucluse, G. 9) et reproduites par le Dr P. Pansier (*Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIVe au XVIe siècle* ; 1922, t. I, p. 24). N'ayant pas actuellement sous les yeux l'ouvrage de Duchesne, je ne saurais dire si on y trouve le portrait du cardinal-évêque d'Albano.

ADRIEN MARCEL.

—

Arnulf de Metz, ses généalogies (LXXXVI, 191). — Consultez : Chroniques et description du lieu de naissance à Lay-Saint-Christophe de Saint-Arnou, évêque de Metz, duc d'Aquitaine et d'Austrasie, etc., par J. Cayon, Nancy, 1856, in-4, 44 p. 13 planches.

Histoire de Saint Arnoul, évêque de Metz et premier ministre d'Austrasie sous Clotaire-le-Grand et Dagobert-le-Grand. Vie de Saint-Clodulphe, fils du précédent et évêque de Metz, traduit d'un manuscrit inédit, par M. l'abbé Begel, missionnaire, Bar-le-Duc, 1874, 324 p. in-12.

UN BIBLIOPHILE MESSIN.

—

Famille d'Auteroche (LXXXVI, 45, 206). — La « généalogie de la famille de Luynes », sans nom d'auteur, éditée à Orléans chez Herluison en 1895 (page 85) donne pour mère à Jean-Jacques de Luynes, Marie-Thérèse du Coing (et non du Ring) fille de Claude du Coing, écuyer seigneur de La Poste, et de Marie-Thérèse-Rousseau. P. DU C.

—

Famille Thierry, Haguenau, Alsace (LXXXVI, 238). — Un des fils de

M. Joseph Thierry, ancien ministre des finances, M. Adrien Thierry, était secrétaire d'ambassade de France à Londres il y a peu de temps.

M. Joseph Thierry était, je m'en souviens, très documenté sur les origines de sa famille, et je n'ai nul doute que son fils puisse fournir à notre confrère tous renseignements désirés.

S-S.

***

On pourrait s'adresser pour avoir des documents à M. Joseph Klébé, président d'Histoire et d'Archéologie de Hagueneau, 8 rue de l'Aqueduc, à Hagueneau (Bas-Rhin).

—

Edouard Beaufils et la conspiration Berton en 1822 (LXXXV, 956 ; LXXXVI, 60). — En 1910, un descendant d'Edouard Beaufils habitait au 61, avenue des Ternes. L. H.

—

Birague (LXXXVI, 139, 249). — La famille de Birague qui s'est perpétuée en France jusqu'à nos jours a toujours revendiqué une origine commune avec celle de René de Birague que le roi Charles IX nomma chancelier de France en 1573 et dont elle a de tout temps porté les armoiries. On trouvera sa généalogie dans le Dictionnaire des familles françaises de Chaix d'Est-Ange, tome IV pages 303 et 304. LÉON DUFOUR.

—

Carré de Montgeron. Où était exactement situé son hôtel? (LXXXVI, 43, 157, 207). — Je lis dans *Les anciennes maisons de Paris* par Lefeuve, tome II, page 159 :

Rue des Bourguignons dont le reste est maintenant absorbé par le nouveau boulevard de Port-Royal (écrit en 1858) : Hôtel de la santé, ainsi s'appelait il y a 10 ans la modeste maison n° 35 de cette rue des Bourguignons qui avait mené à Port-Royal, les balustres de bois d'un petit escalier n'y dénoncent-ils pas une construction antérieure aux querelles du jansénisme ? Avant d'être une pension bourgeoise, cette maison à jardin a gardé pendant un siècle, de père en fils, une famille de jardiniers-fleuristes, qui avait succédé à Louis Basile Carré de Montgeron, acquéreur en 1711 d'une charge de conseiller au parlement.....

Suit la biographie de ce dernier :

... Paroissien de St-Jacques-du-Haut-Pas... il prend à toute heure la rue tortueuse de l'Arbalète pour assister, rue d'Orléans, dans le cimetière St-Médard, au spectacle donné par les Convulsionnaires... Exilé en Auvergne il revient à Paris où il fait de son humble maison l'asile des fugitifs... en juillet 1737 il se rend à Versailles, présente au Roi son livre et est envoyé à la Bastille..... puis exilé il meurt à Grenoble.

Il n'est pas question de Carré de M. dans le même ouvrage à propos des rues Suger et Hautefeuille.

P. HY. N.

—

Mlle de Charolais (LXXXV, 956). — Consulter la petite notice sur la *Maison Romane de Mons* (S.-et-O.), — s. d., Paris in-8° jésus. Anonyme (L. de Quellern).

H. L.

—

Famille de Chamisso (LXXII ; LXXXV, 355, 447, 590, 784, 880). — M. Marc Farchi, né à Bucarest, a écrit sur Chamisso une thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté des lettres de Paris, et intitulée *Adalbert de Chamisso, sa vie, ses œuvres, ses amis et la poésie allemande de 1800 à 1838* (Lahure, 1877, in-8° de 168 pages).

Cette étude, malgré son titre un peu long et le prénom de Chamisso mal orthographié — Adalbert au lieu d'Adelbert, — offre un tableau condensé, mais complet et attrayant de la vie littéraire à Berlin pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle a, en outre, le mérite d'être écrite dans un français élégant et correct, qui ne laisse nullement soupçonner l'origine étrangère de son auteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille d'Espinchal (LXXXVI, 236). — Il me semble que nul ne serait actuellement mieux en état de renseigner le collègue intermédiairiste qui signe *Edacbe* sur les circonstances relatives à la famille d'Espinchal que M. A. Marignan.

En effet, peu avant qu'éclatât la Grande guerre, cet érudit nîmois était absorbé par la confection d'un travail éditorial sur le comte d'Espinchal et les quelques rares habitués — dont l'auteur de ces lignes — du Cabinet Directorial d'Albert Poussigue n'ont certes pas ou-

blié la verve abondante avec laquelle M. A. Marignan y présentait ses idées, politiques et autres. En tout cas, il sera aisé à M. *Edache* d'entrer en relations avec M. A. Marignan en lui écrivant à sa revue *Le Moyen-Age*, chez Champion, 5, quai Malaquais, VIe.

CAMILLE PITOLLET.

—

Herbert, origine de ce nom (LXXXV, 959). — D'après Lorédan Larchey (Dictionnaire des noms), *Herbert* serait une forme du vieux nom germanique Heriberl (renommé dans l'armée), assez commun au VIIIe siècle.

Herbert peut aussi venir de *Herb* : âpre, aigre, triste (Allemand).

—

Le comte de Hunebourg (LXXXV, 524, 646, 884). — Etant de passage à Neuwiller, j'y ai visité le cimetière où se trouve la sépulture du comte de Hunebourg. Son monument tombal (obélisque en marbre blanc) est décoré du côté facial de la tête du défunt en relief et du côté opposé de ses armoiries. Sur les deux autres côtés se trouve l'inscription suivante que je copie textuellement :

Ici reposent les restes de Henri Jacques Guillaume Clarke, duc de Feltre, comte d'Hunebourg, Pair et maréchal de France, ministre d'Etat, après avoir été longtemps ministre de la Guerre ; Grand-croix de l'ordre royal de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, Grand-Croix des ordres de la Fidélité de Bade et de Saint Henri de Saxe, Grand cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de l'ordre de la couronne de fer, né à Landrecies le 17 octobre 1765.

Toujours fidèle à l'honneur et à ses devoirs, Il s'éleva par son seul mérite à de hauts emplois et s'y distingua par son zèle et son intégrité; il fut bon mari, bon père, bon ami. Après avoir supporté avec courage et avec une résignation vraiment chrétienne les douleurs d'une maladie longue et cruelle il fut enlevé à sa famille dont il faisait le bonheur le 28 octobre 1818.

Ce monument de regrets éternels a été élevé par sa veuve et ses enfants et par sir Simon Hongton Clarke, baronnet, son parent et son ami.

J. A. G.

Le Brun, juge (LXXXVI, 140). — Pierre Lebrun, né à Montpellier en 1761, fut d'abord conseiller à la cour des aides dans sa ville natale. Sa charge ayant été supprimée en 1791, il vint se fixer à Paris, où il épousa le 29 juillet 1793 la sœur du futur comte Pierre Daru, Adélaïde Daru, née également à Montpellier le 22 décembre 1769. Nommé juge à la cour d'appel de Paris, Lebrun mourut le 17 novembre 1810 ; il habitait alors rue Neuve des Capucines, nº 101. Lettré et poète, il a laissé une traduction des *Œuvres de Salluste*, avec le texte en regard (Paris, Goujon, 1809, 2 vol. in-12), ainsi qu'un *Recueil des causes célèbres* (Paris, 1801-1803, 2 années) il collaborait en outre au *Journal du Barreau*. C'est à lui qu'on doit la traduction de l'*Art poétique* d'Horace, qui fait partie de la traduction complète, en vers français, des ouvrages de ce poète, publiée par le comte Daru, son beau-frère (Cf. Quérard, *La France Littéraire*).

Ce Lebrun était-il « cousin » de sa femme ? C'est possible, car les Daru et lui étaient de Montpellier ; mais je n'ai trouvé cette parenté mentionnée nulle part. Dans tous les cas, ni dans son *Journal*, ni dans la *Vie de Henri Brulard*, Stendhal, qui parle à plusieurs reprises de Mme Lebrun, personne « froide, sans âme, sèche et cultivée », n'y fait allusion.

Je ne crois pas que Pierre Lebrun fût un « frère du duc de Plaisance ». En premier lieu, ce dernier n'était pas originaire du Languedoc, mais du Cotentin et comptait bien une vingtaine d'années de plus que son homonyme. D'autre part, on ne connaît à l'archi-chancelier qu'un frère aîné, Jean-Baptiste Lebrun de Rochemont comte et sénateur de l'Empire, puis pair de France. Cependant il y a eu, mais bien plus tard, une alliance entre la famille Daru et celle du duc de Plaisance, une petite-fille de ce dernier, Charlotte-Camille Lebrun, ayant épousé en 1839 un fils de Pierre Daru, le comte Napoléon, Daru, pair de France, celui qui fut un moment ministre des affaires étrangères dans le cabinet Emile Ollivier, en 1870. Mais de cette alliance, survenue plus de 35 ans après le mariage de Pierre Lebrun et d'Adélaïde Daru, on ne peut déduire l'existence entre ces derniers d'un cousinage quelconque.

Devenue veuve en 1810, Adélaïde Daru se remaria en 1818 ou 1819 à Pierre-Marie, marquis de Grave, lieutenant-général, ministre de la guerre et pair de France, né à Paris le 27 septembre 1755, décédé dans cette ville le 10 janvier 1823. Elle-même mourut le 12 novembre 1852 à Coubron (Seine-et-Oise). De son premier mariage elle avait eu une fille, Pulchérie Lebrun, qui épousa le maréchal de camp, marquis de Brossard, commandant du département de la Drôme sous Louis-Philippe. Dans sa *Vie de Henri Brulard*, Stendhal fait un portrait peu flatté de ce personnage qu'il représente comme « un panier percé, peu délicat sur les moyens de restaurer ses financiers presque toujours en désarroi ». Une déconfiture, sur laquelle le *Journal* du maréchal de Castellane s'étend assez longuement (tome III), termina sa carrière militaire en 1839.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le Peltier ou Le Pelletier (LXXXVI, 141). — La famille Le Pelletier est originaire d'Aulnay (Orne) où elle possédait une importante fabrique. S'étant convertie au protestantisme, elle quitta Aulnay lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, et vint se fixer à Coutances. C'est là que naquit un des descendants, Louis-Jacques Le Pelletier, qui vint se fixer à Villedieu où il acheta un notariat, et qui fut maire de la ville de 1850 à 1870, Il eut pour enfants : 1° François Emile Le Pelletier, né en 1826, d'abord avocat, puis magistrat. Il débuta comme substitut à Lourdes et eut à son service comme femme de chambre Bernadette Soubirous. Après avoir occupé les postes de Tarbes et Marseille, il fut procureur général à Draguignan, puis avocat général à Paris. Il fut remercié au 4 septembre. En juin 1871, il fut rappelé à Amiens, puis à Rouen, d'où il fut nommé à la Cour de cassation. En 1877 Mac Mahon lui offrit le porte-feuille de la justice. Un mois après il était démissionnaire. Il mourut en 1900.

2° Adolphe-Eugène Le Pelletier, industriel qui avait épousé une demoiselle Loysel, de Condé-sur-Noireau. Il s'établit comme filateur dans cette ville dont il fut maire. Il a laissé cinq enfants : Albert qui fut curé de St-Etienne de Caen, décédé en 1917 ou 18 ; des filles qui doivent être mortes, et enfin René qui fut substitut à St Malo, procureur à Fougères, Clermont Ferrand, Angers, avocat général à Toulouse et doit être conseiller d'appel ou de cassation à Paris.

G. DE BEAUVAIS.

—

Les Marbeuf (LXXXV, 20 ; LXXXVI, 20, 211). — Charles-Anne-Marie, marquis de Marbœuf (*sic*), conseiller au Parlement de Rennes, épousa le 29 septembre 1776 dans la chapelle de la Bardoulais (aux environs de St-Malo) Françoise Lefer, dame de Beauvais, en présence d'Angélique Pépin, dame de Marbœuf.

Peut-on connaître leur descendance ?

Quel était l'ascendance du marquis de Marbœuf ?

XAVIER RUELLAN.

—

Mignard (Nicolas), peintre (LXXXV, 957). — Pour descriptions et renseignements sur diverses œuvres de Mignard (Nicolas), contenues dans des châteaux de province, consulter la collection complète de la « Revue des belles demeures de France » et de leurs décorations intérieures et meubles, (14 volumes, 14-4° jésus) tir. à 200 ex.

H. L.

—

Alfred de Musset, plagiaire (LXXXVI, 146). — Dans le *Livre des Plagiats*, Georges Maurevert reproche à Alfred de Musset d'avoir outrageusement pillé *Le Distrait* de Carmontelle en mettant en scène : *On ne saurait penser à tout*. Il ajoute que le jour où seront annoncées de nouvelles représentations de cette pièce il sera juste que le nom de Carmontelle figure sur les affiches avant celui de Musset.

Il suffira de rétablir les faits pour démontrer que jamais Musset ne chercha à cacher qu'en écrivant cette pièce il s'était borné à mettre au point un ancien proverbe de Carmontelle.

Au mois de mai 1849 une représentation au profit des pauvres fut organisée dans les salons Pleyel avec le concours de Rachel, de Mme Viardot et de Mme Allan. On demanda à Musset, qui venait de remporter au Théâtre-Français de très grands succès avec : *Le Caprice*, d'assurer

le succès de cette fête de bienfaisance en donnant aux organisateurs une pièce nouvelle.

Le temps pressait et pour ne point manquer à sa promesse le poète se borna à remanier le proverbe de Carmontelle.

Musset ne se donna jamais comme l'unique auteur de cette pièce, quand il la publia dans le journal *L'Ordre* (nos des 6, 7, 8, 9, 10 juin 1849) il eut soin de la faire précéder de cette indication « Comédie en un acte et en prose d'après Carmontel » (*sic*).

Devançant le vœu exprimé aujourd'hui par Georges Maurevert l'administration du Théâtre-Français en annonçant le 30 mai 1849 les représentations d'*On ne saurait penser à tout* eut le soin de reproduire sur les affiches la mention *d'après Carmontelle*. (Voir : vicomte de Lovenjoul : *Les Lundis d'un chercheur*, p. 217).

L'accusation de plagiat lancée contre Musset à ce propos n'est donc pas fondée, mais elle est jusqu'à un certain point excusable parce que l'éditeur Charpentier, dans le deuxième volume des *Comédies et Proverbes*, paru en 1853, eut le tort de ne pas reproduire le sous-titre que le poète avait donné à la pièce dans *L'Ordre*.

ARMAND LODS.

—

Montboissier-Beaufort-Canillac (Famille de) (LXXXVI, 6, 65, 114). — On lit dans le *Journal d'Isaac Girard*, protestant en veine de conversion, mais ivrogne impénitent hospitalisé à l'hôpital général de Blois, à la date du 3 septembre 1722 :

Depuis deux ou trois jours, il s'est noyé dans un puits un domestique d'un monsieur de conséquence qui est ici en exil et qui demeure dans la montée de Saint-Nicolas. On ne sait comment la chose est arrivée, car c'était dans la nuit. (1)

Ce « monsieur de conséquence » aurait été, d'après l'acte d'inhumation de son domestique, le marquis de Canillac :

Le premier septembre 1722, a esté inhumé dans le cimetière de céans le corps de Louis Renault de Vestière (?), paroisse de Saverge (Saverrir ? en Savoye, domestique de M. le marquis de Canillac, lequel est décédé âgé de cinquante-deux ans. Dont acte.

J.-N. PROU, vicaire.

(Registres paroissiaux de Saint-Nicolas, de Blois).

La Chenaye-Desbois donne sur le personnage les renseignemeuts suivants :

Pierre-Charles de Beaufort-Montboissier, dit le marquis de Canillac, premier Enseigne de la seconde Compagnie des mousquetaires et successivement Lieutenant-Général des Armées du Roi, né en septembre 1694, marié en 1730, à Angélique Marguerite de Jassaud.

Les Montboissier - Beaufort - Canillac portaient : *écartelé au 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, accompagnée de 5 roses de gueules*, mises en orles, qui est Rogier de Beaufort ; *au 2 et 3 d'azur, crénelé d'or, à la barette rampante d'argent, onglée et colletée de gueules*, qui est de Canillac ; *et sur le tout d'or, semé de croisettes de sable, au lion rampant de même* qui est de Montboissier.

J'ignore la cause de l'exil à Blois du marquis de Canillac — ce pouvait être, d'ailleurs, un de ces potins dont Isaac Girard se faisait volontiers l'écho — par contre, il devait se marier dans cette ville, car les Jassaud y étaient propriétaires, rue Fontaine-des-Elus, de l'hôtel qui porte encore leur nom et qui durant une trentaine d'années, a été le siège d'une école libre de filles, l'externat Saint-Louis.

Originaires de Provence, les Jassaud portaient : *d'azur au croissant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*. (1)

PIERRE DUFAY.

—

Famille Poivre (LXXXV, 768 ; LXXXVI, 167). — Aux renseignements très complets fournis par le Dr G. Baschet sur Mme Poivre et ses filles, il n'y a rien à ajouter, sauf que, d'après le *Dictionnaire de la Révolution*, du Dr Robinet, la seconde de ces dernières, celle qui avait épousé Bureaux de Puzy, aurait été prise par les Autrichiens, le 19 août 1792, à Rochefort, dans les Pays-Bas, au moment

(1) *Journaux inédits de Jean Desnoyers d'Isaac Girard*, publiés avec introduction et notes par Pierre Dufay. Paris. H. Champion, 1912, in-8, de 288 p. — p. 89.

(1) Cf. H. de la Vallière : *Notice sur l'hôtel de Jassaud*. Blois, imp. C. Migault et Cie, 1893 ; in-4.

où celui-ci, ayant déserté les armées de la République, en même temps que La Fayette, La Tour-Maubourg et Alexandre de Lameth, cherchait à passer aux Etats-Unis. Partagea-t-elle leur captivité dans les geôles de Wesel et de Magdebourg, et, en dernier lieu, dans la citadelle d'Olmütz, où ils restèrent jusqu'à ce qu'en 1797, le traité de Campo-Formio vint les délivrer ?

Dans une lettre adressée de Magdebourg à la princesse d'Hénin le 13 mars 1793 et reproduite dans le *Mémorial* de Gouverneur Morris, La Fayette fait le récit des souffrances que ses trois compagnons d'infortune et lui eurent à endurer du fait des autorités prussiennes, mais il ne parle pas de Mme Bureaux de Pusy. D'autre part, le comte d'Espinchal, dans son *Journal d'émigration*, raconte en détail l'arrestation des « quatre coryphées du côté gauche », mais ne fait non plus aucune allusion à la présence de cette dame aux côtés de son mari.

Sur Pierre Poivre, notre confrère G. B. trouvera toutes les informations qu'il désire dans les ouvrages suivants :

1° une notion sur sa vie, par Dupont de Nemours (qui devait épouser sa veuve), insérée dans les éditions de 1786 et 1797 de son livre *Voyages d'un philosophe*, ainsi que dans ses *Œuvres complètes* ;

2° une autre notice de 8 pages, par Anatole France, sur *Bernardin de Saint-Pierre et la Princesse Marie Mniesik* (Charavay. 1875. in-8°,) tirée à 40 exemplaires et, partant, très rare, mais réimprimée dans le *Paul et Virginie*, par Bernardin de Saint-Pierre, éd. Alph. Lemerre [1878] (pet. in-8°) ;

3° une fort curieuse étude intitulée *La vie de M. Poivre*, et publiée par M. Edmond Pilon dans ses *Portraits français* (XVIII° et XIX° siècles) chez Sansot, en 1904 (in-18 ;

4° une vie de Poivre qui, suivant le même M. Edmond Pilon, aurait été écrite par son gendre Bureaux de Pusy, mais que je n'ai pas rencontrée dans les bio-bibliographies que j'ai consultées.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Senancourt (LXXXVI, 148, 265). — Les principaux ouvrages relatifs à Senancour, en dehors des notices renfermées dans les recueils biographiques et des articles de journaux et de revues ou des chapitres figurant dans des ouvrages plus généraux, sont :

Jules Levallois : *Un précurseur, Senancour* ; avec des documents inédits (librairie Champion, 1897).

Alvar Saladin Tornudd : *Etienne Pivert de Sénancour*, thèse en suédois, soutenue devant l'Université finlandaise de Helsingfors, 1898 (non traduit, renferme de l'inédit de S.)

Joachim Merlaut. *Sénancour, sa vie, son œuvre, son influence*, avec documents inconnus ou inédits (Librairie Fischbacher, 1907).

G. Michaut : *Senancour, ses amis et ses ennemis*, études et documents (Librairie E. Sansot, 1909), qui complète utilement la documentation des importants ouvrages de Levallois et de Merlaut.

Ce dernier, le regretté professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, mort des suites de ses blessures de guerre, avait également consacré à Senancour un long chapitre de son remarquable livre sur *Le roman personnel de Rousseau à Fromentin* (Libr. Hachette, 1905), et publié à la même librairie et à la même date une *Bibliographie des œuvres de Senancour*, avec documents inédits, qui fournira la réponse la plus complète aux questions posées.

La savante collection de la « Société des textes français modernes » (Libr. Hachette) renferme une édition critique d'*Obermann*, procurée par M. G. Michaut, et une des *Rêveries*, due à M. J. Merlaut.

IBÈRE.

—

Les portraits des papes par les peintres français (LXXXV, 526, 660, 846). — M. J. pourra trouver trois petits portraits distincts des papes Paul III, Jules III et Pie IV, avec leurs blasons pontificaux respectifs (H. 70 mill. sur L. 50), soigneusement gravés, tirés dans le texte même, et représentés en buste, de trois-quarts, légèrement tournés à droite et tous, portant entière leur barbe, dans un élégant et rare volume de format très petit in-12 de 638 p. p. tant chiffrées que non paginées, finement imprimé à Paris, à l'imitation des Elzevier et orné d'un beau titre gravé, bien détaillé de dessin : *Sacro sancti et œcumenici concilii Triden-*

tini Paulo III, Julio III, et Pio IV, pontificibus maximis celebrati, canones et decreta, quid in hac editione proœstitum sit sequens Philippi Chiffletii abbatis Balernensis et Ecclesiæ Vesontinæ canonici et Vicaris. Gen^is Prætatio indicabit. Parisiis, 1646. Sur ce titre, aucun nom de libraire n'est porté, mais à la fin du volume, se lit imprimée, cette mention : « PARISIIS, Ex. Typographia Nicolai DE LA VIGNE iuxta S. Hilarium, in Arca Alberti, ad insigne Nominis Iesu ».

Ces trois portraits, disons-le, ont entre eux un grand air de vérité. Leur exécution est parfaite et leur insertion dans ce volume si amplement documenté porte en soi un sûr garant d'authenticité.

Quant aux trois longues barbes entières, si scrupuleusement ici reproduites et martialement retombant sur les poitrines de ces mêmes pontifes, n'en riez pas trop, s'il vous plaît, mes bons amis. Ce sont là des souvenirs recouvrés d'une grande époque historique disparue. Ce mode de tenue masculine fut en effet longtemps et bien réellement en honneur chez nos Souverains du Vatican.

En insistant si nettement sur ce point, j'ai cru ainsi m'être mis en mesure de pouvoir incidemment, mais aussi bien efficacement, répondre à la question ci-dessus posée par un autre de nos confrères M. P. de P. : *Le pape Alexandre III était-il barbu* ? (LXXXV, 908, LXXXVI, 15).

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Table de « l'Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132). — Puisqu'il est question d'imprimer une nouvelle table — ce qui ne peut qu'être approuvé de tous les intermédiairistes — voici deux propositions que, dans le cas où cette impression serait résolue, je me permets de formuler :

1° Faire partir la nouvelle table de l'année 1897 et n'y pas fondre celle de 1896, afin de ne point enfler démesurément le volume ; et y faire entrer l'année 1923, ce qui donnerait une moyenne de trente ans pour chaque table et fixerait le délai des tables futures (1923 + 30 = 1953 ; 1953 + 30 = 1983 ; etc.) ;

2° Multiplier les articles comme *Bordeaux, Egypte, Hugo, Jésuites, Louis, Molière, Rabelais, Voltaire*, etc., etc., en réunissant sous un même nom ou une même rubrique tout ce qui s'y rapporte ; et supprimer les « à la ligne » d'articles tels qu'*Arc (Jeanne d'), Auteurs, Comédiens, Femmes, Houdon, Ney, Siècle, Typographique* et mille autres dont les « blancs », s'ils avaient été économisés, auraient pu faire gagner une quantité considérable de lignes.

Il y a toujours intérêt dans une table à condenser le texte autant qu'il est possible, afin de faciliter les recherches, ne pas disperser l'attention et surtout réduire le nombre des pages et des colonnes : ce qui n'est pas négligeable dans ce temps d'impression majorée et de papier cher.

ADRIEN MARCEL.

*
* *

[Ces observations sont fort intéressantes et notre collaborateur Pierre Dufay est un trop parfait bibliophile pour ne pas constituer la Table d'après ces principes. La difficulté n'est pas, à l'heure actuelle, d'établir une table ; c'est de l'exécuter. Les conditions matérielles sont lourdes ; le prix de 10.000 à 12.000 pour un tirage limité à 500 serait certainement dépassé par l'impression. Si nos collaborateurs et abonnés veulent manifester leur intention de contribuer, en assez grand nombre, à l'impression de la table, — qui est indispensable — nous ferons tous nos efforts pour atteindre au résultat souhaité.

Que tous ceux qui désirent la publication de cette table, *qui est faite*, nous fassent connaître, en principe, leur adhésion qui ne les engage à rien, qu'à nous apprendre sur quel chiffre de tirage nous pourrions compter ; notre intention étant de ne pas dépasser, quant au prix de vente, 25, 30 ou 40 fr. selon le nombre des souscripteurs.

Toutes suggestions, à l'égard de cette publication, sera accueillie avec gratitude].

G. M.

—

Lettres de bourgeoisie (LXXXVI, 2, 604, 202). — Un de nos aimables confrères nous apprend que « les nobles ne pouvaient *jamais* devenir bourgeois, non plus que les ecclésiastiques, ni les bâtards ».

Je regrette, me trouvant en ce moment en voyage, de ne pouvoir opposer à cette affirmation un peu hâtive, un certain

nombre d'extraits recueillis dans les registres aux bourgeois des villes du Nord de la France et de la Belgique.

En Flandre, le noble acquérait fréquemment le droit de bourgeoisie. S'il négligeait de le faire, il courait le risque de payer le droit d'escars, en cas de mariage avec la fille d'un bourgeois. Il payait en outre le droit d'issue, qui pouvait atteindre la dixième partie de la fortune mobilière et immobilière recueillie à titre successoral, sur le territoire de la cité.

Dans certaines villes, les ecclésiastiques étaient amenés à solliciter leur admission dans la bourgeoisie Enfin, puisque notre collègue a cité l'exemple de Lille, nous nous ferons un plaisir de lui communiquer un texte du Registre aux Bourgeois de cette ville. Ce texte qui remonte à 1400, concerne l'accès d'un bâtard à la Bourgeoisie.

Nous renvoyons le lecteur que la question intéresse au remarquable travail sur la Bourgeoisie à Bruxelles, publié sous les auspices de la Société royale d'histoire de Belgique.

Quant aux lettres, elles-mêmes, nous savons qu'elles existaient Elles consistaient en un brevet remis à l'interessé, lors de sa réception. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé de lettres de Bourgeoisie.

CH. D'APPENCOURT.

*
* *

Voir sur cette question : Sellier, « Une commune flamande ».

Il s'agit de Valenciennes où la bourgeoisie était organisée dès le XIIIe et peut-être le XIIe siècle. On y trouve la confirmation des faits avancés par M. Ch. d'Appencourt.

L. D. S.

—

Napoléon à cheval (LXXXVI, 188). M. R. de Vivie de Régie trouvera la référence de cette épique randonnée de l'Empereur en Espagne en 1809 dans l'étude par nous publiée à Madrid : « *Napoléon en Valladolid en 1809* » (Madrid, « *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* », 1913, in-8°). Cette étude a été signalée par le napoléoniste Baron Alberto Lumbroso en 1914 au « *Supplément* » à sa « *Revue Napoléonienne* » disparue depuis (1), XIVe année, « *Bulletin Bibliographique* » n° 3 : « *A ajouter aux indications fournies sur Napoléon à Valladolid par de Pradt, Savary de Rovigo, José Muñoz Maldonado, Ed. Chao, J. Gomez de Arteche, Mario Méndez-Bejarano, Thiers, Ch. Alex Geoffroy de Grandmaison, Juan Ortéga-Rubio, etc.* » Nous n'avons malheureusement plus d'exemplaire de ce travail, ayant dû sacrifier ceux qui nous restaient, ainsi que beaucoup d'autres livres et de précieuses fiches bibliographiques, lors de notre départ de Nîmes pour Paris, en 1919.

CAMILLE PITOLLET.

—

Chateaubriand et la Vendée (LXXXVI, 193). — Chateaubriand écrivit, en septembre 1819, une notice intitulée *la Vendée*. Cette notice a paru dans la première édition de ses *Œuvres complètes* (Ladvocat. 1827, T. III, Mélanges historiques) Elle est divisée en trois chapitres :

1° Ce que la Vendée a fait pour la monarchie ;

2° Ce que la Vendée a souffert pour la monarchie ;

3° Ce que les Ministres du Roi ont fait pour la Vendée.

Aux deux premières questions l'auteur répond sans hésiter *Tout*. A la troisième : *Rien*.

---

(1) Le dernier n° qui ait vu le jour de la « *Revue Napoléonienne* » est le n° de janvier juin 1914, constituant le XIIIe volume et la XIVe année de la « Nouvelle série ». Il porte sur la couverture la mention : « publié en octobre 1915 », mais ne fut expédié qu'en 1916 aux souscripteurs Il forme un volume de 188 pages et contient en tête notre travail sur « *Goethe et la France* ». Depuis longtemps, d'ailleurs, la « *Revue Napoléonienne* » ne paraissait plus régulièrement. Le tome XII, correspondant à mars-décembre 1913, n'a jamais vu le jour et l'un de ses dévoués collaborateurs, tué à l'ennemi, Jacques Rambaud, nous écrivait de Bordeaux, le 1er mai 1914 : « Il est évident que la *R. N.* traverse une crise » et nous en donnait de curieuses raisons, dont la concurrence d'une Revue napoléonienne française n'était pas la moindre. On sait que cette Revue, dirigée par un professeur d'histoire à Versailles, a recommencé de paraître présentement, chez Alcan.

Il nous paraît invraisemblable que Châteaubriand ait, d'autre part, publié une brochure intitulé : *Qu'a fait la Vendée pour les Bourbons ? Rien* Il se serait contredit d'une façon par trop flagrante.

Une erreur typographique a dû sans doute interchanger les *Vendée* et *les Bourbons* dans la rédaction du titre de la brochure citée par l'auteur de l'ouvrage : *les Bourbons et la Vendée.*

ORFRÉMONT.

—

Les carosses d'Orléans (LXXXVI, 97, 219). *Les* | *Carosses* | *d'Orléans* | comédie | par le sieur D. L. C. | à Paris | chez Jean Ribou | MDCLXXXI. Priv. du 18 avril 1681, Ach. d'impr. le 24 avril. In-12 (5 ff' p. 60.)

Reimprimé dans *Théâtre* | *Français* | *ou* | *Recueil* | *des meilleures pièces* | *de théâtre*, A Paris | chez Gandoin MDCCXXXVII, tome X, p. 493 à 536.

Réimprimé dans *Chef d'œuvre* | *de* | *La Chapelle.* A Paris | chez Belin | 1783.

Réimprimé dans : | *Chefs d'œuvres* | *de* | *Baron* | *et de Chapelle.* A Paris | chez Billois, 1810.

On doit les trouver dans toutes les grandes bibliothèques, notamment à celle de la Comédie française.

AUG. RONDEL.

—

Les auteurs des « Dames de la Cour » (LXXXVI, 97, 222). – François-Eugène Garay de Monglave naquit à Bayonne le 5 mars 1796. En 1814, il partait pour le Brésil où il prit du service dans l'armée de don Pedro. En 1819, il passa au Portugal, où il se mêla au mouvement constitutionnel. Rentré en France peu après, avec un grade d'officier supérieur, il se lança à corps perdu dans les entreprises du parti libéral et publia force libelles qui lui valurent d'être traduit en justice avant de l'être en plusieurs langues. Il collabora à la *Lorgnette*, à la *Minerve*, au *Miroir*, à la *Renommée.* En 1823, il fondait un journal : *Le Diable Boiteux.* Après les « trois glorieuses », il obtint du ministre de l'intérieur une place qu'il fut obligé de quitter à la suite d'une publication sur les *Colonies de Bienfaisance.* En 1832, le *Diable Boiteux* reparaissait. En 1833, Monglave fut l'un des principaux fondateurs de l'*Institut historique*, dont il fut d'ailleurs élu secrétaire perpétuel.

En 1857, le *Diable Boiteux* reparut à nouveau. J'ignore la date du décès de Monglave.

Monglave a publié un très grand nombre d'ouvrages de politique et d'histoire, des romans, des traductions, dont il serait trop long de donner la liste et que l'on trouvera dans la *France littéraire* de Quérard (tome 6, pages 206 et 207). Il avait épousé Julie-Delphine-Octavie Delcasso, fille du conventionnel, née à Paris le 24 septembre 1808 et qui a publié des poésies, des articles de journaux et une « grammaire générale en action » : *Les Petits Métaphysiciens.*

On trouvera également dans Quérard (tome 7, pages 194 et 195, et tome Ier du *Supplément*, page 460) la liste des œuvres d'E. Constant Piton, dont j'ignore la biographie.

RENÉ GROOS.

—

Pâris, l'assassin de Le Pelletier Saint-Fargeau et sa barbe bleue (LXXXVI, 188). — L'imagination populaire qualifie assez souvent de bleue une couleur noire spéciale Ainsi, par exemple, dans un charbonnage du Pas-de-Calais les ouvriers appellent *charbon bleu* celui que fournit une couche du nom d'Eugène, parce qu'il a un aspect plus brillant et présente un éclat métallique qui ne se remarque pas à la houille provenant des autres couches.

J'ai souvent entendu désigner comme *bleues* des taches noires peu importantes portées par certaines vaches blanches. Le voisinage du blanc donne, en effet, à ces taches des reflets bleuâtres.

R. DE S.

—

Le pourboire (LXXXVI, 49, 275). — Notre confrère M. René M... consulterait sans doute avec profit, outre *le Pourboire* de M. René Mazuyer (Marseille, 1909) que j'ai idée qu'il n'ignore point, les 4 ouvrages que voici :

— Jean Louis Bach : *Etude d'un mode spécial de rémunération du travail* : *le pourboire-salaire*, Paris 1910.

— D. Albrecht : *Unser Standpunckt zur Trinkgelte-Frage*, Francfort-sur-le-Mein, 1883.

— S n., *Reisende, gastwirthe und Trinkgelder*, Zurich, 1888.

— Reinhold Lang : *Das Trinkgeld*, Berlin, 1913.

René Groos.

—

Ventres Jaunes (LXXXV ; LXXXVI, 36, 84. 224). — Les habitants de la plaine du Forez, sont ainsi surnommés, et si l'on en demande l'explication, on vous répond invariablement : « Parce qu'ils sont du pays des courges ».

Léon de Tergoule.

—

La coutume du Dônage (LXXXVI 99, 217). — Cette coutume est encore pratiquée dans quelques villages du pays Messin, le premier dimanche du carême, on l'appelle : les Valentins, en patois les Vausenottes. Voici comment nous l'avons vu pratiquer il y a une trentaine d'années : Les jeunes gens se réunissaient et allumaient un feu de joie qu'on appelait les « Bures », ou par corruption « les Bulles ». Ils dansaient en rond autour de ces feux et l'un d'entre eux donnait à chaque Valentin sa Valentine, en criant : « Je donne, je donne ! » Le chœur répondait : « Eh ! qui ? Eh ! qui ? » Puis deux noms étaient proclamés et l'on continuait jusqu'à ce que toute la jeunesse fut désignée et unie. Quelques fois la malice se plaisait à des rapprochements ridicules ; on valentinait, par exemple, un vieillard débauché avec une jeune coquette. L'homme marié qui oubliait ses devoirs était sûr d'être flagellé publiquement par les cris des « Valentins » et son nom était accolé à celui de sa complice Quand venait la mi carême, le jeune homme rachetait sa Valentine au prix d'un bouquet, d'un bijou ou de tout autre présent. La jeune fille le recevait et présentait des gaufres ou autres friandises préparées par elle.

Les jeunes Valentines qui n'avaient pas été rachetées se réunissaient le soir et brûlaient les coupables en effigie, au moyen d'un feu de paille devant leurs portes. Du reste, les cérémonies variaient d'un lieu à un autre, ce qu'elles avaient de trop compliqué ou de trop théâtral a disparu petit à petit.

Un Bibliophile Messin.

Le jeu des adresses (LXXXV, 997 ; LXXXVI, 39, 224) — La liste, à laquelle fait allusion notre confrère M. M se trouve dans le chapitre les *Salons d'autrefois* consacré à Casimir Delavigne par la comtesse de Bassanville (veuve Lebrun, née Rigo) ; on a attribué cette fantaisie à Eugène Sue.

Voici, d'ailleurs, ce que raconte l'auteur à ce sujet :

« Chacun le sait, Eugène Sue devint plus tard un socialiste féroce. Pourtant en 1848, les républicains l'accusèrent d'une certaine critique réactionnaire, qu'il avait faite pour se venger, dit-on, de n'avoir pas été au moins ministre.

« Mais il nia le fait comme un beau diable, et je suis convaincue qu'il en était vraiment innocent. Du reste, cette boutade qu'il n'avait laissé échapper qu'en comité d'*amis* et qui des salons de Paris parut revue et corrigée dans la *Chronique* est celle-ci :

Domiciles politiques

Victor Hugo, rue du Paon.

Isaac Crémieux, rue des Singes n° 1, ci-devant rue Jean-Beausire.

Gieppo, rue aux Fèves, hôtel du Pied Humide.

(1) G. Bedeau, rue du Tourniquet

G. Cavaignac, rue Montorgueil.

G. Lamoricière, rue Serpente

G. d'Hautpoul, rue de l'Homme-Armé.

G. Changarnier, rue St-Sauveur et rue de la Victoire.

Lagrange, rue de la Révolte, ci-devant boulevard des Capucines.

Thiers, rue de l'Observatoire.

Lamartine, rue des Quatre-vents, ci-devant rue de la Harpe

Caussidière, rue de l'Abattoir.

Bouhier de l'Ecluse, rue de la Fidélité.

De la Boulie, rue de la Fidélité.

Nettement rue de la Fidélité.

Léo de Laborde, rue de la Fidélité.

De Larcy, et beaucoup d'autres, rue de la Fidélité.

Flocon, rue de la Régie.

Jules Favre, rue des Orties, et rue des Mauvaises Paroles.

Miot, Barrière de la Chopinette, ci-devant rue de la Treille.

---

(1) La lettre G. placée devant le nom de Bedeau et des quatre noms suivants est l'abréviation du mot *Général*.

Marais, rue M le Prince.
Dupin, rue du Renard et rue du Pied de Bœuf.
De Larochejacquelin, rue des Blancs-Manteaux, incessamment barrière du Trône.
Berryer, rue Royale.
Ledru-Rollin, rue Bellechasse ; pied-à-terre rue du Petit-Carreau.
Murat, rue Richepanse.
Emmanuel Arago, rue du Grand Hurleur.
Louis Blanc, barrière de Pantin, ci-devant rue des Marmousets, maintenant rue des Marionnettes ou des Enfants-Rouges
François Arago, barrière de l'Etoile, rue de la Lune.
Pierre Bonaparte, rue des Trois-Sabres.
Fould, rue Vide-Gousset.
Jules Migeon, rue du Foin.
Pierre Leroux, barrière du Combat.
Assemblée Nationale, rue du Lavoir, maintenant des Bains.
La République, rue du Hasard, incessamment quai de la Ferraille.

« On doit se rappeler que ceci parut en 1849 ; aujourd'hui la plupart de ces rues sont détruites.

« J'ai voulu citer cette pièce tout entière, car il est curieux de voir combien de ces personnages ont changé de demeure depuis cette année-là. »

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Un bal costumé chez Michelet. — On ne voit pas l'austère et candide Michelet sous les traits d'un maître de maison donnant à danser. Il eut cependant cette fantaisie, vers l'année 1865. Il est à présumer que Mme Michelet la lui suggéra : il ne savait rien refuser à cette compagne dont les désirs étaient des ordres — et qui ne les manifestait jamais qu'avec une calme douceur.

Quoi qu'il en soit, voici le compte rendu de cette petite fête que nous relevons dans la coupure d'un journal de l'époque, collée dans le dossier Michelet, mais sans autre référence.

M Michelet a donné ces jours-ci un bal costumé qui s'est distingué par sa grande originalité Par une attention pleine de délicatesse et sans q e le mot d'ordre en eut été donné, tous les invités sont arrivés avec des costumes dont les sujets ou les types étaient pris dans les œuvres de l'historien-poète Il est venu des oiseaux, des insectes, des amours, la mer elle-même. Mme Sand était en sorcière, M Renan en phalène, la comtesse de Montomerli en Italie affranchie, sa sœur en Venise délivrée, M. G. Doré en soleil, etc. ; enfin, M. Michelet avait pris le modeste habit de Franklin et Mme Michelet était costumée en Histoire de France.

Naturellement la petite presse a fort plaisanté cette petite fête. Un chroniqueur renchérit sur ce compte rendu sérieux, dans un autre journal, dont la coupure ne porte pas non plus de référence :

— Etiez-vous au raout costumé de M. Michelet ?

— Hélas ! non.

— Je vous plains de tout mon cœur, car la petite noce organisée par le célèbre historien philosophe a été *d'un rigolo à tout casser*.

Le maître de la maison s'était modestement déguisé en Franklin, et portait un énorme paratonnerre fix sur son chapeau.

M Legouvé était en *sexe enchanteur*.

M. Buloz en oiseau

M. Renan s'était travesti en phalène, autrement dit, en grand papillon de nuit.

Je donnerai une leçon de discrétion aux grands journaux en ne nommant pas la dame qui représentait l'*Italie affranchie* Qu'il vous suffise de savoir que sa jupe était rouge, verte et blanche L'affranchissement était indiqué par une myriade de timbres poste qui constellaient l'étoffe.

M. Renan a fait son entrée en sautant sur les fauteuils et sur les tables, et en éteignant les bougies avec ses ailes

Et on a ri ; il fallait voir !

Ensuite, M. Renan a commencé sur son *sujet favori* une série de plaisanteries, toutes plus exquises les unes que les autres.

Les rires ont pris les proportions de vraies convulsions.

A minuit, M. Legouvé a donné lecture de sa nouvelle comédie en vers ; *Un jeune homme qui fait quelque chose*.

Alors on n'a plus ri du tout, du tout.

Cela est signé : A. DE PAULHAGUET.

Sur cette petite fête qui réunissait tant de gens graves en veine de faire des folies — ô Renan en phalène et Buloz en oiseau ! — a-t-on d'autres précisions ?

G. M.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVI° Volume | Prix du Numéro : 1 fr. 50 | 20-30 Avril 1923

N° 1579
bis rue, Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
...reaux : de 3 à 6 heures
...di, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1579
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

...ESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

...ANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs

entièrement versés

SIEGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : **2, place d l'Opéra, Paris**

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
223 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées* ; *35, avenue Mac-Mahon* ; 1, *Avenue de Villiers* ; 12 *boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.

Garantie et sécurité absolues

Compartiments depuis 5 francs par mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*
Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, nis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire Egypte), etc., ces agences traitent toutes les opé[rations] comme le siège social et les autres agences, de sorte q[ue les] Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent [con]tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégi[ature.]

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *L[ettres] de Crédit* circulaires payables dans le monde entie[r] près de ses agences et correspondants ; ces Lettres d[e cré]dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indi[ca]t[ions] et offrent aux voyageurs les plus grandes commodit[és en] même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs Emis[sion et] paiement de lettres de crédit. Bureau de change [Bureau] de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIETE GENERAL[E]

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'In[dustrie]

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLI[ONS]

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse P[...]

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéan[ce] Ordres de Bourse
(France et Etranger) ; Souscriptions sans fr[ais] Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatemen[t] de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, tc.) ; — Escompte [et en]caissement d'Effets de commerce et de Coupons F[rançais] et Etrangers : — Mise en règle et garde de titr[es] Avances sur titres ; — Garantie contre le rembour[sement] au pair et les risques de non vérification des tirag[es] Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; [Let]tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change d[e mon]naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Acci[dents]) etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décr[oissant] en proportion de la durée et de la dimension.)
106 succursales, agences et bureaux à Paris et d[ans la] Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en [Afri]que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et [Casa]bianca : 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old [Broad] Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Str[eet], St-Sébastien) Espagne), correspondants sur tout[es les] places de France et de l'Etranger
Correspondant en Belgique : Société française de B[anque] et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELL[E]

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMA[IN])

PARIS, VII[e]

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en [deux] parties distinctes.

Partie littéraire. ***Articles d'ensemble***, ***Com[ptes] rendus*** d'ouvrages publiés, et ***Chronique***.

Partie technique : ***Bibliographie méthodique*** [des] ouvrages publiés en France et à l'étranger, [avec] *indication des prix* ; 2° ***Sommaires*** des revue[s] de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr.
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 fr.

Les abonnements partent du 1er Janvier

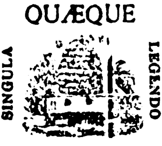
Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Avril 1923.

Nº 1579 — 31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

Nº 1579 — 31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte*

—

Questions

—

Madame Infante. — Des collectionneurs posséderaient-ils des lettres et des documents relatifs à Mme Louise-Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV, qui devint duchesse de Parme et est le plus souvent appelée « Madame Infante ? » Voudraient-ils les communiquer ? »

Des érudits connaîtraient-ils des bibliothèques et archives publiques, des collections et archives privées, où il y aurait des lettres et des documents relatifs à Mme Infante ?

Du Tillot.

—

Le sabre des tribuns. — J'ai sous les yeux un papier signé d'un membre du Tribunat le 3 pluviose an XIII, et par lequel il déclare avoir reçu du sieur Leblond, garde magasin du Tribunat : un manteau, une cravate, un chapeau, *un sabre* et un ceinturon ; les objets ci-dessus composant son costume.

Quel était le modèle du *sabre* des Tribuns ?

Boissey.

—

L'enquête sur Fersen après Varennes. — Lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes, sa tentative d'évasion donna lieu à une enquête. Les officiers de police judiciaire s'enquirent du rôle de Fersen, machinateur du plan. Ils interrogèrent les personnes avec lesquelles celui-ci fut en rapport, ou qui purent le voir, à la veille de la fuite et notamment rue Matignon où il avait loué un domicile. Nous n'avons pas vu dans les pièces officielles qu'on a publiées, si le propriétaire de l'un des hôtels où il était domicilié, soit au 17 soit au 19 de cette rue, a été entendu, et comment il se nommait. Comme l'on connaît les noms des propriétaires successifs de ces hôtels, entre lesquels les historiens actuels hésitent, le nom du propriétaire interrogé à l'époque trancherait le différend.

Mme la marquise de Laguiche, douairière, que l'*Intermédiaire* a l'honneur de compter au nombre de ses collaborateurs, ne possède-t-elle pas particulièrement l'histoire foncière de l'un de ces immeubles, et ne serait-elle pas renseignée sur ce point que nous nous permettons de lui soumettre ?

M.

—

La société du Serpent d'Or 1760. — Pourrait-on fournir des détails sur la société du Serpent d'Or fondée à Port-Louis vers 1760 ? Je désirerais voir la décoration de cette société, qui consistait en un serpent d'or enroulé suspendu à un ruban vert de deux centimètres de large environ, ainsi que des assiettes de Chine Louis XVI marquées du même serpent ayant appartenu à cette société.

P. B.

—

Grand Fauconnier royal en Angleterre. — Les Anglais sont gens de tradition, et ne suppriment une chose ancienne qu'à la dernière extrémité, après qu'ils ont bien reconnu qu'elle n'a plus d'utilité ni de raison d'être.

C'est ainsi que, dans l'*Almanach de Gotha* de 1891, je vois figurer, au nombre des dignitaires de la Maison de la Reine, un Grand-Fauconnier, héréditaire s'il vous plaît, qui était alors le duc de St-Albans.

Sait-on si cette charge, quelque peu anachronique à la fin du XIXe siècle, existe encore, ou si elle a disparu à la suite des réformes qui ont été introduites à la Cour d'Angleterre après l'ère victorienne ?

G. P. M.

—

Les Chaumes d'Auvenet. — Ce lieu qui dépend actuellement de la commune de St-Romain, canton de Nolay (Côte d'or), a été sous les ducs de Bourgogne et jusqu'à la Révolution un important rendez-vous de chasse très fréquenté par tous les nemrods de la contrée.

Dans son savant ouvrage sur la *Vénerie*, l'érudit Jacques du Fouilloux a donné, paraît-il, une description fort intéressante des chaumes d'Auvenet. N'ayant pas la possibilité de consulter ce travail historique que bien des grandes bibliothèques ne possèdent pas, un de nos collègues de l'*Intermédiaire* voudrait-il être assez obligeant pour nous adresser par l'entremise de la direction, copie de description susdite. Il nous rendrait un véritable service dont nous le remercions par avance.

LOYS d'ANGELL.

—

« La belle comtesse ». — Dans un petit opuscule imprimé à Besançon en 1880 et intitulé, *Aoste (Isère) et son Musée*, M. Penzon, mort en 1919, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Douai, à la suite de souffrances subies en captivité en Allemagne comme otage, dit :

Il y a encore quelques maisons dignes de remarque, entre autres celle des comtes d'Aoste d'où sortait la belle comtesse, comme on l'appelait à la Cour de Louis XV.

Malgré de nombreuses recherches locales, je n'ai pu trouver de renseignements sur cette compatriote.

Dr COMTE.

—

Nicolas Josaphat Biagioli, philologue 1768-1830. — 1° Où et comment étaient organisés les cours d'Italien que Biagioli professa à Paris de 1800 à 1830 ?

2° Dans quelles mains ont passé les trois importants manuscrits qu'il a laissés :

a) *Le Commentaire du Décaméron* de Boccace ;

b) *Vie de Dante* avec les notices des diverses éditions de son poème ;

c) *Raccolta di visioni e fatti veri*, etc...

NOTA. — Biagioli avait une fille unique.

SAINT MALC.

—

Un portrait de M. de Bousies par Borel. — Qu'est devenu un portrait de M. de Bousies, signé Borel, et daté de 1824 ?

A cette époque M. de Bousies était lieutenant-colonel de l'artillerie ou du génie.

Comme renseignement supplémentaire, il avait épousé Mlle de Scey. Ce portrait a une grande valeur artistique.

BERGÈS.

Le peintre Cailliate. — Deux portraits de famille, qui m'intéressent. auraient été peints à Lyon, me dit-on, vers 1788, par un peintre lyonnais, en grand renom dans le pays, du nom de Cailliate, ou Caillat. Le renseignement est-il vraisemblable, et que sait-on de ce peintre, s'il eut une aussi grande réputation locale ?

OLD NOLL.

—

Parenté d'Elisabeth Carré, marquise du Châtelet et de Carré de Montgeron. — Jean Hay, marquis du Châtelet, épousa en 1671 Elisabeth Carré, veuve de René Coicaut, seigneur de Chérigny, fille de Guy Carré, seigneur de Montgeron, secrétaire du Roi, et d'Eléonore Danguechin.

Je serais curieux de savoir la parenté d'Elisabeth Carré et de Carré de Montgeron, l'auteur de *La vérité des Miracles du diacre Pâris* et d'avoir quelques renseignements sur cette famille Carré : armes, pays d'origine, ancienneté, etc...

P. HY. N.

—

La descendance de Dupleix. — Dupleix, gouverneur de Pondichéry épouse Elisabeth Madeleine de Chastena y fille de François Elie Marquis de Chastenay, maréchal de camp en 1735.

Il en eut 2 filles dont l'une devient Madame Valory.

Laquelle eut 2 filles : Madame Dupuy-Montbrun et Madame d'Enfreville.

Pourrais-je savoir s'il y a eu descendance ?

E. M.

—

Jacques de Gauville. — Lachesnaye-Desbois nous apprend (Tome VII), que Jacques de Gauville, troisième fils de Jacques Ier de Gauville, seigneur de St-Maurice (sur Fessart), vicomte de St-Vincent, fut « assassiné au sortir de la messe ».

Où et quand eut lieu cet assassinat ?

De quelle famille sortait sa femme, Françoise de XXX ?

PH. J.-L.

—

Herier Sergenterie. — Dans l'histoire de l'ancien Evêché, Comté de Lisieux, par H. de Formeville, on lit dans le tome II, page 560, 3e appendice :

La sergenterie qui fut *Herier* en ladite forêt, celle ci-dessus, étaient possédées par le sieur de Bapaulme, etc., etc.

Serait-il possible d'avoir quelques renseignements sur cette sergenterie, sur l'origine de son nom ?

A. HERRIER.

—

Le peintre Huin. — Je possède un admirable portrait de la marquise de Sancy de Hault, toile de 2 m. de haut. Elle est en pied, assise sur une chaise à dossier. Elle joue de la harpe, dans une toilette de satin blanc à grands falbalas ; corsage en gaine et ouvert sur la poitrine. La coiffure poudrée est très élevée ; des gros rouleaux de cheveux l'accompagnent derrière les oreilles. La marquise a très grand air, les traits très réguliers. La main en travers des cordes est admirable. L'ensemble est très imposant, d'un coloris ambré très agréable, mais c'est un peu sec de facture.

Ce portrait porte l'inscription :

« Huin à Strasbourg, 1776 ».

Je me suis renseigné à Strasbourg pour savoir si le peintre était de cette ville. On m'assure que non. Il est donc à supposer que l'artiste est venu peindre son très aristocratique et charmant modèle pendant que son mari officier était en garnison à Strasbourg.

Quelque érudit confrère pourrait-il fournir des détails sur le peintre Huin ?

Comte L. BEAUPRÉ.

—

Portraits de la princesse de Lamballe. — Dans la nomenclature des œuvres de Mme Vigée-Lebrun, placée à la fin de ses *Souvenirs*, se trouvent mentionnés trois portraits de la princesse de Lamballe. On désirerait savoir ce que sont devenus ces portraits.

A. HARMAND.

—

Famille de La Boissière. — Qui était Louis de La Boissière, seigneur de Montigny-sur-Loing vers 1540 ?

De qui était-il fils ?

Eut-il des frères, des sœurs ?

Qui épousa-t-il ? Eut-il des enfants ?

Quelles étaient ses armoiries ?

JEM.

L'abbesse de Montbazon.— On lit dans le *William Shakespeare,* de Victor Hugo (3e partie, chapitre 3, page 206 ; édition Hetzel-Quantin, s. d.) ;

Chez l'abesse de Nivelles, princesse du St-Empire, demi-recluse et demi-mondaine, et ayant, dit-on, recours, pour se mettre du rose aux joues, au même moyen que l'abbesse de Montbazon, on jouait des charades.

Quel était ce moyen employé par l'abbesse de Montbazon ?

G. Gallois.

—

M. Etienne Blaise Pascal, père de l'illustre Blaise Pascal. – J'ai un reçu très détaillé sur peau de vélin, mi-partie imprimé et manuscrit, autographe signé, petit in-8°, en largeur, portant le relevé de comptes des diverses charges officielles qu'occupe le père de l'illustre Blaise Pascal, M. Etienne Blaise Pascal, alors, « Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, du Collège des Soixante-six ».

Cette intéressante pièce bien conservée, est datée de Clermont-Ferrand, 6e jour de septembre 1666, (quatre ans tout juste, après le décès à Paris de Blaise Pascal).

Pourrait-on me donner les trois dates précises de la naissance, à Clermont-Ferrand, du mariage avec Mlle Antoinette Begon, et finalement, du décès de ce notable père de famille ?

Ulric Richard-Desaix.

—

L'Espion R. de Paradès. — Dans l'intéressant travail que le Commandant Pujo consacrait au Comte d'Orvilliers et à ses campagnes de 1778 1779 sur les côtes d'Angleterre, (*Revue Maritime*, septembre-octobre-novembre 1901) l'auteur parle de l'aventurier R. de Paradès, dont il analyse les mémoires manuscrits qui se trouvent aux Archives de la Marine, comme s'ils étaient en copie unique et inédite. Mais il me semble que ce personnage, qui s'appelait Richard. ou Robert, a publié ces curieux mémoires, et que j'en ai vu passer un exemplaire dans un catalogue de bouquiniste, il y a quelque vingt ans. Mes souvenirs sont-ils exacts ?

Son caractère d'espion double valut à Paradès d'être mis à la Bastille, en 1780, où l'indulgence de l'époque lui permettait de toucher quand même sa pension d'officier. D'où venait-il, et que devint-il par la suite ?

Old Noll.

—

Famille Petit-Jean. — Je possède un petit tableau, sur lequel sont peintes des armoiries, avec en dessous la date de 1745 et ces lignes :

Petit-Jean, porte écartelé au premier : *d'or à la givre d'azur*, qui est Colbert. Au deuxième : *de gueule au pélican dans son aire et ses petits d'argent, au chef cousu d'azur, chargé au milieu d'une fleur de lis d'or*, qui est Camus. Au troisième : *de gueules à trois tierces feuilles d'or, qui est Prie.* Au quatrième et dernier : *d'argent au bourdon ou baton de pèlerin d'azur*, qui est Petit-Jean.

1° Pourrait-on me donner des renseignements sur cette famille Petit-Jean ?

2° Sachant d'autre part, que Cuny ou Quirin Petit-Jean, époux de Catherine Prie, était fils de Honoré Petit-Jean et de Marie Camus, (cette dernière, fille de Cuny-Camus), je désirerais avoir l'explication du premier quartier.

La mère de H. Petit-Jean serait-elle une Colbert ? ou cette parenté viendrait-elle par les Camus ? J'ai lu dans l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par P. Clément, (Paris, Guillaumin 1846), que Girard Colbert — sans doute un cousin du ministre ? — établi à Paris, rue des Arcis : *A la clef d'argent*, avait marié sa fille Marie Colbert, à Nicolas Camus, fils d'un nommé Camus, originaire de Troyes, avec qui il s'était associé en 1601.

Je remercie à l'avance l'obligeant intermédiairiste qui voudra bien me donner quelques éclaircissements sur ces questions.

M. J. V.

—

Famille des peintres Vernet. — Existe-t-il une généalogie manuscrite ou imprimée de cette famille ? Connaît-on ses armes ?

O. le Maire.

—

Famille de Vieilchastel. — Dans le but de compléter ceux donnés par La Chesnaye-Desbois (réimpr. XIX, p. 707), on désire des renseignements sur Jean de

Vieilchastel, épouse de Suzanne de Belly-Boulainvilliers, ainsi que sur ses enfants et ses petits-enfants.

JEM.

—

Noblesse de Charles X. — Quelqu'un de nos érudits confrères héraldistes pourrait-il me faire savoir où je pourrais trouver des renseignements circonstanciés sur les titres de noblesse conférés par Charles X jusqu'à la révolution de 1830 ? Les érections devaient, ce me semble, être constatées au moins par des lettres-patentes, sinon par des ordonnances en forme Ces documents ont dû être recueillis et conservés. Où se trouveraient-ils actuellement ? Quels sont les auteurs qui ont traité ce sujet, et quelle serait la meilleure méthode de travail pour l'aborder ?

O. N. J.

—

Le représentant de l'Ordre de Malte en France. — Qui représente aujourd'hui en France, l'Ordre de Malte, et à qui peut-on demander ampliation de brevets délivrés par cet ordre, le siècle dernier ?

MEYZIEU.

—

Roussel à Roubaix. Armoiries. — On m'obligerait en me signalant les armes de cette famille qui remonte à Guillaume Roussel, bailli de Roubaix en 1476, et qui a fourni plusieurs échevins, lieutenants etc. à cette ville. Peut-être les trouvera-t-on dans l'un ou l'autre endroit où vécut un de ses membres, Philippe Roussel (1750-1834), qui fut un personnage assez remarquable.

Après avoir étudié la philosophie à Douai, il entre à l'abbaye de Signy, près Rethel (1769), et prononce ses vœux le 19 mars 1771, à Clairvaux. Il est envoyé à l'abbaye de Trois-Fontaines en Champagne suivre les cours de théologie, y reçoit la prêtrise en 1777. Il continue ses études à Paris et y est nommé docteur en théologie le 10 mars 1784. En 1785 il est nommé prieur de Fontaine-Daniel près de Mayenne, en 1786 prieur de la Valleroy au diocèse de Reims. Après la Révolution il devint grand doyen de Roubaix.

O. LE MAIRE.

Les livres « truffés ». — Ce sont les livres comme ceux de M. Robert de Montesquiou avec lesquels on a relié des autographes. Il n'est pas l'inventeur de cette mode, Jules Claretie avait cette habitude ingénieuse, et aussi Champfleury et d'autres. On la prête également à ce bibliophile discret et fervent, si véritablement artiste, M. Arthur Meyer.

Ne pourrait-on dresser la liste des bibliophibles qui ont systématiquement « truffé » leurs livres ?

Dr L.

—

La religion « Napoléon ». — J'ai lu quelque part que vers 1830, il y eut, en Amérique, une secte chinoise qui avait pris pour Dieu, Napoléon. On célébrait les offices devant son buste.

Peut on confirmer cette assertion ?

J...

—

Différend St-Remi-Châtelet. — Madame de Sévigné, dans une lettre datée des Rochers, 27 décembre 1684, dit à sa fille : « Gardez-vous bien de pencher ni pour St-Remi ni pour Châtelet ». Qui me renseignera sur ce différend St-Remi-Châtelet ?

P. HY. N.

—

« Pauvre Jacques », romance L'auteur. — Dans son troisième voyage à Paris en 1802, miss Berry raconte qu'elle eut l'occasion d'entendre chez Mme de Staël le fameux chansonnier Garat, qui ne lui plut point et qu'elle donne comme l'auteur de la romance de *Pauvre Jacques*.

Cette composition touchante, qui fit pleurer tant de beaux yeux à la fin de la monarchie, n'est-elle pas plutôt l'œuvre de la marquise de Travanet ?

CINQDENIERS.

—

Association de la peinture et de la musique par un peintre étranger vers 1886. — Dans son *Journal*, Eugène Delacroix remarque que, depuis quelque temps, se manifeste dans le monde artistique une certaine tendance à donner, dans la plus grande mesure possible, la sensation de la réalité, et, pour

y arriver, à associer des arts différents. C'est ainsi qu'il écrit à la date du 9 avril 1856 :

Il faut raffiner sur tout, il faut contenter tous les sens : on en viendra à exécuter des symphonies, en même temps qu'on offrira aux yeux de beaux tableaux pour en compléter l'impression.

Et les éditeurs du *Journal* ajoutent en note :

Cette prédiction devait se réaliser trente années plus tard par les soins d'un peintre étranger expert en toutes réclames, et trop connu pour qu'il soit besoin de rappeler son nom.

Le sentiment de discrétion qui, en 1895, a pu empêcher MM. Paul Flat et René Piot de nommer ce peintre si « connu », n'ayant sans doute plus aujourd'hui de raison d'être, je demande quel artiste ils ont voulu désigner.

G. P. M.

—

« Celui » suivi d'un adjectif. — N'est-ce pas une faute ? Frédéric Masson, dans l'avant-propos de son ouvrage sur le *Sacre*, écrit :

J'ai été amené à prendre du Sacre une idée tout autre que celle courante ».

Trouve-t-on des exemples analogues dans les œuvres de nos bons écrivains?

E. W.

—

Pile. — Quel est le sens du terme « Pile » dans les noms de lieu, comme dans le Cours-de-Pile (Dordogne), St-Denis-de-Pile (Gironde) ?

J. D.

—

Harmas. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il nous donner quelques renseignements sur l'origine du vocable employé par Henri Fabre pour sa demeure de Sérignan l'« Harmas » et de la formation possible de cette appellation. (Voir une des gravures de l'ouvrage : *Des merveilles de l'instinct chez les insectes*. Lib. Ch. Delagrave).

Nous rappelons que Harve (du lat. *arvum*, champ) sert à désigner un terrain vague, propre à bâtir et principalement champ inculte.

A supposer que l'illustre entomologiste ait forgé ce vocable en empruntant à arve le préfixe ar et en ajoutant mas : demeure l'H, au commencement du mot, qui est jusqu'ici, inexplicable pour nous.

GALOUBETY.

—

Grisette. — En dehors des dictionnaires qu'il est inutile de recopier et que tout le monde peut consulter, ne pourrait-on appuyer par des exemples, l'emploi du mot *Grisette* pour désigner, une ouvrière, une fille de modeste condition ? On dit que ce mot vient de ce que les ouvrières au XVIIIe siècle étaient vêtues de « gris » une étoffe bon marché et fort courante. C'est vraisemblable. A-t-on une meilleure étymologie à fournir ?

Nous voyons des grisettes sous Louis XV. Dans un manuscrit inédit de 1758, intitulé : *La marquise de Pompadour*, que publie le *Mercure de France*, du 1er mai 1923, on lit :

On lui amena (au roi Louis XV) des femmes de tous les états, sans excepter, même celles qu'on désigne sous le nom de *grisettes*. Nous nommerons ainsi ces nymphes qui n'ont souvent pour toute parure, peut-être pour tout bien, qu'un simple cotillon, un tablier rayé et un mouchoir de couleur.

Il serait intéressant de pousser ce petit problème dans la voie des citations inédites ou peu connues où ce mot se rencontre, qui en déterminent ou le sens ou l'étymologie.

Y.

—

Une Fable grecque. Grenouille. — Quelque confrère helléniste ayant fréquenté les petits poètes grecs pourrait-il me dire quel est l'auteur d'une fable dans laquelle la grenouille se vante de guérir tous les maux, à quoi le renard lui répond en ces termes :

Πῶς σὺ ἄλλους θεραπεύσεις, σαυτὸν χωλὸν ὄντα οὐ θεραπεύων ;

Je ne crois pas que ce soit Esope.

M. R.

—

Mode féminine et masculine de se boutonner. — Les vêtements masculins se boutonnent toujours de gauche à droite, ceux des femmes toujours de droite à gauche. Existe-t il une explication à cette différence ?

LORIS.

Réponses

—

Un duc de La Boissière, tué à la chasse par le Dauphin, fils de Louis XV (LXXXVI. 283). — La tombe des descendants de ce comte ou marquis de Chambord se voit au cimetière de Montfort-l'Amaury. Elle est adossée au mur, sous le grand charnier de l'est, à peu près en face de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié. L'inscription qu'elle porte rappelle l'accident de chasse à la suite duquel les fils de ce gentilhomme reçurent, si je ne me trompe, en manière d'indemnité, le domaine de Bel-Air, aux portes de Montfort. Je ne crois pas que cette inscription fasse mention d'un titre ducal. G. LENÔTRE.

***

M. de Massas s'est laissé induire en erreur, le Dauphin, fils de Louis XV, n'a pas pu tuer quelqu'un le 21 août 1775, puisqu'il est mort le 20 mars 1765.

Par contre, au retour d'une chasse, le Dauphin veut décharger ses armes avant de les remettre à son écuyer, le coup part, et l'écuyer, nommé Boissière de Chambors, roulait dans la poussière. Tous les soins qu'on prodigua à l'écuyer furent vains. Chambors mourut. A partir de ce moment, le Dauphin ne trouva plus d'agrément dans une chasse. Il se condamna à ne plus regarder comme un amusement qui lui soit permis, celui qui a avait pu occasionner la mort d'un homme !

Cet accident était arrivé le 21 août 1755 en revenant d'une chasse que le Dauphin avait faite aux environs de Versailles, où il était resté avec la Dauphine pendant le voyage de la Cour à Compiègne. Dès que l'écuyer fut mort, le Dauphin pria le Roi de faire une pension à sa veuve. Il n'est point de faveurs et de bienfaits que lui-même ne lui prodiguât. Il lui écrit le 28 août 1755 :

Vous me verrez, madame, toujours aller au-devant de tout ce que vous pourrez souhaiter, et pour vous, et pour l'enfant que vous allez mettre au monde.

Les La Boissière sont d'une maison de Bretagne d'où sont sortis les seigneurs de Chambors. Leurs armes sont : *de sable au sautoir d'or.*

FROMM, de l'*Univers.*

La naissance de la Czarine Marie Alexandrowna, femme d'Alexandre II (LXXXVI, 187, 205). — Sans vouloir le moins du monde prendre parti dans une question que j'ignore, je signale surtout ce que dit là-dessus notre ancien ambassadeur à Pétrograd, M. Maurice Paléologue, dans son livre le *Roman tragique de l'Empereur Alexandre II*, qui vient de paraître.

D'après M. Maurice Paléologue — toujours si admirablement renseigné sur les choses de Russie — la grande duchesse Wilhelmine, femme du grand duc de Hesse-Darmstadt, avait, depuis de longues années, cessé tout rapport avec son mari, lorsqu'au printemps de 1823, naquit d'abord le prince Alexandre (qui devait former plus tard la souche des Battenberg), et l'année suivante, en 1824, la princesse Marie, qui était destinée à monter sur le trône des Romanow. « Pour l'honneur de sa couronne et de sa famille, Louis II assuma la paternité des enfants. Mais tout le monde connaissait le père authentique. On n'osait même pas le nommer, tant il était subalterne... Ce secret était la fable de toutes les cours allemandes ».

M. V.

—

Campagnes Vendéennes de 1815 et 1830 (LXXXVI, 3, 54, 109, 245) 246). —Libre à M. C. Pitollet de préférer en histoire, les romanciers aux spécialistes historiens et aux mémorialistes. A son habitude, il me malmène péjorativement pour avoir donné, sous la présente rubrique, une liste de ces historiens et de ces mémorialistes, à propos de la Vendée de 1832 ; c'est son affaire. J'avoue, que je préfère les récits de témoins, comme l'abbé Deniau *senior*, et les chouans cités par moi et de documentaires comme MM. Gabory et Gautherot, ou encore d'enquêteurs ayant reçu directement les récits d'acteurs du soulèvement, comme M. l'abbé Deniau *junior* aux publications d'Alexandre Dumas, père *des Louves de Machecoul*, des *Trois mousquetaires*, de *Vingt ans après* et de cent autres romans parfois industriels et qui n'ont pas même été tous écrits par lui.

Je n'ai pas cité le général Dermoncourt parce que chacun sait, sauf peut-êter

mon contradicteur, que *La Vendée et Madame* n'est pas de lui, mais de ce même Alexandre Dumas pour lequel M. Pitollet a des faiblesses. Dans les *Supercheries Littéraires* de Quérard, au mot Dermoncourt, il est dit : *Dermoncourt (le général) aut. supp.* [M. Alexandre Dumas] ce qui veut dire qu'Alexandre Dumas a fait l'ouvrage qui nous occupe, sous le nom de ce général (conf. *Supercheries* édition Brunet et Janet, 1869, I p. 902). Nul plus que moi ne rend justice à la bravoure et à la loyauté courtoise de Dermoncourt, nul n'admire davantage sa superbe attitude en face de la Duchesse de Berry, dont mon donneur de leçons essaie de ridiculiser la capture derrière ou devant la fameuse plaque de cheminée de l'hôtel du Guiny, sans avoir l'air de se douter de ce qu'était la cachette masquée par cette plaque. M. Pitollet ignorerait-il donc totalement cette aventure et les noms des familles nantaises qui s'y trouvèrent mêlées, qu'il dénature en *Duguigny* celui de *du Guiny* universellement connu et respecté à Nantes ? — A Nantes, Dermoncourt s'était lié d'amitié avec mon grand-père maternel, Gabriel Mestayer, négociant dans cette ville. Pendant toute ma jeunesse j'ai entendu mon aïeul rappeler le souvenir de cet ami qui lui était demeuré cher. Il nous lisait de temps à autre des lettres de ce beau militaire et nous racontait la superbe attitude de celui-ci, précisément le jour de la capture de la Princesse et comment le général avait relevé justement et vertement la goujatterie du Préfet de la Loire-Inférieure, Duval et les insolences de celui-ci à l'égard de l'illustre prisonnière. Certes, mon grand-père n'était rien moins que légitimiste ! Mais, comme Dermoncourt, il admirait le courage partout où il le rencontrait.

La Vendée et Madame a eu en effet 2 éditions, en 1833 et en 1834. J'en ai eu longtemps un exemplaire imprimé sur papier jonquille, avec les deux vues tirées sur chine. Il doit se trouver, depuis 1903, dans la Bibliothèque du Marquis de Villoutreys ou dans celle du Duc de La Trémoïlle. Pourquoi M. Pitollet veut-il que j'en aie fait état et aussi des *Mémoires* du du même Dumas, dans une bibliographie sérieuse ? Les *Mémoires* ? *La Vendée et Madame* ? Mais c'est aussi passionnant à lire que les autres romans de l'auteur des *Louves de Machecoul*, etc. Quant à leur valeur historique elle égale celle de ces derniers.

Mon contradicteur pourra d'ailleurs se renseigner quand il le désirera, sur cette valeur historique, en ce qui concerne la Vendée de 1830-1832. Il existe encore, en Loire-Inférieure et en Maine-et-Loire, des hommes, même des « Libéraux » impénitents, dont les pères furent les témoins scandalisés et attristés de la façon plutôt... joyeuse dont A. Dumas accomplit la « mission » officielle que lui avait confiée dans ces deux départements, le Ministère de Louis-Philippe. L'un de ces hommes, un érudit de notre histoire locale et qui a fait ses preuves, m'écrivait tout dernièrement encore : « J'ai autre chose à faire que de chercher jusqu'à quel point il [Dumas] a brouillé les Mémoires de Dermoncourt avec son écrit ; il me suffit de me souvenir de l'extraordinaire BOMBE qu'il courut au compte de S.M., d'où une narration de laquelle *rien* n'est à retenir. » Seraient ce là les « véritables et positifs documents d'histoire » préconisés par la leçon que veut bien me donner M. Pitollet ??!!

Puisque j'en suis à compléter ma première réponse, j'espère qu'il me sera permis de la rectifier sur un point qui n'a pas frappé mon correcteur. Le manuscrit original du général d'Autichamp est demeuré, je crois, la propriété de sa famille. Celui sur lequel M. d'Availles a écrit son livre, est une *copie* prise directement sur cet original par les soins de M. Cesbron, lui-même.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Chateaubriand et la Vendée (LXXXVI, 193, 322). — Chateaubriand fonda, en 1818, le *Conservateur*, dont il fut le collaborateur assidu, pendant toute sa durée (disparu en 1820).

Le 31 juillet 1819, paraissait la 44e livraison de la revue le *Conservateur*, dont les feuilles ne contenaient qu'un seul article, de 64 pages, intitulé simplement : *De la Vendée*, et signé du vicomte de Chateaubriand.

Ce mémoire se divise en trois parties dont voici les titres : 1) *Ce que la Vendée*

a fait pour la Monarchie; 2) *Ce que la Vendée a souffert pour la Monarchie*; 3) *Ce que les Ministres du Roi ont fait pour la Vendée.*

Dans cet opuscule, l'histoire n'est pas faussée, mais c'est une œuvre de polémique.

F. Uzureau.

—

« La République est le gouvernement qui nous divise le moins ». (LXXXVI, 240). — Sous la présidence de Thiers, de 1871 à 1873, les petits journaux de droite s'amusaient de temps à autre à attribuer cette sentence au chef du pouvoir exécutif, accusé de glisser vers la gauche, en donnant au pronom « nous » le sens de « tous les Français », ce qui, étant donné l'état de division existant alors dans le pays, constituait une affirmation plutôt téméraire.

La vérité est que Thiers a bien prononcé la phrase en question, seulement c'était non sous la troisième, mais sous la seconde République. Emu des dangers que les menées révolutionnaires menaçaient de faire courir à la société en 1848, il avait adressé aux députés de la droite une allocution qui se terminait ainsi : « En somme, la République est le gouvernement qui nous divise le moins, *nous autres conservateurs* », ce qui donnait à sa déclaration une signification rationnelle.

Les différents partis se sont souvent appliqués à dénaturer certaines phrases historiques en séparant celles-ci de leur contexte. C'est ce qui, avant Thiers, était arrivé à son adversaire politique Guizot, à qui la presse hostile reprochait d'avoir adressé, dans un discours prononcé en 1847 à ses électeurs de Lisieux, cette recommandation : « Enrichissez-vous », en ayant soin d'omettre la fin de la phrase : « par le travail et l'économie ».

Un bibliophile comtois.

—

Uniforme du 24e chasseur à cheval (1795) (LXXXVI, 237). — Les chasseurs à cheval à l'époque dont il s'agit avaient un dolman sans taille dit caraco, en drap vert, orné de tresses et de boutons demi sphérique blancs. Pattes d'épaules vertes, bordées de la couleur distinctive, collet et parements verts ou de la couleur distinctive suivant le régiment et soutaches blanches, culotte hongroise verte, galons et soutaches blanches, bottes à la hussarde, bordées dans la partie supérieure d'un galon blanc : gilet tressé à la hussarde (tresse blanche) le gilet de la couleur distinctive. Casque feutre noir, avec chemise noire, turban peau garnie de ses poils; garniture cuivrée; cocarde, plumet noir, 1/3 supérieur couleur distinctive, banderolle de giberne, blanche : sabre du modèle dit à la chasseur : mousqueton. Officiers : ornements argent ; épaulettes.

Il faut remarquer que la tenue des régiments créés vers 1794, (dont le régiment dont il s'agit) a été très probablement plus ou moins réglementaire, tout au moins au début de l'existence de ces régiments qui provenaient en grande partie de corps franc, habillés à la hussarde, et qui usèrent d'abord leurs anciens uniformes. Les régiments de chasseurs prirent souvent beaucoup de licences avec le règlement, (voir « Le Guide à l'usage des Artistes et Costumiers » par Malibran, Paris 1904. Librairie Combet, page 548-49.

L'uniforme réglementaire des chasseurs a été très souvent reproduit, voir Lami et Vernet, Lieuhart et Humbert, Philipoteaux, etc.

P.

Je signale à notre confrère que l'état militaire de l'an X (Champeaux) donne pour le 24e chasseurs, les renseignements suivants : garnison, Béziers ; uniforme, Dolman et revers vert, collet : jaune, parements et passe-poil écarlate, schako doublé de rouge (flamme rouge) avec le cordon blanc et le plumet noir et jaune.

Chef de Brigade : Barthelemy.

Chef d'Escadron : Geydon, Cantez, Lambert.

*
* *

Un premier 24e chasseurs à cheval formé avec des hommes de la légion germanique dissoute le 27 juin 1793 devient le 11e hussards par décret du 28 juillet 1793.

Un deuxième 24e chasseur à cheval fut formé en 1794. Il est probable qu'il prit un uniforme analogue à celui des autres régiments de chasseurs qui avait été fixé en 1791 ainsi qu'il suit : Dolman en drap vert doublé de cadis blanc ; gilet de drap blanc culotte hongroise en drap vert ; surtout en drap vert ; gilet d'écurie en tricot

doublé de cadis blanc ; épaulettes vertes à liseré de couleur distinctive ; bottes à la hussarde avec galons blancs ; casque de feutre noir, chenille en crin noir, visière en cuir, turban de peau garnie de son poil, garniture en cuivre, cocarde et plumet noir avec tiers supérieur de la couleur distintive. Je ne sais quelle était la couleur distinctive. En 1800 il portait le collet jaune et les parements écarlates. Le régiment subsista jusqu'en 1814. Un nouveau 24e chasseurs créé en 1815 disparut en 1825.

Je ne trouve nulle part les chasseurs de la Montagne. N'y a-t-il pas une confusion avec les Hussards de la Montagne, corps formé le 15 novembre 1793 par la réunion de trois escadrons de hussards créés à Orthez, à Ste-Foy et à Libourne et devenu 12e hussards le 9 février 1794 ? Ce régiment portait le dolman et la pelisse brun marron, la culotte bleue céleste, le shako noir à flamme bleue céleste.

Références : Liénard et Humbert « Les Uniformes de l'armée française » tomes II et VI passin. L. Fallon « Nos hussards » p. 49 et 50. « La Giberne » 6e série p. 151 et 152 et 8e série p. 169. Job. « Tenues des Troupes de France » T. I. p. 66.

C. N.

—

Les bases historiques du chef religieux Ram (LXXXVI, 236). — Il est curieux de constater qu'en anglais, en allemand, en flamand et même en vieux français (Cf. *Dictionnaire de Lacurne de Sainte-Palaye*) Ram ou Ran signifie Bélier. Or, c'est précisément le nom que M. Marcel Baudouin attribue au chef religieux qui aurait choisi le solstice d'hiver, correspondant à la constellation du Bélier, pour base de l'année cultuelle.

Je laisse à notre ingénieux collègue le soin de tirer de cette étrange coïncidence les conclusions que lui suggérera sa compétence en préhistoire. OLIS.

—

Les Sarrasins en France (LXXXV, 186, 370, 414, 564, 631, 709, 778, 825, 948). — Au sujet du mot *Biard* dont il a été question précédemment, sous la rubrique ci-dessus, il y a lieu de signaler le sens relevé par J. Daniel (Dictionnaire français périgourdin, V° terrain) :

Terrain *gras et profond* : BIARD. J. D.

La propriété du nom (LXXXVI, 139, 241). — Aux décisions de justice citées par M. Boghaert-Vaché, il convient d'ajouter le récent jugement rendu par le tribunal de Lyon. C'est le dernier en date (18 mai 1922) au sujet de la propriété du nom patronymique.

M. C. faisait grief à M. B. d'avoir donné son nom, à un personnage épisodique figurant dans un roman historique dont M. B. est l'auteur. Le tribunal, estimant que la personnalité du demandeur n'était pas suffisamment désignée dans le passage incriminé, a renvoyé M. B. des fins de la plainte et a condamné M. C. aux dépens.

Les revendications de cette nature ont fourni à M. Pierre Louys le sujet d'une curieuse nouvelle où l'on voit Esther Gobseck reprocher à Balzac de s'être servi de son nom. L'auteur de la *Comédie humaine* reçoit fort mal la plaignante et d'une voix formidable, il lui demande de quel droit elle a pris le nom d'une de ses héroïnes. Et la véritable Esther Gobseck s'en retourne épouvantée en Hollande, d'où elle était venue.

LÉON DEFFOUX.

*
* *

Il y a trente-cinq ou quarante ans, Emile Zola avait innocemment donné le nom de Duverdy à l'un des personnages d'un roman — *Pot-Bouille*, je crois —, qui paraissait alors en feuilleton dans un journal.

Le directeur d'une feuille judiciaire parisienne, qui portait précisément ce nom, se fâcha et intenta un procès à l'auteur de l'*Assommoir* qui, malgré sa bonne foi évidente, fut condamné à supprimer de son roman ou à modifier le nom dont il avait imprudemment cru pouvoir faire usage.

Je crois même me souvenir que le plaignant réclama et obtint des dommages-intérêts.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les descendants de la comtesse d'Agoult (LXXXVI, 190, 300). — J'ai pris connaissance avec intérêt des communications envoyées par nos confrères Montebras et Echarpe au sujet de la descendance de Mme d'Agoult.

M. Montebras assure que sa fille, qui épousa Guy de Charnacé en 1849, se prénommait Claire-Christine. Comme Madame d'Agoult parle dans ses *Mémoires* d'une fille du nom de Louise, née en 1828, on est obligé de conclure qu'elle a eu deux filles, et que la seconde, Claire-Christine, née le 30 août 1830, est celle dont elle était grosse au moment des « Trois glorieuses ».

Qu'est devenue alors sa fille aînée, Louise ?

G. P. M.

—

Famille d'Andlau (LXXXV ; LXXXVI). — La famille d'Andlau (comtesse d'Andlau et son fils capitaine de cavalerie) possède, près de Rémalard, dont M. d'Andlau père a été maire, le château de Vore, qui a appartenu à Helvetius. Elle possède certainement des renseignements sur Helvetius, avec qui elle a, je crois, une alliance.

A. Rivière.

—

Famille de Bauffremont (LXXXVI, 195). — La famille de Bauffremont porte : *vairé d'or et de gueules*. Ce sont les armes pleines, mais cette famille a souvent écartelé ses armes de celles de Vienne-Listenois, de Villelume, de Gorrevod et de Courtenay (Cf. Chaix d'Est-Ange : *Dictionnaire des familles françaises*),

Olis.

—

Famille Boësnier de Clairvaux (LXXXV ; LXXXVI, 250). — En 1908 à la faculté de droit de Poitiers, M. Pierre Droue d'Aubigny, a présenté comme thèse pour le doctorat en droit « La doctrine Economique » de Boësnier de l'Orme, d'après son ouvrage : « de l'Esprit du Gouvernement économique » ; cette thèse est précédée de notes biographiques fort intéressantes sur Paul Boësnier et sa famille.

J. Chappée.

—

Brossard de Beaulieu (LXXXVI, 192). — Gabet, dans son *Dictionnaire des Artistes (*1831), a consacré à Mlle Brossard de Beaulieu la notice suivante dont j'ai respecté l'orthographe :

Brossard de Beaulieu (Marie-Renée-Geneviève, Dlle), peintre, r. du Bac, passage Ste-Marie, 9, née à La Rochelle, en 1760, élève de son père, M. Brossard de Beaulieú et de Greuze. Ses principaux ouvrages sont : Le portrait de la princesse Lubomirski au tombeau de son aïeul Chodkiewicz, 11 p. sur 9, maintenant en Pologne ; La Poésie pleurant la mort de Voltaire, acheté par l'impératrice Catherine II ; Une Athalante, achetée pour le cabinet du feu roi Poniatowsky. On doit encore à son pinceau un grand nombre de têtes d'expression, dont quelques-unes ont été exposées au salon en 1806 et 1810. Cet artiste était en 1784, agréé de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, et en 1789, membre de celle de Rome. Son tableau de réception représentait une tête de Niobé. Mlle de Beaulieu s'est livrée aussi à la gravure en manière noire. C'est ainsi qu'elle a retracé le portrait allégorique de Lamoignon de Malesherbes et celui du célèbre chimiste Lavoisier. Cette dame avait fourni à Lille une école gratuite de dessin pour les jeunes personnes, et s'occupe en ce moment à réorganiser cet établissement qui avait été anéanti en 1793. Elle a dirigé les premiers pas de Charles Dupaty, célèbre statuaire.

P. c. c. Un bibliophile comtois.

—

Le Conventionnel C... et le procès de Louis XVI (LXXXVI, 138, 243). — Je remercie mes confrères, M. de C. et X, de leurs communications respectives, concernant les votes motivés, dans le procès de Louis XVI, de certains conventionnels au nom commençant par C... et encore vivants en 1822.

Et tout d'abord il convient d'éliminer Conte, décédé en 1811.

Quant à Cambacérès, qui ne mourut qu'en 1824, c'était un homme d'une parfaite éducation, plutôt froid de manières ; aussi est-il difficile de supposer que c'est lui qu'a voulu désigner Amélie Cyvoct dans le personnage « réjoui et de mauvais ton » qu'elle rencontrait chez la reine de Suède.

Restent Chiappe, mort en 1826 et Coren-Fustier (et non Furtier) mort en 1823. D'après Kuscinsky (*Dictionnaire des conventionnels*), le premier aurait voté pour l'appel au peuple, pour la détention et le bannissement à la paix, mais se trouva absent lors de l'appel nominal sur la question du sursis. Il n'est pas dit que ce représentant ait fait une déclaration quelconque au moment de son vote. Toujours d'après le même auteur, le second se se-

rait prononcé pour l'appel au peuple, aurait prononcé un long discours lors de l'appel nominal sur la peine et conclu au bannissement avec défense de rentrer sur le territoire sous peine de mort, mais à la réclusion jusqu'à la reconnaissance de la République par les puissances. Enfin il se déclara pour le sursis.

Il semble donc bien que ce soit Coren-Fustier auquel fait allusion la nièce de Mme Récamier dans son *Journal*.

G. P. M.

—

Famille de Drouas (LXXXVI,44,159, 257). — Cette famille qui d'après la tradition serait originaire d'Angleterre ou d'Ecosse, ne peut remonter sa filiation au-delà de Guillaume Drouas, gouverneur des ville et château de Vitteaux à l'époque des guerres de la Ligue.

Il épousa par contrat du 12 décembre 1588 Madeleine Pivert, fille d'un bourgeois de Vitteaux, dont il eux deux anoblis tous deux par charges. La famille de Drouas, actuellement subsistante, descend du second de ces fils ; Zacharie Drouas, pourvu par lettres de provisions du 4 mai 1628 de l'office anoblissant de *secrétaire du Roy en la Chancellerie du Parlement de Bourgogne*.

Pour plus amples détails sur la filiation de cette famille, consulter les ouvrages suivants : *d'Arbaument*, *Armorial de la Chambre des Comptes de Bourgogne*, et *Chaix d'Est Ange*, *Dictionnaire des familles françaises*, tome XIV.

UN BELLIFONTAIN.

*
* *

Cette famille, originaire de Bourgogne, m'est connue surtout par Claude Drouas de Boussey, qui fut évêque de Toul de 1754 jusqu'à sa mort en 1773. Bibliophile zélé, il avait plusieurs ex-libris décrits par MM. le comte Antoine de Mahuet et Edmond des Robert dans leur bel *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*, Nancy, 1906, in-4°, 94-95. L'un d'eux a été publié dans les *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, 1907, texte p. 44 ; planche. D'après une de mes notes, il a été question de l'origine de ce prélat dans l'*Intermédiaire*, 1909, col. 353.

Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent ; au chef d'or, chargé de trois molettes de sable.*

L. GERMAIN DE MAIDY.

*
* *

La famille de Drouas appartient à la noblesse de Bourgogne et porte : *d'azur à un chevron d'or accompagné de 3 fers de lance deux et un en pointe : au chef d'argent chargé de 3 molettes de sable.*

Au XVIII° siècle vivait Jacques Drouas sieur de la Plante né en 1680, admis en 1700 aux Etats de Bourgogne capitaine d'infanterie, décédé en 1767, qui épousa en 1710 Claude Simon dont il eut 2 fils :

1. Claude sieur de Boussey né 1712 † 1773, nommé en 1754 évêque comte de Toul, prince du Saint-Empire ;

1. N..., marié à Mlle... dont il eut :

2. Jacques Charles, sieur de Vélagny né 1748 † 1829, général de brigade en 1802, inspecteur général d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur. Il eut 3 fils.

2. Claude-Edme né 1750, capitaine d'infanterie. Epousa en 1781, Mlle Lemire de Chamourette dont il eut nombreuse postérité.

***

—

Famille d'Espinchal (LXXXVI, 236, 310). — Des trois fils de Thomas d'Espinchal et de Gabrielle de Gaucourt :

1° Louis Henri, né le 20 juillet 1773, épousa Françoise de Boissier, d'où un fils, Raoul, comte d'Espinchal, mort le 18 août 1832, sans postérité ;

2° Alexis, chevalier de Malte, né en 1775, mourut sans alliance, fusillé à Lyon comme émigré en 1799 ;

3° Hippolyte, né le 29 août 1777, marié à Marie-Geneviève de Montorcier, dont une fille unique, Louise-Gabrielle, née le 9 juillet 1818, morte le 5 janvier 1828.

Ces notes sont extraites de la consciencieuse étude de MM. Anfos-Martin et Boudon-Lashermes sur *les Dames d'Espinchal et la baronnie de Dunières*. (8°, Aubenas, Habauzit, 1918). Ces auteurs terminent ainsi leur étude :

> Ainsi s'éteignit au XIX° siècle la maison d'Espinchal, qui avait joué dans l'histoire de la province d'Auvergne un rôle sur lequel nous aurons à revenir quelque jour en étudiant les seigneurs d'Espinchal et la *baronnie de Massiac*.

Thomas d'Espinchal, maréchal de camp à l'armée de Condé, rentra en Auvergne en 1802 et racheta ses terres de Massiac. Hippolyte d'Espinchal mourut à Clermont en 1862, laissant à la bibliothèque de cette ville les manuscrits rédigés par son père sur la révolution et l'émigration. (Cf. de Ribier : « Preuves de noblesse des pages auvergnats admis dans les écuries du Roi, » p. 317, 8° Clermont ; Bellet, 1909).

Le *Dictionnaire iconographique de l'Auvergne*, de Tardieu, donne un portrait de Thomas d'Espinchal. Dans les *Dames d'Espinchal*, Monsieur de Jourda de Vaux, donne un dessin du château de Massiac.

L'auteur de la question pourrait avoir tous renseignements sur Massiac en s'adressant à MM. Anfos Martin et Boudon-Lashermes. Je n'ai pas leurs adresses présentes à la mémoire mais il peut leur être écrit aux bons soins de Monsieur l'abbé Roche, Directeur de la *Revue du Vivarais*, à la Voulte-sur-Rhône (Ardèche).

HENRI D. D'A.

—

Ida Ferrier (LXIX, LXXVIII LXXXVI, 258). — En dehors d'Arsène Houssaye, un certain nombre d'auteurs ont parlé d'Ida Ferrier et de son mariage avec Alexandre Dumas. Je citerai entre autres la comtesse Dash dans ses *Mémoires des autres* (IV et VI), Théophile Gautier (*Les Belles Femmes de Paris*, I p. 69), L.-Henry Lecomte (*Alexandre Dumas* p. 248 et 247), Alexandre Weill (*Ma jeunesse*, p. 611, M. Glinel (*Alexandre Dumas et son œuvre*), p. 366 et suiv.), etc. Jusqu'à ce polisson de Viel Castel qui, dans ses fameux *Mémoires*, s'est donné le plaisir de raconter sur cette grasse et volage personne une anecdote assez croustillante à laquelle je renvoie mes confrères.

Mais ce que j'ai demandé il y a cinq ou six ans et ce que je désirerais toujours savoir, c'est si la biographie d'Ida Ferrier, annoncée en 1914 par un de nos collaborateurs qui signait Covielle, a fini par être publiée.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Guibal (LXXXV, 45, 162, 258). — Sur Barthélemy Guibal, sculpteur, on trouvera dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* quelques articles : en 1860, p. 221 à 223, une note sur lui ; en 1861, p. 103-104, mention d'un de ses portraits au Musée historique lorrain ; en 1862, p. 16-17, son brevet de sculpteur. Sur ses statuettes en terre de Lorraine, voir les *Mémoires* de la même Société, 1871, p. 5 à 32.

Sur Nicolas, voir dans le *Bulletin mensuel* de la même Société, 1905, p. 4-12, un article de M. Paul Zeiller, *Un peintre lorrain à la cour de Wurtemberg au XVIIIe siècle. Nicolas Guibal, 1725-1784*.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Le peintre Hesse (LXXXV, 236). — Nicolas-Auguste Hesse, né à Paris, était élève de son frère et de Gros.

Prix de Rome en 1818, Médaille de 1re classe en 1838, Chevalier de la Légion d'Honneur 1840, Membre de l'Institut 1863.

Il fit des peintures décoratives et religieuses à N. D. de Bonne-Nouvelle, de Paris et à la Sorbonne.

Il a au Musée d'Amiens : « *Séance royale des Etats Généraux*. Musée de Dijon : le *Péché Originel* ; Musée de Périgueux : *Le repos en Egypte* ; Musée de Versailles : *Prise de Baruth*.

J'ignore sa descendance.

Il y a aussi Alexandre Jean Baptiste Hesse qui vécut de 1806-1879.

COMTESSE DE W.

*
* *

Nicolas Auguste Hesse est né à Paris le 28 août 1795. Il fut élève de Gros et remporta en 1818 le premier grand prix de peinture au concours de l'Institut avec *Philémon et Baucis*, qui se trouve, je crois, à l'Ecole des Beaux-Arts.

A Rome, il peignit un certain nombre d'ouvrages qui furent exposés au salon du Louvre. Revenu à Paris, il se consacra à la peinture historique et religieuse et décora plusieurs églises, St-Eustache, Notre-Dame de Lorette et Ste-Clotilde, ainsi que certains édifices publics. La liste de ses œuvres, trop longue pour être reproduite ici, se trouve dans toutes les encyclopédies et dans les dictionnaires d'art.

Hesse fut un des derniers représentants de l'école classique en France. Eugène Delacroix, qui ne l'appréciait guère comme artiste, écrivait à son sujet dans son *Journal* à la date du 25 novembre 1860 :

Nous avons nommé hier à l'Institut l'insipide Signol. Meissonnier a été jusqu'à seize voix. Il ne lui restait plus pour adversaires que ledit Signol et l'antique Hesse, tous deux représentants ou nourrissons de l'*Ecole*. Les deux factions, frémissant de voir entrer à l'Académie un talent original, se sont réunies pour l'accabler. En le faisant sur la tête de Signol, elles ont accompli un acte encore plus funeste que si elles l'eussent fait sur Hesse, qui est un vieillard et ne laisse pas d'élèves après lui pour perpétuer le goût de l'école de David que je préfère d'ailleurs à ce goût mêlé d'antique et de Raphaël, genre bâtard qu'est celui d'Ingres et de ceux qui le suivent.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce fut précisément Hesse, ce « vieillard », qui, en 1863, succéda à Delacroix à l'Académie des Beaux-Arts.

Je ne crois pas qu'Auguste Hesse ait laissé de descendance. Un de ses neveux, Alexandre-Jean-Baptiste Hesse, comme lui élève de Gros et membre de l'Institut, a pratiqué également la peinture murale religieuse, mais dans ses tableaux de genre, il se rattache, par le choix des sujets et par la facture de ses compositions, plutôt à l'école romantique.

Auguste Hesse habitait en 1830 et dans les années suivantes rue Comtesse-d'Artois [Montorgueil], n° 8 bis ; en 1839, on le trouve rue Notre-Dame-des-Champs, n° 4 bis, et en 1846-47 au n° 2 bis de la même rue. Il est mort à Paris dans le mois de mai 1869.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Il est peut-être un peu exagéré de demander à l'*Intermédiaire* des renseignements qu'on peut trouver dans tous les gros dictionnaires. Nicolas Auguste Hesse, peintre d'histoire, né à Paris le 28 août 1795, mort en la même ville le 14 juin 1869, a sa notice dans le Larousse, dans la *Grande Encyclopédie*, etc. Je me bornerai donc à dire ici que la meilleure (biographies, œuvres, parents) est celle du *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, publié sous la direction de E. Bénézit (tome II, Paris, 1913, page 605).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Lenoir, pastelliste, 1762 (LXXXVI, 46, 162). — Simon-Bernard Le Noir, né à Paris en 1729, membre de l'Académie de St-Luc, figura aux Expositions de 1762, 1764, 1774, 1779, et 1783. Agréé à l'Académie de Peinture en 1779, ce qui lui permettait prendre le titre de Peintre du Roi, il se rendit à Bordeaux, vers cette époque, et y fit le portrait de la famille Bonnaffé, — son œuvre maîtresse, — celui de M. Le Gris, trésorier de France, et celui de Mme Du Blanc, femme du Procureur du Roi. Nommé ensuite professeur de peinture à l'Académie de Besançon, Le Noir commença ses leçons en 1785. Son tableau de réception, une *Etude d'Académie* conservée au Musée de Besançon, lui valut le titre de citoyen de la ville. Il mourut à Paris en 1789.

Le *Dictionnaire des artistes de l'Ecole Française* consacre une courte notice à Le Noir. Nous ignorons s'il fut aussi pastelliste.

On trouvera dans le *Bordeaux il y a cent ans*, d'Edmond Bonnaffé, (Paris, Rouam, 1887) une intéressante reproduction gravée et une description complète de l'œuvre principale du peintre Le Noir, exécutée à Bordeaux, en 1781, dont l'original est resté dans ma famille.

E. X. B.

—

Moreau d'Olibon et Moreau de la Rochette (LXXXVI, 286). — Jean-Etienne Moreau de la Rochette (1750 † 1804) et J.-B. François Moreau d'Olibon (174 † 1836) étaient les deux fils de François-Thomas Moreau (1730 † 1791) directeur des droits de rivière à Melun, puis inspecteur des pépinières, pour qui fut créé la baronnie de la Rochette.

Le premier eut pour fils Bernard Moreau de la Rochette (1787 † 1822) qui fut préfet et auditeur au Conseil d'Etat.

Il s'agit donc, sans doute, de l'oncle et du neveu.

BOISSEY.

* * *

Ce Moreau d'Olibon devait être Jean-Baptiste-François M. d'O., baron de l'Empire, sous la dénomination de la Rochette, membre du collège électoral de Seine-et-Marne, né à Melun le 5 novembre 1751, mort en 1846, fils de François Thomas Moreau, seigneur de la Rochette et Olibon,

inspecteur général des pépinières de France, chevalier de Saint-Louis.

Moreau de la Rochette devait être, ou son frère ou le fils de ce dernier, Armand-Marie-Bernard M. de la R., lequel fut confirmé dans le titre et majorat de son oncle ; auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet, né le 21 avril 1787, décédé...

Notre confrère trouvera, du reste, dans l'*Armorial du premier Empire*, de Révérend, la généalogie de cette famille, qui est encore représentée de nos jours, et possède le château de la Rochette, situé à 4 kilomètres environ en amont de Melun, sur la rive-gauche de la Seine.

G. P. M.

—

Alfred de Musset, plagiaire (LXXXVI, 146, 314). — La librairie Charpentier paraît avoir manifesté une certaine répugnance à révéler, dans les éditions successives des *Comédies et Proverbes*, d'Alfred de Musset, que celle qui porte le titre de *On ne saurait penser à tout*, a été écrite d'après Carmontelle.

C'est ainsi que l'édition illustrée par Bida des *Œuvres complètes* du poète, contient simplement à la fin de la pièce en question (tome V, p. 226), l'avis suivant :

Ce petit proverbe, *dans le genre de Carmontelle*, fut composé pour une matinée de musique et de récit donnée au printemps de 1849, dans la salle des concerts Pleyel, au bénéfice d'un artiste.

G. P. M.

*
* *

C'est Charles Maurice, qui, je crois, a découvert dans *la Porte murée* le singulier passage en prose dont s'agit, et qui, le premier, l'a découpé en alexandrins (?) et signalé en 1833 dans son journal, « *le Courrier des théâtres* » (Voir son *Histoire anecdotique du Théâtre et de la Littérature*, tome II, page 76). Le dernier des huit alexandrins est même mieux établi dans sa version que dans celle de Duvignon :

Ma résolution est immuable. Je
vous salue.

Ces deux derniers mots en rejet.

Il fait précéder et suivre ce morceau des réflexions suivantes :

« Les hachures du style romantique, dont ces messieurs se disent les inventeurs se trouvent plaisamment inaugurées dans une vieille pièce intitulée *la Porte Murée* où Cassandre adresse la lettre suivante à Lélio.

(Suit le passage en prose).

Sans y changer un iota cette épitre mise en vers de douze pieds produit un morceau de la forme et de la force de ceux que nous lisons tous les jours. Exemple :

(Suit le même morceau découpé en alexandrins).

Ce ne sont donc pas messieurs *de la plume forte* qui impatronisent ces beautés-là chez nous 1833.

Charles Maurice se garde bien d'accuser A. de Musset ou tout autre poète d'un plagiat qui serait vraiment par trop grossier. On chercherait vainement, je le pense du moins, le passage incriminé dans les œuvres de Musset qui, dans ses plus grands écarts (Voir « *Mardoche* », « *Les Marrons du feu* », par exemple) a toujours respecté au moins la césure après le sixième pied.

T. O'Reut.

—

D'Orsay (LXXXVI). — Madden, au tome II, p. 466, de la vie littéraire de la comtesse de Blessington, donne la liste des portraits dessinés par le comte d'Orsay, lithographiés par M. Lane et publiés par Mitchell, Bond Street, Londres.

Je possède une série d'autres portraits exécutés par d'Orsay en 1828 et 1829 et lithographiés non pas à Londres, mais à Paris par Langlumé. Ils représentent Sir Francis Burdett, Berkeley Craven, Thomas Stewart, le comte Florestan de Belmont, Valdés. Deux autres dessins ne portent pas le nom du modèle. Ces divers personnages ne figurent pas dans la liste donnée par Madden. En dehors de sir Francis Burdett, je ne sais qui sont ces personnages. La Bibliothèque nationale, tant aux Estampes qu'aux Imprimés, ne possède ni les albums (si ces croquis de d'Orsay furent publiés, comme de nos jours les dessins de Sem, sous cette forme) ni quoi que ce soit de l'œuvre de d'Orsay Je serais heureux d'avoir tant de renseignements sur les personnalités mentionnées que sur les portraits dessinés par d'Orsay ne figurant pas dans la liste de Madden.

Madden dit d'autre part que d'Orsay fit de Byron, un croquis montrant le poète en *yachtsman*, la main sous le menton, rêvant appuyé au bastingage. J'ai, de d'Orsay, un autre portrait de Byron, debout, le chapeau à la main. Qu'est devenu le premier ?

RENÉ PUAUX.

Pelletier de Chambure (XXXVI, 287). — Il s'agit sans doute du brave Pelletier de *Chambure*, ancien commandant de la compagnie franche de Dantzick puis en 1815 du corps franc de la Côte-d'Or, qui fut accusé des pires forfaits par le gouvernement royal et fut obligé de s'en défendre. Il y eut plusieurs éditions de son *Exposé*, qu'on trouve facilement dans les bibliothèques publiques et chez les libraires d'occasion.

NOLLIACUS.

Paris-Duverney (LXXXVI, 47, 166, 212). — Pierre-Jean Paris de Montmartel, secrétaire du roi, Trésorier général des Ponts et Chaussées, puis garde du trésor royal, M. de Brunoy, épousa 1° en juin 1704 Marguerite-Françoise Megret d'Etigny, née en 1704, morte en 1720, fille de François Nicolas Megret, sgr d'Etigny et de Passy, conseiller du roy en ses Conseils, grand audiencier de France, receveur général des finances en Auvergne, et de Marguerite de Beaucousin ; sans prostérité. 2°/ le 17-2-1746 Marie-Armande de Béthune, fille de Louis, comte de Béthune, lieutenant général. De ce second mariage est né en mars 1748 le marquis de Brunoy, sgr de Villiers-sur-Mer, maître d'hôtel du roi, marié en 1767 à Françoise-Emilie de Perusse des Cars, fille du marquis des Cars, maréchal de camp, et d'Emilie de Fitz-James, célèbre par ses folies et prodigalités ; le marquis de Brunoy, 2e du nom, interdit, enfermé dans une prison d'Etat, était encore dans les cachots de Pierre Encise, près Lyon, lors de l'occupation de cette forteresse par les révolutionnaires en 1789.

***

*
* *

Dumont, de Saint-Michiel, dans le t. V des *Ruines de la Meuse*, consacré à Sampigny (Nançy, s. d., vers 1872, gr. in-8°), fournit de nombreux renseignements, encore qu'incomplets et trop dispersés, sur la famille de Paris-Duverney. Je vais tâcher de les résumer au point de vue généalogique. Ce personnage était « fils d'un très mince cabaretier de Moirans, petit hameau près de Grenoble, ayant pour enseigne. *A la Montagne* ». Ce cabaretier eut quatre fils :

1° ANTOINE, qui conserva simplement le nom de Paris et acquit le comté de Sampigny en 1720 ; il mourut, âgé de 67 ans, le 29 juillet 1733. Il avait épousé « Mlle de la Roche, fille du capitaine de la ménagerie du duc de Bourgogne » ; elle mourut à l'âge de 29 ans, en 1739, laissant un fils nommé VICTOR-AMÉDÉE Paris de Montmartel, né à Tours vers 1727, mort prématurément en 1745. Le nom de Montmartel lui venait sans doute du plus jeune de ses oncles, ainsi qu'on le verra. — Antoine eut aussi une fille, qui épousa le même oncle.

2° NICOLAS ou CLAUDE, qui prit le nom de *la Montagne*, en souvenir de la maison paternelle.

3° JOSEPH, « appelé DUVERNEY où DU VERNEY, du nom d'un clos voisin de leur maison, à ce que l'on prétend ». Il mourut à l'âge de 87 ans. sans postérité.

4° JEAN-BAPTISTE, appelé DE MONTMARTEL, du nom d'une terre inconnue. Il épousa successivement 1° « Mlle Magret ou Megret, fille d'un receveur des finances », laquelle mourut à sa première couche, ainsi que son enfant, en 1722 ; 2° sa nièce fille d'Antoine, dont il n'eut pas de postérité ; 3° le 17 février 1746 « Marie-Armande de Béthune, âgée de 35 ans, fille de Louis de Béthune, lieutenant général des armées navales, et de Marie-Thérèse Pollet de la Combe » ; elle lui donna un fils qui suit. Jean Baptiste mourut le 10 septembre 1766.

ARMAND-LOUIS-JOSEPH Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, baptisé le 26 mars 1748. Il épousa, en 1767, Emilie de Perusse d'Escars, dont il n'eut pas de postérité. Il vivait encore en 1776. Son héritier fut : François Noguès, lieutenant-colonel en retraite de Royal-Roussillon cavalerie, cousin-germain.

Je ne vois pas que Dumont blasonne les armoiries ; elle sont ainsi mentionnées, à propos de Sampigny, par C. Lapaix, dans son *Armorial des villes... de la Lorraine*... 2e édition. Nançy 1877, gr. in-8°,

p. 312 : « *D'or à la face d'azur chargée en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent* ; couronne de comte ; supports, deux lions au naturel ». La pomme est sans doute celle du Jugement de Pâris.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

La pierre tombale de Racine (LXXXVI, 233). — Voici ce qu'on lit dans la *Notice historique sur la paroisse St-Etienne-du-Mont*, par l'abbé Faudet, docteur en théologie, curé de St-Etienne-du-Mont et L. de Mas-Latrie, pensionnaire de l'Ecole des Chartres, membre de la Société royale des antiquaires de France. Paris 1840 :

La pierre funéraire sur laquelle était gravée l'épitaphe de Racine composée par Boileau, qui avait été portée dans l'église du petit village de Magny-les-Hameaux, où était autrefois Port-Royal des-Champs, fut retrouvée dans ce lieu en 1808, et replacée à St-Etienne-du-Mont par les soins de M. Chabrol de Volvic, préfet de la Seine le 21 avril 1818.

On peut la voir encore aujourd'hui scellée dans le mur, à droite, aussitôt après avoir passé le jubé, tout à fait dans le coin ; au-dessous est une plaque de marbre noir sur laquelle est écrite en latin ce que je viens de dire en français.

L'épitaphe de Pascal, est deux pas plus haut, à gauche de la chapelle, mais toujours à droite en se rendant au tombeau de Ste-Geneviève à condition de rentrer par la grande porte.

E. P.

—

Les demeures de Racine (LXXXVI, 47, 170, 264). — Depuis que la question est posée, il n'a pas été parlé de deux articles très intéressants parus, l'un dans l'*Eclair* en date du 18 novembre 1898, à propos du deuxième centenaire de Racine qu'on devait célébrer à St Etienne-du-Mont en 1899, l'autre dans l'*Echo de Paris*, 23 février 1908, sous la signature d'*Henri de Noussanne*.

Peut-être ces deux articles, très étudiés, pourraient-ils rendre service aux confrères qui cherchent des renseignements sur les demeures de Racine, ou sur la pierre tombale, ou sur le lieu de la sépulture qui n'est pas celui au-dessus duquel se trouve aujourd'hui l'épitaphe. Même remarque pour Pascal.

E. P.

—

Famille Roussel de Courcy (LXXXVI, 237). — Je ne connais aucune notice généalogique complète sur les Roussel de Courcy. Il est possible que cette famille soit originaire de l'Orléanais ; mais dans les mss. du chanoine Hubert conservés à la Bibliothèque publique d'Orléans, l'on ne rencontre aucune généalogie de cette maison.

Faute de mieux, je puis indiquer la *Généalogie de la Maison de Cornulier*, édit. de 1847. 1er Supplément, où l'on verra, p. 322 et 323, la descendance issue du mariage (1789) de Jean-Baptiste Roussel, marquis de Courcy et Marie-Elisabeth-Adélaïde Laisné de Ste-Péravy.

Et aussi les *Tableaux de la Parenté de Mes Enfants*, par le baron de Saint-Pern, où l'on trouvera, p. 394 à 397, la descendance complète (1901) issue du mariage (1822) de Paulin Roussel, marquis de Courcy et de Aglaé-Eugénie-Louise de Montbel.

Voir encore *Notes prises à l'Etat-Civil de Paris*, par le comte de Chastellux, p. 538.

BRONDINEUF.

—

Mérode Rubempré (LXXXVI, 237). — Maximilien Léopold Ghislain, prince de Rubempré et d'Everberghe, comte de Mérode et de Montfort, marquis de Trélon (par héritage) grand veneur de Brabant, naquit à Bruxelles le 19 avril 1810 et mourut le 22 février 1773. Il avait épousé Catherine Ocremans, d'une famille bourgeoise, née le 14 juin 1742, décédée en 1778. Cette mésalliance causa une grande sensation à l'époque. La famille du prince et toute la noblesse s'adressa à l'impératrice afin d'empêcher le mariage. Malgré qu'il ait été incarcéré à la citadelle d'Anvers le prince ne voulut pas se séparer de sa femme et perdit ses charges en conséquence.

Il eut deux filles :

1. Marie Catherine Joséphine, née le 10 avril 1743 qui mourut le 26 mars 1794. Elle se maria deux fois :

a) Le 31 mars 1756 avec Philippe Maximilien Werner Mathias, comte de

Mérode, marquis de Wasterloo, né le 4 juillet 1729, décédé le 25 janvier 1773 ;

b) le 14 mai 1776 avec Christian Joseph Grégoire Ernest, comte de Lannoy de la Motterie, décédé en 1822.

2. Honorine Catherine Joséphine, née le 20 décembre 1745, morte jeune.

(E. Richardson : « Geschichte der Familie Mérode »). J. C. DE FONTENOTTE.

***

Maximilien-Léopold-Ghislain, comte de Mérode, prince de Rubempré (1710-1769) épouse, en 1744. Marie-Catherine Okermans, dont est née Marie-Catherine-Joséphine, comtesse de Mérode, princesse héréditaire de Rubempré et d'Everberg 1743-1794) qui épouse :

1° en 1759, Philippe-Maximilien Werner, comte de Mérode, marquis de Westerloo (1729-1773).

2° Chrétien-Joseph, comte de Lannoy de la Motterie, dont est née une fille qui a épousé.

a) le duc de Montmorency-Chatillon.

b) le comte Raimond de Bérenger.

Marquise DE LAGUICHE, douairière.

—

Marquise de Sade (LXXXVI, 142). — M. Mereuil pourra, je crois, trouver réponse à sa question à Vallery (Yonne) et obtenir du curé de cette paroisse la copie des inscriptions concernant la famille de Sade dans la première moitié du XIXe siècle. Ces inscriptions, non publiées à ma connaissance, se trouvent dans la chapelle St-Louis de l'église, derrière le mausolée d'Henri II, prince de Condé.

JEM.

***

La femme de l'affreux marquis, née de Montreuil, à laquelle M. Paul Ginisty a consacré un volume (*La marquise de Sade*, Paris, 1901), est morte en 1810. S'agirait-il de la fillette dont elle parle en 1777 dans une de ses lettres, ces lettres si touchantes que M. Ginisty a fait connaitre pour la première fois en 1899, dans la *Grande Revue* ? Il est probable que par notre excellent confrère on obtiendrait un renseignement précis.

A. BOGHAERT VACHÉ.

***

La marquise de Sade, née Renée Pélagie Cordier de Montreuil, était fille de Claude René Cordier de Launay. baron de Montreuil, président en la Cour des aides de Paris et de Marie-Madeleine Masson de Plissay.

Elle épousa le 14 janvier 1768, Donatien-François-Alfonse, marquis de Sade.

Elle est morte au château d'Echauffour (Orne), le 7 juillet 1810.

Son fils n'a jamais porté le titre de marquis, mais celui de comte.

Il était le dernier représentant de la branche aînée, et se nommait Claude-Armand-Donatien, comte de Sade-Mazan. Il était né à Paris, le 27 juin 1769 et est mort le 10 mars 1847 à Vallery (Yonne).

Il avait épousé le 15 sept. 1808, sa cousine Louise-Gabrielle-Laure de Sade d'Eyguières, dernière héritière de cette branche, née à Montbrun, Drôme, le 6 juin 1772, morte à Vallery (Yonne) le 18 janvier 1849, fille de Jean-Baptiste-Joseph-David, comte de Sade, seigneur d'Eyguières et de Marie-Françoise-Emilie de Bimard.

Prière de bien vouloir indiquer le nom de la personne qui fit un legs à la marquise de Sade, par le testament rédigé à Sisteron, en janvier 1821.

XXX.

—

Inventaire des portraits Sévigné-Simiane (LXXXVI, 237). Sans pouvoir répondre exactement à la question posée, je signale à titre de renseignement le chapitre 1er de l'ouvrage du marquis de Saporta : intitulé : *La Famille de Madame de Sévigné en Provence d'après des documents inédits*. Paris, Plon, 1889, in-8°.

Le chapitre intitulé : *Les souvenirs et les portraits* constitue une iconographie assez complète des Sévigné, Grignan, Simiane.

MÉJANES.

—

Armoirie de la famille de la Chaise (LXXXVI, 239). — Je possède divers papiers de famille dans lesquels se trouve quelquefois le nom de la Chaise.

1° Un fragment d'une consultation juridique commençant par ces mots : « Le soussigné ayant lu et examiné le contrat de mariage conclu le 21 novembre 1776

entre le noble et généreux Seigneur Georges Frédéric, baron de Sternbach, alors futur époux de demoiselle Thérèse-Louise-Alexandrine-Joséphine de la Chaise, assistée de son père le noble et généreux Seigneur Joseph de la Chaise, alors future épouse... »

2° Une miniature de mon arrière grand' mère avec inscription au dos : » Caroline-Alexandrine de Sternbach, cousine germaine du Révérend Père de la Chaise, promoteur du cimetière aristocratique de Paris. »

3° Un pastel qui pourrait bien être une de la Chaise, épouse de Sternbach, signé Fontaine Corrot, 1779.

G. D. Bruxelles.

—

Armoiries à identifier : de gueules à la croix d'or (LXXXVI, 49, 175). — Je remercie infiniment l'aimable intermédiairiste qui signe « Comte R. » de ses renseignements précieux. Toutefois je pousserai l'indiscrétion jusqu'à lui demander de bien vouloir blasonner les parties composant l'écu des Rohan, car il me serait presque impossible de me procurer les éléments me permettant de le faire.

M. B.

—

Nicolas Rolin et l'ordre de la Toison d'or (LXXXVI, 288). — Il a été imprimé, du XVIe siècle jusqu'à nos jours, une quantité de monographies de l'ordre de la Toison d'or, Lorédan-Larchey en a publié un *Armorial Equestre du XVe siècle,* avec de belles illustrations en couleurs. L'Exposition de la Toison d'or à Bruges a été également l'occasion de publications artistiques et détaillées sur tous les chevaliers de l'ordre.

Presles.

—

Médaille en étain de 1848. Général Bugeaud (LXXXVI, 144, 269, 297). — Le mot « boudjou » qui figure sur la médaille, ne doit pas être, comme paraît le croire M. F. Katz, une déformation du nom de Bugeaud.

Je crois plutôt que c'est une allusion à un incident qui se produisit au cours du procès en concussion intenté en août 1838 au général de Brossard devant le conseil de guerre de Perpignan. L'inculpé, que le général Bugeaud, cité comme témoin, avait quelque peu chargé, tout en essayant de le ménager, devint à son tour accusateur et reprocha à Bugeaud de s'être fait attribuer par un article secret du traité de la Tafna, les uns trente, les autres cent mille « boudjous » (francs) destinés aux chemins vicinaux de la Dordogne, qu'il représentait à la Chambre.

Bugeaud, habilement « cuisiné » par l'avocat du général de Brossard, finit par convenir de la chose, tout en déclarant qu'il y avait été autorisé par le comte Molé, président du conseil, et qu'il en avait fait la confidence au duc d'Orléans.

On trouvera dans le *Journal* du maréchal de Castellane et dans les *Souvenirs* du général du Barail, tous les détails de cette pénible affaire qui fit beaucoup de tort à Bugeaud auprès de l'opinion publique.

Un bibliophile comtois.

—

Les éditions à tirage limité (LXXXVI, 145, 274). — Je possède une plaquette tirée à petit nombre un peu plus ancienne que celle citée par M. Jacques Mounro. En voici le titre :

A présent, on peut nous juger, ou pièces relatives à des vers insérés dans l'Almanach des muses. année 1779. A Nancy, chez Lescure, Imprimeur-Librairie, rue St-Dizier, n° 341, 1779. Plaquette in-12 de 48 pages.

Cette plaquette, (de Mérard-Saint-Just), a trait à la paternité du petit poëme : *La Confession de Zulmé*, à laquelle paternité prétendaient Mérard-Saint-Just, Ginguené, et autres.

D'après Barbier Quérard, ce petit livre ne fut tiré qu'à 12 (douze) exemplaires, mais sans indication ni numérotage.

Thomas l'Agnelet.

—

« Le Forestier » (LXXXVI, 240). — La *Bibliographie de la France* ne mentionne aucun roman, sous ce titre, publié en librairie dans les années 1848 à 1855. Le premier annoncé sous ce titre est celui de Gustave Aimard (né à Paris en 1818), Le Forestier, *Paris*, *Amyot*, 1869, in 12. Il a paru également en 1866, une traduction française, du roman de Miss Edgeworth (1767-1847), *The Forester,* par A. Beljame, avec texte anglais en regard de la traduction.

Gidnuk.

Les poètes ouvriers (LXXIV ; LXXXVI, 271). — Dans sa nomenclature des poètes-ouvriers, M. LouisMorin rappelle un certain Becker, ouvrier menuisier, qui doit se confondre avec un révolutionnaire belge, sur lequel M. Leconte, conservateur de l'Armée Royale de Bruxelles, m'envoie de très curieuses notes que je résume ainsi :

Sous l'iniative de l'Institut de France, le maréchal Soult aurait recommandé Becker au général belge Mellinet (?) Il s'était engagé en 1830 dans la légion des *Inséparables Belges-Parisiens*, sous les ordres du commandant Bervacq (de St-Malo). Breveté lieutenant par le général Nypels, Mellinet se l'attacha comme « secrétaire intime ».

Mellinet ayant été suspendu de son commandement et interné à Bruxelles, Becker s'affubla du titre de chef d'état-Major, fabriqua de faux ordres, mit aux arrêts un capitaine et chercha à entraîner deux bataillons pour marcher sur Bruxelles, délivrer Mellinet, renverser le gouvernement et proclamer la république (7 avril 1831). Cette équipée lui valut une condamnation pour faux à dix ans de réclusion. Il fut gracié, dut sortir de Belgique, mesure contre laquelle il protesta ; mais semble s'être tenu en relation avec les agitateurs du pays.

En 1843, il est condamné à un an de prison comme conspiration communiste et prétendit alors être l'ami et le disciple de Béranger et le protégé de Soult.

Poète, Becker ne possédait pas d'orthographe ; il déclara avoir été chargé par l'Académie Française de faire l'histoire de la révolution belge.

En 1848 il habitait Paris, le 5 mars, l'ambassade belge avisa la justice de son pays que Becker, se donnant comme ancien chef d'état-major de Mellinet, paraissait organiser une expédition se dirigeant sur la Belgique. Il s'agit de l'*échauffourée de Risquons tout* dont l'*Intermédiaire* rappelle le souvenir dans son numéro 1540. De fait Becker se joignit aux colonnes ; et il disparaît.

« En Belgique, ce révolutionnaire fut dépeint comme un homme prêt à employer n'importe quel moyen pour parvenir, en divorce perpétuel entre la liberté et la Révolution ».

J'espère que M. Leconte, historien très remarquable des légions étrangères en Belgique, continuera son œuvre par une histoire politique de la bande d'agitateurs français qui se ruèrent sur ce pays en mal de constitution. Ils sont peu connus, et en dehors de leurs rêves d'aventuriers, ils offrent l'attrait des services et des difficultés qu'ils créèrent aux gouvernements sous lesquels ils vécurent.

En attendant, M. Louis Morin serait fort aimable de me dire s'il possède un dossier sur ce Becker naissance, mort, poésies, aventures, etc.

A. VELASQUE.

—

Le Sonnet de Plantin (XLI ; XLII). — Il y a bien longtemps déjà que — c'était dans l'*Intermédiaire* du 30 juin 1900 — *Viator* publiait une variante du « sonnet de Plantin », demandant à ses érudits collègues de tâcher d'en identifier l'auteur. Personne, cependant, ne le fit alors.

Au numéro du 11 juillet 1900, « E. M. » s'est borné à noter que le texte du *Bonheur de ce monde*, avait été reproduit en 1890 dans son petit volume des « rimes » de Plantin, compilé par le Conservateur du Musée Plantin-Moretus et biographe du célèbre imprimeur tourangeau, émule des Alde et des Estienne, Max Rooses, et offert par ce dernier aux membres de la Conférence du Livre, tenue cette année-là à Anvers. Max Rooses doutait si peu de l'authenticité de la pièce qu'il n'hésitait pas, dans ce petit livre, à la qualifier, en toute évidence, d'œuvre de prédilection de Plantin, datant de son âge mûr et résumant, en quelque sorte, la philosophie particulièrement « pratique » d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup peiné et qui, après les luttes rudes et bruyantes d'une existence et d'une époque agitées, exprime avec simplicité et justesse les sentiments de qui aspire au repos et au calme de la vie de famille.

Nous nous attendions à voir, dans les articles des journaux français publiés en 1920 à l'occasion du centenaire de Plantin, la question de l'authenticité du dit sonnet posée.

Notre attente, cependant, a été vaine. Ni M. E. Henriot (*Temps*, du 8 juin

1920), ni M. Louis de Meurville (*Gaulois*, du 9 août 1920), pour n'en citer que deux — voir aussi M. Paul Delalain dans la « chronique » de la *Bibliographie de la France* des 8 et 20 août 1920, sans parler de travaux belges — n'ont touché mot de la curieuse petite affaire du « sonnet de Plantin ».

Seul, « un bibliophile » lui a consacré un passage de son bel article : *Un imprimeur d'autrefois, Christophe Plantin,* au numéro du 25 août 1920 de *La Vie des Peuples*, qui en était alors à sa première année.

Peut-être qu'en reprenant ici la question, contribuerons-nous à ce qu'une lumière définitive soit enfin faite sur elle ? Toujours est-il qu'on aimerait à savoir sur quoi se basait M. le bibliothécaire de Lyon, R. Cantinelli, quand, dans un article de la *Revue Bleue*, du 20 juin 1903, p. 800, sur « la maison de campagne », il citait le premier quatrain du sonnet en l'attribuant, comme la chose la plus naturelle du monde à « M. de Bordelon », sans plus de précisions. Il ne saurait s'agir, évidemment, que du polygraphe Laurent Bordelon, mort en 1730, et une telle attribution n'est, en conséquence, qu'un *lapsus calami*.

D'autre part, c'est bien M. Frédéric Lachèvre qui, au tome III de son curieux ouvrage : *Bibliographie des Recueils Collectifs de Poésies*, publiés de 1597 à 1700, ayant trouvé notre sonnet dans un recueil intitulé : *Le Portefeuille de M. L. D. F.*, publié à Carpentras en 1694, aux pages 52-53, prétend que le dit sonnet « serait imité de Des Yveteaux », lequel, en effet, a bien écrit le sonnet que publia en 1900, le 30 juin, dans l'*Intermédiaire*, ce *Viator*, à la colonne 1097, sans pouvoir, ni lui ni d'autres alors, l'identifier :

« Avoir peu de parents, moins de train que [de rente, etc. »

M. Richard Cantinelli, lui, opinait que les vers de « M. de Bordelon » étaient « peu connus » C'était, sans doute, abuser légèrement le lecteur. Car le « sonnet de Plantin », qui donc ignore que « les visiteurs du Musée anversois n'oublient jamais d'en acheter un exemplaire comme souvenir » ? Ils « rendent ainsi hommage à l'illustre imprimeur qui avait pour ces vers une tendresse toute particulière », de l'avis du « bibliophile » de *La Vie des Peuples*.

Ainsi fit un distingué écrivain d'Espagne, José Subirá, dont le beau livre : *La Bélgica que yo vi*, a été publié en 1919 comme hommage à la noble nation amie par le bon imprimeur de Valence, Clavel, actuellement installé à Barcelone et Directeur de l'*Editorial Cervantes*. A la page 50, Subirá donne le texte du fameux sonnet comme résumant l'idéal de vie de Plantin. Qu'on nous dise donc enfin ici, une bonne fois, à qui il faut définitivement l'attribuer ou, du moins, quel était au juste le degré d'originalité de Plantin en le composant ? Qu'on tire, en un mot, au clair la question Des Yveteaux.....

CAMILLE PITOLLET.

—

Un mot d'Anatole France sur Zola (LXXXVI, 100, 222). — Voici textuellement ce que j'ai trouvé dans le *Roman contemporain*, p. 231-232 de J. Barbey d'Aurevilly (Paris, Lemerre, 1902), articles de critique parus dans le *Constitutionnel* du 29 janvier 1877 :

Ni MM. de Goncourt, qui ont commencé la triste chaîne du Réalisme contemporain, ni Flaubert et tant d'autres, par lesquels elle a passé pour aboutir à M. Emile Zola, ne peuvent plus être mis en comparaison avec l'auteur de l'*Assommoir*, cet Hercule souillé qui remue le fumier d'Augias et qui y ajoute !... Si vous ne me croyez pas, lisez l'*Assommoir* ! Plongez-vous dans ce torrent d'ordures, et si vous pouvez y rester sans étouffer ou sans vomir, vous verrez que l'ordure y veut être de l'art encore, et du plus grand !

J. MANDRYCXS.

—

« Si je n'étais Français, je voudrais être Français » (LXXXVI, 282). — Je ne sais si ce mot est aussi ancien que Voltaire, mais ce que je puis dire c'est que, dans le *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, Jules Verne le met dans la bouche du domestique Français de Philéas Fogg, le légendaire Passepartout, à l'adresse de l'inspecteur de police anglais Fix. G. P. P.

—

La coutume du Dônage (LXXXVI, 99, 276, 325). — Dans le n° 1576 de notre cher *Intermédiaire*, notre érudit collègue le « Bibliophile comtois » disait que

cette coutume ne se pratiquait plus dans le bailliage d'Amont. Je puis aisément lui démontrer le contraire, car habitant moi-même le dit bailliage, j'ai eu l'occasion de constater maintes fois l'accomplissement de cette coutume.

JEHAN ROBERT.

—

Droit de gillerie. Droit du seigneur (LXXXV ; LXXXVI ; 14, 107, 152, 203, 298). — On trouve dans les, *Œuvres Complètes* de J.-J. Raepsret, Gand, 1838, tome I, une interprétation érudite toute autre que celle émise par L. Veuillot dans *Le Droit du Seigneur au Moyen âge*.

J. MANDRYCXS.

—

Apprentissage de librairie au XVIe siècle (LXXXVI, 190, 269). — Le « Recveil des Statvts et règlemens des marchands libraires, imprimevrs et relieurs de la ville de Paris, par M. L. Bovchel, aduocat en Parlement, *Paris, 1620* », ne fixe pas l'âge auquel un enfant pouvait être admis comme apprenti libraire, mais comme il devait savoir lire et écrire, et connaître le latin, il semble qu'il ne pouvait avoir moins de 10 à 12 ans. Au titre II, art. XVII, il est dit :

Est défendu à tous, Libraires, Imprimeurs et relieurs de livres, de tenir imprimerie, boutique de librairie et relieure de liures en la ville de Paris, qu'ils n'ayent faict apprentissage en icelle : sçavoir pour les imprimeurs par le temps et espace de quatre années, et pour le regard desdits libraires et relieurs, par le temps et l'espace de cinq années entières et consécutives, s'ils ne sont enfans, ou veufues de Libraires, Imprimeurs ou Relieurs.

Par l'*Arrest* du 16 mars 1645, tout apprentissage sera limité à quatre années. Les lettres patentes du roi Henri III, sur le règlement de l'imprimerie, du 12 octobre 1580, ne définissent pas le temps de l'apprentissage.

Un Arrest du dernier février 1609, en interprétation de celui du 27 juin 1577, par lequel le temps de l'apprentissage est limité à trois ans et celui de servir les maîtres à deux ans.

Art. XVIII. — Les enfans de maîtres imprimeurs ou libraires et relieurs ne seront subiets à l'apprentissage, ni à aucune contribution : ains seront receus par les syndics et adioincts à leur première requeste, et sans aucun frais.

Art. XIX. — Aucun ne sera receu apprentif à l'imprimerie, librairie et relieure, qu'il ne sache lire et escrire.

L'*Arrest* du 16 may 1615 dit, qu'on prendra jeunes enfants qui sçachent lire et escrire, pour à l'advenir profiter au public.

L'*Art. XXIII*, dit que le libraire ne pourra avoir qu'un apprenti seulement.

Titre III. Art. XXX. — Après le temps d'apprentissage expiré, les apprentifs seront tenus seruir les maistres, en qualité de compagnons : à sçavoir ceux qui auront esté obligez pour le temps et espace de cinq ans, trois années ; et ceux qui n'auront esté obligez que quatre ans, seront tenus de seruir quatre ans après.

Par l'*Arrest* du 16 may 1615, les compagnons n'étaient obligés de servir les maîtres à leurs gages que deux années. De même, par l'*Arrest* du dernier février 1609, interprétant celui du 27 juin 1577.

GIDNUK.

***

Je remercie notre confrère le Bibliophile Messin de son offre obligeante, mais j'ai incomplètement formulé ma question. Je m'intéresse exclusivement à l'apprentissage de librairie à Paris, et pour la première moitié du XVIe siècle seulement.

MAG.-MAR.

—

De quelle époque date l'éclairage électrique (LXXXVI, 240). — L'intermédiairiste A. P. L., pourra constater que l'éclairage avait déjà pris un certain développement (théâtres, mines, voies publiques) en 1867, en lisant l'ouvrage de M. Baille, dans la bibliothèque des Merveilles, paru en 1868.

CURIOSUS.

—

Animaux pendus en Folklore (LXXXV, LXXXVI, 86, 127, 277). — Théodore Tarbé, dans ses « *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville Sens* » écrit textuellement (pp. 92, 93 de la 2e édit.) :

En 1556, d'après un jugement rendu, on exécuta une ânesse malfaisante. Ces sortes de jugements n'étaient pas rares autrefois ; depuis l'an 1120 jusqu'à l'an 1741, on cite

une multitude de sentences rendues contre divers animaux, et même contre des Insectes nuisibles. Ainsi des truies ont été pendues pour avoir dévoré des enfants au (berceau) ; un bœuf, en 1405, a été exécuté pour avoir par *furiosité* occis un jeune homme. Un coq, à Bâle, a été brûlé pour avoir pondu un œuf, et l'œuf aussi fut brûlé. Des muies, des vaches, des chiens, des chèvres, des juments, etc., ont de même été exécutés pour leurs *mėfaits* et *démérites*. Des excommunications étaient de même lancées contre les animaux et les insectes malfaisants... »

P. c.c. Jem.

—

Jeu des adresses en 1815 (LXXXV, 997 ; LXXXVI,39,224,326). — On s'exerçait à ce jeu des adresses ironiques et généralement sans bienveillance, même avant la Terreur. Un très rare livret attribué avec beaucoup de vraisemblance à Rivarol, et intitulé *Petit Almanach des grands spectacles de Paris*, *1792*, contient un grand nombre de ces adresses, pour la plupart fort injurieuses, et bien dignes du virulent polémiste. Cet almanach concerne exclusivement les gens de théâtre.

La liste étant trop longue pour être publiée ici, je me bornerai à citer les noms et adresses des dames de l'Opéra, y ajoutant (entre parenthèses) les adresses authentiques à la même date.

Mme Saint-Huberty, rue des Cygnes, à l'Immortelle (Mme Saint-Huberty n'avait pas alors d'adresse à Paris ; elle habitait en Italie).

Mlle Maillard, rue de la Barillerie, à l'Image Ste-Nicole (*rue d'Orléans St-Marcel*).

Mlle Gavaudan cadette, rue du Pélican, chez l'apothicaire (*boulevard St-Martin*).

Mlle Joséphine, rue de la Vieille Monnoie, à la Fileuse (*carré St-Martin*).

Mlle Emilie Gavaudan, rue des Singes, dans l'ancienne maison de Mme Gourdan (*rue du Mail*).

Mlles Balassé, aînée et cadette, rue des Deux Boules (*ensemble, rue Ventadour*).

Treize jeunes filles des chœurs, demeurant ensemble, rue du Fumier, chez le marchand de couleurs).

Mme Chéron, rue de la Limace, à la Guenuche (*rue des jeûneurs*).

Mlle Joinville, rue des Vieilles Etuves, chez la marchande à la toilette (*rue Traversière St-Honoré*).

Mlle Rousselois, rue de la Triperie, à la Truye (*rue Bourbon-Villeneuve*).

Mme Pontbeuil, rue de Bas Froid (*rue St-Honoré*).

Mlles Mulot, rue de la Planche, chez M. Pilot, aux Deux Chouettes (*rue Poissonnière*).

Mlle Gavaudan, l'aînée, rue de la Bonne Morue, à la Propreté (*Bd St-Martin*).

Mlle Audinot, rue de la Santé, chez un médecin célèbre pour les maladies honteuses (*rue Basse d'Orléans*).

Mlle Briard, rue de la Barre, à la Sœur du pot (*rue du Faubourg St-Denis*).

Mlles Delatour, *Rosine et Rolando*, rue des Trois Chandeliers, chez le dégraisseur (*rues de l'Echiquier*, *Bergère*, *Bd de l'Opéra*).

Mlle Girardin, rue de la Planchette, à la Jument Angloise (*rue de Bourbon-Villeneuve*).

Danseuses :

Mlle Saulnier, rue du Cœur Volant, à la Grande Picarde (*rue Portefoin*).

Mlle Pérignon, rue de l'Etoile, au Bon Ménage (*rue Ste-Appoline*).

Mlles Rose et Miller, rue des Deux Couronnes (*Bd Montmartre*, *rue Meslay*)

Mlle Coulon, rue Gracieuse, au goût des Arts (*rue des Petites-Ecuries*).

La rue des *Deux couronnes* exceptée, toutes les rues mentionnées dans cette liste ont existé. Seul, l'emploi qui fut fait de leurs noms laisse à désirer. Ces appropriations, peu amènes, manquent aujourd'hui de salacité, mais l'intention demeure et n'ajoute rien à la mince sympathie qu'inspire, rétrospectivement, son auteur présumé.

Anceps Imago.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le marquis de Favras. Lettre inédite (1793). — L'érudit auteur de l'article sur *Leduc* (*Intermédiaire* du 10 avril dernier, LXXXVI, 296) n'a sans doute pas eu connaissance de la brochure

de M. Gabriel Fontaine, extraite de la *Nouvelle Revue* (1908), intitulée : *Le procès du marquis de Favras*, d'après les pièces authentiques, qui ne permettent pas de tenir compte de la fable rapportée, à ce propos, par le général Thiébault. *Le Bibliophile comtois* aurait vu là, notamment, que l'héroïque marquis de Favras fut assisté, sur sa demande, à la dernière heure, par messire Bossu, curé de Saint-Paul, de Paris, ami de sa famille, et qu'il ne fut alors question d'aucun abbé Leduc.

Nous saisissons l'occasion de publier ici une lettre assez intéressante de la marquise de Favras, née princesse d'Anhalt-Schauenburg, si hautement respectable à tous égards, et d'un caractère si digne de celui de son mari.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

Archives du Ministère de la Guerre
Armée du Nord, 1793. — Correspondance.

Copie d'une lettre (1)
écrite par la Marquise de Favras,
datée de Stevenswerdt, le 6 février 1793, par Maseyek
A Son Eminence Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Rouen.

à Maestricht.

Monseigneur,

La veuve de l'héroïque Favras n'a pas l'honneur d'être connue de vous, Monseigneur ; mais ses malheurs sont parvenus jusqu'à Votre Eminence ; ils sont d'une nature à intéresser les cœurs les moins sensibles. Le nom de Favras retracera éternellement l'idée de la fidélité sans bornes, du dévouement courageux dont il fut l'exemple et le martyr.

Je ne me plaindrais pas si mes efforts et les sacrifices que j'ai faits eussent pu sauver le meilleur des Rois ; mais, Monseigneurr, mon infortune est à son comble.

Lors de mon émigration, je me suis retirée au cantonnement d'Ath. J'ai attaché mon fils à une compagnie : les appointements de 45 fr. qu'il recevait par mois, les secours que le Roi me faisait passer, et que je n'avais nullement sollicités auprès de lui, suffisaient à mon existence et l'éducation de mon fils, qui n'a que onze ans et demi (2).

(1) Lettre interceptée et communiquée au Ministre Pache par le général Miranda, commandant l'armée du Nord.

(2) Madame de Favras avait, de son mari, une fille, Caroline, et un fils, Charles.

Mais Monseigneur, aujourd'hui je suis privée de toute espèce de secours ; je ne rougis pas de dire à Votre Eminence que, depuis trois mois, je n'existe que des effets que j'ai vendus : je n'en ai pas de honte parce que c'est l'honneur qui m'a réduite à cet état de détresse, et je la préfère à un million qui m'a été offert au Comité des recherches, lors de mon arrestation, et la liberté de l'être chéri que je pleurerai toute ma vie, pour nommer les chefs de cette prétendue contre-révolution. Une proposition aussi horrible m'a fait horreur : je le leur ai marqué ; je n'avais rien à dire et l'on conduisait mon infortuné mari à l'échafaud. Après son exécution et ma sortie de prison, La Fayette me fit offrir tout ce qui était en son pouvoir pour moi et mes enfants ; mais je lui fis dire que je préfèrerais leur mort plutôt que de devoir quelque chose aux assassins de mon époux.

Sans être connue de Votre Eminence, que par la somme de mes malheurs, j'ose par cela même m'adresser à Elle dans l'affreuse position où je me trouve, pour la supplier de m'aider par ses bons offices.

On m'a assurée qu'à Maestricht il y avait une souscription pour donner des secours aux émigrés qui sont dans le besoin et que, sous peu, il y en aura une seconde. Je sollicite vos bontés, Monseignour, pour obtenir quelque secours d'une de ces deux souscriptions ; si Votre Eminence a la bonté d'y faire connaître ma position et y témoigner de l'intérêt pour moi, j'ose tout espérer.

La veuve d'une illustre victime a quelques droits à la commisération générale ; mais elle croit en avoir un grand sur tous les bons français.

Je voudrais me rendre à Cologne, près d'une de mes tantes, aussitôt que les passages seront libres, et y attendre les événements plus heureux ; mais je n'en ai pas les moyens.

Je me recommande aux bontés et intérêts de Votre Eminence et la prie de me croire, avec une respectueuse considération.

Monseigneur, de Votre Eminence, la très humble et très obéissante servante.

LA MARGUERITE DE FAVRAS, née princesse d'Anhalt (1).

Pour copie conforme ;
MIRANDA.

(1) Fille unique du prince d'Anhalt-Schauenburg.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL
Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVIe Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 10 Mai 1923

No 1580
31 bis rue, Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1580
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendred

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : **30** fr. ; Six mois : **16** fr. — | — ETRANGER. — Un an : **34** fr. ; Six mois : **18** fr.

SOMMAIRE

LXXXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1923.

N° 1580 N° 1580

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte*

—

Questions

—

L'heure de la déclaration de guerre en 1914. — A quelle heure le baron de Schoen a-t-il signifié, à M. Viviani, l'état de guerre entre la France et l'Allemagne, le 3 août 1914 ?

M. Viviani, à la séance de la Chambre, le 4 août 1914, dit simplement : « L'ambassadeur d'Allemagne a quitté hier Paris, après nous avoir notifié l'état de guerre ». Lunéville ayant été bombardée

le 3 août à 17 h. 45, voudrait commémorer cet événement par une inscription rappelant en même temps l'heure précise de la déclaration de guerre.

Où peut-on avoir ce renseignement d'une manière officielle ?

P. M.

[La déclaration de guerre de l'Allemagne à la France fut remise le 3 août à 6 h. 45 de l'après-midi. Dans les *Origines de la guerre mondiale*, M. Albert Bazerque s'exprime ainsi :

« Le lundi 3 août, à 6 h. 45 de l'après-midi, le gouvernement allemand « donnant tardivement le nom véritable à un état de fait qu'il avait déja créé », ainsi que devait le dire le président de la République dans son message aux Chambres, fit notifier la déclaration de guerre à la France par son ambassadeur, le baron de Schoen, qui remit à René Viviani, ministre des affaires étrangères, la lettre suivante...

M. Bazerque donne le texte de la lettre de la déclaration de guerre remise par M. de Schoen « au cours de son audience de départ le 3 août 1914 à 18 h. 45, d'après le Livre Jaune, n° 147 »].

—

« Marches d'estault ». — Définition, origine ; existaient-elles ailleurs qu'en Lorraine ?

AGE QUOD AGIS.

—

L'Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse. — Où trouver l'histoire du

Grand-Prieuré de Toulouse par M. A. du Bourg ?

Y a t-il eu d'autres études sur ce même grand prieuré ?

D'ARRIBE LABOURD.

—

L'Institut des Arts. — Il y avait à Paris, en 1792, un établissement d'instruction publique, qui fut plus tard remplacé par l'Athénée des Arts. Je crois qu'il y a eu, à Lyon, un établissement semblable, nommé *Institut des Arts*, et qui devait exister encore sous la monarchie de Juillet. Est ce exact ? Un de nos confrères lyonnais pourrait-il me documenter sur l'existence de cet institut ?

SATURNIN MOGE.

—

Le bâton de Maréchal de France. — Lorsqu'on a conféré la dignité de Maréchal de France aux illustres Galliéni et Maunoury, a-t-on donné des bâtons de maréchaux, signes distinctifs de la haute charge ?

A. N.

—

Descendance du comte de Brachet. — Quelqu'aimable confrère pourrait-il me renseigner sur la descendance des 8 enfants du comte de Brachet, seigneur de St-Andeuxjoux, de la Motte, veuf de Marguerite de Charry, qui épouse Anne Louis Elisabeth de Chastenay.

Ces 8 enfants sont :

1° Marie Césarine Auguste 1760.
2° Marie-Catherine Françoise 1760.
3° Marie Christine Frédérique 1762.
4° Jean Frédéric 1764.
5° Marie Pierre 1766.
6° Michelle Françoise 1768.
7° François Auguste 1770.
8° Gabriel Jean 1770.

E. M.

—

Chauveau-Lagarde, Clérisseau et Le Grand. — Dans un testament daté de Londres, le 1er août 1805, le général Miranda disait : « Je laisse à Paris, aux » soins de MM. Clérisseau d'Auteville, Le » Grand, son gendre, architectes, et Chau» veau-Lagarde, mon ami et mon défen» seur [devant le tribunal révolutionnaire » de 1793], *une précieuse collection* de » peintures, bronzes, gouaches, marbres » et estampes... »

Existe-t-il des représentants de ces trois familles auxquels on pourrait s'adresser pour leur demander les renseignements qu'ils pourraient fournir au sujet de cette « précieuse collection » ?

C. PARRA PEREZ.
Chargé d'affaires des Etats Unis de Venezuela à Berne.

—

Familles de Frémont et Baduel. — On désirerait des renseignements sur la personne et les ascendants de Jacques de Frémont et de Marie Baduel, son épouse. Jacques de Frémont mourut le 24 juin 1648.

Quelles étaient leurs armoiries ?

JEM.

—

Famille Genesteix. — Martial Genesteix, époux de Mlle Chartier, vivait à Magnac-Laval ou au Dorat (Haute-Vienne) en 1861.

Tous renseignements généalogiques concernant la famille Genesteix m'intéresseraient.

P. BESNIER.

—

Arsène Houssaye, deux portraits des « Souvenirs de jeunesse » : Florentine et Fantasio. — Dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, et dans le chapitre intitulé « Comment aiment les comédiennes », Arsène Houssaye parle, sous le nom supposé de Florentine et de Fantasio, des amours d'une Célimène des Français dont Nieuverkerke a fait le buste, avec un jeune poète blond, grand, mince, très beau — qui n'est pas Musset — qui avait apporté de sa province un volume de vers, « tout imprégné du parfum sauvage de ses bois », ayant dans ses armes le blason d'une très vieille famille.

Cela passait en 1850. Fantasio serait un personnage de l'Etat, et Florentine fut des plus acharnées à sa chute, après la rupture.

Si ce sont des portraits : quels en sont les originaux?

MICÉ.

—

Famille Letard. — Louis Letard, fils de Louis Letard de Parigny, capitaine d'Infanterie et de Marguerite Treuille, est né à Cloué (Poitou), le 11 juin 1711, Jean Marc Letard, était procureur du Roi

en la Monnaie de Poitiers, en 1775. Quelle est l'ascendance et la descendance de cette famille à laquelle doivent appartenir les de la Bouralière ?

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

La correspondance de Mathieu de Montmorency. — On désirerait savoir où se trouve la correspondance de Mathieu, duc de Montmorency, et d'Adrien de Montmorency, duc de Laval, jusqu'à 1810.

M. B.

—

Quatremère de Quincy. — On sait que l'illustre archéologue s'est élevé publiquement, ainsi que Roederer, en 1796, notamment dans le *Journal de Paris*, contre la spoliation des musées artistiques d'Italie par le gouvernement français. Je sais que le général Miranda, intimement lié avec Quatremère, lui a fait écho, en pareilles circonstances.

Connaît-on des représentants de la famille Quatremère, possédant des papiers parmi lesquels se pourraient trouver des lettres de Miranda, à ce sujet, *ou a tout autre sujet* ?

Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* particulièrement instruit de l'histoire de l'art, pourrait-il avoir la bonté de me laisser savoir s'il aurait connaissance de lettres publiées à ce sujet par Miranda, sous son nom *ou sous un nom supposé*, dans les journaux de l'époque ?

C. PARRA PEREZ.
Chargé d'affaires des Etats-Unis de Venezuela à Berne.

—

De Raveneau. — Bien aimable serait le confrère qui pourrait me dire où trouver des renseignements généalogiques sur une famille de Raveneau, fixée en Artois.

Quel rapport existe-t-il entre M. Raveneau (Edmond-Alexandre-Antoine) né à Paris le 11 octobre 1875, demeurant aux Iris, commune de Lormont (Gironde, autorisé par décret du 3 juillet 1897, à ajouter à son nom celui de : *Le Caruyer de Lainsecq*, et M. de Raveneau, marié à une demoiselle Blanc de Manville, dont la mère Mme de Manville, née d'Anthouard, est indiquée dans l'*Annuaire des Châteaux* éd. 1892-93, comme habitant précisément ce même château des Iris, à Lormont ?

BRONDINEUF.

—

Famille Ravoux. — Je désirerais connaître le lieu d'origine et les armes de la famille Ravoux, qui eut des représentants à Paris et qui se fixa à Malines en la personne de Christophe Ravoux, chirurgien aux armées de S. M., puis chirurgien à l'hôpital militaire à Malines (1687), époux de Jeanne-Marie de Pairon ou de Perron, également étrangère à Malines. Il mourut le 12 avril 1729 à..... (?) Leur fils Louis Ravoux, né à Malines en 1687, mourut en célibat à Paris, en janvier 1736.

Un certain Jean Ravoux, bourgeois de Paris, transporte audit Christophe, par contrat du 3 avril 1715, passé à Paris, devant le notaire de Jean, une rente de 200 livres qui avait été constituée sur les aides et gabelles de France, par acte du 12 juin 1710 devant le notaire Bridou à Paris. Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi de France, des 27 et 30 août 1519 ordonna le remboursement des rentes constituées au profit dudit Christophe Ravoux, de Malines, sur les aides, gabelles, etc. Je ne connais pas le texte de ces actes, peut-être y trouverait-on des indications utiles.

O. LE MAIRE.

—

Famille de Reiset. — D'aimables et érudits confrères pourraient-ils me donner la descendance *complète* masculine et féminine des membres suivants de cette famille *tous frères et sœurs* :

1° François-Antoine-Xavier-Joconde de Reiset (1768-1836), gouverneur du château de Valençay sous Napoléon Ier (alors que le roi d'Espagne Ferdinand VII y était prisonnier), marié en 1791 à Elisabeth O'Hicky d'Arundel ;

2° Victoire de Reiset, morte 1818, mariée à Henri Le Theurtre de Molsheim.

3° N... de Reiset, mariée à Jean-Baptiste Kauffer ;

4° Henriette de Reiset, mariée au chevalier de Collinet, adjudant général d'un régiment suisse ;

5° Julienne de Reiset, morte en 1831, mariée à Claude Krantz, capitaine d'infanterie, grand-père de l'amiral Krantz, ministre de la marine en 1888 et aussi de :

6º Marianne-Joséphine-Jenny-Victoire de Reiset, née à Calvi (Corse) le 7 janvier 1818 (nièce des précédents) mariée : 1º au chevalier Antoine Ordeoni, mort 1847, habitant Vercovato (Corse) ; 2º à N...

D. V.

—

Rémond de Cup. — Aux Etats-Généraux de 1614, le député du Tiers-Etat du Lauraguais était Rémond de Cup, juge mage de Castelnaudary. Sait-on quelque chose sur ce personnage et sur sa descendance ?

D'Arribe-Labourd.

—

Jean Spiskin. — Le maître d'œuvres Jean Spiskin qui fut sans doute l'architecte de la basilique de Sainte-Waudru à Mons, n'est-il pas Dijonnais ou tout au moins n'a-t-il passé une partie de sa vie dans cette ville ?

L. D. S.

—

Mme Alfred de Vigny. — On sait que Mme Alfred de Vigny était anglaise de naissance et s'appelait Lydia Bunbury. Etait-elle parente de certains personnages de ce nom que l'on rencontre dans la chronique ou dans l'histoire ?

1º Sir Charles Bunbury, qu'épousa Lady Sarah Gordon Lennox, fille du second Duc de Richmond, arrière petite-fille de Louise de Keroualle, et dont Georges III devint si amoureux qu'elle fût devenue reine d'Angleterre pour peu qu'elle s'y fut prêtée (voir sa biographie et sa correspondance publiées par la comtesse de Ilchester et Lord Stavordale, Londres, Murray, 1902).

2º Le Major-Général Sir Henry Bunbury, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, en 1815-1816, ami et correspondant de Sir Hudson Lowe, pendant la captivité de Napoléon à Ste-Hélène.

Mais, pour revenir à Louise de Keroualle et à sa descendance, il me semble que la veuve du dernier duc de Richemond, mort en 1672, ainsi que des membres de la famille Lennox, vivaient encore lorsque fût créé le nouveau titre de Duc de Richemond, le 9 août 1673. Le cas échéant, comment se réglaient alors les préséances entre les deux familles ?

Old Noll.

Revue héraldique « Harold ». — Dans quelle bibliothèque (publique ou privée) de Paris pourrait-on consulter la publication de la Société « Harold » de Berlin, intitulée *Vierteljahrschrift für Heraldik, Sphragistik und Genealogie* (années 1873 à 1885) ?

O. L. F.

—

Pour relever un titre. — Est-il possible *actuellement* de relever un titre ? Je m'explique : le comte de X. dernier de son nom, n'a laissé qu'une fille qui a épousé M. Y. Le fils de M. Y. et de Mlle de X. pourra, sans grandes difficultés, obtenir de s'appeler Y. de X ; mais pourra-t-il être autorisé *légalement* à s'appeler Y, *comte* de X. ?

Sous la royauté ou l'empire, la question eût été facilement réglée, le roi ou l'empereur pouvant octroyer le titre de comte à M. Y. de X. ; mais *actuellement* la chose est-elle encore possible ?

Pour ma part, je ne le crois pas. Qu'en pensent nos doctes collègues ?

M. de C.

—

Armoiries à déterminer : Rabinel de Merviel. — On m'obligerait en me faisant connaître les armoiries de cette famille.

L.

—

Armoiries à déterminer : Jourdain de la Rocheplatte. — Même question.

L.

—

Armoiries à déterminer : Marie Françoise Tabary. — Quelles étaient les armes de Marie-Françoise Tabary, mariée en 1773 au comte Durey de Noinville ?

R. du G.

—

Ex-libris à identifier : tête humaine. — Ecusson portant une tête humaine couronnée, couronne ducale ; supports : dragons ; devise : *Vivit post funera virtus*.

R. du G.

—

La « Dernière charrette ». Tableau. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer, en les spécifiant, les noms de chacun des personnages représentés

sur le tableau du Musée de Versailles, intitulé « La dernière charrette », et représentant, asssis au premier plan, Chénier ?

MEYZIEU.

—

Menus en vers. — A-t-on des exemples que des *menus* de repas, de banquets, etc., aient été rédigés en vers, ou au moins en lignes rimées ?

Pourrait-on en citer un ou deux, assez courts, de façon à ne pas abuser de l'hospitalité des colonnes de l'*Intermédiaire* ?

MAURICE JEANNARD.

—

Une édition de Molière. — J'ai eu récemment, en mains, les tomes I et V d'une édition des œuvres de Molière portant la date de 1681. Cette édition n'est pas, à ma connaissance, citée par les bibliophiles, si ce n'est par Lacroix, qui avoue d'ailleurs ne l'avoir jamais vue. Cette édition n'est-elle pas une contrefaçon de celle de 1682 ? Quel intérêt pouvait-il y avoir à cette époque à opérer de semblables contrefaçons ? En peut-on citer d'autres exemples ?

P. L.

—

Une simple famille appartenant à Chateaubriand. — Chateaubriand (*Les Années de Jeunesse*, livre III), écrit :

J'ai aujourd'hui en ma possession une Sainte Famille de l'Albane, peinte sur cuivre, tirée de cette chapelle : c'est tout ce qui me reste de Combourg.

Qu'est devenue cette « Sainte-Famille » ?

P. L.

—

Djidjelli. — D'où vient le nom de ce petit port du littoral algérien, situé dans le département de Constantine entre Bougie et Philippeville ? Les Romains qui s'en emparèrent peu de temps après la destruction de Carthage, nommaient cette ville *Igilgilis Colonia*. Ce nom ne vient pas du latin ni du grec. Du reste les Hellènes n'ont point pénétré dans cette partie de l'Afrique du Nord avant les Romains : ils se sont arrêtés en Cyrénaïque, dans la Pentapole. Ce n'est pas davantage un nom berbère. Les Lybiens ou Berbères donnaient à leurs villages des noms dérivés de la nature des lieux : Tizi-Ouzzou (col des genêts épineux), Agouni n't Tselent (plateau des frênes) ou bien rappelant le nom du fondateur Aït Amran (fils d'Amran) Aït Abdel Krim (fils d'Abd el Krim). Serait-ce un nom phénicien ? C'est possible, mais il est permis d'en douter, car si les Phéniciens se sont, en effet, établis à Djidjelli, ils ne fondaient généralement de comptoirs (emporia) que dans les endroits où il y avait déjà des agglomérations et où ils avaient des chances de faire du commerce. Ne serait-ce pas plutôt un mot provenant d'une langue parlée par un peuple qui se serait établi dans l'Afrique du Nord antérieurement aux Berbères ou Lybiens ?

M. Brasseur de Bourbourg a établi que l'étymologie du mot Atlas se retrouve dans les antiques idiomes américains avec la même valeur que dans l'Afrique du nord : *Atlas* haute montagne, d'où *Atlantes* montagnards. Peut-être en est-il de même pour Djidjelli ; mais que veut dire ce nom ?

T. O'REUT.

—

Vers sur la résignation à identifier. — De qui sont ces vers, d'une pièce intitulée : *Souffrance bénie* ?

Ne dis pas à son cœur pour endormir sa peine,
Les plus profonds regrets le temps les voit finir...
Lève un regard d'espoir vers la saison prochaine,
Oublie et vis dans l'avenir.

D'autres pièces sont intitulées : *L'hôte divin*, *Au ciel*, *Solitude*, *Si peu*.

V.

—

Parution. — Depuis quelque temps déjà, on voit employer, à l'occasion des ouvrages nouveaux, ce substantif par les éditeurs, les libraires et les bibliographes.

Est-ce un terme ancien remis en usage ou bien un néologisme ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

« Pères conscrits ». — Définitions, origine ; pourquoi ce nom donné par le Romains à leurs sénateurs ?

AGE QUOD AGIS.

—

« En Bombe ». — Peut-on me dire l'auteur d'un livre paru il y a 15 ou 16 ans, intitulé *En Bombe*. C'était une série de dialogues illustrés par les photographies.

M. B.

Réponses

—

Le fils de Frédéric II (LXXXVI, 186, 293) — Je remercie notre confrère le Bibliophile Comtois des renseignements instructifs que nous devons à son inépuisable érudition. Quant aux inclinations particulières de Frédéric, on néglige ordinairement, ainsi que l'a fait le Dr Cabanès, de noter, à titre de preuve, les déclarations de principe qu'il exposait sans scrupules au marquis de Valori et que le Duc de Broglie a relevées dans la correspondance de cet ambassadeur.

Mais, au début, la Formera fut tout simplement la belle Italienne que le roi de Saxe avait révélée brusquement à Frédéric-Guillaume et son fils, dans un cabinet retiré, sous le décostume de la Vénus de Médicis. La déesse mit en fuite la vertu morose du vieux roi. Mais le prince royal revint sournoisement mordre à l'hameçon amorcé de chair rose, et le roi Auguste ne perdit donc pas toute sa peine.

L'affaire de la Barberina Contarini, qui est très connue et que vient de rappeler une publication d'Outre-Monts, *La Donna*, peut s'expliquer, sans plus, et nonobstant Voltaire, par le dépit de l'*impresario* royal, Frédéric, voyant lui échapper capricieusement une attraction *di primo cartello* pour son Opéra, qu'il menait à la baguette entre une bataille et une fourberie diplomatique. Le Sénat de la Sérénissime, qui laissa enlever la belle par douze estaffiers, en fermant lui-même les yeux, fut un peu pleutre : et voilà tout.

Oui, il se peut que Mme du Troussel, qui figure dans la galerie des grandes Dames de Berlin dessinées par Dieudonné Thiébault, eût quelque part à l'éducation du prince royal, — cette éducation de prince mise si impertinemment en scène par Edmond About dans son *Théâtre Impossible*, et jouée si délicieusement au naturel par le dernier roi de Naples, le très vertueux et noble François II. La biographie de Mme du Troussel dont la précocité mondaine et accueillante, prêtant à divers propos, débuta, paraît-il, dès l'âge de 13 ans et aboutit au suicide de son second mari dans un corridor d'hôtel, — parce que, disait le malheureux homme, par une attention touchante, se suicider dans une chambre à coucher empêche les gens superstitieux d'y dormir, — peut, sans grande médisance, laisser place à des intrigues royales ou princières.

Je ne connais l'œuvre du Dr Vehse que par d'anciennes analyses de revues. Mais il est fort regrettable que nous n'ayons pas chez nous, pour les principaux États de l'Europe, d'ouvrages substantiels dans le genre de *l'Ancien Régime* de Taine. Nous n'avons même pas pour la France, — et Brunetière s'en plaignait avec raison, — de livres qui rappellent le *XVIIIe Siècle* de Lecky, pour l'Angleterre, et celui de Biedermann pour l'Allemagne. Si une comparaison sérieuse s'établissait avec nos voisins, ce n'est pas la France qui y perdrait.

Old Noll.

—

L'affaire du Petit-Val (LXXXXI, 34, 293). — A la suite de ma réponse à la question posée dans l'avant dernier numéro, j'ai reçu des demandes de renseignements auxquelles il ne m'est pas possible de répondre ici ou en particulier. On les trouvera dans mon étude abrégée qui commençera à paraître le 1er juin dans la *Nouvelle Revue*.

J'ai reçu aussi une lettre dactylographiée et signée presque illisiblement dans laquelle on me dit :

Si vous ne trouvez pas le Dauphin dans l'affaire Petitval et si vous ne croyez pas à son évasion du Temple c'est que vous êtes de *mauvaise foi*.

Je remercie M. L. ou S. de ses aménités, mais je déclare que je ne me suis pas préoccupé, je n'avais pas à le faire, de l'évasion du Temple. J'ai dit que je n'avais pas trouvé le Dauphin ; où il n'y rien, le Dauphin comme le roi, perd ses droits.

Léonce Grasilier.

—

Un duc de la Boissière tué à la chasse par le Dauphin, fils de Louis XV (LXXXVI, 283, 341). — Il est parfaitement exact que le Dauphin étant à Compiègne, blessa mortellement, dans un accident de chasse, Yves-Jean-Baptiste de la Boëssière-Chambors, écuyer du roi, dit le marquis de Chambors ; il mourut de ses blessures le 20 août 1755 (et non 1775). C'est par erreur que le journal

où notre confrère a puisé cette nouvelle, lui donne le titre de duc.

Il était fils de Joseph-Jean-Baptiste de la Boëssière-Chambors, capitaine au régiment de Bretagne-Inférieure et de Marie-Anne Angélique de la Fontaine-Solare. Il avait épousé en 1754, Marie-Thérèse le Petit d'Aveine, laquelle mit au monde un fils posthume le 13 janvier 1756.

La mère et le fils furent comblés des faveurs royales que l'on trouvera relatées, ainsi que le malheureux accident qui les motiva, dans les ouvrages ci-après :

1° *Memoires du duc de Luynes*. Ed. Dussieux et Soulié, XIV, 236, 240, 243, 412, 463.

2° De Courcelles, *Dictionnaire des généraux français*, II, 368 à 371.

3° De St-Allais, *Nobiliaire Universel*. Réimpression VII, 256, 257.

4° C-d'E-A. : *Dictionnaire des Familles Françaises*, V, 29, 30.

Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boëssière-Chambors, comte de Chambors, fils de la victime, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, maréchal de camp au moment de son émigration, lieutenant général des armées du roi en 1820, avait été député aux Etats généraux (*Dictionnaire des Parlementaires* II, 31). Il avait épousé en 1786 Alexandrine-Constance-Gabrielle de Polignac, vicomtesse de Conserans ; dont il n'eut qu'une fille : Caroline-Marie-Thérèse-Constance mariée en 1811, à son cousin Héracle-Charles-Alexandre, comte de Polignac. De cette union, outre plusieurs enfants morts jeunes ou sans alliance, vint : Louise-Marie-Adélaïde - Léontine de Polignac (née en 1819 + en 1900) mariée en 1841 à Gabriel marquis d'Oilliamson, dont elle n'eut pas d'enfants. La descendance d'Yves - Jean - Baptiste de la Boëssière-Chambors se trouve donc actuellement éteinte.

Dans l'*Etat nominatif des Pensions sur le Trésor Royal, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale,* Paris, 1789, je trouve au tome I, parmi les pensions de 2° classe, p. 68 :

De la Boissière, comte de Chambors, 33 ans. En 1766, 4000 livres ; en 1783 : 6000 livres = 10.000 livres. *Motifs* : gentilhomme d'honneur de Mgr le Comte d'Artois, mestre de camp en second du régiment maréchal Turenne, infanterie. La 1re accordée pour son éducation par feu Mgr le Dauphin ; la seconde pour faciliter son établissement et en considération de son mariage, avec assurance 10.000 livres, dont jouit Madame sa mère.

Et plus loin p. 75.

« Le Petit d'Avenne, demoiselle, 58 ans ; 1765 : 4000 livres ; 1757 : 6000 livres = 10.000 livres veuve de M. le comte de Chambord (*sic*) écuyer du roi.

La première en considération des services de feu son mari, avec reversion de ladite pension en faveur de son fils. La seconde, sans retenue, sur la ferme des Domaines Réunis, reversible aussi, en totalité à son fils et à sa postérité.

Brondineuf.

***

Il s'agit du marquis de la Boëssière Chambors. Il appartenait à une branche d'une très ancienne famille de Bretagne fixée dans le Vexin ; une autre branche de la même famille les la Boëssière-Thiennes existe encore en Belgique.

La descendance du marquis de la Boëssière Chambors s'est fondue dans Polignac, puis d'Estampes.

Vicomte de Noüel.

***

Il n'y a jamais eu, que je sache, de « duc de la Boissière de Chambord. »

La famille de la Boissière (*alias* la Boëssière) que l'on a voulu rattacher à une très ancienne maison féodale de la Basse-Bretagne, était établie, au XVIe siècle, en la ville de Gisors.

Jean de la Boissière, élu de Gisors, acquit le fief de Chambors (et non Chambord) en Vexin français (aujourd'hui département de l'Oise, canton de Chaumont). Il devint, en 1606, conseiller au Parlement de Paris, et mourut en 1611 ; il fut inhumé au charnier des Innocents. Ses descendants ont été confirmés dans leur noblesse en 1669 et admis aux honneurs de la Cour en 1774, malgré l'insuffisance de leurs titres, constatée par Chérin.

Cette famille est éteinte.

Yves-Jean-Baptiste de la Boissière, appelé le marquis de Chambors, écuyer ordinaire du roi, mourut le 20 août 1755, d'un coup de fusil qu'il avait reçu du Dauphin, à la chasse, en forêt de Compiègne. Louis XV accorda une pension à

sa veuve (Marie-Thérèse Le Petit d'Aveine) et l'enfant dont elle était enceinte. Cet enfant naquit le 31 janvier 1756 et fut nommé Louis-Joseph-Jean-Baptiste. Il est généralement appelé le comte de Chambors. Le 21 août 1755, Louis XV avait octroyé en manière de consolation, le titre de comte à Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors, père de son malheureux écuyer.

Le jeune Chambors, le posthume, fut nommé, en 1777, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, il épousa, en 1786, Mlle de Polignac, héritière de la vicomté de Conserans, et fut élu, en 1789, député du Tiers de cette vicomté aux Etats généraux. Il siégea au côté droit, montra beaucoup de dévouement à la maison royale, émigra, revint seulement en France lors de la Restauration et fut nommé lieutenant-général en 1820. Il mourut, en 1840, à Montfort-l'Amaury, laissant une fille unique, mariée au comte de Polignac, son cousin.

Voir les *Mémoires* du duc de Luynes (t. XIV, p. 236). Le *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, de Courcelles (t. IV, p. 296), le *Dictionnaire des Parlementaires*, de Robert et Cougny, le *Dictionnaire des Familles Françaises* de C. d'E.-A.

SAINT-VALERT.

***

Il n'y a jamais eu de duché ni de duc de la Boissière, mais il a existé une ancienne famille de ce nom, qui avait acquis en 1528 la terre et la seigneurie de Chambors, dans le Vexin français, par le mariage d'un Guillaume de la Boissière avec une héritière de la maison de Trie.

Le membre de cette famille auquel paraît s'appliquer l'anecdote tragique rapportée par M. C. de Massas, est sans doute Yves-Jean-Baptiste de la Boissière-Chambors, sur lequel le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaye-Desbois et Badier (tome III, p. 436) donne les indications suivantes :

Qualifié de marquis de Chambors dans son brevet d'écuyer ordinaire, donné à Gand en 1755, il servit pendant les campagnes de Flandre et mourut le 21 août 1755. Il avait épousé en 1754 Marie-Thérèse le Petit d'Aveine, sœur de la marquise de Sommery, d'une ancienne famille de Normandie et des mieux alliées. Il laissa son épouse enceinte de Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière-Chambors, dit le marquis de Chambors, né posthume le 31 janvier 1756, *qui eut pour parrain le Dauphin de France et pour marraine la Dauphine.*

Le roi érigea pour cet enfant et ses descendants mâles la terre de Chambors en comté par lettres-patentes données à Versailles au mois de mai 1756.

Armes : *de sable au sautoir d'or.*

La similitude de la date du décès du sieur de la Boissière, avec celle de l'accident de chasse, 21 août 1755 (et non 1775), ainsi que les faveurs particulières octroyées à son fils posthume par le roi et le couple delphinal, démontrent suffisamment l'identité entre ce seigneur et l'infortunée victime de la maladresse de Louis de France.

Dufort de Cheverny ne parle pas dans ses *Mémoires* de ce malheureux événement.

La Chesnaye-Desbois, dont le *Dictionnaire* s'arrête au commencement du XIXe siècle, ne mentionne pas la descendance du dernier La Boissière dont il s'occupe.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Même réponse : JEAN VINOT DE PRÉFONTAINE.

—

Compagnons de la Feuillade

(LXXXVI, 283). — Si M. R. Hy. N. ne cherche pas spécialement un nom, je lui signale qu'un de mes arrière-grands-oncles étaient du nombre. J'ai quelques pièces le concernant dans mes papiers, en particulier une sorte de certificat.

... Date Nellacque de Standia sopre la Reale deste Chiesa 29 de Agosto 1669 Fra Vieensio Rospigliosi et G. B. f. Scadent

Ç.

***

Voici un petit volume qui contient une partie du renseignement demandé : *La campagne des François en Candie. En Vers Héroï-comiques. En suite de l'état des secours de mer et de terre avec les noms des Officiers et Volontaires qui ont fait cette campagne, y compris les morts et les blessez. Et quelques petites pièces de Poësies Héroïques. Par le Chevalier de Loutaud.* Paris, Pierre Variquet, 1710. In-12 de 9 ff. et 132 pp. chiff.

LACH.

Lettres de bourgeoisie (LXXXVI, 2, 104, 202, 320). — Des personnages appartenant à la meilleure noblesse du Bordelais, tenaient à obtenir des lettres de bourgeoisie à Bordeaux, certains privilèges étant attachés à ce titre. S. S.

—

Amé de Genève (LXXXVI, 284). — Amé de Genève, fils de Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, chevalier de l'Annonciade, et de Marguerite de Menthon, appartenait à une branche bâtarde de la maison comtale de Genève (maison éteinte en ligne légitime à la fin du XIVe siècle).

Son père lui légua, par testament du 11 janvier 1469, les terres de Pont-Boringe et de la Bâtie-Cholex. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1467, Bonne de la Chambre, veuve de Philibert de Seyssel, laquelle lui apporta la terre de Meillonas. Il fut bailli de Bresse, pour le duc de Savoie. Il testa, à Bourg-en-Bresse, le 23 février 1485 et mourut sans postérité.

Voir : comte de Foras : *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. III, p. 77.

SAINT-VALBERT.

*
* *

Le comte Amédée de Foras a publié une généalogie très complète de cette illustre famille dans son *Armorial de Savoie*.

Je ne trouve au XVe siècle pas d'Amé, mais un *Amédée* de Genève. Il était fils de Guillaume, chevalier, seigneur de Lullin, etc., et de Marguerite de Menthon.

Amédée, testa le 23 février 1485, instituant pour ses héritiers ses frères.

Il était bailli de Bresse et devint vidomne de Genève, (officier de l'Evêque) en 1482. Par contrat du 7 février 1467 il avait épousé Bonne de la Chambre, veuve de Philippe de Seyssel.

Suivant Foras, il avait un frère cadet et ne laissa pas d'enfants ; la date de son décès n'est pas indiquée.

GROLL.

—

Antomarchi (LXXXVI, 284). — J'ai entre les mains l'édition originale des *Mémoires* du médecin de Napoléon à Sainte-Hélène. *(Barrois, 1825, 2vol.)*,

Le titre de cet ouvrage est ainsi libellé :

Mémoires
du Docteur
F. ANTOMMARCHI
ou
les derniers moments
de NAPOLEON

De plus au verso du titre est inscrite en caractères imprimés la phrase suivante :

Les exemplaires non signés par l'auteur seront réputés contrefaits et poursuivis comme tels.

Cet avertissement est suivi de la signature abrégée et autographe de l'auteur : F. Antomm.

Ce dernier devait connaître mieux que personne l'orthographe de son nom.

ORFRÉMONT.

*
* *

Nous possédons dans notre famille un des premiers exemplaires du masque mortuaire en plâtre de Napoléon Ier. Or sur le haut du crâne, sur un carré de papier, on lit la signature autographe du médecin du grand Empeur : « Dr F. Antommarchi ».

L. LÉON DUFOUR.

—

Mme de Bawr (LXXXV, 620, 736 ; LXXXVI, 247). — Il ne faut pas chercher la biographie de Mme de Bawr dans ses *Souvenirs*, qui ne sont qu'une suite d'anecdotes, — assez intéressantes, d'ailleurs, — sur ses contemporains. Elle n'y dit pas un mot d'elle-même.

Quant à la notice écrite par Mme Elise Moreau, qui m'est signalée par mon excellent confrère, M. Ulric Richard-Desaix, elle serait pleine d'erreurs d'après M. G. Vauthier, qui, marié à l'arrière-petite-fille de Mme de Bawr, est mieux que personne en état d'être bien renseigné sur l'existence mouvementée de cette femme de lettres.

Je recommanderai donc particulièrement à M. Serge Fl. la lecture de la curieuse brochure que M. Vauthier a publiée sur l'arrière-grand-mère de sa femme sous le titre *Le premier mariage de Mme de Bawr* (1). Il y verra que celle-ci, née Alexandrine-Sophie Goury de Champ-

(1) Extrait de la *Nouvelle Revue*. 1098, in-8e de 15 pp.

grand, et filleule, sinon fille, de Sophie Arnould, aurait, avant d'avoir épousé ses deux maris légitimes, contracté dans les premières années de la Révolution une union secrète avec le prince Jules-Armand-Camille Guethenoc de Rohan-Rochefort, neveu du fameux cardinal de l'affaire du *Collier*, et frère de Charlotte de Rohan, l'amante infortunée du dernier des Condés. Arrêté chez le citoyen Champgrand, le 5 frimaire an II (25 novembre 1793), le prince Jules, soupçonné, en même temps que son beau-père, d'agiotage avec un intrigant du nom de Proly, fils naturel du comte de Kaunitz, et de conspiration avec le baron de Batz, fut emprisonné, jugé et exécuté à la barrière du Trône Renversé le 29 prairial an II (17 juin 1794), le même jour que le comte de Sombreuil et la famille de Sainte-Amaranthe. Il n'avait que 24 ans ; il fut inhumé au cimetière de Picpus.

De son union avec Mlle de Champgrand était né un fils qui mourut en 1797.

Dans son livre *Un salon à Paris*, Madame Ancelot, qui a consacré plusieurs pages à Mme de Bawr, a raconté à sa façon l'histoire du mariage de son amie avec le prince de Rohan. Dans celui de ses tableaux qui représente « Parceval de Grandmaison (sic) lisant des vers de son poëme de *Philippe Auguste* », elle a fait figurer Mme de Bawr, debout, à droite, derrière les fauteuils de Mme Mennechet et de la belle Delphine de Girardin.

M. Vauthier ne mentionne point, dans sa brochure, la filiation existant entre sa femme et Mme de Bawr ; cette parente n'est indiquée que par une note à l'encre de sa main sur le titre de mon exemplaire. Alexandrine Sophie de Chamgrand n'ayant eu de son mariage avec le prince de Rohan que l'enfant mort en bas âge mentionné plus haut, et son union avec l'original marquis de Saint-Simon ayant été un mariage blanc, Mme Vauthier ne peut descendre que de son union avec son troisième mari.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

L'album de Jules Buisson (LXII : (LXXXV, 862, 922, 988 ; LXXXVI, 29). — Jules Buisson, député de l'Aude, membre de l'académie des Jeux floraux, fréquentait assidûment le salon de Mme Lambert de Ste-Croix. Il lui remettait le soir les croquis faits dans la journée à la Chambre. Mme Lambert de Ste-Croix les a collectionnés et réunis en en album qu'elle lui a offert. Mais il les refusa laissant l'original aux mains de son hôtesse.

Il se réserva seulement le droit de le faire reproduire par la maison Braun, pour le vendre au profit des Alsaciens-Lorrains. Il en donna un exemplaire à chacune de ses sœurs. C'est le fils d'une de ces dames qui en possède un exemplaire en 4 volumes, retouché de la main de l'auteur, qui me donne ces renseignements.

Il est donc à présumer que l'album original est entre les mains d'un des descendants de Mme Lambert de Ste-Croix. Du moins, là pourra-t-on avoir le renseignement.

V. +.

—

Le conventionnel C..., et le procès de Louis XVI (LXXXVI, 138, 243, 350). — N'y aurait-il pas une erreur qui aurait fait prendre un G... pour un C...

Dans le *Procès de Louis XVI ou collection complète des opinions, discours... qui ont lieu dans cette affaire, etc...*, édité chez Poncelin, libraire, rue du Heurepoix, quai des Augustins, n° 17, en 1803, on lit, tome V, page 102, au nombre des 37 votants ayant motivé leur opinion :

Je ne me prononcerai ni comme juré, ni comme juge, je n'en ai ni le droit, ni la mission ; mais je voterai comme législateur sur les mesures de politique. Signé : Giroust.

(conventionnel, mort en 1836).

THIX.

—

Capitaine du Bosc (LXXXVI, 193). — Sans doute : Pierre d'Imbert, seigneur du Bosc, né vers 1620 de Pierre I[er] co seigneur du Bosc et de Anne de Teyssières.

Ep. 24 oct. 1647, Victoire de Génibrouze.

Capit. dans régiment de Quinçon cavalerie, 15 mars 1673, et retiré lieutenant-colonel du régiment de Richelieu.

Teste en 1675.

Ç.

Famille d'Andlau (LXXXVI, 340). — Que signifient ces références d'ailleurs incomplètes... et pour cause ; il n'a pas été, depuis le tome LXIX (44, 200) posé de question ou adressé de réponse à l'*Intermédiaire*, touchant cette famille.

COLLINE.

—

Famille Duriez (LXXXVI, 286). — La généalogie de la Famille du Riez, en Artois, a été publiée par Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la Noblesse*, années 1873, p. 178, 179 ; 1874, p. 192 à 199 et 1875, p. 202 à 207.) Je ne trouve nulle trace d'Isabelle-Louise Duriez ou du Riez à laquelle s'intéresse notre confrère.

BRONDINEUF.

—

Famille d'Espinchal (LXXXV, 236, 310, 352). — M. Edache n'a-t-il pas lu le *Journal d'Emigration* du comte d'Espinchal de M. Ernest d'Hauterive (Perrin 1912), ni les *Souvenirs Militaires* d'Hippolyte d'Espinchal, 2 vol. publiés par Frédéric Masson et François Boyer. (Ollendorf), ni la *Coalition d'Auvergne*, du comte de Champflour-Jouvet, (Riom, 1899) ? Joseph Thomas, comte d'Espinchal, seigneur de Massiac, est né en 1748, fils de Louis, comte d'Espinchal, maréchal de camp et de Mlle de Chavagnac, marié le 11 juillet 1772 à Louise Gabrielle de Gaucourt et lieutenant général en retraite

Leur plus jeune fils Hippolyte, marquis d'Espinchal, lieutenant colonel en retraite, est mort à 86 ans, place d'Espagne, 10, a Clermont Ferrand en 1864, veuf de Marie Catherine Geneviève de Montorcier.

Pour d'autres renseignements, je renvoie aux archives départementales du Puy-de-Dôme ou du Cantal, fertiles en détails sur les émigrés et leurs héritiers.

V. H.

*
* *

D'après le *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, publié en 1884 par Ambroise Tardieu, la famille d'Espinchal se serait éteinte au cours du XIXe siècle.

A. HARMAND.

Famille Le Sénéchal (LXXXVI, 94). — Descendant en ligne directe de Mme Le Séneschal, il m'est facile de répondre à la question posée dans le numéro du 10 février.

1° Mme Le Séneschal était une demoiselle Dartois de Beurnouville. Je serais reconnaissante à la personne qui pourrait me donner quelques renseignements sur cette famille dont je ne sais absolument rien.

2° Il est de tradition dans la famille que cette famille était la même que la famille Le Séneschal de Carcado, mais nous n'avons aucun arbre généalogique en faisant foi.

3° Je ne crois pas que le salon de Mme Le Séneschal ait exercé une influence quelconque. Il était cependant fréquenté par (outre Lacretelle), Mehul, Florian, Pasquier, le poète Arnault, le général Baraguay d'Hilliers et les principaux écrivains du temps. Les mémoires de Lacretelle publiées sous le titre : « Dix années d'épreuves » sont extrêmement rares.

J'espère que ces renseignements pourront rendre service à l'intéressé et qu'il pourra me communiquer, à son tour, ceux qu'il aurait recueillis sur la famille Le Séneschal.

Mme de la CHAPELLE.

—

Les Marbeuf (LXXXV ; LXXXVI, 20, 211, 314). — Charles-Marie-Anne, marquis de Marbeuf, reçu conseiller au Parlement de Bretagne le 16 décembre 1713, né à Rennes le 1er février 1689, y meurt le 16 mai 1717 ; était fils cadet de Guillaume de Marbeuf, seigneur de Laillé, Président à mortier au Parlement de Bretagne et d'Angélique Pépin.

Il ne laissa pas de postérité de son mariage contracté le 29 septembre 1716 avec Dlle Françoise le Fer de Beauvais.

P. c. c. Saulnier : *Le Parlement de Bretagne*.

BRONDINEUF.

*
* *

Voir le *Parlement de Bretagne* de J. Saulnier pp. 612, 618 et Bibliothèque nationale, cabinet de d'Hozier, vol. 225, n° 5852.

Vicomte de NOÜEL.

*
* *

Charles-Marie-Anne, marquis de Marbeuf, conseiller au parlement de Bretagne, (né en 1689 † 1717) était fils de Guillaume de Marbeuf. seigneur de Lailllé et d'Angélique Pepin. Il n'eut pas d'enfants du mariage contracté en 1716 avec Françoise Le Fer de Beauvais. Cette dernière se remaria en 1725 à François de Baussan, maître des requêtes.

R. DU G.

—

Famille Maurey (LXXXV, 194). — (Maurey et non Momey), ce personnage né à Planches (Orne) en 1763, émigré au moment de la Révolution à Brunswick où il dut être professeur, mourut à Séez en 1832. Ce *Maurey* d'Orville n'appartiendrait-il pas à la famille de Maurey dont nous parle Loys d'Angell dans le numéro du 10 mars ? S'il en est ainsi, je pourrais fournir à l'intéressé de précieux renseignements sur cette famille. Personnellement je désirerais savoir s'il serait possible de se documenter sur les émigrés à Brunswick, car je perds la trace de Maurey d'Orville pendant cette émigration.

LÉON GUESCLIN.

—

Marie-Joseph-Philibert Rochejean (LXXXVI, 47). — Si notre collègue A. M. le désire, je puis lui donner des renseignements assez complets sur un Philippe François Rochejean qui naquit à Salins, le 21 mars 1768, et était probablement le frère ou tout au moins le parent du personnage qui l'intéresse.

EDACHE.

—

Pelletier de Chambure (LXXXVI, 287, 359. — Il existe à la Bibliothèque royale de Belgique une collection factice de brochures relatives aux événements de 1814, elle porte la cote II 33909. Dans le deuxième volume de ces *varia*, sous le n° 9, est relié un exemplaire de l'opuscule que cherche M. T., exemplaire précieux par cette annotation autographe signée, inscrite au milieu du titre :

Depuis la publication de ce mémoire j'ai été condamné à mort à Besançon pour les faits relatés p. 15 et 16. — Auguste de Chambure.

Je reproduis intégralement le titre :

Exposé de la conduite de M. Auguste Pelletier de Chambure, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, ex commandant les volontaires dit corps-francs de la Côte-d'Or, que la Cour d'assises de Dijon a condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, à la marque et au carcan. « La loi de l'univers, c'est malheur aux vaincus ! » Bruxelles, Auguste Wahlen, imprimeur, libraire, rue de l'Evêque, 1817.

Après le faux-titre et le titre, l'opuscule est paginé de 1 à 48, les pages 25 à 48 étant prises par les pièces justificatives, dont plusieurs sont extrêmement intéressantes.

Pour le grand public, je rappellerai que l'auteur a sa notice dans le *Larousse* en dix-sept volumes, dans la *Grande Encyclopédie*, etc.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Il s'agit évidemment du lieutenant-colonel Auguste Pelletier de Chambure, (et non de Chambrun), le héros du siège de Dantzig, qui fut poursuivi et condamné par contumace en 1816, comme commandant d'un corps franc de la Côte-d'Or. Cet arrêt fut annulé en 1825.

Notre correspondant pourrait, sans doute, consulter l'exposé qu'il recherche, en s'adressant au comte A. de Chambure 14, rue Bassano, à Paris.

Dans la négative, notre collaborateur trouvera des renseignements détaillés sur le même sujet dans l'ouvrage intitulé : *les Fastes de la Gloire*, en 5 volumes, édité à Paris en 1819. Je suis à sa disposition pour lui donner directement copie des quelques pages qui concernent le lieutenant-colonel Pelletier de Chambure, et qui relatent notamment les faits très honorables qui ont servi de prétextes aux poursuites de 1816.

OLIS.

—

Maréchal de Camp de St-Hubert (LXXXV ; LXXXVI, 30). — Etienne-Georges-Alexandre de St-Hubert, né le 14 avril 1779 à Blou (Maine-et-Loire), fils de Etienne et de Angélique Odil. Son frère Etienne-Louis-Auguste fut son parrain.

Volontaire à l'armée La Rochejaquelein en 1793, Commandant des Chasseurs de l'armée Charette en 1796, chef de Division à l'armée du général d'Autichamp du 1er janvier 1799 au 31 déc. 1800.

Tous sont prisonniers de l'armée catholique de Vendée : son père fut guillotiné, tandis que son frère mourait en 1793, en prison, et lui-même incarcéré, la même année, s'évada et fut condamné à mort par contumace.

Marié à Mlle de Hillerin de Boistissandau qui habitait la Vendée, il doit en avoir eu 4 enfants. Arrêté de nouveau en 1804, avec douze officiers vendéens, il est emprisonné à Nantes, s'évade la veille du jugement et reste proscrit jusqu'au retour du Roi. De Londres, en 1806, il revient remplir des missions secrètes à plusieurs reprises. Sa tête est mise à prix en 1807, et le colonel Norrand, en 1808, offre 60.000 fr. à Mme de St-Hubert et une place pour son mari, s'il abandonne la cause royaliste, ce qu'il n'a garde de faire.

Résidant à Londres, est-il veuf lorsqu'au dire de la fille issue de cette 2e union, il épouse sous le nom de Stephen Bertrand,« suivant les formules de l'église anglicane », Charlotte Bertrand de Saint-Hilaire qu'il quitte, tout en lui envoyant de légers secours jusqu'en 1830. Une fille, Georgette, se fait recommander par notre ambassadeur à Londres, étant dans la détresse.

Commandant le 2e corps de l'Armée Royale, en Vendée, de mars à juillet 1815, demi-solde, puis Maréchal de camp en 1816. Demi-solde en 1818 réformé en 1830, etc. Prend part en 1833 aux troubles de Vendée. Condamné à mort par contumace.

Etait à Versailles jusque vers 1841, mort à St-Laurent-des-Eaux par Thoury (Loir-et-Cher) le 5 juin 1860.

VICTOR.

—

Sébille ou Sibille (LXXXVI,287). — La famille Sébille s'est fondue dans les familles du Bois de Maquillé et de Cheverne en 1684 et 1687. Toutes ses archives sont en la possession du comte de Maquillé, frère de ma mère et je suis en mesure de donner tous renseignements les concernant.

VICOMTE DE NOUEL.

—

Inventaire des portraits Sévigné (LXXXVI, 237,364). — Si cela peut être utile à Monsieur P. Hy. N., je me permets de lui signaler que je possède, venant de mon oncle, dont le père était Ministre des beaux-Arts de Charles X, un Portrait 0,47×0,39, portant, collé au dos, l'authentique suivant :

Portrait de Marie de Rabutin, Chantal, Marquise de Sévigné. peint par Mignard, acheté par (JJ. Blaise, libraire éditeur des Lettres de la Marquise de Sévigné) à la Vente du Comte Dumuy, pair de France, etc... rue de Bourbon F. S. G, le jeudi soir 16 novembre 1820, ce portrait était sous le n° 36 du Catalogue de la Vente »... signé JJ Blaise L. cachet de cire rouge JJB entrelacés et divers nos d'Exposition ou vente dont 2 fois 72 paraissant d'une main du XVIIIe puis 22 et 126 modernes.

Ç.

—

Stendhal à Salzbourg (LXXXVI) 48, 173). — Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement :

5 mai 1923.

Mon cher directeur,

Je suis très confus de répondre seulement aujourd'hui à la note *Stendhal à Salzbourg* parue, le 28 février dernier, dans *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, mais je viens de passer un long mois en Algérie et dans le Sahara et je ne suis qu'à présent de retour à Paris.

Un de vos correspondants qui signe *Un bibliophile comtois* vous écrit :

« Dans sa *Vie Amoureuse de Stendhal*, M. Jean Mélia ne met pas en doute ce voyage (celui de Stendhal) mais il le place en janvier 1817..... Il y a certainement dans la désignation du mois et de l'année de cette excursion, une erreur de la part de M. Mélia ».

Dans *La vie amoureuse de Stendhal*, j'ai publié : « A Bologne, en janvier 1817, Stendhal est l'ami de M. et de Mme Gherardi..... C'est Mme Gherardi qui, le 16 janvier 1817, lui expose qu'il y a quatre amours différents..... »

Je n'ai commis aucune erreur.

Il n'y a, en effet, qu'à se reporter à ce qu'écrit Stendhal même dans son volume *Rome, Naples et Florence*.

Stendhal est à Bologne dès le 27 décembre 1816, il visite aussitôt cette ville : « Bologne est adossée à des collines... J'allais sur le champ voir la fameuse tour ... » Puis il note : « 17 janvier 1817. — C'est avec le plus grand sérieux que l'on traite la galanterie en ce pays, à peu près comme on parle à Paris d'affaires de bourse. Par exemple,

Mme Gherardi..... me disait ce soir : il y a quatre amours différents... »

Je vous prie, mon cher directeur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments sympathiques et les meilleurs.

JEAN MÉLIA.

—

Théophile Silvestre (LXXXVI, 237). — Théophile *Silvestre* (et non pas Sylvestre), journaliste, ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur (1863), ancien sous-commissaire, puis commissaire adjoint de la République dans l'Ariège (1848), chargé (de 1857 à 1859), d'une mission en Europe pour l'inspection des musées et autres institutions de beaux-arts par le ministre d'Etat, né au Fossat (Ariège) en 1823, mort à Paris, en 1876. A publié :

L'*Apothéose de M. Ingres. Paris Dentu*, 1862, in-8°, avec portrait.

L'*Art, les artistes et l'industrie en Angleterre*, Discours prononcé devant la Société des Arts de Londres. *Paris, Magnin, Blanchard et Cie*, 1859, in-12. (Extrait du *Journal of the Society of Arts*).

Les *Artistes français*. Etude d'après nature, *Bruxelles, Vve Parent et fils*, 1861, in-12.

La *Conspiration des Quarante*. (Académie Française). *Paris, Dentu*, 1864, in-8° (*Anonyme*).

Eugène Delacroix. Documents nouveaux. *Paris, Lévy frères*, 1864, in-12.

Histoire des artistes vivants français et étrangers. Etudes d'après nature. Ire série. *Paris, Blanchard*, 1856, in-8° avec 11 portraits.

Publié en 10 livraisons du prix de 1 fr.

Chaque livraison contient la notice et le portrait d'un artiste. 1° Ingres ; 2° Delacroix ; 3° Corot ; 4° Chenavard ; 5° Decamps, 6° Barye ; 7° Diaz ; 8° Courbet ; 9° Préault ; 10° Rude ; 11° Horace Vernet.

L'ouvrage devait être publié en 24 livraisons, mais il n'a pas été continué.

Mémoire contre Horace Vernet. (Paris) 1857, in-4° de 35 pp.

Supprimé par jugement de la Cour Impériale.

Première lettre aux citoyens du département de l'Ariège. Paris, G. Saudré, 1849, in-8°.

Histoire des Peintres de toutes les Ecoles, par Ch. Blanc. *Paris*, 1866-1875, gr. in-4.

Ecole Flamande. En collaboration avec Ch. Blanc, Mantz, Michiels et Wauters.

Les *Artistes français*, Etudes d'après nature. *Paris, Charpentier*, 1878, in-12.

La première édition a été publiée à Bruxelles en 1861.

Plaisirs rustiques. Avec un dessin de J. B. Millet. *Paris, Charpentier*, 1878, in-12.

GIDNUK.

***

Théophile SILVESTRE, né au Hossat, (Ariège) le 12 octobre 1823, mort à Paris le 20 juin 1876, a une notice dans la 5e édition du *Dictionnaire des Contemporains* de G. Vapereau, Hachette, 1880.

H. Tx.

—

M. Eudore Soulié (LXXXII, 536 ; LXXXIII, 265, 362, 408, 450). — Le *Figaro* du dimanche 15 avril annonce la mort à Paris, le samedi 14, en son domicile, 32, boulevard de Courcelles, dans sa 78e année, de Mme veuve Victorien Sardou, née Anne Soulié, fille de l'érudit conservateur du château de Versailles, M. Eudore Soulié.

Mme Victorien Sardou laisse quatre enfants : MM. Pierre, Jean, et André Sardou et Mme la marquise Robert de Flers, femme de l'Académicien, directeur littéraire du *Figaro* ; puis aussi un frère : M. le Colonel Soulié.

Le nom et la mort de Mme Sardou me font souvenir que je dois à l'*Intermédiaire* une bienheureuse obligation.

A l'époque de la publication dans nos colonnes de ma petite question sur Eudore Soulié, second semestre de 1921, l'un de mes camarades auquel j'avais prêté ma collection (aujourd'hui en grande partie épuisée) des *Catalogues du Musée national de Versailles* de MM. Eudore Soulié et L. Clément de Ris, 5 vol. in 8°, y compris le *Catalogue des Tables de Bronze*, me fit l'aimable surprise en me retournant mes volumes, d'y joindre, par reconnaissance, un précieux exemplaire, délicatement relié, des *Recherches sur Molière et sur sa famille*, du même Eudore Soulié, dédié à la princesse Mathilde, VI, 388 p.p., in-8°, Paris, L Hachette, 1863, mais qui porte sur son faux-

titre cette dédicace autographe signée de l'auteur : *A Théophile Gautier, souvenir d'Eudore Soulié.*

Cela ne méritait-il pas bien d'être ici rappelé ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Comtesse de Rotalier (LXXXV ; LXXXVI, 31, 66, 172, 264). — Tout disposé à répondre à l'aimable invitation qui m'est adressée par notre confrère C. N., je ne puis mieux faire que de reproduire ici les renseignements aussi complets que possible sur la famille de Rotalier depuis la fin du XVIII[e] siècle que je dois à l'obligeance de M. Henri de Beauséjour, avocat à Vesoul, présentement président de la « Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Hte-Saône », qui depuis de longues années, est lié d'amitié avec plusieurs membres de cette ancienne famille comtoise.

Deux Rotalier ont pris part à l'expédition de Quiberon, le père et le fils. D'après Potier de Courcy (*Histoire généalogique et chronologique des ducs héréditaires.* « Durfort » IX, 2e partie, p. 346), le père, Pierre-Alexis Petitjean, comte de Rotalier, lieutenant-colonel d'artillerie au régiment de Metz en 1792, puis commandant l'artillerie de l'armée royale à l'expédition de Quiberon en 1795, était marié à Marie-Charlotte-Lucie de Jarry :

« Au salon de Villers-Poz, — écrit M. de Beauséjour — se trouvait un très beau tableau, dû au pinceau de l'artiste bisontin Baille On y voyait le comte de Rotalier, bien campé sur un cheval blanc au milieu de la mêlée, faisant signe aux soldats d'emporter son fils blessé, pris sous son cheval abattu. Il est de tradition dans la famille de Rotalier que le commandant l'artillerie à Quiberon, n'a dû son salut qu'à la vigueur de son cheval, qui, à travers les flots, l'a porté jusqu'aux bâtiments anglais ».

Pierre-Alexis de Rotalier eut deux fils :

A Alexis-Charles Félix Petitjean, comte de Rotalier, maréchal de camp, qui, suivant Potier de Courcy, épousa le 2 février 1803 Fidèle-Joséphine Maclovie de Durfort-Duras, né à Paris, le 11 mai 1780. C'est lui qui, à Quiberon, figure aux côtés de son père. Il mourut en 1854 ; sa femme décéda au château de Villers-Poz le 28 février 1866 et repose dans le cimetière de Colombier.

De ce mariage naquit une fille unique, Alphaïde, qui épousa en première noces N... Jousserandot de Savy, propriétaire du château de Persanges, près Lons-le-Saulnier, et en secondes noces son cousin-germain Charles de Rotalier, qui suit. Elle est inhumée près de sa mère.

B. N... de Rotalier, receveur particulier à Pontarlier sous l'Empire et la Restauration qui épousa une Irlandaise, enterrée également au cimetière de Colombier.

De ce mariage trois enfants ;

1° Henry, marié à Mlle de Raucourt. Ils eurent 5 enfants :

a) Henry lieutenant de cavalerie démissionnaire ; marié à Mlle Masson d'Autume, décédé au château de Conflans sur Lanterne (Haute-Saône).

b) Lionel, lieutenant d'infanterie démissionnaire, marié à N... d'une famille noble du Jura (de Courbouzon) ; décédé au château de Mesmans (Haute-Saône). La veuve est morte également. Ils ont laissé plusieurs fils et filles.

c) N... mariée au marquis de Chargères ; sans postérité.

d) N..., mariée au marquis de Corgent.

e) N..., mariée à M. d'Haranguier de Quicherot.

2° Maclovie de Rotalier, mariée à M. de Ronfond (ou de Ronflans), au château de Gigny (Saône-et-Loire) ; sans postérité.

3° Charles-Joseph-Edouard de R. Il aurait désiré épouser la cousine germaine Alphaïde (voir plus haut) ; les parents s'y opposèrent à cause du manque de fortune. Elle épousa M. de Savy, qui la laissa veuve avec un douaire de 6000 fr. Son cousin, alors officier en Algérie, s'empressa de donner en 1833 sa démission et l'épousa ; le ménage se fixa à Villers-Poz et à Besançon (j'ai donné la biographie de Charles de Rotalier. LXXXVI, 164).

De ce mariage deux enfants :

1° Albéric, marié à Marie d'Ambly, dont un fils et trois filles qui survivent à leurs parents, décédés :

a. Maclovie mariée au comte d'Argy ; sans postérité.

b. Thérèse, mariée au lieutenant de Chabot ; sans postérité.

c. Hedwige, mariée à N..., sans postérité.

d. Henri, veuf, remarié avec trois filles et habitant aux environs de Paris.

2° Claire, mariée à M. de Savy, parent et héritier du premier mari de sa mère.

De ce mariage trois fils et deux filles :

Un fils, chef de bataillon aux tirailleurs algériens ; amputé d'un bras.

Une fille mariée à M. Guichard, au château de l'Etoile, près Lons-le-Saulnier ; sans postérité.

Fernande, mariée à Pierre Mahon, lieutenant-colonel d'artillerie, tué à Dornach en littérature Art-Roë. Décédés sans postérité.

Sur l'indication de M. le baron A. de Maricourt, je me suis reporté aux années 1910, 1911 et 1912 de l'*Intermédiaire*, et je n'ai trouvé aux tables des six volumes qui comprennent cette période, aucune rubrique concernant la famille de Rotalier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La table de l'Intermédiaire (LXXXVI, 41, 132, 319). — Nous avons reçu les adhésions suivantes sous forme de promesse de souscription.

Bibliothèque Thiers.
M. Adrien Marcel.
Le colonel Parent-Duchatelet.
Frédéric Barbey.
De Touchet.
A. Pépin Lehalleur.
Saffroy frères (4 ex.).
Vicomte de Nouel.
G. Alté.
E. Lhommedé.
Bibliothèque de l'Institut de France.
Bibliothèque de la ville de Mâcon.
Comte de Coneglione.
Henri Saffroy (2 ex.).
Maire.
Guilleminault.
Bibliothèque publique et université de la ville de Genève.
L. Choppé.
Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.
Comte de Saint-Saud.
Un Bibliophile comtois.
M. Lailler.
Dr Labiche.
Baron de Saint-Pern.
Comte Charles de Lesseps.
A. Boghaert-Vaché.
De La Vallée-Poussin.
Moïse de Stora.
M. le chanoine Pisani.
La Bibliothèque de la Comédie-Française.

M. Boghaert écrit :

Dans la dernière Table générale publiée, a été refondue la précédente, de sorte qu'elle nous reporte aux débuts de l'*Intermédiaire*. Il serait intéressant de savoir s'il est possible encore de se procurer cette Table dans les bureaux de la revue (et à quel prix).

Dans l'affirmative, tout le monde se rallierait sans doute à la proposition de M. Adrien Marcel : faire partir la nouvelle Table de l'année 1897 seulement. Mais dans la négative, beaucoup de nos confrères préféreraient probablement comme moi, payer 100 francs s'il le fallait une Table complète, qui constituerait à elle seule un incomparable instrument de recherches.

Ceci dit, mon adhésion est naturellement acquise à la décision que dictera la majorité.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

M. de la Vallée-Poussin écrit :

Pour répondre à la note LXXXVI, 41, 132, 319, Table de l'*Intermédiaire*, la seule suggestion est de souscrire immédiatement. Pour cela :

1° Fixer le prix à 40 fr. l'exemplaire. C'est la valeur actuelle d'un volume de ce genre ;

2° Prier nos collègues de payer en souscrivant. En effet, sortir de sa caisse 10 ou 12.000 fr. est un vrai sacrifice pour l'éditeur, tandis que, pour chacun de nous, l'envoi, préalable, de 40 fr. n'est pas une gêne ;

3° Promettre que les volumes souscrits et payés d'avance seront numérotés et porteront les signatures manuscrites de MM. Georges Montorgueil et Pierre Dufay ;

4° Exposer que, la souscription close, le prix de la Table sera vendu 50 fr. et que les volumes vendus alors ne porteront ni numéro ni signatures.

Nous remercions notre dévoué collaborateur de cette suggestion, mais nous ne faisons en ce moment qu'un sondage. Nous disons à nos collaborateurs et abonnés : la table est indispensable ; mais nous ne pouvons la faire que si nous sommes assurés de trouver assez de souscriptions.

Nous ne désirons pas recevoir les souscriptions encore, car nous ne savons pas si ces promesses de souscriptions seront assez nombreuses pour réaliser l'impression souhaitée. Et d'ailleurs, le prix n'est pas définitivement arrêté.

Mais volontiers nous consentirions à chercher à trouver pour les souscripteurs un avantage répondant à la spontanéité de leur concours.

M.

—

J.-B. Bossuet et le feu sacré des corrections (LXXXIII,430 ; LXXXVI,78, 218). — Que M. S. S. soit, s'il lui plaît, bien rassuré. Mes deux exemplaires de l'*Histoire des Variations* contiennent bien intégralement *toutes* les corrections à la main, par lui si soigneusement signalées, dans *l'Intermédiaire*. C'est d'après cette liste même que jai pu le constater. Mes volumes renferment même, en plus, une autre intéressante correction que M. S. S. a omis de mentionner. Celle du IIe tome, p. 531, l. 29 (Titre marginal) : « Si le prompt succès de Luther prouve qu'on pensait comme luy. » Au lieu de : « Le *petit* succès de Luther. » Mon honoré confrère pourra me pardonner : je ne suis plus jeune. Ma malheureuse erreur de compte de ces annotations provenait de ce fait que certaines d'elles sont écrites d'un trait tellement menu que parfois leur rédaction échappa à l'attention de mes yeux d'octogénaire. Erreur corrigée n'est plus crime, disent les débonnaires.

Ces trente-deux corrections, toutes de la même main et de la même encre, par suite de leur double répétition se montant, bien comptées, au chiffre de soixante-quatre, sont, en réalité, relevées avec un soin parfait sur le texte imprimé de mes quatre volumes. Il est bien à croire qu'il en est tout de même, et pour l'exemplaire de M. S. S., et pour l'exemplaire de luxe de la vente J. Chavasse du 22 janvier dernier. Pour celui-là il sera facile aussi de le vérifier, son aquéreur actuel étant un bibliophile de renom M. Willems, colonel dans l'armée belge, fils de l'érudit historiographe des Elzevier, M. Alph. Willems.

Voici, comme exemple, quelques-unes des treize corrections du tome 1er (et il y en a dix-neuf autres encore pour le IIe volume). Peut-être les trouvera-t-on quelque peu longuettes, ces citations. Mais l'*Intermédiaire* ne collige pas du Bossuet tous les matins. Elles nous prouvent si bien par leur ensemble, toutes ces retouches, combien notre illustre « Aigle de Meaux » tenait en estime l'une de ses plus maîtresses œuvres et si justement, sans répit, la soignait encore après son apparition :

T. Ier, p. 17, l. 11. « Mais qu'elle est donc cette certitude ». Au lieu de : Qu'*est-ce-donc* cette certitude. — P. 168, l. 18. « On y garda l'Epitre, l'Evangile avec les cierges et l'encens. » (Au lieu de : *les encens* ».) — P. 322, l. 30. « Mais le moyen que prit Melancton avec les Saxons pour la détruire [la Messe] estoit si mauvais qu'il ne pût subsister ». (Au lieu de : « Qu'il ne *pût pas* subsister : ») — P. 365, l. 19. « Tout le règne de Henri VIII, c'est-à-dire treize ans. » Au lieu de : « *trente ans* ») — P. 415, l. 2, « Quand ils virent qu'on avait méprisé la Chaire de Saint-Pierre d'où l'on sçavoit que la foy estoit venue en cette grande Isle. » (Au lieu de : « Estoit venue *de là* en cette grande Isle. ») — P. 459, l. 6. « La Conférence de Ratisbone en 1541. » (Au lieu de : En 1451 »). — P. 495, l. 22. « Ce qu'un tronç et une pierre ne peuvent faire ». (Au lieu de : « Ne peuvent *pas* faire. »)

Aux diverses questions bibliophiliques qu'a ci-dessus soulevées M. S. S. je me permettrai de répondre ainsi :

Tout d'abord, je dirai : l'opinion de notre confrère M. le baron de Surins, sur la valeur de ces corrections, dans cette grande édition originale, mérite d'être retenue : ces corrections, en effet,, toutes du style, modifient, améliorent ou complètent le sens propre du texte qui les contient. Si beaux qu'ils puissent être d'ailleurs, ceux de ces exemplaires originaux qui ne les possèdent pas, demeurent conséquemment ce qu'ils sont : des incomplets. Maintenant je passerai aux détails :

Dans l'un de mes exemplaires, tous les deux grands de marges dans leur première reliure, se trouve, également au tome Ier, comme chez M. S S., numérotées : I à Iiij (pp. 65 à 72) et Yy à Vyiij (p. p. 353 à 362) deux feuilles en papier fort. Tout le reste du volume, en son tome second en son entier, et l'autre exemplaire complet sont du bon papier ordinaire de l'édition courante.

Le tome IIe de ce premier volume : à sa

toute dernière page, immédiatement au-dessous de cette dernière ligne : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 22 may 1688 » porte cette marque en petites capitales, avec ce titre qui tous deux semblent avoir été imprimés à l'aide d'une griffe : XA.

Ces deux volumes portaient, sur leurs gardes, des *Ex Libris* gravés qui eussent pu, sur leur origine, donner quelque utile renseignement. Mais, par malheur, la rapacité du dernier vendeur les avait enlevés.

Mon autre. exemplaire ne possède pas cette marque imprimée qui paraît être restée spéciale.

Mes deux tomes seconds, à leur page 656 ne portent pas, comme celui de M. S. S. de papillons cachant la réclame typographique « Table », à la ligne de pied de cette page, tout simplement par ce que cette réclame ne s'y trouve plus imprimée. Elle y est reportée bien plus loin, à la même ligne de pied de la nouvelle page finale du volume, page 680 et dernière de *l'Addition importante du Livre XIV* tout justement placée en regard de la Table des Matières.

Mes deux exemplaires ont bien cette *Addition importante*. Elle y occupe (pp. 657 à 680). Les 42 pp., non chiffrées, de la table des Matières qui suivent immédiatement cette *Addition*, sont numérotées O O o o à T T t t, ce qui, bien clairement, par cette répétition de numéro d'ordre, prouve que l'impression de l'ouvrage était terminée quand inopinément y fut ajoutée l'*Addition*.

L'impression de la susdite page 656, dans mes exemplaires, se termine uniquement par un grand cul-de-lampe gravé, d'un beau style, une Flore debout se retenant des deux mains à des branchages fleuris. Comme celui de la page finale 506e du tome Ier, ce cul-de-lampe, à l'origine, était destiné à l'ornement de la dernière page du 2e volume. L'adjonction des 24 pages pp. nouvelles de l'Addition l'a laissé relégué dans le corps du livre. La dernière page de l'Addition n'a plus, à sa place, qu'un tout petit fleuron sans aucun style.

Malgré la longueur de cette note, qu'un dernier mot encore me soit permis, tellement il prouve nettement combien notre bon Bossuet avait en habitude sur ses livres, après leur mise au jour, ces mêmes remaniements de corrections à l'encre noire.

Dans un gros volume de près de mille pp. petit in 8e, publié par le même imprimeur que les *Variations*, orné aussi comme elles d'une jolie vignette de départ, l'édition originale par le même Prélat *L'Apocalypse, avec une Explication*. Paris, chez la Veuve de Sébastien Marbre-Cramoisy, 1689, je trouve encore trois grosses corrections à l'encre noir déparant le volume : P. 13, l. 16 de la Préface, le mot *partout* raturé, parce que dans la phrase il forme redondance ; P. 293, l. 7, les mots *s'il* remaniés, et P. 709, l. 4, un gros point noir sur l'*e* fautif du verbe *s'évanoüire*.

Bossuet, cela se voit de reste, à l'absolue netteté du style, sacrifiait de bon cœur la propriété matérielle de l'œuvre déjà tirée.

Aussi bien, peut-on, de lui, dire comme on le pense : s'il était grand orateur, penseur profond, écrivain fameux, Bossuet n'était point bibliophile : il n'avait rien en soi du respect qu'éveille, chez un amateur, la vue d'un beau livre.

ULRIC RICHARD-DESAIX

—

L'Ode à la louange de tous les cabarets (LXXXVI, 288). — Cette ode a paru pour la première fois dans *Le Concert des enfans de Bacchus. Assemblez avec ses Bacchantes pour raisonner au son des pots et des verres les plus beaux airs et chansons à sa louange. Composé par les meilleurs buveurs et sacrificateurs de Bacchus. Dédié à leurs rouges trongnes.* Paris, Charles Hulpeau, 1627, in-12. Elle a été reproduite récemment dans l'ouvrage suivant : *Les Œuvres libertines de Claude Le Petit, parisien, brûlé le 1er septembre 1662*, où elle figure à l'*Appendice* ; c'est le n° V du *Libertinage au XVIIe siècle*. LACH.

—

Le sonnet de Plantin (XLI ; XLII ; LXXXVI, 368). — Le sonnet dit de Plantin a fait couler beaucoup d'encre inutilement à mes yeux. Le dernier travail sur Plantin est de M. G. Mongrédien. Son argumentation loin de prouver l'attribution à Plantin auquel il le donne, aboutit à la négative. Pour nous, Plantin a simple-

ment imprimé ce sonnet dont l'auteur restera vraisemblablement inconnu.

On sait que d'Aubigné a fait un sonnet sur le même sujet que celui dit de Plantin ; ce sonnet est-il antérieur ou postérieur à ce dernier ? On ne sera probablement jamais fixé sur la date exacte de sa composition.

LACH.

—

Les Premières Editions des poésies de Paul Verlaine (LXXXVI, 287). — Les éditions originales parues pendant la vie de Verlaine ne contiennent pas toutes les pièces de vers qui plus tard ont été ajoutées par le poète à ses divers recueils. Des pièces nouvelles ont été jointes à *Sagesse* — *Amour* — *Parallèlement* — *Dédicaces* et *Liturgies intimes*.

Il est donc utile de connaître la nomenclature exacte et complète de ces additions, car elles font des volumes qui les contiennent des éditions en partie originales.

SAGESSE. — La deuxième édition de *Sagesse* a paru chez Vanier en 1889, elle comprend XX pièces, tandis que l'édition originale donnée par Palmé en 1881 n'avait que XIX pièces.

La pièce XVII de la première édition :

Tournez, tournez, bons chevaux de bois

a été supprimée et remplacée dans la deuxième édition (page 122) par la pièce commençant par ces vers :

Toutes les amours de la terre

La pièce XVIII a été ajoutée (page 124) et débute ainsi :

Sainte Thérèse veut que la pauvreté soit

Les pièces XVIII et XIX de la première édition sont devenues les pièces XIX et XX de la deuxième édition.

AMOUR. — Dans la deuxième édition d'*Amour* parue chez Vanier en 1892 se trouve à la page 124 le IVe chant du poème sur Lucien Léténois qui n'avait pas été donné dans l'édition originale de 1888.

Ce chant est consacré à une cousine de Verlaine :

Ma cousine Elisa, presque une sœur aînée.

PARALLÈLEMENT. — La deuxième édition de *Parallèlement* (Vanier éditeur) a paru en 1894, elle contient un fragment et deux pièces qui ne se trouvaient pas dans l'édition originale de 1889.

Dans la pièce : « La dernière fête galante » Verlaine a ajouté (page 67) une troisième strophe de quatre vers :

Nous fûmes trop ridicules un peu
Avec nos airs de n'y toucher qu'à peine.
Le Dieu d'amour veut qu'on ait de l'haleine
Il a raison ! Et c'est un jeune Dieu.

Parurent également pour la première fois dans cette deuxième édition aux pages 79 et 80 :

1° *Sur une statue de Ganymède.*

Eh quoi ! Dans cette ville d'eaux

2° *Prologue aboli d'un livre d'Invectives*

Mes femmes toutes ! et ce n'est pas effrayant :

DÉDICACES. — L'édition Vanier de *Dédicaces* parue en 1894 contient les pièces XXXVIII à CV, c'est-à-dire 68 pièces qui n'avaient pas été insérées dans l'édition originale de 1890 publiée par « la Plume » dans la *Bibliothèque artistique et littéraire.* Cette deuxième édition est très importante puisqu'elle se compose en grande partie des pièces nouvelles qui se trouvent aux pages 79 à 226.

LITURGIES INTIMES. — La deuxième édition de *Liturgies intimes* (Vanier, 1893) contient les sept pièces suivantes qui ne figuraient pas dans l'édition originale de 1892 publiée dans la *Bibliothèque du Saint-Graal* :

1° *A Charles Baudelaire* (p. 3).

Je ne t'ai pas connu, je ne t'ai pas aimé,

2° *Vêpres rustiques* (p. 41).

Le dernier coup de vêpres a sonné : l'on tinte.

3° *Complies en ville* (p. 44).

Au sortir de Paris on entre à Notre-Dame.

4° *Prudence* (p. 46).

Contrition parfaite,
Les anges sont en fêtes

5° *Pénitence.*

La luxure, ce moins terrible des péchés,

6° *Opportet Haereses esse.*

Opportet Haeresses esse
Car il faut, en effet, encore,

7° *Final.*

J'ai fait ces vers bien qu'un bien indigne [pêcheur.

En résumé pour posséder la collection des poésies publiées par Verlaine il ne suffit pas d'avoir les premières éditions de *Sagesse* (1881) *Amour* (1888) *Parallèle-*

ment (1889), *Dédicaces* (1890), *Liturgies intimes* (1892), il est indispensable de joindre à ces volumes la deuxième édition de ces divers recueils toutes parues chez Vanier en 1889-1892, 1894-1894 et 1893. Les secondes éditions des autres recueils ne comprennent que les pièces déjà publiées dans les premières éditions des *Poèmes Saturniens* (1866), *Les Amies* (1868), *Fêtes galantes* (1869), *La Bonne Chanson* (1870), *Romances sans paroles* (1874). *Jadis et Naguère* (1884), *Femmes* (1890), *Bonheur* (1891), *Chansons pour elle* (1891), *Elégies* (1893), *Odes en son honneur* 1893), *Epigrammes* (1894). *Dans les Limbes* (1894).

Après la mort de Verlaine, Vanier édita : *Chair* (1896), *Invectives* (1896), la plaquette *Hombre* parut sous le manteau en 1903.

Dix ans après, en 1913, Pierre Dauze donna à la librairie Floury les *Biblio-Sonnets*.

Pour être complet nous devons ajouter à cette liste les deux volumes des *Œuvres Posthumes* édités par Messein en 1903 et en 1913.

ARMAND LODS.

—

Poésie et prose d'Albert Glatigny (LXXXVI,289). — *La Sultane Rozréa* est un court poème en prose d'une grande liberté, d'un excellent style, qui ne saurait figurer dans les œuvres du poète ouvertement publiées. J'en ai vu un exemplaire publiée à Bruxelles et vendu sous le manteau. Les vendeurs de ce genre d'ouvrages peuvent se le procurer encore.

Les panégyristes du charmant poète qui ont célébré ces jours-ci son centenaire, ont négligé ce côté hardi de sa production, fort littéraire jusqu'en ses pires débordements. M.

***

Cette facétie, bien connue des Saints-Cyriens de seconde année, à qui elle sert de prétexte pour brimer les nouveaux, qui ont le malheur de ne pouvoir la réciter à leur entrée à l'Ecole, est exactement intitulée : *La Sultane Rozrea, ballade, traduite de lord Byron, par Exupère* (Paris [Bruxelles], 1870, in-8°).

Cette soi-disant ballade a été réimprimée avec d'autres pièces du même genre en 1871 dans la collection de la *Bibliothèque libre* en un très petit nombre d'exemplaires de format in-16. *La Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour*, à laquelle j'ai emprunté certaines des indications qui précèdent, signale encore *La Sultane Rozréa* parmi les 7 volumes qui composent la *Collection des documents pour servir à l'histoire de nos mœurs*, éditions minuscules imprimées à Bruxelles par Kistemackers, format in-64 et tirées à 64 exemplaires sur papier de Hollande.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Je ne pense pas que notre collègue Maghuz puisse trouver dans un ouvrage de Glatigny la pièce ayant pour titre : *Les Amours de la sultane Rozréa et du maréchal des logis Corbineau.* Et pour cause ! Il s'agit d'une fantaisie des plus risquées dont l'auteur est bien Glatigny ; mais elle a paru en un opuscule dont voici la description : La sultane (Rozréa) ballade (traduite de Lord Byron) par (Exupère Pinemol) élève du petit séminaire de la Fère-en-Tardenois (Aisne) Paris (MDCCCLXX) 16 pages, format genre in-12. Pas de nom d'imprimeur.

SAINT-MALC.

—

Livresque (formation et sens de ce mot) (LXXXVI, 283). — Un suffixe germanique *isch* était entré dans le vieux français où il avait servi à former quelques adjectifs, terminés au masculin en *ois*, au féminin en *esche* ; on disait anglois, anglesche, griois (grec), griesche ; ces formes ont en général disparu, sauf griesche, grièche, qui qualifie encore une espèce de pie. Le même suffixe existait en grec, *iskos*, et du grec avait passé en latin, *iscus*, puis du latin en italien, *esco* ; bon nombre de mots italiens en *esco* ont passé en français, surtout au XVIe siècle, où l'italien nous a beaucoup envahis ; ainsi burlesque, gigantesque, pédantesque, pittoresque, etc. ; ils ont fait revivre en français le suffixe sous la forme *esque* et depuis il a servi, de nos jours surtout, à former de nouveaux adjectifs, comme funambulesque, simiesque, livresque ; celui-ci n'a rien de plus barbare que les autres.

Il a été inventé, par qui, je ne sais, mais il est aujourd'hui d'usage courant, pour exprimer une idée qui ne pourrait être exprimée, autrement, que par toute

une phrase ou un membre de phrase. Livresque oppose ce qui est dans les livres, ce qui vient des livres, à ce qui est dans la réalité, dans la vie, à ce qui en vient. Un homme qui n'a qu'une culture livresque est un homme qui peut avoir une érudition très étendue, mais qui n'a aucune expérience de la vie, qui ne ait pas ce que valent, ce que signifient, sans la vie, les idées, les connaissances du'il a acquises.

IBÈRE.

***

Ce mot, que n'apprécie pas notre correspondant A. P. L., a pourtant ses lettres de noblesse, puisqu'il est sorti de la plume de Montaigne : « Fascheuse suffisance, écrit-il à propos de l'institution des enfants, qu'une suffisance pure livresque. » L'écolier de Montaigne ne sera point « un asne chargé de livres » ; c'est par l'expérience et par la pratique de la vie qu'il deviendra digne de ce nom. Tel est le sens de ce passage. (cf. *Essais*. Livre I.).

OLIS.

***

Il est exagéré de dire que le mot n'est dans aucun dictionnaire : M. A. P. L. l'eût trouvé dans le *Larousse illustré* en 8 volumes, avec cette définition :

Qui concerne le livre : l'*industrie livresque*. Qui s'attache au livre, c'est-à-dire à la théorie, plutôt qu'à la réalité, à la pratique.

Je ne sais qui a employé pour la première fois cet adjectif ; mais il est certes de création récente. Oserai-je ajouter qu'il ne m'inspire point la même horreur qu'à notre confrère ? Une décoration *arabesque* est une décoration propre aux Arabes ; des manières *soldatesques* sentent le soldat, et des citations *pédantesques* le pédant ; une aventure *romanesque* tient du roman... La formation de *livresque* ne me semble pas plus condamnable que celle de tous ces mots-là.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Le suffixe — *esque* est assez répandu dans notre vocabulaire. Il reproduit le suffixe italien — *esco*, lui-même sorti du latin — *iscus*.

On le trouve, dès l'époque de la Renaissance, dans des mots tels que : *arabesque*, *barbaresque*, *grotesque*, *soldatesque*, venus d'Italie en France. Sur ce modèle, on a créé un certain nombre de dérivés français. *Livresque* est l'un d'eux, un des plus récents, je pense. Il ne me paraît pas plus mal fait que *chevaleresque*, *funambulesque*, ou *prudhommesque*.

Voir : Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Traité de la formation de la langue française*, § 264 ; C. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. III, p. 174.

SAINT-VALBERT.

—

Laye (LXXXVI, 291). — On appelait *laye* une route étroite percée dans un bois, et quelquefois, par extension, une partie du bois même. Ce terme, dans les noms de lieux, rappelle donc l'existence d'une forêt : l'exemple le plus connu est celui de Saint-Germain-en-Laye. Je renvoie M. J. D. au très intéressant article *Leda* du glossaire de Du Cange.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Laye est un vieux terme d'eaux et forêts désignant une bande de terrain séparant deux forêts, une route étroite percée dans une futaie. *Layer* (ou laier) des bois, c'est y tracer des layes (ou laies).

Laye (ou laie) s'est dit aussi pour parcelle de bois, de forêt, comprise entre deux layes (routes de forêts). Dans ce cas St-Germain-en-Laye, St-Martin-en-Laye paraissent signifier : St-Germain, St-Martin dans la forêt.

MAURICE JEANNARD.

***

J. D. n'a qu'à ouvrir *Littré*, *Scheler*, etc. ; il trouvera le mot *laie*, terme d'eaux et forêts encore usité : « route étroite dans une futaie », en bas-latin, *leda*. Du nordique *leid*, ou anglo-saxon *lâd*.

St-Germain-en-Laye, c'est « St-Germain dans les bois », à peu de chose près.

A. S. M.

—

Interdiction de la viande de veau par l'église orthodoxe russe (LXXXVI, 240). — Elle existe toujours, car l'église russe déclare que c'est un animal saint, parce qu'il n'est pas encore en puissance de reproduire.

Cette prescription, qui avant la guerre, n'était guère plus suivie que par les

prêtres, date, paraît-il, des Evangélistes. Y est elle réellement, ou est-ce le fait d'une interprétation personnelle des traducteurs byzantins ou russes ?

R. N.

—

Les chiens et les hommes nus (LXXXV ; LXXXVI, 37,86,127). — Je me permets de répondre à S. G. L. P. N. qu'effectivement on met en fuite un chien agressif en se baissant brusquement..... mais en feignant tout simplement de ramasser une pierre pour la lui jeter. C'est le geste courant dans nos campagnes et les chiens ne s'y trompent pas. J'ignore si les chiens de ville comprennent aussi ce geste.

Comte DU FORT.

* * *

Me trouvant dernièrement en colonne mobile au Maroc, j'ai eu une sentinelle poignardée à moins de 10 mètres de ma tente part trois rôdeurs arabes, complètement nus, qui voulaient se procurer un fusil à bon compte. J'avais dans ma tente deux chiens qui sont très bons gardiens : aucun n'a bougé. Il y avait dans le camp d'autres chiens qui tous ont observé le même silence.

Le fait est donc certain ; mais pour la raison, les Arabes même qui emploient le procédé sont bien incapables de la dire.

R. N.

* * *

Le célèbre naturaliste allemand Brelun raconte quelque part dans son traité sur les mammifères que, se trouvant un jour, au sortir d'un bain en rivière, complètement nu, il vit arriver un de ses amis, accompagné de son chien, connu pour sa férocité. Quel ne fut pas son étonnement de voir le chien, l'apercevant, aller se cacher, la queue basse, derrière son maître ?

R. N.

—

De quelle époque date l'éclairage électrique? (LXXXVI, 240, 372). — Si le collabo. A. P. L. avait consulté les *Merveilles de la Science* et les *Nouvelles Conquêtes de la Science* de Louis Figuier — un vulgarisateur injustement trop dédaigné aujourd'hui et à qui les amusants romans de Jules Verne ont fait un tort immérité — il se serait rendu compte que l'usage de la lumière électrique est bien antérieur à 1867, que, dès le mois de décembre 1844, Deleuil avait éclairé la place de la Concorde, avec un appareil inventé par Léon Foucault et qu'un soir de juillet 1848, Archereau avait éclairé à l'électricité la façade du Louvre.

Dès son apparition, l'éclairage électrique fit ses débuts au théâtre : la première application en fut faite en 1849 pour l'éclairage des décors avec l'appareil de Foucault pendant les répétitions du nouvel opéra de Meyerbeer, *Le Prophète*, où l'électricité fut employée pour obtenir des effets de soleil levant à la fin du troisième acte.

L'usage de l'éclairage électrique ne resta pas confiné à Paris : le 2 novembre 1848, W. Staite, en Angleterre, s'emparant d'un nouveau perfectionnement apporté par Foucault à son appareil, faisait des essais concluants dans un hôtel de Sunderland.

En 1855, pendant la construction du Palais de l'Industrie, à l'occasion de l'Exposition Universelle à Paris, on utilisa, pour les travaux de nuit, deux lampes électriques qui brûlèrent pendant 13 heures consécutives.

A Lyon, en juin 1855, Lacassagne et Rodolphe Thiers éclairèrent à l'électricité, le quai des Célestins, puis l'observatoire de Fourvières en 1856, et ils tentèrent, en janvier 1857, l'éclairage permanent de la rue Impériale ; mais la mort de Lacassagne empêcha la réalisation de ce dernier projet.

En Espagne, en 1862, vingt régulateurs Serrin éclairèrent pendant dix mille (10.000) heures, les travaux de nuit du Chemin de fer du Nord de l'Espagne, dans les montagnes de Guadarrama.

A cette époque, l'illumination, par l'électricité, des parcs et pièces d'eau, était d'un usage courant : en 1856, après avoir éclairé l'avenue des Champs-Elysées on illumina l'Alcazar et le Jardin d'hiver. Puis ce fut l'éclairage des pièces d'eau de Versailles pour la présence du roi d'Espagne, le 20 août 1864 ; de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, pour le 15 août 1865 et 1866 ; du lac des patineurs au Bois de Boulogne en janvier 1866 ; des jardins de la princesse Mathilde, le 30 mai de la la même année ; du parc de l'Elysée le

11 juin et le 19 juillet des jardins de l'ambassade d'Angleterre et enfin le 10 juin 1867, l'illumination du jardin réservé du palais des Tuileries Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce qu'on eut usé du même procédé pour les jardins de l'Ambassade d'Autriche.

Mais il y a mieux. Vingt-cinq ans environ avant Edison, un Français, un Tourangeau, résidant à Bruxelles, M. de Changy, construisit des ampoules électriques comme celles dont nous nous servons aujourd'hui, mais avec un fil de platine. Une lettre insérée dans le numéro de *la Presse* du 13 mars 1858 fit connaître cette invention, dont s'émut l'Académie des Sciences : elle se mit en rapport avec l'Académie royale de Bruxelles. Mais M. de Changy, qui avait fait des dépenses considérables pour mettre sur pied son invention, voulut avoir les garanties nécessaires pour pouvoir exploiter sa découverte et retirer une juste rémunération de ses travaux. L'exemple de Foucault dépouillé par W. Staite et d'autres nombreux inventeurs frustrés du bénéfice de leurs travaux par des concurrents peu scrupuleux, lui avait donné à réfléchir. Ces prétentions nous semblent aujourd'hui parfaitement légitimes, car, ainsi que l'écrivait Beaumarchais, si la gloire est attrayante, il ne faut pas oublier que pour en jouir seulement pendant une année, la nature nous condamne à diner 365 fois. Il parait que l'Académie des Sciences fut d'un avis contraire, car, par l'organe de Despretz, elle déclara que M. de Changy « voulant » faire de son invention un objet de luxe, » ne méritait pas le nom de savant, et » que l'Académie ne devait pas s'occuper » de ses travaux ! »

Et voilà pourquoi une invention française nous est revenue d'Amérique avec un retard d'un quart de siècle !

T. O'REUT.

—

Un bal costumé chez Michelet (LXXXVI, 327). — Dans leur Journal, les Goncourt notent ce bal, à la date du 3 mars 1864 :

« A un bal chez Michelet où les femmes sont déguisées en nations opprimées, Pologne, Hongrie, Venise, etc., etc.

On dirait voir danser les futures révolutions de l'Europe ».

Et, Mme Quinet, dans le volume qu'elle a consacré aux longues et affectueuses relations de son mari avec Michelet « Cinquante ans d'amitié », fait allusion à ce bal costumé :

« Le succès de l'*Amour*, écrit-elle, dépassa celui de l'*Oiseau* et fut plus qu'un succès littéraire ; l'ancienne existence de bénédictin en fut complètement transformée. Depuis l'installation de Michelet, rue d'Assas (rue de l'Ouest en 1854), son salon était ouvert à tous les hommes de lettres, hommes politiques, journalistes ; désormais les réceptions devinrent plus fréquentes. Les dîners de quinzaine, même des soirées costumées eurent lieu jusqu'à la fin de l'Empire, (Michelet en Franklin, Mme Michelet, en Histoire de France du XVIIIe siècle). »

Quelques pages plus loin dans le même volume, Mme Quinet, au sujet des réceptions de Michelet, précisément à l'époque où eut lieu le bal costumé du 3 mars 1864, fait cette remarque :

« Il est certain que la politique libérale telle qu'elle était représentée dans le salon de Michelet différait essentiellement de celle des proscrits ».

Les proscrits qui n'avaient pas voulu profiter de l'amnistie, étaient Victor Hugo, Charras et Edgar Quinet.

Michelet avait provoqué, à une soirée chez lui le 5 février 1864, de la part des républicains, ses hôtes habituels, une adresse à Quinet, fixé alors en Suisse, à Veytaux, pour le presser de rentrer en France. Quinet avait refusé disant que le devoir pour lui était de continuer à protester contre l'Empire, par l'exil volontaire quelque pénible qu'il fût.

Il y avait un évident contraste entre l'existence des deux amis. Quinet vivant seul avec sa femme dans un petit village suisse au pied des montagnes où l'hiver était rigoureux, Michelet ayant à Paris l'existence facile et brillante d'un écrivain célèbre, auteur de livres alors à la mode, donnant des dîners, des soirées, des bals costumés où les femmes étaient déguisées en nations opprimées.

Le contraste fut plus grand encore lorsqu'en septembre 1870 la République fut proclamée et Paris sur le point d'être investi.

Alors Michelet quitta la France et se réfugia en Suisse précisément à Veytaux (puis en Italie, à Florence) le jour même

où Quinet, malgré les conseils de Michelet, quittait Veytaux en toute hâte pour rentrer à Paris avant l'investissement.

Aussi aux élections du 9 février 1871, Quinet fut-il élu député de Paris le quatrième sur la liste après Louis Blanc, Victor-Hugo et Garibaldi.

M. LAILLER.

Trouvailles et Curiosités

La méthode de travail de Michelet. — Voici une lettre de Michelet, non datée, qui figurera dans un prochain catalogue de M. Noël Charavay. Le destinataire, non plus, n'est pas indiqué, peut-être est-il un avocat, Martin d'Oisy, fondateur d'une *Revue Française*, qui a laissé peu de traces. L'intérêt de cette pièce, dont le premier paragraphe est un peu obscur, est de montrer que Michelet revendique la priorité dans l'utilisation des documents originaux, y compris les autographes des hommes influents. A ce titre elle méritait d'être mise en lumière.

Monsieur,

Je regrette de n'avoir pas pu vous donner le 5e volume avec le 4e. Il eut fallu, avec la mort, donner la résurrection, c'est-à-dire l'*Imitation de J.-C*, laquelle, etc.

Puisque vous voulez bien rendre compte de ce livre, permettez-moi de vous dire un mot de ma méthode que la critique n'a pas appréciée jusqu'ici.

Les historiens de notre époque, même les plus éminents, se sont appuyés sur des recherches incomplètes ; ils ont presque toujours cherché l'histoire dans les livres d'histoire, sans s'informer de tous les secours que l'histoire pouvait trouver dans les livres de littérature, de philosophie, etc. Le secours principal se trouve dans les actes, dans les pièces officielles, dans les lettres des hommes influents.

Je regrette de ne pouvoir dire ce que j'ai fait, sans dire ce que les autres n'ont pas fait. Mais enfin, il le faut puisque personne ne semble marquer cette différence.

L'histoire de Thomas Becket a été admirablement contée par Thierry Il s'est servi fort habilement des chroniques, des ballades, des traditions populaires, etc... Moi j'ai cru devoir employer de plus les *lettres* même du saint et j'ai restitué à ces événements leur véritable physionomie, le caractère ecclésiastique, que l'ingénieux historien avait trop oublié.

On avait fait deux romans, pour et contre les Templiers (Raynouard, Hammer). J'ai pris les actes du procès, les interrogatoires, dont on avait à peine donné quelques lignes au profit d'un système.

J'ai publié des extraits fort étendus de ces actes dans mon troisième volume, et maintenant je les imprime en entier à l'Imprimerie royale.

Le grand fait de la révolution du xve siècle, c'est l'ordonnance de 1413 qui a cent pages in-folio (1). M. de Barante l'avait mentionnée en deux lignes, M. de Sismondi en dix. J'en ai donné une analyse où rien d'essentiel n'est omis.

Les historiens français et anglais, suivant toujours les chroniques sans consulter les actes, avaient complètement ignoré les faits essentiels de l'histoire de Lancastre, la politique financière de l'église d'Angleterre, le rôle des évêques anglais dans l'invasion, la détresse pécuniaire qui avait arrêté Henri V, etc., etc... Tous ces faits ont été tirés des grandes collections d'actes et de documents (*Rymera acta*, *Statutes of the realm*, etc.), et présentés pour la première fois sous leur véritable jour.

Que mes livres soient bons ou mauvais littérairement, on reconnaîtra tôt ou tard que j'ai donné à l'histoire la base la plus large qu'elle ait eue. Je n'avertis pas à chaque instant de mes recherches du travail critique qui a préparé mon récit. Les bons esprits s'en apercevront.

Excusez-moi de m'étendre un peu. Mais je tiens infiniment à votre opinion.

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus affectueuses.

MICHELET.

Je n'ai pas lu l'annonce de la *Presse*. Si, toutefois, c'est une simple annonce, comme vous me l'avez dit, il y aurait encore lieu de faire un article. Dans le cas où vous prendriez cette peine, il faudrait que l'article fut fait et inséré immédiatement. J'ai quelque sujet de craindre la malveillance. Le 3e volume a été examiné par un jeune homme, ami de M. Granier, qui a réfuté consciencieusement tout ce que je n'avais pas dit.

(1) C'est l'ordonnance dite cabochienne, promulguée les 26-27 mai 1413. Elle signalait l'énormité des abus et tentait d'établir une monarchie tempérée où le choix par l'élection serait substitué à la faveur.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL
Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXVI° Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 20-30 Mai 1923

N° 1581

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1581

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs

entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : 2, place d l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

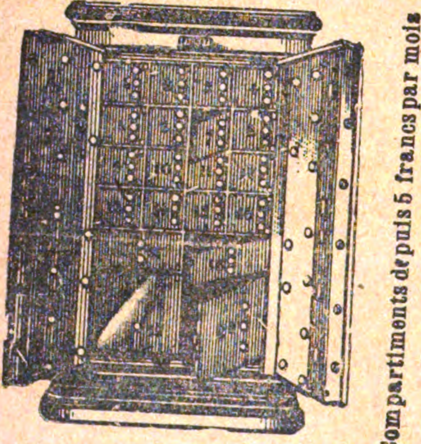
Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
223 Agences en Province
11 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Elysées ; 35, avenue Mac-Mahon ; 1, Avenue de Villiers ; 12 boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.



Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

LE COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux*: Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire Egypte), etc., ces agences traitent toutes les opé[rations] comme le siège social et les autres agences, de sorte [que les] Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent [con]tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villég[iature].

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des L[ettres] *de Crédit* circulaires payables dans le monde enti[er] près de ses agences et correspondants ; ces Lettres d[e cré]dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indi[cations] et offrent aux voyageurs les plus grandes commodit[és en] même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs. Emissi[on et] paiement de lettres de crédit. Bureau de change. B[ureau] de poste. Réception et réexpédition des lettres.

L'émission des Bons à lots des Arts décorati[fs]

Cette émission, ainsi que l'on pouvait s'y [atten]dre, remporte un franc succès. Il importe do[nc de] se hâter avant la clôture qui ne tardera sans [doute] pas.

Cet empressement s'explique aisément, non [seu]lement par la qualité de ces Bons, mais encore [par] les nombreux avantages qui sont y attachés, [et] que la lecture du tableau des lots convaincrait [les] plus difficiles. Il n'y aura, en effet, pas moin[s de]

4	lots de	1.000.000	de francs
2	—	5.00.000	—
46	—	100.000	—
10	—	50.000	—
726	—	100	—

Quant aux Bons non sortis aux tirages, ils s[eront] tous remboursés au pair de 50 francs dans la [der]nière année. Les tirages auront lieu au Crédit [Fon]cier de France, le premier le 6 août prochain [qui] comportera le premier gros lot de 1 million. L[e se]cond lot de 1 million sera tiré le 15 octobre de [la] même année et les deux autres ainsi que ceu[x de] 500.000 fr. dans le courant de 1924. Les por[teurs] des Bons n'auront à supporter aucun impôt su[r les] Bons ni sur les lots.

En outre chaque Bon donne droit à 20 tickets d'[en]trée à l'Exposition d'une valeur de 2 fr. 50 et [de] sérieux avantages concernant les tarifs de che[mins] de fer, les places de théâtres et de cinémas, etc. [Si] bien qu'on peut dire qu'en se plaçant dans le c[as le] plus défavorable, chacun de ces titres se tro[uvera] remboursé au moins deux fois avant l'année [où] prendra fin l'opération.

Le *Crédit Mobilier Français* reçoit, sans frai[s, les] souscriptions.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN)

PARIS, VII°

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en d[eux] parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble, Com[ptes] rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique [des] ouvrages publiés en France et à l'étranger, [avec] indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues [et] de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr.
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Mai 1923.

Nº 1581

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

Nº 1581

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Moyen âge : orthographe du mot. Officiellement, on écrit *moyen âge* ; quelques auteurs écrivent *Moyen Age* avec ou sans trait d'union. N'ont-ils pas raison ? Il s'agit d'une époque historique déterminée et non pas d'un âge moyen. N'écrit-on pas : époque de la Réforme, de la Renaissance, de la Révolution, avec majuscules ? Je ne suis qu'un ignorant en questions grammaticales et j'avoue que quand j'écris *moyen âge* cela me choque. Si j'ai tort je suis prêt à m'incliner devant

les raisons qu'on nous donnera. Je ne suis pas le seul, je le répète, à être surpris de cette forme.

La Coussière.

—

Les premiers ouvrages de Pierre Loti. — Quelles sont les origines littéraires de Pierre Loti ? Quels ont été ses révélateurs et ses parrains ? V.

—

Camille Desmoulins appelé Camille. — Le 24 décembre 1793, le Jacobin Nicolas dénonçant Camille Desmoulins à la tribune des « Amis de la Constitution », le nommait parfois *Camille* tout court.

Le 5 janvier 1794, aux mêmes Jacobins, Hébert dénonçait à nouveau le pauvre *Procureur de la Lanterne* ; des faits nombreux, disait-il, demandaient vengeance contre *Camille*. Le 14 du même mois, toujours aux Jacobins, Robespierre disait s'être « suffisamment expliqué sur Camille Desmoulins... « car enfin, ajoutait-il, *Camille*, qui a composé des écrits contre-révolutionnaires, a aussi écrit pour la Révolution ».

En fin de séance, la société des Jacobins rapportait l'arrêté qui chassait *Camille* de son sein. Robespierre, qui en 1790 avait signé au mariage de Camille Desmoulins, était encore un peu son ami en janvier 1794.

Le 15 de ce même mois. Momoro constatait, au Club des Cordeliers, (Temple de la Raison) que Camille Desmoulins

avait perdu la confiance des susdits Cordeliers ; il l'adjurait de la regagner. « *Camille*, ajoutait Momoro, a servi l'aristocratie sans le savoir ; *Camille* tenait la plume et les aristocrates dictaient ; *Camille* ne tient à aucun parti contre-révolutionnaire ».

Le 3 avril, le tribunal révolutionnaire condamnait Camille Desmoulins à mort. On lit au procès-verbal : « Le même *Camille*, interrogé sur son âge, a répondu : j'ai l'âge du sans-culotte Jésus, 33 ans ».

Il est donc évident que les contemporains de Camille Desmoulins l'appelaient volontiers *Camille*, habitude déplorable adoptée sans coup férir par les historiens modernes. On dit encore *Camille* pour désigner Camille Desmoulins, comme l'on dit « Jean-Jacques » pour désigner l'insipide citoyen de Genève. (cf. Baptestein de Moulières, Robinet, Sainte-Beuve, Lenôtre, Sardou, G. Cain, etc.). Pourquoi cette appellation familière, agaçante, spéciale en ce qui regarde la Convention à Camille Desmoulins. Appelait on Marat, Danton et Robespierre, *Jean-Paul*, *Georges* ou *Maximilien* ? Non, et fort heureusement, car la généralisation d'un tel système eût fort gêné les habituels chercheurs de puces dans la fourrure révolutionnaire.

Quand, et par qui, Camille Desmoulins fut-il, en tant qu'homme politique, et en dépit de tout sens commun, appelé pour la première fois simplement *Camille ?*

VETULUS DE MONTE.

—

La foire Saint-Antoine à Paris. — On lit dans le Journal du marquis de Calvière, page du roi en sa petite écurie, (Goncourt, « Portraits intimes du XVIIIe siècle », « Louis XV enfant ») :

1722. Mardi 7 avril. Le roy fut à Vincennes au vol et se mouilla beaucoup au retour ; comme c'était *la foire St-Antoine*, j'achetay en passant 2 *paires de pantoufles en pain d'épice* pour M. le comte de Clermont, ce qui réjouit beaucoup le roy.

Sait-on où se tenait exactement cette foire, et quelles étaient ses origines ?

ANCEPS IMAGO.

—

Secrétaire des fortifications. — En quoi consistait au XVIIe siècle les fonctions de « secrétaire des fortifications » ?

Les secrétaires des fortifications étaient-ils alors nombreux en France ?

A-t-il été publié une liste détaillée donnant des renseignements biographiques sur chacun d'eux ?

JEM.

—

Fils du ciel. — D'où vient le titre de Fils du ciel donné aux empereurs de Chine ?

V.

—

Fontaine d'Ormesson. — Je possède une gravure, avec ce seul titre et des armoiries, représentant cette fontaine ; XVIIIe siècle ; pas de noms d'artistes.

Où était-elle ? Je ne pense pas que c'est à Paris ?

SIMON.

—

Château de la Garde-Adhémar. — En même temps, et je m'excuse de ma curiosité, je désirerais savoir s'il n'existe pas d'autre vue du château de la Garde-Adhémar (Drôme, canton de Montélimar) que celle que donne — de ses ruines — le baron Taylor dans ses *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France* » 1820-1845, tome « Dauphiné ».

(A la Bibliothèque nationale, Estampes sous la cote Ub 22a).

L. A.

—

Comtesse d'Albany. — Je trouve dans le *Figaro* du 18 mai une allusion au peintre Fabre *qui fut le troisième et galant époux de la comtesse d'Albany, veuve du dernier des Stuarts et du poète Alfieri.*

Où pourrait-on trouver la preuve que la comtesse d'Albany ait jamais *épousé* Alfieri et Fabre ?

HENRY DE BIUMO.

—

Duc d'Aguesseau. — Dans l'introduction des intéressants *Souvenirs* de Ch. Brifaut, le Dr Cabanès mentionne (p. 23) un duc d'Aguesseau. A-t-on jamais entendu parler de ce duc ?

HENRY DE BIUMO.

—

Joseph Baudelaire. — Dans *Le Temps* du 22 mai 1923, M. Hipolyte Parigot, d'après des notes qu'a recueillies le marquis de Beauchesne, et qu'il lui a été

permis de consulter, a publié une importante chronique sur l'histoire du Concours général.

Parmi les lauréats, il a relevé pour les années 1778 et 1779, un Joseph Baudelaire, « dont il serait intéressant de connaître la parenté avec l'auteur des *Fleurs du mal* ».

Que sait-on de ce Joseph Baudelaire ?

M.

—

Aimé Bonpland. — Sur le sort d'Aimé Bonpland, savant français, compagnon de Humboldt dans ses exploitations scientifiques à travers les régions équinoxiales de l'Amérique Espagnole, il y a différentes versions. On doit à Bonpland des travaux très importants sur les plantes de ces régions, faits pendant ses voyages avec Humboldt, et qui furent publiés à son retour en France. Bonpland fut nommé en 1804 directeur des jardins impériaux de la Malmaison.

A la chute de l'Empire, Bonpland repartit en 1816 pour l'Amérique du Sud, et se dirigea à Buenos Aires où il fut nommé professeur de sciences naturelles à l'Université. En 1820, Bonpland entreprit un voyage, en remontant le Parana, pour aller explorer le Paraguay où le dictateur Francia était au pouvoir à cette époque-là. Bonpland s'intéressa à la culture du thé du Paraguay (Mate) et fonda une grande plantation à Santa Ana, où il s'établit parmi une tribu d'indiens presque sauvages. Le dictateur Francia, qui avait organisé le monopole officiel de l'exploitation du thé du Paraguay, ordonna en 1821 la destruction de la plantation de Bonpland, chassa les indiens et fit Bonpland prisonnier, et ne le relâcha qu'en 1829, après une captivité plus ou moins dissimulée, pendant laquelle Bonpland remplit les fonctions de médecin près la garnison d'un fort et fut employé à la construction d'une route au Pérou.

D'après une version Bonpland s'était tellement habitué à la vie parmi les indiens sauvages, que lors de sa libération il y retourna et continua de mener la même vie qu'avant sa captivité, cohabitant avec une indienne et ne voyant jamais aucun être civilisé. Sa famille, sa femme à ce qu'on dit, fit alors des démarches auprès du gouvernement français pour obtenir le rapatriement de Bonpland, qui rentra en France après plusieurs années d'une vie de sauvage, et isolée de toute civilisation. D'après une autre version, Bonpland ne rentra plus en France. Après sa libération il serait parti pour le Brésil et se dédia à l'agriculture à Santa Borja, près de la frontière uruguayenne. Plus tard, en 1850, il passa à Corrientes (République Argentine) et demeura à la station Santa Ana où il gagna péniblement sa vie en exerçant la médecine et en tenant une petite boutique, jusqu'à sa mort, survenue le 4 mai 1858.

Laquelle de ces deux versions est vraie ?

Si Bonpland après avoir mené si longtemps une vie de sauvage rentra en France, il sera intéressant de savoir si Bonpland ou quelqu'un de ses amis ou parents n'a pas écrit ses impressions sur sa rentrée à la vie civilisée à laquelle il était tout à fait déshabitué. Ce serait un cas unique dans la vie réelle, et d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'un esprit cultivé et d'un savant tel que lui. Alex Selskirk qui servit à de Foe pour son Robinson Crusoé était un simple matelot ; un homme sans culture intellectuelle spéciale.

Peut-être un de nos confrères pourra-t-il donner des renseignements certains sur le sort de Bonpland.

Dr Gustavo Michelsen.

—

Chavard, dessinateur. — Je possède de cet artiste un dessin au crayon noir, représentant une femme du temps de Louis-Philippe. Il est signé : Chavard — 1844. Je crois que cet artiste, qui me paraît posséder un certain talent, était de Lyon et membre de l'Institut des Arts. Est-il connu ? Qu'a-t-il produit ?

Saturnin Moge.

—

Mme Rose Colas. — A propos de l'élection de M. de Porto Riche à l'Académie française, on a rappelé que sa première pièce *Le Vertige*, un acte en vers, fut jouée à l'Odéon en 1873, interprétée par MM. Pierre Berton, Tullier, Mlle Emilie Broizat et Rose Colas.

Mlle Rose Colas quitta la scène après son mariage avec un député radical. Pourrait-on me dire le nom de ce député ?

J...

Les sieurs de Cressonsac et de Savigny. — Une lettre datée du 16 août 1734 donne quelques détails sur la mort de Claude-Joseph-Hébert, sieur de Cressonsac, capitaine au Régiment de Champagne, tué devant Parme le 29 juin 1734.

Cette lettre est adressée au sieur de Savigny, capitaine au régiment de Rosnivinen, en garnison à Trèves :

On désirerait savoir :

Qui étaient les sieurs de Savigny et de Cressonsac ;

Où se trouvaient les terres de Savigny et de Cressonsac et à qui avaient-elles appartenu depuis un siècle ;

Quel était le Régiment de Rosnivinen ?

JEM

—

Equipage Lagrange. — Qui pourrait me donner des renseignements sur l'équipage du comte Frédéric de Lagrange qui chassait dans les environs de son château de Dangu (Eure) vers 1840 ?

Quelle était la couleur de la tenue de l'équipage ? Qui en portait le bouton ?

P. HY. N.

—

Le comte de la Salette. — Chef du parti Vaudois, tour à tour vainqueur et vaincu du duc de Savoie, il se serait réfugié dans le Dauphiné. Que connaît-on de ce personnage et de sa descendance ?

JEAN DES OURS.

—

Pierre Lévêquot, chanoine et miniaturiste. — Qui était le miniaturiste Pierre Lévéquot, sur lequel nous ne trouvons que la mention suivante (au dos d'une petite miniature) « Peint par Pierre Lévéquot, prêtre, chanoine de Noyon et après curé de Chantignonville, diocèse de Chartres, né et mort à Sainville en Beauce ».

Quand vécut-il ?

Connaît-on d'autres œuvres de lui ?

JEM.

—

Lomenie de Brienne. — Nommé en 1757 Grand Vicaire de Pontoise, le futur Ministre réside en réalité à Paris.

J'ai consulté les almanachs d'adresses, ai interrogé les érudits qui, à Rouen et à Sens, se sont occupés de ce personnage, mais n'ai pu trouver d'indications sur le coin de Paris où logeait l'abbé de Brienne de 1757 à 1760. Nommé à cette époque évêque de Condom, son pied à terre parisien figure aussitôt dans les Livres d'adresses. C'est l'hôtel de sa grand'-mère Chamillard, place Vendôme ; et rien ne prouve que ce fut déjà son gîte durant les années précédentes. C'est ce point que je voudrais fixer, et je serais reconnaissant au collègue qui pourrait me renseigner. L'abbaye de Vauluisant, dont l'abbé de Brienne possède le bénéfice, a un immeuble rue de la Madeleine (de la Ville l'Evêque) mais il est loué.

L. V. P.

—

Gabriel Mestayer de Vaumenaise. — Il était avocat et sénéchal de Champigny sur Veude, en Touraine, entre 1620 et 1640.

Je désirerais connaître ; 1° son degré de parenté, s'il existe ; 2° avec *Jean Mestayer de la Pinallière*, sénéchal du même lieu vers 1600 ; 3° avec *Armand Mestayer* né au même Champigny vers 1760 et décédé à Sablé (Sarthe) le 14 août 1838. Ce dernier était fils de René Mestayer et de Catherine Percheron ; il épousa, à Evron, le 15 mars 1794, Marie-Charlotte Livet des Chéronnières.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Famille Ozon. — Pourrait-on connaître l'ascendance, tant du côté paternel que du côté maternel, de Jacques Ozon, conseiller du roi, officier de la maréchaussée de Montargis, ville dans laquelle existaient plusieurs branches de sa famille ?

Jacques Ozon mourut vers 1728, ne laissant que des filles.

JEM.

—

Theoffre ou Teoffre Puaux. — Dans un acte de 1677, devant un notaire ardechois, je trouve, à l'un de mes ancêtres, le prénom inusité de Théoffre ou Teoffre.

Il y a, dans l'Isère, dans le canton de la Mure, un Saint-Theoffrey. Est-ce là, déformée, l'origine de ce prénom ?

Qui fut, du reste, ce saint Theoffrey ?

Quelqu'un pourrait-il, par ailleurs, me donner l'étymologie du nom de ma famille : Puaux ? Est-elle la même que Puech

qui vient de puits, je crois ? Cherchant à établir une histoire de ma famille, je serais reconnaissant à quiconque pourrait me fournir des renseignements même fragmentaires sur ces ardéchois originaires de St-Pierreville.

René Puaux.

—

Madame Saint-Victor. — Pourrait-on me dire s'il y a eu, entre 1810 et 1835, une artiste dramatique... ou lyrique... un professeur au Conservatoire ? connu sous le nom de Mme St-Victor.

Je désirerais avoir des renseignements sur cette personne. M. J. V.

—

Sallentin (de l'Oise). — Un livre assez rare, en plusieurs volumes, intitulé *L'Improvisateur français*, et paru à Paris, chez Goujon jeune en 1805, est signé Sallentin (de l'Oise).

Pourrait-on reconstituer brièvement la biographie de cet auteur ? Quelle ville de l'Oise habitait-il ? Quelles sont ses principales œuvres, où est-il mort ?

J...

—

Shakespeare était-il brun ou blond ? — Dans le *Moniteur* du 28 septembre 1818, p. 1147 on annonce que sir J. Bland-Burges a trouvé dans une vieille armoire ayant appartenu à sa mère une miniature de Shakespeare par Hilliart et que sir M. Lawrence, Owen Shee et Thompson l'ont déclarée contemporaine du poète tragique et ressemblant au portrait de Chandos avec cette seule différence que dans la miniature d'Hilliart il avait les cheveux blonds et bruns dans celui de Chandos. Qu'en sait-on ?

Gustave Bord.

—

Le chariot de guerre de Voltaire. — Voltaire, dans ses lettres en 1757 au maréchal duc de Richelieu et à Mme de Fontaine, sa nièce, parle d'un chariot de son invention qu'il appelle assyrien et dont il dit qu'un modèle a été exécuté. Il estime que ce charriot, avec 600 hommes et 600 chevaux, détruirait une armée de 10.000 hommes.

Aurait-on des données sur ce chariot et sur le modèle qui a été exécuté ? Aurait-il quelque rapport avec les chars de combat actuels ? C. D. L.

Armoiries à déterminer : écartelé d'or et de gueules — Sur un ex-libris du XIXe siècle : *Ecartelé : aux 1er et 4e, écartelé d'or et de gueules ; aux 2e et 3e d'argent au chevron d'azur, au chef de gueules* (qui est de la Rochelambert).

Couronne de comte. Cimier ; un lion issant, couronné et à queue fourchue.

Tenants : *à dextre, un chevalier croisé, armé de toutes pièces, tenant une bannière écartelée d'or et de gueules* ; *à senestre, un Maure vêtu d'un pagne, coiffé d'un casque, tenant de la main droite un cimeterre et de la main gauche un bouclier rond.*

Devises : Maï d'honnour qué d'honnours, et : Amour ou guerre.

Cet ex-libris me semble avoir appartenu à un membre de la maison de la Rochelambert, dont les armoiries sont d'ailleurs reproduites aux 2e et 3e quartiers : mais à quelle famille appartient l'écartelé des 1er et 4e quartiers ?

M. de C.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à six roses d'argent. — 1° Quelle est la famille, presque sûrement anglaise, qui a ou avait comme armes *de gueules à six roses d'*(*argent ?*) *posées* 3. 2. *1*. Il ne s'agit sûrement d'aucune des trois familles de Candac, Martin de Dissimieu et Tudisi.

2° Armoiries d'une famille probablement normande, ou peut être aussi anglaise : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef à dextre d'une fleur de lys de* (*argent ou or*) *et à senestre d'un besant d'or*. Je n'ai rien trouvé à cet égard dans le Renesse.

El Kantara.

—

Armoiries à déterminer : trois cors. — Depuis l'insertion de ma question (LXXXVI, 239) j'ai trouvé des armoiries qui ressemblent fort à celles que je voudrais déterminer. Les voici : (*d'or*) *à trois buchets ou cornets* (*de sinople, liés de gueules, posés 2 et 1*. Ce sont les armes de Nesmond (François, Théodore de) président au parlement de Paris, gendre et successeur, en 1636, de Chrétien de Lamoignon. (V. Montaiglon (A. de) : *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan*, n° 219). S'il y a identité, il resterait à déterminer à quelle famille appartien-

nent les « trois roses ». Nesmond (Fr. Th. de) a-t-il eu des frères ? des fils ?

G. A. M.

—

Vienne de Haute Feuille (Armoiries de la famille de). — Je désirerais les connaître. Cette famille était représentée, à Douai, il ya une cinquantaine d'années.

SAINT-SAUD.

—

Servan de Gerbey (Quelles étaient ses armes ?) . — Le général Servan, dernier Ministre de la guerre de Louis XVI, avait un frère magistrat qui s'appelait Servant de Gerbey. Il semble qu'ils fussent nobles l'un et l'autre. L'un de nos confrères pourrait-il m'indiquer quelles étaient leurs armes ?

A. P. L.

—

Plaque de cheminée : « Le choc m'enflamme » — Récemment on a trouvé en Suisse une plaque de cheminée portant la date de 1741, avec deux petits tableaux superposés. Le premier représente un amour tenant dans ses deux mains deux morceaux de bois croisés, avec ces mots au dessus : « Le choc m'enflamme ». En dessous, second tableau : l'amour de profil tient un soufflet animant un foyer sur lequel repose une marmite ; plus bas on lit : « Le beau feu qui me brûle... » Le reste de l'inscription a disparu, sans doute sous l'action de la chaleur

Enfin, à droite et à gauche de la plaque, se dressent deux linteaux pareils, terminés chacun par un cercle au milieu duquel sont gravées les lettres I. H. S.

De quel artiste et de quel atelier peut bien provenir cette plaque qui est du meilleur goût ?

VALLEYRES.

—

Portrait du fils d'Escalin des Aimars.

Le portrait du fils d'Escalin des Aimars provenant du château de la Garde-Adhémar fut donné par Monsieur Brisset au comte d'Allard, date du tableau 1578.

Cette note figure à la fin du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration de la *Revue numismatique du département de la Drôme*, du 10 août 1885.

Je m'adresse tout spécialement aux chercheurs et curieux de Provence et du Dauphiné, si érudits et si heureusement riches en souvenirs, pour savoir ce qu'est devenu ce portrait. Peut-être ma demande se confond-elle avec la demande parue dans le numéro des 20-30 mars dernier relative à l'Inventaire des Tableaux Grignan-Sévigné ou pour mieux dire Simiane-Sévigné.

L. A.

—

« La Devineresse » du peintre Zeisig dit Shœnau. — Cet artiste originaire de Saxe, né en 1735 à Schoenau, décédé en 1806, était venu à Paris en 1746 La Dauphine, née princesse de Saxe, s'intéressa pour lui. Il imitait le genre de Greuze et on lui doit plusieurs bons tableaux. *Le Magasin Pittoresque*, Paris, 1855, pp. 289-290, lui consacre un article où, parmi ses œuvres, se trouve cité un tableau *La Devineresse*. Où cette œuvre peut elle se trouver en ce moment ? Les tableaux de Schœnau ayant été reproduits par les premiers graveurs de l'époque, il me serait agréable de prendre connaissance d'une reproduction de *La Devineresse*. Je possède un tableau de Schœnau que l'Académie de Dresde a reconnu authentique, en 1908, et dont le cadre est surmonté d'un écusson aux armes royales de France Le tableau a été acquis, il y a une cinquantaine d'années à Paris.

DE LOSANGE.

—

Corbigny. — J'ai retrouvé un petit manuscrit de plus de deux cents pages : « *La mort de M. de Corbigny, tiré des Egaremens de mon cœur*, poème en 6 chants par Mr Retcheuche, 1784, à Vienne en Autriche. »

Les notes sont gaies à travers le dramatique du poème : il s'agit d'une demoiselle Perlo à l'occasion de qui et d'un duel, l'un des contendants, M. de Corbigny, perd la vie en 1782. Retchenche

veut-il rappeler un peu La Roche-du-Maine-Luchet ? Connaît-on les *Egarements du cœur* ?

CHARLES-ADOLPHE C.

—

Parodies des œuvres de Victor Hugo. — Existe-t-il, à défaut d'une bibliographie, un travail important sur les parodies inspirées par les œuvres de Victor Hugo ?

MAG-MAR.

—

« Vous voulez faire de la France une caserne ». — Dans ses souvenirs intitulés *Mes sentiments et nos idées avant 1870*, petit livre que nos pacifistes actuels feraient bien de lire et de méditer, Mme Adam, parlant du projet d'augmentation de l'armée discuté par le Corps législatif à la fin de 1867, attribue à Eugène Pelletan cette fameuse phrase à laquelle le maréchal Niel répliqua : « Prenez garde d'en faire un cimetière » ?

Je croyais que l'auteur de l'apostrophe était Jules Simon.

G. P. M.

—

Sergenterie. — Qu'entendait-on au juste par cette expression féodale, inconnue dans le Sud Ouest (où sont usités : maison noble, repaire, motte, etc., voire même soudanie) ? Je la retrouve en Poitou. Je connais une terre, titrée sergenterie, qui n'était qu'un arrière petit fief, avec un semblant de justice puisqu'elle avait ses *assises*, où ne paraissaient se juger du reste que les constestations relatives aux hommages et aveux féodaux, ou celles sur les redevances seigneuriales. Ma question complète celle de la colonne 333.

SAINT-SAUD.

—

« Die-hards ». — Quelle est l'exacte signification de ce vocable qu'on applique depuis quelque temps en Angleterre aux conservateurs intransigeants qui s'opposent à l'admission dans leur parti des unionistes qui ont soutenu la politique de M. Lloyd George ?

SAINT-AUDEMER.

Le chapeau des grands d'Espagne. — On lit dans le roman *La Petite Sœur* d'Hector Malot (tome II, p. 35 ; Paris, Dentu, 1882) :

Personne n'était plus grand d'Espagne que lui, et il ne voyageait jamais sans le chapeau, de peur d'être surpris par la mort et de ne pas l'avoir derrière lui à ses funérailles.

Quel était cet usage des grands d'Espagne ?

G. GALLOIS.

—

Dimanche des bures. — Nous connaissons tous les fêtes populaires et les anciennes coutumes qui s'attachent à ce jour. Mais quels sont exactement l'étymologie, la signification et le sens du mot « bures » ?

DE L.

—

Origine de deux vasques de sacrifice. — En pratiquant des fouilles dans la vieille ville d'Hyères, on a découvert deux vasques en marbre rose pâle, de forme hémisphérique, sans aucune sculpture ornementale, portant sur le bord une entaille arrondie suffisante pour encastrer le cou d'un homme ou d'un bélier. — D'après un archéologue hyérois, ces basques étaient destinées à recevoir le sang des victimes rituelles.

Or, les vasques analogues d'origine romaine trouvées en France et en Italie ne présentent pas cette particularité de l'entaille. On sait d'autre part que Carthage a fondé de nombreux comptoirs sur les côtes provençales, et l'on a mis au jour, dans le même quartier d'Hyères, un certain nombre d'objets qui semblent bien d'origine punique, une sorte de stèle avec des caractères hiéroglyphiques rappelant l'alphabet carthaginois, des meules à blé, des chapiteaux de colonne avec la fleur de lotus, motif égyptien adopté volontiers par les Carthaginois. Les vasques seraient-elles puniques ?

M. ROOS.

—

L'Etat de la cour sous Henri III. — Où peut-on trouver l'état de la cour sous Henri III, roi de France ?

UNE CHERCHEUSE.

Réponses

—

Madame Infante (LXXXVI, 329). — Nous avons reçu quelques réponses à côté de la question, et notamment sur la personnalité de « Madame Infante ». La question n'est pas là ; on demande si des collectionneurs possèdent des lettres et des documents inédits qu'ils voudraient communiquer ; et si des érudits connaîtraient de ces lettres et documents dans des archives publiques, des collections et archives privées.

On serait infiniment reconnaissant d'avoir des réponses précises à ce sujet.

I.

—

Le Duc, petit-fils de Louis XV. Le marquis de Favras (LXXXI, 91, 199, 296, 374). — Je ne connaissais pas, en effet, la brochure de M. Gabriel Fontaine sur *le procès du marquis de Favras*, et je sais gré à M. Hyrvoix de Landosle de me l'avoir signalée. J'ai lu avec infiniment de plaisir dans la *Nouvelle Revue* cette intéressante étude qui donne le compte-rendu très clair et très complet de cette tragique cause célèbre. Mais, en définitive, les faits rapportés par M. Fontaine n'offrent rien de bien nouveau ; le seul mérite de l'auteur est d'avoir rassemblé, en les mettant en ordre, les informations déjà connues éparses dans les divers mémoires de l'époque ; il lui eût, d'ailleurs, été difficile d'apporter quelques documents inédits sur l'affaire Favras, le dossier de cette affaire ayant, ainsi qu'on le sait, disparu mystérieusement.

Je me permettrai, puisque M. Hyrvoix de Landosle a bien voulu me mettre en cause, de répondre à certaines de ses allégations par les observations suivantes.

En premier lieu, le fait que M. Gabriel Fontaine ne mentionne pas la présence de l'abbé Le Duc aux côtés du curé de Saint-Paul, ne me paraît pas infirmer d'une façon absolue ce que raconte le général Thiébault à ce sujet. Il est possible, il est même probable, que messire Bossu ait *seul* assisté le marquis de Favras à ses derniers moments, mais rien n'indique que l'abbé Le Duc ne se soit pas non plus trouvé là, dépêché par la Cour, afin d'empêcher Favras de compromettre par des révélations le comte de Provence et qu'il n'ait pas saisi l'occasion de communiquer un instant avec le condamné, tandis que celui-ci était à l'Hôtel de Ville, et d'assister ensuite à son supplice.

Thiébault, qui écrivit ses *Mémoires* à quarante ans de distance de l'événement, avait sans doute cru comprendre que Favras avait été assisté de deux prêtres à sa dernière heure, mais, comme il assure, d'une façon positive, tenir de la bouche même de l'abbé Leduc que celui-ci avait engagé Favras à ne pas parler, et qu'une fois l'exécution terminée, il s'était empressé d'en apporter la nouvelle au Luxembourg, il est permis de s'en rapporter à son témoignage.

Il paraît, du reste, prouvé qu'un envoyé du comte de Provence avait été chargé de surveiller l'exécution du malheureux Favras ; car on lit dans le *Mémorial de Norvins* (I, p. 239) :

> Le lendemain, on répandit dans la société qu'un émissaire du Luxembourg n'avait quitté le pied de l'échafaud qu'après l'exécution et qu'à son arrivée au palais, il y fut accueilli par deux questions : « A-t-il parlé ? — Non — Est-ce fini ? — Oui. — Eh bien, allons à table ! »... Et on soupa.

Bien que ce dialogue ne concorde pas tout à fait avec la brève interjection latine attribuée par Thiébault à l'abbé Le Duc, il semble bien que l'émissaire en question ne formait avec ce dernier, qu'une seule et même personne.

D'autre part, notre distingué confrère, en publiant la touchante lettre de la marquise de Favras à l'archevêque de Reims, traite cette dame de « princesse », en sa qualité de « fille unique du prince d'Anhalt-Schauenburg », et ajoute qu'elle était une personne « hautement respectable à tous égards ». Toutes ces assertions me paraissent quelque peu sujettes à caution.

D'après le *Livre d'or des Souverains*, de Hiort-Lorenzen, Victoire-Hedwige-Caroline Berenthal, née le 9 janvier 1749, décédée le 26 juin 1841, mariée le 21 novembre 1776 à Thomas Mahy de Lormerie, marquis de Favras, était issue d'un mariage contracté le 25 mars 1748 par le prince Charles-Louis d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg (et non Schauenburg) avec Benjamine-Gertrude, née en

1732, fille du capitaine hollandais Jean Keyser. Cette union, purement morganatique, fut annulée le 26 juillet 1757, et le prince se remaria le 16 décembre 1765 à une personne de son rang, la princesse Amélie-Eléonore de Solms Braunfels, dont il eut cinq enfants, trois fils et deux filles.

Il est vrai que M. Fontaine dans sa brochure, et M. de Lanzac de Laborie, dans une note de son édition du *Mémorial de Norvins*, assurent que Favras aurait, en 1776, obtenu du conseil aulique à Vienne une sentence déclarant sa femme fille légitime du prince-souverain d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg. Il est possible que ce tribunal ait en effet prononcé la légitimité de la naissance de la fille du prince d'Anhalt, mais comme, encore une fois, celle-ci était issue d'un mariage non égal de naissance, cet arrêt ne pouvait, il me semble, lui attribuer ni le rang de princesse, ni le nom d'Anhalt, et ne pouvait pas non plus la déclarer la fille unique de son père, puisqu'elle avait cinq demi-frères et sœurs, dont la légitimité était moins contestable que la sienne. D'ailleurs, le nom de Barenthal que lui avait conféré son père indique bien la reconnaissance de son état d'enfant morganatique. C'est un usage qui est encore suivi dans toutes les cours allemandes à l'égard des enfants issus d'unions inégales de naissance, par exemple : Battenberg, Urach, Teck, Hohenau, etc.

Enfin, la haute respectabilité de la marquise de Favras ne me parait pas aussi évidente que M. Hyrvoix de Landosle veut bien le dire. Voici, en effet, toujours, d'après le *Mémorial de Norvins* (I, p. 117), ce que celui-ci aurait entendu raconter au marquis de Loménie, cousin du comte de Brienne :

J'allai l'année dernière [en 1787] passer la soirée chez la marquise de Favras, où l'on jouait gros jeu, et où, d'ailleurs, sauf les chevaliers d'industrie, il y avait très-bonne compagnie en hommes. En femmes, c'était sa fille, assez belle personne, elle, qui se disait fille d'un prince d'Anhalt et quelques ci-devant demi-castors, collets montés à grands airs...

En d'autres termes, la marquise de Favras tenait un tripot à l'usage des gens de la cour ; elle ne faisait, d'ailleurs, que suivre en cela l'exemple de certaines dames du monde, telles que Mme de Sainte-Amaranthe, Mme Duquesnoy et autres encore qui, pour la plupart, étaient pourvues de filles qu'elles finissaient par établir pour peu que celles-ci fussent jolies. Il peut paraître étrange de voir une marquise, se disant princesse de naissance, recourir, pour se créer des ressources, à un métier aussi peu recommandable, mais Favras, qui était perpétuellement « en grande inquiétude de fortune », a passé toute sa courte existence à tirer le diable par la queue, et il fallait faire bouillir la marmite.

Je n'ai jamais eu l'occasion de lire l'ouvrage publié à Vienne en 1881 sous le titre *Thomas de Maby, marquis de Favras, und seine Gemahlin*, par Fr. von Stillfried-Ratenie, petit-fils de Favras, et je le regrette. Sans doute y trouverait-on des indications intéressantes sur ce singulier ménage.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Un duc de la Boissière tué à la chasse par le Dauphin, fils de Louis XV (LXXXVI, 283, 341, 388). — Dans l'*Eclaireur du soir*, (Nice) 6 mai 1923, notre excellent confrère Georges Maurevert, toujours si attentif aux controverses de l'*Intermédiaire*, et qui s'est maintes fois intéressé à la question des magnats d'origine royale, napoléonienne ou républicaine, fait une réponse très complète sur ce sujet :

Tout d'abord, l'article de journal, dont parle M. de Massas, contient maintes erreurs. 1° Il n'y a jamais eu de famille ducale de la Boissière (*sic*), de Chambord (*sic*). L'homme qui fut tué par le Dauphin s'appelait Yves de la Boëssière de Chambors ; 2° la rente qui fut servie à ses descendants jusqu'à ces dernières années était de six mille francs, et non de cinq mille.

En ce qui regarde l'accident lui-même, je crois bien que la meilleure référence à laquelle je puisse renvoyer M. de Massas, est celle que nous fournit le fameux Journal de René-Louis, marquis d'Argenson, qui fut ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, de 1744 à 1747) (On verra que, touchant la victime du Dauphin, d'Argenson n'y fait mention d'aucun titre porté par elle) :

21 août 1755. — Samedi dernier, à la chasse dans la plaine de Villepreux, M. le Dauphin tua l'un des écuyers du roi, nommé Chambors, et ce qu'il y a de pire est que

tillage : il dit à son page qu'il voulait lui brûler la moustache, le faisant mettre à genoux pour lui tirer sur l'épaule, il ne vit pas le sieur de Chambors qui s'avançait pour lui donner la main à la descente d'un fossé. Le coup et même la bourre lui sont entrés dans l'épaule et la lui ont toute fracassée, de sorte qu'on n'espère rien quoi qu'il ne soit pas mort, M. le Dauphin en est au désespoir ; il se jeta aux genoux du mourant et lui demanda pardon en pleurs ; de là il alla à Versailles au grand galop, et l'on ne put l'empêcher d'aller donner une commotion très violente à Madame la Dauphine dans l'état où elle est, criant aux chirurgiens qu'il avait tué son meilleur ami. Il a juré de ne plus porter fusil. Ce pauvre Chambors a sa femme grosse et était un très bon sujet.

« Cet enfantillage du Dauphin dure toujours, à vingt-six ou vingt sept ans qu'il a ; quatre jours auparavant, s'amusant à faire lever des perdreaux dans un chaume, son fusil était parti, et plusieurs de la compagnie avaient eu du plomb dans leurs habits, et le même sieur de Chambors avait eu son chapeau percé. Tout cela fait dire que notre Dauphin sera un homme de peu de mérite.

« 23 août. — Avant-hier mourut, le soir, M de Chambors dont nous avons parlé. L'on cacha sa mort à M. le Dauphin jusqu'au lendemain, pour lui donner une bonne nuit de plus. »

Au tome IV, (p. 160), des *Souvenirs de la marquise de Créquy*, rédigés, comme on sait, par Cousen de Courchamps, on trouve, à la suite de la relation de cet accident, cette lettre du Dauphin à Mme de Chambors qui, sur le point d'accoucher, lui avait recommandé son enfant en cas de mort pour elle :

Versailles, 20 février 1756.

Vos intérêts, madame, et ceux de votre famille sont devenus les miens. Je correspondrai toujours à tout ce que vous pourrez désirer pour un enfant que j'ai privé de son père. Je serais navré que vous crussiez nécessaire de vous adresser à tout autre qu'à moi ; sur qui pourriez-vous compter avec plus de justice et d'assurance, après l'horrible accident dont j'ose à peine me retracer l'image et l'idée ? Ma seule consolation sera de contribuer à la vôtre autant que je le pourrai, tout ce que j'ambitionnerais et ce que je désire, c'est d'adoucir, s'il est possible, un malheur que je me reproche et que je ressens, je vous l'assure, avec une amertume inexprimable. Puissiez-vous ne plus voir en moi que le tuteur de vos enfants et leur père adoptif.

Louis.

Bien que les sources où Cousen de Courchamps puisait ses documents soient souvent discutables, je crois qu'en l'occurence il faut faire confiance à cette noble lettre et la considérer comme authentique.

En 1757, par lettres patentes, Louis XV accorda à la veuve de M. de la Boëssière une pension perpétuelle de 6.000 livres sur le domaine de la Couronne.

Au début de la Révolution, un des premiers soins de l'Assemblée Constituante fut de supprimer toutes les pensions et grâces pécuniaires accordées par la générosité, parfois un peu prodigue, de nos rois. La loi du 22 août 1790 supprima toutes ces pensions, à l'exception de trois : celle reconnue à la famille du chevalier d'Assas ; celle dont était titulaire le général Luckner, et enfin celle dont les bénéficiaires étaient les descendants de La Boëssière :

En 1903, les deux seuls descendants de la victime du Dauphin étaient : le comte de Saint Aldegonde, et sa sœur, la marquise de Champagne Bouzey. La République leur servait ponctuellement à chacun la moitié de la pension accordée à leur bisaïeul, soit 3.000 francs. Le comte de Saint-Aldegonde étant mort en 1903, l'administration des finances émit la prétention de ne pas reverser sur la tête de sa sœur la moitié de la pension dont il était titulaire et refusa de payer à celle-ci la totalité de ladite pension de 6.000 francs.

La marquise de Champagne-Bouzey se pourvut devant le Conseil d'Etat et le commissaire du gouvernement Teissier conclut à l'admission du pourvoi.

Mme de Champagne-Bouzey est morte, fort âgée, au Château de Ménil-Jean, canton de Putanges (Orne), et elle est enterrée dans le cimetière de cette commune.

J'ajouterai que, dans le vieux cimetière de Montfort-l'Amaury, j'ai, il y a bien des années, relevé moi-même cette pompeuse épitaphe qui intéresse toute cette histoire et que ne lira pas sans curiosité le commandant de Massas ;

Ici repose
en attendant la résurrection
Louis-Joseph-Jean-Baptiste
de La Boëssière, comte de Chambors
Lieutenant-général
Ancien gentilhomme d'honneur
de Monseigneur le Comte d'Artois
Gentilhomme de la chambre du roi Charles X
Commandeur de l'ordre royal et militaire
de Saint-Louis
Et de l'ordre portugais de Saint Benoît d'Av
Fils unique et posthume
du marquis de Chambors
Tué à la chasse par Monseigneur Le Dauphi
Père des rois Louis XVI, Louis XVIII

et Charles X
Né à Paris le 31 janvier 1756
Décédé dans son habitation du Bel-Air
Près Montfort-L'Amaury
le 7 février 1840.
Sa fille unique
Madame la comtesse Héraclé de Polignac
A fait placer ce marbre
comme monument de ses regrets
et de son respect
pour la mémoire de son père
De profundis !

Enfin, je terminerai en écrivant que la marquise de Champagne-Bouzey étant morte sans enfants, il n'y a plus aujourd'hui de successeur au majorat constitué par Louis XV et qui fut servi pendant plus d'un siècle et demi sans interruption, à la famille de La Boëssière de Chambors. Le malheureux coup de fusil du Dauphin aura donc coûté plus de 900.000 francs au Trésor.

GEORGES MAUREVERT.

—

Le Conventionnel C.. et le procès de Louis XVI (LXXXVI 138, 243, 350, 396). — J'ai adressé à l'*Intermédiaire*, qui la jugea sans doute trop longue pour être publiée, une réponse dans laquelle je m'étais efforcé d'établir à propos de cette question le véritable rôle de Cambacérès dans le procès de Louis XVI, rôle tout à fait en contradiction avec le procès verbal trop sommaire publié par la Convention. Mon raisonnement concluait à une incontestable ressemblance entre Cambacérès et le conventionnel C... et en vérité je persiste à admettre ce parrallélisme. Je n'envisageais pas les qualités d'éducation et de mondanité du duc de Parme ; il y a là une question d'appréciation personnelle qui échappe à l'examen.

On peut sans doute admettre que Coren-Fustier eut une attitude analogue à celle de Cambacérès, mais *après* Cambacérès. S'il dit à peu près les mêmes choses, ce fut en d'autres termes et terriblement compliqués ! Toutefois, dans ma réponse non insérée, je faisais valoir en faveur de la canditature Cambacérès un argument, péremptoire à mon avis, puisé dans le *Journal* même d'Amélie Cyvoct. Il est dit dans ce Journal :

« M. C... était conventionnel lors du procès du roi. Lorsque déjà plusieurs membres avaient voté la mort, son tour vint..... »

Ceci implique évidemment que le Conventionnel C... avait été *l'un des premiers volants* ; or, Cambacérès, lors de l'application de la peine, vota le 39e, alors que Coren Fustier ne fut appelé que le 553e. Lorsque ce dernier eut à formuler son opinion, le nombre *plusieurs* était déjà largement dépassé.

D'après la manière dont il exprimait ses votes, Coren Fustier suggère très bien l'idée d'un fantoche. Voici en quels termes sibyllins il admit la culpabilité du roi :

« Oui, mais par un effet de la sujétion et de la provocation, et par le prestige de la royauté !!

Lorsqu'il s'agit de la question beaucoup plus importante de la peine à appliquer, Coren-Fustier se tira d'affaire au moyen d'un sophisme absolument saugrenu que n'eut pas désavoué Thrasimaque. Selon lui, la peine de mort, le bannissement et la détention étaient également dangereux pour la tranquillité de la nation : l'acquittement s'imposait donc. Eh bien, pas le moins du monde. Nonobstant ce qui précède, voici la conclusion bien imprévue de cet incroyable législateur qui avait exercé la profession d'avocat :

Je demande que Louis soit banni, avec défense de rentrer dans la république sous peine de mort ; et que cependant il demeure reclus dans une maison de la république, jusqu'à ce que le gouvernement républicain ait été solennellement reconnu par les gouvernements de l'Europe.

Cette proposition était au moins aussi ridicule que celle de La Boissière affirmant que la Convention devait juger Louis XVI, en raison de ce que dans l'Olympe les dieux n'avaient pas d'autres juges qu'eux-mêmes !

Je ne reprends pas ici mon argumentation relative à Cambacérès, ce serait comme précédemment m'exposer à une censure totale, je conseille seulement à M. G. P. M. d'étudier ainsi que je l'ai fait les différents votes de Cambacérès ; il sera sans doute également frappé du synchronisme certain qui existe entre l'archi-chancelier et le conventionnel C... L'attitude de Cambacérès à ce propos ne m'avait pas frappé seul, car dans le numéro de l'*Intermédiaire* qui aurait pu,(je ne dis pas qui aurait dû), contenir ma réponse, une suggestion analogue était formulée, mais trop succinctement, par notre confrère M. X.

ANCEPS IMAGO.

La naissance de la tsarine Marie Alexandrowna, femme d'Alexandre II (LXXXVI, 187, 205, 342). — Je n'ai jamais eu l'intention que me prête M. Fromm, *de l'Univers*, de soulever la « question plus que délicate » de la naissance des deux derniers enfants de la grande duchesse de Hesse-Darmstadt, d'autant plus que mon opinion est faite sur ce point. J'ai simplement demandé quel était l'heureux Ruy Blas qui passait alors pour avoir été « distingué » par cette Altesse germanique.

Aucune réponse n'a été jusqu'ici donnée à la question que j'avais posée. Je ne désespère pas pourtant d'arriver à découvrir un jour ou l'autre le nom de ce personnage.

Quant à la question de l'illégitimité de la naissance de Marie Alexandrowna, que notre distingué confrère qualifie, sans nous donner ses raisons, d'« odieuse fable », je m'étonne de l'indignation qu'elle paraît susciter en lui.

On a ici même, — pour nous en tenir à l'histoire de France, — fouillé dans la vie privée d'Anne d'Autriche, de Marie-Antoinette, de Marie-Louise, de la duchesse de Berry, de Mme Adélaïde, et autres dames d'un rang aussi élevé, sans que ces recherches aient soulevé de protestation. Je ne vois pas en vertu de quel privilège l'existence sentimentale de la princesse allemande dont M. Fromm, *de l'Univers*, s'est constitué le défenseur bénévole, échapperait à des investigations semblables.

G. P. M.

Je me permettrai de faire observer à notre confrère M. V. qu'il s'est donné une peine inutile en reproduisant le récit de M. Paléologue, puisque, dans ma question, j'avais eu soin de le citer mot pour mot.

G. P. M.

—

Le sabre des tribuns (LXXXVI, 330). — Le costume des membres du Tribunat était le même que celui des membres du Corps législatif. Mais les broderies étaient en argent. Le prix se montait de 515 à 600 francs, et le manteau coûtait 370 fr.

Habit de drap bleu, brodé argent, veste de drap argent, culotte pareille à l'habit, l'épée-chapeau à la française avec plumes noires ; et un grand costume, manteau de drap de soie bleue, revers et collet de moire blanche brodée argent, cravate de dentelle, chapeau relevé par-devant orné de plumes blanches, ceinture blanche à franges d'argent.

Le sabre en question était très certainement une épée de cour.

T.

***

M. Henri Defontaine, dans son ouvrage *Du Costume civil officiel depuis 1804 jusqu'à nos jours* (A. Geoffroy frères, 1908, gr. in 8°), dit que le costume des membres du Tribunat était le même que celui des membres du Corps Législatif, excepté que les broderies étaient en argent au lieu d'être en or. Le costume de ceux-ci comportait, non un sabre, mais une épée passée dans une ceinture blanche avec franges.

Le terme de *sabre*, relevé sur le reçu en question par M. Boissey, a dû être employé sous l'influence d'une vieille habitude révolutionnaire.

Voici, en effet, ce qu'écrit M. Defontaine à la page 7 de son livre, à propos du costume civil officiel sous le premier Empire :

L'épée fut pour les civils, toujours de la forme dite *à la mousquetaire* ; généralement ils la portaient montée en acier, parfois en métaux précieux. Certes, l'épée, *qui avait été sévèrement proscrite sous la Révolution pour être remplacée par le sabre*, ne pouvait qu'être à sa place dans une cour si brillante. Le sabre était trop lourd, trop massif. Mais le *glaive* devait bientôt remplacer ces deux armes et s'accorder merveilleusement au style de l'époque.

L'épée, portée primitivement par les tribuns, a dû suivre cette transformation et devenir un *glaive*. Une des planches de l'ouvrage de M. Defontaine donne la photographie d'un glaive de sénateur, conservé au musée d'Artillerie ; cette arme de parade ne paraît différer de l'épée que par la garde qui est en forme de croix, sans coquille. Le glaive des tribuns devait être de forme semblable.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

La loi du 3 Nivôse an VIII, art. 14, 15, 19, *Bulletins des lois*, p. 339, p. 17, s'exprime ainsi en ce qui concerne le Tribunat :

Le costume des tribuns consiste en un habit fermé, bleu clair, doublure de même couleur, collet et parements en argent, ceinture tricolore avec des franges en argent. chapeau français avec des glands en argent,

Les habits du Corps Législatif et du Tribunat seront en velours pendant l'hiver et en soie, pendant l'été. La dépense des costumes est à la charge de chacun des membres des autorités constituées.

Le 12 nivôse, Riouffe prononça un long discours tendant à rejeter le costume du Tribunat et subsidiairement, à lui donner une forme assez commode pour qu'il pût être revêtu en entrant en séance et quitté en sortant. Thiessé répondit en laissant pressentir que les commandes avaient déjà été passées à... Lyon (?) pour relever la ville des misères de la Terreur ; il obtint le passage à l'ordre du jour.

Le 28 ventôse suivant, le Corps Législatif prit un arrêté modifiant, en ce qui le concernait, le costume établi par la loi du 2 nivôse, mais le 9 germinal, un nouvel arrêté annula le précédent. Cet arrêté du 9 germinal, en son art. 1er, disposait que le costume des membres du Corps Législatif serait provisoirement conforme à celui du Tribunat à la différence seulement que la broderie serait en or. Ce qui revenait purement et simplement à la loi.

L'Empire conserva le costume de l'an VIII ; rien du moins, n'en indique le changement. Or, le costume du Corps Législatif ne comportait pas d'arme : en serait-il advenu autrement de celui du Tribunat ?

La question serait, évidemment, intéressante à élucider.

Voir Edmond Launay. *Costumes, Insignes, bustes, médailles des Députés* (*1789-1898*) Paris s. d. Motteroz.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Grand Fauconnier royal en Angleterre (LXXXVI, 331). — A la page 791 de l'*Almanach de Gotha* de 1922, le duc de St-Albans figure toujours comme grand fauconnier. C'est une des charges héréditaires de la Cour. Le *Whitaker's Peerage* constate qu'elle fut conférée à Charles Beauclerk (1670-1726), un fils naturel de Charles II, créé en 1684, duc de St-Albans, et qu'elle a passé, jusqu'à nos jours, à ses descendants.

Au surplus, la chasse au faucon est encore pratiquée dans le Royaume-Uni, avec moins d'éclat ; naturellement qu'autrefois.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le droit de Gillerie (LXXXV ; LXXXVI, 14, 107, 152, 203, 298, 371). — Oui, mais...l'aveu de 1409 reproduit sous ma signature dans l'*Intermédiaire* du 20-30 novembre dernier est précisément emprunté aux *Etudes* de Léopold Delisle *sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge.*

P. D.

—

« Pères conscrits » (LXXXVI, 386). — D'après Fustel de Coulanges, citant Tite Live, il y eut, à un moment donné, deux espèces de sénateurs à Rome : les *patres*, chefs des 160 *gentes* qui subsistaient encore à cette époque, et les *conscripti*, « choisis parmi les branches cadettes de ces familles ». (Cf. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 304).

Le nom de « pères conscrits ne s'appliquerait donc pas à tous les sénateurs indifféremment, ou plutôt totalisant les deux catégories.

P. J. HENRY.

—

Ecole d'équitation de dragons à Cambrai (LXXXVI, 283). — Les riches archives de la ville de Cambrai, sauvagement détruites par les Allemands au mois de septembre 1918, possédaient, sur cette école, deux dossiers intéressants (DD 43 et EE 11) dont il ne subsiste plus aujourd'hui que les analyses contenues dans l'*Inventaire* paru en 1907 (Cambrai, impr. Deligne, 1907, 676 pages in-4° ; collection des *Inventaires sommaires des Archives communales*, publiée sous la direction du ministère de l'Instruction publique). On y voit notamment que la ville et les Etats de Cambrai firent construire un manège à leurs frais sur l'esplanade (CC 384 et 390), en 1765, afin de rendre libre la halle que le maréchal de la Porterie (et non pas de la Portine, comme on l'a imprimé) employait à cet usage pour la garnison et pour l'école d'équitation de dragons ; ce manège fut démoli en 1771 (CC 520) ce qui

semblerait indiquer que l'école avait dès lors cessé d'exister.

En 1768, il y avait à l'école six mousquetaires commandés par un sous brigadier, mais on ne sait pas s'ils s'y trouvaient comme élèves ou comme instructeurs. D'après un compte de la ville (CC 380, fol. 20), le maréchal était arrivé à Cambrai en 1764, pour commander ce manège. Il avait sans doute été désigné pour cet emploi par la publication qu'il avait faite en 1754 (Paris, Guillyn, in-8°) des *Instructions militaires pour le régiment des dragons de la Reine*, ouvrage dont la bibliothèque de Besançon possède, n° 487, un exemplaire manuscrit et enluminé, assez différent de l'édition de 1754.

ANDRÉ LESORT.

—

La caserne des cent-gardes de la rue Philippe-de-Girard (LXXXVI, 148, 246). — Voici la description exacte de l'ouvrage sur les cent-gardes que j'ai signalé de mémoire à M. H. : *L'Escadron des Cent-Gardes* par Albert Verly, Paris, Ollendorf, 1894.

J'espère que cet ouvrage, que je n'ai pas à ma disposition, permettra à notre confrère de vérifier l'existence et de découvrir l'emplacement de la caserne à laquelle il fait allusion et dont je n'ai jamais entendu parler. Il y avait une caserne de cent-gardes dans la rue de Bellechasse ; une autre existait-elle dans une rue aussi éloignée des Tuileries que la rue Philippe-de-Girard. Cela parait douteux. Toutefois, une caserne de pompiers se trouve actuellement dans cette rue, à l'angle de la rue de l'Aqueduc ; c'était peut-être sous l'Empire la caserne des cent-gardes que recherche Monsieur H.

G. P. M.

—

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV, 858, 970 ; LXXXVI, 58, 101). — Trois instruments en os, de l'âge du cuivre, ont été trouvés dans des dolmens des environs de l'embouchure de la Gironde. On n'en connait pas d'autres de cette sorte en Europe ! A mon avis, ce sont, non des outils, mais des pièces symboliques du culte préhistorique stello-solaire (Pôle Equinoxe)

Or, précisément, on a trouvé des objets semblables, un peu plus grands, en Amérique centrale, et en particulier à La Guadeloupe.

Par suite, on ne peut expliquer leur présence en France que par l'existence de l'Atlantide encore à l'âge du cuivre.

Ab uno disce omnes, en Préhistoire.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille d'Andlau (LXXXVI, 349, 396). — Il y a eu, en effet, une alliance entre cette famille et la famille Helvétius. La fille du célèbre philosophe épousa François, comte d'Andlau, lieutenant général des Armées du Roi. Il est décédé en 1820 laissant deux fils Félix et Gustave qui furent, l'un comte de l'Empire en 1810, pair de France en 1827 ; l'autre baron de l'Empire en 1810 et marié à Mlle d'Orvilliers. (J'emprunte ces renseignements au *Dictionnaire des familles françaises*, de Chaix d'Est-Ange).

Il est curieux de constater que le comte Albert de Mun, marié à Mlle d'Andlau, se trouvait, par un bizarre caprice de l'hérédité, descendre lui-même d'Helvétius par les femmes. Cette piquante particularité a été souvent signalée par les biographes de l'illustre orateur, et tout dernièrement par M. Louis Barthou dans un article de la *Revue des Deux Mondes* de mars dernier.

R. DE L.

—

Antomarchi (LXXXVI, 284, 393). — L'orthographe du nom du médecin de Napoléon à Ste-Hélène est certainement ANTOMMARCHI, par deux M. La preuve a été fournie par le Dr Rondelet (alias le Dr Cabanès), qui a publié la photographie de la signature de ce praticien (*Médecine internat.* Paris, 1923, p. 188).

Le Dr Cabanès écrit toujours d'ailleurs F. Antommarchi ; et il est bien documenté, puisqu'il a publié aussi son portrait (1).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Brondex, poète et journaliste (LXXXVI, 285) — En outre de *Chan Heurlin*, la Bibliothèque Nationale possède :

(1) Cf. mes propres publications sur la *Maladie de Napoléon*, déjà citées dans *l'Intermédiaire*.

« Journal du peuple français, par Albert Brondex, *Paris. impr. des femmes* », s. d. in-8° de 32 pp.

(Lc²,767 (2).

« Mémoire à la Convention nationale sur la réunion des postes aux lettres et des messageries » (signature manuscrite : Brondex, Buteau), s. d., in-8, 15 pp.

(Lf¹⁸⁶,228).

« Pétition au Conseil des Cinq Cents (relative à la création d'une nouvelle halle aux vins sur l'emplacement des Célestins », signé, Brondex). (*Paris*), *impr. de Honnert* (s. d.), in-4, 4 pp.

(LK⁷,32242).

« Précis d'un nouveau journal intitulé. « Journal du peuple français », présenté au Comité de l'instruction publique, par Albert Brondex » (*Paris*), *impr. Polyglotte* (s. d.), in-8, de 32 pp.

(LC²,767 (1).

GIDNUK.

—

La descendance de Dupleix (LXXXVI, 333). — Mlle de Valory a laissé de son mariage avec le marquis du Puymontbrun (né en 1783) des enfants qui doivent être représentés à Montélimar par la famille de la Baume du Puymontbrun. Elle est morte vers 1815, et son mari a épousé en 1819 Mlle de Vesc, qui n'a pas laissé d'enfants.

BAISSEY.

***

Joseph-François Dupleix, le célèbre gouverneur de Pondichéry, se maria 2 fois :

1° à Chandernagor, le 17 avril 1741, à Jeanne Albert, dont il n'eut pas d'enfants;

2° à Paris, le 10 novembre 1758, à Claude Thérèse de Chastenay-Lanty, fille de François-Elie, marquis de Lanty et de Jeanne-Françoise Gardien.

De ce second mariage, il n'eut qu'un fils mort au berceau et une fille : Adélaïde Louise Jeanne-Joséphine, née le 25 janvier 1760, mariée à Paris, en l'église de la Madeleine, le 13 avril 1779, à Charles-Jean-Marie, marquis de Valory.

La marquise de Valory ne laissa que 2 filles : la marquise du Puy-Montbrun et Mme Rozée d'Infreville, sur lesquelles nous n'avons pas pu trouver de renseignements. BRONDINEUF.

(1) Bibliothèque du Cercle de la Librairie.

Jacques de Gauville (LXXXVI, 333). — Saint Allais (*Nobiliaire universel*, Tome V, page 110, de la 1re édition) dit que :

« Jean de Gauville, v° du nom, chevalier, vicomte de Fessard et de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Charlier épousa, par contrat du 12 décembre 1618, Eléonore de Ravenel ».

Il lui attribue six enfants parmi lesquels :

« 3° Jacques, marié à Françoise de Grally, et assassiné au sortir de la messe ».

Pas d'autres indications.

M. DE C.

—

Guibal (LXXXVI, 353). — Pour ne pas compliquer les recherches, il serait peut être bon de donner des indications exactes : les références fournies s'appliquent au tome LXXXVI et non au tome LXXXV, où il n'a pas été question de Barthélemy Guibal.

C.

—

Portraits de la princesse de Lamballe (LXXXVI, 335). — Un des portraits de la princesse de Lamballe, par Mme Vigée-Lebrun, se trouve à Paris, chez le comte Jacques de Rohan-Chabot.

DOMBES.

—

Famille Letard (LXXXVI, 380). — Ma question n'a plus de raison d'être, en ce qui me concerne, quant à la *descendance* de cette famille, grâce à la grande obligeance du Chef d'escadron d'Artillerie de la Bourallière qui a bien voulu me renseigner directement.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Mahé de la Bourdonnais (LIII). — M. G. P. Le Lieur d'Avost citait alors : « Jean Jacques M. de la B., né le 14 juillet 1741, fils de Bertrand-François, gouverneur de l'Ile de France, et de Catherine Verquin (reg. de St-Roch à Paris) ».

Etant donné que M. de la B. s'était marié en 2es noces, à Paris, le 27 novembre 1740 avec Elisabeth-Charlotte de Combault d'Auteuil. Qui donc était cette Catherine Verquin ?

A la même date, M. G. Baschet signalait qu'il avait en préparation un travail

sur la famille de M. de la B. Ce travail a-t il paru ? et où peut on se le procurer ?

XAVIER RUELLAN.

—

Moreau d'Olibon et Moreau de la Rochette (LXXXVI,286, 356). — Il a été répondu d'avance à cette question par les renseignements qu'a donnés M. Maurice Lecomte (tome LXXXII, 22), sur Jean-Etiennne Moreau de la Rochette et sur Jean-François Moreau d'Olibon son frère. Ils étaient fils du pépiniériste François-Thomas Moreau (de la Rochette), ancien lieutenant particulier au bailliage et siège présidial du Châtelet de Melun, directeur des fermes de cette ville ; anobli en juin 1768, inspecteur des pépinières royales... et correspondant de Voltaire,

P. D.

—

L'espion R. de Paradès (LXXXVI, 335). — M. Old Noll trouvera la biographie complète de cet aventurier dans la *Biographie universelle* de Michaud. Il y est dit que les mémoires auxquels notre confrère fait allusion, ont été imprimés et publiés en 1789. Je ne connais du soi-disant comte de Paradès qu'un violent pamphlet dirigé contre la reine Marie-Antoinette et la cour et intitulé *Portefeuille d'un talon rouge, contenant des anecdotes galantes et secrètes de la cour de France* (A Paris, de l'imprimerie du comte de Paradès. 178, in-12 de 42 pages).

Cet opuscule a été réimprimé dans la *Bibliothèque libre* (13e livraison. Neuchâtel, 1872).

Je possède la première édition du *Portefeuille*, qui est devenue excessivement rare, la plupart des exemplaires ayant été détruits.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

M. Etienne Pascal, père de l'illustre Blaise Pascal (LXXXVI, 335). — Etienne Pascal (qui ne s'appelait pas Blaise) naquit en 1588, de Martin Pascal, trésorier de France à Riom, et de Marguerite Pascal de Mons, fille d'un sénéchal de Clermont. Il avait un frère nommé Blaise, qui fut parrain du grand Pascal, un autre frère, et 3 sœurs. Il épousa en 1617 Antoinette Bégon, fille d'un bon marchand de Clermont, qui lui donna 4 enfants et mourut en 1628.

En 1630, décidé à aller s'installer à Paris, il vendit à son cadet Blaise la charge de second président à la Cour des aides de Montferrand, qu'il avait achetée quelques années avant. De 1631 à 1634, il vécut à Paris, s'occupant de l'éducation de ses enfants et de sciences mathématiques et physiques, et tenant un rang distingué parmi les savants de l'époque. Après une brève retraite en Auvergne en 1638, par crainte d'arrestation à la suite d'une protestation de rentiers contre des retranchements de rentes, il séjourna de 1639 à 1648 en Normandie, adjoint comme commissaire à l'intendant de la province pour y remettre de l'ordre dans les finances et la levée des impôts. De retour à Paris, il y resta jusqu'à sa mort avec le titre honorifique de conseiller d'Etat. Il mourut en 1651. Il y a une lettre célèbre de son fils, au sujet de cette mort, à sa sœur aînée, Mme Périer, en date du 16 octobre 1651. La pièce citée par M. Richard-Desaix ne peut donc se rapporter au père de Pascal. Elle concerne quelque membre des branches de la famille restées à Clermont, peut être un neveu de M. Etienne Pascal.

IBÈRE.

—

Famille Petit-jean (LXXXVI, 336). — Il semble bien que le sobriquet de *Petit Jean* ait autrefois désigné les pèlerins ou coureurs de routes, car de nombreuses familles de ce nom ont pris pour emblème héraldique le bourdon ou bâton de pèlerin.

L'Intermédiaire a déjà signalé (à propos des Petit-jean de Rotalier) qu'il y eut, en Franche-Comté, au moins trois familles de ce nom, et d'origine distincte. On en connaît une autre dans le Mâconnais (v. Arcelin, Indicateur héraldique du Mâconnais). Deux autres, également distinctes, à Tournus (v. Jeanton, Armorial de Tournus). Une autre à Châlon sur-Saône (Archives de Saône-et-Loire, E. 1566). Une dans la Bresse (v. d'Arbaumont, Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon). Enfin, dans la plaine de Dijon, Prudent Petitjean, marchand à Is-sur-Tille en 1648 et Claude Petitjean, acquéreur roturier en 1660 du quart du fief de Marcilly-sur-Tille, mis en décret, ont donné naissance aux Petitjean de

Marcilly, complètement distincts de tous les précédents, mais comme eux titulaires, de par d'Hozier, d'un bourdon mis en pal.

Aucune de ces familles bourguignonnes ou comtoises, toutes de condition fort modeste, ne semble avoir eu rien de commun avec les Colbert ni les Prie.

BAISSEY.

—

Quatremère de Quincy (LXXXVI, 381). — Miranda écrivit à Quatremère des « Lettres sur l'abus des conquêtes dans une République » (Paris, 1795). Voir Schneider, *Quatremère de Quincy et son intervention dans les arts*, p. 164 et suiv. (Paris, Hachette, 1910).

GEORGES GOYAU.

—

Nicolas Rolin et l'Ordre de la Toison d'Or (LXXXVI, 288, 365). — Les archives de la Toison d'Or sont à Vienne ; mais le baron de Reiffenberg s'en est servi pour écrire son *Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or* (Bruxelles, 1830) ; les Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique ont signalé d'autres sources très nombreuses, imprimées et manuscrites ; et la liste des titulaires de l'ordre depuis l'institution de celui-ci en 1430 jusqu'au dernier grand chapitre tenu à Gand en 1559 peut être établie avec une entière certitude.

Or, le nom de Nicolas Rolin n'y figure point.

Il suffit, d'ailleurs, de lire la notice consacrée en 1907 au célèbre chancelier de Bourgogne par M. Henri Pirenne dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, pour comprendre que ce grand bourgeois, en dépit de ses prétentions nobiliaires, n'eût pu recevoir le collier réservé, comme je le rappelais précisément il y a quelques jours dans une étude sur la Toison d'Or (l'*Eventail*, de Bruxelles, 29 avril 1923), aux « gentilshommes de nom et d'armes, sans reproche, nés et procréés en léal mariage ».

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le marquis de Sade à Charonne (LXXXVI, 142, 368). — Jean-Baptiste-François-Joseph, comte de Sade, lieutenant-général de la province de Bresse, faisait, en 1744 et 1746, l'acquisition de deux maisons sises au village du Grand Charonne, près Paris, lesquelles furent incorporées en 1763, au château de Bagnolet par le duc d'Orléans.

Jean-Baptiste-François-Joseph de Sade, et son épouse, dame d'honneur de la princesse de Condé, étaient le père et la mère de Donatien-Alphonse-François, comte de Sade, connu sous le nom de marquis de Sade, né à Paris le 2 juin 1740, et qui avait une si triste réputation. Il avait succédé à son père, comme lieutenant-général de Bresse en 1767, et épousé la fille du Président Montreuil.

Le père de Donatien-Alphonse-François ayant possédé les deux maisons de Charonne, de 1744 à 1755, l'enfance du jeune érotique se passa vraisemblablement dans la localité, où les vignes abritèrent sans doute ses premiers vagabondages. (Voir : *Monographie de Charonne*, par Lucien Lambeau 1916. T. I, p. 336).

M.

*
* *

L'*Intermédiaire* a publié dans son tome LXI (772), une lettre inédite de la femme du marquis de Sade, née Renée-Pélagie Cordier de Launay de Montreuil.

Des renseignements ont été, d'autre part, fournis sur cette famille : XLV ; 842, 971 ; XLVI, 746 ; XLVII, 696, 797, 857. La publication de la table ne serait pas, comme on peut s'en rendre compte, tout à fait inutile.

COLLINE.

*
* *

Pourrait-on donner la descendance complète de la marquise de Sade née Cordier de Montreuil ?

P. DU C.

—

Saladin de Crans, armes et ascendance (LXXXV, 959). — La famille Saladin est originaire de Villefranche-en-Lyonnais, où elle était connue dès le XVe siècle.

Elle vint à Genève au siècle suivant, y obtint la bourgeoisie en 1596 et ne tarda pas à jouer un rôle très marqué dans les affaires de la république.

I. *Jean Saladin*, † avant 1579, il avait épousé Jeanne Grisolon, dont :

II. *Sébastien Saladin*, 1543 † 1618,

épousa 1585, Jeanne Thomas, † 1639, dont :

III. *Noble Jean Saladin*, 1591 † 1649, épousa, 1626, Elisabeth Peck, fille de Gaspard, seigneur de Kilpeck et de Jeanne Hanslap, dont :

IV. *Noble Antoine Saladin*, 1638 † 1709, membre du Conseil des CC, du Conseil des LX, secrétaire de la Justice, épousa, 1669, Renée Andrion, † 1727, (d'une famille anoblie par Louis XIV en 1653), fille de Noble Jacob et de Suzanne de Chapeaurouge, dont :

V. *Noble Jean Daniel Saladin*, 1682 † 1754, du CC 1714, épousa, 1721, Marie Grenus, † 1782 (d'une famille anoblie par Charles Quint en 1553, titrée barons en 1806 et 1857), fille de Noble Gabriel, et d'Anne Perrachon, dont :

VI. *Noble Antoine Saladin*, 1726 † 1811, seigneur de Crans et d'Arnex au pays de Vaud, du CC, 1758, épousa, 1752, Marie Charlotte Saladin † 1794, fille de Noble Antoine et de Marie-Louise de Langes de Lubières, dont :

VII *Antoine Charles-Benjamin Saladin*, 1757 † à Paris 1814 du CC, 1784, épousa, à Londres, 1784, Elisabeth Marie Egerton, † à Paris 1810, fille de William Egerton, petit-fils de John, comte de Bridgewater, dont :

VIII. *Charlotte Ariane Saladin*, 1787 † 1865, femme : 1) mai 1810, d'Alexandre-Charles-Guillaume Dubois de Courval ; 2) 1825, d'Anne-Jean-Marie Salvador-Joseph-François Huber.

Armes Saladin : *Coupé au premier de gueules au lion rampant et contourné d'argent, au second d'azur au casque, soit salade d'argent* (Voir : *Galiffe,* notices généalogiques sur les familles genevoises, II, p. 520 (2ᵉ édition) ; *armoriaux genevois, vaudois,* etc.).

GROLL.

—

Famille des peintres Vernet (LXXXVI, 336). — On trouvera à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, un ouvrage sur les Vernet : « Recherches généalogiques sur H. Vernet, Paul Delaroche et leur famille par Horace Delaroche-Vernet » non mis dans le commerce.

L. LÉON DUFOUR.

*
* *

M. O. le Maire pourrait satisfaire sa curiosité en s'adressant à M. Horace-Delaroche Vernet, ministre plénipotentiaire, qui possède tous les documents intéressants cette famille d'artistes et en a dressé la généalogie.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

[Une réponse directe a été envoyée à l'auteur de la question].

—

Noblesse de Charles X (LXXXVI, 337. — Voyez le *Dictionnaire du Vicomte Révérend,* Titres, annoblissements, Pairies. Tous les titres conférés par Charles X y sont mentionnés, avec un extrait généalogique concernant les familles intéressées.

E. DE FLORY.

*
* *

Si mon excellent confrère et ami O. N. J. avait eu l'heureuse inspiration de m'interroger à ce sujet, je lui aurais indiqué immédiatement l'ouvrage en six volumes du vicomte Révérend, *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration 1814-1830,* que j'ai dans ma bibliothèque et que je suis prêt à mettre à sa disposition, toutes les fois qu'il désirera le consulter.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Ducrot dans son *Style du Parlement* imprimé en 1634, dit que les avocats *aquiérent* la noblesse après avoir exercé cinq ans, et que cela se trouve confirmé par deux arrêts du Conseil du 4 mars 1543 et 1ᵉʳ février même année ; par arrêt de la Cour des Aides du 12 juin 1619, il fut permis à Jean Le Meusnier, avocat au Parlement de Paris, de prendre en tous actes la qualité de noble, sur le fondement qu'il exerçoit avec honneur.

Quoique cet article soit pour ainsi dire hors de propos, nous avons cru que le public seroit satisfait d'apprendre un fait qui est ignoré, n'étant cité que dans très peu d'auteurs.

J'ai rencontré ceci dans le *Traité des devises héraldiques,* donné à Paris en deux vol. et en 1783-84, par M. de Waroquier de Comble, officier d'infanterie : ce recueil assez rare est tout brillanté et brodé de devises singulières et attachantes.

CHARLES-ADOLPHE C.

*
* *

Point de « méthode de travail pour aborder ce sujet ». Il suffit de consulter les volumes que feu le vicomte Réverend

a consacrés aux anoblissements et concessions de titres de la Restauration. Ils font autorité en la matière Oh ! je vois des sourires. Mon Dieu ! je ne dis pas qu'il n'y ait quelques erreurs. Une seule chose m'étonne, c'est que cet ouvrage, comme son Armorial du Premier Empire et ses *Titres et anoblissements depuis 1830*, n'en contiennent pas davantage

Bien que vivant de ses recherches et de sa plume, je crois devoir ajouter que M. Révérend s'est presque toujours tenu à l'écart de prétentions peu justifiées.

SAINT-SAUD.

Même réference indiquée : BRONDINEUF.

—

Le représentant de l'Ordre de Malte en France (LXXVI, 337). — Pas plus aujourd'hui que jadis l'Ordre n'a de représentant en France. Notre Ordre y forme une Association, qui a succédé aux anciennes *Langues*, laquelle a un président, actuellement le comte Timoléon de Bonneval nommé à la mort du duc de Caylus Pendant la guerre, notre Association, qui est essentiellement hospitalière, a eu une ambulance dans la zone champenoise des armées, à la tête de laquelle était le docteur Récamier.

Je me permets de répéter ici que l'Ordre est *souverain* et ne relève que de lui-même, quoi qu'on en ait dit dans nos colonnes. Je répète aussi (notre publication a souvent traité ce sujet) que les archives de l'Ordre antérieures à la Révolution n'existent plus, en dehors de lambeaux aux archives départementales des Bouches du-Rhône, de la Haute Garonne et même à Malte. Quant aux ampliations de brevets, données au XIXe siècle, le Grand Chancelier de l'Ordre peut en délivrer. Il demeure à Rome, au palais de Malte, via de Condotti.

A. S.
Chevalier de Malte.

***

M. Meyzieu demande qui représente l'ordre de Malte en France L'ordre de Saint Jean de Jérusalem est toujours regardé comme souverain. L'ordre compte quatre grands prieurés, possède 57 commanderies, de justice ; 2 bailliages et 45 commanderies de famille.

Obligé en 1798 de quitter sa résidence souveraine de Malte, le Magistère de l'Ordre fut transféré successivement à Catane, Ferrare et vint, en 1834, s'établir à Rome.

Le siège de l'Ordre est à Rome ; le Grand'maître réside au Palais de Malte, Via Condotti, entre le Corso et la Place d'Espagne. Le Grand'maître actuel est son Altesse Eminentissime Fra Galeazzo dé Thoun Hohenstein, élu le 6 mars 1905, de la branche du Tyrol des comtes de Castel Fondo, né à Trente, dans le Trentin en 1850.

Outre les Grands Prieurs et receveurs des Langues d'Italie et d'Allemagne, l'Ordre souverain compte dans son sein des Présidents des Associations de chevaliers de France, de Rhénanie, de Silésie, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, des Pays-Bas et du Portugal.

Le Président des Associations des chevaliers français, accrédité auprès de l'ordre souverain à Rome, est le comte Timoléon de Bonneval, bailli honoraire. Ce nom figure dans la partie diplomatique de l'*Almanach de Gotha* qui concerne l'Ordre souverain de Malte.

Le comte Timoléon de Bonneval est de la branche aînée de cette illustre maison du Limousin. Il s'est marié le 19 mars 1888 à Paris avec Louise-Marie-Pauline de la Rochefoucauld, petite-fille d'Alexandre Jules de Larochefoucauld, de la branche ducale des Ducs d'Estissac.

FROMM, DE *l'Univers*.

—

Une breloque royaliste à la guillotine (LXV, 813 ; LXXXV, 954 ; LXXXVI, 26, 53, 102). — L'inscription : *Lâche qui les abandonne* se retrouve sur un ex-libris ? J. Weber, invenit 1790. P. Audenet sculpteur. D'une forme octogonale il porte au centre *trois fleurs de lys entourées d'un serpent qui se mord la queue*. Cette vignette fut présentée à la séance de mars 1911 aux membres de la Soc. franç. des collectionneurs d'ex-libris par Mme Secrestat. (Voir Archives, t. XVIII, 1911, p 49).

Jusqu'à ce jour, cet ex-libris n'a pas encore été identifié

Dans mes fiches, je ne trouve rien concernant le graveur ou dessinateur J. Weber qui aurait vécu en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Bénédt

t. III, 1923, p. 1045) donne des renseignement concernant un John Webler ou Weber, peintre de paysages et de portraits, né à Londres en 1752 et y décédé en 1793.

Mireur (Dictionnaire de ventes, t. I, 1911, p. 68, 544) signale un graveur. *Audinet* travaillant à Londres vers 1800. Bénedit renseigne Philippe Audinet, né à Londres en 1766, de parents français et décédé en cette ville le 18 décembre 1837, graveur-portraitiste renommé.

J. Webber ou Webber, peintre à Londres, a pu donner le croquis de cette vignette et Philippe Audinet la reproduire sur métal.

Dr RAEYMAEKERS.

—

Roussel à Roubaix, armoiries (LXXXVI, 337). — *Le Recueil Historique du Bourbonnais* par D. Maigneré et A. de Rosny donne la généalogie des Roussel qui étaient en 1477 veneurs du comté de Boulogne, capitaines ou châtelains de petites places dans cette région, et dont les armoiries étaient *d'argent au lion de sable armé et couronné d'or*.

NOLLIACUS.

—

Armoiries de la famillle de la Chaise (LXXXVI, 239). — La comtesse de la Chaise née de Biocour, a un fils qui a épousé une demoiselle de Vaux St-Cyr. La propriété de Mme de la Chaise, née Biocour est en Lorraine. *Avant la guerre* ce domaine se trouvait à cheval sur la frontière : le château en Allemagne et le parc en France.

Baron DE BAYE.

—

« Une Sainte Famille » (LXXXVI, 385). — Lire « une *Sainte* Famille », LXXXVI, colonne 389, l. 4. Lire Régiment de Bretagne, *Infanterie*.

—

Iconographies profanes dans les Eglises (LXXXIII ; LXXXIV ; LXXXV, 288 ; LXXXVI, 26, 177, 217, 271). — A Crancey, près de Pont-sur-Seine, dans la nef de l'église paroissiale, on voit dans le vitrail représentant saint Paul prêchant à Athènes, M. Paul Thierry et ses 3 enfants vêtus en athéniens et auditeurs de l'apôtre. Le vitrail fut offert par Mme Thierry, mère et grand'-mère des personnes représentées.

L. R.,
médecin champenois.

*
* *

A Troyes, dans l'église St-Pantaléon, au premier pilier de droite se trouve une statue de St Jacques le Majeur par Dominique le Florentin, sculpteur du XVIe siècle. La tradition prétend que l'artiste s'est représenté sous les traits de l'apôtre.

A Troyes, également, dans l'Eglise St-Jean, se trouve sur le maître-autel, un tableau de Pierre Mignard : le Baptême du Christ.

Le peintre a représenté sa femme et sa fille sous les traits des anges accompagnant Jésus.

MAURICE HONORÉ.

*
* *

Villeneuve-les-Avignon possède *Sainte Roseline de Villeneuve* représenté par Mignard sous les traits de la célèbre marquise de Ganges.

C. DOUMON.

—

Les compagnons de la Feuillade (LXXXV, 283. — Lire 1670 au lieu de 1710.

—

« En bombe » (LXXXVI, 366). — L'auteur de ce roman est Willy qui, mentionne la couverture, « a posé lui-même pour les illustrations photographiques ».

Le personnage principal n'est d'ailleurs autre que Willy lui-même qui s'est mis en scène dans la plupart de ses ouvrages sous le nom de Maugis. *En Bombe*, « roman moderne » a été édité par la librairie Nillson, Per Lamn, successeur.

MICHEL PAULIEX.

Mêmes réponses : GUDNIK ; BOGHAERT-VACHÉ ; GEORGES DEFER.

—

Grisette (LXXXVI, 340). Un des premiers ouvrages où il en soit parlé, c'est la comédie de Champmêlé, *les Grisettes* et *Crispin chevalier*, comédie en vers représentée et imprimée en 1671.

On écrivait quelquefois au XVII[e] siècle, *grizette*. Le poète Eustache Le Noble (1643-1711) décrit un certain Cliton, qui ne peut

Voir ni bourgeoise ni *grizette*
Qu'il ne jette dessus un œil concupiscent

Ce qui constituait la grisette, c'était la toilette, populaire par l'étoffe comme par la couleur qu'elle portait.

Plus tard, ce fut l'usage exclusif du bonnet, de ce bonnet qu'on jetait volontiers par dessus les moulins.

Ceci a été très bien noté dans un article sur *les Grisettes à Paris*, publié, vers 1830, par Ernest Desprez, écrivain très oublié, dans le *Livre des cent et un* :

Règle générale. — Acception faite de l'âge et du métier voulus, toute personne du sexe féminin est grisette, qui porte un bonnet semaine et dimanche ; qui porte un bonnet toute la semaine, sauf le hasard d'une noce ou d'un grand dimanche. Mais n'est pas grisette, qui ne porte bonnet ni semaine, ni dimanche. A cette règle générale, je ne connais pas une exception.

Une vingtaine d'années plus tard, les grisettes en bonnet cédaient la place aux lorettes en chapeau, « qui viennent, disait le vertueux Eugène Vermesch dans son *Latium moderne*, manger dans la main de la honte le pain émietté par la prostitution ».

HENRI D'ALMERAS.

*
* *

Dans un récit fait par la Dame Gourdan, célèbre entremetteuse et surintendante en titre des plaisirs de la Ville et de la Cour, nous trouvons le mot « Grisette » cité à propos des débuts de la comtesse Du Barry dans la galanterie en 1760.

Rappelons à ce propos que la future comtesse était à cette époque placée chez le sieur Labille, marchand de modes. Ce métier fort honnête en lui-même était devenu si décrié qu'une mère sage et prudente évitait de le donner à une jeune et jolie personne.

La dame Gourdan raconte sa première entrevue avec sa cliente :

« Je lui expliquai qu'une jolie fille, comme elle, n'était pas faite pour rester sur une chaise à manier l'aiguille et gagner peut-être vingt ou trente sols par jour ; que cela ne pouvait convenir qu'à une malheureuse et laide ouvrière qui ne pouvait faire mieux. Alors, je l'embrassai vivement ; je la conduisis dans mes apparments ; je lui fis voir mes boudoirs galants où tout respire le plaisir et l'amour ; je l'excitai à porter ses yeux sur des estampes qui les ornaient ; c'étaient des nudités et toutes sortes d'objets propres à allumer les désirs.

« Je voyais *ma jeune grisette* en repaître avidement ses regards ; elle était en feu, etc.

Et plus loin, toujours dans le même récit :

« J'en use de même envers les petites *grisettes* qui viennent chez moi, pour ne pas leur faire de tort et d'ailleurs pour conserver toujours mon droit de présentation ».

Plus tard quand la jeune Gomart de Vaubernier sera lancée et aura quitté le métier de modiste :

« Elle n'avait été jusque là vêtue qu'en *grisette* c'est-à-dire proprement, mais sans rien de recherché, ni de magnifique, sans affectation. Sa nouvelle position la mettant dans le cas de ne plus se gêner, elle voulut égaler les plus superbes courtisanes, du moins du côté des robes et de l'ajustement. »

GEORGES BILLARD.

*
* *

Au dernier catalogue Geoffroy, parmi les estampes d'époque Louis XIV, je vois au n° 245 : Femme de qualité *en grisette*.

Puis, au n° 405, une Grisette, lithographie de Léon Noël, d'après Grevedon.

SIMON.

*
* *

Autre étymologie possible : au temps de Louis XV, les seigneurs de la cour avaient coutume, pour éviter les indiscrétions, de faire porter les billets à leurs maîtresses par des laquais vêtus d'une livrée de couleur grise, anonyme ; ces laquais étaient qualifiés de « grisons » les ouvrières en mode ou en couture destinataires des billets portés par ces « grisons » prirent le nom de « grisettes » qui désignait par conséquent les filles du peuple jolies, pauvres et séduites.

P. L.

—

La coutume du dônage (LXXXXVI, 99, 276, 325, 370). — Je me félicite de rencontrer au nombre de mes confrères

un représentant de ma petite patrie et d'apprendre par sa courtoise communication que la coutume du dônage a persisté dans la partie du ci-devant baillage d'Am nt qu'il habite ; mais je puis encore une fois affirmer que cette tradition a disparu, si jamais elle a existé, dans la région de l'arrondissement de Gray où je passe l'été tous les ans depuis plus de 65 ans.

Un de mes proches parents, qui possède une propriété à l'autre bout du département, près de Villersexel, et que j'ai interrogé à cet égard, m'a répondu que la coutume du dônage était également inconnue dans son canton. Il semble donc qu'elle ne subsisterait plus qu'à l'état sporadique dans certaines localités de la Haute-Saône, et de l est de la France.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Animaux pendus en folklore (LXXXV, 961 ; LXXXVI, 86, 127, 276, 372). — En dépouillant les papiers manuscrits provenant des Archives des Saulx-Tavanes au château de Lux dont on n'a peut-être pas oublié, ici, qu'il fut longuement question naguère, dans l'*Intermédiaire*, à propos de la mort, toujours non expliquée, de Mme Daguessau et déposés depuis l'an 1862 aux *Archives départementales* à Dijon, nous y avons trouvé, provenant des pièces de la châtellenie de Til-Châtel, le dossier de la pendaison d'une truie méchante par les officiers de justice et par ordre du seigneur de Til-Châtel. ce qui prouve bien qu'en effet, comme l'écrit M. Ed. M. M. dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, de tels faits se sont produits « ailleurs qu'à Noisy » et étaient même d'un usage courant au moyen-âge, et un peu plus tard encore. Nous avons, d'ailleurs, signalé le grand intérêt que présentent à l'historien ces papiers, toujours non explorés ni utilisés systématiquement, des Saulx-Tavanes, dont on trouvera un historique sommaire à l'*Avertissement* de notre récent travail : *Notes sur Véronnes-les-Grandes et les Petites* (Dijon, 1923, F. Mettray et A. Dugrivel, 26, rue de la Liberté, 5 fr.).

CAMILLE PITOLLET.

***

Il y a longtemps que j'ai songé — et cela était inévitable — à l'explication des animaux pendus, parce que *condamnés à la pendaison*, en vertu d'un jugement régulier analogue à ceux cités par le registre de St-Martin de Champo (cf. p. 176). — Mais j'ai dû abandonner cette hypothèse, trop simpliste, pour plusieurs raisons.

1° On ne connaît pas, en effet, de lieux dits, au moins en Vendée, relatifs à des animaux *tués* ou *morts*, ou *brûlés* ! Il n'est question, en cette affaire, que de *pendus* (chèvre, loup, chat, chien). Pourquoi cette prédilection ? On *brûlait* pourtant, aussi souvent qu'on *pendait*...

2° De plus, la ville de St-Christophe du Ligneron, qui s'appelait *Capra Suspensa* en 1340 (Cartul. de Commequiers) *Capra pendua* dès 1201 (d°), était devenue en 1648 *La chèvre Barbine*, c'est-à-dire *La Chèvre* tout court ! Ce qui ne s'explique guère, si l'idée *pendaison* était bien à l'origine, au point de vue *punition*, de cette dénomination.

3° D'autre part, on a trouvé, en ce lieu, en 1859, un vase romain en bronze, représentant un *Faune* (c'est-à-dire un *Homme-bouc*) et un *Priape* (c'est-à-dire des divinités polaire et équinoxiale).

Il semble donc qu'il a dû y avoir là, jadis, à l'époque Gallo-romaine surtout, un lieu de culte, relatif au *Capridé*, symbole de l'Equinoxe d'automne.

4° Enfin, on n'a pas dit pourquoi, au Moyen-âge (cf. p. 176), on pendait des *chevaux* et des *truies* en réalité, alors qu'on ne connaît ni le *cheval pendu*, ni la *truie pendue*, en toponymie. Je n'ai noté que la *truie* qui file ; que *l'ane qui veille*, que *le cheval fondu* (Jeu).

MARCEL BAUDOUIN.

—

La table de l'« Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407). — Nos collaborateurs et abonnés ont parfaitement compris la nécessité d'une table sans laquelle les recherches, sur une période de 25 ans, sont laborieuses sinon impossibles. C'est d'une table générale que la valeur de consultation de l'*Intermédiaire* dépend. Nous enregistrons les adhésions à la table générale éventuelle, dont le prix ne saurait dépasser 40 fr. ; nous expliquerons en temps voulu les détails du prix de revient ; car il s'agit non d'une opération commerciale mais d'un travail à frais annoncés qui répond, pour tous les

intermédiairistes, à un besoin indiscutable.

Les dernières adhésions reçues sont celles de MM. :

Emile Diderrich ;
Paul Cottin ;
Docteur Roblin ;
Musset, directeur de la bibliothèque de la ville de La Rochelle ;
M. Bovet, directeur de la bibliothèque de la ville de Neuchatel ;
Le cercle artistique et littéraire, rue Valmy ;
Paul Jarry ;
Louis Bigard ;
A Pinaudier ;
Defer ;
Mme Potrel ;
Ch. Ratier ;
Nathan ;
Ch. von Kempen ,
Musée Carnavalet ;
Lieutenant Fleury ;
H. Jagot ;
Jean Schemit, 2 exemplaires ;
Docteur G. Secretat-Escande ;
L. Capet ;
Léon Deffoux ;
Jacques Meurgey ;
Monnot des Angles ;
A. P. Heuraux ;
Louis Lebel-Jehenne ;
A. Nepveu ;
Docteur Ed. de la Dure ;
Noël Charavay ;
Raoul Bonnet ;
Colonel Brosset-Heckel.
Pierre Nicot de Villemain.
De Kerallain.
Bibliothèque Saint-Sulpice (Montréal).
René Puaux.
Lieutenant-Colonel de Massas.

M. Jean Robiquet en nous adressant l'adhésion du musée Carnavalet, nous écrit :

Est-il besoin de dire que si l'*Intermédiaire* peut établir une nouvelle table générale à partir de 1897, nous souscrivons avec enthousiasme. Ce travail serait d'une véritable utilité pour tous.

—

Trouvailles et Curiosités

La misère chez les grands hommes. — Le public a quelque peine à s'imaginer la détresse et les difficultés matérielles au milieu desquelles se sont souvent débattus dans leur vieillesse certains écrivains et artistes célèbres, qu'il a connus comblés d'honneur et de gloire. Les deux lettres qui suivent lui enlèveront ses illusions à cet égard.

La première est adressée par Lamartine à un inconnu, dont un confrèreplus perspicace que moi devinera peut-être la personnalité.

Paris 10 mai 1862.
43, rue de la Ville l'Evêque.

Monsieur,

J'ai tenté un emprunt littéraire, il n'a pas été rempli. Je reviens avec confiance à mon travail, qui ne m'a jamais trompé. Vous en trouverez ci-joint les conditions modifiées de manière à ce que le prix en soit insensible.

Je n'ignore pas ce qu'il y a d'inusité et d'étrange dans le mode que j'emploie auprès de vous ; il peut paraître à la fois ou trop présomptueux ou trop humble à un écrivain d'engager lui-même à l'acquisition de ses œuvres. Je le fais cependant parce que cette inconvenance apparente et très pénible est pour moi un devoir absolu imposé par des causes qui n'ont rien que d'honorables et qui se justifieront d'elles-mêmes. Je n'ai pas d'autre moyen digne de vous et de moi de payer ma dette à ceux qui souffrent de mon insolvabilité présente ; je dois les satisfaire avant de mourir avec le prix de toutes les lignes que j'ai écrites dans ma laborieuse vie.

Puisse ce motif vous encourager à me seconder dans mon travail ; en y souscrivant, ne pensez pas à moi, pensez à l'objet de mes efforts ; que mes œuvres soient appelées à occuper dans votre bibliothèque une place à part, indépendante de leur mérite, la place que vous retrace à vous-même le souvenir d'un bienveillant concours et d'un généreux désintéressement.

Al. de Larmartine.

La seconde lettre est écrite par Boïeldieu au général Subervie.

Mon cher Subervie,

Bertin me dit que vous connaissez le chef de division chargé des Beaux-Arts et que vous savez par lui que j'ai adressé une réclamation à M. le comte d'Argout. Comme je ne reçois aucune réponse à ma lettre, ne pourriez-vous pas me mettre en rapport avec le chef de division afin que je sache de lui ce qu'il est bon que je fasse pour connaître ce que je dois espérer ; car je puis vous le dire, mon cher Subervie, ma position est des plus

fâcheuses et si on ne me rend pas une partie de ce que j'ai droit de réclamer, je suis forcé de m'en aller vivre dans quelque province, n'ayant plus les moyens de vivre à Paris. J'ai perdu places et pensions, mon éditeur de musique me fait banqueroute. Il ne me reste plus que le théâtre et vous savez ce qu'il produit maintenant pour des pièces usées qui ne font point de recette.

Ajoutez à tout cela que ma santé ne me permet pas de travailler et vous aurez une idée de ma position. Si je n'avais que moi à faire exister, je ne serais pas inquiet, mais (j'ai) une nombreuse famille à faire vivre, l'éducation de mon fils à soigner, une maison de campagne très-coûteuse, que je ne puis vendre, bien que je l'ai mise trois fois sur les petites affiches. Comment faire aller tout cela avec quatre ou cinq mille francs que le théâtre me rapportera cette année, tant en province qu'à Paris ?

Je vous en prie en grâce, mon cher Subervie, tâchez par votre ami de me faire donner réponse à ma lettre et que, en cas de non succès, je me résigne promptement à quitter Paris. J'irai donner des leçons en province, je me mettrai chef d'orchestre à Chalons-sur-Marne s'il le faut. Enfin si les artistes qui avaient quelques droits à la protection du gouvernement, ne peuvent pas même obtenir une réponse de ceux qui ont leur sort entre les mains, il faut fuir une capitale qui n'est favorable qu'aux artistes étrangers.

Je compte sur votre amitié et, en attendant réponse, je vous embrasse de tout cœur.

Votre ami
BOÏELDIEU.

ce 11 mai 1830.

Les originaux de ces deux lettres font partie de ma collection d'autographes. Elles sont, je crois, inédites.

ORFRÉMONT.

—

Nécrologie

M. CHAIX D'EST-ANGE

M. Chaix d'Est-Ange est décédé à Paris ; cette mort nous afflige profondément. La perte de l'éminent généalogiste sera vivement ressentie dans le monde de l'histoire et des lettres.

Il avait conçu un ouvrage destiné à dresser une notice succincte sur toutes les familles nobles ou d'apparence noble, intitulé : *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables, à la fin du XIXᵉ siècle.*

Le premier tome paraissait en 1903, imprimerie Herissey, Evreux. Le tome dix-septième a paru en 1921 (FAB-FEI). Le dernier nom qui y figure est Feix (Luret de).

Cet important ouvrage est donc loin d'être achevé.

Il répondait à une absolue nécessité ; il nous manquait. M. Chaix d'Est-Ange l'avait étendu à un certain nombre de familles de haute bourgeoisie dont l'histoire demeure liée à celle de leur pays et dont quelques-unes ont su acquérir une illustration que bien des familles nobles pourraient leur envier.

Chacune des notices indique l'origine de la noblesse et les titres nobiliaires de chaque famille ; la date des jugements de maintenue dont elle a pu être l'objet lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; le lieu où elle a pris part aux assemblées de la noblesse en 1789, les principales illustrations, les principales alliances.

La réalisation de ce magistral ouvrage a été aussi parfaite que désintéressée. Tiré à 200 non mis dans le commerce, son auteur a voulu par là attester son absolue indépendance. C'est en tout sacrifice et en tout honneur, et pour la seule gloire des grandes familles de France, qu'il a élevé ce monument.

Il est d'une consultation indispensable. Depuis vingt-trois ans que les érudits s'y réfèrent comme à la plus limpide et à la plus pure des sources, jamais le « Chaix d'Est-Ange » n'a été pris en défaut.

Que va-t-il advenir de cet ouvrage ? Il faut qu'il soit continué. C'est le vœu que forment tous les historiens, tous les érudits, tous les chercheurs.

L'*Intermédiaire* est certainement l'interprète d'un désir unanimement formulé, qui espère voir achever le dictionnaire généalogique le plus sûr, le plus complet, le plus considérable qui ait encore été entrepris.

M. Chaix d'Est-Ange, dans l'*Intermédiaire*, signait du pseudonyme de *Lascombes*, qui était le nom de sa propriété.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXVI° Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 10 Juin 1923

N° 1582
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1582
31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — Un an : 30 fr. ; Six mois : 16 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 34 fr. ; Six mois : 18 fr.

SOMMAIRE



LXXXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juin 1923.

N° 1582 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

N° 1582 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les Bonaparte et la Grèce. — 1° Je désirerais obtenir des renseignements manuscrits, imprimés et iconographiques concernant le prince Paul-Marie Bonaparte, fils de Lucien, autres que ceux dont M. René Puaux a fait état dans le très intéressant article qu'il a consacré (*Temps* du 7 avril 1921) à « Paul Bonaparte Philhellène ».

2° De même, je désirerais avoir des précisions sur la candidature au trône de

Grèce du duc de Reichstadt et, en général, sur tout ce qui a pu concerner le Roi de Rome et les Grecs, soit à la naissance du fils de l'Empereur, soit lors de son baptême, soit pendant son séjour à Vienne.

J'ai, bien entendu, déjà consulté à ce sujet Welschinger et Prokesch Osten, mais je n'en sais guère plus.

De Vise.

—

Sonnets pastiches d'Arthur Rimbaud. — Le 1er novembre 1888, Verlaine adressait au journal *La Cravache* la lettre suivante :

Dans le dernier numéro de *la Cravache* vous avez publié un sonnet d'Arthur Rimbaud, signalé par Vittorio Pica. J'atteste l'authenthicité de ces vers, faits sur le tard, de même que celle de ceux imprimés par l'*Anthologie* de Lemerre, œuvres de jeunesse.

Quant aux choses du *Décadent* que son directeur, *namely* Antoine Baju, prétend tenir, à travers quelles mains ? de Rimbaud, je maintiens mon démenti.

Le jeune M. Duplessys, me contredira-t-il.

Tout vôtre.

Paul Verlaine.

Pourrait-on nous indiquer dans quels journaux et à quelles dates ces sonnets pastiches ont parus ? Plusieurs des sonnets attribués à tort à Rimbaud n'ont-ils pas été recueillis dans l'édition du *Reliquaire* publié avec préface de Darzens en 1891 à la librairie Genonceaux ?

Un Verlainien.

Grenadiers postiches. — J'ai vu à Châteauroux, vers 1885, chez un officier de mes amis, un sabre dont la lame portait une inscription gravée qui m'a parue singulière et que je n'ai trouvée nulle part depuis.

Ce sabre était un briquet comme ceux en usage sous Louis XVI ou la Révolution ; mais au lieu de porter une grenade et les L entrelacées d'un côté et de l'autre le mot : « grenadier », il portait de chaque côté de la lame les mots :

« Grenadiers postiches ».

Qu'est-ce que ces fameux grenadiers ? Je serais curieux de les connaître et fais appel pour cela aux érudits militaires de l'*Intermédiaire*. SATURNIN MOGE.

—

[La partie généalogique, d'ailleurs aussi intéressante qu'utile, se développe au détriment des autres...

Nous avons reçu *soixante douze* questions sur des recherches généalogiques : nos colonnes ne sauraient y suffire. Nous prions nos collaborateurs de s'en tenir à ce qui leur importe le plus. Il nous est impossible de mettre dans chaque numéro plus de dix à douze questions de cet ordre. Quand la place manque, nous devons donner la priorité aux questions concernant les personnalités historiques].

—

Campion de Tersan, graveur. — Un aimable collègue pourrait-il me donner quelques renseignements sur Campion de Tersan, graveur amateur ? Quelles sont ses œuvres ? Je sais qu'il grava, entr'autres, les *Quatre heures du Jour*, en 1771.

FRANCOPOLITANUS.

—

Famille De Chamlay. — Je désirerais connaître les armes et le lieu d'origine exact de cette famille.

Un intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur le marquis de Chamlay, Champlay ou Chanlay, maréchal général des armées de Louis XIV ?

Tous renseignements concernant cette famille nous intéresseraient.

Connaît-on des portraits de membres de cette famille ? JEHAN ROBERT.

—

Le Maréchal Lebœuf. — Les journeaux annoncèrent dernièrement le mariage du Marquis d'Aubigny, petit fils du Maréchal Lebœuf, et quelques jours après, le décès de la Maréchale, à Paris.

Nous serions désireux de savoir quel est le lieu d'origine du Maréchal ; s'il appartenait à une famille de soldats, quel était le nom de la famille de son épouse, si leur petit fils a un lien de parenté avec les d'Aubigny dont un fut ambassadeur à la fin du siècle dernier.

MONTMOREL.

—

Mallarmé et Alphonse Daudet. — Dans un article du « Supplément littéraire » au *Figaro* du 2 juin dernier, intitulé *Banville, Mallarmé et leur amis anglais*, M. C. Jean Aubry nous fait connaître que, vers 1875, Mallarmé correspondait avec un Irlandais du nom de O'Shaugnessy qui cumulait, la profession de clerc d'avoué avec celle de poète, et s'employait obligeamment à faire publier dans l'*Athenœum* des notes de l'auteur de l'*Après-midi d'un Faune*.

Dans une de ses lettres, Mallarmé se plaint à son ami de n'avoir pas vu paraître dans cette revue certaines notes importantes et ajoute qu'il a eu des ennuis avec Alphonse Daudet au sujet d'une note que l'*Athenæum* avait publiée, mais qui n'était pas de lui.

Quel était le contenu de cette note qui aurait amené des froissements entre Mallarmé et l'auteur du *Petit Chose* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille de Maupassant. — J'aimerais connaître la généalogie de Guy de Maupassant ou savoir où je pourrais la trouver.

Est-ce que Guy de Maupassant descendrait de Marie-Anne de la Marche qui épousa, vers le milieu du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste de Maupassant, secrétaire à la grande chancellerie ? L. J.

—

Les de Mézil, magistrats tourangeaux. — *La Statistique d'Indre-et-Loire*, par Moreau, pour l'année 1911 indique trois légistes de ce nom exerçant alors à Tours : Un juge du Tribunal de première instance, un avoué et un suppléant du juge de paix de Tours Centre. Je désirerais avoir des renseignements biographiques sur ces 3 personnages.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

La famille Buade de Frontenac. — Je recevrai avec plaisir et reconnaissance tout renseignement utile à l'histoire de Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, seigneur de l'Isle Savary, maître de camp du régiment de Normandie, maréchal de camp et armées du Roi, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Canada, Acadie, ile de Terreneuve et autres pays de la France septentrionale, chevalier des ordres de Jérusalem et de Saint Louis, né en 1620, mort en 1698 à Québec.

Il était apparenté aux Phelypeaux, d'Huxelles, d'Humières, d'Epinay, de Bourdeille, de Béthune, de Montmort.

En 1645 il était au siège de Rosès en Catalogne, aux côtés du marquis d'Huxelles, son oncle. En 1646 on le retrouve en Toscane et devant Orbitello où il eut un bras cassé ; il était maître de camp du régiment de Navarre. En 1664 il était avec le régiment de Carignan-Salières à la journée de Saint Gothard. En 1669 à Candie (Ile de Crête).

Il avait épousé Anne de la Grange-Trianon, amie de Madame de Grignan, confidente de Madame de Maintenon, associée de la duchesse de Montpensier jusqu'à St-Fargeau. De Anne de la Grange Saint-Simon écrit, entre autres choses :

« Madame de Frontenac et Mademoiselle « d'Outrelaise, qu'elle logeait avec elle à « l'Arsenal, donnaient le ton à la meilleure « compagnie de la ville et de la Cour, sans « y aller jamais. On les appelait les *Di-« vines*. En effet, elles exigeaient l'encens « comme déesses et ce fut toute leur vie à « qui leur en prodiguerait ».

Frontenac fut, à deux reprises, nommé Gouverneur de la Nouvelle France. Sa femme ne l'y accompagna pas.

Après sa mort son cœur fut envoyé en France et déposé à l'Eglise St-Nicolas-des-Champs à Paris.

Madame de Frontenac a son tombeau à l'église Saint-Paul. Elle mourut en 1707.

Toute indication de source documentaire, publique ou privée, touchant, de près ou de loin, à Frontenac, à sa femme, ses parents, ses terres, sa carrière, ses écrits, etc., sera la bienvenue.

EDMOND BURON.

Bory de Saint-Vincent (ouvrage de). — On m'a parlé d'un livre de ce colonel consacré à l'Espagne. Quel est son titre exact ? Serait-ce simplement dans son ouvrage intitulé : *Résumés géographiques* qu'il parlerait du nord de la péninsule ? Où et quand fut édité cet ouvrage, que je désirerais bien consulter, pour mes études géographiques sur le nord de l'Espagne.

SAINT-SAUD.

—

Un moine singulier. — On trouve dans les *Œuvres Posthumes de d'Alembert* (Pougens 1799), en une lettre, non signée, sur Milord Maréchal, ancien gouverneur de Neuchâtel pour Frédéric II, et qui venait de mourir : « C'est de là qu'il m'écrivit gaiement la fin d'un capucin qui, pour l'être, avoit abdiqué le dogyat de Venise et qui venait de mourir à Tréviso, de chagrin de n'avoir pas été élu gardien de son couvent ».

Quel est donc cet homme tant de fois singulier ?

CHARLES-ADOLPHE C.

—

Famille Thinault de Chargé. — Où trouver des renseignements sur *Laurent Thinault de Chargé*, lieutenant de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Chinon, vers 1720 et sur *Louis-Laurent Thinault de Chargé*, avocat et lieutenant particulier de la même maîtrise de 1760 à 1789, sans doute fils du premier ? Appartenaient-ils à la famille du même nom qui s'est alliée deux fois au moins à la famille Mestayer de la Rancheraye appartenant également au pays de Chinon ?

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

« Le Journal de la Païva ». — Dans la séance de la Chambre du 14 juin 1923, M. Léon Daudet a lancé cette interruption :

M. Léon Daudet. — Les républicains ont pavoisé le soir de Sadowa, manifestant ainsi que la politique républicaine était avec la Prusse contre l'Autriche. Je vous renvoie aux mémoires de Hohenlohe et au *Journal de la Païva*. (Interruptions sur divers bancs).

Qu'est-ce que ce *Journal de la Païva* ?

V.

Alphonse Peyrat et Napoléon Peyrat. — Alphonse Peyrat, le père de la marquise Arconati Visconti qui vient de mourir, était de Toulouse, Calviniste de naissance, il avait fait ses études théologiques et avait même été un moment pasteur protestant. Mais il n'avait pas tardé à abandonner le pastorat pour faire du journalisme à Paris et était devenu l'homme politique dont chacun connaît la carrière.

Il y a eu un autre Peyrat, dont l'*Intermédiaire* s'est occupé il y a près de vingt-cinq ans (XL, 767, 900, 940), qui, ainsi que son homonyme était du midi, de confession calviniste et pasteur protestant. Celui-là se prénommait Napoléon, mais était plutôt connu dans le monde des lettres sous le pseudonyme de « Napol le Pyrénéen ». Il avait composé un certain nombre d'ouvrages d'histoire religieuse, ainsi qu'un recueil de vers intitulé *Arise, romancero religieux, héroïque et pastoral* (1863).

Je voudrais savoir si les deux Peyrat avaient entre eux quelque lien de parenté.

G. P. M.

—

Rémy, peintre. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur un peintre du nom de Rémy qui existait fin XVIIe siècle ou commencement XVIIIe siècle et signait en majuscules : REMY PINXIT ?

M. A.

—

Famille Requa, Requie, ou Lecuyer. — Je désirerais avoir des renseignements historiques et généalogiques sur la famille protestante Requa, Requier ou Lécuyer, qui quitta la France après la prise de la Rochelle ou la révocation de l'édit de Nantes ; cette famille devait avoir des intérêts à Paris et à la Rochelle comme commerçants.

ROBERT DORÉ.

—

Famille des Ruyneaux de Montbion. — On désirerait des renseignements sur :

François de Montbion, sieur des Ruyneaux des Réaux, capitaine aux grenadiers de France, mort en 1759 ;

Marie des Ruyneaux de Montbion † 1731 ; Louis-Charles de Ruyneaux de Montbion, gendarme de la garde du roi, puis capitaine de cavalerie, mort en 1769.

Pourrait-on savoir quel degré de parenté unissait ces trois personnages ? Quelles étaient leurs armoiries ? Connait-on d'autres membres de leur famille ? Qu'en sait-on ?

JEM.

—

Armoiries à déterminer : fleur de lys de jardin. — A quelle famille appartiennent ces armoiries, relevées sur le portrait d'un magistrat, gravé *ad vivum* par Lochon, 1657 :

Ecartelé : *aux 1 et 4 de sable à la fleur de lys de jardin d'argent : au chef cousu d'azur, chargé de deux coquilles d'argent* : *aux 2 et 3, contrécartelé d'azur et d'or* ; l'écu timbré d'une couronne de comte, surmontée d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins : supports deux lions.

G. A. M.

—

Armoiries à identifier : trois glands. — a) *D'azur au chevron de... accompagné de trois glands de... Ecu ovale deux lévriers comme supports, couronne de comte.*

b) *de... à un sanglier (ou porc) passant de... au chef d'azur chargé de trois étoiles de...*

Ecu en cartouche, tortil de baron.

TABAC.

—

Armoiries à déterminer : au lion de gueules. — *D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'....* ; *à la bordure de sable chargée de dix besants d'or, 3, 2, 2, 3.*

Supports : *deux lions*. Couronne à 3 fleurons et rangées de perles. L'écu et les lions sont posés sur un tertre.

Dr RAEYMAEKERS.

—

Mélusine, emblème. — Quelle est l'origine et la signification de l'emblème appelé « mélusine », qui figure au cimier des armes de certaines familles françaises ?

N'aurait-il pas une origine germanique ?

A. DE LA S.

—

Costume dans un portrait. — Nous possédons un portrait de famille représentant un personnage vêtu d'une robe rouge

qui semble en soie, portant une perruque blanche courte, manchettes en dentelle sortant de manches noires et un rabat noir liséré de blanc. Comme nous comptons dans notre ascendance, des Conseillers à la Chambre des Monnaies de Lyon, des Abbés Comtes de Lyon, des Chanoines d'Ainay pour nous faciliter l'identification du dit portrait, nous serions désireux de savoir si son costume peut être supposé celui d'un de ces personnages.

MONTMOREL.

—

S couchés. — Depuis un certain nombre d'années, on remplace parfois les S majuscules habituels, par des S lamentablement couches qui, à mon avis, hurlent d'être associés avec d'autres lettres dont le style est tout à fait différent. Cela m'a, je crois, frappé pour la première fois, dans le titre d'un périodique *Rions*, publié quelques années avant la guerre. D'où vient cette fâcheuse innovation, qui a peut-être été importée ?

E. W.

—

Héloïse et Abailard. — Peut on me procurer la liste entière des ouvrages, anciens et modernes, parus sur Héloïse et Abailard ?

ST-BERNARD.

—

« L'apothéose du beau sexe ». — Quel est l'auteur du curieux petit livre ayant pour titre l'*Apothéose du beau sexe*, et paru à Londres chez Van Der Hoek, en 1712.

Ce livre est donné par l'éditeur comme ayant été trouvé parmi les papiers d'un savant. Il est orné d'une gravure en frontispice de P. Yver portant comme titre « La Boëte de Pandore ».

A. C. MONTPELLIER.

—

L'Histoire de la marquise de Pompadour. — Je viens d'acquérir le livre suivant :

« L'histoire de Madame la Marquise de Pompadour, traduite de l'anglais. A Londres aux dépens du sieur Hooper, à la Tête de César, 1759 ». 2 parties, petit in-8°

« Mémoires pour servir à l'histoire de la marquise de Pompadour. Traduites de l'Anglais. A Londres, aux dépens de S. Hooper à la tête de César, 1763 ». Petit in-8°.

Les deux ouvrages en un volume. cart. orig. sont attribués à Mlle Fauque, dite Madame de Vaucluse.

Je désirerais savoir :

1° S'il est exact qu'on puisse attribuer ces ouvrages à Mlle Fauque. Références.

2° Dans quel ouvrage les Goncourt ont-ils dit : « Petit volume des plus curieux et différents des volumes de Mademoiselle Fauque et encore plus rare que ce dernier. Le seul exemplaire que j'ai rencontré de ces Mémoires est celui que je possède et qui provient de la Bibliothèque de M. de la Fizelière ».

3° Cet ouvrage existe-t il toujours dans la Bibliothèque de l'Académie Goncourt ?

F. T. M.

—

Annoncier. — L'Académie française a-t-elle adopté ce mot pour désigner celui qui s'occupe des annonces.

A. M.

—

Guillot Le Songeur. — Que signifie cette expression : en être à Guillot le Songeur ?

Dans une lettre de 1629 de l'évêque de Périgueux au Roi, on lit à propos des protestants

> Ces gens monstrent qu'ils branlent dans le manche, se défient de leur cause, ne scavent plus à qui en rescrire et en sont, comme on dit, à Guillaume le Songeur. puisqu'au lieu de leurs vieilles drogues évantées, ils ont recours à l'Orient pour en mandier de toutes fresches.

Le prélat, mordant, dénonçait à Louis XIII, le seigneur de Lardimalie, qui répandait « certaine profession de foy, faicte sous le nom d'un prétendu Cyrille, patriarche de Constantinople ».

SAINT-SAUD.

—

Faire le diable à quatre (III). — D'où vient l'expression « Faire le diable à quatre » ?

LE PICARD.

[Cette question a été déjà posée et n'a reçu aucune réponse vraiment définitive].

Réponses

Le registre de la statue de Strasbourg (LXXVIII, 242). — Le bibliothécaire du Ministre de l'Intérieur a bien voulu me faire savoir, il y a un certain temps déjà, que ce registre était déposé dans sa bibliothèque depuis plus de 35 ans, lorsque, sous le ministère de M. Clemenceau, vers 1907 ou 1908, il reçut, « par l'entremise » du Directeur du Cabinet, l'ordre de l'envoyer au musée Carnavalet. Je viens de m'assurer auprès de la direction du Musée qu'il y est conservé en effet, mais il ne s'y trouve pas exposé.
(Voir XLVII).

L'heure de la déclaration de guerre en 1914 (LXXXVI, 377). — J'ai sous les yeux le « Livre Jaune » contenant les « Pièces relatives aux négociations qui ont précédé les déclarations de guerre de l'Allemagne à la Russie (1er août 1914) et à la France (3 août 1914) (Hachette, 1914).

Ce document *officiel* contient à la page 131, sous le n° 147, la :

« Lettre remise par l'Ambassadeur d'Allemagne à M. René Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, au cours de son audience de départ, le 3 août 1914, à *18 heures 45* ».

Cette lettre n'est autre que la déclaration de guerre ; elle renferme au 2e alinéa la phrase suivante :

Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière puissance.

Les agressions auxquelles il est fait allusion sont les fameux raids d'avions, inventés par les Allemands, sur Karlsruhe et Nuremberg.

La déclaration de guerre a donc été signifiée le 3 août 1914 à *18 heures 45*.

M. de C.

Le maréchal Bugeaud (Lettre du maréchal) (LXXXV, 4, 52, 298, 515 ; LXXXVI, 61). — **Une lettre inédite du maréchal (août 1848)**. — Ayant appris par l'*Intermédiaire*, que j'ai eu le plaisir de consulter ces jours derniers, que Mlle Feray-Bugeaud d'Isly sollicitait la communication des lettres écrites par le maréchal Bugeaud, j'ai le plaisir de vous faire parvenir la copie d'une lettre déposée à la Bibliothèque municipale de Cahors (Fonds Gréal 16518) ; peut-être la jugerez-vous assez intéressante pour l'insérer dans l'*Intermédiaire*.

L. Saint-Marty.

*
* *

La Durantie, le 5 août 1848.

Mon cher Monsieur Brizon, (1).

Je ne vous ai pas répondu tout de suite parce que j'étais malade. Je le fais aussitôt que ma fièvre me le permet.

Je suis en très bonnes relations avec M. le général *Cavaignac* (2) et je n'ai qu'à me louer de ses procédés. Mais vous comprendrez que je me sois fait une loi de ne rien lui demander. Il a été sous mes ordres pendant six ans et demi ; il ne convient guère que je me fasse solliciter auprès de lui, pour une foule de petites choses, car, si je commençais et que le public s'en aperçut, je ne manquerais pas d'être assailli. Il y a peut-être un peu trop de fierté dans ma conduite ; quoi qu'il en soit je ne m'en départirais que pour un grand intérêt de localité ou pour réclamer contre une grande injustice faite à un citoyen.

Je regrette de ne pouvoir servir Monsieur *Ayma* (3) parce que je sais que c'est un homme de mérite. Cela ne doit pas vous empêcher, mon cher monsieur, de donner suite à votre projet de me visiter avec M. Ayma. J'aurai grand plaisir à vous voir tous les deux et à causer avec vous, un peu de la politique du jour, beaucoup d'agriculture, cette science, cette industrie où l'on devrait chercher la bonne, la vraie politique et le remède à une grande partie des maux de la société.

Si nos affaires intérieures se sont améliorées, sans être encore bien bonnes, notre politique extérieure s'obscurcit beaucoup. Voilà la Sardaigne et la Lombardie qui demandent notre intervention : si l'on intervient, c'est

(1) Nous n'avons pas les éléments pour identifier ce M. Brizon.

(2) Il s'agit évidemment de Eugène Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie en 1848 ; chef du Pouvoir exécutif en juin la même année.

(3) Ce M. Ayma était un universitaire de Cahors (1807-1893) alors principal du collège de Brives, plus tard proviseur et enfin inspecteur d'Académie.

la guerre générale qui nous conduira à la banqueroute ; si l'on n'intervient pas, nous sommes menacés de nouveaux troubles de la part de ces patriotes rouges qui regardent le peuple comme de la poussière ; qui se moquent de son bien être, de son existence même, pourvu qu'ils satisfassent leurs théories révolutionnaires. Vous savez que les démagogues ont été le fléau des nations à toutes les époques ; nous en avons plus qu'aucun peuple n'en ait jamais eus. Je ne crois pas qu'aux plus mauvais temps de Rome et de la Grèce, il y ait eu autant d'idées fausses et perverses, autant de scélérats que nous en nourrissons dans notre cher pays qui se dit à la tête de la civilisation du monde.

Jusqu'ici, je n'avais pas compris les misanthropes, mais les *Proudhon*, les L.*Blanc*, les *Cabet*, les L.-*Rollin*, et toute leur petite monnaie qui se trouve répandue dans nos provinces,m'ont rendu très voisin du dégoût de l'espèce humaine,et cependant il n'y eut jamais un caractère moins porté que le mien à la misanthropie. Je voyais tout en beau, je ne pouvais croire à un mauvais sentiment, j'aimais l'espèce humaine et je la servais avec un zèle chaleureux. Faut-il donc qu'on m'enlève encore une à une toutes mes illusions ?

Recevez, mon cher Brizon, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal B. D'ISLY.

[Cette lettre ne figure pas dans l'ouvrage de Mlle Feray-Bugeaud d'Isly : *Lettres inédites du Maréchal Bugeaud*. Emile Paul, 1923].

—

Fils du ciel (LXXXVI, 428). — Les termes de Ciel et de Souverain d'en haut, que les anciens emploient en Chine 2.000 av. J.-C., étaient pour eux deux termes identiques,désignant, disent les commentateurs, le même Etre intelligent,le maitre universel ; le terme Ciel s'appliquant à son essence, le terme Souverain exprimant sa puissance.

Dans la *Vie de Jésus*, Renan écrit en note :

Le mot ciel, dans la langue rabbinique de ce temps, est synonyme du nom de Dieu qu'on évitait de prononcer.

L'œuvre du Ciel, dit Kao-Yao, un homme (l'empereur) est chargé de l'accomplir pour lui sur la terre... Le Ciel récompense ou punit le prince, selon que le peuple le loue ou le blâme.

(Traduction du R. P. Wieger).

« Mais une puissance divine, écrit M. Grasset dans : *La Religion des Chinois*, n'agit que par l'intermédiaire de ses fidèles ; en retour, ceux-ci participent étroitement à la divinité : le roi porte le titre de *Tient-tseu*, Fils du Ciel. La spéculation sacerdotale, pour donner une valeur pleine à ce titre, a su créer des mythes généalogiques qui ratatchent à un vrai fils du Ciel la lignée royale. L'idée première est que le roi est celui que le Ciel traite comme un fils, c'est-à-dire celui à qui il délègue son pouvoir ».

Vers l'an 1250, une ode composée à la louange de l'empereur Ou-Ting disait : « Jadis le Ciel fit descendre une hirondelle et donna ainsi naissance à Sie. Le Souverain d'en haut voulut que ce sien fils fût l'ancêtre de la future dynastie Chang, etc., etc. ». (Trad. Wieger). Voici la légende : Kien-Ti se baignait, au printemps, dans une rivière avec ses deux sœurs ; une hirondelle laissa tomber un œuf de 5 couleurs. Chacune des trois femmes, voulut s'en emparer. Ce fut Kien-Ti qui l'avala et elle se trouva enceinte. Sie, son enfant, fonda la famille Tseu (Tseu entre autres choses veut dire *œuf* ; la langue chinoise permet de nombreux jeux de mots : Tien Tseu : fils ou œuf du Ciel).

Telle fut, d'après la légende, la première origine de l'appellatif Fils du Ciel.

Remarque : Dans son récent ouvrage : *Le Royaume des Cieux*, M. Ch. Nordmann écrit p. 116 :

Les hommes ne sont que de petits pantins éphémères dont chaque pulsation, chaque geste sont commandés par ces légères ficelles d'or : les rayons solaires. Nous avons tous en réalité les mêmes quartiers de noblesse que ces empereurs de Chine, qui, croyant naïvement se distinguer ainsi de leurs simples sujets, se sont fait appeler les Fils du Soleil.

Mais, outre que les empereurs de Chine ne se sont jamais fait appeler ainsi, il n'y a rien, en Chine, de comparable au mythe du soleil des grandes religions que l'on connait.

ANDRÉ DUBOSCQ.

—

La religion blanche (LXXXVI, 92). — La convention religieuse conclue entre le Premier Consul et Pie VII, en 1801, ne rencontra pas que des adhésions parmi les fidèles ; elle connut des dissidents que

l'on qualifia d'anticoncordataires et plus communément de *Blancs* ou de Bleus. La religion *blanche* est donc l'opposition religieuse au Concordat.

Ses adeptes : prêtres et laïques, savants, pieux, de caractères décidés pour la plupart, se basant sur les enseignements de l'évangile et sur la tradition, rejetèrent ce pacte signé entre Rome et la France, au nom du principe de l'inamovibilité de l'épiscopat.

L'argument suivant rend très bien les sentiments des opposants : le Pape a supprimé les anciens sièges et en a rétabli 60. C'est une suppression simulée qui n'a pour but, ni la suppression des sièges, puisqu'on les laisse subsister, ni leur création puisqu'ils existent, mais seulement de dépouiller les légitimes propriétaires contre lesquels le Pape savait n'avoir aucun moyen de droit à faire valoir pour les en chasser. Le Concordat et les bulles sont donc schismatiques ; de même que la Constituante opposa 83 évêques de sa fabrication aux 130 anciens, de même Pie VII substitue 60 faux évêques à ceux qui existaient ; il renouvelle le schisme de 1791, etc ..

Les origines de cette opposition, qui gagna principalement la Vendée, le Poitou, le Lyonnais et pays limitrophes, sont de deux sortes : les vieilles doctrines gallicanes et le ferment janséniste qui agissait encore dans certains diocèses : Lyon, en particulier.

Les Blancs ou les Bleus — on les nomme ainsi indistinctement — forment encore de petites communautés dans certains villages. Ils ne fréquentent pas l'église ; leur chef, choisi parmi les anciens, a deux principales fonctions à remplir : il donne le baptême et il récite en français la messe dans la chambre des défunts. Le dimanche, les anciens lisent encore cette même messe en français. les jeunes, pour la plupart, ont oublié cette pratique et ne croient à rien.

A certains jours de l'année, les Blancs se rendent en pélerinage à des chapelles, toujours écartées et souvent ruinées. Dans le haut Beaujolais, avoisinant le Charollais, ils allaient, avant leur réparation, aux chapelles de Dun et de Vers, ils vont toujours à celle de Bisserolles, puis aussi à la montagne de St-Rigaud, près Monsols, qui était autrefois surmontée d'un petit prieuré dont on devine les restes sous les ronces et la mousse. Privée d'évêques depuis près d'un siècle et de prêtres depuis 50 ans, la religion blanche perd peu à peu de son importance et se meurt un peu plus chaque jour, telle une branche séparée du tronc principal qui lui donnait la vie.

FRANCOPOLITANUS.

—

Campagnes vendéennes de 1815 et 1830 (LXXXVI, 3, 54, 109, 245, 246, 342). — Je n'ai jamais préféré, en histoire, les romanciers aux historiens et aux mémorialistes, comme m'en accuse gratuitement M. H. Baguenier Desormeaux. J'ai simplement voulu ajouter à une bibliographie de la « campagne » vendéenne de la duchesse de Berry un ouvrage non composé par un chouan, ou un historien du parti des chouans. Les historiens tout court sauront, eux, retrouver dans les *Mémoires* de Dumas père le témoignge très précis de ce dernier touchant la façon dont furent composées les deux éditions de *La Vendée et Madame* et ils n'attribueront, au surplus, pas plus de valeur qu'elle n'en mérite à l'indication de Quérard, dont l'article sur le propre Dumas dénonce suffisamment la partialité à son endroit. Quant aux autres, ceux qui font de l'Histoire un instrument, ils continueront à rejeter, sous des prétextes divers, les garants qui contredisent leurs thèses. Cela a toujours été et je n'aurai pas la sotte prétention d'y rien changer.

CAMILLE PITOLLET.

—

Mme de Bawr (LXXXV, 620, 736 ; LXXXVI, 247, 394). — *Faute d'un point — dit-on — Martin perdit son âne.*

Faute d'un accent, la deuxième phrase du dernier alinéa de ma notice ne se comprend pas.

Au lieu de *cette parente*, il faut lire : *cette parenté*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le peintre Cailliate (LXXXVI, 333). — On ne connaît pas de peintre de ce nom. Il s'agit certainement de Jean-Antoine-Claude Caillat, né vers 1765, à Lyon,

d'où il alla travailler à Paris, à l'école de l'Académie Royale.

Caillat devait avoir alors 22 ou 23 ans. Et tout ceci concorde bien avec les indications que nous fournit notre confrère Old Noll.

Malheureusement, on ne possède guère de renseignements sur l'œuvre de cet artiste.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Parenté d'Elisabeth Carré (LXXVIII, 333). — D'après l'identité des deux noms, Elisabeth Carré pourrait être la tante du célèbre controversiste ? Ce dernier, né à Paris, était fils d'un maître des requêtes qui fut intendant de Bourges et de Limoges (Voir : *Biographie Michaud*).

Les Carré de Genouilly et de Montgeron portaient : *d'argent, à un rameau de 2 branches d'olivier de sinople, fourchues et passées en sautoir, fruitées de gueules, la tige accostée de 2 roses de même ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or* (*Armorial de Dubuisson*).

G. A P.

—

Descendance du comte de Brachet (LXXXVI, 379). — La généalogie de la maison de Brachet par L. Pataux, Limoges, Ducourtieux, 1885, donne à Jean-Baptiste de Brachet et à sa seconde femme, Anne-Louise Elisabeth de Chastenay de Gissey, neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. Parmi ces dernières :

Marie Césarine Augustine ;
Marie-Michelle ;
Catherine Françoise ;
Christine-Frédérique.

reçurent les 10, 11 et 12 février 1767, des brevets de chanoinesses, comtesses du chapitre noble de Neuville. Il n'est pas autrement question des autres enfants.

MONTEBRAS.

—

Chaudesaigues (LXXXV, 765 ; LXXXVI, 255). — Dans le supplément littéraire du *Figaro* du 12 mai 1923, M. François Montel a publié, sous le titre, *Un ennemi de Musset*, un intéressant article sur Chaudesaigues, dans lequel il approuve le reproche de plagiat adressé à l'auteur des *Nuits* par ce critique maintenant à peu près oublié, et ajoute quelques renseignements inédits aux notes biographiques données sur ce dernier par notre confrère, M. de Méziriac.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Sur le critique Chaudes-Aigues, il est essentiel de consulter l'étude de Philibert Audebrand parue dans la *Revue de Paris* du 16 février 1865, (tome IX, p. 536).

Chaudes Aigues s'est toujours montré très sévère et très injuste pour Alfred de Musset, il ne pouvait, paraît-il lui pardonner la faute grossière qui se trouve dans la pièce : *Sur une Morte*. Un des vers de cette pièce se termine ainsi : *dans l'argile humain*. Voilà nos grands poètes disait le critique, ils n'ont pas même le savoir d'un échappé de collège. (Consultez : Biographie d'Alfred de Musset par Paul de Musset, Edition Charpentier, in-12, page 122).

ARMAND LODS.

—

Famille de Drouas (LXXXVI, 44, 159, 257, 351). — Lire : Henriette de Drouas, mariée le 13 mai 1908 à Jacques de Vaulx.

Isabelle de Drouas, mariée le 9 juin 1909 à Pierre de Blanquet de Rouville.

Hélène de Drouas, mariée le 4 avril 1923 à Henri Burin des Roziers.

Parmi les représentants de la famille de Drouas il convient de citer : le marquis et la marquise de Lestrange née de Drouas et leurs enfants : le comte Charles de Ville de Ferrières, fils du comte et de la comtesse née de Drouas, décédés et sa sœur.

C. F. DU B.

—

Familles de Frémont et Baduel (LXXXVI, 380). — La famille de Frémont, originaire de Normandie, porte : *d'azur à 3 têtes de léopard d'or, posées 2 et une* Sans encombrer inutilement les colonnes de l'*Intermédiaire*, je me permets de renvoyer notre confrère « Jem » à la généalogie complète de cette famille qu'il trouvera insérée dans l'*Armorial général* de d'Hozier, Registre IV.

Marie Baduel était fille de noble homme maitre Pierre Baduel, conseiller secrétaire du Roi, interprète pour S. M. en langue germanique et de Judith Georgeau.

J'ignore le blason de cette famille.

BRONDINEUF.

Famille Genesteix (LXXXVI, 380). — On trouvera dans le *Dictionnaire Historique et généalogique des Familles du Poitou*, Ch. Beauchet-Filleau, 2e édition, IV, p. 52 une courte généalogie de cette famille du XIXe siècle.

BRONDINEUF.

—

Charles Haas (LXXXV, 621,691,740, 793). — Nous recevons une lettre dont nous extrayons les passages suivants.

Un de mes amis vient de me communiquer les numéros 1564, 1565, 1566 et 1567 de votre si intéressante revue où il est question de M. Charles Haas qui fut tout simplement une véritable célébrité du grand monde de l'Empire, où il avait su se faire une place prépondérante par ses connaissances artistiques, son esprit étincelant et son élégance consacrée. Je trouve que tout en lui faisant quelques compliments sur cet esprit qu'on a pu, à l'époque, apprécier en particulier, dans certains articles pleins de verve parus sous le pseudonyme Dédé ou Desden, dans la *Vie parisienne*, de Marcellin, on a été sous d'autres rapports un peu dur pour lui, et pour rendre hommage à sa mémoire, je me permets de rectifier quelques détails.

Né en 1832 il n'était pas d'une extraction aussi modeste qu'on le dit, puisqu'il était proche parent des Javal, des Wallerstein, des Singer-Stern et des Goüin.

Quoique de famille bourgeoise il ne s'était pas souligné dans la société des gentilshommes qui figurent avec lui dans le tableau de Stevens, pas plus qu'au Jockey-Club : très fier par nature, il était au contraire très attiré dans ce monde, dans tous ces brillants salons du monde de l'Empire, où on le gâtait beaucoup, les belles dames appréciant énormément sa verve satyrique et ses mots à l'emporte-pièce. Et tous ses amis les du Lauir, de Ganay, de Mouchy etc., l'ont aimé et entouré jusqu'à sa mort. Par conviction et non pour faire un beau mariage, puisqu'il est mort célibataire il s'était fait catholique bien des années avant et est mort en grand chrétien d'une façon fort édifiante. Je me rappelle encore le jour où il me fit part de sa conversion sachant toute la grande joie qu'il me donnait.

Enfin j'ajouterai que Charles Haas n'eut jamais de frère commissaire-priseur. Il n'avait en effet qu'un frère, dont le nom a été un peu tronqué dans l'article où il est cité car il s'appelle en réalité Mourgues de Carrère et voici en deux mots, le résumé de sa vie.

Après avoir fait la guerre de 70, non dans les Eclaireurs Franchetti, comme son frère, mais en qualité de lieutenant puis capitaine au 69e régiment de Mobiles (Ariège), à la première armée de la Loire, puis à l'armée de Bourbaki, était devenu Conseiller de Préfecture de l'Ariège de 1871 à 1873, puis de l'Oise, de 1873 à 1876, époque à laquelle il a donné sa démission pour se consacrer à plusieurs œuvres philantropiques comme on l'a dit, mais surtout religieuses, où les quelques services qu'il a pu rendre lui ont valu d'abord la croix de chevalier et, 20 ans plus tard, de commandeur de St-Grégoire-le-Grand s'ajoutant à sa médaille de 70 dont il est aussi très fier. Marié, en 1878, à la veuve du Comte de Loverdo qui avait 4 enfants, il a eu le bonheur de les élever, d'en marier quatre qui ont donné 14 petits enfants dont un seul a été tué en Argonne, hélas ! et trois arrière petits enfants.

—

Le Pellerin de Gauville (LXXXV, 766, 928 ; LXXXVI, 64). — Je désirerais connaître les prénoms des 4 enfants d'Antoine-Maturin Le Pellerin, baron de Gauville et de sa femme née Amable-Charlotte-Elisabeth de Paix-de-Cœur ; et les noms des père et mère d'Ange-Armand Le Pellerin, comte de Gauville, qui épousa le 30 janvier 1833, Maltilde-Augustine Le Couteulx de Canteleu.

NEDGO.

—

Famille Le Sénéchal (LXXXVI, 94, 398). — Nous avons transmis à l'auteur de la question les renseignements qu'a bien voulu lui adresser M. Codman.

—

Les premiers ouvrages de Pierre Loti (LXXXVI, 426). — J'ai lu récemment, dans les articles parus à propos de la mort du grand poète, que son premier ouvrage fut *Aziyadé*, édité sans nom d'auteur.

Ce fut Mme Juliette Adam qui, par un article dans une revue, rendit compte du livre et révéla au public qu'un grand artiste était né.

ASH.

—

Le passé de Mata-Hari (LXXXIV, LXXXV ; LXXXVI, 78). — Le *Mercure de France*, (15 juin 1923) n° 600, publie un important article de M. Pierre Dufay sur le passé de la trop fameuse danseuse.

Oro de Pontoux (LXXXVI, 142, 262). — Une note a été transmise pas la famille directement à l'auteur de la question.

—

D'Orsay (LXXXVI, 358). — Il a bien été question dans le tome LII (III, 208, 375, 425, 479, 547) des *œuvres artistiques du comte d'Orsay*. Une question posée dans le tome LXXXVI, indiquée à titre de référence, m'aurait-elle échappé ?

C.

—

Pelletier de Chambure (LXXXVI, 287, 359, 399). — Le Colonel Pelletier de Chambure, qui commandait le 163e R. I. pendant la guerre, s'est retiré à Nice. Peut-être pourrait-il fournir le renseignement désiré. Une lettre adressée au Cercle Militaire à Nice lui parviendrait.

TABAC.

—

Famille Poivre (LXXXV, 768 ; LXXXVI, 167, 316). — Notre éminent confrère, le Bibliophile comtois, pratique avec une infinie souplesse l'art, cher aux juges d'instruction, de répondre en questionnant, et de questionner en répondant. Je suis donc obligé de lui adresser les renseignements suivants, que je tiens d'une personne apparentée à la famille Poivre.

Mme Bureaux de Pusy, fille de M. et Mme Poivre, ne fut point emprisonnée par les Autrichiens, malgré l'affirmation du Dr Robinet, et ne fut point, par suite, appelée à partager la captivité des « *scissionnistes* » ou « *sécessionnistes* » de l'armée de Lafayette, soit à Wesel et Magdebourg, soit à Olmutz, M. Bureaux de Pusy, ancien membre et Présideut de l'Assemblée Nationale venait de se marier depuis peu de mois lorsqu'il partit pour rejoindre l'état-major de Lafayette en qualité de capitaine du génie. Il laissa sa femme enceinte à Paris, où elle habitait avec sa mère, dans le quartier de la Madeleine.

Lorsqu'elle apprit la capture et l'emprisonnement de son mari par les Autrichiens, le 19 août 1792, elle se mit aussitôt en devoir de le rejoindre. Mais elle ne fut point autorisée à franchir la frontière, et dut s'arrêter en Alsace, à Obermichelbach (?) pour attendre sa délivrance. Elle y accoucha le 30 décembre 1792, d'une fille, qui devait devenir Mme Charpentier de Cossigny. Elle mit alors tout en œuvre pour rejoindre, — malgré lui, — son mari prisonnier. Elle parvint à sortir de France et s'établit dans le voisinage de la prison de M. de Pusy ; puis elle fit de nouvelles instances auprès de l'empereur d'Autriche pour être admise à partager la captivité de son mari. Ne pouvant obtenir cette faveur elle eut du moins l'occasion de pouvoir correspondre avec lui par l'intermédiaire d'un libraire obligeant, qui fournissait au prisonnier des livres de piété, seules lectures qui lui fussent permises. Celui-ci détachait les feuillets blancs des volumes qui lui étaient remis, et à l'aide d'un cure-dent et de suie détrempée d'eau il traçait quelques phrases qui parvenaient à sa femme par les mêmes voies.

Les prisonniers d'Olmutz furent enfin libérés en septembre 1797 et M. de Pusy put rejoindre sa femme. Deux ans plus tard il partait pour les Etats-Unis où l'appelaient des intérêts importants. Il laissait de nouveau Mme de Pusy à la veille d'un accouchement. Son fils naquit en 1799, et la mère l'allaitait encore quand elle partit pour rejoindre en Amérique M. de Pusy, sous la conduite de Dupont de Nemours. — Sa mère et sa fille s'y trouvaient déjà.

On sait qu'elle revint en France pour solliciter et obtenir du premier Consul l'autorisation pour M. Bureaux de Pusy de rentrer en France. Dès son retour celui-ci fut successivement nommé aux trois préfectures de Moulins, de Lyon et de Gênes. Il mourut en fonctions, dans cette dernière ville, à l'âge de cinquante-cinq ans, et y fut inhumé dans la cathédrale. Son fils, que nous avons vu naître en 1799, fut successivement député, et, après 1830, commissaire royal à Moulins et préfet. Il laissa également un fils, qui fut colonel du génie, et commandant en second de l'Ecole polytechnique, et dont deux fils sont encore vivants aujourd'hui. (1)

O. N. J.

(1) On trouverait au besoin de plus amples développements dans la brochure intitulée *Eloge historique de M. Bureaux de Pusy, successivement préfet du Départe-*

Famille de Reiset (LXXXVI, 382). — J'ai moi même écrit à mon confrère D. R. V., les détails généalogiques que j'avais sur cette branche de la famille de Reiset, il y a quelques mois.

Je n'ai pu trouver aucun renseignement nouveau depuis cette époque, il faut donc seulement compter sur l'obligeance d'érudits confrères dont j'accueillerai moi-même les communications avec reconnaissance.

Le Vicomte DE REISET.

—

Auguste Guillaume de Schlegel (LXXXVI, 287). — Ce grand adversaire de l'influence intellectuelle française en Allemagne, ce critique malveillant de notre littérature classique, savait parfaitement le français et l'écrivait avec facilité, comme avait fait au XVIIIe siècle son compatriote Grimm, comme faisaient d'autres Allemands à une époque où le français était encore la langue commune des Européens cultivés.

On trouvera dans tous les répertoires, par exemple dans le *Dictionnaire des Littératures* de Vapereau, l'indication des principaux écrits qu'il a publiés en langue française, notamment la *Comparaison entre la Phèdre de Racine et celle d'Euripide*, publiée à Paris en 1807, ses pamphlets contre Napoléon en 1812 et 1813 ; sa collaboration au *Journal des Débats* et à la *Revue des Deux Mondes* après 1830 a dû fournir une partie au moins du recueil d'essais publié en 1842.

IBÈRE.

***

Bien que l'aîné des Schlegel, sous l'influence de Mme de Staël, se soit plutôt montré l'ennemi de la France, du moins de celle de Napoléon, il possédait admirablement notre langue et a laissé des *Œuvres écrites en français*, qui ont été réunies par Bocking en 1846 (Leipzig, 3 vol. in-8°).

En dehors de ses *Essais littéraires et historiques*, publiés à Bonn chez Weber en 1842, Schlegel a écrit en français, à l'occasion d'une polémique entre lui et Raynouard, l'auteur des *Templiers*, un *Essai sur la langue et la littérature provençales*, et a adressé à Sir James Mackintosh, toujours dans notre langue, des *Réflexions sur l'étude des langues asiatiques*, éditées également à Bonn en 1832. Enfin, il a, d'après Quérard, donné des articles sur les *Epopées chevaleresques* de Fauriel, dans le *Journal des Débats* (oct.-déc. 1833 et janvier 1834), un *Mémoire sur quelques médailles bactrianes* dans le *Journal de la société asiatique* (2e série, t. II, p. 321), et, dans la même revue (3e série, t. I, p. 375), une *Lettre à M. de Sacy sur les contes des Mille et une nuits*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Schlegel, tous les biographes l'ont constaté, parlait et écrivait le français aussi parfaitement que sa langue maternelle. Les *Essais littéraires et historiques* édités à Bonn en 1842 sont une œuvre originale et non une traduction.

Pour répondre à la dernière question de M. A. P. L. (« Schlegel a-t-il publié d'autres ouvrages dans la même langue ? »), je lui signalerai les *Œuvres écrites en français par Schlegel*, que Bœcking fit paraître à Leipzig en 1846, un an après la mort de notre auteur, et qui forment trois volumes.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Auguste Guillaume de Schlegel, le compagnon de Mme de Stael pendant de longues années, a écrit une série d'ouvrages en texte français. Nous citerons notamment, *Réflexions sur l'étude des langues asiatiques*.

Après sa mort, en 1845, on a publié trois volumes intitulés : *Œuvres écrites en français*.

F. E L. U.

—

Jean Spiskin (LXXXVI, 383). — Je ne connais qu'un texte où il soit question de Dijon à propos de l'architecte de Ste-Waudru, de Mons, dont je m'occupe depuis 1889 : il se trouve dans le *Dictionnaire biographique des artistes français du XIIe au XVIIe siècle*, de A. Bérard (Paris, 1872) :

---

ment de l'Allier, du Rhône et de Gênes, etc. ; ancien président de l'Assemblée Constituante, ancien capitaine au corps royal du génie, etc. par M. J. Guerre. Lyon, chez Ballanche père et fils, Imprimeurs-Libraires, an 1807, in 8°. L'auteur était apparenté à la famille Bureaux de Pusy.

E FORGUES.

SPISSKIN, Jehan, maître d'œuvre de la ville de Dijon au XVe siècle, était nommé en 1444 maître des œuvres de la duchesse de Bourgogne, Mort en 1562 (*sic*).

Si comme je le suppose d'après les initiales, l'auteur de la question est un des archéologues du Nord, les plus érudits il s'apercevra immédiatement des erreurs que renferment ces lignes. J'ai au surplus (mais ceci ne doit pas décourager les chercheurs) parcouru tous les inventaires des archives de la Côte-d'Or sans y découvrir le nom de Spiskin.

Une notice consacrée à Jean Spiskin, trop succincte, pas toujours exacte et très hésitante dans ses conclusions, vient de paraître dans la *Biographie nationale* éditée par l'Académie royale de Belgique. On la complètera utilement par une étude de M. Ernest Matthieu, *L'Architecte de Sainte-Waudru* (in *La Terre wallonne*, de Charleroi, fascicule du 30 avril 1921), et par les sources que j'ai signalées ici même le 10 juin 1921 (LXXXIII, 460 à 462). Dès 1902, j'avais donné à l'*Intermédiaire* également (XLVI, 704 à 712) une série de pièces inédites trouvées aux Archives de Lille et relatives à de vieux maitres d'œuvres : quatre d'entres elles, dont une avec sceau, émanent de Spiskin.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

La biographie la plus récente de Jean Spiskin est celle de M. E Matthieu dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique t. XXIII, fasc. 1, Bruxelles, 1921-1922, col. 453-455 (un exemplaire aux Archives nationales, à Paris). On y lit que Spiskin était né dans la juridiction seigneuriale du chapitre montois de Sainte-Waudru, qu'il fut maître-maçon du comté de Hainaut dès 1429, et qu'il mourut en 1457. Il ne semble pas qu'il ait résidé ailleurs qu'à Mons.

PAUL BERGMANS.

—

Stendhal à Salzbourg (LXXXVI, 48, 173, 402). — J'ai lu avec tout l'intérêt qu'elle mérite la lettre dans laquelle M. Jean Mélia me fait l'insigne honneur de s'occuper de ma modeste notice à l'occasion d'une affirmation téméraire que j'aurais émise à son égard.

Bien que ma notice date déjà de quatre mois et que, me trouvant à la campagne, je n'aie pas sous la main les livres et les notes qui ont servi à la composer, je vais m'efforcer de répondre à M. Mélia de la façon la plus brève et la plus précise possible.

La question posée était de savoir à quelle date Stendhal aurait fait avec Mme Gherardi le voyage à *Salzbourg* dont il parle dans son livre de *De l'Amour*, et au cours duquel il aurait trouvé sa fameuse théorie de la cristallisation.

N'ayant pas alors à ma disposition le volume *Rome, Naples et Florence*, je n'avais pas eu l'occasion ni l'idée de le consulter ; je ne pouvais supposer que cet ouvrage put contenir une indication quelconque au sujet de la présence de Stendha et de sa gracieuse compagne à Salzbourg, ville située en Autriche à plus de cent lieues de Florence, la plus rapprochée des trois cités italiennes précitées.

Je me suis borné à relire le passage du livre *De l'Amour* où cette excursion est rapportée et dans lequel Stendhal écrit qu'elle eut lieu « dans l'été de 18.., afin de fuir l'insupportable chaleur qui régnait alors à Bologne ». Ce point m'était confirmé par l'*Itinéraire de Stendhal*, de M. Henri Martineau, qui indique un seul séjour d'été de Stendhal à Bologne, du 22 au 24 juillet 1819.

Si je n'ai pas dans ma bibliothèque toutes les œuvres de Stendhal, j'ai du moins l'avantage de posséder — et en leur édition originale les œuvres complètes de M. Mélia, que je considère comme l'un des stendhaliens les plus avertis de notre temps. Je me suis donc reporté à son livre sur la *Vie amoureuse de Stendhal*, et j'ai cru comprendre (mais je n'ai pas en ce moment le texte sous les yeux) que M. Mélia plaçait le voyage à Salzbourg au mois de janvier 1817. Comme, d'autre part, M. Martineau assure qu'à cette époque l'auteur de la *Chartreuse de Parme* se trouvait à Rome, j'en avais conclu que M. Mélia avait commis une erreur de date et avait rédigé ma notice en conséquence.

S'il y a conflit, c'est donc entre M. Mélia et M. Martineau. La rectification de M. Mélia s'adresse, non à moi, mais à l'auteur de l'*Itinéraire*, dont je n'ai fait que m'inspirer.

Il résulte de ce qui précède :

1° que, d'après *Rome, Naples et Florence*, Stendhal s'est trouvé à Bologne en janvier 1817 avec Mme Gherardi, qui lui exposa sa théorie des quatre amours différents ;

2° que d'après *De l'Amour*, Stendhal a fait en juillet 1819 une excursion, de Bologne à Salzbourg, avec la même Madame Gherardi, à laquelle, à son tour, il a exposé sa théorie de la cristallisation.

Je regrette d'avoir pu soupçonner un instant d'erreur M. Mélia, mais j'ose espérer qu'à la suite de mes explications, M. Mélia voudra bien reconnaître que la remarque, que je me suis permise à son égard, était, à tout prendre, excusable.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Je commence par rappeler que : 1° ce n'est pas dans l'*Amour* que Stendhal parle d'un voyage à Salzbourg et aux mines de Hallein avec Mme Gherardi, mais dans un fragment composé en 1825 (voir *Stendhal et ses amis* par Henri Cordier, fac-simile reproduit à la page 101, et lettre de Victor Jacquemont à Stendhal du 28 mai 1825, dans *Correspondance inédite de V. J.*, chez Lévy frères, Paris, 1867, 1er volume, page 33).

Ce fragment, publié seulement en 1853 par Colomb en appendice à la nouvelle édition de chez Lévy frères, est intitulé *le Rameau de Salzbourg* et était destiné à éclairer les premiers chapitres de l'*Amour* sur les sept fameuses périodes de cette maladie bizarre, chapitres que les amis de Stendhal, au dire de Stendhal lui-même, trouvaient « inintelligibles », je ne sais d'ailleurs pourquoi ;

2° les itinéraires, les dates, les conversations, les rencontres dont il est question dans tous les premiers livres de Stendhal sont de la plus haute et plus réjouissante fantaisie. Cet esprit original avait un talent si marqué pour rendre vivante et vraisemblable une anecdote de pure imagination, mais représentative pour lui d'un régime, d'un état d'âme, d'un tempérament, il a réalisé dans ses livres un si curieux amalgame de vérité et de fiction, que les plus malins s'y sont souvent laissé prendre, faute de s'être reportés aux documents authentiques, je veux dire les notes intimes et les lettres. Encore les phrases et les dates de ces lettres ont-elles été parfois si mal lues et si incorrectement reproduites qu'il est toujours prudent de se reporter aux manuscrits eux-mêmes, quand ils existent encore. Et même ces manuscrits sont quelquefois truqués, notamment pour les lettres, que Stendhal anti datait ou post datait volontiers, soit par prudence, soit par pur esprit de mystification. Si bien qu'en définitive, il faut en revenir à la phrase de Mérimée : « Personne n'a su [et ne saura jamais] exactement quelles gens il voyait, quels livres il a écrits, quels voyages il a faits », phrase à allure paradoxale, mais qui n'est que l'expression de la stricte vérité : on s'en aperçoit quand on veut étudier un peu à fond une période quelconque de la vie d'homme de Stendhal, et j'ai malheureusement la conviction que, plus le temps s'écoulera, plus le mystère s'épaissira.

Cette réserve générale une fois faite, il n'est nullement impossible qu'au mois d'août des années 1816, 1818 ou 1820 (j'élimine à dessein les années d'Italie pendant lesquelles la présence de Stendhal au mois d'août ailleurs qu'à Salzbourg est *à peu près* prouvée), Stendhal ait visité Salzbourg et Hallein ; mais enfin rien ne l'indique dans les documents connus jusqu'à ce jour. Je note d'ailleurs que plusieurs lettres de la *Vie de Haydn* (publiée fin 1814) sont datées de Salzbourg et de Hallein : il est donc plus vraisemblable que Stendhal ait visité ces deux villes (quoique rien ne l'indique expressément ni dans son journal ni dans sa correspondance) au cours de l'année 1809, il est allé de Paris à Vienne, en passant notamment par Landshut, ville située à peu de distance de Salzbourg, et il est resté de longs mois à Vienne, d'où il a très bien pu rayonner pour faire des excursions, par exemple à Salzbourg et aux mines de sel de Hallein (voir l'*Itinéraire de Stendhal* de Henri Martineau, page 41. En fait de mines, la Correspondance ne parle que d'une visite en mai 1808 aux mines du Hartz, qui ne sont pas des mines de sel).

Je note encore que Salzbourg est la patrie de Mozart, que Stendhal a été un enthousiaste fervent de Mozart dès qu'il a pu connaître ses œuvres dramatiques, et qu'il est fort possible que Stendhal, dans

la *Vie de Haydn* et dans le fragment ajouté à l'*Amour*, ait écrit le mot de Salzbourg simplement pour rendre hommage à un de ses musiciens préférés : avec un esprit singulier comme Stendhal, dont les nuances de pensée et de sensation sont infiniment délicates, il n'est pas du tout invraisemblable de supposer que les lettres composant le mot « Salzbourg » avaient une sorte de caractère sacré, de sens secret, accessible aux seuls initiés, ceux qu'il appelait lui-même *the happy few*.

Quant à Mme Gherardi, qui a réellement existé, mais qui devait être vers 1817 si elle vivait encore une beauté un peu mûre, Stendhal en parle aussi dans la *Vie de Napoléon*, commencée à cette époque (voir le *Journal d'Italie* annoté par Paul Arbelet, pages 85 et 173). Il est possible qu'il l'ait connue en 1801, mais rien n'est moins sûr ; car c'était encore une des manies de Stendhal (qui en eut tant) d'émailler ses livres de noms propres authentiques, toujours pour donner à ses récits fantaisistes cet air de vérité dont j'ai parlé plus haut. Cette manie lui coûta assez cher (voir à ce sujet la curieuse note de police retrouvée dans les archives de Milan par M. d'Ancona, et publiée par lui dans la *Nuova Antologia* du 16 janvier 1899). A noter d'ailleurs que le *Journal d'Italie* (page 85 déjà citée) semble dire qu'en 1811, Mme Gherardi était déjà morte.

DANIEL MULLER.

—

Madame Alfred de Vigny (LXXXVI, 383). — Il semble bien qu'il y ait confusion de prénom au sujet de Sir Bunbury, major général et sous-secrétaire d'Etat à la guerre de 1809 à 1816. D'après le savant biographe de Vigny, M. Léon Séché, ce Bunbury s'appelait Edward et non Henry, comme le prénomme mon collègue intermédiairiste. Il ne peut être douteux, d'après les fonctions occupées par lui, qu'il s'agit d'un seul et même personnage. En dehors de ce Bunbury qui a joué un certain rôle, Séché de même qu'Ernest Dupuy citent encore un oncle de Mme de Vigny le colonel Hamilton Bunbury qu'Antoni Deschamps, muni d'une lettre de recommandation de Vigny, rencontra à Rome en 1827 et qui devint par la suite gouverneur de la Jamaïque. Il serait intéressant de savoir si cette famille Bunbury existe encore.

R. DE L.

—

Pour relever un titre (LXXXVI, 384). — Le seul texte qui consacre et protège aujourd'hui l'existence *légale* des titres nobiliaires, est l'art. 259 du Code pénal.

Ce texte se borne à punir l'usurpateur, c'est-à dire la personne qui, *sans droit*, prend *publiquement* un titre, mais il ne précise ni de quelle façon le droit au titre s'acquiert, ni comment il se transmet.

Il faut en conclure qu'à l'heure actuelle, la transmission des titres n'est pas réglée par la loi écrite, mais par une sorte de droit coutumier, qui est la tradition héraldique laissée par l'ancien régime. D'après cette tradition, et à défaut d'une collation régulière par l'autorité souveraine (collation qui n'est plus à envisager sous la 3e République), les titres nobiliaires se transmettent seulement de *mâle en mâle* et par ordre de primogéniture. Lorsque la masculinité finit dans une branche, le droit au titre passe à la branche cadette, puis à la branche collatérale la plus proche, et ainsi de suite, mais toujours de mâle en mâle, et sans pouvoir jamais tomber en quenouille.

Cette tradition consacrée jadis par les Tiraqueau, les Scohier, les Loyseau, et autres héraldistes, admise de nos jours par Denisart, Levesque, Noulens, etc., est la base unique des décisions de justice, quand les tribunaux sont appelés à trancher la question d'usurpation de titres.

A mon humble avis, le comte de X étant décédé sans enfant mâle, son titre revient au mâle premier né de la branche collatérale la plus proche, et s'il n'existe plus de mâle du nom de X... le titre de comte ne pourra plus être relevé par un tiers.

M. Y..., époux ou fils de Mlle de X..., pourra s'appeler *légalement* « *Y. de X.* », et même simplement « *de X* » s'il y est autorisé par décret, mais il ne pourra prendre le titre de *comte de X.*, sans tomber sous le coup de l'art. 259. GARIN.

—

Ex-libris à déterminer : Tête humaine LXXXVI, 384). — C'est l'ex-libris de Jacques, comte de Pernet-Blercourt, seigneur de Lisle, famille Lor-

raine — En 1768 créé comte par Ferdinand d'Autriche.

Voir à son sujet de Mahuet et des Robert : « Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des Bibliophiles lorrains » 1906, p. 258.

— « Archives de la Soc. franc· des collectionneurs d'ex-libris », t. XIV, 1907, p. 56 57.

— Léon Quantin, « Ex-libris anonymes » 1re série, 1906, p. 137, n° 868.

— Rietstap. « Armorial général », famille Pernet (Genève), t. II, p. 414.

— « Bulletin de la Soc. d'études de Cambrai. » t. X, 1907. p. 102.

Dr RAEYMAEKERS.

Mêmes références : A. HERRIER.

—

Armoiries à déterminer : Rabinel de Mervieil (LXXXVI, 384). — Meryieil — Languedoc. *D'azur, au château d'argent, maçonné de sable.* A. HERRIER.

—

Armoiries à déterminer : Jourdain de Rocheplatte. (LXXXVI, 384). — Je trouve Drouin de la Rocheplatte. Orléanais : *parti d'argent et de sable, au lion issant l'un et l'autre.*

A. HERRIER.

—

Un legs d'objets d'art inconnus (LXXXV, 963).

Monsieur

A la suite de votre demande dans l'*Intermédiaire* : « Un legs d'objets d'art inconnus », j'ai recherché ici dans la Bibliothèque de notre Société, très fournie en ce qui concerne les ouvrages et les documents sur l'Extrême Orient, et je n'ai rencontré aucune mention d'un Isaac Filzinck, ex-ambassadeur Hollandais au Tonkin.

Vous pourriez toutefois avoir des indications concernant ce personnage dans le *Dagh Register gehouteu ent' carteel Bataira* publication de la Société des Sciences de Bataira

A votre entière disposition si vous pouviez me donner des indications plus précises que celles contenues dans la question posée dans votre *Intermédiaire* pour des recherches et des renseignements à vous fournir plus documentés si la chose m'est possible.

Veuillez agréez, Monsieur, mes empressées salutations. J. H. PEYSSONNAUX

Secrétaire des Polices de l'Indo-Chine, Hué-Annam.

Association de la peinture et de la musique par un peintre étranger vers 1886 (LXXXVI, 338) — Ce peintre étranger fut Michel Lieb, dit Munkacsy, du nom de sa ville natale, qui connut des succès éclatants mais quelque peu tapageurs où sombra sa raison?

En 1886, il exposa, dans son hôtel de l'avenue de Villiers, comme en une chapelle, son tableau, le *Requiem de Mozart*, cependant qu'un orchestre invisible interprétait le *Requiem*.

« Les parfums, les couleurs et les sons se répondent ».

P. D.

* * *

L'artiste « expert en toutes réclames », auquel font allusion MM. Paul Fiat et René Piot dans une note du *Journal de Delacroix*, est le peintre Hongrois Munkacsy (1844-1900).

On se souvient que lorsqu'il exposa dans la galerie de Sedelmeyer en 1880 *le Christ devant Pilate* et en 1883 *le Calvaire*, cet artiste avait fait installer derrière le rideau de peluche rouge qui servait de fond à sa toile, un orchestre qui jouait de la musique sacrée destinée à impressionner avantageusement le public en faveur de son œuvre.

Ce fait, dont j'avais personnellement conservé le souvenir, m'a été tout récemment confirmé par M. René Piot lui-même, auteur de la note en question : « Note rédigée d'ailleurs, a-t-il ajouté, dans un sens ironique. »

ORFRÉMONT.

Même réponse : THOMAS L'AGNELET.

* * *

Si elle intéresse son auteur, je puis, en marge de cette question, ajouter aux réponses, qui ne manqueront pas d'être faites, un détail anecdotique se rapportant au même sujet.

Quand le peintre hongrois, Munkacsy eut terminé son grand tableau de *l'Entrée de Charles Quint à Anvers*, composition de vaste dimension, un premier communiqué aux journaux annonça tout à coup l'embarras de l'artiste en s'apercevant trop tard que la grandeur de la toile ne lui permettait plus de la sortir de l'atelier de l'avenue de Villiers. Et cette perplexité se continua plusieurs jours dans les gazettes, qui tenaient le public au courant des

phases de cet événement. Comment allait-on faire ? Comment n'avoir pas réfléchi ? Comment ?... C'était la question du jour. On ouvrait son journal le matin pour savoir où l'affaire en était ?

Enfin, dans une gradation savante et par des bulletins quotidiens, où des possibilités et des hypothèses étaient envisagées, on arriva à la résolution de faire sortir le tableau par le toit de l'atelier, opération qui, en allumant encore la curiosité, fut le bouquet de ce feu d'artifices. On eût pu, dès le principe avoir l'idée, pensez-vous, de rouler la toile, mais que vous connaissez mal les jeux de la réclame, les besoins du lecteur et ses plaisirs !

Comte DE ROULAVE.

—

Les éditions à tirage limité (LXXXVI, 145, 274, 366). — Je possède un petit volume in 12 de 104 pages, sans nom d'auteur, intitulé : *Glicère ou la philosophie de l'amour, poème champêtre, divisé en autant de parties que le jour*, Zürich, 1796.

Un avertissement de l'éditeur prévient que le volume a été tiré seulement à cent exemplaires, tous sur vélin (mais non numérotés), ce qui fait qu' « à défaut d'autres mérites, il aura du moins celui de la rareté ».

DANIEL MULLER.

—

Le sonnet de Plantin (XLI ; XLII ; LXXXVI, 368, 412). — Outre le sonnet de des Yveteaux, il en existe plusieurs autres, composés en réplique ou critique du sonnet de Plantin, d'Anvers. Voici d'abord *Le Bonheur de ce monde*, « réponse au sonnet de Plantin », par P. Marguerite de la Charlonie, ingénieur de l'Ecole centrale (1911) :

Silence à toi, transfuge au lourd pays de [Flandre !
Vers ton bonheur béat, aux désirs trop étroits,
On ne verra jamais se courber et descendre
Les énergiques fils des Grecs et des Gaulois.

Ce sont plus hauts destins que réclament [leurs voix.
Les utiles labeurs de créer et d'apprendre
De leurs ultimes jours restent toujours les [lois.
D'œuvres fécondes, seul, le bonheur doit dé-[pendre.

Homère chante encor, malgré le poids des [ans ;
Sophocle, octogénaire, étonne ses enfants ;
Lysippe, vieux, du temps ignore les outra-[ges ;

Michel-Ange, mourant, triomphe en tous les [arts :
Et la Fontaine montre en exemple aux vieil-[lards
Ceux qui, pour leurs neveux, préparent des [ombrages.

Puis le *Sonnet du bonheur*, par Charles Quinel (1912) :

Avec un cœur aimant partager sa maison,
Travailler tout le jour pour narguer les né-[vroses,
Se reposer le soir en respirant les roses,
Ou lire au coin du feu dès la froide saison ;

Se garder des flatteurs déformant la raison,
Laisser la basse Envie aux vaniteux moroses,
Sur les actes d'autrui garder les lèvres closes,
En deçà de l'Orgueil tracer son horizon ;

Etre sincère, honnête et juste pour soi-[même,
Aimer les malheureux, rendre heureux qui [vous aime,
Etre bon, sans jamais craindre d'user son [cœur ;

Des aïeux disparus honorer la mémoire,
Mépriser les honneurs, les titres et la gloire,
C'est conduire sa vie au chemin du Bonheur.

Ces deux sonnets ont été longtemps exposés en montre à la devanture d'un relieur du boulevard St-Germain, M. Le Douarin, n° 159 de ce boulevard.

On peut y joindre aussi les très beaux quatrains composés par le bon et judicieux bibliographe Gabriel Peignot, et qu'on trouve dans le volume de J. Simonnet, *Essai sur la vie et les ouvrages de Gabriel Peignot*, pp. 77 (Paris, Aubry, 1863) :

... Des livres à mon goût, dans mon coin [si modeste,
Remplissent mes rayons ; un humble coffre-[fort
Suffit à mes besoins : les pauvres ont le [reste ;
Mais ma bibliothèque est mon plus cher [trésor.

Etc., etc.

ALBERT CIM.

—

Une fable grecque. Grenouille (LXXXVI, 340). — C'est la fable Βάτραχος ἰατρός dans *Fabulæ Aesopicae collectae ex recognitione Caroli Halmii*, Leipsic, 1860,

p. 38, où on trouvera les mots cités par M. R., mais cette édition donne Πῶς. ... σώσεις (pas θεραπεύσεις).

Voir aussi n° 120 dans les *Fabulæ Aesopeæ* de Babrius, et Avianus, *Fabulæ*, 6, 'De rana'.

E. BENSLY.

—

« Pauvre Jacques », romance. L'auteur (LXXXVI, 338). — Jusqu'ici (LII, 112, 267, 831) on s'était occupé du héros de la romance ; la question s'était même posée de savoir si le protégé de Marie-Antoinette « le petit Armand », n'était pas le pauvre Jacques (LXV, 829 ; LXVI, 53) ?

Contrairement à la légende propagée par Dumersan, aussi bien dans ses *Chansons nationales et populaires de France* que dans ses *Chants et chansons populaires de la France* (tome III), il semble bien (ANTOINE FERRAND : *Eloge historique de Mme Elisabeth de France*, 1814. COMTE FLEURY : *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles et la cour de Madame Elisabeth*) que le roman du « Pauvre Jacques » eut pour théâtre, non le Petit Trianon, mais Montreuil.

La plaque commémorative incrustée dans le mur extérieur de l'église de Bulle (1), ne laisse, d'ailleurs, aucun doute à ce sujet. L'*Intermédiaire* l'a déjà reproduite, mais on peut ne pas en avoir la collection :

Ici reposent
le pauvre Jacques
de Madame Elisabeth de France,
décédé le 2 septembre 1836,
et Madame Françoise Bosson, née Magnin
son épouse, décédée le 5 janvier 1835.

Ainsi a-t-on les noms et prénoms des deux héros de l'aventure qui étaient retournés se fixer en Suisse, et la date de leur mort.

Garat a pu et a dû chanter la romance, mais pas plus que notre confrère je ne la lui avais jamais entendu attribuer, tous étant d'accord pour en donner comme auteur la marquise de Travanet.

On trouve la musique au numéro 126 de la *Clé du Caveau*, et Hippolyte Colet, « professeur d'harmonie au Conservatoire », le mari quelque peu complaisant de la belle Louise Colet, cette Vénus de Milo qui avait retrouvé ses bras, en composa l'« accompagnement de piano » pour les *Chants et chansons populaires*.

(1) Canton de Fribourg (Suisse).

Il est sans doute inutile de rappeler que, en 1793, l'air fut utilisé pour une romance hélas ! moins idyllique, *Louis XVI aux Français* :

O mon peuple ! recevez mes adieux,
Soyez heureux, je meurs sans peine,
Puisse mon sang en coulant sous vos yeux,
Dans vos cœurs éteindre la haine.

Tel le dernier couplet ; la seconde notice de Dumersan (il signait maintenant Du Mersan) en donne le texte complet, emprunté à l'*Almanach des gens de bien*, que rédigea Montjoie.

Dès 1807, le *pauvre Jacques* avait fourni à Chazet et Sewrin le sujet d'une comédie en trois actes jouée au Vaudeville, en attendant que les frères Cogniard écrivissent pour l'acteur Bouffé la pièce qui, en 1835, obtint un gros succès au Gymnase et à laquelle l'enseigne, connue de tous les vieux Parisiens, au coin de la rue du Temple et de la rue Béranger, dut vraisemblablement son origine.

PIERRE DUFAY.

—

Les Premières Editions des Œuvres d'Alfred de Musset (LXXXVI, 8, 118, 150, 272). — La *Petite Revue* a publié dans les numéros des 6, 20, 27 octobre, 3 novembre 1866 une étude bibliographique des *Œuvres complètes* d'Alfred de Musset que Charpentier venait de réunir dans l'édition des Amis du Poète. Un paragraphe spécial est consacré à la nomenclature des pièces en vers et en prose qui n'avaient pas encore été réunies en volume. Pour le tome II se trouve l'indication de la *Loi sur la Presse* et de la pièce *Sur une morte*, et pour le tome V la mention du rondeau à Mademoiselle Anaïs destiné à *Louison*, comédie en vers.

Trompé par ces renseignements qu'avait reproduits le vicomte de Lovenjoul dans les *Lundis d'un chercheur* (page 219) j'avais mentionné la pièce *Sur une morte* comme ayant paru la première fois en volume dans l'édition des Amis du Poète (LXXXVI, 123). Je me suis procuré récemment, le tirage à part des articles de la

Petite Revue édité en 1867 par René Pincebourde in-4° de 19 pages. L'exemplaire que je possède contient, transcrites de la main du savant bibliographe Jules Lepetit, les notes de Paul de Musset sur une de ces plaquettes. Le frère du grand poète répond aux critiques peu indulgentes qui lui étaient faites et signale de son côté les erreurs commises par les rédacteurs de la *Petite Revue*. Il fait remarquer que c'est à tort que la pièce *Sur une Morte* figure parmi celles qui n'avaient point encore paru dans un volume : « ces vers, écrit-il, avaient été déjà réimprimés sur l'édition in-18 ». On trouve, en effet, la pièce *Sur une Morte* dans l'édition Charpentier de 1860, (page 207), des *Poésies Nouvelles*. Elle avait été insérée dans la *Revue des Deux-Mondes* dès le 1er octobre 1842 et n'avait point été par Musset jointe à ses œuvres pour apaiser la colère de la Princesse Christine Trivulzio Belgiojoso contre qui cette pièce était dirigée.

Quant au Rondeau à Mademoiselle Anaïs il avait, en 1849, été publié en tête de la première édition de *Louison*, mais avait été supprimé, on ne sait pourquoi, dans le Tome II de l'édition de 1853 des *Comédies et Proverbes*. L'erreur commise par le vicomte de Lovenjoul dans les *Lundis d'un chercheur* (p. 219) provient de ce qu'en rédigeant ses notes il n'a pas consulté l'édition originale de *Louison* parue en 1849. ARMAND LODS.

—

Dédicaces singulières (XI, 383, 478, 543, 563 ; XVII, 233, 312, 399). — Ce fut l'objet d'une amusante enquête de l'*Intermédiaire* en 1877 et en 1884. Les chercheurs et curieux peuvent verser au dossier de cette enquête quelques-unes des dédicaces de M. Louis Dumur pour ses récents volumes.

L'auteur des *Défaitistes* ne se contente pas, pour ses amis, d'un envoi banal. Il y joint un distique qui, comme les inscriptions archéologiques, commente ou précise la signification de l'œuvre.

Nous avons sous les yeux un exemplaire du *Boucher de Verdun* qui s'orne de deux vers :

Cochon, salaud, voyou, pitre ! dira plus d'un
Au récit des hauts faits du Boucher de Ver-
[dun

LÉON DEFFOUX.

Les livres « truffés » (LXXXVI, 338). — Les livres des Paul Eudel, entre autres, étaient singulièrement « truffés ». J'en ai eu entre les mains auxquels était jointe une bonne demi-douzaine de lettres de l'auteur.

P. D.

***

En mai dernier cette question a été traitée — en pour, en contre — dans plusieurs journaux. Elle est très délicate. J'avoue humblement que, quoique n'étant pas bibliophile, j'ai — sans songer à mal — truffé quelquefois d'une lettre de l'auteur le volume que je possédais de lui. J'ajoute que je n'ai agi ainsi que lorsque la dite lettre concernait l'ouvrage en question et à la condition que cet ouvrage m'ait été donné.

Il y a lettres et lettres ; aussi doit-on avoir le tact de n'ajouter à un livre, destiné à passer en d'autres mains, une lettre de l'auteur que si elle a un caractère assez insignifiant.

Proscrire cette manière de faire d'une façon radicale cela ne soulèvera-t-il pas la question des *autographes* ? Réfléchissons-bien : devons-nous être blâmés pour mettre dans un livre une lettre autographe, alors que personne ne nous critiquera de d'acheter cette lettre séparément et même de la vendre ? La parole me semble aux collectionneurs d'autographes.

SAINT-SAUD.

—

Celui, suivi d'un adjectif (LXXXVI, 339). — On trouve, dans beaucoup d'auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, précédant immédiatement un adjecti ou un participe :

J'ai joint à ma lettre *celle écrite* par le prince
[(Racine).
Le goût de la philosophie n'était pas alors
[*celui dominant* (Voltaire).

L'usage actuel ne permet plus cette construction que Littré, Larousse, Ayer, Girault-Duvivier, et d'autres g ammairiens, jugent incorrecte, alors que Bescherelle, dans sa *Grammaire Nationale* l'estime irréprochable.

Dans la *Grammaire des Grammaires* (tome I, page 389 (Girault-Duvivier explique que *celui*, *celle*, *ceux*, *celles* ne peuvent pas être immédiatement suivis d'un attribut particulier, adjectif ou participe, « parce

qu'ils expriment une idée indicative avec restriction, équivalente à *cet homme*, *cette femme*, *ces objets*, *ces choses*, etc. En effet on n'emploie pas *celui* absolument, il doit nécessairement être accompagné de quelque chose qui en circonscrive, qui en restreigne la signification ».

Celui, *ceux*, *celle*, *celles* ont besoin, pour être modifiés par un adjectif ou un participe, d'avoir après eux un pronom relatif : celui qui reçoit..., celle qui aime..., ceux qui vont mourir, celles qui sont restées veuves, etc.

Remarquons que parfois *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, sont séparés du pronom relatif par une incise et peuvent se trouver alors précéder immédiatement un adjectif ou un participe.

Exemples :

Votre exemple et celui, si généreux, qu'avait [donné votre père...

Ma lettre, et celle très gaie, que vous adresse [mon cousin.....

MAURICE JEANNARD.

*
* *

Cette construction de *celui* est d'une fort mauvaise langue, mais on en trouve de nombreux exemples. Littré en cite et en emprunte à divers grammairiens, qui se trouvent dans une lettre de Racine, une phrase de Montesquieu, une autre de Voltaire, etc.

Ces négligences, qui étaient autrefois une exception sous la plume des gens cultivés, se multiplient aujourd'hui non seulement dans la presse et les romans, mais chez ceux mêmes qui sont censés les gardiens attitrés de la langue, et on ferait, sous le titre de *Cacographie de l'Académie Française*, un curieux répertoire de solécismes et même de barbarismes.

IBÈRE.

*
* *

Je pense avec M. E. W. qu'il y a faute. Il s'agit, à mon sens, d'une ellipse vicieuse : *une idée tout autre que celle* [qui est] *courante* Le souci d'éviter la redondance *que... qui* n'autorise pas à user d'une forme qui ne vaut pas mieux. Dans ce cas, je n'hésiterais pas à penser que la forme correcte consiste à répéter le substantif.

EDMOND L HOMMEDÉ.

*
* *

Oui, c'est une faute pour les grammairiens classiques, comme c'en était une pour la Société grammaticale de Paris qui, vers 1830, délibérait longuement là-dessus.

Mais Hatzfeld et Darmesteter constatent que la prétendue faute est « une construction ancienne qui, après avoir disparu de la langue un moment, paraît s'imposer de nouveau » ; et M Ferdinand Brunot, le grand historien de la langue française, approuve « ce tour aisé qui permet de qualifier les démonstratifs ».

Nous pourrions invoquer d'ailleurs d'illustres exemples.

Voltaire a écrit :

Cette remarque, ainsi que toutes celles purement grammaticales, sont pour les étrangers principalement.

Sainte-Beuve :

De toutes les dispositions de l'esprit, celle la moins intelligente, c'est l'ironie.

Et Maurice Barrès :

Leur façon de régir l'Etat se rapproche de celle usitée à Venise.

Ne soyons pas trop puristes !

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Parution (LXXXVI, 386). Je suis de l'avis de mon érudit collègue : le Bibliophile comtois. Le mot parution est bel et bien un néologisme qui n'a pas été consacré par l'Académie.

Je l'ai vu pour la première fois, tout de suite après la guerre, dans un journal financier que je reçois régulièrement et ce mot revient très souvent dans les chroniques de ce journal.

GEORGES BILLARD.

*
* *

C'est un affreux néologisme, bête et prétentieux ; pourquoi ne pas continuer à signaler l'*apparition* d'un livre nouveau ?

Les gens qui parlent ainsi sont aussi ceux qui « donnent des directives » et non plus des *directions*...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

« Si je n'étais Français, je voudrais être Français » (LXXXVI, 282, 370). — J'ai toujours cru que ces mots

avaient été dits par Talleyrand au Congrès de Vienne. A. S. H.

—

Livresque (formation et sens de ce mot) (LXXXVI, 283, 416). — Un mot sauté dans l'insertion de ma réponse au sujet du mot « livresque » en déforme le sens ; l'*Intermédiaire* (p. 417) me fait dire :

« L'écolier de Montaigne ne sera point « un asne chargé de livres » ; c'est par l'expérience et par la pratique de la vie qu'il deviendra digne de ce nom ».

Or, j'avais écrit, cela se conçoit... « qu'il deviendra *un homme* digne de ce nom ». OLIS.

*
* *

Je crois pouvoir affirmer que l'expression : « science toute livresque » se trouve dans Montaigne. La finale en « esque » est italienne, et vient des guerres du XVe siècle. Comme beaucoup de termes étrangers — et alors hostiles — introduits vers cette époque elle a un sens, plutôt péjoratif ; « Burlesque, grotesque, gigantesque, pédantesque (dans Boileau) simiesque, soldatesque, etc. Il faut en excepter « chevaleresque ».

C. V.

—

Les chiens et les hommes nus (LXXXV, LXXXVI, 37, 86, 127, 419). — Un ancien magistrat en Algérie nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Je trouve dans le *Petit Parisien* de ce jour un entrefilet où il est question des « chiens et des hommes nus ».

L'officier qui parle aurait pu se renseigner auprès des arabes, mais peu auraient consenti à le renseigner, d'autant plus que cela est presque un secret de la pègre indigène, le voici tel qu'il m'a été donné en Algérie il y a quelque dix ans.

Les voleurs se mettent nus, tout simplement, pour ne pas être reconnus dans une poursuite, tous les hommes nus se ressemblent ; de plus, ils s'oignent les membres avec de l'huile pour échapper au cours d'une poursuite à une étreinte possible, de manière à glisser des mains cherchant à appréhender les voleurs ; enfin ils se frottent quelques parties du corps, particulièrement les genoux, avec une matrice de chienne en folie ou en chaleur, les deux termes sont équivalents, les chiens alors laissent l'homme nu circuler à son aise et si quelques chiennes se laissent aller à quelques grognements elles s'apaisent de suite, à l'odeur de leur sexe.

—

Mode féminine et masculine de se boutonner (T. G 342 ; XL ; LI ; LXXIII, 432, 555 ; LXXV, 33, 232 ; LXXXVI, 340). — Il est certaines questions, telles que la survivance de Louis XVII, la phrase attribuée au père Loriquet, le Masque de Fer, le droit de jambage, etc., qui reviennent périodiquement dans notre recueil.

Celle qui intéresse notre confrère Loris, est une de celles-là, ayant été traitée ici à cinq ou six reprises différentes depuis 1867.

G. P. M.

[Nous avons reçu plusieurs réponses à cette question, l'une des plus judicieuses a paru dans *la Presse*, sous la signature de notre distingué confrère Paul-Hyex. Nous les ajournons faute de place].

—

Harmas (LXXXVI, 339). — *Armas* en languedocien signifie une lande, un terrain vacant et désert. V. Dict. lang. français et Boissier de Sauvage à ce mot, En Français *Herme*, V. Littré. Supplément, à ce mot. Du latin *eremus* et du grec *érémos*, *désert*. Rien d'étonnant que Fabre ait donné ce nom à son ermitage.

ECUODNOF.

*
* *

Terme provençal et languedocien s'écrivant la plupart du temps sans *h* et désignant une lande, une friche, terre vacante ou déserte qu'on appelle aussi dans quelques endroits terres vagues ou vaines, où il ne croît que des bruyères, du genêt, du thym ou de la lavande. Les notaires l'employaient très souvent dans leurs actes.

Voyez Littré au mot *Ermes* où vous trouverez comme étymologie : Provençal : *Erme* ; Espagnol : *Yermo* ; Italien *Ermo* ; du bas latin : *Ermus*, *hermus*, du latin *Eremus* ; du grec Erémos, désert ; solitaire, inhabité, inculte.

C. DOUMON.

*
* *

Harmas est, apparemment, le même mot que *Armas* ou *Ermas*, augmentatif de *Erme*,

grand tènement de terre en friche, de lande.

Ce mot avait, aussi, autrefois, en languedocien, la signification de terrain marécageux. Erme a le sens de terre en friche,sans culture.sans pâture (V.d'Hombres, *dict. Langued.*)

Sauvage lui donne pour synonyme « garrigo ». Garrigaud, d'après de Fourvières (le Pichet Trésor, *dict. prov.*) signifie habitant des garrigues et, aussi, solitaire.

Meillon (*Esq. topony. de la vallée de Cauterets*) citant Lespy, donne à *Herm* le sens de terre inculte, et indique,en outre, que dans la vallée de Cauterets, ce mot désigne des « vacants, des pâturages valléens ou communaux ».

Durrieux(*Dict. étym. de lang. gasc.)* a: *Herme*, désert. Millardet (anciens textes landais) donne : Erm, terre inculte. Daniel (*Dict. fr. périg.*) traduit désert, e par Areme, o. Borel donne également à *Herme*, le sens de « serre stérile ».

Ce vocable est attribué au grec « Ερνμος », désert, inculte, qui a fourni le latin « eremus ». Le français possède les mots : ermite, ermitage. La lettre H initiale ne serait qu'une fantaisie graphique sans indication étymologique.

Toutefois, la présence de cette lettre H pourrait faire rechercher l'origine du mot dans la langue celtique, dans laquelle cette lettre existait à l'initiale.

Dottin (la lang. gaul., p. 63) montre que les lettres h et g, g et c, s'échangeaient facilement entre elles. Cet affaiblissement de g en h se retrouve dans le parler saintongeais on prononce : « Monhette » pour mongette.

Peut-être que « harma » a été « garna » et ce dernier « carma ».

Comme, d'autre part, ainsi que le fait remarquer Roques (*gram. gasc.*, p. 53), dans le Var, les Alpes, l'Hérault, la Gascogne, L médiane se change souvent en R, la lettre R de Carma a pu être mise pour L ; on remonte ainsi à Calma.

Or « Calma », que Longnon (Noms de lieux, n° 34) tend à rattacher à l'ibère, désigne un plateau *désert où l'on mène paître le bétail*, Malvezin (*gloss. de lang. d'oc*) donne à calma le même sens : plateau *désert, pacage de moutons.*

Les deux mots, Harma, Calma se rattachent à une idée commune : terrain désert, inculte. stérile, vaine pâture, pâturage. N'y a-t-il là qu'une simple coïncidence ?

J. D.

—

La table de l' « Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468). — nous avons reçu les adhésions suivantes pour la publication de la table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscripteurs le permet. Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

MM. Georges Maurevert.
Edme Mahé.
Eugène Héros.
Eugène J. Forgues.
La Bibliothèque de la Sorbonne.
La Bibliothèque de Versailles.
Le cercle artistique et littéraire, rue Volney.
Mme Ed. des Robert.
MM. le baron Charles de Pelleport-Burète.
Marcel Baillière.
Jean Bernard.
Le comte de Bertier.
F. Katz.
Le Comte Olivier de la Mazelière.
Jean Stern.
E. Pierre.
Le colonel Brosset-Heckel.
Henry Mayaud.
Gérardin.
A. Le Sourd.
Barbey de Budé.
Charles Nouguier.
Mme la comtesse de Waresquel.
La bibliothèque de Perpignan.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Pascal cité par Littré. — Le 26 mars 1876 Ad. Hatzfeld (alors professeur de rhétorique,adressait à Faugère, l'éditeur des *Œuvres de Pascal*, la lettre suivante :

Monsieur,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir un renseignement au sujet d'un texte attribué à Pascal par M. Littré et qu'il m'est impossible de retrouver.

A l'article *Bâtiment* M. Littré cite à l'appui du sens archaïque *action de bâtir* cet exemple.

Il donne plus de peine au bâtiment d'une maison qu'à celui... *Provinciale III*.

Je n'ai pu découvrir cet exemple ni dans la 3ᵉ *Provinciale*, ni dans les autres. Je sais Monsieur, par mon ami M. Damas Hinard, que vous allez très prochainement nous donner une belle édition des *Provinciales de Pascal*.

Oserais-je vous demander si vous connaissez ce texte et où il se trouve.

Veuillez agréer d'avance les remerciements de votre dévoué

AD. HATZFELD.

Faugère posa la question d'Hatzfeld à Littré qui lui répondit le 25 du même mois :

Monsieur,

La phrase est bien de Pascal, la voici tout entière :

« Nous le prions d'y penser sérieusement, de t'en résoudre et de t'en conseiller [M. Perier], de peur qu'il arrive qu'il ait bien plus de prudence et qu'il donne bien plus de soin et de peine au bâtiment d'une maison qu'il n'est pas obligé de faire qu'à celui de cette tour mystique... » Mais la référence est fautive ; ce n'est pas dans les *Provinciales* que la phrase se trouve. C'est dans une *lettre de Pascal et de sa sœur Jacqueline à Mme Perier*, leur sœur, lettre datée de Paris, 5 novembre 1648. Je n'ai pas votre réédition sous les yeux ; mais je pense que là, cette lettre porte le numéro 3. Du moins dans mon Dictionnaire, c'est non pas *Provinciale 3* qu'il faut lire, mais lettre 3, et ce passage a été pris dans votre édition, je le reconnais à la manière de citer.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

E. LITTRÉ.

Ces deux lettres se trouvent parmi les pièces que Madame Faugère a léguées à la Bibliothèque Mazarine.

GUY DE LA BATUT.

—

La prise de la Bastille. Lettre inédite. — Joseph Carol, âgé de 41 ans, natif de Varilhes (Ariège), tenait, en 1789, boutique de limonadier rue de Hurepoix, paroisse St-André-des-Arts. Sa clientèle se composait surtout de colporteurs et de typos de la maison Firmin Didot. Au courant des événements par les propos que tenaient devant lui des gens venant de tous les pays, de tous les quartiers de Paris, Carol était des mieux renseignés sur la rumeur publique. Il semble aussi avoir pris, lui-même, une part active aux journées qui précédèrent l'assaut de la Bastille et avoir participé à la prise de la vieille forteresse. Quelques jours après, le 18 juillet, il fait le récit détaillé de ce qu'il a vu et entendu dans une lettre adressée à M. de Lamilleville, avocat en Parlement et Procureur du roi au grenier à sel du Pont-de-l'Arche. Voici ce curieux document avec son style embrouillé et son orthographe fantaisiste :

Paris, 18 juillet 1789.

Monsieur,

Je croiray manquer à mon devoir de laisser passér cet occasion pour vous donnér, un exquisse persise des affaires de nostre capitalle, les allarmes ont été de plus tragiques depuis dimanche dernier, 12 du courant, à 9 heures du soir les hussards et dragons,sont entrés par la barrière de Rully (1), sont venus aux champs Elissés ou les braves gardes françaises ont arretté ses traittes à la patrie, ils ont fait feu très violant, mais la perte na pas été heureusement grande de nostre part, il na fallu que ce coup pour ce metre avec plus d'activité sur les armes. Les femmes, les enfans ont dépavé jusques aux chambres les cours des maisons pour assallir tous ces traittes de la patrie par les croissés. Tels ont été pendant trois jours et trois nuits ou nous nous attandions a vincre ou périr.

Mardy 14 du présent, le prevost des mads nous atteneu en suspens dissant qu'il scavoit des armes pour armér 40 mille hommes sans compter les armuriers, et de munisions. Voyant l'heure arriver la surcéance de même, le peuple cet décidé daller desarmer les Invalides et fouiller dedans. Nous avons prix touttes leurs armes au nombre de 70 mille fuzils, touttes les pièces de cannon et mortier que nous avons placés par tout les endroits propres à la deffence, tels que le pont Neuf, Pont-Royal et tous les ponts que vous connaissés ; les Barrieres brullées, les commis renvoyés et de la faire le siege de la bastille, qui a été prise dans quatre heures de temps.

Lataque a été faitte avec 400 bourgeois environ 20 gardes françaises. L'Intrépidité de ces braves sitoyens ont eu bientôt enfoncé le pont levis à force du cannon. Le gouver-

(1) Barrière de Reuilly.

neur voyant le pont détruit a arborisé le drapeau de paix, on a mis bas les armes, on est entré dans la cour, de suitte, le d. Gouverneur a fait faire un feu violant, delors tous ces braves et intrepides patriotes ont forcé a coups de canons les secondes portes, ont monté à lasaut, au nombre de 4, dont un des quatre était un garde française à la tête de 3 bourgeois, fait saisy de Mr Delaunay gouverneur, la constitué son prisonnier, la fait desendre et presenté au peuple, on a prix les clefs, registres, et effets tout a éte conduit à la maison de ville. Son procès a été jugé de suitte en entrant sur la place dé grève il a été assaly d'un coup de pistolet et trené dans la place. Ensuitte on a tranché sa tête. Son major a suby le même sort.

Ceste expedition faitte, mr le prévot des mad est veneu qu'on attendait depuis les 6 heures du matin pour donner ou enseigner les armes, de suitte on luy a fait subir le même chatiment des autres, on a promené leurs têtes en triomphe dans toutte la ville et le garde francaise dans une voiture découverte, revêtu de la croix de St-Louis qu'avait le gouverneur.

Mr le prince de Montbarray passant, au commancement de cette scenne a fait arretér sa voiture, a dessendu pour aller embrasser le garde trançaise, il a sorty son cordon bleu et la pasé au brave garde française luy disant que Mr de Turrenne en avait fait le siège de la Bastille pandant 6 mois avec une armé de 40 mille hommes et qu'il avait été obligé de lever le siège. Le soir on satandait que toux les regiments allait entrer dans Paris, mais nous avions toux des armes et de munitions, touttes les rues était plaines de gens armés de tout rang, de toux ages jusques a de communautés religieuse.

Les nouvelles frapantes pour les aristocrattes ont été bientot à Versailles, mais on sçait bien gardé d'en parler au monarque, on luy a fait seulement le tableau d'une révolte pour le pain, mais Mr le duc de Liancourt, a minuit a été frappé a lapartement du Roy, le Roy cest levés, na mis qu'une culote, il a été surpris de voir a cet heure Mr le Duc, alors ce restorateur de la France luy a depeint toux les malheurs de sa capitalle, et supplier sa majesté de partir le lendemain pour Paris et quil ny avait que sa présence qui pouv(ait) arretter tout, et que du même moment il fallait envoyer à Paris un courrier pour annoncer sa presence. Sitot la nouvelle arrivée dans Paris le calme a succedé avec impatiance jusques à son arrivée le judy du matin, il a été tout seul à lasemblé nationalle en pronnoncant ses parolles, *afligé des malheurs de la Capitalle qu'il venait au milieu des représantans de la nation pour prendre des lumières avec eux pour remedier à toux des desordres de l'état* ; et sorty. Le vendredy, il est arrivé a trois heures a Paris, sans autre garde que son peuple, son capit de garde et 4 gardes du corps à pied sans autre arme que leurs épées, toutte la capitalle était soux les armes ; piques, haches, halebardes, espontons, fuzils, au nombre de trois cent cinquante mille, il a été bien supris de voir tant de monde, il a été à l'hotel de ville acompagné des deputés de la nation, on a crié depuis Versailles jusques a l'hotel de ville : Vive la Nation, a son retour : Vive le Roy.

Dans le courant de la semaine j'auray l'honneur de vous envoyer la liste des Maisons qui vont être dénoncés à la Nation et proscrittes. La première est la maison de Polignac etc., etc., etc., etc., etc. Vous excuserés mon estille, je ne suis pas hauteur, je vous les annonce politiquement comme elles ce sont passées. C'est avec ses sentiments que je vous prie me croire,

Monsieur

Vostre très humble et affectionné

Carol

Si joingt un petit imprimé qui nest pas juste pour le nombre des homes armés. Je suis precé pour aller a lasemblée du comité du distrit, et ce soir de garde.

Je vous seray infinement obligé de vouloir faire venir chés vous la famme à Gaudin, grenadier, et luy dire que son fils ce porte bien et quil écrira au premier jour.

La lettre de Carol ne fut pas expédiée. Elle était chez le limonadier lorsque celuici fut arrêté, le 13 octobre, sous l'accusation de faciliter le débit de brochures séditieuses, scandaleuses et obscènes. Ses papiers furent saisis et la lettre fut déposée au greffe du Chatelet de Paris, le 15 octobre.

Elle y est restée et c'est dans cette série qu'on la retrouve aux Archives Nationales (1).

GASTON CAPON.

(1) Archives Nationales, Y 10713. Le procès-verbal d'arrestation et l'information contre Carol se trouvent dans la liasse Y 15102.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXVI° Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 20-30 Juin 1923

N° 1583

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1583

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE

L'effort du Crédit National et ses nouveaux Bons 6 0/0 à l…

Les payements faits jusqu'à ce jour … nistrés pour la reconstitution des régions… s'élèvent à une cinquantaine de milliard… ron, sur lesquels la part du Crédit Nati… présente plus de 20 milliards, sans c… 380 millions de prêts au commerce et à l'… trie.

La loi de finances a autorisé cette an… Crédit National à demander 6 milliards à l… gne en décidant que les 2/3 des somme… pruntées seraient affectés au remploi … priétés bâties dont la reconstitution était … avancée que celle des usines ou que la re… état du sol.

Sur ces 6 milliards, 3 ont été émis, … vier dernier, avec le succès que l'on sait, … Crédit National place actuellement 4 mi… d'obligations du même type afin de lui … mettre la continuation régulière de ses … ments.

Ce programme doit attirer à l'emprun… cours les faveurs de tous les bons Français… surplus, les avantages offerts : 6 o/o n… tous impôts présents et futurs, lots très … breux et répartis aussi équitablement que … sible, garantie absolue de l'Etat, exem… complète d'impôts même sur les lots … prime de remboursement sont de nature à … à tous les capitalistes.

Le prix d'émission est particulière… avantageux : 490 francs avec coupon ple… octobre, ce qui le ramène en fait, à 485 fr… Les gros lots sont de 500.000 francs e… 100.000 francs, avec, à côté, une multitud… petits lots : 1200 par an et par million de … tres soit 12 par an et par 10.000 titres. Le gr… nombre des demandes qui n'ont pu être … faites en janvier dernier a montré jusqu'à l'… dence que ce type n'avait pas épuisé son … cès et que la faveur du public lui restait … chée.

Un égal empressement se manifeste, aujo… d'hui, et nous sommes informés que le Cré… National a déjà, c'est-à-dire dès le septi… jour du placement, refusé à ses correspondan… plus de 150.000 titres, demandés au-delà … attributions qu'il avait accordées.

LXXXVI• Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 Juin 1923.

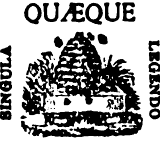
N° 1583

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1583

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La fortune de Mme de Castiglione. — C'est un point que n'ont abordé ni M. Robert de Montesquiou, ni M. Frédéric Loliée. Au temps de sa splendeur, sous l'Empire, quel pouvait être le train de maison de la comtesse de Castiglione? Ce qui revient à dire : a-t-on des données exactes sur sa fortune et celle de son mari ?

V.

L'amiral Werhuel et la reine Hortense. — Sur la naissance de Napoléon III, les pamphlétaires ont abondamment brodé. Les démêlés de Louis de Hollande avec sa femme ont, sans doute, autorisé des suppositions hardies. On a prononcé le nom de l'amiral Werhuel parmi ceux des personnages que la reine aurait pu distinguer. Ce que nous voudrions retrouver c'est une importante correspondance, parfaitement authentique, et qui, si nos souvenirs sont exacts, établit avec une évidence absolue qu'à l'époque d'une rencontre, dont on parle, dans une ville d'eaux des Pyrénées, l'amiral Werhuel était en Hollande « et qu'on a dû confondre avec son frère, personnage fort médiocre à tous les points de vue, séducteur impossible.

Qu'est devenue cette correspondance ? De quelles archives l'avait-on tirée ?

Dr L.

—

Balzac et Monsieur Thiers. — Dans une chronique publiée dans *l'Eclair* du 25 juin dernier, M. Jean-Bernard écrit à propos de « la vertu et de la démocratie » :

Chacun comprend la vertu à sa manière, et déjà en 1835, quand il n'était pas encore au pouvoir, M. Thiers, parlant de certains ministres, disait : « Ils se croient vertueux parce qu'ils sont mal élevés ». Quand il fut ministre à son tour, M. Thiers apporta une nouvelle définition et *Balzac composa le roman politique que vous savez, où il ra-*

conte les affaires de ménage du célèbre homme d'Etat, et fit rougir toute la bourgeoisie libérale de l'époque ».

Dans lequel de ses romans Balzac a-t-il voulu représenter la vie intime de celui qui devait être un jour « le Libérateur du territoire », mais qui n'était pour lors que « le petit Foutriquet » ?

ORFRÉMONT.

—

Famille du conventionnel Barbaroux. — Connaît-on les ascendants de Charles Barbaroux ?

Outre son fils Oger, a-t-il laissé des descendants en ligne directe ou en ligne collatérale ?

De quelle localité sa famille est-elle originaire ? VULPIUS.

—

Jacques-Henri de la Balme. — Qui était Jacques-Henri de la Balme vivant au milieu du XVIIIe siècle ? Quelles étaient ses armoiries ? JEM.

—

La Roussie de La Pouyade. — Je serais heureux d'avoir une réponse sur deux membres de cette famille de la part de collaborateurs aimables, connaissant les registres des Archives Nationales, où cela figure, et les questions ecclésiastiques du XVIIe siècle. Je connais l'ascendance de ces personnages ; ce que j'ignore ce sont les dates des nominations — avec les raisons — aux fonctions dont ils sont titulaires. Le premier, Bertrand, né en 1594, décédé en 1666, s'intitule Conseiller du Roi en ses Conseils. Le second, son fils Guillaume, fut abbé de Beaulieu (où ? quand ?), chapelain de la Sainte-Chapelle (quand ?) prédicateur du Roi (quand ?). Il mourut assassiné, en 1677, par des gentilshommes du Périgord, de son voisinage. SAINT-SAUD.

—

Jean de Lespinay. — Dans le portefeuille de Gaignières, se trouve un dessin représentant la pierre tombale, dans l'église St-Yves, à Paris de « *noble hôme Jehan de Lespinay, sieur de Clitault et de la Marélie, fils de Fs de Lespinay, trésorier général de Bretaigne, lequel décède le 20 avril 1517* ». Serait-il possible de savoir si ce Jean de Lespinay exerçait une fonction quelconque ? S'il était marié ? et à qui ? S'il a laissé une descendance ? Où se trouvaient les fiefs ou simples lieux dits de Clitault et de la Marélie ? En comté nantais, sans doute comme les autres propriétés de cette famille ? Le *Dictionnaire* de M. Léon Maître (qui s'est occupé de la généalogie de ces Lespinay) en fait-il mention ? Tous renseignements seraient les bienvenus, pourvu qu'ils ne soient puisés ni dans d'Hozier, ni dans La Chesnais-Desbois, déjà mis à contribution par M. Maitre.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Malouet. — Existe-t-il encore des descendants du baron Malouet auxquels on pourrait demander des renseignements sur les papiers qu'a dû laisser leur aïeul, indépendamment de ses *Mémoires*, publiés en 1868, et des documents d'intérêt colonial produits par M. Gaston Raphanaud, dans sa thèse de 1907 ?

C. PARRA PEREY.

—

Famille de Monneil. — Je désirerais obtenir la description et le dessin des armoiries de la famille Thornton de Monneil, normande d'origine sous le nom de Monneil de Trye.

La famille de Monneil de Trye émigra vers l'an 1100 en Angleterre, un de ses membres prit part à la guerre des Deux Roses et y gagna le titre de Lord Thornton.

On m'a dit que cette famille fit les Croisades et que sa bannière y passait avant celle des Montmorency, mais j'aimerais bien avoir confirmation de ce détail et connaître d'autres faits se rapportant à cette famille avant et après son émigration en Angleterre.

DEVISÉ.

—

M. de Montyon-Cordebœuf. — J'ai eu sous les yeux un portrait, peint en 1796 par François Dumont et indiqué comme étant celui de « M. de Montyon-Cordebœuf, maître (*sic*) de camp, général Vendéen » et portant le brassard de l'armée Condé : blanc fleurdelysé et la croix de Saint-Louis. Serait-il possible d'avoir quelques renseignements biographiques sur ce personnage et des détails sur ses campagnes en Vendée ? Un de ses ancêtres Cordebœuf de Beauverger *dit* le comte de Montyon, d'après le *Dictionnaire* de

de Courcelles, fut gouverneur de l'île d'Oléron au début du XVIIe siècle, mais le même ouvrage est muet sur le *général vendéen.*

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

François Moreau. — On désirerait connaître les ascendants de noble homme François Moreau, greffier en l'élection de Montereau, puis contrôleur du grenier à sel de cette ville.

Il avait épousé Simone Maillet et mourut vers 1666

Pourrait-on également savoir s'il avait eu des frères ou des sœurs et si ceux-ci ont eu postérité ?

JEM.

—

Alfred de Musset et la marquise de la Carte. — Il a été plusieurs fois question dans l'*Intermédiaire* de cette fille de Bosie, fort belle personne qui eut quelques aventures.

Dans une conférence donnée le 12 janvier dernier au Cercle de la Librairie par M. Paul Fort sur Lamartine, Vigny et Musset, le « Prince des poètes » a raconté à propos de ce dernier l'anecdote suivante :

Il s'était épris d'une femme qu'il allait souvent voir à la campagne et qui le traitait en « chandelier ». Quand Musset s'en aperçut, il se tourna vers un autre amour : il fit la cour à la fille du sculpteur Bosio, la marquise de la Carte-Flaubert,qui la vit une fois, ne voulut plus la revoir , sans doute, il avait reconnu la femme fatale. Elle lui faisait peur. C'est à elle que pensait Musset, en écrivant les vers passionnés de l'*Andalouse.*

Ceci se passait, paraît-il, vers 1828. Etait-elle aussi « fatale » que veut bien le dire M. Paul Fort, celle qui sut enchaîner pendant plusieurs années Jules Janin, auquel cette liaison ne fit pas perdre une once de son embonpoint ni de sa belle humeur ? Dans tous les cas, la prudente réserve qu'auraient manifestée Flaubert et Musset à son égard, n'a pas empêché le premier de tomber dans les filets de l'insupportable Louise Colet et le second d'avoir avec George Sand l'aventure célèbre qui devait lui causer tant de souffrances.

Les biographes de Musset, et particulièrement Léon Séché, qui a consacré tout un volume à ses amours, ne parlent pas de ce penchant qui l'aurait un instant attiré vers la marquise de la Carte. Où trouve-t-on trace de cette velléité amoureuse du poète des *Nuits* ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le miniaturiste Richard. — A quelle époque vivait Théodore Richard, peintre miniaturiste, et paysagiste de Paris ? — Ses œuvres sont-elles connues ?

UNE CHERCHEUSE.

—

Le citoyen Sade. — Le citoyen Sade, membre de la section des Piques en 1793, appartenait-il à la famille des de Sade provençaux ? Etait-ce le même personnage qui, en mai 1789, avec MM. de Sabran et de Massenod, posait sa candidature à l'Assemblée, aux fins d'être admis comme député de la noblesse de Provence ? (Il résulta de cette prétention, qui paraît n'avoir pas été admise, un Mémoire imprimé).

VETULUS DE MONTE.

—

Famille de Saumery. — Pourrait-on avoir des renseignements sur la famille de Johanne de Saumery pendant les dernières années de l'Ancien Régime, et en particulier sur celui de ses membres qui fut gouverneur du château de Chambord et sur son fils ?

Quelles étaient ses armoiries ?

JEM.

—

Armoiries à détermier : trois lions. — *De gueules au chef d'or chargé de trois lions de... ; brochant sur le champ, et sur le chef un écu d'argent à 6 canettes, 3,2 et 1 ; au chef denché de gueules chargé de deux épées en sautoir accompagnée de deux...* ?

Cimier : un lion issant.

H. V.

—

Armoiries à déterminer : montagne sommée d'une croix. — *D'... à une montagne de... sommée d'une croix.*

Chapeau d'évêque.

« Devise : Veritate et caritate ».

H. V.

Comtesse de la Vieuville, née du Cheylard (Armoiries). — Dans son *Histoire de la Maison Royale de France*, tome IX, 2e partie, p. 842, Potier de Courcy décrit ainsi les armes de Louise-Victoire-Rose-Parfaite du Cheylard, épouse d'Auguste-Joseph-Baude, comte de la Vieuville et Pair de France : *d'azur au vol d'émerillon d'argent, accosté de deux tours de même, maçonnées de sable.*

Ces armoiries sont celles d'une famille du Cheylard, originaire du Périgord, à laquelle il ne parait pas possible de rattacher la Comtesse de la Vieuville, et dont Potier de Courcy lui aurait attribué par erreur les armes. Un de nos aimables collaborateurs pourrait-il m'indiquer à quelle famille du Cheylard appartient la comtesse de la Vieuville, et les armes véritables de cette dernière ?

UN BELLIFONTAIN.

—

St-Jérôme en cardinal. — Pourquoi St-Jérôme est-il souvent représenté, dans les tableaux des maîtres, en costume de cardinal ou bien vêtu de haillons dans le désert, mais ayant à ses pieds un chapeau de cardinal, alors que ce titre n'a été conféré à des dignitaires de l'Eglise que deux ou trois siècles plus tard ?

J. W.

—

Dessin d'une crosse abbatiale. — Après la loi de séparation, l'abbaye de Fontfroide, située aux environs de Narbonne, fut vendue à un propriétaire de l'Aude. Au cours de réparations qu'il fit exécuter dans son nouvel immeuble, il trouva une crosse d'abbé fort remarquable, dit-on. Un dessin (ou photographie) de cet objet fut reproduit par *une revue*.

Quelqu'un de nos aimables confrères pourrait-il me donner le nom de cette revue et la date du numéro ?

CANIGOU.

—

Vues à identifier. — Dans l'ouvrage de Claude Chastillon, *Topographie française*, XVIIe siècle, sont les gravures suivantes :

Connain, maison plate bâtie à la moderne.

Four Patur (La tour de).

Libaudierre (Maison de plaisance près la ville de).

Pacousinge, chasteau ruiné du feu, fort pour coup de main.

Quallevers (Ruisnes de la belle abbaye de), près la ville de...

Savigny (Le chasteau de).

Certains noms sont probablement mal orthographiés.

Où situer ces vues ? SIMON.

—

Portrait-frontispice de Moréri dans son « Dictionnaire ». — L'édition du *Dictionnaire historique* de Moréri, publiée à Paris en 1732, contient au tome 1er deux frontispices, l'un allégorique, dessiné par Desmarets et gravé par Thomassin ; l'autre représentant l'auteur, peint par De Troy et gravé également par S. Thomassin.

Sous le portrait on lit la légende suivante :

LUDOVICUS MORERI PRESBYTER S.S.
THE. DOC. A. ÆT. XXXVII

le tout accompagné d'une poésie de cinq vers.

Je possède un exemplaire du *Dictionnaire* en question, de l'édition d'Amsterdam de 1740, qui n'a qu'un frontispice allégorique avant toute lettre ; le portrait ne s'y trouve pas.

Je voudrais savoir si le portrait de Moréri doit exister dans toutes les éditions de son *Dictionnaire* ou seulement dans celle de 1732. Brunet, Quérard et Cohen sont muets sur ce point.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Edition illustrée des œuvres de Balzac. — Je possède une édition Houssiaux de Balzac avec 139 gravures et 1 portrait. Un de mes amis en possède une avec 138 gravures, et je viens d'en voir annoncer un autre dans un catalogue avec 141 gravures.

Un aimable intermédiairiste pourrait-il me fixer sur le nombre exact de gravures qui *doit* se trouver dans les 20 volumes de l'édition ? M. F.

—

« Les peuples les moins civilisés se reconnaissent à la multiplicité de leurs églises ». — Cette phrase a été prononcée par Napoléon ; est-ce à la prise de Saragosse ou à la prise de Moscou ? R.N.

Passant, passante, ou passager, passagère. — J'entends souvent des personnes parfaitement instruites dire : « Cette rue est passagère ». N'est-ce pas une faute grave et ne doit on pas dire « rue passante » pour une rue *où* l'on passe beaucoup, de même qu'on dit « beauté passagère » pour une beauté *qui* passe. A mon humble avis, une rue passante serait une rue qui passe, au sens actif. DE MONCY.

—

Prononciation des prénoms terminés en « is ». — En général, on fait sentir la consonne finale dans ces prénoms ; ainsi on dit : Clovis, Francis, Natalis, Régis en faisant sonner l'*s*. On l'omet dans Denis.

Quid pour Alexis ? J'ai entendu prononcer ce prénom des deux façons.

SAINT-AUDEMER.

—

Les cèdres de M. de Jussieu.— Un journal signalait dernièrement que M. de Jussieu aurait été l'importateur non seulement du cèdre du Jardin des Plantes, mais aussi de celui des Invalides ou de l'un de ceux du parc de la Muette.

La légende est que M. de Jussieu ne rapporta qu'un minuscule cèdre, dans son chapeau, et lui versa une partie de sa ration d'eau afin de le faire vivre durant la traversée. Cependant, j'ai lu quelque part que M. de Jussieu avait rapporté *d'Angleterre deux* cèdres du Liban.

Quelle est la version exacte et où se trouvent les véritables cèdres de M. de Jussieu ? P. L.

—

Les charpentiers et tonneliers de Bordeaux au XVIe siècle. — Quelque aimable confrère pourrait-il me dire si les tonneliers et charpentiers de la ville de Bordeaux étaient réunis en corps ou association, au commencement du XVIIIe siècle ? Dans ce cas, avaient-ils des registres ? Sur ces registres pourrait-on retrouver un membre de cette corporation du nom de Biolou ?

M. DE LA S.

—

Le cancan (XXIV, 105, 278, 279 ; XXV). — Quelle est l'origine du mot *cancan* (danse) XXIV.

E. H.

[Il a été répondu à cette question XXIV, notamment colonne 279. Pour le cancan moderne, on renvoie aux *Mémoires du vicomte d'Aulnis* (Paris, Lacroix, édit. 1868). Le cancan qui procède du chahut, prit naissance un soir de Mi-Carême, en 1831, au bal des Variétés.

Sur l'origine du mot « cancan » (tapage, tumulte, querelle) voir XXXV, 618, et tous les dictionnaires dont celui de l'Académie et Littré].

—

Les danseuses du Moulin-Rouge. — Un confrère pourrait-il me donner quelques renseignements sur les danseuses célèbres survivantes du Moulin-Rouge (1889-1900) ?

E. H.

—

« Pméja », terme employé par Balzac. — Dans son roman *Ferragus*, Balzac, après avoir décrit la détresse de l'agent de change Desmarets, l'époux de Mme Jules, lorsqu'il soupçonne à tort sa femme d'infidélité, écrit ceci :

En ce moment une idée heureuse jaillit dans sa cervelle... Aux jours de sa fâcheuse misère, avant son mariage, Jules s'était fait un ami véritable, un demi *Pméja*...

Qu'est-ce qu'un *Pméja* ? Une sorte de Pylade, sans doute, mais en quelle langue ? SAINT-AUDEMER.

—

L'inspiratrice de Chasseriau et de Puvis de Chavannes. — Dans les si intéressants *Mémoires*, de Robert de Montesquiou, que M. Paul-Louis Couchoud vient de publier, chez Emile Paul, au tome II, page 239, il est parlé, avec autant de tact que de délicatesse, d'une femme qui fut l'inspiratrice et le modèle de Chasseriau et de Puvis de Chavannes. Au dire du poète, elle servit de lien entre les deux grands artistes. Pour le second, elle posa la sainte Geneviève du Panthéon. « Ce dut être, écrit il, un noble mystère que l'influence de cette compagne, s'exerçant sur de telles âmes, encore rehaussée par le silence qui l'entoure et le secret qui se prolongera ».

Cette énigme est elle si impénétrable ? La question ne va point sans réserve, et si le respect interdit l'indiscrétion, qu'on tienne pour dit qu'elle n'a pas été posée.

Y.

Réponses

Le registre de la statue de Strasbourg (XLVII ; LXXVII, 483). — La réponse, colonne 483 devait être signée : BARROUX.

—

Camille Desmoulins appelé Camille (LXXXVI, 426).— Si quelques historiens, et déjà de son vivant des documents officiels, ont désigné Camille Desmoulins par son prénom seulement (ce qui me paraît, je l'avoue, profondément indifférent), c'est sans doute parce que pour une raison ou pour une autre son entourage habituel l'appelait d'ordinaire ainsi. La même explication vaut pour Jean-Jacques Rousseau ; et le fait est assez fréquent, tout au moins dans l'histoire littéraire. Sans parler de Bernardin de St-Pierre, si souvent désigné par ce prénom de Bernardin qui n'était guère cependant de son goût, ne voyons-nous pas au xviie siècle Théophile de Viau constamment désigné par son prénom seul, François l'Hermite par celui de Tristan dont il s'était doté lui-même en souvenir d'un ancêtre incertain ? De nos jours, combien de fois n'a-t-on pas écrit Théo, « le bon Théo », le grand Théo », en parlant de Théophile Gautier ; Jean-Paul Richter n'est-il pas connu surtout comme « Jean-Paul », et « le grand Wille » ne s'est-il pas bien souvent dit de Shakespeare ? Si les habitudes de camaraderie familière du jeune Cénacle romantique avaient duré plus longtemps dans l'entourage même de ses membres, elles auraient eu chance de se répandre aussi ; peut-être dirions-nous couramment Alfred pour parler d'Alfred de Vigny, et Victor Hugo ne serait-il que Victor.

IBÈRE.

***

Il semble très difficile de pouvoir répondre à la question posée par M. Vetulus dans l'*Intermédiaire*.

Quand a-t-on appelé Camille Desmoulins pour la première fois Camille ? Est-ce à la tribune ? C'est possible. Mais les logotachygraphes ne prenaient pas le texte des discours aussi complètement que nos sténographes. Est-ce dans la presse ? En tout cas, dans l'intimité, Desmoulins aimait à s'entendre appeler Camille. De tous ses prénoms : *Lucie, Simplice, Camille, Benoist,* c'était celui de Camille que Desmoulins préférait, celui qu'on lui avait toujours donné bien qu'il ne fut pas le premier de l'acte de baptême.

Il ne lui déplaisait pas d'ailleurs d'être appelé familièrement *Camille* puisque, lui-même insérait dans le n° 62 des *Révolutions de France et de Brabant* ces vers signés L. M.

Tu dors, Camille, et Paris est esclave !
D'autres tyrans usurpent le pouvoir
Que s'arrogeaient et Breteuil et Le Noir.

Pièce de vers déjà parue, et qu'il reproduisait, et où se trouvent les vers connus :

Quoi donc, Camille, ami de Robespierre,
De Chartres même honoré comme un frère...

GEORGES CLARETIE.

—

Favras, Lettres inédites (LXXXVI, 296, 374, 439). — J'ai lu la réponse du *Bibliophile Comtois* avec l'intérêt que mérite son érudition, qui me porte, d'ailleurs, à croire qu'il ne laisserait pas lui-même de reconnaître que l'autorité des témoignages qu'il produit ne pût être discutée. J'ajouterai simplement que, quelle que soit la valeur de ces témoignages dénigrants au sujet du marquis de Favras et de sa femme, la noble, héroïque attitude de l'un et l'autre à l'égard du triste prince qu'était Monsieur, comte de Provence, au début de la Révolution, n'en saurait être diminuée.

Les renseignements authentiques que donne le *Bibliophile*, touchant la naissance de Mme de Favras, gardent toute leur valeur. Je supposerais qu'elle dût cependant avoir quelque droit à la qualité de princesse d'Anhalt, étant donné que nous la voyons signer constamment comme elle le fait, notamment en s'adressant à un personnage tel que le cardinal de La Rochefoucauld.

La lettre de Mme de Favras que j'ai publiée présente une certaine importance pour l'histoire, en raison des démarches qu'elle révèle de la part du *Comité des recherches* et de celle du marquis de La Fayette ; je pense qu'on ne lira pas sans intérêt la seconde pièce qui suit.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

Archives du ministère de la guerre.
Armée du nord, 1793.
Correspondance

Copie d'une lettre (1)
de la marquise de Favras à M. le marquis de la Quenelle, Maréchal de camp des armées de Sa Majesté Très-Chétienne.
à Maestricht.

datée de Stevenswerdt, le 7 février 1793.

Ce n'est qu'hier, Monsieur le marquis, chez madame la princesse de Hesse, qui s'est réfugiée ici, que j'ai appris que vous étiez à Maestricht. J'avais demandé votre séjour à tout ce qu'il y a de français ici, et personne n'a pu me renseigner.

Hélas ! Monsieur le marquis, quel est notre sort maintenant ? Tout est perdu pour nous. Le meilleur des Rois n'existe plus. Maintenant il est plus à regretter qu'à plaindre ; car il est plus heureux que nous : Dieu, dans sa bonté, lui aura donné un dédommagement des humiliations qu'il a essuyées dans ce monde.

Ce qui doit nous occuper, dans ce moment-ci, c'est la Reine et Mme Elisabeth, que l'on accuse, dit-on, d'avoir donné ses diamants à ses frères. Serait-il possible que la scélératesse s'étendît sur cet ange de vertu ? Quel siècle ! Et nos malheureux princes, ont-ils quelques secours ? Ils sont bien à plaindre ; mais qui ne l'est pas aujourd'hui ? Vous êtes bien plus à portée de savoir cela, monsieur le Marquis, que moi.

Je voudrais me rendre à Cologne, auprès d'une tante, où je vivrais à meilleur marché qu'ici : au moins je ne paierais pas le lait; mais je n'ai pas le moyen de m'y rendre. On dit aussi le passage impossible parce que les ponts sont rompus ; et, si la Hollande se déclare, comme on le croit, nous sommes pris ici sans pouvoir nous sauver, car tout autour il y a des patrouilles ; il en vient même très souvent ici. Dernièrement plusieurs disaient : « Nous savons que Mme de Favras et son fils sont ici. » Jugez, monsieur, les risques que j'ai à courir : le moins qui peut m'arriver, c'est de m'enlever mon fils pour le donner à la nation ; c'est cette crainte qui me fait désirer si vivement de sortir d'ici ; mais je n'ai pas le moyen. Voilà ma position : elle est déchirante ; jointe à tout ce qui se passe, il y a de quoi périr. Je me recommande à votre intéièt pour moi et vous prie de ne jamais douter des sentiments de reconnaissance comme ceux de la haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur le marquis,

(1) Lettre interceptée et communiquée par le général Miranda au ministre Pache.

Votre très humble et très obéissante servante.

Marquise de FAVRAS, née princesse d'ANHALT.

P. S. — Notre bailli ici a reçu, hier mercredi, un courrier qui lui annonce que les Prussiens étaient en force à Venlo et qu'ils avaient établi des batteries sur la Meuse.

Conforme :
MIRANDA.

Erratum. — col. 440, ligne 39, lire : *Rouen*, au lieu de *Reims*.

—

Le conventionnel C... et le procès de Louis XVI (LXXXVI, 138, 243, 350, 396, 445). — En posant ma question, j'entendais laisser à mes confrères plus perspicaces le soin de la résoudre. Si j'ai cru un instant que le personnage visé par Amélie Cyvoct était Coren Fustier, c'est qu'après avoir procédé par élimination, je n'avais plus trouvé que ce représentant qui remplit les conditions requises ; mais il se peut que ce soit un autre conventionnel.

Cependant, j'ai toujours peine à croire que la nièce de Mme de Récamier a voulu désigner Cambacérès ; ce dernier, bien que déchu de son ancienne splendeur, était encore en 1822 un personnage trop important pour être indiqué par une simple initiale. Je n'ignore pas qu'au début du procès, il aurait esssayé de contester à la Convention le droit de juger le roi ; mais, lors des votes qui suivirent, il tint une conduite si équivoque que l'opinion publique s'obstina à le considérer comme régicide, et que la Restauration le bannit comme tel.

Je regrette infiniment de ne point connaître la réponse primitivement adressée par M. Anceps Imago à l'*Intermédiaire*, et qui n'a pas été insérée ; sans doute, les arguments développés par mon érudit confrère à l'appui de sa thèse auraient-ils été assez puissants pour m'amener à partager sa conviction.

G. P. M.

—

Un duc de la Boissière tué à la chasse par le dauphin, fils de Louis XV (LXXXVI, 283, 341, 388, 442). — Comme le dit très bien notre confrère Georges Maurevert, il n'y a jamais eu de famille ducale de la Boissière ni de Chambord.

Voici ce qu'écrivait, le 17 janvier 1777, l'ambassadeur Mercy-Argenteau à l'impératrice Marie-Thérèse au sujet de l'affaire en question :

Feu M. le dauphin, au retour d'une chasse, en badinant avec un de ses gentilshommes qu'il aimait beaucoup et qui se nommait le comte de Chambord, eut le malheur de le tuer d'un coup de fusil, catastrophe dont ce prince ne s'est jamais consolé et qui lui fit renoncer à la chasse. Ce Chambord laissait une veuve enceinte ; on lui fit un sort considérable, et, étant accouchée d'un garçon, M. le dauphin demanda en grâce au roi que cet enfant eût l'assurance d'une place de gentilhomme auprès d'un des fils de France.

Mercy-Argenteau ajoute que la reine (Marie-Antoinette) ayant appris qu'une promesse aussi sacrée était restée sans effet, n'hésita pas à marquer au fils du malheureux Chambord la protection la plus décidée et finit par lui obtenir une place de gentilhomme d'honneur auprès du comte d'Artois.

Il est très vrai que des descendants de ce comte de Chambord tué si malencontreusement à la chasse ont continué à toucher une rente du Trésor jusqu'à ces dernières années. *Le Temps* a publié naguère, à ce sujet, un intéressant article (dû peut-être à M. Lenôtre) que je ne retrouve pas en ce moment.

J. W.

—

Le droit de gillerie, le droit du seigneur (LXXXV ; LXXXVI, 14, 107, 152, 203, 298, 371, 450). — Je prie que l'on me pardonne de revenir sur ce thème ; mais les textes cités se rapportent toujours en définitive à des prétentions, servant de prétextes à de petites exactions. Un fait précis, brutal, avéré, serait seul probant. Or, j'avais rappelé celui que mentionne Miot de Melito dans sa traduction d'Hérodote : seulement, d'où le tenait-il ? D'une *Bibliothèque Historique* que de savants chartistes, — je m'en suis assuré — ignorent totalement. Mais voici qui peut mettre sur la piste ; et j'espère qu'un obligeant confrère nous aidera dans cette recherche curieuse.

Lorsque le parti libéral se constitua en opposition systématique sous la Restauration, — mâtiné de vieux jacobins de bonapartistes impénitents et de constitutionnels doctrinaires, — il eut d'abord pour organe régulier *Le Mercure* ; et celui-ci, bientôt supprimé sur le désir du duc de Richelieu, fut remplacé par la *Minerve Française*, d'une publicité intermittente pour échapper aux mailles de la loi ; puis, cette Minerve à son tour s'appuya sur la *Bibliothèque Historique*, qui lui devint, dit le duc Pasquier, « un très puissant auxiliaire ».

« Là se trouvait consigné, avec les faits historiques les plus capables de discréditer le pouvoir monarchique et les institutions plus ou moins aristocratiques, tout ce qui pouvait jeter le blâme ou le ridicule sur le gouvernement royal depuis la Restauration et sur la conduite journalière de l'administration ». C'était une œuvre de haine, donc, suspecte. (Pasquier, *Mémoires*, III, 219, 238).

Il s'agirait alors de savoir si les auteurs de cette *Bibliothèque*, Chevalier et Reynaud, — condamnés, un jour, à 6 mois de prison et 300 fr. d'amende — ont pu réellement trouver un arrêt de la sénéchaussée de Guyenne, obligeant, en un latin explicite et que je ne me décide finalement pas à reproduire, un mari à conduire sa femme au seigneur et même à faciliter par son aide l'exercice de ce droit excessif (t. XII, 1820, 4e cahier, p. 232).

Il est clair que, si l'arrêt a été rendu, le droit existait ; mais, si la référence est fausse, nous saurons une fois de plus ce que vaut l'érudition au service de la politique.

Old Noll.

*
* *

Veut-on encore une *fiche* bibliographique sur ce sujet ?

Voir *Le droit du seigneur* ou la Fondation de Nice dans le Haut-Montferrat, aventure du XIIIe siècle, traduit librement du *Fodero* de Giulio-Colombo, par Jacques Saint-Albin (Paris, 1820).

M. Collin de Plancy, dans l'appendice des *Mémoires d'un vilain du XIVe siècle*, avait dit regretter que *Le Fodero* ne fût pas connu en France. Cette traduction y remédie et nous conte comment, en 1235, les habitants de la vallée de Balbo, aux sons de la cloche de Belmonte, coururent sus aux six comtes d'Acquesana pour s'affranchir de ce fameux *Droit du Seigneur*, et comment, les six villages

demeurant sans protection par suite de la destruction des six châteaux, les serfs affranchis allèrent fonder une ville sous des lois plus décentes, appelée Nizza della Paglia. « Voilà, dit l'auteur, ce qu'on trouve dans Ghillini et dans d'autres historiens ».

Dans le même volume, sous le titre : *Anecdotes et recherches sur le droit de cuissage*, est rappelée une sentence de la sénéchaussée de Guyenne, du 13 juillet 1302, relative à un cas de *refus de cuissage* opposé au seigneur de Blanquefort, Tailhan, Cantenac et Margaux, et qui entraîna l'emprisonnement du mari. Référence : la *Bibliothèque historique*, 12e volume.

Mais tout cela sent son Dulaure d'une lieue, et n'inspire aucune confiance.

BAISSEY.

—

L'ordre règne..... et le général Sebastiani (XVIII, 66). — Cette question, posée le 10 février 1855, est restée jusqu'ici sans réponse.

« Tout le monde connaît la phrase du général Sebastiani », disait le correspondant M. L... Mais il y a quelques jours, dans le *Soir* de Bruxelles, portant l adate du 30 juin, Jean-Bernard écrivait :

Jules Claretie a écrit un jour : « L'homme qui invente un mot a plus de chance de devenir immortel que celui qui écrit un livre ». — C'est la constatation d'un fait historique certain. — Le maréchal Soult, par exemple, qui a tenu une grande place dans l'Histoire, serait à peu près effacé, sans le mot célèbre qu'il prononçait à la tribune de la Chambre le lendemain du jour où les Russes avaient noyé Varsovie dans le sang, pour réprimer une révolte de Polonais : « L'ordre règne à Varsovie », déclara le maréchal Soult, alors président du Conseil de Louis-Philippe. Sans un autre mot, ses rapineries et ses pillages en Espagne seraient depuis longtemps oubliés...

Jean-Bernard n'est pas seulement un maître journaliste : c'est aussi un historien. J'ai donc cru devoir ouvrir le *Moniteur* ; et le compte rendu de la séance de la Chambre des députés du 16 septembre 1831 ne laisse aucun doute : il s'agit bien de Sebastiani, alors ministre des Affaires étrangères.

Or, on avait affirmé à l'auteur de la question que le jour de l'assassinat, en 1847, de la fille de Sebastiani par son mari le duc de Praslin, le maréchal avait reçu un billet anonyme portant ces seuls mots : « L'ordre règne à l'hôtel Praslin ». Et notre confrère désirait savoir si cette anecdote avait été relatée quelque part, si elle était véridique.

La réponse est possible aujourd'hui.

En 1899, Giuseppe Fumagalli a publié, en l'attribuant à Manzoni, une version du fait moins atroce et par cela même plus vraisemblable. L'illustre écrivain aimait à raconter, dit-il, qu'un Polonais à qui la phrase prononcée par Sebastiani au moment où les Russes mettaient Varsovie à feu et à sang était restée sur le cœur, s'écria en apprenant le drame du 18 août 1847 : « L'ordre règne à l'hôtel Praslin ! »

Le « mot » a dû être fait — par un Polonais peut-être, par un journaliste à coup sûr.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Médaille en étain de 1848. — Le maréchal Bugeaud (LXXXVI, 144, 269, 297, 365). — Dans ses mémoires, le général de Ségur a écrit, au sujet du douloureux incident de la rue Transnonain, au mois d'avril 1834, tant de fois exploité par l'opposition contre le général Bugeaud :

« Evidemment la responsabilité de cet emportement appartenait aux assassins et cependant l'opposition, toujours perverse, échauffant la crédulité populaire l'imputa comme un crime au général Bugeaud qui était entièrement étranger à la défense de cette partie de la capitale. Ce mensonge devait, quatorze ans plus tard, contribuer à notre perte, quand ce général devenu maréchal et duc d'Isly, se trouvant déjà frappé d'impopularité, fut écarté par le gouvernement, lorsque, seul il eût pu nous préserver du plus triste de tous les désastres ».

Si on relit les comptes-rendus impartiaux des émeutes de cette journée, on voit qu'il était matériellement impossible au général Bugeaud d'ordonner le massacre qui eut lieu dans la maison de la rue Transnonain.

A ce moment, en effet, le général Bugeaud, d'après les ordres de son supérieur le maréchal Lobau, avait pris position au débouché de la rue Geoffroy-l'Angevin sur la rue Sainte-Avoye.

Monsieur Thiers, qui était alors à l'Hô-

tel de ville,en sortit pour monter à cheval et suivre le général. A l'entrée de la rue Sainte-Avoye tous deux mirent pied à terre. Cependant il n'est jamais venu à l'idée d'aucun membre de l'opposition de rendre Monsieur Thiers, qui n'avait pas quitté le général, responsable du massacre. Il est facile en consultant un plan de Paris de l'époque de Louis Philippe, de voir que le coin de la rue Geoffroy l'Angevin et de la rue Sainte-Avoye où était postée la colonne du général Bugeaud, dans le but de fermer la retraite aux insurgés, était trop éloigné de la rue Transnonain pour qu'on imputât l'ordre de massacre au général.

GEORGES BILLARD.

*
* *

En signant avec Abdel-Kader, mai 1837, le traité de paix de la Tafna qui permettait à l'armée d'Algérie de concentrer toutes ses forces à l'Est pour venger l'échec du premier siège de Constantine, Bugeaud demanda, selon l'usage officiel de la Monarchie et de l'Empire, un *cadeau de Chancellerie* de 100.000 boudzous pour les chemins du département de la Dordogne et les officiers de sa division, dûment autorisé par le comte Molé. Le gouvernement n'ayant pas ratifié la clause, cette somme fut rendue à l'Emir par le général Bugeaud lui-même ; qui, non seulement, ne s'en est pas caché, mais l'a dit hautement quand il fut témoin, dans le procès du général de Brossard, au Conseil de guerre de Perpignan (1838) ; Me Boinvilliers, avocat de l'accusé, n'eut donc pas à *cuisiner* le vainqueur de la Sieback. Toute la vie impeccable, la carrière glorieuse du maréchal Bugeaud proteste contre certaines accusations, dictées par la jalousie, et dont la France a fait justice en élevant deux statues au conquérant de l'Algérie.

F. B. D'I.

—

« Vous voulez faire de la France une caserne... » (LXXXVI, 437). — Cette phrase n'a été prononcée, ni par Eugène Pelletan, ni par Jules Simon, mais par Jules Favre, dans la séance du Corps législatif, du 12 décembre 1867, après lecture de l'article 7 du projet de loi relatif à l'organisation de l'armée et de la garde nationale mobile ; article 7 ainsi conçu :

La garde nationale mobile est organisée, par départements, en bataillons, compagnies, batteries.

A cette apostrophe lancée par Jules Favre, de sa place, le maréchal Niel répliqua, de la place qu'il occupait au banc des ministres, et en se retournant lentement vers Jules Favre :

« Et vous, prenez garde d'en faire un cimetière ! ».

A ces mots, une rumeur se produisit dans la salle et plusieurs députés vinrent serrer la main du maréchal Niel.

Dans la soirée, le chef des rédacteurs demanda au Commandant d'Ornant, aide-de-camp du Maréchal, s'il ne jugeait pas convenable de supprimer l'interruption. L'aide de camp alla en référer au Maréchal qui autorisa la suppression, pour ne pas émouvoir l'opinion publique. Le compte rendu officiel mentionne l'incident de la manière suivante :

M. JULES FAVRE. La France encasernée ! (Rumeurs et bruits).

Abrégeant ainsi la phrase de Jules Favre et supprimant la réponse du Ministre.

(Renseignements tirés de la biographie du maréchal Niel, par le commandant J. de la Tour, librairie Chapelot, 1912).

R. TOURNAIRE.

—

« Pères conscrits » (LXXXVI, 386, 450). — Littré en donne la définition suivante : Sénateurs de l'ancienne Rome (nom, qui d'abord donné aux sénateurs adjoints par Romulus, passa au corps entier du Sénat).

Et il ajoute à l'historique. — XIVe s. « D'ilecques vint que en Sénat en eust tousjours qui fussent appelez *peres conscrips* ; pour ce il appelerent celui nouvel Senat *conscrips* et *esleus* ». [Bercheure, fo 28, recto]. Etym. Lat. *conscriptus*, de *conscribere*, inscrire, de *cum* et de *Scribere*, écrire.

Cette explication est insuffisante. Elle ne fait pas connaître l'origine de la dénomination. Muris [*Hist. romaine*] pose luimême la question sans la résoudre. M. J. Toutain [*Grande Encycl.* art. Rome] dit :

Le Sénat était formé par un certain nombre de chefs de famille, que *désignait* le roi.

C'était un Conseil des *Anciens* (Patres), qui n'avait pas d'attributions bien déterminées, mais que le roi consultait dans les circonstances graves, et qui était tout spécialement chargé de maintenir intactes les traditions... (*mos majorum*).

D'après cet article on voit que les *Pères* étaient *désignés* par le roi parmi les *chefs de famille*. A l'article *Sénat*, le même auteur précise son affirmation en s'appuyant sur Tite-Live, sur Cicéron, sur Festus et sur Plutarque. On peut donc conclure que les Sénateurs étaient *désignés* par les rois de l'ancienne Rome et *inscrits* régulièrement comme membres du conseil royal (*regium consilium*, dans Festus), d'où leur dénomination.

L. ABET.

—

Fils du ciel (LXXXVI,428,485). — Les empereurs chinois, dès l'origine, vers 2300 ans avant notre ère, offraient des sacrifices au Ciel, qu'ils nommaient Tien, parce qu'ils reconnaissaient en lui la Puissance Suprême qui gouverne le monde.

Ils étaient convaincus que du ciel ils tenaient le pouvoir et que le ciel les abandonnait dès qu'ils administraient mal leur empire.

Tout changement de dynastie était voulu par le ciel, le Tien suscitant un nouvel empereur toutes les fois que celui qui régnait oubliait ses devoirs envers ses peuples.

L'empereur était donc vraiment le fils du ciel, Tien-Tsen en chinois.

Et les différents empereurs qui se sont succédé ont toujours offert des sacrifices au ciel à des époques régulières fixées par les rites.

J. DAUTREMER.

—

« Le sabre des tribuns » (LXXXVI, 330, 447). — Il n'y a aucun doute, on désignait ainsi le petit glaive ou épée-glaive que portaient les membres du Tribunat.

Ce petit glaive n'est pas très rare. On peut en voir un aux Invalides dans la vitrine qui porte « collection Lepel-Cointet ». Il y en a un au musée de Pontoise, où il paraît du reste abandonné au-dessus d'une porte. Il y en a dans plusieurs collections particulières et actuellement on peut en acheter un dans un magasin d'armes anciennes du quai Saint-Michel.

Ceci dit, le glaive en question a la dimension d'une épée dont il ne diffère que par la suppression de la branche.

Le pommeau en forme d'urne porte une tête antique. La fusée est en ébène cannelé. La branche symétrique porte au centre un œil entouré de rayons et aux extrémités deux têtes de béliers, emblème absolument civil.

Le plateau légèrement rabattu en avant porte les tables de la loi dans une branche chêne et laurier.

Lame S épée plate à section losangée, décor bleu et or habituel, fourreau à alaises en bois recouvertes de cuir cousu par derrière le fourreau.

Garnitures dorées comme le reste de la monture.

La soie de la lame n'est pas rivée au-dessus du pommeau, elle est vissée dans un petit chapeau en bronze doré.

V. FORESTIER.

***

En consultant l'ouvrage très documenté de M. Defontaine, nous trouvons page 107, la reproduction d'un glaive de membre du Tribunat, dont il est aussi parlé dans la monographie. « Les armes blanches françaises », du capitaine Bottel, page 43, § 7.

D'autre part, si nous lisons dans le livre de M. Defontaine les descriptions des costumes de ministres, auditeurs au Conseil d'Etat, ambassadeurs, ou sénateurs, il est question d'une épée, et même pour ces derniers, l'épée doit être ornée d'une dragonne !

Les planches qui reproduisent le costume d'un ministre (p. 77) et d'un membre du Corps législatif (p. 88) d'après le Livre du Sacre, indiquent une épée de cour à la française. La planche de la page 16 reproduit divers modèles de ces épées souvent fort riches.

Le règlement du 28 frimaire an VIII avait donné un glaive aux généraux, le règlement du 1er vendémiaire an XII, en fit l'arme des généraux en chef, seulement. (Voir description Bottet, loc. cit. p, 37). Il est très probable que l'usage se répandit dans certains corps constitués de remplacer l'épée de cour par le glaive. Ces glaives très décoratifs et se prêtant mieux aux ornementations luxueuses de la fin de l'Empire faisaient certainement

un plus bel effet avec les larges et riches ceintures qui ornaient la taille de tous ces éblouissants personnages...

P.

—

Fontaine d'Ormesson (LXXXVI, 428). — On voit au fond de l'impasse de la Poissonnerie, 2, rue de Jarente (4e arrondissement) une assez jolie fontaine qui a été édifiée sur les dessins de Caron et qui est sans doute celle dont M. Simon possède l'image.

Son nom lui vient d'Henri-François-de-Paule Le Febvre d'Ormesson, contrôleur général des finances, qui posa le 30 août 1783 la première pierre du marché Sainte-Catherine et que rappelle la rue d'Ormesson située non loin de là.

Toutefois, il existe deux localités du nom d'Ormesson, l'une en Seine-et-Marne, l'autre en Seine-et-Oise ; il se peut que dans l'une d'elles se trouve une fontaine datant du XVIIIe siècle et pareille à celle qui figure sur l'estampe de notre confrère.

Si M. Simon habite Paris, il pourra facilement vérifier la première hypothèse, en allant sur place comparer sa gravure avec le monument élevé dans l'impasse précitée.

G. P. M.

***

Seules, les très anciennes fontaines de Paris ont conservé leur dénomination primitive. Celles qui ont été établies ensuite et surtout celles du XVIIIe siècle ont reçu des noms dont la variété est souvent déconcertante ;d'autant plus que les fantaisies de désignation se sont préférablement exercées sur les estampes qui les représentent.

Le nom de fontaine d'Ormesson a été probablement attribué à la fontaine dite de Jarente ou de la Poissonnerie, qui existe encore à Paris au fond de l'impasse de la Poissonnerie dans l'ancien marché Sainte-Catherine, où elle fut édifiée en 1783. Un très court abrégé des conditions dans lesquelles fut établi ce marché Sainte Catherine fera connaître les raisons de cette dénomination de fontaine d'Ormesson. Après le retentissant désastre financier de 1762 et l'action judiciaire qui suivit, les Jésuites chassés de France avaient abandonné leur maison de la rue Saint-Antoine, où furent installés les Chanoines du vieux couvent voisin de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers.

Ceux-ci dont le séjour en ce lieu remontait au commencement du XIIIe siècle avaient une installation considérable et leur église contenait un grand nombre d'anciennes sépultures et de monuments de leurs bienfaiteurs ; ils ne s'empressèrent pas d'abandonner leur vieille maison. Or le Conseil du roi qui désirait voir occuper rapidement l'ancienne demeure des Jésuites, et qui avait déjà destiné le prix de vente du couvent de Sainte-Catherine au payement de dépenses de construction du Panthéon, prescrivit l'ouverture, sur l'emplacement de ce couvent, d'un vaste marché pour remplacer les deux petits marchés anciens qui se tenaient à même la rue Saint-Antoine : L'adjudication du terrain revint à Marchand Ducolombier et la première pierre du marché, construit par Caron architecte, fut posée par Le Fèvre d'Ormesson, alors contrôleur des Finances et dont le nom fut donné à la voie principale tracée au travers des bâtiments conventuels. D'ailleurs les rues ouvertes ou régularisées par la construction du marché Sainte Catherine avaient toutes reçu des noms de circonstance. La rue Caron actuelle avait, à l'origine porté le nom de Ducolombier ; la petite rue Necker rappelle le nom du ministre de l'époque ; le nom de Jarente, alors abbé commandataire du couvent de Sainte Catherine, fut attribué à la voie nouvelle qui mettait en communication la rue de la Culture Sainte Catherine et la rue de l'Egout. Mais il ne fut pas donné de dénomination au cul-de-sac qui continuait la rue Necker au delà de la rue de Jarente et dans lequel fut installée la poissonnerie qui nécessita l'aménagement de la fontaine que nous voyons, et qui est peu connue, dissimulée qu'elle est dans une impasse peu fréquentée. La composition de cet édicule n'est pas sans mérite ; son classement comme monument historique avait été envisagé à un moment donné.

L'état actuel de la fontaine en question est très satisfaisant quoique sa décoration ait subi des transformations : le 10 nivose an 3, le citoyen Delpech, rue Hautefeuille

31, exécutait sous la direction du citoyen Boullanger sculpteur chargé de la « suppression des signes de féodalité » la modification suivante : «... suppression des « signes de royauté qui étaient sculptés « sur la pierre de liais dans la table ren- « foncée du haut et y substituer un fais- « ceau d'armes avec une couronne de « chêne ; fait plusieurs autres feuilles en « raccordement, ainsi que la queue « de deux dauphins ; il a été employé « sept journées 1/2 de sculpteurs. » C'est l'état actuel de la décoration du tableau placé sous l'entablement du fronton et qui par conséquent, n'a pas, comme beaucoup d'autres, été transformé de nouveau sous la Restauration.

Le dessin de cette fontaine qui a, un moment, porté le nom de Necker est de l'architecte Caron, maître des bâtiments du roi. L'eau n'y coula pas avant l'administration préfectorale du comte de Rambuteau, c'est-à-dire quand l'eau de l'Ourcq alimenta les fontaines de Paris.

LOUIS TESSON.

—

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV ; LXXXVI, 58, 101, 451). — On trouvera sur ce sujet deux curieuses pages, peu connues (pp. 338-339), dans l'imposant volume de Georges Cousin, *Etudes de géographie ancienne*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906, gr. in-4° XVIII, 572 pages. L'auteur, alors professeur adjoint à la Faculté des lettres de Nancy, est malheureusement décédé jeune.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Propriété des noms (LXXXVI, 139, 241, 348). — Ainsi que l'a excellemment démontré un de nos confrères, l'emploi du nom d'autrui dans un ouvrage d'imagination ne devient délictueux et punissable, que lorsqu'il est prouvé que l'auteur a voulu représenter spécialement une personne vivante et lui a causé, en ce faisant, un préjudice matériel ou moral. Tout réside donc dans l'intention de l'écrivain et dans les conséquences de son acte.

La propriété d'un nom, par suite, n'est pas un droit absolu, sinon, à moins d'employer, pour désigner leurs personnages, des initiales ou de simples prénoms, ou encore des noms fictifs comme Alcandre, Orgon, Eraste ou Alceste, noms inacceptables dans les œuvres modernes qui ont la prétention de représenter la vie réelle, les romanciers ne pourraient plus écrire. Ils sont donc obligés d'emprunter des noms portés par leurs concitoyens et il faut reconnaître qu'ils ne s'en font pas faute.

Rien que dans Balzac, par exemple, nous trouvons pour la noblesse, les noms de Lénoncourt, Rastignac, Vandenesse, d'Hérouville, Rubempré ; parmi les noms bourgeois, ceux de Hulot, Vautrin, Chardon, Massol, Chabert, Marneffe (celui-là répandu en Belgique), etc., qui sont ceux de familles existantes ; je crois même que le nom particulier de Mulquinier n'est pas sorti tout armé du cerveau de l'auteur de la *Recherche de l'Absolu*, et a été emprunté par lui à la Flandre wallone. Cependant, aucun de ces homonymes involontaires des héros de la *Comédie humaine*, pas même le fameux Z. Marcas, déniché par Balzac sur l'enseigne d'un tailleur, ne s'est avisé de protester. Pourquoi l'auraient-ils fait, puisqu'il n'y avait de la part de l'auteur aucune intention de nuire ?

C'est, du reste, ce qu'il y a de mieux à faire en pareille circonstance, et s'il m'est permis de rapporter ici un exemple personnel, voici ce qui m'est arrivé il n'y a pas six mois.

Un jeune auteur avait cru devoir, dans un de ses romans, donner le nom que je porte à un héros de second plan, personnage assez sympathique, mais dénué de prestige, rempli de bonne volonté dans l'accomplissement de ses devoirs, mais ne réussissant jamais dans ses entreprises, et finissant par périr misérablement. Je n'ai jamais pensé un instant à envoyer à l'auteur mes témoins ou du papier timbré, et me suis contenté de lui adresser une lettre courtoise pour le prier de me faire connaître les motifs qui l'avaient amené à choisir entre les milliers de noms existant en France et en Navarre un nom aussi peu répandu que le mien. Il m'a répondu qu'il ne connaissait ni moi ni aucun des membres de ma famille, mais qu'ayant eu besoin de trouver un nom adéquat au caractère du personnage représenté, il avait pris mon

nom qu'il avait sans doute, un jour, entendu vaguement prononcer, comme il en aurait pris tout autre qui aurait présenté la même physionomie.

L'affaire en est restée là. Je me suis procuré un exemplaire en édition originale du roman dans lequel figurait mon modeste nom, je l'ai « truffé » au moyen de l'autographe de l'auteur et de son portrait reproduit — suivant la mode actuelle — sur la bande du volume, et lorsque le prix de la reliure, inaccessible pour le moment aux pauvres bibliophiles, ou plutôt aux bibliophiles pauvres, sera devenu plus abordable, je ferai habiller le tout le plus élégamment possible. Ce sera ma seule vengeance.

G. P. M.

—

Comtesse d'Albany (LI ; LXXXVI, 428). — Cette question a déjà été posée il y a 18 ans.

D'après les réponses données, la veuve du dernier des Stuarts n'aurait épousé ni Alfiéri ni le peintre Fabre.

Un bibliophile comtois.

* * *

Quoi qu'en disent les encyclopédies, la veuve de Charles-Edouard n'épousa ni Alfieri ni Fabre ; elle vécut maritalement avec le poète, puis avec le peintre, sut imposer au monde sa situation irrégulière.

La légende a reparu le 13 mai dernier dans *Comœdia*, le 18 dans le *Figaro*. Je l'ai réfutée aussitôt dans deux journaux de Bruxelles : l'*Eventail* et le *Pourquoi Pas* ? Et l'auteur de la question posée à l'*Intermédiaire*, M. Henri de Biumo, a bien raison de se montrer sceptique. On ne trouvera jamais la preuve des deux prétendus mariages.

Alfieri, dans son testament, appelle la comtesse, à qui il lègue tout ce qu'il possède, non sa femme, mais « la comtesse Louise d'Albany, née princesse de Stolberg, veuve du comte d'Albany Stuart, décédé à Rome au mois de janvier 1788 ».

D'autre part, le premier volume du supplément de la *Biographie universelle* publié en 1834 contient un article sur la comtesse d'Albany, morte dix ans auparavant, et on y lit :

Quelques biographes ont prétendu que Mme d'Albany s'était unie par un mariage secret à Alfieri, et que, après la mort de ce poète, elle avait épousé M. Fabre. Ce dernier fait est démenti par M. Fabre lui-même, qui regarde le premier comme également controuvé.

Or, comme si cette dénégation imprimée ne suffisait plus au successeur d'Alfieri, il souligna au crayon sur l'exemplaire qui lui appartenait les mots « elle avait épousé M. Fabre » et écrivit à la marge : « c'est faux ».

Ce volume ainsi annoté fut donné par Fabre à la Bibliothèque de Montpellier, où l'on put lire désormais la très nette protestation.

A ceux de nos lecteurs qui conserveraient quelques doutes, je recommanderai la lecture du beau livre publié en 1862 par Saint-René Taillandier : *La Comtesse d'Albany*.

A. Boghaert-Vaché.

* * *

La preuve que la comtesse Albany, veuve du dernier des Stuart ait épousé Alfieri et Fabre ne saurait être démontrée.

La comtesse Albany, née à Mons, capitale du Hainaut, du mariage du comte Gustave-Adolphe de Stolberg, gouverneur au service de l'Autriche, fut épousée, en 1772, bien que plus jeune de 33 ans par le prince Charles-Edouard Stuart, le célèbre prétendant à la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

Cette union mal assortie fut des plus malheureuses. La femme du prétendant se retira à Rome et laissa son mari à Florence, où il est mort en 1788.

En relation d'amitié avec le célèbre poète Alfiéri, le bruit se répandit en Europe qu'elle l'avait épousée en secondes noces.

Elle avait fait élever à Florence au sanctuaire de Santa Croce un splendide monument, à Alfiéri dû au ciseau de Canova. Il n'y a aucune preuve directe de ce second mariage.

Il est vrai qu'Alfiéri parle dans ses Lettres d'une union de 12 ans !

Et dans la dédicace de la tragédie *Mirra*, il dit à la veuve de Charles-Edouard Stuart :

Vous êtes la source où puise mon génie, et ma vie n'a commencé que le jour où elle a été enchaînée à la vôtre.

Alfiéri est mort le 8 octobre 1803. La comtesse d'Albany mourut le 29 janvier 1824 à l'âge de 72 ans. Après la mort d'Alfiéri elle admit dans son intimité le peintre français François-Xavier Fabre, l'ami d'Alfiéri. Par un testament, fait 14 ans après la mort du poète, elle institua Fabre son héritier universel. Alors qu'Alfiéri repose à Florence, dans la nef de droite de Santa-Croce, la veuve du prétendant repose dans le bras droit du transept de la même église où Fabre lui fit ériger un beau monument. L'artiste français, né à Montpellier le 1er avril 1766, légua à sa ville natale une riche collection d'objets d'art et de tableaux que la comtesse Albany lui avait laissée par testament.

Le Musée de Montpellier, connu sous le nom de *Musée Fabre*, est un des plus riches Musées de France, enrichi non seulement par Fabre, mais par d'autres dons et legs considérables. En somme, il n'y a aucune preuve *légale* que la comtesse d'Albany ait convolé en secondes noces avec Alfiéri et en troisièmes justes noces avec François-Xavier Fabre

FROMM, de *Univers*.

***

Ces second et troisième mariages de Louise-Marie-Caroline de Stolberg avec le poète Alfieri et le peintre Fabre, légendes en effet qu'il convient de laisser à l'érudition trop facile des ouvrages de vulgarisation.

A défaut des ouvrages de Reumont et de Saint-René Taillandier, se reporter à l'*Intermédiaire* du 30 mars 1905 (c. 470), où M. A. Boghaert-Vaché a donné toutes les références désirables. P. D.

***

Ni la comtesse d'Albany, ni Alfieri, ni Fabre, ne paraissent avoir jamais cherché à donner le change sur des liaisons extra-conjugales qu'admettaient, au XVIIIe siècle et au début du XIXe, les mœurs d'une partie tout au moins du monde le plus aristocratique. En ce qui concerne particulièrement Fabre, Saint René Taillandier, dans son livre (1862) sur la comtesse d'Albany, citait ces phrases d'un article sur la comtesse publié en 1834 dans le supplément de la *Biographie universelle* :

Quelques biographes ont prétendu que Mme d'Albany s'était unie par un mariage secret à Alfiéri, et que, après la mort de ce poète, elle avait épousé M. Fabre. Ce dernier fait est démenti par M. Fabre lui-même, qui regarde le premier comme également controuvé.

Et l'ancien professeur à la Faculté des lettres de Montpellier ajoutait ce détail significatif : dans un exemplaire de ce volume, donné par Fabre à la Bibliothèque de cette ville, les mots « elle avait épousé M. Fabre » avaient été soulignés par lui d'un coup de crayon, et en marge, il avait écrit : « C'est faux ». IBÈRE.

—

Duc d'Aguesseau (LXXXVI, 428). — Il n'y a jamais eu de duc d'Aguesseau.

SAINT-VALBERT.

—

Joseph Baudelaire (LXXXVI, 428). — Joseph Baudelaire était le père de Charles Baudelaire, l'auteur des *Fleurs du mal*. Joseph Baudelaire fit de fortes études, vint à Paris pour y exercer le métier de professeur. Il professa à Ste-Barbe, puis entra en qualité de précepteur dans la maison d'Antoine César, duc de Choiseul-Praslin. Joseph Baudelaire étant né en 1759, il n'est pas étonnant qu'il ait remporté des prix au concours général en 1778 et 1779.

Son fils, Charles Baudelaire, digne fils de son père, sous ce rapport, montra pour le latin et spécialement pour les vers latins un goût incontestable, emportant de notoires récompenses aux concours généraux.

Pour revenir à Joseph Baudelaire, il avait épousé en 1803 Rosalie Janin qui lui donna un fils Claude-Alphonse et le laissa veuf de bonne heure. Sur le tard, à l'âge de soixante ans, las de sa solitude, le 9 septembre 1819, il épousa Caroline Archimbaut-Dufays, âgée de vingt-six ans, maladive, nerveuse, d'une sensibilité aiguë, encline à la mélancolie. Charles Baudelaire naquit le 9 avril 1821 de ce père sénile et de cette mère névrosée.

Quant à Joseph Baudelaire il mourut en 1828.

GEORGES BILLARD.

***

Ce Joseph Baudelaire était peut-être simplement le père même de Baudelaire

il se prénommait Joseph-François, et sa date de naissance, le 8 juin 1759 à la Neuville-au Pont (canton de Ste-Menehould, Marne) ne s'oppose aucunement à ce qu'il ait été lauréat du concours général en 1778 et en 1779.

Il venait d'avoir vingt ans et ces succès académiques expliqueraient (les dates concordent également) comment le directeur de la communauté de Sainte-Barbe l'aurait agréé d'emblée comme répétiteur de réthorique (1). P. D.

—

Henry Bidé, sieur de Pommeuse (LXXXIV ; LXXXV, 154, 400, 515, 640). — Une coquillle s'est glissée dans l'article en question paru n° 1564.

Olivier Bidé était sieur d'Agaury, et non d'Aganry. Le pauvre homme a eu, du reste, la désignation de sa seigneurie estropiée facilement et, dans l'édition des « Historiettes » de Tallemant des Réaux, de Paulin Paris et Monmerqué, il est appelé *sieur d'Agamy*. Emile Magne, dans son si intéressant ouvrage sur Tallemant des Réaux, a correctement orthographié le nom de la terre : « Agaury ».

« La France protestante », (2e édition) mentionne qu'Olivier Bidé était fils de Jean Bidé, sieur de Holimé, maître des requêtes. Cet ouvrage donne un article sur une famille Bidé, qui est dite la même que celle nous intéressant, sans préciser toutefois comment elles se rattachent. Si MM. des Forts et Mons, n'ont pas la « France Protestante » sous la main, je me ferai un plaisir d'envoyer à chacun une copie de l'article.

Olivier Bidé, sieur d'Agaury et de Pommeuse, épousa le 21 janvier 1623, Elisabeth de Louvigny. Celle-ci était une sœur de mon aïeule Henriette de Louvigny, qui épousa Jean Bazin de Limeville. J'aimerais connaitre les armes d'Olivier Bidé.

XVI B.

—

Aimé Bompland (LXXXVII, 429). — L'*Illustration* du 21 août 1858 consacrait un long article nécrologique à ce savant.

Après avoir exposé les travaux de Bompland, à la Malmaison, ses voyages dans l'Amérique du sud, son établissement comme planteur, son arrestation, etc., etc., le journal résumant les dernières années du botaniste rappelle que :

Le gouvernement de Louis-Philippe donna à ses agents et au chef de la Station navale française dans le Rio de la Plata, l'ordre de fournir à Bompland tout ce qui serait nécessaire à son retour en France ; de Humboldt alla même annoncer à l'Institut la prochaine arrivée de son ancien compagnon comme un événement dont tous les amis de la science devaient se réjouir. Ces témoignages d'estime, cet hommage spontané de la portion la plus instruite de l'Europe ne purent décider Bompland à changer les habitudes d'une vie tranquille pour les devoirs et l'agitation de Paris : une résolution volontaire a donc prolongé un exil qui avait commencé par un acte de violence. En 1855 Bompland vivait à San Borja, point le plus peuplé des anciennes missions, là où il était établi avant la persécution de Francia et rien ne paraissait devoir l'arracher au genre de vie qu'il avait adopté et dont il se montrait satisfait. Pendant son séjour à Montevidéo l'auteur de la notice de l'*Illustration* revit et embrassa son vieil et honorable ami Bompland.

Une lettre de Humboldt ne permet pas de douter de la mort du savant français, décédé à Corrientes (République Argentine) le 4 mai 1858, à l'âge de 85 ans.

ACEITE.

—

Chaix d'Est-Ange (LXXXVI, 472). — Dans les colonnes de notre revue, toutes les opinions se peuvent exprimer. Je demande donc à ajouter quelques mots à l'article nécrologique sur M. Chaix d'Est-Ange.

L'ouvrage auquel il s'est attelé a certes beaucoup de valeur, mais son auteur n'était pas infaillible, et dire qu'il n'a jamais été pris en défaut me paraît excessif. M. Chaix d'Est-Ange a donné à plusieurs reprises, des additions qui n'étaient souvent que la preuve d'omissions antérieures.

J'eus l'occasion, un peu avant la guerre, de lui signaler qu'il indiquait comme éteinte une famille encore légitimement et naturellement représentée par un mâle. Je lui fis également observer que la généalogie qu'il donnait de cette famille n'étai

(1) Se reporter pour plus amples détails au très intéressant *Ch. Baudelaire* de M. Ernest Raynaud. Paris, Garnier, 1922 ; in-8.

pas exacte. Je trouvai auprès de lui le plus aimable accueil et je devais prendre chez le représentant mâle, de la famille visée plus haut, tous les titres nécessaires pour démontrer combien la généalogie publiée était incomplète. Qu'on en juge. M. Chaix d'Est-Ange faisait remonter cette famille seulement au XVIIIe siècle, or elle possède une généalogie établie par d'Hozier au XVIIe siècle. Je sais bien que d'Hozier n'est pas à l'abri de toute critique. Cependant il n'a pu établir au XVIIe siècle la généalogie d'une famille encore inexistante, d'après M. Chaix d'Est-Ange.

La guerre survint et depuis lors je n'eus plus l'occasion de porter, à M. Ch. d'E.-A. la généalogie que je devais lui communiquer. G. DE LA VÉRONNE.

***

[Il n'y a personne d'infaillible. Si la place ne nous avait été mesurée, nous eussions précisément fait remarquer avec quelle libéralité et quelle conscience, à chaque nouveau volume, notre éminent et regretté collaborateur accueillait les rectifications et additions.

Son œuvre est l'une des plus parfaites en son genre, et l'on ne saurait assez répéter combien elle fut désintéressée. C'est un monument généalogique inachevé et qui le restera. Peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi. Un tel travail qui représentait un sacrifice pécuniaire considérable, volontairement consenti, dans le plus rare esprit d'indépendance, ne pouvait être achevé que par celui qui l'avait commencé. Tout ce que l'on peut souhaiter c'est que le volume dont, nous dit-on, le bon à tirer a été donné en janvier dernier, et qui achève la lettre F, paraisse et termine ce qui aura été l'œuvre personnelle de M. Chaix d'Est-Ange].

—

Cabane de la Prade (LXXXVI, 43, 157). — Jean-Baptiste Cabanne de la Prade, né le 9 novembre 1707, au massage de Soulié (Hérault), major de dragons, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi à Marsal, commandant de Vic, moyen-Vic, Dieuze (Lorraine), mort en 1778, et enterré dans l'église de Marsal, eut 8 enfants, 6 fils officiers, dont Etienne et Sébastien.

Seul, Etienne, établi à l'île de la Réunion, a laissé une descendance mâle.

Ile de la Réunion. — Etienne-Jean-Augustin, né le 31 janvier 1768 à Marsal, officier d'artillerie coloniale, fit campagne dans l'Inde, fut nommé en 1809 chef d'escadron, puis chevalier de la Légion d'honneur et enfin chevalier de Saint-Louis. Il prit sa retraite en 1814, et s'établit à Saint-Paul (île de la Réunion) où il fit souche.

Actuellement il existe à la Réunion deux dames de la Prade.

L'une, née Martin de Flacourt, âgée de plus de 85 ans, est à Saint-Denis avec ses deux filles célibataires.

L'autre, née de Fayard, a une fille née en 1898 à Boulogne-sur-Seine.

Les descendants mâles d'Etienne se sont mariés et fixés définitivement en France.

Ils sont du reste peu nombreux. Ce sont :

Branche aînée : Côme, né en 1872, administrateur des services civils de l'Indo-Chine en retraite, domicilié à Nantes rue Rosière, 17, et à la Baule villa Nam-Ky. Une fille, Léone (baronne Gauden de Lagrange) et un fils, Guy né en 1900, sorti de Saint-Cyr en 1922, et actuellement officier de cavalerie à l'Ecole d'application de Saumur.

Branche cadette : Raoul, né en 1867, domicilié à Boulogne-sur-Seine. Un fils Raoul, né en 1902 étudiant en droit.

Il de la Martinique. — Sébastien Cabanne de la Prade, né à Marsal, chef de bataillon d'Infanterie, se retira à la Martinique où il se maria à une demoiselle de la Combe.

Il eut un fils et deux filles.

Le fils Delemne, qui se faisait appeler Cabanne de la Prade de la Combe, fit son droit à Paris et mourut, à la Martinique célibataire en 1825.

Une des filles de Sébastien se maria. A qui ? La généalogie ne le dit point. Elle semble n'avoir pas laissé de postérité. En effet, en 1890, un Cabanne de la Prade célibataire, étant mort à Corny (Moselle) le baron Alexis d'Estoquois, dont la grand'mère était une de la Prade, fut chargé de liquider sa modeste succession. Alexis d'Estoquois savait fort bien que son grand oncle Sébastien s'était fixé à la Martinique.

Il écrivit aux autorités administratives

et judiciaires de cette île, et fit rechercher les descendants de ce de la Prade. Toutes les recherches furent vaines. On peut donc conclure que la famille Cabanne de la Prade ne compte plus de représentants à la Martinique.

Lacaze. Ile de la Réunion. — Cécile Cabanne de la Prade, fille d'Etienne, épousa en 1827 Amédé-Crestien d'Ambrevale. Sa fille Charlotte épousa Ferdinand Lacaze, frère d'Honoré, père de l'amiral.

Donc, pas de Crestien ni de la Prade dans l'ascendance directe de l'amiral.

Ferdinand Lacaze a laissé un fils, Charles, né en 1871 marié et percepteur des contributions directes aux environs de Chinon.

Les Cabane de la Prade, originaires du Languedoc sont de petite mais ancienne noblesse. Ils ont pris le nom de la Prade en 1636. On possède la généalogie de tous ceux issus de Jean-Baptiste, lieutenant du roi à Marsal (Lorraine) mais on ignore tout des de la Prade restés dans le midi de la France.

On affirme qu'il existe une famille Cabanne de la Prade à Castres.

Un chercheur pourrait-il fournir les renseignements à ce sujet ?

C. DE LAPRADE.

—

Pâris-Duverney (LXXXVI, 47, 166, 212, 359). — M. S. Rocheblave dans son étude sur « Pigalle sculpteur officiel » (*Rev. du XVIIIe siècle*, janvier-mars, 1913), dit que Pâris-Montmartel fut le parrain de Mme de Pompadour et devint plus tard son « homme à tout faire » (p. 75). Que sait-on de ce parrainage et de ces relations amicales ?

Le problème serait intéressant à éclaircir ; car il paraît probable que la favorite tira de ce rapprochement des participations d'affaires encore plus fructueuses que celles de Voltaire avec les mêmes financiers, et qui expliqueraient son budget mieux que ses comptes établis par M. Leroy d'une façon fantaisiste et avec de doubles emplois. Louis XV semble lui avoir donné en tout une douzaine de millions, terres comprises : elle en dépensa environ 24 ; et on l'accuse d'en avoir dilapidé 36. Si la marquise touchait du côté des Pâris un million, ou 1.200.000 fr. par an (Voltaire en touchait bien 600.000), on arriverait à une idée plus juste de ses ressources, qui lui permirent d'acheter l'Elysée et de se livrer à d'autres opérations d'affaires. M. Rocheblave observe que Pigalle, chargé d'une statue représentant la marquise, exige habilement d'être payé d'un seul coup, parce la dame « passait alors du rang de maîtresse officielle au rang d'amie ou d'Egérie Royale », et que la dépense « ne pouvait décemment s'étaler en *annuités* trainantes dans les papiers de l'Etat. Une fois de plus nous notons sa décision et son sens pratique des affaires » (p. 78). On n'était pourtant qu'en 1750 ; mais il avait suffi de cinq années pour éteindre cette vive passion et ralentir les générosités princières La marquise, s'il me souvient, — je n'ai pas mes notes exactes sous les yeux, — ne recevait plus qu'une pension semblable à celle, plutôt modique, que reçut à la fin de sa vie Mme de Maintenon ; mais la vieille reine *in partibus* avait des besoins moindres que la favorite encore jeune, qui devait être heureuse de trouver dans son entourage familial des financiers à sa dévotion.

OLD NOLL.

—

Les premiers ouvrages de Pierre Loti (LXXXVI, 426, 492). — Jean-Bernard, dans un article publié par *Le Soir*, de Bruxelles, du 15 juin 1923, relate une interview que lui accorda Loti au moment de sa réception à l'Académie française et dit notamment :

Il était au Tonkin au moment de la conquête de cette colonie ; il envoya à un ami des récits et des impressions de ces journées, scènes pénibles, « pourtant très atténuées ».

L'ami à qui je les avais envoyés, ajoutait-il, les communiqua au *Figaro*, qui en inséra une partie, coupant le commencement et retranchant la fin, ce qui dénaturait quelque peu le sens.

Toujours est-il que ces articles, où l'on racontait comment les marins à l'assaut se servaient de la baïonnette, firent quelque bruit. Le gouvernement fut interpellé ; l'aspirant fut rappelé à Paris et mis à la disposition du Ministre.

C'est alors qu'encouragé — et *matériellement soutenu par sa tante, poète de mérite — cette excellente Mme Neuly Lieutier*, que nous avons beaucoup connue, c'est alors que Pierre Loti se mit à écrire, beaucoup par goût, un peu par besoin. Il y avait d'ail-

leurs de l'atavisme chez lui. Son père avait écrit une histoire de la ville de Rochefort et sa grand'mère avait composé d'admirables poésies. Il signait alors de son nom de famille, Julien Viaud, il ne prit son pseudonyme de Pierre Loti, qu'il devait illustrer, que plus tard.

Suivent des anecdotes et des détails pittoresques sur les premiers ouvrages de Loti. ALBERT BOUCKAERT.

—

Famille Merode-Rubempré (LXXXVI, 237,362). — Maximilien-Léopold-Ghislain, comte de Merode, prince de Rubempré (1710-1769), épouse, en 1744, Marie-Catherine Ockermans, dont il eut une fille : Marie-Catherine-Josèphe, comtesse de Merode, princesse héréditaire de Rubempré, qui épousa :

1° Philippe-Maximilien-Werner, comte de Merode ;

2° Chrétien Joseph, comte de Launay de la Motterie. M.

—

Gabriel Mestayer de Vaumenaise (LXXXVI, 432). — Une ligne tombée à la composition rend inintelligible la première partie de ma question. Il faut lire : « Je désirerais connaître : 1° son degré de parenté, s'il existe, avec *René-Michel-Gabriel Mestayer de la Rancheraye* ; 2°... H. B. D.

—

Oro de Pontonx (LXXXVI, 142, 262, 493). — J'ignore si le nom d'O. de P. est éteint ou non, mais puis dire que la famille Poydenot de Garro existe encore. Ses membres sont fixés à Anglet près Biarritz et Mendionde par Hasparren (Basses Pyr.).

Selon d'Hozier, d'Oro, porte : *d'azur, à un lion d'or, écartelé de gueules, à trois pals d'or, et sur le tout d'argent à une aigle de sable à deux têtes, les becs et les ongles de gueules*. VULPIUS.

—

L'Espion R. de Paradès (LXXXVI, 535, 455). — M. Old Noll trouvera de curieux détails sur cet aventurier, dans les *Mémoires* du duc de Croy qui fut en relations avec lui (v. tome IV, pp. 133, 184 et 210). CLAUDE.

—

Pelletier de Chambure (LXXXVI, 287, 359, 399, 493). — Il s'agit bien, en effet, de Laurent-Auguste de Chambure, héros de l'épopée napoléonienne. Né à Vitteaux (Côte-d'Or) le 30 mars 1789. Entré en 1800 à Saint-Cyr, sous-lieutenant en 1806, il fait toutes les grandes batailles ; il est blessé, il entre au Conseil d'Etat, reprend du service, dès les premiers désastres de Russie ; il est l'âme de la défense de Dantzig. Aux Cent-Jours, il organise un corps franc de voltigeurs dans le département de la Côte-d'Or ; il bat les Autrichiens. C'est à ce moment que la Restauration accuse Chambure d'actes coupables imaginaires pour lesquels il est condamné. Ces jugements sont revisés en 1820.

Il y a, à la Chaux, un ouvrage intitulé : *Relation de la défense de Dantzig*, qui porte cette dédicace :

Le général comte Rapp, pair de France, offre cet exemplaire au colonel de Chambure, comme un témoignage de son estime et comme ayant dans toutes les occasions donné les plus grandes preuves d'intrépidité pendant le siège de Dantzig. Paris, le 26 juin 1820.

Signé : Comte RAPP.

Le nom du colonel de Chambure est inscrit sur l'Arc de Triomphe.

C'est pour le comte de Chambure qu'Horace Vernet peignit son fameux tableau : *Les adieux de Fontainebleau*.

Sur cette famille, l'abbé Charrault a publié une remarquable notice biographique, sous ce titre : *La Chaux et le fief de Chambure* (Autun. L. Taverne et Ch. Chandioux, 1923).

M.

—

La pierre tombale de Racine (LXXXVI, 233, 361). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En réponse à la question posée le 20 30/3 1923 (LXXXVI, 233) sur la pierre tombale de Racine, je crois devoir signaler à votre correspondant un article publié par mon père, M. A. Gazier, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1900, p. 54) intitulé : « Epitaphe de Racine. Histoire d'une pierre tombale ». Il y trouvera réunis des renseignements précis sur cette pierre tombale, sur son transfert à Magny-les-Hameaux, après la destruction de P. Royal, sur le relevé qu'en fit le prêtre Degola à Magny en 1805 (planche jointe), enfin sur la cérémo-

nie qui eut lieu en 1818 à Saint-Etienne du Mont à l'occasion du placement de l'épitaphe dans la chapelle de la Vierge.

G Gazier,
Conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

—

Senancourt (LXXXVI, 148, 265, 317). — Une erreur d'impression s'est glissée dans l'article d'« Ibère », inséré dans le numéro du 10 avril dernier.

Le professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier dont il y est question s'appelait Joachim Merla*n*t et non Merlaut, ainsi que je le constate sur son ouvrage « De Montaigne à Vauvenargues ». Du reste, je savais l'orthographe de son nom ayant eu l'occasion de le connaître.

XVI B.

—

Shakespaere était-il brun ou blond ? (LXXXVI, 433). — On admet généralement que les cheveux de Shakespeare étaient de nuance *auburn*, assez particulière aux Anglais.

Pour savoir exactement ce que cela veut dire, il faut s'en rapporter aux anglais eux-mêmes : *Auburn* est brun, *brown*, couleur de tan ; *brown* est une couleur dérivée du rouge, du noir et du jaune : naturellement, l'une de ces couleurs peut dominer dans une certaine mesure, suivant la nuance.

Il y a fort à penser que le rouge et le jaune dominaient dans l'*auburn* des cheveux de Shakespeare, car ses confrères du théâtre l'appelaient Guillaume le *Roux*.

Cette appellation est, d'ailleurs, une des rares indications précises ? que nous possédions sur sa personne physique.

Edmond L'Hommedé.

—

Armoiries à déterminer : 3 cors. (LXXXVI, 434. — Le président F. Th. de Nermond avait un frère, Pierre qui fut évêque de Montauban, et un autre Henri, qui fut président au parlement de Bordeaux. On dit qu'il n'eut pas d'enfants de N... de Carnaux. A dire vrai, la notice généalogique de cette famille angoumoisine insérée dans la Chesnaye-des-Bois, n'est pas complète, surtout pour les branches cadettes.

Pour les fils de F. Théodore Guillaume, n'eut pas d'enfants de M. de Beauharnais ; Henri, intendant de Limoges, mourut sans postérité ; Henri, président au Parlement de Bordeaux, s'allia en 1672 à Jeanne de Ternes. Ni pour ces alliances ni pour celles des autres branches au XVIIe siècle, je ne trouve dans le *Renesse* la famille aux 3 roses. — Du reste les Brassac portaient : *d'or à 3 huchets de sable*. Les Maigné et les Descamin de Launay avaient aussi 3 huchets. Faute d'émaux le problème est difficile à résoudre.

Saint-Saud.

—

Armoiries à déterminer : Ecartelé d'or et de gueules (LXXXV, 434). Cet écu est celui de la famille « de Valon de Gigonzac-Saint-Amaran, fixée en Limousin, Quercy et Auvergne. » (Note d'un article héraldique). — Je trouve note manuscrite de la devise : « *Mai d'bonnour que d'bonnours*. — Comtesse de Valon, née de la Roche Lambert ». Cette devise appartient à la famille de Valon, car l'autre, *Amour ou guerre*, est attribuée à la famille de la Rochelambert dans le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* de Chassant et Tausin (t. I).

L. Germain de Maidy.

***

Amour ou guerre est bien la devise des La Roche Lambert, quant à celle *Maï d'bonnour qué d'bonnours* c'est celle de la famille de Castellane. Or celle-ci porte comme armes un château, alors que les premier et quatrième quartiers (écartelé d'or et de gueules) c'est de Gontaut. Mais les Gontaut qu'ils soient Biron, Lauzun, ou Saint-Blancard portaient l'écu en bannière, ce que ne semble pas donner l'*ex-libris* cité, car on l'aurait dit. Du reste il n'y a pas que les Gontaut qui portent écartelé d'or et de gueules, il y a les Bailly de Kersimon, Beauvoir, Carpentier de Chaumont, Chastelperron, Chaugy de Chesnay, Contremoret, La Croix, Granches, Noyelles, St-Etienne, Thézan, Valon, Varèges, Manas de Saint-Germier, Estrac de Fontrailles, etc.

Saint-Saud.

Même références : L. C. D. L. H., A. Harmand ; Garut.

—

Armoiries à identifier : de gueules à la croix d'or (LXXXVI, 41, 175, 365). — Voici la description exacte des armes de Marie Isabelle Gabrielle de Rohan.

Parti de trois traits et coupé d'un, qui font 8 quartiers : au 1er du chef d'azur à 3 fleurs de lis d'or, à la bande componée d'argent et de gueules, brochant sur le tout, qui est d'Evreux ; au 2e de gueules, aux chaînes d'or posées en orle, croix et sautoir, qui est de Navarre ; au 3e d'or, à 4 pals de gueules, qui est d'Aragon ; au 4e d'or au lion de gueules, enclos dans un double trescheur fleurdelisé et contrefleurdelisé de même. qui est d'Ecosse ; aux 5e et 1er quartiers de la pointe d'hermines qui est de Bretagne ; au 6e d'argent à la guivre ondoyante d'azur, couronnée d'or, à l'enfant issant de gueules, qui est de Milan ; au 7e d'argent à la fasce de gueules, à la bordure d'azur, qui est de St-Séverin ; au 8e d'or à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent qui est de Lorraine. Sur le tout, parti de gueules à 9 mascles d'or qui est de Rohan, et d'hermines qui est de Bretagne.

Comte R.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à six roses d'argent (LXXXVI, 434). — La famille du Molley porte :

De gueules à six roses d'argent, 3, 2 et 1.

H. V.

—

Nicolas Rolin et l'ordre de la Toison d'Or (LXXXVI, 288, 365, 457). — Le chancelier Nicolas Rolin n'a jamais fait partie, ni comme chevalier, ni même comme officier, de l'Ordre de la Toison d'or.

Comte R.

—

Le cœur de Jésus dans la sigillographie et le blason (LXXXVI, 7, 117. — Depuis le milieu du XIXe siècle, le cœur de Jésus est très fréquent dans les armoiries des évêques et des autres prélats. Je doute que son entrée dans le blason soit beaucoup plus ancienne. A ma grande surprise, l'érudit Mgr. X. Barbier de Montault (*Traité d'iconographie chrétienne*, I, 341) a cru voir ce cœur sur l'écu de l'Ordre de la Visitation. Il en donne une figure d'après une médaille de 1596 ; mais le cœur y est orné du nom de Jésus, I H S ; du haut des hampes de l'H descendent deux traits obliques, qui se rejoignent au centre de la lettre, formant ainsi un M, initiale du nom de Marie ; une petite croix le surmonte ; une couronne d'épines l'encadre et deux flèches le percent. Ce ne peut être que le cœur des Visitandines ; elles y inscrivent les noms de Jésus et de Marie, y plantent la croix, l'encerclent de la couronne d'épines, pour s'associer aux souffrances du Rédempteur, et y ajoutent deux flèches, allusion sans doute à sa Passion et à la douleur de la Vierge, à qui le vieillard Siméon avait prédit que son âme serait transpercée d'un glaive (Luc., II, 35).

Il me paraît peu probable aussi que l'emploi du cœur de Jésus dans la sigillographie soit antérieur au XIXe siècle. De nombreux auteurs, je crois, s'y sont trompés. Ainsi j'ai vu, dans une *Semaine religieuse*, donner comme preuve à la dévotion de Mme Elisabeth au Sacré-Cœur, le fait qu'une lettre écrite par elle à la Conciergerie, serait fermée par un cachet représentant un cœur traversé de deux flèches. Or, ce ne pouvait être que l'un de ces innombrables cachets galants de mode au XVIIIe siècle, dont beaucoup montraient des cœurs percés par les flèches de Cupidon. Evidemment Mme Elisabeth s'est servi d'un cachet de ce genre parce qu'elle l'avait sous la main ; on ne saurait y trouver aucun indice sur ses sentiments intimes. Je rappelle cette erreur pour prémunir contre des confusions analogues très fréquentes et dangereuses.

L. Germain de Maidy.

—

Le Swastika (LXXXV ; LXXXVI, 76, 118). — Une très curieuse étude *en anglais* a paru dans le Rapport de la « Smithsonian Institution », sur le Swastika.

Je pourrais au besoin rechercher l'année.

X.

—

Vischer (Peter) Qu'est devenue la grille composée pour la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Nuremberg. (XXVI, 248 ; XXVII, 216.) — Cette grille, qui depuis longtemps était considérée comme absolument perdue pour l'art, a été retrouvée, vers 1916, dans la Haute-Savoie, au Château de Montrottier, et identifiée grâce aux savantes recherches de M. Ch. Buttin, président honoraire de l'Académie florimon-

tane, le spécialiste le plus compétent, en France, de la science des armures, depuis la mort du regretté Maurice Maindron.

M. Ch. Buttin fut aidé dans sa découverte par M. J. Sérand, archiviste de la Haute Savoie, qui lui communiqua le livre si documenté de M. Louis Réau sur *Peter Vischer et la sculpture franconienne*.

Avant d'entrer dans le détail, rappelons brièvement l'historique de la grille.

En 1516, les Fugger d'Augsbourg, les plus riches banquiers de l'Europe, commandèrent à Peter Vischer, alors à l'apogée de sa renommée, une grille pour clore leur chapelle funéraire. Ce travail se fit assez lentement ; les Fugger moururent et leurs héritiers refusèrent la grille sous prétexte qu'elle n'était pas conforme à la maquette.

Peter Vischer mourut en 1529, et le dernier de ses fils, Hans, ne sachant comment utiliser une œuvre de cette importance, la céda, à vil prix, à la ville de Nuremberg, en 1530.

Remaniée et complétée par Hans Vischer, elle fut en 1540 placée comme une sorte de jubé dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

L'ensemble de cettte composition devait, certainement, produire un effet très décoratif.

Vers 1806, cependant, les bourgeois de Nuremberg changèrent d'avis : ils firent déposer la grille et la vendirent, au poids,comme métal hors d'usage,au marchand Frankel, de Furth, qui, à son tour, la repassa à Schnell, autre marchand de Nuremberg.

Ce dernier fit fondre une des portes et céda le reste à un marchand d'antiquités, Frantz Holz.

Celui-ci, n'ayant pu sans doute, vendre cette grille en Allemagne la fit passer en Suisse, à Lausanne.

C'est là qu'elle fut achetée, le 2 septembre 1809, comme provenant de la Pologne, par un fondeur lyonnais, M. Georges Frérejean et amenée à Genève, alors chef lieu du Département du Léman, puis transportée à Lyon dans ses ateliers de la rue de la Vieille.

M. Frèrejean trouvant cette grille trop artistique pour l'envoyer à la fonte la conserva dans ses ateliers de Lyon pendant quelque temps, puis l'envoya à St-Cyr, au Mont- d'Or, et finalement à son château de Montrottier.

Ce château resta dans la famille de M. G. Frérejean et fut légué à M. Léon Marès par Mme Vve Frérejean, qui l'avait elle-même recueilli dans la succession de son mari.

En 1916, M. Léon Marès léguait à son tour à l'Académie florimontane son château de Montrottier où se trouvait tout ce qui restait de la grille.

Les bas-reliefs attiraient immédiatement l'attention de M. Ch. Buttin, dont les yeux exercés n'eurent pas de peine à reconnaître les armes de Nuremberg, qu'il avait vues maintes fois poinçonnées par les *plattner* nurembergeois. — Grâce au livre de M. Louis Réau, il sut que *le Musée germanique* possédait des dessins de la grille disparue ; il suffisait donc de confronter les dessins avec les originaux pour faire la preuve.

C'est ce que fit M. Ch. Buttin ; il demanda des photos,des dessins, les compara avec l'album des *Œuvres de Peter Vischer*, publié par Lübke en 1860 ; les planches de cet ouvrage reproduisaient exactement les bas-reliefs de Montrotier.

C'était la preuve incontestable qu'on se trouvait bien en présence de la grille de Vischer, dont depuis plus d'un siècle l'art allemand déplorait la perte.

Comme on voit par ce qui précède, la part de M. Ch. Buttin, dans cette identification a été tout à fait prépondérante, et c'est bien à lui qu'on doit une découverte aussi capitale pour l'histoire de la Renaissance allemande au XVIe siècle, découverte due exclusivement à l'érudition française.

Ouvrages à consulter :

1° Louis Réau — *Les bas reliefs de Montrottier*, Paris, 1921. Gazette des Beaux-Arts.

2° Ch. Buttin et J. Sérand — *Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer*, — Annecy, J. Abry, éditeur, 1921.

SATURNIN MOGE.

—

Parodies des œuvres de Victor Hugo (LXXXVI, 437). — Voir le livre d'A. de Bersaucourt, *Les Pamphlets contre Victor Hugo* (*Mercure de France*), qui traite aussi des parodies.

IBÈRE.

*
* *

Albert de Bersaucourt, dans son ouvrage *Les pamphlets contre Victor Hugo* (Edition du *Mercure de France* 1912) étudie les parodies les plus connues inspirées par les œuvres de Victor Hugo. Il publie en outre une bibliographie des parodies non mentionnées dans le corps du volume.

On trouve d'autre part plusieurs parodies d'œuvres de Victor Hugo, dans *Les poètes parodistes*, anthologie de parodies du XVIIe siècle à nos jours, choix, préface et notes de Paul Madières (Edition Louis Michaud, Paris, sans date).

ALBERT BOUCKAERT.

—

Moyen-âge : Orthographe du mot (LXXXVI, 425). — La Renaissance, la Réforme, la Révolution, l'Empire, la Restauration sont avant tout des faits et, comme ces faits ont été d'importance capitale, les mots qui les expriment doivent commencer par une grande lettre. Le moyen âge n'est qu'une époque, comme l'antiquité, les temps préhistoriques, l'âge de la pierre polie, la période glaciaire, etc. C'est pourquoi aucun de ces termes ne comporte de majuscules.

A. HARMAND.

*
* *

Qu'entend notre confrère par » orthographe officielle » ? Je ne connais pas d'autre intervention officielle dans l'orthographe que la correction des dictées dans ceux des examens publics où elles existent ; et ce serait un singulier état d'esprit que celui d'un correcteur qui compterait une faute ou une fraction de faute à qui aurait ou n'aurait pas employé de majuscules dans cette expression. La grammaire n'a rien à voir dans la question, et l'usage est assez flottant pour que chacun soit libre d'écrire ces mots à sa fantaisie.

Dans des livres scolaires que j'ai sous les yeux, je trouve moyen âge tantôt sans aucune majuscule, tantôt avec celle de Moyen seulement, tantôt avec deux, et je ne vois de raison forte pour aucune de ces trois graphies.

Si Renaissance, Réforme, s'écrivent d'ordinaire avec une majuscule, c'est sans doute pour deux motifs : pour éviter qu'on croie ces mots pris dans leur sens général et aussi en raison de l'importance de ce qu'ils désignent, quand ils sont dénomination historique.

Pour moyen âge le premier motif n'existe guère, car pour parler de l'âge d'un homme ou d'un objet on dira plutôt âge moyen, et l'ordre inverse ne laisse guère de doute sur l'idée ; mais le second motif, et la symétrie avec les expressions précédentes peuvent induire à employer la majuscule, surtout en tête de Moyen. J'en suis, pour mon compte, assez d'avis ; mais c'est, ce me semble, affaire de goût personnel, et rien de plus.

IBÈRE.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXV ; LXXVI, LXXVIII). — Dans un article du plus grand intérêt qui a pour titre « Les bombardements aériens de Paris, » et qui a paru dans le *Correspondant* du 10 avril courant, le Commandant F. de Castelnau cite cette phrase de Gœthe : « Les Allemands sont naturellement cruels ; la civilisation les rendra féroces ».

L'auteur ne donnant pas de référence, je demande à l'un de nos érudits confrères de me dire dans quelle partie des œuvres de Gœthe se trouve le passage cité.

A. P. L.

—

Le chariot de guerre de Voltaire. (LXXXVI, 433). — Sans être absolument certain qu'il satisfasse C. D. L. au point de vue « technique », je crois néanmoins intéressant de lui signaler un article paru dans le *Mercure de France* du 1er mars 1920 (page 405) et intitulé : *Voltaire, inventeur des tanks.*

ALBERT BOUCKAERT.

—

La table de l'Intermédiaire (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication de la table de l'*Intermédiaire*, qui aura lieu, si le nombre des souscripteurs le permet. Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

Les archives de la préfecture de la Seine ;

La Bibliothèque du Musée de l'Armée ;

La Bibliothèque de la ville de Nancy ;

La Bibliothèque de la ville de Laon ;

La Bibliothèque de la ville de Toulon ;

MM. le comte de Neufbourg ;
le Baron Marc de Villiers ;
S. de Ridder ;
Paul de Givenchy ;
Tony Dutreux ;
Alexandre Thomas ;
Le Dr Olivier ;
Albert Roger ;
Jacques Bournissien ;
le marquis de Villeneuve ;
Serrier ;
Fred. Frank-Puaux ;
Bargallo ;
Frédéric Lachèvre ;
le baron Weil Weiss ;
Quatrelle L'Epine ;
Lieutenant Naïs ;
Jehan Robert Bolle ;
Viguier ;
Clériceau.
Paul Masson.
Edouard Champion.
Model-Payen.
Orfrémont.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le catholicisme de Lamartine. L'orthodoxie de la religion de Lamartine, a été un peu contestée. Sans faire du poète un athée on a prétendu qu'il voyait la religion d'un peu haut. Cette impression fut ressentie par un ami de Lamartine, Martin d'Oisy, à la suite d'un discours prononcé devant l'Académie française ; il s'en plaignit à Mme de Lamartine. Celle-ci vit le danger pour la situation politique de son illustre époux. Elle répondit, plutôt faiblement. Nous avons retrouvé cette réponse dans le fonds de M. Noël Charavay et nous la publions ci-après. En lisant attentivement, on y verra que M. Martin d'Oisy n'avait peut-être pas tort de s'alarmer. Mais M et Mme de Lamartine avaient de solides répondants : les curés des environs de Milly et de Monceaux disaient la messe chaque dimanche dans la chapelle particulière des châtelains. Etait-ce à M. Martin d'Oisy d'être plus exigeant qu'eux ?

*
* *

Madame Lechevalier est en route, Monsieur, elle sera à Paris dans trois ou quatre jours et arrangera tous les vêtements d'hiver. Elle paiera également le compte du mois après l'avoir vérifié. Je vous remercie de vos bons soins et je vous prie de les continuer ainsi que Mme Martin d'Oisy. Il ne faut pas qu'elle se décourage, quand même elle croirait voir que sa surveillance déplairait aux dames religieuses. Tout a besoin de surveillance dans ce monde ; les meilleures intention ont besoin d'être stimulées. Je suis bien aise que ces temps de vacances soient passés ; les dames de l'œuvre vont rentrer peu à peu et les affaires en marcheront plus vite.

Je suis étonnée autant que peinée du refus du Conseil, mais, enfin, s'il ne veut pas nous aider il ne nous entravera pas. Et puis, à la garde de Dieu ; c'est son œuvre plus que la nôtre ; il fera pour le mieux assurément. Mais ce qui me fait plus de peine que cet échec, c'est le jugement que vous portez du discours de M. de L. Personne au monde n'est moins panthéiste que M. de L. La charité évangélique dans toute son expansion, dans sa plus large acception d'amour de Dieu et des hommes est sa religion absolue, toutes ses pensées s'y rapportent et ses paroles aussi, si on les prend comme il les entend, simplement, sans y chercher un sens torturé qu'on peut à la rigueur faire sortir de toutes les paroles humaines si on les retourne et les analyse dans un autre esprit que celui dans lequel elles ont été dites.

Pardonnez-moi de vous dire ceci. Je ne voudrais pas que M. de L. puisse savoir que je me suis mêlée de ce qui ne me regarde pas, mais je trouve que, dans ce moment surtout, il faut que les amis de M. de L. soient en garde envers les fausses interprétations que tant de gens sont intéressés à faire de tout ce qu'écrira ou dira M. de L. On voudra décréditer sa politique en suspectant sa religion et vice versa. C'est à ses amis, dis-je, à rectifier ces erreurs et surtout à ne pas les partager et c'est à ce titre que je prends la liberté de vous dire la peine que m'a fait votre lettre. C'est vous dire en même temps les sentiments distingués que je vous porte.

M. E. de L.

Je vous assure que bien loin d'en vouloir aux prêtres, M. de L. est au mieux avec tous les curés de nos environs, qui disent la messe tous les dimanches dans notre chapelle particulière et qui seraient très étonnés qu'on pût porter un tel jugement du discours de M. de L. qu'ils ont entendu à l'Académie et qu'ils ont fort applaudi, je vous assure. Mon Dieu, comment est-il possible que vous ayez vu tant d'arrières pensées là où l'auteur n'en soupçonnait pas.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. Clerc-Daniel

LXXVIe Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 10-20-30 Juillet 1923

N° 1584

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1584

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE



LXXXVIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 16-20-30 Juillet 1923.

N° 1584

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1584

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le manuscrit de Madame Royale au Temple. — On annonce la publication, par *la Société des Editions Historiques* du mémoire écrit par la duchesse d'Angoulême sur la captivité de la famille royale au Temple. Ce mémoire a déjà été publié à plusieurs reprises : pour la 1re fois, si je ne me trompe, en 1817 (Audot éd.) et en dernier lieu, en 1890, chez Firmin-Didot ; mais plusieurs de ces publications avaient subi des additions ou des

corrections fâcheuses (quelques-unes, dit-on, des mains de Louis XVIII).

Je possède une petite édition de ce précieux mémoire publié en 1862 par la librairie Poulet-Malassis. Cette édition de 1862 prétend donner le texte *exact* et *intégral* du mémoire rédigé par Madame Royale. Est-il, en tous points, conforme au texte publié aujourd'hui ?

J. W.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (T. G., 629). — M. Rouppert, qui tient commerce de pièces anatomiques et zoologiques pour l'étude des sciences médicales et naturelles, rue Monsieur-le-Prince, expose un masque mortuaire de Napoléon 1er avec cette légende :

Masque en cire
de l'Empereur Napoléon Ier
moulé sur nature
à Sainte-Hélène du 5 ou 6 mai 1821
par le Docteur Arnot (sic)
chirurgien au 10e régiment d'inf. anglaise.

Quelle valeur attribuer à cette relique ?

I.

—

Le crucifix janséniste. — Un correspondant des *Notes and queries* demande s'il y a des raisons de croire que les Jansénistes ont adopté le crucifix dans lequel le Christ paraît suspendu ayant les bras étendus au-dessus de la tête au lieu d'être en croix et quel sens il convient d'attribuer à cette disposition du crucifié.

B.

Un domicile de Mlle Clairon. — M. Henry de Curzon publie dans le *Menestrel* (6 juillet 1923) un très intéressant article sur Mlle Clairon au sujet d'un document nouveau. C'est un bail consenti par les théatins, qui établit que la comédienne demeura, à partir du 1er janvier 1790, dans une maison ci-devant occupée par la comtesse de Montesson.

Où se trouvait, sur le quai des Théatins, cet hôtel où n'est pas morte, d'ailleurs, Mlle Clairon, décédée en 1803, chez sa fille adoptive, rue de Lille.

V.

—

Lieu dit Panse-Folie. — Pourrait-on expliquer l'origine du nom de lieu Panse-Folie ou Pense-Folie, assez fréquemment employé dans le centre de la France pour désigner des bois, terres, habitations, etc., etc ?

Lud.

—

Famille Bidou et Bayle. — Cette famille est nommé dans les registres paroissiaux de Bordeaux à partir de 1731. Elle devait être auparavant établie dans l'Hérault. On cherche l'acte de baptême de Vincent Bidou vers 1675, son acte de mariage avec Marie Baille ou Bayle vers 1700 ; son acte de décès ; l'acte de baptême de son fils.

Port-Saïd.

—

François-Joseph-Guillaume Breslan. — Le *Dictionnaire de Touraine* de M. Carré de Busserolle, donne quelques renseignements sur la biographie, plus nombreux sur la bibliographie, de ce prêtre, avocat en Parlement, protonotaire apostolique et curé constitutionnel de Faye-la-Vineuse (Indre-et-Loire) en 1792, vivant à Vouvray, en 1796. D'après ses brochures de polémique contre l'évêque Pierre Suzor, il *semble* s'être marié. Je désirerais savoir quelle était son ascendance, le nom de sa femme, sa descendance, s'il en eut une, et ce qu'il devint depuis 1796.

H. Baguenier Desormaux.

—

Susie Bridehead. — On possède un portrait représentant un personnage romantique nommé *Susie Bridehead.* Le connait-on ?

M. P. D.

A quel âge Victor-Hugo fut-il décoré de l'Ordre du Lys ? — Dans son livre : *Les amours d'un poète*, M. Louis Barthou raconte que :

> Lors de la Restauration, Victor (Hugo) *décoré, comme ses frères, par les nouveaux souverains de l'Ordre du Lys*, se rendit à une cérémonie à Notre-Dame, radieux d'avoir son lys à sa boutonnière et une *femme* (qui fut bientôt sa fiancée) à son bras.

Or, à l'époque de la Restauration (1814 ou 1815) Victor Hugo, né, comme chacun sait, en 1802, n'avait que 12 ou 13 ans, et ses frères étaient un an plus jeunes que lui. Il semble dès lors que le lys que le futur poète avait arboré à sa boutonnière ne pouvait être qu'une fleur naturelle.

J. W.

—

Lambert Michel, musicien du XVIe siècle. — Lambert Michel, musicien célèbre du XVIIe siècle, beau-père de Lully, est mentionné dans la *Bibliothèque historique et critique du Poitou* de Dreux du Radier comme né à Vivonne (Vienne) en 1610 et mort en 1687 ou 1696.

Plusieurs antiquaires poitevins contestent sa naissance en Poitou.

Je voudrais savoir les lieux et dates exacts de la naissance et de la mort de ce grand musicien.

Ch. Tendron.

—

Minevin (Famille). — Je désire tous les renseignements possibles sur cette famille qui habitait vers 1820, le département de l'Aisne et, si j'en crois un document en ma possession, Nogent l'Artaud.

D'où venait-elle ?

Qu'est-elle devenue ?

R. M.

—

Famille Porry. — Prière à l'un de nos distingués correspondants, possesseur du *Nobiliaire de Provence de Artefeuil*, de communiquer une copie de l'article concernant la famille *Porry*, contenu dans le tome II, page 254.

La famille Porry, originaire du Milanais, a passé en France sous François Ier et s'établit à Marseille.

Cercle Louis XVI (Nantes).

Nus. — Poids. — Dans un *Livre de raison* de 1620, je lis (c'est un curé qui parle) :

J'ay acheté une cloche pezant unze nus à 6 livres à petits poids, qui monte 4 escutz.

Je n'ai pas trouvé cette expression, usitée en Périgord, dans le *Glossaire fançais* de Du Cange, édition Favre. SAINT-SAUD.

—

« Les Amantes » par Mme de Brimont. — Une revue franco-portugaise de propagande en 1818 a publié une poésie sous ce titre. Ne pourrait-on retrouver la revue et son titre ?

PHILIPPE KELLER.

—

Une traduction de P. J. Toulet. — Je possède un livre intitulé : *Le Grand Dieu Pan* par Arthur Machen, traduit de l'anglais par P. J. Toulet. Qui est ce Machen ? A-t-il existé ? Et ne serait-ce pas plutôt un des pseudonymes de Toulet ?

A. S. H.

—

Une pensée de saint Augustin. — A quelle page des œuvres de saint Augustin appartient cette pensée :

Avez-vous peur de Dieu ? Sauvez-vous dans ses bras.

O. M.

—

« Trois Bichons » et « Bretelles anglaises », sobriquets donnés à des merveilleuses. — Dans ses *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, Georgette Ducrest reproduit une lettre adressée, sous le Directoire, par la citoyenne Beauharnais à Mme Tallien pour inviter celle-ci à paraître avec les mêmes parures que les siennes à une soirée qui devait avoir lieu le lendemain soir à l'hôtel Thélusson. Cette lettre se termine ainsi :

Je vous préviens que j'aurai sur les cheveux un mouchoir rouge noué à la créole, avec trois crochets aux tempes. Ce qui est bien hardi pour moi est tout naturel pour vous, plus jeune, peut être pas plus jolie, mais incomparablement plus fraîche. Vous voyez que je rends justice à tout le monde. Mais c'est un coup de parti : il s'agit de désespérer le *Trois Bichons* et les *Bretelles anglaises*. Vous comprenez l'importance de cette conspiration, la nécessité du secret et l'effet prodigieux du résultat.

Une note placée au bas de la page dit que les sobriquets bizarres énoncés plus haut étaient des « noms de société » par lesquels « on désignait plusieurs jolies femmes de l'époque et une charmante Anglaise ».

Quelles pouvaient êtres les muscadines ainsi désignées ? CINQDENIERS.

—

Le chiffre du tirage des éditions anciennes. — C'est une question importante pour les bibliophiles ; et surtout aujourd'hui. N'existe-t-il pas un travail sur le chiffre du tirage qu'atteignaient les premières éditions autrefois ? Il serait curieux de savoir, pour citer deux exemples, à combien l'on a pu tirer, en éditions originales, Les *Contes* de La Fontaine (Fermiers-généraux) ou le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, ou tout autre ouvrage aussi recherché. A. B. X.

—

Une scie d'atelier : « La peinture à l'huile », etc. — L'autre nuit, à l'occasion de son bal traditionnel, le monde des Beaux-Arts était en liesse et chantait la scie :

La peinture à l'huile
C'est bien difficile ;
Mais c'est bien plus beau
Que la peinture à l'eau.

Connaît-on l'origine de cette scie célèbre et pourrait-on nommer quelques-uns de ses auteurs ? Dr L.

—

Le « Clafoutis » d'Auvergne. — L'autre jour, au banquet offert à M. Millerand, à Clermond-Ferrand — et qui se composait, exclusivement, de mets locaux — un aimable député de la région, M. Farges s'écria :

« C'eût été parfait si l'on n'avait oublié le *Clafoutis* d'Auvergne ».

Qu'est ce que ce *Clafoutis* dont un poulain, vainqueur récemment à Longchamps, porte également le nom ? A. D'E.

—

Boulangers-Coqs. — Lu dans le *Journal du Loiret* du 11 juillet dernier.

Réponse de M. le Ministre de la Guerre à M. Darblay, député :

C'est dans ces conditions que le matelot X... a été déplacé, le port de Lorient ayant reçu l'ordre de diriger sur Toulon cinquante matelots boulangers-coqs.

D'où vient cette appellation laquelle doit être fort ancienne ? A. D'E.

Réponses

—

La prise de la Bastille. Lettre inédite (LXXXVI, 517). — Il est difficile de savoir dans quelle mesure le sieur Carol a participé à la prise de la Bastille, et il est plutôt permis de supposer qu'une partie des détails qu'il donne de cette fameuse journée provient des récits qui lui ont été faits les jours suivants par des gens venus se rafraîchir à son comptoir de la rue de Hurepoix. Dans tous les cas, il ne paraît pas avoir assisté à toutes les scènes qu'il raconta, car son récit renferme certaines inexactitudes.

C'est ainsi que l'épisode du prince de Montbarrey allant embrasser et orner de son cordon bleu un des gardes françaises qui venaient d'assassiner le gouverneur de Launey, deux de ses officiers et Flesselles, est absolument faux ; ce fait n'est mentionné dans aucun des ouvrages biographiques ou autres que j'ai consultés. Voici, d'ailleurs, ce qu'écrit Montbarrey lui-même dans ses *Mémoires* sur les dangers que sa famille et lui coururent dans cette journée du 14 juillet :

Arrêtés ensemble dans la rue de l'Ile Saint-Louis sans être reconnus ; conduits d'abord au corps-de-garde où je me nommai, escortés ensuite par les soldats de ce corps-de-garde qui, en nous défendant, furent maltraités par une foule innombrable de bandits au bout du pont de la Tournelle ; amenés au tribunal de district de St-Louis en l'Ile, livrés depuis, quoique forcément de la part des administrateurs de ce district, à la populace qui demandait notre supplice sans raison comme sans cause, nous fûmes traînés par ces cannibales, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, menacés à chaque pas, d'être égorgés, massacrés ou pendus ; et ce ne fut qu'après huit heures de dangers et d'outrages, vers minuit, que nous nous trouvâmes en sûreté chez un de nos amis, dans le faubourg St-Germain, d'où même, une heure après, nous fûmes obligés de sortir, pour chercher un asyle ailleurs, dans une chambre au troisième étage d'une maison bourgeoise du voisinage. Nous courûmes encore quelques dangers dans ce dernier refuge, et la prudence nous empêcha d'en sortir avant l'après-midi du vendredi 17 juillet, dans le moment même où le Roi vint à l'hôtel de ville (tome III, p. 226).

P. c. c. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Fersen. — Le trésor de Marie-Antoinette et le comte de Fersen. Archives autrichiennes (LXXXIV ; LIV ; LV ; LXV ; LXVII ; LXVIII ; LXIX). — *La Revue historique de la Révolution française*, avril-juin 1923 (n° 42), directeur M. Gustave Laurent, publie des documents du plus haut intérêt sur Fersen, dans un article intitulé : « Le trésor de Marie-Antoinette et le comte de Fersen ».

On savait depuis 1911, par le comte de Primodan, qu'il existait, à Vienne, des documents établissant que le comte de Fersen réclamait une somme considérable que Marie-Antoinette et Louis XVI, avaient fait passer en Autriche, comme un don particulier à ce personnage.

La révolution qui s'est accomplie en Autriche a permis de consulter aux archives de Vienne une liasse de papiers restés secrets jusqu'ici concernant cette affaire Le dossier porte cette mention : « Papiers concernant le dépôt de bijoux et d'argent comptant fait au trésor royal de Bruxelles, de la part de la reine Marie-Antoinette de France et par l'entremise de M. le comte Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris en 1791 ».

Marie-Antoinette écrit au comte de Mercy-Argenteau :

Ce 20 juin (1791).

Nous prions le Cte de Mercy de remettre au Cte de Fersen tout l'argent qu'il a à nous, apeupres 15 cent mille Livres, et nous prions le Cte de Fersen de l'accepter comme un témoignage de plus, bien doux à notre reconnaissance et un dedommagement de tout ce qu'il perd.

MARIE-ANTOINETTE.

LOUIS.

Cet argent était contenu dans des sacs, des paniers, des sacoches, des coffres, dont il a été fait l'inventaire en 1794. Dans une cassette, l'inventaire a permis de reconnaître d'admirables bijoux, diamants et pierres précieuses.

Enfin, des papiers qui semblèrent représenter un essai de traduction d'une correspondance chiffrée, faite par le comte Mercy-Argenteau et une autre personne.

Sur l'un de ces papiers le comte a écrit *secretissime*.

La partie déchiffrée est celle-ci ;

Ma sœur m'a montré une lettre de M. datée encore de Brux. pour justifier celle qu'il a écrite au B. où il dit que vous lui avez annoncé que le roi vouloit le charger de tout pendant sa prison ; je vous en préviens au cas que cela ce dusse où vous êtes, car pour nous nous savons très bien ce qui en est.

Adieu, mon bien Aimé.

On a écrit postérieurement sur ce dossier F.

« Tout ce dossier F doit être manié avec une discrétion extrême et ne doit être communiqué à personne ».

Ensuite, il y a diverses lettres échangées entre Marie-Christine et Mercy-Argenteau, notamment une lettre de Fersen réclamant l'argent pour le dédommager de ses pertes.

M. O. Karmin, qui publie ces documents dans la *Revue historique de la Révolution française*, écrit en conclusion :

Les pièces qu'on vient de lire nous semblent démontrer :

1° Que pendant l'année 1791, le couple royal de France a fait sortir du pays et a envoyé à ses parents autrichiens, en espèces or et argent, une somme d'environ 950.000 livres, des lettres de change pour des sommes dont nous ignorons le montant, enfin de très nombreux bijoux, partiellement de la plus grande valeur.

2° Que Marie-Antoinette, d'accord avec Louis XVI, a fait au comte Axel de Fersen, à la veille de la fuite à Varennes, une donation d'un million et demi de livres, somme que ce dernier réclamait en vain de la famille impériale autrichienne, encore en automne 1794, et dont — très vraisemblablement — il n'a jamais rien touché ;

3° Qu'il serait intéressant d'examiner si parmi les bijoux expédiés par la reine ne se trouvaient pas des pièces de la disparition desquelles on rendit plus tard responsables des voleurs ayant pénétré au « Garde Meuble » (septembre 1792).

4° Qu'il importerait d'expliquer les trois brouillons et déchiffrages faisant partie du dossier F. Leur seule présence dans cette liasse en démontre l'importance. Quant à la pièce portant le mot *Secretissime* de la main de Mercy-Argenteau, pièce que l'on doit dater de fin août ou commencement de septembre 1792, elle pourrait être capitale si le texte chiffré original en avait été transmis à l'ambassadeur par Fersen, comme cela pourrait être supposé sans trop d'invraisemblance.

Il nous a paru utile de faire une analyse de cet important dossier, comme suite aux articles qui ont été publiés sur Fersen, dans l'*Intermédiaire*, au cours des années que mentionne la rubrique.

M.

—

Napoléon au café de la Régence (LXXXVI, 282). — Il est difficile de déterminer d'une façon précise l'époque à laquelle Bonaparte fréquentait le café de la Régence ; il a dû s'y rendre à chacun des nombreux séjours qu'il a faits à Paris depuis sa sortie de l'Ecole militaire jusqu'à son mariage avec Joséphine, et particulièrement après le 9 thermidor, pendant le temps où, tombé en disgrâce, il végétait dans la capitale, désargenté, inactif et rongeant son frein.

Dans un de ses ouvrages sur Paris, que je n'ai pas actuellement sous la main, étant à la campagne, et dont je n'ai pas le titre présent à la mémoire, Edouard Fournier a évoqué assez longuement le souvenir de la présence de Bonaparte dans le célèbre café, et des parties d'échecs qu'il perdait toujours.

Je puis, dans tous les cas, signaler à notre confrère C. F. une chronique consacrée au *Café de la Régence* par Charles Wallut dans le *Musée des Familles* (tome 28e 1860-1861, p. 153). Cet article nous apprend que Bonaparte fréquentait déjà cet établissement à l'époque où il n'était que sous-lieutenant, et qu'après la Terreur, il s'y rencontrait avec des amis tels que Langlois, Junot, Talma et Bourrienne.

La chronique en question ne dit pas si ces derniers étaient ses partenaires aux échecs. Il n'y paraît guère, si l'on s'en rapporte à une gravure sur bois, accompagnant le texte, qui représente l'intérieur du café et les cinq amis assis autour d'une table en train de déguster leur demi-tasse, tandis que Bourrienne leur lit la gazette du jour.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La naissance de l'impératrice Marie - Alexandrovna, femme d'Alexandre II (LXXXVI, 187, 205, 342, 447). — Espérant découvrir sur la naissance de la princesse Marie de Hesse quelques révélations dans la correspondance des représentants de la France au-

près des petites cours de l'Allemagne centrale vers 1840, j'ai effectué dans les Archives du Ministère des Affaires Etrangères quelques recherches dont voici le résultat.

Le chargé d'affaires de France à Darmstadt, le comte Hippolyte de La Rochefoucauld, se montre assez réservé, du moins dans sa correspondance officielle. Il fait bien, par ci par là, quelque allusion discrète à certains bruits malveillants, mais sans autrement préciser. Toutefois, il crut devoir consigner dans une lettre particulière adressée le 21 juin 1839 au maréchal Soult, alors président du conseil avec le portefeuille des Affaires Etrangères, les informations confidentielles qu'il possédait sur ce point délicat ; mais cette lettre, qui donne certainement le mot de l'énigme, ne se retrouve point dans la correspondance du poste, elle a dû être emportée par son destinataire, à sa sortie du Ministère.

Plus explicite est la correspondance du représentant de la France dans le grand duché de Bade. Voici, en effet, ce que M. de Bacourt écrivait de Carlsruhe au même maréchal Soult le 21 juin 1839, lorsque furent connues les fiançailles du grand-duc héritier de Russie avec la princesse Marie de Hesse :

Le dépit est général dans les cours d'Allemagne où on avait conçu des espérances d'alliance avec le grd-duc héritier et on ne peut douter que le Roi de Wurtemberg et le Duc de Nassau sur-tout (*sic*), ne mettent à profit l'année qui va s'écouler pour chercher à empêcher le mariage de la Pesse Marie de Hesse. Les moyens ne leur manqueront pas.

La Pesse Marie n'est pas remarquable sous le rapport de la beauté, des grâces ou de l'esprit. Sa naissance a été dans le tems le sujet de bruits scandaleux : on soutient qu'elle est la fille d'un Mr de Grancy, premier écuyer de feue (*sic*) Madᵉ la grde Duchesse de Hesse-Darmstadt, mère de la Pesse Marie ; que le grd Duc actuel ne voulait pas la reconnaître, qu'il l'a toujours traité (*sic*) assez mal jusqu'à ces derniers tems où les dispositions du grd Duc de Russie auraient réveillé sa tendresse paternelle.

Quoiqu'il en soit du plus ou moins de vérité de ces bruits qui ont généralement cours en Allemagne, on peut bien croire qu'ils ne seront pas perdus pour les envieux de la chance heureuse qui paraît devoir favoriser la Famille Grand-Ducale de Hesse.

Les Russes qui sont à Bade blâment presque tous le projet de mariage avec la Pesse Marie de Hesse. Il n'y a guère que Mme de Nesselrode qui en prenne la défense, peut-être par devoir de position. Elle rejette les bruits que je viens de mentionner et ajoute que d'ailleurs l'Empereur Nicolas veut le bonheur de son fils et ne sera retenu par aucune considération pour l'assurer.

La correspondance de l'ambassadeur de France à Saint-Pétesbourg ne renferme aucune allusion aux bruits qui couraient sur la naissance de la jeune princesse. La croyance à son illégitimité était pourtant assez répandue dans l'opinion publique en Allemagne pour que le Ministre de Russie à Francfort, d'Oubril, qui avait été chargé par l'empereur de dresser une liste de princesses allemandes à marier, n'eût pas cru devoir y inscrire la princesse Marie de Hesse, omission qui amena, du reste, sa disgrâce lorsque le choix du grand-duc héritier tomba précisément sur celle qu'il n'avait pas désignée.

Notre représentant à Darmstadt confirme, d'ailleurs, ce qu'écrivait son collègue de Carlsruhe sur la mauvaise impression que produisit l'annonce de cette union dans la colonie russe en Allemagne ; il mandait à Paris le 1er octobre 1839 :

On rencontre plus d'un russe que ce projet de mariage froisse et mécontente. Comme j'ai eu soin d'expliquer dans une lettre particulière en date du 21 juin dernier, les causes auxquelles ce mécontentement se rattache, je ne crois pas nécessaire de revenir ici sur leur délicate nature. Votre Excellence se les rappellera suffisamment, et ce souvenir lui indiquera sur quel point peuvent aujourd'hui porter les regrets d'un grand nombre de russes.

Et il ajoute :

Je sais que, pour la plupart d'entre eux le langage qu'ils tiennent à l'extérieur se modifie essentiellement à l'intérieur et, par conséquent, je suis disposé à croire avec l'Empereur Nicolas « qu'une fois devenue sa belle-» fille personne n'osera reproduire (du moins » à St-Pétesbourg) les bruits qui circulent au-» jourd'hui ».

— Mais toujours est-il qu'à l'extérieur, ces bruits excitent de la part des russes assez haut placés des regrets qui ne se dissimulent guère.

Ces bruits avaient été portés à la connaissance de l'empereur par le comte Orloff, chargé d'accompagner le grand-duc

Alexandre dans son voyage en Allemagne ; mais il ne semble pas que cette révélation ait produit une très grande impression sur Nicolas 1er. Si le mariage ne fut célébré qu'au bout de deux années, la cause de ce retard paraît devoir être attribuée moins à une opposition prolongée de la part du couple impérial qu'à l'état de santé, alors assez précaire, du grand-duc, et aussi à une certaine hésitation survenue chez lui au sujet de l'union projetée et due vraisemblablement à certaines insinuations qui lui auraient été adressées de divers côtés. On voulait aussi donner à la jeune fiancée, qui n'avait que quinze ans et était de santé délicate, le temps de se fortifier.

Quant au comte de Grancy, je n'ai rien pu découvrir, en dehors du passage cité plus haut, sur le compte de ce personnage ni de sa famille.

G. P. M.

—

L'Etat de la Cour sous Henri III (LXXXIV, 438). — Dans le *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, édité à Paris en 1752, chez Prault père, pages 35 et suivantes, se trouve l'énumération des princes contemporains, ministres, guerriers, magistrats, savants illustres, du regne de Henri III.

Je tiens cette liste à la disposition de l'intéressé. L. M. L.

—

Les Bonaparte et la Grèce (LXXXVI, 473). — L'article de M. René Puaux sur le rôle joué par le prince Bonaparte dans la révolution grecque a été l'occasion de plusieurs communications dans l'*Intermédiaire* en 1921.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pères conscrits (LXXXVI, 386, 450, 540). — Ce n'est pas, semble-t-il, dans nos colonnes que peut être élucidée la question des *Patres conscripti*, qui divise depuis longtemps les spécialistes. Les deux termes, *Patres* et *conscripti*, ayant le plus souvent, chez les écrivains anciens, des sens visiblement distincts, un certain nombre d'érudits modernes admettent avec nombre d'auteurs anciens, que les *conscripti*, ou *Patres conscripti*, seraient des plébéiens admis dans le patriciat, et par suite au Sénat, en 509 ou même sous les rois, et distingués par ce mot des *Patres* tout court ; d'autres, qui contestent la possibilité d'une entrée de plébéiens au Sénat à une époque aussi reculée, pensent qu'à partir du jour où il y a eu plus de *Patres*, c'est-à-dire de chefs de famille patriciens, qu'il ne pouvait y avoir de membres dans le Sénat, le mot *Patres* continuant à désigner ces chefs de famille, on a appelé *Conscripti*, ou *Patres conscripti*, ceux d'entre eux qui étaient sénateurs, inscrits sur les registres du Sénat. Il y a d'autres hypothèses encore ; on a déjà signalé ici celle de Fustel de Coulanges. IBÈRE.

—

Balzac, imprimeur, éditeur et fondeur (T. G.). — Il a été parlé à tant de reprises de Balzac sous ce triple aspect que nous croyons utile de signaler, à l'intérieur plutôt que sur la couverture, la 4e causerie faite au cercle de la Librairie, 117, boulevard St-Germain, le 16 février 1923, qui vient de paraître en fascicule. Elle est précédée d'une spirituelle préface de M. Pierre Mille, mais ce qu'il importe de retenir, c'est qu'elle contient une documentation complète et l'on pourrait dire définitive — sur la constitution de l'imprimerie de Balzac, avec les documents officiels, et sur la fonderie de la rue des Marais.

Un index bibliographique établi scrupuleusement par le Cercle de la Librairie donne de la façon la plus complète et la plus détaillée, les références sur toutes les œuvres de Balzac, anonymes ou signées de pseudonymes, les éditions successives et les réapparitions d'un même ouvrage sous d'autres titres.

Un chapitre est consacré aux éditions collectives depuis celles de 1836-40 jusqu'aux plus récentes — quoique pour ces dernières la publication des volumes parus est telle qu'on renonce à en donner le détail.

Enfin, on trouve une liste des éditions signées et d'éditions illustrées et de luxe.

Ce travail se termine par un chapitre sur les publications balzaciennes.

Ce très bref sommaire suffit à dire l'importance de cette brochure que tout admirateur de Balzac devrait avoir à portée de sa main.

M.

Famille du conventionnel Barbaroux (LXXXVI, 523). — La Société de l'*Histoire de la Révolution française* va publier à la rentrée une nouvelle édition de la *Correspondance* et des *Mémoires de Barbaroux*, qui avait été préparée par Claude Perroud, l'éditeur des lettres de Madame Roland. Cette édition devait être suivie d'annexes qui auraient donné des renseignements sur la famille et les amis de Barbaroux, mais Cl. Perroud a été enlevé avant d'avoir mis au point ces recherches délicates. En 1918 il publia dans la *Révolution française*, p. 501-536, une étude intitulée : *Première jeunesse et débuts politiques de Barbaroux*. Le collaborateur Vulpius y verra que Charles-Jean-Marie Barbaroux, le futur conventionnel, naquit à Marseille le 6 mars 1767. Il était fils de Jean-Barthélemy Barbaroux, négociant et capitaine de navire, et de Catherine Pons, fille d'un négociant marseillais.

Barbaroux eut un fils, Charles Ogé, de sa liaison avec une jeune fille nommée Marie Harlove ? Il le fit baptiser le 26 août 1792, l'enfant avait 10 jours. Il n'est plus parlé de la mère depuis ce moment, sauf une brève allusion dans les *Mémoires*. Je trouve ces notes et les suivantes, sauf la référence indiquée ci-dessous, dans les manuscrits de C. Perroud qui m'ont été confiés.

Charles-Ogé Barbaroux fut admis comme boursier, sans doute par l'entremise du fidèle Bosc, la providence des veuves des Girondins, au Prytanée français de Paris (Louis le Grand). Il fit ses études de droit à Aix, substitut du procureur impérial à Marseille pendant les Cent-jours, puis avocat à Nîmes ; il y était encore en 1819. La Terreur blanche le fit se réfugier à Paris où il exerça la profession d'avocat ; rédacteur au *Temps* en 1830 ; procureur-général à Pondichéry le 31 août 1830 ; il passa à la Réunion puis à Alger. Député à l'Assemblée législative le 28 octobre 1849 par la Réunion ; sénateur du second empire le 8 février 1858, il est mort à Vaux (Seine-et-Oise), le 5 juillet 1867 (1).

Charles-Ogé Barbaroux a laissé un fils Charles, qui fut juge au Tribunal de la Seine, puis conseiller à la Cour d'appel de Paris ; il y était encore en 1891. (*Intermédiaire*, 1891, col. 591). R. B.

—

Birague (XLII ; LXXXVI, 139, 249, 309). — La question a déjà été posée dans le numéro du 7 août 1900 de *l'Intermédiaire*, sans avoir obtenu de réponse. La rédaction a seulement publié, à cette occasion, les armes de la famille de Birague : *D'argent à cinq fasces brétessées de gueules, chargées chacune de trois trèfles d'or*.

J'ai connu la famille de Birague d'Apremont il y a une cinquantaine d'années, à Paris. La famille se composait alors de Mme veuve de Birague, habitant rue de Fleurus, 35 bis et de trois enfants :

1° une fille, mariée à quelqu'un dont j'ai oublié le nom ;

2° un fils, Henri-Ambroise, né le 6 août 1844 à Montargis. Après avoir fait ses études au collège Stanislas de 1858 à 1864, il devint en 1869 juge-suppléant au tribunal de Corbeil, puis, en 1874, successivement juge et juge d'instruction au même tribunal. Il était marié et père d'un fils qui doit être l'avocat à la cour, actuellement domicilié rue de Vaugirard 73 ; le magistrat est mort jeune, vers la quarantaine ;

3° un autre fils, Lucien, né le 18 août 1856, à Paris, qui a été mon condisciple à Stanislas, où il a fait toutes ses études de 1864 à 1874. C'était, ainsi que son frère, un excellent élève ; il obtint même quelques succès au concours général. En 1875, il était attaché au Ministère des Finances ; il mourut prématurément deux ou trois ans plus tard, dans des circonstances qui font honneur à son esprit de dévouement et de charité.

La famille de Birague d'Apremont passait pour se rattacher à celle du chancelier, mais ses membres n'en tiraient aucunement vanité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

(1) Il avait été marié à l'île Bourbon, en décembre 1836, à Antoinette-Mélanie Lafitte née à Saint-Denis, (île de la Réunion) le 16 novembre 1817, (de Brotonne : *Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire* p. 300.) De Brotonne, dans cet article, fait naître Charles-Ogé Barbaroux en 1793 ; c'est 1792 qu'il faut lire. — On trouvera quelques autres détails dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 157-158.

Famille Boesnier de Clairvaux (LXXXV ; LXXXVI, 250, 349). — D'après une pièce d'argenterie provenant du dernier des Boesnier de Clairvaux, époux d'une demoiselle Gouin, mort à Blois en 1821, les Boesnier auraient porté :

Ecartelé aux 1 et 4, d'argent aux trois merlettes de sable posées 2 et 1; aux 2 et 3, d'argent au tronc d'arbre posé en fase soutenant deux perdrix au naturel, accompagné en pointe d'un rameau de sinople.

Une tradition de famille voudrait que ces armes n'aient point été celles des Boesnier, mais bien celles des Chartier auxquels ils étaient alliés.

Il convient, toutefois, de faire remarquer que sur les registres manuscrits de d'Hozier, deux familles de l'élection de Romorantin, les La Pinardière et les Puiverdier, portaient *d'argent aux trois merlettes* de sable, alors que sur ces mêmes registres, les armes suivantes étaient attribuées à Guillaume Chartier, greffier de la Chambre des comptes :

De gueules à deux lambels d'argent posés en chevron, accompagnés de trois figues d'or, deux en chef et une en pointe.

On ne saurait dire que ces indications concordent.

P. D.

—

La famille Buade de Frontenac (LXXXVI, 477). — L'utilité d'une table générale (1923 compris) à suivre d'une décennale, se fait décidément sentir.

Il a beaucoup été question des Buade-Frontenac dans les colonnes de l'*Intermédiaire* de ces dernières années, spécialement LXII, 782, 980 ; LXIII, 283, 417 ; LXXXIV ; LXXXV, 3. J'ai provoqué d'aimables réponses, qui m'ont été utiles pour dresser, l'an dernier, la généalogie de cette famille périgourdine.

La carrière du comte de Frontenac a été mise en relief par M. Henri Lorin (député de la Gironde, je crois) dans le livre qu'il lui a consacré, intitulé : *Le comte de Frontenac* : livre que je ne connais pas.

A Québec, dans une belle position au-dessus du célèbre fleuve, il y a le Château-Frontenac « the most charming Hotel in the world ».

Je crois qu'il était seigneur de l'Isle-Parran et de Savary. M. Buron fait un seul fief de ce que je suppose deux, avec doute. Il fut en Candie général de l'armée vénitienne.

J'ai cherché, sans avoir pu avoir de précisions, l'alliance avec la famille de Bourdeille, dont parle M. Buron. Je ne savais pas non plus que le comte de Frontenac fut chevalier de Jérusalem, ce qui doit être du reste une erreur de transcription ; il n'y a pas d'Ordre de ce nom.

Je suis à la disposition de M. Buron pour détails pouvant lui être utiles.

SAINT-SAUD.

***

Voici comment et pendant quelle durée les seigneuries de Palluau et de l'Ile-Savary ont appartenu à cette famille :

I. — LA CHATELLENIE DE PALLUAU, autrefois en Touraine, aujourd'hui important chef-lieu de commune de l'Indre, était passée, en 1606, de Claude Brachet et de sa femme Françoise de Prie, à *Antoine de Buade*, seigneur de Frontenac puis baron de Palluau, conseiller d'état, capitaine du château de St-Germain en Laye et premier maître d'hôtel du roi, mari de Jeanne Secondat (*Alias* Anne de Roque-Secondat), lequel la donna à son fils aîné, *Henry de Buade* de Parnac et de Frontenac, premier maître d'hôtel du roi Louis XIII, conseiller en ses conseils, mestre de camp du régiment de Navarre, tué à St-Antonin et inhumé le 2 octobre 1622 dans la chapelle souterraine de l'église collégiale de Palluau dont il avait orné le chœur de magnifiques boiseries où son chiffre H. F. et ses armes (*trois pattes de griffon*) se trouvaient plusieurs fois répétés (j'en parle au passé, car elles ont disparu vers 1884, achetées à vil prix par un brocanteur). C'est en sa faveur que Palluau fut érigé en comté. En 1640, il passa à son fils LOUIS DE BUADE, comte de Frontenac et de Palluau, mari d'*Anne de la Grange de Trianon* (les personnages particulièrement visés) ; puis, vers 1650, à *Roger de Buade*, abbé d'Angles en Poitou et d'Obazine en Limousin (1645), fils cadet d'Antoine de Buade et de Jeanne Secondat, oncle par conséquent de Louis et qui avait dû acquérir cette terre pour faire face aux dettes de ce neveu grand dissipateur de sa fortune. Mais il en jouit à peine, étant

mort presque aussitôt. Revendu de nouveau, Palluau tomba, vers 1660, dans les mains de Jacques Clérembault, marié à Louise de Villepied.

II. — LA CHATELLENIE DE L'ISLE-SAVARY en Touraine, maintenant dans l'Indre et la commune de Clion, avait été vendue, en 1624, par Louis Couhé de Lusignan à *Roger de Buade de Frontenac*, l'abbé d'Angles et d'Obazine mentionné ci-dessus. Après sa mort, vers 1650, elle fut attribuée comme héritage à son neveu LOUIS DE BUADE, mari d'*Anne de la Grange de Trianon* (ceux qui nous occupent). Cette dernière, s'étant affranchie de la communauté conjugale et ayant exercé ses reprises personnelles sur les biens de son époux, dont le plus clair restant était cette terre de l'Ile-Savary, devenue veuve en 1698, après avoir perdu son fils unique *François de Buade de Frontenac*, tué en Allemagne, dans les armées du roi, donna l'Ile à Madeleine Blondel d'Outrelaize, — la « *Divine* qu'elle logeait avec elle à l'Arsenal », suivant Saint-Simon —, en 1680 dit Carré de Busserolles (*Dict. d'Indre-et-Loire*). Mais cette date me semble inexacte ; car, dans une pièce de mes archives datée de 1683, la seigneurie de l'Ile est déclarée « appartenante à la dame comtesse de Frontenac, séparée de biens d'avec le seigneur de Frontenac son mary ».

Le sujet en est du reste assez piquant : la Dame de Frontenac était convaincue d'avoir, « par ses entreprises et chicanes », commis un « Débordement » de sa justice de l'Ile-Savary en faisant planter des poteaux « sans armoiries » qui portaient sa juridiction à plus d'une lieu au delà de ses anciennes « metes » ou bornes... Si elle s'était contentée d'étendre ses « usurpations » sur les petites justices subalternes avoisinantes, cela aurait pu passer, peut être, vu sa haute influence ; mais elle eut l'imprudence d'empiéter sans plus de vergogne sur la justice souveraine de Châtillon, ville royale ! ce fut sa perte et la raison pour laquelle elle se vit « décrétée de prise de corps ».

Elle ne mourut qu'en 1707 ; mais il est certain qu'elle avait fait donation, en son vivant, de la Châtellenie de l'Ile-Savary à son inséparable amie Mademoiselle d'Outrelaize, puisque celle-ci la vendit à Jacques, Marquis de Beringhen, et à Marie d'Ammont, sa femme, en 1706.

PIERRE.

—

Manuscrits de Sébastien du Camboust de Pontchâteau (LXXXVI, 286). — Je ne crois pas trop m'avancer en indiquant que ces manuscrits, qui ne sont pas à Port-Royal, sont la propriété et la Société à laquelle appartiennent les ruines de Port-Royal, Société dont était M. Gazier lui-même, et qu'ils doivent être entre les mains de ses héritiers. HENRI D. D'A.

—

Campion de Tersan, graveur (LXXXVI, 475). — Cet artiste a sa notice dans les encyclopédies : voyez surtout le *Larousse* en 17 volumes, au mot TERSAN, et le *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* de E. Bénézit, au mot CAMPION. Graveur et architecte, il naquit à Marseille en 1736 et mourut à Paris en 1819.

Outre *Les Quatre heures du jour* que mentionne l'auteur de la question, Bénézit cite de Campion de Tersan *Les Bords de la Loire* ; une *Discussion de jeu au cabaret*, d'après Fragonard ; une estampe en couleur : *Son regard dit qu'on peut oser*, et il note les prix que ces œuvres ont atteint dans les ventes. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

La fortune de Mme de Castiglione (LXXXVI, 521). — Après la mort de la comtesse de Castiglione, ses papiers de famille, ses comptes de notaire ont été dispersés comme des papiers sans intérêt. L'ambassade d'Italie n'avait fait enlever que les documents pouvant intéresser l'Etat ou la famille royale.

Dans ce fatras, recueilli par hasard, ce qu'il y a de curieux, c'est que la plupart des papiers d'affaires sont recopiés par la comtesse, comme des devoirs d'écolier. Cette manie, que les médecins spécialistes connaissent bien, elle l'eut de bonne heure : mais elle s'aggrava avec l'âge. Après les copies régulières et fidèles, ce furent surtout des annotations plus ou moins incohérentes, d'une écriture très caractéristique. Celle qui vivait, recluse disait-on, de sa légende, passait ses jours et ses nuits à remuer ce tas de papiers qui remettaient sans cesse, sous ses yeux,

les chiffres de sa fortune, de ses héritages, de ses règlements d'intérêt.

C'est des papiers d'affaires de Mme de Castiglione que les quelques notes suivantes sont extraites qui répondent à la question, dans une certaine mesure.

D'abord, c'est une note de la main du comte de Castiglione — qui établit sans conteste le chiffre de sa propre fortune à l'époque impériale :

Note descriptive des terres et maisons appartenant au comte de Costigliole d'après estimation

Le château de Costigliole et jardin	150.000
Meubles du château et salle d'armes	100.000
Terre de la Motta	382.500
Ferme de S. Rocco	80.000
Idem Carrobio	65.000
Idem Saint-Maurice	55.000
Idem Salerio	52.000
Terre Marchisio	12.000
Ferme Maestrossa	60.000
Idem Casa Vachia	56.000
Idem Bricco dei Bocco	33.400
Idem Bossola Sup^{re}	34.200
Idem Bossola Inf^{re}	55.200
Idem Tana	56.600
Lerme Cosa della Valle	43.000
Idem Verlenga	62.600
Idem Bellina	72.000
Terres disséminées	20.000
Bois près Asti	12.000
Maison neuve dans Costigliole	50.000
Plusieurs maisons dans Costigliole	45.000
Moulin à Blé	20.000
Total de la propriété d'Asti	1.516.500
Maison de Turin	470.000
Ferme en Lombardie Rossino	200.000
Ferme idem Borella	130.000
Fdrme idem Secca	60.000
Maison à Vimercate près Monza	75.000
Total actif	2.411.500
Argenterie diamants id est	100.000
Total général	2.511.500

PASSIF

Dette Oneto à Gênes	260.000
Idem Ressico à Turin	105.000
Idem Aloat id	70.000
Idem Vicino	50.000
Idem Massimino	40.000
Idem en Lombardie	83.600
Ces dettes sont avec hypothèques	608.600
Dettes sans hypothèques	590.000
Total du passif	998.600

Ainsi l'actif est de	2.511.500
Le passif de	998.600
Ainsi l'actif net	1.512.900

Plus il y a pour 270.000 d'hypothèques pour la dot et raisons de dot de la comtesse Virginie (1).

Le 13 avril 1856.

François Verasis (2).

Sur une enveloppe, le comte de Castiglione a écrit :

Nous posssédons	2.034.900
Vendant vite	1.700.000
Dettes	1.206.000
Reste	494.000
Dot	270.000
Total	224.000

(Sans date)

Puis c'est cette note sans date :

Diamants	15.000
Payer	13.000
Reste	2.000
Avec ce que l'on a	2.000
	4.000

Avec ces 4000, Lady Holland (3)
et s'établir à Brighton.
Dîner deux mois et voyage à Turin 8.000

Ces 8000 francs, je tacherai les avoir, si le 1er septembre, on a de bonnes nouvelles en vin de Costigliole, sans quoi on restera à Turin pour dépenser moins.

Pour le moment, il ne faut pas que la maison coûte *plus de trois mille* francs par mois.

(Souligné par l'auteur de la note).

La comtesse de Castiglione tenait un cahier de comptes en 1857. Nous le possédons également — mais il présente des lacunes nombreuses, et il est difficile d'en tirer des chiffres significatifs ; ce n'est que l'embryon d'un compte courant et la preuve, une fois de plus, que la belle comtesse était aussi préoccupée des questions d'intérêt et de procédure. Elle ne pensait pas qu'à sa beauté : l'idole comptait.

M.

(1) Virginie Oldoïni, comtesse de Castiglione.

(2) François Verasis de Castiglione.

(3) Lord et lady Holland, chérissaient Mme de Castiglione qu'ils avaient connue enfant.

Marquis de Céva (LXXXV, 956). — Sans nul doute, on pourrait obtenir les renseignements désirés en s'adressant à quelqu'un des membres de cette famille. Celle-ci est actuellement représentée :

1° par le marquis Aleramo (di Alessandro, di Amedeo, di Alessandro) di Ceva di Nucetto. Demeure, tantôt à Turin, 56. via dei Mille, tantôt à Nucetto, village voisin de Ceva et de Roascio (Prov. de Coni., arr. de Mondovi). Le marquis de Ceva a épousé Mlle Camille Vialardi di Verrone, d'où :

a) Charles-Alexandre ;
b) Alexandrine ;
c) Marie-Adelasia.

2° par le major-général Frédéric (di Amedeo, di Alessandro) di C. di N, marié à Mlle Emilie-Christine Persiani, d'où :

Alexandre, époux de Mlle Elisa Soldati. Demeure : Turin, 10, via Asti, et Trofarello près Moncalieri.

Je ne crois pas que le titre de marquis de Roascio soit, de nos jours, porté par aucun des membres de cette famille.

Armes : *fascé d'or et de sable*.

VULPIUS.

—

Famille de Chamlay (LXXXVI, 475). — Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay (1650 † 1719) n'a pas été « maréchal général des armées... » mais bien *maréchal des logis aux camps et armées du Roi* (Cf. Boislisle et Lecestre : *Mémoires de Saint-Simon*, I, 266, n. 1 et *passim*. Voir la *Table générale alphabétique* de ces *Mémoires*, juqu'en 1715, et celle des *Mémoires de Sourches*, dressées toutes deux par M. Léon Lecestre).

H. de L.

***

Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, l'un des plus actifs collaborateurs de Louvois, fils d'Alexandre-Simon Bolé de Chamlay, procureur au Parlement, et de Marguerite Le Masson, naquit à Paris vers la fin d'avril 1650 et mourut célibataire aux eaux de Bourbon, en Haute Marne, le 21 juin 1719.

Les grandes Biographies, Didot, Michaud, seconde édition Larousse, sont muettes à son sujet.

Il a cependant été publié sur son compte, en 1877, une intéressante et très véridique petite notice biographique de 18 pp. in-8°, devenue de nos jours assez rare parce qu'elle ne fut tirée qu'à 125 exemplaires, dont 25 sur papier vergé : *Le Marquis de Chamlay* par M. A. de Boislisle, Paris, Henri Menu. (Couvert. imprimée).

L'ancienne propriété du marquis de Chamlay (aujourd'hui Champlay) existe encore, dans l'Yonne, à 7 kilomètres de Joigny.

L'un des plus importants et meilleurs anciens domaines, de plus de 200 hectares de bonnes terres labourables, de la commune de Neuvy-Pailloux (Indre), porte le même nom : *Le grand Champlay, le petit Champlay*. Nous ignorons si ce nom a quelque rapport d'appartenance avec cette famille.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

***

Jules-Louis Bolé, marquis de Champlay (ou Chamlay, suivant la graphie généralement admise), est né à Paris, au mois d'avril 1650, et mort aux eaux de Bourbon, le 21 juin 1719. Pourvu, dès 1670, de la charge de « maréchal des logis aux camps et armées du Roi », il la conserva toute sa vie et, sous ce titre modeste, il joua un rôle prépondérant dans les affaires militaires. A la mort de Louvois (1691) il refusa le secrétariat d'Etat de la guerre, mais il n'en fut pas moins le véritable ministre, l'inspirateur du Roi. C'est à lui que l'on doit la création du Dépôt des Cartes et Plans de la guerre et l'institution de l'ordre de Saint-Louis.

Son père, Alexandre-Simon Bolé, originaire de Saint-Léger au Bois, en Beauvaisis, avait d'abord été procureur au Parlement de Paris, il devint prévôt général des bandes de l'infanterie française, maître d'hôtel du Roi et trésorier-payeur des gardes. Anobli en 1651, il acheta la terre de Champlay, près de Joigny.

Le marquis de Chamlay ne s'était pas marié. Ses biens furent revendiqués par de petites gens, ses parents éloignés. Il laissa quelque argent à une bâtarde qu'il avait.

Voir A. de Boislisle, *Le marquis de Chamlay*, dans le *Cabinet historique*, t. XXIII, (1877).

Les armes des Bolé de Chamlay étaient *d'or à la croix engrêlée d'azur, cantonnée de quatre lions du même, les deux de senestre contournés*.

SAINT-VALBERT.

Sallentin (de l'Oise) (LXXXVI, 433). — M J... aurait gagné du temps s'il avait songé à consulter le *Larousse* en dix-sept volumes. On y lit :

Sallentin (Louis), littérateur français, né à Saint-Maxence en 1746, mort vers 1830. Il était curé d'un village du Beauvoisis lorsque éclata la Révolution. Bien qu'il eût prêté le serment exigé des prêtres constitutionnels, il fut inquiété en 1793 et donna sa démission. Il vint alors à Paris, fit des compilations littéraires et obtint ensuite un emploi dans les bureaux de la *Gazette de France*, qu'il signa comme éditeur responsable jusqu'en 1820. Il a publié un recueil littéraire intitulé *L'Improvisateur français* (Paris, 1804, 21 vol. in-12).

Et voici la notule de *La France littéraire* de Quérard :

Sallentin, né dans le département de l'Oise, en 1750.

L'Improvisateur français, Paris, Goujon, 1804-1806, 21 vol. in-12.

Sallentin a été le rédacteur de la *Gazette de France*, journal quotidien, qui, au commencement de ce siècle, paraissait à Paris, dans le format grand in-4°.

La Bibliothèque Royale de Belgique possède *L'Improvisateur français* (Cote : V. B. 133.362 — 9)

A. Boghaert-Vaché.

* * *

Sallentin habitait Clermont (Oise), sous le Consulat. Il épousa une ancienne religieuse Angélique Goux, aussi belle que sage, fille d'un juge au tribunal du district. En 1793, elle avait été choisie pour sa beauté et sa bonne conduite pour figurer la Déesse Raison aux fêtes révolutionnaires de Clermont.

J.

—

Le marquis de Favras (LXXXVI, 296, 374, 439, 532). — Le marquis et la marquise de Favras habitèrent, de 1776 à 1790, le pavillon de la Place Royale (aujourd'hui Place des Vosges), actuellement numéroté 4 ; ci-devant n° Royal 21, et ensuite n° Révolutionnaire 284.

C'est dans l'appartement du 1er étage que fut arrêtée la marquise, le 28 décembre 1779 ; le marquis étant saisi le même jour dans la rue Beaurepaire.

A propos d'une communication faite à la *Commission du Vieux-Paris*, sur l'historique de cet hôtel, j'ai publié, d'après un document des *Archives Nationales*, une grande partie de l'inventaire des meubles, effets, papiers de l'infortuné ménage, dressé dans ledit appartement, le 27 février 1790, c'est-à dire huit jours après la fin tragique du drame, (Voir : *Procès-verbal de la Commission du Vieux Paris, du 18 décembre 1902, page 274*.

Peut être ces renseignements intéressent-ils ceux de nos confrères de l'*Intermédiaire* qui s'occupent de la question Favras.

Lucien Lambeau.

—

Ida Ferrier (LXIX ; LXXXVIII ; LXXXVI, 258, 353). — La carrière théâtrale d'Ida Ferrier étant peu connue, je me permettrai de la résumer :

Marguerite, Joséphine Ferrand, dite *Ferrier*, femme Alexandre Dumas (1840), dite Mlle *Ida* au Théâtre, était née à Nancy le 23 mai 1811. Elle mourut à Pise en mars 1859, selon l'acte de décès d'Alexandre Dumas (6 décembre 1870), d'autres disent à Gênes, le 11 mars 1859.

Mlle Ida Ferrier venait du théâtre Montparnasse 1830-31 lorsqu'Alexandre Dumas qui avait apprécié son « talent fin, gracieux, très simple, en dehors de toutes les conventions théâtrales, lui confia le principal rôle dans son drame en 5 actes, en prose, *Teresa*, représenté le 6 février 1832 sur le théâtre de la Salle Ventadour. La pièce eut du succès, et la comédienne fut rappelée.

Après la représentation, se jetant dans les bras de l'auteur, elle lui déclara tout émue qu'elle lui devait son avenir. La femme était jolie. Dumas l'emmena souper... (*Lettres sur les écrivains français* par Van Engelgom de Bruxelles, Jules Lecomte, Bruxelles 1837, in-18, p. 75 et suiv.)

Cette jeune femme, petite, et d'un embonpoint prononcé, remplit dès lors les fonctions de maîtresse de maison chez Dumas, et l'aida à recevoir les artistes de Paris que le romancier avait invités à un bal costumé qui fit à cette époque un bruit énorme.

Vers la fin de 1833, Dumas avait quitté le logement qu'il habitait rue St-Lazare, pour s'installer au premier étage d'une maison rue Bleue 30, logement qu'il occupa jusqu'en 1838. Ida Ferrier habitait avec lui.

Le 28 décembre 1833, première représentation d'*Angèle* sur le théâtre de la Porte St-Martin. Elle donne alors son adresse particulière, 29, rue Croix-des-Petits-Champs. Le 2 juin 1834, sur ce même théâtre, Mlle Ida Ferrier crée le rôle de *Catherine Howard* dans le nouveau drame de Dumas. Dans *Don Juan de Marana* (30 avril 1836) elle établit les rôles du Bon Ange et de la Sœur Marthe.

Mais bien peu de chroniqueurs ont parlé de son passage au Théâtre du Palais Royal, où nous relevons son nom le 26 mai 1836 dans *Anna* et les *Deux frères*, le 23 août dans *Jacques* et le 15 septembre dans le *Grain de sable*; l'actrice fut jugée faible, mais « d'une resplendissante beauté ».

Le 26 décembre 1837, le Théâtre français donnait *Caligula* de Dumas. Celui-ci avait imposé la réception de Mlle Ida Ferrier en qualité de pensionnaire, pour un an, dès le 1er octobre, aux appointements de 4.000 francs. L'actrice se borna à y créer le rôle de Stella dans la nouvelle pièce *Caligula* qui ne fut représentée que 20 fois jusqu'au 16 février 1838.

Mlle Ferrier accompagna Dumas cette année dans le voyage qu'il fit en Belgique et sur les bords du Rhin. Gérard de Nerval les rejoignit à Francfort-sur-le-Mein (*Souvenirs d'Allemagne* par Gérard de Nerval, 1 vol. in-18, Michel-Lévy, 1860).

Le 14 janvier 1839, nouveaux débuts sur le théâtre de la Renaissance (Salle Ventadour dans *Balthilde*. Le 10 avril suivant, au même théâtre, l'*Alchimiste*, que Dumas publia avec une dédicace en vers, se terminant par ceux-ci :

L'aurore en s'éloignant ordonne à la prairie
De parsemer de fleurs l'herbe qu'elle perla :
L'aurore à son retour trouva l'herbe fleurie,
Et vous, vous m'avez dit de votre voix chérie
« Faites vite pour moi ce drame. » Le voilà.

« Mlle Ida, écrivit Th. Gautier, à propos de cette pièce, joue le rôle de Francesca avec une sensibilité et une passion entraînantes ; elle met à sa création ce cachet d'intelligence poétique qu'elle imprime à tous ses rôles et qui la distingue particulièrement ».

Dans un livre ayant pour titre les *Belles femmes de Paris* (1 vol. 1839) le même auteur a donné un portrait fort élogieux de la comédienne.

Nous arrivons au mariage, dont l'histoire a été ainsi racontée : Dumas commit un jour l'étourderie de conduire Mlle Ida à un bal chez le Duc d'Orléans.

— Il est entendu, mon cher Dumas, lui dit celui-ci, que vous n'avez pu me présenter que votre femme.

Ces paroles renfermaient un ordre, et le mariage eut lieu le 5 février 1840, les témoins étaient Villemain, Chateaubriand, Nodier et Roger de Beauvoir.

Après un voyage à Florence, les nouveaux mariés s'installèrent à Paris, menant grand train. Mais l'harmonie qui avait duré huit ans entre les amants, n'eut pas chez les époux une durée pareille. Une rupture se produisit vers 1846, aux torts du mari, et Mme Dumas alla habiter Florence où Dumas devait lui servir une pension de 6000 fr. Nous avons dit qu'elle mourut à Pise, ou à Gênes. La dernière partie de sa vie est beaucoup moins connue.

M. Ulric Richard-Desaix, dans l'*Intermédiaire* du 20 mars 1907, a cité une lettre d'Alexandre Dumas au peintre Jean Gigoux, en date du 23 juin 1834, lui demandant de dessiner le portrait de Mlle Ida, 12, rue de Lancry, spécifiant que cette lithographie ne doit être que *pour lui*. Nous ne connaissons que la lithographie de Célestin Nanteuil, 1836, et son portrait dessiné par A. Constant.

HENRY LYONNET.

—

Houel, directeur de l'Imprimerie française à Constantinople en 1795 (LXXIV, 245). — En feuilletant la collection de l'*Intermédiaire*, que je n'avais pu suivre pendant la guerre, j'y trouve une question posée par Sir Graph au sujet de Houel, mentionné dans un document de la Bibliothèque Nationale en date du 19 ventôse an III (9 mars 1795) comme directeur de l'Imprimerie française à Constantinople.

Cette imprimerie fut créée à la fin de 1785, à la demande de l'ambassadeur comte de Choiseul Gouffier, sous la direction d'un maître-imprimeur nommé Dizerand que Talleyrand avait envoyé de Paris avec du matériel. Elle était installée dans le palais même de l'ambassade de France à Pera.

Elle imprima, en 1787, trois ouvrages français, dont deux livres de technique navale, en langue turque. Cet ingénieux

effort de propagande n'eut pas de lendemain et l'imprimerie se cantonna dans l'impression des circulaires destinées au corps consulaire français du Levant.

Le matériel fut ensuite loué au père Lazariste Viguier qui avait l'intention de publier une grammaire franco-turque. Dizerand fut remercié mais resta à Constantinople. En 1793, après la Révolution, il reprit possession de son matériel que les ouvriers arméniens du père Viguier avait mis en fort mauvais état. Il partit pour Paris et n'en revint pas. Carnot fit alors nommer un nouveau directeur, Allier, sous-directeur de l'imprimerie nationale à Paris, auquel il adjoignit un prote, Toussaint et trois ouvriers : Houel, Nesson et Grostête

L'imprimerie, toujours installée à l'ambassade, augmenta un peu son activité car, en plus de ses travaux officiels, elle imprima le *Mercure oriental*, que dirigeait Philibert Marion, mais qui cessa sa publication en juin 1797 à la suite d'un article injurieux pour le roi de Prusse.

Les typographes Houel, Nesson et Grostête furent remerciés, le directeur Allier s'en alla et il ne resta que le prote Toussaint avec quelques manœuvres arméniens. En septembre 1798, lors de la rupture des relations franco-turques provoquée par l'expédition d'Egypte, l'imprimerie fut fermée et son matériel consigné entre les mains d'Abudrrahmann effendi, directeur de l'imprimerie impérial de Karakeuy qui ne rendit, en 1802, à la signature de la paix, que « 52 écuelles de bois vernissé renfermant des caractères européens » impropres à tout usage.

Ce fut la fin de l'imprimerie de l'ambassade de France à Constantine. Le titre de « directeur » mentionnés dans le document signalé par Sir Graph ne convient certainement pas à Houel, car Allier occupa ces fonctions de 1793 à 1797.

Houel dut sans doute être envoyé en mission à Paris pour réclamer en particulier des caractères qui faisaient défaut et grossit un peu sa personnalité pour donner plus de poids à ses diverses démarches. René Puaux.

—

Les premiers ouvrages de Pierre Loti (LXXXVI ; 426,492,556). — N'est-il pas plus simple, si le Larousse ne suffit pas, de se reporter, pour des questions de ce genre, aux quotidiens, toujours copieux, quand l'occasion s'en présente, en détails que fourniront, plus précis et peut-être plus exacts, les catalogues de la Bibliothèque Nationale, ou, à leur défaut, le *Guide Bibliographique* de Thieme, ou tout autre répertoire de ce genre ?

Colline.

—

Famille de Maupassant (LXXXVI, 476). — Les renseignements les plus complets sur la généalogie de Guy de Maupassant ont été donnés par M. Georges Dubosc, dans la revue *La Normandie* (n° 7, juillet 1905) puis dans son livre *Trois Normands* : *Pierre Corneille*, *Gustave Flaubert*, *Guy de Maupassant*. (Henri Defontaine, éditeur, Rouen, 1917) ; pages 211 à 226.

Il est fait mention dans ce livre de :

Jean-Baptiste de Maupassant, conseiller-secrétaire du roi, qui est inhumé le 12 décembre 1774, qui fut croyons-nous, écrit M. Dubosc, le premier anobli, suivant un diplôme de la cour d'Autriche, daté du 3 mai 1752, (p. 216).

M. Albert Lumbroso (*Souvenirs sur Maupassant* Rome, 1905, pages 289-290) et Edouard Maynial (*La vie et l'œuvre de Guy de Maupassant* ; *Mercure de France*, éditeur, 1906, page 17) parlent également de Jean-Baptiste de Maupassant, chef du conseil de tutelle des princes de Condé et de Conti.

Léon Deffoux.

—

Famille de Mouncie (LXXXVI, 524). — Lire famille de Mouncie au lieu de Monneil. De Vise.

—

Alphonse Peyrat et Napoléon Peyrat (LXXXVI, 479). — Les deux Peyrat n'étaient pas parents.

Mais M. G. P. M. en ce qui concerne Alphonse Peyrat commet trois erreurs :

1° Il n'était pas calviniste. Il était né catholique et faillit même être prêtre ayant fait ses études chez les frères de la doctrine chrétienne, puis au petit séminaire de l'Esquille de Toulouse ;

2° Il n'a jamais fait d'études théologiques ;

3° Il n'a jamais été pasteur protestant.

Alphonse Peyrat était étudiant en droit de deuxième année à la Faculté de Toulouse quand, en 1832, il partit pour Paris (le voyage durait alors 7 jours en diligence) avec 30 francs dans sa poche. Il se présenta à *La Tribune* que dirigeait Armand Marrast et où il écrivit son premier article qui devait être suivi de mille autres.

Je prends ces détails précis dans : *Un journaliste d'autrefois,* œuvre inédite de Georges Peyrat, le fils d'Alphonse décédé en 1914 et qui m'a laissé en mourant une partie de ses manuscrits et quelques ouvrages de son père.

JEAN-BERNARD.

—

Theoffre ou Teoffre Puaux (LXXXVII, 432). — Theoffrey et Theoffre ou Teoffre sont des formes demi-savantes du nom germanique Theodefrid latinisé Theodefredus au moyen âge. Ce nom a été porté par de pieux personnages, honorés en France d'un culte public. L'un d'eux était évêque d'Albi, au VIIe siècle ; un autre évêque d'Amiens vers le même temps. Celui dont le nom a été donné à un aïeul de M. Puaux est probablement Theofredus, abbé du monastère de Calmeliacum Calmelium ou Calminiacum, aujourd'hui Le Monastier (Haute-Loire). En langage vulgaire, il est appelé saint Chaffre ou saint Chaffrey. Voir le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier*, publié par M. Ulysse Chevalier. en 1884, avec une importante introduction.

SAINT-VALBERT.

—

Pascal. (Etienne Blaise) (LXXXVI, 335, 455). — Une communication plus détaillée du manuscrit aurait peut-être facilité les réponses. Nous sommes d'accord avec le collaborateur Ibère : la pièce citée ne peut se rapporter au père de Pascal.

Concerne-t-elle Etienne Pascal, échevin à Clermont, qui figure comme témoin dans un contrat de mariage de 1612 ? Echevin, il a déjà un certain âge. Il est possible mais peu probable qu'il vécut encore en 1666. Les Etienne Pascal ne sont pas nombreux. Nous trouvons en 1676 (acte de baptême du 19 octobre où l'intéressé est mentionné).

Etienne Pascal, conseiller à la Cour des aydes de Clermont, époux de Claire Durand. Quel est-il ? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Tout nous porte à croire qu'il est frère de Pierre Pascal, procureur du roi à Clermont, né en 1633, marié à Marguerite Vachier, ledit Pierre fils de Blaise et Anne Servant et petit-fils d'Etienne et de Jeanne Enjobert. (Cf. de Ribier : *Recherches générales de la noblesse d'Auvergne*, V° Pascal ; E. Everat : *Le bureau des finances de Riom*, V° Pascal et Enjobert.

HENRI D. D'A.

—

Famille de Reiset (LXXXVI, 382, 495). — Dans le *Magistrat de la ville de Strasbourg*, les Stettmeisters et Ammeisters, les Prêteurs Royaux (par E. Müller, Ed. : Salomon) Strasbourg 1862, il n'est pas fait mention des Reiset.

Par contre, je trouve dans l'*Armorial de la Généralité d'Alsace*, Recueil officiel, dressé par les ordres de Louis XIV. Ed. : Piton. Strasbourg, 1861, page 225, sous le n° 183 : Claude Reiset, bailli de la seigneurie de Montreux.

Porte : *d'azur à un croissant d'argent, surmonté d'un trèfle d'or et soutenu d'une colline de trois coupeaux de même.*

ERCK.

*
* *

Je me souviens d'avoir rencontré, vers la fin du XVIIIe siècle, dans les troupes suisses au service de France, un Reiset, sous-lieutenant dans un régiment du pays de Porrentruy appartenant au prince-évêque de Bâle.

H. DE L.

—

Pour relever un titre (LXXXVI, 384, 502). — Reprenons l'hypothèse de M. de C. Le fils de M. Y. et de Mlle de X, pourra, sans grandes difficultés, obtenir de s'appeler Y. de X, mais pourra-t-il légalement être autorisé à relever le titre de comte de X, titre de son aïeul ?

Tout d'abord que M. de C. sache bien qu'actuellement le Conseil d'Etat, dont dépend, en fait, toute adjonction de nom, se montre adversaire absolu de toute adjonction d'un nom à particule, sauf s'il s'agit d'un nom révolutionnaire. Mais légalement le garde des sceaux pourrait autoriser l'adjonction malgré l'avis contraire du Conseil d'Etat.

Quant au titre, légalement, rien ne s'oppose à ce qu'il soit relevé. Le Président de la République a, légalement, les mêmes pouvoirs, en ces questions, qu'un roi ou un empereur ; il pourrait, ce qui serait évidemment le comble de l'anomalie dans une république démocratique et égalitaire, conférer des titres, par conséquent autoriser M. Y, fils de M. Y et de Mlle de X, et petit-fils du comte de X, à se dire légalement comte de X.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Noblesse de Charles X (LXXXVI, 337, 460). — Je n'ai pas beaucoup de chance ! Tous mes obligeants confrères se donnent le mot pour me signaler le grand ouvrage du vicomte Révérend. Quelques-uns même — l'amical Bibliophile Comtois — y reviennent de numéro en numéro, ce qui est beaucoup. M. de St-Saud semble même refuser toute nécessité de « méthode » pour aborder ce sujet...

Je suis tout prêt à accorder à M. le vicomte Révérend toute la confiance dont mes correspondants font preuve à son endroit. Mais cependant, je constate qu'aucun ne répond à la seconde partie de ma question, que je suis obligé de reprendre. Je suppose donc qu'ayant consulté l'ouvrage de M. Révérend, j'y soupçonne — ô sacrilège — une omission, une lacune, ou une inexactitude. Quelle serait la voie à suivre pour contrôler les assertions de l'éminent généalogiste ? Faudrait-il aller troubler le sommeil du dernier des référendaires au Sceau ? Conviendrait-il d'aller scruter la Chancellerie ? Serait-il bon de tâter le terrain au Cabinet des Titres ? aux Archives Nationales ? Et sous quelle rubrique ? En un mot, *où sont les documents originaux* ?

O. N. J.

*
* *

Tous les titres de noblesse (nouveaux titres ou confirmation) ou annoblissement donnés par Charles X ont été inscrits à la Chancellerie et les registres sur lesquels cette inscription a été faite sont toujours conservés au Sceau de France (Ministère de la Justice).

Révérend dans son ouvrage *Titres, annoblissements et pairies de la Restauration* (1814-1830) 6 volumes, donne la généalogie de toutes les familles ayant reçu, soit par Louis XVIII, soit par Charles X, un titre, une confirmation, un anoblissement quelconque.

Pour en dresser la liste, il n'y a qu'à compulser l'ouvrage de M. Révérend en entier et dresser la liste des familles titrées par Charles X (ce travail n'a encore jamais été fait, que je sache). Révérend est le seul auteur sérieux à consulter et qui soit à même de vous permettre de faire un travail utile et sérieux.

JEAN-HENRY.

—

Armoiries à identifier : au lion de gueules (LXXXVI, 480). — Les armoiries dont mon vieil ami le docteur Raeymaekers désire connaître le propriétaire doivent être celles des comtes de Bergh. Dans un « pedigree » que j'ai sous les yeux, elles sont portées par Henri comte de Berh (✝ en 1506) et ses ascendants, avec cette variante que le nombre des besants d'or varie de 11 à 13 suivants la place dont disposait le peintre.

Ces comtes de Bergh, qu'il ne faut pas confondre avec les innombrables seigneurs de ce nom en Flandre ou en Allemagne, possédaient le comté de s'Heerenbergh, (S'Heeren-bergh) au nord du Rhin, à hauteur de Clèves. Ils appartenaient à la maison des sires de Duivenvoorde et de Polanen, qui avait acquis l'héritage de Bergh par le mariage de Othon de Polanen (✝ 1428) avec Sophie Dame de s'Heerenberge.

Les deux premières générations issues de ce mariage portent sur le tableau précité : *écartelé 1 et 4 d'argent à trois croissants de sable* (Polanen), *aux 2 et 3 Berghe.*

La famille a dû s'éteindre dans les Hohenzollern-Sigmarinyen. A. L. S.

*
* *

D'après Paillot, dans sa *Vraie et parfaite science des armoiries.* (p. 90, fig. IV) la famille Bergh de Berghes porte : *d'argent au lion de gueules, lampassé et couronné d'or ; à la bordure de sable chargée de onze besans d'or, 3. 2. 2. 4.*

Malgré la légère différence du nombre de pièces semant la bordure, je pense que cet écu des Berg de Berghes est bien celui que recherche M le docteur Raeymaekers.

Une autre famille dont on trouve également les armoiries dans Paillot (même page) possède les mêmes pièces avec les mêmes émaux, sauf que le lion n'est pas couronné et que les besants chargeant la bordure sont au nombre de douze. Ce dernier blason est celui des d'Epinac qui ont donné à l'église un archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, né au château d'Epinac en Velay en 1540, lequel occupa le siège de Lyon de 1573 à 1599.

HENRI M.

—

L'inspiratrice de Chasseriau et de Puvis de Chavannes (LXXXVI, 530). — Dans *Choses vues* de Victor Hugo, on trouve : 1849 : *D'après nature*. Nuit du 3 au 4 février ; un certain récit de soirée, mettant en scène le peintre Sério et une femme désignée sous le nom de Zubiri d'une beauté plastique incomparable. Le grand poète a, je veux le croire, fait, suivant sa méthode habituelle, une opposition de beauté et de laideur pour produire un effet vivant. Peut être le confrère Y. . trouvera-t-il dans cette page suggestive un commencement d'éclaircissement à la question.

LOUIS TESSON.

* * *

Le modèle de la sainte-Geneviève devant Paris, au Panthéon, fut la princesse Cantacuzène, devenue la femme de Puvis de Chavannes. Le fait est tellement connu que je ne crois pas être indiscret et il est tout à la louange et du peintre et du modèle.

ASH.

—

Héloïse et Abailard (LXXXVI, 481). — La littérature de ce sujet est extrêmement considérable, même en éliminant les ouvrages romantiques, plaisants ou licencieux qui y figurent, elle remplirait de nombreuses colonnes de l'*Intermédiaire* ; l'auteur de la question devrait préciser l'objet de ses recherches.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Bory de Saint-Vincent (ouvrage de) (LXXXVI, 478). — Bory de St-Vincent a publié des notes sur l'Espagne dans plusieurs ouvrages collectifs ou bulletins de sociétés savantes, et il a consacré à ce pays *deux* ouvrages spéciaux : *Guide du voyageur en Espagne* (Paris 1823) et *Résumé géographique de la Péninsule ibérique* (Paris, 1826).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le sonnet d'Arvers. Parodies (T. G.). — Je possède quelques parodies du sonnet d'Arvers. Il doit en exister bien d'autres. Ont-elles été réunies ou publiées ? Les intermédiairistes que la question intéresse voudraient-ils — à charge d'échange — me communiquer le texte des parodies qu'ils connaissent ?

ALBERT BOUCKAERT.

[Nous adresserons ces parodies à ceux à qui elles sont destinées, mais nous ne les publierons pas].

—

Prononciation des prénoms terminés en « is » (LXXXVI, 529). — En français l'*s* de la finale *is* ne se prononce pas. Si on la prononce d'habitude dans Clovis — alors qu'on ne la prononce pas dans la forme vraiment française du même nom, Louis — c'est précisément parce qu'on a l'impression que ce nom n'est pas français, qu'il reste proche du barbare Klodovech ou Klodovicus ; dans Francis parce qu'il est anglais, la forme française étant François ; dans Natalis, parce qu'il est latin, et dans Régis parce qu'il donne aussi l'impression de l'être. Mais Denis est de formation française ; est Alexis, quoique tout grec de forme, et tellement francisé, étant bien plus usuel que Régis ou Natalis, qu'il y aurait vraiment affectation pédante à y marquer l'*s* final.

Je disais tout à l'heure qu'en français l'*s* ne se prononce pas dans la finale *is* ; il y a deux exceptions, les monosyllabes *bis* et *lis* (ou lys) ; dans les deux cas, il s'agit d'éviter une confusion, avec l'adjectif *bis* et avec *lit* ; de plus *bis* adverbe est du pur latin, comme le prénom Natalis.

IBÈRE.

—

Passant, passante, ou passager, passagère (LXXXVI, 529). — Passant et passager, au sens propre, signifient également : qui passe. Il n'est donc pas plus illogique, en soi, d'employer l'un que l'autre, par métonymie, au sens de : où l'on passe. C'est uniquement une question d'usage.

L'emploi de « passager » en ce sens est ancien, et Littré en donne un exemple tiré d'Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture* (1600) : « Les chemins passagers ». Cet emploi a subsisté, à Paris et ailleurs ; Littré le signale notamment comme picard et génevois ; mais les grammairiens et les lexicographes le rejettent d'ordinaire, et il est certain que « passant », au moins chez les écrivains, est depuis longtemps plus souvent employé.

Il y a d'ailleurs dans cet emploi de « passant » — proprement qui passe — au sens de « où l'on passe » un fait de langage assez curieux ; mais qui n'est pas isolé dans la langue ; on y trouve d'autres participes actifs ainsi détournés de leur sens naturel ; par exemple « voyant » — au propre : qui voit, — peut signifier aussi : qui se voit, qui attire le regard. IBÈRE.

—

Guillot le Songeur (XX, 13, 89 ; LXXXVI, 482). — J'élargis la parenthèse des références, car la question fut posée déjà le 10 janvier 1887, et immédiatement résolue avec un grand luxe de citations et d'explications. Guillot le Songeur, c'est don Guilan el Cuidador, un personnage de l'*Amadis de Gaule*.

Presque tous les dictionnaires — j'excepte celui de l'Académie française — enregistrent sous des formes très rapprochées, avec son sens proverbial un peu ondoyant, la vieille locution. Je reproduis ici le texte de Littré (*verbo* SONGEUR), parce qu'il est le plus complet et qu'il ajoute des exemples intéressants à ceux recueillis déjà dans l'*Intermédiaire* :

Proverbe : « Il est logé chez Guillot le Songeur », se dit d'un homme qui a quelque fâcheuse affaire, et qui a sujet d'y penser beaucoup. « Bref, il en est logé chez Guillot le Songeur » (Courval, *Satires*, p. 158, dans Pougens). « Le gazetier est logé chez Guillot le Songeur » (Gui Patin, *Nouvelles Lettres*, t. I, p. 7, dans Pougens). Histoire : XVIe siècle. « A la venue de Panurge, dist Pantagruel : Voyez ci notre songeur. Ceste parole, dist Epistemon, jadis cousta bon et fut chèrement vendue es enfans de Jacob. Adonc, dist Panurge, j'en suis bien chez Guillot le Songeur » (Rabelais, III, 14).

En se reportant à une bonne édition critique de Rabelais, au *Trésor des origines* de Pougens et à quelques œuvres maitresses consacrées aux proverbes, on pourrait épuiser la matière. Mais l'auteur de la question du 10 juin dernier n'en demande pas tant !... A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

On trouvera dans Littré plusieurs exemples de cette comparaison proverbiale, tirés d'auteurs du XVIIe siècle. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 s'exprime ainsi :

On dit proverbialement et bassement qu'un homme est logé chez Guillot le songeur, pour dire qu'il est bien empêché de ce qu'il doit faire sur quelque accident imprévu qui lui est arrivé.

Celui de Furetière, en 1690, avait donné l'origine de l'expression.

On dit proverbialement qu'un homme est logé chez Guillot le Songeur, lorsqu'il a quelque fâcheuse affaire, et qu'il a sujet de rêver profondément aux moyens d'en sortir. Ce proverbe vient par corruption de Guillan le Pensif, chevalier, dont il est parlé au premier livre d'Amadis.

Guillan, ou Guilan, est un vaillant chevalier : « Il s'en trouvoit peu en tout le royaume de la grande Bretaigne qui le passast en faitz d'armes » ; mais, constamment absorbé dans la pensée de sa dame, il tombe par distraction en de fâcheuses aventures, comme celle qu'au chap. XXXVII il conte au roi Lisuart :

Pensant à celle qui souvent me fait oublyer moy mesmes, ung chevalier me surprint, et d'un coup de lance me désarçonna. De quoy le Roy et les aultres se prindrent fort à rire. Vrayement, respondit le Roy, j'ay ouy parler de maintz amoureulz, et de ce qu'ilz font pour leurs amyes, mais oncques je ne fuz déjeuné d'un fait semblable au vostre. Et certes, Guilan, à ce que je voy, ce n'est sans cause si l'on vous nomme le pensif : car vous estes le plus grand resveur du monde.

Ainsi Guilan, devenu Guillot ou Guillaume, resta le type du distrait tant que toute trace du grand succès de l'*Amadis de Gaule* ne fut pas effacée de la mémoire des hommes.

Quant à cette forme particulière du proverbe : « être logé chez Guillot le Songeur », elle a sans doute le même sens que l'expression encore usitée : « être logé à la même enseigne que..., » c'est-à-dire être dans la même situation que... ici, être dans une situation difficile.

IBÈRE.

*
* *

Le *Livre des proverbes français* de Le Roux de Lincy semble répondre à la question :

Etre logé chez Guillot le songeur.

Etre rêveur. Peut-être faut-il lire Guillan au lieu de Guillot, observe avec raison Mosans de Brieux ; alors ce proverbe serait emprunté à l'une des aventures du roman d'*Amadis*, livre I, dans laquelle un chevalier errant nommé Guillaume-le-Pensif, surpris par un de ses adversaires au milieu de sa rêverie, est désarçonné. (Voyez les *Origines de quelques anciennes coutumes, etc.*, p. 95) (1).

Rabelais se souvenait de l'expression et la place dans la bouche de Panurge (livre III, chap. 14 et non 13, comme l'indique à tort Le Roux de Lincy) :

« Adoncques, dist Panurge, j'en suys bien chez Guillot le songeur. J'ai songé tant et plus, mais je n'y entends note ».

P. D.

—

Faire le diable à quatre (LXXXVI, 482). — L. Martel, dans son *Petit recueil des proverbes français* (Garnier frères, sans date) attribue à cette expression l'origine suivante (page 35).

« A l'origine de notre théâtre, on aima à faire intervenir dans certaines pièces, des personnages surnaturels : dans les *Mystères*, Dieu, Jésus-Christ, la Vierge Marie, les saints, dans les *Diableries*, les démons qui tourmentaient sur la scène les pécheurs impénitents. Ils exprimaient, par des contorsions, la souffrance éternelle à laquelle ils étaient condamnés, en même temps que leur extérieur hideux et leurs hurlements ajoutaient encore à l'horreur du supplice qu'ils faisaient subir à leurs malheureuses victimes. Dans les *petites* diableries, il n'y avait que deux diables, dans les *grandes*, il y en avait quatre. Ils faisaient donc d'autant plus de bruit qu'ils étaient *quatre* à la fois pour représenter le diable ou qu'ils *faisaient le diable à quatre.*

ALBERT BOUCKAERT.

*
* *

L'idée qui paraît la plus naturelle semble être celle d'un diable qui se démene de ses quatre membres et les projette de tous côtés, c'est-à dire vers les quatre points cardinaux. On pourrait trouver facilement d'autres motifs encore de l'influence du nombre quatre ; mais les deux que je viens d'indiquer : sont, à mon avis, les principaux.

L. GERMAIN DE MAIDY.

*
* *

On peut lire dans le Littré à l'article Diable :

Faire le diable à quatre : locution tirée de ce que dans les mystères il y avait la grande et la petite diablerie et que pour la grande il fallait quatre personnages. Fabre. Etudes sur la bazoche p. 248.

O. M.

—

Pile (LXXXVI, 339). — Le mot Pile dans les noms de lieu vient généralement du mot latin *pila*, porte, ou du grec *pule* ou pyle qui a la même signification.

Ainsi le mot Thermopyles : Les Phocéens voulant avoir une barrière de facile garde contre les Thessaliens bâtirent une muraille dans ce passage, l'unique chemin qui conduisait de Thessalie en Phocide. Les ouvertures laissées dans cette muraille pour ne pas boucher entièrement le chemin, s'appelaient pules, portes, à quoi quelques bains chauds d'alentour firent ajouter Thermos et de ces deux mots se fit le mot Thermopyles, même origine pour pilône et pour le terme d'anatomie pylore.

Maintenant pour être complet disons que d'après Du Cange pila signifie quelquefois : sanctuaire, église.

A Montpellier une place publique est encore dénommée Pila St-Jheli ; la porte St-Gilles.

C. DOUMON.

*
* *

Les localités, ou lieux dits, appelés *piles* (généralement avec *s* final) sont assez nombreux en Périgord ; par exemple la Pile, massif d'ancienne fortification au milieu du bourg de Sourzac. Dans Bergerac il y avait le moulin de Piles, appelé *molendinum de Pilis*, en 1497. Piles, réuni actuellement à Cours, est une ancienne paroisse, appelée au XIVe siècle *parrochia de Pillis*. Dans la commune de Neuvic il y a une maison Piles, appelée en 1471 *maynamentum del Pile*. Je ne cite pas les autres hameaux de la Dordogne appelés Piles ne connaissant pas leur nom au moyen-âge ou plutôt l'ortho-

(1) Tome II, page 37.

graphe d'alors, qui peut mettre sur la voie de l'étymologie de ce vocable.

Le « Dictionnaire des Postes indique ; *Pile*, 2 *Piles*, 5 *Pille* (3 en Charente, 1 en Lot-et-Garonne), 3 *Pilles*. Faut-il en rechercher l'étymologie dans le mot latin *pila* (assises de pierres ?) Il faudrait avoir suivi les cours de feu M. Longnon, de l'Institut, pour répondre avec une demi certitude.

Dans les documents de la série G, aux Archives dép. de la Gironde, St-Denis-de-Lille est orthographié quelquefois *Piles* et *Pille*.

SAINT-SAUD.

—

Grisette (LXXXVI, 340, 464). — Le mot *grisette* n'a plus cours à Paris depuis longtemps déjà, et je ne sais par quoi il a été remplacé, en ce qui concerne le nom aussi bien que la chose. Toutefois, ce mot était encore employé en Gascogne, il y a environ 20 ans, avec, comme aggravation, un corollaire masculin : *le griset*. Les qualificatifs grisette et griset usités à Toulouse ou à Agen l'étaient, je crois, dans un sens défavorable. Il me semble que la grisette gasconne s'apparentait avec la *trouspétarinette* marseillaise.

THOMAS L'AGNELET.

—

« L'apothéose du beau sexe » (LXXXVI, 481). — Mais, Barbier, dans son supplément, divulgue le nom de l'auteur, et Michaud consacre une longue notice à cet André-François Boureau Deslandes, auquel on doit, entre autres ouvrages également parus sous le voile de l'anonyme, les *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant* et un *Art de ne pas s'ennuyer*, dont la lecture aboutirait, parait-il, à un résultat diamétralement opposé.

Quant à l'*Apothéose*, imprimée en Hollande sous la rubrique de Londres, ce serait d'après la Bibliographie Gay un ouvrage assez libre, et le sommaire qu'elle en donne semble légitimer cette appréciation.

COLLINE.

*
* *

La Bibliothèque royale de Belgique possède de cet ouvrage un très bel exemplaire (cote : III 17512 A), qui a appartenu à M. Bergé de Jamez. C'est un in-12 orné du frontispice signalé par notre confrère, comprenant une préface de 46 pages, un texte de 138 et une table alphabétique de 17. Il ne renferme aucune indication qui puisse mettre sur la trace de l'auteur.

Mais le *Supplément* de Gustave Brunet au *Dictionnaire des ouvrages anonymes* et aux *Supercheries littéraires* (Paris, 1889) attribue l'opuscule à Deslandes, sans autres indications. Il s'agit très probablement d'André-François Boureau Deslandes, né en 1690, mort en 1757, et l'attribution apparaît comme vraisemblable lorsqu'on lit les biographies du personnage, — comme vraisemblable seulement. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Mnémotechnie (LXXXV, LXXXVI). — Etant enfant, vers 1863, j'ai vu un numéro, peut-être non récent, d'un journal amusant, *La Silhouette*, qui donnait, en autant de phrases ou de vers, les noms des lettres de l'alphabet grec. Je m'en rappelle seulement l'alexandrin libre qui se rapportait à l'epsilon, parce que, à une époque où l'on voyageait encore peu, je me sentais très fier, Lorrain, d'avoir été à Dieppe, le voici, tel qu'il m'est resté dans la mémoire :

Il faut aller à *Diepp'*, *si l'on* veut voir la [mer.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Dimanche des bures (LXXXVI, 438). — Je lance mon érudition d'occasion : *Bure* se tire peut-être du haut du fourneau de mine qui portait ce nom ; — ou du mot charbon » (carbure). Je trouve en effet qu'on brûlait dans ces jeux les bures. Et je trouve, bien par hasard, dans le *Chasseur Bibliographe* (n° 2 ; février 1862) : « On appelait ce jeu donner les *faschenottes* » (*fasccnatio*). Cependant les filles abandonnaient un moment leurs amants, pour allumer avec des brandons apportés de l'église, les *bures* autour desquelles on devait reprendre les rondes et danser jusqu'à l'extinction ». Cela se passait en Lorraine. CH.-AD. C.

—

Interdiction de la viande de veau par l'église orthodoxe russe (LXXXVI 240, 418). — Je remercie M. R. N... de

l'explication qu'il a l'obligeance de me donner, mais dois lui avouer que le motif invoqué par l'église russe pour justifier son interdiction, ne me satisfait pas complètement.

Si le veau était un animal saint, parce qu'il n'est pas en puissance de se reproduire, pourquoi ladite église autorise-t-elle la consommation de la viande de bœuf, c'est-à-dire d'un animal, qui, pas plus que son jeune congénère, ne possède la faculté de reproduction ?

Cette distinction subtile me semble quelque peu entachée de byzantinisme.

G. P. M

—

Les chiens et les hommes nus (LXXXV, LXXXVI, 37, 86, 127, 419, 513. — Une jeune femme, fille d'un colon de la Métidja, qui n'avait sûrement pas lu l'*Intermédiaire*, me racontait ces jours-ci, que le jardin de son père était continuellement pillé par les Arabes.

Je lui dis : « Mais votre père n'a donc pas de chiens ? ».

Elle me répondit sans la moindre hésitation :

« Les chiens ?... Ils se sauvent des Arabes *qui se mettent tout nus : ils en ont peur* ». Lo.

—

Animaux pendus en folklore (LXXXV, 961 ; LXXXVI, 86, 127, 276, 372, 467). — Les vocables toponymiques cités par M. Marcel Baudouin dans son 4e paragraphe (p. 468) proviennent, à n'en pas douter, d'enseignes et portent en eux-mêmes leur explication. En 1877, il existait encore à Issoudun une *rue de la Truie qui file*, perpendiculaire à la rue Dardault. Or, la « Truie qui file » fut l'une des enseignes pittoresques les plus répandues dans l'ancienne France.

L'Ane qui vielle est de même source ; j'ignore le *Cheval fondu*. Des toponymes de ce genre, en tant qu'animaux occupés à d'improbables labeurs, se peuvent rencontrer sans sortir de Paris : les rues *du Chat qui pêche* et du *Renard*, anciennement du *Renard qui prêche*, n'ont pas une autre origine.

Quant aux noms de rues suggérant l'idée d'un animal supplicié, ils sont plutôt rares à Paris, et je ne me souviens que du suivant : il y avait autrefois, derrière la Grande Boucherie de l'Apport-Paris une impasse appelée le cul-de-sac du Chat blanc, du nom des Chatblanc, famille notoire de bouchers parisiens au moyen âge. Cette impasse fut appelée ensuite *rue des Rats* (enseigne), et aussi *rue du Chat brûlé*, sans que la raison en soit connue.

Il est curieux de rappeler à ce propos que Balzac croyait fermement à l'existence de la *Truie qui file* et autres animaux d'exceptionnel dressage « Ainsi, écrivait Balzac, la *Truie qui file*, le *Singe vert*, etc., furent des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au XVe siècle ». Un singe vert, passe encore, mais une Truie qui file, une Truie volante...

Quandoque bonus dormitat Homerus.

Ed. M. M.

* * *

Relativement à la réponse faite dans les numéros des 20-30 mai dernier, je crois devoir faire observer qu'un nom de lieudit causé par la pendaison judiciaire d'un animal paraît peu probable. Les animaux étaient réellement condamnés à la pendaison comme coupables ; mais on mettait aussi à mort ceux qui avaient servi à des actes de bestialité ; je connais de tels faits en Lorraine au XVIIIe siècle ; il y avait là une question de moralité. L'auteur parle de l'âne qui *veille* : ne devrait-on pas lire : qui *vielle*, c'est-à-dire qui joue de la vielle ?

L. Germain de Maidy.

—

La table de « l'Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 566). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication de la table de l'*Intermédiaire*, qui aura lieu, si le nombre des souscripteurs le permet.

Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

La Bibliothèque de la ville de Reims.
La Bibliothèque de la ville de Nantes.
MM. O. de Pontbriand.
F.-G. Guiol.
Le Commandant d'Aboville.
E. Graves.

Henri Carpentier.
René Millaud, secrétaire de la Chambre des députés.
Viguier.
Gustave Laurent.
B. Sylvestre (deux exemplaires).
J.-L. Crozes.
Elie Deloulay.
Le capitaine R. de Rioton.
Le comte Mottin de la Balme.
Marcel Gallice.
J. Pollio.
M. Prévost.
A. Descoqs.
L. Fournier.
Charles Fegdal.
Chabeuf pour la Société de Lecture de Dijon.

—

Trouvailles et Curiosités

—

L'Angleterre, la Turquie et l'alliance franco-russe. Lettre inédite du tsar Nicolas Ier. — Au printemps de 1828 une rude partie se jouait dans le proche Orient. Les Grecs se soulevaient, l'Angleterre désirait les soutenir afin d'avoir la gloire de donner la vie à une nouvelle nation, la Russie ne demandait qu'à intervenir afin d'écraser la Turquie ; la France, tenue d'abord à l'écart, était sollicitée par l'Angleterre afin de former contre-poids à l'ambition russe. Mais le hasard malencontreux de Navarin (20 octobre 1827) avait renversé les combinaisons. Les trois puissances alliées par le traité de Londres (6 juillet 1827) étaient, par ce fait, en guerre avec la Turquie. Mais l'Angleterre ne voulait pas rompre avec la Porte ; la Russie était déterminée à marcher et la France était pleine de sympathie pour la Grèce. C'est alors que le tzar Nicolas Ier, bien décidé à réaliser les ambitions séculaires de la Russie, sentit que le moment était arrivé. Il voulut s'assurer un allié et il écrivit la lettre suivante à Charles X.

Monsieur mon frère,

Des événements que je n'ai pas provoqués et qui portent à mes yeux tous les caractères des arrêts de la Divine Providence m'ont placé dans une position où la dignité et le bien être de la Russie ne me permettent pas de rester plus longtemps. J'ai chargé mon ambassadeur, le comte Pozzo di Borgo, d'exposer au ministère de Votre Majesté les motifs impérieux qui me forcent à prendre des mesures dont je déplore l'urgente nécessité, mais arrivé au moment décisif où ces mesures ont exciter une vive attention et peut-êtredes inquiétudes injustes et vaines, quoique difficiles à prévenir, j'éprouve le besoin d'avoir avec Votre Majesté une explication plus intime et de lui adresser directement l'expression confiante de mes désirs, de mes regrets et de mes espérances.

Je méconnaîtrais la noble loyauté dont le gouvernement de Votre Majesté m'a donné tant de gages dans les affaires du Levant, si j'insistais ici sur le droit que possède la Russie d'assurer à son pavillon le respect qui lui est dû, à son commerce de la mer Noire la liberté des seules communications que la nature lui présente, à ses traités les garanties d'observation scrupuleuse qu'il réclamait. Quand des transactions pareilles sont déclarées nulles, quand des pertes, tous les jours plus graves, menacent d'une complète ruine des provinces tout entières, l'honneur et les plus chers intérêts de mon Empire me tracent la ligne de conduite que j'ai à suivre et, certes, ce n'est pas auprès de Votre Majesté que des résolutions fondées sur l'honneur d'un état et sur une active sollicitude pour sa prospérité demandent une apologie.

Je devrais m'attendre au même suffrage de la part des autres Cours, car loin de méditer la chute d'un gouvernement qu'elles regardent comme utile, je ne désire moi-même que sa conservation ; loin de lui imposer de grands sacrifices, je ne veux que la réparation des dommages qu'il a causés à mes sujets et le renouvellement des promesses qu'il a faites depuis un demi-siècle, avec la certitude de les voir désormais fidèlement tenues, loin de donner au traité de Londres une interprétation au sujet de laquelle il s'élève des doutes, je base mes décisions sur des raisons indépendantes des actes du 6 juillet, mais dont la justice me paraît incontestable, et néanmoins ces décisions j'offre de les faire servir encore à l'exécution des engagements que j'ai pris envers mes alliés à la face du monde, sans m'écarter des principes de désintéressement qu'ils consacrent, sans former d'autres vœux que ceux qu'ils m'obligent d'énoncer et de remplir Je sais que la force des choses peut amener un résultat contraire à nos désirs et à nos prévisions, mais je crois qu'il sera bien plus probable, si l'espoir d'un secours même indirect encourage la résistance de la Porte, et plus tous les Cabinets la convaincront, en approuvant mes résolutions, qu'elle compterait vainement sur leur appui, moins la lutte

se prolongera, moins elle menacera de légitimer les appréhensions qu'elle occasionne. Enfin, pour le cas même où le Ciel aurait marqué le terme de l'Empire qui contraint la Russie à lui déclarer la guerre, c'est la modération dont je crois avoir fourni assez de témoignages, ce sont les intérêts bien entendus de mes peuples, que je présente comme garantie de mes vues et de mon empressement à souscrire aux combinaisons qui prouveront le mieux que je n'ai jamais admis de pensées ambitieuses. Avec cette pureté d'intention, avec la bonté de ma cause et l'obligation où je me trouve d'agir, j'agirai sans crainte et je ne me laisserai arrêter par aucun obstacle, mais je vous le confie, Monsieur mon Frère, je vois, non sans douleur, que ma politique n'est point appréciée, que ma situation est méconnue et qu'on me prépare des oppositions qui auront pour effet d'accélérer ce qu'elles ont pour but de prévenir. Mon ambassadeur communiquera à Votre Majesté les 5 observations de mon Cabinet sur le mémoire par lequel le ministère anglais vient de répondre à mes ouvertures du 25 décembre. Elles développent les motifs qui m'empêchent de partager l'opinion du Cabinet de Saint-James, et j'ose me flatter que Votre Majesté les accueillera avec une juste bienveillance.

Il a été facile à la Russie de démontrer que les nouvelles propositions du ministère britannique ne conduisent pas à l'accomplissement du traité de Londres et qu'au lieu d'être analogues à l'esprit de cet acte, elles tendent à renouveler les négociations qui n'offrent aucune perspective de succès et dont je ne puis désormais attendre le terme. Ces propositions, toutefois, jointes et les indices sur lesquels on ne saurait se méprendre, font assez connaître le système que la Grande-Bretagne suivra dans les affaires du Levant et me forcent à prévoir la possibilité d'une action commune dirigée contre la Russie, action que, naguères encore, je me plaisais à rejeter dans le domaine des hypothèses les moins vraisemblables. C'est sur ce point devenu si essentiel, que mon ambassadeur à ordre d'attirer l'attention particulière de Votre Majesté.

Il indiquera sans détour les cas divers qu'un prochain avenir peut nous donner à résoudre, et je le charge d'inviter Votre Mareste à me communiquer Ses déterminations éventuelles Je ne lui demanderai jamais de compromettre des intérêts de premier ordre, puisque je déclare aujourd'hui qu'il en est que je ne puis sacrifier moi-même. Mais il existe une si visible affinité de bien entre la Russie et la France, ces deux états ont eu depuis douze ans le bonheur de se rendre tant de services réciproques, ils ont l'un et l'autre tant de motifs de s'entr'aider, de se soutenir et de désirer le maintien de l'équilibre et du repos de l'Europe, que je regarde leur union intime comme la conséquence nécessaire de leur position relative et comme une des plus fortes garanties de la paix générale.

Les affaires d'Espagne ont donné, il y a cinq ans, une preuve de cette vérité consolante. Qu'il me soit permis de croire que celles de la Turquie la renouvelleront.

Dans tous les cas, en me faisant informer de Ses intentions avec une entière franchise, Votre Majesté ne pourra que m'inspirer une vive gratitude. Je lui dois déjà le tribut de ce sentiment pour le langage plein d'énergie que le gouvernement français vient de tenir à la suite de mes communications, et il me serait difficile d'exprimer à Votre Majesté avec quelle satisfaction j'ai trouvé dans Ses décisions récentes et dans la reconnaissance publique des droits que je fais valoir, une nouvelle preuve de Son amitié et de Sa justice.

C'est toujours avec un vrai plaisir que je saisis l'occasion de Lui réitérer l'assurance de l'attachement inviolable et de la haute considération avec lesquels je ne cesserai d'être

Monsieur mon Frère
de Votre Majesté
le bon frère et allié (1).

NICOLAS.

Saint-Pétersbourg, le 22 mars 1828.

Le résultat fut tel que le tzar Nicolas l'avait désiré. Après une campagne nulle en 1828, soutenue par les 15.000 hommes que le général Maison avait débarqués en Morée, à l'automne de 1828, l'année 1829 lui amena les succès foudroyants dus à l'audace du général Diebitsch, qui en reçut le surnom de Zabalkanski. Le traité d'Andrinople signé le 14 septembre 1829 libérait la Grèce, la Moldavie, la Valachie, la Serbie, réduisait la Turquie à une entière dépendance. Le tzar était prépondérant en Orient ; tel est le résultat de la lettre que nous publions plus haut.

R. B.

---

(1) Ces 5 mots et la signature sont seuls autographes.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXVI° Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 10-20-30 Août 1923

N° 1585

...rue, Victor-Massé
...ARIS (IXe)
—o—
...aux : de 3 à 6 heures
... Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1585

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

...ESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

...ANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE



LXXXVI° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10-20-30 Août 1923.

N° 1585 — N° 1585

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répeter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côte de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermediaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le voyage en France du Doge de Gênes sous Louis XIV. — Voltaire, dans le « *Siècle de Louis XIV* », rappelle que l'escadre française, sous les ordres de Seignelay, bombarda la ville de Gênes en 1684. « Le Roi exigea que le Doge et quatre des principaux sénateurs vinssent implorer sa clémence dans son palais de Versailles ».

Je serai très reconnaissant à qui voudra bien m'indiquer si on a publié une

relation détaillée de l'expédition et du voyage en France du Doge de Gênes et à qui voudra me faire savoir où se pourraient trouver des documents à ce sujet.

XXX.

—

Une secte idéaliste : « Les Egoïstes ». — Dans l'ouvrage de Menckenius. De *Charlatanteria Eruditorum*. 3° édition Amsterdam 1716, à la page 152, on lit cette note :

Quis credat hodie et quidem in media Gallia, illa politioris litteraturae sedes deprehendi, qui rerum extrare omnium realitatem negent ? Refertur enim in *Memoriis Trevoltiensibus* Parisiis novæ Sectæ autorem (cujus quidem nomen non additur), existere, qui ex Mallebranchii Metaphysicio plus nimium sapiens eo processerit, ut statu t, se solum re vera existere, ceteros homines et creaturas omnes suas esse conceptus, vel rectius, somnia. Atque is quidam nactus est discipulos, Egoistas dictos, quorum singulos pariter de se ipsis credere tradunt, quod soli sint in mundo cetera omnia tantum in ipsorum cogitationibus existant.

J'ai parcouru très attentivement, de l'an 1701 à l'an 1716, les collections des *Mémoires de Trévoux* que possède la Bibliothèque de Limoges. Dans le numéro de novembre 1704 il est parlé de certains Cartésiens qui considèrent que l'existence des corps est douteuse et ne peut se fonder que sur la véracité divine. Ces Cartésiens s'appuient évidemment sur tel passage des Méditations où Descartes avoue que peut-être rien n'est réel en dehors

de nous, mais que cependant Dieu ne peut nous tromper et qu'ainsi l'Univers sensible ne saurait être un leurre. Dans cette opinion est contenu en germe tout l'Idéalisme. Toutefois le groupe philosophique Cartésien n'est assurément pas celui auquel Menckenius et les *Mémoires de Trévoux* font allusion. Le Cartésianisme n'était pas nouveau entre 1700 et 1716, or Menckenius dit : Novæ rec æ autorem. Il dit aussi que ce fondateur d'une secte nouvelle a des disciples appelés « Egoïstes ». Les Cartésiens ne se sont jamais baptisés de ce nom ; pas davantage les Malebranchistes. Quant à Berkeley il n'est venu a Paris qu'en 1715 et son Dialogue d'Hylas et de Philonoüs n'a eté traduit en Français qu'en 1754. Il est donc infiniment peu probable qu'il soit le pere de la secte nouvelle des Egoïstes Parisiens Les 45 ou 48 volumes des *Mémoires de Trévoux* que j'ai compulsés sont muets sur elle. Il est vrai qu'à la Bibliothèque de Limoges manquent tous les numeros de *1701* (sauf celui de mai et trois mois de 1702. Le sort malicieux a peut-être voulu que l'objet de mes recherches se trouvât precisément dans les fascicules que je n'ai pu feuilleter. Ou alors je n'ai pas pu le découvrir dans les autres.

Je serais mille fois reconnaissant au confrère qui suppléerait soit à ma malechance soit à mon inhabileté.

R. A. Fleury.

—

Les domaine et château de Chambord — J'ai lu qu'un arrêt de cassation ayant force de chose jugée, avait attribué définitivement à la France, la propriété des domaine et château de Chambord sequestrés sur le duc de Parme, parce que celui ci, dans la guerre de 1914, avait pris service en Autriche contre la France. *Quid juris* ? Et en cas de réponse affirmative, quelle est la date de l'arrêt ?

H. C. M.

—

Laiazzo. — L'ancien port de Corakesion (ou, pour les Romains, Coracesium), en Cilicie, s'appelle aujourd'hui Ayala. Ce dernier nom paraît être un derivé de celui que lui donnaient dès le moyen âge les navigateurs italiens, à savoir : Laiazzo. Les gênois semblent avoir eu, en effet, depuis 1110 un établissement à Laiazzo Et c'est là qu'une de leurs flottes battit les Vénitiens en 1294

Connait-on l'origine de ce nom de Laiazzo ? Est-ce un nom italien donné par les Génois ? Est-ce la corruption d'un nom arabe employé avant leur arrivée ?

Cyrnensis.

—

Brevets d'honneur. — Les armes d'honneur, sabres, fusils, haches d'abordage, baguettes de tambour, etc., portaient toutes le nom du donataire et le motif de leur délivrance ; tel, pour ne citer qu'un exemple « Fusil d'honneur donné par la Nation le 17 juin 1790 à Toussaint Groslaine, vainqueur de la Bastille » (Musée Carnavalet)

Au *Moniteur* elles étaient inscrites *ainsi détaillées* et sous le titre général : *Brevets d'honneur.*

M. Lefebvre, Directeur des Constructions Navales, † en 1851, étant, à 23 ans, Sous-Ingénieur de 1re classe (grade hiérarchiquement équivalent à celui de Lieutenant de vaisseau) chef du service maritime à Ancône, fut, par décision spéciale du 1er Consul, nommé Enseigne de Vaisseau pour « dans la nuit du 5 au 6 prairial an IX, au large d'Ancône, être monté le premier à l'abordage de la corvette de 22 canons le *Bull Dog*, laquelle fut reprise à l'ennemi ».

Ce grade ne pouvant être qu'honorifique, n'était autre, me *semble-t-il*, qu'un *brevet d'honneur*, permettant, *toute sa carrière*, à cet officier du Génie Maritime de porter sur son uniforme les épaulettes d'Enseigne de Vaisseau et d'adjoindre à son titre effectif d'Ingénieur celui d'Enseigne de Vaisseau honoraire.

Ce qui me fait demander :

A-t-il existé des brevets d'honneur *mentionnant nominations à tel ou tel grade* ?

G. Ab.

—

Victor Cherbuliez, auteur dramatique. — A quelle date et où ont été représentées les pièces de théâtre, que Victor Cherbuliez a tirées de ses romans : *Samuel Brohl et Cie* à l'Odéon, l'*Aventure de Ladislas Bolski* au Vaudeville, et *le comte Kostia* ?

Comte de Roulave.

Le P. Claret, aumônier de la reine d'Espagne Isabelle II — Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques sur le P Antoine Marie Claret, né, dit-on, au village de la Teppe (Saint Pierre d'Entremont, Savoie), confesseur de la reine d'Espagne Isabelle II, qui suivit la reine à Paris, ainsi que l'intendant Marfori et qui fut ensuite archevêque de Cuba ?

GENEVROZ.

—

Le colonel Fitz-Gérald, le « Waverley », de « l'Eclair » et le mari de Paméla. — Le recent procès de M. Judet a révélé que le fameux « Waverley » qui, pendant de longues années, a été le correspondant britannique de l'*Eclair*, était un colonel de l'armée anglaise, mais d'origine irlandaise, du nom de Fitz-Gerald.

Ce personnage est-il un descendant de lord Fitz Gérald, cet Irlandais qui fut le mari de la Paméla de Mme de Genlis et qui, après avoir servi dans l'armée anglaise, essaya en 1796, avec l'aide du Directoire, de soulever l'Irlande contre la domination britannique, échoua et, pris à Dublin, se tua dans la prison de Newgate pour échapper à l'échafaud ?

CINQDENIERS.

—

La belle Mariette. — Elle se nommait Marie le Ransaz, elle était de noblesse savoyarde. Elle eut trois enfants reconnus du prince Amédée de Savoie-Carignan, aïeul de la princesse de Lamballe.

Où trouver des renseignements exacts sur cette branche du XVIIIe siècle ?

P. C.

—

La folie de Villemain. — Dans ses *Mémoires* (IV p. 119), le maréchal de Castellane écrit à la date de décembre 1848 :

> M Villemain ne paraît pas se ressentir du tout de sa folie ; il ne lui en est resté que de la tristesse et une susceptibilité extrême.

Combien dura cette folie ? Quelle en fut la cause et comment fut-elle guérie ?

J...

Armoiries de cardinal à déterminer. — Quel a été le cardinal ayant pour armoiries :

D'azur au trois chevrons de gueules ?

Je possède un superbe galon de livrée avec de telles armoiries. A. N.

—

Armoiries à déterminer : monde, étoiles, losanges. — Sur une plaque de cheminée en fonte, on voit l'écu suivant entouré d'ornements de la 1re moitié du XVIIIe siècle, avec, au bas, croix de saint-Louis, 2 sauvages comme supports et timbré d'une couronne de marquis : *d'azur à la fasce de... chargée de 3 étoiles de .., accompagnée en chef de 3 losanges d'or et en pointe d'un monde cintré et croiseté de...*

Cette plaque a été dans une propriété du sud de la Charente. J'ajoute que j'ai consulté, en vain, les dictionnaires des figures héraldiques de Rénesse et Grandmaison.

Je serais heureux de savoir à quelle famille appartiennent ces armoiries.

SAINT SAUD.

—

Armoiries à identifier : 3 têtes de cheval. — *D..... à 3 têtes de cheval...., (2 et 1) bridées, tournées à dextre.*

Ces armes sculptées dans la pierre de la cathédrale de Bayonne doivent appartenir à une famille anglaise dont un membre a exercé une fonction quelconque, dans cette ville, sous la domination anglaise.

P. B.

—

La barrette des cardinaux. — Pourquoi les cardinaux français créés depuis la séparation des Eglises et de l'Etat, portent-ils une barrette à trois arêtes seulement et sans pompon rouge ; alors que sous le régime concordataire leur barrette avait 4 arêtes et un pompon ? Que signifie cette différence ?

J. DURAND.

—

Fais de péage, de chasse. — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il expliquer cette locution trouvée dans un manuscrit du XVIIe siècle, et se référant aux impositions sous l'ancien régime : *Fais* de péage, *fais* de chasse, *fais* de blé.

JEAN DE VILLARS.

Rysel, nom de Lille. — Je serais fort heureux d'avoir des éclaircissements sur l'étymologie du mot : *Rysel* ou *Rysel*, nom flamand de la ville de Lille.

I. La forme primitive du vocable serait : Ter, Ysel (1) ter est la préposition te contractée avec er (pour der) datif féminin de l'article flamand le (la), se rapportant à (2) Ysel ou Yssel = île. Le te est il apocopé, ce qui donnerait Rysel, c'est là une explication, qui me paraît peu probable.

II. — *Ryssel* se décompose en Ry + Ysel.

Il n'y a pas de doute sur le sens du déterminé Ysel = île.

Quant au déterminant *Ry*, il se rencontre dans Rihoult, (qui était la prairie boisée sise par delà le vallum de Lille ancien), dans *Riboult* ou *Rubout* forêt sur Clairmarais, dans *Ryvelt*, lieu dit de Steenvoorde (Nord) etc.

Mais quel sens faut-il attacher à *Ry*, ou *Ri*, ou *Ru* ? Voilà le problème à résoudre.

C. L. Lille.

—

Saxon. — En argot d'atelier que signifie exactement ce terme ? Quelle est son origine ? Est-il synonyme de *renard* ? de *jaune* ?

Maurice Jeannard.

—

Le mot « fiston ». — M. Paul Gaulot vient de publier chez Ollendorff un livre fort curieux : *Les indiscrétions d'un bourgeois de Paris*, d'après des documents inédits. Le personnage en cause très représentatif des bourgeois du temps de Louis-Philippe, nommé Veinnemare, était en correspondance mondaine avec Mme Ernest Lami de Rozan, belle-sœur du peintre célèbre Eugène Lami. Cette correspondance conservée dans la famille Lami a été confiée à M. Paul Gaulot, qui y a trouvé de piquants aperçus sur les hommes et les choses de l'époque, d'une vue un peu courte, mais d'une évidente sincérité, et qui en fait un tableau d'ensemble, pittoresque et vivant — un petit tableau d'histoire des mœurs d'un très vif intérêt.

Ce bourgeois (page 205) parle d'une scène dont il fut le spectateur, lors d'un voyage à Irun.

Il y avait à table avec moi trois fistons.. mais vous ne savez sans doute pas, madame, ce qu'on appelle des fistons : ce sont des gens communs avec de grandes prétentions à l'esprit, au bon ton, bavards, bruyants et provocateurs, ayant le propos tour à tour républicain et libertin ; cette race, composée aux trois quarts de commis voyageurs, pullule dans les diligences où sa place favorite est la banquette, place propice à la braillade et au cigare, et dans les tables d'hôte, où elle usurpe sans pudeur la parole et la consommation.

Le *Dictionnaire de la Langue verte* dit : « Fiston », Fils, enfant, signifie aussi ami ».

A-t-on constaté que ce mot se trouve ailleurs que dans les lettres de l'aimable M. Yvonnet Veinnemare, avec le sens que cet excellent bourgeois lui donne ?

M.

—

Une phrase de Michelet. Où Michelet a-t-il écrit :

Dieu perd un monde pour sauver une âme.

O. M.

—

La « strangulation à la basoule ». Eugène Vermersch, dans l'*Infamie humaine*, écrit : Si aujourd'hui on m'obligeait à être bourreau quelque part, je préférerais Londres à Paris, la strangulation à la bascule de M... me paraissant moins sale que la guillotine à ras du sol de M. Roch.

Qu'était-ce que la strangulation à la bascule de M... ?

P. L.

—

La paroisse Ste-Marine. — Est-il exact qu'il y ait eu, à Paris, une paroisse, d'environ soixante habitants, du nom de Ste-Marine, et dont le curé passait *au doigt* des mariées, en guise d'alliance, un anneau de paille ?.. pourquoi ?

E. P.

—

Les éditions pré-originales d'Arthur Rimbaud. — Depuis quelques années plusieurs éditions des œuvres d'Arthur Rimbaud ont paru, soit chez Vanier, soit au *Mercure de France*. Pourrait on nous indiquer dans quelles publications périodiques les pièces de vers de ce poète ont été insérées avant d'être réunies en volume ?

Un Verlainien.

Réponses

—

Saint Jérôme vêtu en cardinal LXXXVI, 527). — C'est parce que saint Jérôme (mort en 420) a, pendant un certain temps, vécu prêtre à Rome, et dans des fonctions importantes auprès du Pape Damase, que l'art chrétien s'est plu à le représenter ainsi vêtu, bien que le titre de cardinal n'ait commencé à être donné officiellement aux principaux membres du clergé romain que sous le pontificat de Pascal Ier (817-824).

H. de L.

* * *

On donne d'habitude à ce saint, l'un des quatre grands Docteurs de l'Eglise latine, le costume ou le chapeau de cardinal, parce que l'on a admis qu'il en avait joué le rôle auprès du pape. Le peuple a cru, sans doute, que saint Jérôme avait vraiment été élevé à cette haute dignité ; pour les gens instruits, ç'a été un pur symbolisme, puisque la fonction de cardinal n'existait pas encore.

L. Germain de Maidy.

* * *

Comme toujours en pareil cas, il faut se rapporter à la Légende Dorée qui a été, je ne dis pas l'unique, mais la principale source d'inspiration des artistes du moyen-âge pour les attributs des saints.

On lit en effet dans la vie de saint Jérôme « qu'il avait 29 ans quand il fut ordonné cardinal prêtre dans l'église romaine » Nos vieux sculpteurs ne se sont pas demandé si le titre de cardinal existait déjà et ils ont simplement représenté saint Jérôme avec un chapeau de cardinal. Les haillons s'expliquent de même puisque ce même saint a passé 4 ans au désert où « ses membres déformés étaient recouverts d'un cilice qui les rendaient hideux ».

Les peintres qui ont suivi n'ont fait que de continuer la tradition.

Dr M. D.

* * *

L'auteur de la biographie qui commence par les mots *Plerosque nimirum* (Migne, *Patrologie latine*, XXII, 201-214) est le premier biographe qui mentionne Jérôme comme *presbyter cardinalis* à Rome. Le P. Cavallera, le plus récent biographe de saint Jérôme, rapporte ce texte à la seconde moitié du VIe siècle. L'expression *presbyter cardinalis*, à cette date, ne répondait pas à ce qu'évoque aujourd'hui pour nous le terme de cardinal ; voir à ce sujet Hinschius, *System des Katholischen Kirchenrechts*, I, 2, pages 313-314 (1869).

Dans une biographie commençant par les mots : *Beati Hieronymi vitam*, Jérôme est mentionné comme cardinal de Sainte-Anastasie. Le P. Vaccari, dans sa savante étude sur les anciennnes vies de saint Jérôme (*Miscellanea Geronimiana*, p. 13-18 Rome, Tipografia Vaticana, 1920) a prouvé que l'auteur de cette biographie est Nicolas Maniacoria, diacre de l'église de Saint-Laurent in Damaso sous le pontificat de Lucius III (1144-1145). Au temps où vivait Maniacoria, le titre de Ste-Anastasie, l'église sise sur le Palatin, était tout particulièrement estimé dans le clergé romain ; il semblait évident au biographe que saint-Jérôme, familier du pape Damase, avait dû obtenir ce titre cardinalice d'élite.

Giovanni d'Andrea, jurisconsulte de Bologne, composa entre 1337 et 1346 une vie de saint-Jérôme en quatre parties, intitulée *Hieronymianus*, qui contribua beaucoup à fixer sous certains aspects, plus pittoresques qu'historiques, la physionomie du saint : ce fut lui qui, dans ce livre, proposa aux peintres de représenter le grand docteur avec un chapeau cardinalice. Erasme, qui le premier tenta de dégager l'histoire de saint Jérôme des legendes accumulées par Giovanni d'Andrea, déclare simplement qu'au sujet du cardinalat de Jérôme il avoue son ignorance. Dans les *Miscellanea Geronimiana*, p. 35-41. M. Lanzoni soumet à une minutieuse et sévère critique les amplifications de Giovanni d'Andrea.

Voir le livre du P. Ferdinand Cavallera, *saint Jérôme, sa vie et son œuvre*, II, p. 141-146 (Paris, Champion, 1922).

Georges Goyau,
de l'Académie francaise.

—

L'amiral Verhuell et la reine Hortense (LIV, 1, 66, 166, 174, 233, 288, 339, 402, 490 ; LXXXVI, 522). — Notre re-

gretté confrère Bapst, adoptant l'argumenmentation présentée par Frédéric Masson dans *Napoléon et sa famille*, considérait comme une pure légende l'attribution à l'amiral Verhuell de la paternité du futur Napoléon III; nonobstant, il avait, par acquit de conscience, demandé ici même, il y a 17 ans, si jamais la reine Hortense et l'amiral avaient eu l'occasion de se parler et même seulement de se rencontrer.

Plusieurs réponses furent données, pour la plupart en dehors de la question, et le débat finit par dévier vers le point spécial de l'illégitimité de la naissance du prince et par s'y fixer, sans que, bien entendu, ce problème ait été cette fois-là définitivement résolu Un des collaborateurs énuméra bien diverses circonstances dans lesquelles la reine et l'amiral avaient pu se rencontrer, mais un de ses confrères assura, de son côté, qu'il ne s'agissait pas, dans ces rencontres qui avaient lieu le plus souvent à l'occasion de cérémonies officielles, de l'amiral. mais de son frère, ambassadeur de Hollande à Paris.

Le prince Louis-Napoléon étant né le 20 avril 1808, le moment de sa conception doit être situé vers le dernier tiers du mois de juillet 1807. Or, du 14 juin au 9 août de cette année-là, la reine Hortense résida d'abord à Cauterets, puis à St-Sauveur. La question est de savoir si Verhuell s'est trouvé avec elle dans l'une de ces deux villes d'eaux ; il paraît (col. 173) que l'amiral était à Cauterets en même temps que le roi et la reine, et à St-Sauveur avec la reine seule. C'est ce qui découlerait d'une correspondance particulière échangée entre le préfet des Basses-Pyrénées, le comte Boniface de Castellane et son fils, le futur maréchal de France, correspondance publiée en partie dans un article de Lucien Pérey paru dans la *Revue contemporaine* (n° du 1er février 1894) et dans l'ouvrage consacré à la mémoire de son grand'père de Castellane par la comtesse de Beaulaincourt.

Cette simultanéité de présence pourrait donner raison à la thèse des partisans de la paternité de l'amiral Verhuell, si d'autres noms n'étaient pas aussi mis en avant, car ce n'est un mystère pour personne qu'Hortense, sauf pour son époux, a toujours manifesté beaucoup de goût pour les beaux hommes. Parmi ceux que l'on nomme le plus volontiers, il faut citer au premier rang M. Decazes, qui se trouvait également à cette époque aux Pyrénées auprès de la reine. Mais je ne sais plus où j'ai lu que le futur favori de Louis XVIII s'est toujours défendu d'être pour quelque chose dans la naissance de Napoléon III : « J'ai été l'amant d'Hortense, — aurait-il déclaré un jour dans un moment d'expansion, — mais, lorsque son fils est né, je ne l'étais pas encore ».

Je crois me souvenir que, dans *Le Curieux*, Charles Nauroy a traité la question de la naissance de Napoléon III, mais n'ayant pas en ce moment l'ouvrage sous la main, je ne puis qu'engager notre confrère, le Dr L. à s'y reporter.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

* * *

Dans mon ouvrage sur *Louis Bonaparte en Hollande* (Emile Paul, édit.) j'ai écrit :

« Les procès-verbaux du conseil des ministres de Hollande prouvent que pendant le séjour de la reine Hortense à Cauterets, Verhuell n'a pas quitté son pays... Son frère, ministre plénipotentiaire en Espagne « un grand, gros homme, fort sot et dont chacun se gare », est venu de Barèges où il prend les eaux, faire sa cour à Cauterets.

La confusion était trop facile, pour que d'aucuns la laissassent échapper.

Ainsi pour répondre à la question du Dr L., je dirai 1° qu'il existe sinon une importante correspondance, du moins des procès-verbaux du Conseil des Ministres de Hollande faciles à contrôler qui établissent avec une évidence absolue qu'à l'époque où la reine était dans les Pyrénées c'est-à-dire en juin 1807, l'amiral Verhuell (et non Werhuel), ministre de la Marine, était en Hollande ; 2° que la ville d'eaux où le frère de l'amiral vint saluer la reine est Cauterets. Hortense avait quitté St-Cloud le 24 mai, le 30 elle était à Bordeaux, le 4 juin à Langon ; sans s'arrêter elle avait gagné Bagnères-de-Luchon et Cauterets où, de Barèges où il prenait les eaux, Louis Bonaparte vint la rejoindre, contrairement à ce que certains ont prétendu. Les lettres extraites des registres de la correspondance de Louis conservés aux Archives nationales (série AFiv) et que j'ai publiées dans mon livre sous les

nos 88, 89, 90 et 91 sont en effet datées de Cauterets, 26 juin 1807.

Louis quitta Cauterets le 6 juillet. Hortense beaucoup plus tard, car ce n'est que le 12 août qu'elle rejoignit le roi à Toulouse, venant de Cauterets, comme le prouve une longue lettre de celui-ci à la reine, datée du 14 septembre 1816, que j'ai publiée en partie.

ANDRÉ DUBOSCQ.

—

Le masque mortuaire de Napoléon (T. G., 629 ; LXXXVI, 570). — Le docteur Arnott a exécuté au moins un dessin de Napoléon d'après nature. Il est reproduit dans le *Napoléon* par l'image d'Armand Dayot.

Mais pour exécuter un moulage sur nature, en cire, où a-t-il trouvé la matière nécessaire.

C'est la première question qui se pose. Y avait-il, pouvait-il y avoir, de la cire à modeler à Sainte-Hélène ?

S'il n'y en avait point on en arriverait à cette conclusion que le masque en cire a pu être fait à Londres, plus tard, d'après le dessin de Sainte-Hélène ; il se rapproche assez, d'ailleurs, de ce croquis original.

Au point de vue technique, pourrait-on dire s'il est possible de différencier une effigie créée par la main d'un sculpteur, d'une effigie obtenue par un moulage sur nature.

L. V.

—

Uniforme du 24e chasseurs à cheval (LXXXXVI, 237, 345) — A propos de l'uniforme du 24e régiment de chasseurs à cheval sous la Révolution, notre confrère, après avoir fourni le renseignement demandé, dont je lui suis très reconnaissant, fait observer qu'il n'a pas trouvé que ce régiment ait jamais porté le nom de « chasseurs de la montagne ».

Or, il semble bien qu'il portait ce nom, ainsi qu'en témoigne un certificat délivré par le Conseil d'administration de ce régiment à mon arrière grand-oncle, qui y servait comme sous-lieutenant ; ce certificat porte la date du 9 brumaire an III.

Son en-tête est ainsi libellé :

Liberté Egalité
24e Régiment de chasseurs
à cheval de la montagne

Il est à noter néanmoins que, dans un autre document officiel, se rapportant également à mon arrière-grand-oncle et émanant du Comité de Salut Public, en date du 3 ventôse an III, ce régiment est simplement désigné sous le nom de « 24e Régiment de chasseurs à cheval ».

Enfin dans une troisième pièce officielle du 25 floréal an III, portant par une anomalie bizarre l'en-tête suivant :

Liberté Egalité
25e Régiment de chasseurs à cheval
Armée d'Italie

Il est certifié que mon arrière grand-oncle a été :

« En activé de service au régiment et sans interruption depuis le 10 frimaire an II jusqu'à ce jour ».

Quoique le certificat émane du 25e régiment de chasseurs à cheval, il est bien évident que c'est ce même régiment que le 24e chasseurs à cheval, puisque l'intéressé servait dans le dernier régiment le 9 brumaire an III, c'est-à-dire postérieurement au 10 frimaire an II et antérieurement au 25 floréal an III.

Pour expliquer cette anomalie, il faudrait que le 24e régiment eût pris le numéro 25 entre le 3 ventôse et le 25 floréal an III, si l'on ne veut pas admettre une simple erreur de plume.

D'autre part, la date du 10 frimaire an II (1er décembre 1793) doit être celle de la formation du 24e Régiment, puisque le certificat du 9 brumaire an III indique que mon arrière-grand-oncle « sert dans ledit corps depuis sa formation ».

Le 24e Régiment de chasseurs à cheval a-t-il pris part à des actions de guerre entre le 10 frimaire an II et le 25 floréal an III ?

H. D.
Membre de la Société de lecture de Lyon.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXV ; LXXVI ; LXXXVIII ; LXXXVI, 566). — Gœthe, qui vivait dans un calme olympien, et regardait de haut les événements, cependant d'une grandeur tragique, qui, depuis la Révolution française, se déroulaient en Europe et surtout en Allemagne, ne marquait pas un très grand intérêt aux malheurs qui désolaient sa patrie. C'est ainsi qu'en 1807, il ne s'était pas joint à Fichte lorsque celui-ci avait prononcé son fa-

meux *Discours à la nation allemande*, et qu'en 1813, au moment du *Befreiungskrieg*, il ne saisit pas son luth, à l'exemple de Uhland, de Kœrner et de Arndt, pour appeler la jeunesse germanique à délivrer l'Allemagne du joug napoléonien. Cette indifférence lui fut alors durement reprochée, et il il dut se justifier de s'être tenu ainsi « au-dessus de la mêlée ».

Aussi ne serait-il pas impossible que, dans un moment de mauvaise humeur, il ait lancé contre ses compatriotes la phrase rapportée par le *Correspondant*, et que celle-ci ait été recueillie. Mais a-t-elle été écrite ? Ceci est une autre affaire. Il faudrait, pour s'en assurer, fouiller avec soin dans toutes ses œuvres, et celles-ci, comme on le sait, forment une masse assez impressionnante.

Pour ma part, j'ai entendu attribuer à Heine, sur les Allemands, une formule qui se rapproche de la précédente, mais que j'ai vainement cherchée dans ses ouvrages : « L'Allemand naît bête et l'éducation le rend méchant » L'auteur des *Reisebilder*, qui se vantait d'être un « Prussien libéré », et qui ne manquait jamais une occasion de dauber ses compatriotes, était bien capable. plus encore que Gœthe, d'émettre à leur endroit un jugement aussi dépourvu d'indulgence.

Mais le mot qui, dans le même ordre d'idées, me paraît caractériser le plus exactement ce mélange de barbarie et de science qui se rencontre chez l'Allemand, est celui qu'aurait prononcé Louis Blanc en 1870 : « Le Prussien [à cette époque on ne disait pas le Boche] me fait l'effet d'un Iroquois qui aurait passé par l'Ecole Polytechnique ».

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La religion blanche (LXXXVI, 92, 486). — Le nom habituel est *Petite Eglise*. L'Eglise Gallicane a été détruite par la Révolution, qui la remplaça par l'Eglise constitutionnelle, puis par le pape et le premier Consul, qui instituèrent l'Eglise concordataire. La plupart des évêques légitimes dépossédés protestèrent et il y eut des dissidents un peu par toute la France. A Nancy, où ils furent peu nombreux et acceptèrent assez promptement le nouvel état de choses, ils se réunissaient à la chapelle de l'ancien hospice Saint-Julien. La Petite Eglise de Lyon, demeurée en 1870 la plus considérable, envoya une délégation au Concile du Vatican pour poser les règles d un retour à l'unité ; elle fut particulièrement bien accueillie par l'évêque d'Oran, mais le concile fut brusquement arrêté par l'entrée des troupes italiennes à Rome. Quelques années après, lorsqu'il fut interdit à Lyon qu'il y eût plus de trois cents (je crois) assistants aux enterrements civils, lesquels étaient devenus des manifestations politiques, les membres de la Petite Eglise obtinrent de n'être pas soumis à cette restriction en faisant remarquer qu'à défaut de prêtre, un porte-croix marchait en tête de leurs cortèges funèbres. Il y a encore de ces dissidents dans le Hainaut belge, aux environs d'Enghien ; on les appelle les Stévenistes, parce qu'ils disent (à tort, paraît-il) avoir été organisés par un prêtre nommé Stéphen.

La bibliographie du sujet est considérable ; je me bornerai à citer quelques travaux récents, d'après des catalogues et des comptes rendus.

Le R. P. Drochon, *la Petite Eglise ; essai historique sur le schisme anticoncordataire*, Paris, 1894, in-12 ou petit in-8.

La Sicotière (de). *Notice sur la Petite Eglise au diocèse de Séez*. Evreux, 1894, in 8°.

F. Mège, *l'exécution du Concordat et la Petite Eglise dans le département du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand, 1895, in-8° de 80 pages.

A. Roussel, *Le centenaire de la Petite Eglise*, dans le *Correspondant*, 1903.

A. Kenis, *le Stévenisme en Belgique*, dans *la Revue d'histoire ecclésiastique*, 1903.

Sébastien Charléty, *la Petite Eglise de Lyon*, dans *la Revue de Paris*, 1904.

Jean Gros, *la Petite Eglise de Toulouse*, dans la même *Revue*, 1906,

F. Gabent, *les Illuminés ou Anticoncordataire de l'ancien diocèse de Lombez*, compte-rendu dans la *Revue de Gascogne*, 1908.

Abbé Eugène Tardy, *Un groupe d'anticoncordatistes dans le diocèse de Lyon*, 1909 (thèse de doctorat à la Faculté de théologie de Lyon).

C. Latreille, *la Petite Eglise de Lyon*, Lyon, 1911.

Le même, *Après le Concordat ; l'opposition de 1803 à nos jours*, Paris, Hachette, in-12.

Adresse de la Petite Eglise de Lyon au Concile du Vatican, dans *la Revue hist. de la Révolution française*, 1910.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

La famille du conventionnel Barbaroux (LXXXVI, 523, 583). — Les ascendants du représentant des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale furent :

Jean-François Barbaroux, négociant, mort le 24 janvier 1743 « sur la paroisse de Notre-Dame-du-Cap, île et côte de St-Domingue » ;

Et Magdeleine-Rose *Beaussier* (ou Beauchier) née à Ollioules, diocèse de Toulon, sa femme ; — ainsi qu'il appert de l'acte de mariage de leur fils :

Jean-Barthélemy Barbaroux, négociant, né vers 1740, résidant à Marseille depuis son enfance.

Ce dernier épousa, le 20 mai 1766 :

Catherine *Pons*, née à Marseille vers 1746, fille de Charles Pons et de Marie-Rose-Pascale *Seyde Rogier*, tous deux de Marseille également.

Du mariage de Barthélemy Barbaroux et de Catherine Pons naquit, le 6 mars 1767, un enfant du sexe masculin baptisé le même jour, et inscrit sur les registres de l'église cathédrale de Marseille (*La Major*), sous les noms et prénoms de :

Charles Jean-Marie Barbaroux, à qui servirent de parrain et de marraine : Charles Pons, son grand-père maternel, et Magdeleine-Rose Beaussier, sa grand' mère paternelle.

Ce Charles Barbaroux devint le célèbre député du parti girondin, et on lui doit l'appel à Paris du fameux bataillon marseillais qui fit le 10 août 1792 et popularisa *la Marseillaise*.

Je ne retrouve point, dans le fouillis de mes notes, celle qui se rapporte au mariage de Barbaroux — du seul Barbaroux dont se soucie l'histoire de la Révolution. Mais j'ai copié jadis, sur le registre des actes de baptême de la paroisse dite des Accoules, à Marseille, une pièce établissant qu'il était né, le 16 août 1792, un enfant baptisé le 27 du même mois sous les prénoms et nom de :

Charles-Ogé Barbaroux, « fils de sieur Charles-Jean Marie Barbaroux, homme de loi, ici présent, et de *Marie Barlove* », sans autres indications que celles du parrain : Joseph Fournier, secrétaire de la commune, et de la marraine : Catherine Pons-Chalvet, grand'mére paternelle de l'enfant.

Sur Charles-Ogé Barbaroux, d'abord avocat à Nîmes, littérateur, ensuite magistrat, conseiller d'Etat, mort en 1867, sénateur du second Empire, les détails biographiques ne manquent pas dans les dictionnaires et dans les bibliographies.

Il laissa un fils :

Charles-Jean Barbaroux, né à Nîmes le 29 juillet 1820, qui figurait au *Bottin* de 1886 parmi les juges du Tribunal de la Seine, et avait son domicile à Paris, rue de Poitiers, n° 5.

C'est tout ce que je puis répondre à *Vulpius*, aujourd'hui.

J. POLLIO.

P. S. — Pour la biographie du beau conventionnel Barbaroux, consulter *le Bataillon du 10 août*, par Adrien Marcel et J. Pollio (Charpentier, éditeur, 1881).

—

Henry Bidé, sieur de Pommeuse (LXXXV ; LXXXVI, 551). — Cette famille portait : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné en chef, au premier quartier, d'un croissant, au 2e et en pointe de deux étoiles, le tout de gueules.*

J. CHAPPÉE.

—

Birague (LXXXV, 139, 249, 304, 584). — La famille de Birague qui s'est perpétuée en France jusqu'à nos jours a toujours revendiqué une origine commune avec celle de René de Birague que le roi Charles IX nomma chancelier de France en 1573 et dont elle a, de tout temps, porté les armoiries. On trouvera sa généalogie dans le Dictionnaire des familles françaises de Chaix d'Est-Ange, tome IV, pages 303 et 304.

LÉON DUFOUR.

—

Campion de Tersan, graveur (LXXXVI, 475, 588). — Le Manuel de l'Amateur d'Estampes de Le Blanc indique 76 gravures de cet artiste.

Je possède l'*Incendie nocturne*, de Joseph Vernet, gravé par Aliamet, avec les armoiries de Campion de Tersan.

GEOFFROY.

—

La descendance de Dupleix (LXXXVI, 333). — Joseph, marquis Dupleix (1697 † 1763) épousa :

1° Jeanne Albert († 1756) ;
2° Marie-Thérèse de Chastenay-Lanty († 1799).

Il eut comme enfants :

du 1er lit :

Un fils né en 1742 et mort peu après sa naissance.

du 2e lit :

1° Adélaïde-Louise-Jeanne ;
2° Un fils né en 1761 et mort peu après sa naissance.

Adélaïde Louise-Jeanne Dupleix (1760 † 1795) épousa Marie Jean de Valory, marquis de Leci.

d'où 3 enfants :

1° François de Valory (1795 † 1807) ;
2° Célestine Henriette de Valory (1786 † 1832), mariée au comte Rozée d'Infreville († 1854) ;
3° Marie Hélène Thérèse de Valory, mariée à Raymond, marquis du Puy-Montbrun ;
4° N... de Valory, marié à N... de Goeffre.

La comtesse d'Infreville eut quatre enfants :

1° Adolphe ;
2° Louis Augustin ;
3° Gustave ,
4° Caroline.

Les trois premiers se marièrent et eurent une postérité encore représentée de nos jours dans les familles : d'Infreville, Coppinger, d'Harangier, de Quincerot, Tiercelin, etc.

La marquise du Puy-Montbrun eut deux filles :

1° Clotilde du Puy Montbrun († 1880), mariée à Armand de la Baume († 1846),
2° Gabrielle du Puy-Montbrun, mariée au comte de Cotton.

Monsieur de la Baume eut :

1° Louis de la Baume, marquis du Puy-Montbrun (1863 † 1918), marié à Marguerite de Brachet de Florescac († 1909).

d'où plusieurs enfants :

A. Armand Alexandre Joseph, marié à Marguerite Soret de Boisbrunet.

d'où 7 enfants :

B. Raymond (né en 1873), commandant de cavalerie, marié à Henriette Yon de Jonage (née en 1881).

d'où 3 enfants :

C. Marie, mariée à Albert du Mas de la Roque,

d'où au moins trois enfants :

D. Marthe ;
E. Madeleine ;
F. Jeanne († 1920) mariée au général de Moutluisant ;

2° Berthe de la Baume, mariée à Charles de Vignet, marquis de Vendeuil († 1912) ;
3° Armande ;

Le comte de Cotton eut un fils, René, marié à N... de Chabert de Boën,

d'où : 1° René de Cotton ;
2° Yvonne de Cotton, mariée au comte de Thy de Milly,

d'où au moins 2 enfants ;

3° Marie de Cotton ;
4° Suzanne de Cotton.

JEAN-HENRY.

*
* *

Le marquis Charles-Jean-Marie de Valory, gendre de Dupleix, émigra pendant la Révolution. La date de sa mort et celle de la mort de sa femme seraient sans doute assez faciles à trouver ; ces dates sont antérieures à l'année 1825.

On répartissait alors, entre les émigrés et leurs descendants, le milliard accordé par la loi du 27 mars, et les Archives départementales de Seine-et-Oise (série Q) possèdent un dossier relatif à l'indemnité réclamée par la famille de Valory, qui avait possédé, dans la région d'Etampes, des biens vendus révolutionnairement.

Dans ce dossier, nous voyons que le marquis de Valory avait laissé trois enfants : 1° François-Louis-Dieudonné, mort à Loury (Calvados) (1), le 5 mars 1815 sans autres héritiers que ses deux sœurs, qui suivent : 2° Célestine-Henriette, femme de Charles-René Rozée d'Infreville, demeurant en 1825 à Paris, 38, rue des Saints-Pères ; 3° Hélène Henriette-Marie-Thérèse, femme de Raymond-Louis-Désiré, marquis de Puy Montbrun. Ce dernier domicilié à Paris, 32, rue d'Anjou-St-Honoré. En 1825, la marquise de Puymontbrun était morte, elle était représentée, dans la liquidation de l'indemnité du

(1) Il n'existe pas dans le Calvados, mais seulement dans le Loiret, de commune du nom de Loury. Faute de pouvoir mieux identifier cette localité, nous reproduisons simplement l'indication, assurément erronée, contenue dans le dossier que nous avons examiné.

milliard, par ses deux filles Gabrielle-Louise et Agnès-Clotilde Elodie.

Des expéditions des actes de décès du marquis et de la marquise de Valory, de la marquise de Puymontbrun, de Fr.-L.-D. de Valory, et des actes de naissance des demoiselles de Puymontbrun ont figuré au dossier des Archives départementales, mais ils ne s'y trouvent plus, soit qu'ils aient été restitués aux intéressés, soit, plus probablement, qu'ils aient été transmis au Ministère des Finances ; dans ce cas, ils auraient péri dans les incendies de 1871, avec les archives de ce Ministère.

ANDRÉ LESORT.

—

Le maréchal Lebœuf (LXXXVI, 475). — Le Bœuf Edmond, fils de Jean Claude Le Bœuf et de Justine Lenormand.

Né à Paris le 5 décembre 1809. Entré au service : 12 novembre 1828 (Ecole polytechnique) ;

Arme : Artillerie : S-Lt : 6 août 1830 ; Lieut. 6 août 1832 ; Cap. 13 janvier 1837. Chef d'escadron : 15 septembre 1846 ; Lieut-Col : 8 avril 1850 ; Colonel : 10 mai 1852 ; Général de brigade : 24 novembre 1854 ; Général de division ; 31 décembre 1857 ; Maréchal de France, 24 mars 1870 (à la suite de son fameux discours au corps législatif où il affirmait notre préparation militaire). Ministre de la guerre à deux reprises, du 21 août 1869 au 9 août 1870.

Légion d'honneur : Chev : 11 nov. 1837 ; Off. : 21 juin 1840 ; Comm. : 11 août 1855 ; Grand off. : 25 juin 1859 ; Grand croix : 21 déc. 1866.

Médaille militaire : 28 décembre 1867.

Décédé le jeudi matin 7 juin 1888, en son château de Moncel, à Bailleul, canton de Trun, arrondissement d'Argentan (Orne), à l'âge de 78 ans, 6 mois, 1 jour. Inhumé dans cette commune de Bailleul le 11 juin suivant.

De son mariage avec Mlle Marie Dauche née vers 1826 et décédée à Sens (Yonne) entre 1890 et 1914 et *non dernièrement*, le maréchal Le Bœuf a laissé une fille unique, qui sous le patronage de l'Impératrice Eugénie, épousa un officier d'ordonnance de Napoléon III, M. le capitaine d'Aubigny.

Aucune biographie — lesquelles plutôt rares, ne parle des ascendants du maréchal.

Son père paraît être décédé avant 1862.

Sa mère est décédée à Paris, en son domicile, 35, rue Madame, vers le 1er mars 1862, puisque ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Sulpice le mardi 4 mars.

M. d'Aubigny (Edouard-Arsène Henry), gendre du maréchal Lebœuf. — Né le 28 janvier 1832 à Thionville (Moselle). Entrée au service 10 novembre 1852 (Ecole de Saint-Cyr) : Arme : Infanterie : S-L. : 1er octobre 1854. Lieut. : 29 juin 1855 ; Capitaine 23 sept. 1855 ; Chef de bataillon : 12 mars 1866 ; Lieut-Col. : 24 août 1870 ; Col. : 9 août 1873 ; Général de brigade 30 mars 1881 ; Général de division : 7 février 1888.

Legion d'honneur : Chev : 25 juin 1859 ; Officier 6 avril 1870 ; Commandeur 8 juillet 1889 ; Grand officier 26 décembre 1894.

Comme général de division, a commandé la 19e division d'infanterie à Rennes de 1888 à 1893, et le 2e corps d'armée à Amiens du 25 février 1893 au 28 janvier 1897, date de son passage au cadre de réserve.

Décédé à..... le..... 1912.

De son mariage avec Mlle Le Bœuf.

1 fils, mort à Rennes, à l'âge de 14 ans, vers le 22 février 1889.

1 fille mariée 8 novembre 1893, en la cathédrale d'Amiens au baron Edouard de Foucaucourt alors sous-lieutenant au 72e de ligne, dans cette ville.

C'est Mme la générale d'Aubigny qui est morte récemment et non Mme la maréchale Le Bœuf, décédée à Sens, depuis une quinzaine d'années.

M. d'Aubigny (Georges Marie Gustave), frère du précédent, est né le 3 juin 1844 à..... Entré au service : 21 janvier 1862 (Ecole de Saint-Cyr).

Arme : Infanterie : Sous-Lieutenant : 1er octobre 1869 ; Lieutenant : 6 octobre 1870 ; Capitaine : 13 mai 1872 ; Chef de bataillon : 1er octobre 1887 ; Lieutenant-colonel 24 décembre 1894 ; Colonel : 26 décembre 1898 du 38e de ligne à Saint-Etienne. Il commandait le 97e de ligne à Chambéry quand sur le point d'atteindre la limite d'âge le 3 juin 1904 (60 ans), il

fut promu in extremis, général de brigade le 2 mai 1904.

Aucune indication sur leurs parentés avec le diplomate du même nom.

Sous la Restauration : la Monarchie de Juillet et l'Empire, un Le Bœuf d'Osmoyé a tenu un certain rang dans la politique.

J. DURAND.

—

Le catholicisme de Lamartine (LXXXVI, 567). — Lamartine portait en lui une âme mystique et je ne crois pas qu'on puisse admirer un esprit plus absolument religieux que le sien. Ses poésies sont une prière ininterrompue. Aimer, prier, chanter, dit-il, voilà toute ma vie. Son spiritualisme était enveloppé de mélancolie, de rêverie et d'imprécision. Son esprit était trop haut, trop universel, pour se restreindre aux limites d'un dogme rigide. Il n'était pas rigoureusement catholique, mais il était attaché à l'Eglise par le souvenir de sa mère. Et ce mélange, dans son esprit, de religion limitée par ses dogmes, et de spiritualité universelle l'avait imprégné d'une philosophie religieuse dont nous retrouvons l'expression dans ses hymnes, tout remplis de ferveur et de piété.

J.-M. Dargaud qui fut, de 1831 à 1865, le confident intime journalier de Lamartine a laissé un important manuscrit de leurs entretiens ; quelques passages ne laissent aucun doute sur la nature de l'attachement, tout de sentiment, qui liait L. au catholicisme.

Ces souvenirs de Dargaud sur L. ont été édités par le *Mercure de France* en 1913.

Dargaud qui était dégagé de tous dogmes, qui voulut mourir sans l'assistance d'un prêtre, qui était ce que nous appellerions aujourd'hui un libre-penseur et un anticlérical, possédait lui aussi, comme son illustre ami, une âme religieuse.

Il est curieux de lire les lettres qu'écrivait cet anti-clérical à L., qui ployait alors sous le poids de l'infortune.

« Que Dieu vous soit propice ! — lui écrivait-il le 30 septembre 1859. Je me sens pour vous une grande affection, si grande que j'en fais Dieu dépositaire. Soyez respectueux et tendre pour lui. Il ne vous abandonnera pas. Priez-le aussi, non pour le fléchir, mais pour converser avec cet Infini vivant et fortifiant. Vous serez alors loin des hommes et des choses. Etant plus près de Dieu, vous considérerez du haut de cette âme permanente votre infortune éphémère, et votre fièvre se calmera un peu, et votre résignation grandira. J'ai éprouvé quelquefois un adoucissement au moment le plus aigu de la douleur morale, ou des crises de la maladie. Essayez et vous serez exaucé plus qu'aucun homme...

Cette lettre est pleine des sentiments religieux communs à D. et à L. Tous deux étaient en effet éminemment religieux. Dargaud était un déiste indépendant ; Lamartine était encore retenu à l'Eglise par le souvenir tendre de sa mère.

Devant D. qui insistait pour que L. rompît avec le catholicisme, L. hésitait, empêché de le faire par ses souvenirs.

— Je me demande, disait-il timidement, où est le devoir.

— Le devoir, ripostait D. est de marcher en avant des chers souvenirs. La vérité est une mère aussi ; elle n'est pas avec le catholicisme. Et l'entretien se termina par ces mots de L : Je ne veux pas encore ; sur le terrain religieux, je ne suis pas prêt.

Lamartine ne fit jamais la rupture ouverte désirée par son ami Dargaud.

A. D. X.

*
* *

La lettre de Mme de Lamartine, son post-scriptum spécialement re mettent en mémoire un article de Lamartine écrit en 1831 publié dans le *Journal des connaissances utiles* sous ce titre : *Des devoirs civils du curé.*

Cet article bien que reproduit dans les œuvres complètes de son auteur est peu connu, tout au moins assez oublié. Il est cependant intéressant à notre époque où les lois laïques ont une grande importance ! On doit supposer que s'il vivait de nos jours Lamartine n'en serait point un défenseur intransigeant ; mais il considérerait comme un devoir essentiel du curé de rester étranger à toute lutte politique. C'est ce que permet de constater ce qu'il a écrit en 1831.

Il (le curé) ne doit se passionner, dit-il, ni pour, ni contre les formes ou les chefs des gouvernements d'ici bas... Le curé est le seul citoyen qui ait le droit et le devoir de rester neutre dans les causes, dans les haines, dans les luttes des partis qui divisent les opinions et les hommes... Il ne doit ni bri-

guer l'influence ni lutter d'autorité dans les communes : il ne doit jamais oublier que son autorité commence au pied de son autel dans la chaire de vérité sur la porte de l'indigent et du malade, au chevet du mourant ; là il est l'homme de Dieu ; partout ailleurs le plus humble, le plus inaperçu des hommes.

Les curés des environs de Milly et de Monceaux qui disaient la messe tous les dimanches dans la chapelle particulière du château connaissaient-ils l'opinion du châtelain et pratiquaient-ils leurs devoirs tels qu'il les précisait ?

M. LAILLER.

—

Lebrun, juge (LXXXVI, 140, 312). — Le livre de M. Chuquet sur *Stendhal-Beyle* ne parle pas du duc de Plaisance, frère supposé du juge Lebrun. M. Chuquet se contente de dire quelques mots sur Adélaïde Daru, femme en premières noces du juge Lebrun, en secondes noces du marquis de Graves, d'ailleurs d'après Stendhal lui-même qui en parle à plusieurs reprises dans la *Vie de Henri Brulard*.

DANIEL MULLER.

—

Malouet (LXXXV, 524). — M. C. Parra Perey pourrait peut être s'adresser soit à M. le baron Malouet, rue de l'Université, 104, soit à M. Louis Malouet, rue de Bourgogne, 14, qui a été mon condisciple, un peu plus âgé que moi, au collège Stanislas, il y a quelque cinquante ans.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille Ozon (LXXXVI, 432). — Jacques Ozon, commissaire aux revues et logements des troupes de Sa Majesté, seigneur de Maltaverne, puis de Chasseval, fils d'Etienne Ozon, seigneur de Maltaverne, conseiller du Roy au bailliage et présidial de Montargis, assesseur en la maréchaussée et maître particulier des eaux et forêts au même lieu et de Marie Grouet, épousa à Montargis le 29 octobre 1694, Louise Fadeau, fille de feu noble homme Marc Fadeau, élu à Montargis et de Anne de Montmeslier. Il est qualifié de neveu dans l'acte d'inhumation de René Ozon, sieur de Bois-le-Roi. Cependant je ne trouve nulle part la preuve que Etienne Ozon son père ait été frère de René Ozon je pense qu'il faut entendre neveu à la mode de Bretagne et que Etienne Ozon était cousin germain de René, peut-être fils d'Adrien Ozon, écuyer, seigneur de Beaurain, commissaire ordonnateur des guerres et à faire les montres en la maréchaussée de Montargis et de Marie Robert. Il est également possible que René Ozon ait épousé une sœur d'Etienne Adrien Ozon, de même que Claude Ozon, seigneur de la Blondellerie, élu à Nemours puis à Montargis étaient tous deux fils de Pierre Michel, receveur des consignations au bailliage de Montargis et de Edmée Guyon.

Jacques Ozon fut inhumé à Courtemaux (Loiret), en 1728, non loin de sa terre de Chasseval. Il laissait deux filles.

Marie-Louise baptisée à Montargis, le 18 novembre 1694, épousa à Courtemaux en 1729, Noël Augustin Duchemin, employé dans les fermes du roi à qui elle apporte la terre de Chasseval. La famille de Chasseval possède actuellement la terre de la Bussière.

Marie-Madeleine épousa en 1724, Louis Gaillard des Aulnes, ancien maire de Montargis.

La famille Grouet sur laquelle je n'ai aucun renseignement était probablement originaire de Puisaye. Daniel Grouet, écuyer, seigneur de la Denisière est parrain à Montargis, le 16 mai de 1659 de Marie-Françoise fille d'Etienne Ozon et de Marie Grouet. Il s'agit vraisemblablement d'un oncle de la baptisée. Or il existe une terre de la Denizière, commune de Rogny (Yonne), appartenant actuellement à M. René Jaupitre.

Sources : *Actes notariés et registres paroissiaux de Montargis*. Abbé Berthon. *Notice sur Courtemaux*.

C. N.

—

Pâris-Duverney (LXXXVI, 47, 166, 212, 359, 555). — Sur le *parrainage* Pâris-Marmontel Pompadour, voir l'histoire de la marquise de Pompadour, publiée cette année le dans *Mercure de France*, nos 597-599.

J. CHAPPÉE.

—

Comtesse de Rotalier (LXXXV, 958 ; LXXXVI, 31, 66, 172, 264, 405). — Les armes de la famille de Rotalier ne sont pas celles que j'ai indiquées dans une de mes notices précédentes, mais bien les armes qui ont été données par notre con-

frère, le baron A. H., toujours très exactement renseigné sur tout ce qui concerne les familles de notre région.

D'azur à trois annelets entrelacés d'argent, 2 et 1.

C'est ce qui résulte d'une obligeante communication émanant de M. le vicomte Henri de Rotalier, habitant le cottage de Poincy, par Trilport (Seine-et-Marne), ainsi que de la description d'un ex-libris du XVIII° siècle, ayant appartenu à Claude-François de Rotalier, qui se trouve dans l'ouvrage de J.-B. Mercier *Ex-libris franc-comtois*.

Les armes : *d'argent à trois bourdons d'azur, posés en pal*, indiquées dans l'*Armorial* de d'Hozier, et dans la *Galerie héraldo-nobiliaire de Franche-Comté*, de Suchaux, appartiennent bien à une famille Petitjean, originaire d'Orgelet et établie à Lons-le-Saulnier, comme la famille Petitjean de Rotalier, mais complètement différente de cette dernière, avec laquelle elle se trouvait cependant par les femmes, apparentée à un degré rapproché. Ces alliances et la similitude du nom patronymique et parfois des prénoms, ont fait souvent confondre ces deux familles.

C'est sans doute afin d'éviter cette confusion que les Petitjean qui nous occupent, demandèrent et obtinrent par lettres patentes de juillet 1778 l'autorisation d'abandonner le nom de Petitjean et de prendre celui de Rotalier, Voir au surplus : R. de Lurion. *Nobiliaire de Franche-Comté*, art. Rotalier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Marquis et Comte de Sade, Marquise de Sade, Citoyen Sade (LXXXVI, 142, 363, 457, 526). — Les documents centralisés en vue de constituer les archives de la Société du Roman Philosophique, fondée l'an dernier et consacrée à la personnalité et à l'œuvre du Marquis de Sade, me permettent d'ores et déjà, en qualité d'administrateur de cette association, de préciser ou de rectifier certains points relatifs aux questions ou réponses ci dessus.

Donatien-Alphonse-François de Sade, né à Paris le 2 juin 1740, mort à Charenton le 2 décembre 1814, ne semble guère avoir eu le loisir de vagabonder dans les vignobles de Charonne. Michaud jeune dont l'article écrit en 1838 pour la *Biographie universelle* paraît avoir été sérieusement documenté, confie d'abord l'enfance du marquis aux soins de sa grand' mère en Avignon, puis la place chez son oncle, l'érudit abbé Jacques-François-Paul-Aldonce de Sade, à l'abbaye d'Ebreuil en Auvergne. Le collège Louis-le-Grand, à Paris, l'aurait ensuite accueilli, mais il en serait sorti dès l'âge de 14 ans, pour prendre du service aux chevau-légers.

Il était d'usage dans la famille de Sade, d'une très ancienne noblesse provençale, que le fils aîné prît le titre de marquis, tandis que le chef de famille portait celui de comte. Donatien-Alphonse-François n'agit point autrement, sauf qu'il ne troqua point son titre de marquis à la mort de son père, survenue le 24 janvier 1767 et qui le faisait chef de la branche Mazan.

Le titre de comte de Sade était d'ailleurs porté à cette date par les chefs des deux autres branches de cette maison : Hippolyte de Sade, de la branche de Tarascon, qui devait mourir en mer, chef d'escadre, devant Cadix en 1780, et l'aîné des deux fils du maréchal de camp Joseph-David de Sade, devenu par la mort de ce dernier (29 janvier 1761) chef de la branche d'Eyguières.

C'est précisément ce fils aîné, Jean-Baptiste-Joseph-David, comte de Sade-Eyguières, né en 1749, dont il est question dans le n° 1579 de l'*Intermédiaire* comme père de la bru du marquis ; c'est encore lui qui, le 10 mai 1789, à Versailles, dut signer « le Comte de Sade », en compagnie de sept autres protestataires, le *Mémoire contenant les titres et les faits relatifs à la Députation de la Noblesse de Provence aux Etats-Généraux du Royaume.* Cette pièce in-4° de 39 pp. figure à la Bibliothèque Nationale sous la cote Le [23] 159.

A cette date, le Marquis de Sade se trouvait bien empêché d'accomplir un acte de ce genre, étant détenu par lettre de cachet, depuis le 29 février 1784, à la Bastille d'où il ne devait sortir, pour un premier séjour à Charenton, qu'en juillet 1789, peu de jours avant la prise de la forteresse.

Mais si le Comte de Sade qui signa le *Mémoire* n'est en somme qu'un cousin

éloigné du prisonnier, en revanche le Citoyen de la Section des Piques et membre de la Société populaire, Sade, en 1793, est le ci-devant marquis lui-même, libéré de Charenton, le 29 mars 1790, par application d'un décret de l'Assemblée Constituante.

En ce qui concerne la Marquise de Sade, la date de son mariage a presque toujours été inexactement mentionnée. Renée-Pélagie Cordier de Montreuil épousa le Marquis le 17 mai 1763. Lui-même fixe cette date dans une lettre adressée en novembre de la même année au gouverneur de Vincennes dont il fut, alors le prisonnier pendant une quinzaine de jours. Le contrat de mariage des époux, daté des 1er et 14 mai 1763, ayant été complété par une donation entre vifs du 27 mai 1763 dont nous possédons la minute originale, aucun doute ne saurait plus être émis à ce sujet.

La Marquise de Sade donna le jour à trois enfants, deux fils et une fille. L'aîné, Louis-Marie de Sade, naquit en 1767 pour les biographes qui placent le mariage en 1766, mais plus vraisemblablement, d'après le Dr Marciat, en 1764 Graveur, écrivain, officier au régiment de Soubise, puis dans le corps de Condé, enfin dans l'armée impériale, il mourut sans postérité, assassiné aux environs d'Otrante, le 9 juin 1809. Son grand ouvrage, *Histoire de la Nation fançaise*, en demeura à son premier tome (Paris, 1805, in-8°).

Il faut se garder de confondre Louis-Marie avec son cousin de la branche d'Eyguières, le Chevalier Louis de Sade, né à Antibes en 1753, mort à Paris en 1832, frère cadet du Comte de Sade-Eyguières précité. Officier dans l'artillerie de marine, il publia *Mes loisirs sur le vaisseau amiral ou lettre aux Etats-Généraux sur une nouvelle constitution du Gouvernement de la France*, Toulon et Paris, 1789, in-8° ; *De la Tydologie, ou de la science des marées*, Londres 1810-1813, 2 vol. in-8°, et un certain nombre de volume ou brochures politiques.

Le second fils de la Marquise de Sade a été exactement présenté dans le n° 1579 de l'*Intermédiaire*. Il eut de son mariage cinq enfants dont P. du C. pourra obtenir les noms et la descendance en m'en demandant communication particulière.

Enfin leur fille, Madeleine-Laure, serait morte sans alliance le 18 janvier 1844. C'est bien à elle que semble avoir été destiné le legs mentionné sur un testament de janvier 1828. On ne voit qu'elle pouvant être ainsi désignée après 1810, date du décès de la Marquise de Sade mère, et nulle vivante après 1844, puisque le titre redoutable de Marquis de Sade n'a plus trouvé pour le porter aucun héritier du nom qu'il rend à jamais et universellement célèbre.

MAURICE HEINE.

***

Pour répondre à la demande de notre confrère XXX l'auteur du testament de 1828 est Jacques Victorin François Alphonse *Martin de Mereüil* décédé sous-directeur des contributions indirectes à Sisteron. Par sa grand'mère paternelle née *Durand de Pontaujard* il devait avoir des alliances communes, si pas une parenté, avec Louise-Gabrielle-Laure *de Sade d'Eyguières* ; je lis à la réponse de XXX que celle-ci était de Montbrun, région où la famille de Pontaujard était de longue date possessionnée et où demeura jusqu'à son décès survenu vers 1815 la Marquise de Blacons, grand tante de mon arrière grand'père. D'autre part celui-ci était par sa femme (morte en 1816), Parfaite-Césarine *de Piolenc* le petit neveu du marquis d'Hugues dont la maison comme celle des Sade est alliée aux Bimard. Grâce à la réponse de XXX je m'explique le legs — insignifiant d'ailleurs — de M. de Mereüil en 1828, et suis heureux de lui fournir le renseignement demandé.

MEREUIL.

***

[Un de nos collaborateurs, allié à la famille de la marquise de Sade, dont il possède les papiers et documents, nous adresse, sur sa descendance, une notice très complète, et fort longue que nous devons ajourner, faute de place].

—

Maréchal de camp de St-Hubert (LXXXV, LXXXVI, 30, 400). — On dit (LXXXV, 400) que le Maréchal de camp de Saint-Hubert est mort le 5 juin 1869 à St-Laurent-des-Eaux par Thoury (Loir-et-Cher).

Le maréchal de St Hubert, qu'on appelait ici, à Saint-Laurent-des-Eaux, le géné-

ral, habita une toute petite propriété qu'on appelait l'Ormoie et qui existe encore, commune de Saint-Laurent des-Eaux (Loir-et-Cher). Vers 1860, le maréchal acheta une autre propriété appelée Mocras ou Moncras, sise sur la commune de Thoury (L. et Ch.) trois lieues plus loin que l'Ormoie. C'est là qu'il mourut.

Ici le souvenir du maréchal est resté bien vivant chez les anciens ; on se rappelle ses récits de guerre. Quand il eut changé de domicile on se plaisait à aller le visiter encore pour s'entretenir avec lui.

JOSEPH BAUDET.

—

Famille de Saumery (LXXXVI, 526). — Joanne de Lacarre de Saumery porte : *Écartelé* : *au premier quartier, de gueules au lion d'or armé et lampassé du champ* ; *aux deuxième, de gueules aux chaînes d'or, posées en orle, en croix et en sautoir, qui est Navarre* ; *au troisième, de sable à trois coquilles d'argent, parti d'azur à trois fasces d'or* ; *au quatrième, d'or à deux vaches de gueules l'une sur l'autre, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est Béarn.*

Voici ce que dit Saint-Simon de l'origine de cette famille :

Henri IV, entre autre bagage, avoit amené deux valets de Béarn : l'un avoit nom Joanne... l'autre Béziade ; ils furent longtemps valets. Lorsqu Henri IV parvint à la couronne et à en jouir, Joanne devint jardinier de Chambord et par succession concierge, mais concierge nettoyeur et balayeur, comme sont ceux des particuliers, et non pas comme le sont devenus ceux des maisons royales. Son fils peu à peu se mit sur ce dernier pied, mais toutefois sentant encore le valet, et s'y enrichit pour son état Cela lui fit épouser une sœur de Mme Colbert, dont l père était un bourgeois de Blois qui s'appeloit Charondo nt le petit-fils, par la fortune de M. Colbert, devient intendant de Paris, eut la terre de Menars et est mort président à mortier.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon* publiés par MM. Chéruel et Ad. Regnier fils, 1873, t. VI, p. 388).

A. HARMAND.

***

Notre confrère Jem trouvera la descendance complète de Louis-Georges de Johanne, marquis de Saumery-Lacarre et de Piffons, gouverneur et grand bailli de Blois, gouverneur de Chambord.., etc., dans l'ouvrage du comte de Beaumont ayant pour titre : *Répertoire de la parenté de mes enfants du côté de leur grand'mère paternelle*, 149 à 152.

Cette famille s'arme : *écartelé au 1, de gueules au lion d'or armé et lampassé de même ; au 2, de Navarre : au 3, d'azur à 3 fasces d'or parti de sable, à 3 coquilles d'argent posées en pal 4 au* ; *de Bearn.*

On peut consulter encore : marquis de Magny : *Livre d'or de la Noblesse Européenne* III, 247 à 251 ; d'Auriac : *Armorial de la Noblesse de France* I (6 pages) ; Borel d'Hauterive : *Annuaire de la Noblesse*, 1854 : *Bulletin de la Société Héraldique et généalogique de France*, VI,577 à 581.

BRONDINEUF.

***

Pour la généalogie de cette famille, de 1624 à 1754, voir un intéressant article pour dans les *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris* année 1908, pages 54 à 57.

A. HERRIER.

***

Une longue et complète notice de M. Pierre Dufay, sur cette famille Saumery, faute de place a dû être ajournée.

—

Stendhal à Salzbourg (LXXXVI, 48, 173, 402, 497). — M. Émile Henriot, dans son « Courrier littéraire » du *Temps*, 17 juillet 1923, répond par un article très documenté et très informé à cette question. Voici la conclusion de sa substantielle discussion :

Il est vraisemblable que Stendhal a pu faire cette excursion de Vienne qu'il habita plusieurs mois en 1809 : de Landshut même près de Salzbourg, où il passa du 23 au 27 avril. Enfin, l'on rappelle pour mémoire que plusieurs des *Lettres sur Haydn et Mozard* sont datées de Hallein et de Salzbourg, 1808 et 1809 : ce qui ne prouve d'ailleurs rien, le livre ayant été écrit entre 1812 et 1814, mais rien n'empêche de croire que l'auteur a pu profiter de son passage antérieur en Autriche pour visiter ces deux villes, pleines des souvenirs de son cher Mozart. Au reste, il paraît même avoir répondu par la négative au problème dont un lecteur de l'*Intermédiaire* a demandé la solution. On lit, en effet, dans une des préfaces de l'*Amour* : « C'est pour être clair et

pittoresque s'il se plût que l'auteur du présent voyage dans les régions peu connues du cœur humain dit : « J'allais avec Mme Ghe» rardi aux mines de sol de Hallein.. » Voilà qui clôt la discussion, sans aucun doute. L'épisode Salzbourg-Gherardi est seulement imaginaire, mais ne cesse pas pour cela d'être aussi joli. La curiosité en reste piquée, nous livrons donc ce menu problème de géographie sentimentale à la sagacité de nos lecteurs en guise de récréation estivale, l'érudition dans une bibliothèque fermée étant, avec le jeu de jonchets, par ces temps de canicule, la seule occupation rafraîchissante.

—

Armoiries à déterminer ; montagne sommée d'une croix (LXXXVI, 526). — Il serait bon lorsqu'on pose des questions sur des armoiries, de ne pas manquer d'indiquer sur quoi on les a relevées, et surtout, quand il y a un cartouche ou autre chose déterminant un sytle ou un pays d'origine (la forme des écussons anglais, espagnols n'est pas celle française) de bien faire connaître ces détails, destinés à faciliter la recherche.

Mgr Berthet, mort évêque de Gap, où il avait été sacré en 1889, portait : *d'azur à la chaîne de montagnes de 5 copeaux d'argent surmontée d'une croix latine d'or*. Mais sa devise est : *in altis Dominus*. Il s'agit plutôt des armoiries de Mgr Servonnet, sacré évêque de Digne, en juillet 1888, promu à l'archevêché de Bourges, en 1897. Sa devise est bien : *veritate et caritate* ; ses armes sont : *d'or à la montagne de sinople sommée d'une croix de gueules, chargée en pointe de 2 agneaux d'argent se désaltérant dans une fontaine du même jaillissant de la montagne*. Ces dernières pièces héraldiques ne sont pas blasonnées dans la question.

SAINT-SAUD.

—

Armoiries à identifier : trois glands (LXXXVI, 480). — *Le Dieu de ville* (Champagne) *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 glands d'or ; 2 en chef, 1 en pointe. Support ; 2 lévriers.*

J. DE C. DE B.

—

Comtesse de la Vieuville, née du Cheylard (Armoiries) ((LXXXVI, 527). — Il s'agit de la famille du Cheylard, du Vivarais, qui portait : *d'azur à la bande d'or chargée de trois billettes de gueules ; parti d'argent à cinq mouchetures d'hermines de sable, 3 et 2, surmontées d'un guidon d'azur, emmanché de même* [qui est Baysse d'Aubignas]. Louise-Victoire Rose-Parfaite, née à Besançon, le 19 janvier 1767, fut mariée 1° le 27 mai 1785, à Camille-Nicolas-François, comte de Lambertye ; 2° le 18 janvier 1791, à Auguste-Joseph Baude de la Vieuville.

Pour plus de détails voir la généalogie du Cheylard dans R. de Gigord, *la Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg en 1789*, Lyon, 1894, 4°, pp. 159-164. J'ai vu des cachets du XVIIIe siècle où ne figure que le 1 du parti.

A. L. S.

—

Saladin de Crans, armes et ascendance (LXXXVI, 959 ; LXXXVI, 458). — M. Jullien, à Genève, nous fait parvenir deux feuilles de défets du tome II, 2e édition, des Notices généalogiques des familles genévoises de Galiffe, qu'il a éditées en 1892. On y trouve, page 520 et suivantes, les armes et la généalogie des Saladin, et page 532 Charlotte-Ariane.

—

Le représentant de l'Ordre de Malte en France (LXXXVI, 337, 461). — L'Ordre de Malte n'a aucun représentant en France et aucun français n'est qualifié pour donner une ampliation de brevet.

S'il s'agit de preuves faites avant la prise de Malte par Bonaparte, comme elles sont conservées aux archives de la Valette (Ile de Malte) et que de nombreux dossiers de preuves sont conservées à Paris, Bibliothèques Nationale, Poitiers, Troyes, Lyon et Aix en Provence, les archivistes de ces différents dépôts peuvent en donner des copies.

Au contraire si ce sont des preuves modernes, c'est-à dire, faites depuis la prise de Malte, elles sont toutes conservées à Rome aux archives de l'Ordre ; mais les archives n'étant pas publiques, il est fort difficile, sinon impossible, d'obtenir des copies, sauf bien entendu quand la demande est faite par un membre de la famille. Dans ce cas (et il faut indiquer sa parenté) il est fait très facilement droit au désir exprimé, et ce dans le cas où l'on demande copie d'un tableau de

preuves. Il n'est jamais donné de copie des bulles de nomination, sauf à l'intéressé lui-même en cas de perte, vol ou destruction du document, (par incendie, pillage, etc.). La seule chose qui puisse être communiquée est la date d'une nomination et le grade donné.

S'il s'agit de renseignements historiques, il est au contraire, très facile de les avoir, mais il est bon de se munir d'une lettre de recommandation.

JEAN-HENRY.

—

Mélusine, emblème (LXXXVI, 480). — Il existe de sérieuses probabilités à ce que la légende de Mélusine soit d'origine rhénane ; mais elle s'est attachée, de longue date, à la maison de Lusignan. L'illustration de cette maison a tenté beaucoup d'autres de prétendre qu'elles en descendaient, et la merveilleuse légende les a portées à mettre l'image de Mélusine dans leurs armoiries. Je ne pense pas qu'il faille y voir un symbolisme. La littérature du sujet est considérable ; je crois qu'elle remplirait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* ; mais aucun résultat important et certain ne paraît avoir été acquis. On donne parfois, bien à tort, le nom de Mélusine aux femmes-poissons ou serpents que l'on trouve dans le blason : Mélusine tient toujours un miroir d'une main et se peigne les cheveux de l'autre. Le nom de sirènes donné souvent aux femmes poissons est inexact : les sirènes étaient des oiseaux.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

Le Swastika (LXXXV ; LXXXVI, 26, 118, 562).— Le travail le plus intéressant sur le Swastika a été fait par le Père Gaillard, S. J. Voir *Variétés sinologiques* n° 3, 1893, publiées par la mission des R. R. P. P. Jésuites à Changhaï.

JOSEPH DAUTREMER.

—

Le cœur de Jesus-Christ dans la sigillographie et le blason (LXXXVI, 7, 117, 561). — Tout en ayant l'impression que M. Ch. Lassay ne recherche que les armes de famille, à l'exclusion des signets roturiers, peut-être l'intéresserai-je en lui adresssant le croquis de l'empreinte du cachet de Jacques Arnsequin, marchand de pelleteries, figurant le cœur crucifère. Ce cachet appartient à une pièce datée de 1391, des archives départementales de la Côte-d'Or, série B, liasse n° 387.

La représentation graphique du cœur est d'un usage courant à partir de la deuxième moitié du xv° siècle, dans les marques de commerçants, soit imprimées, soit sous formes de cachets ou de signatures manuscrites. On l'y trouve ordinairement surmonté de la croix ou du signe (en forme de 4), que j'ai décrit en 1912 sous le nom du signe de la Trinité, ou même des deux, superposés.

Le cœur est la représentation graphique de la Charité, l'une des trois vertus théologales, la Foi étant représentée par la croix et l'Espérance par l'ancre. Toutes trois entraient dans la composition des marques.

Dr JOURDIN.

***

Dans le *Dictionnaire héraldique de Grandmaison*, colonne 174, une famille Henry, originaire du Lyonnais, est citée comme portant : *d'or, à un cœur de gueule, orné des chiffres de Jésus et de Marie ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

J. CHAPPÉ.

—

Les éditions à tirage limité (LXXXVI, 145, 274, 366, 505). — M. Paul Boiteau, dans l'*Appendice* de son édition *des Mémoires de Madame d'Epinay* (tome II, page 477) parle de trois opuscules de la célèbre amie de J.-J. Rousseau, imprimés à Genève en 1758 et 1759 chez Gauffecourt, *à quelques exemplaires*, notamment des *Lettres à mon fils* (Genève, de mon imprimerie, petit in-8° de 136 p. 1759) tirées à *vingt cinq* exemplaires.

Un peu plus loin, page 490, M. Boiteau parle d'un petit volume de vers, imprimée chez Didot l'aîné en 1782 (in-18° de 63 pages), tiré « à très peu d'exemplaires pour les seuls amis de la famille », et dont l'auteur serait la belle-fille de Mme d'Houdetot, autre amie de Rousseau.

DANIEL MULLER.

***

Il faut ici brancher sur le singulier : on voit dans le supplément de Pérronnès (1841), à l'article Dufresne Saint-Léon :

Etudes sur le Crédit Public (1788) tiré à un seul exemplaire pour la Bibliothèque du Roi.

CHARLES ADOLPHE C.

*
* *

En manière d'épigraphe, sur la couverture et sur le titre de la rarissime plaquette de Robert Caze, *les Mots* :

Malgré tes ducats, tes sequins
Public qu'on plume,
Tu ne trouveras ce volume
Chez aucun éditeur de bouquins.

Au verso du faux titre, cette mention : « Cette plaquette, non mise dans l'odieux commerce, fut destinée à quarante-cinq gentilshommes de lettres. »

P. D.

[Nous ne saurions, en raison de l'exiguité de nos colonnes, citer toutes les éditions à tirage limité : nous ferons comme les éditions, nous nous limiterons, et ce sera à ces quelques exemples].

—

Le sonnet de Plantin (XLI ; XLII ; LXXXVI, 368, 412, 505). — La question par nous posée ici aura eu ceci de bon qu'Emile Henriot lui a dédié dans *Le Temps* une discussion intéressante et minutieuse, que réimprima le journal de Bruxelles *Le Soir*, à son n° 172, du jeudi 21 juin dernier. M. Henriot, cependant, laisse le problème sans le résoudre.

Il serait peut-être malaisé d'en faire autrement dans l'état présent de la question. Alors que, l'autre jour, M. Léon Delamarche restituait à Corneille le fameux sonnet qui sert d'épitaphe à Elisabeth Ranquet et que dans son *Livre des Plagiats*, M. G. Maurevert avait un peu étourdiment attribué à Brébeuf — accusant, au surplus, Corneille de plagiat, — le sonnet dit « de Plantin » reste une énigme quant à son attribution définitive. Du moins est-il permis de croire désormais que le sonnet de Vauquelin des Yvetaux — le poète voluptueux qui scandalisait Huet, évêque d'Avranches, — est fort postérieur à celui que l'on attribue à l'imprimeur tourangeau, puisqu'il n'a été imprimé qu'en 1653, dans le *Recueil de Sercy*. Le *Portefeuille de M. L. D. F.* (De La Faille), imprimé en 1694 à Carpentras, ne saurait plus être allégué comme chef de preuve dans la discussion, s'il est acquis, grâce, à M. Maurice Sabbe, éditeur des *Rimes* plantiniennes, que les impressions anciennes de notre sonnet datent, selon toute vraisemblance, du dernier tiers du XVIe siècle : soit donc d'une époque antérieure à la production d'Agrippa d'Aubigné lui même.

« S'en suit-il — conclut M. Henriot — de là que ces vers soient vraiment de la main de l'honnête Plantin ? On n'est pas certain du contraire, mais il faut bien reconnaître que ses autres rimes, recueillies par Rooses, ne révèlent rien moins qu'un poète. Ce sont de petits vers de circonstance, maladroits et boiteux, tout au plus digne du mirliton ou de l'almanach. Le rythme ferme et le dessin serré du fameux sonnet ne sauraient, selon nous, appartenir au même auteur ».

Evidemment, et G. A. Masson et G. Mongrédien l'observaient déjà dans une étude naguère publiée dans la *Revue Critiques des idées et des livres*, tous les démarquages (et ceux relevés dans l'*Intermédiaire* du 10 juin par M. Albert Cim sont bien le dernier mot de notre époque) sur le thème de ce que l'on est convenu d'appeler le « sonnet de Plantin » remontent au *carpe diem* d'Horace, qui l'avait sans doute emprunté à Anacréon. Mais il reste à établir de façon précise si le *Bonheur de ce monde* est véritablement le fruit de l'inspiration poétique d'un homme dont les aspirations poétiques demeurent si complètement l'idéal de vie de son sonnet.

CAMILLE PITOLLET.

—

Edition illustrée des œuvres de Balzac (LXXXVI, 528). — Que M. M. F. veuille bien, s'il lui plaît, se reporter à la *Bibliographie des Ouvrages illustrés du XIXe siècle*, de M. Jules Brivois, Paris, Conquet, grd in-8°, 1883, il y trouvera, (pages 25 à 30), la liste bien détaillée, nominativement numérotée, se montant au total de 154 planches, des 122 gravures des œuvres illustrées de Balzac tout d'abord publiées par Furne, de 1844 à 1849, puis identiquement réimprimées par Alexandre Houssiaux, en 1855, avec les 32 nouvelles planches alors ajoutées par cette même maison. 154, y compris dans ce chiffre : le Portrait de Balzac, gravé sur acier d'après le dessin de Bertall et le Frontispice de la *Comédie Humaine*,

gravé sur bois, d'après le même Bertall.

Toute la bibliographie spéciale de M. J. Brivois relative aux œuvres illustrées de Balzac, est très soigneusement étudiée et fort efficacement décrite. En bon Balzacien, je me permettrai cependant d'y signaler, pour notre confrère M. M. F., une petite lacune qui a son importance. M Brivois n'y a pas parlé de *la Peau de chagrin* du maître, ni de son édition originale. Paris, chez Charles Gosselin et Urbain Canel, 2 vol. in-8°-1831. Elle est toutefois élégamment ornée de deux vignettes frontispices de Tony Johannot, gravée sur bois par Porret et tirées hors texte sur papier de Chine volant.

Dans l'une, Raphaël, le héros de l'œuvre, est en visite chez l'antiquaire. Dans l'autre, le même Raphaël, affaissé, agenouillé par terre comme un fou, de ses bras crispés de mourant, cherche encore à étreindre Pauline épouvantée.

Cette émouvante vignette, d'un trait bien inspiré, reste là comme un petit chef-d'œuvre.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

*
* *

L'édition Houssiaux de 1855 doit contenir, pour être complète, encartée dans le 1er ou dans le 20e volume, une feuille de 4 pages non numérotée et sans pagination, intitulée : *Liste et placement des 154 gravures des œuvres complètes de H. de Balzac* ; suit, dans les 3 premières pages de la feuille, le détail de ces gravures, avec leur titre et la page du volume où elles doivent être placées ; dans les 154 figures compris le portrait de Bertall (1er volume) et le frontispice de la Comédie humaine (18e volume, page 660). Les figures sont d'ailleurs inégalement réparties dans les 20 volumes : par exemple, le tome 18 en a 17, et le tome 19 n'en a que 4. La page 4e de la feuille donne un tableau détaillé des titres que le relieur devra inscrire au dos des volumes.

Comme la plupart des exemplaires de 1855 ne contiennent pas la série entière des 154 gravures, la petite feuille dont je parle a naturellement disparu de ces exemplaires : elle a été arrachée, comme étant la preuve trop évidente qu'ils sont incomplets.

DANIEL MULLER.

*
* *

La réponse à la question de M. F. se trouve dans l'index bibliographique établi par le Cercle de la Librairie à la suite du texte de la causerie faite par M. Pierre Mille sur Balzac le 16 février 1923. On lit à la page 155 de cette intéressante publication :

Les gravures qui ont été faites pour ces éditions (Furne-Dubochet-Hetzel-Houssiaux) dont le nombre a varié dans les exemplaires, voici, d'après Brivois, comment elles ont paru :

1. En même temps que les 16 premiers volumes il en a été donné. 116

2. Après la mise en vente du tome XVII, publié sans gravures, il en a été fait pour ce volume................. 5

Plus le portrait de Balzac..... 1

3. En 1855, Houssiaux, en annonçant la mise en vente des tomes XVIII, XIX et XX, en même temps que la réimpression totale des œuvres a donné 32 gravures, composées de : 1 titre frontispice, 6 gravures pour le tome XVIII, et 25 pour les tomes XVIII, XX, soit... 32

Ce qui fait un total de........... 154

La description très complète, volume par volume, qui précède ces indications (page 152, 153 et 154) est faite d'après la *Bibliographie de la France* ; la *Bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle* de Brivois et le *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle* de Vicaire. Elle contient tous les renseignements que l'on peut souhaiter.

LÉON DEFFOUX.

—

Portrait frontispice de Moreri dans son « Dictionnaire », (LXXXVI, 528). — Le frontispice allégorique et le portrait de Moreri signalés par notre confrère « Un Bibliophile Comtois », comme existant à l'édition de 1732 du « *Grand Dictionnaire historique* » figurent également dans l'édition de 1759, qui passe pour la meilleure.

BRONDINEUF.

—

Le sire de Framboisy (LXXV, 434). — Outre les références indiquées du tome XLVIII, il a été également question de cette chanson dans les tomes LXXVIII, 252 et LXXXIX, 29, 170.

COLLINE.

Die-hards (LXXXVI, 437). — Sous ce vocable, il faut entendre les conservateurs irréductibles, farouches gardiens de l'extrême droite, de la tradition, qui sont en quelque sorte réfractaires (*hards*) à la mort (*die*) politique ; les irréconciliables, qui ne veulent faire aucune concession au « modernisme » quelle qu'en soit la forme, qui ne sont prêts à aucune abdication.

ADOLPHE MEYER.

—

« Pméja » terme employé par Balzac (LXXXVI, 530). — Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'est-à-dire dans la moitié sentimentale, benisseuse, larmoyante mais toujours sensuelle, la période où règnent Diderot, Greuze, Rousseau, en attendant les sceptiques Rivarol et Chamfort, vivaient à Paris deux vieux bonshommes, Dubreuil et Pehmeja — je crois bien que c'est la véritable orthographe — qui faisaient profession de la plus parfaite amitié. Celle-ci était célèbre et célébrée avec attendrissement, des figures de Greuze vivant de la vie à deux comme un bon vieux ménage. L'un était riche, Dubreuil, je pense, l'autre pauvre, mais cela les faisait riches tous les deux ; je crois que Dubreuil mourut le premier et je ne sais ce qu'il advint du second.

Il me semble que Diderot n'en parle pas, du moins l'ai-je oublié, mais Chamfort, a cité plusieurs fois ces frères Siamois de l'amitié dans ses notules dont un choix intelligent a été publié, il y a une soixantaine d'années, en un petit vol. in 32, qui porte, si je ne me trompe, ce titre parfaitement justifié : *L'esprit de Chamfort*, un éblouissement. Tout de même avec ce trop spirituel et déclamatoire XVIIIe siècle, il faut toujours se méfier un peu des légendes attendrissantes. Mais enfin il y a sans aucun doute un fond solide à celle-ci.

H. C. M.

—

Parution (LXXXVI, 386, 512). — J'ai vu l'expression employée dès 1904 ; particulièrement dans les revues belges de langue française. J'avoue qu'elle ne me choque pas. Ce néologisme a un ancêtre. Je consulte le petit *Larousse* :

Apparition, manifestation subite d'un être, d'un objet : *l'apparition de l'ange Gabriel, d'une comète* ; séjour d'un moment : *il n'a fait qu'une apparition* ; spectre, vision. Ne pas dire *apparution*.

Apparition se lie donc à l'éphémère, à l'instantané.

Qu'on dise apparition pour les ouvrages de certains auteurs, je n'y vois aucun inconvénient. Pour un numéro de l'*Intermédiaire* par exemple, j'aime encore mieux, l'affreux et obligatoire néologisme. L'*Intermédiaire* paraît et ne disparaît pas en même temps. Enfin, le néologisme n'est pas si grave : si *apparitum* nous donne apparition, pourquoi ne pas vouloir qu'*apparuit* ou *paruit* nous donnent *parution* ?

HENRI D. D'A.

—

Passant, passante ou passager, passagère (LXXXVI, 519, 604). — Je crois comme M. de Moncy que le terme correct est passant ou passante.

L'expression passager en ce sens est un provincialisme. Les paysans de la région que j'habite (Gatinais, Orléanais sur les limites de la Puisaye) n'en emploient pas d'autres pour indiquer qu'une route est fréquentée.

C. N.

—

Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure (LXXXIII, 193, 418). — De qui est ce vers ? Jusqu'à présent on ne le savait et la question est restée ici sans réponse satisfaisante. Dans un article paru en première page dans *le Temps* du 20 juillet 1923, on en attribue la paternité à Ernest Picard, homme politique mort en 1877.

MAURICE JEANNARD.

—

Sonnets pastiches d'Arthur Rimbaud (LXXXVI, 474). — Les sonnets pastiches d'Arthur Rimbaud ont paru dans *Le Décadent* d'Anatole Baju, ils sont au nombre de six :

1° *Sonnet* :

Il splendit sous le bleu d'athlétiques na-
[tures.

Le Décadent, n° 34, 29 novembre 1886.

2° *Instrumentation* :

Tes doigts sont merveilleux ! leur moindre
[mouvement
Fait soudre sous ma peau des sons comme
[des sources.

Id., n° 2, 1-15 janvier 1888.

3° *Les Cornues* :

L'abdomen prépotent des bénignes cornues.
Id., n° 4, 1-15 février 1888.

4° *Le Limaçon* :

L'insenescence de l'humide argent, accule
La glauque vision des possibilités
Id., n° 11, 15-31 mai 1888.

5° *Doctrine* :

L'idéal éclate comme une pêche blette.
Id. n° 14, 1er juillet 1888.

6° *Oméga Blasphématoire* :

Cypris ne chante plus sur les ondes
A l'arbre de la croix pendent les Dieux [latins
Id., n° 19, 15 30 septembre 1888.

Ces sonnets furent composés par du Plessys, Ernest Raynaud et Laurent Tailhade. Trois d'entre eux, *Le Limaçon*, *Doctrine* et les *Cornues* ont été reproduits dans le *Reliquaire* publié en 1891 à la librairie Genonceaux avec une préface de Darzens.

Baju ne se borna pas à mystifier ainsi ses lecteurs, il poussa plus loin encore la fumisterie. Dans le numéro du 1er mars 1889 il adressa à ses abonnés un appel sollicitant des souscriptions pour ériger un monument à Rimbaud. La statue du poète maudit devait être élevée « au milieu de l'Exposition » on rendait ainsi « à l'auteur des *Illuminations* l'hommage suprême réservé aux hommes de génie ». Nous voyons figurer comme premiers souscripteurs les trois auteurs des sonnets : du Plessys, Ernest Raynaud, Laurent Tailhade, l'éditeur *des décadents* Léon Vanier Le général Boulanger verse, d'après la liste publiée dans le n° 32. du *Décadent* la somme de 500 francs, tandis que Grévy ne donne que o fr. 30, le prix d une course en omnibus.

Verlaine s'éleva violemment contre de tels procédés, dans une note insérée dans *La Cravache* du 9 mars 1889 il faisait savoir à Baju que cette manière d'agir envers un poete absent lui déplaisait fort et il déplorait « que des amis et des poètes comme Laurent Tailhade et Ernest Raynaud daignent s'y associer ».

Ces protestations eurent un résultat immédiat, Laurent Tailhade répondit le 14 mars à son ami Verlaine :

J'eus le tort de signer autrefois du nom d'Arthur Rimbaud de mauvais pastiches de la manière, embellis de gloses au style décadent, mais je me suis abstenu avec scrupule de cette irrévérence depuis que vous avez bien voulu me faire connaitre le déplaisir que vous en ressentiez Par le présent courrier, ajoute-t-il, j'adresse à M. Baju, directeur du *Décadent* une note rectificative que je le prie d'insérer dans son prochain numéro, ne voulant assumer en aucune sorte la responsabilité d'une plaisanterie dont je ne suis pas l'auteur (1).

(*La Cravache*, n° 422 du 23 mars 1889).

De son côté Ernest Raynaud annonçait à Georges Lecomte que, « comme épilogue aux griefs formulés dans *La Cravache* par M Paul Verlaine à l'endroit du journal de M Baju il le priait d'annoncer à ses lecteurs qu'il ne faisait plus partie à aucun titre de la rédaction *du Décadent* ».

Ainsi privé de la collaboration de ses deux principaux collaborateurs, Anatole Baju changea le titre de sa revue qui devint à partir du 15 avril 1889 *La France littéraire* mais n'eut sous cette forme que trois numéros, le dernier porte la date des 15-31 mai 1889.

Ainsi Verlaine qui en janvier 1888 applaudissait à la campagne menée par Baju en faveur de l'Ecole Decadente le félicitant de son « vaillant entêtement dans une cause si bonne » était quelques mois plus tard le véritable auteur de la chute de cette revue.

ARMAND LODS.

—

Les cèdres de M. de Jussieu (LXXXVI, 529) — Je crois que notre confrère P. L. a confondu deux histoires distinctes.

Il est exact que Bernard de Jussieu a

(1) Cette lettre de Laurent Tailhade est en partie reproduite par van B ver dans le second volume de la *Correspondance de Verlaine*, p. 127, elle se trouve publiée *in extenso* dans *La Cravache* n° 422 (23 mars 1889). Verlaine faisant allusion au sonnet : *Instrumentation* écrit à Vanier le 9 janvier 1888 : « Le sonnet attribué à Rimbaud n'est pas de lui bien entendu, ni de moi non plus, grands Dieux ! » (*Correspondance de Paul Verlaine*, t II, p 126 Consultez : Paul Verlaine. *Les Poètes maudits*, 2e édition (1888) page 39, note 1.

rapporté d'Angleterre en 1730, dans son chapeau, un pot qui contenait deux petits cèdres du Liban. Mais, bien qu'en ce temps de navigation à voile, la traversée ne fut pas aussi courte qu'actuellement, la durée du trajet entre Douvres et Calais n'était pas tellement longue, que l on se soit trouvé un jour dans la nécessité de rationner la portion d'eau attribuée à chaque passager.

C'est Déclieu, lieutenant du roi à la Martinique, qui, en 1723, obtint un des pieds de cafeier qui avaient été donnés à Louis XIV par l'ambassadeur de Hollande, et dont il voulait introduire la culture dans l'île dont il était administrateur. Il prit un soin particulier de sa plante pendant la traversée, qui fut longue, et, l'eau étant venue à manquer, il se priva de sa ration pour l'arroser. Cet acte de dévouement a été célébré par Esménard dans son poème de *La Navigation*.

Pour revenir à Jussieu et à ses cèdres, je crois avoir lu jadis dans un ouvrage dont j'ai oublié le nom qu'un de ses arbrisseaux périt en route e que la cime de l'autre fut décapitée par le coup de fusil d'un chasseur maladroit de la plaine Saint-Denis ; mais je ne garantis pas l'exactitude de l'anecdote. Quoi qu'il en soit, le cèdre survivant serait celui qui s'érige actuellement au sommet du « Labyrinthe » dans le *Jardin des Plant s*.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

J'ai souvent lu que le cèdre du Jardin des Plantes avait été rapporté par de Jussieu, mais jamais rien de tel pour ceux des Invalides et de la Muette. Cependant je connaissais la légende des deux cèdres, et il y a quelques semaines, je revenais en automobile de Fontainebleau avec des parents, et nous avions suivi la route « Trudaine » qui relie en ligne droite les berges de la rive nord de la Seine et le village de Montigny (canton de Dannemarie, arrondissement de Provins). Cette route a été construite sur les plans de Trudaine, le fondateur de notre Corps des Ponts et Chaussées et intendant célèbre (1703-1769) pour relier le château de Fontainebleau, séjour intermittent de la cour, et celui de Montigny, où habitait Trudaine.

Il avait édifié une magnifique habitation dont le parc était une merveille ; la Révolution s'est empressée d'en faire un champ de culture, et il n'est rien resté ni du château, ni du parc, sauf cependant un minuscule coin de terre, contenant un cèdre géant, que la municipalité de Montigny a acheté pour ne pas le voir détruire.

La tradition raconte qu'il était le frère de celui du Jardin des Plantes rapporté par de Jussieu. Celui-ci, ami intime de Trudaine et son collègue à l'Académie des Sciences, venait souvent en séjour à Montigny et le lui avait donné pour embellir son parc. Telle est la version du pays Et le souvenir des Trudaine s'est cristallisé dans l'âme des gens de la localité par l'inscription suivante que la vitesse de l'automobile ne me fit qu'entrevoir sur la colonne fontaine de la principale place de Montigny :

A la mémoire de la famille Trudaine, les habitants ont élevé ce monument en reconnaissance de ses bienfaits.

ALDE.

—

La Table de l'Intermédiaire (LXXXVI, 41, 132 319 407, 468, 516, 566, 612). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet.

Le prix sera de 40 fr. au maximum, pour les premiers souscripteurs :

MM. Georges Goyau,
Le marquis de l'Aigle,
Ulric Richard Desaix,
Cazalis de Fondouce,
Agden Codman,
A. Vuaflart,
De Mereuïl,
Albert Cim,
J. Dumas,
Alphandery,
G. Dubuffet,
Jean Hanoteau,
J. Chappée.
Durand des Aulnois,
Trogan, directeur du *Correspondant*
Testard de Marans,
Henry Prior,
Albert Retout.
Dr H. Grenier de Cardenal.

La Bibliothèque de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées,
La Bibliothèque de l'Université de Louvain,
La Bibliothèque de la Législature de la province de Québec.

—

Trouvailles et Curiosités

Eugénie de Montijo et Mérimée. Lettre de la duchesse Decazes. — On a souvent parlé de l'Impératrice Eugénie, ces temps derniers, en raison de sa mort, et plus récemment à propos de la vente de ses bijoux et de sa garde robe. Les chroniqueurs en ont profité pour re prendre un thème favori : « N'était-elle pas la fille de Mérimée » ? Ce qui donne lieu à ce racontar c'est l'intimité qui existait entre la comtesse de Teba et le brillant écrivain.

Nous avons sous les yeux l'original d'une lettre de la duchesse Decazes, datée de janvier 1853. Elle a trait à l'origine de Mérimée, à ses relations avec la famille Montijo, au mariage de l'impératrice Eugénie. Malgré le peu de sympathie que cette dame porte à la famille Montijo, elle repousse la calomnie d'une parenté cachée de la souveraine avec l'auteur de *Colomba*.

Cette lettre est écrite à des amis aux colonies, à propos de la mort de la mère de Mérimée.

La mort de Mme Mérimée m'a été plus sensible que je ne puis l'exprimer. Je l'ai apprise par le journal. Son aimable fils n'ayant pas jugé à propos de me convier au triste et dernier hommage qu'on rend à ceux qu'on a chéris. J'étais malade moi même dans le même temps et je priai quelqu'un de passer chez Caroline pour avoir quelques détails. La pauvre fille fit part, sans doute, à son maître, de cette démarche, et je reçus une lettre de faire part. Ce douloureux memento sera probablement le dernier que je recevrai de votre ami, à qui j'en veux à un point extrême d'avoir si peu souvenance de votre jeune amitié. Courtisan comme il est, il passe sa vie chez les Montijo. Théodore le rencontre souvent. Il dédaigne de le reconnaître et Théodore qui apprécie à sa valeur sa sotte vanité le laisse pour ce qu'il est. Je me suis souvent demandé d'où venait sa conduite envers moi et je l'ai mise sur le compte d'un amour-propre mesquin. Lors de nos rapports il était non seulement fort mince personnage mais tout à fait dans la gène, ainsi que sa famille, et je crois qu'il est blessé que je sache si bien tous les détails de sa vie. Ne me parlez jamais des hommes sans cœur, ils remplacent cet organe par les inventions les plus stupides, par l'orgueil par exemple ! Vanité, vanité !

Elle continue en donnant des détails sur la grossesse de sa fille. Un mois plus tard, elle reprend sa lettre interrompue :

Je reprends donc ma feuille de papier aujourd'hui 31, lendemain du mariage de Napoléon. Qu'en dites-vous ? D'abord j'ai été enchantée, puis voilà que je ne le suis plus. Le type de l'Impératrice me déplaît. C'est le type ibère, qui n'a jamais rien produit de bon ; le front bas et étroit, le nez crochu n'annoncent ni intelligence ni bonté. J'ai donc peur de l'avenir. Quant à l'empereur je l'aimais pour ce mariage Avoir, dans sa position, conservé quelque chose d'humain annonce une puissante organisation. Que n'a-t-il été plus grand avec les d'Orléans !

Les mauvaises langues prétendent que S M Eugénie est fille de Mérimée Je sais l'impossiblité matérielle de la chose. A l'époque de la naissance de la fille il ne connaissait pas la mère. Quoi qu'il en soit, il est en faveur et je suis d'autant plus convaincue, que s'il le veut, vous quitterez votre île et reviendrez à Paris. Ne doutez jamais du plaisir que j'aurais à vous voir Je vous connais assez de bonnes qualités, pour compenser vos légers défauts et vous devez être certains que je vous classerai toujours parmi mes meilleurs amis.

La lettre signée « E. Decazes » s'achève sur des considérations étrangères aux personnages qui nous occupent.

Sa publication nous a paru intéressante, — moins pour l'opinion si sévère de la duchesse Decazes sur l'Impératrice Eugénie et sur Merimée — qu'elle boude — que pour ce qu'elle souligne le bruit qui courait déja en France, en 1853, de cette parenté occulte d'Eugénie de Montijo et de Mérimée, et qu'elle la traite de fable en toute impartialité et sans la moindre complaisance.

M.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, imp. Clerc-Daniel

OCT 16 1923

XVIe Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 10-20-30 Septembre 1922

Nº 1586

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1586

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : **30** fr. ; SIX MOIS : **16** fr. — | — ETRANGER. — UN AN : **34** fr. ; SIX MOIS : **18** fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs

entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : **2**, place d l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

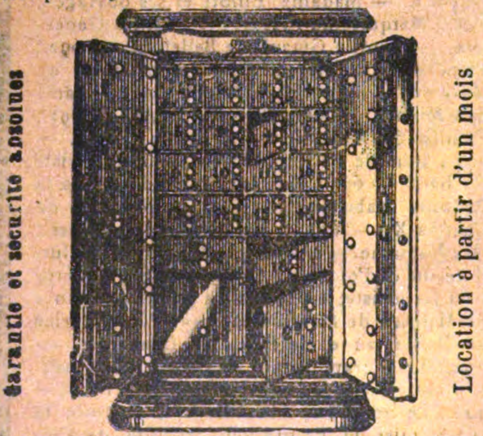
Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
14 Bureaux de Banlieue
290 Agences en Province
10 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* · *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées* ; *35, avenue Mac-Mahon* ; *1, Avenue de Villiers* ; *12 boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.



Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*
LE COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vittel, **Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire**

Egypte), etc., ces agences traitent toutes les opéra... comme le siège social et les autres agences, de sorte q... Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent ... tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégi...

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Let... de Crédit* circulaires payables dans le monde entier ... près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de ... dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indi... et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités ... même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs. Emissio... paiement de lettres de crédit. Bureau de change. B... de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIETE GENERAL...

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Ind...

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL **500 MILLIO...**

Siège social : **25 à 29**, bld. Haussmann, **Paris.**
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Par...

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéanc... Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement ... de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — Escompte et ... caissement d'Effets de commerce et de Coupons Fr... et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ... Avances sur titres ; — Garantie contre le rembours... au pair et les risques de non vérification des tirages ... Virements et chèques sur la France et l'Etranger : — ... tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de ... naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accid... etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois, tarif décroi... en proportion de la durée et de la dimension.)

106 succursales, agences et bureaux à Paris et da... Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en ... que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et C... bianca : 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old ... Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Stre... St-Sébastien) Espagne), correspondants sur toutes ... places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Ba... et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN), PARIS, VIIe

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en d... parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Comp... rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* ... ouvrages publiés en France et à l'étranger, av... *indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues ... de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr.
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10-20-30 Septembre 1923

N° 1586

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1586

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Bernadotte et le duc d'Enghien. — On a prétendu que lorsque Bernadotte était ministre de la guerre sous le Directoire, le jeune duc d'Enghien était venu secrètement à Paris pour essayer de préparer une Restauration et avait offert le bâton de maréchal à Bernadotte Celui-ci l'avait engagé à quitter le plus tôt possible Le fait est il exact ? Sur quoi s'appuie cette version ?

J...

Dictionnaire de l'Académie : les mots rayés. — On nous annonce que dans sa dernière séance, l'Académie française, travaillant au *Dictionnaire*, a rayé *Joliveté* et adopté *Joliesse.*

Ces mots, peu usités, ont tous deux leur grâce. L'ancien mot diparaîtra-t-il du dictionnaire comme on le prétend ?

Ce serait fâcheux. Le *Dictionnaire* de l'Académie est aussi un musée, et tel mot vieilli peut rajeunir.

En principe, dans la future édition du *Dictionnaire*, — quand il paraîtra, hélas, nous n'y serons plus ! — les mots condamnés figureront-ils encore ?

V.

—

La haute Engadine à l'époque romaine et au moyen âge. — Il existe dans la *basse* Engadine des châteaux forts remontant à l'époque féodale.

Il n'en est pas de même dans la *haute* Engadine. Celle-ci aurait-elle donc été inhabitée au moyen-âge, ce qui s'expliquerait par le fait que le pays est bloqué par les neiges pendant sept mois de l'année.

Dans le cas contraire, quels furent les rapports de ses habitants avec la Valteline et les seigneurs Milanais ?

Il paraît que les bains de St-Moritz étaient connus des Romains. Mais ce n'est pas, il me semble, une preuve que le pays fut habité dès cette époque, car les populations de la basse Engadine et les fonctionnaires romains de la région

pouvaient suffire à leur constituer une clientèle passagère. M. B.

—

Famille d'Angoulême de Gurat. — Dans l'*Armorial général* de d'Hozier, édition de 1752, Reg 4, p. 19, on trouve :

Françoise d'Angoulême (1596) fille de François d'Angoulême, seigneur de Gurat, et de Gabrielle Tiso d'Argence

D'après Rietstap, la famille d'Angoulême de Gurat portait : *de gueules à cinq losanges d'argent accolés en fasce.*

Que sait on de cette famille : origine, alliances, descendance ?

GARIN.

—

Balzac à Gênes. — Tout le monde a lu *Honorine*, qui est un petit roman de notre grand Balzac, et dont l'intrigue se déroule à Gênes, *en 1836*, chez le consul général de France.

Or, à la suite de longues recherches à travers les dossiers si peu connus des Archives secrètes d'Etat, à Gênes, je n'ai pas trouvé trace du passage de Balzac dans cette ville *avant 1837*, comme cela est confirmé du reste par sa correspondance et ses *Lettres à l'étrangère*.

Ma trouvaille fut assez maigre, je l'avoue. Dans les registres de la Santé (expédition des passeports) on a inscrit sous le n° 1607, parmi les passagers allant de Gênes à Livourne, et embarqués le 8 avril 1837 sur le « pyroscaphe » napolitain *Francesco 1°* : Onorato Balzac, français, âgé de de 36 ans.

Les Balzaciens en savent-ils davantage ?

J. P.

—

Le général Fernig. — Il a déjà été question, à plusieurs reprises, dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, des deux sœurs Fernig, nées à Mortagne-du-Nord, qui prirent les armes en 1792 et devinrent « adjoints aux adjudants-généraux sous Dumouriez ». C'est au sujet de leur frère que je voudrais avoir quelques éclaircissements.

Dumouriez, qui parlait en connaissance de cause, dit que dans le village de Mortagne vivait un greffier nommé Fernig, ancien maréchal des logis de housards, qui avait cinq enfants, dont un garçon officier dans un régiment. L'existence de quatre filles est hors de doute.

M. Duhem, qui a rédigé sur les manuscrits et notes de la famille une *Notice biographique sur les demoiselles Fernig* publiée en 1875, ne donne également à celles-ci qu'un frère : « *Louis Alexandre Désiré*, né à Château-l'Abbaye, dépendance de Mortagne le 12 juin 1772 qui devint général et comte de l'Empire ». (Il faut lire : baptisé à Château l'Abbaye, paroisse à laquelle appartenait alors la partie de Mortagne située sur la rive gauche de l'Escaut L'acte de baptême, que j'ai sous les yeux, spécifie que les parents sont « domiciliés au château de Mortagne ». La remarque a son importance car on a fait induement naître à Château-l'Abbaye, Théophile, l'une des deux héroïnes).

D'après Lamartine (*Hist. des Girondins*, liv. XXXVI), de Fernig, ancien officier, était père d'une nombreuse famille : *ses fils* servaient, l'un à l'armée des Pyrénées, l'autre à l'armée du Rhin.

Le vicomte A. Révérend, dans *Titres, anoblissement et pairies de la Restauration* (III, 48), donne à Fernig trois fils :

1. Auguste, officier au service français.

2. Louis Alexandre Désiré, né à Château-l'Abbaye le 12 juin 1772.

3 Jean Louis Joseph Cesar, baron de Fernig.

D'après l'état des services de ce troisième fils, que donne l'auteur, c'est lui et non le second qui devint général de brigade le 12 mars 1812 et fut créé baron par ordonnance du 31 décembre 1814.

M. Chuquet, dans son *Valmy* (p. 158, note 2), déclare que *le fils* Louis Alexandre Désiré, né à Château-l'Abbaye le 12 juin 1772, ne fut, comme on l'a dit, ni comte ni baron de l'Empire, et qu'il ne reçut qu'en 1830 le grade de général.

Dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France* (t. VII. p. 779). Ph. Lebas ne donne à *de* Fernig qu'un fils, Louis Joseph César, lequel aurait été nommé général de brigade le 14 juin 1813.

« Louis César Fernig, chef de bataillon, présentement à Flines lez-Mortagne », figure comme témoin dans un acte de naissance dressé à Mortagne le 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803).

En 1844 parut dans les *Fastes de la Légion d'honneur* (t. IV, p. 276-280) une notice sur Jean Louis Joseph César Fernig rédigée au moyen de notes qu'avait fournies le général et dont quelques-unes sont reproduites *in-extenso*. On l'y donne comme né à Mortagne le 12 août 1772, alors que *Louis Alexandre Désiré* est certainement né le 12 juin 1772.

On lit dans *La Belgique sous la domination française : Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, par E. Cruyplants, (Bruxelles, 1912, t. I, p. 369) :

Nous donnons ci-après les états de services de *Louis Alexandre Désiré* (?) Fernig tels qu'ils nous ont été communiqués par le Ministre de la guerre à Paris :

Comte Fernig, *Jean Louis Joseph*, fils de François Louis et de Marie Adrienne Joseph Bassey, né le 12 août 1772 à Mortagne (Nord).....

...*Titres* : Baron, le 31 décembre 1814 ; comte (sans date)...

Comment expliquer toutes ces divergences ?

DE MORTAGNE.

—

Gallois, peintre français. — Ce peintre (1670-1810) fit des vues de monuments en Italie, tels que le Colisée, le château de St-Ange, le Tivoli.

Peut-on avoir quelques détails sur ses ouvrages ?

CASETTA ROSSA.

—

Le peintre Gaudat. — Je serais très heureux d'avoir des renseignements sur le peintre Gaudat qui vivait vers l'année 1784 et sur son genre de talent.

P. L.

—

Famille Genetvres. — Dans le *Cesar armorial* de César de Grandpré, édition de 1654, on lit page 182 :

Genetvres d'argent à l'écu d'azur chargé en chef d'un estrier d'or

Que sait-on de cette famille *Genetvres* ?

GARIN.

—

Famille de Jallone. — On désirerait des renseignements sur la famille de Jallone au XVIIe siècle. Quelles armoiries portait elle ?

DE J.

La mise en liberté du détenu François-Louis Lamartine (1794). — Dans une lettre entièrement autographe et par lui-même signée, Claude Roberjot, ancien curé de Mâcon, présentement alors Député du département de Saône et-Loire à la Convention nationale, (et plus tard Ministre plénipotentiaire de France qu'assassineront les Autrichiens, près de Rastadt, le 26 Avril 1799) envoie à l'un de ses collègues cette minute originale bien complète, également autographe de sa main, d'un Arrêté du Comité de sécurité générale et de surveillance de la Convention nationale, ainsi libellé :

« Du 28 Vendémiaire, l'An III de la Rép française une et indᵉ. [19 Octobre 1794].

» Vu le certificat de santé délivré à François-Louis Lamartine, fils aîné, et la notice de ses ouvrages.

» Le Comité arrête que François-Louis Lamartine, fils aîné, infirme et homme de lettres, s'occupant d'ouvrages utiles à la Société, détenu à Autun, départ. de Saône-et-Loire, sera mis sur le champ en liberté.

» Les scellés et séquestres seront levés s'il n'y a pas d'émigrés.

» Les Membres du Comité de Sûreté générale :

» Rewell, Dumont, Clauzel, Bentabolle, Réveillère, Bourdon de l'Oise.

» Remis à Roberjot, Député ».

Quelque aimable confrère pourrait-il nous dire quels liens de parenté existèrent entre ce détenu si méritant et l'illustre poète, auteur du *Lac* ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Achille Loysel. — Je lis dans un article relatif à l'imprimeur Pagnerre, la phrase suivante :

De 1825 à 1836, le collège de Rouen compta, parmi ses élèves, une pléiade de jeunes gens qui se distinguèrent plus tard dans les lettres et dans la politique Edmond Pagnerre fit partie de cette brillante promotion. Ses condisciples et ses camarades furent notamment Louis Bouilhet, Auguste Vacquerie, Emile Perrin, *Achille Loysel* (ancien président du Conseil de la Seine), Gustave Flaubert.....

Un de nos confrères pourrait il fournir quelques renseignements sur Achille Loysel ? Bien que son nom ne figure point

dans le *Catalogue de la librairie* d'O. Lorenz, a-t-il publié quelque chose ?

CLAUDE.

—

Montcalm. Généalogie. — De son mariage avec Anne Angélique Louise Talon du Boulay, le marquis de Montcalm dont une délégation canadienne vient de glorifier la mémoire, eut cinq enfants :

1° Gilbert-François-Théodat, commandeur de Malte ;

2° Paul-François-Joseph, né en 1756 + 1812 en Piémont, qui avait épousé N. de Levis-Mirepois ;

3° Marie-Louise-Françoise Charlotte, mariée à Jean-Henri, marquis Doria ;

4° Marie-Antoinette, mariée en 1773 à Claude-Charles, comte de Damas, vicomte de Marillac, gouverneur de la Martinique ;

5° Angélique-Louise-Thérèse-Antoinette, née le 30 août 1737 ; mariée à François Charles-Xavier, marquis de Coriolis d'Espinonse, président à mortier au Parlement d'Aix.

Nous possédons la descendance issue de l'union de Marie-Louise-Françoise-Charlotte et de Jean-Henri Doria, sauf celle de Antoinette Charlotte, leur fille, mariée à Jacques-Pierre, baron de Chaléon, conseiller au Parlement de Grenoble.

Nous serions très reconnaissant à nos érudits confrères de nous aider à rétablir la généalogie jusqu'à ce jour des 4 autres enfants du glorieux français ainsi que de la postérité de celle de sa petite-fille, Antoinette Charlotte Doria, épouse de Pierre de Chaléon.

MONTMOREL.

—

Robinet de Laserve, député, sénateur. — Dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1881 (p. 344) il est question d'un Alexandre-Nicolas Robinet de Laserve, né à Paris en 1821 ; député (d'où ?) en 1870 ; sénateur en 1876. Je serais très désireux de connaître les noms de ses père, mère, femme (s'il s'est marié) enfants, avec dates de mariages, décès. Il eut une sucrerie à l'Ile Bourbon en 1840 ; or je sais que naquit à Bourbon, en 1792, un Nicol Robinet, fils de Charles-Jean Robinet de la Serve, lieutenant des milices de l'Ile Bourbon en 1779, régisseur en chef des Traites du Roi à Madagascar en 1787. Le sénateur serait-il fils de Nicol ?

SAINT SAUD.

—

Henri Rochefort et les Rohan-Rochefort. — Dans un article publié dans la *Revue hebdomadaire* du 11 août 1923, M. Max de Maraul dit (dernière page), qu'Henri Rochefort était parent de Charlotte de Rohan-Rochefort, la veuve du duc d'Enghien, exécuté dans les fossés de Vincennes, et que le célèbre pamphlétaire se souvenait avoir été voir quelquefois dans son enfance cette « parente éloignée ».

Cette parenté existait-elle réellement et comment s'établissait-elle (en supposant même qu'H. Rochefort n'appartint que par la main gauche aux Rochefort-Luçay).

CHERUS.

—

Armoiries à identifier : cinq abeilles — Sur un couvert venant d'une famille du Dauphiné ou du Lyonnais : *D'argent à cinq abeilles ou taons ou cigales peut-être.* Couronne de comte soutenue d'un cartouche Louis XIV. Support : à dextre un renard contourné ; à sénestre un castor.

Comte M. DE M. B.

—

Armoiries à identifier ; à une flèche d'argent. — Sur un couvert également venu par héritage d'une famille des Ardennes sans doute : *D'azur à une flèche d'argent mouvant d'un nuage à senestre et traversant un objet(?) rond et brochant sur un arc du même en pal.* Couronne à sept perles sur un cartouche du début du XVIII° siècle.

Comte M. DE la B.

—

Armes d'Héricourt : « De gueules à la potence »... — La ville d'Héricourt (Haute-Saône) porte dans ses armes une potence dont je ne puis discerner le métal dans la reproduction que j'ai sous les yeux.

Quelle est l'origine de ce « meuble » d'un caractère aussi patibulaire ?

SAINT-AUDEMER.

—

Armoiries à déterminer : à la bande de... — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes, que nous

trouvons accolées et qui présentent une certaine ressemblance :

A dextre : *de... à la bande de..., chargé en chef d'une étoile de..., et en pointe d'un croissant de...*

A sénestre : *de.. à la bande de...,chargé en chef d'une fleur de lys de...*

Ces armoiries se trouvent gravées sur une tombe assez usée, située dans l'église de Thoury Ferottes (Seine-et-Marne.

BRENNUS.

—

Les gravures de modes en couleur. — On trouve encore chez les marchands d'estampes des gravures de modes en couleur remontant à la Restauration. Pourrait-on préciser la date du premier journal de modes qui inaugura la publication de ces hors-texte coloriés ? Dr. G.

—

Cornaro vengé. - Au bas d'une grande et belle lithographie de Pirodon, d'après un tableau de Mérino, intitulée : *Le seigneur Cornaro vengé*. il y a ceci, tracé au crayon et signé par Eug. Pirodon : *Souvenir du carnaval au Palais de St-Cloud en 1865*

Le tableau était-il à St-Cloud ? Y a-t-il là une allusion que je ne saisis pas ? Que signifie ce souvenir du carnaval ?

SIMON.

—

Salon de 1824 par Thiers. — Mlle Dosne, entre autres publications destinées à perpétuer la mémoire de son illustre beau-frère et non mises dans le commerce, a eu l'heureuse idée de publier le *Salon de mil huit cent vingt quatre, ou collection des articles insérés au Constitutionnel par M. A Thiers*. Paris, s. d. in-8, de 2 ff. pour le faux titre et le titre, 92 pp.

Le recueil luxueusement composé et tiré sur papier de Hollande, contient ce passage, qu'il ne faut point oublier, où 11 ans avant Baudelaire, Adolphe Thiers rendait justice au génie d'Eugène Delacroix :

Un *massacre des Grecs de Chio*, du jeune Delacroix, qui a tenu et dépassé toutes les promesses données par son tableau du *Dante*, et qui à côté d'une imagination forte se possédant peu encore, nous montre des expressions déchirantes, des groupes admirables et des effets de couleur étonnants.

Le volume ne comporte malheureusement ni indication d'imprimeur, ni date. C'est là, bibliographiquement, une lacune qu'il conviendrait de combler. Quelques amis de l'*Intermédiaire* pourraient-ils nous y aider ?

P. D.

—

La « toilette », de Mme de Pompadour. Dans le tome VI des *Mémoires d'Outre-tombe*, chapitre intitulé « Madame de Coislin », Chateaubriand écrit :

Madame de Coislin avait-elle eu des liaisons avec Louis XV ? Elle ne me l'a jamais avoué ; elle convenait pourtant qu'elle en avait été fort aimée, mais elle prétendait avoir traité le royal amant avec la dernière rigueur. « Je l'ai vu à mes pieds me disait-elle, il avait des yeux charmants et son langage était séducteur. Il me proposa un jour de me donner une toilette de porcelaine comme celle que possédait Madame de Pompadour. — Ah ! Sire, m'écriai-je, ce serait donc pour me cacher dessous ! »

« Par un singulier hasard, j'ai retrouvé cette toilette chez la marquise de Cuningham à Londres ; elle l'avait reçue de George IV et elle me la montrait avec une amusante simplicité ».

Qui pourrait me donner une description de ce meuble et dire si la toilette de porcelaine de la Pompadour existe toujours et où elle est ?

POUNÈKE.

—

Sophie Grévedon. — Le n° 2 des *Cahiers balzaciens*, publiés avec une telle sûreté de goût par M. Marcel Bouteron, contient cette nouvelle restée inédite, jusqu'à ce que les hasards d'une vente ait permis au *Figaro* de l'exhumer : *Les Fantaisies de la Gina*.

La nouvelle est en tous points digne du grand nom de Balzac et d'une singulière originalité Les commentaires de MM. Marcel Bouteron, Paul Jarry, Georges-Emmanuel Lang et Henry Prior en rehaussent le prix. La première page du manuscrit original, fidèlement reproduite en héliogravure, porte cette mention de la main du romancier :

Donné à Mademoiselle
Sophie Grévedon
par son très humble serviteur
de BALZAC.

Ne pourrait on pas avoir quelques renseignements sur la carrière artistique de cette Sophie Grévedon, qui belle sœur de Régnier, de la Comédie Française, devait épouser l'imprésario Eugène Meynadier ?

P. D.

Réponses

—

Le voyage en France du Doge de Gênes sous Louis XIV (LXXXVI, 617). — Le bombardement de Gênes en 1684 et le voyage du Doge en 1685 sont traités avec d'assez nombreux détails dans toutes les Histoires de Gênes, tant italiennes que françaises. XXX pourra spécialement se reporter à l'*Histoire de la République de Gênes* (Edition de Hollande, 1697, tome III, pages 241 à 290) et à l'*Histoire des Révolutions de Gênes* (seconde édition, Paris 1753. Tome III, pages 311 à 353). Ces deux ouvrages anonymes sont, le premier du chevalier de Mailly, le second de Feudrix de Bréquigny. Il a été publié en outre à Lyon, dès 1684 une « Relation historique de tout ce qui a été fait devant Gênes par l'armée navale de Sa Majesté très chrétienne ».

A titre de renseignement, je puis indiquer ici que le Doge s'appelait Francesco Maria Foscari ; les quatre sénateurs désignés pour l'accompagner étaient Giannettino Garibaldi (ou, d'après d'autres auteurs, Gastaldi), Agostino Lomellini, Paride Maria Salvago et Marcello Durazzo. Cinq autres nobles gênois complétaient l'ambassade : Giuseppe Lomellino, Gian Francesco Negrone, Cesare Durazzo, Giovan Ambrogio Doria et Giovan Augusto Centurione.

Le Doge partit le 25 avril, fut reçu à Versailles le 15 mai et fut de retour à Gênes le 19 juin. On a retenu sa fière réponse à un seigneur de la cour de Louis XIV, qui lui demandait ce qui l'émerveillait le plus à Versailles : « C'est de m'y trouver ». Bien entendu, cette anecdote ne figure pas dans les ouvrages cités plus haut, dont les récits gagnent à être confrontés avec des travaux italiens, par exemple les deux suivants :

Filippo Casoni. — *Storia del bombardamento di Genova nell'anno 1684*, éditée par Achille Neri. Gênes 1877.

Gaudenzio Claretta. — Il doge di Genova alla corte di Versailles nel maggio del 1685, dans le *Giornale Ligustico*, année 1885.

CYRNENSIS.

*
* *

On en trouve un récit détaillé dans les Mémoires du Marquis de Sourches. Dans les « Etudes et Fantaisies historiques » de E. Rodocanachi est insérée une relation italienne. M. Fromageot a fait, à ce sujet, une communication intéressante à une séance de la Société des Sciences morales de Versailles il y a une vingtaine d'années.

CURIOSUS.

—

Le manuscrit de Madame Royale au Temple (LXXXVI, 569) — M. J. W. a raison de dire que ce manuscrit a été publié à plusieurs reprises. Le comte de Villèle écrit effectivement à sa femme, le 19 janvier 1817, qu'il lui enverra, par la première voie sûre, la copie de ce manuscrit.

Puis, craignant qu'on n'eût déjà fait imprimer ce précieux document et qu'on en pût abuser ; il ajoute ces mots : « ce qui est déjà arrivé en partie, à ce qu'on dit » (Voir les *Mémoires* du comte de Villèle).

Je possède dans ma bibliothèque la relation, imprimée en 1817 précédant une des éditions des *Mémoires de Cléry* et suivie *d'éclaircissements historiques*, tirés des Registres du Temple, ou fournis par les éditeurs.

FROMM, *de l'Univers.*

*
* *

LXXXVI, 570 : Lire « de la main » et non « des mains ».

—

Le masque mortuaire de Napoléon. Cire du docteur Arnott (T. G., 629, LXXXVI, 570, 629). — Au sujet du masque en cire de Napoléon Ier, moulé à Sainte-Hélène, du 5 au 6 mai 1821, par le Docteur Arnott, lire dans le prochain numéro de *La Revue des Etudes Napoléoniennes* (Félix Alcan, éditeur) un article détaillé de M. René de Vivie de Régie sur ledit masque en cire.

J. DRIVET.

*
* *

La *Revue des Deux mondes*, dans les numéros des 15 juin, 1er juillet, 1er août, 1er septembre, 1er octobre 1921, a publié les souvenirs de Saint-Denis, dit Ali, second mameluck de l'Empereur. Après avoir suivi son maître partout, il l'accompagna à Ste-Hélène et dans le dernier numéro (1er octobre 1921) est le chapitre intitulé :

La mort et les funérailles de l'Empereur. Voici ce que Saint-Denis relate au sujet du masque de l'Empereur (p. 642) :

Dans la matinée, Mme Bertrand ayant eu l'idée qu'il serait convenable qu'on eut l'empreinte de la figure de l'Empereur, un médecin anglais, M. Burton, était allé à la recherche de quelque pierre calcaire propre à faire du plâtre. Le médecin, étant parvenu avec quelque peine à trouver ce qu'il désirait, revint à Longwood avec un peu de mauvais plâtre qu'il avait obtenu de la cuisson.

Dès que le public s'en fut allé, lui et Antommarchi se mirent à l'œuvre. Pour faciliter l'opération, on dégagea le cou de l'Empereur, en ôtant le col et la cravate et en ouvrant la chemise. De plus, on coupa les cheveux qui garnissaient encore le front et les côtés. Il faut dire que les autres cheveux avaient été coupés, après l'autopsie pour être employés à faire des bracelets qui devaient être envoyés à différentes personnes de la famille impériale et suivant l'ordre qu'en avait donné l'Empereur. Malgré la mauvaise qualité du plâtre, Antommarchi et Burton réussirent fort heureusement à tirer le moule d'abord de la face et ensuite de l'autre partie de la tête

Il est très fâcheux que l'on n'ait pas pensé à mouler les mains, lesquelles cependant étaient assez belles pour être conservées

Saint-Denis dit qu'un peu après la mort, quand le jour fut venu, deux ou trois officiers anglais entrèrent dans le salon pour dessiner le profil de la figure de l'Empereur. A chaque moment, ces messieurs s'écriaient avec le sentiment de l'admiration : « Quelle belle tête ! que les traits en sont majestueux ! ». Ils ne tarissaient pas dans leurs exclamations.

L. Lambert des Cilleuls.

—

Médaille en étain de 1848. Général Bugeaud (LXXXVI, 144, 269, 297, 365, 538). — Je ne connais du rôle joué par le général Bugeaud dans la conclusion du traité de la Tafna, ainsi que de son attitude lors du procès intenté au général de Brossard, que ce qu'en ont dit le maréchal de Castellane et le général du Barail. Il se peut que, dans l'affaire des « boudjous », Bugeaud ait agi d'une façon correcte, et, pour ma part, je le désire de tout mon cœur. Mais ce n'est pas l'impression qui se dégage de la lecture des souvenirs des deux officiers généraux susmentionnés, et je renvoie à leurs ouvrages monsieur F. B. d'I., qui pourra s'en convaincre

Quant à l'affaire de la rue Transnonain, elle est due à l'exaspération des soldats sur lesquels les insurgés et leurs femmes faisaient pleuvoir des objets de toutes sortes, voire des meubles, et qui, dans un mouvement de fureur, ont pénétré dans une maison et massacré tout ce qui s'y trouvait, innocents et coupables.

Ce fut là un de ces épisodes douloureux qui se produisent malheureusement trop fréquemment en temps de guerre civile, mais dont les chefs du parti qui se défend ne sauraient être considérés comme responsables. Bugeaud n'a été pour rien dans cette sanglante affaire, Thiers pas davantage. Et pourtant, quoi qu'en dise mon excellent confrère, M. Georges Billard, ce dernier a été violemment attaqué, à propos de ce massacre et à l'occasion des lois restrictives de septembre, qui furent édictées quelques mois après, par les journaux de l'opposition, ainsi qu'il devait l'être, quarante ans plus tard, alors que la répression énergique de la Commune lui valait de la part d'une certaine presse l'épithète de « sinistre vieillard ».

Un bibliophile comtois.

—

La naissance de l'impératrice Marie Alexandrowna, femme d'Alexandre II (LXXXVI, 187, 205, 342, 447, 578). — Les documents extraits des archives des Affaires étrangères par notre très érudit confrère G.P.M. offrent certainement un vif intérêt et ne peuvent que contribuer fort utilement à éclaircir le sujet en question.

Je me bornerai aujourd'hui à appeler l'attention sur un fait qui importe aussi beaucoup au même résultat. Je veux parler de l'inimitié qui existe de longue date jusqu'à présent encore, entre les cours de Carlsruehe et de Darmstadt et qui peut avoir influé considérablement sur le discrédit jeté sur la naissance de la princesse Marie.

Quant au comte dit de *Grancy* que M. de Bacourt dit n'avoir pu identifier, ne s'agirait-il pas d'un membre de la famille de Grancy ? Auguste Louis, Baron de Grancy né le 19 août 1794, décédé le 3 octobre 1871 fils d'un lieutenant-colonel d'un régiment de la Garde suisse du

Roi Louis XVI, était devenu grand écuyer de la Cour grand-ducale de Hesse-Darmstadt. Son frère Adolphe, né en 1805, décédé en 1863, était, en 1857, du temps de Napoléon III, ministre plénipotentiaire de la Cour de Darmstadt, à la Cour impériale des Tuileries.

FROMM, *de l'Univers*.

—

Grenadiers postiches (LXXXVI, 475). — L'excellent ouvrage de M. Léon Hennet sur *les milices et les troupes provinciales* donne l'explication de ce terme et l'origine de ces grenadiers : on créa le 15 septembre 1744 des compagnies de grenadiers fortes de 50 hommes dans les bataillons français de milices. Le 10 avril 1745 on groupa ces compagnies en 7 régiments de grenadiers royaux. (à 1 bataillon de 12 compagnies).

Pour maintenir ces compagnies à l'effectif complet et avec des sujets propres à être grenadiers, on désigna dans chaque compagnie de miliciens, 5 soldats de remplacement, dits « élèves grenadiers ». Louis XV ordonna le 28 janvier 1746 la réunion de compagnies de ces élèves grenadiers et les bataillons de milices avaient une compagnie de grenadiers postiches de 56 hommes. Cette compagnie servait de dépôt de recrues pour les grenadiers royaux. Donc à partir du 1er avril 1746, vingt régiments de grenadiers royaux comprirent 12 compagnies formées : 1° de la compagnie de grenadiers ; 2° de la compagnie de « postiches du même bataillon de milices dont avait été tirée la compagnie de grenadiers en pied ».

La solde était un peu inférieure pour les grenadiers postiches (à 12 sous 6 deniers au lieu de 3 sous). La compagnie à la fin de 1746 était forte de 60 hommes. En 1757 il fut décidé que le régiment des grenadiers de France créa le 15 février 1749 ne se recruterait que parmi les grenadiers postiches. Ces corps furent suivant les circonstances licenciés puis formés à nouveau Le régiment de grenadiers royaux de 1765 sont près des milices qui ont aussi une compagnie de grenadiers provinciaux. On ne parle plus de « postiches ».

PELLEPORT.

***

Voici ce que Bardin nous apprend à leur sujet :

Sorte de grenadiers d'Infanterie Française qui étaient destinés à occuper les places des grenadiers, soit en cas d'absence, soit à mesure qu'il y en avait de vacantes. Ils n'ont jamais joui du sou de grenade, parce qu'ils n'étaient, en quelque sorte qu'en survivance.

Au XVIIIe siècle, il y avait dans les Compagnies de Fusiliers, des Grenadiers postiches désignés à l'avance ; cet usage n'a pas duré.

Il y a eu des grenadiers postiches d'une espèce particulière : c'étaient ceux des Grenadiers Royaux formés en compagnies postiches.

En 1744 les Grenadiers Royaux formaient un corps de dix à douze mille hommes composé de l'ensemble des compagnies de grenadiers des régiments de milice ; pendant les quartiers d'hiver, chaque compagnie rentrait dans le bataillon de miliciens dont elle faisait partie, et en temps de paix, ces Grenadiers ne se rassemblaient qu'au printemps pour manœuvrer. L'ordonnance du 10 avril 1745 forma définitivement en régiments ces compagnies ; ils furent d'abord au nombre de sept, qui ne se composaient chacun que d'un bataillon et de douze compagnies. L'ordonnance du 28 janvier 1746 y attacha les compagnies de Grenadiers postiches qui, dans ces régiments, étaient comme un premier degré ou un lieu de passage obligé qu'on traversait pour devenir Grenadier en pied. Les régiments de Grenadiers Royaux se composaient ainsi de deux bataillons, l'un de Grenadiers en pied, l'autre de Grenadiers postiches ou Grenadiers provinciaux. En 1750, il y eut onze régiments à vingt compagnies, et en 1779, treize régiments à huit compagnies Ces régiments furent supprimés par ordonnance du 4 août 1789.

Le sabre en question appartient bien certainement à ce corps qui, au cours des guerres de la deuxième moitié du XVIIIe s. fit beaucoup parler de lui.

JEAN BRUNON.

***

En 1744 des compagnies de grenadiers furent créées dans les bataillons

de milices. Pour la campagne de 1745 ces compagnies furent formées en 7 régiments de grenadiers royaux. Elles furent surtout composées de miliciens volontaires pour la campagne.

A la fin de la campagne les régiments étaient dissous et les compagnies rejoignaient leurs bataillons. Pour maintenir le recrutement des grenadiers royaux et réunir les élèves grenadiers un décret royal de 1746 créa dans chaque bataillon une compagnie de grenadiers postiches destinées à servir de dépôt de recrues aux grenadiers royaux. De 1750 à 1755 les grenadiers postiches participent aux mêmes assemblées d'instruction que les grenadiers royaux. En 1756 les grenadiers royaux sont à nouveau formés en régiment. Ils servent à ce moment ainsi que les grenadiers postiches de dépôt de recrues pour les grenadiers de France, corps formé avec les compagnies de grenadiers des régiments réformés en 1749 ; mais une ordonnance de 1762 étend ce recrutement aux grenadiers de tous les régiments de France. Pendant la campagne de 1756, quatre des régiments de grenadiers royaux font brigade avec les grendiers de France sous les ordres du marquis de Saint-Pern, inspecteur et commandant des grenadiers de France. L'ordonnance du 27 nov. 1765 supprime le nom de grenadiers postiches. A ce moment, il y a dans chaque bataillon une compagnie de grenadiers royaux et une compagnie de grenadiers provinciaux.

C. N.

*
* *

Décidément, une table générale nous serait bien utile pour éviter de poser des questions déjà résolues.

Je viens de m'en apercevoir au sujet de ma question des « grenadiers postiches ».

Je relis actuellement la collection de l'*Intermédiaire*, depuis 1864 et je suis arrivé à l'année 1901.

Or, je trouve la question posée par J. C. Wigg (XLIV, 385) et les réponses de MM Cottreau, capitaine Paimblanc du Rouil, E. G. et Désiré Lacroix (col. 527 et 528, même année).

Il en résulte que les grenadiers postiches ont bien existé sous Louis XIV et Louis XV

Les grenadiers postiches ou aspirants étaient les soldats parmi lesquels on recrutait les grenadiers — sans épithète — titulaires ou *en pied*. Ceux-ci étaient les soldats d'élite désignés pour les besognes de péril ou d'énergie.

Les compagnies postiches, dit le général Bardin (*Dictionnaire de l'Armée de terre*) furent créées en 1746, pour remplacer les grenadiers retirés l'année précédente des bataillons de miliciens et amalgamés comme grenadiers royaux ; elles entrèrent ensuite elles-mêmes dans les grenadiers royaux en se détachant momentanément de leurs corps.

Il y a lieu, aussi de signaler, à propos des grenadiers postiches, qu'en 1831, il y eut des sergents et caporaux postiches qui portèrent l'insigne du grade, mais ne devaient en toucher la solde qu'après leur titularisation.

SATURNIN MOGE.

—

Le domaine et château de Chambord (LXXXVI, 619). — Notre confrère H. C. M. nous dit avoir « lu qu'un arrêt de cassation ayant force de chose jugée, *avait attribué définitivement à la France, la propriété des domaines et château de Chambord* séquestrés sur le duc de Parme parce que celui-ci, dans la guerre de 1914 avait pris service en Autriche contre la France ».

Tout n'est pas exact.

Un arrêt de cassation n'a pas attribué définitivement à la France la propriété des domaines et château de Chambord, voici l'historique de l'affaire :

Le 22 avril 1915, le Président du Tribunal rendait une ordonnance mettant Chambord sous séquestre.

Le 13 mars 1920 il réunissait, entre les mains de l'administrateur séquestre de Chambord, les séquestres apposés à Paris et à Mantes sur les autres biens du Prince Elie de Bourbon Parme.

Le 21 octobre 1920 le Procureur de la République, à Blois demandait au Président du Tribunal la liquidation des biens séquestrés.

Le Prince intervient alors et, par voie de référé, demande au Président de prononcer la main levée des séquestres dont ses biens ont été l'objet, prétendant être de nationalité espagnole.

Sans examiner la question de nationa-

lité, sa demande est rejetée. Ce rejet est basé sur ce qu'il avait servi comme officier dans l'armée autrichienne où il avait d'ailleurs acquis différents grades, et que par conséquent il devait être considéré comme ressortissant d'une puissance ennemie.

Appel fut interjeté de cette ordonnance qui fut confirmée par arrêt de la cour d'Orléans, 4 janvier 1922.

Le Prince forma un pourvoi en cassation contre cet arrêt, et le 14 mai dernier la cour de cassation rejetait le pourvoi en admettant la thèse établie par le Président du Tribunal et admise par la cour d'appel.

La seule conséquense de cet arrêt est que les séquestres apposés sur les biens du Prince Elie de Bourbon Parme sont maintenus. Mais la cour de cassation n'a pas attribué et ne pouvait pas attribuer Chambord à la France.

Maintenant il appartient au Président du Tribunal de statuer sur la requête du Procureur de la Républiquelui demandant de liquider Chambord, et sur laquelle il avait sursis à statuer, jusqu'après l'arrêt de la cour de cassation.

E. P.

—

Paroisse Sainte-Marine (LXXXVI, 624). — Sainte-Marine, date de 1228.

« C'est dans cette paroisse que se fait par autorité de justice les mariages des filles qui ont failli à leur honneur. On leur donnait un anneau de paille, »

dit,Le Maire,dans *Paris ancien et moderne*, paru en 1685.

« Dix ou douze personnes sont paroissiens de ladicte Eglise en laquelle ils se font dire le service et présentent le pain bénit tour à tour. Ceste église n'est fondée de revenu tellement que s'il s'y faict quelque service autre que celuy cy-dessus mentionné, cela provient des aumônes qui se mettent au tronc : lequel les bons iours est posé en la rüe devant la dicte eglise, »

écrivait dès 1639 dans son *Théâtre des Antiquités de Paris*, le R. P. F. Jacques Dubreuil après avoir dit que les personnes ayant forfait à leur honneur y sont amenées par deux sergents et mariées par le curé avec un anneau de paille.

A la nomination de l'Archevêché de Paris, situé au cul-de-sac appelé Sainte Marine, rue Saint-Pierre-aux-bœufs, quartier de la Cité, dit Sauval, dans son *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, en publiant les lettres de Guillaume III, Evêque de Paris, intervenant dans une querelle entre le curé de Ste-Marine et son chapitre.

Fermée à l'époque de la Révolution, elle fut vendue le 2 mars 1792 et devint propriété particulière. Après avoir été théâtre populaire, Sainte-Marine fut transformée en atelier.

J'ai un dossier sur cette église disparue aujourd'hui une tante du fondateur de Montréal, Canada, Geneviève de Chomedey ayant été une bienfaitrice de Ste Marine en 1648. Je me ferais un plaisir de le communiquer à l'intermédiairiste E. P.

JEHAN DE PARIS.

*
* *

L'église de St-Marine était située dans la ruelle ou cul-de-sac Ste Marine, dans la Cité, qui donnait dans la rue Saint-Pierre aux Bœufs. Voici ce qu'écrivaient à son sujet en 1844 les frères Lazare dans leur *Dictionnaire des rues de Paris*.

Il est fait mention de l'église Ste-Marine pour la première fois, en l'année 1036, dans un acte en vertu duquel Henri Ier fait don de cette église à Imbert, évêque de Paris Les personnes qui avaient été condamnées à se marier par le tribunal de l'officialité recevaient la bénédiction nuptiale dans cette église. Le pasteur exhortait les époux à vivre en bonne intelligence : il les conjurait de sauver par une conduite plus régulière, l'honneur de leur famille, et il leur passait au doigt un anneau de paille qu'on brisait ensuite ; c'était un emblème expressif de la fragilité des liens qu ils avaient contractés sans l'aveu de la religion et de la société. Cette église qui contenait une superficie de 62 m 75 c fut supprimée en 1790 et vendue comme propriété nationale le 2 mars 1792. L'église Ste-Marine existe encore aujourd'hui et sert d'atelier de peinture. Cette propriété porte aujourd'hui le n° 6.

Dans cette église était enterré le lieutenant-civil François Miron, mort le 4 juin 1609.

La rue St-Pierre-aux-Bœufs a été absorbée en 1837 par la rue d Arcole, et l'impasse Ste Marine a disparu à cette époque. L'église, qui était reliée par un passage à la rue du Cloître Notre Dame, a subsisté jusqu'en 1865.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Nicolas de Blégny (LXXXVI, 192). — On trouve quelques détails biographiques sur ce personnage dans le tome VI de la « *Nouvelle Biographie Générale* », éditée par Firmin-Didot ; mais nous ignorons tout de sa famille.

Le 22 avril 1758, *Claude-Gabriel de Blégny*, bourgeois de Paris, fut inhumé en l'église St Séverin ; il laissait des fils avocats au Parlement et une fille qui avait épousé Mᵉ Le Roux, greffier des Audiences du Châtelet.

Le 26 août 1772, *Claude-Nicolas de Blégny*, gentilhomme de la Vénerie des Toiles de Chasse du Roy, seigneur du Ratelet, du Fougeoy et de la Motte Courtefonds obtenait le règlement de ses armoiries par d'Hozier.

Il nous a été impossible jusqu'à présent de déterminer la parenté, si parenté il y a, de ces deux derniers personnages avec le chirurgien du XVIIᵉ siècle.

UN BELLIFONTAIN.

—

Aimé Bonpland (LXXXVI, 429, 551). — Le naturaliste Bonpland est mort le 11 mars 1858 à Restauracion. Uruguay, où ses enfants l'avaient conduit ; âgé de 84 ans, étant né à La Rochelle, le 28 août 1773.

Voir sa biographie :

« Aimé Bonpland, médecin et naturaliste », par le Dʳ E. T. Hamy, membre de l'Institut E. Guilmoto, éditeur, publiée vers 1906, page XCII. B. DE S.

***

Sans rentrer dans des détails qui seraient trop longs, sur la vie si scientifique et si mouvementée de cet illustre personnage, je tiens seulement à répondre aux questions posées sur le fait de savoir s'il était rentré en France dans les derniers jours de son existence, ou s'il était réellement mort le 4 mai 1858 dans la République Argentine

Un de nos aimables collaborateurs « Aceite » nous a communiqué un extrait de l'*Illustration* du 21 août 1858 qui établit que Bonpland est bien décédé en Amérique. Mais je crois encore mieux faire en disant à nos lecteurs que la question a été tranchée de la façon la plus formelle et la mieux documentée par notre grand savant, le Dʳ Hamy, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, Professeur au Muséum, Président de la Société des Américanistes de Paris Celui-ci a, en effet, publié peu de temps avant sa mort, avec ma collaboration, celle des Sociétés savantes de La Rochelle, celles de l'Afas et de M. le duc de Loubat, chez l'éditeur Guilmoto à Paris, un ouvrage in 8° de 300 pages, intitulé : « Aimé Bonpland, médecin et naturaliste, explorateur de l'Amérique du Sud, sa vie, son œuvre, sa correspondance, avec un choix de pièces relatives à sa biographie, un portrait et une carte ».

On y voit 96 pages consacrées à la vie et à la carrière scientifique d'Aimé Bonpland, où M. le Dʳ Hamy, avec sa science si appréciée, nous fait connaître ce personnage de haute valeur, et nous y apprend que les dernières années de son existence se sont bien passées dans la République Argentine, et qu'il y est mort le 11 mars 1858, à Restauracion, où ses enfants l'avaient conduit.

Cette biographie importante et accompagnée ensuite de toute une série de sa correspondance, empruntée notamment à la Bibliothèque de La Rochelle dans le manuscrit nº 617, provenant d'un généreux don de mon confrère et ami, l'archiviste-paléographe Adolphe Bouyer, suffira largement à faire connaître ce remarquable personnage à tous les curieux qui s'y intéresseront.

GEORGES MUSSET.

—

François Joseph Guillaume Bruslon (LXXXVI, 571). — Une grave erreur typographique dont je viens seulement d'avoir connaissance a complètement déformé le nom de cet ecclésiastique et rendu ma question inopérante. Il faut lire *Bruslon* et non pas *Breslan*, comme on l'a imprimé, sans que j'aie reçu épreuve.

H. B. D.

—

La famille Buade de Frontenac (LXXXVI, 477, 584). — Sur le grand gouverneur canadien Frontenac, il convient d'abord de citer les deux volumes de Francis Parkman : *Le comte de Frontenac* et *l'Ancien Régime au Canada* (nou traduits. Londres, Macmillan).

Je note ensuite :

— Abbé Gosselin : « Un épisode de l'histoire du Théâtre au Canada 1694 ». *Tran-*

saction de la Société Royale, 2e série, t. IV, pp. 53-72 (1899).

— Ernest Myrand, *Le comte de Frontenac et ses amis* (Québec, Dussaulx et Proulx, 1902).

— T. P. Bédard, *La comtesse de Frontenac*, 1632-1707 (Lévis, Pierre-Georges Roy 1904).

— Cyrus Townsend Brady « Le comte de Frontenac, sauveur du Canada », (*The Captain*, mars 1903).

— Lesueur, *Le comte de Frontenac* (Torento, Morang, 1906).

Je crois que le savant archiviste en chef du Dominion, le Dr Arthur G. Doughty, s'est occupé aussi de la comtesse de Frontenac, dont il désirait retrouver le portrait ; mais, si son livre a paru, je n'en connais pas l'indication.

D'une façon générale, pour tout ce qui concerne notre ancienne colonie, consulter la *Revue des Publications relatives au Canada* (en anglais), publiée par l'Université de Toronto, de 1896 à 1920. Elle s'est transformée depuis lors en une autre revue dont je ne sais rien.

OLD NOLL.

***

M. Pierre dont les études sont si précises dit que la châtellenie de Palluau passa de la famille de Buade vers 1660 dans les mains de Jacques de Clérembault, marié à Louise de Villepied.

Le Nobiliaire universel de Saint Allais, édition de 1816, signale Jacques de Clérembault, père du maréchal, comme époux de Louise de Rigaud de Millepieds (et non Villepied).

Jacques, d'après Saint-Allais, est mort en 1631. Il aurait donc acquis Palluau à une époque antérieure à 1660.

En outre il aurait, toujours selon Saint-Allais, eu Palluau du Duc de Rouannais et non des de Buade.

Sans avoir aucun élément justifiant les allégations de Saint-Allais, j'ai pensé que M. Pierre trouverait un petit intérêt dans la comparaison de ces divergences.

C. D. L.

—

Mlle de Charolais (LXXXV, 956 ; LXXXVI, 310). — Ce portrait serait du sieur Gobert, peintre du roi. Il est reproduit dans le volume de M. Gaston Duchesne : *Mademoiselle de Charolais, procureuse du Roi* (Paris, H. Daragon, 1909 ; in-8).

P. D.

—

Un domicile de Mlle Clairon (LXXXVI, 571). — L'hôtel loué à Mlle Clairon par les théatins devait être dans le voisinage immédiat du couvent qu'occupaient ceux-ci sur le quai qui a porté leur nom avant de prendre celui de Voltaire. Ce couvent, assez considérable, s'étendait sur un espace compris en partie entre le quai, la rue de Beaune, la rue de l'Université et celle des Saints-Pères ; l'entrée en était au n° 15 actuel du quai Voltaire mais l'établissement avait aussi une façade sur la rue de l'Université, là où est le n° 26.

Les bâtiments conventuels, devenus propriété nationale, furent vendus le 19 frimaire an VI, et, en 1800, l'église devint une salle de fêtes. Le couvent et ses dépendances furent démolis en 1822, et leur emplacement est actuellement occupé par les immeubles du quai Voltaire portant les nos 15, 17, 19 et 21. Il n'en reste donc plus grand'chose, si toutefois, ainsi que je l'ai entendu dire, il en existe encore quelques vestiges entre les maisons de la rue de l'Université et ceux du quai. Aussi paraît il difficile de déterminer l'endroit exact où s'élevait l'hôtel qu'aurait occupé, avant la Clairon, la comtesse de Montesson.

G. P. M.

—

Les sieurs de Cressonsac et de Savigny (LXXXVI, 431). — Le régiment de Rosnyvinen, créé sous Louis XIV, en octobre 1691, pour le maréchal de Noailles, dont il portait le nom, devint Montfort en 1719, Péquigny en 1721 et Rosnyvinen en 1733, son colonel étant le marquis de Rosnyvinen. Il comprenait un bataillon. Il avait pour uniforme : habit blanc, parements rouges, boutons d'étain plats bordés et chapeau bordé d'argent.

(Cf. *Abrégé de la carte militaire de France*, par Leman de la Jaisse, Paris, 1731-1742. 7 vol. in-12).

OLIS.

—

Familles Daldar, de Melville et Le Vasser de Courdy (LXXXV, 716, 830). — En ce qui concerne la femme

de *Louis Joseph de Rochechouart*, seigneur de la Brosse et de la Saussaye, je me demande si le *Père Anselme*, *Potier de Courcy*, et le *Comte de St Saud* ne commettent pas d'erreur sur l'orthographe de son nom.

Ne serait elle pas une demoiselle *Le Vasseur de Cougnée*, famille bien connue de Touraine, dont plusieurs membres furent reçus à la *Maison Royale de Saint-Cyr* ?

UN BELLIFONTAIN.

—

La descendance de Dupleix (LXXXVI, 333 ; LXXXVI, 635). — Qu'est devenue la veuve de Dupleix après la mort de ce dernier en 1763 ? N'a-t-elle pas épousé un chevalier de Moracin ?

Dans l'article de Jean Henry, du dernier numéro de l'*Intermédiaire*, il n'est pas parlé de Duval d'Epremesnil qui, dans tous les dictionnaires biographiques, est donné comme gendre de Dupleix et a laissé une descendance ?

S. P. Q. R.

—

Madame Elliott et ses ouvrages (XXI, 487) Cette question, restée depuis tant d'années sans réponse, redevient « d'actualité » : les journaux annoncent, en effet, que le comte Carton de Wiart publiera prochainement, dans les Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, un travail consacré aux efforts que fit, au cours de la Révolution brabançonne, le duc d'Orléans — Philippe-Egalité — pour obtenir la souveraineté des provinces belgiques soulevées contre l'Autriche. Il y étudiera notamment, nous dit on, « le rôle d'une belle aventurière du nom de Grace Dalrymple Elliott, chargée à Bruxelles de « chauffer la candidature du duc ».

J'ignore, naturellement, quelles révélations nous apportera M. Carton de Wiart, qui a déjà mentionné la « grande Dally » dans un beau roman historique, *Les Vertus bourgeoises*, et dans une étude de la *Revue générale*.

Mais j'ai donné naguère dans le *Soir*, de Bruxelles, de longs extraits du seul ouvrage qu'on connaisse de Mme Elliott : *Journal of my life during the French Revolution*, avec quelques notes biographiques résumant les indications de miss Bentinck, la petite-fille de l'auteur, laquelle publia le *Journal*, à Londres, en 1859.

Des recherches ultérieures m'ont démontré que ces notes ne sont point d'une grande exactitude.

Je crois pouvoir, dans l'*Intermédiaire*, fixer aux environs de l'année 1755 la naissance de Grace Dalrymple. Elle était la plus jeune fille d'un avocat renommé d'Edimbourg, Hew Dalrymple, et épousa en 1771 un médecin très riche, célèbre aussi, sir John Elliott (1736-1786). Dès 1774, elle se laissa enlever par lord Valentia : le mari obtint le divorce, avec 12.000 livres sterling de dommages-intérêts. Grace eut alors de nombreux adorateurs, dont le prince de Galles, le futur George IV, à qui elle attribua, sans protestation du prince d'ailleurs, la paternité d'une fille qu'elle mit au monde en 1782 (et qui épousa en 1808 lord Charles Bentinck).

Deux ans plus tard, elle rencontra à Londres le duc d'Orléans, devint sa maîtresse, et le suivit à Paris. En 1790, elle alla, semble-t-il « travailler » pour lui à Bruxelles.

Elle retourna la même année à Paris et fut mêlée, beaucoup moins toutefois que ne le dit son *Journal*, aux événements de la Révolution française. Ayant échappé au sort tragique qui fut celui de Philippe-Egalité, elle connut Bonaparte, elle revit en Angleterre le prince de Galles . Et elle revint mourir en France, à Ville-d'Avray, le 16 mai 1823.

Le *Journal* de Mme Elliott, écrit longtemps après les faits qu'il relate ; est plein d'exagérations et d'erreurs ; il semble d'ailleurs que nous n'en possédions qu'un texte mutilé et arrangé par miss Bentinck. Il fut traduit en français par le comte de Baillon, et cette traduction eut plusieurs éditions à Paris ; la dernière, très légèrement modifiée, parut dans la collection de Mémoires de Barrière en 1862, avec les *Souvenirs* de lord Holland. Le livre, d'un vif intérêt certes, ne mérite point, cependant, tous les éloges qu'en firent le comte de Jarnac dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1859 et Sainte-Beuve dans le *Moniteur* du 27 mai 1861.

Une lettre de R. Bentley publiée le 28 janvier 1859 par le *Times*, es *Letters* d'Horace Walpole, le *Journal* de Thomas

Raikes, les *Diaries* de lord Malmesbury; une notice de J G. Alger dans le *Dictionary of national biography*, permettraient de compléter la biographie de Grace Darlymple. Parmi ses portraits, je me bornerai à signaler celui que fit d'elle Gainsborough (voir le *Catalogue* des tableaux du duc de Portland, Londres, 1894, page 155,et l'ouvrage de Mrs Arthur Bell : *Thomas Gainsborough*, Londres, 1897, p. 78), et aussi la miniature de Richard Cosway dont une reproduction orne,en frontispice, de nombreux exemplaires du livre de Mme Elliott.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Marquise de Favras (LXXXVI, 296, 374,439,532,593). — *Erratum* : Le dernier numéro de l'*Intermédiaire*,colonne 593,me fait dire que la marquise de Favras fut arrêtée le 28 décembre 1779, j'avais bien écrit, selon mon brouillon, 1789, date exacte.

L. LAMBEAU.

—

Famille Genesteix (LXXXVI, 380, 491). Je remercie M. Brondineuf de son aimable communication. Malheureusement, je ne puis me procurer, dans la ville où je réside le tome IV du Dictionnaire de Beauchet-Filleau. Si la notice sur la famille Génesteix qui y figure est courte, peut-être M Brondineuf aura-t-il l'obligeance de la communiquer à l'*Intermédiaire* P. BESNIER.

—

Famille Gigault de Bellefont (LXXXV,671,883). — En réalité, son nom patrimonial est tiré de la seigneurie de *Bellefond* (et non « Bellefontaine ») dans la paroisse de Montgivray, près de la Châtre (Indre),qui passa aux Gigault par le mariage (1485) d'Hélion avec Jeanne de Grassignon, dame de Bellefond, fille de Jean, écuyer, seigneur de Bellefond :

1° Je remarque que le P. Anselme (*Grands officiers*,VII, 596) fait de l'Abbesse des Bénédictines de Rouen et de la Prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques à Paris — ordres religieux qui, du reste, n'avaient ensemble rien de commun — deux personnes différentes, sœurs l'une de l'autre.

2° et 3° L'*Annuaire de la Noblesse de France*, année 1894, p. 285, donne de cette famille une généalogie où l'on trouve que la branche du maréchal « s'est éteinte en la personne de Charles-Bernardin-Godefroy, décédé en 1747 *sans postérité* ».

Inutile donc de rechercher les prénoms de son prétendu fils. Mais elle établit, d'autre part, que cette famille a encore d'assez nombreux représentants.

PIERRE.

—

Famille de la Marinière et Lemarinier ou Marnier (XLIX à LII). — Aux détails donnés en 1904 et 1905, s'en ajoute-t-il d'autres depuis ?

J. D'H.

—

Famille de Maupassant (XXXV, 191, 505, 650 ; XXXVIII,402, 706, 818 ; XLIX, 562 ; LXIX, 861 ; LXXXVI, 476). — Cette question a déjà été copieusement traitée dans l'*Intermédiaire*. Des réponses données il semble résulter que la famille de l'auteur de *Bel Ami* n'aurait que le nom de commun avec celle à laquelle appartenait Jean-Baptiste de Maupassant, cité par notre confrère L. I., et qui serait encore représentée de nos jours. Toutefois, une communication signé *Renaud d'Escles* (20 avril 1904) sollicite des renseignements sur Mme de Maupassant, née La Marche, « ancêtre de Guy de Maupassant ».

Le « Tout Paris » de 1918 mentionne le comte de Maupassant et la comtesse, née Barthélemy, rue de Monceau, 69.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Lambert Michel, musicien du XVIIe siècle (LXXXVI, 572). — L'Intermédiaire a eu à diverses reprises l'occasion de s'occuper de ce célèbre musicien, notamment en 1906 et en 1917.

Michel Lambert naquit en 1610 ; les uns lui donnent,comme lieu de naissance, Vivonne en Poitou, les autres avec Tallemand des Réaux, Champigny-sur-Veude en Touraine. Il mourut à Paris en 1696.

Pour tous renseignements complémentaires et références voir l'*Intermédiaire* LIII, 223, 417, 469, 533. — LXXV, 509. — LXXVI, 210, 306.

T. O' REUT.

Famille de Mouncie (LXXXVI, 524, 598). — La famille « de Mouncie de Trye », normande d'origine, qui d'après M. de Visé, émigra vers 1100 en Angleterre, serait-elle l'illustre maison de Trie, qui tirait son nom de Trie-Château (Oise, canton de Chaumont) ? Les Trie ont acquis la seigneurie de *Moucy* en Beauvaisis, aujourd'hui Mouchy-le-Châtel (Oise, canton de Noailles), dans la seconde moitié du XIIe siècle, par le mariage d'Enguerrand de Trie avec Eudine, fille et héritière de Dreux, seigneur de Mouchy.

Il ne semble pas que les seigneurs de Trie et de Mouchy se soient jamais établis en Angleterre

Les armes de cette maison sont *d'or à la bande d'azur.*

Voir l'*Histoire généalogique* du Père Anselme, t. VI, p. 661 et suiv.

Il serait intéressant de savoir :

1° Sur quelles preuves on s'appuie pour rattacher les Mouncie anglais à une famille normande, émigrée vers 1100.

2° Où l'on a trouvé qu'aux Croisades, la bannière de cette famille « passait avant celle des Montmorency » ;

SAINT-VALBERT.

*
* *

En 1897 il existait à Neuilly (Seine) 11, rue du Marché, un vicomte Louis Thornton de Mouncie, qui portait *d'argent au chevron de sable.*

J'ignore si ce personnage existe toujours.

Notre confrère aurait peut être des renseignements plus précis en écrivant à l'adresse indiquée ci dessus.

GARIN.

—

Famille Porry (LXXXVI, 572). — Voici l'article du nobiliaire d'Arvefeuil relatif à cette famille :

Porri Le Roi Louis le Grand accorda des lettres d'annoblissement au mois de décembre 1701 à Pierre Porri de la ville de Marseille. Elles furent enregistrées aux Archives de la Chambre des Comptes de Provence le 23 février de l'année suivante. (Registre sæculum, fol 172). Ses descendants continuent la noblesse.

Armes : *D'azur à une fasce d'hermine.*

MÉJANES.

Famille de Reiset (LXXXVI, 382, 495, 600). — Je puis ajouter quelques ouvrages à ceux qu'ont cité mes confrères donnant des renseignements généalogiques sur la famille de Reiset, malheureusement mes livres et mes papiers ont été tellement dispersés lors des bombardements de Vic-sur Aisne que la liste est forcément incomplète :

L'*Alsace noble* par *Ernest Lehr*, suivi du patriciat de Stasbourg *Statt Meister* et *Ammeaister* 3 volumes, notice Reiset t. III, pages 34 à 39, armoiries tome II, familles nobles non princières. Berger-Levrault, 1870, éditeur. Gr. in-4°.

Armorial général de France, par Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny continué par Lambert de Montoizon, XIVe volume, gr. in-4°. imprimerie Daigre, 16 pages de notice Reiset.

L'*Alsace illustrée*, par *Schœpflin*, traduction de Ravenez, tome IV, page 120, t. V, p. 129, à Mulhouse, 1852.

Annuaire de la noblesse par *Borel d'Hauterive*, année 1852, 1875, 1893.

Dictionnaire des familles nobles d'Alsace, par Spitzman, imprimeur à Rixheim, pages 539 à 543.

Le Blason héraldique par Gheusi, 1892, Paris, Didot.

Armorial général de France, par d'Hozier, 1697.

Armorial de Saint-Allais, supplément.

Armorial Français, par de Morthomier pages 52 à 59.

Devises et cris de guerre, par de Champeaux, pages 234. Lamarche, édit. 1890.

Armorial de la Noblesse, par Didot, dernier registre, gr. in 4°.

Etat présent de la noblesse, année 1912.

Annuaires de la Noblesse, Bachelin-Deflorenne.

Le Reiset dont parle M. H. de L. et qui était lieutenant dans un régiment suisse est François-Antoine-Xavier-Joseph, né en 1753 qui fut garde du corps de Louis XVI, gouverneur de la place de Valençay. Mme d'Oberkirsch parle de lui dans ses mémoires.

Vicomte DE REISET.

—

Le miniaturiste Richard (LXXXVI, 526). — Bien qu'il ait failli diriger l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, Théodore Richard n'est un pas « peintre miniaturiste et

paysagiste *de Paris* » comme le suppose l'auteur de la question. Il naquit à Millau (Aveyron) le 24 novembre 1782, d'une ancienne famille de robe. Il fut l'élève de Victor Bertin, d'Ingres, d'Aubry et le maître de Brascassat, de qui il disait : *C'est mon plus bel ouvrage*. Il a laissé plus de trois cent cinquante tableaux. Le musée de Bordeaux possède de lui : trois *Paysages* et *Un troupeau en marche* ; le musée d'Orléans : *Une forêt dans la campagne, pâtres et troupeaux de chèvres* ; celui de Montpellier : *Une ferme aux environs de Pau* ; celui de Toulouse : *Les bûcherons*, *L'abreuvoir* et des dessins à la sépia : *Etudes de chêne* Richard mourut à Toulouse le 10 décembre 1859.

Cf. Emile Négrier : *Artistes vivants du midi. Richard peintre paysagiste* (Toulouse, 1857).

RENÉ GROOS.

—

Horace Vernet. Prise de la Redoute Kabrunn (LXXXVI, 288). — MM. Jouy et Jay dans leur ouvrage : *Salon d'H. Vernet, Analyse historique et pittoresque des 45 tableaux exposés chez lui en 1822*, Paris. Ponthieu, 1822, décrivent minutieusement la *Redoute de Kabrunn* qui parut à ce salon sous nº 29 [opus. cité pp. 114-117].

Il est même curieux de lire ces lignes qui citent le tableau comme type du « mouvement en peinture » dans l'œuvre de H. Vernet.

On trouve dans les comptes du peintre, le 15 juillet 1822 :

Reçu de Jazet pour permission de gravure lithographique : 1000 fº.

[Cf. *Les Vernet*, par A Dayot. Paris, 1898 ; p. 203]. Cet article doit sans doute se rapporter à la gravure de la « Redoute Kabrunn » puisque celle ci porte :

Horace Vernet pinxit 1822. Jazet, sculpt.

Les dates du moins coïncident étrangement.

Enfin, un article paru, en 1897, sous la signature d'Ariste Dody et intitulé : *Un héros oublié... de Chambure* place le tableau à Versailles, dans la galerie des Batailles... Mais y a t-il jamais réellement été exposé ?

La *Redoute Kabrunn* pourrait être également dans la famille du colonel dont il existe encore des descendants.

H. Vernet ne se borna pas à la *Redoute Kabrunn* ; Le « Catalogue de l'œuvre lithographiée de J.-E. Horace Vernet », Paris 1826 cite, p. 8, un portrait du colonel Chambure par Singry, surmontant une petite gravure qui représente le même fait d'armes de Dantzick On lit en marge de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale :

La vignette seule a été lithographiée par H. Vernet.

Un portrait du colonel Chambure, donné récemment au Musée de l'armée est également du même peintre. Même sujet de Kabrunn traité en gravure dans *Victoires, conquêtes.. des Français de 1792 à 1815*, par une Société de militaires et de gens de lettres, Paris, 1817, t. XXII, p. 181. A citer enfin un portrait du colonel par Langlois [Cf. *Bibliographie universelle*, de Richard] et dont je ne sais où il se trouve.

Si donc la *Redoute Kabrunn* n'est à Versailles — et j'en doute — elle doit être dans la famille du colonel Chambure...

S. P.

—

Noblesse de Charles X (LXXXVI, 337, 460, 601). — J'avoue humblement ne pas partager, pour les publications du vicomte Révérend, l'enthousiaste Confiance plénière de l'érudit Bibliophile comtois et de mon savant et excellent ami M. le comte de Saint-Saud. J'ai constaté si souvent de si nombreuses erreurs. de si fâcheuses confusions généalogiques et autres dans ces ouvrages, y compris l'*Annuaire de la Noblesse de France*, que je partage à leur endroit le scepticisme d'O. N. J. j'en suis arrivé à la conviction absolue qu'un contrôle très sérieux s'impose à leur endroit. Il n'est pas permis de douter que le labeur fourni par l'auteur ait été considérable. Mais il me parait avoir trop fréquemment admis, sans vérifications suffisantes, les indications qui lui étaient fournies sans doute par des intéressés.

Quant aux Registres du Sceau de France, il me semble bien qu'ils ont été déposés, par le Ministère de la Justice, aux Archives Nationales, il y a un certain

nombre d'années déjà Mais les Archives ont la seule mission d'en assurer la conservation, sans pouvoir en donner communication au public, qui doit toujours s'adresser au Ministère compétent. Cette nécessité rend exacte pratiquement, en fait, l'observation de M. Jean Henry, celui ci a également raison au sujet du Conseil d'Etat et de la règle qu'il suit immuablement, depuis un certain temps, en ce qui concerne les particules dans les adjonctions de noms. J'en ai eu des exemples tout récents encore.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

***

Puisque notre confrère demande autre chose que Révérend, qu'il aille à la Bibliothèque Nationale, sous la cote L⁴ m 175, il trouvera un volume de M Henri Cousin : *Des noms de noblesse et des titres nobiliaires depuis la Révolution* qui lui donnera d'assez nombreuses indications.

Il apprendra, par exemple, que, de 1815 à 1830, il fut créé 17 ducs ; 70 marquis ; 83 comtes ; 62 vicomtes ; 225 barons, et 785 simples nobles.

G. DE LA VÉRONNE.

***

Les archives nationales ont reçu, il y a 15 ou 20 ans, du ministère de la justice, un important versement de documents concernant les collations de titres et les lettres de noblesse accordées par les Bourbons, au XIXe siècle.

Je ne sais si ces documents sont « communicables » au public.

O. L. F.

—

Ex-libris à identifier : tête humaine (LXXXVI 384, 502). — *Vivit post funera Virtus* est la devise de la ville de Vertus, en Champagne.

Baron DE BAYE.

—

A quel âge Victor Hugo fut-il décoré de l'ordre du Lys ? (LXXXVI, 572). — L'ordre du Lys, créé le 26 avril 1814, par Monsieur, comte d'Artois, pour récompenser le dévouement des Gardes nationaux, fut, dès l'origine, distribué à profusion.

On lit, dans les *Souvenirs d'un médecin de Paris*, du Dr Poumiés de la Siboutie, (Plon-Nourrit, 1910) :

On créa l'Ordre du Lys, dont les insignes étaient une fleur de lys d'argent suspendue à un ruban blanc. La rancune des gens ne tint pas contre cette décoration.

Tous ceux qui la demandèrent l'obtinrent. On en vint même à remettre des brevets en blanc, tout signés.

...... Les jeunes gens, dans cette circonstance, se montrèrent plus raisonnables que leurs pères ; je n'ai pas vu cinquante étudiants pour porter le lys.

Tous les mémoires sur la Restauration, et ils sont nombreux, s'accordent pour constater que la décoration du lys fut distribuée à tort et à travers même à de tout jeunes gens et à des enfants, et, de ce fait, presque aussitôt déconsidérée.

Il est donc très probable que Victor Hugo et ses frères Eugène et Abel obtinrent le droit de porter l'ordre du Lys.

Victor Hugo, comme le dit M. Barthou, a donc pu se rendre à une cérémonie de Notre-Dame avec Adèle Foucher, qui fut bientôt sa fiancée et devint ensuite sa femme.

SATURNIN MOGE.

***

Quelque surprenante que la chose paraisse, il est exact que « l'enfant sublime » reçut en 1814 — donc à l'âge de douze ans — l'Ordre du Lys. En relatant le fait, M Barthou n'a fait que rapporter ce que Mme Victor Hugo a écrit à ce sujet dans *Victor Hugo raconté* (I. p. 252).

Le jour de son entrée [à Paris] le comte d'Artois envoya par ordonnance au fils d'une si bonne royaliste [Mme Hugo la mere] la décoration de l'Ordre du Lys... Une solennité se préparait à Notre-Dame. La famille royale devait s'y rendre en pompe pour entendre une messe d'actions de grâce. Mme Hugo était en quête d une fenêtre d'où elle put voir défiler le cortège ; M. Foucher en trouva une et lui en offrit la moitié. Les deux familles partirent ensemble, en grande toilette. Le temps était beau, on alla à pied. Victor donna le bras à Mlle Adèle. *Il était radieux d'avoir un lys à sa boutonnière et une « femme » à son bras.*

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

M. Barthou est certainement dans le vrai pour Victor Hugo. L'ordre du Lys, ruban de moire blanche, fleur de lys en argent avec couronne royale a été remis à nombre d'enfants au début de la Restauration, alors que tous les officiers royalistes non

décorés de l'ordre de St-Louis réclamaient cette distinction avec d'autant plus d'empressement que beaucoup d'entre eux s'étaient ralliés à l'Empire ; l'Ordre du Lys était la manne trop libéralement répandue dans toutes les classes partout où Louis XVIII et le Duc d'Angoulême avaient passé, avant et après les Cent Jours. Un de mes oncles, né en janvier 1805, s'était vu octroyer à Haguenau, vers 1815, la jolie décoration que je ne vis du reste jamais, dans la brochette qu'il portait aux cérémonies officielles étant, il est vrai, Député au Corps Législatif. V. C.

***

La décoration de l'Ordre du Lys accordée aux tout jeunes gens, comme Victor Hugo et ses frères, âgés d'une douzaine d'années seulement, n'avait rien d'anormal. Je puis citer l'exemple d'un aïeul, né le 29 mars 1802, et décoré de l'ordre du Lys, le 27 octobre 1814.

René M.

***

J'ai sous les yeux deux lettres de nominations : l'une, de par le Roi et signée par le Ministre de la guerre, comte Dupont, autorisant le destinataire à porter la décoration du *Lys* (25 novembre 1814) ; l'autre, de par les ordres du duc de Berry et signée par le chevalier de Fontanes, autorisant le bénéficiaire à porter sa décoration de la *Fleur de Lys*, (20 septembre 1814). Cette dernière autorisation était donnée à mon père, alors âgé de *4 ans et 2 mois*, étant né le 10 juillet 1810

L'enfant d'après le récit qu'il m'en fit lui même bien des années après, fut très fier d'abord de porter son insigne, puis ensuite fort désappointé d'apprendre que ce n'était pas à sa décoration, mais bien à l'officier supérieur qui le promenait ; que les factionnaires rendaient les honneurs militaires.

Y a-t-il lieu de faire une distinction entre *Lys* et *Fleur de Lys* ? Je ne le crois pas. Dans ce cas, rien d'étonnant à ce que Victor Hugo ait pu, à 12 ou 13 ans, orner sa boutonnière de la décoration dont il s'agit.

G. Ab.

—

Le crucifix janséniste (T. G., 252 ; LXXXVI, 570). La question des christs « aux bras étroits » a été traitée dans l'*Intermédiaire* à deux reprises différentes, en 1880 et en 1892, d'une façon assez complète pour que le sujet puisse être considéré comme épuisé.

G. P. M.

***

Les Jansénistes, qui se plaisaient singulièrement à interpréter à la rigueur le profond mystère du dogme de la prédestination, faisaient profession de croire que Notre Seigneur Jésus Christ ne serait point mort pour tous les hommes ; c'est pourquoi ils affectaient de ne pas le représenter, sur la croix, les bras étendus, comme pour embrasser l'humanité entière.

H. de L.

***

Visitant, il y a plusieurs années, avec la *Commission du Vieux Paris*, l'ancienne Abbaye de Port-Royal de Paris, aujourd'hui *la Maternité*, sous la conduite, de M. Gazier, le célèbre historien des Jansénistes, je lui posai justement la même question :

— Qu'y a-t-il de vrai, mon cher maître, dans cette légende, qui prétend que les Jansénistes avaient adopté un crucifix n'ayant pas les bras en croix, mais les élevant au-dessus de sa tête, et les mains se rejoignant, ou à peu près ?

— Ce n'est qu'une légende sans fondement, me répondit l'illustre professeur, mais enfin elle existe, et j'ai publié un article à ce sujet.

J'avais bien pris, alors, note de la référence de l'article rédigé par M. Gazier, mais, hélas ! je ne la retrouve pas.

Lucien Lambeau.

***

Le « Crucifix janséniste » est une pure légende, comme l'a démontré A. Gazier, dans la *Revue de l'Art chrétien* 1910. C'est ce même Gazier, ancien professeur à la Sorbonne, qui fut un des derniers fidèles de l'hérésie janséniste, et qui a publié en 1922, chez Champion une *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours* ; étudiée et réfutée par l'abbé Brémond, au T. IV de son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. S'il devait se trouver quelque part des Christs jansénistes, c'est à Port-Royal des Champs. Or, des quatre Christs qu'on y voyait, trois ont les bras largement éten-

dus... C'est ce même type aux bras horizontaux qu'on voit sur l'*Appel au Concile* gravé en 1730 ; sur la gravure du diacre Pâris mourant et sur l'image où Restout a gravé les *Appelants* au pied de la croix [Abel Fabre, *Pages d'Art chrétien*, Paris, *Bonne Presse*, 1re série, pp. 33/34] C'est par suite d'une interprétation trop subtile qu'un fait dû au hasard, et, sans doute, au désir de l'ouvrier de rendre son travail plus facile, en évitant la ligne brisée des bras, a été considéré à tort comme voulu. Je possède un de ces Christs aux bras verticaux, manifestement fait sans soin, par quelqu'un qui ne se souciait que d'aller vite, et ne se doutait certes pas de l'intention qu'on pourrait voir plus tard dans son œuvre médiocre.

G. S.-M.

[Mêmes références : ARCHI, O. N. J.

—

La correspondance de Mathieu de Montmorency (LXXXVI, 381). Si ce Montmorency-Laval est parent du fondateur de l'Université de Québec, le savant conservateur des archives de cette université pourrait peut-être y trouver quelques renseignements intéressants.

Baron DE BAYE.

—

L'Inspiratrice de Chassériau et de Puvis de Chavannes (LXXXVI, 530, 603). — J'ai toujours entendu dire que Puvis de Chavannes s'était inspiré du profil de la princesse Cantacuzène, quand il peignit la Sainte Geneviève du Panthéon. Je me souviens au surplus qu'un très beau portrait de cette princesse par le même artiste fut exposé au salon de la Société Nationale peu de temps avant la mort de ce dernier.

ORFRÉMONT.

***

Il n'y a point lieu ici de célébrer des mystères à Sainte-Geneviève : La Sainte-Geneviève de Puvis de Chavannes, c'est Madame Puvis de Chavannes. Cette tout d'abord princesse Cantacuzène, était née elle-même Cantacuzène. Je crois qu'on pourrait avoir sur cette charmante Madame Cantacuzène, des détails amples par l'original peintre Théodore Pallady, 33, rue Franklin, à Paris, son petit-neveu.

CHARLES ADOLPHE C.

—

Iconographies profanes dans les églises (LXXXIII ; LXXXIV ; LXXXV, 288 ; LXXXVI, 26, 177, 217, 271, 463). — Dans la Basilique Métropolitaine de Chambéry, la chapelle Saint-Léger est occupée par le tombeau du président du Sénat de Savoie Antoine Favre (1557-1624) et par celui du Cardinal Alexis Billiet, archevêque, († 1873) Les deux vitraux latéraux représentent : l'un saint François de Sales imposant l'habit de visitandine à la fille du président Favre ; l'autre, le pape Pie IX remettant le chapeau cardinalice à Mgr Billiet.

GENEVROZ.

***

En l'église de Conflans, près de St-Calais (Sarthe), il y a des sujets religieux, peints à fresque il y a un demi siècle par M. de V., qui y a fait figurer divers membres de sa famille, alliée à un collectionneur de souvenirs militaires bien connu.

SIMON.

—

J.-B. Bossuet et le feu sacré des corrections (LXXXVI, 78, 409). — Qu'on me le pardonne : j'ajouterai encore à mon long texte ce post-scriptum, pour les Bibliophiles-collectionneurs de Bossuet :

Non ! non cet illustre Prélat ne se contenta pas d'avoir relevé de sa main tant de corrections à l'encre sur l'édition originale même des *Variations*. Il la défendit encore de sa meilleure plume, et aussi de sa parole.

J'ai là, sous la main, en son édition originale, un bon petit in-12, de 258 pp. tant chiffrées, que non chiffrées, imprimées sur papier fort, par un maître-imprimeur de ce temps, Directeur de l'Imprimerie Royale d'alors, J Anisson, Paris, 1691 : *Défense de l'Histoire des Variations contre la Réponse de M. Basnage, Ministre de Rotterdam*, par Messire Jacques Bénigne Bossuet, Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin.

Ce tout petit volume est bien plus rare

que les deux grands in-4º des *Variations*, qu'il complète.

Ce Samuel Basnage de Flottemanville (ainsi le dénomment les Biographies) était un théologien protestant normand, né à Bayeux, en 1638, mort à Zutphen en Hollande, en 1721 : Polémiste abondant, il devint ministre protestant de Rotterdam et y publia en 1662 et en 1700 plusieurs recueils in-folio de discussions théologiques, aujourd'hui bien oubliées.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le Sonnet de Plantin (XLI ; XLII ; LXXXVI,368,412.505, 653). — Col. 654, ligne 35 lire : « dont les aspirations pratiques démentent » au lieu de : « dont les aspirations pratiques demeurent... » qui est une faute typographique.

—

L'Histoire de la marquise de Pompadour. traduite de l'anglais .. 1759 (LXXXVI, 481). — Sans répondre à la question, il n'est peut-être pas inutile de mentionner la très intéressante *Histoire de la marquise de Pompadour* que vient de publier le *Mercure de France*, dans ses numéros des 1er et 15 mai, 1er juin 1923, d'après un manuscrit ayant appartenu au comte de Caix de Saint-Aymour. Cet ouvrage aurait été composé au cœur de l'été de 1758 : l'auteur est à déterminer.

P. D.

—

Héloïse et Abailard (LXXXVI, 481, 603). — On ne peut songer à donner ici la liste complète des ouvrages, anciens et modernes, consacrés à Héloïse et Abailard : elle prendrait plusieurs pages de l'*Intermédiaire*. St-Bernard la trouvera dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* d'Ulysse Chevalier, aux mots ABAILARD (quatre colonnes et HÉLOÏSE (une demi-colonne).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Il est question d'eux et de leur fils Astrolabe dans presque tous les ouvrages parus sur l'abbaye cistercienne d'Hauterive (canton de Fribourg, Suisse) dont un Astrolabe fut le quatrième abbé. La bibliographie d'Hauterive se trouve dans les *Registres de l'Abbaye d'Hauterive de l'Ordre de Citeaux*, volume sous presse. En attendant je puis indiquer les ouvrages suivants : *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 12 : *Notice sur les couvents du diocèse de Lausanne*, par le P. M. Schmitt Fribourg 1855. *Hauterive 1138-1884*, par Genoud dans *Revue de la Suisse catholique*, vol 15, p. 644. — Fribourg 1884. — *Helvetia Sacra* de Egberg Friedrich von Mülinen, I p. 178. Berne 1858.

DE RAMEY, archiviste.

—

Une pensée de saint Augustin (LXXXV, 573). — Saint Augustin écrit dans son *Enarratio in Psalmum* CXLVI, ch. 20 :

Ergo sic time Dominum, ut speres in misericordia ejus.... Si sic times Deum, et ideo times Deum quia peccator es a quo acceptimus es auxilum adversus Deum ? quo iturus es ? Quid facturus ! Vis ab illo fugere ? Ad ipsum fuge. Vis fugere ab irato ? Fuge ad placatum.

L'amplification est de v. 11.

E. BENSLY.

***

C'est au numéro 3 de son sixième Traité sur la Ire Epître de St-Jean, que St Augustin a écrit : *Si vis a Deo fugere, ad ipsum fuge*, c'est-à-dire : « Si vous voulez fuir Dieu, fuyez vers Dieu lui-même ! » Cf. *Œuvres complètes* (Edition in-4, L. Vivès, Paris, 1864), tome X, page 514, 2e colonne, au milieu ; ou encore, Migne, *Patrologie latine*, tome 35, colonne 2021, au milieu.

Dr FRIEND.

—

Pile (LXXXVI, 339, 608). — Il n'y a pas d'hésitation à avoir sur le vrai sens de *pile* ou *piles* comme nom de lieu, — tout au moins en Périgord, où il est fréquent. Les textes du moyen-âge sont formels à cet égard, et la disposition de certains lieux les confirment. Les *Piles*, c'est le *pilori*.

Sur l'ancienne route royale puis nationale, entre Périgueux et Thiviers, après le château de Lanmory, on traverse successivement deux villages : *Les Piles* et *Les Potences*. L'exemple est assez éloquent.

H. DE C.

—

Die-Hards LXXXVI, 437, 657). — Exactement, cela signifie dans le vocable parlementaire d'Outre-Manche : durs à

mourir » ; nous disons, nous « durs à cuire ».

Se sont les « Chevau-Légers » du Parlement anglais S'ils étaient sujets britanniques, MM. les Sénateurs frères Delahaye seraient des *Die-Hards* ; et aussi MM. les Députés Marquis de Baudry d'Asson et de La Ferronnays.

D'autres encore.....

HECTOR-HOGIER.

—

Ryssel, nom de Lille (LXXXVI, 623). — Il me semble que notre érudit collègue G. L. Lille, répond lui-même à l'intéressante question qu'il pose.

Ry, Ri ou Rû — ce dernier vocable surtout — implique une idée d'eau courante. Il y a, en France, des quantités de « Rus », ou ruisseaux, à commencer par le Rû de Versailles aux eaux duquel s'alimentent les blanchisseries — et les brasseries ! — de Sèvres.

Lille est topographiquement, une « Ile » entourée d'un « Ru » ou « Ry » : d'où le vieux nom de « Ryssel » donné à la métropole flamande.

En l'espèce, le « Ru » de Lille est la rivière de la Deule dont les eaux sont « courantes »... quelquefois !

HECTOR-HOGIER.

—

Grisette (LXXXVI, 340, 464, 609). — Dans son *Tableau de Paris*, Mercier définit ainsi les grisettes, au chapitre XXXVI, *Les demoiselles* :

On appelle *grisettes* les filles qui peuplent les boutiques de marchandes de modes, de lingères, de couturières.

Plus loin, il leur consacre tout un chapitre (CXI).

DANIEL MULLER.

—

Boulangers-coqs (LXXXVI, 574). — Coq, coquerie — du latin *coquere*, dont les Anglais eux-mêmes ont fait cook, cook room.

Le coq est le cuisinier des *matelots*.

Sur les grands navires étaient embarqués et coqs et boulangers ; aux petites unités n'était affecté qu'un coq, lequel devait se débrouiller pour faire le pain.

Il y a une *quarantaine d'années au plus*, les deux spécialités de marins furent fondues en une seule qui prit le nom de boulanger-coq. Comme l'indique cette dénomination, les boulangers-cops sont aptes et à boulanger et à cuisiner. Ils comptent parmi eux des gradés, quartiers-maîtres et seconds maîtres boulangers coqs.

G. AB.

*
* *

Mon goût pour les choses de la marine et la vive sympathie que je professe pour tout ce qui touche à l'art culinaire, ont suscité à ma dextre le génie de la perspicacité, pendant qu'avec une tasse de thé matutinale, je dégustais la question de notre aimable confrère A. d'E

Se peut il qu'il ignore que le cuisinier, seul maître après Dieu de sa *cambuse*, est désigné à bord de tout navire par le titre de maître-coq ou de coq — de l'anglais cock qui découle de *cockerie*, cuisine, endroit où s'opère la coction des aliments.

Un *boulanger-coq* me semble donc être l'homme particulièrement doué qui réunit ces deux talents : faire le pain et préparer la popote.

... A moins qu'il ne s'agisse de quelque bateau-fleurs, créé par M. Raiberti, et où le boulanger, à l'exclusion de tout autre mâle, serait chargé de remédier dans la mesure de ses forces à la dépopulation.

GEORGES AURIOL.

—

Ce qu'on a dit des Allemands. — (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXV ; LXXVI ; LXXVIII ; LXXXVI, 566, 630). — On trouve dans *Pensées et Fragments* de *Schopenhauer* (Alcan) le jugement suivant de cet auteur.

En prévision de ma mort, je fais cette confession que je méprise la nation allemande à cause de sa bêtise infinie, et que je rougis de lui appartenir. JACQUES MOUNRO.

—

Les animaux pendus en Folklore (LXXXV, 961 ; LXXXVI, 86, 127, 276, 372, 467, 611). — Je viens de trouver un dessin égyptien (1), relatif à une période assez ancienne, où l'on voit une série d'Enseignes de Clans.

Les unes représentent des *chiens*, des *triangles*, etc. Or, à chacun de ces emblèmes, constitués par une perche assez longue, est *pendu* un animal, qui est tou-

(1) Cf. Moret, *Du Clan aux Empires*, 1923, p. 157.

jours le même et que les Egyptologues me paraissent avoir mal interprété.

Comme les animaux des Enseignes sont sûrement des *lotems* de ces clans, même en Egypte, on prend là sur le fait le rapport des *animaux pendus* avec le *totémisme*, ainsi que je l'ai affirmé précédemment (1).

Cette seule observation matérielle détruit donc toutes les affirmations précédentes et montre que c'est bien dans cette voie qu'il faut s'engager pour résoudre le problème posé. -- L'âne qui *vielle* et le *verrat* de la cathédrale de Chartres ne sont pas des Enseignes !...

MARCEL BAUDOUIN

—

Les plus vieilles maisons, les plus vieilles boutiques (LXXXVI, 12, 181, 227, 277). — M. Lefèvre-Pontalis dans le *Guide du Congrès archéologique de France* (83e session 1920) signale à Rosheim une maison du XIIe siècle la plus ancienne d'Alsace dont il donne la description (*loc. cit* p. 287).

MEREUIL.

—

De quelle époque date l'éclairage électrique (LXXXVI, 240, 372, 419). — *Erratum* : Colonne 481, ligne 38, in-fine *luxe* au lieu de *lucre* : c'est ce dernier mot qu'il faudrait.

A. RETOUT.

—

La « strangulation à la bascule » (LXXXVI, 624). — En Angleterre le supplice de la pendaison ne s'exécute pas de la manière classique qui était jadis en usage dans notre pays, avant l'introduction de la guillotine.

Le condamné, le cou passé dans le nœud coulant d'une corde lâche, se tient debout sur une trappe qu'un mécanisme fait soudainement basculer sous ses pieds, et il tombe brusquement dans le vide Le poids de son corps ajouté à la vitesse de la chute a pour effet de rompre les vertèbres cervicales et de causer instantanément la mort.

SAINT-AUDEMER.

(1) A ce moment, le pôle était dans la constellation de la Grande-Ourse figurée alors par un *Scorpion* (Egypte du Sud). Par suite, il est probable que l'animal pendu est une autre Constellation (*Hercule* ou *La Lyre*).

Les cèdres de M. de Jussieu (LXXXVI, 529, 660). — Lire la « Notice sur Montigny-Lencoup contenant l'historique du cèdre et du château par *** » (Montereau, imprimerie-librairie Louis Castéra, 1889).

ROBERT GERAL.

*
* *

Voir leur histoire dans Edouard Fournier : *Chroniques et Légendes des Rues de Paris*, E. Dentu, 1893, pages 27 et suivantes.

DU BOIS D'AUBERVILLE.

—

La nouvelle table de « l'Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 566, 612, 662). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la nouvelle table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet.

(Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs) :

La Bibliothèque de Versailles.
Le cercle de la Librairie.
Le cercle de l'Union artistique.
M. Jean Lebaudy.
Comte François de Vogüé.
Amédée Marandet.
Jean Demay.
Gitzner.
Georges Audigier.
R. Alphandéry.
Comte Chandon de Briailles.
Comte V. de Leusse.
Dr Du Rest Phélan.
E. N. Fricero.
Lucien Brognard.
A. Lestringant.
L. Fournier.
Léo Lymarie.
E. Mareuse (2 exemplaires).
Le Dr L. de Tergoule.
Du Bois d'Auberville.

—

Pascal, inventeur (T. G., 148). — **Le haquet.** — M. Ernest Jovy, dans sa brochure : *Pascal n'a pas inventé le haquet*, démonstration *lexicographique* (Champion, éditeur, 1923), établit que Pascal n'a pas inventé le haquet, ainsi qu'on le soutient communément.

Par une succession d'articles, empruntés à des auteurs antérieurs, à Pascal, il établit que le mot *haquet* remonte au

moins à 1564, dans son sens actuel, et que le haquet, voiture avec treuil, avec « moulinet » est déjà décrit dans l'édition du *Dictionnaire* de Jean Nicot que présentait au public, en 1606, à Paris, David Douceur Ces définitions qui vont se copiant les unes les autres, de Jean Nicot à l'*Encyclopédie* de Littré, montrent bien qu'il s'agit toujours du même haquet

Les brasseurs de Londres, au témoignage de Cotgrave, l'employaient en 1611, aussi bien que les commerçants en vins de Paris. « Assurément dit encore M. Jovy, ce mot et cette invention étaient bien antérieurs à Jean Nicot, à maître Jean Thierry ; l'enregistrement du vocable a été comme il arrive presque toujours, assez tardif. D'après Hatzfeld, Darmesteter et Thomas — c'est ce qu'indiquait M. G. Allix, — M Delboulle, professeur au Lycée du Havre qui avait préparé un *recueil de vieux mots français*, demeuré inédit, avait rencontré un texte de 1481 où l'on parlait « des haquetiers et des voituriers ». Et les *haquetiers* supposent des haquets.

Pascal inventeur du haquet est une légende à laquelle il faut renoncer. Que resterait-il de la légende qui le fait l'inventeur de la brouette si on la soumettait à une critique aussi sévère ?

I.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le poète savetier Jacques le Lorrain. — La ville de Périgueux va élever un petit monument au poète Jacques Le Lorrain dont la destinée fut si douloureuse. C'était le fils d'un cordonnier qui s'était adonné à la littérature. Il publia trois volumes de vers : *Kaïn*, *Evohé*, avec une préface de Jean Richepin, *Fleurs pâles* ; deux romans : *Nu* dont Francisque Sarcey fit un si grand éloge, le *Rousset* étude de mœurs. Il avait fait jouer aux matinées du Vaudeville, une comédie intitulée : *Tel*, qu'Alexandre Dumas avait chaudement recommandée à M. Albert Carré. Il n'en était pas moins en 1906, dans la plus noire détresse.

C'est alors que se rappelant le métier paternel, il ouvrit au Quartier Latin, une échoppe de savetier. Il s'adressait en ces termes, aux étudiants dont il espérait la pratique :

Milice dont je fus, frères étudiants,
Je vous fais assavoir mirlitonnesquement
Que demain ou après-demain, mais pas plus [tard,
J'installe au 25 de la rue du Sommerard
Une boutique de pauvre gniaf pas très fier,
Mais au talent duquel on pourra se fier.
On y fera le vieux, le neuf à volonté,
Et naturellement le tout très bon marché.
J'eus pas, comme écrivain, des masses de [clients,
N'écrivant pas dans un style aimable ou tou- [chant ;
Mais comme savetier il m'en faudrait des [tas.
Par ces temps de biftecks, de sandwichs au [foie gras,
Il est dur de manger du pain sans rien des- [sus !
Vous viendrez donc chez moi, gentils hurlu- [berlus,
Braves étudiants, bons petits camaros.
Et vous aussi, rimeurs, ou confrères cossus,
Qu'avez la veine d'écrire dans les journaux.
Auteur, je fis jadis des pièces illisibles ;
Gniaf, je mets aujourd'hui des pièces invi- [sibles.

Ce n'était pas un bluff, il mettait des pièces authentiques aux souliers qu'on lui confiait ; on le trouvait sur son tabouret, assis, tirant le ligneul ou battant la semelle. Il raccommodait des chaussures comme Spinoza polissait des lunettes.

Je le priai de me donner lui-même une explication de cet avatar : il me répondit par la lettre suivante, qui aurait fourni une logique réponse à la question sur la nécessité pour un poète d'avoir un métier et à l'enquête si fructueuse de Tristan Derème, sur le chef-d'œuvre inconnu.

Mon cher confrère,

Je prie que l'on considère les lignes qui suivent comme le complément et en quelque manière la conclusion des articles ou bouts d'articles qu'on a bien voulu me consacrer ces jours-ci Et quoi que j'aie beaucoup de choses à dire, ma discussion ne portera que sur deux chefs.

Le premier a pour but de dissiper une confusion qui fut à peu près générale. On a écrit, au hasard, d'une plume galopante et sans remarquer la différence de sens, que présentaient les vocables ici accolés : « le savetier poète », le « poète savetier ». Il y a surtout une distinction à établir, distinction qui n'est nullement byzantine entre un savetier poète et un poète savetier : le pre-

mier a été gnaf avant d'être poète, le second été poète avant d'être savetier.

A ce propos, d'érudits confrères, soigneux de m'éclairer sur la part d'originalité qui me revient, ont déroulé une liste où s'alignaient des noms d'ouvriers poètes. Et ici, qu'on me passe cette digression, je rappellerai ce souvenir qui n'est point éloigné. Lors de la représentation de *Tel* au Vaudeville, certain critique, après avoir déclaré ma pièce stupide — c'était son droit — se livre lui aussi à d'historiques recherches et me « révèle » deux douzaines d'auteurs dont je m'étais indubitablement inspiré, aussi bien que j'eusse accouché d'une ineptie, on ne m'en laissait même pas la très peu flatteuse paternité.

Oui, certes, ils sont nombreux ceux du peuple qui ont « taquiné la muse » : plus nombreux même qu on ne le suggère. Mais qui a le souci de la vérité devra reconnaître que les écrivains authentiques ayant lâché la littérature pour un metier, un métier fort humble et peu élégant, s'il vous plaît, sont plus rares. Dans ces termes l'interprétation de l'acte n'est pas la même. Le fait — étant graisseur, pâtissier, ou même assassin comme Lacenaire — de cultiver les muses est dans l'ordre du désir et de l'amour propre humain : on se hausse, en effet, on se donne du chic, et de l'allure, en s'annexant un titre qui présuppose quelque distinction de pensée. Mais après avoir été un ardent amateur de l'effort cérébral, se vouer au labeur physique, et bien c'est peut-être plus dur qu'on ne le croit. Moi, j'ai pris la chose gaiement, parce qu'il vaut mieux rire des choses que d'en pleurer — mais il ne faut pas croire que la chose en elle-même était gaie.

Voici le second point :

Je pense que si l'on daignait réfléchir on découvrirait un autre enseignement profitable dans l'acte qui m'a fait descendre du grenier du poète à l'échoppe du savetier. Il y a fatalement dans le métier d'écrivain beaucoup de malchanceux ou de mal outillés, sur qui ne choit nul rayon de gloire et dans la poche desquels ne tombe jamais le moindre ducaton. Sont-ils — pour ouvrir une parenthèse — des non arrivés, des ratés ou des inaptes, comme les « heureux » le propagent ? Non point tous, j'imagine.

D'aucuns parmi eux peuvent, doivent avoir un talent trop particulier, trop hautain, trop subtil, trop délicat même, pour conquérir un nombre considérable d'admirateurs. La réussite en littérature n'est point que je sache la mesure du mérite. Contre tel gros bonnet des lettres qui gagne 200 000 francs par an et tel autre qui ne gagne pas cent sous, il n'y a pas la différence du bénéfice réalisé. Bref, que ce soit juste ou non, il y a des inélus, en grand nombre. Pourquoi s'obstinent-ils à demander à leur profession, ce qu'elle ne veut plus leur donner, ce qu'elle ne leur donnera jamais ? Pouquoi s'exposer à mille détresses physiques et morales toujours mauvaises conseillères, déprimantes et dégradantes à la longue, poussant celui-ci à l'ivresse, acculant celui-là aux expédients louches ?

On n'est pas tenu d'ailleurs de brûler jusqu aux cendres ce qu'on a jadis adoré. Il n'est pas de métier qui ne laisse de loisirs à qui l'exerce. En ces heures-là, l'on peut donner un corps à ses chimères et de la vie à ses rêves. Et croit-on que l'art ainsi créé doive être si détestable ? Et n'ayant plus besoin de pièces pour vivre, l'écrivain peut mener son œuvre à telles fins qu'il lui plaît et par tous les chemins qui lui sourient. Du coup notre littérature en deviendrait plus composite, plus pittoresque, mais surtout plus noble et plus fière ; car, et c'est là une thèse qu'il me plairait soutenir, il ne faut pas que la littérature se vende, il ne convient pas que l'écrivain soit « un ayant besoin de gagner de l'argent ». Qui est dans l'obligation de ramasser des rentes en fait trop souvent son but. On ne voit pas ce que devient l'art soumis à des nécessités de cet ordre. Il s'y dénature et s'y avilit.

Et maintenant que je vous remercie de votre charmant accueil.

Jacques Le Lorrain.

Jacques Le Lorrain donnait, à quelque temps de là, *Don Quichotte*, au théâtre Victor-Hugo (aujourd'hui Trianon Lyrique), l'œuvre réussissait. Il vint assister à l'une des représentations, agonisant. Le spectacle fini on le ramena à la maison de santé où il était soigné : il y mourut le lendemain.

Depuis, Massenet a mis le *Don Quichotte* en musique, et les lettrés commencent à faire grand état de l'œuvre du poète savetier.

La lettre qu'on vient de lire est un document qui a son prix pour l'histoire des lettres : il était utile qu'elle ne fût pas perdue. Et elle vaudra certainement la littérature officielle dont l'inauguration de son monument expiatoire sera enguirlandée.

Georges Montorgueil.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. Clerc-Daniel

XVI• Volume | Prix du Numéro : 1 fr. 50 | 10 Octobre 1923

N° 1587

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1587

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)

—o—

Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

LXXXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Octobre 1923.

N° 1587

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1587

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le défenseur du premier siège d'Huningue en 1814. — On parle toujours du siège d'Huningue en 1815 et de l'héroïque défense que le général Barbanègre opposa alors aux Autrichiens.

Mais on paraît oublier que cette même place avait été assiégée en 1814 par les Bavarois et ne s était rendue qu'au bout de quatre mois, sur l'ordre exprès de Louis XVIII Quel était le nom de l'officier qui dirigeait la défense lors de ce premier siège ? Chancel ou Pinot ? G. P. M.

Napoléon était-il ménager du sang de ses soldats ? — Le Démon familier de Jean de Pierrefeu est en discussion avec le Démon non moins familier du Général X. *Plutarque a menti*, ce bon devoir de philosophe, est attaqué par un mauvais devoir de rhétoricien : *Plutarque n'a pas menti*. Or, le Démon de Jean de Pierrefeu a interwievé Napoléon qui lui a déclaré sans ambages : « Il me vient souvent le regret de n'avoir pas connu votre époque. Songez que je ne fus vaincu que par manque d'hommes. Moi qu'on a représenté comme un effroyable consommateur de vies humaines et à qui l'on a prêté ce mot : « J'ai cent mille hommes de rentes », ne suis je pas une sorte de mendiant à côté de vos généraux fastueux dont le revenu se chiffre par millions d'hommes. Ah que n'ai-je eu comme eux une inépuisable réserve de troupes... » J'avoue que la déclaration est un peu ambiguë. J'en conclus cependant que si Napoléon avait eu des millions d'hommes de rentes il les aurait consommés. Mais le Démon du Général X. a voulu en avoir le cœur net. Il a frappé à la porte de Napoléon et en a obtenu ces paroles : « Je serais un monstre sanguinaire et l'homme des tueries sans fin ! Que les incompétents lisent ma correspondance. Ils verront à chaque page les conseils que je donnais à mes généraux, les semonces que je leur adressais quand ils avaient commis quelque maladresse et fait inutilement couler le sang ».

Où est le vrai Napoléon ? On a généralement l'impression qu'en dehors du moment où il leur tirait l'oreille, l'Empereur considérait ses soldats comme du matériel humain. Ce n'est qu'une impression. Mais un auteur anglais, le Colonel F. Natusch Maud, conférencier militaire à l'Université de Manchester, rapporte dans un article de l'*Encyclopédie Britannique* (tome VI, p. 972, vº conscription. New York, 1910) cette étrange parole que Napoléon, alors à Schoenbrunn, en 1805, aurait adressé à Metternich : « Je puis me permettre de faire tuer trente mille hommes par mois » Ce n'était évidemment qu'une boutade mais qui peint une mentalité. Est-elle authentique ? A-t elle été rapportée par des auteurs français dignes de créance ? Enfin, à ce point de vue, comment Napoléon a-t-il été jugé par ceux qui ne sont pas des incompétences et par ces civils que le Général X. reconnaît aimablement comme incompétents par définition ?

HENRI D. D'A.

—

Le départ du général Boulanger pour Bruxelles. — Dans l'*Appel au Soldat*, de Barrès, au chapitre X : « Une surprise du premier avril », on lit :

Il est faux que M. Constans ait combiné savamment le départ de Boulanger (1er avril 89). C'est une légende que le ministre n'a pas démentie...

On connaît l'histoire qui, à l'époque, courut tout Paris : Le ministre, prevenu de la visite, reçoit place Beauvau, un boulangiste notoire. Au cours de l'entretien, il se fait appeler du dehors et quitte la pièce pendant quelques instants, laissant intentionnellement sur son bureau, parmi des papiers épars, mais suffisamment en vue, l'ordre d'arrestation du général. Son visiteur reste seul. Le soir même, le général Boulanger prenait le train pour Bruxelles.

Est-ce légende ? Est-ce vérité ? Quel était le visiteur en question ?

ROAN.

—

Les petites églises existant en France — M. Alfred Rébelliau, dans son étude sur « Le fait religieux en France » (Paris, 1922) examine les Petites églises, et cite (p.84) : « L'église catholique et apostolique de la rue François Bonvin ; le culte catholique gallican, église des anciens catholiques, de tradition janséniste, dépendant de l'archevêque janséniste d'Utrecht [et où on dit la messe chaque dimanche, en français] boulevard Blanqui ; l'eglise de la Nouvelle Jérusalem (culte swedenborgien) etc. ».

Puis M. Rébelliau cite les églises ou sectes étrangères suivantes : Eglise catholique anglicane, English Church, la Wesleyan methodist Church, l'American Church, l'American Church of the Holy Trinity, l'Armée du Salut ; les églises du culte catholique et grec orthodoxe ; l'église grecque d'Orient catholique et apostolique de St-Etienne, l'église arménienne ; l'église Russe, l'église Roumaine. L'auteur mentionne également les Christian scientists et les Théosophes.

Cette liste, qui se donne d'ailleurs comme incomplète, l'est effectivement. Il existe d'autres groupes religieux tels que les Positivistes qui pratiquent la religion de l'Humanité (rue Payenne et rue de Seine). J'ai également entendu parler d'une petite chapelle gnostique, à Lyon. Existe-t-il un livre ou un article donnant la liste aussi complète que possible des groupes religieux existant actuellement en France, permettant ainsi de se rendre compte de la variété des chapelles, et de la longévité de certaines sectes ? Le recensement a-t-il jamais été fait ? Si oui, où en trouver les résultats ?

R. DE BOYER SAINTE-SUZANNE.

—

Le procès du duc de Lauraguais. — Dans une étude philosophique sur les « Grands timides » M. Le professeur L. Dugas imprime, (p. 172) que des docteurs en médecine « autorisèrent le duc de Lauraguais à poursuivre au criminel un ennuyeux pour tentative de suicide ».

M. L. Dugas attribue cette fantaisie à Stendhal. Sur quoi repose cette singulière assertion ?

I...

—

Notaire apostolique. — Où peut-on avoir des renseignements sur les notaires apostoliques principalement au XIVe siècle ? Chéruel dit qu'ils étaient nommés par les évêques pour passer tous actes concernant les bénéfices.

Etaient-ils nécessairement prêtres ou au contraire laïques ?

J'ai trouvé Raoul Thiebaut, notaire apostolique en 1398 recevant un testament, il est qualifié « honorable homme et sage » ce qui ferait croire qu'il n'était pas ecclésiastique ; car on qualifiait presque toujours ceux-ci de vénérables et discrètes personnes. Dès 1383 je vois ce Raoul Thiébaut, bailly de noble et puissant Jean de Nesle, sire d'Offemont et de Mello, bailly de Senlis et maréchal de France, et en 1307 bailly de l'abbaye de St-Corneille de Compiègne. Un ecclésiastique pouvait-il être bailly ?

CAROLUS BARRÉ.

—

Baron de Balzac — Dans son Journal inédit en relatant les tribulations du Ministère Polignac provoquées par la Révolution de 1830, le comte de Montbel qui faisait partie du Ministère raconte que son collègue le baron Capelle, comme lui signataire des ordonnances, n'échappa à la fureur populaire et ne pût gagner l'étranger que grâce à l'aide dévouée du baron de Balzac qui, après avoir été secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, fut député en 1829. Supposant qu'il était non seulement l'ami, mais l'allié du baron Capelle, et comme lui originaire du Rouergue, nous serions reconnaissant à nos érudits confrères du département de l'Aveyron de nous renseigner sur les origines de ce baron de Balzac en nous indiquant le département qu'il représenta, sa descendance actuelle de nous indiquer en outre s'il était allié à l'ancien doyen de la Faculté de droit d'Aix, de même nom, dont la statue a été érigée en cette ville et qui, après avoir été le maître de Thiers, ne cessa jusqu'à sa mort de l'aider à ses débuts dans la vie.

MONTMOREL.

—

Le fils de Carrier, de Nantes. — Mme Ancelot, raconte dans ses *Salons de Paris*, page 202, une mystérieuse histoire.

Une vieille dame vint s'installer à Nantes, dans la maison de Carrier, restée inhabitée. Elle y vivait cachée ; un enfant nommé Louis grandissait, auprès d'elle, qui fut élevé chez les Oratoriens. Quand il fut grand, elle lui livra le secret de sa naissance « Votre père, lui dit-elle, était mon fils, et ce nom que vous avez si souvent entendu maudire était le sien ».

Il paraît qu'après cet aveu, elle mourut. Quelques jours plus tard le jeune homme quittait Nantes, parcourait l'Europe et faisait la connaissance en Allemagne d'un émigré pauvre portant un grand nom. L'émigré reconnut le jeune homme pour son fils. Ils revinrent ensemble à Paris.

Le marquis de *** et le jeune homme s'installèrent au faubourg St-Germain.

Mme Ancelot ajoute :

Le fils a fait un grand mariage, et son nom est souvent cité parmi ceux dont la charité ne se lasse jamais de secourir le malheur.

Que sait-on de cette histoire romanesque ? A-t-elle un fonds de vérité ?

Quelle a été la descendance de Carrier ?

J'insiste sur ce point que Mme Ancelot ne nomme pas Carrier, mais l'anecdote telle qu'elle est écrite ne saurait se rapporter à un autre personnage.

Dr L.

—

Faure de Fayolle en Lorraine. — Je fais appel aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire*, maintenant que Metz nous est revenu, et à l'obligeance érudite et connue de M. Germain de Maidy, pour avoir quelques détails sur les derniers membres de cette famille, qui occupa en Lorraine une certaine situation à la fin du XVIIIe siècle :

1° De qui était fille Elisabeth d'Andlau, baronne du Saint Empire, mariée vers 1700 à Joseph Faure de Fayolle, admis dans la noblesse de Metz, par arrêt du parlement de cette ville du 17 août 1719 ?

2° Quand son fils, Joseph, avocat général à ce parlement, épousa-t-il A.-S. Hallet ?

3° Je ne connais de leurs enfants que Catherine, mariée en 1769 à M. S. de Bazelaire, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine. S'il y en eut d'autres quels sont-ils ?

4° Joseph avait un frère, Laurent-François, conseiller au parlement de Metz en 1748. Où et quand mourut-il ? Quand épousa-t-il Marguerite de Malateste ?

5° Qu'en est-il de leur fils, Michel-Bar-

thélemy, officier, qu'on dit mort à Marseille en 1834 ?

6° Eurent-ils d'autres enfants ?

7° Dans l'*Intermédiaire* (XXXVIII, 356) il est question d'une Sarah Faure de Fayolle mariée en 1742. à C. Etienne Gallangé : de qui est-elle fille ?

SAINT-SAUD.

—

Macret ou Magret, ébéniste. — Pourrait-on avoir des renseignements sur un ébéniste nommé Macret ou Magret, dont on trouve des meubles signés, entre Lyon et Avignon. J'ai vu sous cette signature une table à jeu en acajou massif, qui paraît Louis XV. A. V.

—

Molière à Périgueux. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir une certitude sur le passage de Molière à Périgueux ?

Le grand comique est venu à Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Limoges, etc., etc N'aurait-il pas traversé, aussi le Périgord, et joué au jeu de paume de Périgueux, comme l'assure une tradition locale ? D.

—

Montmorency-Luxembourg. — Dans l'ouvrage de Vandal : *L'Avènement de Bonaparte* (tome II, page 405). on lit :

Fouché disposait d'hommes d'ancien régime et même de grands seigneurs passés à ses gages ; il s'était payé un Montmorency-Luxembourg pour lui servir d'intermédiaire avec les chouans.

Peut-on me dire quel était ce Montmorency-Luxembourg ? Quels étaient ses prénoms ?

EDACHE.

—

Famille d'Origny. — Que sait-on de cette famille, possède-t-on quelques renseignements sur ceux de ses membres qui vécurent à la fin du XVe siècle ?

BRENNUS.

—

George Sand et Pubet. — Dans son ouvrage : *Les derniers romantiques*, Mme Marie-Louise Pailleron fait le récit des efforts infructueux tentés par Buloz en 1861 pour faire décerner à George Sand par l'Académie française le prix de 20.000 francs destiné aux meilleurs ouvrages littéraires. Une coalition se forma à l'Académie, au nom de la morale, contre cette candidature et ce fut Jules Simon qui obtint le prix.

A son ami lui annonçant cet échec, George Sand, qui n'en parait guère affectée, lui répond par des protestations d'amitié et de reconnaissance et termine ainsi sa lettre :

Dites à l'Académie qu'elle devrait bien à ma candidature éconduite de donner un prix au pauvre Pubet, dont les titres à la *couronne de vertu sont incontestables*.

Quel était ce personnage à qui George Sand décernait ainsi un brevet de vertu et dont le nom est maintenant aussi inconnu que ses titres littéraires ou autres ?

G. P. M.

—

Thomelin et Tanneguy — Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montreuil, Canada, 1642, natif de Neuville-sur Vanne, Champagne, était le fils de Louis de Chomedey, sieur de Germenoy, et de Marie Thomelin et le petit fils de Jérôme de Chomedey, sieur de Germenoy, conseiller de la ville de Paris, — il traduisit Salluste et Guichardin — et de Madeleine Tanneguy.

Je serais heureux d'obtenir des renseignements généalogiques sur les Thomelin et les Tanneguy et particulièrement sur :

Jean Thomelin qui épousa le 5 février 1572 Ambroise d'Aulquoy, qui fut conseiller du roi et général de ses finances en Champagne et Brie, puis trésorier général. Il était seigneur de Bourg de Partie et de Neuville-sur Vanne.

Denis Tanneguy, avocat au Parlement à Paris, reçu conseiller de la Ville de Paris, puis échevin (1544-1560) et qui épousa Espérance de la Croix, fille de Christophe, avocat au Parlement.

JEHAN DE PARIS.

—

Armoiries à déterminer : un lion. — *De sable au lion d'or, la queue fourchue ; au chef d'azur chargé de trois roses d'argent boutonnées et pointées d'or ?* 2 casques couronnés, cimiers :

1° *un demi vol de sable chargé du chef de l'écu.*

2° *un lion issant d'or, la queue fourchue.* Lambrequins : à dextre, d'or et de sable : à senestre, d'argent et d'azur.

Probablement réimpression d'un ex-libris ancien.

F. G.

—

Armoiries à déterminer : losanges. — *Ecartelé : au 1 et 4 échiqueté de gueules et d'or* ; *au 2 et 3 d'argent à 3 losanges d'azur.* Cimier : *un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné d'or,* Lambrequins d'or et de gueules.

Ces armes qui figurent sur une pièce que je suppose une réimpression d'un ex-libris ancien ne seraient-elles pas celles de la famille Luesemans ?

F. G.

—

Fanions du XVIIe siècle : devise, « terraque marique ». — Quels peuvent être deux fanions de 50 c. sur 50 c. en damas rouge ? Au recto il y a un soleil avec de longs rayons d'or, au dessus : guirlande argent avec, brodé en soie noire : *Nec pluribus impar* ; autour, des guirlandes de feuillage et des fleurs de lys aux angles, et verso en soie de couleur : Persée brandissant un glaive de la main droite, et tenant de la gauche un bouclier à tête de Méduse dont il cherche à se garantir le visage ; il est monté sur Pégase ; même guirlande avec comme devise : *terraque, marique* ; franges d'or.

Nul doute que ce ne soient là les fanions d'un régiment de l'époque de Louis XIV. A quel corps ou groupe de troupe peuvent-ils appartenir ?

SAINT-SAUD.

—

Littérature romanche. — On sait que le romanche ou latin est la langue de certaines populations du canton des Grisons (Suisse) Existe-t-il une *littérature* romanche ? Quels sont les ouvrages qui la concernent ?

M. B.

—

La Cydalise de Théophile Gautier — La Cydalise correspond-elle à une réalité ?

A. B. X.

—

Dumouriez. — Dans son ouvrage *Le Général Fromentin et l'armée du Nord* (Paris, 1891, in 8°, p. 52, note 2), M. Paul Marmottan annonçait la prochaine publication d'un volume « pleins de détails inconnus sur la défection de Dumouriez ». Ce volume a-t-il paru ?

DE MORTAGNE.

—

Le mot sur la République : « Qu'elle était belle sous l'Empire » ! — Ce mot appliqué à la République sert de légende à l'un des dessins de M. Forain.

M. Aulard en revendique la paternité. Il raconte dans *Le Quotidien* (25 juin 1923), comment il plaça ce mot dans une conversation avec Durranc, au cours de l'année 1885 :

> Nous causions donc tous les deux en nous promenant, écrit-il, et je me rappelle que c'était sur le quai Montebello, à la chute du jour, c'est-à-dire à l'endroit et à l'heure où Notre-Dame est le plus agréable à voir, et dans cette mélancolie ambiante, nous pensions tout haut Durranc et moi. Nous gémissions sur notre idéal dégradé.
>
> Je lui dis alors, et comme s'il n'y avait pas d'autre formule pour notre commun sentiment : *Ah ! que la République était belle sous l'Empire* !
>
> Aussitôt, Durranc, mi-moqueur, mi sérieux, s'écria : « Ah ! mais. vous avez fait un mot. Il faut le répéter ! »
>
> J'eus beau lui dire que je n'avais certes pas songé à faire un mot, que ce n'était pas un mot, mais la vérité : il fallut qu'il fît un sort à un propos tout intime et presque involontaire. Avec son gentil et captivant demi-bégaiement, il colporta le dit mot au journal, le répéta avec son insistance inexorable à Clemenceau, à Camille Pelletan, aux amis d'alors.
>
> Le mot circula, il circule, il circulera.

Ce mot mérite qu'on en écrive l'histoire — toute polémique politique écartée. M. Forain a-t-il recueilli ce mot dans le milieu dont parle M. Aulard ? L'a-t-il spontanément créé, de son côté, ayant assez d'esprit pour n'emprunter à personne ?

L'éminent artiste consentirait-il à nous le dire, si on l'en priait ?

J.

—

Palierne, nom de lieu. — Existe-t-il, en France, en dehors du département de la Loire-Inférieure, une localité (hameau ou domaine) portant le nom de *Palierne*, *le Palierne*, ou *la Palierne* ?

M. G.

Colligit hic spinas. Distique à compléter. Un vieux bureaucrate, supplanté par un nouveau venu dans un emploi auquel il se croyait plus de titres que son nouveau chef, avait affiché dans son bureau deux vers dont je n'ai retenu que le dernier :

Colligit hic spinas, tuliti ste rosas

Pourrait-on compléter ce distique vengeur et indiquer son origine ?

P. DE MARIN.

—

Origine sémite des Anglais (?). — Je relève dans un article publié dans le numéro du 1er janvier 1905 de la *Revue des Deux Mondes* par Mme Thésèse Bentzon sur ses *Impressions d'été à Londres*, le passage suivant :

Le commerce pur et simple [en Angleterre] est, chose singulière, adopté par les classes supérieures. Il ne faut pas oublier que les Anglais sont un peuple marchand et qu'ils prétendent descendre d'une tribu perdue d'Israël.

Les Anglais ne me paraissent guère réaliser, au point de vue physique, le type israélite. Est-il exact qu'ils revendiquent sérieusement la très ancienne origine que leur attribue Mme Bentzon ? C'est sans doute au nom de cette ascendance qu'ils veulent mettre la main sur la Palestine.

SAINT-AUDEMER.

—

Objet mystérieux dans le tombeau de Gambetta. L'*Illustration* du 10 avril 1909 relate la translation des cendres de Gambetta à Nice : *Le nouveau tombeau de Gambetta.*

Si la description de la dépouille mortelle du grand tribun est exacte elle est en contradiction formelle avec le récit de M. Charles Le Goffic *Les métiers pittoresques*, Paris, Fontemoing, s. d.

L'embaumeur, M. Baudiau, déclare avoir mis dans le cercueil, sur la demande de Paul Déroulède, une médaille de la Ligue des patriotes dont le défunt était Président d'honneur De plus, il a ajouté un *objet sur la nature duquel il ne veut pas s'expliquer pour le moment.*

Quel était cet objet ? qu'est-il devenu ?

HÉDÉ.

Un épisode légendaire de la Vie de Jésus. — Quelle est la source de la légende de Kundry, cette femme qui se mit à rire sur le passage de Jésus portant sa croix ?

T.

—

L'olivier le plus septentrional du monde. — Il y a quelques oliviers, dont un fort beau, à La Couarde-sur Mer (île de Ré), exactement à la latitude de Genève. Ces oliviers sont ils, comme je le suppose, les plus septentrionaux du monde ? Il s'agit, bien entendu, d'arbres en plein air et en pleine terre.

P. J. HENRY.

—

Coiffure au XVe siècle, après le hennin. — A quelle époque exactement les femmes ont-elles quitté, en France, le hennin pour prendre la coiffure basse ? Y a-t-il à ce sujet des documents anciens donnant des renseignements plus sûrs que les ouvrages de Viollet-le-Duc ?

D. V.

—

Costume d'un médecin sous Louis XV. — Je serais reconnaissant à un intermédiairiste de me dire la couleur du manteau, du rabat, de la robe et des chaussures d'un médecin sous Louis XV : comment était doublée sa pélerine d'hermines.

LE MÉDECIN DE SERVICE.

—

Contre les vers des meubles. — Existe-t-il un produit, d'emploi commode, pour stériliser les bois des vieux meubles et y arrêter les ravages des vers ? Peut-on, par ce produit, tuer chaque ver au fond de chaque piqûre ?

DAVID.

—

Famille de Garisy. — On désirerait des renseignements généalogiques sur la famille de Garisy, en particulier sur ceux de ses membres qui portèrent le prénom de Guillaume et sur ceux qui entrèrent dans les ordres réguliers.

Quelles étaient les armoiries de cette famille ?

JEM.

Réponses

Dictionnaire de l'Académie : les mots rayés (LXXXVI, 666). — Evidemment non, les mots rayés par l'Académie ne figureront pas dans la prochaine édition du *Dictionnaire*. Mais, si on ne doit plus les trouver dans les éditions à venir, ils n'en resteront pas moins dans les éditions déjà parues qui constituent, comme le souhaite précisément V, une sorte de « musée » de la langue française.

A. C. C.

Madame Infante (LXXXVI, 329, 439). — Il existe aux archives du château de Thoisy la-Berchère, (Côte d'Or), 40 lettres autographes inédites de Louise Elisabeth, duchesse de Parme, écrites en 1744-1745-1746 à sa belle-sœur la Dauphine. Pour plus de détails, M. du Tillot pourrait écrire au propriétaire du château de Thoisy en exposant le motif de ses recherches.

D. V.

Le voyage en France du Doge de Gênes sous Louis XIV (LXXXVI, 627, 675) — Dans le premier volume du journal du marquis de Dangeau, années 1684-1685-1686. Il est question du voyage que le Doge et les quatre sénateurs Génois firent à Versailles des réceptions qui suivirent, la Réception officielle du Doge par Louis XVI dans la galerie des glaces le 15 mai 1685. Le *Mercure* de mai 1685, pages 289 à 373, donne des détails circonstanciés de ce séjour.

L. V.

Bernadotte et le duc d'Enghien (LXXXVI, 665). — La rencontre du jeune duc d'Enghien avec Bernadotte n'est qu'une fable. Le malheureux duc d'Enghien, fusillé en 1804 dans les fossés de Vincennes, n'a jamais eu aucun rapport avec Bernadotte.

L'assertion erronée s'appuie sur le fait que voici. A la fin de novembre 1813, le comte de Bouillé se présenta au quartier général de l'armée du Nord porteur d'une lettre signée (Louis Joseph de Bourbon » (le grand père du duc d'Enghien) Louis XVIII mettait ainsi en avant le plus recommandable des soldats de l'armée royale.

Bernadotte y répondit par des assurances flatteuses et renvoya Bouillé à Francfort au grand quartier général des alliés.

Léonce Pingaud nous apprend, dans son *Histoire de Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*, que Bernadotte, ou plutôt la Suède, répondit à ces avances par la formation à Lubeck d'un régiment dit « Royal-Suédois » commandé par un officier de l'ancienne armée française.

FROMM, de *l'Univers*.

Napoléon au café de la Régence (LXXXVI, 282, 578). — C'est dans *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, E. Dentu, 1893, pages 264-266, qu'Edouard Fournier donne quelques détails sur Napoléon au café de la Régence.

DUBOIS D'AUBERVILLE.

Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers (LXXXVI, 189). — Bien que n'étant pas Poitevin, les exigences de ma profession m'ayant, il y a si longtemps déjà, tenu quelques années à Poitiers, la question posée m'intéressait quelque peu. Elle ravivait des souvenirs, et j'ai été fort étonné de voir que dans cette docte ville il ne se soit pas trouvé un intermédiairiste pour y répondre, d'autant plus que, pour le monde du clergé principalement, les moyens d'investigation à défaut de précision dans les souvenirs, ne manquent pas.

La Semaine religieuse, les journaux conservateurs, au moment des expulsions ne sont pas sans avoir fait des allusions à la plus vieille abbaye de France ; les fouilles du P. de la Croix qu'on indique y avoir été faites ont dû être accompagnées de commentaires ; enfin les savants bénédictins, dont les religieuses relevaient, doivent être documentés.

Toujours est-il que j'avais perdu de vue cette question, secondaire pour moi, lorsqu'en feuilletant le Répertoire des livres d'occasion, de la librairie Auguste Picard (82, rue Bonaparte) j'y lis :

Le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution, d'après les in-

ventaires, les chartes et les monuments. Poitiers 1883,8°, broch. av. grav.

Peut-être y a-t-il là tout ou partie des renseignements cherchés.

LEBOT.

—

La Couarde (LXXXVI, 190). — C'est bien du château de ce nom, situé à 6 km. environ de Montfort l'Amaury et à 10 ou 12 lieues de Paris, qu'il s'agit

Voir pour plus de détails, la monographie que M. C. Piton a consacrée à cette terre seigneuriale : *Le château de la Coubarde : Origine du nom ; les propriétaires de la Coubarde ; notice historique ; pièces justificatives.* Paris, Gauthrin, 1919, gr. 8° de 71 p., notamment aux pages 13, 37 à 41 et 50 à 52, en ce qui concerne Mme de Miramion.

RIEKA.

—

Famille Barbaroux (LXXXVI, 523, 583, 633). — Jean-Barthélemy Barbaroux, négociant à Marseille, épousa Catherine Pons dont il eut :

1° Charles, né à Marseille en 1767 ; avocat, député des Bouches-du-Rhône, à la Convention nationale. Il fut guillotiné à Bordeaux, âgé de 27 ans, le 25 juin 1794. Il laissa 1 fils :

2° Charles-Oger, né à Marseille le 16 août 1793. Il épousa à l'Ile Bourbon, en 1836, Antoinette-Mélanie Lafitte. Il fut, en 1848, nommé député de cette colonie ; conseiller d'Etat ; sénateur en 1858. Il mourut en 1867 laissant un fils ;

3° Charles qui fut conseiller à la cour d'appel de Paris.

LÉON DUFOUR.

—

Henry Bidé de Pommeuse (LXXXIV, 332 ; LXXXV, 154, 400, 515, 640 ; LXXXVI, 551, 634). — La *France protestante* de Haag est loin de répondre à la question que j'avais posée t. LXXXV, col. 640. Je demandais en effet s'il existait une généalogie de la famille *Bidé* du comté nantais, qui a formé plusieurs branches au cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et sur lesquelles je possède un certain nombre de notes.

Dans l'*Armorial général de 1696*, Paris, registre II, folio 262, nous lisons ; *Olivier Bidé d'Agaury, d'argent à un lion de sable lampassé et armé de gueules, à dextre en chef d'un croissant, à senestre d'une étoile de même et appuyant la patte droite de derrière sur une autre étoile aussi de gueules.*

UN BELLIFONTAIN.

—

Campion de Tersan, graveur (LXXXVI, 475, 588, 634). — L'auteur des *Quatre heures du jour* est Charles-Michel Campion (1734-1784) qui grava d'après Thomas Aignan Desfriches ces compositions en deux séries de quatre pièces, dont l'une avec bordures.

Frère aîné de l'abbé Campion de Tersan (1736-1819), qui mourut aumônier de l'Abbaye-aux-Bois, où il avait réuni une importante collection d'objets d'art (le catalogue en a été rédigé par Grivaud de la Vincelle), C. M. Campion fut, avant d'être directeur général à Marseille, contrôleur général des fermes à Antibes, puis à Orléans. Dans cette ville, il se lia d'amitié avec Desfriches, autre amateur de talent. Il passait alors une partie de l'été à côté d'Olivet et l'autre à Saint-Mesmin, chez Mme de Guillonville, qu'il aima et dont il grava deux fois le portrait, ainsi que son château de la Chapelle. Poète à ses heures, associé, puis membre de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, apprécié de Watelet, Jombert, Dandré Bardon, il fit tirer vers la fin de sa vie quelques exemplaires de son œuvre gravé (92 pièces environ, le tiers gravé d'après Desfriches) (cf. Ratouis de Limay, *Aignan Thomas Desfriches*, Paris, Champion, 1907. p. 37, 194, etc.)

Quant à son frère, l'abbé Charles-Philippe Campion de Tersan, bien que Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes* T. I, p. 576) semble croire qu'il n'a rien gravé et que Larousse, muet à cet égard, paraisse tacitement partager cet avis, il est difficile de ne pas voir en lui l'auteur de : 1° portrait du prince Louis de Rohan-Guémené (le futur cardinal de Rohan), dessiné par C. N. Cochin (1765) qui porte sous le trait carré à gauche C. P. Campion de Tersan sculpsit ; 2° un portrait de Montesquieu, signé C. P. C. de T delin et fecit aq. for. 1764 ; 3° les portraits d'Alexis Clairault, de N. de Veri, de Sauveur-François Morand, tous gravés d'après Cochin, mais soigneusement distingués par les Goncourt dans

leur catalogue de l'œuvre de cet artiste (Cf. L'Art au XVIIe siècle), de ceux gravés par Campion ; 4° portrait de Le Chapelier, par « l'abbé Campion de Tersan » dit de Granges de Surgères dans son *Iconographie bretonne*, t. II, p. 50 et 355. Un portrait anonyme, à l'eau-forte, fait à Rome en 1766, de l'abbé Campion de Tersan, figurait à un catalogue n° 29 (Portraits Anciens) de Godefroy Mayer.

Quant à la gravure en couleur, d'après Le Clerc : « Son regard dit qu'on peut oser » le sujet, aussi bien que le procédé n'en feraient-elles pas plutôt l'œuvre d'un des autres Campion ou Le Campion, artistes ou éditeurs de la même époque, mais qui n'avaient rien de commun avec nos deux graveurs-amateurs ? Bourcard *Dessins gouaches, et estampes du XVIIIe siècle* p 376 donne comme graveur de cette planche : Le Campion.

Cette identité ou cette similitude de noms contemporains, l'étroite parenté, l'identité de l'un des prénoms des deux frères semblent avoir amené bien des confusions, dans la biographie comme dans l'attribution des gravures, chez les auteurs des dictionnaires ou annuaires, même les plus récents.

Ce qui précède et qui n'est qu'un résumé de notes recueillies à différentes sources, ne prétend d'ailleurs pas, loin de là, à une complète exactitude, tout au plus serre-t-il d'un peu plus près la vérité On devrait approcher celle-ci beaucoup plus encore en consultant les œuvres de Campion et de Campion de Tersan, qui figurent chacune au Cabinet des Estampes (cf. Bouchot, *le Cabinet des Estampes* p. 13), et aussi la brochure publiée en 1878 à Marseille chez Marius Olive par Olivier de Ceinmare : *Etude biographique et littéraire sur C. M. Campion*, directeur général des fermes du Roi, etc., suivie du catalogue de son œuvre gravé. Je n'ai malheureusement que le titre de cet ouvrage.

Cf également : Parrocel. *Histoire documentaire de l'Académie de Marseille*, Imprimerie Nationale, 1890. T. II, p. 122, Bruel, *Inventaire de la collection de Vinck*, t. I, p. 506, Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des artistes de l'école française*, t. I, p 194, de Granges de Surgères et Bourcard, *Les Françaises du XVIIIe siècle*, p. XV, Duplessis. *Inventaire de la collection Hennin*, t. III, p. 199. Léo Delteil, *Annuaire des ventes d'estampes*, 2e année, p. 40, Monod. *Le prix des estampes* t. I, p. 161).

C. DEHAIS.

—

Armand Carrel. L'endroit où il fut tué (LXXXVI. 92, 208). — L'emplacement du lieu du fatal duel Em. de Girardin-Armand Carrel était situé bien plus près de Saint-Mandé que de Vincennes. Non seulement Armand Carrel fut ramené mourant, ou peut-être même déjà mort à Saint-Mandé, mais dès le surlendemain même (le 26 juillet 1836), ses obsèques s'y célébrèrent et ses restes bien publiquement y furent inhumés dans le cimetière communal de cette localité.

Je me souviens d'avoir vu à diverses reprises, alors encore en parfait état, en 1863 et 1864, pendant des séjours d'été à St-Mandé, le tombeau d'Armand Carrel. Bien en lumière, il est là simplement orné d'une magnifique grande statue en pied, debout, en bronze, du célèbre publiciste, par David d'Angers. C'est effectivement l'une des maîtresses œuvres de cet éminent maître.

Je ne doute pas du soin que la Municipalité St-Mandéenne doit apporter à son bon entretien. Ce ne peut que lui être à honneur.

Il existe de cette belle statue une petite reproduction d'environ vingt à vingt-cinq centimètres de hauteur, fidèlement gravée sur bois, d'après un dessin original de David d'Angers.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Famille de Chamlay. (LXXXVI, 475, 591). — Les lieux dits Champlay, *Campus latus*, vaste plaine cultivée, synonyme des *lati fundi*, les « terres étendues » de Virgile, sont en raison même de leur signification, assez répandus en France.

Le *Champlé*, *Champlay* ou *Champlait* (*Dict. des Postes*) de la commune de Neuvy-Pailloux (Indre) a *donné* en effet son nom à une très ancienne famille : ainsi on trouve, en 1292, un Séguin de Champlé (*Seguinus de Campo lato*) dont la veuve Ysabeau Sarradine [Sarradin] fait aveu et dénombrement de sa « maison de

Champlay », avec manoir et ses appartenances, en 1318.

Mais cette famille s'est éteinte de bonne heure ; et déjà en 1540 « le fief et métairie de Champlay » appartenait à Louis Bernard, prêtre.

Il n'y a donc aucun rapport possible de famille ou d'appartenance entre les Champlay de Berry et les Bolé, dite de Chamblay à partir de l'acquisition qu'ils firent et de l'érection en marquisat qu'ils obtinrent de la terre de Champlay en Bourgogne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle seulement. PIERRE.

—

La famille Buade de Frontenac (LXXXVI, 477, 585, 686). — M. Henri Lorin, dans son excellente étude historique : *Le comte de Frontenac, étude sur le Canada Français à la fin du XVIIe siècle* (Paris, Colin, 1895) note, à la page 28, que la famille de Frontenac s'est éteinte en la personne de son fils unique, tué pendant la guerre de Hollande, et que les papiers du comte et de la comtesse sont demeurés introuvables. Il signale, page 26, trois lettres de 1649, conservées aux Archives des Affaires Etrangères, et qui donnent d'intéressants renseignements sur le mariage de Frontenac.

GEORGES GOYAU.

—

Michel Lambert, musicien du XVIe siècle (T. G. 490 ; LIII, 223, 417, 469, 533 ; LXXV, 510 ; LXXVI, 210,306 ; LXXXVI, 572, 692). — Serait-ce donc une de ces questions destinées à reparaître périodiquement ? A celle-là il a été cependant répondu.

Michel Lambert, serait né, soit à Poitiers, soit à Divonne, soit d'après Tallemant des Réaux, à Champigny-sur-Veude (canton de Richelieu, Indre et-Loire) en 1611, et mourut à Paris, « dans la maison des Lulli, au coin des rues Ste-Anne et Neuve-des-Petits-Champs, le 27 juin 1696, pendant la nuit, âgé de 85 ans, présenté à St-Roch, puis porté à l'église des Petits-Pères, où il fut inhumé le 28, dans la chapelle de Lulli, son gendre » (Jal).

Pour plus amples détails, se rapporter aux références précitées.

P. D.

Jean de Lespinay (LXXXVI, 523). — Il a paru à Nantes en 1896 une généalogie très touffue de cette famille faite par elle-même.

Baron DE B. C.

—

Famille Mérode Rubempré (LXXXVI, 237, 362, 557). — Comme suite à l'intéressante question concernant la famille princière de Rubempré, rappelons que plusieurs localités du Nord-Ouest de la France portent des appellations à l'affixe assez uniforme de « Ruber où Riber ».

Citons, à côté de Rubempré (Somme) Rubembert (près de Boulogne-sur Mer) ; « Riberpré » près de Neufchâtel en Bray (Seine-Inférieure), etc, etc.

Ya-t-il quelque corrélation entre ces différentes appellations ?

A. d'E.

—

Millerand. Origine du nom. Généalogie (LXXXII ; LXXXIV : LXXXV, 69). — MM. Marcelet et Mulson, viennent de publier (Champion, éditeur) une généalogie très complète de la famille Millerand.

La *Famille Millerand, de Roche*, étude monographique à vue d'archives. Ils établissent que la famille de M. Millerand, président de la République, est originaire de la province de Champagne et de l'Evêché de Langres. On la trouve établie dans la paroisse de Roche, dès le XVe siècle, comme le prouve le vieux terrier de Fouvent, daté de 1490.

Les premiers Millerand mentionnés sont Jehand et Jehannette Millerand (1446 et 1490) et sont déjà comptés comme notables de la communauté de Roche en 1491, et dans l'ancien terrier de 1436.

Le premier ancêtre certain de la famille Millerand est Nicolas Millerand Villemot, 1602-1689, marchand au village de Roche.

Dans les actes provinciaux, ils sont qualifiés « d'honneste homme » et « d'honorable homme » ; la plupart sont hommes de loi, ils remplissent des charges judiciaires, ils sont des bourgeois de Roche.

On les trouve alliés à la famille Lacordaire. Ils comptent de nombreux ecclésiastiques.

Dans les trois dernières générations,

les Millerand habitent Paris et sa banlieue.

Ce travail généalogique se termine sur un tableau qui commence à Jehan Millerand, au xv[e] siècle, et sur une série de documents relatifs à l'histoire de la famille Millerand, série qui commence à 1657, et dont la consultation est intéressante.

I.

*
* *

Le *Cri de Paris* annonce que MM. Marcelet et Mulson, en compulsant les archives de Champagne, ont établi que les ancêtres du Président de la République étaient à Roche-en-Champagne, filiation prouvée depuis Jeanne d'Arc.

Est-ce le *Cri*, sont-ce les archivistes qui font erreur ? Car, au cours du voyage triomphal que M. Alexandre Millerand fit en Franche-Comté, on put constater la simplicité avec laquelle il fraternisait avec les cousins demeurés attachés au sol comtois. Et c'est à Roche-sur Vannon (Haute Saône), si j'ai bien lu les journaux, que son grand-père vit le jour.

Ce grand-père vint à Paris, où il fut négociant en vins comme ses deux fils N'est-il pas inhumé au cimetière de Gentilly, à côté d'eux ?

Quelle est la maison natale de Monsieur Alexandre Millerand, à Paris ?

V. C. D.

—

Pâris-Duverney 1689-1770, financier (LXXXVI, 47, 166, 212, 359, 555, 642). — Les curieux, ou chercheurs de documents sur les Frères Pâris, liraient avec profit le beau volume publié par M Robert Dubois-Corneau en 1917 chez Meynial, 30 boulevard Haussmann Il faut souhaiter que le consciencieux auteur puisse bientôt présenter « Le marquis de Brunoy » qui constituera la suite de ses travaux sur Brunoy : le comte de Provence, et Pâris de Monmartel.

Il est presque impossible d'établir une filiation complète des enfants de Jean Pâris « dit la Masse » né 1630, maire perpétuel de Moyrans entre 1702 et 1706 et de « Justine Trénonaye de la Montagne, son epouse. Marié le 26 mai 1665 ils eurent 24 enfants et même 26 si l'on en croit un papier de famille indiquant Jean Pâris de Monmartel comme leur 26[e] et dernier enfant... Plus couramment on disait en montrant le portrait d'Antoine Pâris (le beau Pâris, le grand Pâris) peint par Rigaud « Il avait 17 freres et 6 sœurs, même père, même mère ! » — Malheureusement trop peu des prénoms de cette nombreuse progéniture nous sont parvenus ; les voici sans garantir l'ordre de naissance, la plupart des dates manquant :

1° Antoine Pâris, comte de Sampigny, baron de Dagouville, 9 février 1688 ; à Marie-Jeanne de la Roche en 1706 † en 1733. Ils eurent 2 enfants : 1 fils, mort jeune et Antoinette Justine qui épouse son oncle Jean Pâris de Monmartel (Rivière de la Bâtie dit : Pâris du Verney).

2° Claude Pâris dit la Montagne (du nom de sa mère) s[r] de Moyrons Tréffonds ou 3 Fontaines, écuyer, 7 août 1670 : 14 janvier 1708 à Elisabeth de la Roche, sœur de sa belle sœur, † vers 1745

3° Sebastien Pâris, chanoine de Die.

4° Marthe Pâris, née 1673 : ? à Joseph Nugues de Perratières Payeur des Rentes à l'Hôtel de Ville, Receveur des Tailles en l'Election de Vienne.

5° Dlle Pâris vivant encore en 1756 épouse N. de Micault d'après Rivière de la Batie.

6° Dlle Pâris épouse Boucaud de Montfermeil ; le mari de sa petite fille de Boissy, fille du marquis Falcoz de la Blache, hérite en partie de Pâris du Verney. M. F. de la B étant lui-même petit fils de Marthe Nugues par sa femme Joseph Marguerite Michel de Roissy

7° Joseph Pâris-Duverney, s[r] de Plaisance, 1680 ou 1684, (ces deux dates pourraient faire penser qu'un premier Joseph serait né en 1680 et mort avant la naisance de son frère du Vernet en 1684) — † 17 juillet 1705 sans laisser de postérité légitime. Il est inhumé dans la Chapelle de l'Ecole Militaire a Paris.

8° ou 24° ou 26° : Jean Pâris de Monmartel, marquis de Brunoy, Comte de Sampigny, Baron Dagouville, etc., etc., né 6 octobre 1690 † 1766, epouse 1° Marguerite Françoise Mégret — 2° Antoinette Justine Pâris de Sampigny, sa nièce en 1724 † 1737 — en eut un fils Amédée Victor mort à 18 ans, vers 1741. Son portrait, tête, par la Tour (de St Quentin) était exposé au Louvre avec les œuvres de ce pastelliste après la guerre — 3° le 17 février 1746 : Marie Armande de Béthune, mère d'Armand Louis Joseph Pâris de Monmartel le très exraordinaire Marquis de Brunoy, inhumé à Villers-s-Mer, né 1748 † 18 avril 1781. Il avait épousé Françoise Emilie de Peyrusse d'Escars et est mort sans postérité.

Donner les noms des descendants *neveux* et *cousins* de Pâris du Verney est impossible. La filiation des *cousins du nom* se retrouve encore existante chez les Pâris de Tréffonds d'Avoncourt et les Pâris de Bolardière. Le dernier neveu *du nom* dont nous ayons la généalogie est Raoul Pâris d'Illins, mort en 1874, inhumé à Villers-s-mer ainsi que son fils Rollon, Il avait épousé sa cousine Mlle Michel de Roissy. Son père, le général Pâris d'Illins, fut blessé mortellement à Ocana en 1809.

Il faudrait un petit volume, tout au moins un gros numéro de l'*Intermédiaire*, pour indiquer tous les noms des familles remontant aux « 4 frères », par les femmes et il y a plus loin.

On pourrait *peut-être* trouver à Moyrans d'autres documents que ce que mon tableau généalogique offre jusqu'à Antoine Pâris de la Goûterie et de Tréffonds, vivant noblement à Charnècle, au manoir de la Goûterie, au commencement du XVII° siècle.

Justine Trénonaye de la Montagne, mère de « Joseph Pâris du Vernet, financier » était fille de Jacques Trénonaye dit la Montagne, capitaine, châtelain, de la Communauté de Moyrons, vivant en 1630 et de sa 2° femme, Jeanne Eymard Dufresne ; il était lui-même fils de Jean Trénonaye, consul à Moyrons vers 1590.

Un acte de procédure de 1262 à 1267 mentionne Guillaume Pâris à St-Lathier.

Le 19 mars 1481 : Albergement à Jean Pâris de l'eau du Vernet pour arroser son pré du Verney, paroisse de St-Bonnet (St-Lathier et St-Bonnet se trouvaient comme Réaumont au baillage de St Marcellin) Antoine Pàris, dit Moton, habitant la côte St-André, passe des reconnaissances en 1515 et alberge en 1547 une tourelle des fortifications de cette ville.

Il est à remarquer que Jean Pâris dit la Masse et Justine Trénonaye de la Montagne se sont mariés en 1665 ; que le 1er enfant dont nous ayons la date de naissance est né en 1668, son plus jeune frère Jean Pâris de Montmartel en 1690, donc 21 ans de différence et au moins 2 entre le temps nécessaire à une première naissance et le mariage des parents. Ceux-ci, le père est mort entre 1702 et 1706 et la mère vivait encore au mariage de son fils Claude en 1708.

N'ayant pu terminer plus tôt cette réponse le hasard me met sous les yeux une carte-vue du château de Tournoël (Puy-de-Dôme) ayant appartenu aux de la Roche de Tournoëlle de 1325 à 1508 et aux d'Albon de St-André de 1508 à 1562 (D'après la carte postale). — J'ai pu retrouver dans Moréri le changement de propriétaire Charlotte de la Roche de Tournoëlle, héritière, ayant épousé Jean d'Albon de St André † 1550 (je n'ai pas la date de l'alliance). Ce qui m'a paru piquant est que Claude Pâris la Montagne (fils de Jean et Justine Trénonaye) épouse en 1708, Elisabeth de la Roche qui avait comme bisaïeule Marthe d'Albon qui épouse en 1575, Benoît de la Roche. J'ai les filiations de ces deux d'Albon parents au 7° degré. Je n'ai pu raccorder de même les 2 la Roche. La « côte St André des Pâris aurait-elle une signification par rapport » aux d'Albon St-André. La côte St-André est dans l'Isère près de la ligne St Rambert d'Albon à Rives et Grenoble.

Les armoiries de la Roche Tournouelle me paraissent, d'après la carte, un peu brouillées : *à 3 fasces ondées d'argent sur champ de pourpre*. Celle du père d'Elisabeth de la Roche, Geoffroy de la Roche, Commandant des Gardes du Parc de Versailles : *De gueules, à une rencontre de taureau d'or, accolé d'azur à un chevron d'or accompagné d'un héron d'argent posé au côté dextre du chef.*

J'ai une dizaine de descriptions d'armoiries de la Roche, aucune ne se rapporte à celles de la carte-vue de Tournoël.

N. J. P. G.

P. S. LXXXVI, 555. — Antoinette Poisson, la Marquise de Pompadour, était fille d'un commis des Frères Pâris et filleule (certaines disent plus) de Pâris de Monmartel. Il la fit bien instruire, elle était jolie. Cela explique une fâcheuse élévation de sa situation. Voir le livre de M. Dubois-Carneau sur les Pâris.

N. J. P. G.

—

Pelletier de Chambure (LXXXVI, 287, 558, 359, 399, 494). — Peu de choses à ajouter à l'excellente réponse donnée

par M. (n° des 20-30 juin 23) en ce qui concerne l'intéressante figure du colonel de Chambure.

« Son nom, dit M., est inscrit sur l'Arc de Triomphe ».

Il l'était aussi — détail peu connu — sur la dernière locomotive du chemin de fer du Nord ayant reçu un nom de baptême, car, jadis, on baptisait les locomotives comme de tous temps on a baptisé les navires de commerce et les unités marines.

Sur le tuyau de la dite locomotive — la n° 676 — une petite plaque de cuivre portait, gravés, ces mots : *de Chambure*.

Ses voisins en numérotage étaient : 677, « Foy » ; 678 « Decrès » (l'amiral) et 679 « Rapp » touts noms ayant une corrélation de carrière et d'époque.

Aujourd'hui le Nord ne baptise plus ses locomotives. Elles sont trop..... L'autre jour, à Amiens, ne vîmes-nous pas passer la 36.155 ?

HECTOR-HOGIER.

—

Poincaré. — Origine du nom LVII. — Du *Journal de la Côte-d'Or*, 1er septembre 1923.

Châtillon berceau de la famille Poincaré.

A sa couronne de gloire, notre ville, illustre à bien des titres, dont le dernier en date est le séjour du G. Q. G. en 1914, ajouterait un nouveau fleuron : celui d'être le berceau de la Famille Poincaré.

En effet, M. Fryot a fait des recherches sur le nom Poincaré et sur le lieu d'origine de sa famille, dont il communiqua les résultats, à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Nous croyons intéressant de donner le texte intégral de la note de M. E. Fryot :

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* ayant posé la question d'origine du nom « Poincaré », les réponses, très vagues, s'égarèrent pour la plupart sur l'étymologie dérivant du point carré de la dentelle, associant la personne avec le métier. M. Antoine Thomas, de l'Institut, avait cependant signalé, dans un article du *Temps* en date du 11 février 1913, la présence à l'Université de Paris en 1403, d'un étudiant du diocèse de Langres appelé en latin « Petrus Pugni quadrati ». « En 1418, un Jean Poingquarré, ajoutait-il, était secrétaire de la reine Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne Jean sans Peur ». Il en concluait à l'étymologie du poing carré où le qualificatif serait synonyme de robuste.

M. Tausserat qui, dans l'*Intermédiaire*, était du même avis, indiquait en outre l'existence, en 1424, d'un notaire Pointcarré dans le pays de Tonnerre.

L'hypothèse d'une origine bourguignonne étant ainsi posée, il me fut aisé de retrouver, aux Archives de la Côte-d'Or, les documents qui ont fait l'objet de ma communication à l'*Intermédiaire*. Voici le contenu de cette communication :

« M. Tausserat a raison de dire que le nom Poincaré fut honorablement porté en Bourgogne, mais son origine y est antérieure au XVe siècle.

« La famille paraît sortir de Châtillon-sur Seine et le plus ancien document qui la concerne est conservé aux Archives de la Côte-d'Or. C'est une quittance datée de 1377 ; voici son contenu :

« Sachent tuit que je Gulot Poin Carré de « de Chastillon ay receu de Pierre Bouville, « receveur de la Montagne, cincq frans dor « pour mon droit de certain marché par moy « fait sur la ferme de l'imposition de XII « deniers pour livre de la boucherie a Chas- « tillon pour lan fini au datre jour de may « nouvellement passé, de laquelle somme je « me tien pour bien paiez. En tesmoing de « quoi jay mis mon scel à ces lettres qui fu- « rent faictes et données le XIIe jour de « juillet lan mil CCC LX et XVII ». Sur parchemin.

Quant au sceau dont il est question, il existe encore presque intact, en cire rouge, sur simple queue pendante. On y voit que l'écu placé obliquement en contre-bas du sceau porte en pal un chandelier accompagné de trois coquilles, deux l'accostant à dextre et à senestre et une en pointe.

Mais la partie la plus intéressante est le timbre placé à l'angle senestre de l'écu. Il est formé d'une main fermée carrément sur un bâton ou une masse d'armes. Voilà bien le poing carré et le bâton serait-il un bâton de commandement, ou est-il mis là pour expliquer le poing fermé ? On lit encore au bord supérieur du sceau, en onciales, ARRE, fin du mot carré.

Dans une autre pièce Guiot Poincarré est qualifié sergent d'armes du roi, et obtint du duc de Bourgogne la permission de fonder un hôpital à Châtillon (14 juin 1380).

En 1390 une « cherche de feux » (recensement) de Châtillon mentionne Guiot Poincquarré parmi les exempts d'impôts pour cause de noblesse. Guiot Poincquarré eut deux fils ; tous deux s'appelaient Jehan et figurent aux chartes avec l'orthographe « Poingquarré ». Une seule fois on voit « Pointquarré » le jeune.

En 1415, l'aîné demeurant à Châtillon, est qualifié valet de chambre du duc et ins-

titué châtelain de Villiers et de Maisey-sur-Ource.

Il est possible que l'un de nos deux Jehan Poingquarré fut l'étudiant du diocèse de Langres qui était, en 1403, à l'Université de Paris.

Peut-être aussi devint-il secrétaire de la reine Isabeau et de Jean sans Peur, conformément à la communication de M. A. Thomas. Cependant, je n'en trouve pas trace dans la liste des officiers ducaux, dressée par de la Barre.

En tous cas, il faut observer que le nom Poincaré ou Poingquarré disparaît à partir de 1415 des Archives de Bourgogne Il se peut donc que la famille ait émigré dans le Barrois ou en Lorraine, presque limitrophes du « pays de la montagne » (le Châtillonnais actuel).

En ce qui concerne les différences d'orthographe, les chartistes savent combien peu on en doit tenir compte pour les identifications, si grande était la fantaisie de nos pères à cet égard.

—

Porry (LXXXVI. 572, 693). — En plus de la notice consacrée dans l'*Armorial de Provence*, il existe sur la famille Porry de Provence :

« Vie du Bienheureux Jean-Ange Porry, de l'ordre des servites » par le P. M. M. de Cymon. Marseille. Brelion, 1738.

« Notice historique sur la maison de Porry, de Provence » par Eugène de Porry. Marseille. Arnaud, 1859.

« Notice historique sur la maison de Porry, de Provence » par Tisseron. Paris. Pillet s. d. Extrait des Annales historiques.

« La Maison des comtes de Porry », par F. de Daugnon. Milan, 1882.

« La Famiglia del conti de Porry ». Milano, 1883.

JACQUES PARÉSI.

—

Comtesse de Rotalier (LXXXV, 31, 66, 172, 264, 405, 642) — Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter quelques remarques à la réponse qu'ont donnée MM. le Bibliophile comtois et H. de Beauséjour.

1° Le château de « Mesmans » n'existe pas dans la Haute Saône. Il doit s'agir du château de *Munans* (canton de Montbozon, commune de Larians) ;

2° « Corgent » doit être lu *Corgeat*. C'est le nom d'une terre de la Bresse louhannaise, (commune de la Chapelle-Naude), possédée par une branche de la famille Arnoux (de Louhans). Le personnage dont il est question se nommait Edmond Arnoux de Corgeat ; il est mort en 1903, sans laisser de postérité de son mariage avec Isabelle Petitjean de Rotalier ;

3° « Ronfond ou Ronflans » est en réalité *Ronfand*, fief situé sur le territoire actuel de Devrouze, en Saône-et-Loire, il a appartenu à une seconde branche des Arnoux (de Louhans). Maclovie Petitjean de Rotalier avait épousé Claude Charles-Emmanuel - Melchior - Théodore Bernard Arnoux de Ronfand de Joux, veuf d'Aspasie Ducret deLange.

4° « Quincherot » devrait être écrit *Quincerot* (c'est le *petit Quincy*). Le château de Quincerot (Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Montbard) appartient encore à la famille d'Haranguier. Henri d'Haranguier de Quincerot a eu de son mariage avec Marie Petitjean de Rotalier, au moins trois fils : André, Henri et Xavier.

5° Pierre-Louis Jousserandot, premier mari d'Alpaïde Isabelle Désirée Petitjean de Rotalier, fut créé baron par ordonnance du 2 mars 1828, avec autorisation d'établir un majorat. Ce majorat fut institué sur la terre de Persange (Jura, canton de Lons-le Saunier, commune de l'Etoile), par lettres patentes du 30 octobre 1830. Le baron Jousserandot (qui ne portait pas le nom de Savy) eut pour héritier M. Goyet de Savy.

6° Le colonel Mahon (Art-Roë) avait pour prénom usuel *Patrice* et non Pierre.

SAINT VALBERT.

—

Famille de Sade. Manuscrit à retrouver. Portrait (LXXXIII ; LXXXIV ; LXXXV, 628 ; LXXXVI, 142, 363, 457, 526, 643) — Nous avons fondu toutes les rubriques sur Sade dans une seule.

Le comte Hipppolyte-Joseph de Sade, chef d'escadre, mort en mer devant Cadix en 1780, était le troisième fils de Joseph de Sade, seigneur d'Eyguières, né en 1653, mort en juillet 1717, marié par contrat le 27 janvier 1676 à Anne-Suzanne de Roux d'Arbaud, fille de Jean-François de Roux d'Arbaud Sgr de la Pérusse et de St-Janet, conseiller au Parlement d'Aix et de Marie d'Hugues, pe-

tite nièce de Guillaume d'Hugues, mort archevêque d'Embrun.

Il avait deux autres frères : 1° Louis-Elzéar de Sade, marié en 1716 à Geneviève de Thoron d'Artignon. Il est mort sans enfants en 1746.

2° Joseph David, comte de Sade, sgr d'Eyguières à la mort de son frère, né en 1692, mort en 1761.

Il était gouverneur d'Antibes et Maréchal de Camp, il épousa le 24 mars 1746, Marguerite-Marie Thérèse Le Gouche de St-Etienne.

Il fut père de Jean-Baptiste-Joseph David, comte de Sade, seigneur d'Eyguières, né en 1749.

Qui épousa, le 25 mars 1779, Marie-Françoise-Emilie de Bimard, fille de messire Pierre-Annibal de Bimard et de Marie-Elisabeth-Emilie-Pape de St-Auban, marquise de Montbrun.

C'est leur fille Louise-Gabrielle-Laure de Sade, née le 6 juin 1772, morte le 18 janvier 1849 à Vallery, qui épousa le 15 septembre 1808, son cousin Claude-Armand Donatien, comte de Sade-Mazan, né en 1769, mort en 1847 à Vallery, fils du marquis de Sade.

Dans sa note parue en août 1923 sur la famille de Sade, M. Maurice Heine dit que le marquis de Sade n'a plus trouvé pour porter son titre aucun héritier de son nom. Cette note est inexacte, car la famille est actuellement représentée par Louis Charles-Hugues, comte de Sade né le 29 août 1845, fils d'Alphonse-Ignace comte de Sade 1812 † 1890 et d'Anne-Henriette de Cholet, petit-fils de Claude-Armand-Donatien, comte de Sade Mazan de Louise Gabrielle-Laure de Sade d'Eyguières. Il est actuellement le chef de la maison de Sade, il a épousé, le 13 mai 1877, Marguerite-Augustine Janson de Couët, dont il a eu trois enfants :

1° Elzéar-Victor-Marie de Sade, né le 27 février 1885 porté disparu en 1914.

2° Bernard-Georges Marie, vicomte de Sade, né le 7 août 1891.

Marié le 22 octobre 1918 à Jeanne de Sarrazin d'où : A. Gilberte de Sade, né le 28 janvier 1920 ; B. Elzéar de Sade, né le 17 janvier 1921.

3° Yvonne Henriette Marie de Sade, née le 15 juillet 1880.

Mariée le 11 mai 1904 à Claude-Marie-Henri, vicomte d'Argent de Deux-Fontaines, d'où cinq enfants.

La branche d'Avignon et de Tarascon était représentée au XVIIIe siècle par Joseph de Sade, né vers 1725, marié à Marie-Rose de Collin, sa petite fille. Marie-Henriette-Thérèse-Gabrielle de Sade, née le 24 avril 1780 à Tarascon, morte à St-Denis le 27 février 1856, épousa le 22 août 1796, Corentin-Joseph-Louis, comte de Grasse des Princes d'Antibes.

Peut-on indiquer de qui était fils Joseph de Sade ? A quelle branche il appartenait, et comment il se rattachait à la branche aînée où à celle d'Eyguières ?

Prière de bien vouloir donner la filiation.

4° Peut-on se procurer les lettres de la marquise de Sade publiées par M. Ginisty et qui ne figurent pas dans son ouvrage sur la marquise de Sade ? ont-elles été imprimées et où se trouvent-elles ?

P. I.

—

Théophile Silvestre (LXXXVI, 237, 403).— M. Théophile Silvestre, en 1855 56, publia un beau et bon livre l'*Histoire des Artistes vivants français et étrangers, Etudes d'après nature*, Paris, E. Blanchard édit. 1 vol. in 4° de 332 p. p., y compris la Table et 1 feuille d'Errata, orné de 10 portraits pris au daguerréotype et gravés sur acier par Masson, avec fac-similés des signatures des artistes : Ingres, Eug. Delacroix, Corot, Chenavard, Decamps, Barye, Diaz, Gust. Courbet, Préault et Rude.

Cet ouvrage, aujourd'hui très recherché et qui devait compter plusieurs volumes se vit arrêté net après la publication de la première livraison du second tome, celle de la notice sur Horace Vernet, par suite d'un procès pour abus de confiance qu'intenta cet artiste à l'auteur, pour publication de documents à lui pourtant fournis par le plaignant lui-même, mais que celui-ci, après lecture, jugea attentatoires à sa bonne renommée.

Cette même livraison, cause du litige, composée de 52 p. p. séparément chiffrées. (Signat. typogr. : II 1, à II 7) doit être ajoutée, avec le portrait d'Horace Vernet, gravé par Masson, à la fin du premier volume.

Si notre confrère, M. G. P. M., comme il est à croire, aime à ne recueillir que des ouvrages bien complets, plus, spécialement, de celui-ci, il devra rechercher un exemplaire, contenant comme annexés, trois Documents assez rares pour n'avoir pas été mentionnés à leur rang par M. Georges Vicaire, dans la Bibliographie Théophile Silvestre, colonnes 541 à 543, tome VII° de son *Manuel* : 1° le Prospectus imprimé de l'*Histoire des Artistes vivants*, 4 p. p., in-4° Imprimerie J. Claye, 1856 — 2° Une Requête judiciaire : « *A Messieurs de la Cour Impériale de Paris. Première Chambre. Audience de Mardi 7 Juillet 1857. Mémoire de Théophile Silvestre, Inspecteur des Beaux-Arts, en mission, « Appelant, contre Horace Vernet, peintre, de l'Institut, Intimé* ». Paris, de l'Impr. de Pillet fils, 22 p. p. in-4° Texte compact), 1857. — 3° Six nouveaux Portraits, gravés sur acier, avec leurs fac similés, comme pour les onze premiers, et destinés ceux-là à la publication du tome second, resté à l'état de projet : « Achille Devéria, Théodore Rousseau, David d'Angers, Paul Delaroche, P. Cornélius, et Janron. » (Tous les six fort ressemblants, mais néanmoins, dans leur rareté, tous demeurés sans aucune notice imprimée, explicative).

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le cardinal de Talleyrand (LXXXV ; LXXXVI, 67). — M. Cosquières demande des références sur le cardinal Talleyrand-Périgord, mort en 1364.

Je lui indiquerai :

1° Les *Vies des papes d'Avignon*, par Baluze.

Dans les notes de cet ouvrage se trouve une longue notice sur le cardinal de Périgord ;

2° Et la collection des *Bulletins* de la Société historique et archéologique du Périgord.

Les tables mentionnent les nombreux articles concernant le cardinal.

Le tome XXI reproduit un portrait, avec le blason du prélat.

D.

—

Les mémoires du maréchal Victor (T. G, 924). — Dans l'important catalogue d'autographes que M. Noël Charavay dispersera à l'Hôtel Drouot prochainement se trouve une lettre du maréchal Victor, duc de Bellune, qu'il résume ainsi :

L. a. s. au maire de Valence ; Paris, 16 décembre 1839, 2 p. 114 in-8°. (*Coll. B. Fillon*).

Très curieuse épitre, où il mande que *M. Alexandre Dumas*, littérateur distingué, vient de publier une notice sur la jeunesse de l'empereur Napoléon, « dans laquelle il me fait figurer comme épicier et ménétrier demeurant à Valence en l'année 1791 ». Il proteste contre ces déclarations mensongères, mais M. Dumas lui a montré une lettre d'un nommé Fiéron, qui atteste le fait contesté. Le maréchal est donc dans la nécessité d'en appeler aux souvenirs des habitants de Valence, et il prie le maire de l'aider dans cette tâche. Il affirme n'avoir jamais exercé la profession d'épicier ni de ménétrier, et avoir seulement habité Valence, patrie de sa femme, Mlle Muguet, jusqu'au moment où il fut élu, en 1792, adjudant au 3° bataillon des volontaires de la Drôme.

—

Marquise de la Vieuville, née du Cheylard (LXXXV, 527, 649). — Louise-Victoire-Rose Parfaite du Cheylard naquit à Bezançon en 1764 Elle épousa en premières noces, en 1785, le marquis de Lambertye et en deuxièmes noces, en 1791, le marquis de la Vieuville, pair de France sous la Restauration. Elle était fille de Jean-Antoine du Cheylard, sieur d'Aubignas et de Anne de Rochechouart, sa seconde femme.

LÉON DUFOUR.

—

La folie de Villemain (LXXXV, 621). — Je me souviens d'avoir entendu dire à Monseigneur Dupanloup que la « folie de Villemain », qui fut d'ailleurs très passagère, présentait, entre autres bizarreries, une véritable obsession des jésuites Il en voyait partout, autour de lui, et leur attribuait des projets d'assassinat. J'ignore combien de temps a duré cette étrange maladie ; mais il paraît bien certain qu'elle n'a laissé aucune trace.

Il faut se rappeler que cette époque était celle des luttes passionnées contre le monopole de l'Université dont M. Villemain était Grand Maître.

C V.

—

Armoiries à déterminer : 3 cors (LXXXVI, 434 559) — Le président F Th de Nesmond avait un frère, Pierre, qui fut

évêque de Montauban, et un autre, Henri, qui fut président au parlement de Bordeaux. On dit qu'il n'eut pas d'enfants de N... de Carnaux. A dire vrai, la notice généalogique de cette famille angoumoisine, insérée dans la Chesnaye des-Bois, n'est pas complète, surtout pour les branches cadettes.

Pour les fils de F. Théodore: Guillaume, n'eut pas d'enfants de M. de Beauharnais ; Henri, intendant de Limoges, mourut sans postérité ; Henri, president au Parlement de Bordeaux, s'allia en 1672 à Jeanne de Ternes. Ni pour ces alliances ni pour celles des autres branches au XVIIe siècle, je ne trouve dans le *Renesse* la famille aux 3 roses — Du reste les Brassac portaient : *d'or à 3 huchets de sable.* Les Maigné et les Descamin de Launay avaient aussi 3 huchets. Faute d'émaux le problème est difficile à résoudre. SAINT-SAUD.

—

Iconographie de profanes dans les églises (LXXXIII; LXXXV; LXXXVI, 26, 177, 217, 271, 463, 702). — De nombreux sujets qui peuvent paraître profanes avaient perdu ce caractère par le rôle symbolique qui leur était attribué. Et, puisque l'on parle surtout de portraits, il y a lieu d'établir deux catégories très différentes : les saints ou autres personnages sacrés auxquels on a donné les traits d'hommes ou de femmes vivants ; 2. les simples portraits de telles personnes : bienfaiteurs, architectes, artistes, etc. Les deux catégories sont encore en usage de nos jours ; je pourrais sans sortir de Nancy, où plusieurs églises sont neuves, en citer des exemples. La question est vaste ; elle mériterait d'être étudiée plus méthodiquement qu'on ne l'a fait, je crois, jusqu'à présent.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

A quel âge Victor Hugo fut-il décoré de l'ordre du Lys ? (LXXXVI, 572, 697). — Si, « comme chacun sait », Victor Hugo était né en 1802, il convient, peut-être, de ne pas oublier qu'il était le plus jeune, et non l'aîné des trois frères :

Mes deux frères et moi, nous étions tout en-
[fants :
Notre mère disait : « Jouez, mais je défends
Qu'on marche dans les fleurs et qu'on monte
[aux échelles ;
Abel était l'aîné, j'étais le plus petit.

Abel était effectivement né à Paris le 15 novembre 1798 et Eugène naquit à Nancy le 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800).

Quant à la décoration du Lys, il serait peut-être également bon de se rappeler qu'elle fut distribuée à profusion dans les lycées et dans les collèges. On peut se reporter à ce sujet à la savoureuse étude de M. Albert Depréaux : *La Décoration du Lys dans l'Académie d'Orléans, 1814-1815*, publiée dans le tome XXXV des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. PIERRE DUFAY.

—

Mélusine, emblème (LXXXVI, 480, 651). — D'après M. Germain de Maidy, « le nom de sirènes donné souvent aux femmes poissons est inexact : les sirènes étaient des oiseaux ».

Il est vrai que, dans l'antiquité classique, on tenait les sirènes pour des femmes-oiseaux. Mais il en a été autrement au moyen-âge. Les textes et les monuments le prouvent Voir Cahier, *Le Physiologue ou Bestiaire*, dans les *Mélanges d'archéologie*, t. II, p. 172. Je ne veux citer ici que quelques lignes de deux ouvrages bien connus. Vers 1211, Gervais de Tilbury écrit :

In mari Britannica sirenes scopulis insidere videntur, quae caput fœmineum, capillos lucidos et proceros habent, ub ra muliebria, omniaque fœmineæ formæ membra usque ad umbilicum ; cætera in piscem fininutur.

(*Otia Imperialia*, ch. LXIV). Dans le *Livre du Trésor*, composé vers 1265, Brunetto Latini s'exprime ainsi :

Sereine avoient semblance de feme dou chief jusque as cuisses ; mais de celui leu en aval avoient semblance de poisson.

(Edit Chabaille, p. 89).

Aussi l'art héraldique qui s'est formé au moyen-âge, représente-t-il les sirènes comme des monstres demi-femmes et demi-poissons. Ce sont certainement des sirènes qui sont figurées de cette manière dans les armes parlantes des Serennes, des Serène d'Acqueria, des Seré de Valsergues, des Serenelli. SAINT-VALBERT

Dessin d'une crosse abbatiale (LXXXVI, 528). — Notre confrère Canigou trouvera la reproduction de la crosse abbatiale du XIII° siecle de l'abbaye de Fontfroide dans le n° 3542 de l'*Illustration* 14 janvier 1911, page 31.

Je m'excuse de n'avoir pu répondre plus tôt à cette question, mais j'ai été absent de Paris en juillet et en août.

ALEX. THOMAS.

—

Le crucifix janséniste (T. G., 252 ; LXXXVI, 570, 699). — A défaut de la Table générale, on pourra consulter avec fruit les tomes XIII et XXVI de notre recueil.

***

Je possède une collection de crucifix en os dans lesquels « le Christ paraît suspendu ayant les bras étendus au-dessus de la tête au lieu d'être en croix »

J'ai entendu un amateur les qualifier de *Crucifix jansénistes*. Il n'en est rien. Ces christs sont taillés dans des « os longs » ; et la matière première imposait à l'artisan l'obligation de donner aux bras du Christ la position verticale pour sculpter la figurine d'une seule pièce. Vu le nombre imposant d'exemplaires, l'interprétation ne semble pas douteuse Ces crucifix proviennent très probablement d'une industrie cauchoise sur laquelle je n'ai pas de renseignements.

Pourrait-on me donner des détails à ce sujet ?

BROGNARD.

***

Je possède un Christ d'Ivoire, souvenir de famille, attribué à « Benvenuto Cellini » ? en tout cas du XVI° siècle, bien antérieur au Jansénisme, il en a cependant le caractère parce que, taillé en entier, dans une seule bille d'ivoire, de ce fait les bras sont forcément assez rapprochés au-dessus de la tête.

J'ai toujours entendu dire que : Angélique Arnaud, possédant un Christ, lui aussi taillé dans une bille d'ivoire, sans rupture, avait de ce fait choisi cet emblème pour ses corréligionnaires... parce que les bras du Sauveur incomplètement ouverts, marquent qu'il n'appelle à lui qu'une partie restreinte de la chrétienté, et non toute l'humanité.

Ç.

La « Dernière charrette », tableau de Muller (LXXXVI, 384). — Le célèbre tableau de Muller, Charles Louis, membre de l'Institut comporte, si je ne me trompe pas, cinquante neuf personnes. Le célèbre peintre a placé la scène à la prison du Luxembourg, dont aucun local ne ressemblait pourtant à celui, représenté sur la toile, *La dernière charrette*. En réalité l'appel se fit à la Conciergerie, la Maison de Justice.

Le peintre disposait d'environ vingt portraits authentiques, fournis par les familles des victimes. Il a placé en vedette André Chénier, le célèbre poète, et son collègue le poète Roucher, ainsi que Saint-Simon, évêque d'Agde, membre de l'Académie des Inscriptions et les princesses de Chimay et de Monaco.

***

L'auteur de la célèbre toile historique, Muller, de Paris, Charles Louis, membre de l'Institut, né à Paris en 1815, débuta au Salon à l'âge de 22 ans. En 1849, il exposa un tableau historique, alors intitulé l'*Appel des victimes de la Terreur*. Cette dernière toile, achetée par l'Etat et placée d'abord au Musée du Luxembourg, représente une vingtaine de portraits historiques, groupés autour de celui d'André Chénier.

C'est peut-être l'œuvre la plus remarquée de nos expositions modernes.

Lors du transfert du Musée du Luxembourg à celui de Versailles on qualifiait le tableau : *L'Appel des dernières victimes de la Terreur*. La toile compte vingt portraits historiques, représentant des personnes condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire, le 7 et 9 thermidor an II. Leurs noms figurent dans les listes des condamnées, publiées par le *Moniteur universel* du 23 et 30 thermidor.

Le peintre fait par erreur passer la scène dans la prison du Luxembourg. En réalité onze des condamnés avaient été extraits de la Maison des Oiseaux, 3, rue de Sèvres et des maisons d'arrêt du Plessis et du Port libre.

L'arrêt de mort est du 9 thermidor. Le même jour on a ajouté aux onze victimes, tirées de la Maison des Oiseaux les 48 autres victimes, réparties en deux sections du Tribunal de sang.

C'étaient les dernières victimes de la

tyrannie de Robespierre, mais non les dernières victimes de la Révolution.

Sur le tableau de Muller, de Paris, figurent la princesse de Chimay, née Lepelletier, la princesse de Monaco, née de Choiseul-Stainville, la comtesse de Narbonne Pelet, la comtesse de Périgord-Viriville, le marquis de Montalembert, le marquis de Roquelaure, la marquise de Colbert, le fameux baron de Trenk, de Saint-Simon, évêque d'Agde, et J. F Antie, dit Léonard, le coiffeur de la reine Marie-Antoinette.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Les éditions pré-originales d'Arthur Rimbaud (LXXXVI, 624). — Arthur Rimbaud ne rechercha jamais la publicité pour ses œuvres, il n'a fait paraître dans les périodiques que deux pièces de vers, l'une : *Les étrennes des orphelins* dans la *Revue pour tous*, du 2 janvier 1870, l'autre, *Les corbeaux*, dans *La Renaissance littéraire et artistique* du 14 septembre 1872.

Il n'a publié qu'un seul volume : *Une saison en enfer*. L'Alliance typographique, M. J. Poot et compagnie 1873, in 12 de 53 pages. On sait qu'il a détruit une partie de cette édition qui est devenue fort rare.

Verlaine, en 1884, avant la mort du poète, avait donné une partie des vers de son ami dans la première édition des *Poètes maudits*, et la *Vogue* a publié certaines pièces de vers et de prose d'Arthur Rimbaud ; nous trouvons : *Les premières communions*, dans le n° 1 du 11 avril 1886 : *Les Illuminations*, dans les n^os des 5 13 mai 6-29 mai, 7-17 juin, 13-21 juin 1886 ; *Une saison en enfer*, dans les n^os des 8 septembre, 9-13 septembre, 10-20 septembre 1886.

La *Revue littéraire de Paris et de Champagne* a publié les *Déserts de l'Amour*, en septembre 1906, les *Sœurs de Charité* et *Les Douaniers*, en octobre 1906.

L'édition des œuvres d'Arthur Rimbaud publiée en 1912 au *Mercure de France*, avec une préface de Paul Claudel, contient nombre d'inédits provenant des collections Barthou, Saffrey, Dauze, Messein et la *Muse Française*, dans le n° du 10 mars 1923 a donné un long poème inédit sous le titre *des Internes*, débutant par ces vers :

Çà se creuse en trous d'ombres au cœur des [quartiers riches,
Ces collèges...

ARMAND LODS.

—

Le Sonnet d'Arvers. Parodies (LXXXV). — Il a été publié à Toulon, vers 1905, une brochure intitulée : *Sonnets travestis*, sur les rimes du Sonnet d'Arvers, par L. Mongin archiviste de la ville de Toulon. In-12 de 18 pages.

J. P.

—

Goethe : un mot sur les Allemands (LXXVII, 241 ; LXXXIV, 341 ; LXXXV, 28 ; LXXXVI, 566, 630). — C'est la *troisième* fois que la question est posée. Ne pourrait-on pas se reporter à la collection avant de renouveler ainsi une question ?

X.

—

Une traduction de P. J. Toulet (LXXXVI, 573). — « D'aucuns ont prétendu que Machen n'existait pas. « Le nom seul dévoile la supercherie, disaient-ils ; pourquoi pas « le grand Machin » de *Mon Amie Nane* ? » Et comme argument définitif : « D'ailleurs, P. J Toulet est un familier de l'imposture aimable : ne fait-il pas passer *La jeune fille verte* pour la simple traduction d'un roman écrit par l'entomologiste allemand Hermann Monnsen, né à Coblence peu avant 1870, mort au Togo en 1904 ? » Le rapprochement est ingénieux ; mais il n'empêche pas M. Arthur Machen, âgé de 60 ans et journaliste, de vivre très réellement, en son logis du N. W. 8, 12 Melina Place ; la liste est déjà longue de ses œuvres dont Londres commence à se disputer les éditions originales. Qu'on en juge : à quelques traductions (*L'Heptaméron*, *Le Moyen de Parvenir*) s'ajoutent : *The Chronicle of Clemendy*, *The Great God Pan*, *The Three Impostors*, *The Hill of Dreams*, *The House of souls*, *Dr. Stiggins*, *Hieroglyphics*, *The Bowmen*, *The Great Return*, *The Terror*, *War and the Christian Faith*, *The Secret Glory*, *Far off Things*, *Récréation : Dog and Duck*.

La *Revue Hebdomadaire* du 31 mars 1923 a publié une intéressante note biblio-

graphique sur Arthur Machen, signée de M. Marc Logé.

Dans sa *Vie de P.-J. Toulet*, Henri Martineau a écrit : « Toulet, en novembre 1899, alla à Londres. Il y rencontra Arthur Machen, l'auteur du *Grand Dieu Pan*... »

« ... Il dîna avec lui et note le fait dans son journal. Mais il avait déjà lu *The Gread God Pan* ; la traduction en parut dans *La Plume* en 1899-1900, comme on le voit dans la bibliographie établie par H. Martineau. L'exemplaire anglais que possédait Toulet est daté de novembre 1897 » (Henri Duclos : *Toulet et le grand Dieu Pan*, in « Divan », juin 1923).

P. c. c. RENÉ GROOS.

Même référence : E. BENSLY.

—

Grisettes (LXXXVI, 340, 464, 609, 705). — Dans les Grands jours d'Auvergne, tenus en 1665, Fléchier, parlant de la comtesse de Saignes, dit :

Elle se joignit avec les grisettes qui sont les jeunes bourgeoises de la ville (de Clermont) qui ont une galanterie un peu hardie, et qui se piquent de beaucoup de liberté.

Édition Hachette, Paris, 1862, in-18, p. 185.

J. CHAPPÉE.

—

« Vous voulez faire de la France une caserne » (LXXXVI, 437, 539) — Dans sa réponse à ma question, M. R. Tournaire a bien voulu me faire savoir que l'auteur de cette apostrophe n'avait été ni Eugène Pelletan, ni Jules Simon, et qu'elle avait été lancée par Jules Favre dans la séance du 12 décembre 1867. Emile Ollivier, dans un article publié sous le titre : « La Loi militaire — L'Empereur et Niel », dans le numéro du 25 juin 1905 de la *Revue des Deux Mondes*, confirme l'attribution donnée par notre confrère. D'après l'ancien ministre de l'Empire, voici quelles auraient été les paroles prononcées par l'orateur de l'opposition radicale ;

Quoi ! c'est après quinze ans de règne, lorsque la dette publique s'est accrue de huit milliards ; c'est après que nous avons été condamnés aux guerres que vous savez, qu'on vient décréter que la France entière sera disciplinée et qu'au lieu d'être un atelier, elle ne sera plus qu'une caserne.

Mais Emile Ollivier, qui place cet incident au 18 mars 1867 (?) ajoute en note.

Il est de légende que Niel aurait répondu : « Vous ne voulez pas faire de la France une caserne, craignez d'en faire un cimetière. J'étais présent et je n'ai pas entendu ce propos. Je ne l'ai pas non plus retrouvé au *Moniteur officiel* et aucun de ceux qui l'ont cité n'a pu indiquer où il l'avait pris.

Si le *Moniteur* n'a pas inséré la riposte du maréchal Niel c'est apparemment que ce dernier ne l'aura pas proférée.

G. P. M.

—

L'ode à l'absinthe et le poète Vernier (XX, 110). — M. Paul d'Estrée a parfaitement raison en attribuant au poète Vernier les stances en l'honneur de la *Muse Verte*.

Il dit avoir complètement perdu les traces du poète après 1870 ; ayant beaucoup connu Vernier de 1875 à 1890, je suis à même de compléter les renseignements qu'il donne sur lui.

Vernier (Jules) est né à Sancey-le Grand (Doubs) en 1835 et mourut à Boulogne-sur-Seine, le 14 mai 1892 à l'âge de 57 ans, célibataire. Doué d'un talent original, il n'a jamais réuni ses œuvres en volume ; on en trouve un certain nombre dans quelques journaux de la banlieue parisienne : l'*Ouest parisien*, *la Banlieue*, *la Gazette de Neuilly*, *le Réveil de Boulogne*, etc., etc.. Il a, je crois, aussi publié des sonnets dans la revue *la Jeune France*, de Catulle Mendès. En 1863, du 1er mai au 15 avril 1864, il a été rédacteur en chef d'un périodique : *La Revue du Bois, feuillets du monde élégant*, fondé par le comte S. F. de Tolna.

J'ai depuis longtemps l'intention de réunir dans une plaquette le plus grand nombre possible des œuvres de Vernier et je fais appel à tous ceux de nos collaborateurs qui posséderaient les journaux cités plus haut pour m'envoyer copie des pièces qui y ont été publiées. Quant à la *Revue du Bois*, c'est inutile, car je possède le volume.

L'Absinthe, qui fut l'œuvre la plus connue de Jules Vernier, fut composée par lui avant 1870 Il adressa, en 1873, son œuvre à Victor Hugo, qui en novembre de la même année, lui adressa une lettre en

style grandiloquent qui se terminait ainsi :

Comme moi, vous avez le mépris de la vie. Il y a tant de hontes et tant de douleurs autour de nous ! Mais ne l'oubliez pas, ô poète ! c'est uniquement sous sa forme lumière qu'il faut boire le Soleil...

Voici maintenant cette curieuse pièce :

L'Absinthe

Tandis que les propriétaires
Parlent du sucre et des cotons ;
Tandis que les jeunes notaires
Rêvent des dots de leurs cantons,
Moi, qui suis un vaillant bohême,
J'entre en quelque endroit singulier,
Et j'y vide le grand poême
Des carafons de Pontarlier.

Oh ! Je sais que Monsieur Prudhomme
Prétend que c'est vivre en goujat,
Qu'il affirme que tout corps d'homme
Ne doit subir que de l'orgeat ;
Je sais les quarante âneries
Que dit mon docteur aux abois ;
Mais nargue des criailleries !...
J'aime le Soleil, et j'en bois !

S'il existe une chose au monde,
Pour fleurir la joue et le cœur,
Pour guérir de la prose immonde,
N'est-ce pas la verte liqueur ?
N'est-ce pas l'eau douce et cuivrée,
La divine et folle boisson,
Qui charme comme une adorée,
Enivre comme une chanson ?

Que de fois cette chère absinthe
A dissipé mes longs ennuis,
M'a présenté la beauté sainte
Que j'invoque toutes les nuits !
Que de fois cette enchanteresse
M'a fait voir au fond du cristal,
Les splendeurs que l'âme caresse,
Les fleurs d'un ciel oriental !...

C'est grâce à ses effets magiques
Qu'un lutin bleu m'aima longtemps,
Que j'ai des coups d'aile énergiques
Pour voler à tous les printemps !
C'est grâce à sa teinte pâlie
Qu'ainsi que l'auteur de *Rolla*,
Je soupire avec Ophélie,
Je sanglote avec Atala !

Oui, l'Absinthe est la grande muse
De ce pauvre siècle en tourment ;
Si le vulgaire s'en amuse,
Laissons lui son amusement ;
Prolongeons l'ivresse chérie
Poursuivons notre beau chemin,
Et noyons dans cette féerie
Tous les soucis du lendemain !

Ce qui nous rend l'âme ravie
Ne saurait éteindre un flambeau ;
L'unique dégoût de la vie
Envoya Musset au tombeau.
Si le monde était équitable,
Il dirait que le vrai poison,
L'Absinthe amère et véritable
Coule ailleurs qu'en cette maison.

L'Absinthe, ô courtisanes roses !
C'est l'impudeur de votre lit ;
C'est le baiser pris dans vos proses,
L'amour qui tue et qui salit ;
L'Absinthe, ô tripoteurs d'affaires !
L'Absinthe, ô banquiers inhumains !
C'est l'écu rogné dans vos sphères,
C'est le pays entre vos mains !

L'Absinthe est la foi parjurée,
La Vertu traînée aux ruisseaux ;
C'est la bêtise décorée,
Hernani sifflé par les sots ;
L'Absinthe est Tartufe qui cause,
La Pologne qui dit adieu ;
C'est l'innocent qui perd sa cause,
C'est Judas qui trahit son Dieu !...

Or comme on oublie une femme
Toute pleine de lâchetés,
Laisse nous donc, ô siècle infâme !
Oublier tes réalités.
Quand naîtront des jours moins sévères,
Quand les temps seront révolus,
Alors nous briserons nos verres ;
Les poètes ne boiront plus.

Jules Vernier

P. c. c. Saturnin Moge.

—

Le sonnet de Plantin (XLI, XLII, LXXXVI, 368, 412, 505, 653, 703). — Dans le *Temps* du 19 juin 1923, M. Emile Henriot publie un article sur le *Sonnet Plantin* qui expose complètement la question. Il estime que l'énigme subsiste. Il termine ainsi :

Le principal argument en faveur de l'attribution du sonnet à Christophe Plantin a été fourni par M. Maurice Schvob, dans l'appendice de son édition des *Rimes* du viel imprimeur anversois. Les anciens exemplaires en feuilles du *Bonheur de ce monde* sont imprimés dans le même format, avec le même caractère et sous le même aspect qu'une autre poésie, celle-là de Plantin sans conteste et dédiée au prince et à la princesse d'Orange, comme il appert de la suscription suivante : « Faict et imprimé présents les très illustres prince et princesse d'Orange, venus voir l'imprimerie de Christophe Plantin, le 14e jour de décembre 1579. » En raison de l'identité de composition typographi-

que de ces deux pièces, il est permis de supposer que le *Bonheur de ce monde* a été imprimé à la même époque que la précédente, c'est-à-dire longtemps avant le sonnet similaire de Vauquelin des Yvetaux S'ensuit-il de là que ces vers soient vraiment de la main de l'honnête Plantin ? On n'est pas certain du contraire : mais il faut bien reconnaître que ses autres rimes, recueillies par Roeses, ne révèlent rien moins qu'un poète. Ce sont de petits vers de circonstance, maladroits et boiteux, tout au plus dignes du mirliton ou de l'almanach. Le rythme ferme et le dessin serré du fameux sonnet ne sauraient, selon nous, appartenir au même auteur : l'excellence de sa facture est, somme toute, la meilleure preuve contre le bon homme, au demeurant imprimeur accompli, parfait chrétien, père de six enfants, et dont la vie familiale et laborieuse s'accorde d'ailleurs assez mal avec cette profession de foi épicurienne, où Malthus eût pu reconnaître un des siens. Nous pensons comme M. Frédéric Lachèvre : la question reste posée. .

E.

—

Le curé de Pierre-Buffière et son troupeau (LXXXV 433, 554, 611). — L'histoire du curé limousin de Pierre-Buffière a inspiré à Auguste Chastanet, le rénovateur de la langue périgourdine, mort en 1902, un joli conte en vers : *Lou curet de Peiro-B ffiero.*

Le récit du poète se termine par la scène du jugement dernier, où le brave curé répond au Bon Dieu, qui lui demande ce qu'il a fait de ses ouailles :

Segnour, belias, me las balheras
Belias vous la torne, Segnour.

D.

—

Les poètes ouvriers ; ouvriers poètes (LXXXIV ; LXXXV ; LXXXVI, 271, 367.

Supplément aux précédentes listes :

Arnal E., boutonnier, puis acteur. A publié de 1826 à 1861 (Bibl. nat.).

Badran Fr., pâtissier-cuisinier à Paris. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Baudoin Ag., verrier à Soissons. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Berchy Henri, dessinateur sur étoffe. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Bertin, « poète ouvrier des champs ». Voir *Le Myosotis* d'avril 1893.

Biémont René, sous chef à la mairie du VI° arrondissement (Sainte-Beuve, *Premiers lundis*, 1874, II, 320). A publié de 1863 à 1887.

Bertrand L.-G., secrétaire à la Mairie de Philippeville Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Bonnefond, cordonnier, chansonnier. Voir *La Chanson*, 19 juin 1880.

Bresson Auguste, chef de cuisine, né à Tharot (Yonne) ? Auteur de *Entre deux coups de feu*, Paris, 1873.

Brissot Eugène, employé à St-Dizier et à Troyes. Manois (Haute-Marne) 1851 † Troyes 1922. A publié en 1884 et 1885 (Bibl. nat.).

Brunot Lucién, boulanger à Hargnies (Ardennes). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Chebrun, imprimeur litho. Membre de la Lice chansonnière.

Chevalier Marius, teinturier, né à Toulon le 21 janvier 1880.

Chevanne Emile, ouvrier à la Sucrerie d'Ecly (Ardennes). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Chocque Paul, employé aux ateliers du chemin de fer de l'Ouest, à Rennes. A publié en 1874 et 1877 (Bibl. nat.).

Cornu Jules, employé de commerce à Paris Collaborateur des *Coquelicots*, 1889

Dagnut L., sabotier à Neuvy-Pailloux (Indre). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Dando F., photographe à Saint-Savin (Isère ? Hautes Pyrénées ?). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Dauphin, cordonnier. Voir *La Chanson*. 19 juin 1880.

Dermé Alexandre. Publiait vers 1840-1844. (Bibl. nat.).

Dévigne Jacques ..

Dieuaide Jules, coutelier à Aubeterre Charente ?). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Dupont Pierre, apprenti canut, clerc de notaire, employé de banque. La Rochetaillée (Rhône) 1821 † Lyon 1870. Le chansonnier bien connu.

Etienne E., comptable à Paris. Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Ferrier Fernand, employé de librairie à Paris. Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Fontaney A., employé à la Mairie du VI° arrondissement, en 1837. Voir Sainte-Beuve, *Premiers lundis*, 1874, II, p. 318-321.

Fontbonne, ancien ouvrier verrier. *Les Coquelicots*, 1890.

Froment Victor, cultivateur. Bertignolles (Aube), 1848 † 1880. Collaborateur de *L'Echo des Muses*.

Furichon C.-D., cultivateur près de Rouen, sans doute. Auteur de : *Le Hochet des sexagénaires*, 1821.

Gibon, cordonnier. Voir *La Chanson*, 19 juin 1880.

Godart Jules, rempailleur de chaises et ménétrier à Saint-Pol (Pas-de-Calais), vers 1860.

Gomand J.-B., cordonnier à Landreville (Aube). *Recueil de chansons*..., 1831.

Gouverneur Joseph, métallurgiste, Gouvin (Belgique, 1838 † Charleville, 1890. Collaborateur des *Coquelicots*.

Grégoire Jules, employé des Postes et Télégraphes à Beauvais. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Guenot Ch., herboriste à Paris. Collaborateur des *Coquelicots*.

Hermant Eugène, de Dorval, ouvrier plâtrier à Châlons-sur Marne.

Jacquemart, comptable à Vouzon (Loir-et-Cher). Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Lachambaudie Pierre, maître d'études, employé de chemin de fer, teneur de livres, etc. Montignac (Dordogne) 1806, Brunoy (Seine-et Oise) 1872.

(à suivre) LOUIS MORIN.

—

Un domicile de Mlle Clairon (LXXXVI, 571, 688). — En revoyant ma notice dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, je m'aperçois que j'ai écrit que le couvent des Théâtins avait une façade au n° 26 de la rue de l'*Université*. C'est là une inadvertance dont je m'excuse : c'est la rue de *Lille* (ci-devant de Bourbon) que je voulais dire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les cèdres de M. de Jussieu (LXXXVI, 529, 660, 708). — Je lis dans un vieux traité d'agriculture, datant de 1821 que ce fut Duhamel du Monceau qui planta le cèdre de Montigny-Lencoup. Le savant agronome avait à Denainvilliers une propriété voisine, dans le parc de laquelle il avait également planté un arbre de même espèce.

D'autre part, un article sur le *Cèdre du Labyrinthe*, signé O. Lucianne et publié dans un magazine intitulé *L'Ami de la maison* (t. 1er, 1856, p. 160) confirme, à quelques détails près, l'histoire que j'ai rapportée de mémoire dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10-30 août dernier.

D'après cet article, Jussieu aurait bien rapporté d'Angleterre deux petits cèdres, mais chacun dans un pot de fleurs. Il n'aurait disposé ces arbustes dans son chapeau qu'au moment de débarquer, afin de pouvoir porter plus commodément sa valise. Des deux arbustes plantés par lui au Jardin du roi, l'un serait mort au bout de quelques années. L'autre, celui que nous voyons encore au Labyrinthe, aurait une hauteur plus considérable si sa flèche terminale n'avait pas été brisée successivement par un coup de fusil et par un éclat de foudre.

En résumé, aucun des cèdres qui ornent les Invalides, le parc de la Muette ou le jardin de M. Trudaine ne tire, en dépit des légendes, son origine de l'un des deux arbrisseaux introduits en France par Bernard de Jussieu.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La nouvelle table de l'Intermédiaire (LXXXVI, 41, 132, 319, 407 468, 516, 566, 612, 662, 708) — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la nouvelle table de l'*Intermédiaire*, qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet.

Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

MM.

de Malézieux.
Maurice Honoré.
Comte de Chateaubodeau.
Baron de l'Horme.
Albert Cahen.
Comte de Berteux.
La bibliothèque de Mejanes (Aix-en-Provence).
Le musée royal de l'armée (Bruxelles).
Théodore Beauchesne, archiviste du Canada.
L'association des « Amis du Vieux Hué » à Hué (Annam).
Paul Le Vayer.

Henri Thomire.
Roger Durand.
Joseph Balloffet.
Bigeon de Guernel.

Trouvailles et Curiosités

Lettres de Mme Campan. Son dévouement à la reine — Les touchants mémoires de Mme Campan nous ont instruits du rôle qu'elle remplit courageusement auprès de Marie-Antoinette, lorsque gronda l'orage sur la Cour. Elle n'en fut séparée que par la captivité du Temple. La lettre qu'on va lire, qui est adressée à Mme Vigée, est datée de Saint-Germain, où,après thermidor, Mme Campan ouvrit une pension. L'ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, y réfute l'accusation d'avoir manqué à ses devoirs envers sa royale bienfaitrice, en servant perfidement les idées et les desseins des factions hostiles, accusation injuste dont elle aura surtout à souffrir au retour des émigrés, qu'à la vérité, elle avait jugés sévèrement.

Plaidoyer que les mémoires élargiront sans le rendre plus émouvant et plus sincère,cette lettre, qui est,croyons-nous,inédite, fait partie de l'importante collection d'autographes — importante par le nombre (près de 200 pièces) par l'intérêt et par le choix — que M. Noël-Charavay dispersera à l'Hôtel Drouot, prochainement.

Saint-Germain ce 27 janvier,V. S.

Vous avez dit,bien loin de moi,aimable dame, *c'est impossible*, le véritable esprit, la bonté, la sensibilité ont dirigé votre opinion, et ces qualités rares, si rares de nos jours, se sont pour mon bonheur trouvées chez vous réunies à des talens encore plus rares. Vous entendez mon *impossible* autant que je suis pénétrée de ce qu'il a été prononcé par vous. En effet comment croire que jamais j'aye pu séparer un moment mes sentimens, mes opinions, mon dévouement de tout ce que je devais à l'être trop infortuné qui tous les jours fesait mon bonheur et celui des miens, et dont sa conservation dans ses droits qui étaient attaqués par une faction perfide et sanguinaire, assurait le bonheur de tous et le mien particulièrement.

J'ai eu au contraire l'avantage de lui donner des preuves non equivoques d'une reconnaissance telle qu'elle avait droit d'attendre; ma pauvre sœur Auguié et moi (quoique je ne fus point de service) avons affronté sa mort pour ne la point quitter dans la nuit à jamais mémorable et horrible du dix août, sorties de ce massacre, cachées et mourantes d'effroi dans des maisons à Paris nous avons ranimé nos forces pour parvenir jusqu'aux Feuillants et la servir encore dans sa première détention à l'Assemblée, Pétion seul nous a séparées d'elle lorsque nous voulûmes la suivre au Temple.

Avec des faits aussi vrais et si naturels que je suis loin d'en tirer vanité, comment dites-vous peut on avoir été aussi étrangement calomniée ? Ne fallait-il pas me faire payer chèrement une faveur marquée et soutenue pendant tant d'années et pardonne-t on la faveur dans une cour même quand elle tombe sur une personne de la classe de la domesticité ? On voulait me perdre dans l'esprit de la Reine, voilà tout ; on n'y réussit pas,et l'on saura quelque jour jusqu à quel degré elle m'a conservé sa bienveillance et sa confiance dans les choses les plus importantes. Je dois cependant ajouter, pour ne rien déguiser de ce qui a pu porter à méconnaître mes véritables sentiment ,que jamais je n'avais pu amener mon esprit à concevoir le plan de l'Emigration, que je le regardais comme funeste aux émigrants, mais bien plus dans mes idées de cette époque au salut de Louis Seize. Habitant les Tuileries, j'étais sans cesse frappée de cette réflexion qu'il n'y avait qu'un quart de lieue de ce Palais aux faubourg insurgés et cent lieues de Coblentz ou des armées protectrices. Le sentiment et l'esprit de femme sont bavards, je disais trop et trop haut mon opinion sur cette mesure qui, dans le temps,était l'espoir de tous, un sentiment bien différent de l'amour insensé et criminel d'une révolution affreuse dictait mes craintes, le temps ne les a que trop vérifiées, et les innombrables victimes de ce projet ne devraient plus me les imputer en crime.

Mais enfin j'existe à présent sous une forme nouvelle, j'y suis livrée en entier, et avec la paix d'un cœur qui n'a pas le plus léger reproche à se faire ; depuis longtemps, je désire vous faire voir l'ensemble de mon plan d'éducation, vous recevoir,vous fêter en amie sincère et précieuse, prenez un jour avec l'intéressante et infortunée Rousseau et ce sera pour moi un jour de fête.

Croyez à ma tendresse, à mon estime, à ma reconnaissance, enfin à tous les sentimens que je vous ai voués.

GENET CAMPAN.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVIe Volume | Prix du Numéro : 1 fr. 50 | 20-30 Octobre 1923

N° 1588

bis rue, Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1588

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : **2, place de l'Opéra, Paris**

Opérations du comptoir

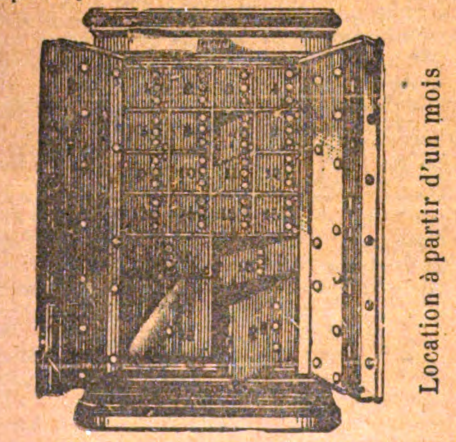
Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
295 Agences en Province
10 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère* ; *2, place de l'Opéra* ; *147, boulevard Saint-Germain* ; *49, avenue des Champs-Elysées* ; *35, avenue Mac-Mahon* ; *1, Avenue de Villiers* ; *12 boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.



Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré.— Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Vittel, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Egypte) etc. ces agences traitent toutes les opéra[tions] comme le siège social et les autres agences, de sorte qu[e les] Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent [con]tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégia[ture].

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Lett[res] de Crédit* circulaires payables dans le monde entier [au]près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de C[ré]dit sont accompagnées d'un carnet d'idendité et d'indicat[ions] et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, [en] même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs. Emission [et] paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bu[reau] de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Indu[strie]

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL **500 MILLIONS**

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance — **Ordres de Bourse** (France et Etranger) ; **Souscriptions sans frais** ; — **Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement** (O[bl.] de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, tc.) ; — **Escompte et** [En]**caissement d'Effets de commerce et de Coupons Franç[ais] et Etrangers** : — **Mise en règle et garde de titres** ; — **Avances sur titres** ; — **Garantie contre le rembourseme[nt] au pair et les risques de non vérification des tirages** ; — **Virements et chèques sur la France et l'Etranger** ; — **Le[t]tres et Billets de Crédit circulaires** ; — **Change de Mo[n]naies étrangères** — **Assurances** (Vie, Incendie, Accide[nts]) etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroiss[ant] en proportion de la durée et de la dimension.)

106 succursales, agences et bureaux à Paris et dan[s la] Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en Af[ri]que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et Cas[a]bianca : 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Bro[ad] Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street) St-Sébastien) (Espagne), correspondants sur toutes [les] places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banq[ue] et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN), PARIS, VII[e]

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en deu[x] parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*, *Compte[s] rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* [des] ouvrages publiés en France et à l'étranger, [avec] *indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues [et] de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr. 50
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 fr.

Les abonnements partent du 1[er] janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Octobre 1923.

Nº 1588

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 1588

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les archives personnelles de Louis XV : pourquoi sont-elles introuvables ? — Dans mes recherches historiques sur Madame Infante, au sujet de laquelle l'*Intermédiaire* m'a déjà apporté une contribution fort intéressante, et qui, je l'espère, se renouvellera, j'ai tout naturellement recherché dans les grands dépôts d'archives de Paris la correspondance de cette princesse et de son époux Don Philippe, duc de Parme, avec Louis XV.

Or, cette correspondance très importante par le nombre de lettres écrites au Roi reste absolument introuvable. Un aimable confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où étaient déposées les archives personnelles de Louis XV ? Ont-elles été brûlées sous la Révolution ? Il semble bizarre de n'en retrouver aucune trace alors qu'à l'étranger les correspondances royales ou princières sont classées, à leur date, dans les archives des Etats.

Du Tillot.

—

Constitution de la Maison des Princes du sang. — Sous l'ancien régime, Louis XV, Louis XVI, les Princes du sang avaient entrée, séance et voie délibérative au Parlement à l'âge de 15 ans. Ces fils de France puînés, c'est-à-dire autres que le Dauphin, étaient servis par les officiers du Roi jusqu'à ce que leur Maison fut faite.

Y avait-il un âge fixe pour la constitution de cette Maison et cet âge était-il aussi de 15 ans ; ou a-t-il varié suivant les Princes ?

Jean Brunon.

—

« L'Etat, c'est moi ! » (LXXIV). — Est-il vrai que Louis XIV n'a jamais prononcé cette parole fameuse ? C'est ce qu'affirme M Louis Bertrand, au dernier chapitre de l'étude qu'il vient de consacrer au Grand Roi dans la *Revue des Deux Mondes*. M. Bertrand déclare même la formule « absurde » ! Et pourtant, si de même

que tant de mots historiques forgés après coup celui-ci n'a pas été prononcé, il parait rendre exactement la pensée de Louis XIV et la façon dont il comprenait son *métier de roi.* Aussi, Gambetta, interrogé à ce sujet par un de ses collègues de l'Assemblée Nationale, à Versailles, n'hésitait-il pas à dire qu'il regardait cette parole comme la plus belle de notre histoire... étant donné, ajoutait-il, la constitution monarchique de la France d'alors où le Roi incarnait la nation.

En tout cas, il serait intéressant de connaître l'historien ou le chroniqueur, qui a mis, le premier, cette formule en circulation.

J. DE WITTE.

—

Conspiration de Lefebvre-Desnouettes contre Louis XVIII. — Dans la *Biographie universelle,* Michaud jeune écrit, au sujet de Lefebre-Desnouettes, que ce général de l'Empire, devenu à la première Restauration commandant des chasseurs royaux, avait tenté, le 10 mars 1815, à l'occasion du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, de se rendre maitre, avec l'aide des frères Lallemand, de l'arsenal de La Fère et de la garnison de cette ville. Puis l'auteur ajoute :

Il devait marcher de là sur Paris, entraîner dans son parti les troupes qui se trouveraient sur sa route et arrêter la famille royale prisonnière aux Tuileries. On a dit, dans le temps, que cette conspiration avait été concertée avec les agents de Bonaparte et tramée à son profit. *Mais plus tard, il a été reconnu qu'elle se liait à des complots en faveur d'un autre prince.* Quoi qu'il en soit, elle échoua devant la fermeté du général d'Aboville.

Quel était ce prince, dont il n'est pas question dans les articles de la même *Biographie* sur les frères Lallemand et sur le général d'Aboville ? Etait-ce le duc d'Orléans ?

CINQDENIERS.

—

Les Fonds d'archives inconnus. — La vente des collections de feu Jules Cochon a révélé, entre autres, que cet aimable érudit avait réuni une notable série de livres et de documents sur la Savoie, heureusement acquis par la ville de Chambéry.

Cela nous donne l'idée de demander où il peut y avoir des fonds importants d'archives et de documents conservés dans des dépôts publics, en France, hors Paris, relatifs soit à l'histoire même de la ville ou de la région, soit, surtout, à des sujets qui lui sont étrangers.

Pour fixer les idées, je cite la célèbre collection de cartes à jouer Leber à la Bibl. de Rouen, la collection de documents imprimés léguée par M. Pellisson à la Bibl. de Périgueux ; la collection d'estampes Mancel au Musée de Caen.

Il existe ainsi des trésors bien peu connus ou oubliés, et l'*Intermédiaire* parait tout indiqué pour en donner une liste très sommaire, aussi utile aux Chercheurs qu'aux Curieux

Dans les Archives Départementales, il n'y aurait à indiquer que les fonds étrangers au département.

PAUL FLOBERT.

—

Prénom d'un personnage illustre adopté par ses descendants. — Depuis quelques lustres les enfants d'un personnage célèbre ont pris l'habitude d'ajouter son prénom à leur propre nom. C'est ainsi qu'on cite — je prends des noms d'un autre siècle — une Lucie Jean-Racine, une Judith Pierre-Corneille et un Georges Nicolas-Boileau. Cette façon d'agir qui constitue bel et bien une sorte d'aristocratie de la troisième République est-elle purement spontanée ou nécessite-t-elle un décret officiel ? Qu'en dit l'état-civil ? Quel en est le premier exemple connu ? Et surtout qui peut juger du degré de célébrité qui l'autorise ?

HENRY DE BIUMO.

—

Le nombre des questions portant sur la généalogie est devenu si grand qu'il nous est impossible de les poser toutes. Quand l'obligation s'impose d'en ajourner, nous donnons la préférence aux questions relatives à des familles connues [en raison de leur intérêt général].

LA RÉDACTION.

—

Le Président Amy. — Le Président Amy, qui fut un esprit distingué et comptait parmi ses nombreux amis M. et Mme de Mirbel, a-t-il laissé des descendants ?

SERGE HL.

Famille du Bourg. — On cherche l'origine et les armes de la famille du Bourg, seigneurs de Cesarges, Peytien, etc., etc.

UN BELLIFONTAIN.

—

Baron Cachin. — Un intermédiairiste peut-il donner quelque renseignement sur le baron Cachin, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées et constructeur du Port de Cherbourg, décédé en février 1825 ?

Je recherche particulièrement toute anecdote sur sa vie et ses travaux, son origine et le lieu de sa sépulture.

V. FORESTIER.

—

Le marquis de Grave. — Nous faisons appel à l'obligeance de nos érudits confrères du midi pour avoir tous renseignements possibles sur un marquis Ulric de Grave qui dut mourir pendant la seconde moitié du dernier siècle et était propriétaire de 1850 à 1860 du château et du domaine de Candiac, canton de Vauvert Gard, ancienne seigneurie et résidence de la famille du général marquis de Montcalm, vendue par expropriation, en 1860 devant le Tribunal de Nîmes et acquise par le comte et le baron de Bernis qui, depuis, ont revendu à leur tour terre et château.

Le marquis de Grave s'était, croyons-nous, ruiné dans des spéculations malheureuses sur des canaux du midi. Nous désirerions avoir ses origines, c'est-à-dire sa généalogie, savoir comment il devint propriétaire du Candiac, par achat ou héritage, ce qui impliquerait une parenté avec les Montcalm.

MONTMOREL.

—

Famille de la Chastre. — Philippe de la Chastre, seigneur de Besigny, chambellan du comte d'Anjou, mort avant 1360, épousa, lit on dans le père Anselme, Marie de Vanecy ou Vancey : sait-on quelque chose de cette famille ?

H. de V.

—

Gérard de Livry. — Les fenêtres de la façade de l'Hôtel de Ville de Toulouse — édifiée de 1750 à 1760 — sont munies de balcons de fer forgé ornés de blasons de capitouls.

Les deux tiers seulement de ces armoiries ont été identifiés, car elles ont été replacées dans l'ordre après la Révolution, et sont, de plus, peintes en noir avec leurs pièces héraldiques uniformément dorées. L'un de ces blasons encore inconnus, est pour la disposition des pièces héraldiques exactement semblable à celui attribué par Rietstap à la famille Gérard (Provence). *De gueules à la fasce d'argent chargée d'une fasce vivré d'azur et accompagnée de 3 roses d'argent.*

Jean Baptiste Gérard de Livry, capitoul de Toulouse en 1748, appartenait-il à cette famille ?

Dans l'affirmative les armoiries à identifier seraient les siennes.

L. A. S.

—

Ségur (Alliances de la famille de). — Les questions suivantes n'ont pas de solution dans les généalogies imprimées de cette famille.

1° De qui était fils Jean-Paul de Saint-Marc (poète ?) qui épousa en 1792, à Bordeaux, une Catherine de Ségur, fille de Charles de Ségur de la Roquette et d'Anne de Borie, ou du premier mari de celle-ci, Alexandre de Ségur Montaigne ?

2° Même question, avec date de mariage pour N. Le Lieur de La Ville-sur-Arce, époux de Marie-Michelle de Ségur-Montaigne, fille de Jean-François, vivant aussi au moment de la Révolution, marie à une Cazenave.

3° J'ignore quand leur frère, le comte Amédée de Ségur, qui aurait été diplomate, épousa Augusta Mac-Kerell, mère de la baronne de Chambaud de Jonchères, dont la date du mariage m'est absolument inconnue.

4° Un Jean-Alexandre de Ségur-Montaigne, seigneur de Blésignac, en Bordelais, né en 1755, oncle de Jean-A.-Nicolas et de Me Le Lieur ci-dessus, fut arrêté en 1794, mais fut relâché, ayant prouvé qu'il n'était pour rien dans l'émigration de sa femme et de son fils. Quels étaient ceux-ci ?

5° Quand Louise-Laure de Ségur, fille de l'ambassadeur, pair de France, etc., épousa-t-elle Auguste Valtet de Villeneuve, Trésorier de la ville de Paris ? Elle mourut en 1812.

6° Les Ségur-Boisset se rattachent-ils

aux Ségur du Bordelais? Ils ont eu Claude, lieutenant-colonel, père de Mélanie, comtesse de Geoffre de Chabrignac, née en 1821, morte en 1899.

7° De qui était fils le vicomte Alexandre de Ségur, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris à 71 ans vers 1860 ? Sa femme, Caroline Mathieu de Mauvières, décéda le 20 avril 1855. Ils semblent n'avoir eu qu'une fille, Marie-Sophie, née en 1824, morte en 1903, qui épousa le duc de Lesparre.

Dans le numéro du 29 février 1908 de l'*Intermédiaire*, il y a une note sur les Ségur, objets des 5 premières questions. Elle indique une demoiselle de Galateau comme mère de Mme Le Lieur ci-dessus, alors que sa mère était Camille du Mirat. L'erreur vient de ce que Thérèse de Galateau épousa, en 1711, un Joseph de Montaigne, seigneur de Beauséjour, qui n'était pas un Ségur-Montaigne.

SAINT-SAUD.

—

Les fêtes de St-Cloud 1760. — Peut-on identifier les personnages suivants dont il est fait mention dans un manuscrit du XVIII° siècle au sujet des fêtes données à St-Cloud en 1760 :

Un jeune seigneur de la Cour.

Le Duc de V. aussi aimable qu'extravagant ?

Mme de Nu, anglaise, femme charmante... ?

M. de Wa, passait pour son ami particulier ?

S'agirait-il pour ce dernier de Walpole ?

AUGUSTE RONDEL.

—

Charles Minard. — J'ai eu récemment sous les yeux une assez bonne gravure de François Ingouff (1747-1812), dont le sujet ne laisse pas de m'intriguer quelque peu.

Elle représente le portrait en pied d'un mendiant âgé de soixante ans environ, vêtu d'une vieille souquenille toute rapiécée et coiffé d'un feutre à larges bords. Cet homme joue du violon au coin d'une rue, le dos chargé d'une énorme hotte, d'où s'échappent des rouleaux de chansons.

Cette gravure a pour titre :

CHARLES MINARD,
né dans le Diocèse de Beauvais,
le 1er octobre 1704

Il faut, pour qu'un artiste comme Ingouff ait pris la peine de dessiner et de graver cette silhouette, que ce personnage ait joui du temps de Jean-Jacques d'une certaine popularité. Un confrère obligeant pourrait-il me donner quelques renseignements sur la personnalité et sur la vie de ce mendiant ?

ORFRÉMONT.

—

Comte de Proisy d'Eppes — En 1816, mourait à l'île de Marie Galande, César-David, comte de Proisy d'Eppes, procureur du Roi. Je désirerais avoir des détails sur lui et sa famille et savoir s'il a laissé des descendants.

D. V.

—

Armoiries à déterminer au château de Ballon. — Armoiries à déterminer : *Parti au 1 : De... au pal de... au 2 : Bureté de douze pièces : au lion, armé, lampassé et couronné de... brochant.*

Ces armoiries sont sculptées à la clé de voûte du chartrier du château de Ballon et la facture de ce travail permet de le dater du commencement du XVII° siècle. Il est à remarquer que le 2 de cet écusson représente les armes de Lusignan, dont un membre de cette illustre famille, Guy fut seigneur de Ballon, du chef de sa femme Antoinette Raffin (1571-1614) ; mais le 1 de ce parti reste inexpliqué.

P. LE VAYER.

—

Michel Chartier ; armoiries à rechercher. — Michel Chartier, seigneur d'Allainville, qui mourut en 1483, avait épousé Catherine Paté. Je désirerais connaître les noms et armoiries de ses parents et de ses grands-parents du côté paternel. Il était arrière petit fils d'Alain Chartier, le poète et prosateur secrétaire des rois Charles VI et Charles VII. Quelles étaient les armoiries de la famille Paté ?

H. V

—

Chevalier de Malte ayant pour armes de.... (azur?) ; à la bande de... (d'or ?), chargée de 3... (?). au chef de gueules à la croix d'argent. —

Un tableau représentant un chevalier de Malte porte les inscriptions ci-après : « 1652 » et « Ætatis 50 ». Sur ce tableau se trouvent les armoiries ci dessus indiquées, qui sont entourées d'un chapelet de Malte.

Quel est ce chevalier ?

P. M.

—

Ex-Libris I. B. I. Clocquet. — Je pôssède dans mes collections un ex-libris héraldique du XVIIIe siècle 62 × 58 gravé aux armes. Filet simple. Couronne de comte. Sur la terrasse d'un château, Mars soutient l'écu, assis sur une console aux pieds de laquelle gisent des livres sur lesquels on lit : Virgille, Sophocle. Inscription : ex-libris I. B. I. Clocquet. Malheureusement les armes ont été grattées. Je désirerais savoir si un intermédiairiste possède cette pièce, que je considère comme rarissime, intacte, et dans ce cas pourrait me blasonner l'écu. Ce Jean Baptiste Cloquet avait-il une parenté quelconque avec Joseph-Hippolyte Cloquet, médecin-anatomiste, né à Paris le 17 mars 1787.

LE MÉDECIN DE SERVICE

—

Inscription à retrouver : mors amarir valete. — Un lecteur passionné, grand amateur de latinité, est mort, voilà près de deux ans, stipulant dans son testament qu'il soit gravé sur sa pierre tombale trois mots que, jusqu'ici, il a été impossible de déchiffrer complètement.

On lit : *mors amarit valete* ; mais le deuxième mot est évidemment erroné.

Quelque intermédiariste pourrait-il le rétablir et, si faisable, indiquer la source ?

G. ALQUIER.

—

Lesourd de Beauregard, peintre de fleurs. — Cet artiste succéda en 1840 à Redoudé comme professeur d'iconographie végétale au Muséum. Il était né à Loches. Pourrait-on m'indiquer la date de sa naissance et le nom de ses parents ?

N'a t-il peint que des fleurs ? Je possède une lithographie coloriée signée de ce nom.

A. M. A.

—

Talliot, peintre. — Je possède un tableau à l'huile représentant une dame de qualité vêtue d'un habit de velours bleu, drapée dans un velours rouge. La signature porte :

Jabus Talliot
Pinxit Péronne
1709

Qui est ce peintre ?

Connaît-on d'autres œuvres ?

MEYZIEU.

—

Victor Hugo et Lesage. — Quelque critique a-t-il déjà cherché où Victor Hugo a pu prendre, en les arrangeant ou non, les noms des personnages de ses drames espagnols ?

A-t-on signalé que le *Gil Blas*, de Lesage, est peut-être une des sources de l'auteur de *Hernani* et de *Ruy Blas* ?

T. S.

—

Les souvenirs de Berryer. — Je voudrais bien savoir si l'on considère comme authentiques les « Souvenirs de M. Berryer, doyen des Avocats de Paris, de 1774 à 1838 », édités à Paris chez Ambroise Dupont en 1839 ?

Quelle valeur historique peut-on leur attribuer ?

BENEDICTE.

—

Roman à retrouver : l'aveugle des ateliers Mustel. — On voudrait retrouver le titre d'un roman qui met en scène une jeune fille aveugle élevée dans les ateliers Mustel, où il était également question d'une image de l'assassin fixée dans l'œil de la victime.

P. DE LA B.

—

Trublion. — On emploie ce terme fréquemment depuis quelque temps, en parlant des agités, des pêcheurs en eau trouble. Quelle est exactement son origine ? Où l'a-t-on employée pour la première fois ?

Dr L.

—

Le vin de Suresnes ou le vin de Surin. — On prête à Henri IV un goût avoué pour le vin de Suresnes, du vignoble parisien.

On a prétendu que le vin dont il faisait estime était le vin de Surin, nom d'un clos du domaine vendômois, et qu'il buvait de ce vin lorsqu'il rendait visite au duc de Vendôme.

De Surin on aurait fait Suresnes.

Existe-t-il un texte contemporain en faveur de l'une ou l'autre de ces versions ? V.

—

Le numérotage des notes à l'impression. — Jusqu'ici je croyais que ce numérotage devait obligatoirement être effectué *par page* avec la licence de reporter la fin d'une note trop longue à la page suivant celle dans laquelle la note est appelée.

Un éditeur parisien m'affirme que ce système est abandonné pour les travaux historiques importants et que le numérotage doit maintenant être fait *par chapitre*, ce chapitre comporterait-il 200 notes et plus ; il ajoute que ce progrès — (si progrès il y a) — est adopté par l'Ecole des Chartes.

Bien que cette nouvelle façon d'agir ne me plaise que médiocrement (peut-être parce que je n'ai encore rien vu de semblable), je me résignerai à m'y conformer ; mais, avant, je crois devoir faire appel à l'obligeance des Intermédiaristes pour savoir :

1° si les dires de l'éditeur sont exacts ;

2° les raisons qui pourrait militer en faveur de ce numérotage *par chapitre*.

G. ALQUIER.

—

Une estampe sur Jean-Jacques Rousseau à identifier. — Un intermédiairiste pourrait-il m'indiquer l'auteur et la date d'une estampe non signée, qui n'est pas mentionnée dans l'*Iconographie de J.-J. Rousseau* de M. de Girardin ?

En voici la description sommaire : un médaillon ovale, en largeur, posé sur un cadre rectangulaire formant corps avec le médaillon ; le cadre gravé mesure 19 × 14 centimètres. Le long de la moitié supérieure de l'ovale court une jolie guirlande de feuilles de chêne et de glands. Dans le médaillon, qui a 15 × 12 cent , devant Belzébuth assis sur un trône avec sa compagne, entourés de figures diaboliques, dont une porte un flambeau, l'autre lit dans un vieil in-folio, les autres dansent, etc., etc., on voit comparaître Voltaire et un personnage portant le froc, assis sur Jean-Jacques Rousseau marchant à quatre pattes et déchirant des papiers avec ses dents (une des folies que les ennemis de Jean-Jacques lui attribuaient). Le tout vigoureusement gravé en taille douce. Sous le cadre, en anglaises, ces deux vers ;

O mes amis, vivez en bon (*sic*) chrétiens !
C'est le parti croyez moi qu'il faut prendre.

DANIEL MULLER.

—

Meyronnet. — Dans son ouvrage : *Les Femmes des Tuileries*, le regretté F. Masson rapporte qu'un ancien officier de marine du nom de Meyronnet ayant été remarqué par Jérôme Bonaparte fut par lui attaché à sa personne, lors de son avènement au trône de Westphalie, Nommé général dans ce nouveau royaume et créé comte.

Nous serions désireux d'être renseigné sur les circonstances qui valurent à ce personnage la faveur du frère de l'Empereur ; le rôle qu'il joua en Westphalie, ce qu'il devint après la chute de son protecteur, s'il a laissé une postérité et enfin s'il était allié à une famille de Meyronnet, croyons-nous, originaire d'Aix-en-Provence qui ajouta à son nom celui de St-Marc à la suite de l'adoption d'un de ses membres par son oncle de St-Marc Fonscolombe, ladite famille encore représentée à Nice.

MONTMOREL.

—

Montreuil aux lions. — Il existe entre La Ferté sous Jouarre et Château-Thierry, sur la route nationale, le village de *Montreuil aux Lions*.

Le nom de Montreuil est commun en France, mais quelle peut-être la signification de « aux Lions », ou plutôt quelle est l'origine de cette dénomination ?

B. K. D.

—

Famille Meilland. — Les lignes suivantes tirées d'un manuscrit inédit du XVIIIe siècle peuvent-elles s'appliquer à la famille Meilland dont une fille avait épousé en 1718 le marquis d'Argensin :

(de 1747) « Mlle M. âgée au moins de 50 ans... Laide et riche, vivait avec son frère riche aussi par ses charges dans la robe. Elle avait une sœur mariée depuis longtemps au marquis d'A. Leur mère vivait encore retirée dans sa terre, la plus belle du Poitou, avec un vieux nègre qui y avait vieilli avec elle... ».

AUGUSTE RONDEL.

Réponses

—

L'enquête sur Fersen après Varennes (LXXXVI, 330). — La lumière est faite depuis plusieurs années sur la question du séjour du comte de Fersen dans la rue Matignon, et je doute que la découverte des noms des propriétaires des deux hôtels qui sont en train de disparaître ajoute grand chose à ce que l'on sait déjà. Les « historiens actuels » n'hésitent plus entre les numéros 17 et 19 de ladite rue. Il est maintenant reconnu que l'hôtel dans lequel Fersen occupait un logement en 1790, est l'immeuble portant le n° 19, qui fait l'angle de la rue Matignon et du faubourg Saint-Honoré. Le n° 17, ancien hôtel de Breteuil, était habité à cette époque par le comte de Salmour, représentant de l'Electeur de Saxe.

Outre M. Paul Jarry, qui, en mai-juin 1914, a traité cette question dans le bulletin de la *Société historique des VIIIe et XVIIe arrondissements*, M. Albert Vuaflart a donné en 1915 sur le même sujet des indications définitives dans les *Mélanges Emile Le Senne*. Enfin tout dernièrement M. le vicomte de Reiset a résumé la question dans le chapitre sur Fersen et Marie-Antoinette de son livre *Beaux Jours et Lendemains* (Paris, 1922, in 8°). Lorsqu'on a lu ces divers ouvrages, il est difficile de n'être pas convaincu de la fausseté évidente de la légende tenace en faveur du n° 17 qu'ont accréditée certains historiographes mal informés et qu'ont reproduite la plupart des vulgarisateurs contemporains, parmi lesquels on regrette de rencontrer Georges Cain et le marquis de Rochegude.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le fils de Carrier, de Nantes (LXXXVI, 717). — Il y a quelques semaines que je viens de terminer une étude sur la *Vie amoureuse de Carrier à Nantes*.

Inutile d'affirmer que j'ai fouillé les documents d'archives susceptibles d'éclairer mon sujet, lu tous les vieux historiens nantais, généralement fort durs pour Carrier, et compulsé les invraisemblables légendes, qui, dans la contrée, existent encore sur le terrible conventionnel.

C'est pour la première fois que l'existence d'un fils de Carrier à Nantes, m'est révélée.

Pour mes confrères de l'*Intermédiaire* je puis déclarer déjà que ce qui a été raconté de la vie de débauche de Carrier à Nantes est certainement aussi invraisemblable que la généralité des récits qui se sont multipliés sur, et autour, des cruautés dont il est sûrement responsable.

A. VELASQUE.

*
* *

Il est fort difficile de répondre à la question sans mettre en cause une famille qui a des représentants actuellement.

Le plus qu'on puisse dire sur ce sujet est que deux aventures ont été contées, voici de longues années.

La première est qu'un vieux marquis, ruiné par la Révolution, aurait accepté, moyennant une bonne rente viagère, d'adopter le fils de Carrier, en substituant par conséquent le nom dudit marquis à celui de ce dernier.

L'autre assure que le fils de Carrier aurait obtenu la main de la fille d'un marquis ruiné en prenant, en même temps, le nom de sa femme.

Dans l'un ou l'autre cas, il m'a été assuré de la façon la plus formelle que le marquis et le comte de X que j'ai parfaitement connus, étaient descendants directs du trop fameux Carrier. C'était une histoire courante sous le Second Empire et je suis surpris qu'un homme comme Horace de Viel-Castel, qui ne craignait aucun propos scandaleux, ne l'ait pas mentionnée dans ses mémoires.

Au surplus, la preuve *imprimée* de ce que j'avance existe ; je l'ai sous les yeux, mais il ne convient pas de la révéler pour ne pas nuire, je le répète, à une famille existant actuellement, et parfaitement honorable.

DE MONCY.

*
* *

Dans ma jeunesse, vers 1875, je connaissais une femme charmante. Elle était veuve, âgée d'une cinquantaine d'années et très répandue dans la meilleure société parisienne. Elle avait 3 enfants : 2 fils dont l'aîné, mort célibataire, était secrétaire d'ambassade, et le cadet, décédé aujourd'hui, se maria et a dû faire souche ; une fille qui avait épousé un russe, le

comte de Stukelberg, croyons-nous. Je n'ai plus le souvenir du nom de jeune fille de cette aimable femme mais elle portait celui de marquise de T. Or, d'après des amis communs beaucoup plus âgés que moi qui avaient vécu sous la Restauration, ce nom de T, cachait celui de Carrier auquel il aurait été substitué par une faveur royale, l'enfant qui l'avait perpétué étant le fruit d'un sacrifice consenti par une jeune fille de la meilleure noblesse qui, pour sauver la tête de son père, se serait livrée au cruel proscripteur.

Cette version sur l'origine du marquis de T. semble la confirmation du fait rapporté par Mme Ancelot. Il serait d'ailleurs facile de s'assurer si le changement de nom est dû à une adoption ou à un anoblissement. Notre confrère le docteur L. n'aurait pour cela, s'il habite Paris, qu'à consulter à la Nationale, la liste des annoblis sous la Restauration, publiée par le Vicomte Révérend.

MONTMOREL.

***

En mars 1877, le comte de Gobineau, ministre plénipotentiaire, fut mis à la retraite par le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères. Il conçut de cette disgrâce un vif ressentiment, et il l'exprimait en blâmant de la façon suivante le choix que le ministre avait fait de son successeur : « C'est un certain marquis de T......, qui s'appelle Carrier de son vrai nom. C'est le petit-fils du fameux Carrier, des noyades de Nantes ».

On peut ajouter que ce marquis de T. mourut à Montreux, en Suisse, en août 1917, dans sa quatre vingt quatrième année. Il est enterré au Père-Lachaise.

GEO MAUR.

—

Le défenseur du premier siège d'Huningue en 1814 (LXXXVI, 713). — La ville de Huningue a subi trois sièges mémorables dus à la position qui, en 1815, en faisait la clef de la Haute Alsace. En 1796, le général Abattuci s'y est défendu héroïquement pendant plus de trois mois contre les 25.000 Autrichiens du prince de Furstemberg et il sortit de la place avec les honneurs de la guerre

En 1814, le colonel Chancel, tint tête pendant 4 mois au Bavarois du général Zoller et la garnison décimée par la famine et la maladie quitta la place avec armes et bagages.

GEORGES BILLARD.

***

M. G. P. M. dit qu'on paraît oublier que Huningue avait été assiégée en 1814, par les Bavarois et que la ville, commandée par le général Chancel, ne s'était rendue qu'au bout de quatre mois, sur l'ordre exprès de Louis XVIII.

Par la convention signée à Paris entre Monsieur, Comte d'Artois, d'une part et les puissances alliées d'autre part, en date du *23 avril*, surlendemain de l'entrée de Louis XVIII, il fut stipulé que le blocus des places fortes en France, serait levé sur le champ par les armées alliées. Il n'y eut donc pas en 1814 reddition de la place au bout de quatre mois, sur l'ordre exprès de Louis XVIII. Du reste le général Chancel est mort sur l'échafaud révolutionnaire le 6 mars 1794.

FROMM, *de l'Univers.*

—

Napoléon était-il ménager du sang de ses soldats ? (LXXXVI, 714). — Napoléon aimait trop ses soldats pour ne pas être ménager de leur sang. Dans ses entretiens à Sainte-Hélène, il rappelle combien, en une circonstance, il lui fut pénible de voir couler le sang inutilement (Il s'agissait d'une escarmouche malencontreuse qui avait coûté la vie à quatre soldats). Napoléon et ses soldats s'incarnaient mutuellement. L'empereur était plein de sollicitude pour eux jusque dans les détails. Les exemples abondent sur ce point. On sait combien cet amour lui était rendu ! Au reste, Napoléon pouvait exiger n'importe quoi de ses hommes, car il partageait sans compter leur rude vie et ses dangers. Rappelons que d'Arcole à Waterlo, Napoléon a eu dix-huit chevaux tués sous lui ; ses blessures furent nombreuses, mais elles furent tenues ignorées (on ne connaît généralement que celle reçue à Ratisbonne) ; enfin, il a eu maintes fois la vie miraculeusement sauve.

Le mot de Schœnbrunn, adressé à Metternich, est-il authentique ? C'est fort possible. Mais dans la bouche de Napoléon, et à ce moment-là, il ne faut y voir,

très probablement, qu'un habile procédé d'intimidation, un *bluff* bien dosé, comme nous dirions aujourd'hui.

Ce qui a pu contribuer, et grandement, à mettre en doute les sentiments humains de Napoléon, c'est son propre génie militaire, ce sont ses promptes décisions devant les exigences de la guerre. Les circonstances ne le trouvent jamais au-dessous d'elles. Quand l'heure décisive sonne, *il n'hésite pas* à lancer en coup de foudre des régiments entiers dans la balance du destin. Ce sont ses moyens grandioses, jugés par lui indispensables, qui ont peut-être fait l'objet, aux yeux de certains, d'une fausse interprétation. Et ces moyens grandioses, à la taille du Maître, ne convenaient-ils pas entre les mains de celui qui était : Hardi comme Annibal ! Plus brave que César ! Vaste comme Alexandre !

RENÉ DE VIVIE DE RÉGIE.

—

Médaille d'étain de 1848. — Général Bugeaud (LXXXV ; LXXXVI, 269, 297, 365, 538, 677). F. B. d'I connaît depuis longtemps le journal du Maréchal de Castellane et les souvenirs du général Du Barail ; cette lecture tant recommandée par le Bibliophile comtois, n'a pu *la* convaincre que le général Bugeaud ait forfait à l'honneur en usant, avec l'approbation du comte Molé, ministre des Affaires Etrangères, d'un droit de chancellerie comme sous la Monarchie et le 1er Empire. Il s'en était si peu caché, qu'avant son départ pour l'Algérie, il avait annoncé à ses électeurs de la Dordogne les conditions qu'il comptait poser à Abd-El-Kader au moment de la signature du traité de la Tafna et, même, un journal de Périgueux avait parlé, par anticipation, dans ses colonnes, de ce projet.

Bugeaud, à qui Du Barail, *en 1840*, rend hommage presque à chaque page de ses souvenirs, tome 1er 107, 218, etc, le proclamant :

> Véritable grand homme de guerre... qui allait cueillir, en Algérie, les palmes de l'immortalité.

possédait, *dès 1837*, l'estime et l'admiration de ses troupes, ainsi que le prouve la proclamation suivante :

La Division d'Oran au général Bugeaud

Général,

> La scrupuleuse probité administrative qui assure le bien-être du soldat et prépare la Victoire, le courage brillant et le talent raisonné qui la décidèrent l'année dernière dans plusieurs occasions, une paix honorable et fructueuse qui en a été et qui devait en être la conséquence, sont des exemples d'un haut enseignement que vous avez donnés à la Division d'Oran. Désirant en perpétuer le souvenir elle a voté une épée d'honneur que nous sommes heureux d'être chargés de vous présenter.
>
> Nous sommes avec respect,
> Général,
> Vos très humbles et très obéissants serviteurs.
>
> Oran 1837.

Suivent 5 signatures dont celle du colonel du 1er Régiment de Ligne, Président.

F. B. D'I.

—

« Vous voulez faire de la France une caserne ». — Maréchal Niel. — (LXXXVI, 437, 539, 572, 751). — Cette question a été étudiée à fond dans LXVII, 330, 393, 442, 485, 536, 585 et LXVIII, 104, d'abord sous le titre : « Et vous, prenez garde d'en faire un cimetière », puis sous celui : « Un mot du maréchal Niel ». Aux tables, voir au mot « Niel ».

Des réponses publiées, il ressort nettement que c'est bien M. Jules Favre qui a prononcé, au Corps législatif, le 12 décembre 1867, la phrase « Vous voulez donc faire de la France une caserne », qui lui valut du maréchal Niel, la réponse : « Et vous, prenez garde d'en faire un cimetière ».

Et si l'on ne trouve pas, au *Moniteur* ces interruptions en ces mêmes termes c'est que — comme le dit M. Germain Bapst dans son livre sur le maréchal Canrobert — on a maquillé le compte-rendu des débats, de même qu'on le fait encore trop souvent actuellement.

Je puis ajouter cependant une nouvelle référence à celles déjà citées.

Dans un ouvrage anonyme *Le Dossier du général Boulanger*, par Un Curieux, et publié par la Librairie illustrée 7, rue du Croissant, en 1888, il est signalé chapitre XII une brochure spéciale et technique intitulée : *Lettre au général Boulan-*

ger par le général T. W. et portant en épigraphe :

Vous voulez donc faire de la France une caserne.

(Paroles de J. Favre au Corps législatif) brochure éditée en 1886 par Jules Lévy à Paris 2, rue Antoine Dubois.

R. M.

*
* *

Notre confrère J.-P. M. ne semble pas avoir lu complètement la réponse de M. R. Tournaire qui a fort bien expliqué d'après la biographie du maréchal Niel par le commandant J. de la Tour, et comme je l'avais déjà entendu raconter par des contemporains, pourquoi la phrase *réellement prononcée* par le maréchal et qui produisit une vive émotion sur ceux qui l'entendirent n'a pas été insérée au *Moniteur*.

On pourrait peut-être consulter à ce sujet M. Stephen Liégeard qui est actuellement si je ne me trompe, le dernier survivant des députés du second Empire.

J. W.

—

Un épisode légendaire de la vie de Jésus, Kundry (LXXXVI, 724). — La question est-elle bien posée ? Le collaborateur T demande quelle est la source de la légende de Kundry. Existe-t-il une « légende de Kundry » ? Et n'a-t-il pas voulu demander de quelle légende Wagner aurait tiré la figure de Kundry, qui est bien, je crois, de sa création ?

Dans son étude sur le *Parsifal* de Wagner (Librairie Fischbacher, Paris, 1890), Kufferath cite — ou plutôt traduit — le passage suivant du deuxième acte du drame, où Kundry raconte la cause de sa damnation :

Si tu es le Sauveur, dit-elle à Parsifal, pourquoi ne pas t'unir à moi ? Depuis l'éternité je t'attends, toi, le Rédempteur, qui as tant tardé à venir. Oh ! si tu savais la malédiction qui, dans le sommeil et dans la veille, dans le tourment comme dans la joie..., sans cesse me poursuit à travers l'existence ! *Je l'ai vu, Lui ! Lui ! Et j'ai ri ! Alors, il a jeté sur moi son regard. Et maintenant, je cherche, de monde en monde, à le rencontrer de nouveau.*

Et Kufferath ajoute en note :

Wagner s'est souvenu ici de l'épisode d'Herodiade qui, selon la légende, se mit à rire quand on lui apporta la tête de saint Jean-Baptiste. La légende ajoute que la tête souffla au visage d'Hérodiade, qui, suspendue dans les airs, erre incessamment depuis sans trouver de repos. Cette légende biblique est demeurée très populaire en Allemagne, mais mêlée à des éléments empruntés à la mythologie germanique.

Il semblerait donc (d'après Kufferath) que Wagner aurait déformé une légende relative à saint Jean Baptiste et à Hérodiade pour l'appliquer au Christ et à une femme sans pitié, Kundry.

A. Cl.

—

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV, 858, 970 ; LXXXV, 58, 101, 156, 452, 545). — Je commence par remercier beaucoup les collaborateurs qui ont bien voulu répondre à ma question ; j'ai lu avec beaucoup d'attention et de plaisir leurs savantes communications et serais très heureux, s'ils voulaient bien me continuer leur aide.

M. le collaborateur Saint-Saud, à la fin de sa communication parle de la race des Canaries et de Madère : le hasard d'une lecture m'a mis sous les yeux les lignes suivantes qui pourront peut-être lui être utiles.

A 6 heures nous étions à bord, voguant vers la Grande Canarie, où le Dr Chil, un élève du regretté Paul Broca, entretient un mouvement scientifique d'une réelle importance et où nous avons le temps de visiter le musée d'histoire naturelle principalement consacré à la faune locale et aux documents qui peuvent éclairer l'histoire des Guanches.

Le Dr Chil est d'une ingéniosité étonnante. En raison de ses affinités avec les Guanches, la race Canarienne est une des plus intéressantes pour les anthropologistes. Pour la montrer aux connaisseurs d'une manière complète, le Dr Chil a créé une société musicale. Quand il veut faciliter les études d'un savant, il donne un concert sur la grande place de Las Palmas et le fait annoncer partout. Les Canariens, essentiellement artistes arrivent en foule et on peut alors étudier à loisir cette forte race dont les origines sont peut-être les mêmes que celles des compagnons de Jugurtha.

(Edmond Perrier : Les montagnes de la mer, *Annuaire du Club Alpin français*, 11e année 1884).

Ne pourrait-on pas savoir s'il y a un rapport quelconque entre ces Guanches et les anciens habitants du Yucatan ou des Antilles, d'une part et les mêmes Guanches

avec une race brune (?) ou cuivrée, qui, selon certains auteurs, aurait habité l'Afrique du Nord, avant les Berbères, et aurait disparu aux premiers temps historiques ?

T. O'RÉUT.

—

Famille d'Angoulême de Gurat (LXXXVI, 667). — Si celui de nos collaborateurs, qui a posé la question, a été surpris de trouver ce nom au XVIe siècle, je fus moi-même étonné de le rencontrer sur les confins de l'Angoumois et du Périgord. Etait-il porté par des cadets de cadets ou de bâtards des anciens comtes d'Angoulême, (disparus au début du XVe siècle) qu'ils fussent Taillefer ou Lézignan et ayant végété, ignorés pendant près de 3 siècles ? Etait-il l'apanage d'une famille chargée de la défense d'une des tours de la ville d'Angoulême et ayant pris son nom ? (Il y eut à Périgueux, une famille de Périgueux chargée d'une défense similaire ; à Bordeaux, une famille de Bordeaux).

Les anciens comtes d'Angoulême portaient : *losangé d'or et de gueules* ; or ceux en question ne portaient pas tel, comme dit Rietstap, mais des armes similaires : *de gueules à 5 losanges d'or en fasce*, d'après le *Nobiliaire du Limousin* par Nadaud (I, 34 et 490), qui leur consacre une vingtaine de lignes, et n'indique pas le métal des losanges.

Si notre honorable collaborateur désire que je lui envoie la filiation en question, complétée par mes notes particulières (elle commence en 1505 et non 1405 — et va jusqu'en 1650), je le ferai avec plaisir. Mais peut-être n'a-t-il posé la question qu'à titre de curiosité, à l'aspect d'un nom pompeux, porté par de tous petits gentilshommes, dont la noblesse fut même contestée.

SAINT-SAUD.

* * *

Une famille d'Angoulême (qui ne paraît avoir aucun rapport avec les comtes d'Angoulême) vivait en Saintonge au XVIIe siècle. Elle possédait la terre de Curat (Charente, arrondissement de Barbezieux, canton de Chalais), et non de Gurat. Elle fit reconnaître sa noblesse par l'intendant de Limoges, Henri d'Aguesseau, lors de la recherche des faux nobles de 1666-1667. A cet effet elle produisit une généalogie remontant à Pierre d'Angoulême, dont le fils Jean épousa Romaine de Saint-Gelais, le 10 mars 1495.

Voir : Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, t. 68, dossier 1398, p. 25 ; *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé Joseph Nadaud, publié par l'abbé A. Leclerc, 2e édit., t. Ier, 1882, p. 34 ; Th. de B. A. [Brémond d'Ars], *Rôles Saintongeais*, p. 229.

Les armes de cette maison ne paraissent pas avoir été enregistrées dans le grand *Armorial* officiel dressé en vertu de l'édit de 1696.

SAINT-VALBERT.

—

La famille Buade de Frontenac (LXXXV, 686). — M. Old Noll signale que l'archiviste en chef du Dominion du Canada a cherché le portrait de la comtesse de Frontenac.

Je pense qu'il lui aura été facile de la trouver au musée de Versailles : n° 3508, comtesse de Frontenac, XVIIe siècle, sans nom d'auteur.

Ce portrait est reproduit en tête de l'ouvrage d'Ernest Myrand, *Frontenac et ses amis*, (Dussault et Proulx, Québec, 1902).

J'en possède une copie. On pouvait aussi en voir une, il y a quelques années au château Frontenac à Québec.

On attribue ce portrait (en Bellone) au Bernin qui fut logé par Colbert, en 1665, dans l'hôtel de Frontenac.

J. L.

—

Etain (LXXXV). — Dans le volume LXXXVe (août 1922), j'avais lu sous la rubrique *Etain* que la famille de l'amiral d'Estaing s'était éteinte au XVIIIe siècle.

J'avais souvenir qu'un membre de ma famille, habitant Decize, avait été en relations suivies avec un Destaing, percepteur, petit fils de l'Amiral, mon parent et son ami étant décédés, j'ai profité cette année d'un séjour dans la région pour prendre au bureau de l'état-civil de la mairie, le relevé suivant :

Destaing Gabriel-Olivier, décédé le 5 février 1907, âgé de 68 ans, né à Questembert, Morbihan, fils d'Emile et de Magdeleine Lucie-Fernande, veuf de Longchamps, Célestine Joséphine-Esther.

M. T.

Famille Genetvres (LXXXVI, 669). — Le nom est écrit *Genetures* dans la première édition du *César Armorial* (Paris, 1645), p. 80. Grandpré a emprunté cette mention à *La vraye et parfaite science des armoiries* de Géliot et Palliot (édit. de 1640, p. 322).

O. L. F.

—

Sophie Grévedon (XXXVI, 674). — Madame Sophie Grévedon, dont j'ai publié une courte biographie dans mon *Dictionnaire des Comédiens français* (ceux d'hier), T. II, p. 169-170, femme du peintre et lithographe Grévedon (1776-1860), était née en 1792. Elle parut au Théâtre de Madame (Gymnase), vers 1822.

Maurice Athon la représente comme fort modeste, trop modeste même, bien qu'elle se fit remarquer dans les *Mémoires d'un colonel de hussards*, la *Demoiselle et la Dame*, les *Eaux du Mont-d'Or*, etc. Harel lui trouve un talent agréable, mais froid et un peu maniéré (1825). Elle avait déjà, à cette époque, créé avec succès le rôle de madame Guillaume de la *Pension bourgeoise* (1823).

En 1833, la *Petite Biographie* la trouve excellente comédienne :

Sa diction est d'une extrême justesse ; elle s'entend parfaitement à créer un rôle et à en faire ressortir tous les effets.

Dans la *Grande Dame*, elle fut particulièrement remarquable. La *Rampe et les Coulisses* (1832) n'est pas de cet avis :

Son physique a quelque chose de triste et de sévère, et son organe est plus que désagréable.

Ce critique ne la trouve charmante que dans le monde où elle fait briller son esprit, et nous apprend que depuis une dizaine d'années, elle a préféré un second vaudevilliste (?) à son mari.

Mme Grévedon maria sa fille à Régnier, de la Comédie française, et mourut en novembre 1864.

Nous connaissons d'elle :

— Son portrait, en buste, de face, lithographié par H. Grévedon, 1830 ;

— Son portrait, assise, de 3/4 à gauche, lithographié par... (C. Lassalle) ;

— Son portrait, en buste, de face, lithographié par Lemercier, 1831.

HENRY LYONNET.

* * *

Il peut être intéressant, pour l'histoire du Théâtre, de compléter, en effet, sur la famille Grévedon les renseignements publiés dans le deuxième fascicule des *Cahiers Balzaciens* dirigés avec tant de soin par M. Marcel Bouteron, mais que le sujet même traité dans l'ouvrage limitait forcément.

Aimée-Marie-Sophie-Louise Devin, née en 1792, avait épousé le 14 août 1810 en l'église Ste-Catherine, à St-Pétersbourg, le peintre lithographe Pierre-Louis, dit Henry, Grévedon, né le 17 octobre 1776, et qui était alors agrégé de l'académie de cette ville. Ce dernier exécuta, dit Henri Béraldi, d'après les jeunes femmes du faubourg St-Germain et de la Chaussée d'Antin, des bustes d'un ensemble séduisant, mais d'un modèle mou, et il serait curieux de pouvoir percer l'anonymat de cette série de têtes, qui sous des noms de fantaisie sont en réalité des portraits. Grévedon a fait de sa femme et de sa fille Laure des lithographies nettement désignées, mais on rencontrerait certainement dans son œuvre d'autres portraits qui restent à identifier (1).

Mme Devin-Grévedon fit partie du Gymnase-Dramatique où elle fut l'interprète préférée de Scribe, préférée, sous tous les rapports, disent les mauvaises langues. Ce qui est certain, c'est qu'Eugène Scribe signa comme témoin aux mariages de deux filles Grévedon. De 1820 à 1834, le nom de Mme Grévedon se retrouve dans le répertoire de Scribe au Gymnase-Dramatique, et pour la première fois, le 23 décembre 1820, dans le rôle de la comtesse Chinchila du *Boulevard Bonne Nouvelle*. En 1821, elle créa Mme de Gondreville dans *le Colonel*, Lady Morose dans les *Petites misères de la vie humaine*. En 1834, au théâtre de Madame (ex-Gymnase), Ursule Pincé dans *Monsieur Tardif*, etc.

(1) C'est ainsi que la lithographie des *Trois Maîtresses* porte le titre d'une pièce de Scribe et Bayard : *Les trois Maîtresses ou une cour d'Allemagne* représentée au Gymnase, le 24 janvier 1831, et offre les portraits de Léontine Fay, Jenny Vertpré et Mme Dormeuil qui tenaient respectivement les rôles de la comtesse d'Arezzo, d'Augusta et d'Henriette (ce dernier créé par Jenny Colon).

Nous avons ainsi relevé vingt-trois rôles créés par cette actrice dans les pièces de Scribe ; le dernier, en date du 20 août 1834, fut la comtesse de Lasco, dans *La Frontière de Savoie*, au Gymnase, qui avait repris son nom. Léonard de Géréon, dans *la Rampe et les coulisses* (1832) dit que son physique avait quelque chose de triste et de sévère ; son organe était plus que désagréable, et le même auteur la déclare une artiste fort médiocre, ajoutant que dans le monde « elle était charmante, pleine d'esprit et d'amabilité ». Elle demeura en 1828-29, au n° 3 du faubourg Poissonnière ; en 1830-31, au n° 41 ; en 1835, rue Neuve des Petits Pères n° 3 ; en 1840, 27 rue des Martyrs : en 1845, 48 rue Notre Dame de Lorette ; en 1847, rue de Navarin n° 4 ; en 1850, 22 rue des Trois-Frères (partie de la rue Taitbout).

Mme Devin-Grévedon eut trois filles (1) :

— Henriette-Louise-Laure, baptisée à Londres en 1815, mariée le 4 mai 1835, en l'église N. D. des Victoires, à Joseph-Charles Régnier de la Brière, le célèbre sociétaire de la Comédie-Française, et morte le 22 avril 1895, rue Ampère n° 45.

— Camille-Eugénie, née à Paris le 26 décembre 1825, mariée le 3 mai 1845, en l'église N. D. de Lorette, à Charles-Auguste-Stanislas Wallet, commissaire priseur, Chaussée d'Antin n° 12, et morte le 30 mars 1889, Boulevard de Clichy, n° 11.

— Sophie, née à Toulouse, où ses parents habitaient alors rue d'Angoulême n° 5, le 22 juin 1818, et qui épousa Meynadier (Pierre Guillaume Eugène), imprésario réputé et directeur de théâtre à Turin en 1860. Les *Affiches parisiennes* du 5 septembre 1849 ont inséré la publication de mariage de Sophie et de Meynadier. Le domicile indiqué des futurs époux est le même pour les deux : 22 rue des Trois-Frères. L'absence de toute transcription sur les registres de la paroisse N. D. de Lorette et de l'Etat-Civil, fait supposer que le mariage eut lieu hors Paris. C'est à Sophie que Balzac dédia *La Gina*.

M. Marcel Bouteron (*op. cit.*) indique que les Meynadier se retirèrent à Nice, où ils moururent dans leur villa des Beaumettes, le mari le 11 juillet 1886 et Sophie, probablement en 1890. Il a fait, à juste titre, remarquer la vie nomade des parents et des Meynadier, bien que ceux-ci, avant de venir à Nice, paraissent s'être fixés un peu de temps à Turin, où on les trouve propriétaires en 1864.

Le peintre Grévedon mourut le 1er juin 1860, rue Neuve-Breda 23, où Mme Devin-Grévedon s'éteignit à son tour, le 12 novembre 1864, quatre ans après son mari et trois ans après Scribe, qui, jusqu'à la fin, dit Arsène Houssaye (*Confessions*-VI) « faisait répéter leurs rôles à deux comédiennes de ses trois théâtres ».

PAUL JARRY.

(1) Une quatrième fille, Cabrielle Augustine, baptisée à St-Médard le 22 avril 1831, mourut sans postérité avant ses parents. Les Grévedon eurent également un fils, Henri, baptisé le 2 janvier 1825, marié le 15 octobre 1846 à Thérèse Bousquet, et mort le 2 nov. 1892.

—

Le général Fernig (LXXXVI, 667). — Versons au dossier un nouveau témoignage.

M. Honoré Bonhomme a publié en 1873 à Paris, chez Firmin-Didot, la *Correspondance inédite de Mlle Théophile de Fernig, aide de camp du général Dumouriez*. A la page 7 de son introduction, il dit que celle-ci avait trois sœurs et un frère :

Jean Louis Joseph de Fernig, né à Mortagne en 1772 et devenu général de brigade sous l'Empire.

Les lettres, avec leurs commentaires, donnent des détails intéressants sur lui, et jamais Théophile de Fernig ne parle d'un autre frère que son frère Louis.

Lorsque j'ai préparé pour l'*Almanach Hachette Lebègue* de 1901, ma notice sur Félicité et Théophile Fernig, je n'en ai point rencontré d'autre. A la vérité, je ne me préoccupais que des héroïnes de la Révolution et ne songeais point à établir la généalogie de la famille.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Relativement à la famille Fernig voir :

1° Une notice de 11 pages publiée dans les « Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique », 3e série, tome premier, 1850. Cette biographie, cependant rédigée par des

notes communiquées par le général, ne fait nullement mention des titres de noblesse qu'il aurait obtenus de l'Empire et ne dit pas un mot de ses sœurs, les héroïnes de 1792 ;

2° *Saint-Amand en 1788-1795* par Auguste Pelé 1889 ;

3° *Correspondance inédite de Mlle Théophile* (de ?) *Fernig*, par Honoré Bonhomme, 1873.

Louis Joseph Fernig père est né le 3 octobre 1735 d'une famille alsacienne. Sorti de l'armée comme sous-officier de cavalerie, il fut nommé greffier de la juridiction de Mortagne (Nord). En cette qualité, il fut sans doute logé dans le château de cette ville, très voisin du village de Château l'Abbaye, auquel il a d'ailleurs donné son nom. Plus tard, Fernig posséda une maison à Mortagne même, qui fut détruite et brûlée par les Autrichiens le 7 septembre 1792.

Fernig père épousa Mlle Basset, fille d'un cultivateur des environs de Valenciennes dont il eut cinq enfants.

La date de naissance de ceux-ci a été difficilement reconstituée parce que les Archives de Mortagne et de Château l'Abbaye ont été brûlées par les Impériaux.

Voici cependant les indications généralement admises :

Le fils, Louis Alexandre Désiré, né à Château l'Abbaye, le 12 juin 1772, mort général en 1847 ;

2° Louise, qui épousa un bijoutier du nom de Neremburger (de St-Avold) ;

3° Aimée, qui devint la femme du capitaine Guilleminot, plus tard général ;

4° Marie Félicité Louise, née à Château l'Abbaye le 10 mai 1770 (et non en 1776) ;

5° Marie Théophile Françoise Robertine, née à Château l'Abbaye, le 17 juillet 1775 (et non en 1779).

Ces deux dernières furent les fameuses patriotes de 1792.

En 1789, Fernig père fut nommé commandant de la garde nationale de Mortagne, mais ne quitta point cependant sa place de greffier et se contenta de prendre un commis pour l'aider.

Son fils, volontaire dans la garde nationale de Valenciennes, le 14 juillet 1789, devint l'année suivante major de celle de Mortagne. En 1792, il fut nommé sous-lieutenant dans le 12e régiment d'infanterie ci-devant Auxerrois.

Lorsque Dumouriez s'attacha comme aides de camp les demoiselles Fernig, il plaça dans son état-major le père et le fils Fernig. C'est ainsi que, tous les quatre, ils prirent part aux batailles de Valmy et de Jemmapes. Fernig jeune s'y distingua particulièrement et le 13 novembre 1792 il fut nommé capitaine adjoint. Le 18 mars 1793, il obtint à Nerwinde le grade d'adjudant général, lieutenant colonel.

Lorsque Dumouriez trahit la France le 6 avril 1793, toute la famille Fernig l'accompagna dans l'exil et se retira en Hollande où le père et le fils donnèrent des leçons de français pour assurer leur subsistance.

La Convention les mit hors la loi et un décret abrogea celui de 1792 portant que leur maison détruite par les Autrichiens serait reconstruite aux frais de la République.

Quelques années plus tard, en 1802, la famille Fernig fut autorisée à rentrer en France. Entre temps, Louis Alexandre Désiré avait repris du service dans l'armée française comme volontaire

Ne serait-ce pas à ce moment qu'il aurait changé son état-civil, de Louis Alexandre Désiré, né le 12 juin 1772 en celui de Jean Louis Joseph César, né le 12 août 1772 ?

Le fils Fernig fut réintégré dans son grade de lieut. colonel en 1802 et prit part à toutes les campagnes de l'Empire.

Il fut nommé général de brigade le 14 juin 1813.

Quoique chevalier du Saint-Sépulcre, il occupait un très haut grade dans la franc-maçonnerie.

A la mort de Martin du Nord il devint président de la Société patriotique des Enfants du Nord à Paris.

Il mourut en Egypte le 24 août 1847.

L. S. D.

—

Famille d'Origny (LXXXVI, 719). — Dans mes papiers de famille se trouvent cités :

1° Louis d'Origny, seigneur de Vaux, parmi les parents qui assistent à la signature du contrat du mariage de Suzanne Garnier avec Jean de la Coude, le 9 juillet 1665.

2° Anne Catherine d'Origny, fille de Samuel d'Origny, écuyer, seigneur de Chalette, gentilhomme de la chambre du prince d'Anhalt et capitaine au régiment de Fleming, et d'Anne Garnier, à propos de son mariage avec le sieur Pierre Abraham Caulet, seigneur de Thoiras, qui eut lieu le 5 juillet 1723.

Ces d'Origny étaient protestants. Ils portaient *d'argent, à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'un losange du champ.*

Rietstap, outre cette famille, en mentionne deux autres du même nom avec des armes toutes différentes.

HARMAND.

—

Un Hospodar de Valachie Démétrius Cantemir (T. G. 000). — M. Georges Dubosc, dont la collaboration est devenue trop rare à l'*Intermédiaire* où elle était si appréciée, répond dans le *Journal de Rouen*, 7 octobre 1923, à une question qui a été, dit-il, posée à maintes reprises, dans nos colonnes sans recevoir de solution.

Il s'agissait d'identifier le portrait qui est au musée de Rouen, d'un jeune homme en costume oriental, et désigné sous ce titre : *Hospodar de Valachie.* Son identité est maintenant établie. Voici ce que dit à ce sujet M. Georges Duboscq ;

Dernièrement, une haute personnalité littéraire roumaine, le professeur N. Jarga, professeur d'histoire à l'Université de Bucarest, qui tient une place considérable dans la littérature et la politique de son pays, a fait un long voyage en France, où il a visité notre ville de Rouen et une partie de la Normandie et de la Bretagne, Rennes notamment. A son retour, le professeur N. Jorga a publié un petit volume de souvenirs, où il raconte qu'il a visité en détail le Musée de peinture et qu'il a été surtout frappé par le portrait d'un *Hospodar* de la Valachie, ou plutôt de Moldavie. Il y a reconnu formellement les traits d'un Roumain, aussi illustre dans la politique que dans la littérature, au XVII[e] siècle, Démétrius Cantemir, mort le 21 août 1723, et dont on doit célébrer cette année même le centenaire avec une grande solennité.

Suit l'histoire fabuleuse de ce personnage qu'on trouvera racontée en détail dans le *Jounal de Rouen*.

Il reste à savoir comment le portrait de ce prince roumain est venu échouer au Musée de cette ville.

I.

—

La mise en liberté du détenu François-Louis Lamartine (1794) (LXXXVI, 670). — François-Louis, né en 1750, était l'aîné des trois fils de Louis-François de Lamartine, grand-père du poète. De bonne heure maladif, obligé de renoncer à la carrière militaire, resté célibataire sur l'avis des médecins — ce qui heureusement amena le grand-père, pour perpétuer la famille, à marier Pierre, son plus jeune fils, — il trouva moyen, par une hygiène attentive, de vivre 77 ans. Caractère impérieux, cœur sec, esprit précis et porté surtout vers les sciences, il contraria plus d'une fois, par l'autorité que son aînesse et sa fortune lui assuraient dans la famille, les goûts et les aspirations de son jeune neveu, qu'encouragea au contraire son autre oncle, l'aimable abbé de Lamartine. François-Louis, membre actif et influent de l'Académie de Mâcon, a publié dans ses bulletins nombre de mémoires sur des points de sciences physiques ou naturelles, et sur des questions relatives à la pratique agricole. Hostile en 1789 aux idées nouvelles, pour lesquelles son frère Pierre montra d'abord quelque penchant, il semble bien, quoi qu'en ait dit son neveu, qu'il émigra en 1792, ce qui fit mettre sous séquestre ses biens et ceux de son père (faussement inculpé d'émigration et qui se fit restituer ses propriétés) et un peu plus tard emprisonner sa famille. Il se décida alors à rentrer, fut interné à l'hôpital de Mâcon, puis avec ses frères et sœurs transféré, le 9 novembre 1793, au couvent des Visitandines d'Autun, devenu prison. C'est probablement aux démarches de son père, dont l'énergique entêtement, au cours de cette dure période, ne se découragea jamais de défendre sa personne, ses enfants et ses biens, qu'il dut l'intervention bienfaisante de Roberjot. Son frère et ses deux sœurs avaient été libérés le 30 octobre 1794 ; l'abbé, embarqué pour Cayenne mais non encore parti, fut lui-même mis en liberté un an après. Lamartine a plus d'une fois parlé de son oncle François-Louis, avec le mélange de vérité et de fantaisie habituel dans ses évocations du

passé. Le livre de M. Reyssié sur *La jeunesse de Lamartine*, celui de M. P. de Lacretelle sur *Les origines et la jeunesse de Lamartine*, dont cette note est inspirée, fournissent des indications appuyées sur des documents authentiques.

IBÈRE.

—

Le procès du duc de Lauraguais (LXXXVI, 716). — La question ainsi posée n'a rien de commun avec la réalité. A la vérité, il s'agit d'un comte de Lauraguais, qui joua un tour au prince d'Hénin, amant de Sophie Arnould. L'affaire se trouve dans la correspondance de Grimm.

Ce comte de Lauraguais avait envoyé la question suivante à la Faculté de Médecine : « Messieurs de la Faculté sont priés de donner en bonne forme leurs avis sur toutes les suites possibles de l'ennui sur le corps humain, et jusqu'à à quel point la santé peut en être altérée ».

Naturellement, la Faculté répondit à M. de Lauraguais que l'ennui pouvait rendre les digestions difficiles, empêcher la libre circulation du sang, donner des vapeurs, etc., et qu'à la longue même, il pouvait produire le marasme et la mort.

Muni de cette pièce respectable autant qu'authentique, le comte de Lauraguais s'en fut chez le plus proche commissaire, auprès duquel il déposa plainte contre le M. le prince d'Hénin, considéré comme possible meurtrier de Mlle Sophie Arnould, attendu qu'il y avait cinq mois et plus que cet ennuyeux grand seigneur n'avait bougé de chez elle !...

Et ce trait d'esprit amusa fort la Cour et la ville.

GEO MAUR.

—

Le Peletier de Saint-Fargeau. Le Pelletier des Forts (LXVI, 435, 599, 649, 838, 839 ; LXVIII, 633 ; LXIX, 162 ; LXXXV, 859, 966 ; LXXXVI, 10, 94). — Au cours des notices publiées sur les diverses branches de la famille Le Peletier (de Saint Fargeau — des Forts, etc.). M. E. Baudouin a signalé dans l'*Intermédiaire* (volume LXV, LXVI 838) que :

Etienne-Ferdinand-Michel Le Peletier des Forts, fils de Michel-Etienne Le Peletier St-Fargeau et de la seconde femme de celui-ci : Louise-Adélaïde Randon de Massanne, avait épousé Pauline Terray et que de ce mariage étaient nés deux enfants :

1° Madeleine-Zoé, née le 10 août 1792, décédée le 24 janvier 1877 ;

2° Adolphe-Nicolas-Michel Le Peletier des Forts, né le 17 juin 1795 et mort, le 18 août 1860.

Or, dans une procuration datant du 19 messidor an VIII, Mme Louise-Adélaïde Randouin, veuve de Michel-Etienne Le Peletier Saint-Fargeau :

1° se déclare tutrice de son petit-fils mineur Adolphe-Nicolas-Michel Lepeletier, fils de Etienne-Ferdinand-Michel Lepeletier décédé et de Pauline Terray, décédée également, cette dernière le 7 floréal an VIII ;

2° déclare Adolphe-Nicolas-Michel *seul et unique héritier* de Pauline Terray.

Il y a donc là contradiction absolue avec la notice généalogique publiée par M. E. Baudouin qui montre qu'Adolphe-Nicolas-Michel était *fils unique*.

Comment peut-on expliquer cette différence de renseignements ?

Et de qui descendait Madeleine-Zoé ?

(A noter que dans le document entre nos mains l'addition *des Forts* ne figure pas, bien qu'il s'agisse indubitablement des mêmes personnes).

R. M.

—

Montcalm, généalogie (LXXXVI, 671). — Sans encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire* de la descendance complète du lieutenant général, marquis de Montcalm, je vais indiquer à notre confrère « Montmorel » les ouvrages où il pourra se documenter.

1° *Dictionnaire de Moréri*, éd. 1759, VII, 702 à 706 ;

2° *Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-Desbois*, réimpression XIV, 135 à 149 ;

3° *Armorial du Languedoc*, par *de la Roque* I, 352 à 354 ;

4° *Documents historiques et généalogiques sur la province du Rouergue*, par *M. de Barrau* II, 691 à 710 ;

5° *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue*, par le *Vte de Bonald*, 204, 205 ;

6° *Le Bulletin héraldique de France*, par *Louis de la Roque*, XVIII (année 1899), col. 213 à 218, 277 à 288, 345 à 353 ;

7° *Histoire généalogique de la maison de Montravel*, par le *Vte Louis de Montravel*, p. 154-155, pour la descendance Chaléon-Doria ;

8° *Archives de la noblesse de France*, par *Lainé*, tome V, généalogie de Damas, p. 193 à 195, pour la descendance Montcalm-Damas ;

9° *P. Anselme, continué par Potier de Courcy*, IX, 2e part. 254-255, pour la descendance de Ste-Maure-Montausier-de-Damas.

Je ne me charge pas de faire l'accord entre ces différents auteurs.

BRONDINEUF.

—

Le journal de la Païva (LXXXVI, 478). — Peut-être trouvera-t-on les explications demandées dans l'ouvrage publié par Frédérié Lolié en 1920 et intitulé « La légende et l'histoire de la marquise de Païva ».

ALBERT BOUCKAERT.

[Il n'y a rien qui réponde à la question dans l'ouvrage de Frédéric Loliée].

—

Pelletier de Chambure (LXXXVI, 287, 358, 399, 494, 557, 736). — Un fait nouveau : la publication, par le général Duplessis, dans le dernier fascicule des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, d'un excellent et très complet *historique du Corps Franc de la Côte d'Or*, commandé par Pelletier de Chambure 1815.

Ce travail de 70 p., puisé aux meilleures sources, paraît être définitif. Il y est fait justice des procédés sommaires de la police militaire de la Restauration, à l'époque de la Terreur blanche, et la figure de ce brave à trois poils qu'était Chambure en est grandie.

D'autre part, la famille de Chambure, qui habite le château de La Chaux, par Alligny-en-Morvan, vient d'éditer une plaquette illustrée sur sa généalogie.

BAISSEY.

—

Poincaré. Origine du nom (LVII ; LXXXVI, 737). — On trouve des Point-carré, Poingcarré, aux registres paroissiaux de Langres. A la fin du XVIe siècle, Mongin Poincaré, dit Poincaré de Lecourt (Lecourt, canton de Montigny-le-Roi, (Hte-Marne), est avocat à Langres, et marié à Nicole Barthelemy, fille de Pierre Barthelemy, député du Tiers-Etat de la ville de Langres aux Etats de Blois en 1577, et de Madeleine Maignien.

Baron A. H.

***

C'est temps perdu que de chercher l'étymologie dans Poing Carré. Poin, Point, Pouet, Peu, Punch, Puch, Peou, Pou veulent dire : puy, mont, colline. On dit Monpoint, Monpeau, Bonpoint, Bonpou, pour bon ou mauvais mont, et le point carré s'explique par sa forme. C'est un nom de lieu qui doit se trouver sur la carte d'Etat-major de l'endroit où la famille résidait jadis.

Le poing fermé sur un écot de bois est un cimier fréquent en Angleterre ; on le voit sur les voitures et les harnais à Londres.

Baron DE B. C.

—

Remy, peintre (LXXXVI, 479). — Un tableau de cet artiste *L'Etude et la vigilance* a été donné au musée d'Orléans par M. Petau-Laneau. L'auteur anonyme du catalogue de ce musée, édité en 1876 par Herluison, écrit p. 122 :

Rémy, détails inconnus (Ecole française du XVIIIe siècle).

puis il décrit brièvement le tableau, signé : « Rémy pinxit » (le catalogue ne dit pas en quels caractères) et qui était alors déposé au foyer du théâtre d'Orléans.

Benezit (*Dictionnaire des peintres et sculpteurs*, etc., t. III, p. 590) attribue, il est vrai, le même tableau à Alexandre Rémy, élève de David, qui exposa aux salons de 1808 à 1812. Les différences si caractéristiques des styles de ces deux époques devraient permettre de décider, au premier examen du tableau en question, lequel des deux auteurs a raison.

C. DEHAIS.

—

Robinet de La Serve, député, sénateur (LXXXV, 675). — Je ne puis malheureusement pas répondre, d'une façon précise, à la question de M. de Saint-Saud, relative à la filiation du député-sénateur.

Tout ce que je sais — *doctus cum li-*

bro(1) — c'est ceci : « M. Alexandre-Marie-Nicolas Robinet de La Serve, élu, le 27 février 1876, sénateur pour l'Ile de la Réunion, est né à Paris le 30 mars 1921. Il a longtemps habité l'Ile de la Réunion et s'y est fait une situation considérable comme publiciste et comme chef du parti républicain. Accusé d'avoir fomenté les troubles dont notre colonie fut le théâtre en 1868, il a été disculpé par le gourvernement lui-même qui n'avait eu qu'à se louer de son concours au rétablissement de l'ordre.

Elu député de la Réunion le 8 février 1871... M. de La Serve prit place, à l'Assemblée Nationale, sur les bancs de l'extrême-gauche, avec laquelle il a constamment voté... ».

Le noble député rouge a, croyons nous, plus voté que parlé. Son collègue de circonscription fut M. de Mahy, qu'on a longtemps appelé, au Palais-Bourbon, le « Père Mahy » et qui fut, pour un temps, doyen d'âge de la Chambre.

Le « Père Mahy » était noble également et rouge, mais d'un rouge tirant sur le rose pâle, presque sur le « blanc ! »

HECTOR HOGIER.

—

Henri Rochefort et les Rohan-Rochefort (XXXVI, 672). — C'est Henri Rochefort lui-même, dans ses Souvenirs qui a révélé la parenté à laquelle fait allusion M. de Mareuil. Le mieux est de citer le passage :

Un jour, comme j'entrais avec mon père chez M. de Lourdoueix, j'aperçus, assise à contre-jour, dans un angle du salon, une femme âgée, dans un strict et solennel costume de veuve. C'était une veuve, en effet, la princesse de Rohan-Rochefort, restée, après la mort du cardinal de Rohan, propriétaire du château d'Ettenheim, et chez laquelle avait été arrêté le duc d'Enghien, dont elle était la fiancée et aussi la maitresse. Elle ne quitta jamais le deuil et renonça à tout. *Elle était un peu notre alliée* et se départit en ma faveur de sa mélancolie ordinaire. (*Les Aventures de ma vie*. Tome premier, p. 47).

Ailleurs (page 16) Henri Rochefort dit qu'il possédait plusieurs des lettres de la princesse de Rohan-Rochefort ; il en reproduit une, particulièrement émouvante, datée du 2 novembre 1823, c'est à-dire exactement vingt ans après la mort du prince, et adressée au capitaine de gendarmerie qui avait présidé à l'exécution.

Enfin, Henri Rochefort raconte que l'infortunée princesse « s'était confite dans une dévotion monacale et quasi cellulaire ».

Il ajoute :

Quand elle mourut, âgée de quatre vingt deux ans, elle fut enterrée dans le cimetière du couvent des sœurs de Picpus. Par une de ces coïncidences qu'on appelle le hasard des révolutions, je visitai, pendant la Commune, son luxueux tombeau, au milieu des fédérés en armes qui avaient pris garnison dans l'établissement (id. page 49).

Dans ses Mémoires, Rochefort ne donne pas d'autres précisions sur la nature et le degré de sa parenté avec celle qui porta toujours le deuil du duc d'Enghien.

MICHEL PAULIEX.

*
* *

La *Revue bebdomadaire* du 11 août 1923 dit que le célèbre pamphlétaire Henri Rochefort se *souvenait* avoir été voir quelquefois *sa parente éloignée*, la Princesse Charlotte de Rohan, veuve du malheureux duc d'Enghien. Ces prétendus souvenirs de Henri Rochefort ne sauraient être pris au sérieux.

L'Histoire de France nous apprend que la maison de Rohan descend en ligne directe et masculine des anciens rois et ducs de Bretagne, qui remontent à Conan, qui régna en 384. Le Comté de Porrhoët et le Vicomté de Rennes furent donnés en apanage à Guethenoc, cadet de la maison de Bretagne. Cette branche prit alors en 1021 le nom de Rohan, qu'elle porta jusqu'à nos jours. Il y a un siècle on comptait encore deux branches existantes de la maison de Rohan : Les princes de Rohan-Guéménée et les princes de Rohan-Rochefort, branche cadette des Guéménée. La branche aînée s'est éteinte avec le Prince Charles, né le 18 janvier 1764. Le Prince Louis Gaspard Charles de Rohan-Rochefort, ayant épousé Marie Louise de Rohan-Guéménée, la sœur du dernier Rohan-Guéménée, cette branche prit alors le nom de Rohan. Le chef actuel, le Prince Alain, porte le titre de Prince de Rohan, 13e Duc

(1) Le livre en question s'intitule : *Biographie des Sénateurs*, chez Dentu, au Palais-Royal, galerie d'Orléans, 1876.

de Montbazon, prince de Guéménée, de Rochefort et de Montbazon.

M. I. de la Faye donne dans son célèbre livre, édité par Emile Paul, *La Princesse Charlotte de Rohan et le Duc d'Enghien* des détails généalogiques fort précis sur la maison de Rohan.

L'érudit auteur ne mentionne nulle part cette prétendue parenté dont Henri Rochefort prétendait se souvenir. Les tablettes généalogiques sur marbre, dont l'intérieur de la chapelle mortuaire de la Maison de Rohan au cimetière de Picpus est orné, ne portent non plus aucune mention d'une telle parenté.

FROMM, de l'*Univers*.

***

M. Max de Mareuil fait une erreur en prétendant qu'Henri Rochefort était parent de la Princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, Duchesse d'Enghien : Henri Rochefort n'a aucune parenté, ni de loin ni de près, avec les princes de la maison de Rohan-Rochefort ; je puis le certifier. Et si le célèbre polémiste a été voir dans son enfance la duchesse d'Enghien, la cause n'en est aucunement à une parenté quelconque.

DUCHESSE DE MASSA.

***

Cette question a été incidemment soulevée en 1903, dans un article consacré à *l'Affaire du Collier*, par Edmond Beaurepaire (XLVII, 34). Notre regretté collaborateur terminait sa notice en disant, — toutefois sans l'affirmer, — que la princesse Charlotte Louise Dorothée de Rohan-Rochefort, légataire du Cardinal de Rohan et fiancée du duc d'Enghien, était la tante ou la grand'tante d'Henri Rochefort.

Cette assertion fut contredite par un de nos confrères, qui signait T, qui assura que les Rohan-Rochefort n'avaient rien de commun avec la famille de Rochefort-Luçay à laquelle appartenait le fameux lanternier.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Le représentant de l'ordre de Malte en France (LXXXVI, 337, 461, 650). — Notre confrère Jean-Henry veut bien, dans le numéro d'août, nous dire que de nombreux dossiers de preuves sont conservés à Paris..., Lyon..., etc.

Qui peut-on interroger à ce sujet à Lyon ?

MEYZIEU.

—

Armes d'Héricourt : « de gueules à la potence »... (LXXXVI, 672). — Les armes de la ville d'Héricourt sont actuellement : *coupé de gueules à la balance d'or et d'argent au tau de gueules*. Elles paraissent avoir été d'abord : *d'argent au tau de gueules, au chef du même, chargé d'une balance d'or*. Le pasteur Ch. Duvernoy en a traité dans *Trois sermons prononcés en l'église d'Héricourt sur les armes de la ville*, en 1655, sermons qui ont été imprimés, en 1700. Je ne les ai pas lus.

Voir J. Maureaux, *Armorial du comté de Montbéliard*, dans les *Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, t. XLII, 1913, p. 165.

SAINT-VALBERT.

***

En 1655 la ville d'Héricourt portait les armes suivantes : *d'argent à la potence de gueules au chef de gueules chargé d'une balance d'or*.

Le pasteur Charles Du Vernoy d'Héricourt, publia en 1660 chez Jean Martin Biber, imprimeur à Montbéliard, un petit livre in-4° de 90 pages intitulé : *Trois sermons prononcés en l'Eglise d'Héricourt sur les armes de la ville avec une dédicace qui contient une véritable description du siège par Charles Du Vernoy, ministre de la dite Eglise 1655*.

Ces sermons émaillés de citations latines sont remplis de traits empruntés à l'histoire ancienne.

Le second traite « de la lettre Thau ou de la potence ».

Du Vernoy ne donne pas l'origine de ce « meuble » il se borne à en tirer diverses conclusions d'ordre théologique qui manquent d'intérêt.

J. Gauthier (in *Mémoires de l'Académie de Besançon* 1882) donne à Héricourt les armes suivantes : *coupé d'azur et d'argent, l'azur chargé d'une balance d'or, l'argent chargé d'un tau d'or*.

Il suit en cela des Ephémérides du comté de Montbéliard de Duvernoy (Besançon, 1832) qui donne les mêmes armes.

Actuellement la ville d'Héricourt qui a

légèrement modifié les armes de 1635, en élargissant le chef, porte : *coupé de gueules et d'argent, le gueules chargé d'une balance d'or, l'argent chargé d'un tau de gueules.*

Dr M. D.

—

Colligit hic spinas : distique à compléter (XXXVI, 723). — Voici le distique publié par Joseph Scaliger dans le supplément de son *Pub. Virgilii Maronis Appendix*, Leyde, 1595.

Inveniat quod quisque velit. Non omnibus unum est
Quod placet. Hic spinas colligit, ille rosas.

On le trouve aussi dans l'*Anthologia* de P. Burman, liv. iii 122 ; l'*Anthologia* de Meyer, n° 148 ; et l'*Anthologia Latina* de Buecheler et Riese, n° 464.

On a quelquefois attribué ce distique à Pétrone.

E. Bensly.

—

L'inspiratrice de Chassériau et de Puvis de Chavannes (LXXXVI, 530, 603, 701). — J'ai entendu dire que Puvis de Chavannes avait laissé des souvenirs inédits dans lesquels il aurait consacré un chapitre à la princesse Cantacuzène et fait ressortir l'influence profonde que celle-ci aurait exercé sur son art.

Sait-on ce que sont devenus ces souvenirs et s'ils seront un jour publiés ?

Un bibliophile comtois.

—

Les gravures de modes en couleur (XXXVI, 673). — Le premier cahier des *Modes Nouvelles* porte la date du 15 novembre 1785.

La publication était bi-mensuelle. Le titre exact est :

« *Cabinet des Modes* ou les *Modes Nouvelles*, décrites d'une manière claire et précise et représentées par des planches en taille douce, enluminées ».

En tête du premier volume de mon recueil, il y a une notice imprimée des éditeurs où je relève ces lignes :

Il n'est pas inutile d'observer ici que, si l'on eût fait plus tôt l'entreprise que nous exécutons aujourd'hui, l'on aurait une galerie de costumes aussi nécessaire au théâtre qu'aux Artistes français, etc..

Ceci prouve indubitablement que c'est le premier recueil périodique avec estampes de modes en couleur.

Mais, auparavant, il avait été publié périodiquement des gravures de modes — mais ne dépendant pas d'un journal entre autres les estampes en couleur publiées chez *Esnault et Rapilly*, qui forment le recueil que l'on appelle la *Grande Galerie*, illustrée par Watteau fils, Dupin, Desrais, etc. (1785).

Antérieurement encore, nous avons des estampes en couleur, publiées chez *Mariette*, dessinées par *Bonnard*. Ces gravures paraissaient périodiquement et étaient coloriées.

Remontant à Louis XIV, nous trouvons les estampes, en noir seulement, publiées par Abraham Bosse.

Saint-Malc.

—

Sonnets pastiches d'Arthur Rimbaud (LXXXVI, 474, 658). — Paul Verlaine, dans l'édition des *Poésies complètes* de Rimbaud, qu'il publiait chez l'éditeur Vanier, en 1895, a recueilli (page 106) le sonnet suivant :

Poison perdu

Des nuits du blond et de la brune
Pas un souvenir n'est resté.
Pas une dentelle d'été,
Pas une cravate commune.

Et sur le balcon, où le thé
Se prend aux heures de la lune,
Il n'est resté de trace aucune,
Aucun souvenir n'est resté,

Au bord d'un rideau bleu piquée,
Luit une épingle à tête d'or
Comme un gros insecte qui dort.

Pointe d'un fin poison trempée,
Je te prends, sois moi préparée
Aux heures des désirs de mort.

Ce sonnet avait tout d'abord paru dans le n° du 27 octobre 1888 de *la Cravache* à qui Vittorio Pica l'avait communiqué. Dans une lettre du 1er novembre 1888 au directeur de ce journal, Verlaine, (1) attes-

(1) Dans cette même lettre insérée dans *La Cravache* du 3 novembre 1888, Verlaine déclare authentiques les trois pièces de Rimbaud publiées dans le tome IV de l'*Anthologie des poètes Français du XIX siècle*,

tait « l'authenticité de ces vers », aussi est-on surpris de ne trouver cette pièce de vers ni dans l'édition des *Œuvres de Jean-Arthur Rimbaud* donnée au *Mercure de France* en 1898 par Paterne Berrichon et par Ernest Delahaye, ni dans l'édition des Œuvres parue à la même librairie avec une préface de Paul Claudel (1912).

Pour éclaircir ce problème bibliographique j'ai consulté Ernest Delahaye, l'ami et l'historiographe de Verlaine et de Rimbaud, qui m'a immédiatement et très aimablement répondu :

Paris, 23 septembre 1923.

Mon cher confrère,

Poison perdu est dans le volume *Poésies complètes d'Arthur Rimbaud* publié chez Léon Vanier en 1895.

Pourquoi ne se trouve t-il pas dans l'édition du *Mercure de France,* édition pour laquelle j'avais disposé les pièces à peu près dans l'ordre chronologique de leur production (à part le « Forgeron » qui doit venir dans les vers de la période 1870-71) ? Parce que je doutais que *Poison perdu* fut de Rimbaud ?

On avait tout lieu de se méfier depuis les pastiches imprimés dans le *Reliquaire* ! — Aussi parce que ce sonnet me semblait appartenir plutôt à la manière de Germain Nouveau, enfin parce que j'ignorais la parution dans *la Cravache*, et l'attestation de Verlaine, ce qui naturellement eût fait tomber tous mes doutes. Ils se sont depuis évanouis d'autant mieux que, vers 1905, j'ai posé la question à Germain Nouveau lui-même et il m'a répondu : « Certainement ! — Je me rappelle qu'étant jeune poète, moi et des camarades de mon âge nous connaissions pas mal de poésies de Rimbaud, et celles que nous chantions de préférence, c'était *Ophélie*, c'était surtout le *Poison perdu* ».

Très cordialement à vous,

Ernest DELAHAYE.

La question est résolue, les témoignages concordants de Vittorio Pica, de Verlaine et de Germain Nouveau démontrent l'authenticité de ce sonnet qui devra être joint à l'avenir aux œuvres du poète maudit. ARMAND LODS.

(Lemerre. 1888) ces pièces sont les suivantes : 1° *Les Effarés* 2° *Le Dormeur au Val* 3° *Le Buffet*, ces deux dernières pièces étaient encore inédites, tandis que *Les Effarés* avaient été donnés par Verlaine dans la première édition des *Poètes Maudits* (page 26).

L'ode à l'absinthe et le poète Vernier (XX ; LXXXVI, 752). — Dans mes *Sourires Littéraires* (1 vol. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, Paris, 1909) pages 232-256 j'ai publié une autre *Ode à l'Absinthe* attribuée à Alfred de Musset et dont on a réclamé la paternité en faveur de Vernier. Il y a deux poèmes, d'où confusion. On trouvera à l'endroit indiqué les éléments de la controverse. LÉO CLARETIE.

—

Pinard. Origine du mot (LXXIV ; LXXV ; LXXVI). — Je trouve dans le catalogue d'octobre 1923 de la maison Saffroy frères, l'indication du livre suivant (réimpression de 1851).

« Discours joyeux en façon de sermon, faict avec notable industrie par deffunct maistre Jehan Pinard lorsqu'il vivait trottier semiprébendé en l'église de Saint-Estienne d'Aucerre, plus y est adjointe de nouveau le monologue du bon vigneron sortant de sa vigne et retournant le soir en sa maison. A Auxerre par P. Vatard 1607.

C. N.

—

L'olivier le plus septentrional du monde (XXXVI 724). — J'ai vu de mes yeux, il y a une dizaine d'années, un olivier dans l'île de Chausey (Manche). La propriété où il figure appartenait à une vieille demoiselle de Granville. Il était placé à l'angle de deux murs, en plein midi. Fort grêle, il ne produisait pas de fruits. GEO MAUR.

—

Pascal inventeur. Lehaquet (T. G., 148 ; LXXXVI, 708). — La question Pascal inventeur de la brouette est tranchée depuis longtemps puisque tous les ouvrages scientifiques antérieurs à Pascal donnent des dessins de cet engin connu par les Chinois avant J. C. Voir par exemple : « De re Métallica par G. Agricola 1530 ».

Un portail de la cathédrale de Beauvais daté de 1548 porte le dessin d'une brouette. Tout ce qui revient à Pascal à ce sujet c'est d'avoir donné la théorie mécanique de la brouette.

L. D. S.

* * *

La phrase finale de l'intéressante note de I m'engage à rappeler que, pas plus

que : le haquet, Pascal n'a inventé la brouette. Il y a longtemps que l'erreur de certains biographes sur ce point a été démontrée. Non seulement les mentions de la brouette abondent dans les textes depuis le XIIIe siècle au moins, mais la représentation figurée de cet utile véhicule se rencontre dans des miniatures du moyen âge, et ne permet aucun doute sur l'ancienneté de son usage. IBÈRE.

—

La nouvelle table de l'Intermédiaire (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 566, 612, 708, 758). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la nouvelle table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet.

Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

La Bibliothèque des P. T. T.
La Bibliothèque du ministère de la guerre.
La Bibliothèque d'Anvers.
MM. le colonel Carnot.
Baron de l'Horme.
le lieutenant-colonel Lauth.
Tomy Papin-Beaufond.
l'abbé Louis Calendini.
Burrus de Dangeran.
Henry W. de Blonay.
Eugène J. Forgues.
Auguste Béziés.
L. du Bouchet.
Dr. Lamoureux.
Henri Gonse.
A. Pedone.
Auguste Rondel.
W. Tondon. avocat à Pékin.
Eug. Rogée Fromy.
La Société de Lecture de Lyon.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Mirabeau et Sophie Monnier. Une lettre inédite de Mirabeau (1777). — Notre ami Noël Charavay mettra en vente les vendredi 2 et samedi 3 novembre prochain a l'Hôtel Drouot, la très remarquable collection d'autographes de M. Charles Gadala, agent de change honoraire. Elle contient des lettres du plus haut intérêt de peintres, de sculpteurs, de graveurs, d'écrivains, d'artistes dramatiques.

Nous en détachons une des pièces capitales : c'est une lettre de Mirabeau, datée du 3 avril 1777. Il écrit à un ami qu'il avait compromis lors de son évasion du château de Pontarlier, et donne, à ce sujet, les plus piquants détails sur sa fameuse aventure.

La vue de votre écriture m'a fait le plus grand plaisir, Mon Cher Ami, mais bientôt le contenu de votre lettre y a fait succéder le chagrin. Je suis de tous les hommes le plus leste à me compromettre, mais je suis plus sensible qu'un autre à voir entraîner dans mes malheurs ceux à qui je m'intéresse. Qui eut pu prévoir que vous seriez jamais pour rien dans les histoires qui font de Pontarlier un théâtre de chicanes et de tracasseries, comme il le fut toujours, de mensonges et de malignité ? Je ne pouvais pas m'en douter moi, qui après plusieurs lettres successives, n'ai pu arracher de vous le moindre mot ; quoique votre sœur ait fait ensuite à mon amie les plaintes les plus amères de mon silence, que, disait-elle avec raison, vous n'aviez pas mérité ; il n'en est pas moins vrai que 4 ou 5 de mes lettres ont été sans réponses, une entre autres que je ne puis pas croire ne vous avoir point été remise puisque ce fut au curé de Labergemont, votre oncle que je la donnai en mains propres.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'au retour de Sophie à Pontarlier que je sus très superficiellement que St-Mauris avait voulu vous compromettre dans mon évasion. Je reconnus l'homme et ne fut point inquiet pour vous ; en effet il y a au moins autant de bêtise que de méchanceté à vouloir rendre un citoyen paisible responsable de l'évasion d'un prisonnier qui ne s'est pas évadé. Je n'avais que faire ni d'échelles, ni de cordes, puisque j'étais libre. Je n'avais que faire d'aide pour sortir du château, puisque je n'y étais pas. Quand il serait vrai, ce qui ne l'est pas, que vous fussiez dans le secret de mes premières retraites, (et je puis constater le contraire par vos lettres mêmes) on n'aurait pu que vous reprocher de n'avoir pas été mon dénonciateur, et ce reproche n'était pas honnête. Ce n'était point à vous que le roi avait confié ma garde, vous ne saviez que par tradition que j'étais prisonnier d'Etat, puisque je n'en portais aucune des marques et que je n'étais point resserré ; quand vous l'auriez su plus formellement, vous n'aviez ni pouvoir, ni inspection sur moi. Que pouvait-on donc articuler contre vous ? Je sais que M. de St-Mauris est le plus effronté des menteurs, le plus perfide des amis, le plus implacable des ennemis, le plus insolent des égoïstes, le plus orgueilleux des mortels et que d'un tel groupe de vices, il ne peut et ne doit sortir que des horreurs.

Je sais qu'il fera passer les services inno-

cens de l'amitié pour le courtage le plus vil et la complaisance la plus honteuse ; mais tout cela ne forme que des mots et si l'on voulait se livrer à un tel genre d'escrime, il donnerait furieusement prise à de rudes représailles, tandis que vous et votre famille êtes connus. Passons donc à des discussions plus importantes, car tout imposteurs que sont les croassements de cet homme infâme, son venin ne sera jamais, je l'espère, dangereux pour vous... Et ! ne pouvez vous pas attester les lettres que vous avez écrites à mon père même pour preuve de la pureté de vos intentions et de la sagesse de votre conduite à mon égard ?

J'admire ce que peut un méchant. M. de Monnier prenait pour la première fois de sa vie un parti sage et non ridicule. La demande qu'il projetait était juste, ne pouvait lui être refusée et ne nécessitait pas un grand éclat. M de St-Mauris, de son souffle empesté, vient animer les restes d'un vieillard débile, exciter sa colère, aiguiser ses ressentiments, pour lui faire faire, la plus haute, la plus odieuse des sottises et le faire descendre dans le cercueil précédé du ridicule le plus complet et du déshonneur le moins équivoque... cela est fait, mon cher ami, pensons aux suites, et arrivons court à de vaines et inutiles réflexions. Vous jugez bien que n'ai nulle espèce de défense à opposer que je ne connaisse sa procédure et qu'à tout autre qu'à vous, de la probité duquel je suis sûr, je n'ai qu'à répondre que je ne sais pas ce qu'on veut me dire. Les détails où je vais entrer sont confiés à votre honneur et à votre discrétion que j'ai toujours reconnus sans tache.

La lettre, mon ami, la lettre qui a été remise par la plus odieuse, par la plus inconcevable des perfidies, est tout ce qu'il y a de sérieux dans cette procédure. Je ne sais absolument point ce qu'elle renferme, les choses que l'on suppose y être peuvent y être en effet ; si elle était à trois mois de date, je m'en moquerais ; mais elle est de la veille ou du jour du départ, dit-on, et alors sa présomption devient preuve : preuve de quoi cependant ? d'une intention imprudemment manifestée et violemment excitée par les dangers de la personne aimée dans le cœur du plus inflammable des hommes, car après tout Mme de M. n'a point été enlevée, il est constant qu'elle ne l'a point été ; qu'à travers les potences et les bourreaux j'eusse été l'enlever si la perspective d'un esclavage perpétuel dont elle était menacée se fut réalisée. Mais elle ne m'en a pas donné le temps, elle est venue me trouver ; elle est sortie seule de sa maison ; je n'étais point en France quand elle en est partie, je puis en fournir la preuve ; il est de plus impossible de démêler les traces de notre marche, il est impossible de prouver qu'on nous ait vu ensemble. Je suis moralement assuré que jamais ils ne le pourront. C'est donc à vous maintenant à me dire ce que j'ai à craindre, toutes les dépositions accessoires sont suggérées, achetées, gagnées, dictées, il n'en est pas une seule de vraie de celles que vous m'indiquez. *Les choses indécentes dans les assemblées* sont une accusation folle. Les charitables prêtres qui ont ourdi tant de trames contre nous et qui infectent toutes les assemblées en Pontarlier ne l'eussent ils donc pas dit au mari ? Et ces vieilles sorcières et ces jalouses bégueules qui ne pouvaient pardonner à Sophie d'être jeune, aimable et riche et ce public qui, quelque sot qu'il soit, n'est en aucun pays fait pour qu'on lui manque, auraient-ils souffert des *choses indécentes ?* Si l'on appelle ainsi baiser la main, faire naître même l'occasion d'embrasser, en vérité, je ne connais pas de femmes à Pontarlier qui ne m'aient permis de *choses très indécentes*, si ce n'est celles que la nature a faites décentes malgré elles.

L'histoire de la femme de chambre a l'air d'être tirée des mille et une nuits : mais à supposer que j'aie été quatre jours chez la Marquise, faudrait-il supposer aussi que j'eusse eu besoin d'argumens si tragiques pour séduire sa femme de chambre ? Si j'avais la force de plaisanter, je dirais qu'elle me fait beaucoup d'honneur de me supposer en réserve dans de pareilles circonstances, un pistolet à quatre coups. Tant et de si nombreux attentats devraient m'être pardonnés, fut-il prouvé que j'ai été chez le Marquis 4 jours ; le serait-il, que j'y eusse tenu dans son lit la place de son mari ? Toute cette histoire est controuvée et ne peut pas avancer le moins du monde le procès.

Il y a à parier que dans les différentes maisons où j'ai été retiré, M. de M. n'a pas pris de témoins des infidélités qui lui sont imputées, c'est encore ici une assertion de procureur.

Que j'eusse *fait des fois le projet d'enlever Sophie*, est encore une chose qui n'est pas plus probable que vraie ; 1° je ne me suis jamais confessé à Pontarlier, qui diable aurait donc su que je méditais telle chose ? 2° je prenais un peu le chemin des écoliers, puisqu'étant à deux heures de la Suisse, je commençais par la renvoyer au milieu du royaume auprès de la plus surveillante des mères. 3° ce n'était pas trop non plus le moyen de *voler* plus aisément son mari, de se brouiller avec lui et d'aller dans la famille malgré lui, vous voyez mon ami quel enchaînement d'absurdités

Quant à ces 30.000 fr je le voudrais, ma foi, au moins ne perdrait-elle pas toute sa dote ? mais sur mon honneur il n'en est

rien ; et je n'ai jamais connu voyageuse moins prévoyante que mon amie.

Il est encore fort spirituel d'imaginer que j'aie fait solliciter l'évasion de la marquise par des tiers,en vérité pareille négociation ne réussirait guère, si elle avait besoin de tant de négociateurs.

Mon ami, je reviens encore à vous dire qu'il est plus triste pour moi de vous savoir en bute aux tracasseries de cet infernal St-Mauris, qu'inquiétant de penser que je serai jugé par un tribunal tout dévoué à M. de Monnier. Je sais que vous êtes mal payé de l'amitié que vous m'avez témoignée et qu'il est cruel de voir empoisonner des démarches innocentes et généreuses. Quant à mon jugement, vous dirais je que je m'en moque ? non ce serait un peu ; mais pas beaucoup trop dire. 1° ils auront à faire à forte partie avant que de me faire abattre le col. 2° auront-ils bien le front de prononcer cet arrêt ? je n'en crois pas un mot, il faut des preuves plus claires que le jour, et je sais à n'en pouvoir douter qu'ils n'ont pas frappé à la seule porte où ils pouvaient apprendre quelque chose Ce qu'il me faudrait absolument c'est la connaissance la plus profonde, c'est la copie ou la procédure. Cette lettre vous parviendra par des voies si sûres que je puis vous parler clair : vousavez très sagement, très adroitement fait d'abstenir. Mais vous avez par vos parens ou les gens qui vous sont subordonnés tant de relations avec les gratte-papiers de Pontarlier que vous pouvez me rendre ce service essentiel pour lequel je ferais volontiers un sacrifice d'argent Je ne sais si les détails que vous me donnez sont puisés dans la requête ou dans la procédure et il serait très imprudent à moi de tenter une dépense qui, certainement infructueuse tant que je ne me remettrai pas, serait de plus tracée à l'aveugle puisque que je ne connais pas les charges.

Je sais, mon ami, qu'il serait très heureux de pouvoir accomoder cette affaire, non, comme je vous l'ai dit, que j'en craigne le résultat pour moi, mais bien pour Sophie qui, ce me semble, ne pourrait guère éviter un arrêt flétrissant. Je ne sais trop comment pourrait se tenter cet accomodement, il m'a semblé que Valdhaon si essentiellement intéressé ce me semble à ne pas pousser à bout sa belle mère serait la vraie corde à toucher. mais par où et comment ? c'est ce que j'ignore et sur quoi vous pourriez adresser des avis utiles à ma mère.

De tous les moyens d'assoupir cette affaire, celui de recourir à l'autorité est sans doute le moins convenable ; les secours de l'autorité sont toujours insuffisants pour justifier, s'ils sont puissants pour sauver.

Que me reste-t-il à vous dire ? que je vous suis très tendrement attaché, vous devez le savoir, que je suis très reconnaissant de votre lettre. Vous ne devez pas douter que je voudrais au prix de mon sang pouvoir effacer tout ce qui dans le passé, le présent ou l'avenir peut vous affliger ou vous inquiéter. Cela est très vrai, mon cher ami, et je voudrais que vous me dictassiez quelque manière d'aider à votre justification, et à l'humiliation de vos indignes ennemis. Demandez, mon cher, et soyez bien sûr d'être obéi vous avez le droit d'exiger et je ne l'oublierai jamais.

Adressez-moi toujours vos lettres par ma mère, elles me parviendront plus vite et plus sûrement. Ne les signez plus et réponse un peu détaillée à tout ceci. Adieu, mon bon ami, que j'aime et que j'aimerai toujours, quoique je vous en veuille bien d'avoir été tant de temps sans m'écrire, mandez moi des nouvelles de votre famille pour laquelle je ne vous dis rien parce que notre correspondance doit être très incognito. Adieu, adieu.

3 avril 1777.

Dites-moi un peu ce que sont devenues les lettres de change de ce coquin de Fauche qui m'a relancé dans mon asile ?

Ont-elles été payées,si elles ne le sont pas, pourquoi ce drôle là me tourmente-t-il pour ce billet ? au reste il n'a pas pu me découvrir.

—

Nécrologie

Le comte Charles de Lesseps

Le comte Charles de Lesseps, dont toute la presse a annoncé la mort avec émotion, était un de nos fidèles collaborateurs. Fils du Grand Français, Ferdinand de Lesseps, dont la gloire a subi de si cruels assauts et à qui, aujourd'hui pleine justice est rendue, on sait avec quelle noblesse et quelle abnégation, il s'était porté à côté de son père, aux heures d'épreuves, pour défendre l'honneur du nom. Dans la digne retraite où, par la suite, il s'enferma, entouré des plus ardentes sympathies, il se distrayait par l'étude. Il était venu à l'*Intermédiaire*, prenant part, avec sa courtoisie coutumière, à nos discussions. Il signait C. D. L.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. Clerc-Daniel

XXVIe Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 10 Novembre 1923

N° 1589

...s rue, Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
...ux : de 3 à 6 heures
Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1589

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

...STIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

...NCE. — Un an : 30 fr. ; Six mois : 16 fr. — | — ETRANGER. — Un an : 34 fr. ; Six mois : 18 fr.

SOMMAIRE

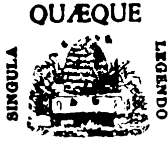
LXXXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Novembre 1923.

N° 1589 — N° 1589

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Cromwell avait-il donc deux crânes ? — Qu'il me soit permis, en notre grave revue, de donner à une question ce titre peut être un peu léger.

C'est qu'en effet, il existe deux crânes de Cromwell. L'un est visible dans l'Institut archéologique de Londres ; l'autre est conservé à Oxford.

Où est le bon — en admettant que Cromwell n'en ait eu qu'un, ce que l'histoire jusqu'à ce jour semble avoir démontré.

Y.

La mort de Condorcet. — Pour l'histoire courante, Condorcet s'est empoisonné.

C'est la version que M. Frédéric Masson avait acceptée. Pour d'autres historiens, il est mort de faim. Cette question de la mort de Condorcet a été souvent agitée. A quelle version doit-on, d'après les derniers documents, donner la préférence ?

Dr L.

[L'*Intermédiaire* a déjà exposé les différentes versions VIII ; XXVIII Il conviendrait de ne revenir que sur des faits nouveaux].

Le char de Napoléon. — Le char ayant transporté les cendres de Napoléon de Courbevoie aux Invalides existe-t-il encore ? En reste-t-il des vestiges ? Dans quel ouvrage parle-t-on de sa décoration et sait-on qui a fait les figurines ?

Y. P. F.

Bergerat et la Païva. — On a souvent raconté l'histoire de ce jeune homme, amoureux fou de la Païva, auquel celle-ci aurait consenti à appartenir aussi longtemps que brûleraient successivement à la flamme d'une bougie dix billets de mille apportés par lui. Le dernier billet consumé, l'heureux amant d'un moment aurait avoué à la courtisane indignée que les billets ainsi anéantis étaient faux.

Le journal *Aux Ecoutes*, dans son numéro du 21 octobre, rapporte de nouveau cette histoire en assurant que le héros en aurait été Emile Bergerat, récemment décédé. Est-ce vrai ?

SAINT-AUDEMER.

—

Antonine Coullet. — En 1904, la *Revue des Deux-Mondes* publiait une série de fort beaux poèmes, précédés de cette note :

Nous donnons, dans leur forme primitive et sans y rien changer, ces vers d'une enfant de 12 ans.

Qu'est devenue cette poétesse précoce ?

A. B. X.

—

Courssou dans Plélo (Côtes-du-Nord). — Y aurait-il quelque aimable collaborateur qui pourrait me donner des renseignements sur une famille de Courssou, qui demeurait à Plélo, du XVII° siècle à 1770 ? Etudiant cette famille périgourdine, j'ai découvert qu'un rameau vint, je ne sais quand ni comment, en Bretagne et qu'elle se fixa à Plélo vers 1650. J'y connais seulement un Michel, vivant en 1679, un Antoine vivant en 1696 (enregistrement de ses armoiries), un autre Antoine, né en 1693, lieutenant, capitaine, chevalier de St-Louis (il habita Paris de 1758 à 1771). Ces Courssou se disaient sieurs de Lescombes et de Cailhavel.

SAINT-SAUD.

—

Le Bailli du Roullet. — Je désire avoir des renseignements sur la famille et la biographie de *François Le Gand Le Blanc du Roullet*, héritier par substitution (1755) du marquisat de Montendre, de son oncle M. de Villegagnon. Pour Gluck, Lebailly du Roullet a écrit les livrets d'*Iphigénie en Aulide* et d'*Alceste*.

L. G.

—

Alexo Fabre. — En 1711, Alexo Fabre, né à Saint Siller (Saint-Céré ?) évêché de Rodez, fils de Jean Fabre et de Antoinette Salbeta, quitta son pays et alla s'établir à Séville (Espagne). Quelque temps après 1740, il amena avec lui un parent nommé aussi Alexo Fabre né à Torlegué (ou Arlette) dans l'évêché de Rodez, fils de Pierre Fabre et de Anne-Marie Rufine. Vers 1810, un autre membre de la famille nommé Mathieu Fabre, né à Siran (Rodez), fils de Dominique Fabre et de Marie Tivarin, quitta son pays et alla s'établir à Séville (Espagne).

Que sait-on sur cette famille ?

M. DE LA T.

—

Famille de Fassion. — On cherche l'origine et les armes de la famille de Fassion, seigneurs de Sainte-Jay.

UN BELLIFONTAIN.

—

Famille Flottey. — Renaud Flottey épousait, à la fin du XVI° siècle, demoiselle Marie Cotinat, et il portait comme armes : *losangé d'argent et de gueules au chef d'or*. Y aurait-il quelque rapport entre cette famille Flottey (alias de Flottey) et la célèbre famille de Flotte, qui porte les mêmes armes ? H. DE V.

—

M. de La Chétardie, ambassadeur. — Monsieur de la Chétardie, qui sans contredit fut un des plus curieux ambassadeurs que nous ayons jamais employés, a-t-il aujourd'hui des parents ?

SERGE FL.

—

Daniel de Langlard. — Ce personnage, né à l'île de la Réunion (alors Bourbon) en 1816 et mort à Paris en 1884 fit ces classes à Louis-le-Grand, où il se lia d'amitié avec le duc d'Aumale et Ledru-Rollin. Il fut, par la suite, secrétaire de ce dernier et prit part aux événements de 1848. Nommé « Commissaire du Gouvernement » (sous-préfet) de St-Denis (Seine) le 11 mars 1848, en remplacement du citoyen Méclin, il fut lui même remplacé le 22 juin 1848 par le citoyen Cruveilhen.

En 1853, il était exilé en Espagne, en même temps que Victor Hugo.

Il connut Lamartine, George Sand, etc.

Je serai très reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait me donner tous autres détails sur Daniel de Langlard et notamment sur son rôle en 1848 et en son action à Saint-Denis.

R. ST-CL.

Famille de Laurencin. — J'aimerais quelques renseignements relatifs à la branche des Laurencin Beaufort.

Est-ce bien en mai 1770 qu'est mort à Avenas en Lyonnais : Jean-François de Laurencin d'Avenas, seigneur du Sauzey, etc ?

Qu'est devenue sa veuve : Hélène-Esprit de Fautrières ?

Leur fils Pierre-Laure de Laurencin a épousé en 1774 Claudine de la Font de la Rolle ; par lui ou ses descendants peut-on établir un lien avec la Savoie ?

Que furent ses descendants ? et quels sont actuellement les représentants de cette famille de Laurencin ?

AUGUSTE RONDEL.

—

Louvois (marquis de). — Je désirerais savoir :

1° Comment le marquis de Louvois, qui fut pair de France sous la Restauration, se rattachait à la famille du grand Louvois ;

2° Les noms de ses ascendants successifs et de leurs femmes ;

4° Qui avait-il épousé ;

5° A-t-il laissé des enfants ?

BELLEFEUILLE.

—

Familles Petit de Villers ; de Beausoleil ; Rossignol de Grandmont de Beleaure — Je désirerais beaucoup savoir où l'on aurait des renseignements sur ces familles françaises, qui ont des descendants à Savannah, aux Etats-Unis. François Didier Petit de Villers, né à Villers la Montagne (Moselle) le 10 janvier 1761, a des rejetons en Amérique. — Un Constantin de Beausoleil né à Toulouse en 1736, était à la prise de Yorktown ; il fut officier de grenadiers au régiment de Rochambeau et aurait eu la croix de Saint Louis lors d'une insurrection à Saint Dominique ; ses rejetons ne savent que cela de lui. — Quel peut-être un Rossignol de Beleaure Dutreuilh (cadet de ceux de Grand-mont), dont les descendants à Savannah, s'allièrent aux Villeponteaux et aux de Neyle ? A cette époque les Villeponteaux de Charleston, se firent catholiques à Savannah.

SAINT-SAUD.

Profillet. — Je serais reconnaissant de tous renseignements sur les Profillet, seigneurs de Dardenay, Grenant, etc (en Haute-Marne). Quels sont ses représentants actuels, directs ou par alliance ?

Baron A. H.

—

Mornay. — Où pourrais-je trouver des détails sur la famille du comte *Charles de Mornay* ? Il épousa la comtesse Julie de Samoyloff Pahlen et il était le frère de Mme de Morell (affaire de la Roncière). Avait-il d'autres frères et sœurs ? N'est-ce pas lui qui accompagna la duchesse Hélène d'Orléans en Allemagne après les événements de 1848 ?

HENRY DE BIUMO.

—

Généalogie Rivière. — Existe-t-il une généalogie de la famille Van de Riviere ou Rivière (du Mans) portant : *d'azur à une rivière d'argent chargée d'un bateau de sable* ? Si oui, pourrait-on me dire où je pourrais la consulter ?

LE MEDECIN DE SERVICE.

—

Sainte-Maure de Beaulieu ou de Bussac (Charles de). — On lit sur un catalogue : « *Beaulieu* (Charles de sainte Maure de) « Nouveau voyage de Grèce, d'Egypte, Palestine, Italie, Suisse, Alsace et Pays-Bas, fait en 1721, 22, 23 » — à La Haye, chez P. Gosse 1724-in-12.

Ne s'agissait-il pas de Charles Henry de Sainte-Maure, (1655-1744) vice amiral du Ponant, en 1730 ; seigneur de *Bussac* en Saintonge. Le titre de *Beaulieu* m'est inconnu.

Dr CH. V.

—

Baron de Wendt. — Pourrait-on me donner des renseignements sur Gaspard Chevalier baron de Wendt, premier maistre d'hôtel et écuyer cavalcadour de feu S. A. R. Madame. Ce personnage était en 1720-1739 bailly, gouverneur et capitaine des chasses des ville, château et capitainerie de Montargis. La tournure du nom semble indiquer une origine flamande ou allemande. S'agit-il d'un gentilhomme étranger venu en France dans la suite de la princesse palatine ?

C. N.

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or. — Au dessus de la porte d'une maison des environs de Decize (Nièvre) on voit, sculptées dans la pierre, les armoiries suivantes : *d'azur au chevron d'or sommé d'une fasce aussi d'or et accompagné de trois ancres d'argent ; au chef de gueules chargé d'une flèche d'argent.*

Je me suis laissé dire que ces armes étaient celles d'un M. Parent, notaire et procureur à Clamecy au XVIIIe siècle, dont le petit-fils avait habité au XIXe la maison en question.

Je n'ai pas de d'Hozier, pour le centre de la France. Pourrait-on m'élucider la question de l'authenticité de ce blason ?

BIBL. MAC.

—

Armoiries d'évêque à déterminer : chevrons brisés. — Ecartelé : *aux 1er et 4e de... à deux chevrons brisés de... Aux 2e et 3e de... à un château de deux tours de...*

Chapeau (de sinople) à six houppes de chaque côté (Evêque). Pas de devise.

DEMEY.

—

Armoiries à déterminer : un cerf, un palmier (?) — A quelle famille appartiennent ces armes :

De... au cerf de... contournant un palmier de... sur une terrasse du même. Couronne de comte.

P. C.

—

Armoiries de Faenza. — Quelles sont les armoiries, supports et devise, de la ville de Faenza (Italie). Que sait-on sur leur origine.

A. F.

—

Armoiries de la famille de Boynet. — Quelles sont les véritables armoiries de la famille de Boynet, originaire du Poitou ?

D'après le *Dictionnaire des familles du Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau, l'arrêt de maintenue de septembre 1667 leur donnait : *d'argent au chef d'azur, au lion rampant de gueules entrant sur le chef* ; Mais on ajoute que c'est une erreur et qu'il faut lire : *d'argent au lion de gueules et au chef d'azur.*

D'après Vertot, dans la liste des chevaliers de Malte, le lion serait armé et lampassé d'or, alias de sable.

Dans *La vraie et parfaite science des armoiries* de Palliot et dans l'*Armorial général* de Rietstap, le blason des Boynet du Plessis est indiqué : *d'argent au chef d'azur, au lion de gueules brochant sur le tout.*

Où est la vérité ?

BRONDINEUF.

—

Moret, armoiries. — Quelle est la signification, sur les armes de Moret, de la tête de nègre aux yeux bandés ?

A. G.

—

L'inscription de l'arc de triomphe de Montpellier. — M. Louis Bertrand vient de réunir en volume la série d'articles qu'il a consacrés à Louis XIV dans la *Revue des Deux-Mondes.* Les lecteurs auxquels est venue la curiosité de confronter les deux textes, celui de la revue et celui du livre, ont sans doute constaté que l'auteur ne donne pas une traduction uniforme de l'inscription latine qui se lit au fronton de l'arc de triomphe élevé à la mémoire du Grand Roi, sur la terrasse du Peyrou, à Montpellier. Voici le texte latin :

LVDOVICO. MAGNO. LXXII. ANNOS. REGNANTE.
DISSOCIATIS. REPRESSIS. CONCILIATIS.
GENTIBUS.
QUATVOR. DECENNALI. BELLO. CONIVRATIS.
PAX. TERRA. MARIQVE. PARTA.

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, Monsieur Louis Bertrand traduit :

Louis le Grand étant roi depuis LXXII ans, après avoir séparé, vaincu ou gagné les peuples conjurés en une guerre de quarante années, la paix règne enfin et sur terre et sur mer.

Et dans le volume :« ... en une guerre de quatorze années .. »

Quelle variante convient il d'adopter ? Peut-être y a-t-il lieu de rejeter l'une et l'autre. Quelle est donc la traduction exacte ?

Baron DUPONT DE LA CHAUSSÉE.

—

« My secret life ». — Quel est l'auteur d'un ouvrage anglais intitulé « My secret life » en 11 volumes in-12, impri-

mé sur Hollande avec la mention « Amsterdam. Not for publication ».

La préface de l'index déclare que « six exemplaires seulement ont été tirés et les planches brisées et que cet ouvrage ne fut jamais destiné à la publication ou à la vente ».

J. B. L.

—

Les Stances sur « les Misères de la Femme mariée » de Mme Olympe J.-Liébaud (1596). — Dans les notices spéciales que consacre la *Biographie Didot* à Charles Estienne, le célèbre imprimeur [1504 † 1564] et à son gendre, le médecin et agronome Jean Liébaud [1535 † 1596] il est dit que le premier mourut en prison pour dettes et que l'autre, après le décès de son beau-père, eut une existence tellement misérable qu'il finit par tomber mort d'inanition dans une rue de Paris.

Elle ajoute, cette même *Biographie*, que la fille de Charles Estienne, Olympe-Nicole Estienne, dame Jean Liébaud, bien que femme instruite et écrivain de mérite en vers et en prose, eut également une existence malheureuse. Elle nous apprend de plus, que parmi les écrits qu'a laissés cette même dame, on remarque celui qui est intitulé : *Les Misères de la Femme mariée, où se peuvent voir les peines et les tourments qu'elle reçoit durant sa vie, mis en forme de stances par Mme J.-Liébaud.*

La lecture de ce long titre nous laisse perplexe :

N'y aurait-il pas, dans ces Stances alarmées, quelque peu vengeresses probablement, un écri de cœur digne d'être reproduit et conservé dans l'*Intermédiaire* ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Trait d'union entre « très » et un adjectif. — Au temps où ils m'enseignaient l'orthographe, mes maîtres me faisaient joindre par un trait d'union l'adjectif précédé de l'adverbe « très ». Je remarque que cet usage est suivi dans la plupart des livres imprimés, sauf dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Cette règle ne serait-elle que facultative ?

SAINT-AUDEMER.

Vers latins cités par Montaigne. — De qui sont ces deux vers cités par Montaigne au chapitre V du troisième livre des *Essais* :

Tristemque vultus tetrici arrogantiam
et
Nec mihi deficiat color hic, hiemantibus [annis ?

RENÉ GROOS.

—

Castet-Crabe. — Nous avons dans les anciens diocèses d'Aire et de Dax (département des Landes) des noms de lieux assez bizarres dont l'explication m'échappe ; mais qui fait peut-être partie de la science des spécialistes.

Je citerai *Castet-Crabe* (en français Château-Chèvre) maisons et domaines nobles situés à St-Paul-les-Dax, Josse, Clermont et Bougue.

D'autre part *Castét-Mérlou* (en français Château-Merle) existe à Laurède et à Sore.

La paroisse actuelle de *Lacrabe* (en français : La Chèvre, qu'on trouve désignée dans les chartes du Moyen-Age sous le nom de *Capra mortua*, n'est pas très éloignée d'une autre paroisse qu'on appelait dans les mêmes chartes l'*Aülbe mourte* (en gascon) et de Ove mortua (en latin) : traduction française : la brebis morte.

Ces dénominations curieuses ne doivent pas être spéciales aux Landes, et se retrouvent certainement ailleurs. En a-t-on donné une explication plausible, et laquelle ?

J'appelle d'ailleurs l'attention de nos aimables confrères sur ce phénomène ethnique et serais bien désireux d'avoir là-dessus quelques éclaircissements.

AURIBAT.

—

« Macher châtaigne ». — Pourquoi dit-on d'un homme qui a la réputation de dire la vérité avec une franchise rude : « Il ne mâche pas châtaigne » ?

J.

—

L' « orme de Vaurus » cité par Stendhal. — Dans son livre *Rome, Naples et Florence*, à la page 54, Stendhal s'exprime ainsi :

L'histoire de Milan est intéressante comme Walter Scott depuis l'an 1035... Il y a là

deux volumes in-8° *palpitant d'intérêt*... Les conspirations, les assassinats par ambition, amour ou vengeance, les grands établissements d'utilité publique, dix soulèvements populaires dans le genre de la prise de la Bastille en 1789, ne demandent que quelque simplicité dans le récit pour intéresser vivement. L'on a bien su rendre curieuses à lire nos plates annales de la même époque, où n'apparaissent que les passions grossières de misérables ne songeant jamais qu'à manger et qu'à piller.

L'assassinat du grand prince Luchin Visconti par sa femme Isabelle de Fiesque (1349), vaut mieux que l'orme de Vaurus.

N'ayant pas l'avantage d'appartenir à la phalange des *happy few*, à cette centaine d'esprits d'élite desquels seul Stendhal prétendait devoir être compris à partir de 1880, je serais reconnaissant à un confrère mieux versé que moi dans l'exégèse des œuvres stendhaliennes, de vouloir bien m'apprendre ce qu'est l'orme de Vaurus, et, subséquemment, m'expliquer ce que signifie cette comparaison inattendue entre cet arbre et le drame domestique en question.

UN VIEUX RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le coq des églises luthériennes d'Alsace et de Rhénanie. — Pourquoi presque tous les clochers des églises luthériennes de l'Alsace et de la Rhénanie sont-ils surmontés d'un coq ? Est ce une girouette ? ou un signe particulier pour les distinguer des églises catholiques ?

HARDOUIN.

—

Cercles militaires. — A quelle époque remonte la création des cercles militaires ? Par qui furent-ils établis ?

SATURNIN MOGE.

—

Le cri du chameau. — Existe-t-il une expression exacte, particulière, pour désigner le cri du chameau ?

L.

—

Le nom patronymique de Fernand Caballero. — Nous avons célébré, durant cette année 1923, le centenaire de la prise du Trocadéro, avec l'ironie traditionnelle que nous apportons aux souvenirs de la Restauration ; les Italiens l'ont commémorée avec une convenance sincère et plus sobre, parce que leur Prince de Carignan avait pris part à l'assaut. En ce temps là, raconte Viel-Castel, dans ses *Souvenirs* analysés par le duc de Broglie, l'ambassade de France, à laquelle était attaché le futur académicien, accompagnant le duc d'Angoulême, fréquentait très intimement la demeure d'un négociant hollandais ou allemand, à Puerto Santa Maria.

« Autant que je puis me le rappeler, le maître de la maison était veuf de sa seconde femme. La première, Hollandaise ou Allemande, lui avait laissé une fille qui, par sa fraîcheur, sa corpulence, sa beauté régulière, décelait une origine septentrionale Elle était mariée à un marquis d'Arco Hermoso qui servait dans l'armée constitutionnelle et dont elle partageait les opinions ; aussi paraissait-elle fort triste et elle n'échangeait pas avec nous une seule parole... Elle avait deux sœurs beaucoup plus jeunes qu'elle, nées du second mariage de notre hôte, et qui offraient avec elle le contraste le plus complet. Leur teint, leurs yeux, leur physionomie vive et animée, l'élégance de leur personne ne permettaient pas de méconnaître en elles de véritables Andalouses.

« Nos jeunes amies, à la différence de leur sœur aînée, étaient royalistes, absolutistes, avec l'exaltation que les femmes du Midi portent dans leurs sentiments politiques, comme dans tous les autres. Les Constitutionnels, à quelque nuance qu'ils appartinssent, étaient indistinctement à leurs yeux, des scélérats indignes de pitié. Lorsqu'elles découvrirent que nous ne partagions pas cet excès de sévérité, elles en furent profondément surprises : « Vous nous avez amené des « negritos », disaient elles en riant. Naturellement les *noirs* étaient les libéraux. L'une d'elles épousa par la suite un officier général français ». (*Le Correspondant*, 10 juillet 1892, p. 137).

Mais quel était le nom germanique de l'aînée, la marquise d'Arco Hermoso, devenue la grande romancière Fernan Caballero ?

OLD NOLL.

Réponses

—

Napoléon était-il ménager du sang de ses soldats ? (LXXXVI, 714, 776). — En dépit de ses passionnés détracteurs, il est permis de croire que Napoléon était ménager du sang de ses soldats ; il avait trop besoin de ceux-ci pour le laisser prodiguer inutilement et ses recommandations à ses généraux sur ce point doivent être tenues pour sincères. Mais, en fin de compte, il faut convenir que son ambition insatiable l'a amené, surtout dans les dernières années de son règne, à sacrifier un trop grand nombre d'hommes en vue de conquêtes qui sont demeurées stériles.

On raconte communément qu'à la suite de la bataille d'Eylau ou d'un autre combat aussi meurtrier, il se serait borné à émettre cette réflexion : « Bah ! une nuit en France réparera tout cela. »

Si, d'autre part, Napoléon a réellement prononcé les paroles que lui attribue l'auteur anglais cité par notre confrère, ce n'a pu être en 1805 à Schœnbrunn, qu'il aurait tenu ce propos à Metternich, attendu qu'à cette date ce dernier était à Berlin où il représentait l'Empire. Par contre, le chancelier autrichien raconte dans ses *Mémoires* (tome Ier, pp. 151 et 152) qu'ayant été envoyé à Dresde le 26 juin 1813 auprès de Napoléon en vue de proposer à celui-ci la médiation de l'Autriche, encore neutre, entre la France et les puissances alliées, il eut avec l'Empereur une entrevue au cours de laquelle il lui tint le langage suivant :

La fortune peut vous trahir comme elle l'a fait en 1812. En temps ordinaire les armées ne forment qu'une faible partie de la population ; aujourd'hui c'est le peuple tout entier que vous appelez sous les armes. Votre armée actuelle n'est-elle pas une génération prise d'avance ? J'ai vu vos soldats, ce sont des enfants. Votre Majesté est convaincue qu'Elle est absolument nécessaire à la nation ; mais n'avez-vous pas besoin de la nation à votre tour ? Et quand cette armée d'adolescents que vous appelez sous les armes aura disparu, que ferez-vous ?

A ces mots Napoléon se laissa emporter par la colère ; il pâlit, ses traits se contractèrent : « Vous n'êtes pas soldat, me dit-il rudement, et vous ne savez pas ce qui se passe dans l'âme d'un soldat. J'ai grandi sur les champs de bataille *et un homme comme moi se soucie peu de la vie d'un million d'hommes* (1). » En disant ou plutôt en criant ses mots, il jeta dans un coin du salon le chapeau que jusqu'alors il avait tenu à la main.

Je restai calme... et profondément ému de ce que je venais d'entendre, je lui dis : « Pourquoi vous adressez-vous à moi ? pourquoi me faire entre quatre murs une pareille déclaration ? ouvrons les portes, et puissent vos paroles retentir d'un bout de la France à l'autre ! Ce n'est pas la cause que je représente qui y perdra. »

Napoléon, se contenant, me dit alors d'un ton plus calme les paroles suivantes qui ne sont pas moins remarquables que celles de tout à l'heure : « Les Français ne peuvent se plaindre de moi ; *pour les ménager, j'ai sacrifié les Allemands et les Polonais* ; *j'ai perdu trois cent mille hommes dans la campagne de Russie, mais dans ce nombre il n'y avait pas plus de trente mille Français.*

« — Vous oubliez, Sire, m'écriai-je, que vous parlez à un Allemand ».

Enfin, je lis dans le *Journal de guerre* inédit d'un officier bavarois pendant la campagne de France, que l'aide-de-camp du feld maréchal de Schwarzenberg, le prince Wenceslas de Liechtenstein, ayant été envoyé le 23 février 1814 en parlementaire à Châtres auprès de l'Empereur pour solliciter une suspension des hostilités celui ci lui avait déclaré que, si les alliés y tenaient absolument, il pourrait consentir à une trêve, mais qu'il n'en voyait pas l'utilité ; *pour lui, la guerre n'était à vrai dire, qu'une sorte de divertissement, quelque chose comme une chasse à courre, et il avait tenu en outre d'autres propos aussi révoltant* (für ihn sei der Krieg eigentlich nichts wie eine Art Belustigung, etwas wie eine *par force* Iagd, und dergleiehen revoltante Ausserungen mehr).

Napoléon a-t-il vraiment tenu tous ces odieux propos ? Il convient de remarquer ici que ce sont des ennemis de la France qui les lui attribuent. En ce temps là l'Empereur était en butte à l'exécration de l'Europe, et la haine que lui avaient vouée ses adversaires a bien pu amener

(1) Je n'ai pas à répéter ici l'expression bien plus crue dont se servit Napoléon. (Note de Metternich).

ceux-ci à publier contre lui des accusations calomnieuses.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La religion « Napoléon » (LXXX). — Dans nos lectures nous n'avons pas trouvé mention qu'une secte chinoise, en Amérique, eût pris pour Dieu, Napoléon. En tous cas, cela n'aurait rien d'invraisemblable. Napoléon, incomparable magicien, a exercé de par le monde une emprise si grande qu'il n'y a nullement à s'étonner de ce que telles peuplades en aient fait une divinité. Nous en avons, du reste, un exemple, en Europe même : la *Napoleonowskina*, religion napoléonienne qui se pratique à Plock (ou Plotsk), Russie occidentale. La statue de Napoléon élevée sur un autel, objet de la vénération des fidèles, etc. Cette religion napoléonienne existe-t-elle toujours ? Quels en sont exactement les rites ? Il serait curieux de le savoir.

RENÉ DE VIVIE DE RÉGIE.

—

Le fils de Carrier, de Nantes (LXXXVI, 717, 773). — Voici ce que le comte de Fleury écrit, en note de la page 18 de son livre *Carrier à Nantes*, à propos du mariage de Carrier le 4 octobre 1785 avec Françoise Laquairie, fille de négociants d'Aurillac :

Carrier n'eut pas d'enfants de sa femme. La chronique nantaise assure que de ses amours de passage pendant son terrible proconsulat il a laissé des descendants illégitimes. On a murmuré les noms de familles honorables ou aristocratiques parmi lesquelles il a jeté le déshonneur et qui ont du sang de Carrier dans les veines. Je tairai ces noms.

Il y a une quarantaine d'années j'ai entendu dire qu'un personnage remplissant certaines fonctions officielles, le marquis de X..., descendait du côté gauche du fameux conventionnel. Etait il le fils de celui auquel fait allusion Mme Ancelot ? C'est possible, mais je n'ai pas alors recueilli de précisions à cet égard. On m'a dit son nom, mais, comme une dame portant ce nom existe encore, j'imiterai la réserve du comte Fleury.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

On a demandé récemment si Carrier avait laissé une descendance. Un chercheur propose comme suprême ressource de recourir à l'annuaire de M. Révérend : pour un renseignement sur le XIXe siècle, l'admirable ouvrage de Chaix d'Est-Ange est certainement le meilleur guide que l'on puisse choisir. Quoique dans le cas présent il est douteux que les annuaires puissent être de quelque utilité.

Il suffirait à mon sens de consulter l'ouvrage du comte Fleury *Carrier à Nantes* pour trouver sur le sujet la documentation désirée.

Carrier n'eut pas d'enfants de Françoise Laquairie, sa femme. « La chronique « nantaise, déclare le comte Fleury, « assure que de ses amours de passage « pendant son terrible proconsulat il a « laissé des descendants illégitimes. On « m'a murmuré les noms des familles ho « norables ou aristocratiques parmi les- « quelles il a jeté le déshonneur et qui « ont du sang de Carrier dans les veines. « Je tairai ces noms ».

J'ajouterai à ceci qu'on m'a parlé souvent du Marquis de T. à propos de Carrier et j'ai toujours entendu dire qu'il avait une parenté assez étroite avec l'auteur des noyades.

PIERRE DE C[illegible]

—

« Vous voulez faire de la France une caserne ». — Maréchal Niel (LXVII ; LXVIII ; LXXXVI, 437, 539, 572, 751, 778). — Un des familiers du salon de M. Emile Ollivier, m'a dit s'être entretenu, depuis la mort de l'ancien ministre de l'Empire, avec Mme Marie-Thérèse Ollivier de ce mot fameux. La veuve de l'ancien ministre, qui fut sa confidente de tous les instants, a parlé bien des fois avec son mari, de cette fameuse phrase, qui a été colportée par un bonapartiste dévoué qui voulait établir qui si nous avons été battus en 1870, c'est parce que l'opposition, par ses chicanes, nous avait mis dans l'impossibilité de vaincre ; elle est convaincue que cette phrase n'a jamais été dite en réplique à Jules Favre. Peut-être le maréchal l'a-t-il glissé en a-parté à quelque ami, mais si elle avait été lancée en a-parté à la Chambre, Emile Ollivier l'eut entendue, et s'il l'eut entendue il le lui aurait dit.

L'avenir rectifiera cette légende de la défaite fatale. L'un de nos maréchaux, d[illegible]

sait, l'an dernier, qu'en trois occasions nous avons en 1870, tenu la victoire, nous l'avons laissé échapper. Si l'Empereur et Mac-Mahon, au lieu d'aller s'engouffrer à Sedan, pour complaire à l'Impératrice, avait livré la bataille dans Paris, nous aurions eu la bataille de la Marne, qui eut mis les Prussiens en déroute.

V.

—

Plon Plon : pourquoi ce nom ? (T. G., 710). — C'était le surnom donné au Prince Jérôme, une lettre qui figure au catalogue à prix marqué de Charavay, (n° 98.048), est ainsi analysée :

98.048 Bonaparte (Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme), reine de Westphalie. — L. aut. à Ph. de Girard ; Rome, 11 février 1826, 6 p. à in-4°, papier avec encadrement gaufré. 150 »

Elle le remercie de ses bons souhaits et lui donne quelques détails sur sa vie ; quelques soucis domestiques ont attristé la fin de l'année (1825) et la mort de l'empereur Alexandre l'a cruellement saisie, car elle perd un ami, un soutien que la politique ne lui avait pas ravi. L'avènement du grand duc Constantin aurait été avantageux pour Ph. de Girard mais elle espère qu'il ne perdra pas au change ; les caractères de ces deux princes sont sublimes et dignes de l'antique. (La reine Catherine fait allusion au renoncement du grand duc Constantin en faveur de son cadet Nicolas). Elle parle de l'éducation de son fils Jérôme ; ses maîtres sont contents de lui ; il ne reste plus qu'à dompter son entêtement et cette taquinerie qu'il a toujours avec son frère et avec sa sœur ; son physique gagne également et il devient de jour en jour plus beau. Mathilde commence à lire ; elle ferait des progrès rapides si elle était moins distraite. Napoléon est toujours le même ; il apprend beaucoup de vers, mais en retient fort peu et a parfois des réparties bien extraordinaires. Lorsque M. Frédéric lui parle de l'Écriture sainte ou de verbe, il dit : Ha, oui. M. Gia [de Girard] apprenait cela à Plonplon. Vous voyez que vous vivez toujours dans la mémoire de ces petits êtres ». Détails sur l'entourage de la princesse.

C'est la preuve que le sermon date de loin.

X.

—

Les Petites Eglises existant en France (LXXXVI, 715). — Il y a 19 ans je demandai l'insertion dans l'*Intermédiaire* de la question suivante : « Qu'est-ce que l'*Eglise c*... François-Bonvin, 27, ... M. de Caux et qui figure p... le *Bottin Mondain* de 1904 ? ». Pour raison, qu'on ne m'a pas fait connaître, cette question n'a jamais paru dans nos colonnes. Dans la publication susdite, elle figure dans le paragraphe des églises catholiques *romaines*. L'*Eglise Catholique Anglicane* est inscrite au dessus, après l'*Eglise Espagnole*. Ces insertions mériteraient des explications.

Quant à la *Petite-Eglise* ses adhérents sont surnommés *dissidents* (4000 adhérents environs, dans les Deux-Sèvres), il en a été souvent parlé dans notre revue. Dans l'*Intermédiaire*, voir à la p. 312 de l'année 1889, une note sur elle et la *Religion Blanche*. Il existe à Tours une secte appelée *Les Antoinistes*, ou un nom dans ce genre ; elle croit à la réincarnation du père Antoine, mort il y a peu d'années. Sa veuve vivait encore en 1921.

Sur les *Louisets*, consulter le tome LXXXV, p. 97 et 490 de l'*Intermédiaire*. J'ajoute qu'en Belgique il y a une sorte de Petite-Eglise, dont les adhérents sont surnommés *Stévénistes*, parce qu'elle aurait été fondée, au siècle dernier, par un abbé Steven. Je ne serais pas étonné qu'elle eut des ramifications dans la Wallonie française.

Saint-Saud.

***

Lire à ce sujet *Les petites religions de Paris*, par Jules Bois (Chailley : 1894, in-18), ouvrage qui, bien que limité aux groupes religieux parisiens, donnera à notre confrère un aperçu suffisant des sectes particulières existant dans notre pays.

G. P. M.

—

Origine sémite des Anglais (LXXXVI, 723). — Il faut lire, sur ce sujet, un très curieux volume de M. Louis Martin publié à Paris, chez Savine, en 1895 : *L'Anglais est-il un Juif* ? Sans doute en jugera-t-on les arguments bien faibles ; mais on y trouvera presque textuellement la phrase qu'allait écrire dix ans plus tard Mme Bentzon ; M. Martin cite en effet (page 136) ces lignes « de la *Pall Mall Gazette* du 3 avril 1894 » :

...son journal juif..... fait remarquer que tous les héros de la Révolution française étaient juifs de sang sémite, Robespierre ayant été un juif alsacien, appelé Ruben, qui fonda l'Alliance israélite ; Danton, un juif polonais appelé Daniel ; Marat, le fils d'un fabricant de baignoires appelé Mosessohn. Les fondateurs de la nation anglaise, aussi, *descendaient de tribus perdues d'Israël*, Saxon étant manifestement une corruption de Isaac'sson, « fils d'Isaac ».

Je n'ai point vérifié la citation. Mais il m'étonnerait bien qu'il y eût là, quoi qu'en ait pensé M. Martin, autre chose qu'une énorme ironie !

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Notaire apostolique (LXXXVI, 716). — Dès l'origine, les notaires apostoliques étaient des officiers publics établis par le pape pour recevoir les actes concernant les matières spirituelles et ecclésiastiques. Dans la suite ces notaires portèrent le titre de notaires impériaux et apostoliques, apparemment pour rendre leur pouvoir plus étendu et moins sujet à contestation. Les notaires impériaux et apostoliques avaient, à ce qu'il paraît, le droit d'ajouter à leur nom un monogramme ou signet manuel surmonté des clefs de St-Pierre.

M. J.-J. Barbé, archiviste, a publié en 1907 dans *l'Annuaire de la Société d'Histoire et d'archéologie Lorraine*, le fac-simile des signets de 22 notaires impériaux et apostoliques de la cité de Metz pendant les XIVe et XVe siècles, avec des notes sur chacun de ces fonctionnaires. Quelques-uns des signets reproduits rappellent les clefs de St-Pierre ou même la tiare du pape.

UN BIBLIOPHILE MESSIN.

***

Les notaires apostoliques étaient des laïcs chargés de rédiger les actes de présentation aux bénéfices ecclésiastiques, de permutations, d'installations, etc.

Dans le diocèse de Luçon, il y en avait huit, au XVIIIe siècle, savoir : deux à Luçon, un à Talmond, un à Apremont, un à Beauvoir-sur-Mer, un à LaRoche-sur Yon, un à Saint-Fulgent, et un autre dans la partie orientale du diocèse. Leur nombre ainsi que le lieu de leur résidence avaient été fixés par la Chambre ecclésiastique de Luçon.

Chanoine F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Plans de Paris en relief (LXXXVI 89). — Parmi les originalités rentrant accessoirement dans ce sujet, je signale à leur curieux explorateur les broutilles suivantes, visibles en ce moment.

1° Boul. Henri IV, n° 44, dans la vitrine d'un fabricant de bouchons, la façade de l'église de la Trinité à Paris (et une vue du Mont St-Michel) construits en morceaux de liège. Hauteur environ 60 centimètres.

2° Rue de Pétrograd, n° 14. Un boulanger expose, sous globe, la façade de l'immeuble même, — mais réduit de 4 à 2 étages — où sa boutique est assez fidèlement reproduite. Devant, d'un camion à chevaux, un fort décharge les sacs de farine. Cette œuvre, de 50 cent. de hauteur, doit être en plâtre, comme les vases à fleurs qui l'accompagnent. Elle est datée : 1907.

3° Rue St-Benoît, n° 1, au coin de la rue Jacob, sur le jet d'eau de la corniche de la boutique est posée une réduction, en pierre, sans doute, de la façade de l'église St-Germain-l'Auxerrois, haute de 50 cent. environ.

Par ailleurs, dans « Paris de 1800 à 1900 » de Simond, il est dit, p. 568, qu'en 1826, on montrait 26, galerie Vivienne, une vue en relief du cimetière du Père Lachaise.

PAUL FLOBERT.

—

Paroisse Sainte-Marine (LXXXVI, 624, 683). — Dans son ouvrage des *Indiscrétions de l'Histoire*, le Dr Cabanès publie ce qui suit qui répond à la question de E. P.

Quand une sentence de l'Officialité obligeait de faire bénir les rapports de concubinage devenus un objet de scandale, les condamnés se rendaient à l'église Ste-Marine, la paroisse des prostituées et se mariaient avec, au doigt, un anneau de paille et si ce n'était pas une mordante allusion à la litière dont les maisons de débauche étaient garnies, qu'il leur fallait accepter à titre de pénitence publique, au moins n'était-ce pas un emblème de la solidité et de la perpétuité du lien qu'ils allaient contracter

M. T.

—

Baron de Balzac (LXXXVI, 717). — Marie-Auguste, baron de Balzac, était originaire de l'Auvergne. Il naquit en 1788. Nommé préfet de la Moselle le 27 juin

1823, il remplit ces fonctions du 26 juillet 1823 au 27 janvier 1828. Il devint conseiller d'Etat, secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur. Le 22 juin 1829, il fut élu député de la Moselle, en remplament de M. J. B. Pantaléon Durand, démissionnaire. Il cessa d'être le mandataire du département de la Moselle en 1830, époque de la dissolution de la Chambre

M. de Balzac passait pour un grand travailleur et un partisan de toutes les améliorations quoique prudent et peu communicatif. Un des serviteurs de ce fonctionnaire a dit dans le temps en parlant de son maître : « Cet homme-là est froid et serré, il n'ouvre jamais la bouche et si je ne lisais pas ses lettres avant de les lui remettre, je ne saurais jamais un mot de ses affaires ».

M. le baron de Balzac est mort le 2 février 1880, au château de Mayet (Aveyron). Il appartenait à l'Académie de Metz depuis 1823.

UN BIBLIOPHILE MESSIN.

—

Nicolas de Blégny (LXXXVI, 192, 685). — *Le Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne* par MM. Dezeimeris, et Ollivier, Paris, Béchet, 1828, donne dans son tome I, pages 415-417, une biographie de Nicolas de Blégny, ainsi que la liste de ses œuvres et des références à Haller, Eloy et Sprengel, mais ne parle nullement de sa famille.

LE MÉDECIN DE SERVICE.

—

Les sieurs de Cressensac et de Savigny (LXXXVI, 431, 688). — Savigny (Yonne), seigneurs de Savigny 1645, François Scot 1653, Charles Louis de Villechastel, sgr de Mardilly. Il n'y a pas trace de château à Savigny.

Seigneurs de Savigny, Pierre de Vert, Louis d'Argout, Nicolas de Bracque, seigneur d'Ozouer le Voulgis, Chrétien de Savigny, maréchal de camp, Charles de Savigny.

HENRI C.

***

Noble Claude-Joseph Hébert de Cressonsac, capitaine au régiment de Navarre, veuf de dame Anne Pinelle qui mourut le 30 mars 1702, convola, dans les Landes, à Dax, avec Suzanne-Dorothée d'Oro, légitimée en 1681, baptisée solennellement à S. Vincent-de-Xaintes le 19 octobre 1695. Elle était fille de messire Jean-Bertrand-Alexandre d'Oro, écuyer, baron de Rion et vicomte de S. Martin, titres que sa seconde femme lui porta, savoir Suzanne de S. Martin, baronne de Rion.

« Ils s'étaient promis foi de mariage depuis quelques années auparavant, et sous cette promesse furent procréés quatre enfants vivants qui furent légitimés à l'église par le mariage religieux du 19 février 1681 ».

(Arch. de Dax G. G. 8).

AURIBAT.

—

La descendance de Dupleix. (LXXXVI, 333 ; LXXXVI, 635, LXXXVI, 689) — Il n'a pas été question dans mon article sur la descendance de Dupleix de Duval d'Epremesnil, celui-ci n'ayant jamais été le gendre de Dupleix, j'ai recherché vainement dans mes papiers de famille si je trouvais trace de sa parenté. Je ne trouve qu'une note dans l'ouvrage du Marquis de Nazelle sur le siège de Pondichéry, « gendre de Mme Dupleix » ; il est donc probable qu'il avait épousé une demoiselle Vincent, fille de Jeanne Albert, mais laquelle ? En tout cas, s'il était gendre de Madame, il ne l'était pas du marquis Dupleix, au sens propre du mot n'ayant pu épouser qu'une belle-fille de celui-ci.

En outre, pour compléter cette question de la famille de Dupleix. Il n'y a pas de descendant en ligne masculine du gouverneur de Pondichéry, ses deux fils étant mort en bas âge. Il n'y a aucun descendants en ligne masculine de son frère. Donc, aucun proche parent du nom ; il il existe peut être, en Vendée, des descendants d'un des premiers Dupleix de Châtellerault, mais la jonction est fort lointaine au début du XVIe siècle.

Quant aux armoiries de Dupleix : « *D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux poisons posés en fasce et affrontés d'argent, et en pointe d'une étoile du même* », elles furent déclarées par François Dupleix à l'*Armorial général* de 1696. Ces armes n'appartiennent qu'à la descendance du dit François, c'est-à-dire aux enfants et descendant de Dupleix de Bac-

quencourt, et du gouverneur de Pondichéry.

Le dernier qui avait le droit de les porter était Louis Ferdinand Dupleix de Mezy † 1866, dernier du nom.

Les autres branches de la famille Dupleix firent enregistrer à l'*Armorial général* des armes pour leurs branches, différant complètement de celles enregistrées par François Dupleix.

Il existe d'autres familles portant le même nom dont les deux principales sont Dupleix de Cadignan (peut-être parente de leurs homonymes de Chatellerault) et une famille Dupleix issue d'un échevin de la ville de Lyon dont les armoiries étaient *d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre trèfles d'argent*.

Cette famille fort honorable, et je crois noble par suite d'une charge très bien apparentée, n'a aucun lien avec ses homonymes de Châtellerault, à moins que le point de jonction ne remonte avant 1530, date du mariage du premier Dupleix connu, Guillaume, marchand et bourgeois de Châtellerault.

Donc, en conclusion :

Aucuns descendants du Marquis Dupleix autres que ceux indiqués dans mon précédent article. Aucun proche parent du nom, la descendance de Bacquencourt étant tombée en quenouille. Personne n'a le droit actuellement de prendre les armes de Dupleix, les descendants de François Dupleix étant éteints dans la ligne masculine. Il n'existe que des parents très, très éloignés, dont Dupleix ne parle jamais dans sa correspondance. Mais, par contre, il existe des familles homonymes sans lien de parenté aucune.

Un libelle de la fin du XVIII° siècle, sans valeur historique, disait bien que les Dupleix était de Mâcon, que Dupleix de Bacquencourt (frère de Dupleix) était frère d'un voiturier de Mâcon et petit fils d'un notaire de cette ville. Rien n'est plus faux. Bacquencourt était fils de François Dupleix, il naquit à Landrecies en 1696 et était petit fils de Joseph François Dupleix, marchand à Châtellerault, né en cette ville en 1634.

Quant aux Dupleix de Lyon le Gouverneur des Indes écrivait le 22 décembre 1753 à Daniel « Dupleix échevin de Lyon ».

..... Vous m'eussiez fait plaisir de me dire quelle est votre origine ; la conformité de votre nom avec le mien excite ma curiosité et je vous serais obligé si vous le voulez bien me faire ce détail....

Donc, aucune parenté avec les Dupleix de Lyon, la lettre de Dupleix en est une preuve.

Quant au mariage de Demoiselle de Chastenay-Lanty avec le chevalier de Moracin, je n'en ai jamais entendu parler, et n'en trouve aucune trace, je serais reconnaissant à notre confrère G. P. Q. R. de me donner des détails pour permettre une recherche sur ce point.

JEAN-HENRY.

—

Le peintre Gaudat (LXXXVI, 669). — Ne s'agirait-il pas de Gandat (et non Gaudat) peintre et dessinateur qui, d'après le Comte de Girardin (*Iconographie de J. J. Rousseau*, p. 316) travaillait à la fin du XVIII° siècle, et au commencement du XIX° ; (la collection du marquis de Girardin renfermait de cet artiste un grand dessin in-folio, représentant le tombeau de J. J. Rousseau dans l'île des Peupliers, signé « d'après nature Gandat 1780 ». Ce dessin a été gravé un grand nombre de fois, notamment par Godefroy en 1781 (planche également in-folio). Une copie à l'encre de Chine, relevée de jaune, non signée, du même dessin figure au musée Rousseau à Montmorency (op cit. p. 237, 259, 263).

Un des derniers états de la planche de Godefroy, d'après Gandat, est reproduit par Paul Lacroix dans le XVIII° siècle, Lettres, sciences et arts, Paris, Firmin-Didot, 1878, p. 105. C. DEHAIS.

—

Famille Gigault de Bellefont (LXXXV, 671, 883 ; LXXXVI, 691). — Son premier auteur connu est Jacques Gigault, vivant en 1360.

I. Jacques Gigault, chevalier, sgr *de Bellefontaine* (*sic*), Gruchy, Marennes et Sainte Croix, donne à l'abbaye de Montivilliers, par charte conservée dans la dite abbaye et par contrat passé le 10 juin 1360 devant Varrin, notaire à Montivilliers, sa terre de Sainte Croix et tout ce qu'il possède, dans la juridiction de cette abbaye, laissant ses autres biens à son fils aîné :

II. Henri René Gigault, Chevalier, sgr *de Bellefontaine*, qui épousa Louise Duvivier. D'où :

III. Louis René Gigault, chevalier, sgr *de Bellefontaine*, marié à Henriette Blondel, par acte du 24 avril 1398. D'où :

IV. Jean René Gigault, chevalier, sgr *de Bellefontaine*, Marennes, Lancelles, uni, par contrat du 22 juillet 1429, à Suzanne Bazan qui lui donna :

V. Jean René II Gigault, escuyer, sgr de Lancelles, allié, par acte du 26 mai 1456 à Catherine de Guérins. De cette union sortit Hélion Gigault que cite, LXXXVI, 691, le collègue Pierre.

Les actes dont il est fait mention aux trois derniers degrés ci dessus ont été produits, en novembre 1689, pour la réception d'Agnès Gigault de Bel (fille de Louis et d'Agnès de Préville) dans le chapitre de Remiremont.

VI. Hélion Gigault, escuyer, sgr de Lancelles, marié en 1485, à Jeanne Grassignon, fille de Jean Grassignon, escuyer, sgr *de Bellefont* et de Jacquette du Boués (1).

La seigneurie de Bellefontaine et celle de Bellefont, sembleraient avoir été la même seigneurie, sortie de la famille et y rentrée par mariage.

L'orthographe de Bellefont était encore, en 1837, conservée par certains membres de la famille, se rencontre sur des tombes, sur des vitraux d'église (2).

Je n'ignore pas qu'Agnès G. de Bel., prieure du Carmel de la rue Saint Jacques et Laurence G. de Bel., supérieure fondatrice des Bénédictines de Rouen, étaient sœurs ; 2° et 3° des 8 filles de Bernardin Gigault, chevalier, sgr de Bellefont. Mais, à la mort de Laurence G. de Bel., la sœur du Maréchal, laquelle était entrée à N. D. des Anges à 17 ans, remplaça sa tante comme supérieure de ce couvent. C'était à cette dernière supérieure que je faisais allusion. Le P. Bouhours donne lui-même cette indication.

Egalement d'après des papiers émanant de la famille G. de Bel., je trouve que, de son mariage avec Suzanne Armande du Châtelet, Charles Bernardin Godefroy Gigault, Marquis de Bell. † 1747, eut :

1° N. (sans renseignements) ;

2° Louise, *id*.

et que les biens de la branche du Maréchal passèrent dans les maisons de Montmorency-Laval et de Luxembourg.

Les Gigault de Bellefont, établis dans le Berry au XIVe siècle, vraisemblablement seraient, d'après les recherches faites par Jacques Bonnes, abbé de Bellefont, archevêque de Paris, † 1747, de la même souche qu'Auvray Gigault, en 1032, défenseur du château de Pontorson, sous le 6e Duc, Robert le Magnifique ou le Diable.

G. AB.

—

Sophie Grevedon (LXXXVI, 674, 783). — J'ai interrogé Mme Alexandre Dumas, fille de Régnier, qui répond ceci :

J'ai fort peu connu cette tante, morte quand j'étais toute jeune. Elle habitait Nice et mes parents ne la voyaient que très rarement. Ce que j'ai entendu dire d'elle, c'est qu'elle avait une fort belle voix et le désir de s'en servir que ne partageaient pas ses père et mère. Elle est alors partie pour l'Italie où elle a fort peu chanté, ayant rencontré Monsieur Meynadier qu'elle a épousé. M. Meynadier a été longtemps directeur d'une troupe celèbre en Italie et illustrée par Desclée, et ma tante Sophie n'a été pour rien dans cette illustration.

En somme, elle n'a eu aucune carrière artistique, et sa vie n'a offert aucun intérêt. Il a même été raconté sur elle, à propos de la dédicace de Balzac, des choses parfaitement inexactes, et les chroniqueurs perdent leur temps en cherchant quoi que ce soit qui puisse être digne d'être conté.

AUGUSTE RONDEL.

—

M. Loudun (Eugène) dit Fidus (LXXXVI, 47). — Cette question du *Bibliophile Comtois*, que je retrouve par hasard, est restée sans réponse.

Voici donc la liste des ouvrages de *Fidus*.

Ce journaliste a publié le *Journal de Fidus* dont 4 volumes ont paru, tous édités par *Albert Savine*.

I. — *La Révolution de septembre 1870*, Paris assiégé.

---

(1) Contrat passé devant Baudin, notaire à Issoudun.

(2) Bellefontaine, Bellefonte, Bellefond, Bellefonds, Belfont (Lettre de Louis XIV, d'août 1692), Bellefons (Almanach royal de 1786).

II. — *La Capitulation. La Commune*, 1871.
III. — *L'Essai loyal*, 1871-1875.
IV. — *Le Prince Impérial*, 1876 1879.
Au dos de la page de garde de ce dernier volume (édition de 1891) est indiquée la mention :

« Sous presse, les volumes V à VIII, (1880-1889 » mais il ne semble pas que ces livres aient vu le jour

J'ai lu, dans divers ouvrages, des renseignements par *Fidus* ; je vais les rechercher et les communiquerai.

R. M.

—

Macret ou Magret, ébéniste (LXXXVI, 719). — A Maze-Sencier dans « Le Livre des Collectionneurs », que l'on consulte toujours avec profit, indique au chapitre « Les ébénistes » : Macret, rue St-Honoré, ébéniste des Menus Plaisirs du Roi. De 1765 à 1771 il livre à la famille royale des bureaux, commodes, encoignures, des tables de quadrille (pour jouer à quatre), en bois de rose et violet garnies de bronze doré d'or moulu.

(Arch. nat. o¹3011, o¹3014, o¹3017, etc.).

PAUL BRIAND.

—

Famille d'Origny (LXXXVI, 719, 788). — Nicolas d'Origny, docteur de la Faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Metz, mourut le 6 février 1767, âgé de 63 ans. Avant la Révolution on voyait son épitaphe dans la cathédrale. Bégin, l'historien de cet édifice, cite les armes de ce chanoine :

Aux 1er et 4e d'azur au lion d'or, au 2e et 3e d'argent à deux épées de gueules posées en sautoir

André Joseph d'Origny, natif de Lyon, chevalier, capitaine au régiment d'Auxonne-Artillerie, fils d'Adam-Philippe d'Origny d'Ampierre et de Jeanne Péchinée, demeurant à Lyon, étant âgé de 25 ans, épousa à Metz, paroisse St-Marcel, le 1er décembre 1789, Marie Madeleine-Philippe Zweflelt de Suève.

Nicolas François de Belchamps, gendarme de la garde ordinaire du roi, lieutenant des maréchaux de France au dép. de Metz, épousa Marie-Adélaïde d'Origny. Ils eurent à Metz trois enfants : Antoine-Laurent Dieudonné, 26 octobre 1769 ; Anne-Françoise-Marie, 14 mars 1771 qui eut pour marraine Marie-Anne-Ernestine d'Origny, épouse de Pierre-Louis Burteau, seigneur de Charnoy, St-Pierre, Villers, Bignicourt-sur-Saône, président des trésoriers de France au bureau des finances de Champagne. Adam-Marie-Elisabeth-Louis, 27 janvier 1775, qui eut pour parrain Adam-Claude d'Origny d'Agny, seigneur de Bréau, Ste-Collière et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Champagne, oncle maternel.

UN BIBLIOPHILE MESSIN.

*
* *

Consulter : La Chesnaye Desbois : *Dictionnaire de la noblesse.* — Caumartin : *Recherche de la noblesse de Champagne.* — de Jouvencel : *Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon.* — Inventaire des Archives de la Marne. — et au Cabinet des Titres : *Dossiers bleus 152* ; *Nouveau Hozier 255* ; *Chérin 149.*

Baron A. H.

—

Alphonse Peyrat et Napoléon Peyrat (LXXXVI, 479, 598). — Voici ce qu'écrit, à propos d'Alphonse Peyrat, Mme Juliette Adam à la page 4 de son livre : *Mes sentiments et nos idées avant 1870* :

Nos amis se sont groupés autour de Peyrat pour fonder un journal qui va paraître [l'*Avenir national*] et pour lequel, à mon départ, on m'a demandé ma collaboration. Peyrat m'a raconté que, lui aussi, avait débuté comme moi par la poésie, mais que Béranger trouvait ses vers fort bons. *Puis il a essayé d'être pasteur, ce qui explique pourquoi il bat si souvent Nefftzer sur l'interprétation des textes de la Bible ou de l'Evangile. Son incroyance l'a chassé du Temple, mais il lui est resté la haine violente de l'Eglise.* Sa phrase favorite est : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ».

Puis plus loin, page 389 :

Les discussions entre notre ami Peyrat, *l'ex-pasteur* et notre ami Nefftzer, le théologien, sur Mgr. Dupanloup, deviennent épiques.

Ce sont ces deux passages qui m'avaient fait supposer qu'Alphonse Peyrat avait étudié pour être pasteur et l'avait même été un moment. M. Jean-Bernard, qui a hérité de cet homme politique une partie de ses papiers, m'assure que je suis dans l'erreur et s'appuie, pour contredire ce que j'avais avancé, sur ces documents, ainsi

que sur l'autorité du fils de Peyrat. Je lui donne volontiers acte de sa rectification, laquelle, il voudra bien le reconnaître, s'adresse plutôt à Mme Adam qu'à moi-même, G. P. M.

Le miniaturiste Richard (LXXXVI, 526,694). — A première vue il semblerait qu'il doive s'agir de Théodore-Alexandre-Louis-Marie Richard, né à Millau (Aveyron) en novembre 1782, mort à Toulouse en décembre 1859. Si cet artiste paraît avoir peu séjourné à Paris, les livrets des différents salons où il exposa lui donnent bien une adresse dans la capitale, mais c'est celle du peintre Brascassat.

Après le Dictionnaire des artistes de l'école française de Bellier de la Chavignerie et le *Bryan's Dictionnary*, Benezit *Dictionnaire des peintres sculpteurs*, etc., t. III, p. 607) donne divers renseignements sur Th. Richard, qui fut élève de Demarne et de Victor Bertin (Benezit ajoute Ingres et Aubry). D'abord ingénieur-géomètre dans le Cantal, puis à Bordeaux, il fut, en 1819, le premier maître de Brascassat, élève exceptionnel, au contact duquel notre artiste décida de se consacrer tout entier à la peinture ; il exposa fréquemment de 1823 à 1859, fut médaillé et décoré. On le trouve à Toulouse en 1833, puis à Montpellier, en 1843 notamment, puis de nouveau à Toulouse en 1845 jusqu'à la fin de sa vie.

En sus des différents musées où Benezit signale des œuvres de Th. Richard, celui de Rodez offre trois portraits de l'artiste par lui-même, l'un en peinture et deux en miniature. Le Dr Mireur (*Dictionnaire des Ventes d'art*, t. VI, p. 258) cite de lui, à la vente Vallet à Bordeaux en 1899, un Paysage avec figure, sur soie, pièce sur verre : forme ronde (14 centimètres de diamètre). »

Le musée de Toulouse possède un portrait de Th. Richard exécuté au pastel par G. Durand Le musée de Rodez en renferme un autre par Brascassat, qui peignit parfois des animaux dans les paysages de son premier maître, notamment dans un tableau du musée d'Orléans représentant une forêt dans les montagnes; pâtres et troupeaux de chèvres. (*Catalogue du Musée d'Orléans*, édition de 1876, p. 125).

Le *Bulletin des Beaux-Arts* (1er volume 1884, p. 173) mentionne une autre élève de Th. Richard, Mlle Louise Arnal, qui exposa des *Fruits d'Automne*, au salon de 1859.

Cf. *Catalogues des salons de 1823 à 1859* I. Errera, *Dictionnaire répertoire des peintres*, p. 539. George, *Catalogue du musée de Toulouse*, 1864, p. 262. Jouin : *Musée de portraits d'artistes*, p. 164. Jal. *Esquisses, croquis et pochades sur le salon de 1827*, p. 518. C. DEHAIS.

Comtesse de Rotalier (LXXXV; LXXXVI, 31, 66, 172, 264, 405, 642, 739). — Un Bibliophile Comtois décrit, d'après d'Hozier, les armoiries d'une famille Petitjean originaire d'Orgelet : *d'argent à 3 bourdons d'azur posés en pal.*

Or d'Hozier, dans le même armorial, indique pour deux autres familles Petitjean les armoiries suivantes : *d'argent au bourdon d'azur mis en pal.* N'y aurait-il pas communauté d'origine ?

Ces deux dernières familles sont originaires de la région de Langres ; l'une est celle des Petitjean de Marcilly dont les descendants vivent encore dans la Côte d'or ; de l'autre descendent les Petitjean de Rancourt habitant Bordeaux et qui portent actuellement : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent.*

L'*Intermédiaire* (LXXXIV, 237, 519) s'était déjà occupé de trouver un lien entre les deux dernières ; le Bibliophile Comtois ou tout autre collaborateur pourrait-il dire s'il y a réellement même origine ? J. RUENNE.

Maréchal de Camp de Saint-Hubert (LXXXV ; LXXXVI, 30,400,646). — Pourquoi appeler maréchal le maréchal de camp de Saint-Hubert ? Un maréchal de camp c'était l'équivalent du général de brigade d'aujourd'hui. Les habitants de St Laurent-des Eaux avaient donc raison de dire le général. Ce nom de grade supprimé à la Révolution fut rétabli en 1814 par la Restauration, mais le maréchal de camp ne commanda qu'une brigade. En 1848 l'appellation disparut, remplacée par celle de général de brigade, qui avait été portée sous la Révolution et le premier Empire. ARD. D.

Molière à Périgueux (LXXXVI, 719). — Ni Eudore Soulié, chargé officiellement par le gouvernement du Second Empire de retrouver les traces de Molière dans les provinces, ni Georges Monval, toujours si précis dans son admirable *Chronologie moliéresque*, n'ont pu rien découvrir en ce qui concerne le passage *probable* de Molière à Périgueux. Voici, à notre avis, le cercle dans lequel un érudit local pourrait diriger ses recherches.

En avril 1648 la troupe de la Béjart, administrée par Ch. Dufresne et de laquelle font partie les Béjart, Poquelin dit Molière, sans doute Berthelot dit Du Parc et les Réveillon, qui font baptiser leur fille Isabelle (18 mai), se trouvent à Nantes. Elle se dirige sur Poitiers et Angoulême.

Leur objectif semble être Toulouse où nous retrouverons Dufresne en mai 1649.

Le 21 novembre de cette année, Molière écrit — probablement de Montpellier, — au maire de Poitiers pour demander l'autorisation de venir passer deux mois en cette ville. On ignore s'il vint à cette époque, car le 10 janvier 1650. il est parrain à Narbonne avec Catherine Du Roset (Mlle de Brie). Ch. Dufresne se trouve avec lui. Plus tard, ce sera Pézenas, et le quartier général établi à Lyon.

Le chercheur périgourdin ne doit donc pas s'égarer en deçà de mai 1648 ou audelà de janvier 1650. De quel côté doivent partir ses recherches.

Sur les baptistaires, dans le cas où quelque comédien ignoré de la troupe aurait fait baptiser un enfant à Périgueux, comme Réveillon fit baptiser sa fille Isabelle à Nantes. Si le nom même du comédien, père de l'enfant, nous est inconnu, nous ne manquerons pas de trouver comme parrain et marraine Ch. Dufresne, Poquelin, Béjart aîné, Madeleine Béjart, etc., etc. Les témoins auront signé.

Dans les Archives municipales. Nous savons que Ch. Dufresne ou Molière avaient coutume d'écrire aux municipalités pour demander l'autorisation de donner des représentations dans les jeux de paume, ou autre part.

Dans les études des notaires, pour y retrouver quelque contrat. Il est arrivé plusieurs fois, au cours de ces pérégrinations, que Madeleine Béjart a emprunté et prêté aussi de l'argent.

Nous glissons sur les actes mortuaires. Mais si nul comédien de la troupe (nous sommes loin de les connaître tous à cette époque) n'est décédé à Périgueux, il se pourrait que l'un d'eux y eût perdu un jeune enfant.

En résumé, les recherches, sauf erreur, doivent s'appliquer particulièrement aux années 1648-1649-1650 et porter sur les noms cités plus haut.

HENRY LYONNET.

—

Armes d'Héricourt (LXXXVI, 672, 798). — Les armoiries de la Ville d'Héricourt (Hte-Saône) sont décrites de la manière suivante par Louis Suchaux au tome I (p. 295) de la *Galerie Héraldo-Nobiliaire de la Franche-Comté* :

D'azur traversé d'argent, avec une balance d'or dans le champ supérieur, un T grec d'or dans l'inférieur.

Cette description ne nous paraît pas exacte, car M. Charles Canel dans son *Histoire de la Ville d'Héricourt* parue à Vesoul en 1914 rapporte (p. 94) en ces termes la composition du blason d'Héricourt, d'après une vieille chronique du XVIe siècle :

D'argent à la potence ou Thau de gueules, au chef de gueules, chargé d'une balance d'or.

Certains ouvrages héraldiques remplacent en effet le T par une potence. La potence indique que la Ville d'Héricourt avait droit de justice, les fourches patibulaires sont ainsi que la balance les attributs de la justice.

Le pasteur Charles du Vernoy publia en 1700 une très intéressante plaquette sous ce titre :

Trois sermons prononcés en l'Eglise d'Héricourt sur les armes de la Ville avec une dédicace qui contient une véritable description du siège de 1637 par Charles du Vernoy, ministre de la dite Eglise.

A Montbéliard par Jean-Martin Biber imprimeur MDCC in-4° de 90 pages.

Au verso du titre se trouvent les armoiries en couleurs de la Ville d Héricourt.

ARMAND LODS.

Poètes ouvriers (LXXXIV ; LXXXV ; LXXXVI, 271, 367, 756). — *Lange* Auguste, ouvrier coiffeur à Marseille. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Lécobier Jules, agriculteur à Noyelles-sur-Sambre (Nord), collaborateur des *Coquelicots*.

Legentil Edouard, maroquinier à Paris. Né à Rouen en 1842. Voir *Siècle typographique*, octobre 1898.

Le Sarpiaïré (Aymé), à Marseille. Fondateur du *Myosotis* (1892-1893).

Malicot Ch., monteur à Argentan (Orne). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Masson Joséphine, dite « la Petite Marchande », née à Bar-le-Duc en 1834. Auteur de *Vie et souffrances*..., Revigny, 1904.

Mazé Pierre, quartier-maître mécanicien à Toulon. Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Nabonne Jean, perruquier. Auteur de *A la mémoire du Grand Homme*, vers 1820.

Négrié J., employé des Contributions à Montauban. Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Philippe (Charles-Louis), employé de l'Hôtel de ville de Paris, né à Cérilly (Allier).

Plucbon J., forgeron. Collaborateur des *Coquelicots*.

Potel G., coiffeur à Nantes. Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Rédarce L., ouvrier menuisier. Publiait en 1840.

Romain Francis, employé à Paris vers 1890.

Schreckenberg Pierre, dessinateur industriel à Paris Clermont Ferrand 1866 † La Rochelle 1918. Collaborateur des *Coquelicots*.

Serre Urbain, ouvrier menuisier à Paris. Publia des chansons en 1849 (Bibl. Nat.).

Ségnaud Georges, tourneur sur bois à Monthou-sur-Bièvre (Loir-et-Cher). Collaborateur des *Coquelicots*, 1890.

Tampucci Hippolyte, cordonnier, garçon de salle, puis chef de bureau de préfecture en 1848. Né à Paris en 1807. Publia de 1838 à 1853.

Tissier Edmond, ouvrier imprimeur lithographe. Auteur de *Le Christ révolutionnaire*, 1849.

Verdié Jean-Antoine, boulanger puis vannier à Bordeaux (1779 † 1820). *Œuvres complètes* publiées vers 1875.

Weber Pierre, chauffeur mécanicien à Paris. Collaborateur des *Coquelicots*, 1889.

Douteux sur lesquels je sollicite des renseignements, comme sur tous autres, d'ailleurs :

Berge A. Hector. Publia de 1856 à 1869, notamment *Le Commis-banquier à Paris peint par lui-même*.

Grimelpont (Henri). Auteur notamment de *Ma locomotive* (*La Sorte*, mars 1904).

Jaime E., auteur de *Chansons populaires*, 1850.

LOUIS MORIN.

***

Faut-il comprendre Jacques Le Lorrain, qui avait appris l'état de cordonnier et qui l'exerça, au nombre des ouvriers poètes... ? Son illustration relèverait la qualité de cette liste intéressante.

V.

—

Pour relever un titre (LXXXVI, 384, 502, 600). — Permettez-moi de vous signaler quelques conséquences vécues découlant de la prétention du Conseil d'Etat de se faire juge *sans appel* de toute question de nom.

Un mien parent laisse sa fortune à un de ses amis à condition qu'il joigne son nom au sien — ce nom allait s'éteindre. La fortune est dévolue à mon parent qui pour se mettre en règle demande au Conseil d'Etat de joindre à son nom celui du *de cujus*. Refus net et sans explication du dit Conseil d'Etat. Notez qu'il ne s'agissait pas de noms à particules.

Autre espèce comme on dit au Palais. Quelqu'un reconnait un enfant naturel. Il dispose donc du nom de la famille, du fait seul de sa volonté, nom qui ne lui appartient pas en propre puisqu'il était porté par le frère de ce quelqu'un. Le frère peu soucieux de porter le même nom qu'un enfant né en dehors du mariage, demande au Conseil d'Etat de changer de nom. Refus net et sans explication. Encore cette fois il ne s'agissait pas de noms à particules. Qu'a fait le demandeur ? Il a franchi l'Atlantique et s'est fait naturaliser américain ; lui et sa très grosse fortune sont devenus valeurs américaines. Autant de

perdu pour ce pays-ci où on ne roule pourtant pas sur l'or. Mais les *immortels principes* étaient saufs.

Je tiens à redire que tout ceci est de l'histoire vécue.

NEMO.

—

Armoiries à déterminer : à la bande de (LXXXVI, 672). — Voici quelques armoiries se rapportant à la question :

Poleins : *d'azur à une bande d'or accompagnée d'une étoile aussi d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.* Bresse.

Giroux de Vessey : *d'azur, à la bande ondée d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, et en pointe d'un croissant d'argent.* Bourgogne.

Espez : *d'azur, à la bande d'or accompagnée en chef d'une fleur de lis du même.* Normandie

A. HERRIER.

—

Fanions du XVII[e] siècle : devise « terraque marique » (LXXXVI, 721). Il est facile d'orienter tout de suite les recherches : le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* de Chassant et Tausin attribue le *terra marique* aux familles de Loverdo et O'Malley, aux régiment des dragons de Toulouse, au régiment des dragons de Penthièvre. La description des fanions que nous donne notre confrère Saint-Saud évoque bien le brillant souvenir du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, nommé dès son enfance grand amiral de France et colonel (1678-1737).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Ces enseignes de damas rouge, ornées, au recto, d'un soleil surmonté de la devise *Nec pluribus impar* et, au verso d'un Persée monté sur Pégase et des mots *terraque marrique*, sont les étendards du régiment de Penthièvre, créé en 1684. Le mestre de camp qui commandait ce corps de cavalerie en 1771 était le marquis de Beuzeville. (Archives de Seine-et-Oise, A. 1544, *Tableau militaire des drapeaux, étendards et guidons des troupes au service de la France, les années de leur création et les noms de MM. les commandants, les colonels d'infanterie et les mestres de camp de cavalerie et de dragons pour l'année 1771.* Gustave Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français*, pl. XXXVIII, n° 30).

A. HARMAND.

—

Plaque de cheminée : « le choc m'enflamme » (XXXVI, 435). — Cette plaque est inconnue. Légende fausse. Les lettres IHS pourraient être l'indice d'une provenance religieuse.

Une plaque composée de deux tableaux superposés peut-elle vraiment être considérée comme *jolie* ?

Je n'ai jamais vu de plaque de cheminée signée.

Je ne connais aucune ancienne fonderie suisse ou française de cette région. Mais elles voyageaient beaucoup.

On ne connaît jamais la provenance d'une plaque à moins de souvenirs *locaux* ou à moins d'avoir retrouvé, par hasard, le modèle en bois sur lequel elle a été fondue.

HENRI CARPENTIER.

—

« La dernière Charrette. Tableau de Muller » (LXXXVI, 384, 748). — J'ai une énumération des personnages figurant sur ce tableau. Ce sont :

La Princesse de Chimay, née Lepelletier ; le Marquis de Montalembert ; M. Rougeot de Moncrif, garde du corps ; M. Durand Puy de Veronne, maître des comptes et sa femme, née Barkos ; la princesse de Monaco née Stainville ; M. Aucanne, maître des comptes ; André Chenier ; M. Roucher, homme de lettres ; Mme Leroy, actrice ; la comtesse de Narbonne-Pelet ; la marquise de Colbert-Maulévrier ; Léonard, coiffeur de la Reine ; M. Meynier, prêtre ; M. Seguin, chimiste ; le Baron de Trenck ; M. Leguay, capitaine ; Mgr. de Saint-Simon, évêque d'Adge ; la comtesse de Périgord ; le marquis de Roquelaure.

J'aimerais, toutefois, mettre un nom sur chaque tête, et savoir, en particulier où se trouve, sur cette toile, la marquise de Colbert.

MEYZIEU.

Contre les vers des meubles (LXXXVI, 724). — Voici le procédé très simple, que j'emploie. Je place horizontalement, le panneau du meuble à stériliser. Je le limite avec de la *plasticine*, pour former une barrière étanche ; puis je verse, à même sur le bois, de l'acide chlorhydrique à peine dilué, presque fumant. Cet acide BRULE les *vers* et leurs œufs, en pénétrant dans les canaux au fond desquels se cachent les animaux, mais n'attaque pas le bois.

J'ai traité ainsi avec succès une petite table ; et, en ce moment même, j'opère sur des portes d'une très vénérable armoire vendéenne, de style géométrique, et datant de Louis XIII, jadis trouvée dans une étable du Marais de Mont et achetée 5 francs. J'espère sauver ainsi ces admirables vestiges d'un style inconnu, auquel j'ai consacré un ouvrage, inédit encore.

Dr MARCEL BAUDOUIN.

***

J'ai employé avec succès du pétrole pur et simple, mais il ne suffit pas de badigeonner extérieurement le bois atteint ; il faut faire autant que possible tremper celui-ci dans le liquide, de manière qu'il soit imbibé et pénétré.

BIBL. MAC.

—

Dates des éditions (LXX ; LXXI ; LXXII). — Bien que nous professions une profonde sympathie pour les EDITEURS parisiens — *ces fourriers de l'esprit* — et dont un grand nombre sont nos amis, nous n'hésitons pas à venir leur demander bien *gentiment*, mais bien *carrément*, pourquoi, malgré les objurgations réitérées qui leur ont maintes fois été faites, ils s'obstinent à ne pas vouloir MILLÉSIMER leur publication sur la *couverture*. Ils devraient cependant bien comprendre que les acheteurs de *travaux documentaires surtout* doivent absolument savoir quand ils sont parus et se rendre ainsi compte S'ILS SONT A LA PAGE !

Nous n'osons supposer un instant que les Editeurs s'y refusent *craignant la mévente* d'un ouvrage dont la date trahit la naissance et souvent la vieillesse ? Qu'ils mettent au moins la date sur la *page du titre*, *au dos* ou encore *à la fin du volume à la suite du nom de l'imprimeur*.

S'il est discourtois et peu galant de demander l'âge à une femme, il n'en est pas de même vis-à-vis du livre dont la date de la naissance, qui nous intéresse si particulièrement, doit nous être connue.

Si le refus de millésimes persistait, nous demanderions que M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, en fut saisi et qu'une loi ? ou un décret ? — nous ne sommes pas légiste — fut promulgué forçant les Editeurs à l'exécuter, et qu'à partir, je suppose du 1er janvier 1924, tout volume *non millésimé* fut confisqué et *passible* d'une amende de 100 fr. qui tomberaient dans une caisse de retraite quelconque. C'est notre *delenda est carthago* et nous sollicitons une réponse qui — craignons-nous — ne viendra pas.

IGNOTUS.

—

Les gravures de modes en couleur (LXXXVI, 673, 799). — Je possède deux gravures coloriées, de format in-folio, par Arnault (genre Bonnart), publiées vers 1685, qui rentrent dans la catégorie indiquée. Titres : *Homme de qualité en habit d'esté* et *Femme de qualité en desbabillé d'esté*. Au bas de chacune, il y a un texte assez copieux détaillant minutieusement les deux costumes.

A. GEOFFROY.

—

Portrait frontispice de Moreri dans son « Dictionnaire » (LXXXVI, 528, 658). — La question du Bibliophile Comtois semble devoir nous amener à la Biblio-iconographie des éditions de Moreri, si j'en juge par celle que j'ai sous les yeux :

« Nouvelle et dernière édition revue, corrigée et augmentée par M. Vaultier. A Paris, chez Denys Mariette..... » 1704. In folio.

Le frontispice allégorique de Desmarest est gravé par François Landry, la gravure 30 cent. de hauteur sur 19,5 de largeur.

Le portrait, d'après le tableau de De Troye *(sic)* est gravé par G. Edelinck, il a 31,5 sur 20,5. Il est splendide.

L'Epître au Roi, qui suit le titre, est ornée d'un en-tête et d'une initiale, fort jolies gravures sur cuivre non signées.

PAUL FLOBERT.

—

La Cydalise de Théophile Gautier (LXXXVI, 721). — Le phalanstère de l'impasse du Doyenné était envahi vers 1835 par plusieurs jeunes beautés, amies des poètes, auxquelles Gérard de Nerval avait donné le nom gracieux et collectif de *Cydalises*. Il y en eut au moins trois qui furent dénommées ainsi. « Cydalise première », amie du peintre Camille Rogier, laquelle mourut prématurément et dont le souvenir, dit Gérard, est conservé « dans le pur cristal d'un sonnet de Gautier » ; puis la jeune Lorry, de l'Opéra, chaperonnée par Burla de Gurgy ; enfin Sylvaine Plessy, qui fut engagée à l'âge de seize ans pour jouer les ingénues à la Comédie-Française.

La plus célèbre fut « Cydalise première » dont Théophile Gautier fut un moment amoureux fou ; il faillit même à cause d'elle se couper la gorge avec Rogier. Dans ses *Confessions* (t. Ier, pp. 324 et suiv.) Arsène Houssaye a fait le récit de cette rivalité entre l'artiste et l'auteur de *Mademoiselle de Maupin*.

Le confrère A. B. X pourra lire au sujet de ces diverses Cydalises ce qu'en dit M. Aristide Marie dans sa curieuse et intéressante étude sur *Gérard de Nerval* (Hachette, 1914, in-8°, p. 97),

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

On demande si la Cydalise de Théophile Gautier correspond à une réalité.

Aux yeux en tout cas de Victor Hugo qui, dans ce curieux vers cité par Lemaître :

Toujours la Cydalise adora le dragon

GASTON JOLLIVET.

—

Les éditions pré-originales d'Arthur Rimbaud (LXXXVI, 624, 749). — J'extrais d'une étude consacrée à l'*œuvre de Gustave Kahn*, publiée dans le *Monde nouveau*, du 15 juillet dernier, par M. Benjamin Crémieux, les lignes suivantes :

« Ce n'est en tout cas pas au hasard que sont dues la publication d'œuvres de Villiers de l'Isle-Adam, de Mallarmé, de Verlaine, alors si méconnus et ardemment préconisés par la *Vogue* comme les maîtres de la jeunesse, l'obstination apportée par Gustave Kahn à pourchasser le manuscrit égaré des *Illuminations* de Rimbaud, l'accueil d'un Moréas et d'un Paul Adam. *La Vogue* n'eut elle contribué qu'à sauver de la destruction les *Illuminations* de Rimbaud qu'elle mériterait une place d'honneur dans l'histoire des lettres françaises »

Voilà qui répond en parti à la question de notre collègue *Un Verlainien*.

MOÏSE D. STORA.

*
* *

Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 octobre courant, à la rubrique : **Les Editions pré originales d'Arthur Rimbaud** (LXXXVI, 624) *cote* 749, mon confrère Armand Lods a omis de citer : 1° Un poème de Rimbaud intitulé « Au cabaret vert », paru pour la première fois dans la *Revue d'aujourd'hui* du 15 mars 1890. Ce poème a été recueilli dans *le Reliquaire*, édité par Genonceaux en 1891 et dans les Poésies complètes éditées par Vanier en 1895 ; 2° Un autre poème intitulé « Paris se repeuple », paru pour la première fois dans la *Plume* du 15 septembre 1890. Ce poème figure également dans *le Reliquaire*, mais dans les Poésies complètes, il est intitulé : « L'orgie parisienne ou Paris se repeuple » ; 3° Des vers *inédits* parus dans l'*Ermitage* du 15 septembre 1892 et recueillis dans les Poésies complètes (*Vanier*, 1895).

MAURICE MONDA.

—

P. A. Paysan du Jura (XXXVIII, 809, XLI, 874). — Sous cette rubrique, notre regretté confrère V. Advielle, a publié deux notes concernant un manuscrit intitulé : *Rêves d'un paysan du Jura, pendant les années 1847 à 1850*, manuscrit donné par lui à la Bibliothèque d'Arras.

Ce recueil, in-folio, prose et vers, a été continué, pour les années suivantes, par le fils de l'auteur, qui signe : *P. A. fils du Paysan du Jura*.

M. Victor Advielle demandait dans sa première note : « Quels sont ces personnages ? Qu'ont-ils publié ? ». Dans sa deuxième note, M. V. Advielle dit ceci : « J'ai enfin trouvé. Ces initiales P. A. cachent le nom de P. Aubert, trouvé sur un autre manuscrit que je possède, intitulé :

« *Histoire du progrès social ou Pie IX et Napoleon III devant l'Histoire* ».

Depuis, Victor Advielle est mort et sa question n'a plus été reprise dans l'*Intermédiaire*.

L'histoire de ce manuscrit m'intéresse particulièrement car je possède depuis bien longtemps dans ma bibliothèque ce même recueil qui m'est venu d'un héritage d'un cousin né et mort à Saumur. Ce manuscrit, fort bien écrit, d'une belle écriture renversée, me paraît l'ouvrage original du Paysan du Jura, qui d'après M. V Advielle s'appellerait Aubert.

Voici la description sommaire de mon exemplaire : Album cartonné, in-folio, format à l'italienne, de 29 cm. X 22 cm., de 100 feuilles, paginées au recto sans pagination au verso.

Titre : *Rêves d'un Paysan du Jura, pendant les années de 1845 au 25 février 1848*

L'ouvrage se termine à la page 98. La page suivante, sans pagination, porte le titre : Récapitulation,et contient la table : *Rêve d'un Paysan* de 1 à 58 *Autres rêves du même paysan sur divers sujets* de 58 à 96. *Les derniers rêves qui ont troublé le sommeil du même Paysan*, de 96 à 98.

Il me semble que mon manuscrit est bien le premier qui ait été écrit, et très certainement par le Paysan du Jura lui-même, c'est-à-dire le père de P. Aubert.

Je serais heureux d'être renseigné à cet égard, principalement par le bibliothécaire de la ville d'Arras, si ces lignes viennent à lui tomber sous les yeux.

SATURNIN MOGE.

—

Littérature Romanche (LXXXVI, 721). — En 1908, durant un séjour de plusieurs mois que j'ai fait en Suisse, dans un village des Grisons nommé Brigels, en pleine montagne, je fis la connaissance du curé de cette paroisse. Cet homme très instruit me fit connaître la langue romanche ; il me prêta une grammaire, un dictionnaire allemand-romanche.

Il existe toute une littérature romanche, prose et poésie sur laquelle il serait facile de se procurer des renseignements précis en écrivant à Coire. Mon curé avait traduit *Mireille* en romanche. Pendant mon séjour à Brigels, j'assistais à la pose d'une plaque commémorative sur le chalet où était né le professeur Muoth, célèbre dans tout le pays par ses ouvrages en romanche.

Le romanche est d'origine très ancienne, c'est un composé de latin et d'allemand ; mais depuis quelques années tous les termes nouveaux sont empruntés à l'allemand qui finira par absorber cette langue.

LEROUX-CESBRON.

*
* *

M. B. trouvera dans la *Grande Encyclopédie*, Berthelot (T. 28, p. 858 à l'article *Romane* signé C. Enlart) une liste de références qu'il serait trop long de reproduire ici.

J'appelle son attention sur : 1° *Bibliographie générale. Littérature ;* 2° *Bibliographie spéciale*, (§ 7, Ladin).

Cᵗ L. ABET.

*
* *

M. B. peut s'adresser à M. Peider Lansel, lui-même écrivain romanche de talent, lequel habite 11, rue Toeppfer, à Genève, et donnera sans doute des renseignements très complets.

VALLEYRES.

*
* *

Sur la littérature *roumanche* (ou *ladine*), on pourra consulter : F Rausch *Geschichte der Literatur des rætoromanischen Volkes* (1870) et G. Ascoli, *Saggi ladini* (1872). Des recueils de textes ont été publiés par A. von Flugi (*Die Volkslieder des Engadin*), par J Ulrich (*Rhætoromanische Chrestomathie*, *Rhætoromanische Texte Altoberengadinische Lesestücke*), par C. Decurtius, (*Rætoromanische Chrestomathie*).

SAINT VALBERT.

—

La Couarde (LXXXVI. 190. 727). — Un hameau de ce nom existe commune de la Chappelle Huon (Sarthe) sur la route de St-Calais à Bessé-sur-Braye.

J. CHAPPÉE.

—

Palierne, nom de lieu (LXXXVI, 722). — Je ne connais pas de *Palierne*, en Vendée ; et il ne doit pas en exister, malgré le voisinage de la Loire-Inférieure.

Par contre, la Vendée possède des *Palaire* (Rocheservière ; Cugand etc.) ; dans des communes voisines de la Loire-Inférieure.

Le hameau de la *Haute Palaire*, de Cu-

gand, correspond à des *Rochers à Bassins*, sinon à des menhirs.

On connaît le *Paliron,* du Talud de Ste-Gemme.

Le radical *Pal,* dans *Palierne*, est le même que celui de *Paligny* (hameau sur *voie romaine*, même commune), de *Paliniacos* ; de *Palinière*, même commune encore.

On voit qu'au Talud Ste-Gemme on trouve ce radical, sous toutes ses formes dérivées (1).

Il est probable que *La Palle* n'en dérive pas d'ailleurs [Racine *Pella,* porte].

Tant qu'à la terminaison *ierne,* elle est fréquente dans l'Ouest, mais de sens inconnu.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Grisettes (LXXXVI, 340,464,609,705, 751). — A signaler, une lithographie sur teinte,par Bayot,intitulée . Femmes d'Alger. Il ya ensuite ces mots, entre parenthèses : *M. Sanat,* grisettes.

Il y en a donc même des noires !

SIMON.

—

Passant,passager (LXXXVI,529,604, 658). — *Passant* veut dire ; où il passe beaucoup de monde. *Passager* signifie : qui est de passage. Il faut dire : chemin passant, rue passante. C'est une faute de dire : chemin passager, rue passagère.

Rue passante ne signifie pas : une rue qui passe. Le mot *passant* est employé ici par la métonymie de l'effet pour la cause, comme on dit : une couleur voyante.

MAURICE JEANNARD.

—

Animaux pendus en Folklore (LXXXV, 961 ; LXXXVI, 86, 127, 276, 611,706,372,467). — Je crois devoir compléter ce que j'ai dit sur les *animaux pendus* en Folklore par l'exposé des faits suivants :

En Amérique, certains Indiens pendent des *Chiens*, sacrifiés pour protéger leurs champs de blé. L'animal est donc bien là un totem protecteur, et par suite de nature stellaire (Pôle dans la Petite Ourse).

On trouve souvent, chez les Grecs et les Romains, des *Lièvres* pendus, ses relations avec les *Horæ* (les saisons) et certains personnages (Chiron, etc.) Ceci en relation avec les lièvres totem des Gaulois, cité par Jules Cœsar,animal qui a zoomorphisé à cette époque le Pôle-Grande-Ourse.

Jusqu'au *Crapaud* lui-même, qu'on suspend encore de nos jours. C'est ainsi qu'on prend un crapaud vivant par l'une de ses pattes dans un poulailler, dans le Gard,pour éloigner les poux de la volaille. Pour comprendre cette pratique, il faut savoir que le Crapaud, comme la Tortue a zoomorphisé la constellation de la Lyre, (où le pôle a passé au néolithique), et les poux, les pléiades (Equinoxe).

Je conclus de ces indications et des faits déjà cités que la *pendaison des animaux*, à l'origine,. fut un acte rituel, en relation avec le culte stellosolaire préhistorique et un acte en rapport avec le *Totémignie tutélaire*, d'origine *polaire*. Au moyen âge, on a répété l'acte des Américains.

MARCEL BAUDOUIN.

—

La coutume du dônage (LXXXVI, 99, 276, 325, 370, 466). Le *Journal des Débats*, 4 juin 1923, publie la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« C'est coutume du dônage que, d'après un article de M J Robert, vous signalez comme comtoise, est aussi lorraine et plus particulièrement messine. Le mardi gras ou le jeudi de la mi carême, pendant la journée, les jeunes gens avaient quêté, de maison en maison, des bûches et des fagots Le soir venu, ils allumaient un feu énorme comme à la Saint-Jean, — une « bûle » ou « bure ». Une sarabande s'organisait. Puis, tout à coup, dans le plus grand silence, on faisait le « dônage ». D'une voix de stentor, un jeune homme « mariait » des noms de jeunes ou de vieux : c'était tout à la fois médisant, imprévu et grotesque Certains qui n'en étaient qu'à de premiers rendez-vous secrets, s'entendaient publier indiscrètement ; des mijaurés étaient « accordées » avec les plus laids du pays ; enfin, vieux garçons et vieilles filles, veufs qui « faisaient parler d'eux » subissaient la malignité du populaire. A chaque invention du dôneur, tous criaient : « Je dône, je dône » C'était vraiment cocasse, et, somme toute, amusant et inoffensif.

Malheureusement, cette vieille coutume se perd, comme tant d'autres.

(1) Pasly (Aisne), Palis (Aube), Paslières (Puy-de-Dôme), etc., ont même origine.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes respectueux sentiments.

H. LUDVIG,
professeur de 1re, Nancy.

—

Les cèdres de M. de Jussieu (LXXXVI, 529, 660, 708, 758). — La petite commune de Montigny-Lencoup, en Seine-et-Marne, s'enorgueillit d'un cèdre dont voici l'historique. Ce cèdre fut rapporté du Liban par Candolle qui en fit don au médecin anglais Colluison, lequel le vendit au célèbre naturaliste Bernard de Jussieu, qui, lui-même, le donna à M. Trudaine, intendant général des Finances, Directeur des Ponts et Chaussées. Celui-ci le fit planter en 1734 dans le parc de sa propriété de Montigny. Ce cèdre faillit être abattu en 1857 lors de la démolition du château de Montigny. Grâce à une souscription départementale il put être conservé. Le 27 février 1860, il fut endommagé par un ouragan et eut une branche de plus de 2 mètres 50 centimètres cassée ; cette branche fut envoyée à Melun où l'on en fit des meubles qui ornent la préfecture de Seine-et-Marne. Aujourd'hui sa circonférence du tronc mesure 10 m. 60, sa hauteur 32 mètres et son ombrage couvre une superficie de 1000 m. carrés.

JITÉ.

—

La nouvelle table de « l'Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 566, 612, 708, 758, 803). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la nouvelle table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet.

Le prix sera de 40 fr. au maximum pour les premiers souscripteurs.

La Bibliothèque communale de Calais.
La Bibliothèque communale de Laon.
La Bibliothèque de la Société de lecture de Genève.
MM. le comte C. de Bertier.
Le baron O. de Chefdebien.
A. Humbert.
René Chabot.
Paul de Saint-Pierre de Montzaigle.
Le comte de Douhet.
Xavier Ruellan.
J. Herbert.
Le Cte de la Motte Montgoubert.

Trouvailles et Curiosités

—

La Convention et la mort de Louis XVI. — Le hasard nous a fait rencontrer une lettre de J.-L. Roubaud, médecin à Tourves (Var), député à la Législative puis à la Convention. Ses autographes sont d'une extrême rareté et peut-être celui-ci aurait-il été perdu si son contenu n'avait pas été d'un intérêt qui attira l'attention sur lui.

Roubaud était montagnard convaincu ; il vota pour la mort sans sursis dans le procès de Louis XVI, mais, et c'est là le piquant de sa lettre, il voulut que ses électeurs approuvassent le vote de la majorité conventionnelle, sans doute dans le but de donner plus d'autorité au fait accompli. Dans la séance du 22 février 1793 de nombreuses lettres de félicitation avaient été lues à la Convention. Par l'épître de Roubaud on peut se rendre compte de la spontanéité du mouvement (1).

Il faut remarquer également que, par son éloge de la population parisienne, Roubaud répond aux attaques girondines et en particulier à celles de quelques uns de ses collègues et voisins des Bouches-du-Rhône.

R. B.

Paris, 23 février 1793, l'an Ier de la République.

Citoyens,

Au moment où la tête du tyran tombait sur l'échafaud vous demandiez sa mort à la Convention nationale. Cette adresse est donc arrivée après l'exécution et, au lieu de la présenter à l'Assemblée, j'ai cru qu'il était plus convenable de vous observer qu'une autre adresse relative au jugement que la Convention nationale a rendu au sujet du ci devant roi, ferait un meilleur effet. Il arrive journellement à la Convention nationale des adresses d'adhésion à ce jugement, tant de la part des communes et des corps administratifs, que des sociétés populaires. Les plus courtes sont souvent les meilleures. Si vous en envoyez une autre, ayez l'attention de la revêtir des signatures des citoyens.

L'occasion se présente, citoyens, de signaler votre amour pour la Patrie. Elle a besoin de soldats pour combattre ses nombreux

---

(1) L'original fait partie du Bulletin d'août 1923 de M. Noël Charavay.

ennemis. La loi pour le recrutement de trois cents mille hommes est rendue. Elle sera expédiée demain pour les départements par des courriers extraordinaires ; l'assemblée compte sur le patriotisme des bons français. Elle compte sur l'activité des sociétes populaires. Je suis assuré que vous ferez dans ces circonstances ce que l'intérêt national exige et que vous exciterez le zèle de nos concitoyens pour la défense de la liberté et de l'égalité. Pour animer leur ardeur, il ne faut que leur dire que la patrie est plus menacée que jamais par les despotes coalisés. Il faut que nous détruisions ces monstres couronnés. Nous serons heureux quand ils auront mordu la poussière, mais il faut que leurs trônes tombent.

Vous pourrez engager le commandant de la garde nationale à parler aux soldats-citoyens. Hier la loi fut connue dans Paris. Aujourd'hui une des sections d cette ville est venue présenter à la Convention le nombre d'hommes qui fait son contingent. Ils ont défilé devant l'Assemblée, Paris est toujours Paris malgré la calomnie.

Hâtez-vous, braves citoyens, de donner des défenseurs à cette patrie qui vous rendra heureux ; sa liberté dépend de vos armées.

Je m'occupe du soin de faire expédier l'affaire relative à la commune de Tourves et au citoyen Paul.

Vous ne sauriez croire combien les affaires plus simples traînent ici en longueur.

Le Comité de constitution a donné son travail ; il n'a pas satisfait l'Assemblée.

Citoyens, vivons dans l'union qu'inspire le vrai patriotisme. Honneur, gloire, prospérité à la Patrie.

J.-L. ROUBAUD.

Adresse :
A la Société patriotique de Tourves

—

NÉCROLOGIE

—

Le chanoine Ulysse Chevalier. — Nous avons le profond regret d'annoncer la mort de notre éminent collaborateur le chanoine Ulysse Chevalier. Nous emprunterons au *Journal des Débats* le parfait article nécrologique qu'il lui consacre : (1er novembre 1923).

Nous avons annoncé hier la mort d'un des hommes les plus érudits de France, dont le renom s'était étendu dans toute l'Europe : le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, officier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, chevalier des Saints Maurice et Lazare d'Italie.

Ce grand travailleur, à la fois historien, archéologue, archiviste, laisse une œuvre considérable, caractérisée par un sens critique très développé, un style sobre et précis, une érudition rare Il est l'auteur, en particulier, du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, *Collection de cartulaires*, de 17 volumes sur la *Liturgie et les poésies liturgiques* du *Mystère des Trois Doms*, d'*Urbain V, pape*, de *Gallia Christiana Novissima*, historique des évêchés et abbayes de France, de l'*Histoire des guerres* (en collaboration avec le fils de notre regretté rédacteur Charles Malo), enfin du *Regeste dauphinois*, ouvrage d'un labeur écrasant, que la mort est venue interrompre à son sixième volume.

Mentionnons aussi une simple brochure sur l'abjuration forcée de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen, dont le retentissement fut grand à Rome, et qui hâta certainement la décision de la Congrégation des rites en faveur de la béatification de la vierge de Domrémy.

Le chanoine Ulysse Chevalier, qui était né le 24 février 1841 à Rambouillet, fit ses études à Dunkerque et Phalsbourg, séminariste à Romans, où il fut appelé à la prêtrise en 1865. Il était déjà, à vingt quatre ans, membre de l'Académie delphinale et de la Société archéologique de la Drôme Quinze diocèses l'acclamèrent chanoine d'honneur, et les Académies des villes les plus célèbres (Genève, Bruxelles, Turin, Palerme, Madrid, Séville, Prague), le choisirent comme membre correspondant.

Docteur en théologie de l'Université de Louvain professeur d'histoire religieuse à la Faculté catholique de Lyon, le chanoine Chevalier reçut, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le grand prix Estrade, avec la mention suivante, qui résume bien l'éloge qu'il mérite : « Récompense décernée à l'unanimité au chanoine Chevalier pour son œuvre imposante et prodigieusement variée, et comme hommage de haute estime de l'Institut à ce savant ».

Nous n'avons rien à gagner à ce magnifique éloge sinon que le chanoine Ulysse Chevalier fut l'un de nos plus anciens et de nos plus fidèles collaborateurs Il interrogeait peu, il répondait souvent, en petites notes brèves et décisives. Il signait de ses seules initiales.

A C.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXXVI° Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 20-30 Novembre 1923

N° 1590

31 bis rue, Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1590

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

Un Nouvel Emprunt Communal

On annonce comme très prochaine l'émissi... par le Crédit Foncier de nouvelles obligations co... munales à lots pour un montant de 800 million... francs.

Cet emprunt est destiné à faire face aux imp... tantes demandes de prêts qui se produisent en v... de la remise en état et de l'amélioration du domai... administratif et communal. Le Crédit Foncier... ainsi pouvoir aider dans une plus large mesure... municipalités à accomplir les nombreux trav... d'édilité négligés ou retardés depuis la guer... assainissement, distribution d'eau, de gaz, d'él... tricité, création de moyens de transport, etc.

Le total des prêts communaux en cours s'él... au dernier bilan à 5.490 millions alors que les ob... gations en circulation ne représentent que 4.... millions : il fallait donc, dans l'intérêt général q... le Crédit Foncier regarnisse sa caisse de prêts co... munaux.

Les nouvelles obligations seront au nominal d... 500 francs 6 o/o avec lots, remboursables au pl... tard en 70 années et rapporteront 30 francs d'in... rêt par an.

Les souscriptions seront reçues au choix des sou... cripteurs en titres libérés au prix de 477 fr. ou n... libérés au prix de 475 fr. suivant l'heureuse f... mule adoptée par le Crédit Foncier l'opération... ainsi mise à la portée de tous : les versements... libération sont répartis en 6 règlements échelonn... jusqu'en mars 1926 et la somme à débourser... souscrivant n'est que de 60 fr. par titre.

Les nouvelles obligations participeront cha... année à 4 tirages de lots comprenant 416 obli... tions remboursées par 3.600.000 fr. dont 2 lots d... 1 million, 3 lots de 250.000 fr. et 4 lots de 100.0... francs. Ceux qui préfèrent les chances plus no... breuses sont favorisés avec 400 lots annuels de 1... francs sans compter les obligations remboursées p... 50.000 et 25.000 francs.

Il est inutile d'ajouter que les obligations co... munales émises par le Crédit Foncier et qui port... sa signature ont pour contre-partie et garantie l'en... semble des prêts consentis au communes et so... ainsi des titres de pleine sécurité. Leur reve... élevé et les chances de lots leur confèrent, en outr... des attraits qui les feront encore, une fois de pl... apprécier de l'épargne.

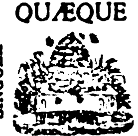
LXXXVI• Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Novembre 1923

N° 1590 N° 1590

31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IX•) Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IX•) Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les lettres de Renan. — Mme Noémi Renan, fille d'Ernest Renan, rassemble en ce moment, en vue d'un volume, les lettres inédites de son père à ses amis, savants et littérateurs. Nos collaborateurs et abonnés qui posséderaient de ces lettres, ou en connaîtraient l'existence, obligeraient Mme Noémi Renan, s'ils consentaient à le lui faire savoir à son adresse, 16, rue Chaptal, à Paris.

Nous publierons également, dans la forme qui nous est habituelle, les indications qui pourraient nous être adressées à ce sujet, en vue de répondre au dessein de Mme Noémi Renan.

—

Les Mémoires de Dangeau et les notes d'un anonyme. — Il a paru en 1835, chez Landois et Cie, libraires, un petit ouvrage intitulé : *Mémoires de Dangeau*, servant d'introduction à l'*Essai sur la monarchie de Louis XIV*, par Lémontey, de l'Académie française, (5e édit).

Les mémoires de Dangeau sont accompagnés de notes très instruites, fort piquantes, dont l'éditeur ne révèle point l'auteur : c'est l'Anonyme.

Manuscrit authentique ou pastiche très réussi ? Le fait a, sans doute, été éclairci. Selon toute apparence, les notes que Lémontey dit avoir découvertes dans les manuscrits de Dangeau et dont « il a conservé le style âcre, énergique, incorrect » pourraient bien être de Lemontey lui-même. Ce sujet a t-il été abordé ?

V.

—

Le Ronsard donné par Sainte-Beuve à Victor Hugo (II, 264, 380 ; IV, 75, 109 ; XX, 166, 249 ; LXIII, 687). — Il a été parlé à différentes reprises du Ronsard in-folio de 1609 annoté par Sainte-Beuve et donné par celui-ci à Hugo. Il est aux armes de Habert de Montmaur. Les marges sont illustrées de vers de Victor Hugo, d Alfred de Vigny, d'Alexandre Dumas, etc. Il a été vendu avec le mobilier du poète, après le Deux

décembre. Maxime Ducamp en fut l'acquéreur. Il s'en défit plus tard. Un rédacteur du *Figaro*, en 1886, sans nommer le nouveau propriétaire, déclara avoir vu le précieux volume chez celui-ci.

Jamais le nom de l'heureux possesseur n'a été, à notre connaissance du moins, imprimé — et à l'heure actuelle, on ignore encore ce que ce volume est devenu. Quelqu'un de nos collaborateurs ne pourrait-il point retrouver sa trace?

M.

—

La duchesse de la R. B. et Joséphine. — Dans ses *Mémoires sur l'impératrice Joséphine*, Georgette Ducrest reproduit la lettre suivante adressée à la souveraine par une personne qui paraît avoir appartenu à l'ancienne cour :

Madame,

Votre Majesté va prouver à l'Europe qu'elle est digne du rang où le bonheur des circonstances l'a fait monter : elle n'a pour cela qu'à jeter les yeux sur le nom qui décore cette demande, et agir en conséquence.

Dans la société que fréquentait Madame la vicomtesse de Beauharnais, ce nom n'a pas manqué de frapper souvent ses oreilles ; cela suffit sans contredit pour le recommander à l'impératrice. Quant à la personne qui a l'honneur de le porter, comme l'élévation de son existence lui permit rarement de se rencontrer avec Madame la vicomtesse, elle se croit obligée d'entrer à cet égard dans quelque détails avec Votre Majesté.

Losqu'un usage plus long de la puissance souveraine aura fait connaître à Votre Majesté les illustres maisons avec lesquelles elle est appelée à la partager, elle apprendra que, de toutes celle que l'Allemagne révère comme antiques, et redoute comme puissantes, la mienne, une des plus antiques et jadis la plus puissante, compte des alliances sur tous les trônes et des hommes d'Etat dans tous les cabinets.

Issue d'une branche collatérale de la Maison de Lorraine, alliée par les femmes aux Bourbons de Naples, il n'est pas de rang auquel je ne puisse monter, il n'est pas de prétentions que je ne doive raisonnablement avoir.

Les miennes cependant se bornent à demander à Votre Majesté la place de sa dame d'honneur : comme c'est la première de la cour et qu'elle fut offerte à une personne qui depuis devint reine de France, je ne crois ni m'avilir en la sollicitant ni déroger en l'exerçant.

Si cet emploi n'eut pas été promis par la feue reine, nul doute que je ne l'eusse rempli auprès d'elle : elle eût acquitté ainsi la dette des convenances et du sang.

Plus heureuse que cette souveraine infortunée, Votre Majesté accomplira ses intentions en m'accordant une place à laquelle j'ai tant de droits ; je jouirai sans doute de tous ses avantages, mais Votre Majesté en aura tout l'honneur.

J'ai celui d'être, etc.

Alexandrine, duchesse de la R. B., *née* princesse de D...

En marge est écrite cette apostille :

« Recommandée à l'empereur ».

Signé Joséphine.

Et de la main de Napoléon : « La requérante étant trop grande princesse pour être dame d'honneur, nous la nommons *dame d'annonce du palais de l'impératrice* ».

Et plus bas au crayon : « Ce qu'elle a *accepté* ».

Georgette Ducrest ajoute qu'elle a vainement cherché quel pouvait être l'auteur de cette lettre à la fois altière et servile. Cela peut paraître surprenant, car si elle a vu la lettre qu'elle reproduit, elle a dû en lire la signature.

Pour ma part, j'ai également cherché, et je ne suis pas parvenu à trouver dans les ouvrages généalogiques que j'ai consultés une trace quelconque d'une duchesse française (ou italienne), d'origine allemande, « issue d'une branche collatérale de la maison de Lorraine et alliée par les femmes aux Bourbons de Naples ». Il n'y a, parmi les familles princières d'Allemagne, qu'une seule dont le nom commence par un D, celle de Dietrichstein, mais là non plus je n'ai rien trouvé. Un confrère plus habile que moi pourra sans doute découvrir, sous ces initiales, le nom de la grande dame qui, après avoir brillé à la cour de la reine de France, sollicitait humblement la faveur de servir l'épouse de l' « usurpateur ».

CINQDENIERS.

—

Un mot prêté au maréchal Lebœuf: « Je puis entrer en danse... ». — Puisqu'il est de mode aujourd'hui de contester tous les mots historiques, niera-t-on aussi celui du maréchal Lebœuf sur « les boutons de guêtre » ? Voici ce que je lis dans un récent article de M. Henry Bor-

deaux le *baron François d'Yvoire* (*Correspondant* du 10 novembre 1903) :

J'ai entendu le baron d'Yvoire (député de la Haute-Savoie au Corps Législatif) citer ce mot du maréchal Lebœuf, moins connu que celui sur les boutons de guêtres, et tout aussi caractéristique : *Je suis comme une femme qui a sa toilette de bal toute prête dans son armoire à glace. Je n'ai qu'un tour de clé à donner et je puis entrer en danse.*

M. Henry Bordeaux ajoute :

Que de tels propos aient été de la plus parfaite bonne foi tenus, c'est le signe d'un aveuglement incroyable du pouvoir L'empereur n'avait il pas amené, à la suite de l'armée, cinquante voitures pour faire son entrée triomphale à Berlin ?

Ce dernier trait est-il authentique ?

XX.

—

Uniforme des maîtres des eaux et forêts sous l'ancien régime. — Je serais très reconnaissant à qui pourrait me faire connaître quel était l'uniforme des Maîtres des Eaux et Forêts sous l'ancien régime. JOSEPH DE ZANGRONITZ.

—

Les traitements publics en France. — Existe-t-il un travail de thèse ou étude ou livre donnant le montant des traitements des élus, diplomates, fonctionnaires ou magistrats, en France, aujourd'hui. Il s'agit du traitement de chaque fonctionnaire en propre. Y.

—

Un plan manuscrit du Bois de Boulogne en 1668. — *La Revue Universelle* des Arts, tome XXI, année 1865, pages 300-305, signale un plan manuscrit du Bois de Boulogne en 1668 avec de nombreuses miniatures de Compardelle formant le 12e plan d'un ouvrage : « Plans des forests, bois et buissons du « département de la grande maîtrise des « eaux et forests de l'Isle de France, Brie, « Perche, Picardie et pays reconquis ».

Pourrait-on me dire dans quelle bibliothèque, dans quelle collection, chez quel particulier, se trouve actuellement ce manuscrit du plus haut intérêt pour l'histoire du Bois de Boulogne ?

VICTOR PERROT.

• •

Bazar incendié des Italiens (1839). — Dans l'*Annuaire général de la France et de l'étranger* pour l'année 1839, je trouve, sur la liste des adresses de Paris par rues, mentionné « le bazar incendié des Italiens », avec les noms et les professions d'une douzaine de marchands d'articles de bazar.

Où se trouvait situé le bazar en question ? Dans quelles circonstances a-t-il été détruit par un incendie ?

SAINT-AUDEMER.

—

La descendance de J.-L. Brigitte, comte d'Espagne. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur l'ascendance et la descendance de Jean-Louis-Brigitte, comte d'Espagne et général sous Napoléon Ier, né à Auch, le 16 février 1769, simple maréchal des Logis en 1792 et qui monta de grade en grade, et de fait d'armes en fait d'armes, jusqu'à la dignité de Comte de l'Empire, général de division et Grand Officier de la Légion d'Honneur. Il fut tué à Essling le 21 mai 1809.

L. A.

—

Byron (Portrait de). — La *Poste* de Bruxelles du 23 août 1824 annonçait qu'un artiste grec du nom de Pezzanes avait pu faire un croquis de Byron sur son lit de mort, croquis transformé en tableau peu après. Ce tableau devait être expédié d'Italie en occident et exposé dans les principales capitales.

Ce tableau n'est pas mentionné dans l'iconographie byronienne dressée par MM. Richard Edgcumbe et Algernon Graves, mais peut être ne l'ont-ils pas considéré comme digne de figurer dans la série des portraits véritables. Sait-on si ce tableau fut en effet exposé à Paris, Londres et Bruxelles ? en existe-t-il des reproductions ? des descriptions ? Qu'est-il devenu ?

R. P.

—

Le marquis de la Chétardie. — Existe-t-il encore aujourd'hui des descendants du marquis de la Chétardie, cet étrange ambassadeur qui, pour employer l'expression de M. de Ségur, était « un grand fourbe, causeur éblouissant, ami du faste et des intrigues ».

MORTEROGUE.

Les papiers et la descendance de la comtesse du Cayla. — La comtesse du Cayla, une des inspiratrices de Louie XVIII, a-t-elle laissé une descendance ? Sait-on ce que sont devenus ses papiers ? Pourrait-on donner la référence d'ouvrages s'occupant d'elle ?

PIERRE DE GRÉSIEU.

—

Ségur en Bigorre. — A la fin du XVIIIe siècle il y avait en Bigorre un Ségur, dont je ne trouve pas le prénom mais qui n'appartenait pas — à ma connaissance du moins — aux deux familles de Ségur du Bordelais, alors à l'apogée de leur puissance. Le Ségur en question fut député de la noblesse de la partie du comté de Bigorre, appelé Les Quatre-Vallées, pour les Etats-Généraux de 1789.

Que saurait-on sur lui ? On m'a dit que ses biens pyrénéens auraient passé à la famille de Galard. Qu'y a-t-il d'exact ?

SAINT-SAUD.

—

Le billet de rupture de Dumas fils à la Dame aux Camélias. — Dans le roman de Dumas fils, La *Dame aux Camélias*, se trouve la lettre de rupture d'Armand Duval à Marguerite Gautier.

Cette lettre n'était pas de l'invention du romancier, puisque, plus tard, Alexandre Dumas fils en envoya l'original à Mme Sarah Bernhardt pour la remercier de l'éclat qu'elle avait donné à l'interprétation du rôle célèbre.

Les textes, sans concorder exactement quant aux termes, sont les mêmes, pour le fond, dans le billet et dans le roman.

J'ai entendu soutenir que l'autographe de Dumas fils n'était pas contemporain de la rupture, et qu'il avait été rétabli de souvenir par le romancier lui-même afin d'en faire présent à son illustre interprète.

Le caractère si élevé de Dumas donne peu de créance à cette version.

C'est un petit point d'histoire littéraire assez intéressant toutefois pour qu'on tienne à suivre le billet de la main de la Dame aux Camélias, à qui il fut adressé, à la main de Mme Sarah Bernhardt à qui il fut offert.

Ce billet figurait-il parmi les autographes que Marie Duplessis laissa ? Parmi ces autographes se trouvaient-il d'autres lettres de Dumas, qui n'a pas dû écrire qu'une fois à sa jolie amie, et une lettre plutôt pénible. Romain Vienne, qui semble avoir mis son nez dans les papiers, soutenait que Dumas fils avait à peine connu la Dame aux Camélias ; ce qu'il n'aurait put oser prétendre si une correspondance entre elle et Dumas lui était tombée sous les yeux.

Le fameux billet à qui échut-il après la mort de Marie Duplessis ? Passa-t-il en vente publique une ou plusieurs fois ? Dans quelles conditions Dumas fils le retrouva-t-il ?

CH. L.

—

Florian pendant la Révolution. — Quelle est la Revue, qui a publié, avant 1914, une étude sur Florian, portant le titre ci dessus, le nom de l'auteur et s'il en a été fait un tirage à part.

PROSPER F....

—

Montboissier - Beaufort - Canillac (Famille de). — Je désirais avoir la généalogie de cette famille depuis celle insérée dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois jusqu'à nos jours.

BELLEFEUILLE.

—

Joseph de Morrons. — Pourrait on avoir des renseignements sur un certain Joseph de Morrons qui parait avoir possédé, au XVIIIe siècle, une bibliothèque asssez importante.

P. DU C.

—

Portraits photographiques d'Alfred de Musset. — Existe-t-il des portraits photographiques d'Alfred de Musset ?

G.

—

« La guerre est d'essence divine ». — Cette expression se rencontre dans un article du général Cherfils. Dans quel article ? L'a-t-il empruntée et à qui Références.

C.

—

Famille Sacquetpée. — Relevant les noms des seigneurs de Cantigny, mon village natal, depuis 1564, grâce à

des débris de papiers *authentiques* retrouvés dans les ruines du château, lors du bombardement de 1918, je suis arrivé à la famille de Sacquetpée, et désirerais savoir, s'il se trouve encore des descendants des Sacquetpée.

Le chevalier François de Sacquetpée était seigneur de Cantigny (prévôté de Montdidier en 1723, il était marié à Marie-René de Mouchy, illustre famille de Picardie, et dont l'un des membres fut le dernier seigneur.

Les de Sacquetpée devaient être originaires de Picardie ; il y a une autre branche, qui, elle, est originaire des Flandres. Mais celle qui m'intéresse essentiellement, est celle de François de Sacquetpée, alliée à la famille de Bernet, seigneur antérieur de Cantigny de 1692 à 1723. François de Sacquetpée devint seigneur de Cantigny-les-Routy, après la mort de messire Charles-François Bourée, seigneur de Fervillers et Cantigny en 1723.

RAYMOND HÉNIQUE.

—

Tustal au Quercy et à Gourdon. — Dans le livre de M. R. Bulit, récemment paru, intitulé : *Gourdon, ses origines, ses seigneurs*, on lit que :

Marguerite de Cazeton, épouse de Bernard de Durfort Boissière, vendit vers 1385 sa part de la seigneurie de Gourdon à la famille Tustal, et que celle-ci la revendit en 1453 à Raymond Ameil de Penne-Thémine

Pas de prénoms pour ces Tustal. Quels sont-ils ? Nous devons avoir en Quercy quelque collaborateur aimable, peut-être l'érudit chanoine A J'ai des notes intéressantes sur les Tustal, venus à Sarlat, puis au parlement de Bordeaux, mais seulement à partir de la fin du XVe siècle.

SAINT-SAUD.

—

Armoieries à déterminer. Le Maître. — Je serais fort reconnaissant à l'Intermédiariste obligeant qui voudrait bien me faire connaître quelles étaient les armoiries des Le Maître, habitant Laon en 1794 et dont le fils, alors commissaire des poudres de la Fère, devint Inspecteur général dans le même service.

Sur un cachet très usagé, que je crois venir de cette famille, je déchiffre : *de..... à la bande de. .... chargée de trois losanges de...... et accompagnée de deux lions de......* Couronne de marquis. Supports : *deux lions.*

G. AB.

—

D'Isabey. Aurore de Marassé. — Dans la petite salle du Louvre dédiée au peintre J. B. Isabey se trouve un dessin au crayon représentant une jeune femme vue de dos et de qui on ne distingue qu'un vague profil. Au dessous de ce dessin se trouve l'inscription suivante :

Vienne 1812 (?) C'est à Madame la Chanoinesse Comtesse de Malassé que je dois l'idée de joindre les portraits aux autographes Voullant (sic) commencer par le sien sa modestie ci (sic) refuse et ne me permet que l'esquisse de sa taille élégante.

J. B.

Tous ceux qui connaissent un peu en détail l'histoire du Congrès de Vienne comprendront qu'il s'agit ici de cette singulière *Aurore de Marassé* qui, sans fortune quelconque, fut pourtant un des personnages influents de la Société viennoise de l'époque. Les princes, les généraux, les diplomates fréquentaient sa mansarde et recouraient à ses bons offices lorsqu'ils avaient besoin d'un intermédiaire discret dans les cas difficiles.

Ne conviendrait-il pas de demander à la Direction du Louvre de mettre une petite note au bas du portrait pour corriger l'erreur de nom qu'a commise Isabey ?

Aurore de Marassé épousa plus tard le comte de Venanson, qui, si je ne me trompe, fut gouverneur de Nice ou de Novare.

HENRY DE BIUMO.

—

Aphorisme culinaire. — On désirerait savoir quel est l'auteur de l'aphorisme suivant :

L'ail est à la cuisine, ce que le plumet est au casque.

Je ne l'ai pas trouvé dans Brillat-Savarin.

E. GRAVES.

—

Clarifier. — Si l'on cherche l'explication d'un mot dans un *Dictionnaire*, on trouve la définition suivante :

Clarifier v. a., Rendre claire une liqueur qui est trouble : *clarifier du vin*. — Purifier : *clarifier du sucre*.

Jadis, en effet, ce terme n'était guère employé qu'en langage d'épicier, et l'on raconte qu'au XVIIIe siècle la puriste Julia de Lespinasse se trouva mal d'indignation (!) en entendant Buffon parler de la nécessité de *clarifier le style*.

Aujourd'hui beaucoup de journalistes, des écrivains réputés, voire des membres de l'Académie française, emploient cette fâcheuse locution dans le sens où l'avait malencontreusement employé Buffon.

Le *Dictionnaire de l'Académie* aurait-il récemment adopté l'emploi du verbe clarifier au sens figuré ? Ce serait après l'adoption du mot anglais *interview*, un nouvel indice de la décadence de notre belle langue française.

J. W.

—

Le téléphone au théâtre. — M. Gustave Abel, un écrivain connu surtout par un beau livre d'érudition littéraire, *Le labeur de la Prose*, est aussi le rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*. En un très spirituel article publié dans le journal, il pose une question, assurément curieuse, que je transmets aux lecteurs de l'*Intermédiaire* : « Quelle fut la première pièce où le téléphone apparut ? »

Il joue au théâtre, écrit M. Abel, un rôle si envahissant que je me demande s'il y a encore une seule pièce où il n'intervienne pas !... A moins qu'il ne s'agisse d'une histoire qui se déroulait avant 1876, date de l'admirable invention de Graham Bell...

Que de scénarios seraient tout à fait changés, même rendus impossibles, si un coup de téléphone, au moment propice, ne tirait pas l'écrivain d'affaire pour lui permettre de préparer un dialogue d'une importance capitale ! Il y a certainement des pièces très ingénieuses, faisant l'honneur de toute une carrière dramatique, qui auraient été boiteuses ou tout simplement ratées, sans le téléphone...

A ma connaissance, les premières allusions au téléphone, dans le théâtre français, sont celles qui figurent en des revues parisiennes (1879-1881). Le 7 décembre 1881, par exemple, aux Variétés, dans *La Grande Revue*, en un acte et trois tableaux, de Raoul Toché et Ernest Blum, le Téléphone était incarné par Mlle Chalont.

Mais quelle fut, en France, la première pièce où l'appareil américain inspira à l'auteur son sujet ou quelqu'une de ses situations principales ?

C'est, j'oserais presque l'affirmer, *Le Téléphone*, un très amusant vaudeville en un acte, par Hippolyte Raymond et Paul Burani, dont la collaboration avait été illustrée dès 1878 par *Le Cabinet Piperlin*. Il fut joué le 8 novembre 1882 à l'Athénée-Comique et obtint un grand succès ; la brochure, éditée chez Tresse, porte le millésime de 1883.

Il serait intéressant, d'ailleurs, d'avoir là-dessus l'avis des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Il serait intéressant aussi d'étendre les recherches aux pays étrangers, à l'Amérique surtout. Enfin, moins facile à contenter que Jenny l'ouvrière et Gustave Abel, je voudrais connaître non seulement la « première pièce », mais toutes celles dans lesquelles le téléphone joua un rôle capital, — au moins jusqu'au jour où, en 1901, le Théâtre Antoine représenta *Au Téléphone*, le drame célèbre d'André de Lorde et Charles Foley.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Le wagon offert par Napoléon III au pape Pie IX à l'occasion de l'inauguration des chemins de fer des états pontificaux. — La visite des souverains espagnols au roi d'Italie et au souverain pontife, au devant desquels le roi avait envoyé un train spécial, me remet en mémoire la visite que, dans mon enfance, j'ai faite du wagon salon offert par Napoléon III à Pie IX à l'occasion de l'inauguration des chemins de fer romains. Ce vagon a été exposé quelque temps au Palais de l'Industrie avant de partir pour Rome, vraisemblablement dans le courant de l'année 1856, puisque c'est cette année-là qu'ont été ouverts à la circulation les premiers chemins de fer romains.

Qu'est devenu ce wagon ? A-t-il été séquestré lors de l'entrée des troupes italiennes à Rome en 1870 ?

GOMBOUST.

Réponses

—

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV, 858, 970 ; LXXXV, 58, 101, 156, 452, 545 ; LXXXVI, 780). — La recherche de l'emplacement d'Atlantide constitue un problème évidemment insoluble au même titre que l'évasion de Louis XVII, la personnalité des auteurs des statues de l'île de Pâques et l'identification du Masque de fer. Mais ces problèmes ont du moins cet agrément qu'ils sont pour les chercheurs une source intarissable d'hypothèses. On peut se rallier avec fermeté à celle qui paraît la plus séduisante, parce qu'aussi bien on a la sûreté de n'être jamais contredit par une certitude formelle.

Lorsqu'on veut pourtant donner une solution acceptable, il convient en général de rechercher la plus simple et surtout la plus vraisemblable. Le récit le plus complet est celui de Platon ; il est corroboré par Hésiode, Euripide, Pline, Tertulien... etc... On est à peu près d'accord pour en trouver l'origine dans des traditions égyptiennes. On doit donc avant tout constater que l'événement de la disparition d'un continent, s'il a été réel, doit remplir deux conditions, savoir :

1° Se placer à une époque historique où l'homme était arrivé à un degré de civilisation suffisant déjà pour pouvoir transmettre le récit d'un fait.

2° Avoir pu être connu dans les régions de la Méditerranée orientale.

Sans tenir compte de ces facteurs on a placé l'Atlantide partout un peu au gré de la fantaisie, ou selon les besoins de doctrines préconçues. L'effondrement d'une partie de l'Atlantique, et la séparation de l'Amérique et de l'Afrique a paru à beaucoup une hypothèse plausible; on remarque peu que nous n'avons aucune donnée sur l'âge de cet effondrement dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est du domaine de la préhistoire.

Ce qu'on doit en tirer cependant, c'est la tendance à reporter très loin vers l'occident une légende qui ne nous vient que d'Orient, déjà les anciens l'avaient fait, et cette tendance peut aider à tout expliquer.

Les grecs de qui nous tenons directement la légende peuvent être considérés comme les premiers explorateurs. Comme l'a très bien fait remarquer M. Jardé dans *La formation du peuple Grec*, c'est à leur curiosité en grande partie désintéressée que la géographie doit ses progrès.

Tandis qu'une à une, toutes les contrées méditerranéennes ne cessaient d'être mystérieuses, il n'y a plus de *terra incognita* où placer les monstres et les enchantements ; les prodiges des Argonautes, les légendes d'Ulysses sont rejetées peu à peu dans les contrées non encore explorées à l'entrée de la Méditerranée occidentale d'abord, au delà des colonnes d'Heraklès enfin. Au dernier état c'est au sein de l'Océan qu'on imagine les îles des bienheureux et la mystérieuse Atlantide.

Cette évolution permet donc de dire que l'événement a pu se produire en Orient pour être progressivement repoussé vers l'ouest à mesure que les connaissances devenaient plus étendues.

Il reste donc à chercher un événement considérable qui, à une époque historique, a pu se produire dans le monde connu des Egyptiens et dont le souvenir est demeuré assez vivant pour créer la légende.

M. Louis Gentil, professeur à la faculté des Sciences et membre de l'Institut semble l'avoir découvert. Il en a du moins jeté l'hypothèse au cours d'une conférence prononcée à l'Institut océanographique.

Il est dans les Cyclades, au sud de l'île d'Ios et l'Ouest d'Anaphi par 36° 23' de lat. N et 23° 8' de long. E. une île bien connue, celle de Santorin, la Théra des anciens. Volcanique et déchiquetée, elle constitue un énorme cratère. Elle fut morcellée à la suite d'une explosion formidable dont les conséquences durent être considérables. Un raz de marée immense dut balayer les côtes d'Egypte, détruire tout sur son passage et causer une perturbation dont le souvenir fut assurément durable.

L'effondrement de la plus grande partie de l'île, sa division, le souvenir des côtes de la Méditerranée orientale balayées et dévastées peuvent se trouver à l'origine de la légende.

Reste à déterminer la date de la catastrophe. Pline la plaçait en 270 avant J. C.

Les travaux les plus récents la firent beaucoup plus tôt entre la XIIe et la XIIIe dynastie. C'est une époque où la civilisation Egyptienne était bien avancée déjà : la tradition du cataclysme a dû demeurer.

JULES MAURIS.

*
* *

Puisque notre collègue nous en prie, nous continuons à documenter en disant de lire, sans parti pris : *Le livre de l'Atlantide* de Michel Manzi, Paris, Glomeau, 1922, in-16°.

Je réponds, en outre, à la question posée.

Il y a une certaine parenté entre les Guanches, qui sont des Dolicocéphales à peau brune ou cuivrée (Hommes rouges), et une race Dolicocéphale d'Afrique, vivant sur la côte Atlantique, sans parler des Basques en Europe.

Il est très propable que les Egyptiens, du Cuivre et du Bronze, installés dans le Delta bien avant Menès, étaient aussi des Hommes rouges (Cf. les peintures les plus anciennes), comme les Etrusques, et peut-être les Espagnols des métaux primitifs.

Il existe, en Bretagne, des hommes à peau rouge et à nez d'aigle, formant des petits îlots ; ce sont les derniers descendants des Préhistoriques, qui, venus de l'Atlantide dans le Finistère et la Vendée, y ont importé la métallurgie du Cuivre vers 5 à 6.000 ans av. J.-C., après la dernière transgression marine (déluge biblique), comme en Irlande.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

L'auteur de la légende relative à cet empire disparu est Platon comme on sait.

Dans le *Timée*, il fait dire à Critias :

« Il y avait au-devant du détroit que vous appelez les Colonnes d'Hercule, une île plus grande que la Libye et l'Asie. De *cette île* on pouvait facilement *passer aux autres îles* et de *celles-là à tout le continent qui borde tout autour la mer intérieure...* car ce qui est en deçà du détroit dont nous parlons ressemble à un port ayant une entrée étroite, mais c'est là une véritable mer et la terre qui l'environne un véritable continent. Dans cette île Atlantide régnaient des rois... Ils avaient sous leur domination l'île entière ainsi que *plusieurs autres îles et quelques parties du continent*. En outre *en deçà du détroit ils régnaient encore sur la Libye jusqu'à l'Egypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie* (1) ».

Critias, cette fois dans le dialogue qui porte son nom, dit encore sur cette question très importante des limites géographiques de l'Empire des Atlantes :

« *Leur empire s'étendait sur un grand nombre d'îles et même en deçà du détroit comme nous l'avons dit, jusqu'à l'Egypte et la Tyrrhénie* (2) ».

Il ne s'agit donc pas chez l'auteur même de la légende, de la disparition d'un vaste continent semblable à l'Afrique ou au Nouveau-Monde.

Platon rapporte que les Atlantes « envahirent l'Europe et l'Asie » mais ils furent vaincus par les Athéniens. Une grande catastrophe survint :

« Dans la nuit, dit Critias dans le *Timée* de grands tremblements de terre, des inondations engloutirent en un jour et une nuit tout ce qu'il y avait de guerriers à Athènes, l'île Atlantide disparut sous la mer, aussi depuis ce temps la mer est-elle devenue inaccessible et a-t-elle cessé d'être navigable par la quantité de limon que l'île abîmée a laissé à sa place ».

Remarquons qu'en effet selon le récit des prêtres égyptiens de Saïs à Solon, récit rapporté par Critias :

« L'Attique fut ravagée par une grande convulsion de la nature qui épargna seulement le populaire sans instruction réfugié sur les collines et anéantit les souvenirs de son passé ».

Je voudrais exposer cette idée que l'Atlantide ne serait rien autre chose que la Crète du roi Minos ; idée dont s'inspira jadis un article du *Times*. Cette idée se défend très bien.

La Crète, aux temps où l'histoire ne s'écrivait pas, fut le centre pendant près de deux mille ans (de 3.000 à 1100 avant Jésus-Christ) d'une civilisation de premier ordre qui eut son apogée à l'époque du roi Minos. Elle a été le centre d'un empire considérable. M. Dussaud a des pages très intéressantes sur cet empire dans ses *Civilisations prébelléniques*. Les découvertes des Anglais et des Américains dans l'île montrent que Gortyne et Phaestos, les grandes villes de l'île, peuvent se pl[acer]

(1) Platon. *Œuvres complètes*, trad. V. Cousin, 1845, t. XII, le *Timée*, p. 104-1[illegible]

(2) Platon, *op-cit*, t. XII, p. 262.

r parmi les capitales du monde ancien. l'époque de la XVIII• dynastie égyptienne (vers 1500 avant Jésus-Christ) son commerce et son influence s'étendaient du ord de l'Adriatique à Tell-el-Amarna Haute-Egypte) et de la Sicile à la Syrie. out le commerce maritime entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique était dans des ains crétoises La légende de Thésée ontre que les sujets de Minos ont dominé s iles grecques et les côtes de l'Attique. Thucydide, parlant dans le même sens, insiste sur la suprématie de la marine crétoise. Le prestige des Crétois était accru de celui des pays qu'ils dominaient et qui paraissaient l'Extrême-Occident aux Syriens et aux Egyptiens comme aussi de leur maîtrise de cet élément que le monde ancien regarda toujours avec terreur.

Si les Atlantes ne sont pas les Crétois, comment veut on qu'ils aient pu dominer en Tyrrhénie et en Lybie ?

La légende dit que les Atlantes furent vaincus par les Athéniens. Or les déblaiements opérés en Crète ont fait découvrir que les Crétois confiants sans doute dans leur maîtrise de la mer avaient laissé leurs villes sans les fortifier. On voit très bien maintenant que quelque choc soudain brisa la puissance navale de Cnosse (le grand port) en plein développement et désola l'île. Ce serait là le passage des Athéniens.

De plus le récit transmis par Platon indique que l'Empire de l'Atlantide n'était pas une puissance homogène : mais qu'il était un groupement dominé par une île, ce qui rappelle l'Empire minoïen. La description de l'île dans Platon peut-être rapprochée des relevés des temps antiques faits en Crète par le professeur Borrow.

Proclus (à Alexandrie, au V• siècle après Jésus-Christ) développant le récit de Platon. dit avoir vu sur les monuments égyptiens beaucoup de gens de l'Atlantide représentés. Or on remarque encore aujourd'hui que les Crétois des temps minoëins sont représentés dans quelques-uns des plus frappants bas-reliefs de l'Egypte.

Voici d'autres arguments géographiques en faveur de la Crète : Platon rapporte, dans le *Timée* que la place de l'Atlantide était marquée par des bancs de sable et on sait que les Anciens, parlaient du peu de profondeur de l'Océan Atlantique et de ses bancs de sable. Au contraire les premiers navigateurs qui ont passé au-delà de Gibraltar ont dû être impressionnés par la profondeur de la mer dans cette région, l'absence d'îles et de sables. L'Atlantide étant la Crète, les bancs de sable sont ceux des Syrtes devant la Tunisie. Après la catastrophe, dont parlaient des prêtres égyptiens, des bancs de sable se formèrent sur la partie de l'île engloutie.

La Crète, une île dans la Haute-mer devait paraître fort lointaine aux marins de Memphis et de Thèbes qui ne quittaient jamais les côtes de vue. C'était en tout cas le seul voyage dans lequel ils perdaient la terre de vue.

La conclusion ? Que la Crète, dernier vestige de l'Atlantide est une solution du problème qui a bien des chances de s'imposer dans l'avenir.

A. SCHUERMANS.

—

Constitution de la Maison des Princes du sang (LXXXVI, 762). — *Les fils de France* puînés, c'est-à-dire autres que le Dauphin, avaient un service d'*Education des Princes et Princesses* pour leurs enfants, dès le lendemain de leur naissance.

Ce service d'éducation des enfants du comte d'Artois, se composait en 1778 d'une gouvernante, de trois sous-gouvernantes, d'un médecin, d'un chirurgien, d'un apothicaire, d'un instituteur, d'un secrétaire de la Chambre, de quatre maîtres de la Chambre, d'une remueuse, d'une gouvernante, des nourrices du Corps, d'une gouvernante des retenues, d'une femme de garde robe.

En dehors de ce service d'éducation, le Duc d'Angoulême, petit fils de France, né le 6 août 1775, avait un service particulier d'enfant, en 1778, composé de deux premières femmes de chambre, de huit femmes de chambre ordinaire, d'un valet de chambre, d'un garçon de chambre et d'une blanchisseuse.

De plus dès l'âge de 3 ans, on forma la maison du duc d'Angoulême quand ce Prince devait passer aux hommes.

Cette maison se composait d'un gouverneur, de deux sous-gouverneurs, de trois gentilshommes de la manche, d'un sous-précepteur, d'un premier valet de chambre, de deux huissiers de la Cham-

bre, d'un porte manteau, d'un garçon de chambre, de trois valets de chambre-*barbiers* (?), d'un premier valet de garde-robe, d'un argentier, d'un lecteur, d'un porte-arquebuse, d'un secrétaire de la Chambre et de quatre maîtres de danse, de musique, d'écriture et de dessin.

La maison de Madame Elisabeth de France, alors âgée de 13 ans, était encore plus nombreuse. Elle comprenait une gouvernante, trois sous-gouvernantes, neuf dames pour accompagner, et un confesseur, un écuyer du Roi servant près Madame Elisabeth, un porte manteau, deux premières femmes de chambre, neuf femmes de chambre, d'une coiffeuse, deux valets de chambre, deux garçons de chambre, deux porte effets.

Tel fut le service pour deux enfants de France, dans l'année 1777, alors que l'un n'avait que trois ans et l'autre treize ans accomplis.

FROMM, *de l'Univers.*

—

« L'Etat c'est moi ! » (XXIV, 562 ; LXXXVI, 762). — Bien avant M. Louis Bertrand, le duc de Noailles avait porté à peu près les mêmes jugements sur le Roi Soleil et nié l'authenticité du mot célèbre, dans son *Histoire de Mme de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (voir surtout le tome III, Paris, 1857, pages 667-668). Et dès le 10 août 1891, un correspondant de l'*Intermédiaire* exprimait l'opinion qu'il était inutile de réfuter « une fois de plus » ce mot. En 1850 en effet, A. Chéruel l'avait fait magistralement (*De l'Administration de Louis XIV*, page 44 à 49). On trouvera une documentation surabondante en *L'Esprit dans l'Histoire* d'Edouard Fournier (4e édition, Paris 1882, pages 263 à 266), le *Treppenwitz der Weltgeschichte* de W. L. Hertslet (4e édition, Berlin, 1895, pages 338 339), le *Chi l'ha detto ?* de Giuseppe Fumagalli (3e édition, Milan, 1899, page 358).

L'affirmation de M. Louis Bertrand que le mot prêté à Louis XIV est en contradiction formelle avec la pensée du monarque me paraît beaucoup plus hasardée, et l'on pourrait opposer des textes au texte qu'il invoque. Mais ceci est une autre histoire.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Le voyage en France du Doge de Gênes sous Louis XVI (LXXXVI, 617, 675, 725). — Une relation du bombardement de Gênes en 1684 se trouve dans *Crépuscule d'Ancien régime* par le vicomte de Guichen, Paris, Perrin et Cie, Libraires, 1909.

Dr P.

—

Le fils de Carrier, de Nantes (LXXXVI, 717, 773, 823). — Déférant à l'avis de M. Montmorel, j'ai consulté l'ouvrage du vicomte Révérend sur les anoblis de la Restauration et, à la suite de cette recherche, j'ai acquis la conviction que toute cette histoire d'un fils de Carrier devenu marquis par adoption et substitution, n'était qu'une fable.

D'après le généalogiste précité, un certain Etienne Carrier, rentier, aurait épousé *en 1794* Marie-Sébastienne Huet-Guerville et aurait eu d'elle un fils, Pierre-Alfred Carrier, né à Paris *le 6 juin* 1801. Ce dernier, ennuyé sans doute de porter un nom aussi tristement célèbre, aurait obtenu par ordonnance royale du 13 octobre 1819 l'autorisation de substituer au nom de Carrier celui du second mari de sa mère. Marc-Antoine T., docteur en médecine ; devenu secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il aurait enfin été créé baron héréditaire sur institution de majorat par lettres patentes du 26 novembre 1829.

Ce nouveau baron T., qui se faisait appeler le marquis de T., mourut à Bade le 12 juin 1854. Il avait épousé une jeune fille dont Révérend donne le nom et dont il eut quatre enfants, trois fils et une fille. L'aîné des fils entra, comme son père, dans la diplomatie et mourut sans alliance il y a quelques années.

La famille est actuellement complètement éteinte dans la ligne masculine ; toutefois d'après le *Tout-Paris* la veuve du troisième fils de Pierre-Alfred vivait à Paris en 1921.

Il est évident que le premier nommé, Etienne Carrier, contemporain de son homonyme Jean-Baptiste Carrier, le sinistre proconsul de Nantes, ne peut être confondu avec lui, et que ce dernier, guillotiné en 1794, n'a pu être le père d'un enfant né en 1801. Il faut donc, ainsi que

je le disais en commençant, abandonner cette légende, fondée sur une regrettable similitude de noms, et propagée par l'esprit malveillant du monde au détriment d'une famille honorable qui a dû parfois souffrir de l'origine suspecte qu'on lui attribuait injustement.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La maison de Mme Roland (T.G.). — Le *Journal* publie ce filet de M. André Antoine.

Une controverse s'est ouverte ces jours-ci, au sujet de l'emplacement exact de l'habitation de Mme Roland, ou plutôt de son père, le graveur Philippon, qu'une plaque, apposée sur l'un des petits pavillons donnant sur le pont Neuf, semble marquer officiellement.

Bien que j'habite cette maison et, très probablement, l'appartement même où fut élevée Manon Roland, je ne me mêle de la question que parce qu'elle touche au théâtre, car je possède, depuis longtemps, un petit croquis de Victorien Sardou qui savait tout en ces matières. et qu'il griffonnait sous mes yeux un jour que je le questionnais; son dessin est formel et indique la fenètre du petit réduit dont la jeune fille s'était fait abritée par un paravent, une espèce de cellule prise sur la chambre de sa mère.

On procède, en ce moment, à la restauration de cette façade, longtemps déshonorée par les modifications de différents propriétaires. Il ne me semble pas qu'il puisse y avoir le moindre doute sur la référence qui situe le logis historique ; cependant la plaque officielle apposée contre l'une de mes fenêtres peut résulter d'une erreur d'interprétation de textes assez obscurs. Ce qui, à mon sens, resterait à élucider, c'est *l'étage* où dut habiter Manon Roland. Edouard Fournier parle du *premier*, le croquis de Sardou désigne le *second*, et je connais, au *troisième*, une petite fenêtre, barrée d'un coffre d'appui, *exposée au nord*, comme le dit elle-même Mme Roland dans ses *Mémoires*, sous laquelle passa la funèbre charette qui la menait à la guillotine et du haut de laquelle elle jeta un dernir regard au logis où s'était écoulée son adolescence.

ANTOINE.

Le *Journal des Débats*, novembre 1923, publie sur ce même sujet l'article suivant :

Nous avons reçu de M. Aulard, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans le *Journal des Débats* d'hier soir un article intitulé : *La Maison de Mme Roland*.

On y parle de la maison sise à l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge, et sur laquelle est une plaque disant que Mme Roland a habité dans cette maison.

Je crois que c'est une erreur.

Le regretté Claude Perroud, l'éditeur si érudit des *Mémoires* et de la *Correspondance* de l'illustre femme, a démontré, dans la *Révolution Française*, numéro d'avril 1909, que Mme Roland n'a jamais habité cette maison. Je signale cet article à votre collaborateur. Quand il l'aura lu, je serais surpris s'il n'était pas de l'avis de M. Perroud.

Veuillez agréer, etc.

Signé : A. AULARD.

Ainsi, Mme Roland n'aurait jamais habité la jolie maison de la place du Pont-Neuf sur laquelle fut apposée, en juin 1897, par les soins de la Ville de Paris, une plaque de marbre portant cette inscription :

MADAME ROLLAND
née le 17 mars 1754
morte le 9 novembre 1793
fut élevée dans cette maison

Cependant, plusieurs historiens du vieux Paris, et notamment, M. G. Lenôtre et le regretté Georges Cain, ont affirmé que cette maison avait été habitée par Mme Roland, alors qu'elle n'était encore que Mlle Manon Philipon.

Le 11 novembre 1907, le *Journal des Débats* publiait un article de notre regretté collaborateur Michel Salomon sur la question. Le bruit courait alors que la maison du quai de l'Horloge allait être démolie ; l'auteur le déplorait, évoquait le souvenir de Mme Roland et rappelait que, le jour où elle fut conduite à l'échafaud, du quai de la Mégisserie, que suivait la sinistre charrette, l'héroïque femme jeta, dit-on, un coup d'œil attristé vers le Pont-Neuf, le quai des Lunettes (ancien nom du quai de l'Horloge) où se trouvait la demeure de son enfance. Le propriétaire, M. Planchon, est convaincu que sa maison fut celle de Mme Roland.

M. Antoine, qui est locataire depuis 12 ans, partage cette conviction. En nous faisant visiter la pièce qui aurait été la chambre de Manon Philipon, petite pièce située au troisième étage, il nous a confié, enfin, que M. Anatole France, qui passe pour bien connaître l'histoire de Mme Roland lui avait confirmé que cette maison avait été habitée par Mme Roland. Et si le doute subsiste, il n'en est pas moins vrai que cette charmante maison soit du plus pur style.

G. C.

* * *

Je possède un croquis de la main de M. Victorien Sardou, qu'il traça sous mes yeux, établissant le plan du domicile qu'habitait Mme Roland. Sa conviction était celle de G.-Lenôtre et Georges Cain.

G. M.

—

Napoléon à cheval (LXXXVI, 188, 321). – Napoléon Ier resta plus d'une fois de longues heures à cheval, soit durant une bataille, soit franchissant des lieues au galop dans une journée.

La randonnée entre Madrid et Valladolid dura plusieurs jours.

L'Empereur était parti du château de Chamartin (banlieue de Madrid) le jeudi 22 décembre 1808 à 2 h. après-midi, pour être à Valladolid le vendredi 6 janvier 1809 dans la journée. L'étape qui intéresse M. R. de Vivie de Régie est celle du 24 décembre ; l'empereur à cheval quitta Villacastin vers 1 heure du matin et arriva entre 2 h. 1/2 et 3 heures après-midi à Arevalo où il se reposa une journée : la course fut de 20 heures.

Nous ne pouvons dans cette colonne de l'*Intermédiaire* relever pour tous les jours de ce voyage que donne *l'Itinéraire général de Napoléon Ier* par A. Schuermann, 2e édit chez Jouve, 15 rue Racine, 9 fr.), p. 288-90. On ne se rendrait pas compte de la rapidité avec laquelle l'Empereur voyageait si on ne signalait pas les nombreuses revues qu'il passa, les heures qu'il séjourna dans certaines localités pour entendre ses généraux et aussi les détours qu'il fit à cause des opérations militaires en cours : c'est ainsi que le 1er janvier il quitte à midi sonné Benavente où il était arrivé le 30 décembre dans la journée. Il file sur Artorga où est l'armée de Soult. Les mauvaises nouvelles qu'il reçoit de France en cours de route, le forcent à se hâter encore. Il arrive le soir à Astorza, qui est à plus de 60 kilomètres au N. O. de Benavente. Il y restera deux jours à passer en revue les divisions.

La journée du mardi 17 janvier est la plus forte étape de ce fameux retour de l'Empereur : il quitte Valladolid à 7 heures le matin et arrive à Burgos à midi ayant fait trente lieues en six heures sur ses propres chevaux disposés en six relais.

Quand il arriva à Bayonne, le 19 à 4 h. du matin, il y avait 45 heures qu'il était parti de Valladolid.

A. SCH.

—

Le défenseur du premier siège d'Huningue en 1814 (LXXXVI, 713, 775). — M. Fromm, de *l'Univers*, me fait observer que la ville d'Huningue n'a pu être défendue en 1814 par le général Chancel, vu que celui-ci avait été guillotiné vingt ans auparavant. Aussi bien n'ai je pas voulu parler de ce général, prénommé Jean Nestor, mais d'un officier du même nom, ayant pour prénom Théophile, qui avait le grade de colonel d'infanterie et commandait la place depuis 12 ans.

Si mon honorable confrère veut bien se reporter au récit du siège d'Huningue, tel qu'il est longuement rapporté par M. Arthur Chuquet dans son livre *L'Alsace en 1814*, il verra que le colonel Chancel, pressé par le général bavarois, baron de Zoller, de rendre la place, avait d'abord déclaré, le 11 avril, qu'il ne la remettrait aux alliés qu'en vertu des ordres qu'il aurait reçus du nouveau gouvernement. Les ordres attendus ne lui étant pas parvenus, Chancel accepta d'entrer en arrangement avec le général ennemi, et, à la suite de multiples négociations, poursuivies pendant deux jours, il obtint d'honorables conditions. Il fut convenu que la place ne capitulerait pas ; le commandant faisait sa soumission au roi et non aux Bavarois ; la place devait demeurer à la France ; l'ennemi ne l'occuperait que passagèrement, en n'y mettant qu'une garnison égale en nombre à la garnison française et sans pouvoir détourner la moindre partie de l'armement.

Ainsi fut fait : le 16 avril, à huit heures du matin, les Austro Bavarois entraient dans Huningue au bruit des tambours et et des fanfares. Zoller ouvrait la marche, suivi de deux princes russes, Michel et Nicolas, frères du tsar.

Ce n'est donc pas, comme le prétend M. Fromm, en vertu de la convention signée le 23 avril à Paris entre le comte d'Artois et les puissances alliées que Chancel consentit à quitter Huningue,

mais à la suite d'un accord passé sept jours auparavant entre le commandant français et le général bavarois. Cette convention, qui ne fut pas une capitulation, a son importance en ce sens qu'elle démontre que, contrairement à ce qu'écrivent la plupart des historiens allemands avec leur mauvaise foi habituelle, la place n'a pas été enlevée par les assiégeants.

Ce n'est pas d'ailleurs sur ce point que portait ma question, mais sur celui de savoir qui était le commandant de la place d'Huningue. L'ouvrage de M. Chuquet, que je ne connaissais pas encore lorsque je l'ai posée, en m'apprenant que c'était le colonel Chancel et que le colonel du génie Pinot n'était que son second, me donne satisfaction à cet égard.

G. P. M.

—

Plon-Plon : pourquoi ce nom ? T. G., 710 ; LXXVI, 825). — Etant le petit fils par ma mère du baron L. Viard, député de La Meurthe sous l'Empire, très attaché à la dynastie impériale et qui fréquentait beaucoup les Tuileries, j'ai souvent entendu ma mère se servir du sobriquet « Plon Plon » en parlant du prince Jérôme.

Il était peu coté par l'entourage de l'Empereur et détesté de l'Impératrice Eugénie, particulièrement pour son irréligion affichée. Il passait de plus pour n'être pas net « du côté du courage », comme aurait dit St-Simon. Son éloignement de l'armée lors des guerres du Second Empire lui avait valu le surnom, de *Craint-plomb*, d'où l'abréviation toute indiquée de « Plon-Plon ».

Voilà très franchement l'explication qui qui m'a été donnée à l'époque, c'est-à-dire entre 1860 et 1870.

Comte L. BEAUPRÉ.

***

Les adversaires du prince Jérôme l'appelaient aussi « Craint-plomb » : c'était le mot « Plon-Plon » déformé par l'esprit de parti. Plon-Plon ne fut bien, à l'origine, ainsi que la lettre publiée par l'*Intermédiaire* l'a démontré, et par sa date même, qu'un surnom, comme dans toutes les familles on en voit donner aux enfants.

V. B.

Origine sémitique des Anglais ? (LXXXVI, 723). — Tout ce qui concerne cette prétendue origine a été développé, il y a longtemps, par lady Caithness, dans un livre intitulé : *Théosophie sémitique* ; *Les vrais israélites ; l'identification des dix tribus perdues avec la nation britannique*, chez Carré, 1888.

Les Anglais descendaient de la tribu de Zabulon, à qui Jacob avait donné l'empire des mers. La grandeur de l'Angleterre prouve l'accomplissement des prophéties de la Bible. La harpe de David figure dans les armes de l'Irlande, etc...

X.

***

L'origine sémitique des anglais n'existe pas. Ce sont des Saxons, et la preuve en est dans le Middlesex, milieu de la Saxe, où se trouve Londres, dans l'Essex, la Saxe, le Sussex, le Sud de la Saxe, etc.

Le nom de England veut dire terre des Angles venant des Anglie du Sleswig. Ils fondèrent le Northumberland, le Westanglie et l'Estanglie.

Les Juifs y vinrent plus tard.

Baron DE BOUSSAC-CORRÈZE.

***

M. Louis Martin Chagny a publié à la Libraire Antisémiste) 14, boulevard Montmartre, à Paris (s. d.) (1896 ?) un livre intitule : *L'Anglais est-il Juif ?*

Ceci à titre indicatif simplement et sans qu'on en préjuge de la valeur de la thèse soutenue par l'auteur.

R. M.

—

Uniforme du 24e Chasseurs à cheval (LXXXVI, 237, 345, 629). — Je signale à notre confrère M. H. D. que la date de la création du 25e régiment de chasseurs serait le 13 juin 1795 (25 prairial) le 25 floréal an III serait le 14 mai, date antérieure à la formation du régiment. L'état de la cavalerie de l'armée d'Italie sous Bonaparte (1796) publié par J. Richard « L'Armée française » n'indique ni le 24e ni le 25e Chasseurs. Ce dernier régiment se retrouve plus tard à l'armée de Naples, commandée par Mac Donald.

X.

—

Paroisse Sainte-Marine (LXXXVI, 624, 683, 828). — On lit ce qui suit dans

le *Théâtre des Antiquités de Paris*, de J. du Breul, 1639, page 69 :

Quand à la cour de l'Officialité il se présente quelques personnes qui ont forfaict à l'honneur, la chose étant avérée, si l'on n'y peult remédier autrement pour sauver l'honneur des maisons, l'on a accoutumé d'amener en ladicte Eglise l'homme et la femme qui ont forfaict en leur honneur, et là, estans conduicts par deux sergents (au cas qu'ils n'y veulent venir de leur bonne volonté) ils sont espousez ensemble par le curé dudict lieu, avec un anneau de paille ; leur enjoignant de vivre en paix et amitié, et ainsi couvrir l'honneur de parens et amis ausquels ils appartiennent et sauver leurs âmes du danger où ils s'estaient mis par leur péché ou offense.

Voir aussi Sauval : *Histoire et Recherches des Antiquités de la Ville de Paris*, T. 1er, livre 4, page 429, etc.

DU BOIS D'AUBERVILLE.

*
* *

Il y avait, en effet, dans la Cité, à Paris une petite église paroissiale ainsi dénommée. Son origine, ainsi que celle de la plupart des monuments et rues de la Cité, demeure complètement nébuleuse. On sait seulement avec certitude qu'elle existait déjà à la fin du XIe siècle, et qu'elle fut dédiée plus tard à la sainte d'origine rouméliote dont l'odyssée, sous le nom de *Frère Marin*, fut si curieuse.

En tant que paroisse, Ste-Marine était petite parmi les plus petites, et le nombre de ses paroissiens ne dépassait pas douze aux époques les plus favorables. C'était, quant à l'église une très pauvre cure, ni dotée, ni rentée, de revenu à peu près nul. Les paroissiens pourvoyaient aux faibles besoins du culte régulier, présentaient tour à tour le pain bénit, mais ne pouvaient satisfaire aux dépenses occasionnées par les célébrations exceptionnelles. On obviait à cet inconvénient au moyen d'un tronc « posé à la rue », devant l'église, à chacune des grandes fêtes, afin d'y recueillir les aumômes bénévoles et rares.

Cette église se trouvait dans la rue du même nom, laquelle s'ouvrait dans la rue St-Pierre-aux-Bœufs, en face celle Cocatrix, et débouchait, en empruntant la *ruelle du Gantelet*, à celle des portes du cloître Notre-Dame appelée *la porte de l'Ane rayé*, vis-à-vis l'église St-Jean-le-Rond.

La ruelle du Gantelet, qui n'est pas mentionnée dans la « Nomenclature officielle de 1911 », (1) devait son nom à l'enseigne d'une maison située presque en face le presbytère de Ste-Marine, dans le voisinage du cimetière de Saint-Pierre-aux-Bœufs. Au XIVe siéle, elle était le plus souvent appelée « petite ruelle par où l'on va à Notre-Dame-de-Paris », ou encore : « par où l'on va au cloître de l'église de Paris ». Quant à la ruelle Ste-Marine, elle portait déjà ce nom en 1216, et en 1264, il y existait une maison ayant appartenu à feu Michel Cocatrix prêtre.

Ces deux ruelles tortueuses furent obturées par des constructions à une époque imprécise, et devinrent deux culs-de-sacs qui subsistèrent jusqu'à la transformation de ce quartier. La ruelle Ste-Marine n'avait pas été atteinte en 1837, lors de la formation de la rue d'Arcole par la réunion des rues St-Pierre-aux-Bœufs et du Chevet St-Landry ; elle disparut seulement vers 1865, lorsque la rue d'Arcole fut sensiblement élargie. Les églises St-Pierre-aux-Bœufs et Ste-Marine furent démolies à la même époque, et pour la même cause, mais depuis longtemps déjà elles étaient désaffectées. La première abrita dans sa crypte un théâtre éphémère et divers industriels dans sa nef, notamment un tonnelier ; la seconde fut occupée successivement par une raffinerie de sucre et une teinturerie.

En 1292, la paroisse Sainte-Marine comptait 12 contribuables, dont l'un Mile le barbier, était taxé à la Taille de cette même année, 10 livres, somme relativement considérable ; les onze autres payaient ensemble : 1 livre, 9 sous. La taille de 1313 ne mentionne plus pour cette paroisse que 3 contribuables taxés ensemble 4 livres, 13 sous, 8 deniers : *Guiart de Thori, tavernier, 60 sous ; Denise le cordonnier, sergent et regrattier, 5 sous, 8 deniers ; Geoffroy le chandelier, tavernier, 30 sous.*

En ce qui concerne les mariages spé-

(1) La N. O. omet également une autre ruelle du Gantelet qui existait près de l'église St-Gervais et de la maison du « vieil Temple ».

ciaux qui se célébraient dans l'église Ste-Marine par ordre de l'officialité, le Père Du Breul donne dans ses éditions de 1612 et 1639, les renseignements très complets qui suivent :

Quant à la cour de l'Official il se présente quelques personnes qui ont forfaict à leur honneur. la chose estant avérée, si l'on ny peult remédier aultrement pour sauver l'honneur des maisons, l'on a accoustumé d'amener en ladicte Eglise l'homme et la femme qui ont forfaict en leur honneur, et là, estans conduicts par deux sergens (en cas qu'ils n'y veulent venir de leur bonne volonté), ils sont espousez ensemble par le curé dudict lieu, *avec un anneau de paille*, leur enjoignant de vivre en paix et amitié, et ainsi couvrir l'honneur des parens et amis ausquels ils appartiennent, et sauver leurs âmes du danger où ils s'estoient mis pour leur péché et offense.

Tout ceci se passait à une époque appelée par d'aucuns, avec une attendrissante indulgence, le bon vieux temps.

THOMAS L'AGNELET.

N. D. L. R. Cette réponse, reçue au mois de septembre à dû être ajournée par faute de place.

—

Prénoms d'un personnage illustre adopté par ses descendants LXXXVI, 764). — Nul ne peut modifier le nom patronymique que lui assigne son acte de naissance sans y être autorisé par un jugement du Tribunal civil ou par un décret présidentiel, rendu après avis favorable du Conseil d'Etat.

En l'espèce, c'est ce dernier mode de collation qui doit être envisagé. C'est donc le Conseil d'Etat qui est juge de l'opportunité de la mesure.

Les plus anciens exemples que je connaisse sont les suivants :

Famille *Taillandier* : deux branches autorisées respectivement par décrets des 26 novembre 1872 et 12 novembre 1873, à s'appeler *St-René-Taillandier* ;

Famille *Girardin*, autorisée par décret du 14 août 1873, à s'appeler *St-Marc-Girardin* ; Famille *Périer*, autorisée par décret du 14 mars 1874, à s'appeler *Casimir-Périer*.

GARIN.

—

Le Président Amy (LXXXVI, 764). — Le Président Louis Antoine Thomas Amy resta célibataire.

Les descendants de son frère Etienne Robert Césaire Amy d'Outreville sont :

Mme Chavannes (Château de Montberneaume, Yèvre-la-Ville, Loiret).

Mlle Amy de Mondreville, (Lestiou, par Aravay, Loir-et-Cher).

Mme de Montherland (Provins).

La famille de Mirbel était en effet très liée avec le président Amy. Mme de Mirbel exécuta deux miniatures de lui ; l'une est au Louvre, l'autre en la possession de M. Etienne Chavanes, avocat à la cour d'appel de Paris (9, avenue Duquesne).

O'PORNY.

***

Le président Amy n'a pas laissé de postérité directe. Il a eu trois neveux, l'un marié à Mme Meynard de Franc, sans postérité. Un autre marié à Mlle de Mondreville d'où postérité, un autre encore, le président Alphonse Amy qui de son mariage avec Mlle Dupré, fille d'un sous-préfet de Provins, a eu une fille unique Mme de Montherlant, mère d'une fille unique Mme E. Burin de Roziers.

Mme de Montherlant possède, dans son hôtel de Provins, un beau portrait en robe rouge du président Amy, qui fut aussi grand ami de Berryer.

Baron ANDRÉ DE MARICOURT.

—

Les souvenirs de Berryer (LXXXVI, 770). — Dans sa notice consacrée à Berryer père, au tome Ier de la *Littérature française*, Quérard répond (page 364) de la façon suivante à la question posée par notre confrère :

Ce respectable avocat publia ses *Souvenirs* de 1774 à 1838, qu'il ne donna point pour lecture des gens du monde. Quoique ces souvenirs renferment un grand nombre de particularités sur les principaux événements et les hommes marquants de la révolution, ce ne sont pas de nouveaux mémoires sur la révolution : c'est une histoire du barreau de Paris depuis 1789 jusqu'à nos jours. « N'ayant pas cessé d'y être très activement « employé avant et depuis la révolution, dit « l'auteur dans son avertissement, je devais « être plus qu'aucun autre, en mesure de « retracer l'*état transitoire* de l'ancien au « nouveau barreau ». Ces souvenirs doivent être indubitablement d'un grand intérêt pour l'ordre des avocats en général, et aussi pour tous ceux qui tiennent à l'ordre judiciaire.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

L'*Intermédiaire* du 20-30 octobre demande si les *Souvenirs de M. Berryer*, doyen des avocats de Paris, de 1774 à 1838, édités à Paris, chez Ambroise Dupont en 1839, sont authentiques.

Deux dates me paraissent résoudre la question.

Ces souvenirs ont été publiés en 1839 ; mon arrière grand-père est mort en 1841 le 17 juin — deux ans après — dans la plénitude de ses facultés.

Toute sa vie et sa carrière permettent de penser qu'il n'était pas homme à laisser paraître sous son nom des souvenirs apocryphes.

Croyez, Monsieur le directeur, à mes sentiments les plus distingués.

JACQUES BERRYER,
docteur en droit.

—

La famille Buade de Frontenac (LXXXVI, 477, 584, 686, 731). — Je remercie notre confrère J. L. de son utile indication. Mais il ne s'agissait pas d'un portrait quelconque de Mme de Frontenac ; on désirait la reproduction d'un portrait déterminé. Je prie qu'on me permette de ne pas insister, la personne à qui appartenait ce portrait ayant éprouvé quelques ennuis par suite d'enquêtes de ce genre.

Je dirai simplement que cette figure, comme la plupart des effigies féminines au XVIIe siècle, — du moins en France — me parut, quelle que fût la valeur artistique, très impersonnelle et parfaitement inutile à titre de documentation. On ne peignait en ce temps-là, que des « belles infidèles ».

OLD NOLL.

—

Baron Cachin (LXXXVI, 765). — Voici les renseignements fournis par Révérend (*Armorial du premier Empire*, t. Ier, p. 166) sur le compte de cet ingénieur :

Tiercé en pal : d'azur à deux chevrons d'or ; *de gueules chargé du signe* des chevaliers légionnaires, *et d'or à trois étoiles d'azur* (1808).

Parti d'azur à deux chevrons d'or et d'or à trois étoiles d'azur ; *au franc-quartier* des barons militaires (1814).

Joseph-Marie-François Cachin, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 16 septembre 1808 ; baron de l'empire par lettres patentes du 24 janvier 1814, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des travaux maritimes de France, O ✠ ; né à Castres (Tarn) 2 octobre 1757, + à Paris, 23 février 1845 [et non et 1825], fils de Pierre Cachin, sans postérité.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Joseph Marie François Cachin naquit à Castres le 2 octobre 1757. Elève à Sorrèze, puis à Toulouse, il fut reçu en 1775 à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées. Vers 1785, il fut envoyé en Angleterre étudier les grands ports maritimes de ce royaume et y séjourna jusque vers 1789, année où il prépara le dossier d'un canal latéral à la Seine, entre Quillebœuf et Honfleur, canal dont les événements suspendirent l'exécution. Il s'occupa ensuite de l'endiguement de l'Orne et d'un établissement militaire près de la fosse de Colleville. En 1802, nommé Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, et directeur de la partie militaire des ports, il fut désigné pour diriger, en cette qualité, les travaux de la digue, du port et des fortifications de Cherbourg.

Le 19 floréal an XI, M. Cachin, aussi distingué par ses talents que par son urbanité, l'un des membres de la commission de 1792, vint reconnaître l'emplacement du port Bonaparte.

Son remarquable mémoire sur la digue de Cherbourg comparée au break-water de Plymouth fut vivement et injustement attaqué par l'ex-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Gabriel Aimé Noël, ancien maire de la ville. Ses plans, quant au port, furent d'abord *très fraîchement* reçus par Bonaparte qui n'aimait pas les ingénieurs, mais qui ne tarda pas à revenir sur son premier jugement, approuvant, presque en totalité, les projets présentés.

En dix ans, était creusé, dans le roc, le lac Moeris décidé par Bonaparte. « *J'avais résolu de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Egypte* », paroles qui auraient été prononcées à Sainte-Hélène (?) et qui sont gravées sur le piédestal de la statue équestre, monument de reconnaissance.

Le 27 août 1813, le chevalier Cachin inaugurait l'avant-port, en présence de l'Impératrice Marie-Louise qui, aupara-

vant, était descendue au fond du bassin examiner les boîtes scellées et les inscriptions gravées à l'occasion de cette solennité ; placées dans les axes de la passe et de la forme Cachin.

Chevalier de la légion d'honneur en 1804, officier en 1812, baron et chevalier de Saint-Michel en 1819, l'inspecteur général Cachin, d'après l'annuaire, est en 1824, toujours chargé de la direction supérieure des travaux maritimes à Cherbourg.

Le baron Cachin est décédé à Paris le 20 février 1825.

Il figure dans le dictionnaire, 2e édit. de 1815, dont l'auteur principal est le comte César Proisy d'Eppe. — Cherbourg a tout naturellement une rue Cachin.

G. AB

—

Famille de La Chastre (LXXXVI, 765). — Philippe de la Chastre appartenait a l'illustre maison, issue, dit-on, des Princes de Déols et du Bas-Berry et qui a produit deux maréchaux de France, un archevêque de Bourges, des lieutenants généraux, des baillis, sénéchaux et gouverneurs de Provinces, etc. Il continua la souche des seigneurs de Besigny, comtes de Nançay, marquis puis ducs de la Châtre.

La Thaumassière (*Hist du Berry*, l. XI, chap. XI) lui donne pour père Ebbes, seigneur de la Châtre et de Besigny (auj. dans la commune de Souppes, en Seine-et-Marne) ; *alias* Bessigny, Bressigny, et raconte, d'après les *mémoires domestiques* de la famille, que celui-ci s'étant croisé sous le règne de St-Louis et ayant été fait prisonnier par les Sarrazins avec deux de ses fils dut vendre sa seigneurie de la Châtre pour payer leur rançon commune et ne conserva pour tout bien que la terre de Besigny. Mais j'ajoute que cette version ne se trouve chez aucun des généalogistes suivants : le P. Anselme, *Grands officiers*, VII, 366 ; La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, V. 339 ; Moreri, *Dict. hist. ; Précis hist. et généal. des principales branches de la maison de la Châtre*, anonyme, Paris, Nyon, 1789, p. 130 ; *Annuaire de la noblesse*, par Borel d'Hauterive, 1869, p. 313, etc.

Tout le monde s'accorde pour dire que ce Philippe de la Châtre, chevalier, était chambellan de Louis de France, duc d'Anjou en 1353 (1359 suivant le *Précis*) ; mais alors que les autres prétendent qu'il ne vivait plus en 1360, la Thaumassière et le *Précis* le désignent comme ayant fait montre à Paris, le 7 août 1383, en qualité de Chevalier-bachelier, avec quinze écuyers de sa chambre. Qui a raison ? Je ne suis pas en mesure de le préciser. Cependant il me semble vraisemblable que, notre personnage ayant eu un fils portant le même prénom que lui : Philipe de la Châtre, seigneur de Marchereux en 1380, il y a eu confusion entre eux deux.

Quant à sa femme Marie de Vancy, Vanecy, Vancey, on voit que les transcripteurs ne sont pas plus d'accord sur son véritable nom que sur celui de la seigneurie héréditaire. Je crois toutefois qu'il faut la rattacher à la maison de Vançay, Vançai ou Vanssais, au Maine, dont d'Hozier (*Nobil. univ*, reg. I, p. 600) et la Chenaye-Desbois (*Dict. de la noblesse*) donnent la filiation suivie à partir de Pierre de Vançai vivant à Conflans vers le milieu du XIVe siècle.

PIERRE.

—

Lesourd de Beauregard, peintre de fleurs (LXXXVI, 769). — Le *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, etc.*, de Bénézit donne la date demandée (ce qui rend facile une vérification à Loches et à Paris), et d'autres par surcroît. Voici la notule :

Lesourd - Beauregard (Ange-Louis-Guillaume), peintre de fleurs, né à Paris le 14 avril 1800. Elève de Van Spaendonck. Il fut nommé professeur au Musée d'histoire naturelle en 1841, en remplacement de Redouté. Il exposa au Salon de 1822 à 1869 et obtint une médaille de 3e classe en 1842.

Les livrets de ces expositions fourniraient sans doute quelques indications complémentaires.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Achille Loysel (LXXXVI, 670). — Achille Loysel était mon parent, assez éloigné, et d'ailleurs est mort peu après ma naissance. J'ai consulté sa petite nièce, et d'autres personnes de ma famille ; aucune n'a connaissance d'aucun ouvrage d'Achille Loysel. Sa petite nièce m'écrit :

« C'était un brillant causeur, très spirituel, mais beaucoup plus amateur de peinture que de littérature. J'ai connu son camarade Pagnerre, qui était, je crois, journaliste ».

J. L.

—

Millerand. Origine du nom. Généalogie (LXXXII ; LXXXIV ; LXXXV, 69 ; LXXXVI, 732). — Lorsqu'à la fin de 1789, on décida de supprimer les provinces du royaume et de diviser le territoire de la France en départements, on s'efforça d'opérer cette division sans trop bouleverser le cadre des anciennes généralités. Cependant il arriva que, pour des raisons d'ordre pratique, un certain nombre de communes, placées sur les confins de leur province ou enclavées dans la province voisine, furent rattachées à la nouvelle circonscription créée sur le territoire de cette dernière.

C'est ainsi que la commune de Roche-sur-Vannon, qui, sous l'ancien régime, faisait partie du bailliage du Bassigny et du diocèse de Langres, en fut distraite et rattachée au département voisin de la Haute-Saône, formé du ci-devant bailliage d'Amont, en Franche-Comté. Il en résulte que M. Millerand, bien qu'originaire d'une localité située dans la Haute-Saône, descend d'une famille champenoise.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

Le tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais (par Portallier) mentionne :

Sébastien Millerand, né à St-Martin du lac (Saône-et-Loire) fils d'André Millerand vigneron et d'Antoinette Bernard Condamné par la commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 5 décembre 1793.

Cet ouvrage ajoute que Sébastien Millerand était l'oncle de l'abbé Millerand, directeur du petit séminaire de Semur en Brionnais.

MEYZIEU.

—

Alfred de Musset et Mlle Mélesville (XLI, 8). Dans la biographie qu'il a écrite de son frère, Paul de Musset raconte à la page 363 qu'il fut question entre Alfred et Mlle Laure Duveyrier, fille de l'auteur dramatique connu sous le pseudonyme de Mélesville, d'un mariage dont le peintre Chevanard était l'intermédiaire. Le poète, séduit, adressa même à la jeune personne un quatrain commençant par ces mots : Béni soit le moment... Mais

Au premier mot qu'il dit à la jeune fille, on lui apprend qu'elle est promise à M. Van der Vleet (*sic*) et que le mariage doit se faire bientôt.

Il y a près de 25 ans, notre regretté confrère Maurice Clouard, qui, dans sa *Biographie des œuvres d'Alfred de Musset*, avait mentionné ledit quatrain sans avoir pu le dater, demandait dans l'*Intermédiaire* à quelle époque avait été célébré le mariage de Mlle Duveyrier, ce qui donnerait la date du quatrain. La question est demeurée sans réponse.

A la suite de recherches effectuées tant aux Archives de la Seine qu'à l'Administration de l'Enregistrement, je suis arrivé à découvrir que le contrat de mariage de Mlle Duveyrier et de M. de Alfred van der Vliet avait été dressé le 22 mars 1843 par Me Foucher, notaire. Le quatrain d'Alfred de Musset doit donc être antérieur de quelques semaines à cette dernière date.

UN BILIOPHILE COMTOIS.

—

Charles Minard (LXXXVI, 767). — La gravure de Charles Minard, de François Ingouff, a son pendant : Michel le Clerc, né à Dourdan le 19 mars 1685. Je possède ces deux gravures.

Comte de Tu.

—

Le représentant de l'ordre de Malte en France (LXXXVI, 337, 461, 650, 797). — Les preuves des chevaliers de Malte de la Langue d'Auvergne se trouvent à Lyon, aux Archives du Rhône, où on peut facilement les consulter.

En 1912 ces archives étaient déposées dans un bâtiment de construction récente situé sur la colline de Fourvières près du funiculaire Saint-Paul. Elles doivent y être encore.

M. de C.

—

La Dernière Charette. — Muller (T. G. ; LXXXVI, 384, 748, 844.)— Dans le

tableau de Müller, connu sous la dénomination de : « La dernière charette », la personne qui représente la Marquise de Colbert-Maulevrier est la dame âgée, assise presque au premier plan, au centre du tableau qui a sur la tête un bonnet ou un fichu et qui égrène son chapelet.

DOMBES.

—

Iconographies profanes dans les églises (LXXXV ; LXXXVI, 26. 179, 217, 271, 463, 702. 745). — La basilique édifiée à Domrémy, sur l'emplacement du Bois Chenu, possède une crypte, ou chapelle inférieure, sur les murs de laquelle sont peintes des scènes représentant des personnages réels.

GASTON GRILLET.

—

Michel Chartier : armoiries à rechercher (LXXXVI, 768). — D'après la *Généalogie de Boissy*, publiée par Alfred Besnard en 1899 Michel Chartier, Sgr d'Alainville, qui épousa Catherine Pasté, était neveu et non arrière petit fils d'Alain Chartier. Son père s'appelait Jean Chartier et sa mère, dont on ignore le prénom, appartenait à une famille Perrichon.

Les Chartier portaient *d'argent, à deux perdrix perchées sur un tronc d'arbre écarté et alaisé, mis en fasce, accompagnées en pointe d'un rameau d'olivier à trois branches, le tout au naturel.*

Catherine Pasté était petite nièce de Jean Pasté, évêque de Chartres, auquel l'*Armorial Chartrain*, publié à Chartres en 1909, donne pour armes : *d'argent, chargé d'un écusson d'hermines à trois chevrons de gueules.*

A. HARMAND.

—

Contre les vers des meubles (XXXVI, 724). — Injecter dans les trous des cirons l'un des liquides ci-après, suivant le cas, savoir :

Dans les bois de teinte moyenne ou foncée, du carbonyle (ou carboleum ou autre produit analogue) préalablement filtré dans un linge pour en éliminer les glaires.

Dans les bois très clairs, du verni à l'alcool, fluide, pâle, contenant environ un gramme de bichlorure de mercure par litre (dissoudre le bichlorure dans un peu d'alcool fort et ajouter cette dissolution au verni)

Les deux liquides ci-dessus présentent l'avantage de détruire tous les cirons vivants et leurs œufs, d'agglutiner toutes les poussières des galeries du bois, et d'en renforcer les cloisons.

Boucher ensuite les trous des vers avec de la cire *d'abeille* qu'on aura colorée à chaud avec un mélange approprié d'ocre jaune, de terre de Sienne naturelle, et de terre de Sienne calcinée. On prépare d'avance des boulettes de cire, de la grosseur d'une noix, des diverses teintes du bois à traiter (les faire très légèrement plus foncées). En faisant ramollir ces boulettes dans la poche, à la simple chaleur du corps, on peut en enlever facilement de petits fragments qu'on roule en pointe entre les doigts et qu'on force dans les trous injectés, soit avec le dos de l'ongle du pouce soit avec la pointe d'un couteau de poche.

Pour l'injection, se servir d'une seringue en verre et ébonite, d'une capacité de 20 à 50 centimètres cubes, dont la canule à vis, coupée suffisamment court, recevra intérieurement une forte aiguille vétérinaire creuse qui y sera scellée avec un ciment convenable (par exemple un mélange de craie en poudre et de silicate de potasse à consistance de mastic ; à l'exclusion de seccotine ou autre colle, et de cire à cacheter). Il n'est pas mauvais de visser la canule-aiguille en place en interposant une rondelle mince de caoutchouc (feuille anglaise) pour rendre la seringue étanche.

Quand on s'est servi de verni, rincer soigneusement la seringue et l'aiguille en aspirant 3 ou 4 fois de l'alcool à brûler, et en secouant vigoureusement avant de le rejeter dans la bouteille.

Remiser ensuite la seringue, avec un fil métallique dans l'aiguille.

NIO DE GUN.

*
* *

Il existe un moyen assez simple et très pratique d'arrêter le cironnage des meubles.

Il suffit de chauffer de la gomme arabique en la rendant tout à fait liquide et de la verser sur les parties attaquées du meuble.

La gomme s'introduit dans tous les trous de cirons et en se refroidissant devient plus dure que le bois.

En sorte que non seulement les vers sont détruits, mais le bois attaqué redevient plus solide.

J'ai employé ce moyen avec succès depuis bien des années. M.

—

Le coq des Eglises luthériennes (LXXXVI, 819). — Il y a je crois, des clochers d'églises catholiques, qui ont des coqs, *fixés* à demeure et qui, par conséquent, ne sont pas des *girouettes* ! Il me semble qu'il y a, à Paris, une vieille église dans ces conditions. Il serait intéressant de connaître l'*orientation* précise de ces coqs *fixés*. Regardent-ils, comme on doit le supposer, l'*Orient* ? Mais, alors, quel Orient ? L'orient de Printemps (levée solaire à Pâques) ou l'orient d'hiver (lever solaire à Noël) ? La chose est d'importance, car, à la latitude de Paris (49°), l'angle d'écart de ces levers est de 38°. Cela peut nous aider à comprendre l'orientation des anciennes Cathédrales, basée sur l'Orient d'hiver (Notre-Dame de Poitiers, etc.).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Mnémonique (LXXXV, 963 ; LXXXVI, 47). — Les théoriciens de la Mnémonique ne doivent pas oublier que l'abbé Chavauty, né à Aire (Landes) s'est spécialisé dans cette branche des connaissances humaines.

On lui doit à cet effet : *Art d'apprendre et de se souvenir, dit vulgairement l'art de ne jamais oublier. Exposition générale de la nouvelle méthode d'enseigner, et attestiations nombreuses et saisissantes. Applicatons à l'étude de la géographie* (Tarbes, Troharé, 1890).

Clef d'or. Instaurare omnia in Christo. De l'art d'apprendre et de se souvenir, génération des tables de rappel. Application de la carte d'Etat Major dite d'assemblage. (Paris, Auteuil, imp. des Orphelins apprentis, 1897).

Et je ne dis rien des : *Attestations, Comptes rendus de séances données à Paris Toulouse, Rennes, etc., aux membres de la presse aux autorités universitaires ou libres, dans les salons et les salles publiques. Fruits d'une expérience de cinq années et d'une propagande contradictoire en vue d'une mise en action dans les écoles de toutes puissances intellectuelles, afin d'arriver à la possession définitive des connaissances de toute nature.*

On pensera ce qu'on voudra de son libellé, mais il paraît que cette méthode est réellement sérieuse et donne d'excellents résultats. Nous croyons que l'auteur, vénérable ecclésiastique, est encore en vie et réside actuellement à Lourdes.

AURIBAT.

—

La bibliothèque de Marie Antoinette (LXXX, 1, 55, 99, 198). — J'ai, d'héritage, un bien précieux tout petit volume, bien conservé [Haut. 106 mill. sur Larg. 60], relié en maroquin rouge du Levant, aux Armes, sur ses deux plats, de la Reine Marie Antoinette, et sur ses deux plats également, orné d'un large filet d'encadrement, cordonné, doré, dos très orné, petites dentelles à l'intérieur, gardes en papier doré, fleuronné, gaufré, à deux tons, et tranches dorées.

Son titre est celui-ci : *Extrait de l'Etat militaire. Pour l'Année 1782.* Fleuron central aux armes royales. A Paris, chez Langlois et Onfroy libr. Avec Privilège du Roi. 1 vol. de 76 pp. petit in-12.

Avec l'Almanach de l'année, ce petit volume renferme la liste détaillée des Officiers du Ministère de la Guerre, des Intendants des Généralités, Maréchaux de France, Lieutenants - généraux, Maréchaux-de-camps, Chevaliers - Commandeurs des ordres du Saint-Esprit, de Saint Louis, de la Maison du Roi, de celle de Monsieur, etc., etc.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Les pastiches d'Arthur Rimbaud (LXXXVI, 474, 658, 800). — Du *Figaro*, 22 novembre :

On sait le prix qu'attachent les admirateurs de Raimbaud aux moindres gouttes d'encre tombées de la plume du poète.

Or, les Treize de l'*Intransigeant* reçoivent de Mme veuve Laurent Tailhade une lettre dont voici les passages essentiels :

Je lis dans l'*Intransigeant* que certains inédits de Raimbaud sont d'Ernest Raynaud et parfois de Laurent Tailhade. Je dois à la vérité de vous confesser que tous les Arthur Raimbaud qui ont paru dans *Lutèce* ou *le Décadent*, sont de Laurent Tailhade, et quelques-uns ont eu pour collaborateurs Laurent Tailhade et Ernest Raynaud...

Certains pastiches de Raimbaud par Laurent Tailhade sont tellement faits de la même pâte que celle qui sert à distinguer *Bateaux Ivres* ou *Les Chercheuses de Poux*, qu'il faut vraiment être informé de la chose pour croire qu'il y a pastiche.

Compliments choisis.

M-L. LAURENT TAILHADE.

Les friands de curiosités littéraires seront très amusés par cette révélation, — mais elle ne fera pas rire tout le monde.

—

Trait d'union entre « très » et un adjectif (LXXXVI, 817). — C'est là une vieille écriture, du moins une écriture vieillie que l'on a fait abandonner aux écoliers depuis une quarantaine d'années.

Il est plutôt rare, du moins en ai-je l'impression, de la trouver dans l'imprimerie contemporaine et je crois qu'au point de vue purement didactique, le maintien de cette ancienne exception est devenu une faute.

EDMOND L'HOMMEDÉ.

*
* *

Je soupçonne fort Saint-Audemer de dédaigner les livres d'aujourd'hui et de faire exclusivement ses délices des vieux auteurs. Depuis la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* — il y aura donc bientôt un demi-siècle ! — la règle qui imposait le trait d'union entre *très* et l'adjectif, le participe ou l'adverbe qui le suit n'existe plus. Cette orthographe, absolument illogique, avait d'ailleurs déjà été abandonnée par des imprimeurs tels que les Didot.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Girault-Duvivier, citant le dictionnaire de l'Académie, écrit :

Tous les mots précédés de *très* se joignent par un tiret : *Très-bien*, *très-fort*, *très vaillant*, *très-sagement*.

Mais l'auteur de la *Grammaire des grammaires* ajoute :

Cependant l'usage commence à proscrire le tiret aux mots précédés de *très* ; en effet ce signe orthographique n'est, dans ce cas, bon à rien, et déjà plusieurs imprimeurs, au nombre desquels il faut mettre M. P. Didot, ne s'en servent plus.

RENÉ GROOS.

—

Vers latins cités par Montaigne (LXXXVI, 818). — *Tristemque vultus tetrici arrogantiam* : « Vers 31 du prologue du *Joannes Baptista*, tragédie de Buchanan, édit. de 1579, f° 40 v° ».

Nec mihi deficiat color hic, hiemantibus [*annis*]

« Jean Second, *Elégies*, I, III, 29 ».

Je cite les annotations érudites de M. Pierre Villey, tome IV de l'édition magnifique des *Essais* par MM. Strouski, Gebelin et Villey.

E. BENSLY.

—

Le numérotage des notes à l'impression (LXXXVI, 771). — 1° Les dires de l'éditeur sont parfaitement exacts.

Je possède un grand nombre de tirés à part d'articles scientifiques ou autres, où les notes partent de 1 à la première page et où le numérotage se continue jusqu'à la fin de l'article. Plusieurs journaux de Paris, médicaux ou autres, emploient ce système actuellement.

2° Il a au moins un avantage. Il évite des corrections nombreuses pour des numéros des notes, pouvant varier à la mise en pages, par rapport aux épreuves en placards, surtout quand on intercale des clichés typographiques dans le texte.

De plus, ce système est commode pour les *références bibliographiques des notes* des dits articles. Enfin, les metteurs en pages commettent moins d'*erreurs d'imposition* et ne mélangent pas les notes, quand tous leurs numéros se suivent.

Cette méthode exige une révision du numérotage, après la rédaction définitive, bien entendu.

Je n'y vois, d'autre part, aucun inconvénient, malgré une expérience technique de journaliste scientifique et de bibliographe spécialisé, qui date de 45 ans déjà.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Moyen-Age. Orthographe de ce mot (LXXXVI, 425, 565). — Il faut partir d'un principe qui est le suivant, et qu'il est bon de rappeler, car on l'oublie assez communément de nos jours : en français seuls les noms propres prennent une majuscule. Toute la question revient donc à savoir si Moyen-Age est un nom propre.

Le nom propre est celui dont le sens s'applique à quelque chose de particulier, qui désigne une chose particulière et ne peut désigner qu'elle. Quand on parle de

la Réforme (R majuscule) on entend une réforme particulière, à savoir une réforme religieuse, et non pas n'importe quelle réforme religieuse, mais particulièrement et exclusivement celle de Luther.

De même il y a eu des renaissances (r minuscule) dans toutes les civilisations ; mais quand on dit : la Renaissance (R majuscule) l'on entend parler de l'une d'entre elles, celle qui s'est produite en France au XVIe siècle. Pareillement il faut écrire Moyen-Age, ou tout au moins Moyen-âge, si l'on veut désigner par ce mot l'époque particulière qui en France s'étend (grosso modo) des invasions au XVe siècle.

On voit que ce raisonnement, tout logique, exclut l'argument tiré de l'importance plus ou moins grande de l'événement considéré, argument qui ne nous paraît véritablement pas pouvoir servir de base à une règle grammaticale.

GASTON GRILLET.

*
* *

Le savant historien de la philosophie médiévale, M. F. Picavet, lut un jour en 1901, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, une notice sur les caractéristiques du Moyen-Age. Au cours de la discussion qui suivit, M. Gabriel Monod demanda quand ce terme le *Moyen-Age* a paru pour la première fois. Comme personne ne répondait, l'ancien directeur de la *Revue Historique* déclara qu'il s'était préoccupé depuis longtemps de la réponse à donner à cette question et qu'à la suite de ses recherches il était arrivé à quelque résultat. Il expliqua que le mot *medium ævum* se trouve pour la première fois en Allemagne dans un livre de Horn intitulé *Historia medii ævi* paru dans les premières années du XVIIe siècle. Mais il ne croit pas que le mot ait été à cette heure d'un usage courant. Voltaire dans l'*Essai sur les Mœurs* parle de l'histoire moderne comme faisant suite à l'histoire ancienne et partant de la fin de l'Empire romain. Le premier livre français où il est question du Moyen-Age est la traduction d'un ouvrage anglais de Harris sur la littérature du Moyen-Age paru vers 1776.

(*Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1er semestre 1901, vol. 155, pp. 652 653).

A. SCHUERMANS.

Inscription à retrouver : Mors amaris valete. (LXXXVI, 769). — Pour rétablir le texte, il faudrait avoir sous les yeux le testament même, afin de pouvoir, par comparaison, substituer une lettre à telle autre lettre douteuse. Pour comprendre ce texte, il fautdrait connaître la vie et la tournure d'esprit du testateur, afin de se faire une idée de l'ultime pensée qu'il a voulu condenser en trois mots, à l'approche de la mort.

Cela dit, je lirais volontiers : *Mors amaris. Valete*; que je traduirais, en paraphrasant, pour plus de clarté : *Mors amaris* [*remedium*.] *Valete*. — La mort est le seul remède aux déboires de la vie. Adieu mes amis (datif d'attribution).

Ou bien : *Mors amaris* [*liberat*]. *Valete*. — La mort nous libère des amertumes de la vie. (Ablatif d'éloignement).

Je préférerais la première interprétation qui peut s'entendre elliptiquement, sans l'adjonction d'un mot sous-entendu : *Aux ennuis de la vie, la mort. Adieu*. Ne dit-on pas de même : *à bon chat, bon rat* ; *aux grands maux, les grands remèdes ?*

Je donne mon interprétation pour ce qu'elle vaut, et j'ignore la source du texte proposé, si toutefois il en existe une.

GARIN.

*
* *

Est ce qu'on doit lire, *Mors amara valeto* ? Le testateur regarde la vie terrestre comme la mort. Qu'on se souvienne du vers d'Euripide :

Τίς δ'οἶδεν εἰ τὸ ζῆν μέν ἐστι κατθανεῖν.

E. BENSLY.

—

L'Orme de Vaurus (LXXXVI, 818). — Au cours des désordres de la fin du règne de Charles VI (1421), le bâtard de Vaurus s'était rendu célèbre, dans les environs de Meaux, par ses exactions. L'« Orme de Vaurus » était un arbre auquel il pendait ses victimes récalcitrantes. Il y a à ce sujet une histoire particulièrement épouvantable d'une jeune femme à laquelle il avait fait subir un traitement atroce.

Voir l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* par M. de Barante (Ed. de 1854, tome IV, p. 345).

A. Cl.

Victor Hugo et Lesage (LXXXVI, 770). — Consulter Léo Claretie, *Lesage romancier*, Paris A. Colin, 1890, p. 214-215.

FABRICE.

—

Passant, passager (LXXXVI, 529, 604, 658, 851). — Girault-Duvivier, qu'il faut remettre à la mode car sa *Grammaire des grammaires* est une mine incomparable, cite, d'après le dictionnaire critique de Féraud, cette phrase de Mme de Sévigné :

Dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et *la plus passante province* de France, joindre l'économie à la magnificence d'un empereur, c'est ce qui n'est pas imaginable.

Girault-Duvivier ajoute : « L'Académie, Trévoux, Wailly, Boiste, M. Laveaux, et Noël ne mettent que *chemin passant, rue passante* ; mais Féraud et Gattel pensent qu'on peut dire aussi *ville, province passante*, où abondent les étrangers, les voyageurs », ... les passagers.

On s'étonne que M. Gaston Cayrou, professeur agrégé des lettres, ne relève pas cet emploi assez singulier : *province passante* dans son excellent travail sur *Le Français Classique*, lexique de la langue du XVIIe siècle expliquant, d'après les dictionnaires du temps et les remarques des grammairiens, le sens et l'usage des mots aujourd'hui vieillis ou différemment employés (Henri Didier, édit., 1923).

RENÉ GROOS.

—

Roman à retrouver : l'aveugle des ateliers Mustel ? (LXXXVI, 770). — *Les Parias de Paris* de Raoul de Navery, publiés dans l'*Ouvrier*, librairie Blériot, année 1875 76.

Comte M. DE LA B.

—

Coiffure du XVe siècle après le hennin (LXXXVI, 724). — D'après Quicherat (*Histoire du Costume en France*, page 285).

« Les hauts bonnets commencèrent à se montrer après 1430 Le temps de leur grande vogue fut de 1440 à 1470... »

D'après Enlard (*Le Costume*, tome III, page 217).

« Le Chaperon, la coiffe généralement serrée par un frontal, l'atour à bonneler les cornes et le *hennin* ont apparu à des date diverses mais seront portées simultanément de 1440 à 1490 environ... »

Il cite à l'appui des documents anciens miniature, tableau, tapisserie...

T. C.

—

La folie de Villemain (LXXXVI, 621, 744). — Villemain, ministre de l'instruction publique dans le dernier ministère Guizot, avait été chargé en 1840 de préparer la loi organique de l'enseignement secondaire et de rapprocher sur ce terrain les partisans de l'État et ceux de l'Eglise. Son projet de loi n'avait contenté personne. Au bout de quatre années de lutte, la santé de l'infortuné grand maître de l'Université, finit par succomber à cette tâche impossible ; à la fin de 1844 des symptômes de dérangement cérébral s'étant manifestés chez lui, sa retraite fut considérée comme nécessaire, et, le 30 décembre le *Moniteur* inséra d'office sa démission. Un projet de loi fut présenté à la Chambre accordant à l'ancien ministre une pension de 15.000 francs reversible sur sa femme et ses enfants ; Villemain refusa de l'accepter.

Dans *Choses Vues*, Victor Hugo a fait le récit impressionnant d'une visite qu'il fit dans les premiers jours de décembre 1845 à Villemain qui, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie française, occupait un logement à l'Institut. Le malheureux dément était en proie au délire de la persécution, il se voyait des ennemis partout et croyait qu'on voulait le séparer de ses proches ; il était en proie à des hallucinations bizarres qui lui faisaient coudoyer dans les rues des personnages macabres revêtus d'habillements hétéroclites.

Après deux années de repos, Villemain revint à la santé, mais cette cruelle maladie avait marqué la fin de sa carrière politique. Il reprit pourtant ses études et, jusqu'à sa mort survenue en 1870 il publia un certain nombres d'ouvrages de littérature.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Pascal inventeur (T. G., 148 ; LXXXVI, 708, 802). — Je me permets de

citer un fait peu connu, sauf des spécialistes peut-être.

Sur le portail de l'Eglise romane de Vouvant qui est magnifique et qui a été surtout gravé par O. de Rochebrune et de Montbail, etc., on voit un homme, poussant une *brouette* devant lui. — J'ai constaté le fait jadis.

Or ce portail est daté du XIe siècle désormais, certaines parties de l'édifice étant d'ailleurs plus anciennes encore (Xe siècle).

Cette brouette, qui n'a jamais été publiée, mériterait d'être dessinée.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Trublion (LXXXVI, 770). — Il semble que le mot *Trublion* a été employé pour la première fois par Dumas fils dans son théâtre. Il reste à en dire l'origine.

P.

***

Sur une coupure de journal sans titre ni date (mais je pense qu'il s'agit d'un numéro de l'*Aurore*, paru vers 1902, sans toutefois pouvoir rien affirmer) je lis ceci, sous la signature d'Anatole France :

Mon aimable philosophe me répondit :

— Je ne crois pas que la République soit jamais conquise par les Trublions.

C'est ainsi qu'il appelait les nationalistes ; et sans doute il avait ses raisons, car il sait la valeur des mots.

— Les Trublions, poursuivit-il, sont incapables de rien conquérir... Le trublionnage sévit et passe ; si l'on peut dire qu'il règne, c'est comme on dit que règne une épidémie de variole ou de typhus...

Demeuré pensif un moment, il reprit d'un ton plus âpre :

— Les Trublions ne sont rien par eux-mêmes. Mais ils ont pour eux de terribles forces humaines : les forces obscures de l'ignorance et de la haine. Il y a dans les hommes un vieux fonds de barbarie et de férocité... C'est cet instint naturel et profond que les Trublions excitent, flattent, exaspèrent.

Ils raniment tout ce qu'on croyait éteint chez l'homme civilisé et méditatif, l'hypocrisie et la férocité du sauvage, la superstition stupide, le fétichisme grossier, la sorcellerie cruelle des âges primitifs. Ils font rétrograder les simples et les faibles jusqu'aux temps barbares..., etc.

P. c. c. MAURICE JEANNARD.

***

Le mot semble bien avoir été employé pour la première fois dans une réunion électorale du IIIe arrondissement le 8 mai 1902, par Anatole France lui-même dans un discours qu'il prononça.

Questionné sur le sens et l'origine du mot il répondit l'avoir forgé du grec Τρυϐλιον qui signifie *gamelle*.

Il venait de dire, ou à peu près :

« Je ne crois pas que jamais les *Trublions* conquièrent la République ».

Par *Trublions*, mot meilleur que le mot gamellistes ou gamellards, partisans du « Prince Gamelle » (le duc d'Orléans qui avait, parmi le peuple, été ainsi surnommé à la suite de son incartade de 1890) Anatole France entendait — comme l'aurait fait Rabelais — désigner les royalistes.

C'était de la précision savamment déguisée.

LÉON JOLY.

—

La nouvelle table de « l'Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 566, 612, 708, 758, 803, 853). — Nous avons reçu les nouvelles adhésions suivantes pour la publication éventuelle de la nouvelle table de l'*Intermédiaire* qui aura lieu si le nombre des souscriptions le permet. Le prix sera de 40 francs au maximum pour les premiers souscripteurs :

La Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg.

Le musée Condé à Chantilly.

La Maison du Livre.

Les Archives de l'assistance publique à Paris.

MM. Le comte Dugon.
Gerhardt.
Louis Cloüet.
Jean Lebaudy.
Le Dr Lamoureux.

Nous pouvons dès maintenant dire, grâce au zèle et à la sympathie de nos collaborateurs et abonnés, que la table éventuelle devient la table future.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

XXVI° Volume — Prix du Numéro : 1 fr. 50 — 10 Décembre 1923

N° 1591

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

FRANCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : 2, place d · l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

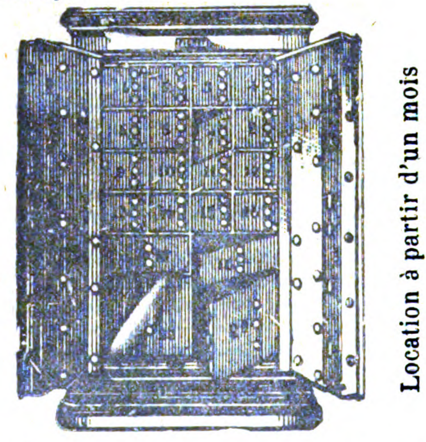
AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
295 Agences en Province
10 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Elysées ; 35, avenue Mac-Mahon* ; 1, *Avenue de Villiers* ; 12 *boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.

Garantie et sécurité absolues



Location à partir d'un mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Vittel, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Egypte) etc. ces agences traitent toutes les opér[ations] comme le siège social et les autres agences, de sorte qu[e les] Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent [con]tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégia[ture].

Lettres de crédit pour voyages

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Let[tres] de Crédit* circulaires payables dans le monde entier [au]près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de C[ré]dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indicat[ions] et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, [en] même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra.

Installation spéciale pour les voyageurs. Emissio[n et] paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bu[reau] de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Indu[strie]

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL **500 MILLIONS**

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Paris.

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance fi[xe] ; Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ; Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (O[bl.] de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, tc.) ; — Escompte et E[n]caissement d'Effets de commerce et de Coupons Franç[ais] et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ; Avances sur titres ; — Garantie contre le rembourseme[nt] au pair et les risques de non vérification des tirages ; Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — L[et]tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de M[on]naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accide[nts]) etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroiss[ant] en proportion de la durée et de la dimension.)

106 succursales, agences et bureaux à Paris et dan[s la] Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en Af[ri]que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et Ca[sa]bianca ; 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Br[oad] Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street ; St-Sébastien) (Espagne), correspondants sur toutes places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Ban[que] et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN)
PARIS, VIIe

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en [deux] parties distinctes.

Partie littéraire. Articles d'ensemble, Comptes rendus d'ouvrages publiés, et *Chronique.*

Partie technique : *Bibliographie méthodique* [des] ouvrages publiés en France et à l'étranger, [avec] *indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues [et] de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr.
Les 2 parties réunies,	40 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVI• Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Décembre 1923

N° 1591

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE



Il se faut entr'aider

N° 1591

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)

Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Un manuscrit de Saint-Simon aux mains de Louis XV. — Une lettre du duc de Choiseul, au marquis de Marigny (Versailles, 3 août 1764) est analysée ainsi dans un ancien catalogue de vente publique faite par M. Charavay.

« Curieuse lettre. Il lui accuse réception du livre de détails militaires, qu'il avait remis à Mme de Pompadour, ainsi que de l'extrait du manuscrit de M. de Saint-Simon, qui appartient au Roi. « Il est bien essentiel, Monsieur, pour l'honneur de plusieurs familles existantes, que ceux entre les mains desquels ce livre a passé gardent le plus profond secret sur son contenu ». Plus loin, il parle du legs que lui a fait Mme de Pompadour. « Quoique la marque de souvenir qu'elle m'a donné me soit chère, elle ne doit pas m'être remise avant que tous les arrangements soient finis ».

De ce manuscrit si retoutable, qu'est-il advenu ?

N'était-il que la copie d'un de ceux des manuscrits que nous possédons ?

V.

—

Etat des Présents du Roi. — Pour Louis XV et Louis XVI, on désirerait savoir où consulter l'Etat des Présents du Roi.

P.

—

La prescription des signes de féodalité. — Un décret de la Convention nationale du 1er août 1793 (vieux style) ordonna la confiscation au profit de la nation des maisons ou édifices portant des armoiries, signes de royauté. Il fut publié le 2 septembre suivant.

Celui du 18 vendémiaire an II prescrit le terme d'enlèvement des signes de royauté ; il fut publié le 25 brumaire.

Celui du 21 vendémiaire ordonne de retourner les plaques de cheminées ou contrefeux. Il fut publié le 2 nivôse.

Pourrais-je savoir s'il y a eu beaucoup de cas de confiscation de maison ou

d'édifices pour avoir laissé subsister des empreintes de féodalité ?

E. M.

—

Contrôles des régiments antérieurs au XVIIIe siècle. — Où peut-on consulter les contrôles de régiments — antérieurement au XVIIIe siècle — (les Archives administratives du Ministère de la guerre ne possédant pas de contrôles antérieurs à cette époque) ?

On recherche, en l'espèce, la liste des officiers du régiment de Conti en 1650.

T.

—

Rue de la Serpe, à Paris. — Dans le récit qu'il a fait dans *Choses Vues* des funérailles de Napoléon en 1840, Victor Hugo décrit l'arrivée du char aux Invalides et l'entrée du cercueil de l'Empereur dans la cour du palais, puis il ajoute :

C'est fini pour les spectateurs du dehors. Ils descendent à grand bruit et en toute hâte des estrades. Des groupes s'arrêtent de distance en distance devant des affiches collées sur les planches et ainsi conçues : *Leroy, limonadier, rue de la Serpe, près des Invalides. Vins fins et pâtisseries chaudes.*

Quelle est cette *rue de la Serpe*, située près des Invalides, qui ne se trouve indiquée dans aucun dictionnaire des rues de Paris ni marquée sur les plans de l'époque ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Famille suisse à identifier. — Serait-il possible d'identifier une famille suisse habitant Issy au XVIIIe siècle : la famille de C, composée, en 1747, des parents, de deux filles et trois fils dont : le Baron de C., officier aux gardes suisses, non marié à cette époque et qui vivait encore en 1771 ?

J. G.

—

Une amie présumée du prince de Conti. — Qui peut être une comtesse de Fo.. signalée dans un manuscrit en 1747 comme : « une amie du Prince de Conti » ?

J. G.

—

La descendance du vicomte Decazes. — Le vicomte Decazes, frère ou cousin du premier duc Decazes, avait des liens de parenté, parenté réelle ou parenté d'élection, avec M. Bresseau de Mirbel, le botaniste distingué, le mari de la charmante patriote. Préparant actuellement un petit travail sur cette femme de goût et de talent, je serais obligé aux intermédiairistes de me dire si ce vicomte Decazes a laissé des descendants.

SERGE FLEURY.

—

Un portrait de Victor-Hugo par Gavarni ? Dans le très intéressant et très documenté volume consacré par M. L. Guimbaud aux amours de Juliette Drouet et de Victor Hugo (Paris, Blaisot, 1914, in 8°), figure à la page 22 un portrait du poète très jeune avec la mention « Victor Hugo vers 1829 d'après un portrait à l'huile par Gavarni, collection de M. le Dr J. Jousseaume ». Une signature assez indistincte paraît figurer au bas et à gauche de la reproduction.

Gavarni a-t-il peint des portraits à l'huile ? Les Goncourt, qui ont très particulièrement scruté l'œuvre *peint* de Gavarni, n'en mentionnent aucun dans leur étude sur cet artiste.

Un de nos confrères connaît-il cette toile et pourrait-il donner quelques détails sur son origine, sa date et l'endroit où elle se trouve actuellement ?

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les descendants de Labiche. — Je lis dans la *Liberté* du 2 décembre qu'un accord aurait été conclu avec les *héritiers* de Labiche et que vraisemblablement, dans un avenir assez prochain, nous entendrons à Paris *les Trente millions de Gladiator*, opérette tirée du vaudeville du même nom.

Existe-t-il donc des héritiers survivants ? Je croyais que Labiche n'avait eu qu'un fils, André, membre du Conseil d'Etat, décédé sans postérité ?

P. L.

—

Biens à Saint-Domingue à la famille de Montléart. — Dans le livre sur les Indemnités de Saint-Domingue. (1830, T. III, p. 344) il est dit que la comtesse de Grivel (quels sont les prénoms de son mari un Franc-Comtois ? De qui était-il fils ? ? quand se maria-t-il ?), née Jeanne-Sophie de Ségur, tou-

cha une indemnité, comme ayant eu des biens à Saint-Domingue, à la Croix-des-Bouquets. Ces biens lui seraient arrivés par les Montléard, sa famille maternelle. Est-ce directement aux Montléard, ou à la grand-mère de Jeanne-Sophie, née Butté de Rey mont ?

SAINT-SAUD.

—

Ségur à Saint-Domingue. — Le vicomte de Ségur Pitray, épousa à Saint-Domingue, en 1765 Marie-Nicole Raulin. Le livre sur les indemnités de Saint-Domingue (1829) indique ses enfants vivants et les 3 enfants (Joseph-Ferdinand ; Onézime-Antoine ; Cécile-Luce) d'un fils décédé à cette date. Quel peut être celui-ci ? Qui épousa-t-il ? Que sont devenus les trois Ségur sus-nommés, de même que leur tante, Marie-Antoinette-Emérantienne-Prudence, copartageante de l'indemnité (F. II, 222-223) ?

Dans le III, p. 74 75, il y a aussi deux autres Ségur, qui me sont inconnus : N... de Ségur épousa Marie-Madeleine Miegeville, veuve de N..., et de N. Fayolle. Anne de Ségur, épousa N. Ligarde, puis N. Rivière.

Je désirerais bien les rattacher et connaître leur *curriculum vitæ*.

SAINT-SAUD.

—

Armoiries à déterminer : trois merlettes, deux léopards. — Je viens d'acquérir, en province, un exemplaire du *Télémaque* de 1734 avec une reliure aux armes. Ces armes sont les suivantes : Blason en ovale : *Ecartelé. D'or, portant au chef dextre et à la pointe senestre trois merlettes (ou canettes) — au chef senestre et à la pointe dextre deux léopards (ou lions léopardés).*

Couronne, qui me paraît être ducale. — Comme supports, deux chimères ou griffons.

Un aimable confrère pourrait-il m'indiquer à quelle famille appartenaient ces armes ? Je demande d'avance pardon de mon inexpérience en matière héraldique : j'ai décrit ci-dessus les armes qui figurent sur mon livre le plus clairement que j'ai pu.

DANIEL MULLER.

Inscriptions de pots de pharmacie. — Je possède trois pots de pharmacie en faïence (XVIIIe siècle) portant les inscriptions suivantes :

Ther. col. januens.
Ung. comitisse.
Axung. Æqui.

Je serais heureux d'avoir la traduction complète de ces abréviations, de savoir la composition du médicament qu'elles désignent et de connaître l'emploi qui en était fait.

QUISETTI.

—

Stéphane Mallarmé et ses sonnets. — La *Revue mondiale* raconte (15 novembre 1923, p. 236) « qu'un grand quotidien parisien vient d'être victime d'un mystificateur qui lui a adressé un prétendu sonnet inédit de Mallarmé », sortant de sa plume, à lui, et qui fut inséré comme chef-d'œuvre.

Le fait a dû déjà se produire, le genre de Mallarmé prêtant à ses pastiches. Jadis M. Adolphe Brisson a publié dans la *République française* (13 septembre 1898) un sonnet qu'il attribue à Mallarmé et dédié par celui-ci à « un riche Danois », qui, ne comprenant pas très bien les vers du maître, pria trois de ses admirateurs de vouloir bien lui traduire ledit sonnet. « Qu'on juge de son étonnement ! conclut M. Brisson. Il reçut trois traductions différentes. »

M. Albert Cim, dans ses *Récréations littéraires* (p. 133), conte l'anecdote tout au long, et reproduit le sonnet en question :

Dame, sans trop d'ardeur à la fois enflam-
[mant
La rose qui cruelle ou déchirée, et lasse
Même du blanc habit de pourpre, le déclare
Pour ouïr dans sa chair pleurer le diamant.
. . . .

Ce sonnet ne serait-il pas aussi l'œuvre de quelque mystificateur ?

G. GALLOIS.

—

« Les chevaliers des Arènes » (de Nîmes). — Dans quelle revue de Paris a été publiée une notice historique portant ce titre, quel en est l'auteur et en a-t-il été fait un tirage à part ?

PROSPER F.

« La brune aux yeux bleus », de Musset.

Si je vous le disais pourtant que je vous [aime,
Qui sait, brune aux yeux bleus, ce que vous en diriez.

Qui est « la brune aux yeux bleus » des stances à Ninon. Une amoureuse réelle ou chimérique ? D^r L.

—

Le t des mots terminés en « an » et en « en ». — A quelle époque a-t-on commencé à écrire *évènemens* et *enfans* au pluriel svec un t *évènements*, *enfants* : ? La *Revue des Deux-Mondes*, après les *Débats*, pour certains articles, a été la dernière à maintenir l'ancienne orthographe — sans t. — Maisdequand date exactement l'usage actuelle et sur l'influence de qui a-t-il été introduit ?

D^r L.

—

« Avantageur » dans l'arméeallemande. — Dans l'armée allemande, telle qu'elle existait avant la dernière guerre, on appelait « avantageur » un jeune aspirant officier, pourvu de certains diplômes universitaires, qui n'avait pas passé par une école de cadets. A la suite d'un examen spécial, l'avantageur pouvait être nommé « porte épée-fähnrich », grade intermédiaire entre celui de sous-officier et celui d'officier et correspondant au grade « d'enseigne ».

Dans l'avant propos de son intéressant livre *Au pays du Rhin* (1884), J.-J. Weiss prétend que beaucoup de choses françaises fleurissaient à cette époque en Allemagne, que nous avons laissé tomber en désuétude, et ajoute à l'appui de son dire :

Nous aussi, nous avons eu notre école de cadets. Nous aussi, nous avons eu le soldat *avantageur* ; dans les armées de Louis XIV il s'appelait le « volontaire ».

Je croyais que, dans l'armée française, les volontaires ne dataient que de 1792. Y a-t il eu, dans l'ancienne armée royale, des volontaires analogues aux avantageurs allemands, ainsi que l'affirme Weiss ? Comment se recrutaient ils ?

G. P. M.

—

Trait d'union dans l'orthographe des noms de lieux. — Je cherche en vain une règle précise, exacte, car je trouve quelques prescriptions contradictoires. Le *Dictionnaire des Postes* met des traits d'union entre tous les mots ; exemple *Saint Martin-du-Vieux-Bellême.* Il écrira cependant *La Roche-le-Prêtre.* Mais on sait hélas ! quelles déplorables déformations de noms de lieux se trouvent dans ce dictionnaire et avec quelle manie il incorpore l'article au nom propre ; un tiers des localités qui sont *Bastides* sont à la lettre L (Labastide) ; on voit force *Roque* inscrites *Larroque* (avec 2 *r*).

Les dictionnaires géographiques, les monographies départementales etc., mettent généralement des traits d'union partout. Or, dernièrement, à un guichet télégraphique j'entendis ceci : « Si vous maintenez le trait d'union ce sera 15 centimes de plus ». Il est certain que chez beaucoup d'écrivains du XIXe siècle, au début surtout, on ne voit pas cette abondance de traits d'union. Serait-ce donc une faute d'écrire *Saint-Martin du Vieux-Bellême* ?

SAINT-SAUD.

—

Une « Sévigné » — Au tome II de sa *Chronique*, la duchesse de Dino, énumérant les cadeaux offerts par la famille impériale de Russie à la princesse Marie de Hesse-Darmstadt, écrit à la date du 26 août 1840 que le grand-duc héritier Alexandre a donné à sa fiancée, entre autres objets, « le cadeau laissé par testament de feu l'impératrice Marie [épouse de l'empereur Paul 1er] à la femme à venir de son petit-fils, une *Sévigné* de trois pièces, chacune si énorme que c'est comme une cuirasse ».

Qu'est-ce qu'une « Sévigné » ?

G. P. M.

—

Mess militaires. — Quelle est l'origine des mess militaires ? Je crois qu'ils ne datent que du Second Empire. Le premier aurait été celui des Guides, puis vinrent ceux des Cent Gardes, des carabiniers et des autres corps de la Garde. Ils étaient célèbres par leur luxe. L'empereur Napoléon III aurait donné 12000 fr. aux officiers des Guides pour l'achat de leur argenterie de table.

SATURNIN MOGE.

Les secours aux familles nombreuses sous Louis XIV. — Dans son numéro du 1er décembre 1923, *Le Progrès de Seine-et-Oise* a publié, sous ma signature, un article ayant pour titre *Au secours des Familles nombreuses* et dans lequel je rappelle que, sous Louis XIV, les familles qui avaient à leur charge une prodigieuse progéniture jouissaient déjà de certains avantages et privilèges temporels et qu'ensuite elles furent l'objet d'une honteuse indifférence.

A ce sujet, je reproduisis une note d'une parfaite authenticité et dont voici le libellé :

« Louis XIV voulut enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de taille pendant cinq années pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans ; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille ».

En 1666, Louis XIV accordait 2000 livres de pension à tout gentilhomme qui avait douze enfants et 1000 à qui en avait dix. La moitié de cette gratification était accordée aux gens des villes ».

Autant que je m'en souvienne, j'ai la certitude d'avoir puisé cette citation dans un ouvrage d'un de nos historiens Henri Martin, Michelet, Anquetil ou Voltaire. J'ai égaré la référence : où ce fait est-il établi ?

CAPET.

—

Vente « à l'écorché » — A propos d'un procès entamé sous le premier Empire entre le comte Mathieu Molé et son beau-frère Christian de Lamoignon, mari de sa sœur, le baron de Frénilly écrit dans ses *Souvenirs* (p. 338) :

Au commencement de 1813, Christian voulut vendre la moitié de la terre de Champlâtreux ; c'étaient d'excellentes terres et les plus beaux bois du monde. Mathieu, qui n'avait rêvé que la réunion de ces deux moitiés, offrit 650.000 francs à son beau-frère. Christian demanda 700.000 francs, et, sur le refus de Mathieu, vendit immédiatement les terres *à l'écorché*.

Qu'est-ce que peut signifier ce terme dans le cas précité ?

G. P. M.

Les tonneliers de Bordeaux. — Les tonneliers et charpentiers de navires de la Ville de Bordeaux étaient-ils groupés anciennement en confrérie ? Peut-on retrouver leurs registres ?

MARIANO DE LA TOTE.

—

Le prototype de Joseph Prudhomme. — A les voir si pareils Joseph Prudhomme et Henry Monnier, il est permis de se demander si l'écrivain, artiste et dessinateur, ne s'est pas tout simplement copié.

Ou si par un singulier phénomène d'envoûtement, il n'a pas fini par ressembler à son propre modèle ?

Enfin, si ce maître des humoristes est un modèle, a-t-il jamais révélé qui il fut ?

V.

—

Longévité des tortues. — Les journaux annonçaient dernièrement qu'on avait retrouvé aux îles Tonga une tortue marquée au fer par le capitaine Cook en 1773 et qui aurait conséquemment plus de 150 ans. L'un de ces journaux ajoutait naïvement que l'animal montrait « des signes d'extrême vieillesse ».

Les tortues sont connues pour leur ongévité. Les Japonais ont fait de la tortue, pour cette raison, le symbole de la vieillesse. Buffon assure qu'une tortue d'eau douce, la « bourbeuse », a vécu quatre-vingts ans, et il ajoute qu'il est probable que les espèces marines, les grandes surtout, poussent plus loin leur carrière. Cependant est il possible que ce chélonien puisse atteindre l'âge d'un siècle et demi ? ou bien, la tortue immatriculée par le célèbre navigateur anglais ne serait-elle pas tout simplement un vulgaire canard de la même famille que le grand serpent de mer du *Constitutionnel* ?

SAINT-AUDEMER.

—

Beaune (de Bourgoge) Anciennes descriptions de cette ville. — On nous ferait grand plaisir en nous indiquant les titres des ouvrages consacrés à la topographie de l'ancienne France dans lesquels se trouveraient des descriptions, ainsi que des vues et plans de Beaune, capitale des vins de la Bourgogne. Remerciements anticipés.

LOYS D'ANGELL.

Réponses

Les lettres de Renan (LXXXVI, 857). — Mme Noémi Renan (fille d'Ernest Renan, 16 rue Chaptal), qui rassemble, en ce moment, en vue d'un volume, les lettres inédites de son père, a fait appel à ceux de nos collaborateurs et abonnés qui en possèderaient, ou qui lui en feraient connaître des possesseurs. Plusieurs de nos collaborateurs nous font savoir qu'ils ont répondu à l'appel que Mme Noémi Renan leur a adressé par l'*Intermédiaire*.

Le Ronsard donné par Sainte-Beuve à Victor Hugo (II, 264, 380 ; IV, 75, 109 ; XX, 166, 249 ; LXIII : 687 ; LXXXVI, 858). — Suivant Léon Séché (*Le Cénacle de Joseph Delorme*, I, p. 132-133), le Ronsard, aurait été adjugé le 8 juin 1852, moyennant la somme de 150 fr., à M. Charles Giraud. A la vente de celui-ci, 14 avril 1855, il aurait été acheté 900 fr. (945 fr avec les frais, c'était l'âge d'or !) par Maxime Du Camp, qui se l'était vu disputer par le duc d'Aumale, le comte de Montalivet et Victor Cousin.

Maxime Du Camp l'aurait conservé jusqu'à sa mort (1894) et c'est alors qu'on perd sa trace. Il serait à nouveau passé à l'hôtel Drouot, le 27 avril 1895 et aurait été vendu « par le ministère de Me Delestre assisté de M. Porquet, libraire, avec la collection de livres rares et précieux provenant de la bibliothèque de Mme G. D., *mais je ne saurais dire à qui*, ajoutait Léon Séché, l'acquéreur n'ayant pas voulu qu'on révélât son nom ».

P. D.

***

Mais non, le Ronsard in-folio, donné par Sainte-Beuve à Victor Hugo, et couvert de pièces manuscrites des plus illustres membres du Cénacle, n'est pas perdu. Il se trouve à la bibliothèque Spoelberch de Lovenjoul, à Chantilly. Lovenjoul l'avait acheté, il y a une trentaine d'années chez Rahir, je crois bien, et l'avait payé 2000 fr. Temps heureux pour les bibliophiles !

E. H.

L'Etat c'est moi (LXXXIV ; LXXXVI, 762, 875). — Je trouve dans « *L'Esprit dans l'Histoire* », d'Edourd Fournier, une confirmation de la déclaration de M. Louis Bertrand..

La légende dit que Louis XIV aurait prononcé cette phrase lors de sa fameuse entrée, vêtu cavalièrement, au Parlement. M. Edouard Fournier qui, dans son intéressant ouvrage, fait le procès de nombreux *mots* célèbres, donne en l'occurence l'avis de M. de Noailles. [*Histoire de Mme de Maintenon*, revue III, page 687] qui nie la phrase incriminée. Egalement à l'appui de cette thèse vient l'avis de M. Chéruel. Le pupille de Mazarin ne devait pas sitôt s'émanciper en Louis XIV.

Dans le tome II de l'*Histoire de l'Administration monarchique en France* (p. 32-34) M. Chéruel dit :

Dans les premiers jours d'avril 1665, se place, d'après une tradition suspecte, l'apparition dans le parlement de Louis XIV en habit de chasse, un fouet à la main. On lui prête la réponse aux objurgations du Président..... « *L'Etat c'est moi* ». Au lieu de cette scène dramatique les documents les plus authentiques nous montrent le roi imposant silence au Parlement mais sans affectation de hauteur insolente.

Suivent d'autres confirmations puisées dans des relations de l'époque qui, favorables au Parlement, n'auraient pas manqué de relever cette expression.

D'autre part, dans un cours de droit public que Louis XIV fit composer pour l'instruction du duc de Bourgogne et dont Lemontey retrouva le manuscrit, on lit à la première page :

« La nation ne fait pas corps en France ; elle réside tout entière dans la personne du roy ». *L'Etat c'est moi* n'en disait pas tant (*Monarchie de Louis XIV*, 1818, in 8°, p. 327).

Enfin, suivant les Anglais, c'est la reine Elisabeth qui se serait servie la première de cette expression (*Rev. britann.* mai 1851, p. 254). GEORGES PRINTER.

Le Duc, petit-fils de Louis XV. Le marquis de Favras (LXXXVI, 91, 199, 296, 374, 439, 532). — Dans ma communication du 20-30 mai 1923, j'avais exprimé le regret de ne pas connaître l'ouvrage intitulé *Thomas de Maby, mar-*

quis de Favras et son épouse, et publié en allemand à Vienne en 1881 par leur petit-fils.

Je le regrette d'autant plus que, dans les *Quarante-huit quartiers de Paris*, par Girault de Saint-Farjeau, je trouve à la page 376 le passage suivant relatif à la marquise de Favras :

« Sa veuve, qui était une princesse d'Anhalt-Dessau, épousa en secondes noces un boucher de la rue d'Orléans-St-Honoré, et pendant de longues années présida elle-même à la distribution de la viande à ses pratiques ».

Si l'on considère que, d'après les lettres publiées ici par M. Hyrvoix de Landosle, la veuve de Favras a dû émigrer en Hollande à la fin de 1792 ou au début de l'année suivante, il est difficile d'admettre qu'après la mort de son mari, elle ait immédiatement contracté un second mariage avec un boucher et vécu derrière un étal pendant de longues années à Paris. Cependant, ce point mériterait d'être élucidé ; c'est pourquoi je serais reconnaissant à ceux de nos confrères de France ou d'ailleurs, qui posséderaient la biographie précitée du marquis et de la marquise de Favras, de vouloir bien nous faire savoir ce que, d'après cet ouvrage, est devenue la marquise depuis le supplice de son époux jusqu'à son établissement à Vienne.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La duchesse de la R. B. et Joséphine (LXXXVI, 859). — Cinqdeniers a-t-il poussé ses investigations du côté des de la Rochefoucauld ? La mystérieuse duchesse a pour prénom Alexandrine, or le prénom d'Alexandre est, depuis le cinquième duc, courant dans la famille.

Il y a eu d'autre part des La Rochefoucauld-Bayers, ce qui correspondrait aux initiales données : de la R. B.

Parmi les familles princières ayant un D comme initiale, il n'y a bien que les Dietrichstein dont un prince, François Joseph, épousa en 1797 une *Alexandrine*, fille d'Iwan, comte de Schouwalow. Mais pourquoi ne point chercher également parmi les familles princières Dolgorouky, qui se flattait d'être impériale, Doria, qui remontait aux Doges, deux origines que l'Allemagne pouvait révérer comme antiques et redouter comme puissantes ?

Si une La Rochefoucauld figurait parmi les dames du palais de l'impératrice Joséphine, le problème aurait chance d'être résolu.

Ce serait en examinant cet état du personnel de la Cour et en procédant par élimination qu'en tout cas la recherche serait la plus facilitée.

R. P.

—

Le char de Napoléon (LXXXVI, 810). — Dans le volume *La Reine Amélie et la Duchesse d'Orléans* de Imbert de Saint-Amand, et qui comprend la période de règne de Louis-Philippe qui va de 1837 à 1842, le chapitre qui a trait au Retour des Cendres de Napoléon, donnera, je crois, toute satisfaction à M. Y. P. F.

GEORGES BILLARD.

*
* *

Ouvrage à consulter :

« *Les funérailles de l'Empereur Napoléon*. Relation officielle de la translation de ses restes mortels depuis l'île Ste-Hélène jusqu'à Paris et description du convoi funèbre, illustrée par des gravures sur bois, d'après les modèles originaux. Dessins de Daubigny, gravure de Lacoste père et fils, publiée par Fernand Lenglé ».

1 vol. de 48 pages, gr.-in-8°. Paris, L. Curmer, 1840.

Nous ne pensons pas qu'on ait conservé les différentes parties des décorations funèbres ; elles étaient faites très légèrement et n'ont pas dû survivre à la cérémonie du 15 décembre 1840.

Signalons cependant, qu'aux Invalides, dans une chapelle annexe, sont placés différents souvenirs funéraires de Napoléon :

1° Les dalles de son tombeau à Ste-Hélène ;

2° Le poêle funéraire somptueux, en velours avec broderie d'or, qui couvrit le cercueil lors du retour des Cendres en 1840.

3° Un sarcophage en cuivre qui recouvrit, momentanément le cercueil, lorsqu'il fut débarqué à Cherbourg.

SATURNIN MOGE.

*
* *

Voir *Le Magasin pittoresque*.

L. B.

*
* *

Un des ouvrages qui nous ont paru les plus complets touchant la description du Char de Napoléon (journée du 15 décembre 1840, quatorze degrés au-dessous de 0) est celui de E. M. Laumann *Le Retour des Cendres*, in-12, H. Daragon, éditeur, Paris, 30 rue Duperré. 1904.

Puisque nous vivons à une époque soucieuse à bon droit de la précision historique, il serait intéressant de savoir *l'heure exacte* à laquelle le cercueil de l'Empereur (et pour préciser le sextuple cercueil pesant quinze cents kilos environ) franchit les portes des Invalides. Quelle fut exactement cette minute d'émotion nationale ? Il devait être environ une heure après-midi. Qui nous précisera ?

En outre, le Maréchal Lyautey dans son discours de réception à l'Académie française (8 juillet 1920) dit :

« Lorsque, le 15 décembre 1840, le funèbre cortège, après avoir descendu les Champs-Elysées, arriva au seuil des Invalides, celui qui en ouvrit les portes devant le cercueil annonça, ainsi qu'aux jours de réception solennelle aux Tuileries : « l'Empereur ! » ».

Pourait-on nous dire quel est ce personnage ?

René de Vivie de Régie.

—

« Vous voulez faire de la France une caserne ». Maréchal Niel (LXVII, 330, 393, 442, 485, 536, 585 ; LXVIII, 104 ; LXXXVI, 437, 539, 572, 751, 778,824). — Notre confrère J. W. ne semble pas avoir lu attentivement ma signature qui est G. P. M , et non J. P. M.

En revanche, j'ai lu très complètement, quoi qu'en pense notre honorable collaborateur, la réponse de M. R. Tournaire. Je me serais rallié sans hésitation à sa version, si la version contraire, donnée par Emile Ollivier, *qui assistait à la séance du 12 décembre 1867*, n'avait éveillé mes scrupules.

Depuis lors, conformément aux obligeantes indications fournies par notre confrère R. M., je me suis reporté aux réponses publiées dans l'*Intermédiaire* en 1913 sur le même sujet, à la suite d'une question posée d'ailleurs par M. J. W. lui-même. Je reconnais volontiers que contrairement aux dires d'Emile Ollivier, la phrase en litige a été réellement prononcée par le maréchal Niel, mais d'une voix basse, ce qui explique pourquoi elle a pu n'être entendue que par les députés qui, comme M. Stéphen Liégeard, se tenaient auprès de la tribune, tandis qu'elle a échappé à ceux qui étaient restés à leur banc.

Notre regretté confrère Germain Bapsa rapporté le fait qu'il tenait de M. Liégeard lui-même ; il ajoutait qu'il possédait la minute d'une conversation qu'il avait eue avec le commandant d'Ornant alors aide-de-camp du ministre de la guerre, et dans laquelle cet officier lui avait raconté qu'avec l'assentiment du maréchal, il avait biffé du compte-rendu du *Moniteur* la fameuse riposte.

Dans ces conditions, M. J. W. estimera sans doute avec moi qu'une question adressée à ce sujet à M. Stephen Liégeard, n'offrirait plus aucune utilité.

G. P. M.

*
* *

A la discussion qui se prolonge, s'éternise sans amener la production de cet argument décisif, vainqueur qui impose sinon la conviction, chose à peu près inconnue en histoire politique, j'apporte la contribution très modeste d'un souvenir personnel. Il ne s'agit, il est vrai, que d'une impression mais certaine ; si ma vieille mémoire usée par les années ne vaut plus grand chose quand il est question des faits de la veille, elle ne m'a jamais trahi encore dans l'évocation du passé : et au grand âge où je suis péniblement parvenu je crois pouvoir parler de ma jeunesse comme de celle d'un autre homme. Voici :

A l'époque de la guerre Austro-Prussienne, de Sadowa, de la discussion au Corps Législatif de la nouvelle loi militaire, j'avais 30 ans et exerçais des fonctions administratives dans un chef-lieu du Midi. Je savais assez d'histoire pour ne pas ignorer quel formidable instrument de guerre avait été l'armée prussienne entre les mains de Frédéric II, ce qu'elle pouvait être encore tandis que ma confiance dans la force autrichienne était extrêmement limitée. Je connaissais aussi la ténacité du sentiment germanique pour la « grande patrie allemande ». Aussi me di-

sais-je que si la Prusse était victorieuse nous ne pourrions lui enlever la moindre parcelle de terre allemande. Non pas même Sarrelouis, cette création toute française de Louis XIV, qu'on nous arracha en 1815 et que nous ne devions pas oser revendiquer en 1919.

Mais ce n'est pas de ce passé lointain ou proche qu'il s'agit aujourd'hui, c'est d'une parole historique ou non. Eh bien, j'affirme avec la certitude la plus absolue, que je lus avec un grand froid au cœur, la parole de Jules Favre (?) et la réponse du tac au tac du maréchal Niel. Le mot me frappa trop pour que je l'oubliasse jamais ; maintenant où et comment en eus-je connaissance ? Ici mon souvenir cesse d'être précis.

Un mot encore ; le collaborateur V me parait être dans le vrai en critiquant comme funeste et conçue dans un intérêt dynastique mal compris la marche sur Sedan ; oui, il fallait jouer le grand jeu et risquer la bataille suprême non pas *dans* Paris, comme une coquille d'imprimerie l'a fait dire au collaborateur V mais *sous* Paris, entendant, d'ailleurs, ce mot largement. Mais aurions-nous eu alors une victoire libératrice de la Marne ? La supériorité du nombre, de l'armement et aussi, hélas, du commandement, n'était-elle pas du côté de l'envahisseur ? Qui sait cependant ? Un officier supérieur, très supérieur, qui a fait la campagne de 1870-71 me disait en revenant de captivité à Francfort : « Il nous a manqué du canon et un peu de bonheur ». Soit, mais au jeu de la guerre comme aux autres, ceux-là gagnent le plus souvent qui jouent le mieux.

Après tout, il ne s'agit pas ici de stratégie rétrospective ; un mot a-t-il été dit ou ne l'a-t-il pas été ? Eh bien, ma conviction inébranlable est qu'il l'a été et imprimé ; mais en présence de telles controverses où la bonne foi est des deux côtés si entière, on se demande avec un peu d'angoisse s'il est possible d'arriver jamais à un impératif catégorique en histoire.

H. C. M.

—

Plon-Plon : Pourquoi ce nom ? (T. G. 710 ; LXXXVI, 825, 881). — Un anonyme nous écrit :

« Pourquoi l'*Intermédiaire* termine-t-il une note : réponse sur le mot Plon-Plon, *surnom* du prince Jérôme Napoléon, par cette remarque : « c'est la preuve que le *sermon* date de loin » ? Quelle est, s'il vous plaît, la date du « premier sermon » ?

L'obligeant anonyme — que nous remercions — aurait pu s'éviter une dépense d'esprit inutile. Il a parfaitement deviné qu'il y avait une coquille, que nous relevons en nous excusant.

—

Cromwell avait-il donc deux crânes ? (LXXXVI, 809). — C'est une question qui s'est déjà posée.

Voici une dépêche datée de Londres qui fut envoyée au *Journal* le 5 avril 1911

A une réunion de la Société royale archéologique, le Révérend Wilkinson a apporté et présenté à la Société la tête embaumée d'Olivier Cromwell.

M. Wilkinson, pour prouver l'identité du chef du protecteur de l'Angleterre, a dit que cette relique était dans sa famille depuis trois générations, et il a montré des notes historiques prouvant que la tête avait disparu de Westminster Hall et avait été ramassée par une sentinelle qui, à son lit de mort, avoua à sa femme que c'était lui qui possédait la tête de Cromwell. La relique passa ensuite entre les mains d'une famille du Cambridgeshire, du nom de Russell. Un héritier, Sam Russell, acteur, dans un moment de détresse la vendit à un M. Cox, propriétaire d'un musée. Puis elle fut exposée pendant longtemps dans une galerie privée de Bond street. C'est là que le grand-père de Wilkinson en fit l'acquisition.

Après quelques discussions, la plupart des membres de la Société ont jugé que les preuves étaient suffisantes pour démontrer que c'était bien la tête du « lord protector » et que le crâne exposé à Oxford ne mérite plus maintenant aucune considération.

Les *Débats* ont publié à ce sujet (11 avril 1911), un article, qui montrait autant d'esprit que d'érudition, et dont voici l'essentiel :

Ce qui plaide en faveur de la tête de Londres, c'est qu'elle est embaumée ; car on sait que le corps du Protecteur avait été l'objet d'une telle préparation. On sait aussi que plus tard, sur l'ordre du Parlement, il fut tiré de son caveau, et pendu à Tyburn, puis que la tête, séparée du tronc, fut exposée sur le toit de Westminster au bout d'un épieu de bois qui, entrant par le cou ressortait par le crâne. Ceci est affirmé par Pepys, un témoin oculaire. La tête embaumée de Londres présente deux larges blessures qui,

au premier abord, paraissent concorder avec cette description, on y remarque en outre diverses cicatrices qui s'expliqueraient par les outrages dont elle fut l'objet de la part des ennemis de Cromwell. Enfin, dernière présomption favorable, on la conserve de père en fils depuis plus d'un siècle dans la famille Wilkinson qui n'a jamais douté de son authenticité, l'ayant acquise d'un boutiquier de Bond Street dont les parents étaient en relations d'affaires avec les héritiers du Protecteur. Cependant l'Université d Oxford n'entend point être dépossédée de sa gloire ; par la voix des professeurs Dawkins et Armstrong, elle fait observer que les blessures de la tête embaumée indiquent un coup porté de haut en bas tandis qu'un crâne planté sur une pique serait traversé de bas en haut. Le propriétaire actuel de cette tête embaumée est toujours un Wilkinson, pasteur au village de Stoke près Nayland, qui la tenait enfermée dans un bahut de son presbytère. Il raconte naïvement que jusqu'à présent cette relique macabre n'a jamais porté malheur à personne ; mais depuis qu'elle est connue, il préfère la laisser à l'Institut de Londres, par crainte des cambrioleurs.

La question reste intéressante : on serait curieux de savoir où elle en est depuis douze ans.

A. B. X.

—

Notaire apostolique (LXXXVI, 716, 717). — M. Carolus Barré trouverait quelques renseignements dans *Le Parfait Notaire apostolique et Procureur des Officialités*... par Me Jean Louis Brunet, avocat au Parlement. (2e édition, Lyon, Duplain, 1775).

Cet ouvrage débute par une « dissertation sur l'origine des notaires et le notariat ». Le livre I traite « des différents notaires apostoliques, de leurs fonctions et de leurs devoirs ».

L'auteur distingue deux sortes de notaires apostoliques : les protonotaires et les simples notaires. Ces derniers étaient « des personnes autorisées par le pape pour instrumenter dans les choses ecclésiastiques ».

Mais « depuis un temps immémorial, les notaires épiscopaux obtenaient aussi des pouvoirs du pape, sans lesquels ils auraient eu de la peine à subsister ». De sorte que, en France tout au moins, « les anciens notaires apostoliques étaient : 1° notaires apostoliques ; 2° notaires épiscopaux ; 3° procureurs aux officialités et cours spirituelles. Ils avaient donc besoin d'être restitués par le pape ou quelqu'un ayant pouvoir de lui, et par les évêques, tant pour la qualité de leurs notaires que pour celle de procureurs dans leurs cours... ».

I. — « A l'égard des *qualités* des récipiendaires, l'usage était à Paris qu'ils fussent *clers tonsurés* et qu'ils eussent demeuré six ans chez un notaire et procureur de l'archevêché, ou qu'ils fussent *fils* de notaire apostolique. La règle générale pour tout le royaume était qu'ils fussent clers [tonsurés], de bonnes mœurs, qu'ils fissent profession de la religion catholique apostolique et romaine, et qu'enfin ils fussent âgés de vingt-cinq ans ».

II. — « A l'égard de leur *institution* en qualité de notaires apostoliques, le pape les instituait en cette qualité. Les légats et même quelques prélats, comme par exemple l'archevêque d'Auch, ont le pouvoir de créer des notaires apostoliques. Les protonotaires apostoliques du nombre des participants en ont aussi le pouvoir et c'est à eux que l'on s'adresse ordinairement pour obtenir cette qualité... Celui donc qui désirait parvenir au notariat apostolique devait s'adresser à des banquiers expéditionnaires en cour de Rome pour obtenir des lettres patentes, ensuite il devait présenter ces patentes à l'official de l'évêque dans le diocèse duquel il voulait s'attacher ; y joindre son extrait baptistaire pour justifier de la légitimité de sa naissance, ses lettres de tonsure pour justifier de sa qualité de clerc, et présenter une requête tendante à trois choses : 1° à demander qu'il lui fût permis d'administrer des témoins pour justifier de ses bonnes vie et mœurs ; 2° à demander à l'official de commettre pour lui faire subir l'examen ; 3° à demander qu'après l'examen subi il lui plût procéderà la fulmination de sesdites lettres de provisions de notariat apostolique ».

Au jour choisi pour cette fulmination, « l'official ayant fait prêter au récipiendaire, la main sur l'Evangile, le serment inséré dans les lettres de provision, investissait le récipiendaire de l'office de notaire apostolique en lui mettant en main une plume et une écritoire, qui sont l'investiture du notariat apostolique ».

Pour se faire recevoir ensuite notaire

épiscopal et procureur de l'officialité, il suffisait d'adresser une supplique à l'évêque et, après provisions, de prêter, devant l'official, le serment « d'exercer fidèlement la charge et de ne rien faire contre l'honneur et l'intérêt du siège ».

Les notaires apostoliques furent l'objet de plusieurs édits royaux, en 1547, 1550, 1637, 1646, 1691. L'édit de 1691, en particulier créait l'office de notaire *royal* apostolique. Enfin, en 1693, Louis XIV supprima le titre de notaire royal apostolique dans le diocèse de Paris en unissant les fonctions de cet office à celles des notaires du Châtelet, et la suppression s'étendit ensuite, par différents arrêts du Conseil, à tout le royaume.

GENEVROZ.

—

Baron de Balzac (LXXXVI, 717, 828). — Parmi les 218 représentants de droite et de gauche qui, le 2 décembre 1851, se réunirent à la mairie du 10e arrondissement pour protester contre le coup d'état et furent conduits, après arrestation, à la caserne du quai d'Orsay, on trouve un M. de Balzac.

Si le baron du même nom, dont MM. Montmorel et le Bibliophile Messin ont retracé la carrière politique, a terminé cette carrière en 1830, il ne peut s'agir du même personnage, à moins toutefois qu'à l'exemple de beaucoup d'autres de sa génération, il ne soit rentré dans l'arène parlementaire après la chute du gouvernement de juillet.

G. P. M.

*
* *

Le baron de Balzac (ou Balsac) qui fut préfet, conseiller d'Etat, député, etc., a son article dans le *Dictionnaire des parlementaires* de Robert et Cougny. Il descendait d'une famille du Rouergue dont le nom s'écrivait, au XVIIe siècle, *Balza* et *Balsa*. On lui donne, dans les recueils composés de nos jours, des armes : *de gueules au pal d'or chargé d'une plante de baume de sinople.*

C'est le blason que les rédacteurs du grand *Armorial*, dressé en vertu de l'édit de 1696, ont imposé à deux membres de cette famille : « Antoine *Balza*, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de Rodez » et « Marie-Anne *de Balza*, femme de N. Siguret, président ». Mais le baron descendait de « André *Balza* conseiller du Roy, président en la Cour des aides de Montauban ». Or, celui ci a fait enregistrer dans le même *Armorial* officiel des armoiries un peu différentes : *d'argent à un baume de sinople, sur une terrasse de même, et au chef de gueules.*

SAINT-VALBERT.

—

Bergerat et la Païva (LXXXVI, 810) – On trouvera dans le Courrier de Paris du *Monde Illustré*, 10 mai 1862, rédigé par le malheureux Jules Lecomte, le récit d'une aventure identique. Mais il ne s'agissait pas de la Païva, mais bien d'une *célébrité théâtrale* et d'un *riche gentilhomme*. Le dénouement est différent et peut-être plus amusant. L'une des deux aventures pourrait bien avoir donné naissance à l'autre.

HENRY DE BIUMO.

*
* *

Le héros de l'amoureuse aventure avec la Païva, *Les faux billets de mille*, n'était pas Emile Bergerat, mais un brillant chroniqueur du *Gaulois*, joli garçon, plein d'esprit, qui se nommait Gaiffe.

Je l'ai connu vers 1869, à Maisons-Laffitte, dans cette villa de l'avenue Eglée, où la Païva donna quelques fameuses soirées auxquelles j'assistai avec mon père, le pianiste Alfred Quidant.

A. QUIDANT.

—

Nicolas de Blégny (LXXXVI, 192, 685, 829). — Cf. *Nouvelle Bibliographie Médicale* (1855), tome II, p. 413-414.

—

Le nom patronymique de Fernán Caballero (LXXXVI, 819). — *Old Noll* trouvera tous les renseignements désirables sur Cecilie Bœhl von Faber, marquise de Arco-Hermoso, dans l'article par nous publié en 1907 dans le *Bulletin Hispanique* (Bordeaux), sur *Les Premiers Essais Littéraires de Fernán Caballero, Documents Inédits* (avec tirage à part, Bordeaux, 1907, 75 pp. in-8°) et aussi dans les LV pages d'*Introduction* de notre livre : *La querelle Calédonienne de Johan-Nikolas Bœhl von Faber et José-Joaquin de Mora, reconstituée d'après les documents originaux* (Paris, F. Alcan, 1909). On

pourrait, d'ailleurs, renvoyer aussi a Antoine de Latour, dont une nécrologie de *Fernan Caballero* a été insérée en 1877, l'année de la mort de cette romancière, en tête du volume : *Valence et Valladolid, Nouvelles Etudes sur l'Espagne*, paru chez E. Plon et Cie (p. I-XII : *A la mémoire de Fernan Caballero*).

CAMILLE PITOLLET.

* * *

Cecilia Bohl (Fernan Caballerro) née à Morget (Suisse) le 24 décembre 1796 et élevée en Allemagne, habita l'Espagne depuis l'âge de 17 ans. Sous le nom de Fernan Caballero, elle a publié de nombreux romans sur les mœurs populaires de l'Andalousie ainsi que des chroniques. Ce nom adopté par Celilia Bohl de Faber est celui d'un petit village de la Manche où elle habita pendant longtemps. Décédée à Séville, le 7 avril 1877.

E. N. F.

* * *

Cécile Böhl von Faber, née à Morges (Suisse) fille de Juan Nicolas de Hambùrg. Elle naquit en 1797 et fut mariée trois fois :

1° avec un négociant nommé *Planell* ;
2° avec le marquis d'Arco Hermoso ;
3° avec l'avocat Arrom.
Elle mourut en 1877.

HENRY DE BIUMO.

—

Michel Chartier (LXXXVI, 768). — On pourrait s'adresser au Comte (le Chartier) de Sédouy, au château de Beuvrigny, par Tessy-sur-Vire (Manche).

C.

—

Ulysse Chevalier. — Nécrologie (LXXXVI, 853). — Nous avons écrit à la suite de la notice nécrologique empruntée aux *Débats* : « Nous n'avons rien à *ajouter* à ce magnifique éloge ; on a imprimé : *à gagner*, qui est une coquille.

Le chanoine Ulysse Chevalier signait de ses initiales U. C. On a imprimé par erreur : A. C.

Un anonyme a relevé ces coquilles très fâcheuses. Mais pourquoi n'a-t-il pas cru devoir signer sa note ?

Nous aurions eu tant plaisir à le remercier.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui nous signalent de ces tares si regrettables dans un recueil tel que le nôtre, et qui proviennent, en partie, de ce que l'éloignement de notre imprimerie, nous empêche de surveiller les suites du bon à tirer.

—

Cousins-Montauban (LXXXV, 716, 787). — Charles-Antoine Cousins, dit « Montauban » (en raison de sa ville d'origine), fut fait comte de Palikao, au lendemain de la Campagne de Chine, et autorisé à s'appeler désormais : de *Montauban-Palikao* « Cousin » resta dans l'ombre et le « dit » devient « de ».

Ces substitutions, régulièrement autorisées, sont assez fréquentes ; Exemple (entre autres) : Guérin *de* Litteau, ex : Guérin *dit* Litteau.

Figure curieuse que celle du Général de Montauban dont la mère était la propre fille de M. de Launay, le dernier gouverneur de la Bastille, massacré le 14 juillet 1789.

Il possédait l'art de se débarrasser agréablement des « fâcheux ». Lorsque, en août 1870, il parut à la tribune du Corps Législatif, comme Président du Conseil du dernier ministère de l'Empire, dès les premiers mots qu'il prononça, un député de la gauche lui cria brutalement : « Plus haut ! Plus haut ! »

Le Comte de Montauban-Palikao s'arrêta, fit une pause, puis, tournant le dos à l'interrupteur, il dit, en s'adressant à la Droite : « Messieurs, vous voudrez bien m'excuser si je ne puis élever la voix ; j'ai, depuis 25 ans, dans la poitrine, une balle qui, parfois, me gêne un peu... »

La chambre éclata en applaudissements et la... séance « continua » !

HECTOR HOGIER.

—

Famille du Bourg (LXXXVI, 765). — On trouvera un long article sur la famille du Bourg de Césarges dans l'*Armorial du Dauphiné* de Rivoire de la Bâtie, pages 99 et 100, Lyon, Aug. Brun, 1867, in 4°.

L'auteur donne les armes (*d'azur à 3 coquilles d'or, au chef d'argent*), la devise et une filiation de cette famille, établie en Dauphiné du XVe au XIXe siècle.

A. L. S.

* * *

On trouvera des renseignements généalogiques sur cette famille dauphinoise dans l'*Armorial de Dauphiné* de Rivoire de la Bâtie. Armes : *d'azur à trois coquilles d'or, au chef d'argent.*

BOISLAMY.

—

Famille de Fassion (LXXXVI, 812). — Même province, même référence. Cette famille compte encore en Dauphiné des représentants depuis lontemps déchus de leur ancienne situation. Armes : *de gueules à la croix d'or cantonnée en chef de deux étoiles de même et en pointe de deux roses d'argent.*

BOISLAMY.

* * *

Fassion est une ancienne famille de Dauphiné qui a formé cinq branches, dont la principale était celle des seigneurs de Ste-Jay et de Brion.

Elle paraît originaire de Villeneuve de Roybon (Is). Etienne de Fassion combattit à Cérisolles, en 1544. Jean de Fassion se signala à Valence et à Crest pendant les guerres de religion. Charles-Antoine de Fassion, seigneur de Ste-Jay, se distingua aux guerres de Gênes, se comporta vaillamment au siège de Gavi. Charles de Fassion, son frère, maréchal de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, ambassadeur de son ordre, à Rome, lors de l'avènement du pape Innocent X, fut tué de cinq coups de mousquet en commandant les galères de Malte contre la flotte algérienne, l'an 1647. Son autre frère, Claude, seigneur de Ste-Jay, avocat-général, puis président au parlement de Grenoble, épousa la fille du célèbre président Expilly, dont il eut, entre autres, deux fils, tous deux chevaliers de Malte, en 1640.

Armes : *De gueules, à la croix d'or, cantonnée, en chef, de deux étoiles de même et, en pointe, de deux roses d'argent.* Devise : *Fulget et floret.*

GRENOBLE.

—

Elvire (T. G., 311 ; LXXI ; LXXXI ; LXXXII ; LXXXIV ; LXXXIV). — **Sa présence à Gand en 1815**. — Le Dr Babonneix, médecin de la Charité, publie une plaquette intitulée : *Julie Bouchaud des Hérettes à Gand pendant les Cent Jours* (A. Malame, éditeur).

Cette intéressante notice révèle que l'Elvire, de Lamartine, a passé six semaines à Gand, durant les Cent Jours ; elle y apportait des documents secrets. Elle y menait, par la même occasion, une intrigue avec Lally-Tollendal, et se faisait la protectrice d'un jeune officier M. de Loménie de Marmé, neveu du comte de Vaudreuil.

Des documents et des fac-similés appuient ce nouveau chapitre de la vie de Mme Charles et prouvent combien le mystère sied aux grandes héroïnes du roman.

Nous constatons que le secret continue à être jalousement gardé du lieu où reposent les cendres d'Elvire.

I.

—

Le marquis de Grave (XXXVI, 764). — Dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, Lachesnaye - Desbois ne donne pas la branche des de Grave, à laquelle appartenait le marquis Ulrich de Grave. Voici quelques détails :

Jean-François, marquis de Grave, seigneur des Palais, de Coulanges et de St-Martin de Toques, avait épousé Marie de Mollins, dont il eut :

Hyacinthe, marquise de Grave, natif de Narbonne, marié à Nîmes, le 28 mai 1771, et Françoise-René de Pierre de Bernis, de laquelle naquit :

François-Jean-Louis Ange, marquis de Grave des Palais, né à Toulouse en 1772, mort le 24 mars 1851, qui épousa dans le premières années du XIXe siècle, Françoise-Marie-Amélie de Montalm-Gozin, née en 1788, décédée le 21 janvier 1856, fille de Louis-Jean-Pierre-Gilbert Dieudonné de Montcalm-Gozin, marquis de Montcalm et de Jeanne-Marie de Lévis.

Dans le partage des biens de famille le château et la terre de Candine, près de Vauvert furent partagés entre le marquis Ange de Grave et le marquis de Montcalm son beau-frère ; à la suite de différents sérieux ce dernier fit raser jusqu'à une certaine hauteur les 2 tours carrées du derrière du château, afin d'en modifier le gracieux aspect, de sorte que ce monument sur 4 tours qui flanquaient ces angles, n'eut que les 2 faisant face au midi qui existent encore.

Plus tard, le marquis de Grave acheta

la part de son beau-frère, et devint seul propriétaire de la terre de Candine.

Mais des revers de fortune l'assaillirent ; son fils Ulrich, après le décès de son père, se vit à la tête d'un grand domaine criblé d'hypothèques, et que les créanciers firent vendre aux enchères devant le tribunal de Nîmes.

On cite de lui un trait de loyauté qu'il est bon de rappeler. Ancien officier de marine, il était en 1848, aide de camp du roi Louis-Philippe et lorsque la reine Amélie quitta le palais royal chassée par la révolution, elle confia son écrin de diamants, valant plusieurs millions au marquis Ulrich de Grave, afin qu'il le gardât dans son château de Candine. Un confident de ce dépôt, connaissant la gêne dans laquelle se débattait son ami, lui conseillait d'emprunter à la reine la somme nécessaire pour sortir d'embarras. *Pas un mot de plus reprit le loyal gentilhomme, vous m'offenseriez*. Et il rendit le dépôt peu de temps après.

PROSPER FALGARIOLLE.

—

Famille de Laurencin (LXXXVI, 813). — Le comte de Fautrières, frère de Mme d'Avenas, testa le 22 janvier 1806 :

Je donne 100 fr. a ma nièce de Laurencin d'Avenas, femme du nomé Paultrier, marchand a Lion, mariage qu'elle a fait sans mon consentement ni celui de sa famille, et ledit Paultrier ayant porté ses exces jusqu'a me menacer d'attenter a ma vie, je regarde le mary et la femme comme entièrement exclus de ma famille.

Hélène de Fautrières eut-elle une fille, ou s'agit-il de sa petite fille Aimée, sortie de St-Cyr en 1793 ?

SOULGÉ.

*
* *

On aurait certainement des renseignements autorisés en s'adressant à M. Camille Roche de la Rigaudière, 11, rue Antonin-Poncet, à Lyon, qui est très au courant des archives de la famille Laurencin.

B.

—

Lesourd de Beauregard, peintre de fleurs (LXXXVI, 769.890). — Le successeur de Redouté au Muséum en 1840 est Ange-Louis-Guillaume Lesourd-Beauregard, ainsi désigné aux catalogues des divers salons où il exposa fréquemment à partir de 1822 et aux dictionnaires de Bellier de la Chavignerie (T. I, p. 1029 qui énumère bon nombre de ses œuvres) et de Benezit (T. III, p. 110) ; par contre l'*Annuaire des artistes et des amateurs* (années 1844 ou 1846, je n'ai pas ici la date exacte) le nomme Lesourd de Beauregard. Les dictionnaires précités fixent au 14 avril 1800, mais à Paris, la naissance de cet artiste qui fut élève des frères von Spaendonck.

Plus spécialement peintre de fleurs, il a exposé également, tant à l'huile qu'au pastel et à l'aquarelle, des tableaux de fruits. Il envoie des légumes et un homard au salon de 1849, un paysage et une tête de vieillard au salon de 1848, une Notre-Dame des Fleurs au salon de 1859, inspirée par deux strophes de Mme Desbordes-Valmore dont la première commence par ce vers :

D'où vient-il ce bouquet oublié sur la [pierre ?

et qui figurent au livret dudit salon.

De Lesourd de Beauregard, lithographe, le Comte d'I... (*Iconographie des estampes à sujets galants*, col. 107, 460, 561) cite « L'Amour corrigé et l'Amour vainqueur », datées Paris 1835 « Baigneuse pendant le bain », « Baigneuse après le bain », exécutées d'après Nouviaire et datées aussi Paris 1835, enfin une suite de 12 lithographies d'après Boucher (éditées par Boivin, Paris 1854), dont « Les charmes du Printemps », « Les Plaisirs de l'été », etc., autres sujets bien connus.

Il semble que ces lithographies soient l'œuvre d'un autre artiste, probablement de la même famille et peut-être né à Loches, si les précisions de Bellier de la Chavignerie sont exactes. L'*Annuaire des artistes et des amateurs* de cette époque cite aussi un Lesourd de Beauregard, architecte et décoré de la Légion d'honneur.

C. DEHAIS.

—

Mata-Hari (LXXXIV ; LXXXV ; LXXXVI, 78, 492). — Dans la *Chronique médicale* du docteur Cabanès (1er décembre 1923) le docteur Bizard, médecin de Saint Lazare, publie un récit émouvant sur le séjour de Mata-Hari à la prison, sur son dernier jour, sur son exécution. Le Dr Bizard est l'un des derniers témoins

de la vie de cette espionne peu banale. Il l'a observée en médecin, en psychologue. Son récit d'une grande sobriété, est ce qui a été écrit de plus impressionnant, parce que sans doute c'est ce qui a été écrit de plus exact sur la danseuse rouge dont la silhouette hallucinante dans la légende et dans l'histoire ne s'effacera pas de sitôt. Elle a donné prétexte à bien des œuvres d'imagination, elle en enfantera d'autres.

Le remarquable récit à la fois objectif et subjectif du docteur Bizard, est un document historique d'une qualité exceptionnelle ; il ne pourra être rien fait de solide et de probant sur cette femme sans qu'on y ait recours.

Il la dépeint, ni très intelligente, ni très instruite, orgueilleuse et fière, sans scrupule, courtisane vénale, dont le grand art n'était qu'un bluff et un prétexte, et dont la beauté étudiée, un peu sauvage, manquait de charme et de régularité.

« Le visage de Mata-Hari, surtout vu de face, écrit il, ne donnait rien moins qu'une impression de beauté : il était du type asiatique : front bas, pommettes saillantes, bouche grande, avec de grosses lèvres lie de vin, oreilles grossièrement ourlées, nez fort, un peu busqué aux narines dilatées : mais ses yeux noirs bordés de longs cils illuminaient singulièrement cette physionomie très mobile, sans finesse et qui n'avait rien de très féminin ». « Assez distinguée d'ailleurs, et ajoute-t-il il faut le reconnaître « le nu lui seyait infiniment mieux que la toilette ».

Elle protestait avoir rendu des services aux Français. La guerre lui était apparue comme une occasion de faire fortune en usant comme espionne et comme contre-espionne des relations qu'elle s'était faites comme danseuse.

Soupçonnée, arrêtée, prisonnière, elle montra une grande fermeté.

Le Dr Bizard déclare qu'elle ne reçut jamais dans sa cellule d'autre visite que la sienne, celle du pasteur Darbous et de l'aumônier, l'abbé Doumergue. Jamais, en dehors de la correspondance officielle, elle ne reçut aucune lettre particulière ; et les trois lettres qu'elle écrivit lui furent retournées ; jamais pendant huit mois, que dura sa détention, elle ne reçut ni friandises, ni fleurs.

« D'une voix assez jolie, elle se plaisait à apprendre à chanter des cantiques ; mais ses meilleurs moments étaient certainement ceux que pouvait lui consacrer sœur Léonide ».

Elle fut préoccupée de la perspective de son exécution, mais elle ne douta jamais qu'elle serait fusillée. Elle ne pleurait pas, elle ne manifestait aucun désespoir. Elle assurait qu'elle ne faiblirait pas devant la mort, et elle a tenu parole.

« Elle avait peur, dit le docteur Bizard, mais elle crânait ».

Le récit qu'il fait de sa dernière nuit et de son exécution prouve que son orgueil, jusqu'au dernier moment la soutint dans ce rôle, et qu'elle y fut d'un grand sang-froid, d'une présence d'esprit, d'un courage qui servirent, à son avantage, la légende de la danseuse rouge.

M.

—

Meyronnet (LXXXVI, 772). — Pierre-Simon de Meyronnet était de Martigues. D'après l'ouvrage anonyme de Lombard, de Langres (*Le Royaume de Westphalie. Jérôme Buonaparte, sa cour, ses favoris et ses ministres, par un témoin oculaire*. Paris, 1820, in-8°), Meyronnet aurait commencé par être mousse à bord des bâtiments caboteurs de Marseille. En 1802 il servait sous Jérôme en qualité d'officier à bord de l'*Epervier*, et l'accompagna dans une croisière d'un an aux Antilles. En 1805, il fit avec lui campagne sur le *Vétéran*.

Lorsque Jérôme devint roi de Westphalie, il emmena à Cassel, en qualité d'aide de camp, son ancien compagnon de courses maritimes qui avait quitté l'armée de mer pour celle de terre ; il fit de lui le capitaine général de sa garde, puis le nomma son grand maréchal du palais. Enfin il lui accorda le titre de comte de Wellingerode et lui fit présent du domaine d'Eichfeld (revenu 8000 fr.) par lettres patentes du 12 juin 1808.

Ce n'était pas un génie, écrit Lombard de Langres — mais il avait de la bravoure et de l'esprit naturel ; on ne recourut jamais en vain à son obligeance ; il fit beaucoup de bonnes actions, et par conséquent beaucoup d'ingrats.

Il était aussi insouciant que son maître. En 1809, l'armée Westphalienne ayant été mobilisée en vue d'occuper la Saxe,

Meyronnet reçut le commandement d'un régiment d'infanterie, mais il se laissa surprendre à Halberstadt par le duc de Brunswick Œls et fut fait prisonnier avec tout le régiment ; conduit en Angleterre, il ne tarda pas à être échangé.

Cet échec n'empêcha pas Meyronnet d'être promu par Jérôme au grade de général de brigade le 13 juillet 1810. Deux ans plus tard, il était nommé comte de l'Empire par lettres patentes du 23 avril 1812 ; mais il ne jouit pas longtemps de son nouveau titre et mourut à Paris le 10 septembre de la même année.

Il avait reçu des armes mirifiques qui sont ainsi décrites dans l'*Armorial du premier empire*, de Révérend :

Ecartelé : au 1er d'azur au vaisseau d'argent, soutenu d'une mer de même : au 2e, d'argent au bâton de commandement d'azur, orné d'or, en bande et chargé d'une épée d'argent posée en barre ; au 3e, d'argent à une montagne posée en fasce, de six coupeaux de sinople ; au 4e, d'azur à une tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable ; au franc-quartier brochant des comtes officiers de la maison des princes.

Meyronnet est mort sans alliance. Né en Provence, il était sans doute apparenté aux Meyronnet d'Aix. A cette famille appartenait le marquis de Meyronnet, baron de l'Empire, lequel portait des armes rappelant, avec plus de simplicité, celle du comte de Wellingerode : *d'azur à un rocher de six coupeaux, mouvant d'une mer, le tout d'argent, surmonté de deux croissants aussi d'argent, au franc-quartier* des barons membres du collège électoral.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Mornay (LXXXVI, 814). — M Henry de Biumo trouvera dans les *Titres, Anoblissements et Pairies de la Restauration*, par le vicomte Révérend, la généalogie complète de la famille de Mornay, aujourd'hui éteinte, à laquelle appartenait Philippe de Mornay, dit du Plessis-Mornay, le fidèle compagnon d'Henri IV.

Le comte Charles-Henri-Edgard de Mornay naquit à Paris le 4 février 1803. Il était le second fils du marquis de Mornay-Montchevreuil et d'Augustine-Louise de Caulaincourt. D'abord gentilhomme de la Chambre du roi, il fut envoyé en 1832 en mission auprès de l'empereur du Maroc Mouly-Abd-Ehr-Rhaman, avec le titre d'ambassadeur, et fut appelé à la pairie le 15 avril 1845. Le 7 juin 1848 il épousa Julie Pahlen, veuve en premières noces de Pierre-Antoine Pory, et en secondes du comte Samoïloff, et mourut au château de Montchevreuil (Oise) le 5 décembre 1878.

Il avait un frère aîné, le marquis Joseph-Christophe-Jules de Mornay-Montchevreuil, marié à la fille du maréchal Soult, duc de Dalmatie, et deux sœurs, Augustine-Gabrielle-Zélie, mariée au baron de Morell, et Gabrielle-Amicie-Célina, mariée au comte Pierre-François-Marie de Montesquiou-Fezensac.

Charles de Mornay appartenait à la jeunesse dorée du temps de Louis-Philippe ; il fréquentait dans tous les mondes et jouait la comédie de société. Il fut pendant de longues années l'amant en titre de Mlle Mars, laquelle avait bien vingt-cinq ans de plus que lui. Lorsqu'elle mourut en 1847, il en éprouva, assure Delacroix, un profond chagrin. A propos de cette liaison, le maréchal de Castellane écrivait dans son *Journal*, le 3 janvier 1829 :

Le prince Tuafikin, défenseur des dames de théâtre en survivance du commandeur de Ferrette... nous a fait la description de la chambre de M. Charles de Mornay, qui vit avec Mlle Mars depuis cinq ans ; il nous a dit que le portrait à l'huile de cette actrice était au milieu de son alcôve, mais que c'était celui de Mlle Mars à vingt ans : « *Oui*, a repris Pozzo di Borgo, *il est bien aise de la voir comme ils l'ont eue* ».

Charles Bocher parle de Charles de Mornay dans ses *Mémoires*. Eugène Delacroix avec lequel il fut très lié, le cite souvent dans son *Journal* ; il l'accompagna en 1832 Maroc et lui offrit, au retour, un album d'aquarelles exécutées par lui pendant ce séjour sur la terre africaine ; cet album fut vendu aux enchères publiques le 19 mars 1877 et produisit 17.535 frs. Mornay aimait d'ailleurs les arts et les protégeait à sa manière ; il commandait parfois à Delacroix des tableaux tels qu'*Henri IV dans sa maison après la bataille de Coutras*, *Cléopâtre*, etc., mais, comme il était fort prodigue et presque toujours à court d'argent, il oubliait souvent de payer ses commandes. C'est ainsi que le *Journal* de Delacroix contient une

lettre de ce dernier écrite le 18 janvier 1850, probablement à un commissaire-priseur, dans laquelle l'artiste proteste, en termes fort durs pour Mornay, contre la vente annoncée de six tableaux de lui, acquis par celui-ci et dus depuis plusieurs années.

Je ne crois pas que ce fut Charles de Mornay qui, le 24 février 1848, protégea la fuite de Mme la duchesse d'Orléans. Un ancien diplomate, le marquis d'Eyrargues, qui avait épousé Mlle de Morell, l'héroïne du procès La Roncière, assure dans ses *Mémoires pour mes fils* (Falaise, 1875, in-8°, p. 341) que le sauveur de la princesse a été le marquis de Mornay, le frère aîné de Charles.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

***

Le comte Charles de Mornay, fils de Christophe de Mornay, marquis de Montchevreuil et de Augustine-Louise de Caulaincourt avait deux sœurs : la baronne de Morell et la comtesse Henri de Montesquiou-Pezensac et un frère Auguste Joseph-Christophe-Jules marquis de Mornay-Montchevreuil, marié à Hortense-Joséphine-Louise Soult de Dalmatie, dont Auguste-Napoléon-Philippe, dernier marquis de Mornay-Montchevreuil (1831-1903) qui ne laissa qu'une fille la marquise de Balleroy.

L. C. D. L. H.

—

Famille d'Origny (LXXXVI, 719). — Au XVI° siècle, deux familles de ce nom existaient en Champagne.

I. — L'une faisait, dès le XV° siècle, partie de la haute bourgeoisie troyenne ; elle a fourni au Parlement de Paris deux conseillers (Pierre en 1468, et Nicolas, reçu en 1501, qui devint président aux Enquêtes et fut régent de Sorbonne). Plusieurs monuments de cette famille se voient encore dans les églises de Troyes. Elle s'éteignit à la fin du XVII° siècle et portait : *d'azur à 3 chandeliers d'or accompagnés en chef d'une étoile du même, alias d'argent.*

II. — La seconde a fourni ses preuves devant l'Intendant Caumartin en décembre 1671, depuis Claude d'O., écuyer, tenant fief en 1523. De religion protestante, elle fournit des officiers à de petites cours allemandes au XVII° siècle, et posséda les seigneuries de Cormont (Marne) et de Chalette (Aube). Elle paraît s'être éteinte au XVIII° siècle, en Champagne du moins, et portait : *d'argent à la croix ancrée de sable chargée en cœur d'un losange du champ*.

Pour la famille rémoise d'O. d'Agny, on se reportera à la notice placée en tête de la généalogie donnée dans *l'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Lyon*, par M. H. de Jouvencel. Elle portait les mêmes armes que les seigneurs de Cormont.

C. B.

—

Mme Ratazzi (T. G., 754). — **Ses relations avec la cour impériale.** — Sur les relations de Mme Ratazzi avec la cour impériale, le billet suivant de l'impératrice Eugénie, qui nous tombe sous les yeux et qui est inédit, nous apporte un détail intéressant :

Je viens de recevoir, mon cher monsieur Frémy, votre lettre que j'ai communiquée à l'Empereur, voici la réponse :

Quand M. Ratazzi est ministre, nos agents diplomatiques ont l'ordre d'agir envers lui et sa femme comme envers tous les autres ministres et leurs femmes ; dans la vie privée, ils se conduisent comme ils l'entendent, l'Empereur ne peut leur imposer personne.

Tâchez, je vous prie, d'éviter les demandes d'audience, car je ne connais pas Mme Rattazzi et sa demande m'embarrasserait sans qu'elle puisse être d'aucune utilité pour elle.

Croyez, mon cher monsieur Frémy, à mes sentiments affectueux.

EUGÉNIE.

J'ai vu M. Laffitte, ce matin, et je voulais vous parler de lui. Je désirerais vivement qu'il fut possible de faire ce qu'il désire, car pour l'Etat cela représente un million d'économie par an.

—

Alliances de la famille de Ségur (LXXXVI, 769, 887). — Louis Auguste-Claude Vallet, baron de Villeneuve, Trésorier général de la Ville de Paris, né à Paris le 4 août 1779, fils de Messire Pierre Armand Vallet de la Touche, écuyer, seigneur de Villeneuve, Trésorier général de la Ville de Paris et de Madeleine Suzanne Dupin de Francueil, avait épousé en 1799 Mademoiselle Louise Antoinette Pauline Laure de Ségur, née en 1778, morte en 1812, fille de Louis Philippe, comte de Ségur, pair de France, membre de l'Académie Française et de Mademoiselle d'Aguesseau. Ce M. de Villeneuve appar-

tenait à la branche cadette de la famille de Villeneuve-Guibert qui descendait en ligne féminine du fameux comte de Guibert, l'auteur de l'*Essai de tactique générale*, l'ami de Mademoiselle de Lespinasse. La famille de Villeneuve-Guibert a possédé au siècle dernier le château de Chenonceaux qu'elle avait hérité des Dupin de Francueil ; elle est aujourd'hui éteinte dans la branche aînée.

Voir la très intéressante brochure de M. de Jaurgain : *Les familles Vallet de Villeneuve et de Guibert*, Paris, 1893.

R. DE L.

* * *

Louise-Antoinette-Pauline *Laure* de Ségur, fille de l'ambassadeur, pair de France, membre de l'Académie française, et de Antoinette d'Aguesseau, est née le 11 avril 1778 ; elle épousa en 1799, Louis-*Auguste*-Claude, Baron Vallet de Villeneuve, Trésorier de la Ville de Paris, mort en 1837.

Elle mourut le 15 juillet 1812.

Enfants :

Léonce Vallet, baron de Villeneuve ;
Louis Vallet, baron de Villeneuve ;
Félicie, mariée au comte César Balbo di Vinadio.

de L.

* * *

La baronne de Chambaud, née Ségur, a laissé deux filles : Béatrice et Yvonne, qui ont épousé deux frères, leurs cousins, les comtes de Ségur d'Aguesseau. L'un d'eux était ministre plénipotentiaire.

BENEDICTE.

—

Une correspondance inédite de Mme de Staël (XLIX ; LXXXV, 190, 311). — **Ribbing de Leuven. Adrien de Mun.** — M. le marquis de Mun publie dans la *Revue de Paris* des lettres que son aïeul Claude-Adrien de Mun avait reçues de Mme de Staël, et qui ont été retrouvées dans les archives de famille, au château de Lumigny. Les biographies de Mme de Staël ont peu parlé jusqu'ici de Claude-Adrien de Mun, quoique son nom se trouve dans certaines lettres de Rosalie de Constant, cousine de Benjamin, éditées en 1888 par Jean-H. Menos. Il était le fils d'Alexandre-François, comte de Mun, lieutenant général des armées du roi, et de Charlotte Helvétius, fille du fermier général, auteur du livre de l'*Esprit*.

Il avait connu Mme de Staël en Suisse. « Le bel Adrien, dit M. Paul Souday, ne fut pas indifférent à l'ardente Germaine »

Les lettres qu'on nous donne vont de 1796 à 1800.

On y voit d'abord, écrit M. Paul Souday que Mme de Staël eut, en effet, un goût assez vif, sinon un violent amour, pour Adrien de Mun. Elle lui dit bien de ne pas « prendre tout cela trop au sérieux, et sa propre vie à elle était déjà si remplie qu'elle souffrait d'un embarras de richesses sentimentales. Car, enfin, il y avait alors Benjamin, qu'elle appelle « mon ami », comme une midinette d'aujourd'hui, et aussi le « grand diable blanc ». Cependant, elle reproche à Adrien de l'aimer moins, et elle ne cesse de le quereller avec une tendre coquetterie. N'avait-il point été question d'un mariage entre eux ? Elle déclare qu'elle ne serait pas un assez bon parti pour lui, et qu'elle ne pourrait l'épouser, d'ailleurs, sans désespérer Benjamin, qui fut, lui aussi, éconduit à ce point de vue. Elle annonce qu'elle ne divorcera pas, bien qu'elle ne se soucie aucunement de son ennuyeux mari. On sait que devenue veuve, elle refusa encore les propositions matrimoniales de Benjamin, pour garder le nom qu'elle avait rendu célèbre et « ne pas désorienter l'Europe ». Mais elle tient au moins à conserver l'amitié d'Adrien de Mun, et lui accorderait volontiers quelque chose de plus « Je voudrais que vous m'aimassiez davantage... Je me remettrais bien à vous aimer... », etc. Dans un jour plus heureux, elle lui écrit : « Vous étiez parfaitement joli hier. J'ai été assez fat de ce que vous m'aimiez .. *Fat* n'est usité qu'au masculin mais cela n'était pas pour arrêter Mme de Staël. Cependant, la note générale est qu'Adrien était plus aimable en Suisse qu'il se laisse absorber par Paris ; et elle est visiblement jalouse de sa liaison avec Mme de Valence, fille de Mme de Genlis, et qui avait en même temps Talleyrand pour protecteur sérieux Il paraît que Talleyrand connaissait le faible de sa belle amie pour ce jeune galant et que cela lui était égal : il est peu romanesque, dit Mme de Staël, et n'en est pas moins aimable.

Nous rapprocherons cette idylle de celle dont il a été question, pour la première fois dans l'*Intermédiaire* du 20 mars 1904, dont le héros était le comte Ad. de Ribbing de Leuven. Les billets originaux et inédits que nous avons publiés alors montrent

que Mme de Staël, qui jouait les Minerves politiques, n'en avait pas toujours la froideur.

I..

—

Baron de Wendt (LXXXVI, 814). — De fait, Gaspard de Wendt est venu en France à la suite de Madame, Duchesse d'Orléans, princesse palatine. Sa famille était originaire du Cercle de Westphalie.

Il est resté attaché au service de l'antichambre de Madame. Celle-ci fit grand cas de M. de Wendt ; elle en parle, à plusieurs reprises, dans ses lettres.

Il était tellement bien ancré à la Cour de Madame qu'elle obtint du Régent, son fils, la charge de gouverneur du château de Montargis, le douaire de la duchesse d'Orléans. Le baron de Wendt avait obtenu de Louis XIV des lettres de naturalisation, il les avait payées 2000 livres, à cause des frais des sceaux.

Les Wendt sont de bonne et ancienne petite noblesse ; ils possèdent deux *fedeicommis*, l'un dans l'ancien Electorat ecclésiastique de Cologne, l'autre dans le comté de Lippe-Desmold.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Armoiries de Faenza (LXXXVI, 815). — *D'argent au lion d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'argent, rangées en fasce.*

HENRY DE BIUMO.

—

Armoiries de Cardinal à identifier : d'azur à trois chevrons de gueule (LXXXVI, 622). — Ce sont les armoiries de Jacques de Grasse, né en 1720, mort le 24 juillet 1782 (Guiguard), fils d'Etienne, comte de Grasse, seigneur de Limermont, en Picardie, mort le 13 mars 1756 et d'Etiennette-Louise d'Hallencourt. Jacques de Grasse fut abbé et prieur de Rieux, sacré évêque de Vence le 23 mars 1755 et transféré en 1758 à l'Evêché d'Angers, pour lequel il avait été sacré le 23 mars 1756. Il fut reçu Chevalier de Malte le 4 septembre 1774 (St-Allais). « L'Almanach Royal de 1782 » le mentionne encore Evêque à Angers ; il n'a donc pas pu être Cardinal.

ACHEDEBÉ.

Plaque de cheminée : « Le choc m'enflamme » (XXXVI, 435, 844). — Comment répondre à M. Henri Carpentier ? sinon lui transmettre par l'aimable organe de l'*Intermédiaire* une petite photographie de cette plaque. Il verra, à n'en pas douter, que réellemement une plaque avec deux tableaux superposés peut être jolie.

En revanche, pourquoi qualifier de « fausse » la légende indiquée en question ? La double légende indiquée est pourtant en relief, un peu endommagée mais lisible sur la plaque ?

Ajoutons que depuis notre première question, une plaque, de même style, de même ornementation, avec un amour ailé tout pareil, s'est incorporée aux collections du Musée du Vieux-Vevey, en Suisse. C'est un nouvel exemple de l'art d'un même fondeur, s'inspirant à la fois d'emblèmes religieux et d'un sujet aussi badin que charmant ; et ce fondeur a manifestement « émis » d'autres plaques, de même goût et du meilleur...

L'enquête reste donc ouverte ; elle en vaut la peine ; et nous demandons encore : quel a pu être l'artiste si délicatement inspiré ?

VALLEYRES.

—

Moret, armoiries (LXXXVI, 815). — Voici une explication peut-être plausible.

Moret, d'où une tête de *More*, laquelle, mal interprétée par les artistes, a bel et bien été muée en une tête plus grossière de nègre sénégalais aux lèvres lippues.

Quant aux yeux bandés dudit nègre, voici l'exemple qui nous est fourni par l'histoire de la Corse : au temps où les Corses se trouvaient en perpétuel état de guerre avec leurs envahisseurs aussi divers que nombreux, ils avaient adopté comme emblème de ralliement une tête de *Maure* sur fond blanc. Pourquoi avoir choisi le Maure qui était au nombre de leurs ennemis comme tant d'autres ? Là on se perd en conjectures. Toujours est-il que cette tête de Maure se transforma, du fait de ceux qui étaient chargés de la reproduire, en tête de nègre.

Mais ce n'est pas tout. Notre nègre de Corse ainsi implanté dans un pays qui lui était totalement étranger, avait les yeux

soigneusement bandés. La raison en était celle-ci : le nègre, sous le couvert duquel les braves Corses se réunissaient pour défendre leur indépendance toujours plus ou moins menacée ou compromise, *ne voulait pas voir* les déprédations et les atrocités commises en ce beau pays par les envahisseurs, par la tyrannie de la République de Gênes.

Mais depuis la fin du XVIIIe siècle, et en particulier depuis 1796 (octobre), époque où le général Bonaparte chassa définitivement de la Corse les derniers envahisseurs, (les Anglais qui l'occupaient depuis 1793), le nègre consent à y voir. Il a rejeté son bandeau sur le front. Il peut maintenant regarder avec joie la Corse travailler et prospérer dans la paix.

Cet exemple des yeux bandés fourni par la Corse pourra peut-être bien conduire notre collaborateur, au sujet de Moret, à quelque rapprochement, car ce fils naturel du bon roi Henri IV vécut à une époque bien batailleuse.

RENÉ DE VIVIE DE RÉGIE.

*
* *

La question a déjà été longuement traitée. Se reporter au tome XLIII de l'*Intermédiaire*, cc. 335, 633, 727, 825, 932, 1119, et au tome XLIV, cc. 235, 339, 459.

COLLINE.

—

Les gravures de modes en couleurs (LXXXVI : 673, 799, 846). — Le regretté bibliothécaire des Arts décoratifs, M. Cornu, mort comme sergent pendant la grande guerre, avait publié à ce sujet une intéressante étude, dont j'ai eu entre les mains un tirage à part. Je ne saurais malheureusement fournir de référence précise.

On la trouverait facilement, sans doute, soit aux Arts Décoratifs, soit à la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

P. D.

—

Le numérotage des notes à l'impression (LXXXVI, 771, 898). — Je ne sais si le numérotage des notes par chapitres est devenu d'un usage courant, mais il n'est certes pas nouveau, car je possède un ouvrage imprimé à Paris par les frères Mame en 1808 (*Histoire des guerres civiles de la République romaine*, d'Appien, traduction de Combes-Dounous (3 vol. in 8°) où se trouve ce numérotage, avec renvoi à la fin de chaque chapitre.

Ce n'est pas très commode. Il est bien évident que les notes qui comportent un long développement ont leur place indiquée à la fin du chapitre, quelquefois même du volume ; mais pour les notes très brèves, il est préférable de les avoir sous les yeux en lisant le texte de l'ouvrage.

On a d'ailleurs dû reconnaître les inconvénients du numérotage par chapitre, puisqu'on l'a abandonné pour revenir à l'ancienne méthode.

R. O'REUT.

—

Portrait-frontispice de Moréri dans son « Dictionnaire » (LXXXVI, 528,658,846). — Il résulte des obligeantes réponses que m'ont envoyées mes confrères que le portrait de Moréri figure en tête des éditions de son *Dictionnaire* des années 1704, 1732 et 1759. Mais ce qui m'intéresse particulièrement, ce serait de savoir si l'édition de 1740, dont je possède un exemplaire avec le frontispice seulement, doit comporter ou non le portrait de l'auteur.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Les Stances sur « les Misères de la Femme mariée », de Mme Liébault (LXXXVI, 817). — La pièce serait un peu longue pour être reproduite dans l'*Intermédiaire*, d'autant plus qu'elle figure dans un ouvrage courant, les *Variétés historiques et littéraires*, d'Edouard Fournier, t. III, p. 321-331.

P. D.

—

Vers sur un crâne : « Fourreau, qu'as-tu fait de ta lame ? » (XLIII, XLIV, XLV, LXI, LXV). — J'ai trouvé, mêlé à des lettres de Roger de Beauvoir datées de 1845, un papier contenant une pièce de vers non signée, en tête de laquelle se voit le dessin d'un crâne posé sur deux os en sautoir et, accosté à droite et à gauche d'une larme. Voici les vers en question :

Fourreau qu'as tu fais de ta lame,
Lampe qu'as-tu fait de ta flamme ?
Cage déserte qu'as-tu fait
De ton bel oiseau qui chantait ?
Volcan qu'as tu fais de ta lave,

Qu'as-tu fait de ton maître, esclave ?

Ces vers sont-ils de Victor Hugo ? N'ont-ils pas été récemment publiés, avec variantes pour les deux premiers vers ? Est-il vrai qu'ils étaient inscrits sur un crâne ayant appartenu à Mme Sarah Bernhardt ?

FERDINAND DE GRAMONT.

[Cette question a été souvent traitée, Voir : « Segalas (Anaïs) ». « A un crâne, vers attribués à Hugo ». « Sur un squelette »]

—

Les conventions de Michel Lévy et de Flaubert au sujet de « Salammbô » : Lettre inédite de Gustave Flaubert (XXI, 479). — M. René Dumesnil, qui, dans le *Mercure de France* (15 nov. 1923), reproduit la lettre publiée dans l'*Intermédiaire*, croit pouvoir approuver M. René Descharmes qui suppose qu'elle est adressée à Alfred Baudry, un ami qui se chargeait volontiers de recherches pour Flaubert.

I.

—

La guerre est d'essence divine (LXXXVI, 864). — Voici le texte du général Cherfils :

La guerre est d'essence divine et répond à une des grandes lois d'équilibre moral du monde. La guerre est la saignée qui rétablit la santé morale du monde congestionné de mauvais désirs. Elle est encore l'exutoire par quoi se rétablit l'équilibre de la surproduction de l'espèce chez les races saines et bien portantes. Les peuples ne désarmeront jamais heureusement pour leur grandeur morale et pour la beauté de la civilisation.

Mais c'est la date et le lieu de sa publication qu'il s'agit de retrouver, le général Cherfils n'ayant pu lui-même donner de précision à ce sujet.

A. C.

—

Trait d'union entre « très » et un adjectif (LXXXVI, 817, 897). — On a longtemps, en effet, joint *très* à l'adjectif suivant par un trait d'union : c'était une règle formelle de l'Académie, qui y a renoncé dans la dernière édition de son dictionnaire (1877).

MAURICE JEANNARD.

***

Ce fut longtemps l'usage et il semble se perdre, encore que l'Académie le préconise. On lit dans Littré :

On unit ces deux mots par un trait d'union, du moins c'est l'usage du *Dictionnaire de l'Académie*.

Dès 1846, Bescherelle avait été plus loin et avait constaté la disparition de cet usage.

Cependant on s'est aperçu, depuis quelque temps, que ce trait d'union est tout à fait inutile, et beaucoup d'imprimeurs instruits, et un grand nombre d'écrivains et de grammairiens le suppriment.

C'est tellement vrai, que les manuels de composition que j'ai sous les yeux ne mentionnent pas le trait d'union.

P. D.

***

C'est en 1877 que l'Académie française, usant de ses prérogatives, décréta que ledit trait d'union pouvait être supprimé. On le conserva encore longtemps et il fut employé par bon nombre de ceux qui étaient familiarisés avec lui. En fait, il était toléré. Il nous paraît aujourd'hui avoir à peu près complètement disparu.

RENÉ DE VIVIE DE RÉGIE.

—

Colligit hic spinas : distique à compléter (LXXXVI, 723, 799). — Le distique est bien, en réalité, de Pétrone, *Fragm*. 18.

« Que chacun trouve ce qu'il veut. Le même objet ne plaît pas à tout le monde : où l'un cueille des roses, l'autre ne trouve que des épines ».

DEHERMANN ROY.

—

Grisette (LXXXVI, 340, 464, 609, 705, 751, 851). — On lit dans le conte de La Fontaine intitulé *Pâté d'Anguille* :

Par où le drôle en put croquer,
Il en croqua : femmes et filles,
Nymphes, grisettes, ce qu'il put.

QUISETTI.

*
* *

Le catalogue de novembre d'Henry Saffroy, mentionne :

Etrennes aux Grisettes pour l'année 1790. Requête présentée à M. Sylvain Bailly, maire de Paris, par Florentine de Launay, contre les marchandes de modes, couturières, lingères et autres Grisettes commerçantes sur le pavé de Paris. In 8°, 35 pages, curieux frontispice, Pamphlet rare suivi de la liste des Grisettes de Paris avec leurs adresses.

MEYZIEU.

—

Chambre quoyes (LXXVIII, 154, 424). — La chambre aisée, *camera quieta*, trouve sa traduction littérale dans l'expression allemande « *das heimliche gemach* » employée par les architectes et dans les comptes des châteaux-forts des anciens temps. Dans les ruines du célèbre château de Vianden (Luxembourg) on montre les vestiges du « *heimliche Gemach* ». Dans les comptes de tutelle rendus entre 1622 et 1628 par le tuteur des enfants mineurs d'un seigneur de Bettembourg (Luxembourg) il est question des dépenses faites dans un procès concernant l'écoulement « *des heimmlichen Gemach* » du château. Ce qui confirme pleinement les explications données par les intermédiairistes au sujet de la signification de l'expression française.

EMILE DIDERRICH.

—

Plans de Paris en relief (LXXXVI, 98, 828). — Ne pouvait on pas s'exprimer autrement ? Pour peu q'uon s'attarde à lire cette rubrique, cette juxtaposition de deux vocables antinomiques est à faire grincer.

C.

—

Cri du chameau (LXXXVI, 819). Dans les longues listes de cris d'animaux publiées par Girault-Duvivier dans sa *Grammaire des Grammaires*, P. Larousse dans son « Grand Dictionnaire », on ne trouve pas le nom de ce cri.

Dans *Les Ruminants* (t. II, p. 142) Brehm dit :

La voix du chameau est un hurlement vraiment affreux, difficile à décrire : grondements, grognements, cris, beuglements, rugissements, tout y est mêlé.

Peut-être qu'un chamelier saurait nous dire le nom de ce cri composé.

MAURICE JEANNARD.

—

Le coq des églises luthériennes d'Alsace et de Rhénanie (LXXXVI, 819,895). Je suis sans doute à côté de la question, mais je voudrais signaler un détail. Plusieurs clochers de l'Allemagne protestante portent des couronnes. Ces distinctions sont des marques de reconnaissance de la part des souverains pour... tion. Ici, il faut encore prouver la pos... des attentions et services particuliers qu... les villes ou localités ont rendus en des moments difficiles à des membres de leurs familles.

EMILE DIDERRICH.

*
* *

Je ne sais si l'on a enlevé le coq qui se trouvait sur les églises catholiques des villes et villages de l'Ouest, mais il y a une cinquantaine d'années presque tous les clochers de cette région étaient encore surmontés d'un coq perché au-dessus de la croix, d'où cette devinette facile à trouver, qu'on posait alors aux jeunes élèves des classes de latin :

Vidi avem sine plumis
In arbore sine ramis
Qui dicebat sine voce
Unde ventus veniebat.

T. O'REUT.

*
* *

Ce n'est pas seulement sur les églises luthériennes d'Alsace et de Rhénanie que l'on voit un coq volumineux au sommet des clochers ; il en est de même pour les églises calvinistes, et cela aussi en d'autres pays, notamment en Franche-Comté. La présence de ces coqs me paraît s'expliquer très naturellement. C'est un usage général que les églises catholiques aient leur clocher, surtout le principal, s'il en existe plusieurs, surmonté d'une croix indiquant que l'édifice est affecté au culte chrétien. Habituellement, au moins dans les contrées de liturgies latines, il y a au-dessus de cette croix un coq, de dimension restreinte, afin de ne pas enlever sa valeur au symbole principal ; (on remarque des exceptions ; le rite lyonnais n'admettait pas le coq). — Les Luthériens et les Réformés (ca...

vinistes) ont rejeté toutes les images purement religieuses ; ils ont même renoncé à la croix. Mais, estimant qu'il convenait d'orner le sommet des clochers (encore qu'ils eussent réprouvé l'usage des cloches), ils crurent pouvoir conserver le coq et lui donnèrent une ampleur qu'il n'avait jamais eue. Il y avait là d'ailleurs un moyen de faire distinguer, à distance, les églises protestantes des églises catholiques. Semblablement, de tout le mobilier de l'ancienne cathédrale de Genève, il n'a, je crois, été gardé, du moins dans l'intérieur du temple, que les belles boiseries qui représentent les sibylles, si fort en vogue à l'époque de la Renaissance et auxquelles on faisait prédire divers événements de l'histoire de la Rédemption ; ces boiseries ont été placées auprès de la chaire. J'ai hâte d'ajouter que, dans certaines régions, le nord de l'Allemagne et Nuremberg, par exemple, les luthériens ont conservé respectueusement une grande partie du mobilier qu'ils ont trouvé.

On a beaucoup discuté sur l'origine du coq des clochers ; on le considère surtout comme invitant les fidèles à la vigilance et à se garder ou se repentir du péché, en rappelant le reniement de saint Pierre. Je suis toutefois porté à penser qu'il faut remonter plus haut, à l'époque païenne. Dans les croyances antiques continuées chez les chrétiens, on voit les démons, les phantasmes, jouir de toute leur puissance pendant la nuit, dans les ténèbres ; ils ont en horreur la lumière : aussi détestent-ils le coq, l'oiseau le plus matinal et qui par son chant annonce le lever du soleil. L'apparition d'un coq les met en fuite. Il ressortait de là un motif sérieux, tenace tradition populaire, auquel d'autres se sont joints, de placer le coq au plus haut sommet des églises.

L. GERMAIN DE MAIDY.

—

La nouvelle table de l' « Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 612, 708, 758, 803, 853, 904). — La Table de l'*Intermédiaire*, malgré l'excessive cherté des travaux de l'imprimerie, grâce à l'empressement de nos souscripteurs qui la désiraient si vivement, paraîtra dans les premiers mois de l'année prochaine.

Elle fera suite à la première Table générale.

Nous ne pouvions faire une Table générale des 86 tomes, c'est-à-dire avec l'ancienne qui comporte 24 tomes, refondue dans la nouvelle, ce qui aurait nécessité deux volumes, et ce qui en eut doublé le prix.

M. Pierre Dufay, qui a bien voulu se charger, avec toute sa science bibliographique de ce travail délicat, a conduit la nouvelle table de 1896 à 1920. Notre projet étant de publier désormais des tables décennales dont la première paraîtrait en 1930.

Le prix de la nouvelle table générale est de 40 francs, pour les souscripteurs. Elle sera portée à un prix supérieur dès que la souscription sera close.

Nous avons reçu les nouvelles souscriptions suivantes de :

La bibliothèque Méjanes.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève.

La Bibliothèque municipale de Clermont.

MM. Othon Guerlac.
J.-L. Crozes.
Baron de Pelleport-Burète.
Saget.
Pierre Le Quellec.
Henri Carpentier.
Comte Ruffin
Comte Guy d'Etchegoyen.
Mayet.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Maurice Barrès. — La psychologie de « Un homme libre ». — Lettre inédite. — L'admirable écrivain, dont la disparition met en deuil les Lettres et la Patrie, Maurice Barrès, a été loué avec un ensemble chaleureux, par ses pairs et par ses disciples. Nous avons eu la joie de le connaître à ses débuts et de pouvoir saluer à son aurore la magnifique intelligence qui se levait.

Maurice Barrès, qu'ont taxé d'égoïsme nonchalant, ceux qui l'ont mal lu ou qui ne l'ont jamais approché, était d'une rare fidélité de cœur, envers les compagnons de son départ, en dépit de la distance que sa gloire, en constante ascension, pouvait mettre entre eux et lui.

Nous en voulons pour témoignage cette dédicace d'un *Jardin sur l'Oronte* :

A Georges Montorgueil, en souvenir de cet autre jardin (de Bérénice), dont il fut le premier à parler voici une trentaine d'années. MAURICE BARRÈS.

Nous venons de relire des lettres qui ont jalonné un commerce de trente-cinq ans. Nous en détachons l'une de celles dans laquelle, avec la franchise et la loyauté, qui ont été les vertus fondamentales de son talent et de la logique rigoureuse de sa courbe philosophique, il fait l'exposé et le commentaire de ses deux premières œuvres : *Sous l'œil des Barbares* et notamment de *Un homme libre.*

Les admirateurs de Maurice Barrès, nous approuverons de sortir ces pages d'un dossier intime, pour les restituer à l'histoire des Lettres à laquelle elles appartiennent

G. M.

*
* *

Mon cher Montorgueil,

C'est toujours une grande vanité à un auteur de dire j'ai fait ceci ou cela ; lisez bien : « j'aurais voulu faire ceci ».

Lemaître parlant du *Journal de Stendhal* a écrit dans son dernier volume : « Comparez-le à *Sous l'œil des Barbares*, journal d'un jeune homme sous la troisième République ; vous verrez ce qui sépare la jeunesse intellectuelle du Premier Empire et celle de nos jours » et il cite, comme différence principale ceci : Stendhal écrivait ses gestes et ses impressions pour *les modifier*, Barrès n'a souci que de se regarder vivre sans plus (au moins telle est l'idée de Lemaitre, ce me semble),

C'est que *Sous l'œil des Barbares* était la description du jeune homme tel qu'il se voit quand choqué par la brutalité des appétits des autres, et aussi par certaines bassesses qu'il constate en lui-même, il est amené à se connaître, à s'observer. *Sous l'O. des B.* finissait par une prière que cette sorte d'affolé adressait à un ami idéal, à un maître pour être dirigé, pour trouver une règle de vie.

Un *Homme libre*, c'est la recherche de cette règle et son application. Il ne compte que sur soi-même pour se la trouver. Quelle elle est, la préface l'expose : *mettre sa félicité dans les expériences qu'on institue et non dans les résultats qu'elles semblent promettre. S'amuser aux moyens sans souci du but* (page 4) et mieux encore dans les dernières pages *Lettre à Simon* qui sous une forme innocente est extrêmement immorale ou au moins amorale : *Il y a des méthodes, il n'y a pas de résultats* (page 286), et le très significatif paragraphe en tête de la page 291.

Tout le développement du livre amène avec une logique rigoureuse à cette conclusion. En effet le héros s'est proposé d'atteindre à l'enthousiasme, de *faire jouer toutes ses fonctions* librement, et il s'aperçoit qu'il n'y a pas de point fixe, que c'est toujours à recommencer. Jamais il n'a été si près du bonheur que quand il s'efforçait d'y atteindre.

La table des matières est caractéristique. Elle établit dans le livre I, comment cette idée de se faire une méthode lui est venue.

Livre II. Il s'étudie en s'examinant, en examinant ses parents intellectuels, en examinant sa patrie.

Livre III. Se connaissant enfin, il veut jouir de soi, produire de l'enthousiasme.

Livre IV. Il tente d'appliquer ses procédés dans la vie et ils lui claquent dans la main.

—

Le chapitre sur *Benj.-Constant* est rempli de phrases d'observation morale extrêmement audacieuses, notamment sur le plaisir de se déconsidérer.

Le chapitre sur la Lorraine est, je crois, une tentative unique de psychologie historique.

L'anecdote d'amour est une monographie d'amour cérébral bien de cette époque et si fréquent chez les égoïstes raffinés.

—

Enfin ce livre est peut être le premier à appeler l'attention sur un phychologue à mon avis plus réellement gênial que Pascal (mais non écrivain) sur Ignace de Loyola.

Le volume de Loyola *Les Exercices Spirituels* témoigne d'une admirable connaissance de la nature humaine qui veut embrasser les lois de la vie spirituelle pour arriver à la perfection. C'est toute une admirable stratégie.

Ai-je besoin de dire que je ne suis pas chrétien ? (*La Gazette de France* me félicite d'avoir gardé ma foi ! !) Mais il y a un sentiment religieux ou plutôt une haine de la vie commune à bien des intellectuels et aux moines les meilleurs, c'est ainsi que je concorde sur bien des points avec Loyola.

Pour ma terminologie qui souvent est catholique, c'est que les psychologues chrétiens ont créé une langue dont il est difficile de se passer pour ces subtilités spirituelles. D'ailleurs je m'en explique à la page 27.

Bien votre ami,

Maurice BARRÈS.

Le Directeur-gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, Imp. CLERC-DANIEL

LXXVIe Volume Prix du Numéro : 1 fr. 50 20-30 Décembre 1923

Nº 1592

…is rue, Victor-Massé
…ARIS (IXe)
—o—
…aux : de 3 à 6 heures
…, Mardi, Mercredi, Vendredi

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

Nº 1592

31 bis, rue Victor-Massé
PARIS (IXe)
—o—
Bureaux : de 3 à 6 heures
Lundi, Mardi, Mercredi Vendredi

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

…STIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois

…NCE. — UN AN : 30 fr. ; SIX MOIS : 16 fr. — | — ETRANGER. — UN AN : 34 fr. ; SIX MOIS : 18 fr.

SOMMAIRE

La Table de l'Année 1923 sera encartée dans le numéro du 10 janvier 1924.

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

CAPITAL : 250 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : **Rue Bergère**

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Opérations du comptoir

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envoi de Fonds en Province et à l'Etranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

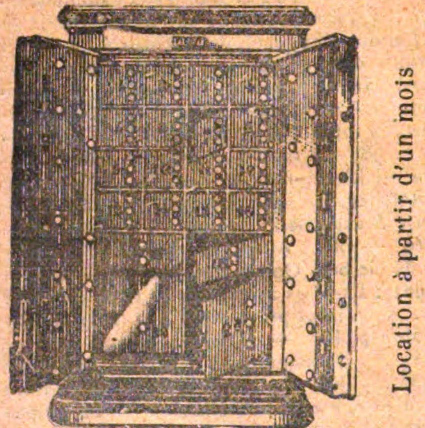
AGENCES

44 Bureaux de quartiers dans Paris
15 Bureaux de Banlieue
295 Agences en Province
10 Agences dans les colonies et pays de protectorat
13 Agences à l'étranger

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Elysées ; 35, avenue Mac-Mahon* ; 1, *Avenue de Villiers* ; 12 *boulevard Raspail* et dans les principales Agences de France.

Garantie et sécurité absolues



Location à partir d'un mois

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

Bons à échéances fixes

Les Bons à intérêts délivrés par le COMPTOIR NATIONAL, de 6 à 11 mois et de 1 ans à 4 ans, sont à ordre, ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

Villes d'eaux, *stations estivales et hivernales*

Le COMPTOIR NATIONAL a des Agences dans les principales *Villes d'eaux* : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourbonle (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Vittel, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Egypte) etc. ces agences traitent toutes les opér... comme le siège social et les autres agences, de sorte ... Etrangers, les Touristes, les Baigneurs, peuvent ... tinuer à s'occuper d'affaires pendant leur villég...

Lettres de crédit pour voyage...

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des *Le... de Crédit* circulaires payables dans le monde entier ... près de ses agences et correspondants ; ces Lettres de ... dit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indic... et offrent aux voyageurs les plus grandes commodit... même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités

Succursale 2, Place de l'Opéra

Installation spéciale pour les voyageurs. Emissi... paiement de lettres de crédit. Bureau de change. S... de poste. Réception et réexpédition des lettres.

SOCIETE GENERAL...

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Indu...

EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 25 à 29, bld. Haussmann, Paris.
Succursale, 134, rue Réaumur, place de la Bourse Par...

Dépôt de fonds à intérêts en compte ou à échéance ... Ordres de Bourse (France et Etranger) ; Souscriptions sans frais ... Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement ... de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, tc.) ; — Escompte et E... caissement d'Effets de commerce et de Coupons Fran... et Etrangers : — Mise en règle et garde de titres ... Avances sur titres ; — Garantie contre le rembourse... au pair et les risques de non vérification des tirages ... Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Le... tres et Billets de Crédit circulaires ; — Change de M... naies étrangères — Assurances (Vie, Incendie, Accide...) etc.

SERVICE DE COFFRES FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroi... en proportion de la durée et de la dimension.)

106 succursales, agences et bureaux à Paris et dans ... Banlieue, 1031 agences en Province ; 7 agences en A... que : Alger, Oran, Tunis, Sousse, Sfax, Tanger et Ca... blanca ; 3 agences à l'Etranger (Londres, 53, Old Br... Street, Bureau à West-End, 65, 67, Regent Street ... St-Sébastien (Espagne), correspondants sur toutes ... places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Ban... et de Dépôts, Bruxelles, Anvers, Ostende.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE
5, RUE SAINT-SIMON (BOULEVARD SAINT-GERMAIN),
PARIS, VII°

Le POLYBIBLION paraît chaque mois en de... parties distinctes.

Partie littéraire. *Articles d'ensemble*. *Comp... rendus* d'ouvrages publiés, et *Chronique*.

Partie technique : *Bibliographie méthodique* ... ouvrages publiés en France et à l'étranger, ... *indication des prix* ; 2° *Sommaires* des revues ... de journaux.

	France	Etranger
Partie littéraire,	30 fr.	34 fr.
Partie technique,	25 fr.	28 fr.
Les 2 parties réunies,	40 fr.	46 fr.

Les abonnements partent du 1er janvier

Spécimen contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

LXXXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 Décembre 1923.

N° 1592

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1592

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heure

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTERAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Où est mort Bayard ? (T. G. 95). De *La Croix* :

A Rebecco ou à Corbetta ? A Romagnano ou Quaregna ?

Après avoir consulté Symphorien Champier, médecin aux armées de Charles VIII, et Gazzaco Capella, secrétaire de François II, duc de Milan, et messire Martin du Bellay, seigneur de Langey, Francisco Guicciardini, Paolo Glovio, messire Claude Expilly, du Parlement de Grenoble, et compulsé les cartes de Magini en 1620 et de Borgonio, M. Cesare Poma affirme que Pierre III du Terrail, dit Bayard, du château de Bayard, près Grenoble, a rendu sa grande âme à Dieu sur la route qui va de Rosavenda à Buronzo, le 30 avril 1524

« Et, nous dit le *Corriere della Sera*, M. Poma nous raconte une fois de plus dans tous ses détails, quelle fut sous un grand chêne, par un clair matin d'avril, l'éternelle et divine agonie du dernier chevalier de la chrétienté ».

C'est une question qui a son intérêt, nous la soumettons à nos collaborateurs. I.

—

Racine, assassin. — A propos des études classiques, on est naturellement revenu sur Racine et quelques-uns ont rappelé son rôle dans l'empoisonnement de Mlle Duparc, sa maîtresse. « Sa place n'est pas dans les fastes de la littérature, a écrit une femme de lettres de l'école d'avant-garde, Mme Renée Dunan, mais au musée Tissaud ». Les raciniens ont été naturellement scandalisés.

Tout ça, c'est des mots ; un fait est certain, c'est que Racine a été accusé — et un moment inculpé — d'avoir empoisonné la Duparc. Ne vous paraîtrait-il pas intéressant d'élucider, une bonne fois, cette question récemment esquissée par un avocat à la Cour, M. Ernest-Charles, dans son volume : *Les crimes passionnels* ?

J. B.

—

Marie-Antoinette devant le XIXe siècle par Mme Simon-Viennot. — Quelle valeur faut-il attribuer à cet ou-

vrage intéressant (2 vol. in-8°) paru en 1838 ? Quelle était la situation sociale de l'auteur ? Mme Simon-Viennot, sévère en général pour l'ancien régime et le monde de la Cour, se montre, par contre, très sympathique à la Reine.

Elle raconte, en dehors des anecdotes connues qui se trouvent partout, des détails curieux qu'elle doit tenir de personnes de condition plutôt modeste qui avaient pu approcher Marie-Antoinette avant la Révolution.

J. W.

—

Les jurés révolutionnaires du procès de la Reine. — A cette question, j'en joindrai une seconde : Mme Simon-Viennot s'étonna que la Restauration « qui avait » exilé des régicides après les Cent-Jours, » n'ait ni inquiété ni recherché les mem» bres du tribunal révolutionnaire (bien » plus coupables) qui condamnèrent Ma» rie-Antoinette ». Quels étaient les juges de l'infortunée Reine survivants en 1815 ?

J. W.

—

Collomb (Dom Aldabert). — Un aimable intermédiairiste pourrait il me donner quelques renseignements biographiques et les armoiries de Dom Adalbert Collomb, abbé prieur de Faverney en 1752 ?

F. C. DE FONTENOTTE.

—

Jehan Froissart. — Jehan Froissart, chanoine de l'église de Chimay, a-t il réellement habité cette ville ? Y est-il mort ?

L. D. S.

—

Daubray par Gill. — Je lis dans un journal spécial qu'il a été offert au Petit Palais un *superbe* portrait de Daubray par André Gill. Or, je croyais être le seul à posséder un portrait de l'excellent acteur du Palais Royal par le maître dessinateur A. Gill. Ma croyance s'appuyait sur ce fait que la toile en question me venait de la famille Daubray.

Sans que la question ait l'importance de l'affaire *Belle Ferronnière*, elle a son intérêt. Avis aux confrères et spécialement au conservateur du Petit Palais.

E. H.

—

Gleichen. — C'est en 1868 que parurent les *Souvenirs* de Charles Henri de Gleichen, chez Techener : c'est un ouvrage français d'ésotérisme et de mondanité, exquis... Mais M. Grimblot (il doit être bien mort) signale que de cet allemand au service du Danemark, mort en 1807, les mémoires parurent en allemand, à Leipzig, en 1847. Cependant nul doute que Gleichen ne les ait écrits dans un joli français... Il faudrait élucider la vérité plus franchement.

Voltaire et d'Alembert, Sainte-Beuve et Goncourt, rendaient les plus charmants hommages aux étrangers qui écrivirent en français... Aujourd'hui que, malgré toutes les locomotions, la langue française est moins répandue qu'au XVIII[e] siècle, on trouve cependant tout naturel qu'un étranger s'exprime par écrit en français : c'est encore une espèce de courtoisie.

J'ajoute que dans l'appendice de son livre sur Cagliostro, M. Haven laisse régner la même équivoque sur Gleichen ; tout comme un intermédiairiste nous rappelait dernièrement le genre de même confusion sur un ouvrage d'un des *Schlegels*.

CHARLES-ADOLPHE C.

—

Adrien-François Guitton, colonel de cuirassiers. — Pourrait-on donner quelques renseignements sur la carrière d'Adrien-François Guitton, né le 8 juin 1761 à Corvol l'Orgueilleux (Nièvre), le fils de Charles François et de Louise Françoise More ? Il devint colonel au 1[er] régiment de cuirassiers.

A-t-il laissé une prostérité ?

P. L. M.

—

Louis-Emmanuel, chevalier Lalande. — Je désirerais connaître les armes et la date du décès de Louis Emmanuel, chevalier Lalande, né à Rouen le 21 vendémiaire an III (13 octobre 1794), nommé garde des rôles, secrétaire de la chancellerie des Ordres du Roi, le 29 janvier 1822.

Comte R

—

Descendance du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig. — Le maréchal avait eu de son mariage avec Mme Sans Gêne 14 enfants dont 12 fils.

D'après Larousse, deux d'entre ces derniers ont été tués aux armées.

Pourrait-on savoir dans quelles circonstances ils ont trouvé la mort et s'ils ont laissé une descendance ? A quel âge ont disparu les dix autres fils, sans doute décédés trop jeunes pour avoir été mariés ? Que sait-on au sujet des deux filles ?

G. DE MASSAS

—

Un fils de Rachel, camelot. — Dans les souvenirs de M. Quidant, fils du célèbre musicien, nous lisons l'anecdote suivante :

Quel est le vieux noctambule qui ne se rappelle cet être étrange, ce miséreux, cette loque, qui, il y a plus de quarante ans, la nuit, de l'Opéra aux Italiens, grommelait d'une voix éraillée et macabre : « Demandez le *Journal des Cocottes* ? » En mai 1879, en entrant avec mon père au cercle de la Presse, où l'on donne une revue très réaliste jouée par les membres du cercle, il me semble apercevoir sous la porte d'entrée, dans un coin obscur, la loque geignant sa lamentation. Je regarde, je passe. La revue se déroule avec succès : et au dernier tableau, arrive en coup de vent, sur la scène, la loque « Demandez »... Eclats de rire, bravos pour le membre du cercle qui personnifie si bien le type.

Nous quittons le cercle quand derrière moi j'entends : « Demandez ! » . Je me retourne : c'est la loque : la loque de l'entrée, la loque de la revue qui dit un mot à mon père, le serre dans ses bras et disparaît.

« Tu as vu, me dit mon père, c'est un original, un fantasque, mais un charmant garçon qui m'aime beaucoup. Un jour, je te raconterai son histoire, c'est le fils de Rachel ».

M. Quidant fils a-t-il entendu raconter par son pere l'histoire du camelot, fils de Rachel ; la connait on d'autre part ?

I.

—

Saint-Pierre, évêque de Tarentaise (XIIe siècle). — Je serais très reconnaissant à qui voudra bien m'indiquer des sources de renseignements sur la vie de Saint-Pierre, évêque de Tarentaise (XIIe s.) et tout particulièrement sur sa mission en Italie où il aurait été invité par le Pape pour fonder des couvents de l'ordre de Citeaux.

XXX.

—

Les armes de Wiesbaden. — Pourquoi, demande Bulow, les armes de la ville de Wiesbaden en Rhénanie sont-elles les mêmes que celle de France : *d'azur à trois fleurs de lis d'or : deux et une*.

A B. X.

—

Ex-libris : colonne inclinée. — Prière de vouloir bien indiquer à qui appartenait l'ex libris suivant trouvé sur un volume imprimé en 1756 :

A dextre, d'azur au lion d'or soutenant une colonne inclinée sur rochers de sinople — à senestre, à la croix fleuronnée d'or sur champ d'azur. Le tout surmonté d'un heaume avec couronne de marquis, surmontée elle-même d'un lion d'or soutenant une colonne inclinée (reproduction du blason de dextre).

T. O'RBUT.

—

La coupe d'Hygie. — On sait que la Déesse Hygie est représentée d'ordinaire par des statues, lesquelles montrent qu'elle a en main une *coupe*, où vient boire un *serpent* : que signifie cette coupe ? Quel est son symbolisme ? D'où vient cet attribut ? Y a-t-il des textes qui en parlent ? Quelles statues d'Hygie peuvent aider à résoudre ce problème qui a un réel intérêt, comme je le montrerai ailleurs ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

La mendiante rousse de Baudelaire. — Théodore de Banville — le moins véridique des conteurs, — raconte que le peintre Emile Deroy, qui a fait un portrait de Baudelaire avait fait également un portrait de cette chanteuse des rues, qu'un jeune homme inconnu ; l'ayant aperçue à une devanture, l'acheta et emporta on ne sait où.

Le *Figaro* demande où est ce portrait.

R.

—

Les Editions aux XVIIe et XVIIIe siècle. — Un intermédiairiste pourrait-il me dire combien d'exemplaires composaient une édition aux XVIIe et XVIIIe siècle ?

L. V.

—

Epigrammes contre les livres illustrés au XVIIIe siècle. — Dans son avertissement en tête d'un très beau livre *non illustré*, chef-d'œuvre de sobre typographie (*Œuvres du Marquis de Villette*,

à Edimbourg et se trouve à Paris, 1788, in-8°), l'éditeur, critiquant l'abus des illustrations fait par certains de ses confrères, s'exprime ainsi : « On a eu longteins la manie des Estampes : il a suffi de quelques Epigrammes pour en dégoûter ».

Pourrait-on trouver soit la citation, soit la référence bibliographique de ces épigrammes ?

M. H.

—

L'Auteur de « Paris et ses Curiosités, 1804 ». — Connaîtrait-on le nom de l'auteur de ce petit ouvrage : *Paris et ses Curiosités, avec une notice historique et descriptive des environs de Paris*. Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée, et 2 cartes. Paris, chez Marchand, libr. An XII, (1804), 2 vol. pet. in-12, de VIII — 302 et IV 310 p. p. avec une fig. (Pap. vergé fort).

Peut être M. Maurice Tourneux qui était l'exactitude même dans ses recherches, l'a-t-il noté, ce nom, dans sa grande *Bibliographie parisienne*. Par malheur, nous ne l'avons pas, ce maître-ouvrage, dans la petite ville de province où nous habitons.

Ces deux petits volumes sont ornés, en regard de leur premier titre, d'une charmante vignette, se dépliant, dessinée par Desrais très finement gravée par Mariage, et qu'on ne trouve que là. [Larg. 145 mill. sur Haut. 102 mill.] : « *Hommage des Arts à Bonaparte 1er Consul* ». (Inauguration, par le Souverain d'alors, de la Fontaine Desaix de la Place Dauphine, aujourd'hui, de Paris, reléguée en province).

BARON DE SURINS.

—

Décret nominatif de la Providence. — Où et à quelle occasion Renan a-t-il employé cette expression souvent citée, mentionnée, en dernier lieu dans le discours de Poincaré à Tréguier, l'été passé ?

O. G.

—

Une phrase de Bossuet. — « Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient et non parce qu'elles sont, en effet ». Cette belle parole de Bossuet, Pasteur en avait fait sa devise, dit M. Giraud, qui ne sait pas d'où elle est tirée. Un lecteur de l'*Intermédiaire* sera-t-il mieux informé ?

O. G.

—

Rentrer, pour entrer. — On entend, depuis quelque trente ans, je crois, fréquemment dire *rentrer* pour entrer. Ex. : « Nous rentrerons dans la carrière, quand nos aînés n'y seront plus ». Cette confusion est courante dans l'ouest et spécialement parmi les Bas-Bretons qui parlent le français. Y en a-t-il des exemples dans le reste de la France, sous la plume de leurs écrivains ?

FRAVAL.

—

Noms donnés au bétail. — En Forez, surtout dans les montagnes ou les familles des paysans proprietaires sont anciennes, on appelle souvent la plus belle vache de l'étable « marquise », et quelquefois « duchesse ». Le fait se reproduit-il ailleurs ?

Marquise est un prénom utilisé au XIVe siècle, voire un surnom : Jeanne la Marquisa, à Bellegarde en Forez 1348. (Arch. Loire B. 1858). Le titre n'apparaît dans le pays qu'au XVIe siècle chez les d'Urfé, puis au XVIIe chez les Luzy, St-Priest, Rivoire avant de vastes censives. Sauf le duc de Roannais au XVIIe s. le Duc était ici le duc de Bourbon, comte de Forez ; au XVe siècle leurs censives étaient très dispersées.

Faut-il voir dans ces surnoms de vaches un souvenir des redevances ou bien une flatterie à la mieux faite des bêtes du troupeau ?

S.

—

Loges militaires. — Il y avait pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, et probablement aussi sous la Restauration, des loges maçonniques exclusisivement militaires. Quels documents pourrait-on consulter à ce sujet ?

SATURNIN MOGE.

—

La lampe Davy. — Cette lampe porte le nom de son inventeur, mais d'autre part Stéphensons s'en est attribué l'invention. Ce conflit a-t-il reçu une solution ?

V.

Réponses

Dix vers d'André Chénier. Sont-ils inédits (I, 146, 187). — **Un article de M. Louis Barthou.** — *La Revue de Paris* (15 décembre 1923) publie une préface de M. Louis Barthou, intitulée : *Autour de dix vers d'André Chénier... qui sont d'Anatole France,* préface destinée à une édition de luxe d'André Chénier que doit publier « la Société des Amis des livres ». L'éminent écrivain, à qui rien n'échappe, dans les rares moments de loisir que lui laissent ses occupations d'homme d'Etat, de ces curieux problèmes d'histoire littéraire contemporaine, a écrit, sur le pastiche d'André Chénier par Anatole France un chapitre d'une érudition charmante.

Il s'agit de ces vers de lui que M. Anatole France avait envoyés à l'*Intermédiaire*, comme étant d'André Chénier, et qui ont donné lieu dans, nos colonnes à une très intéressante polémique, dont l'auteur de la supercherie se réjouissait malicieusement. On les trouve dans le n° du 10 août 1864 ; c'est assez loin pour que la plupart de nos collaborateurs n'aient plus les moyens de les retrouver, et de les lire.

Voici ces vers :

Proserpine incertaine,..
Sur sa victime encor suspendait ses ciseaux,
Et le fer, respectant ses longues tresses blon-[des,
Ne l'avait pas vouée aux infernales ondes.
Iris, du haut des cieux, sur ses ailes de feu,
Descend vers Proserpine : « Oui, qu'à l'in-[fernal dieu
Didon soit immolée ; emporte enfin ta [proie... »
. . . .
Elle dit : sous le fer soudain le crin mortel
Tombe ; son œil se ferme au sommeil éternel
Et son souffle s'envole à travers les nuages.
(Virg., *Æn*, 698 et sep. *nomdum ill flavum*).

« Ces vers, disait M. Anatole France, m'ont été donnés, d'après une copie de 1801, et prise en marge d'un Virgile in-4°, sur le manuscrit même d'André Chénier. M. Anatole France ajoutait — c'était sa question — « Puisse cette feuille détachée faire trouver la trace de celles qui ont pu s'envoler au même vent ».

Le 3 août M. Gabriel de Chénier, écrivait à l'*Intermédiaire* que ces vers n'étaient pas d'André Chénier ; il en donnait la preuve par raisonnement. « Il avait raison sur le fond, dit M. Louis Barthou. il s'en fallait, que ses raisons de discussion fussent de valeur égale et peut-être l'abondance des preuves nuisit-elle à la force de sa démonstration ».

Gabriel de Chénier disait que son oncle n'avait pas l'habitude d'écrire des notes sur la marge, de ses livres : « Il ne l'a jamais fait sur aucun de ses auteurs grecs ou latins, il était trop bibliophile pour cela. Il a, dit-on, écrit des notes marginales sur un Malherbe : c'est possible, mais ce serait une explication unique ».

Les bibliophiles, écrit M. Barthou doivent savoir gré à Gabriel de Chénier de l'hommage qu'il rend à leur respect des livres, mais comment pouvait-il, lui qui se disait si renseigné et si attentiif, hésiter sur l'existence d'un Malherbe annoté par André Chénier ? Les annotations marginales ne sont pas toujours un sacrilège : il faut les apprécier selon les circonstances de chaque cas et l'on sait, par exemple, que Montaigne et que Sainte-Beuve, pourtant bons amis des livres, ne s'en privaient pas.

Qu'André Chénier n'en eût pas l'habitude, on peut le concéder à son neveu, mais le Malherbe ne fut pas une « exception unique » au seul sens où il l'entendait. Ce livre est un trésor par l'abondance, l'originalité et la justesse des notes qui le couvrent. C'est un exemplaire relié en veau, et dans un fort bel *état de conservation*, de l'édition Barbou de 1776. Deux feuilles sont maculées de taches d'encre, mais elles ne déparent pas le volume. Tout au contraire ; jugez-en par cette note, écrite par André Chénier sur la marge de la première page :

J'ai prêté, il y a quelques mois, ce livre à un homme qui l'avait vu sur ma table et me l'avait demandé instamment. Il vient de me le rendre (1781) en me faisant *mille excuses*. Je suis certain qu'il ne l'a pas lu. Le seul usage qu'il en ait fait a été d'y renverser son écritoire, peut-être pour me montrer que lui aussi il sait *commenter* et couvrir les marges d'encre. Que le Bon Dieu lui pardonne et lui ôte à jamais l'envie de me demander des livres.

Gabriel de Chénier n'aurait eu, pour connaître ces détails, qu'à ouvrir l'édition des Poésies de François Malherbe publiée en

1855 par Tenant de Latour *avec un commentaire inédit par André Chénier*. Mais ce neveu irascible était jaloux de la gloire de son oncle, dont il voulait se réserver le monopole au point qu'il ne nommait jamais Latouche dans son édition critique, où il l'appelait seulement, avec mépris comique, le *premier éditeur*.

Anatole France, d'esprit plus cultivé et plus libre, connaissait les commentaires écrits par André Chénier sur l'exemplaire de Malherbe, et je sais même, de la meilleure source, que l'idée des dix vers inédits cueillis sur un Virgile in-4° lui vint en les lisant. Mais cette inexactitude donna l'avantage à Gabriel de Chénier.

Si longue et si documentée qu'elle fut, la réponse de Gabriel de Chénier à l'*Intermédiaire*, ne résolvait pas la question posée par Anatole France. Le neveu du poète y alla pour emporter les convictions d'un argument qu'il croyait et qu'il disait décisif : « Enfin : une dernière raison, qui prouverait, à elle seule, que les dix vers en question ne sont point d'André : c'est leur facture, alors même qu'il se négligeait le plus, il n'en faisait pas de pareils ».

Dans le numéro du 25 octobre 1865 : le bibliophile Jacob, revenait sur la question et soutenait : « Ces beaux vers, malgré le doute exprimé par le neveu du poète, nous paraissent être incontestablement d'André Chénier ». Et il en appelait à Sainte-Beuve qui se tut. Mais Becq de Fouquières prit à son compte l'opinion de Paul Lacroix, et il ne donna plus une édition de son poète favori sans y faire entrer les vers publiés pour la première fois par Anatole France. « Ils faisaient à ses yeux partie intégrale de l'œuvre ».

Quant à Anatole France, écrit M. Louis Barthou, on imagine aisément la joie que dut lui causer cette bataille, dont le souvenir l'amuse encore. Après l'avoir allumée, il s'abstint d'y prendre part. Il n'a jamais raconté les péripéties, mais son article sur Becq de Fouquières, paru dans le tome I de la *Vie Littéraire*, y fait des allusions malicieuses dont seuls les initiés, qui ne furent jamais très nombreux, ont pu goûter le charme. Gabriel de Chénier et son édition y subissent les justes railleries de son esprit critique, tandis que Becq de Fouquières, s'il n'échappe pas aux traits légers d'une ironie délicate, y reçoit la récompense que méritaient les longs efforts d'une vie consacrée tout entière à la gloire d'un grand poète.

Anatole France ne rencontra que vers la fin de ses jours Becq de Fouquières, qui avait achevé son œuvre et élevé son monument.

« Il avait l'air d'un soldat. A le voir, l'œil vague, la moustache pendante, le dos rond, on eût dit un vieux capitaine rêveur et résigné. L'expression de son visage trahissait une âme solidaire, innocente et généreuse. Il allait silencieux, un peu las, triste et doux. Il me parla tendrement, comme à quelqu'un qui a retrouvé dix vers inédits d'André Chénier... ! »

N'est-ce pas délicieux ? La fin de l'article prolonge et précise l'allusion.

« Si comme le veut M. Renan, les esprits envolés de cette terre s'assemblent dans les Champs-Elysées selon leurs goûts et d'après leurs affinités, s'ils forment des groupes harmonieux, à coup sûr M. Becq de Fouquières entretient en ce moment François de Pange et André Chénier sous l'ombre des myrtes. Assise près d'eux, sur un banc de marbre, Fanny joue avec son petit enfant qu'elle a retrouvé. M. de Fouquières demande au poète si le fragment qui commence par ces mots : Proserpine incertaine... est authentique, bien que M. Gabriel de Chénier ne l'ait pas admis dans son texte, et il réclame des vers inédits pour une édition céleste. Que ferait-il parmi les ombres s'il n'éditait point ? Il serait doux de penser que les choses fussent ainsi là où nous irons tous. De rigoureuses doctrines y contredisent peut-être ; mais Xavier Marmier, incline à croire qu'il y a des bibliothèques dans l'autre monde ».

Faut-il désirer que M. Xavier Marmier ait eu raison ? S'il y a, aux Champs-Elysées, des bibliophhiles, il n'est pas sûr que la paix y règne. Mais s'il y a des bibliothèques, l'édition des Poésies d'André Chénier, publiée par la Société des Amis des Livres, y occupera la meilleure place, malgré l'absence, dont ne s'étonneront ni André Chénier ni Anatole France, des dix vers qui commencent par les mots : *Proserpine incertaine*...

Nous nous réjouissons de l'intervention du lettré délical qui a donné à une polémique de l'*Intermédiaire*, vieille de soixante ans, cette délicieuse conclusion.

M.

—

« L'Etat, c'est moi ! » (XXIV, 562 ; LXXXVI, 762, 875, 916). — Si l'on cherche dans cette réponse l'expression d'un « égoïsme monstrueux » je suis de l'avis de M. Louis Bertrand : elle est en désaccord avec la pensée du roi. Mais il y a, ce me semble, une autre façon de l'interpréter :

on peut supposer que Louis XIV, songeant au Parlement dont sa mère avait eut à se plaindre pendant sa Régence, à ce Parlement qui paraît n'avoir eu d'autre préoccupation que de contrecarrer la politique royale et de se mêler de ce qui ne le regardait pas, voulut lui indiquer dans quel domaine il devait se cantonner. De même qu'au début de son règne il tint à spécifier qu'il serait lui-même son premier ministre, de même il voulut affirmer vis-à-vis du grand corps judiciciaire qu'il n'accepterait pas son intervention dans les affaires d'Etat.

Le rôle du Parlement est législatif et judiciaire, celui du Roi est politique. « Unifiez la législation du pays, instruisez les procès que je vous confie ; telle est votre mission ; la mienne est politique, et je prétends m'en acquitter seul : l'Etat c'est moi ».

Quand on songe à la lutte incessante du pouvoir royal et du Parlement, et à la haute idée que Louis se faisait de son métier de Roi, on ne peut qu'admirer cette parole qui précise d'une manière si parfaite les devoirs de chacun.

LORIS.

—

La Duchesse de la R. B. et Joséphine (LXXXVI, 859, 917). — Les nombreux annuaires généalogiques de ma bibliothèque ne contiennent pas une trace sérieuse d'une duchesse Alexandrine de la *R. B.*, née princesse du *D.*

L'Impératrice Joséphine avait, dès 1805, formé sa maison. Elle était composée d'un premier aumônier, Ferdinand de Rohan, ancien archevêque de Cambrai, d'une dame d'honneur, d'une dame d'atour et de dames du Palais.

Du côté des hommes, il y avait le premier chambellan, puis le chambellan introducteur des Ambassadeurs et le chambellan ordinaire, Hector d'Aubusson-La-feuillade, un des plus grands noms de France. Puis venaient le premier écuyer, deux écuyers cavalcadours et le secrétaire des commandements.

La dame d'honneur était Mme Chastulé de la Rochefoucauld ; elle était *présidente du Conseil de l'Impératrice*, assistée de la dame d'atour, du premier chambellan et du second chambellan.

La dame d'honneur s'appelait de son nom de famille Marie-Adélaïde Pyvart de Chastulé, née le 16 août 1769 ; elle fut épousée le 9 juin 1788 par le comte Alexandre de La Rochefoucauld, de la branche des ducs d'Estissac. Elle est morte le 18 décembre 1814 ; son mari, le comte Alexandre est décédé le 2 mars 1841.

Née le lendemain de la naissance de Napoléon, elle en fut connue dès le Consulat ; et elle fit partie de la Maison de l'Impératrice, *bien avant le sacre*. Elle figure sur le fameux tableau de David : *Sacre de l'Empereur et couronnement de l'Impératrice Joséphine, dans l'église Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804*. Le peintre l'a placée derrière l'impératrice, entre Mme de Lavalette, dame d'atour et le Cardinal de Belloy, archevêque de Paris.

J'en possède l'eau forte, gravée par Jules David, son petit-fils. Parmi les 55 portraits figure, sous le n° 22, Mme de la Rochefoucauld, née Marie-Adélaïde Pyvard Chastulé !

FROMM, de *l'Univers*.

—

Plon-Plon, surnom du prince Napoléon (LXXXVI, 881, 926). — Ayant vécu de longues années d'intimité auprès du Prince Napoléon Jérome, à Paris et surtout dans l'exil de Prangins, je l'ai connu dans toute sa vérité. Eh bien, je puis l'attester, aucune figure morale n'a été plus dénaturée que celle de cet homme supérieur qui, par sa valeur personnelle, put supporter l'éclat d'un si grand nom. Cela a tenu à son absolu dédain de l'opinion, dont il ne rechercha pas les faveurs, et dont il ne se mit pas en souci de démentir les erreurs.

Contrairement aux sottes redites il n'était pas anti-religieux et il était courageux, d'un courage si naturel, qu'il ne semblait même pas avoir le mérite de le tenir de la volonté. J'en pourrais citer les exemples, qu'une place limitée ne me permet pas de rappeler. Au point de vue de la guerre, deux témoignages existent, concluants, péremptoires : l'un le rapport de l'Etat-Major russe sur la Bataille de l'Alma, relatant que la 3e Division ennemie, commandée et entraînée par le Prince Napoléon, fut irrésistible dans son élan et son attaque. L'intendant militaire Leblanc fut tué aux côtés du Prince. L'autre document est un livre des plus

curieux et des plus ignorés : *La 3e division de l'Armée d'Orient et le Prince Napoléon*, par Aimé Chartier, in-8°, publié a Paris chez G. Guérin, Nicolle et Cie en 1897. Ce journal, extrêmement intéressant, a été écrit par un engagé volontaire du 2e Zouaves ; il est dédié,ce qui est assez inattendu, *à M. Georges Clémenceau*. A cette date,le Prince Napoléon était mort déjà depuis plusieurs années.

On voit dans ces récits comment le Prince Napoléon, aimé et admiré de ses soldats, fut amené à quitter son commandement. C'est alors qu'un entourage, hostile au Prince aux Tuileries, redoutant l'ascendant qu'il prenait à l'armée, où il venait d'être décoré de la médaille militaire, saisit avec empressement cette occasion pour lui faire une légende de lâcheté, perfidie que le Prince a pu mépriser, mais qu'il n'appartient pas à l'histoire d'accréditer, en se rendant complice de si viles et funestes intrigues.

Enfant déjà, le Prince Napoléon avait eu ce surnom de Plonplon, qui était un de ces sobriquets que, dans les familles, on se plaît parfois à donner aux bambins. Le clan haineux des Tuileries n'hésita pas à adapter à ses basses calomnies cette innocente appellation.

François Berthet.

—

Les plans de Paris en relief (LXXXVI, 90, 828, 947). — Connaît-on la provenance du plan de Paris en relief qui existe au musée de Berlin, et que M. Perrot suppose dater de la fin du xviiie siècle ? Ce travail étant vraisemblablement d'origine parisienne, il serait intéressant de déterminer par suite de quelles circonstances il est aujourd'hui conservé dans un musée germanique, au lieu de se trouver dans un musée parisien, son emplacement logique.

Au mois d'octobre 1797, ce qui correspond bien à l'époque mentionnée par M. Victor Perrot, un plan total de notre ville, également en relief, était exposé à Paris par son auteur, nommé Darnaud. Celui-ci obtint. pour cette œuvre, qualifiée *phénomène de l'art*, la consécration que représentait alors *la médaille du Lycée des Arts*. L'exposition en eut lieu tout d'abord rue Villedo n° 14 (numéro de l'époque) ; ensuite au n° 44 des galeries du Palais-Royal ; on disait Palais Egalité. Pendant environ 6 mois, jusqu'en mars 1798, les Parisiens furent admis à visiter cette *curiosité unique* (*sic*),moyennant 30 sols au début, et seulement 15 sols à la fin de l'exposition. En avril 1798, Darnaud annonçait son départ pour les départements, où il espérait obtenir le même succès qu'à Paris. Le voyage projeté fut-il mis à exécution ? Darnaud ne le prolongea-t-il pas jusqu'en Germanie où le plan en question aurait peut-être été vendu par lui ?

Les caractéristiques du plan Darnaud étaient les suivantes : dressé à l'échelle d'environ une ligne pour onze pieds ; l'ensemble posé sur un parquet de 45 pieds de circonférence ; diamètre : 15 pieds. *Le tout colorié avec goût* (*sic*). *C'est réellement*, disait la notice, *Paris debout. Les maisons sont bâties dans de petites mais justes proportions. Sur ce précieux plan, chacun reconnoît sa demeure, chacun est étonné d'y rencontrer jusqu'aux plus petits détails*, etc.

Ces quelques indications permettront peut-être d'établir s'il y a corrélation entre le plan en relief levé par Darnaud, et celui que possède le musée de Berlin.

Ed. M. M.

—

Les petites églises de France (LXXXVI, 715, 825). — Les Damas, de Biterne, Arthun en Forez, étaient catholiques en 1790. On les retrouve protestants vers 1830, ce qui confirme la tradition qu'ils ont appartenu à la petite église avant de se séparer nettement, sans doute par besoin d'appartenir à un culte défini.

S.

—

L'Atlantide a-t-elle existé ? (LXXXV ; LXXXVI, 58, 101, 156, 451, 545, 780, 869). — Sur cette importante question on consultera avec fruit l'article que MM. Germain, Goubin et Le Danois ont publié dans le numéro de septembre-octobre 1923 de *La Géographie*, intitulé : *Une esquisse du passé de l'Atlantique Nord* (4 cartes). Non seulement le continent Nord-Atlantique (Angleterre au Canada N. E.) y est indiqué et expliqué géologiquement, mais aussi l'Atlantide (continent ; d'Espagne Maroc au Mexique).

Saint-Saud.

Les fonds d'archives inconnus (LXXXVI, 763). — Ce que demande M. Paul Flobert ouvre les horizons bien vastes et presque infinis. En attendant qu'on délimite bien la réponse à faire, on pourrait indiquer comme essai sur la manière *Les Archives de la France*, ou histoire des archives de l'Empire, des archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notariats, etc. contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts, par Henri Bordier. Paris, Dumoulin, 1855.

La collection très importante des Catalogues de manuscrits des Bibliothèques publiques Françaises, où se mêle surtout depuis quelque temps, l'Inventaire détaillé de nombreux dossiers de pièces originales, est aussi tout indiquée pour le but que se propose notre confrère. Mais tout cela est censé connu, parce qu'imprimé. S'il s'agissait par exemple de rechercher les collections privées des châtelains ou des amateurs régionaux, l'intérêt serait double et amènerait sans doute des constatations à ne pas négliger.

Dans cet ordre d'idées on pourrait citer, pour le département des Landes, les collections de plusieurs châteaux : Amou, par exemple, St Criq Chalosse, Gayrosse, Castillon, Campet (qui fut visité par Dom Villevieille) etc., etc , ou les précieux dossiers d'archives d'amateurs bibliophiles, comme MM. de Laborde d'Arbrun, le marquis de Galard, Léon Léon-Dufour, les abbés Gabarra, Daugé, Degert, et beaucoup d'autres qui pourraient être mentionnés, si cette voie où nous entrons répondait aux desiderata de notre collègue.

AURIBAT.

—

Les plus anciennes familles rurales (LXXXVI, 1, 111, 205). — L'intention était excellente : Donner conscience aux familles stables de la réelle aristocratie que constitue une longue propriété tenacement maintenue, récompenser l'effort de dix générations dont aucune n'a failli. Le principe était très sagement limité à 300 ans : c'était déjà très beau, mais les preuves sont possibles, les XVIIe, XVIIIe siècles abondants en titres de propriétés, contrats, terriers et registres paroissiaux. Pourquoi fallut-il gâter cela en remontant au déluge ?

Un homme de métier consulté eut évité au rapport, dont on se moque à présent, sa naïveté ! Car enfin les preuves, jadis, se faisant à l'aide de trois originaux par génération, et il ne s'agissait que de la filiation. Ici, il faut encore prouver la possession continuée du même sol.

Or, (encore aujourd'hui, et c'était le cas habituel même au XVIIe siècle, comme au XVe), les familles prenaient le nom de celles qui les avaient précédé, parce que ces noms s'étaient incorporés aux lieux, s'étaient souvent substitué à ceux de ces lieux. Un gendre succédant à son beau-père adoptait le nom de ce dernier. Un nouvel acquéreur était surnommé, puis nommé du nom de son prédécesseur ou de celui de son domaine. On nous cite des familles perpétuées sous le nom de leur mas ou meix depuis... la reine Berthe, sans songer que s'il manque un seul degré prouvé à la filiation on a bien des chances de ne pas savoir à qui le sol a passé dans l'intervalle.

On connait des races chevaleresques qui se sont... continuées par la descendance de riches marchands acquéreurs du fief de leur nom au XIVe et XVe siècles, et qui, entés sur le vieux nom, hantent aussi la salle des Croisades. La promotion verte doit être pleine de tels substitués. Je demande comment les preuves ont été faites. Ainsi, les Coussé, de Cremeaux, sont annoncés comme cultivant le même sol depuis 1146. Je trouve le testament de Hugue de Coucé, qui élit sépulture le 2 février 1311 (a. s)) au tombeau de ses parents à Cremeaux, et qui semble un de ces paysans riches en fonds comme il y en avait beaucoup alors. (Arch. Loire, B, 1853). Mais Coussé est un ancien lieu-dit : est-on sûr que 165 ans avant, et que depuis, 4 ou 5 races ne s'y soient succédé ? Quels titres a-t-on utilisé ?

Tout est possible, mais il faut se méfier. Quiconque a dressé une généalogie sérieuse accorde peu de crédit aux recueils de filiations à la douzaine, à la grosse. Rien n'est plus utile aux recherches de l'histoire sociale que les généalogies à condition qu'elles soient scientifiques.

SOULGÉ.

—

Famille du conventionnel Barbaroux (T. G. 85 ; LXXXVI, 523, 583,

633, 727). — La question a déjà été posée en 1891. Dans la seule réponse qui a été faite, sous la signature G. F., il est dit que l'unique descendant du Girondin était son petit-fils, M. Charles Barbaroux, conseiller à la cour d'appel de Paris.

J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois, il y a une trentaine d'années, dans le salon d'un ancien magistrat, M. Charles Barbaroux ; c'était un petit homme maigre, brun, vif et d'un commerce agréable. Il était célibataire et habitait rue de Poitiers, 5. En 1892 il était déjà à la retraite, et son nom figurait encore sur la liste des conseillers honoraires dans l'*Annuaire de la Cour d'appel de Paris* en 1894. Il a dû décéder dans les dernières années du siècle dernier.

Il me semble avoir entendu dire à l'époque où j'ai connu M. Charles Barbaroux, qu'il était le petit neveu, et non le petit fils du conventionnel, mais je ne saurais, après trente ans, l'affirmer d'une façon certaine.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

La descendance de J.-L. Brigitte, comte Espagne (LXXXVI, 862). — M. L. A... trouvera dans l'*Armorial du premier Empire* et dans l'ouvrage sur les *Anoblis de la Restauration*, par Révérend, tous les renseignements généalogiques qu'il désire obtenir sur le général Jean-Louis-Brigitte Espagne (et non d'Espagne).

Il naquit à Auch le 16 février 1769 et fut tué à Essling (et non à Eylau, comme le dit par erreur Révérend) le 21 mai 1809. Il était fils de Bertrand Espagne, commis de bureau des vingtièmes à Auch et de Françoise Raup.

Marié à Marie-Sophie Paroissien, il eut deux fils :

1° Jean-Baptiste-Paul-Emile, comte Espagne, représentant de la Moselle à l'Assemblée de 1848, né à Reims le 19 février 1795, décédé à Mey (Moselle) le 16 octobre 1855. De son mariage avec Marie-Jeanne-Zoé Bertrand il eut deux enfants :

a) Jean-Achille Espagne, dit le comte de Richenberg, né le 20 juin 1824, décédé le 1er juillet 1864, sans postérité ;

b) Sophie-Henriette-Anaïs, née le 5 octobre 1820, mariée à M. Kauffer.

2° Jean-Brigitte-Camille, comte Espagne par décret impérial du 1er septembre 1866, juge de paix du canton de Vigy ; né à Strasbourg le 25 août 1800.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

*
* *

J.-L.-Brigitte Espagne, comte de l'Empire (26 avril 1810), général de division, avait épousé Marie-Sophie Paroissien, dont 2 fils : 1° Paul-Emile, 1795-1855, marié à Dlle Zoé Bernard, eut 1 fils mort sans postérité et une fille mariée à M. Kauffer ; 2° Jean-Brigitte-Camille, né à Strasbourg en 1800, vivait encore en 1866. L'*Almanach Impérial*, t. II, ne donne aucune indication sur la descendance de ce fils, qu'il n'indique pas comme ayant contracté mariage.

Il faut lire Espagne et non d'Espagne, nom d'une autre famille, ayant le titre de marquis de Venevelles : Auguste chevalier de l'Empire (1810) maréchal de camp honoraire commandant de la Légion d'honneur était né au Mans en 1783. Cf. *Armorial Empire*, t. II.

P.

Mêmes références : BRONDINEUF ; Comte R. ; C. P. ; MONTEBRAS.

—

Le fils de Carrier, de Nantes (LXXXVI, 717, 773, 823, 876). — Plusieurs correspondants ont déjà signalé dans l'*Intermédiaire* que le fils du Conventionnel Carrier avait été anobli et que sa descendance existait encore. Ces correspondants ne donnent que des initiales et, par respect pour cette famille, ne parlent que du marquis de T.

Je ne comprends pas bien cette restriction puisque dans deux ouvrages récents, on peut lire en toutes lettres le nom patronymique de Carrier accolé au nouveau nom de famille accordé par Louis XVIII et au titre délivré par Charles X.

L. DESVERGNES.

[L'*Intermédiaire* obéit à une tradition : on peut trouver ce nom dans d'autres publications on ne le trouvera pas dans la nôtre. A moins que les intéressés ne nous y autorisent].

—

Victor Cherbuliez, auteur dramatique (LXXXVI, 620). — Sur les essais dramatiques de Cherbuliez, il

existe quelques remarques de Félix Duquesnel dans *Le Temps* du 9 mai 1914. Duquesnel assure que Cherbuliez ne « tenta l'expérience que deux fois », et que son « répertoire dramatique ne comprend que deux pièces : *Samuel Brohl*, une chute retentissante, à l'Odéon, en 1879 — avec la collaboration de Henry Meilhac — et *l'Aventure de Ladislas Bolski*, perpétrée avec Auguste Maquet, jouée au Vaudeville, un an ou deux plus tard, et qui eut mauvaise fortune ».

Mes notes toutefois ne sont pas tout à fait d'accord avec Duquesnel. J'y lis la mention d'une représentation du *Comte Kostia* au Gymnase, en avril 1875. Le Larousse ou la *Cyclopedia Britannica* ne fournissent pas les autres dates. Mais *la Grande Encyclopédie* donne l'année 1879 pour *l'Aventure de Ladislas Bolski* comme pour *Samuel Brohl*.

O. G.

—

Les sieurs Cressensac et de Savigny (LXXXVI,431,688,829).— Seigneurs de Mardilly et de Savigny en Heurepois :

Pierre de Vest, oncle du comte de Saux ; Louis d'Argout, sieur de Savigny ; Nicolas de Bracque, sgr. d'Ozouer-le-Voulgis, de Savigny (Souvigny *sic*), et de Bazoches-sur-le-Bez ; Chrétien de Sauvigny, maréchal de camp ; Charles Saladin de Savigny, baron de Rosne.

Je n'ai sur eux aucune date.

1618. Louys du Roux, sieur de Gaudigny et La Tour-Quarré, de Charles-maison et de Mardilly en partie. Avant 1630. Puissant seigneur Messire Charles de Hangest, sgr. du Mesnil Saint-George de Dombron en Picardie, des bois de Mondidier, de Mardilly, Savigny en Heurepois et du moulin du Flaic (sans date).

1645. François Scot, sieur de Savigny. 1653. Charles Louis de Villechastel, et sieur de Hémévilliers. 1713. Jean de Faverolles, sgr. de Mardilly. 1734. Sieur de Savigny, capitaine au régiment de Rossivineu, à Trèves. 1772. Jacque de Drouas, sgr. de Mardilly. C'était encore un Drouas à la Révolution.

Il n'y a pas de château à Savigny. Mais le grand château de Mardilly est à 6 ou 700 mètres de Savigny, et on y voit de belles constructions anciennes.

M. Choupeau (commandant de cavalerie en retraite) est propriétaire du château de Mardilly et maire de Savigny, qu'il est difficile de séparer l'un de l'autre.

HENRI CARPENTIER.

—

Les papiers et la descendance de la comtesse du Cayla (LXXXVI, 863). — Mme du Cayla a laissé une fille qui fut la Princesse de Beauvau-Craon, un bas-bleu de la Restauration. Les renseignements abondent sur Mme du Cayla. M. de Grésieu trouvera des détails intéressants dans les ouvrages du vicomte de Reiset, qui s'en est occupé à plusieurs reprises et avec toute l'autorité que l'on sait. Je me permets de lui signaler en outre un petit volume devenu rare :

Capefigue. *La Comtesse du Cayla, Louis XVIII et les salons du faubourg Saint-Germain sous la Restauration*, Paris. Amyot. 1866.

A consulter également :

Les *Mémoires de M. le Vicomte de La Rochefoucauld aide de camp du feu roi Charles X*. Paris, Allardin, 1837.

Les *Mémoires du comte Horace de Viel-Castel.*

28 août 1851.

Et un très curieux article du *Monde Illustré*, 15 septembre 1860, page 170, où l'on parle de la publication des *Mémoires* de Mme du Cayla, et d'un curieux procès relatif à la maison de Lusignan qu'elle aurait fait gagner, de compte à demi, à la famille Lafayette. Mme du Cayla aurait eu pour sa part douze cent mille francs.

Voir aussi *Petites Causes Célèbres*, Paris, Gustave Havard, 1855 : *La ville de Paris contre la Princesse de Craon*. Il s'agit de la propriété du fameux château de Saint-Ouen. Ce procès fut gagné par la famille de Beauvau-Craon et jusqu'à ses dernières années, St-Ouen appartenait au neveu de Mme du Cayla, le comte Omer Talon établi en Italie.

HENRY DE BIUMO.

*
* *

Pour ce qui est de la question généalogique, M. Pierre de Grésieu trouvera certainement auprès de notre confrère G. P. M. tous les renseignements qui lui sont nécessaires. Pour ce qui concerne les papiers et la bibliographie, voici ce que je sais.

Les papiers de la comtesse du Cayla ont dû s'ils ont été conservés, passer aux héritiers de sa fille, la princesse de Craon, l'auteur de *Thomas Morus* et de plusieurs autres ouvrages du même genre. Il semble qu'une partie tout au moins de ces documents aient été dispersés, puisqu'il y a deux ans environ, une importante suite de lettres de Louis XVIII à la comtesse du Cayla a été mise en vente par l'expert Charavay. Ces lettres, écrites d'une main sénile, étaient fort difficiles à lire. Elles étaient remises à l'intéressée par l'intermédiaire du duc de Doudeauville. Elles ont été acquises par M. L. A. Barbet, ingénieur E. C P. et président du conseil d'administration de la Société du Port de Rosario.

Quant aux ouvrages qui parlent de la comtesse du Cayla, le nombre en est assez considérable. Je ne puis donner ici que l'indication de ceux que je possède. Il convient de citer tout d'abord les *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucald* (1814-1836), Paris, Allardin, 1837, 2 vols in-8°. Le tome II contient notamment la correspondance de Mme du Cayla avec le vicomte (p. 191). — *Les Mémoires et relations politiques* du baron de Vitrolles (Paris, Charpentier 1884, in-8°) contiennent, au tome III, p. 493, une note piquante sur Mme du Cayla et ses relations avec Louis XVIII. — Enfin M. P. de Grésieu trouvera, dans le n° de juillet-septembre 1923 de la *Revue des Etudes Historiques*, des indications précieuses sur la correspondance de Mme du Cayla avec la duchesse de Berry et sur son rôle lors de l'équipée de 1832.

O. N. J.

***

Victoire-Zoé Talon eut de son mariage avec Achille-Pierre-Antoine de Baschi, comte du Cayla, pair de France, deux enfants :

1° Ugolino, né vers 1804, décédé à Paris le 26 avril 1828 ;

2° Ugoline-Louise-Joséphine-Valentine, née à Paris le 8 août 1806, décédée à la Rochelle le 20 novembre 1885, mariée le 4 mai 1825 à Henry-Etienne-Edmond-Victurnien, prince de Beauveau-Craon, officier de cavalerie.

De ce mariage deux enfants :

1° Marie-Joseph-Louis, capitaine-marin, né le 7 mai 1826, décédé le 10 juillet 1868, sans alliance ;

2° Marie-Joséphine-Isabelle, née le 19 juillet 1827, décédée sans alliance en 1901 ou 1902.

La plupart des mémoires du temps de la Restauration se sont occupés de la comtesse du Cayla, notamment le *Journal* du maréchal de Castellane et les *Mémoires* de la comtesse de Boigne.

G. P. M.

—

Le billet de rupture de Dumas fils à la Dame aux Camélias (LXXXVI, 863). — Voici ce qu'écrit au sujet de ce billet M. Johannès Gros, le dernier biographe de la Dame aux Camélias (*Alexandre Dumas et Marie Duplessis*. Paris. L. Conard, 1923, in-8°, p. 255) :

> Cette lettre fut rendue publique pour la première fois par M. Arnold Mortier dans sa chronique du 26 janvier 1884, sur la *Dame aux Camélias* (1). L'original en avait été racheté par Dumas dans une vente d'autographes (2). Il en fit hommage, par la suite, à celle qui, après Mme Doche, fut la grande interprète du rôle. L'ayant encarté dans un exemplaire de son roman, il l'offrit à Mme Sarah Bernhardt au lendemain d'une mémorable reprise de la pièce au théâtre de la Porte Saint-Martin.

L'envoi était accompagné d'un ex-dono dans lequel Dumas affirme que « cette lettre a été écrite par le véritable *Armand Duval*, il y a bien près de quarante ans », et ajoute qu'elle « est la seule chose palpable qui reste de cette histoire ». L'autographe était donc bien contemporain de la rupture.

L'auteur ne dit pas ce que devint le billet entre la mort de la courtisane et le moment où il fut acquis par Dumas Le numéro d'avril 1911 de l'*Amateur d'autographes*, que je ne suis pas, pour le moment, en mesure de consulter, contient peut-être des indications à cet égard.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

Mêmes références : J. H.

---

(1) Un Monsieur de l'Orchestre. *Les soirées parisiennes* (in-16). Paris 1834.

(2) *L'Amateur d'Autographes*, avril 1911.

Florian pendant la Révolution (LXXXVI, 864). — Voir Léo Claretie, *Florian* (Lecène et Oudin, 1890), p. 209-230.

NÉMORIN.

—

M. Loudun (Eugène), dit « Fidus » (LXXXVI,47 ; LXXXVI,834). — J'ai effectivement posé en 1917, au sujet de ce littérateur et de ses œuvres, une question à laquelle il n'a pas été répondu dans notre recueil. Mais j'ai reçu directement, à cette époque, de notre regretté confrère M. Gustave Fustier, une réponse qui m'a renseigné amplement sur la bio bibliographie de l'auteur en question.

Eugène Loudun s'appelait en réalité Eugène Balleyguier. Il était né à Loudun (d'autres disent à Lassay) dans le département de la Vienne, le 8 juillet 1818 et est mort à Paris en 1898. Après avoir fait ses études à Nantes et à Poitiers, il se fit recevoir licencié en droit dans cette dernière ville ; il professa ensuite l'histoire au collège de Châtellerault et vint en 1843 à Paris où il se consacra à la littérature. Il commença par écrire dans les journaux des articles de critique d'art et d'histoire qui furent promptement remarqués. Il participa en 1848 à la rédaction du *Correspondant* et de *l'Ere Nouvelle*, où il fut chargé des comptes rendus de l'Assemblée. Il quitta ce dernier journal en même temps que le P. Lacordaire et devint secrétaire particulier du comte de Falloux lorsque celui-ci reçut le portefeuille de l'Instruction publique en décembre 1848. Au mois de juillet 1849 il fut nommé sous-bibliothécaire de l'Arsenal, puis admis à la retraite en 1872 comme conservateur honoraire. Devenu commissaire spécial du chemin de fer d'Orléans, il fut révoqué le 15 juin de la même année à la suite de la publication d'une brochure, l'*Abeille*, qui avait été répandue à profusion dans les campagnes. Il avait été décoré de la légion d'honneur le 11 août 1860.

Il a été jusqu'en 1856 rédacteur littéraire de l'*Union* et chargé en 1858 de la partie politique du *Journal des Instituteurs*.

Sous le pseudonyme de « Fidus », Eugène Loudun a publié de nombreux articles dans le *Figaro*, ainsi que divers ouvrages curieux sur les menées bonapartistes pour rétablir l'Empire et sur les idées religieuses du Prince impérial ; ce sont ceux dont M. R. M. a donné les titres.

Enfin il a fait paraître un grand nombre d'ouvrages de politique et d'histoire conçus dans un esprit impérialiste très accentué, dont notre confrère trouvera la liste, trop longue pour être reproduite ici, dans la *Biographie nationale des contemporains rédigée par une société de gens de lettres sous la direction de M. Ernest Glasser* (Paris, grand in 8°, 1878, p-470), dans Vapereau, *Dictionnaire universel des Contemporains* (5e éd. Paris, 1880, p. 1187), dans la *Biographie Didot* (t. 31, 1862, col. 742), dans le *Nouveau Larousse illustré* (suppl. p. 355), ainsi que dans Georges d'Heylli, *Dictionnaire des pseudonymes* (3e éd. Paris, 1887, p. 260).

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Marquis de Louvois (LXXXVI, 813). — Le marquis de Louvois, pair de France sous la Restauration descendait en ligne directe du ministre de Louis XIV qui laissa 3 fils :

1° Michel-François Le Tellier, marquis de Courtanvaux et de Louvois (dont postérité éteinte au XVIIIe siècle) ;

2° Louis Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré ;

3° Louis-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux.

Du mariage du second, Louis-Nicolas avec Charlotte de Pas de Feuquières est issu François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, de Rebenac, puis marquis de Louvois marié à Félicité de Sailly, dont :

Louis-Sophie Le Tellier, marquis de Souvré, et de Louvois qui eut de sa troisième femme, Jeanne-Marie Henriette de Bombelle.

Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, dernier marquis de Louvois, pair de France, né à Paris, le 3 sept. 1785 et mort le 3 août 1844, sans laisser de postérité de son mariage avec Athénaïs-Euphrésine-Louise Grimaldi, fille du prince de Monaco.

Le marquis de Louvois adopta un M. de la Salle dont les descendants portent le nom de la Salle de Louvois.

L. C. D. L. H.

Marans (LXXIX). — M. Maurice Delamarche, 81, rue d'Eybens (Grenoble), demande à l'auteur de la réponse signée P. B. communication de la généalogie qu'il possède sur la famille Marans.

—

Mignard (Nicolas) peintre 1606-1668 (LXXXV, 957). — La vente Georges de Monbrison (et non Mobrison) a été faite à la galerie Georges Petit le 13 mai 1904. Le catalogue illustré de cette vente décrit (p. 56 et 57) les œuvres citées et donne une reproduction in-4 du portrait de la Duchesse d'Orléans.

C. DEHAIS.

—

Meyronnet (LXXXVI, 772). — Meyronnet fut le compagnon d'aventures de Jérome Bonaparte dans sa croisière en Amérique, à bord de l'*Epervier*. Il y fut témoin de son mariage avec Elisabeth Patterson en 1803. Il suivit la fortune de Jérome Bonaparte qui, devenu Roi de Westphalie, en fit un grand dignitaire de sa Cour, en lui donnant le titre de Comte de Fürstenstein. Tous ces personnages de la Cour de Westphalie furent dispersés dans la tourmente de 1815.

COMTE DE ROULAVE.

—

Montboissier-Beaufort-Canillac (LXXXVI, 864). — On devrait trouver, je suppose, les renseignements demandés dans le *Dictionnaire des familles* d'Auvergne, de Tardieu. Voir quelques indications dans le *Dict. de la noblesse française* de Maillhol, l'*Annuaire général héraldique*.

MONTEBRAS.

—

Portraits photographiques d'Alfred de Musset (LXXXVI, 864). — Maurice Clouard, qui a donné dans sa *Bibliographie des œuvres d'Alfred de Musset*, une iconographie à peu près complète du poète, ne cite aucun portrait photographique.

Il doit pourtant en exister. Il serait surprenant que Nadar, qui a photographié la plupart de ses contemporains notoires, n'ait pas « tiré » le portrait du poète des *Nuits*, dont il a exécuté plusieurs caricatures. Dans tous les cas, la famille Lardin de Musset, qui descend de la sœur d'Alfred, doit posséder quelque daguerréotype de son illustre oncle.

UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

Alfred de Musset et Mlle Mélesville (XLI, 8 ; LXXXVI, 891). — Le nom de Duveyrier-Mélesville est encore porté, mais par les descendants d'une branche collatérale à celle de la fiancée (?) d'Alfred de Musset.

Celle-ci, Laure, née en 1812, morte en 1883, mariée en 1843 à Alfred van der Vliet, laissa deux enfants : Louise van der Vliet mariée en 1874 à M. Filhos, et Maurice van der Vliet, marié à Mlle Massing, et qui habitait, il y a quelques années, à Marly, et 41 rue St-Ferdinand à Paris.

Les épisodes romanesques, dénaturés par les poètes, gagnent toujours à être mis au point par les familles intéressées — c'est pourquoi je communique ces indications à qui de droit — et sous bénéfice de contrôle.

BAISSEY.

—

L'espion R. de Paradès (LXXXVI, 335, 455, 557). — Avec le temps, je ne désespère pas de retrouver Paradès à Dax comme ingénieur et fondateur d'usines ou manufactures qui ne semblent pas, autant qu'il m'en souvient, avoir réussi. Il faut renoncer pour le moment à suivre la piste, et s'il est vrai que patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, il y a tout lieu de croire que *labor improbus et continuus* viendra à bout de mettre les points sur les i.

AURIBAT.

—

Comtesse de Rotalier (LXXXV ; LXXXVI, 31, 66, 172, 264, 405, 642, 739, 838). — J'aurais été très heureux de répondre à la question posée par M. J. Ruenne, mais me trouvant actuellement loin de ma bibliothèque franc-comtoise, je ne suis pas en mesure, pour le moment, de consulter les ouvrages spéciaux qui auraient pu me renseigner sur les liens pouvant exister entre les différentes familles Petitjean.

J'ai, d'ailleurs, eu déjà l'occasion de faire remarquer (LXXXVI, 642) que les Petitjean d'Orgelet n'ont rien de commun avec les Petitjean de Rotalier.

D'autre part, je signalerai à notre confrère une question posée cette année même (LXXXVI,336) par monsieur M. J. V. au sujet d'une famille Petit-Jean, dont les armes, écartelées avec celles de la famille Colbert, sont *d'argent au bourdon ou bâton de pèlerin d'azur*. M. Baissey y a répondu à la col. 456, en énumérant un grand nombre de familles de l'Est de la France portant le nom de Petitjean, mais n'ayant aucun lien de parenté entre elles, bien que la plupart portent dans leurs armes un bourdon posé en pal. Notre confrère mentionne précisément, à cette occasion, la famille Petitjean de Marcilly, sur laquelle m'interroge M. J. Ruenne.

Encore une fois, je regrette de ne pouvoir satisfaire la curiosité de notre confrère et ne puis que l'engager à consulter au sujet des Petitjean du pays des Langres notre érudit collaborateur, M. le baron A. H. qui habite la région qui se fera certainement un plaisir de lui répondre.

J'ajouterai, pour terminer, que je me suis reporté aux colonnes 237 et 519 du volume LXXXIV, signalées par M. J. Ruenne et que je n'y ai trouvé aucune rubrique, aux noms des Ptitjean de Marcilly et des Petit-Jean de Rancourt. Le volume en question n'a d'ailleurs que 438 colonnes. UN BIBLIOPHILE COMTOIS.

—

De qui était fils le vicomte Alexandre de Ségur (LXXXVI, 769, 887).—Michel Jean-Antoine-Alexandre, fils de Joseph-Alexandre-Pierre, vicomte de Ségur (alias Jean-Baptiste) maréchal de Camp, (baptisé à St-Sulpice le 15 avril 1756) est né le 28 septembre 1790 à Pau. Sa mère est Jeanne-Marie de Boyrie.

Il a été réformé en 1830 comme Lieutenant-Colonel d'Infanterie et n'a eu de son mariage avec Caroline-Mathilde Mathieu de Mauvières, fille du notaire de Napoléon Ier, baron héréditaire, qu'une fille : la duchesse de Lesparre (1824-1903) qui a laissé du général de Grammont, duc de Lesparre, 3 filles : les comtesses de l'Aigle, d'Archiac et de Bryas.

VERNEUIL.

—

Ségur-en-Bigorre (LXXXVI, 863) — Depuis que la question fut envoyée à l'*Intermédiaire*, j'ai eu quelques précisions sur ce personnage, qui faciliteront peut-être les recherches de ceux qui me feront l'amabilité de me répondre.

Il se prénommait Jean-Louis Hector capitaine de dragons, il commandait en 1788 le château de Péronne. Il démissionna dès août 1789. En 1791 il fut arrêté à Madrid comme auteur de libelles contre le roi. En 1894 la *Revue des Pyrénées* publia un article sur le rôle qu'il joua, en 1789, en prenant la défense des paysans pyrénéens, mais l'auteur, que j'interrogeai alors, ne put rien me dire sur lui. SAINT-SAUD.

P. S. — J'apprends que Ségur ne serait pas son nom, mais celui de sa mère *Ségure*. Supprimer l'*e* final et s'arroger ainsi le nom d'un Maréchal de France, alors vivant, dénote un certain toupet.

—

Armoiries de Moret (LXXXVI, 816, 942). — La question des armoiries de Moret-sur-Loing a déjà été traitée (cf. *Intermédiaire*, LXIV, col. 235, 339, 459). Cette ville porte : *d'azur à trois fleurs de lys d'or, accompagnée d'un bâton de gueules péri en barre, au chef d'argent chargé d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.* Je pense qu'il ne faut voir dans cette tête qu'une allusion au nom de la ville.

Ce sont des armes parlantes, comme on en trouve tant d'exemples dans les armoiries municipales : Moirans (Jura) et Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne) ont également dans leurs armes une tête de Maure.

Sur le document que j'ai entre les mains, une erreur assez répandue (cf. les armes de la Corse, par exemple) a fait placer *sur les yeux*, le tortil qui doit *ceindre le front* du Maure.

La légende d'après laquelle une fille de la reine Marie-Thérèse serait née noire et aurait été religieuse à Moret, ne paraît pas fondée (cf. *Intermédiaire*, XIII, 669, 774). JACQUES MEURGEY.

—

Servan de Gerbey (Quelles étaient ses armes ?) (LXXXVI, 435). — D'après le *Dictionnaire Historique de la France* par Ludovic Lalanne, c'est le ministre de la guerre, et non son frère, le magistrat, qui se serait appelé Servan de Gerbey. J'ajouterai donc à ma première question relative aux armoiries, question d'ailleurs non encore répondue, celle relative à l'origine de la noblesse et du nom. Les deux frères me paraissent suffisamment

connus pour què je ne doute point d'être éclairé par l'un de mes érudits confrères. Tout au moins, pourra-t-il m'être indiqué de quel côté je dois diriger mes recherches.

A. P. L.

—

Ex-libris à identifier : trois chevrons d'or (LXXXVI, 143, 269). — Ces armes sont celles de la famille de Clermont-Gallerande.

H V.

*
* *

Les Clermont-Gallerande portaient : *sur azur les trois chevrons, celui en chef brisé.*

Baron A. de Maricourt.

—

L'inscription de l'Arc de triomphe de Montpellier (LXXXVI, 816) — Voici encore une traduction différente de celles qui ont été déjà citées. Elle nous est fournie par M. Desaintmartin, qui a publié dans l'*Action Française* du 13 novembre une étude sur *Louis XIV*, de Louis Bertrand :

Dans *une guerre de dix ans*, quatre grandes Puissances s'étaient liguées par serment contre lui, il avait dissous les coalitions, repoussé les agressions, concilié les passions, conquis la paix sur terre et sur mer ».

« Quarante années... », « quatorze années... », « dix années.. », décidément le latin est une langue difficile.

J. P. de Mérigou.

—

D'Isabey. Aurore de Marassé (LXXXVI, 866). — La baronne du Montet a tracé de cette curieuse personne un portrait piquant aux pages 188 et suivantes de ses *Souvenirs* (Paris, Plon, 1904, in-8°).

Cinqdeniers.

—

Iconographies profanes dans les églises (LXXXIII ; LXXXV ; LXXXVI, 26, 177, 217, 271, 463, 702, 745, 892). — A chaque numéro de l'*Intermédiaire*, je m'attends à voir citer la cathédrale de Sens ; puisque nos confrères n'en disent rien, je me risque.

Autant que mes souvenirs me servent, c'est entre deux colonnes du pilier gauche, dès l'entrée, que se trouve encastrée une tête semblant émerger de la pierre : celle de Pierre de Cumières qui soutint de longs démêlés contre l'autorité ecclésiastique au temps de saint Louis et fut ainsi ridiculisé par ses adversaires sous le nom de *Jean du Cogno.*

Il me semble avoir lu sur une carte postale illustrée des vers d'Aristide Bruand sur cette histoire et quelques-uns me demeurent encore à l'esprit :

Et c'est pour tout cela
Que ce bon bougre-là,
Ce bon bougre de pierre
De Pierre de Cumières...

Edmond L'Hommedé.

—

Le coq des Eglises luthériennes d'Alsace et de Rhénanie (LXXXVI, 819, 895, 948). — En principe, je crois que les coqs qui surmontent les clochers des églises en Alsace sont surtout des girouettes. Mais ce ne sont certainement pas des signes particuliers pour distinguer les églises protestantes des églises catholiques, car je puis citer au moins une église catholique, celle du petit village de Wangenbourg (Bas-Rhin) qui fut pendant de longues années surmontée d'un coq mobile que les habitants du village consultaient quand ils voulaient savoir d'où venait le vent.

Paul de Montzaigle.

—

Le wagon offert par Napoléon III au Pape Pie IX (LXXXVI, 868). — Le train, offert par Napoléon III au Pape Pie IX, a été pris par les Italiens. Il est composé de trois wagons : un wagon promenoir, un wagon salon et un wagon chapelle.

Il a été amené de Florence à Rome en 1911, pour figurer à l'exposition où on pouvait le voir au château St-Ange.

La revue *Rome*, publiée par la *Bonne Presse*, 5, rue Bayard à Paris, année 1911, pages 287 et 288, a donné la photographie des trois wagons du train pontifical.

Comte R.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI ; LXXII ; LXXIII ; LXXV ; LXXVI ; LXXVIII : LXXXVI, 566, 630, 706). — Je suppose qu'on ne jugera pas des moins intéressantes cette observation de Montesquieu, que je crois, pour ma

part, garder aujourd'hui sa valeur au moins autant qu'en 1719.

... L'Allemagne est, je crois, la seule puissance qui soit sur la terre que la division n'a point affaiblie ; la seule, je crois encore, qui se fortifie à mesure de ses pertes, et qui, lente à profiter des succès, devient indomptable par ses défaites.

(Lettres persanes, XXXVI).

HYRVOIX DE LANDOSLE.

***

Le 15 septembre 1793, le comte de Mercy-Argenteau disait dans une lettre qu'il écrivait au baron de Thugut :

... Le désordre et le pillage règnent dans nos armées, et j'ai été témoin que, sous ce rapport, nous méritons déjà tous les reproches que nous avons faits si justement aux brigands que nous combattons...

Nous promettons à la France l'ordre, la paix, la tranquillité publique, la conservation des propriétés, et nos soldats volent tout ce qu'ils trouvent et détruisent ce qu'ils ne peuvent emporter...

Indépendamment du mal local que produit une telle conduite, je demanderai si c'est sous de pareils auspices que nous devons conquérir des provinces que nous voulons garder et nous attacher.

Est-ce en leur faisant regretter ainsi la tyrannie de Paris que nous prétendons les rendre autrichiennes ? Nous nous plaignons de la résistance de ces malheureux habitants ; mais est-il un plus sûr moyen de la provoquer ? Et faut-il qu'à chaque époque de l'histoire les soldats allemands commettent des excès qui leur fassent conserver le nom de barbares qu'avaient leurs ancêtres ?...

(A. de Bacourt : *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, t. III, p. 425).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

La guerre est d'essence divine (LXXXVI, 864, 945). — Cette phrase est-elle une citation textuelle, je ne sais. En tout cas il est aisé d'y reconnaître une des idées essentielles de Joseph de Maistre. L'injustice, pour lui, est la loi. La vie ne dure que grâce au meurtre incessant du faible par le fort. Les espèces se massacrent entre elles selon cette loi. Les hommes, qui sont l'espèce supérieure, pour y obéir, doivent s'entre-massacrer. Le sang humain doit couler sans interruption sur le globe. Et tout cela pourquoi ? Parce que Dieu a été offensé par le péché de l'homme, et que le monde est châtié.

IBÈRE.

—

Prénoms singuliers (T. G., 726). — M. Edouard Lévy, sous ce titre : *Manuel des prénoms* (Paris, Rousseau, 1922, préface de Pierre Mille) montre par des exemples l'insuffisance de la loi de germinal an XI, relative aux prénoms et changements de noms. Elle indique aux officiers de l'état-civil, qu'ils n'ont le droit d'admettre que les noms des personnages connus dans l'histoire ancienne et son usage dans les divers calendriers. Mais comment peuvent-ils savoir si un prénom bizarre est ou non dans les calendriers, et savent-ils tous les prénoms de personnages célèbres pour pouvoir refuser un nom sous prétexte qu'il ne correspond pas à cette définition ? Ils acceptent ce qu'on leur propose et c'est ainsi que de pauvres enfants sont affublés de noms grotesques ou impossibles à porter sans ridicule.

M. Edouard Lévy donne une liste de ces noms pour différentes époques. Il épuise complètement cet intéressant sujet, soit qu'il parle des projets de loi, ou des modes qui ont fait prédominer tels ou tels prénoms.

Ce simple chapitre des prénoms est, par là, une fine et pénétrante histoire des travers de l'esprit humain.

Nous lui avons consacré des colonnes dans l'*Intermédiaire* : c'est la preuve que le sujet est attachant : il le paraît bien davantage encore après la lecture de cet excellent ouvrage. M.

—

Clarifier (LXXXVI, 866). — Buffon, dans les salons, choqua plus d'une fois par le naturel de son langage les faux raffinés de son temps. Traitant, dans ses ouvrages, de grands sujets en grand style, parlant académiquement quand il haranguait l'Académie, entre amis, n'ayant rien d'un pontife, il causait à la bonne franquette, ce qui ne veut pas, il s'en faut, dire : en mauvais français. Interrogé par exemple sur le style, il n'émettait pas quelque aphorisme solennel, que les snobinettes d'alors pussent noter sur leurs tablettes ; au risque de les faire pâmer, il s'exclamait tout de go : Ah ! le style, c'est

une autre paire de manches !. Quant à clarifier, n'en déplaise à Mlle de Lespinasse, en se servant de ce mot il employait un terme du plus vieux et du meilleur français. Il suffit d'ouvrir Littré pour constater que depuis le XII[e] siècle, au moins, clarifier a été employé dans des écrits qui n'étaient pas des manuels d'épicerie, soit en son sens, aujourd'hui périmé, de glorifier, illustrer, où l'employait encore Massillon, soit dans celui de rendre limpide ou d'épurer, pour lequel Littré donne, au propre, des exemples du grand chirurgien Ambroise Paré, et, au figuré, de Montaigne.

IBÈRE.

*
* *

C'est l'abbé Morellet qui a raconté, dans ses *Mémoires*, l'anecdote relative à Julie de Lespinasse et à Buffon, à propos du mot : *clarifier*. Voici en quels termes il la raconte :

Mlle de l'Espinasse, aimant avec passion les hommes d'esprit et ne négligeant rien pour les connaître et les attirer dans sa société, avait désiré vivement de voir M. de Buffon. Mme Geoffrin, s'étant chargée de lui procurer ce bonheur, avait engagé Buffon à venir passer la soirée chez elle. Voilà Mlle de l'Espinasse aux anges, se promettant bien d'observer cet homme célèbre, et de ne rien perdre de ce qui sortirait de sa bouche.

La conversation ayant commencé de la part de Mlle de l'Espinasse, par des compliments flatteurs et fins, comme elle savait les faire, on vient à parler de l'art d'écrire, et quelqu'un remarque avec éloge combien M. de Buffon avait su réunir la clarté à l'élévation du style, réunion difficile et rare. *Oh ! diable !* dit M. de Buffon, la tête haute, les yeux à demi fermés, et avec un air moitié niais moitié inspiré, *oh ! diable ! quand il est question de clarifier son style, c'est une autre paire de manches*.

A ce propos, à cette comparaison des rues, voilà Mlle de l'Espinasse qui se trouble ; sa physionomie s'altère, elle se renverse sur son fauteuil, répétant entre ses dents : *une autre paire de manches ! clarifier son style !* Elle n'en revint pas de toute la soirée.

J. W.

—

Sergenterie (LXXXVI, 437). — Le mot *Sergenterie* dans l'origine paraissait désigner, chez nous, (Normandie) certains fiefs nobles concédés par le duc à un noble chevalier pour se pourvoir d'un homme d'armes, qui plus tard, pour le service de sa haute justice (*placitum ensis ou spathæ*) fut dénommé *sergent de l'épée*, comme on le voit dans l'ancienne coutume de Normandie au titre de l'office au vicomte, article 5°. La sergenterie étant devenue ensuite l'objet de commissions temporaires pour des offices civils désigna la circonscription dans laquelle ceux qui en étaient pourvus, pouvaient les exercer. D'après A. Barabé.

A. HERRIER.

—

Castet-Crabe (LXXXVI, 818). — Il est bien évident que *Crabe* (1) vient, non pas du latin *Capra*, mais du vieux celtique *Gabros* (2) par déplacement du ρ (rhô) de γάϐρος, ayant donné d'abord γραϐος (3) et sans doute ξαϐρ, comme τράγος (4) par βράγος. *Capra Mortua* (actuellement *La Crabe*, par chute de *morte*) et *Aülbe mourte* (*Ove mortua*) sont certainement des synonymes de la *Chèvre pendue* [*Capra suspensa* ou *pendua* de Vendée (1201, 1340), et d'une hypothétique *Brebis pendue*].

C'est-à-dire que je compare les paroisses de *La Crabe* et d'*Aülbe mourte* à celle de « St Christophe de la Chèvre-pendue », devenue, en Vendée, « St-Christophe du Ligneron ».

Il s'agit donc du fameux mythe des *Animaux pendus*, dont l'*Intermédiaire* a parlé si souvent depuis quelques mois (Cf. n° 1589, p. 851), et sur lequel il me semble inutile de revenir ici.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Les exemples donnés par notre aimable confrère sont fréquents dans les noms de lieu.

Les abris élevés par les Agriculteurs pour loger leurs animaux portaient différents noms : *Stabulae* où couchaient les animaux domestiques a donné entre au-

(1) Patois de l'Ariège : *Crabo* ; patois du Périgord : *Crabo*, également.

(2) Pays de *La Crabo*, près Vernaux (Ariège).

(3) *Crabarot* veut dire « Grand duc ».

(4) Je crois que τραγος dérive de θορ-ὀνγος (Vieux celtique pour Αἰγος, de Αἴξ chèvre ; et θ ορ, male).

tres Etables (Yonne, Ain, Ardèche) Estables (Aveyron, Haute-Loire), etc

Bercaria (bergeries) a donné Bergiers (Var), Bercherie (Doubs), Bergères (Aube, Marne), Bergeries (S.-et-O.), etc.

Boveria (étable à bœuf) donna Bouverie (Marne), Bouvets (Jura), Bouvignies (Nord), Bouvancourt (Marne), Le Bouveret, etc.

Armentaria point de rassemblement des troupeaux donne Armentières (Nord, Aisne, Eure, Oise).

Enfin *Caprariae*, lieux où se rassemblent les chèvres est certainement l'origine de : Cabrials (Hérault), Chabris (Indre), Cabrerales (Hérault), La Chèvrerie (Charente), Chevresis (Aisne), Chevresis (Aisne), Chevregny (Aisne) [Capriniacum en 893], Chevreuse (S.-et-O.), etc., etc.

Le nom des animaux du reste est entré dans la formation d'une très grande partie de noms de lieux. On retrouve :

L'Ane : l'Anerie (Eure-et-Loir), Asnières (Seine), etc.

La Vache : Vaquerie (Somme, Nord, etc.), Bramevagne (Hautes-Pyrénées), etc.

Le Chien : Hondeghem (Nord), La Chiennerie (Meurthe), etc. [Houd signifie chien en flamand].

Le loup dans une quantité infinie de noms : Louwerval, Louvet, Louvois, Canteleu, Louviers, Pisseloup, Chantelouve, etc., etc.

Le Porc : Pixérécourt (Porcherae Curtis en 932), La Porcherie, etc.

Le Renard : Goupillères, Renardière, etc., etc.

(Il y a cependant des lieux nommés Goupillère par exemple en Eure-et-Loir dont le nom tirerait son origine de celui du propriétaire en l'espèce un Guillaume Goupil, propriétaire en 1543).

Cette liste n'est pas complète mais notre aimable intermédiairiste pourra consulter le volume II des origines des noms de lieux par Hipp. Cocheris qui lui donnera d'autres exemples. C'est du reste de ce volume que j'ai tiré les exemples cités ci-dessus.

G. B. W.

—

Le jeu des adresses en 1815 (LXXXV, 997 ; LXXXVI, 39, 224, 326, 373). — Voici la liste d'adresses publiée comme une « haute et rare curiosité », par Mme de Bassanville. Cette liste qui avait circulé, manuscrite, en 1849, fut alors attribuée à Eugène Suë.

Victor Hugo, rue du Paon.

Crémieux, rue des Singes.

Greppo, rue aux Fèves, hôtel du Pied Humide.

Bedeau, rue du Tourniquet.

Cavaignac, rue Montorgueil.

Lamoricière, rue Serpente.

D'Hautpoul, rue de l'Homme-armé.

Changarnier, rue St-Sauveur, et rue de la Victoire.

Lagrange, rue de La Révolte.

Thiers, rue de l'Observatoire.

Lamartine, rue des Quatre-Vents.

Caussidière, rue de l'Abattoir.

Flocon, rue de la Régie (?)

Jules Favre, rue des Orties et rue des Mauvaises Paroles.

Miot, Barrière de la Chopinette.

Marais, rue Monsieur-le-Prince.

Dupin, rue du Renard et rue du Pied-de-Bœuf.

Larochejaquelein, rue des Blancs-Manteaux, et incessamment Barrière du Trône.

Berryer, rue Royale.

Ledru-Rollin, rue de Belle-chasse ; pied à terre rue du Petit-Carreau.

Murat, rue Richepanse.

Emm. Arago, rue du Grand-Hurleur.

Louis Blanc, Barrière de Pantin.

Fr. Arago, Barrière de l'Etoile et rue de la Lune.

Pierre Bonaparte, rue des Sabres.

Fould, rue Vide-Gousset.

Jules Migen, rue du Foin.

Pierre Leroux Barrière du Combat.

L'Assemblée Nationale, rue du Lavoir, maison des Bains.

La République, rue du Hazard, incessament quai de la Ferraille.

La liste se termine sur cette prophétie qui ne tarda guère à être réalisée... pour quelque temps.

P. c. c. MAG. MAR.

—

Pains à cacheter (LXXXIV, 7, 182). — L'examen de mes papiers de famille m'avait amené à émettre l'opinion que l'usage des pains à cacheter datait seulement de l'époque de la Révolution. Ce n'était pas tout à fait exact, l'invention

des pains à cacheter paraît remonter à plusieurs années avant 1789.

Je trouve, en effet, dans une notice de l'*Intermédiaire*, signée E. M., du 10 mai 1895, sous la rubrique « Suscriptions mondaines » (XXXI, 357), le passage suivant extrait d'un cahier manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, non daté, mais certainement antérieur à la Révolution :

Pour cacheter, on ne se sert que de cire d'Espagne excepté avec les inférieurs, les amis et les égaux. On emploie alors le pain à chanter, sans craindre de faire des blessures à la vanité ou à la bienséance.

D'autre part, M. John Grand-Carteret, dans son intéressant ouvrage *Papeterie et papiers de l'ancien temps* (Paris, 1913, in-4°), après avoir parlé de la cire à cacheter, écrit à la page 167 :

Les pains à cacheter !

En réalité, on les voit rarement figurer sur les cartes-adresses de nos marchands au XVIIIe siècle, ce qui ne veut pas dire que ceux-ci n'en tenaient pas, mais bien qu'ils étaient eux, considérés comme objets tout à fait secondaires. En usage surtout dans le sud de l'Europe, ils commencèrent à se propager en France à partir de 1789 Et cela a une raison.

Jusqu'alors, en effet, leur principale clientèle avait été celle des commerçants, ceux-ci trouvant le pain à cacheter plus expéditif que la cire, alors qu'il s'agissait de simples lettres d'affaires. Or, l'éclosion à la vie sociale d'une nouvelle classe de citoyens et plus encore, les guerres de la Révolution et du premier Empire, devaient développer considérablement l'usage de la correspondance parmi les gens du peuple, et le peuple sous les armes, à l'état pour ainsi dire permanent, n'avait pour la cire ni l'attirance originelle, ni le calme nécessaire à une opération aussi importante.

V.

—

Mode féminine et masculine de se boutonner (LXXXVI, 340, 514). — Oh ! la vieille question sur laquelle il a été déjà longuement et savamment disserté ici.

Le geste de se boutonner chez l'homme et chez la femme : il serait, avant de tenter une explication nouvelle, prudent de se reporter à celles qui furent données : L : 956 ; LI : 45, 91, 156, 489 ; LII : 267.

Un observateur ajouterait, d'ailleurs, que la femme ne se boutonne plus guère. Les « pressions », voire une « ceinture de caoutchouc » ont remplacé les boutons abolis et facilité bien des choses.

P. D.

* * *

La place des boutonnières à droite semble plus rationnelle puisqu'en général, on se sert de la main droite et que celle-ci saisirait ainsi le bouton.

La mode inverse ne proviendrait-elle pas, pour les hommes, du port des uniformes croisés, à deux rangs de boutons ? Ces vêtements doivent se boutonner à droite, partant les boutonnières sont ouvertes à gauche, et cela pour permettre de placer les décorations qui se portent à gauche.

D'une nécessité spéciale, aurait-on fait un usage courant ?

EDMOND L'HOMMEDÉ.

—

Vie de bâton de chaise (T. G.). — L'origine de cette expression populaire a été cherchée dans l'*Intermédiaire* : elle n'a pas donné de réponses satisfaisantes. Ne pourrait-on la reprendre ? Où est-elle employée, dans un écrit pour la première fois ?

On sait ce que signifie — cette expression — et encore ! Mais pourquoi signifie-t elle une vie endiablée — et qu'est-ce que font là-dedans les bâtons de chaise ?

V.

* * *

Du *Figaro* (9 décembre 1923) :

Mener une vie de bâton de chaise.

L'origine de cette expression semble intéresser beaucoup nos lecteurs, car après l'intéressante explication donnée ici même par M. Théodore Reinach, de nombreux correspondants nous ont écrit pour nous proposer des explications différentes.

Plusieurs d'entre eux invoquent l'autorité d'Emile Faguet qui, en 1912, parla à deux reprises, de cette expression à ses lecteurs des *Annales Politiques et Littéraires*.

Le 11 septembre il écrivait, en expliquant que Francisque Sarcey s'était déjà occupé de la question.

« Sarcey vit que l'explication était l'évidence même ; mais comme moi, il vit l'impossibilité de donner cette explication en termes décents dans son journal... ».

Et plus loin, il ajoutait :

« Constatant la difficulté insurmontable de trouver des termes convenables pour expliquer le sens de ce mot, je la donnerai par lettres individuelles aux personnes qui, par signatures légalisées, me prouveront qu'elles sont des personnes d'âge mûr et non des collégiens ou des fillettes ».

Un de nos correspondants, M. Watelin, aborde l'explication redoutable en disant, dans sa lettre, que « changer de chaise est proprement mener une vie de bâton de chaise ».

—

Les ventres jaunes (LXXXV ; LXXXVI, 36, 84, 224). — Les gens des montagnes du Forez nomment ainsi ceux de la plaine « parce que c'est le pays des grenouilles ». Des sommets, le fond de la plaine apparaît semé d'étangs, jadis très marécageux.

S.

—

Cri du chameau (LXXXVI, 819,947). — On dit du chameau qu'il *blatère* ou encore qu'il *blatit*.

Littré cite le verbe *blatérer* comme convenant également au *chameau* et au *bélier*.

Dans le Larousse en 7 volumes, ce verbe est cité comme s'appliquant seulement au cri du bélier en rut qui poursuit une brebis.

Enfin dans l'*Encyclopédie* du XIXe siècle comme dans Littré, on l'applique aussi bien au chameau qu'au bélier, seulement on ajoute que l'on se sert également du verbe *blatir*.

En ce qui me concerne, ce dernier terme est même le seul que j'aie jamais entendu employer et toujours à propos du chameau.

G. DE MASSAS.

—

Le charriot de guerre de Voltaire (LXXXVI, 433, 566). — Un correspondant du *Mercure de France* a fait la remarque que, bien avant Voltaire, Montaigne a préconisé l'emploi des chars de guerre. (Voir détails dans le *Mercure de France* du 15 avril 1920, page 573)

ALBERT BOUCKAERT.

—

Le « Clafoutis » d'Auvergne (LXXXVI, 574). — Le clafoutis, mot qui se trouve dans *Larousse*, désigne une pâtisserie du Limousin encore plus que de l'Auvergne. Cette pâtisserie a été souvent décrite par Jules Claretie, né à Limoges, comme on sait.

L'autre soir, au dîner du *Clafoutis* qui réunit les Limousins autour du plat traditionnel (un gâteau de pâte ferme, une sorte de flan bourré de cerises) ..

(Jules Claretie, *Le Journal*, 21 décembre 1898).

Les enfants, mangeant du *Clafoutis*, se barbouillaient le visage avec les cerises cuites dans la pâte compacte.

(Id., *Robert Burat*, p. 310, édit., Lemerre).

ALBERT CIM.

*
* *

Voici la recette du clafoutis :

Delayez ensemble 250 grammes de farine, 125 grammes de sucre, 125 grammes de beurre, un peu de lait de façon à obtenir une pâte demi liquide.

Salez légèrement cette pâte et mettez-la dans un grand plat qui puisse aller au four. Ajoutez à cette pâte des cerises dont vous avez enlevé le noyau, puis mettez au four et servez dans le plat de cuisson, après avoir saupoudré le dessus du clafoutis avec du sucre en poudre.

Lorsque la saison des cerises est finie, on peut les remplacer par des prunes ou des pommes coupées en morceaux. C'est évidemment moins bon que la tarte, mais cela épargne une notable proportion de beurre, et, dame ! par ce temps de vie chère...

T. O' REUT.

*
* *

Nous avons reçu des réponses sur ce sujet, signées : ORFRÉMONT, LE CHATELIER : N. C. L. ; GIDNÜCK ; GASTON GRILLET ; V. G ; DEHERMANN-ROY ; EDMOND LHOMMEDÉ ; O N. J. ; M. D. ; abbé St J ; A RENARD ; R. N. qui ne différaient pas comme référence et substance à celles qui ont été publiées et que nous sommes au regret d'ajourner.

—

Appartements historiques (LXXXV, 98. 184, 418). — Du *Temps*, 18 juin dernier, article *Entre deux mers* :

« ... Ismaïlia. .

Et voici dans l'une des villas, parmi les arbres, la chambre de Ferdinand de Lesseps, conservée par des mains pieuses, exactement dans le même état, avec la même disposition et les mêmes meubles que du temps qu'il l'occupait Elle est bien simple, bien modeste et même bien austère cette chambre. Elle ressemble à la fois à la cellule d'un moine et à la tente d'un soldat.

On ne la voit pas sans émotion. Car c'est d'ici que cette œuvre immense est sortie. »

P. c. c. F. BARGALLO.

—

La coutume du dônage (LXXXVI, 99, 276, 325, 370, 466, 852) — Cette coutume n'est ni spécialement comtoise, ni particulièrement messine. Elle a existé dans la prévôté de Thionville, donc dans la Lorraine de patois luxembourgeois (cédée à la France par le traité des Pyrénées ainsi que dans le Luxembourg actuellement grand-ducal ; on en a des traces aussi dans le trévirois. On pourrait donc dire qu'elle a été mosellane.

Dans les villages mosellans, voisins à la frontière luxembourgo-lorraine elle a disparu depuis une quarantaine d années. Elle eut lieu le premier dimanche de carême «*Invocabit*» avec le cérémonial presque pareil à celui du comtois, mais elle portait le nom de « *Lebensonndég* », ce qui veut dire : le dimanche aux fiefs La jeune fille était donnée en fief au jeune homme, qui restait toute l'année durant son cavalier : il avait charge et était autorisé à l'accompagner et de la protéger à tous les pélerinages, aux foires et aux danses. C'était pour ainsi-dire une proclamation de fiançailles acceptée par l'opinion publique. Le dimanche « *Laetare* » le jeune homme offrait à son fief la « *bretzel* » et à Pâques lui même recevait des œufs polychromés. Il y eut, dans la distribution des fiefs, parfois la note satyrique, mais elle ne prédominait pas La coutume doit remonter aux temps où on se mariait rarement en-dehors de la paroisse et où le paysan, attaché à la vouerie, ne pouvait se marier en-dehors de la seigneurie sans le consentement acheté du seigneur. De là, sans doute, aussi les coutumes qui entourent le mariage d'une jeune fille en dehors de son village, où le fiancé doit simuler le rapt de sa future en face de l'opposition (à l'origine peut être réelle) des jeunes gens du village. Aux temps plus reculés, le dônage et la distribution du « fief », ce qui est la même chose, ont peut être été influencés par les seigneurs qui, par cette voie, présidaient au choix et à la composition des jeunes ménages de leurs sujets. Le « boniment » était généralement fait par un célibataire qui, considéré comme le doyen de la jeunesse non-mariée, présidait à toutes les manifestations particulières à celle-ci : ainsi existe-il encore actuellement dans certains villages ce doyen qui a, par exemple, le premier pas à l'offrande lors de la messe qui est chantée le lundi de la fête patronale pour la jeunesse. Dans le pays de Trèves, les évêques-électeurs ont, au XVIIIe siècle, poursuivi sévèrement la coutume de la « *Webersbraut* », la fiancée des tisserands, de plusieurs ordonnances répressives. C'est, en réalité, une coutume similaire à celle dont nous causons, mais on en ignore les détails précis. Elle aurait eu lieu en même temps que les « fiefs » et aurait consisté en une parodie de la cérémonie du mariage. Il faut croire que c'est la corporation des tisserands qui présidait à cette coutume et en réglait le cérémonial et les réjouissances. D'où le nom. Aux autres réjouissances publiques, cette même corporation des tisserands prit aussi une part active, comme aux feux et roues de St-Jean, par exemple, où elle fournissait les grenadiers, en même temps que la corporation des bouchers y donnait les dragons à cheval.

La formule luxembourgeoise se traduit comme suit. « Je donne, je donne NN. (nom de la jeune fille)...... » Le chœur des garçons : « A qui tu voudras... » Le doyen : A. X. X (nom du jeune homme), pour cette année-ci en fief de carême et pour l'année prochaine en saint mariage ». Applaudissements, composition des couples, danses, et rondes autour du feu de joie allumé.

En analysant cette coutume, nous trouvons que la composition des couples, entourée de réjouissances et des feux de joie est placée au moment où les gens de la campagne fêtent la chute de la domination de l'hiver, le retour du soleil et la renaissance de la nature et sa fécondité, on salue le soleil par les feux des « bures »

ou des « brandons » qui sont allumés dans les champs et sur les hauteurs.

Vers la même époque à la St Joseph (19 mars), les oiseaux se marient, nous dit la tradition du campagnard. A l'homme aussi de porter son choix.... et le dônage et les « fiefs » ne sont que les vestiges d'un ancien culte de l'Amour, de la Fécondité et de la Fidélité, personnifiées par la déesse Freija. Celle-ci, belle, blonde et jeune, conduite dans un char traîné par des chats (de nombreux monuments funéraires anciens nous montrent les mères de familles ayant à leurs pieds un chat) était la plus renommée entre les douze déesses (ases) germaniques. Elle avait une statue, d'ailleurs célèbre et très vénérée, à Magdebourg, que Charlemagne a démolie. Freija, était sœur de Freijr dieu du soleil et du feu, lequel commande sur les mers et dans les airs, et bénit les hommes et la terre de fécondité après avoir tué le géant Béli dont il épouse la sœur.

EMILE DIDERRICH.

—

La nouvelle table de l' « Intermédiaire » (LXXXVI, 41, 132, 319, 407, 468, 516, 612, 708, 758, 803, 853, 904, 949). — La Table de l'*Intermédiaire*, malgré l'excessive cherté des travaux de l'imprimerie, grâce à l'empressement de nos souscripteurs qui la désiraient si vivement, paraîtra dans les premiers mois de l'année prochaine.

Elle fera suite à la première Table générale.

Nous ne pouvions faire une Table générale des 86 tomes, c'est-à-dire avec l'ancienne qui comporte 24 tomes, refondue dans la nouvelle, ce qui aurait nécessité deux volumes, et ce qui en eut doublé le prix.

M. Pierre Dufay, qui a bien voulu se charger, avec toute sa science bibliographique de ce travail délicat, a conduit la nouvelle table de 1896 à 1920. Notre projet étant de publier désormais des tables décennales dont la première paraîtrait en 1930.

Le prix de la nouvelle table générale est de 40 francs pour les souscripteurs. Elle sera portée à un prix supérieur dès que la souscription sera close

Nous avons reçu les nouvelles souscriptions suivantes de :

La Bibliothèque de la ville de Pau.
La Bibliotheque de l'Université de Besançon.
Mme la marquise de La Guiche (2 exemplaires).
MM. Lucien Dorbon (2 exemplaires).
De Boehtlingk.
Albert Besombes.
A. Bouzonnie.
Ernest d'Hauterive.
Guillaume Fatou.
Maurice Heine.
Jean Lorédan.
Le marquis de Bournonville.
Le lieutenant-colonel Jolicœur.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre inédite de Rodenbach, sur « Le Règne du silence » — Les amis et les admirateurs de Georges Rodenbach, pour le 25e anniversaire de sa mort, ont placé une inscription commémorative, sur la maison où il cessa de vivre le 24 décembre 1898. Nous sentons chaque jour davantage la profondeur de ce deuil, le poète du *Règne du silence*, l'écrivain de *Bruges la morte*, est de ceux dont l'épreuve des années ajoute à la révélation immediate.

Dans un dossier où sont de nombreuses lettres qui disent sa délicatesse d'artiste et sa courtoisie, est cette lettre inédite écrite, après une chronique sur un de ses plus beaux livres de poète le *Règne du silence*.

Cher confrère,

Etre loué n'est rien ou peu de chose. Etre compris, c'est une joie immense et qui console de la vie et des souffrances heureuses de l'art Or, votre belle étude si aiguë prouve combien vous avez été jusqu'au fond de mon intention ; et vous avez vraiment passé tout près de mon âme.

Que de jolies choses comme votre apologie du début sur les hommes du Nord et votre si heureuse et si juste et si littéraire rapprochement avec les *Revenants* d'Ibsen.

Quoique je n'eusse pas lu encore le drame norvégien quand j'ai conçu, il y a des années et commencé à écrire le *Règne du silence*, il est certain que mon poème aussi a pour accompagnement la pluie — ou mieux encore le brouillard, ce brouillard du Nord fait des fumées mortes et des cloches délayées.

Vous avez compris tout cela, vous l'avez dit en une page très artiste, merci pour la bonne joie que vous m'avez donnée de me sentir un moment moins seul dans mes rêves,

Georges RODENBACH.

2, rue Gounod.

—

Frédéric Masson, poète (LXXXVI, 183). — *L'Echo de Paris* a publié cette note :

La revue *Nos Poètes*, dont le premier numéro contient cinq poésies inédites de J.-M. de Heredia et une pénétrante étude de M. Maxime Formont sur Gérard de Nerval. publie des vers de Frédéric Masson adressés à Victor Hugo. Le futur historien de Napoléon avait, pendant le siège de Paris, dirigé le tir d'un canon baptisé *le Châtiment* En 1877, Frédéric Masson fit don à Victor Hugo de la gargousse ayant servi à charger le canon pour la première fois et y joignit ces vers — les seuls qu'on connaisse de notre ancien collaborateur :

Quel est donc ce canon qui tonne
C'est le châtiment, Dieu merci !
Prix de tes vers. Nul ne s'étonne
Tes vers étant de bronze aussi.

Ce canon là, pendant la guerre,
Dans un rouge et large sillon.
Fit sauter une poudrière
Sur les hauteurs de Châtillon.

L'artilleur, après la secousse,
Enchanté du coup qu'il porta,
Serra sur son cœur la gargousse,
Et chez toi, maître, il l'apporta.

Ce patriotique trophée
Est un des succès éclatants
De ta muse, une double fée :
Lumière et foudre en même temps.

Nous avons, au lendemain de sa mort, révélé que Frédéric Masson avait écrit et publié des vers, mais on avait pour l'ignorer une raison : Frédéric Masson n'en parlait jamais, et ils avaient paru en plaquette sous un pseudonyme. Nous rappelons le titre de cette plaquette de 6 pages, éditée chez Lemerre en 1872 : *Aux enfants morts*. C'est une violente satire contre le roi de Prusse, qui faisait bombarder Paris. Des enfants avaient été tués dans les rues, et le cœur généreux de Frédéric Masson s'en était indigné.

La plaquette — introuvable aujourd'hui — était signée Claude Duflot. Pourquoi avait il choisi ce pseudonyme ? Ses biographes nous le diront peut-être.

La brochure porte, pour dédicace, ce sonnet que nous reproduisons.

A. M. S. P.
Ma filleule

Tu naquis aux jours d'allégresse
Où l'Allemand nous bombardait,
Tout comme pour une princesse,
Pour toi le canon résonnait.

Temps de misère et de détresse,
On ne pouvait t'avoir du lait.
Les nouveau-nés mouraient. Prouesse
Dont cet empereur se targuait,

Filleule, quand tu seras grande,
Quand tes frères seront grandis,
Rappelle leur les jours maudits.

Lache sur la terre allemande
Qui t'aimera pour te venger...
Une tête pour un baiser.

Ces vers ne donnent pas à regretter que Frédéric Masson se soit consacré à la prose, mais ils existent, et c'est une curiosité que de les retrouver, après cinquante ans, sous le masque.

I.

—

Nécrologie

—

M. LOUIS TESSON

Nous avons perdu un des anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M Louis Tesson. Il était surtout attaché à l'histoire parisienne. Il avait été l'un des membres fondateurs de la Commission Municipale du Vieux Paris, dont il fut, dès l'origine, le secrétaire. Il a pris part à la plupart des discussions ; il a rédigé des notes remarquées et des monographies très étendues dont on appréciait l'érudition, et la présentation. Il connaissait à fond les archives de l'Assistance publique. Il a été particulièrement remarquable dans l'historique de la distribution des Eaux qui est un des chapitres les plus importants de l'histoire de Paris On lui doit peut-être les meilleurs travaux qui ont été écrits sur ce sujet.

Nos collaborateurs savent quel érudit obligeant et cordial il était à l'*Intermédiaire* depuis vingt cinq ans.

Le Directeur gérant :
Georges MONTORGUEIL

Saint-Amand-Montrond, imp. CLERC-DANIEL

DEMANDES

—

En dehors des musées et biographies connaît-on documents sur Géricault : peintures dessins, autographes, anecdotes, etc .. Ecrire M. de Trévise, Paris, 1, avenue V. Emmanuel.

—

M Louis de Maïer, Italie, San-Remo (Liguria), Châlet Belle-Vue, Regione Peirogallo, vendrait une collection d'ex-libris (2.300 pièces, appartenant à différents pays.

—

On demande :

Chronologie historique des différents propriétaires des domaines de l'Isle-Adam. Beaumont, Chambly, Auvert, etc., tracés en 1807, par M. Ané, ancien architecte expect des bâtiments. Paris. Imprimerie Richomme 1809.

Ecrire à l'*Intermédiaire*.

OFFRES

—

Censurés ou non, recueillis en Belgique occupée. Journaux, brochures, livres.

Ecrire à M. Druez, ingénieur, 24, rue de la Chaussée-d'Antin. Paris.

—

BRUNET. — *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.* Un bel exemplaire de la 5e et dernière édition (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure demi-chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.

S'adresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Paris XVe.

Prix net : 185 fr.

—

Collections complètes de journaux du front, nombreux exempl. seuls, certains très rares Ecrire à l'*Intermédiaire*.

BIBLIOGRAPHIE

—

CLÉMENT JANIN. — *La curieuse vie de Marcellin Desboutin*, peintre, graveur, poète. Chez Floury, nombreuses reproductions dans le texte en hors texte et en couleurs.

Ce beau livre était dû à ce bel artiste. C'est un acte de justice, et c'est un commencement d'apothéose. Il a connu, de son vivant, la notoriété dans le cénacle d'artistes où il se complaisait, mais sa bohème agressive masquait au public tout ce qu'il avait de talent. Il entretenait la légende de son pittoresque outrancier avec une complaisance qui lui aliénait les succès académiques et bourgeois. Et le philosophe, sans amertume qui portait sa détresse avec des airs de gentilhomme de grande race — qu'il était par sa mère — fut un brave homme de mari, un père tendre à sa nichée, qui le suivit du palais au taudis au hasard des coups du sort.

Il s'était cru poète et l'était autant que bien d'autres. Auteur dramatique : pour cette carrière il manqua moins de savoir que d'entregent. Il était heureusement foncièrement artiste. Il s'abandonna à son merveilleux penchant et donna des dessins et surtout des pointes sèches comme un pommier donne des pommes. Il travaillait par joie, par amour, d'instinct, pour occuper ses jours, et ses yeux. L'art lui chantait au bout des doigts en perpétuel enfantement

Le magnifique ouvrage que M. Clément Janin lui consacre, qui est une biographie sans lacune, pénétrante et attendrie s'accompagne d'une manière de musée où l'œuvre entière du grand artiste s'offre à nous. Comme la blague se tait ! comme les anecdotes facétieuses s'oublient devant cette floraison d'images humaines qui nous restituent leurs âmes écrites sous leurs traits, les contemporains du maître graveur qui posèrent — oh si peu ! — devant lui. A ses portraits il donnait la ressemblance et le caractère.

« Pour lui, dit M. Clément Janin le modèle, était le modèle : en sa présence il perdait le souvenir des théories et des systèmes, il demeurait le sincère traducteur de ce qu'il avait sous les yeux. On ne connaît pas de lui un seul dessin, une seule gravure, une seule peinture de chic. « Ne serait-ce pas là le secret de son talent qui grandit dans l'admiration des amateurs ? Il a heureusement manqué d'imagination. Tout ce qu'il a interprété a été vu. Les scènes, les gestes, les jeux d'enfants qui sont la partie souriante de son œuvre robuste et grave, il en a été le témoin et les a fixées sans se contraindre, pour sa propre délectation.

Elle est devenue la nôtre. Elle nous vaut cette étude très personnelle sur un artiste, qui rentre dans la collection que Floury a édifiée avec une fidélité si heureuse à l'idéal qu'il s'est imposé. C'est un monument qu'il a élevé aux plus originaux, aux plus personnels, aux plus expressifs des maîtres de ce temps.

—

G. LENOTRE. — *L'affaire Perlet.* Drames policiers. Chez Perrin, 10 fr.

Où Lenôtre a-t-il pris cet art de conter qui n'est qu'à lui ? Il dit les choses avec un tel naturel, une si délicieuse bonhomie, qu'on n'en voit point le travail et la perfection. Il semble les vivre ; c'est un témoin qui parle dans toute la sincérité de sa vision et il est si sûr de ce qu'il dit, son ton est si autorisé, il parle avec une conviction si instruite des moindres faits et des plus secrètes intentions qu'on le pense impérieusement subjugué, entraîné, charmé. Et combien l'on a raison Il possède ce qu'il affirme, il sait ce qu'il sait ; il ne nous égare point Il ne s'avance que sur un terrain, au préalable très éclairé, quand il est allé à la découverte, servi par un instinct de fureteur, qui précède la science généralisatrice de l'historien. Petite histoire, feignent de dire quelques-uns. Il n'y a pas de petite histoire. Il n'y a que l'histoire, la grande. L'action des agents royalistes en France au temps de la Révolution et de l'Empire : n'est ce pas un élément indispensable à la connaissance de la Révolution et de l'Empire ? Mais avec un tel sujet on aurait aussi bien pu faire un livre ennuyeux : Lenôtre fait un livre, qui amuse ; non comme amusait Dumas, mais en la servant avec une fidélité scrupuleuse. Le romancier croit qu'il faut déformer l'histoire pour en faire un roman : Lenôtre démontre par son succès, que pour faire un roman de l'histoire, il ne faut, au contraire en rien la travestir

L'affaire Perlet en apporte une nouvelle preuve. Ces conspirateurs prêtent à de curieux récits.

Un Fauche-Borel, un Pichegru, un Montgaillard, sont plus féconds en inventions romanesques que tout ce que les conteurs pourraient inventer, et ils sont partie intégrante des événements.

C'est merveille de voir avec quelle prestesse Lenôtre les montre en action, toutes leurs ficelles tirées, et les mains qui les tirent.

—

Le comte RENAUD DE BRIEY — *Le Rhin et le problème de l'Occident* Chez Plon-Nourrit 7 fr. 50.

La question du Rhin, « Nil de l'Occident, coupe des nations », selon l'expression de Lamartine, est liée à la paix du monde et malheureusement, on l'a vu par la tragique incertitude qui planait sur les récentes Conférences Internationales, elle n'a pas été solutionnée par le grand acte de Versailles. Voici du moins un livre qui en fixe, d'une manière nouvelle, les données essentielles, en invoquant les titres historiques, les origines etchniques, les affinités de l'art et de la tradition, l'intérêt évident de l'Europe déséquilibrée et la nécessité d'assurer l'ordre dans la sécurité générale.

Cette étude vise à résoudre ce que l'auteur appelle le problème d'Occident, non par la prédominance brutale, et probablement provisoire, d'une des grandes puissances qui se disputent l'empire du Rhin, mais par l'institution d'une sorte de fédération dont la Belgique serait le centre attractif et où la Rhénanie du Nord entrerait, avec la Hollande et le Luxembourg

La papauté, selon l'auteur, y pourrait jouer le rôle d'arbitre.

—

MADELEINE DE SWARTE et WILLY. — *Mady écolière.* Chez Albin Michel 6 fr. 75.

C'est tout simplement charmant, cette histoire sans complication, sans intrigue, ce roman sans roman. Mady est écolière Et avec Mady nous pénétrons dans la classe — oh ! ce n'est pas la classe de Claudine — et nous entendons le babil étourdissant, naturel, vrai, de ces fillettes, de ces jeunes filles. Leurs conversations, leurs confidences qui font prévoir les femmes qu'elles seront, sont l'humanité vue en robe courte.

On peut mettre ce livre en toutes les mains : il ravira ses lectrices les plus ingénues sans les troubler, et pour les souvenirs d'école qu'il réveillera chez les autres, il les enchantera. Elles se souriront, à travers Mady et ses amies.

Vous aimerez la fin de ce roman si peu romanesque, d'une note émue, si attendrie, discrète, exquise.

—

J. BARBEY D'AUREVILLY. — *Victor Hugo.* Chez Crès 7 fr. L'opinion de Barbey d'Aurevilly sur Victor Hugo est sévère, mais combien haute, et magistrale. Celui là c'est l'aigle qui a le droit de fixer le soleil : il le fixe. Il n'est pas parmi les thuriféraires, il n'est pas parmi les sycophantes. Il crie sa foi devant une œuvre incomparable, vertigineuse, unique, mais qui parfois surprend, irrite, déconcerte.

Est-ce que ce jugement ne reste pas juste — à propos de la *Légende des siècles* :

« Voilà le défaut de cette couronne d'or : l'imagination dans les choses ne s'équilibre pas avec l'imagination dans les mots »

Sur les *Misérables*, il s'étend pendant près de 100 pages et il finit sur ce trait si drôle :

« Véritablement je louerais un tel livre, s'il était d'Auguste Ricard ».

Lui aussi, Barbey d'Aurevilly enfle la voix et exagère. Il a les défauts de son génie — com[me] Hugo — mais quel génie !

Ses critiques sont de tels chefs-d'œuvre de [pas]sion littéraire ; que seraient-elles dix fois plus justes encore, une seule chose serait à regre[tter] ce serait qu'il ne les eût point écrites.

—

VICTOR SEGALEN. — *René Leys*. Chez Crès. 6 fr.

« Quel merveilleux, quel étrange livre J'ai v[écu] avec lui des heures de rêve et d'hallucination, é[crit] M. Jean de Pierrefeu, dans les *Débats*. Et dep[uis] lors, je vois sans cesse devant mes yeux passe[r et] repasser les images de cette Chine moderne qu['on] dit prosaïque et que Victor Segalen a su, pou[r la] dernière fois peut-être, faire revivre dans sa po[ésie] troublante et raffinée On se surprend à regre[tter] devant ces pages obscures et belles que l'auteur [soit] mort en pleine force de talent, sans avoir épu[isé] les riches souvenirs qu'il possédait sur cette Ch[ine] sillonnée par lui en tout sens ».

René Leys est l'aventure qui se déroule à Pékin d'un petit fonctionnaire belge, qui s'élève pe[u à] peu à un romanesque intense, mais tout l'inté[rêt] est dans la peinture de cette Cour de Pékin, mystérieuse et dont les détails sont révélés avec art très subtil et qui furent certainement v[us]. Mais comment ces mystères ont-ils été percés p[ar] ce petit belge ? Quel fut son talisman ? Quelle [fut] exactement sa fonction. Le livre est hallucinant — c'est la réalité entrevue à travers un rêve — presque un rêve d'opium. Il n'en est pas mo[ins] beau.

« Cet ouvrage posthume écrit M. Jean de Pierre[feu], mérite à lui seul de laisser vivre le nom [de] Victor Segalen, voyageur passionné de la Chine, qui, la connaissant dans son âme profonde, ses hab[i]tudes journalières, a résumé dans ce livre uniq[ue] et rare, tout son charme et tout son mystère ».

—

BALZAC. — *Traité de la vie élégante.* Suivi de [la] théorie de la Démarche. Introduction et notes [de] Claude Varèze, portrait gravé par Ouvré. Ch[ez] Bossard 12 fr.

« C'est l'esthétique de la vie mondaine que Balz[ac] a tracée dans son traité de la vie élégante Il e[ût] été dommage de laisser cette œuvre dans l'oubli. Elle était digne de figurer dans cette curieuse gale[rie] littéraire qu'est « la Collection des chefs d'œu[vre] méconnus ».

—

Almanach Vermot pour 1923. — Cet almanac[h] instructif, renseigné, amusant, vient de paraître.



DEMANDES

—

En dehors des musées et biographies, connaît-on les documents sur Géricault : peintures, dessins, autographes, anecdotes, etc... Ecrire : M. de Trérise, Paris, 1, avenue Victor Emmanuel.

—

On demande :

Chronologie historique des différents propriétaires des domaines de l'Isle-Adam, Beaumont, Chambly, Auvert, etc., tracés en 1807, par M. André, ancien architecte expect des bâtiments. Paris. Imprimerie Richomme 1809.

Ecrire à l'*Intermédiaire*.

OFFRES

—

Brunet. — *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Un bel exemplaire de la 5e et dernière édition (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure demi-chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.

S'adresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Paris XVe.

Prix net : 185 fr.

—

A vendre :

Dictionnaire de Richelet. Jean Elzévir 1709. Faire offre à Mme Méhier, à Ansolin. Lhuis (Ain).

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, dessins, musique.

S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

—

A vendre :

Ouvrages et reliures anciens XVIe à XVIIIe siècles, demander liste. Adresser les demandes à M. Jehan Robert Bolle, bibliophile à Ailevillers, Hte-Saône.

—

Vêtements et ornements pontificaux ayant appartenu à NN. SS. PP. les papes Léon XIII et Pie X. S'adresser à l'*Intermédiaire* à l'initiale R.

BIBLIOGRAPHIE

—

Henri Bordeaux — *Amours du temps passé*. Anne d'Este et Jacques de Nemours Alphonse de Lamartine et Julie Charles, Ferdinand Lassalle et Hélène de Döenniges. Chez Plon-Nourrit. 7 fr.

Ce sont trois romans d'amour dont les personnages sont empruntées à la réalité. Et voici qu'apparaissent, évoqués par la magie du talent et la précision imagée de la documentation, les nobles et gracieuses figures d'Anne d'Este, veuve du Balafré, et du duc de Nemours-Savoie, héros de tournois et de boudoirs, si étrangement transposées et stylisées dans *la Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette, de Julie Charles et de Lamartine collaborant, avec la complicité de la nature inspiratrice, à la création d'un mode de sensibilité poétique. L'auteur, très finement, se souvenant. sans doute, de l'histoire de Charlemagne amoureux du lac de Constance, a analysé le rôle du lac du Bourget dans l'éclosion des *Méditations*. Le livre se clôt par la tragique histoire de Lassalle, l'un des fondateurs du socialisme allemand, avec son génie inquiet et son trouble passé, envoûté par une sirène du lac de Genève, ondoyante et très diverse, épris de l'aventurière jusqu'à la démence, repoussé ensuite et expiant par sa mort stupide l'erreur de son orgueil et de ses sens abusés. Exemples fameux de la faiblesse humaine, qui prêchent éloquemment la supériorité des vies calmes et subordonnées à la tradition.

—

Docteur Cabanès. — *La princesse de Lamballe intime*, d'après les confidences de son médecin. Sa liaison avec Marie-Antoinette. Son rôle secret pendant la Révolution. Nombreux documents, 132 illustration. Chez Albin Michel. 15 fr.

La touchante et tragique figure de Mme de Lamballe — par quelques côtés singulièrement énigmatique — a tenté plusieurs historiens. Ils l'ont abordée avec respect et discrétion. Quelle place a tenu exactement cette charmante créature dans la vie de la reine, son amie ? A notre avis, simple amitié de femme, sans rien de suspect, et aucune influence politique. Mais qu'elle avait donc mal choisi son médecin. Ce docteur allemand Saiffert, qui s'est fait une étrange conception du secret professionnel, a laissé sur sa noble cliente des indiscrétions inouïes. Il ne nous cèle aucune des misères qui atteignent souvent les femmes.

Le docteur Cabanès devait trouver dans cette relation les éléments d'une étude physiologique et psychologique d'une rare e sûre documentation. « Mme de Lamballe, dit-il, est de celle dont le cas mérite de nous arrêter, celle-là est une malade, une vraie malade et qui a tous titres à notre compassion ». Tranchons le mot : c'est une névropathe.

L'amitié de la reine pour la princesse fut-elle équivoque ? Le docteur Cabanès, quoique un peu sévère pour Marie-Antoinette pose la question, écoute les libellistes, et conclut : « Sur la princesse de Lamballe, aucune articulation nette, rien que de vagues on-dit ».

L'aimable femme est surprise par la Révolution, elle est déroutée et affolée. Elle fuit l'orage ; et revient à l'appel de la reine, par dévouement. Joue-t-elle alors un rôle politique ? Saiffert le soutient. Il soutient avoir reçu la confidence que c'est chez elle que Danton, Robespierre, Pétion ont tendu l'oreille aux promesses enjoleuses de la Cour, à la veille des journées d'août 1792 Le docteur allemand, à cette période, s'agite, va de l'un à l'autre, les interroge, les conseille, mouche du coche révolutionnaire, dont il nous faut, sans les pouvoir contrôler, accepter des dires singuliers. L'historien de Mme de Lamballe les accompagne, du moins, d'un commentaire critique. Les événements ont de

les hommes. La monarchie est perdue : rien ne la peut plus sauver. C'est le 10 août ; c'est septembre ; c'est le massacre de Mme de Lamballe.

Le docteur Cabanès observe, que la princesse de Lamballe a été la seule femme qui ait péri dans ces massacres.

Il y a là un mystère. Le docteur Saiffert n'en donne-t-il pas la clé ? Mme de Lamballe a été massacrée, à l'entendre, par ce qu'elle avait été le témoin de la défection de Danton et de Robespierre, à la cause républicaine ; parce qu'elle savait qu'ils avaient, un moment, négocié avec la cour ; au courant de leurs intrigues, elle devait périr. Son massacre ne fut pas fortuit, mais voulu.

C'est une thèse curieuse : elle ne repose à vrai dire que dans les propos de Saiffert : c'est une base bien fragile.

Mais ce n'est là qu'un des aspects de l'émouvante histoire de la vie de la princesse de Lamballe que le docteur Cabanès a reconstituée avec sa prodigieuse documentation.

Il a voulu, en outre, que son livre passionnant parlât encore à nos yeux : à l'illustration documentaire, il a donné un soin particulier. Son texte, d'une vie surabondante c'est le drame : les images en sont le décor. On n'a jamais mieux, qu'avec les livres de la série du Dr Cabanès, le spectacle dans un fauteuil.

—

Georges Mongrédien. — *Etude sur la vie et l'œuvre de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, précepteur de Louis XIII*, 1567-1649. Chez Picard, 2 volumes.

C'est par un sonnet que Nicolas Vauquelin nous est connu. Il n'a ni le talent, ni la notoriété de son père Vauquelin de la Fresnaye. L'ensemble de son œuvre n'est cependant pas sans mérite et sa vie, dont cette œuvre n'est que le reflet fidèle, est remarquablement représentative de l'homme de qualité de son temps. La magistrale étude que lui a consacrée M. Georges Mongrédien se lit avec le plus vif intérêt, elle précède une excellente édition critique des œuvres de ce poète du xviie siècle. Magistrat, précepteur du dauphin, homme de cour, des Yveteaux, préfère enfin aux emplois et charges, une maison où il vit retiré, traitant ses amis largement, dans une compagnie brillante de beaux esprits, qui ont le goût des lettres et l'appétit des voluptés permises. Fut-il un libertin ? Ses opinions sont un peu avancées, mais il ne professa le mépris ni des institutions établies ni des choses sacrées, c'est au fond, un épicurien :

Les jardins, les tableaux, la musique, les vers,
Une table fort libre et de peu de couverts,
Avoir bien plus d'amour pour soi que pour sa Dame,

Etre estimé du prince et le veoir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine et peu d'enfants [sans femme,
Font attendre, à Paris, la mort fort doucement.

Il a conformé sa vie à ce programme quelque peu égoïste, mais on ne voit pas qu'il lui ait causé d'ennemis. Ce sont des amis nouveaux que lui vaudra la remarquable biographie de M. Georges Mongrédien, elle n'est cependant pas une apologie. Mais érudite et agréable, elle se lit avec plaisir et profit, car on devine qu'elle approche d'aussi près que possible la réalité de ce poète original et sympathique, et dont le plus grand titre de gloire littéraire est peut être d'avoir révélé la cour à Malherbe et Malherbe à la cour.

Fleuret et Perceau. — *Les satires françaises XVIe siècle.* 2 vol. Chez Garnier. 10 fr.

Les savants écrivains qui ont établi ce recu[eil] n'y ont admis que des satires proprement di[tes] conçues selon l'idée qu'on se fait communément [de] la satire poétique et d'après les modèles de l'an[ti]quité latine. « Ce choix, expliquent-ils, correspo[nd] dans son ensemble, à la satyre typique, que la [Re]naissance renouvela de Juvénal de Perse et d'Hor[ace] et qu'elle opposa aux formes légères de notre vie[ille] poésie — sans toutefois les abandonner complè[te]ment — et surtout aux longues allégories et [aux] épopées satiriques ».

MM. Fleuret et Perceau estiment que la Fra[nce] possède peu de véritables satiriques, et que cet o[u]vrage judicieusement composé, il est vrai, suffi[t à] les représenter tous.

La pièce ou les pièces capitales de l'œuvre d[es] auteurs satiriques du xvie siècle est donnée entière[]ment dans ce recueil : une notice non succinc[te] mais serrée, précieuse surtout pour ceux de ces poè[tes] qui sont les moins répandus, accompagne chaq[ue] citation ; ainsi qu'une bibliographie soigneuseme[nt] traitée, et la liste des auteurs à consulter pour [la] partie critique de l'œuvre.

On voit assez par là, l'intérêt d'un tel ouvrag[e] dressé par des écrivains dont la méthode est sûre [et] solide, et qui se sont fait une place à part dans [le] domaine littéraire dont la dédicace de leur livre [à] M. Frédéric Lachèvre, laisse assez entendre à qu[el] groupe d'érudits ils appartiennent.

—

Charles Fegdal. — *Choses et Gens des Halles*. Le prix de la Ville de Paris, décerné par la Socié[té] des Gens de Lettres à un ouvrage sur Paris publ[ié] par un écrivain né à Paris, vient d'être attribué [à] M. Charles Fegdal pour son curieux livre *Choses et Gens des Halles*.

—

Almanach Vermot pour 1923. — Cet almanach instructif, renseigné, amusant, vient de paraître.

DEMANDES

demande les 6 derniers volumes des « mé- de Bachaumont ».
e à l'*Intermédiaire*. G. M.

collection complète de l'*Intermédiaire des heurs et curieux*.

« Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles anc.
ire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire lfort.

OFFRES

UNET. — *Manuel du libraire et de l'amateur de* s. Un bel exemplaire de la 5e et dernière édi- (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure -chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.
dresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Pa- Ve.
ix net : 185 fr.

A vendre :
ictionnaire de Richelet. Jean Elzévir 1709. re offre à Mme Méhier, à Ansolin. Lhuis (Ain).

A vendre :
bum autographes célébrités 1830. Poésies, des- , musique.
'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

êtements et ornements pontificaux ayant appar- u à NN. SS. PP. les papes Léon XIII et Pie X. dresser à l'*Intermédiaire* à l'initiale R.

BIBLIOGRAPHIE

ENRI LYONNET. — *Les Premières de P. Corneille.* face d'Auguste Dorchain. Chez Delagrave.
historien du théâtre à qui nous devons déjà les *nières de Molière*, dont on sait l'intérêt, ap- e une suite a cet ouvrage avec les *Premières de* *neille*. Le sujet présentait plus de diffi ul- le théâtre de Corneille a fait l'objet de moins echerches critiques que celui de Molière, a eu dévots moins minutieux et moins attentifs. s qu'un chemin n'ait pas été complètement é, ce n'est pas pour rebuter M. Henry Lyonnet, ontraire L'étude qu'il en rapporte est tout i comptète et elle est davantage originale.

C'est une conception très heureuse que ces monographies exclusivement consacrées aux représentations initiales d'une pièce, pour un même auteur. On le voit naître à la faveur populaire, la posséder pleinement, jusqu'au jour où la veine décroît. C'est le cas pour Corneille, qui se fait connaître par un coup d'éclat avec le *Cid*, mais qui a abordé la scène déjà huit fois. La reconstitution de ces huit « premières » était mal aisée, présentait des lacunes que notre érudit confrère a comblées, avec cette conscience qu'on lui connaît.

Chaque première est remarquable d'exactitude, abondante en références critiques, sans sacrifice à l'hypothèse ou à l'enflure. Tout ce qu'il est utile de dire est dit, et tout ce qu'il est possible de savoir. Et que de petits problèmes nouveaux résolus sans fracas. Ces exposés concis, sobres, n'en sont pas moins substantiels et probants. Leur valeur éducative est grande, et nous ne pensons pas qu'il soit possible de donner une vue plus nette de cette suite de 33 œuvres qui constituait l'incomparable tribut de Corneille, que dans la forme heureuse que M. Henri Lyonnet a adoptée avec l'histoire de chaque première.

*
* *

GUSTAVE FRÉJAVILLE. — *Au music Hall*. Edition du Monde nouveau. Illustré 10 fr.

Sur un Monde spécial, qui tient de plus en plus de place, dans l'échelle de nos plaisirs, nous n'avions pas encore vu un semblable livre. C'est le fruit d'un observateur artiste et psychologue, sagace, amusé, enthousiaste. Lorsque Banville chantait les clowns son lyrisme leur payait sa dette de gratitude en poète ; M. Fréjaville la paie en historien.

De ces bouffons du paradoxal, virtuoses de l'extraordinaire ou de l'extravagant, tragiques des frissons nouveaux — toujours renouvelés, il veut pénétrer le secret de leur travail, pour l'analyser et le définir.

Il passe en revue tous les genres et les classe d'après la nature et l'origine des éléments du spectacle Il y a du mérite « Le music-hall, avoue-t-il, nous présente un chaos redoutable à travers lequel nous aurions quelque peine à nous diriger ». N'en croyez rien : dans ce chaos son excellente méthode critique met de l'ordre et de la clarté, et ce monde complexe forme, grâce à lui, un tout harmonieux — mais étourdissant

Car il y a là, à la fois, le drame, la comédie, le vaudeville, le tour de chant, la pantomime la danse, l'acrobatie, le cirque, les exercices équestres, les excentriques et jusqu'aux monstres.

Il n'y a pas un numéro » qu'il n'ait approfondi, et dont il ne sache les précédents, la composition, les perfectionnements.

Il a tenu des artistes, les confidences professionnelles, qu'ils ne font pas au premier venu. Ils ont senti en M Fréjaville, un admirateur si convaincu, et si compréhensif que son seul applaudissement est déjà le loyer de leurs prestigieux efforts. Nous en avons le bénéfice; c'est une joie que de vivre pendant 300 pages dans ce monde du music-hall, d'une variété divertissante, centre d'attraction où viennent tour à tour aboutir à peu près toutes les formes du spectacle et surtout dans le sensationnel et l'imprévu. « Miroir de la vie moderne, écrit M Fréjaville, le music-hall s'empare des images, les déforme, les éclaire de sa lumière étrange, les transporte dans la fantaisie et l'irréel »

Pour le music-hall, ce livre est une date.

Maurice Levaillant. — *Splendeurs et misères de M. de Chateaubriand*, d'après des documents inédits. Ollendorff. 12 fr.

Rien de ce qui touche Chateaubriand ne nous est indifférent. Il est resté l'ensorceleur. Son œuvre nous fascine, sa vie nous subjugue, nous nous imaginions la connaître : il y avait des coins secrets, que M. Maurice Levaillant, un des meilleurs critiques et des plus lettrés d'aujourd'hui, nous permet de visiter.

Chateaubriand, dont ses finances firent le tourment, s'aidait, sur ce chapitre difficile, d'un très brave homme, M. Le Moine, qui était resté dans une ombre discrète, et n'en serait point sorti, si M. Levaillant n'avait eu la bonne fortune de retrouver les lettres que Chateaubriand, de 1814 à 1829, lui adressait. Restées dans la famille du destinataire elles étaient ignorées. Ce sont des billets écrits par Chateaubriand sans apprêt et d'autant plus sincères, qui nous parlent, par sa plume spontanée, de ses amours, de ses ambitions et de ses dettes. C'est une suite à ses mémoires, c'est-à dire, un chapitre de ses mémoires qui n'a pas fait sa toilette d'apparat pour la postérité

« On n'embellit point les lettres inédites, dit M. Maurice Levaillant, on les publie ou on les analyse sobrement, tout au plus on les commente ». Le commentaire s'imposait ; nous ne les eussions pas toutes comprises s'il eut fait défaut. C'est la part de l'éditeur qui s'est montré un biographe très averti. Il connaît bien son héros, et son œuvre, — et sa psychologie lui est familière. C'est pour dire combien ce livre est précieux pour l'histoire littéraire « Ce sont, a dit justement un critique, 15 ans de la vie d'un grand homme, et nous suivons le mouvement même des jours. »

Un des aspects de ce livre passionnant, c'est encore ce qu'il nous apporte de révélations sur le ménage de Chateaubriand. Mme de Chateaubriand aimait son mari, elle souffrait de ses infidélités orgueilleuses, et les sanglots de son cœur retentissent dans quelques-uns des billets que le bienveillant intercesseur qu'était M. Le Moine, recevait de l'épouse : « Venez dîner avec moi je suis seule et triste »... Et, une autre fois : « Je suis seule, M. de Chateaubriand dîne chez une de ses amantes » ; ou encore : « Le chat est allé courir de madame en madame ».

Au fond, elle n'a pas eu la plus mauvaise part. Dans les égards qu'il lui prodiguait, il y avait — à son insu, — ce que sa passion n'accordait pas aux élues de ses infidélités. Et c'est pourquoi telle fugue finit par un raccommodement.

Ces quelques lignes ne donnent qu'une idée imparfaite de ce livre abondant en traits neufs, et dont la documentation inédite éclairée par l'érudition d'un charmant écrivain, est bien faite pour nous plaire en cette revue.

—

Henry-André. — *Quelques ex-libris de guerre.* 13 reproductions d'ex libris en fac-simile et un ex-libris eau-forte de Robida. Chez l'auteur, 3, faubourg Saint-Jacques. Tirage à 200 exemplaires. 15 fr.

Cette très belle publication que les amateurs d'ex-libris collectionneront paraît au moment où nous perdons M. Raisin, de Genève, notre regretté collaborateur, Nisiar, un des fervents de ces manifestations bibliographiques et artistiques, que sont ces éloquentes et délicieuses vignettes. La planche à l'eau-forte qui accompagne cette publication a été commandée par lui à Robida, qui en avait une page vengeresse, tout imprégnée de la fu[...] patriotique qu'inspiraient, à l'époque, les cruau[...] de l'envahisseur.

Un certain nombre d'ex-libris ont été dess[...] pendant la guerre qui en portent le terrible ref[...] combien ils présentent de vérité dans leur com[...]sition, qui atteste les ressources infinies dont disp[...] l'artiste admirablement spécialisé dans l'agen[...]ment de ces dessins à la fois symbole et synthè[...]

Leur réunion dans ce tirage à part — impecc[...] — en témoigne, qui fait si grand honneur [...] maître en ex-libris qu'est Henry-André, et [...] fut rarement mieux inspiré que dans ces marq[...] de propriétés bibliographiques. Il les accompa[...] d'un commentaire qui dit, en outre, sa science [...] l'héraldique ; une science, rarement alliée com[...] chez lui, au talent de nos graveurs d'ex-libris, m[...] les plus réputés.

Enfin, M. Henry-André a eu raison de penser [...] ces petites vignettes sont aussi des monuments [...] la guerre sinistre. Les « Archives de la société [...] collections d'ex-libris » les avaient déjà recueil[...] Cet extrait, à petit nombre fera prime avant p[...]

—

Maurice Garçon. — *Les procès de sorcellerie*, [...]trait du *Mercure de France.*

M. Maurice Garçon a consacré une étude très dé[...]loppée à ce sujet, inépuisable, dont des incide[...] modernes, renouvellent à chaque instant, l'actual[...] Il rappelle la procédure employée contre les [...]ciens magiciens, et l'expose en juriste et en cri[...]naliste. Dans ces procès, le surnaturel et le d[...] sont singulièrement imbriqués ; et ce n'est p[...] ce que leur aspect présente de moins curieux.

L'esprit humain évolue : s'il y a encore des s[...]ciers, on ne les brûle plus : leur crédit en est [...]minué. Ils s'en consolent sans doute, m[...] prompts à souffrir dans leur chair que dans [...] orgueil.



DEMANDES

—

Je désirerais entrer en relations avec toute personne possédant ouvrages, autographes, gravures, etc., concernant le chevalier d'Eon de Beaumont.
Ecrire : Tellier, 10, boulevard Cipriani à Port-Spain, Ile de la Trinité, (Antilles-Anglaises).

—

On demande les 6 derniers volumes des « mémoires de Bachaumont ».
Ecrire à l'*Intermédiaire.* G. M.

—

Une collection complète de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux.*

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles Blanc.
Ecrire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire Belfort.

OFFRES

—

BRUNET. — *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.* Un bel exemplaire de la 5e et dernière édition (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure demi-chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.
S'adresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Paris XVe.
Prix net : 185 fr.

—

A vendre :

Dictionnaire de Richelet. Jean Elzévir 1709.
Faire offre à Mme Méhier, à Ansolin. Lhuis (Ain).

—

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, dessins, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

—

Vêtements et ornements pontificaux ayant appartenu à NN. SS. PP. les papes Léon XIII et Pie X. S'adresser à l'*Intermédiaire* à l'initiale R.

BIBLIOGRAPHIE

—

LÉON HEUZEY, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole nationale des beaux-arts. — *Histoire du costume antique*, d'après des études sur le modèle vivant avec une préface de Edmond Pottier. In-8o jésus, 310 pages, 142 figures et 8 planches hors-texte dont 5 en couleurs 60 fr

Ce livre attendu depuis longtemps est l'œuvre capitale du célèbre archéologue qui a rassemblé ses dernières forces pour y mettre le point final. Comme dans le cours qu'il avait professé à l'Ecole des Beaux-Arts pendant 50 ans, Léon Heuzey évoque les générations évanouies et les fait revivre sous nos yeux en restituant le costume dans sa vraie beauté antique et artistique.

Ces démonstrations partent de deux principes essentiels :

1o le costume antique est stable et garde à travers tous les âges un caractère traditionnel : il n'a pas de forme par lui-même, tunique, manteau, khiton, himation, c'est toujours une pièce d'étoffe rectangulaire, tissée sur le métier d'après des dimensions variables, sans différence entre les sexes ;

2o l'étoffe n'est jamais coupée ni taillée ; le vêtement devient un organisme vivant et varie à l'infini suivant les formes qu'il accuse ou qu'il dissimule.

Les nombreuses figures et planches hors texte montrent en présence du document ancien, statue ou vase peint, la figure antique se dressant vivante, drapée par le maître : guerrier à la courte chlamyde, vierge dorienne sobrement drapée, Tanagréenne serrée dans son manteau, Ionienne dont la tunique souple ondule comme de petits flots ; roi de Chaldée, monarque assyrien, orateur grec, éphèbe, sénateur romain défilent tour à tour dans les pages de ce beau livre comme autrefois sur la table à modèle dans l'hémicyle des Beaux-Arts et perpétuent un enseignement si frappant et si pittoresque.

—

Vicomte DE REISET. — *Beaux jours et lendemains.* Chez Emile Paul. 10 fr.

En tête de ce livre, M. de Reiset a mis cette préface :

« Les femmes dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire, ont toutes régné sur leur temps, du droit de leur esprit, de leur puissance, de leur beauté ou de leur jeunesse. Elles ont été la gloire et le charme de leur époque, soit que leur destinée les ait fait naître sur les marches d'un trône, soit que leur talent, leurs attraits ou intrigues leur aient permis d'atteindre la place la plus haute, et les aient fait parvenir au rang suprême.

« Quelques-unes ont rempli l'histoire du bruit de leurs exploits ou de leurs aventures ; d'autres se sont contentées d'inspirer doucement les poètes ou de couronner les feux de leurs amants en cédant à la passion qu'elles avaient inspirée. « Que celles qui sont sans péché leur jettent la première pierre », nous enseigne la morale évangélique et bien souvent des belles âmes sont portées à l'indulgence et au pardon.

« Ces séduisantes héroïnes se sont illustrées diversement les unes par leurs hauts faits, les autres par leurs folies ; quelques unes, au contraire, par une modestie attirante et une grâce timide qui est demeurée leur plus séduisante parure Elles ont, en réalité fondé le secret de ce charme inexprimable qui exalte, qui attire, qui retient ».

Quelles sont ces femmes dont cette préface nous parle en termes délicieux.

Mme de Genlis, et Paméla (lady Fitz Gérard), sa fille présumée Herminie, la princesse de Talleyrand, la duchesse de Longueville, Mme de Chateaubriand, Louise-Stéphanie de Bourbon-Conti, Marie-Antoinette par (rapport à Fersen), la maréchale de L'Hopital et ses trois maris, et quelques épouses morganatiques..

Le choix des modèles justifie tout ce qu'annonce la préface. Et l'on sait quel maître évocateur est le séduisant et scrupuleux historien.

Un de ces médaillons touche à une énigme historique: qu'était-ce que cette prétendue fille de François de Bourbon, prince de Conti et de Louise de Durfort-Duras, Duchesse de Mazarine, épouse séparée du comte d'Aumont ? M. de Reiset a essayé à son tour de démêler le vrai du faux dans cette histoire mystérieuse et n'a pu se faire une conviction pleine et définitive. A côté de beaucoup d'impostures, il discerne des traits vraisemblables. Machination ou hallucination ? Est-ce une enfant naturelle qu'on repoussa et qu'on voulut même supprimer ? Est-ce une intrigante un peu folle, qui joua un rôle ? N'importe, l'histoire est passionnante.

Dans le portrait de Mme de Talleyrand, M. de Reiset démontre que cette femme ne fut point si sotte que le disaient les ennemis de Talleyrand, et il cite d'elle ce mot : « J'espère, lui avait dit Napoléon que la bonne conduite de la citoyenne Talleyrand fera oublier les légèretés de Mme Grand ». Elle répondit: « Je m'efforcerai d'imiter en tout la citoyenne Bonaparte ».

—

HENRI D'ALMÉRAS. — *La Femme amoureuse dans la vie et dans la littérature*. Etude psycho-physiologique. Quelques représentants du don Juanisme. Riom ; les deux Lauzun, Tilly, le duc de Richelieu, Casanova, Mirabeau, Pranzini, Raspoutine, Landru. Chez Albin Michel. 6 fr. 75.

Dans le chapitre consacré à Lauzun M. Henri d'Almeras, s'étend sur les *Mémoires de Lauzun* qui firent grand scandale : il les tient pour écrits par Lauzun lui-même — qui voulut les donner en guise de confidence générale à la marquise de Coigny.

Dans le chapitre de Richelieu, se rencontre également un examen critique des *Mémoires sur le maréchal duc de Richelieu*, par Soulavie, Faur, Lamothe-Langon, mais il est parlé de ce séducteur dans une foule d'écrits que son biographe a connus et dont il a tiré un portrait animé

L'étude consacrée à Mirabeau amoureux est la plus importante que M. d'Almeras se soit proposé d'étudier, « et avec un peu moins de réserve et un peu plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant ; c'est l'homme, j'allais dire, écrit il, le mâle dont toute la vie, toute la carrière furent dominées par l'obsession sexuelle, et qui, simplement à cause de cette obsession, malgré ses tares morales, malgré sa laideur physique, fut un de ceux que les femmes aimèrent le plus ».

Maintenant écoutez ce chant :

« Mon trésor si joli, pourquoi m'as tu quitté et laissé désemparé ? Que veux-tu que je fasse sans toi quand toutes mes pensées, toutes mes forces du jour, toutes mes aspirations de la nuit sont tournées vers toi ? Tout est désert sans toi, ma bien-aimée ? Pourquoi nous abandonnes-tu ? »

De qui est ce cantique des cantiques ? Comment, vous n'avez pas reconnu Landru ?

—

GEORGES MAUREVERT. — *Le Livre des plagiats*, Anthème Fayard. 6 fr. 50.

Le livre de Georges Maurevert dont on parle partout m'a donné une telle terreur du plagiat que je déclare copier purement et simplement ses titres de chapitres :

« Le Plagiat est une chose aussi vieille que la littérature » ;

« Montaigne et Pascal, comment on pille qu'aux dieux » ;

« Sous le noyer du grand Corneille » ;

« Ce bonhomme de La Fontaine avait de la lice » ;

« Molière ou l'homme qui prit son bien où trouva » ;

« Voltaire ou le Plagiaire persécuteur » ;

« Jacques Delille, Rouget de Lisle et le sc d'Arvers » ;

« Chateaubriand ou le gascon de Saint-Malo

« Lamartine ou le pirate involontaire » ;

« H. de Balzac type oublié de sa Comédie maine » ;

« Stendhal ou la théorie du moindre effort »

« Aux sources du Fleuve Victor Hugo » ;

« Alfred de Musset ou le planteur de choux buvait dans le verre des autres » ;

« Les peccadilles de Charles Baudelaire » :

« De la Mandrejoie à la Passiflore, Anatole Fra trouve son butin » ;

« De Cyrano à Chantecler ».

Ces titres impertinents et ironiques sont justi par le terrible chasseur de « doubles », qu'est M. revert. Tous les illustres ont plagié : c'est un fa Jamais un livre ne l'avait démontré comme celui qui est le musée des plagiats.

Les illustres que nomme M. Maurevert, en dress la liste de leurs emprunts, ont heureusement pro qu'ils étaient hommes à largement payer leurs det

—

CIMAROSA. — *Le mariage secret*, opéra-bouffe 2 actes et 5 tableaux de Cimarosa (1792) trad tion française du Livret italien original de Bert par Daniel Muller. Chez Julien Sorel, à Verrie (Jura).

Le Trianon-Lyrique a monté cette pièce dé cieuse, qui interprétée remarquablement, par artistes à la tête desquels il faut nommer Mlle L. Vauthrin, a remporté un succès aussi vif aup du public qu'auprès des lettrés.

La traduction française de M. Daniel Muller été judicieusement louée.

L'édition qu'on en donne est très soignée.



DEMANDES

—

[O]n demande les 6 derniers volumes des « mé[moi]res de Bachaumont ».
[E]crire à l'*Intermédiaire*. G. M.

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles Blanc.
Écrire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire Belfort.

—

— Je désirerais entrer en relations avec toute per[so]nne possédant ouvrages, autographes, gravures, [.]., etc., concernant le chevalier d'Eon de Beaumont.
Ecrire : Tellier, 10, Boulevard Cipriani à Port-of-[Sp]ain, Ile de la Trinité, Antilles Anglaises.

OFFRES

—

BRUNET. — *Manuel du libraire et de l'amateur de [li]vres.* Un bel exemplaire de la 5e et dernière édi[ti]on (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure [de]mi-chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.
S'adresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Pa[ri]s XVe.
Prix net : 185 fr.

—

A vendre :

Dictionnaire de Richelet. Jean Elzévir 1709 [F]aire offre à Mme Méhier, à Ansolin, Lhuis (Ain).

—

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, des[s]ins, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

—

L. SAINÉAN. — *La Langue de Rabelais*, 2 vol. [I]er Civilisation de la Renaissance, 2e Langue et [V]ocabulaire. Chez de Boccard.

L'auteur du *Langage parisien* au XIXe s, M. L. [S]ainéan a étudié la langue de Rabelais, en deux [v]olumes qui forment plus de mille pages.

C'est l'œuvre de 15 ans. Elle est pour les études [r]abelaisiennes, que M. Abel Lefranc a mis en hon[n]eur, un apport du plus haut prix.

« L'absence d'un dictionnaire de Rabelais reste [t]rès sensible, écrivait en 1912, M. Sainéan, sans en [a]ttenuer l'inconvénient en ce qui concerne Rabelais, [i]l nous a fallu faire le tour des écrivains des XVe et XVIe siècles. Les genres dramatiques (mystères, [p]oésies) et narratif (romans, nouvelles, facéties) nous ont fourni une riche cueillette, à laquelle sont venus s'ajouter les témoignages des principaux auteurs de l'époque, depuis Villaret, Jean Le Maire, jusqu'à Amyot et Montaigne.

« Ce n'était là d'ailleurs qu'une partie de la tâche qui nous incombait. L'œuvre de Rabelais est le plus vaste recueil non seulement du moyen français, mais encore des parlers vulgaires des provinces françaises. L'ouest (Maine, Anjou), le sud-ouest (Poitou, Saintonge), l'Orléanais et le Berry, le Lyonnais et la Provence, le Languedoc et la Gascogne ont laissé dans son vocabulaire, des traces multiples et caractéristiques. Nous avons tâché de les mettre en lumière avec toute la précision que permettent les nombreuses ressources dont on dispose de nos jours pour la connaissance du patois.

« Nous avons tenu compte, dans nos notes, des rapports qui unissent les mots aux faits correspondants, en nous efforçant de commenter notre auteur à l'aide des sources de la même époque. La philologie rabelaisienne est inséparable de l'histoire de la civilisation du XVIe siècle ».

L'ouvrage est publié aujourd'hui, qui correspond à ce plan. Divisé en 2 volumes, le premier est consacré à l'étude des caractères saillants de la société française de l'époque de la Renaissance, et tout d'abord à l'influence antique. Rabelais puise à cette source mais sans y noyer sa personnalité, débordante d'expérience de la vie. Vient ensuite l'étude du contact avec l'Italie : tout en est imprégné, sauf pour le costume et la cuisine.

Le deuxième volume est consacré spécialement aux éléments constitutifs du vocabulaire.

« Si l'œuvre elle-même, écrit M. Sainéan, déborde de tous les cadres de la littérature, le vocabulaire dépasse infiniment ce qu'on appelle la langue générale, car il renferme les germes et jusqu'aux virtualités de toute évolution ultérieure. Il reflète l'image intégrale de l'idiome national envisagé à la fois dans le temps et dans l'espace ».

Les lecteurs et collaborateurs de l'*Intermédiaire* sont trop avides de ces problèmes de linguistique pour n'avoir pas senti, même d'après ce trop sommaire exposé, combien un bel ouvrage s'impose à leurs travaux. Que de questions nous ont été posées et le seront dans l'avenir, qui ont leur solution dans ce lexique magistral. Pour les rabelaisants il est le complément obligé des ouvrages de leur choix; pour tous les lettrés, qui ont le culte de la langue, lequel ne va pas sans la curiosité de ses enrichissements, c'est un trésor d'érudition digne de l'œuvre qui l'inspira.

—

FRÉDÉRIC LACHÈVRE. — *Les successeurs de Cyrano de Bergerac*. Gabriel de Foigny et la *Terre australe connue*, reproduction du texte original sur l'unique exemplaire de Genève 1676, avec les variantes de l'édition de Paris 1692. Denis Veiras et l'*Histoire des Sevarambes*, 1677-1679 (extraits). Claude Gilbert et l'*Histoire de Calejava* 1700 (extraits). Denis Tyssot de Patot les *Aventures de Jacques Massé* 1710 (résumé). Appendice : La première Utopie française du XVIIe siècle : L'*Histoire du grand et admirable royaume d'Antangil* 1616 (résumé). Chez Champion, tirage à 302 exemplaires.

M. Frédéric Lachèvre, qui conquiert patiemment, irrésistiblement, la place considérable qu'il tiendra dans l'histoire de la littérature française, ajoute ouvrage à ouvrage, sur ce sujet, dont il est le créateur : l'étude du libertinage au XVIIe siècle. Il a

voulu montrer par quelle voie s'achemine, vers la révolution politique et sociale dont nous sommes les témoins plus ou moins résignés, la philosophie du XVIIe siècle. L'évolution était sans doute fatale : il ne fallait pas moins que des animateurs lui fussent suscités. Cyrano de Bergerac a été le premier écrivain de langue française qui, sous le voile de la fiction, a voulu faire connaître ses opinions nettement anti-chrétiennes et ses critiques des bases de la société, indiscutées jusqu'alors.

Il eut trois successeurs, trois « libertins » dans le sens d'hostilité aux traditions, — qui, dans des œuvres manifestement inspirées de sa manière et de ses tendances, l'ont continué. Gabriel de Foigny, partisan de la liberté complète des mœurs — et pour cause — qui s'affirme comme un novateur et dessine le plan d'une société idéale qui est le contre-pied de celle dans laquelle il vit. Denis Veiras, habile à dissimuler le fond de sa doctrine de visionnaire, non moins prudent qu'affranchi. Claude Gilbert, avocat dijonnais, plus prudent encore et moins adroit, puisqu'il recule une fois son œuvre écrite devant ses conséquences, non en ce qu'elles touchent au repos du monde, mais au sien.

M. Frédéric Lachèvre aura rempli une tâche, en apparence paradoxale ; ces libertins qu'il exècre, ces œuvres qu'il réprouve lui auront dû de sortir de l'oubli. Ils subissaient le châtiment du silence ; il les remet en lumière. En quoi il obéit à un scrupule d'historien loyal. Il verse ces documents au dossier; ils étayent sa thèse; ils en démontrent, avec des arguments probants, la solidité. Il en déduit tout un corps de doctrine, avec une rigueur implacable. Nul ne s'en était avisé avant lui, qui s'est attaché à cette œuvre avec la passion désintéressée qui l'a guidée, dans toutes les autres plus exclusivement littéraires, et notamment dans l'inventaire monumental des recueils collectifs et anonymes des poètes du XVIe et XVIIe siècle.

—

RAYMOND RADIGUET. — *Le diable au corps.* Chez Grasset.

C'est la confession d'un enfant du siècle, un enfant précoce ; beaucoup de son succès est dans cette précocité. Cela ne va point sans un certain malaise.

Attendez pour blesser que vous sachiez guérir.

Qu'un Daphnis qui se passe de Lycénion pour mettre à mal Chloé, courtise, en petit animal affranchi, une jeune fille de 18 ans, lui qui en a 15, ce n'est pas si anormal qu'on le supposerait. L'éveil des sens dans la promiscuité des villes, dans les serres chaudes que sont les familles actuelles, c'est un phénomène commun. Les gosses de Poulbot jouent à papa et maman avec plus de vice que d'ingénuité. L'étonnant, c'est que l'auteur de ce récit, M. Raymond Radiguet, se soit regardé vivre avec cette clairvoyance, qu'il ait analysé ses actes, ses gestes, ses secrets mobiles, avec cette surprenante maturité. La jeune fille de 18 ans, dont il s'est épris, est à la veille de se marier et se marie, en effet, sans trop aimer son mari. La guerre éclate, le mari part, le garçon reste, qui fait une cour à la hussarde à la jeune femme. Elle cède et elle a, dans cet entreprenant enfant, le plus égoïste et le plus cruel des tyrans. Néanmoins, elle finit par le préférer à l'époux ; elle devient mère et meurt en couches : le mari aveugle comme il convient, élèvera le nouveau-né de l'adultère, dans lequel il a reconnu son propre sang.

L'intérêt de cette histoire c'est qu'elle cons[titue] une autobiographie et que le héros qui nous conte est à peine sorti de brassière. Tout cela singulier, et un peu pénible. Mais nous avons la premier document humain de cette qualité. Il y dans ce livre qui attache et trouble, du génie en [pro]messe. Le style n'a pas de bavure, pas d'enflure l'auteur a eu assez de tact pour éviter les desc[rip]tions dont un exploiteur avisé du scandale ne se point défendu.

Au surplus, ce roman est instructif et moral. est à méditer par les familles ; il nous ouvre aperçus neufs sur la mentalité de la jeunesse nos jours. Voilà longtemps qu'on nous le répè[te] « Il n'y a plus d'enfant ». Raymond Radiguet, Jean-Jacques à peine nubile, s'est confessé pour apporter la preuve. Et il a eu la chance de s'adres[ser] à un éditeur ingénieux chez qui les livres origina[ux] ne boudent jamais.

—

RENÉE DUNAN. — *La Triple caresse.* Chez Alb[in] Michel.

C'est également l'histoire d'une adolescen[ce] le roman d'un jeune homme pauvre qui vi[ent] s'initier à la vie, dans la fournaise. Mais avec Re[née] Dunan nous sommes loin d'Octave Feuil[let]. On nous fait assister à l'initiation sentiment[ale] du personnage, laquelle dure quelques minute[s] après quoi « il fut un homme ». L'homme cherché sa voie par d'abrupts sentiers ; sa mis[ère] incline sa fierté à de dégradants servages, dans viles promiscuités, amant de cœur et pire si possib[le] il traîne surtout une atroce débine. Il échoue da[ns] l'anarchie. Cela finit par une révolution qui pro[di]gue ses biens à ceux qui ont fait vœu d'être sien[s]. N'est-ce pas pour cela que les hommes font des r[é]volutions ? Notre héros y trouve son compte : r[é]volutionnaire nanti.

L'auteur, dont le récit est captivant, nerveux, [co]loré, crée une opposition de moralités, un jeu [de] chances de contingences et d'individualisme, qui f[ou]rent — nous dit Renée Dunan s'adressant à l'*Inte[r]médiaire* — la matière même de l'histoire. Et elle peut-être raison.



DEMANDES

—

n demande les 6 derniers volumes des « mé-res de Bachaumont ».
crire à l'*Intermédiaire*. G. M.

—

n demande un ouvrage traitant de l'histoire du depuis l'antiquité.
'adresser à G. M. à *l'Intermédiaire*.

—

e « Manuel de l'amateur d'estampes» par Charles Blanc.
crire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire Belfort.

—

– Je désirerais entrer en relations avec toute per-ne possédant ouvrages, autographes, gravures, ., etc., concernant le chevalier d'Eon de Beau-nt.
crire : Tellier, 10, Boulevard Cipriani à Port-of-ain, Ile de la Trinité, Antilles Anglaises.

OFFRES

—

BRUNET. — *Manuel du libraire et de l'amateur de vres*. Un bel exemplaire de la 5e et dernière édi-n (réimpression fac-simile 1922). Belle reliure mi-chagrin rouge, tête dorée, état de neuf.
S'adresser chez Missier, 23, rue Cambronne, Pa-XVe.
Prix net : 185 fr.

—

A vendre :

Dictionnaire de Richelet. Jean Elzévir 1709 aire offre à Mme Méhier, à Ansolin. Lhuis (Ain).

—

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, des-ns, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

—

JEAN BABELON. — *Jacopo da Trezzo et la cons-ruction de l'Escurial*. Essais sur les arts à la cour Philippe II, 1519 1589 12 phototypies, hors-xte. 30 fr.

M. Jean Babelon, à l'aide de documents inédits, rés pour la plus grande part des archives de Si-ancas, a retracé l'histoire des artistes de tout enre : sculpteurs, peintres, orfèvres, lapidaires, ppelés en Espagne par Philippe II, lors de la construction de l'Escurial. Il en résulte de curieux aperçus sur la psychologie si complexe de celui qu'on appela le Roi Prudent, et qui eut l'âme plus tendre, qui fut un amateur d'art plus avisé et plus sincère qu'on ne l'imagine communément, M. J. Babelon a consacré de nombreuses pages à l'Escurial même en s'efforçant de déterminer le caractère intime de ce monument, dont le roi en personne fut sans doute le principal auteur, à côté des Juan de Tolède et des Juan de Herrera. Distinguer la nature essentiellement espagnole de cet édifice qui fut construit en grande partie par des étrangers, et surtout par des Italiens.

C'est une excellente initiation à l'étude des « choses d'Espagne ». L'un de ces étrangers, le Milanais Jacopo da Trezzo, un lapidaire et un médailleur, comme ses compatriotes Leone et Pompeo Leoni, est le centre attachant de cette étude qui nous conduit dans son atelier, parmi ses machines et ses ouvriers. On a conservé de sa main de magnifiques camées et de belles médailles, parmi lesquelles les prestigieux portraits métalliques de Philippe II et de Mary Tudor, Jacopo da Trezzo, édifia le tabernacle, la *custodia* de l'Escurial, qui porte, gravé dans le jaspe sanguin, le nom de l'artiste à côté de celui du roi son maître. Le catalogue de médailles qui accompagne cette monographie constitue, grâce à un abondant commentaire, un tableau très vivant de la haute société espagnole à cette époque.

—

MAURICE BOUTERON. — *Correspondance inédite de Balzac avec le colonel Périolas*, professeur à l'école de Saint-Cyr, au sujet du roman projeté de la *Bataille* et des *Scènes de la vie militaire*. Portrait inédit par Eugène Delacroix ; fac-simile. Cité des Livres, 26, boulevard Malesherbes.

M. Marcel Bouteron, qui est, à l'heure actuelle, l'un des érudits balzaciens qui possèdent le mieux l'auteur de la *Comédie humaine* et son œuvre publie les *Cahiers balzaciens*, qui paraissent 4 fois l'an. Ces cahiers contiennent des études et des documents sur Balzac, principalement, des inédits, pour lesquels ils constitueront proprement l'édition originale. Il est tiré 550 exemplaires de ces cahiers. L'abonnement pour les 500 exemplaires sur vergé d'arches est de 60 fr par an.

Le n° 1 des cahiers vient de paraître : c'est la correspondance inédite de Balzac avec le colonel Périolas.

Dans sa correspondance, il écrit qu'un des bonheurs de sa vie est d'avoir auprès de lui M. Périolas, à qui il est redevable de précieux renseignements.

Quels étaient ces précieux renseignements ? M. Marcel Bouteron se mit en campagne ; il trouva des lettres de ce personnage à Balzac, qu'il identifia. C'était un officier du Premier Empire entré au service à 18 ans, que Balzac connut vers 1828, et des souvenirs duquel il espérait tirer des renseignements pour écrire un roman intitulé : la *Bataille* « où l'on entend à la première page gronder le canon et à la dernière le cri de la victoire. Napoléon dominant tout cela. Le plus poétique à faire est Wagram ».

« Périolas fut à Wagram, mais il se récusa, car un seul acteur d'une bataille n'en peut dire les péripéties. Balzac fera donc sa *Bataille* sans lui, avec sa seule imagination, mais il comprend bientôt que pour traiter un sujet d'une telle ampleur il faut en être saturé, imprégné autrement qu'en rêve. Cependant, il pensera à cette *Bataille* jusqu'à la

fin de sa vie, mais c'est Stendhal qui écrira Waterloo. Du moins, de cette conception irréalisée, sortira un chef-d'œuvre le *Médecin de campagne*.

M. Marcel Bouteron publie la correspondance inédite de Balzac, avec le lieutenant-colonel Périolas de 1832 à 1845, cette correspondance (14 lettres) qui jette une lumière définitive sur un coin resté obscur de la vie active de l'illustre romancier, ne pouvait qu'être d'un puissant intérêt. Les 6 lettres inédites de Balzac sont tirées des archives de la famille de Périolas les autres, de Périolas, sont tirées de la collection Lovenjoul.

Ce premier cahier inaugure de la façon la plus séduisante la série des cahiers balzaciens, justement réputés avant même leur apparition.

—

Abbé Trelcat. — *Histoire de l'Abbaye de Crespin*. 2 vol. in-8° raisin, ornés de nombreuses illustrations.

Le 25 janvier 1914, la Société d'Emulation de Cambrai, couronnait plusieurs ouvrages et, notamment, l'*Histoire de l'Abbaye de Crespin*, histoire à laquelle elle décernait sa plus haute récompense, rarement accordée : La médaille d'or grand module. A cette occasion, le capitaine Sautai lut un rapport dont voici les points les plus saillants :

« ... L'historien de l'abbaye de Crespin n'a travaillé, pour ainsi dire, que sur des documents originaux, presque tous découverts ou retrouvés par lui. Guidé, par un sens critique sûr, il a surtout exploré avec un rare bonheur les Archives du département du Nord et de la Belgique, ainsi que les Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et il est ainsi parvenu à ressusciter véritablement un passé de onze siècles.

«.. L'auteur n'a rien négligé pour évoquer le passé de l'abbaye à l'aide de nombreuses pièces justificatives : privilèges, chartes, bulles, donations, baux, actes de vente, contrats, accords, comptes de dépenses, obituaires, qui nous font pénétrer dans la vie et les mœurs des contemporains. A son texte, il a joint fort heureusement un album d'illustrations qu'une main amie lui a permis de réunir ; photographies, gravures ou dessins de monuments, armoiries, sceaux, tableaux, fac-similé de parchemins et de signatures, tous relatifs à l'abbaye.

«... En résumé, l'auteur a recueilli avec des mains pieuses tous les vestiges du passé de l'abbaye de Crespin A sa voix, ses ruines se sont animées ; elle s'est peuplée à nouveau des âmes qui pendant onze siècles, y cherchèrent la perfection évangélique et votre Commission est heureuse de décerner ses éloges à l'historien qui a su mener à bien une œuvre d'une telle envergure et d'une telle valeur documentaire ; elle ne formule qu'un regret, celui de ne pouvoir, faute de ressources, l'imprimer au grand profit des chercheurs futurs... ». Cependant cet ouvrage va paraître.

Le prix de l'ouvrage sera pour les souscripteurs dont le nom figurera sur l'ouvrage, de 35 fr.

S'adresser pour la souscription : à M. l'abbé Trelcat, curé de Recquigny, par Marpent (Nord).

—

Dr E. Osty. — *La Connaissance Supra-Normale*. Chez Félix Alcan, 15 fr.

Dans ce livre, le Dr Osty — auteur de *Lucidité et Intuition* et du *Sens de la vie humaine* — a condensé les résultats de douze années d'étude expérimentale sur l'étrange faculté qu'ont ce[rta]ines personnes de prendre connaissance de [...] êtres et choses, en des conditions où leurs se[ns] leur raison n'en pourraient absolument rien [con]naître.

Deux parties du livre exposent, en des faits [...]ques, la nature et la diversité de la producti[on de] cette faculté. Une troisième partie la montre [dans] son activité fonctionnelle Enfin, dans une [qua]trième partie, l auteur recherche les sources [ap]parentes où elle puise ses informations.

Le Dr Osty, résolu à ne pas dévier sur ce te[rrain] neuf et très difficile, se garde de toute explica[tion] discursive. Il reste scrupuleusement au contact [des] faits. Son but a été, selon l'expression de Cl[aude] Bernard, de *faire parler la Nature*, et de n'y [rien] ajouter.

—

Jacques Mauvain. — *Leurs pantalons, com[ment] elles les portent*. Nouvelle édition remaniée et [aug]mentée de nombreuses interviews, ornée de 10 [des]sins hors texte de Hérouard, couverture illust[rée]. Chez Jean Fort, rue de Chabrol, 15 fr.

Ce n'est pas pour engendrer la tristesse [que] Jacques Mauvain (ne serait-ce pas un pseudonym[e]) a ouvert cette enquête folâtre. Il a été frappé [de] ce détail intime de la toilette féminine : le pa[nta]lon. Il a voulu savoir comment elles le porte[nt], s'il les gêne, s'il les accommode, si elles cède[nt à] la pudeur, ou à la nécessité en en mettant ; si [elles] le préfèrent ouvert ou fermé ; si elles préfè[rent] n'en pas avoir qu'en avoir, et une foule d'[au]tres choses plus indiscrètes encore. Il a po[ussé] l'impertinence — l'esprit sauve tout — jus[qu'à] le leur demander, à elles-mêmes. Et ce qu[i] a de plus remarquable, c'est qu'elles ont toutes [ré]pondu avec franchise et sans le moindre em[bar]ras. Leurs réponses sont vraies, authentiques [et] constituent un piquant document pour l'hist[oire] des modes et l'histoire des mœurs.

Maintenir cette gageure pendant 250 pages c'[est] en apparence paradoxal. Jacques Mauvain [l'a] tenue et tout en badinant, a poussé son enqu[ête] comme une grave étude de psychologie traitée [en] Sorbonne. Il en résulte un livre amusant, d[ont] l'économie sociale et l'hygiène feront leur p[ro]fit : les curieux en feront leur délices Les illus[tra]tions de Hérouard sont fines et espiègles.



DEMANDES

C. Delacroix, sa vie et ses œuvres, par E. A. rou. Paris, 1865, in-8° Ecrire Rudrauf, 9 *bis*, e Michelet, Paris VIe.

—

On demande les 6 derniers volumes des « mémoires de Bachaumont ».
Ecrire à l'*Intermédiaire*. G. M.

—

On demande un ouvrage traitant de l'histoire du n depuis l'antiquité.
S'adresser à G. M. à *l'Intermédiaire*.

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles : Blanc.
Ecrire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire : Belfort.

—

— Je désirerais entrer en relations avec toute personne possédant ouvrages, autographes, gravures, c., etc., concernant le chevalier d'Eon de Beaumont.
Ecrire : Tellier, 10, Boulevard Cipriani à Port-of-pain, Ile de la Trinité, Antilles Anglaises.

OFFRES

—

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, dessins, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

GASTON CAPON. — *Le château de Charolais. Petite maison et maison de discipline*. Le comte de Charolais et ses maîtresses. La maison de santé de Mlle Douay. Sophie Monnier. Mme Kornmann. La marquise de Saint-Orens et autres pensionnaires. Publication de la Société « le Vieux Montmartre », 12, rue de Tourlaque.

Ce château de Charolais était situé au val Laroneux, dans le faubourg Poissonnière, à Paris. Il avait été construit dans ce lieu alors éloigné, par le fils de Louis III de Bourbon, prince de Condé, le comte de Charolais, grand coureur de filles, pour y vivre à sa fantaisie, qui était farouche et cruel, avec ses maîtresses, et notamment avec une dame de Courchamp épouse adultère énigmatique, qui semble avoir fixé l'humeur de ce peu sympathique personnage. A sa mort, le château devint une maison de discipline, une petite Bastille pour femmes, que l'on y détenait plus ou moins arbitrairement, et où fut enfermée Sophie Monnier, languissante d'être séparée de Mirabeau. Et ensuite la femme du banquier Kornmann, dont Beaumarchais se fit le défenseur. La Révolution en fit une maison de force, à son chiffre. La rue de Maubeuge passe aujourd'hui où fut ce château.

Tous ces détails peu connus, ou même absolument ignorés, M Gaston Capon les fait revivre pour le Vieux Montmartre.

Personne n'est mieux que lui instruit de la vie amoureuse du XVIIIe siècle. Cette étude formera l'un des plus attachants chapitres de ses excellents livres sur Paris, dont il faut louer la solidité et l'érudition. Avec lui, jamais de compilation, de détails acceptés de seconde main, de redites sans contrôle. Il ne puisse qu'aux sources, dont il peut s'attribuer souvent le mérite de la découverte. Et l'agrément de la présentation ajoute à l'avantage de l'exactitude.

—

Comte DE PIMODAN. — *Louise-Elisabeth d'Orléans, reine d'Espagne (1709-1742)* avec un portrait en héliogravure. Chez Plon.

C'est une singulière histoire que celle de cette princesse fille du Régent, qu'on nommait, en sa jeunesse « Mlle de Montpensier », qui épousa don Louis, prince des Asturies, et qui devint reine d'Espagne après l'abdication de Philippe V. Elle ne fut reine que 6 mois, en raison de la mort prématurée du roi, son époux.

C'était une femme bizarre, et peu faite pour les grandeurs Elle sentait terriblement sa « main gauche », négligée plus que la dernière de ses sujettes, laide et sans esprit ; les historiens lui ont été sévères.

Le comte de Pimodan ne la réhabilite point, dans un beau livre qu'il lui consacre, mais il lui est plus indulgent ; dans cette nature vulgaire et si peu reine, il découvre des coins de bonté et de générosité. Elle a un cœur compatissant et, par là, elle se sauve, et il la sauve

Mais c'est moins cette tendance généreuse du livre, qui en fait le prix, c'est l'atmosphère qu'il crée autour de cette physionomie ; c'est l'ensemble et l'enchaînement des grands événements dont elle est le centre à l'un des moments les plus caractéristiques de la France et de l'Espagne. On ne saurait mieux et plus profondément pénétrer dans l'histoire. Le contraste de la princesse étrange et de responsabilité atténuée avec l'étiquette de la cour est souligné avec une verve instruite, par un maître de l'érudition historique. Le retour à Paris de la reine déchue, les querelles de préséance fomentées autour d'elle, les intrigues des courtisans, forment un tableau d'une vérité reconstituée très agréable. Puis c'est l'entrée au carmel de la rue de Grenelle où l'infortunée princesse, quittant le palais du Luxembourg, cherche une paix temporaire Elle en sort pour revenir au Luxembourg où elle meurt.

On a là une œuvre vivante, une reconstitution animée, une peinture éclatante et spirituelle d'une époque pleine de séductions, qui met en scène des personnages portant les noms les plus illustres ; un livre enfin qui séduit par ses qualités brillantes et profondes.

—

L'Ami du lettré pour 1923, avec de nombreuses illustrations Chez Crès

C'est le premier almanach publié par les courriéristes littéraires Cette œuvre collective est réussie. C'est un ensemble de petites études, de nouvelles, de portraits, de critiques documentaires, d'une variété grande et de qualité.

Des pages retrouvées de Huysmans ; des chapitres d'histoire littéraire d'Emile Henriot sur la mort de Gérard de Nerval ; la correspondance de Prosper Mérimée ; des articles de Léon Deffoux, sur Jean Dolent, sur Huysmans ; des curiosités littéraires d'André Billy, de Warnod, sur la maison d'André Chénier ; de Gonzague Frick, sur Suarès, de Raymond Lécuyer sur le comte Rz-wu-ki, de Gabriel Reuillard, de Valmy Baysse, de Zavie, de Paul Lombard, de Jacques Dyssord ; un original et spirituel calendrier de Léon Treich ; des petites recettes littéraires de Fernand Divoire ; les modes d'Eugène Marsan ; les salons et les cafés littéraires de Gérard Bauer, des notes littéraires de Gaston Picard, d'Albert Acremant, de René Bizet, et un article que tous les amateurs de livres auraient profit à méditer de Jacques Deville, sur le snobisme en bibliophilie.

Enfin, des bois originaux de nos meilleurs tailleurs d'images font à ce remarquable ensemble un décor approprié.

—

PASCAL. — *Les lettres de Blaise Pascal*, accompagnées de lettres de ses correspondants. Chez Crès. 7 fr. avec un portrait

L'ensemble de la correspondance de Blaise Pascal est peu connu, en raison de ce qu'elle est à peu près inabordable ; on ne la rencontre entière, que dans la grande édition de 1908 à 1914. Cette correspondance est trop importante pour qu'on la puisse négliger. Elle nous livre son auteur tout entier.

L'éditeur Crès a voulu donner au grand public une édition de cette correspondance, maniable et d'un prix accessible.

—

E. MAREUSE. — *Madame de Sévigné*, rue Courtauvillain (1672-1677). Société de l'Histoire de Paris, 1923.

M Mareuse a voulu retrouver exactement la maison que Mme de Sévigné habita après le mariage de sa fille C'était rue Courteauvillain. Cette rue a été réunie à la rue Montmorency. La maison que Mme de Sévigné y habita porte aujourd'hui le n° 8. Elle est occupée par une école de filles. Elle ne reste plus rien de l'ancien immeuble, où Mme de Sévigné pendit la crémaillière le 12 mai 1762. « Je donnais hier à dîner à Troche, à l'abbé Arnould, à M. de Varennes, dans ma petite maison que je n'aime que parce qu'il me semble qu'elle n'ait été faite que pour me donner la joie de vous y recevoir tous deux. » Elle s'adresse à son gendre et à sa fille.

M. Mareuse, avec sa précision coutumière en fait un historique définitif.

—

A. BOGHAERT VACHÉ. — *Nouvel Atlas et Géographie de Belgique* d'après les travaux de l'Institut cartographique militaire et les documents officiels et scientifiques les plus récents : 20 cartes, avec texte (Office de Publicité, Bruxelles, 1923 ; prix : 10 francs).

L'auteur de l'*Histoire de Belgique*, le professeur Pirenne, a communiqué en ces termes à l'auteur sa « première impression » sur cet atlas :

« Je l'ai parcouru tout de suite et je juge de l'intérêt qu'il inspirera au public par celui que j'y ai pris. Il m'a paru excellent de tous points, tant au point de vue historique qu'au point de vue moderne, Votre texte contraste heureusement avec la sécheresse habituelle aux ouvrages de géographie di[...]tique. C'est une innovation particulièrement [...]reuse que d'avoir rattaché, comme vous l'avez [...] le passé du pays à son état actuel ».

C'est le premier Atlas dont les cartes et le t[...] décrivent la situation mondiale à la date [...] 1er janvier 1923 ; le premier où il soit tenu co[...] des dernières décisions de la Société des Nati[...] des plus récents recensements effectués dans le[...] vers Etats, Etats anciens et Etats nouveaux : [...] la Belgique, spécialement, on y trouvera les ré[...]tats du recensement décennal, rectifiés à deux re[...]ses par le service de la statistique et dont les chi[...] définitifs n'ont paru au *Moniteur* que le 30 nov[...]bre 1922.

L'Atlas comprend l'histoire des grands voy[...] et des grandes découvertes, l'étude des cartes[...] terminologie géographique. Il dit comment la gu[...] et les traités ont transformé l'Europe politique[...] condense les enseignements d'une science en [...]mation, la géographie humaine. Et M. Bogha[...] Vaché y décrit la Belgique sous tous ses aspe[...] l'aspect économique surtout.

Dans l'ensemble, le *Nouvel atlas et géographie* [...] *Belgique* apparaît comme une œuvre d'une [...] curieuse originalité fondée sur une documentat[...] d'une abondance qui ne fut jamais égalée, — [...] plus récente, la plus précise, la plus intéressan[...]

—

EMMA LAMBOTTE. — *Mots d'enfants*. Illustrations [...] Marcel Jaspar R Protin, imprimeur à Liège.

C'est une charmante idée que celle de ce rec[...] de mots d'enfants. Ils sont vrais, spontanés, dé[...]cieux. Mme Emma Lambotte ne les a pas accom[...]dés : elle les a pris comme ils sont venus et c'e[...] ce qui fait leur prix En citer un ? Il faudrait [...] citer tous. On ne les lit pas sans se rappeler cett[...] boutade de Dumas fils : « Comment se fait-il qu[...] les petits enfants étant si intelligents, la plup[...] des hommes soient si bêtes ? Ça doit tenir à l'éd[...]cation ».

D'amusants croquis accompagnent ce texte d[...] les auteurs n'ont tant de sagesse que pour n'av[...] pas atteint l'âge de raison.



DEMANDES

. *Delacroix, sa vie et ses œuvres*, par E. A. u. Paris, 1865, in-8° Ecrire Rudrauf, 9 *bis*, Michelet, Paris VI°.

—

a demande documents iconographiques pour te-Odile, Saint-Yves et Maréchal Lannes (Peint, statues, bibelots, etc.).
crire H. Laurens, 6, rue de Tournon.

—

n demande un ouvrage traitant de l'histoire du depuis l'antiquité.
adresser à G. M. à *l'Intermédiaire*.

—

: « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles anc.
crire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire elfort.

—

. Je désirerais entrer en relations avec toute perle possédant ouvrages, autographes, gravures, etc., concernant le chevalier d'Eon de Beauit.
crire : Tellier, 10, Boulevard Cipriani à Port-ofin, Ile de la Trinité, Antilles Anglaises.

OFFRES

—

A vendre :

lbum autographes célébrités 1830. Poésies, des, musique.
'adresser Guyard 3, rue Rollin, V°, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

MILE HENRIOT. — *Aventures de Sylvain Du- contées par lui-même*. Chez Emile Paul, . 75.

as de préface : on en attendrait une qui nous fereconnaître où ce conte fut trouvé. On dirait quelque manuscrit oublié comme le *Neveu de neau* On convient toutefois que ce nom mile Henriot n'évoque pas une date si loine; c'est celui d'un jeune, notre contemporain, te et conteur, qui volontiers s'apparente à des tres délicats et subtils du passé. Il prend leur ière d'instinct. Son nouveau roman est-ce un tiche ou de l'atavisme littéraire?

'est au moins un joli passe temps de lettré : à manière de .. tels qui nous ont ravi, dans la pure gue du XVIII° siècle et qui avaient l'esprit de temps.

Ce Sylvain Dutour est un enfant trouvé bien tourné et de manières délicates, qui entre dans le monde par la porte de service de la maréchale de Lambesc ; qu'une chambrière déniaise ; qui s'engagea avec les turluques du Pont-Neuf, et de la Foire Saint-Germain ; la comédienne succèdera à la cameriste, et l'histoire brusquement interrompue, nous laisse deviner que l'effronté adolescent connaîtra bien peu de cruelles.

C'est pour Emile Henriot l'occasion d'enlever, avec une verve malicieuse, de pittoresques tableaux de Paris. Ils ont un tel tour de « choses vues », qu'il faut faire effort pour se rappeler qu'on ne lit point l'œuvre d'un contemporain. Le style, la morale, le cadre, tout est à souhait pour nous transporter à cette délicieuse époque dont Emile Henriot eut mérité d'être puisqu'il nous faut décidément convenir qu'il n'en est pas.

—

HENRI LAVEDAN. — *Le chemin du salut : Planteau*. Chez Plon, 2 vol., 10 fr.

Arrivé où il est, un des maîtres du roman mondain et du théâtre, M. Henri Lavedan pouvait en toute sécurité, savourer sa légitime gloire d'écrivain à qui la postérité est promise. Mais sa droite conscience, s'est interrogée : avait-il rempli après sa belle tâche d'écrivain, son devoir d'homme ? Les dons qui lui étaient départis et qui lui permettaient d'entrer en communion avec la foule, les avaient-ils suffisamment utilisés pour le bien public ? Il avait fait de la joie : avait-il contribué à créer du bonheur ? avait-il rempli sa fonction éducative ?

Il était allé à une clientèle choisie : était-il allé au peuple ? L'ambition lui en vint, un jour, irrésistible, et ce fut un apostolat Il renouvela sa manière sans cesser d'être lui-même Il appliqua sa riche sensibilité, sa profonde et délicate pénétration, sa vision des êtres et des choses, créatrice d'images, à la peinture des passions dans ce monde où Eugène Sue avec les *Mystères de Paris*, Hugo avec les *Misérables*, nous avaient déjà conduits. Le titre général de cette grande fresque populaire nous indique sa tendance : « Le chemin du salut » nous en avons présenté les premiers livres : *Irène Olette* et *Gaudias*. Voici le troisième intitulé : *Planteau*. L'émotion naît à chaque étape — et l'intérêt, — nous sommes emportés par ce magicien de lettres qui s'est fait feuilletoniste, pour servir la cause des humbles, la cause des pauvres êtres ballottés par leur misère, leurs illusions, leurs chimères, leurs ignorances, leurs vertus abondantes refoulées, ou méconnues. Ils sont ce noir, dans lequel la société, en perpétuel métamorphose, est à la veille de faire un saut. M. Henri Lavedan, par bonté par générosité, par passion du juste, s'y aventure

Chacun des héros de ce roman, est une physionomie représentative. Planteau est le type du déclassé du prolétariat, inquiétant et hardi, rusé et envieux, vain de l'action qu'il exerce autour de lui, jaloux de son autorité despotique et prêt à la troquer pour on ne sait trop quoi qui rassiera son appétit. Ce sera son amour pour une créature délicieuse et meurtrie Elle est la protégée d'une femme énigmatique qui est la plus saisissante physionomie de ce roman, Mme Lesourd. L'auteur nous confie qu'il en a connu le modèle.

« J'ai connu, un peu il y a 30 ans de cela, une grande bourgeoise qui possédait le plus singulier des caractères Elle était colossalement riche et elle haïssait sa fortune. Elle en supportait le poids avec irritation et ne voulait point s'en alléger. Elle

faisait beaucoup de bien sans jamais le dire, s'irritait même de ce qu'on le sut, n'acceptant aucune recommandation, voulant tout faire seule, et estimant qu'elle se devait à elle-même de restituer à autrui une partie de cette fortune énorme qu'elle considérait peut-être, non pas comme mal acquise, mais comme trop facilement acquise ».

M. Charles Le Goffic veut en elle reconnaître Mme Boucicaut : ne se trompe-t-il pas ? Ne serait-ce pas plutôt la scrupuleuse et secrète Mme Lebaudy ?

Elle sera l'héroïne du dernier livre de cette œuvre qui, en dehors de sa haute portée sociale forme encore une suite de tableaux pittoresques de Paris et de la vie parisienne. Ils sont les chefs-d'œuvre, qu'on ne pouvait attendre de ce grand artiste qui parcourt, sans cesse, en peintre et en philosophe, cette cité dont il est le fils passionné et le pèlerin fervent.

—

L. Leroux-Cesbron. — *Le château de Neuilly*, Chronique d'un château royal, illustré. Chez Perrin. 10 fr.

Nous avons peine, quand nous nous promenons dans le Neuilly actuel, de nous imaginer le château qui était là. Bien peu en reste, mais les souvenirs abondent. Toutefois il faut un historien aussi avisé de nos vieilles demeures que l'est M. Leroux Cesbron pour les faire surgir en ordre et historiquement les classer. Il vient d'écrire sur le château de Neuilly un livre documenté, agréable et vivant — une chronique de France d'un siècle et demi — où passent une foule d'ombres illustres.

C'est en 1740, la construction de cette maison de campagne par le comte Voyer d'Argenson dans un site agreste et reposant. Son fils vend la propriété à Radix de Sainte-Foy le roué de l'ancien régime, ami en titre de la Dubarry. La marquise de Montesson en fait l'acquisition en pleine révolution ; nous y trouvons ensuite, Talleyrand et Murat ; Neuilly sous les Murat, c'est sa belle époque. Le château est embelli, des fêtes y sont données. Il devient l'apanage de la princesse Borghèse. Et enfin ce sont les d'Orléans. C'est Louis Philippe et les siens qui y goûtent les joies familiales, jusqu'au jour de l'exil. A peine la révolution de février a-t-elle grondé que des émeutiers avinés ont mis le feu au château ; il a été, à peu près complètement anéanti, sauf à l'intersection des boulevards de la Saussaye et d'Argenson actuel un bâtiment qui est l'aile droite construite par Murat, transformée, agrandie par Louis-Philippe, et habitée par Mme Adélaïde.

On nous devait cet historique d'un château qui rappelle tant de grands noms et de grands événements. M. Leroux-Cesbron, guide sûr, très érudit, l'a fait dans un livre d'une lecture passionnante.

—

Gustave Simon. — *Chez Victor Hugo. Les tables tournantes de Jersey*, procès-verbaux des séances présentés et commentés par Gustave Simon. Chez Conard, 6 fr.

On sait qu'à Jersey, Hugo présida à des séances de spiritisme. Il faisait tourner les tables. Il paraît avoir cru à l'authenticité des entités qui apparaissent aux séances. Ces séances ressemblaient à toutes celles de ce genre. Pour en avoir suivi beaucoup, je suis amené à cette conclusion qu'elles sont toujours en harmonie avec le degré de culture ou de moralité de l'assistance : elles en sont le reflet. Des séances où se trouvait, convaincu et agissant, le grand poète, ne pouvaient donner que des rés[ultats] littéraires, philosophiques et poétiques adm[i]rables.

Hugo converse avec André Chénier, Château[briand], avec Dante, avec Racine, avec Byron, a[vec] Walter Scott, avec Galilée, avec Molière, avec [Es]chyle, avec Shakespeare, avec Anacréon, — av[ec] Jésus-Christ — avec la Mort. Et cela fait le p[lus] prodigieux dialogue des morts qui ait jamais é[té] écrit.

Dans cette inconsciente production de son [gé]nie, surexcitée par la présence du mystère, Hugo haussait encore, se livrait, s'exaltait, abordait [des] domaines où son génie s'enrichissait d'aperçus p[hi]losophiques d'une incomparable étendue. On [ne] connaîtra bien Hugo, que si l'on connaît ces pag[es] singulières que M. Gustave Simon a eu l'excelle[nte] idée de mettre au jour.

Il ne s'agit pas de savoir ce qu'il y avait de fon[d] dans ces dialogues : ils furent réels par la plu[me] qui les transposa. Hugo et un Hugo titanesque, se[ul] était capable de ce commerce intellectuel avec [les] grands morts qu'il conviait à sa table — dans c[es] festins occultes de la pensée.

—

Louis Hémon. — *La belle que voilà*. Chez Bern[ard] Grasset.

Avant de partir pour le Canada, Louis Hémo[n] vécut quelques années à Londres. C'est là q[u'il] écrivit les nouvelles données aujourd'hui au pub[lic]. Ce sont presque toutes des scènes de la vie londo[nienne] et on admirera la maîtrise avec laque[lle] Louis Hémon a saisi l'atmosphère et le caractè[re] britannique. Ces mêmes dons d'émotion, de r[écit] rapide, de grandeur simple qui ont fait le succès [de] « Maria Chapdelaine », on les retrouvera dans [*Celui*] *qui voit les Dieux*, dans *la destinée de Miss W[in]trop Smith* et dans le touchant récit qui a les pr[o]portions d'un petit roman, *Lizzie Blakeston*.

Ces essais sont d'une qualité rare, ils promette[nt] le merveilleux écrivain dont le monde entier a [...] l'œuvre maîtresse et ne prononce le nom qu'a[vec] admiration.

DEMANDES

—

?. *Delacroix, sa vie et ses œuvres*, par E. A. ou. Paris, 1865, in-8°. Ecrire Rudrauf, 9 *bis*, Michelet, Paris VI°.

—

On demande documents iconographiques pour nte-Odile, Saint-Yves et Maréchal Lannes (Peintes, statues, bibelots, etc.).
Écrire H. Laurens, 6, rue de Tournon.

—

On demande un ouvrage traitant de l'histoire du depuis l'antiquité.
S'adresser à G. M. à *l'Intermédiaire*.

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles Blanc.
Ecrire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire Belfort.

—

— Je désirerais entrer en relations avec toute personne possédant ouvrages, autographes, gravures, ., etc., concernant le chevalier d'Eon de Beaumont.
Ecrire : Tellier, 10, Boulevard Cipriani à Port-of-ain, Ile de la Trinité, Antilles Anglaises.

OFFRES

—

A vendre : portefeuille en soie brodée ayant appartenu à M. de Voltaire, contenant deux autographes et des vers inédits.
S'adresser à M. Pomposi, 19, rue Adrien Lachel, Genève.

—

A vendre :
Album autographes célébrités 1830. Poésies, dessins, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, V°, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

—

EUGÈNE WELVERT. — *L'Eminence grise de Marie-Antoinette*. Extrait de la « Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise ».

M. Eugène Welvert a consacré une très importante étude, à l'abbé de Vermond, qui fut quelque chose comme le Père Joseph de Marie-Antoinette. Il n'a été que fort tard complètement éclairé sur le rôle que jouait ce prêtre auprès de la dauphine et ensuite de la reine. Ce sont les lettres de Marie-Thérèse, de Mercy-Argenteau, de Joseph II, du prince de Kaunitz, qui l'ont révélé. Il avait été agréé par Marie-Thérèse, comme professeur de sa fille; quand celle-ci partit pour la France, elle l'en fit accompagner ; ce devait être une mission temporaire, elle dura jusqu'à la Révolution.

L'abbé Vermond fut le paravent derrière lequel, s'agitait la Cour autrichienne, qui avait, en lui, un sûr informateur: mais de l'étude de M. Welvert, il résulte que l'abbé de Vermont ne fut point que l'intermédiaire servile des intérêts autrichiens ; qu'il s'appliqua avec un zèle sincère à faire de Marie-Antoinette, une reine de France accomplie.

Il essaya de la guider par des lectures appropriées, et en fut pour ses efforts, elle y était peu appliquée. Belle d'une beauté victorieuse, charmante, faisant la conquête de qui l'approchait, elle subissait la griserie des fêtes et des adulations. Bonne et douce, quoiqu'un peu hautaine, il ne lui manquait qu'un mentor, ç'eût été son mari. Par malheur, cet excellent homme était épais et lourd, et d'une frigidité désespérante. Le pauvre abbé de Vermond qui prenait son emploi au sérieux, voyait avec inquiétude, la reine, après la dauphine, se complaire en des amitiés de femmes exaltées, dans une société dissipée. Sa réputation n'en est pas aussi scandaleusement atteinte que le prétendent les gazetiers qui ont trouvé des échos trop fidèles parmi les rôtres.

Quelle a été sa responsabilité directe dans les événements politiques ? Elle a tenu incontestablement de la faiblesse du roi une place occulte aux affaires qui ne lui revenait point. L'abbé de Vermont était son conseiller, ses efforts furent intelligents, désintéressés et à peu près vains. Sa physionomie mieux éclairée nous apparait dans cette étude très substantielle, sympathique et attachante.

« De tous les conseillers de Marie-Antoinette, conclut M. E. Welvert, il a été celui qui l'a approchée le plus longtemps et de plus près. Quelle est la faute qu'il n'a pas cherché à lui faire éviter? Si Marie-Antoinette l'avait écouté, elle n'aurait, sans doute, pas empêché la fatale catastrophe, mais qui sait, si elle n'aurait pas épargné à la France, les boucheries de la Terreur et elle-même un des supplices qui déshonorent le plus la Révolution ».

—

EGINHARD. — *Vie de Charlemagne*, éditée et traduite par Louis Halphen, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Fasc. I de la Collection : *Les Classiques de l'Histoire de France au moyen-âge*, publiés sous la direction de Louis Halphen). Chez Edouard Champion. 7 fr. 50.

Voici la première édition et la première traduction qui paraissent en France depuis le milieu du siècle dernier de la célèbre biographie composée par Eginhard quelques années seulement après la mort du grand empereur franc. Cette œuvre, si riche en détails précis et pittoresques sur la vie intime de Charlemagne et si curieuse en même temps pour l'étude de la renaissance des lettres classiques sous les premiers Carolingiens, nous est ici restituée d'après les plus anciens manuscrits accompagnés de tous les éclaircissements nécessaires et précédée d'une introduction sobre mais précise La traduction fidèle qui est jointe au texte latin original en facilitera la lecture à tous ceux qu'intéresse cette période capitale de notre histoire.

La nouvelle collection dont ce petit volume est l'amorce et qui promet d'être, pour notre histoire nationale, ce qu'est pour l'histoire littéraire, la jolie série des *Classiques français du moyen-âge* de

M. Mario Roques, qui paraît dans le même format à la même librairie, commence ainsi au haut moyen-âge ; mais dès le début en même temps, elle a inscrit à son programme et l'on nous promet pour bientôt, des textes du plus haut intérêt concernant les autres siècles du moyen-âge, tels que l'*Histoire anonyme de la Première Croisade*, la fameuse *Chanson de la Croisade des Albigeois*, la *Vie de saint Louis* de Joinville, le *Dossier de l'Affaire des Templiers*, le *Guide de l'Inquisiteur* de Bernard Gui, les *Mémoires* de Commynes, la *Chronique* de Chastellain, pour ne citer que quelques-uns des volumes dont l'impression est commencée ou va commencer d'ici peu.

—

F. Fleuret et P. Perceau. — *Les satires françaises au XVIIe siècle*. 2 vol. Chez Garnier. 10 fr.

Dans leur importante préface, les auteurs de ce recueil font l'histoire de la satire de mœurs du XVIIe siècle qui ne fera guère d'incursion dans le domaine politique. « Elle laissera les mazarinades à la chanson, et les libelles à des fois ; elle règnera pendant plus d'un demi-siècle à l'aise dans un débraillé de Gargamelle, et lèguera son indifférence pour la chose publique à sa fille de 1660, la satire littéraire.

Henri IV n'est pas étranger à cette satire des mœurs, car il déteste les hypocrites et se plaît aux saillies et aux propos épicés.

Le genre satirique n'impliquait pas toujours la réprimande ou la censure, ce n'était souvent, avec Sigogne ou Motin qu'une gaillardise, et l'étonnant, c'est combien la vieillesse des courtisanes en fait les frais : on ne chante pas la beauté, on invective sa déchéance.

Regnier sacrifia à cet étrange goût, qui n'en reste pas moins le maître du genre. « Un des plus grands artistes dont notre histoire puisse s'honorer c'est-à-dire, disent les auteurs du recueil, un écrivain capable de surprendre, d'amuser et d'attacher ».

Leur critique s'exerce en commentaires judicieux sur les satiriques dont ils donneront une précise biographie, une bibliographie très complète et la pièce la plus représentative de leur manière.

Cet ensemble va de Sigogne, de Regnier, de Maynard, de Regnard, à Mme Deshoulières, à Charles Perrault.

Gagné par les exemples, les auteurs font aussi leur satire, écrite en une excellente prose et dirigée contre la Presse — le journalisme ayant remplacé la satire. « Elle est l'histoire, dépouillée de la majesté de Clio, dans toute sa laideur humaine, sa fausseté, sa partialité... Elle est l'Eloquence des Comices Agricoles et des Pompes funèbres, la Politique de Robert Macaire, la Police de Tricoche, la Justice de Pipelet, la Guerre de Picrochole, la Morale de Jocrisse et la Science de Calino »

Nulle époque, cependant, disent ils, n'eut plus besoin de satiriques que la nôtre, qui prend, pour la satire, l'expression de sa propre malice.

Qui de vous va devenir un poète satirique ? Et que celui qui en a la velléité, ouvre le recueil Perceau Fleureau ; il y trouvera des modèles : et bien peu le, décourageront.

—

Phaldor. — *La Clé d'or du songe*. Théorie, pratique interprétation. Introduction de M. Victor-Emile Michelet, aux Editions du Nouveau monde, 42, boulevard Raspail. 7 fr. 50.

C'est une nouvelle clé des songes. Elle no[...] apportée par un occultiste et un poète. Qu'o[...] t-elle ? D'abord, à notre imagination, à notre e[...] à notre cœur, elle ouvre des horizons nouveau[...] c'est un premier résultat. Aux rêves que nous [...] faits, elle ajoute les rêves qu'elle nous fait [...] ils ne sont ni les moins dorés, ni les moins [...]neux. Nous avons tout profit avec cet enchan[...] qu'est Victor-Emile Michelet à nous livrer [...] enchantement.

« Notre vie nocturne, soutient-il, qui se pro[...] dans l'ardente obscurité des mondes incertain[...] rapporte à notre conscience diurne le pressenti[...] d'émotions intimes et d'impérieuses suggestio[...] arrive souvent que son retentissement intérieur [...]mande l'orientation de notre destinée ».

Et plus loin :

« Cette vie du sommeil, nous pouvons ap[...]dre à la discipliner, l'habituer à obéir à notre i[...]tation, et faire ainsi venir à nous les songes d[...] vers plans et d'essence de plus en plus épurée[...]

Ce qu'annoncent les songes ? Le plus sage e[...] suivre le conseil de Thémistin, philosophe g[...] IVe siècle, lequel prudent comme Pénélope, dit [...] ne faut ni le rejeter opiniâtrement, ni l'ac[...] légèrement.

« Si vous voulez pénétrer plus avant da[...] royaume des songes, vous trouverez en l'auteu[...] ce livre, un guide expérimenté et prudent. Il [...] habituera à ordonner les visions infiniment d[...]rentes qui se meuvent dans ce royaume cha[...] en apparence. Il vous initiera à l'art d'écarte[...] mauvais rêves, les cauchemars qui nous lai[...] brisés au réveil, les délires épimanes et les [...]nales consomniations, les suggestions fallacieu[...] la malsaine étreinte de l'incube et du suc[...] Votre vie du sommeil, soit un tiers au moi[...] la brève durée de la vie, prolonge sa répercu[...] sur vos actes comme sur votre destinée. Etudiez[...] vous apprendrez à appeler en elle le beau songe [...]mineux et bénéfique qui vient de la porte de co[...] Peut-être saurez vous quelquefois déchiffrer [...] énigme »,

Si ce petit livre original, si bien écrit et si [...] présenté, tient ses promesses, comment ne pas [...]peler un livre de chevet ?



DEMANDES

C. Delacroix, sa vie et ses œuvres, par E. A. rou. Paris, 1865, in-8°. Ecrire Rudrauf, 9 *bis*, : Michelet, Paris VIe.

—

On demande documents iconographiques pour inte-Odile, Saint-Yves et Maréchal Lannes (Peines, statues, bibelots, etc.).
Ecrire H. Laurens, 6, rue de Tournon.

—

On demande :
Georges Brandès. — *Ecole romantique française.*
Ecrire à M. André Rouveyre, 12, rue du Four, ris.

—

Le « Manuel de l'amateur d'estampes » par Charles Blanc.
Ecrire : M. de Turckeim, Beaucourt, territoire Belfort.

OFFRES

—

A vendre : portefeuille en soie brodée ayant aprtenu à M. de Voltaire, contenant deux autograies et des vers inédits.
S'adresser à M. Pomposi, 19, rue Adrien Lachel, Genève.

—

A vendre :

Album autographes célébrités 1830. Poésies, des-ıs, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, Ve, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Brochard. — *Histoire de la paroisse et de Eglise Saint-Laurent, Paris.* Préface de M. le ianoine Pisani. Chez Champion, 40 fr.

L'église Saint-Laurent est une ancienne église de iris qui n'occupe pas la place à laquelle elle a oit dans notre curiosité. Les travaux d'agrandisse-ent qui ont été exécutés dans ce quartier, et les odifications qu'elle a subies, loin de la mettre en leur, en masquent l'intérêt archéologique. Son ientation également est défectueuse au point de e du site. On passe devant dans ce carrefour en-mbré, bruyant et banal, sans soupçonner tout ce ie ce vénérable monument religieux emporte rt et d'histoire.

L'important ouvrage de M. l'abbé Brochard ancien vicaire de Saint-Laurent, étendu et d'une documentation abondante, nous l'apprend. Son livre est autant l'histoire d'une église que de douze siècles d'histoire générale. L'abbaye a précédé la paroisse, c'était un lieu privilégié en établissements religieux : les Filles-Dieu, les Récollets, l'hôpital Saint-Louis, la maison de Saint Lazare, les Filles de la Charité, y ont laissé des souvenirs.

Mais l'historien se borne à ce que fut d'abord l'abbaye de Saint-Laurent, non sans s'étendre sur le territoire historique, et en tracer une vivante physionomie à travers les âges.

Il en est pour St-Laurent comme pour bien d'autres églises : on ne sait rien de celles qui la précédèrent, l'église paroissiale du XIIe siècle et l'église abbatiale du VIe ; l'auteur ne laisse dans l'ombre aucune des particularités concernant l'église actuelle qui est du milieu du XVe, dans ses parties les plus anciennes.

Le clergé, le ministère paroissial, les fondations, les confréries, sont des chapitres traités à fond, avec une érudition patiente et qui donnent une idée précise de la vie religieuse et de l'église de Paris à ces diverses époques.

M. l'abbé Brochard est justement soucieux de ne pas satisfaire à l'agrément superficiel, son histoire a été étudiée aux sources et les documents qu'il en rapporte, si nombreux et si variés, sont passés au crible d'une méthode critique sérieuse.

La dernière partie de cette magistrale étude, dont M. le chanoine Pisani avec sa grande autorité a tenu à dire les mérites, va de la Révolution au Concordat. On voit Saint-Laurent devenir le temple de la Raison ; son clergé l'abandonne. Puis c'est le réveil de l'esprit religieux à la foi encore égarée. Saint-Laurent se prête à des cultes passagers mais nous voici arrivés à Bonaparte.

M. l'abbé Brochart qui vient d'écrire l'histoire d'une paroisse à travers tant de vissicitudes a droit de conclure « à la vivante pérennité de notre Grande Eglise ».

Des illustrations documentaires, judicieusement choisies et reproduites fidèlement, et des plans originaux accompagnent le texte de ce bel ouvrage édité avec un soin remarquable.

—

Vicomte E. du Jeu. — *Trenck, un aventurier prussien au XVIIIe siècle.* Chez Emile Paul, 10 fr.

Quel roman que celui de l'existence mouvementée de ce personnage beau, doué, hardi, courageux, intelligent, point banal, mais totalement dénué de sens moral.

Le monde a connu, à toutes les époques, des êtres de cette espèce, mais, celui-ci par sa naissance, sa culture, son génie ambitieux et malchanceux, choisit pour champ de ses exploits des terrains bien en vue. Les aventures du baron Trenck débutent comme un conte de fée : bel officier, distingué par la sœur du roi Frédéric II, on sait le reste : l'intrigue découverte, la forteresse de Glatz l'évasion et des duels et des séductions encore, et des soupçons d'espionnage, et le dur traitement de la forteresse de Magdebourg. La grâce, un mariage apaisant, des libelles, une rentrée en faveur auprès de Marie-Thérèse, tentative de vie rustique. Puis c'est la publication des *Mémoires* qui tournent la tête à nos aïeux, et l'égalent, dans la popularité à Latude. Il salue la Révolution, ce qui le rend

suspect à Vienne, et quand pauvre et misérable, il revient à Paris, il est suspect à la Terreur qui lui coupe la tête.

Ce dernier chapitre, celui de l'échafaud, est écrit admirablement dans le livre du vicomte du Jeu, qui a tiré de la pénombre où il il était replongé, cet extraordinaire héros. Son récit rapide et vif, contrôlé à la lumière de l'histoire est aussi passionnant que le plus habile des romans — et ce roman a été vécu. C'est que la vie dépasse en invention les imaginations les plus hardies.

—

FRÉDÉRIC LACHÈVRE. — *Libertinage au XVII[e] siècle. Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques*, publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626) par Frédéric Lachèvre, supplément, additions et corrections. Tiré à 255 exemplaires. Chez Champion, 1622.

Sur le monument bibliographique que M. Frédéric Lachèvre a élevé. M. Léonard Olschki, dans la *Revue mensuelle* rend ce juste hommage à son auteur;

« La disposition de la matière et l'exactitude des descriptions font de cet ouvrage un modèle de travail bibliographique tandis que les remarques historiques et les appréciations littéraires dont il est parsemé, l'élèvent bien au-dessus d'une simple bibliographie. En effet, ceux qui voudront dorénavant travailler à l'histoire litteraire du commencement du XVII[e] siècle ne pourront pas se passer de consulter le volume de M. Lachèvre : la raison en est que bien des auteurs de cette période de transition ont frôlé la poésie libertine d'une façon qui nous était inconnue jusqu'à présent ».

« Grâce à la *Bibliographie* de M. Lachèvre, les recueils décrits par lui avec tant de soin et d'érudition sont désormais accessibles aux recherches les plus variées. Les mérites de cette *Bibliographie* sont porportionnées aux difficultés qu'il a fallu surmonter pour assembler dans un volume des productions si diverses et quelquefois si difficiles à apprécier ».

Cette opinion est celle des cercles d'éruditron littéraires qui rendent aujourd'hui un unanime hommage à la valeur bibliographe et critique de cette œuvre considérable — et si désintéressée.

—

PAPUS. — (D[r] Gérard Encausse) *A. B. C. illustré d'Occultisme.* Premiers éléments d'études des grandes Traditions initiatiques. Chez Dorbon-Aîné, 19, boulevard Haussmann, un volume grand in-8° de 438 pages avec 219 figures et tableaux. Prix : 30 francs.

Rien n'est plus attrayant que l'étude de l'Occultisme, une Science, disent les uns ; un ramassis de superstitions, disent les autres. Il n'en est pas moins vrai que l'Occultisme est vieux comme le monde. Mais rien jusqu'ici ne guidait le débutant, rien ne permettait au curieux d'embrasser l'ensemble des Sciences Occultes et de se retrouver dans leur dédale. Papus, le D[r] Encausse, l'homme le plus merveilleusement documenté sur ces questions avait résolu de combler ce vide. C'est son œuvre posthume que nous recevons aujourd'hui, puisqu'il mourut pendant la guerre, alors qu'il était médecin-major de 1[re] classe.

Cet ouvrage est d'ailleurs un de ses meilleurs et offre le mérite d'une fort belle et fort claire présentation. 219 gravures illustrent ce compendium où nous sont expliqués tour à tour les Mystères de l'ancienne Egypte, les écritures sacrées et profanes, les enseignements du Temple, les Traditions et les Religions de l'Orient ancien, l'Astrologie, les divers Symbolismes, la Franc-Maçonnerie, ses rites et ses symboles, les Nombres, les Bohémiens et leur tarot, l'Alchimie, les Correspondances planétaires, les Arts divinatoires, chiromancie, gemmes, la Magie, les faits psychiques et les forces invisibles de la Nature, dont tout le monde parle et sur lesquelles si peu ont des notions.

Au moment où ces problèmes passionnent à nouveau l'opinion ; il est bon à chacun qui s'en occupe d'en posséder les éléments indispensables.

—

PAUL FONTENAC. — *Pierrot et les artistes.* Mémoires de l'ami Pierrot, présentés par Suzanne Tessier, ornés d'illustrations par Jacques Dresa, André Fraye, René Laprode, Henri Montassier, Fortuné Vaillot, Gustave Pimenta, Edourd-Marcel Sandoz, Antoine Watteau. Editions Sansot. R. Chiberre, éditeur, 6 fr.

Cette jolie plaquette est une fine apologie de Pierrot, d'après les poètes et les artistes qu'il inspira. Ils l'ont inventé. Et comme il arrive à l'homme : il se croit fait à l'image des dieux qu'il a créés d'après la sienne.

« Pierrot, dit M. Paul Fontenac, représente ce qui ne meurt pas. Il est le blan jet d'eau jaillissant de l'âme et retombant en harmonieux murmures ; il personnifie l'émotion du poète, le cœur fervent de l'amoureux, le fantôme de l'esprit, la poursuite du rêve. Il reste non le valet, mais le page de la lune. Et il y aura toujours des rêveurs à la lune qui tourneront leurs yeux vers l'ami Pierrot pour qu'il intercède auprès de sa reine.



DEMANDES

On demande documents iconographiques pour Sainte-Odile, Saint Yves et Maréchal Lannes (Peintures, statues, bibelots, etc.).
Ecrire H. Laurens, 6, rue de Tournon.

—

On demande :
Georges Brandès. — *Ecole romantique française.*
Ecrire à M. André Rouveyre, 12, rue du Four, Paris.

—

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner l'adresse des dépositaires ou me procurer la série complète des reproductions des aquarelles de Ripart éditées par la *Cocarde du Souvenir*. Siège social : 1 rue Jules Lefebvre, Paris (IXe), angle rue Clichy 49.

L. P. A.

OFFRES

—

A vendre : portefeuille en soie brodée ayant appartenu à M. de Voltaire, contenant deux autographes et des vers inédits.
S'adresser à M. Pomposi, 19, rue Adrien Lachenal, Genève.

—

A vendre :
Album autographes célébrités 1830. Poésies, dessins, musique.
S'adresser Guyard 3, rue Rollin, V^e, ou écrire.

BIBLIOGRAPHIE

Soulgé. — *Le régime féodal et la propriété paysanne.* Chez Champion.

Ce livre est un essai d'introduction à la publication des terriers foréziens.

Si la littérature d'imagination n'accaparait l'attention publique et toute la critique à la dévotion des gentils joueurs de flûtes, ce magistral livre d'histoire serait au premier rang des ouvrages discutés et dignes de l'être. Il est consacré au passé, et il est actuel. Dans l'état où nous vivons, l'ignorance de notre formation sociale, les lieux communs qui sont nés des préjugés et les altérations de la vérité historique sont les armes habituelles de nos polémiques.

M. Soulgé est un historien qui s'excuse de limiter ses recherches à un coin de province, le Forez : histoire locale, dit-il. Mais non : histoire tout court. Et il va bien le démontrer. Sa documentation s'appuie sur les terriers ou registre de reconnaissance, par les tenanciers des anciens baux perpétuels à eux consentis. Il les aborde sans système préconçu, sans doctrine. « L'étude de ces morceaux du cadastre est, dit-il, celle même de la terre ; la terre est le fondement de la propriété ». Les terriers ne donnent pas seulement la figure de la propriété à travers le temps, on y sent l'histoire économique des familles. Nous connaissons les formules juridiques : mais voilà les faits vivants, qui en montrent si souvent la vérité.

M. Soulgé en dégage cette observation.

Ce ne sont pas les lois qui ont constitué le régime féodal, les plus importantes formes de la propriété dans notre histoire, ce sont les nécessités économiques « Le régime féodal ne fut pas imposé mais organisé d'un commun accord, comme sauvegarde de l'ordre nécessaire à la vie ». « Le moyen âge fut réellement libéral, ajoute-t-il, aucun fossé entre les classes, aucune différence ineffaçable entre elles : jamais, du consentement de tous, on ne changea si facilement de rang social, jamais on ne s'éleva aussi vite avec moins d'oppositions qu'aux XIIIe, XIVe et XVe siècles ».

Avec l'Etat centralisateur, la noblesse tombera de la féodalité dans l'aristocratie

« En 1790, dit M. Soulgé, Mirabeau put écrire au roi que les réformes accomplies auraient plu à Richelieu : mais il y avait longtemps que la sclérose sociale, due au pouvoir central avait paralysé le régime féodal »

Cette théorie découle de l'examen des pièces authentiques dans une étude substantielle, nourrie de faits. M. Soulgé examine, sur textes, dans la poussière des archives, et selon la meilleure méthode, les rouages de la féodalité, le fief, la censive, les droits et devoirs féodaux, les dîmes, et corvées, les justices, la condition servile, les qualités distinctes de la noblesse et de la seigneurie, la répartition de la propriété.

Nous ne pouvons en un espace restreint qu'indiquer cet ouvrage et son indiscutable importance.

—

Docteur Cabanès. — *Mœurs et coutumes du passé* 7e série. *Enfances royales.* Chez Albin Michel. Illustré 7 fr. 50.

Avec le docteur Cabanès, il suffit pour donner une idée de l'intérêt toujours renouvelé de ses livres, d'en énoncer les titres de chapitres, car on sait comment il les traite.

Il sait tout de son sujet, il en a recueilli aux sources les plus accessibles, comme les plus ignorées, tous les éléments. Sa documentation est complète et sa présentation claire et alerte pose, sous toutes ses faces, le problème qu'il résout. L'ensemble de son œuvre en fait un monument de l'histoire vue à travers la médecine, qui n'avait pas encore de précédent. L'unité parfaite — sans absolu doctrinal — de son œuvre nous apparaît maintenant dans la diversité des sujets qu'il a traités.

Que l'humanité change peu à travers les âges ! La nature physique de l'homme, qui n'évolue point contraint les événements à se rejeter dans des décors qui ne changent que parce que les progrès du génie humain se chargent de la mise en scène.

Les reines accouchent — aujourd'hui comme elles accouchaient hier — mais le cérémonial a subi quelques corrections. Il est curieux de voir ce qu'il était dans le passé. Le docteur Cabanès le retrace dans ces curieux chapitres : « La grossesse à la cour de France » « Comment accouchaient les reines de France ». Et de la mère, passant à l'enfant, et suivant le nouveau-né jusqu'à son ado

cence, il dit ce qu'était la maison d'un enfant de France et comment de Charles VI à Louis XIV, on élevait princes et princesses.

Le docteur Cabanès a eu la coquetterie de faire, en surplus, par les images, un musée documentaire d'un nouveau livre, appelé à connaître la vogue des précédents.

—

CHARLES OULMONT. — *Le Livre des amants*. Chez Crès, 6 fr.

C'est un formulaire d'amour — un cantique passionné et clairvoyant. Le roman n'est pas compliqué mais c'est le roman éternel. Un homme rencontre une femme. Comme toute vierge, il tarde à la femme d'apprendre L'escrime des sexes commence, sans autre hypocrisie, que ce que la civilisation a mis d'heureuse pudeur dans l'aveu des sentiments nés de l instinct.

L'homme initie progressivement la vierge à l'amour, en lui révélant, d'abord, qu'elle est amoureuse. Il n'a pas grand mal à y réussir. « La femme est de feu, dit le proverbe espagnol, l'homme est d'étoupe, le diable passe et souffle ». Andrès qui déjà brûle, croit enflammer Sybil.

« Il n'y a pas plus d'immoralité dans un sentiment que dans une matière vivante, rappelez-vous. A partir du moment où il vous domine, où trouvez-vous la vertu de le dominer ».

De tels axiomes enluminent sans cesse ce troublant missel d'amour. L'auteur voit les amants s'aimer et de chacun de leurs gestes, tire une profitable leçon, inscrite, dans des pensées fines, ingénieuses, profondes, osées et, dans leur hardiesse très saines. Car l'écriture en est très chaste.

Ce livre des amants — est aussi le livre des époux Il ne dévoile les mystères des initiations amoureuses que pour y chercher, à travers l'antagonisme des sexes, la paix de l'union par la fidélité des êtres unis.

« L'amour, dit M. Charles Oulmont, est un art ».

—

Dr HÉLÉNA GABORIAU. — *Les trois âges de la femme : puberté, maternité, ménopause*. 25 figures et hors texte. Chez Larousse.

On ne pouvait aborder, devant le grand public, ce sujet avec plus de franchise et de délicatesse. Cet ouvrage de Mme le docteur Gaboriau, ne se renferme pas dans les limites strictement médicales, la morale et l'esthétique concourent à cet exposé du développement du corps féminin, de sa fonction, de sa beauté, de sa gloire et de ses misères. Tout se tient d'ailleurs dans cet ordre de faits : amour, famille, avenir de la race. L'auteur qui est une observatrice des mœurs, sait l'importance qu'on doit attacher au redressement de fatales ignorances. Que les mères en soient persuadées, elle n'a voulu qu'éviter à leurs filles d'être les « éternelles blessées de Michelet ».

« Nous n'avons pas voulu faire, dit Mme Helina Gaboriau, de la vulgarisation scientifique, que nous considérons aussi dangereuse pour les malades que pour les médecins ; nous avons seulement essayé d'éclairer un peu les mystérieuses ténèbres que les siècles ont épaissies autour des femmes, pour leur dérober le secret de leurs organes intimes et de leur fonctionnement naturel ».

C'est là un livre de science et de bonne foi, qu'une femme, qualifiée par ses titres et sa pratique journalière a écrit pour les femmes, et le service est grand, qu'elle leur rend, dont la société tout entière profitera.

Quatrième centenaire de la naissance de Ronsard

—

Le quatrième centenaire de la naissance de Ronsard, qui sera célébré en 1924, doit commémorer avec éclat la naissance de la poésie française elle-même.

Créateur de notre langue poétique, au temps où Rabelais, Amyot et Montaigne formaient notre prose, Pierre de Ronsard a exercé, même hors de France, une action immense et toute l'Europe a reconnu sa primauté.

De la condamnation puriste de Boileau, le XIXe siècle a déjà vengé son génie ; le XXe lui doit une réparation plus complète.

Il s'agit de lui rendre aujourd'hui l'honneur public qu'il est le seul de nos grands poètes à n'avoir jamais reçu. Il n'y a, dans Paris, ni un monument, ni une inscription pour rappeler Ronsard et les admirables maîtres de la Pléïade qui s'y sont groupés autour de lui.

Un comité de poètes et d'écrivains s'est formé pour leur dédier, l'an prochain, une fête de la poésie et veut y associer la musique et les autres arts cultivés à la Renaissance. Il fait appel à tous les lettrés de France qui ont le sentiment de la continuité de notre littérature. Il leur demande leur souscription au Monument de Ronsard et de la Pléïade et leur adhésion à l'hommage qui sera rendu aux Pères de la poésie nationale.

Pour le Comité :

Le Président, PIERRE DE NOLHAC, de l'Académie française ; Les Vice-Présidents : Comtesse MATHIEU DE NOAILLES ; HENRI DE RÉGNIER, de l'Académie française ; ABEL LEFRANC Professeur au Collège de France ; PAUL LAUMONIER, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

[Les souscriptions sont recueillies par M. Edouard Champion, trésorier du Comité, 5, quai Malaquais, Paris, VIe. Les listes des souscripteurs seront publiées dans *La Muse Française*.



DEMANDES

On demande :
GEORGES BRANDÈS. — *Ecole romantique fran-
ie.*
Ecrire à M. André Rouveyre, 12, rue du Four,
is.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode la tabatière pendant le XVIIIe siècle. Faire offres LELIO à l'*Intermédiaire*.

—

M. H. Gonse, 20, rue Alfred de Vigny, Paris, cherche tous documents imprimés ou autogra- tes sur la Chouannerie normande et ses chefs. uysaye, Frotté, Mandat, etc) et archives de fa- illes normandes datant de la même époque.

—

On demande :
Les Frères corses, drame fantasque de Grangé et ontépin (1850). Le *Fils de Monte-Cristo* H. Le- vre (Taillandier éd.). Le *Fils de Porthos* P. Mo- ilm, 2 v. Latham 61. Friends Road Croydon An- eterre.

OFFRES

—

Vicomte de Dannc, à Saint-Martin-du-Bois, aine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, lition de 1532, reliure veau très bon état.

BIBLIOGRAPHIE

CH.-V. LANGLOIS, membre de l'Institut, directeur es Archives nationales. — *Les hôtels de Clisson, e Guise et de Rohan-Soubise au Marais* (Archi- s et Imprimeries nationales), avec une planche en uleurs. 52 planches hors texte, 18 figures et 3 lans. Chez Jean Schemit, 32, rue Laffitte.

Ce magnifique ouvrage, édité avec un grand luxe, nrichi de planches documentaires nombreuses, et idicieusement choisies et de plans déployés, d'une inutieuse exécution, est un livre qui nous anquait. Il n'existait point de monographie com lète de ces vieilles et superbes demeures, de siècle n siècle, habitées par les mêmes illustres familles, t par elles portées à un degré de splendeur dont ous ne saurions plus nous faire une idée suffisante, u'en lisant l'histoire si fouillée que vient de leur onsacrer l'éminent directeur des Archives. Il a de- nandé à toutes les sources sa documentation au- hentique, qu'il a mise en œuvre avec cette mé- hode desûre et lente investigation qu'on devait at- endre d'un érudit de sa qualité. Il en est résulté un vre qui vient à son heure, car la question va se oser, dès que nos finances seront rétablies, de [redacted] des Archives et du déménage- ment annoncé et promis de l'Imprimerie natio- nale, pour laquelle des bâtiments sont construits à Grenelle

L'intérêt est double de ces hôtels : ils furent l'incomparable décor des faits et gestes de familles princières, constamment associées aux grands faits de l'histoire.

De l'hôtel du connétable de Clisson construit au XIVe siècle, il ne reste que la porte d'entrée à tou- relles sur la rue des Archives — et rien derrière, sauf les dispositions générales des hôtels qui furent construits sur ce même terrain. En 1553 l'hôtel est vendu à Anne d'Este femme de François de Lor- raine, duc de Guise ; les Guise agrandissent le do- maine, construisent de nouvelles parties, et surtout pendant le Balafré, qui en fait un rival du Louvre. En 1700 après un règne éclatant, l'hôtel passe à Rohan prince de Soubise. On construit la cour ac- tuelle. L'hôtel atteint l'apogée de sa splendeur sous Charles de Rohan. Puis, c'est le déclin ; le vaincu de Rosbach, rongé de vices et de dettes, abandonne presque entièrement la magnifique demeure patri- moniale.

Dépôt de mobilier, dépôt de poudres, salle des ventes, club, caserne, magasin à fourrages : c'est ce que devint cet hôtel pendant la Révolution. Tout ce qui est mobilier en disparaît. En 1807 les hôtels sont vendus à un particulier ; mais un décret impérial de 1808 ordonne l'acquisition par l'Etat de l'hôtel Soubise et du Palais Cardinal, le premier de ces édifices pour les Archives nationales ; le se- cond pour l'Imprimerie impériale.

L'architecte Cellerier, chargé de les accommoder à leur nouvelle destination, constate : « L'abandon dans lequel on a laissé pendant 20 ans les bâti- ments de l'hôtel les a mis dans un état de délabre- ment épouvantable ».

« Cependant, dit M. Langlois, c'était une acqui- sition excellente. Même dans son délabrement, l'hôtel était alors bien plus intéressant encore qu'il n'est aujourd'hui, avec son ancien escalier monumen- tal, ses corps de bâtiment du temps des Guise, ses salons, chambres et cabinets dont les boiseries déli- catement ornées n'avaient pas encore été enlevées ; on a tout détruit depuis. Il aurait fallu respecter toutes ces choses historiques ou charmantes ».

Comment installer des archives dans un bâti- ment fait pour donner des fêtes et pis encore une imprimerie ? Cette dernière, qui libérerait le Palais Cardinal, doit être définitivement transférée à Gre- nelle ; mais on manque de crédit.

M. Langlois préconise qu'après le départ des ar- chives, à l'étroit, en occupent les locaux abandon- nés. Ce qui prêterait à des travaux propres à déga- ger et à embellir, dans le sens d'un retour à la tradi- tion, ce bel hôtel de Rohan ; et réaliser, ainsi un tout harmonieux avec les vestiges des deux illustres demeures.

—

ROBERT DE MONTESQUIOU. — *Mémoires*, publiés par Paul-Louis Couchoud. 3 tomes Chez Emile Paul, 25 fr.

Le poète des *Hortensias* a confié à M. Louis Couchoud, qui s'en est acquitté avec une prompti- tude et une fidélité remarquables ces mémoires, aux- quels il donne pour sous-titre : *Les Pas effacés*.

On en peut dire, avant tout, qu'ils sont une joie littéraire. La forme en est aussi étudiée que sont sincères les sentiments exprimés. Elle se soutient, égale à elle-même constamment.

On ne comprendra le brillant poète dont la vie a été déformée par une légende qu'il ne s'effor-

çait guère de redresser, qu'après avoir lu ces confessions. Il s'y montre aussi clairvoyant sur lui-même que sur les autres. L'aveu de ses goûts, de ses antipathies, de ses répulsions pour la laideur ou le banal, le dépeignent autrement, que dans le livre où Huysmans l'a quelque peu travesti.

L'impertinent gentilhomme, de grande race, qui n'est point que l'amateur égaré dans la littérature, mais un maître écrivain, promène à travers le monde son observation aiguë, persifleuse, hautaine — hautaine et humaine aussi. — De ses relations qu'il cultivait comme des plantes rares, en serre chaude, il raconte les origines, le développement, les brouilles, et ne s'y donne point qu'un rôle avantageux. Sa sincérité volontiers s'humilie, sans fléchir, ni déchoir. La société élégante et lettrée de ces trente dernières années, est dépeinte en de nombreuses pages : aquarelles simplifiées à la japonaise, d'un trait juste, et en eaux-fortes terriblement burinées, au fer rouge. Son mépris est écrasant. D'Annunzio, Ida Rubinstein, Sarah Bernhardt, Mme de Noailles, Mallarmé, Huysmans, Rostand, Loti, Becque, Barrès, Whistler, Verlaine, Goncourt, et combien d'autres, traversent ces mémoires, encadrées en ces « demeures » qu'il décrit, comme autant de paysages d'âme.

Ces trois livres complètent l'ouvrage du poète : ils sont indispensables à la joie de le pleinement goûter, dans une œuvre que la postérité mettra à la place que les contemporains lui ont injustement refusée.

Dans le premier volume où M. de Montesquiou parle de sa famille, les curieux de généalogie et d'histoire, trouveront des détails précieux.

—

VICTOR GOEDORP. — *La Rivière du huit*. Chez Grasset. 6 fr 75.

Le *Dix du 4 gagnant et placé*, qui transportait le lecteur dans le monde des courses, ayant eu un grand succès, le romancier a pensé, avec raison, que la veine n'était pas épuisée, et il a écrit la *Rivière du huit*. Nous revoyons les mêmes personnages ; nous restons dans le même monde. Et M. Gœdorp poursuit, à l'abri de sa fiction, notre éducation sur les gens de course et les pratiques du turf. C'est une initiation complète sur ce qu'on pourrait appeler les coulisses des hippodromes On assiste au haras à la naissance de ces favoris que sont les purs sang, et comme tels figurant au d'Hozier des chevaux. Leur éducation est celles des princes et ce n'est pas sans raison que, dès le premier chapitre, on nous présente à *Sa Majesté* dont un mal de dents a mis en rumeur le village de Badefols d'Ans où M. Guy de Badefols d'Ans a son haras.

Dégoûté de Paris et de son agitation, ce gentilhomme s'y est retiré avec sa jeune femme qu'il adore — et qu'elle adore. Mais la nostalgie du bruit le ramène à Paris, il troque le haras pour le champ de courses. Il cède au jeu et aux amours faciles, et le fragile bonheur conjugal en reçoit sa première fêlure.

N'y touchez pas : il est brisé. Est-il brisé ? Le dernier chapitre nous laisse sur le pathétique dialogue qu'ont échangé le mari volage et la femme trahie.

Peut-on tromper sa femme et l'aimer ? C'est la thèse que soutient M. Victor Gœdorp, qui analyse finement le cas de ce faible mari, qui tremble pour le pur bonheur qu'il compromet, sans pouvoir s'arracher à celui frivole qu'il se donne Huguette n'est pas Francillon, elle ne se venge pas ; elle juge, pardonne — et s'éloigne. Elle attendra, confian[ce] et résignée, le jour où lui reviendra, sans partag[e] ce cœur si aimant et si lâche.

La plus grande partie de ce roman génére[ux], émouvant, vivant, rapide, est en dialogue. La lan[-]gue en est solide, nerveuse, et d'effet direct. C'[est] du meilleur dialogue de théâtre. Le romancier [de] *La Rivière du huit* a sa place à la scène : qu['il] y transporte sa brillante faculté d'observer [et] d'émouvoir.

—

GEORGES GAUDY. — *Le Chemin-des-Dames en fe[u]*. Chez Plon. 7 fr.

En deux volumes de souvenirs, remplis des ima[-]ges terrifiantes de la guerre, l'auteur a retracé de[s] épisodes fameux, où nos soldats s'égalèrent à ceu[x] des Thermopyles, mais avec un héroïsme plus fé[-]cond en résultats libérateurs, le *Mont-Renaud*, *Verdun*. Son nouveau recueil de notes journalière[s] et d'impressions évoque le *Chemin des-Dames*, c[e] plateau au nom d'idylle surannée, où s'accrocha dé[-]sespérément, en 1917, l'espoir de nos armes. Au[-]cune déclaration, nul effet de style dans ce carne[t] d'un combattant, qui réalise, avec une volonté d[e] sincérité stoïque, l'horreur des combats sans merc[i] dans l'effroyable déchaînement des forces moderne[s] de destruction, le courage forcené des soldats de[s] tranchées, leur gaieté crispée aux pires heure[s] l'ivresse née du sens terrible de la mort toujou[rs] présente.

—

L'Almanach de l'Ex-libriste, 2e année. L'Ex-li[-]bris, ancien et moderne, en Belgique, en France Italie et en Suisse, 54 illustrations, 8 articles inédits Chez Daragon, 10, rue Fromentin. Ce second al[-]manach n'est pas moins réussi que le premier et n[e] présente pas moins d'intérêt. Il est édité avec l[e] plus grand soin, et constitue une publication qu[e] les bibliophiles goûteront aussi sûrement que les ex-libristes.



DEMANDES

—

On demande :
Urbain Rattazzi (Marie de Solms).
1° Les *Mariages de la Créole*, Bruxelles, Livourne, Leipsig, A. Lacroix et Verbroekoven, 1866.
D'abord imprimé à Paris, Flammarion, 1864, et aussi ensuite.
2° L'*Aventurière des Colonies*, drame en 5 actes, Paris, Librairie des Bibliophiles, 338, rue St-Honoré, 1885.

—

On demande :
GEORGES BRANDÈS. — *Ecole romantique française*.
Ecrire à M. André Rouveyre, 12, rue du Four, Paris.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode de la tabatière pendant le XVIII° siècle. Faire offres à LELIO à l'*Intermédiaire*.

—

M. H. Gonse, 20, rue Alfred de Vigny, Paris, recherche tous documents imprimés ou autographes sur la Chouannerie normande et ses chefs. (Puysaye, Frotté, Mandat, etc) et archives de familles normandes datant de la même époque.

—

On demande :
Les Frères corses, drame fantasque de Grangé et Montépin (1850). Le *Fils de Monte-Cristo*. H. Lefèvre (Taillandier éd.). Le *Fils de Porthos* P. Mahalm, 2 v. Latham 61. Friends Road Croydon Angleterre.

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall intitulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et portraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, de Ramsay, de Brisseau et d'Alix.
Ecrire pour description et conditions à M. Daniel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, Maine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, édition de 1532, reliure veau très bon état.

BIBLIOGRAPHIE

—

GEORGES GRAPPE. — *La vie de Fragonard*, orné de 8 phototypies. Chez Crès, 8 fr.

Le délicieux Frago est aussi attachant dans sa vie que dans son œuvre, qui vont de pair. L'homme est bien le support de l'artiste. Nous le savions ; nous le savons mieux depuis que M. Georges Grappe lui a consacré un livre aussi attachant qu'un roman.

Il fait ressortir, le milieu dans lequel l'artiste naquit un peu indolent et rêveur, une mère, petite bouquetière gaie, souriante, industrieuse, amusée des frivolités élégantes et des belles manières. Le futur artiste grandit dans cette roseraie de Grasse dont ses tableaux sembleront toujours comme ensoleillées et parfumés.

Il vient à Paris, il est élève de Boucher, qu'il quitte pour aller à Rome. Le livre dépeint la vie des jeunes artistes dans la ville Eternelle. Il y travaillera dans la voie où l'entraîne son destin. De retour en France, c'est le triomphe, même académique. Sa réputation s'établit dans les milieux financiers et de femmes de théâtre, il sera le peintre de l'amour. Ce qui nous vaut de M Georges Grappe un tableau très poussé de l'amour au XVIII° siècle.

Mais il pleut, il pleut bergère — de Trianon — ramène tes moutons. La Révolution surprend le citoyen Fragonard et la chance ne l'abandonne pas. David comme inspirateur, succède à Boucher, voilà tout.

Un des aperçus les plus nouveaux de ce livre a trait aux « Fragonard », de Grasse ; M. Georges Grappe y voit un reflet de la passion du peintre pour la Guimard.

Pour la première fois, écrit-il, son cœur a éprouvé cette émotion profonde qui peut s'accorder avec les sens, mais qui les domine Elle s'est installée dans son âme et lui a versé une volupté jusqu'alors ignorée. Son art en a été transformé et, quand, après les jours de bonheur, la lourde désillusion du beau rêve gâché est venue, son génie a gardé pour jamais l'empreinte de ces joies et de cette peine ». Les panneaux de Grasse nous les racontent.

C'est une thèse séduisante : les dévots de Fragonard ne sont pas loin de s'y rallier.

—

JOACHIM DU BELLAY. — *Les amours de Faustine*, Poésies latines, traduites pour la première fois et publiée, avec une introduction et des notes par Thierry-Sandre.

C'est au retour de son voyage à Rome, comme secrétaire de son oncle, que Joachim du Bellay, publia des vers sur les *Antiquités de Rome*, les *Regrets*, les *Jeux Rustiques* et les *Poëmata*.

Les *Poëmata* se composent de 4 livres *Elégies*, *Epigrammes*, *Amours* et *Tombeaux* en latin, éditions aujourd'hui introuvables.

Les *Amours*, troisième partie des *Poëmata* racontent une aventure de Joachim du Bellay. Les amours de Faustine, une jolie romaine, mariée, que le mari jaloux enleva à son rival, cruellement, et que lui revint cependant, car il n'est ni verrous, ni grilles qui soient sûrs garants de la vertu des filles — ni même des épouses que la grâce de l'amour adultère a touchées.

Qui était Faustine ? On n'en sait rien. Est-il si nécessaire qu'on le sache ? Pourquoi courir au devant d'un désenchantement. Le poète, galant homme, a chanté son souvenir, ses regrets, son dépit, ses joies mortes, et ses espoirs : il a tu le nom de celle qui le met dans cet émoi. Imitons sa discrétion — puisqu'aussi bien nous ne pouvons faire autrement.

Les vers qu'elle lui a inspirés sont frais et savoureux, classiques et personnels. Un excellent latiniste, M. Thierry-Sandre les a traduits en poète épris de son modèle.

Il a donné la traduction à côté du texte latin original, dans une édition d'un goût parfait.

« Je brûle à cause d'une jeune femme dont les yeux sont des tisons. Un brutal la tient enfermée, son mari, parce qu'il redoute de se voir enlever ce qu'il enleva lui-même, et parce qu'il a peur de mes traits ».

Et Joachim, avec cette frénésie, cette ardeur,

cette impudeur tranquille, ne nous cèle rien de son coupable bonheur. M. Thierry Sandre s'est complu à nous le faire partager dans une langue qui égale à celle du modèle.

—

J. Calmette et Vidal — *Histoire du Roussillon*. Ouvrage illustré de gravures hors texte. Ancienne librairie Furne. Boivin et Cie, 5 rue Palatine. 9 fr.

Le Roussillon est une de nos anciennes provinces, très riche en histoire. Elle fait partie de la narbonnoise sous les Romains, elle passe sous les jougs les plus divers. Elle était sous la domination des maures, quand Pépin-le-Bref vint les en chasser. Ses comtes devinrent les maîtres du pays. L'un d'eux laisse le Roussillon aux rois d'Aragon. Louis XI donne le Roussillon à la France, Charles VIII le rend au roi d'Aragon, Louis XIII le lui reprend. Depuis le traité des Pyrénées, le Roussillon est définitivement français.

Sur cette trame brodée de tant d'événements, MM. J. Calmette et P. Vidal ont écrit un ouvrage substantiel et lumineux.

Le Roussillon est un pays marqué d'une forte originalité, qui a toujours eu, et qui a conservé, l'amour de l'indépendance.

« Même quand il se donne ou se laisse prendre de gré ou de force écrivent les auteurs de cette chaleureuse et vivante histoire, il n'abdique point sa personnalité : il reste obstinément attaché à sa coutume et à sa langue : il défend ardemment l'une et l'autre entre les compressions ou les infiltrations du dehors, et dans cette fidélité jalouse à la patrie locale, fût-ce au sein d'une patrie plus grande — s'affirme justement une riche et consciente vitalité ».

Ce bel ouvrage fait heureusement suite à ceux sur le Languedoc, la Normandie, l'Alsace, la Franche-Comté, la Savoie, le Poitou, la Corse qui font partie de la collection : *Les vieilles provinces de France*, publiées chez Boivin, sous la direction de M. Albert-Petit. et qui contribuera si grandement à faire connaître aux étrangers la France et même aux Français qui ne la connaissent pas souvent mieux.

—

Edmond Cazal. — *Le vertige de la volupté et de la mort*. Chez Ollendorff, 7 fr.

Une femme déçue dès sa première approche avec un mari butor à qui elle se refusera, tombe dans les bras d'un amant.

« Regardez votre amant au sortir de vos bras » dit Gautier. Est-ce qu'il connaîtra la lassitude et l'éloignement ? Ce qu'elle cherche c'est la rive fidèle où l'on aime toujours — cette rive, ma chère, lui chante-t-il, plus douloureux qu'ironique, on ne la connaît guère au pays des amours.

Alors plutôt la mort. La preuve d'amour qu'elle lui demande, est, lorsqu'il sentira cette fatigue, de la tuer, car elle veut mourir d'amour. Il l'aime trop pour lui refuser cette preuve, et se décide à exaucer le vœu de cette passion éperdue.

L'attente et la préparation de la minute d'extase mortelle qu'un coup de poignard prolongera, pour elle, dans le néant, est un récit d'une progression angoissante qui est du meilleur roman.

Elle est tuée, l'autorité croit à un suicide : l'homme continue à vivre. L'idée de cette survie nous est un peu pénible. Les amants des vulgaires faits divers qui se tuent après avoir tué sont plus près de la vraie grandeur tragique mais leur psychologie est évidemment moins raffinée.

Pierre Malvezin. — *Dictionnaire des racines [...]tiques*. Chez l'auteur, rue de Grenelle, 71. Par [...]cription : 30 francs, l'ouvrage entier 1 au lie[...] 40. Le premier fascicule vient de paraître.

Cet ouvrage prouve qu'il nous reste plus [...] milliers de mots de notre première langue [...] mots que les Darmesteter, les Meyer et autres [...]guistes dérivaient de l'allemand ou du latin. Il [...] une petite révolution en linguistique.

Ainsi que nos lecteurs le savent, M. Malvez[...] déjà corrigé, dans son « Glossaire de la lan[...] d'oc », les fautes de Mistral, et il a, aussi, don[...] dans son « Dictionnaire complétif du latin », [...] origines d'une cinquantaine de mots difficiles, [...] Bréal et les autres latinistes n'avaient pas trouv[...]

Voici un des articles de son « Dictionnaire [...] racines » :

« *And*. Auprès, contre, devant. D'où : *a*[...] dans un certain nombre de noms : Andecamu[...] qui est au dieu Camulos, etc., et, avec un sens [...]mentatif, un sens de circonférence plus grande, [...] Andebrogius pour Andebrogios, traduit par d'Ar[...] de Jubainville, en « habitant du grand pays », [...]quel *ande*, répondant au lat. *ante*, etc. Nous av[...] de là *ander*, agir autour, faire des pas, marcher, [...]duit aujourd'hui, dans les départements du No[...] au sens de mesurer par pas (on ande un ch[...] pour savoir combien il a de pas de longueur), [...] son fréquentatif *andeler*, contracté en *andler, [...]ler, et altéré en « aller » (en italien *andare*, [...] espagnol *andar*, en oc même forme *andar*, d[...] l'Hérault, et ailleurs « anar », pour « annar » [...] même « andar »), marcher vite, en avant, sur, [...] mot que l'on a dérivé du latin « ambulare [...] autres impossibilités (en ancien français, [...] forme » aner », avec la même réduction que [...] l'oc « anar ». Nous avons aussi : par un *and*[...] *andée*, enjambée, chemin, allée, selon les dialec[...] par un **andanos*, *andain*, le tracé du fauch[...] la ligne de foin coupé ; par un *andellos*, le bas la[...] *andellus* et notre mot *andel* ou *andean*, même [...] que « andain » ; un fréquentatif *andiner*, paral[...] de « andeler », et composé passif « se déandiner [...] contracté en « se dandiner » aller et venir, se [...] lancer en marchant. Voyez, à la liste d'autres dé[...]vés et composés : « rander », « randir », « [...] ner », pour reander, etc. ; plus « danser » [...] *déanser, d'un *dianso* et *diandio*, je danse [...]

Malvezin dépasse tous ses devanciers, même [...] celtistes, car il donne l'origine de mots bret[...] qu'ils avaient dite inconnue.



DEMANDES

On demande :
Urbain Rattazzi (Marie de Solms).
1° Les *Mariages de la Créole*, Bruxelles, Livourne, .eipsig, A Lacroix et Verbroekoven, 1866.
D'abord imprimé à Paris, Flammarion, 1864, et aisi ensuite.
2° L'*Aventurière des Colonies*, drame en 5 actes, 'aris, Librairie des Bibliophiles, 338, rue St-Honoré, 885.

—

G. Schlumberger. *Epopée byzantine* X° S. tome I Hachette).
J. Péladan. *Ethopée. Le vice suprême* (Flammaion, 1884)
S'adresser R. de Jousselin, : square Tocqueville, 'aris.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode e la tabatière pendant le xviii° siècle Faire offres . Lelio à l'*Intermédiaire*.

—

Montaigne : *Les Essais*, édition Fasquelle (Biliothèque Charpentier), *tome second*. Ecrire à I. René Groos, 42 boulevard Auguste Blanqui XIII°).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall ntitulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ortraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, e Ramsay, de Brisseau et d'Alix.
Ecrire pour description et conditions à M. Daiel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, laine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, dition de 1532, reliure veau très bon état.

—

Thiers. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes,)os relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. crire Baronne H. Davilier, Le Theil, Parthenay,)eux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

—

André Hallays. — *A travers la France. Bourogne, Bourbonnais, Velay et Auvergne*. Bussy-Rabutin, Montbard, Tonnerre, Beaune, Vézelay, 'ontigny, Fontenay, Le Val de la Haute-Seine, Ioulins, Souvigny, Bourbon-l'Archambault, Lanlars, Le Puy, à travers le Velay, Riom, Clermont-'errand, Saint-Saturnin, Thiers, La Chaise-Dieu. llustrations documentaires. Chez Perrin. 12 fr.

M. André Hallays poursuit avec son intrépide 'olonté et sa foi lucide d'artiste d'archéologue et l'historien, sa tâche, qui est de rendre sensible à ous le visage de notre France. Son œuvre ne ressemble à aucune de celles qui l'ont précédée, en ce lessein. N'aurait-elle que la sobre beauté de son style, qu'elle porterait la marque de sa personnalité supérieure. Mais ce voyageur qui parcourt nos provinces, aux lieux où il s'arrête, rigoureusement instruit de l'histoire qu'ils ont portée, parle des richesses monumentales qui l'y attirent, avec une indépendance, une compétence, une sûreté d'érudition et une critique sans complaisance qui confèrent à ses descriptions l'autorité d'une méthode. C'est ainsi qu'il faut voir, connaître, aimer les trésors du passé, si l'on veut concourir à leur sauvegarde, qu'ils soient menacés par l'indifférence meurtrière, ou par ce qui est pis encore, le zèle maladroit d'une certaine école qui reconstruit ce qu'elle n'a que le devoir de restaurer.

Mais ce qui est le charme de ces promenades, avec un tel guide, c'est qu'ayant tracé, en quelques touches, le paysage et évoqué son âme, les souvenirs lui reviennent, qu'il n'emprunte pas aux légendes des hôtes qui y vécurent. Et ces illustres existences abolies animent de leurs ombres ces vieilles demeures et les enchantent. Que de jolies histoires est faite l'histoire !

Toutes les pages de cette œuvre, destinée en son ensemble, à faire aimer notre France, sont un miracle du secret d'observer et d'écrire par lesquels se traduisent le goût et le jugement, le charme et le style le plus purement français.

—

Comtesse de Boigne. — *Mémoires de la comtesse de Boigne* publiées intégralement d'après le manuscrit original. Tome V. Fragments. Mort de monseigneur le duc d'Orléans (1832). Mort de Mme Adélaïde 1847). Chute de la monarchie d'Orléans (1848). Correspondance inédite. Index général alphabétique. Chez Emile-Paul. 20 fr.

Le tome V termine cette édition, remarquable par sa perfection typographique, le choix du papier, la présentation générale, les plus difficiles bibliophiles n'exigeraient pas mieux pour un ouvage qui serait sélectionné à leur intention Mais ce qu'ont surtout de précieux ces mémoires, c'est l'importance de leur témoignage. Une femme d'un grand esprit, quelque peu frondeuse, placée au mieux, pour tout observer, et par son éducation capable de saisir toutes les nuances des caractères et de deviner les ressorts des événements, instruite de toutes ces petites causes dont dépendent si souvent les grands effets, en représentation elle-même, sur la scène où jouent les premiers rôles de l'histoire, une telle spectatrice de sa qualité et de son rang — avec sa plume indépendante et vive — ne pouvait qu'écrire de tels mémoires. Ils sont parmi les plus importants pour la première moitié du xix° siècle. On les conseillera avec prudence — la bonne méthode critique l'exige — mais toujours avec fruit. Et que de détails que l'on ne trouvera que dans ces feuillets.

Les lettres sont adressées par la comtesse de Boigne au marquis à la marquise et à Rainulphe d'Osmond (12 novembre 1799, 27 septembre 1800). Ce sont des lettres de jeunesse, mais écrites dans les milieux de l'émigration. Mme de Boigne y accuse une surprenante précocité de jugement sur les événements d'alors.

—

Les romans

Gyp. — *Souricette*. Chez Calmann Lévy, 6 fr. 75. — Alfred Girardi : *Contes à Madelon*. Librairie française. 5 fr. — Jacques des Gachons : *Mon ami* . Flammarion, 7 fr. René Martineau : *Le musicien de province*. Librairie de France, 3 fr. 50. — Pierre Lelong : *Les contes de la Gobine*. Jouv-

et Cie, 7 fr. — WILLY et PAUL MAX : *La Femme déshabillée*. Albin Michel, 3 fr. 75. — J.-C. HOLL : *La vague de luxure*. Librairie des Lettres, 6 fr. — ANDRÉ MYCHO : *Un mari quadrupède*, roman gai. Société d'édition et de publicité technique, 6 fr. — ED. CABÉO : *Bourgeois d'aujourd'hui*, roman d'après-guerre. Daragon, 5 fr. — FORTUNÉ PAILLOT : *La chair fraîche*. Flammarion, 5 fr. — MARIE-LOUISE SICARD : *Le bâtisseur de cathédrales*. La Renaissance du Livre, 7 fr. — JEANNE-MAXIME DAVID : *Le puits des abeilles*. Illustration d'Hautot. L'œuvre littéraire, 5 fr. — PIERRE RIVES : *La Bataille verte*. Contes et légendes des plus jolis pays de France. Chez Crès.

Les romans, les contes, les nouvelles, qui ont aujourd'hui la faveur du public s'entassent sur notre table : les livres documentaires les ont un peu bousculés et nous sommes en retard avec tous. Pourtant combien nous ont intéressé et retenu ; à combien devons-nous de bons moments de rêverie et de détente.

Un seul roman historique *Le Bâtisseur de cathédrale*, d'une conception originale. Marie Louise Sicard a évoqué avec flamme l'existence que devait être celle de ces confrères maçonniques du moyen-âge, à qui nous devons nos belles cathédrales, de ces ouvriers de la Cité de Dieu — maîtres, apprentis, compagnons, — de ces poètes du grand poème de la pierre, qui avaient, à Reims, établi leur chantier. Cette conception lui a inspiré un attachant et noble livre.

Mon amie, de Jacques des Gachons, est le roman de l'initiation sentimentale, avec un héros, d'une exquise sensibilité, dont le cœur a balancé entre Blanche, créature aimante et frêle, et Aline agitée et nerveuse, fille d'un père autoritaire et pratique ; cette dualité s'inscrit dans un tableau, qui est celui des mœurs contemporaines, peint avec infiniment d'art, d'observation et d'émotion. L'amoureux hésitait. Il n'a épousé ni Alice, ni Blanche — mais la vie continue qui apporte, même aux droites natures, des compensations.

La *Chair fraîche*, est aussi le roman de l'initiation — mais à la façon dont Lycénion initia Daphnis. Elles sont, pour un seul Daphnis parisien quatre Lycénions : la femme du monde, la demi-mondaine, la petite grue, la femme de chambre, qui déniaisent le jouvenceau. Il s'était cru un conquérant, il n'était qu'une proie pour les passionnés de chair fraîche. Que de verve en ce philosophique récit et que de talent !

Avec le *Puits aux abeilles*, un conte délicieux à la Maupassant, nous voilà transportés dans la vie provinciale, courte et monotone, sans grands gestes et où tout un drame peut se nouer, dans un voisinage, pour les quelques abeilles d'un apiculteur original qui fréquentent le puits voisin d'une vieille demoiselle moins acariâtre qu'elle ne le paraît. Ah ! si la vertu coriace savait !

Plus brefs sont les *Contes de la Gobine*. La Gobine était jadis sur les coteaux de Marly, quand les vignes y mûrissaient encore, les récits qu'on faisait, le jour de la pressée, en goûtant le premier vin. Ils sont pittoresques et savoureux ; ils ont un franc goût de terroir, comme la piquette qui les arrosait.

Les *contes à Madelon* sont d'aimables petites histoires philosophiques, à propos de tout. Des contes et les légendes des plus jolis pays de France que M. Pierre Rives a réunis sous le titre du premier : *La Bataille verte*, la forme en est parfaite, la couleur vive et variée, et la fable et le paysage y sont toujours mariés avec bonheur.

M. René Martineau a mis en scène, dans ... qui est un chef-d'œuvre, un de ces martyrs ... Cladel, qui les admirait, surnommait des « ... ridicules » Le bonhomme Grillé a dû exister ... d'une vie si intense. il est si vrai dans sa ... sa naïveté, dans sa souffrance ; il est tellement ... la tête aux pieds, en pensées et en gestes, le ... ridicule de son enthousiasme borné, dans ... ville où il a fondé son académie de musique ... s'il n'a jamais existé, il existe maintenant.

La Vague de luxure, dont on a beaucoup ... est la satire audacieuse et chaude de ... d'immoralité qui a passé sur notre vieux ... détruit tant de préjugés que nous regretterons ... de croyances dont la disparition nous laisse ... semparés et amoindris. L'épigraphe du ... dit la tendance. Elle est empruntée à Renan ... écrit : « La force d'une nation est dans la ... de ses femmes ».

Bourgeois d'aujourd'hui est aussi, vigoureux ... sain, un roman d'après-guerre. « Celui, dit l'au... teur qui préfère l'égoïsme malthusien à ... mie conjugale fera mieux de ne pas ouvrir ... vre ».

Revenons avec Gyp, qui ne se lasse point d'... venter des jeunes filles — selon son esprit ... cœur — qui ont une verve endiablée, et ... aime éperduement pour leur netteté et leur ... chise. *Souricette* est de cette lignée, petite ... un peu trop vite prise.

Le Merle Blanc a décerné au roman d'And... Mycho : *Un mari quadrupède*, le prix du ... gai. Lisez-le et vous verrez ce qu'il peut ... d'une veuve qui croit voir revivre, en un ... l'âme de l'époux regretté.

Invention plus folle — mais non sans portée ... losophique — Willy et Paul Max ont imaginé ... république où les femmes vivent toutes nues ... pour cette raison, les mœurs sont chastes. Un ... arrive dans le pays une femme habillée : voilà ... les mâles en rumeur, les désirs s'allument ... voir ce qu'il y a sous la robe ! On ne les ... plus, une révolution éclate : jusqu'aux ... qui s'en mêlent. Ce n'est pas le nu qui est ... quant, c'est le mensonge du déshabillé. Telle ... moralité, si j'ose dire, de la *Femme déshabillée* ... l'esprit de Willy, allumé par son propre sujet ... chi, avec la plus juvénile effronterie, toutes ... mites.



DEMANDES

—

On demande :
Urbain Rattazzi (Marie de Solms).
1° Les *Mariages de la Créole*, Bruxelles, Livourne, eipsig, A Lacroix et Verbroekoven, 1866.
D'abord imprimé à Paris, Flammarion, 1864, et aisi ensuite.
2° L'*Aventurière des Colonies*, drame en 5 actes, aris, Librairie des Bibliophiles, 338, rue St-Honoré, 385.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode e la tabatière pendant le XVIII° siècle Faire offres LELIO à l'*Intermédiaire*.

—

Montaigne : *Les Essais*, édition Fasquelle (Bibliothèque Charpentier), *tome second* Ecrire à I. René Groos, 42 boulevard Auguste Blanqui XIII°).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall ntitulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ortraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, e Ramsay, de Brisseau et d'Alix.
Ecrire pour description et conditions à M Daiel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin du-Bois, laine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, dition de 1532, reliure veau très bon état.

—

THIERS. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, Dos relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. Ecrire Baronne H. Davilier, Le Theil, Parthenay, Deux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

—

ERNEST JOVY — *Pascal et Saint-Ignace*. Chez Champion.

M. Ernest Jovy essaie d'établir que l'auteur des *Provinciales* n'a pas condamné d'une manière générale toute la Compagnie de Jésus, et qu'en lisant son œuvre, l'attention appelée sur ce point on y découvrirait une grande sympathie de Pascal pour saint Ignace, dont il s'est manifestement inspiré, en certains passages.

Sa démonstration, textes à l'appui, est fort intéressante. Elle appelle la réflexion des érudits et des chercheurs. Quelle a pu être l'influence de saint Ignace et de ses disciples sur l'esprit de Pascal ? Il paraît vraisemblable que Pascal a lu les *Exercices spirituels* dont il a exprimé un grand nombre d'idées et fait passer, dans sa vie, un grand nombre de pratiques. On a remarqué que sur la fin de ses jours il a été plus accueillant à des pensées et à des méthodes de piété qu'il aurait peut-être repoussé au temps des *Provinciales*.

—

JEAN STERN. — *Mesdemoiselles Colombe, de la Comédie-italienne*, avec trois portraits, 1751-1841. Chez Calman-Lévy, 10 fr.

Une préface délicieuse de M. Robert de Flers ouvre le livre charmant de M. Jean Stern. Il est consacré à trois aimables personnes qui sont les ambassadrices du XVIII° siècle théâtral et galant, les demoiselles Colombe. On en connaissait surtout deux ; il y en avait trois ; l'historien nous restitue la troisième qui ne dépare point cette adorable trinité. Elles étaient au théâtre, et non point tout au moins Thérèse Théodore et Adeline, de celles pour qui la scène n'est guère qu'un trottoir un peu plus haut que l'autre. Ces italiennes, ont du talent, en dehors de celui que goûtaient leurs amis et leurs protecteurs, et elles auraient pu se faire une réputation sans les liaisons qui ont contribué à porter leurs noms roucoulants jusqu'à nous.

Les deux dernières ont tenu une véritable place au théâtre, et M. J. Stern la leur a rendue — qui n'a point pour cela dissimulé les aventures plus ou moins retentissantes qui, dans le privé — si on peut dire — ont marqué leur longue existence. Car elles eurent la défaveur de vieillir et de survivre à leur temps et à leur succès. Elles moururent plus que septuagénaires, plus oubliées à l'époque de leur mort qu'elles ne le sont aujourd'hui, qu'elles revivent, non pas seulement dans les portraits de Fragonard qui leur confèrent l'immortalité, mais dans des études aussi érudites et aussi agréables que celles que M. Jean Stern vient de leur consacrer.

—

Marquis DE NOAILLES. — *Le comte Molé 1781-1855* Sa vie, ses mémoires. Tome deuxième, avec trois phototypies hors texte. Chez Champion, 20 francs.

Ces mémoires d'un si grand intérêt tiennent, avec le second volume, les promesses du premier. L'homme bien placé pour pénétrer tous les éléments de la politique sous la Restauration — comme il les avait pénétrés sous le premier Empire — les expose avec l'élégante clarté qui prête tant de charme et tant de vie à ces pages Nous ne sommes plus, avec un mémorialiste de cette qualité, dans le domaine des anecdotes et des à peu près ; c'est la grande histoire qui passe sous nos yeux ; c'est un historien qui fut un témoin qui écrit. Il n'est ni le courtisan d'une cause, ni le champion d'une thèse, ni même son propre apologiste. C'est l'homme d'Etat qui parle, un peu hautain et détaché : mais dominant toujours les événements qu'il rapporte.

Le ton reste, cependant, celui de la causerie et de la confidence. Les portraits sont nombreux, pas toujours indulgents : mais qu'ils doivent être ressemblants ! Ils nous rendent le duc de Richelieu, le duc Descazes, Talleyrand, Pasquier, le ministre Lainé Il y a un bien malicieux croquis de Mme de Staël qui ne l'a point subjugué. Il n'était cependant pas inaccessible au charme féminin, et c'est une méprise contre laquelle nous prémunit l'éditeur

ces mémoires, le marquis de Noailles, que de voir un des personnages si engoncés dans leurs cravates. s'humaniser comme les plus simples des mortels. M. Molé se complait à dénombrer ses bonnes fortunes, sans en tirer vanité de mâle, avec une ferveur émue, presque touchante. On a substitué aux noms de ces belles captives, des initiales, le manuscrit des mémoires est moins discret et cependant ces dames A X., XX., Y. et Z, étaient en puissance de maris. Et, c'est pour donner un curieux aperçu des mœurs de la société française qui, à la veille du romantisme, avaient de si bons principes et de si jolies manières.

Les mémoires du comte Molé sont désormais incorporés à l'histoire de la première moitié du dix-neuvième siècle. Ils sont un témoignage qu'on ne pourra dispenser de recueillir. Et c'est un agrément de les consulter.

—

André Le Breton — *Le Théâtre romantique*. Chez Boivin. 7 fr.

Le théâtre romantique n'est pour M. Le Breton, qu'un moment de notre histoire littéraire, et ne comprend que quatre auteurs dont il analysera les œuvres : Dumas père, Vigny, Hugo et Musset. Né avec *Henri III et sa Cour*, le théâtre romantique meurt avec les *Burgraves*. M. Le Breton estime que ce théâtre fut une réaction et une insurrection contre la platitude du théâtre pseudo classique, et que la révélation de Shakespeare en fut le premier branle. Il y eut encore autre chose dans ce mouvement : la bataille d'*Hernani*. C'est la Révolution de 1830, l'ancienne France et la nouvelle France divisées par la Révolution de 1789 et s'affrontant avant de se fondre.

« C'est-là, dit l'éminent critique, c'est dans cet ébranlement profond de l'imagination et de la sensibilité qu'il faut chercher les origines du drame romantique et toute la renaissance romantique. Le romantisme est, dans l'art, le contre coup de la Révolution et de l'Empire. Ses fondateurs ne sont ni Walter Scott, ni Shakespeare ; ses fondateurs se nomment Robespierre et Napoléon ».

Ce thème original et séduisant, M. Le Breton le développe dans une étude fouillée, œuvre par œuvre, chaleureuse et généreuse, sans jamais cesser d'être clairvoyante. Le critique voit les défauts de cette littérature et ne les cèle point, mais il en aime la jeunesse, l'enthousiasme et la passion.

—

Georges Maurevert. — *Fisc et blason* ou l'*Impôt sur la vanité*. Chez Ferenczi, 6 fr. 75.

L'ardent et caustique chroniqueur qu'est Georges Maurevert, aux idées hardies, s'en prend, cette fois, aux titres nobiliaires. Il soutient que la noblesse est un paradoxe, dans l'état actuel ; mais qu'elle est réelle et vivante, protégée par les lois, quoique par deux fois abolie. Puisqu'il y a des possesseurs de titres et des gens ambitieux d'en porter, il propose de frapper d'un droit le port des titres existants et de mettre des titres nouveaux en vente. A son calcul, on pourrait faire entrer ainsi une somme de neuf millions dans le gouffre sans fond du trésor.

Il est à présumer que si le commerce de savonnettes à vilains était ce que M. Maurevert préconise les derniers des mercantis le dédaigneraient. Ce qu'ils achètent — ou croient acheter — c'est le prestige de la noblesse ; il a survécu à toutes les révolutions.

La noblesse est de l'histoire. Elle représente, principe, l'éclat des services et l'esprit de tra tion. Elle fait partie intégrante de notre forma nationale, c'est pourquoi elle résiste au préjugé l'égalité, et au règne de la démocratie. Le projet M. Maurevert restera un projet, il n'est pas d' leurs le premier du genre ; et malgré le talent av lequel il est exposé il n'a pas plus de chance réussir que les précédents.

—

Robert de la Vaissière. — *Anthologie des poè du XXe siècle*. Chez Crès. 2 volumes 13 fr.

Les anthologies contemporaines sont précieus On ne peut tout lire, trop d'œuvres paraissent po qu'on soit certain de pouvoir juger et compare Un choix judicieux des pièces les plus caractéris ques de la génération poétique qui grandit, re d'immenses services et aux écrivains et aux lecteu

Il n'y faut que du tact, du goût et de l'impart lité. Avec ces qualités, M. Robert de la Vaissière comblé la lacune qui existait déjà entre l'excelle ouvrage de MM van Bever et Léautaud et l'abo dante production de nos jours.

Comme il convient, chaque poète cité est préc d'une bibliographie sommaire suffisante

Ce livre s'ouvre par une étude critique de la po sie contemporaine, qui permet de situer, dans mouvement des idées et des formes, les poètes do M. de la Vaissière retient les œuvres pour co poser sa brillante anthologie.

—

Henri Corbel — *Petite histoire de Neu sur-Seine*. 31 illustrations, Nouvelle édition.

L'excellente *Petite histoire de Neuilly* de Henri Corbel était épuisée. La municipalité Neuilly a pris une initiative qu'il faut louer, et ter en exemple. Elle a fait faire une édition de ouvrage d'une documentation précise que pr sente M. Leroux-Cesbron, vice-président de Commission historique de Neuilly-sur-Seine

Ce livre sera distribué aux enfants des écoles leur servira de récompense, et en même temps leur enseignera l'histoire de leur localité. Qu meilleur moyen d'exalter, dans chaque Français petite patrie et de mettre un frein à ce m abominable qu'est le dépeuplement de nos cam pagnes.



CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Services automobiles P. L. M. d'excursions en Corse

Dès le mois de septembre, alors que les chaleurs se sont atténuées, la Corse offre un attrait tout articulier. Aussi les voyageurs désireux de profiter de la fin des vacances pour visiter cet admirable pays pprendront-ils avec plaisir que la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée organise dans île, du 1er septembre au 13 octobre 1923, les services automobiles désignés ci-après :

Le dimanche au départ d'Ajaccio, le mercredi au départ de Corte, Service des Calanches et du Col e Vergio en deux étapes, avec coucher à Piana : Ajaccio-Piana-Col de Vergio-Calacuccia Défilé de Santa-egina-Corte ou vice versa. Prix du billet pour le transport en automobile : 50 fr.

Le samedi après-midi au départ d'Ajaccio, Circuit de Bastelica : Ajaccio-Cauro-Bastelica-Tolla-Oca-a-Ajaccio. Prix 30 fr.

Le mardi au départ de Corte, Circuit d'Orezza : Corte-Vallée du Golo-Ponte-Leccia Piedicrose-Orezza-Valle d'Alesani-Cervione-Cateraggio-Aleria-Vallée du Tavignano-Corte. Prix 60 fr.

Les Circuits de Bastelica et d'Orezza ne sont toutefois effectués que s'ils réunissent chacun un minimum de six voyageurs.

Il est rappelé que des billets directs avec enregistrement direct des bagages sont délivrés pour les elations entre les principales gares du Réseau P. L. M. ; les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, île Rousse, ropriano et les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

L'attention des voyageurs est également appelée sur les Services maritimes de jour : le vendredi ice-Ajaccio ; le samedi Nice-Bastia ; le mardi, Nice-Calvi et île Rousse.

La traversée de jour offre, en effet, un véritable charme. A peine les côtes de Provence ont-elles isparu dans le lointain que déjà apparaissent, à l'horizon opposé, les montagnes de la Corse.



DEMANDES

On demande :
Urbain Rattazzi (Marie de Solms).
1° Les *Mariages de la Créole*. Bruxelles, Livourne, ipsig, A Lacroix et Verbroekoven, 1866.
D'abord imprimé à Paris, Flammarion, 1864, et isi ensuite.
2° L'*Aventurière des Colonies*, drame en 5 actes, uis, Librairie des Bibliophiles, 338, rue St-Honoré, 85.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode : la tabatière pendant le XVIII° siècle Faire offres Lelio à l'*Intermédiaire*.

—

Montaigne : *Les Essais*, édition Fasquelle (Bibliothèque Charpentier), *tome second*. Ecrire à . René Groos, 42 boulevard Auguste Blanqui (III°).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall titulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ortraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, Ramsay, de Brisseau et d'Alix.
Ecrire pour description et conditions à M Dael Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

OFFRES

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, aine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, lition de 1532, reliure veau très bon état.

—

Thiers. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, os relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. crire Baronne H. Davilier, Le Theil, Parthenay, eux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

Dorothy-Louise Mackay, docteur de l'Université de aris. — *Les Hôpitaux de la Charité à Paris au XIII° siècle*. Chez Champion 10 fr.

Il existe d'importants travaux sur les hôpitaux arisiens, mais il manquait une vue d'ensemble, nontrant ce que pouvait être la vie, dans tous les ôpitaux C'est une lacune heureusement comblée vec cet important travail, qui est une remarquable ontribution à l'histoire du Paris médiéval.

On a tendance à supposer que l'organisation moerne est sans analogie dans le passé. C'est une rossière erreur que détruit cette étude, traitée vec un souci d'érudition et d'impartialité noable.

Les hôpitaux au moyen âge avaient une organisaion que celle actuelle ne fait que continuer. Il y a, videmment des progrès, que l'hygiène et la cience de guérir ont apportés : mais pour la discipline, le recrutement sévère des infirmières, leur éducation et leur esprit d'apostolat, nous n'avons pas à nous vanter : le XIII° siècle nous donne des modèles. Après un exposé méticuleux s'inspirant aux meilleures sources des conditions dans lesquelles fonctionnent ces hôpitaux et notamment l'Hôtel-Dieu, la doctoresse Dorothy Louise Mackay, conclut en disant :

« Tous nos efforts pour améliorer les conditions d'hospitalisation ne sont que des essais pour reproduire, en les adaptant à nos besoins, les idées qui inspiraient les hôpitaux d'autrefois. Ces idées étaient conformes aux besoins et aux coutumes de ces temps. Au cours des âges, la charité a pu changer de forme, elle n'a pas changé d'esprit ».

L'étrangère distinguée, l'auteur de ce remarquable travail, qui lui fait autant d'honneur qu'à ses maîtres français, ne se borne pas à énoncer ces faits, elle les prouve.

—

Albert Cim. — *Petit Manuel de l'amateur de livres*. Chez Flammarion. 3 fr. 50.

Une nouvelle édition du *Petit Manuel de l'amateur de livres*, épuisé depuis la guerre et instamment réclamé, vient de paraître. *Le Petit Manuel de l'amateur de livres* comprend tout ce qu'il est indispensable de connaître sur le « papier », le « format », l' « impression », la « reliure », le « rayonnage » des bibliothèques, le « rangement » des livres et leur « classification ». Tous ceux qui aiment les livres et qui en possèdent, auront maintes fois occasion de recourir à ce précieux *vademecum*.

—

Thierry San. — *Les Amours de Faustine*.

En signalant dans notre dernier numéro la savoureuse traduction par Thierry Sandre des *Amours de Faustine*, de du Bellay, nous avons omis de dire qu'elle est éditée par *Edgar Malfère* 7 rue Delambre, Amiens. Cet oubli nous est une occasion de féliciter l'éditeur Malfère, de son heureux essai de décentralisation, de la présentation soignée de ses livres, et de l'heureux choix dont se compose sa collection, placée sous l'égide du *Hérisson*. (le vol. 7.50).

—

Emile Faguet. — *Histoire de la Poésie française de la Renaissance au romantisme*. Avant-propos de Fortunat Strowski, professeur à la Sorbonne. I. Au *Temps de Malherbe*. Chez Boivin. 9 fr.

Ce livre d'un maître admiré et aimé et que d'aucuns cependant, feignent de reléguer aujourd'hui au second plan — apportent les très belles leçons que le consciencieux et original critique a prononcées sur la poésie française. Cette revue des poètes commence au XVII° siècle et s'achève au milieu du XXI° siècle. Elle contient tous les noms illustres ; elle en contient aussi qu'un maître moins scrupuleux aurait eu le tort de négliger : Emile Faguet, ne relevant que de sa haute conscience, jugeait en équité pure. Il faisait à chacun sa part en critique sans indulgence ni complaisance, mais sensible et scrupuleux.

M. Strowski, dans le magistral avant-propos où il trace un si vivant et sympathique portrait

maître, dit avec raison qu'il y a là une suite de recherches uniques.

« Sans manquer au respect des proportions, écrit-il, et sans se tromper sur l'échelle des valeurs, Emile Faguet s'est évidemment intéressé beaucoup, comme jadis l'abbé Goujet, le savant auteur de la *Bibliothèque française*, à ces personnages de second plan, chez qui s'est souvent réfugié, surtout au XVIIIe siècle, le meilleur et le plus délicat de la poésie française.

Par là, son *Histoire de la poésie* restera un instrument indispensable de travail pour l'historien et même une école pour le poète et le lettré ».

Dans cette revue, l'*Intermédiaire*, qu'Emile Faguet, ce travailleur si attentif à tout effort de bonne volonté, au service des lettres, honorait de sa précieuse collaboration, c'est avec ferveur que nous nous associons au souhait que forme le professeur éminent qui présente son livre : « que la publication de cette *Histoire de la Poésie*, outre son intérêt et son utilité, soit aussi une occasion de remettre à la mode, à côté des illustres provinces de notre poésie, quelques petits cantons un peu oubliés où ne manquent ni les fleurs, ni même les fruits ».

—

Correspondance de Paul Verlaine, publiée sur les manuscrits originaux avec une préface et des notes par Ad. van Bever. Tome deuxième. Lettres à Emile Blémont (suite) Léon Vanier, Albert Savine et aux chères amies. Chez Albert Messein 9 fr.

Lors de l'apparition du premier volume de cette correspondance, nous avons dit l'intérêt qu'elle présentait pour une étude complète de la personnalité et de l'œuvre de Verlaine. Une préface importante de M. van Bever, qui ne cesse de rendre à la littérature d'inappréciables services, ouvrait ce premier volume, dont le succès a été si grand auprès des admirateurs du poète.

Les lettres qui constituent le second volume de la *Correspondance de Paul Verlaine* sont pour la plupart adressées à Léon Vanier, à Albert Savine et aux Amies du poète. Après les relations autobiographiques que l'on connaît, on appréciera pleinement cet apport nouveau destiné à nous renseigner plus amplement encore sur la vie quotidienne du poète, ses différents séjours dans les hôpitaux, ses voyages, ses publications, enfin ses mésaventures sentimentales, de 1875 à 1895. C'est la période la plus essentielle de l'existence d'un grand écrivain qui nous est révélée là, ainsi que son milieu, en toute sincérité. Accompagné de notices, de notes, de poèmes et d'un appendice copieux dont le texte apporte une heureuse contribution à l'histoire littéraire, ce second volume, ne recevra pas un accueil moins favorable que le précédent. A le lire attentivement, on se rendra mieux compte du rôle joué par Verlaine et de l'influence que son œuvre n'a cessé d'exercer sur ses contemporains.

Il faut ajouter que le second volume contient 7 poèmes, dont deux qui ne figurent dans aucune des éditions : *Le Monstre* et *Des morts*. Ce dernier est relatif aux événements de juin 1832 et d'avril 1834. Ils sont d'un Verlaine qui n'a encore rencontré ni sa forme définitive ni sa philosophie.

—

GUSTAVE NADAUD. — *Pages choisies de Nadaud*, publiées avec des fragments inédits et des notes bibliographiques, par l'abbé J. de La Rue, professeur au collège libre de Marq-en-Barœul. Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

La réputation de Gustave Nadaud a été considérable. Jamais depuis Béranger, chansonnier — sans excepter Paul Dupont — n'avait suscité aut[illegible] d'enthousiasme et d'applaudissements. Cependant le poète s'était tenu à l'écart de nos luttes poli[illegible]ques, et n'avait été l'homme d'aucun parti. [illegible] qu'on acclamait, en ses chansons, c'était bien l'esprit de facture, l'agrément, la couleur, la verve [illegible] le style qui était d'un lettré. Nadaud, au déclin [illegible] règne de Louis-Philippe et pendant tout le second Empire, fut le chansonnier que les salons se disp[illegible]taient. Sa bonhommie, sa bonne grâce souriante, son aimable philosophie lui vouaient tous [illegible] cœurs. Il est surprenant que l'Académie française qui n'avait pas appelé à elle Béranger, n'ait p[illegible] voulu honorer la chanson en ce maître du genre dont les chefs d'œuvre étaient sur toutes les lèvres et dans toutes les mémoires.

Certes, Nadaud n'est pas oublié : tant de ses couplets sont passés en expressions proverbiales, t[illegible] de ses vers font image, tant de ses refrains sont rest[illegible] populaires. Mais il a le sort des classiques : on [illegible] parle toujours, on l'interprète plus rarement. [illegible] quel plaisir ne se prive-t on point ?

C'est pour le ramener dans toutes les mains, qu[illegible] M. l'abbé de La Rue vient de faire une nouvelle édition qui ne contient que les pages choisies, et choisi[illegible] avec discernement. Il démontre sans peine, que l'excellent Nadaud ne fut le moraliste de tant de ses chansons, que parce qu'il s'appuyait, avec force, sur [illegible] foi, et qu'il lui arriva de chanter comme on pr[illegible] L'œuvre de Nadaud est saine, franche, noblement inspirée, exempte de tout chauvinisme exalté [illegible] du patriotisme le plus pur.

Les *Pages choisies* nous rendent, éclairées par [illegible] commentaires, la plupart empruntés aux notes inédites du chansonnier, ces fines, délicieuses, spirituelles compositions : *Le Nid abandonné*, *L'Aiguilleur*, *L'Aimable voleur*, *Les deux gendarmes*, [illegible] *docteur Grégoire*, *La Garonne*, *Bonhomme* [illegible] *encore*, *La Bouche et l'Oreille* et combien d'autres.

On ne pouvait servir la mémoire du charmant Nadaud avec plus de goût et de mesure.

DEMANDES

—

On demande :

Urbain Rattazzi (Marie de Solms).

Les *Mariages de la Créole*, Bruxelles, Livourne, Leipzig, A Lacroix et Verbroekoven, 1866.

D'abord imprimé à Paris, Flammarion, 1864, et ensuite.

L'*Aventurière des Colonies*, drame en 5 actes, is, Librairie des Bibliophiles, 338, rué St-Honoré, 5.

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode la tabatière pendant le XVIII[e] siècle. Faire offres ...io à l'*Intermédiaire*.

—

...uis acheteur tous genres de porcelaines et ...nces à sujets relatifs à la Grande Guerre 1914-18.

Raoul van Trappen, 35, Bd. Frère Orban. Gand (Belgique).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall ...tulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ...traits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, Ramsay, de Brisseau et d'Alix.

Écrire pour description et conditions à M Da-Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

—

Un abonné, pour compléter sa collection de *l'Intermédiaire*, cherche les années 1880 et 1881, ainsi le n° du 30 mars 1911.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin du-Bois, ...ne-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, ...tion de 1532, reliure veau très bon état.

—

THIERS. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, ...s relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. ...rire Baronne H. Davillier, Le Theil, Parthenay, ...ux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

—

ÉMILE MAGNE. — *Le vrai visage de La Rochefoucauld*, ouvrage contenant un portrait, des lettres, nombreux documents inédits et 12 planches hors ...te. Chez Ollendorff. 15 fr.

M. Emile Magne ne fait pas une peinture très ...tée de l'illustre auteur des *Maximes*. Il le mon... agité, et sans caractère, ambitieux sans envolée, ...solu dans les grandes crises — surtout quand il ... privé de l'esprit animateur de Mme de Longue...le. Le chapitre sur les *Mémoires* et les *Maximes* ... particulièrement intéressant. « Ses contempo...ns nous assurent qu'il travaillait avec une cer...ne assiduité. Son âge mûr fut certainement oc...pé à des lectures nombreuses et susceptibles de meubler son cerveau à peu près vide de connaissances ».

M. Emile Magne lui fait un gros grief. Il n'est pas éloigné de penser qu'il s'inspira d'un livre anglais : *La sonde de la conscience*. « Il ne paraît pas extravagant de supposer dit-il, que privé d'imagination, il ait, à la façon des autres écrivains, ses contemporains dérobe à autrui une substance à laquelle il communique une forme différente, plus ramassée, plus concise, plus frappante. Son pessimisme s'accommodait fort bien du pessimisme du ministre anglais. Et qui eut reconnu, sous un visage humanisé et mondain, les propos de ce dernier enveloppés de leur gangue huguenote ? »

L'accusation est grave, qui prive notre littérature du bénéfice de l'un de ses chefs-d'œuvre : mais l'éminent historien ne veut, par là, sans doute, qu'offrir un thème à la discussion. Elle pourrait être ouverte.

Cet ouvrage contient de nombreux documents inédits, qui éclairent d'un jour nouveau la psychologie du moraliste. Les titres de la maison de La Rochefoucauld, sont utilisés, pour la première fois, dans le dessein de préciser certains actes de ce héros de la Fronde.

Les portraits qui illustrent le livre sont d'une exécution très soignée; il y en a un d'inédit, qui représente La Rochefoucauld, et fut exécuté de son vivant, en sorte qu'il nous restitue sa véritable physionomie.

—

JOSEPH TURQUAN et LUCY ELLIS. — *La Belle Paméla* (Lady Edward Fitz Gerald) 1773-1831, d'après des correspondances et mémoires inédits, des documents et traditions de famille et avec de nombreux portraits inédits. Chez Emile-Paul, frères, 12 fr.

Depuis une quinzaine d'années, on a étudié la vie de la célèbre Mme de Genlis sans pouvoir en éclaircir les mystères et les énigmes. Leur solution, avec preuves à l'appui, se trouve en cet ouvrage.

Les auteurs ont établi, pièces en mains, l'origine princière de la mystérieuse Paméla, en dépit de lettres authentiques de Mme de Genlis et du duc de Chartres (plus tard duc d'Orléans, puis Philippe-Egalité), publiées dans une grande revue parisienne, mais écrites avec l'intention de tromper et d'accréditer des mensonges.

Ils révèlent la vérité sur la naissance clandestine de Paméla, son envoi en Angleterre, son éducation première, son retour en France, et le but inavoué de l'institution de Bellechasse ; ils exposent les ambitions politiques de Mme de Genlis, qui domine le duc d'Orléans et le lance dans la Révolution qu'elle se flatte d'enrayer de sa petite main quand elle le voudra : ambitions insensées, dévoilées pour la première fois.

Au milieu de tout cela se détache une figure de jeune fille, celle de la céleste Paméla, dégagée de la légende qui la représentait faussement à la tête des bandes révolutionnaires, à la prise de la Bastille.

—

PAUL COTTIN. — *Lettres inédites de Maury et de Consalvi au marquis et la marquise d'Osmond* 1793-1798. Introduction et note de Paul Cottin Tirage à part de la *Révolution française*, 3, rue de Furstenberg.

L'abbé Maury — devenu cardinal — s'était lié d'amitié avec les d'Osmond, un d'Osmond était père de la future comtesse de Boigne, auteur des fameux mémoires. Les amis de l'abbé quittent Rome,

pour aller à Naples ils sont ainsi sevrés des nouvelles de ce qui se passe en France. Maury resté à Rome, et fort bien à la Cour pontificale, instruit des événements de France, les informe dans des lettres pleines d'intérêt, d'esprit, de sérieux et d'enjouement. Ces lettres nous donnent une idée des impressions qu'éprouvent les émigrés, des illusions qui les bercent ou les égarent; elles sont aussi un reflet des choses de la France révolutionnnaire, dans ce monde qu'elle a dispersé. La plume alerte, souple et vigoureuse du cardinal Maury leur donne un relief séduisant. C'est plaisir de lire cette prose primesautière et familière, d'un personnage qui fut de premier plan et qui, si éloigné qu'il soit alors des événements est l'un des rares exilés qui gardent de la clairvoyance, du bon sens et du jugement.

M. Paul Cottin rend un signalé service à l'histoire en publiant ces lettres autographes qui lui furent communiquées, par feu le vicomte de Cormenin, sauf une, par M. J Hanoteau, qu'il fait précéder d'une intéressante introduction sur Maury et qu'il accompagne de notes et d'éclaircissements.

Deux lettres, non signées, mais incontestablement de Consalvi, futur cardinal, secrétaire d'Etat de Pie VII, complètent cette précieuse publication.

—

MAURICE GARÇON. — *Le symbolisme du Sabbat*. Paris, extrait du *Mercure de France*.

« L'étude du procès des sorciers démontre à l'évidence que l'Inquisiteur a fait la sorcière » c'est la démonstration que fait M Maurice Garçon dans une étude très fouillée et du plus haut intérêt, sur le symbolisme du Sabbat.

Ce Sabbat est il une réalité ? Ce qui est remarquable c'est la fixité des récits. Au vrai, l'image du sabbat est dans l'esprit des théologiens rompus au symbolisme religieux Confesseurs et inquisiteurs se sont associés pour imaginer le crime afin de le poursuivre mieux.

Ils imaginent, mais par obsession. Les scènes du sabbat, le rôle de Lucifer, toutes les horreurs dont ces sacrilèges s'accompagnent, correspondent à l'idée que se font d'après les Ecritures, les hommes de l'église, de la lutte de Satan contre Dieu. La fantaisie déréglée des mystiques fait le drame dont *ils* ont l'horreur.

Et l'inquisiteur qui interroge sur ce qu'il sait ou croit savoir, par ses questions, renseigne les simples accusés, de commerce diabolique, qui pleurent, gémissent, avouent, et pour éviter la torture, s'accusent eux-mêmes.

Ainsi s'échafaude le rite monstrueux de la fête du démon, le sabbat, où la sorcière ointe de graisse, court à travers l'espace, montée à califourchon sur un manche à balai

Toute la littérature du sujet est abordée dans cette étude lumineuse sur la cérémonie diabolique telle que les démonologues nous l'ont transmise.

« Ces hommes sévères, rudes et chastes, conclut M. Maurice Garçon, n'ont reculé devant l'évocation d'aucune infamie, d'aucune luxure. Ils ont créé l'horrible pour adorer mieux le beau et c est par les bûchers qu'ils ont éclairé leurs symboles dans la souffrance et dans la mort ».

—

Abbé VALLÉE — *De semaine en semaine*. Chez Messein. 6 fr.

C'est une réunion de poésies d'un tour aimable et gracieux, d'une sagesse discrète et imagée. Mgr Charost, archevêque de Rennes, a félicité le poète, auteur de ce volume, né d'une imagination riche et d'une sensibilité délicate.

C'est un juste éloge, auquel, au sortir de cette lecture, il nous est agréable de nous associer.

—

HUBERTINE AUCLERT. — *Les Femmes au Gouvernail*. Chez Marcel Giard, in-18. 5 fr.

Hubertine Auclert, qui avait consacré sa vie à faire reviser le sort des Femmes en voulant leur faire obtenir leurs droits politiques, les avait bien observées. Elle avait reconnu en elles des qualités qui les rendaient nécessaires au « gouvernail », non seulement pour leur propre intérêt, mais pour la France qui a besoin, plus que jamais, de leurs vertus d'ordre et d'économie pour se relever plus vite des tristes conséquences de la guerre. Se sentant responsables de sa grandeur et de sa sécurité, elles répondraient au vœu de la Patrie en lui donnant des enfants.

En lisant les *Femmes au Gouvernail*, on connaîtra l'époque « héroïque » du féminisme.



DEMANDES

—

Les Sports athlétiques par *Georges de Saint Clair* ublié en mai 1887 chez Arnould, rue du Faubourg ontmartre. Réponse à *M. Maurice Monda 134 venue Victor-Hugo*, Paris.

—

« On demande mémoires de la commission historique du Cher, année 1864 t. 2 ou Papiers des Pot e Rhodes 1529 1648 par Hiner, in-8°, Paris-Aury 1864. Ecrire Mac. Nab. 37 rue des Mathurins, aris ».

—

On demande ouvrages et estampes sur la mode e la tabatière pendant le XVIIIe siècle. Faire offres Lelio à l'*Intermédiaire*.

—

Suis acheteur tous genres de porcelaines et ïences à sujets relatifs à la Grande Guerre 1914-918.

Raoul van Trappen, 35, Bd. Frère Orban. Gand Belgique).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall ntitulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ortraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, e Ramsay, de Brisseau et d'Alix.

Ecrire pour description et conditions à M Daiel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

—

Un abonné, pour compléter sa collection de *l'Intermédiaire*, cherche les années 1880 et 1881, ainsi ue le n° du 30 mars 1911.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, Maine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, édition de 1532, reliure veau très bon état.

—

Thiers. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, Dos relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. Ecrire Baronne H. Davillier, Le Theil, Parthenay, Deux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

—

Pierre Champion. — *Histoire poétique du XVe siècle*, 2 volumes Tome premier avec 36 photographies hors texte : maître Alain Chartier, secrétaire du roi. Pierre de Nesson, le poète de la mort. Noble homme Jean Régnier, le prisonnier, Michault Taillevent, valet de chambre. Pierre Chatelain dit Vaillant. — Tome II avec 24 phototypies hors texte : Charles d'Orléans Le pauvre Villon. Arnoul Greban. Jean Meschinot le « banni de Liesse ». Me Henri Baude, élu des Finances et poète. Jean Molinet, rhétoriqueur. Chez Champion.

M. Pierre Champion, par cette *Histoire poétique du XVe siècle*, s'est proposé de nous faire mieux connaître l'époque de Charles VII, de Philippe-le-Bon, de Louis XI à la faveur des confidences qu'il a rencontrées dans les vers de ses poètes les plus représentatifs. Il a utilisé ces voix lyriques « comme des documents tout aussi riches de renseignements que telle chronique d'un religieux qui conte l'histoire des batailles, de tel écuyer qui ne voit des grands coups portés par son maître, de tel incidiaire qui ne veut connaître que les hauts faits de son noble patron et la gloire de sa province ». Les historiens ont négligé cette source, et la belle étude de M. Pierre Champion démontre combien ils ont eu tort. Ils se sont privés d'informations d'une richesse rare.

L'étude la plus importante de cette histoire poétique est celle d'Alain Chartier. « C'est qu'elle met en lumière, écrit M. Pierre Champion, le fait qui domine tout le XVe siècle et aussi notre monde moderne : la conscience de la race et de la nationalité française ». Ce poète fut, en son temps, ce que furent Ronsard au XVIe siècle et Victor Hugo au XIXe siècle. Alain Chartier, pour la foule tient à peu près tout entier dans le geste d'une princesse prenant un baiser aux lèvres du poète. A cette vignette d'un style troubadour, M. Pierre Champion oppose son magistral portrait. Le véritable poème d'Alain Chartier c'est sa vie, témoin et souci de sa doctrine. « Maître Alain demeure, écrit il, le Français le plus complet de son temps : orateur, politique, patriote, amoureux, mystique, illuminé et prophète, il est comme l'orgue dont les autres personnalités ne représentent que différents timbres ».

Jean Regnier, lui, nous transporte dans le monde bourguignon et nous montre la terre de France desséchée. Pierre de Nesson nous fait méditer sur la mort ; le pauvre Michault Taillevent nous dit l'envers de la splendeur de la cour de Bourgogne.

« Dans la compagnie courtoise de Charles d'Orléans, écrit M. Pierre Champion, nous parcourons tout un cycle de politesse française et constatons qu'un art délicat et une charmante nonchalance peuvent se suffire à eux-mêmes sans autre profondeur ». L'historien de la Pucelle est sévère à ce prince sans patrie, « ce prince des lis, le plus subtil et le plus gentil esprit de France, esclave d'une maison ennemie, prisonnier, moralement du Bourguignon quand il s'évade des mains des Anglais, qui demeure leur prisonnier, jusque sur sa propre terre quand il est libre enfin ».

A François Villon, M Pierre Champion a déjà consacré le plus beau livre qui ait été écrit sur ce poète et sur son époque, « Il est là, dit-il, pour nous faire entendre la voix du mauvais garçon de Paris, artiste éblouissant en qui le XVe siècle a eu son Verlaine. Hanté par l'idée de la mort, dévoré par les frissons de la volupté, ce jeune homme est descendu au fond de sa conscience et de la nôtre ; il a scruté le mystère terrible de la justice divine et humaine ».

Cette lumineuse histoire contient encore une étude sur Greban, pathétique auteur du mystère de la Passion. C'est une occasion pour le merveilleux évocateur du Paris du moyen âge, de nous introduire dans la maîtrise de Notre-Dame, « cette cage des petits oiseaux blancs de la Vierge Marie, qui ne doivent chanter que pour elle et jamais hors du clocher ».

Elle contient encore une étude sur Pierre Chatelain dont l'œuvre est en partie inconnue — pauv-

qui vit de son métier de jongleur de rimes au milieu des pauvres, jusqu'au jour où il connaît la servitude dorée — qui est une pire misère.

Puis c'est Jean Meschinot, le brûlant auteur des *Lunettes des princes*, le plus grand succès d'imprimerie de l'epoque avec le Testament de Villon, qui maudit la guerre en bon chrétien qu'il est, qui aime la France comme le connétable son patron et qui parle un français très pur. Puis le basochien Henri Baude, et le rhétoriqueur Jean Molinet épris de recherches verbales et de mètres nouveaux dont la Pléiade qui approche fera son profit.

M. Champion nous conseille, chaque fois que nous voudrons remonter aux sources de ce qui est notre race, de nous arrêter vers les vieux artistes du moyen âge, les imagiers, les enlumineurs, nos chanteurs héroïques, nos ironiques conteurs pour ce qu'on lit sur le visage de l'enfant et de l'adolescent, les traits déjà marqués de l'homme. « Car la suite du développement de la vie ne présente pas toujours, dit-il, un accroissement, mais trop souvent une capitulation, un accommodement, et dans tous les cas, une altération des éléments primitifs que nous portions en nous ».

Et vraiment l'arrêt est un enchantement, avec un tel maître et un tel guide. Et à l'aide d'un livre qui est, au surplus, d'une parfaite présentation matérielle.

—

E. Delecluze. — *Mademoiselle Justine de Liron.* Introduction et notes de Marcelle Tinayre : portrait gravé par Ouvré. Chez Bossard, 12 fr.

Ce délicieux petit roman paraît, à bon droit, dans la série des « chefs-d'œuvre méconnus ». Il est une exception heureuse dans la production de l'élève de David, le critique d'art des *Débats*. Nous avions oublié Delecluze dont Mme Marcelle Tinayre, trace un portrait solide et malicieux. Il était bourgeois plus que romantique et l'on se demande comment il a pu concevoir ce récit, qui met en scène une jeune fille du monde, qui a si tranquillement le mépris des préjugés de son milieu. Elle est aimée d'un jeune homme, dont elle repousse, émue plus qu'irritée, avec une douceur maternelle, les ardents assauts ; puis, se prend à son jeu qui se fait plus tendre ; et quand la séparation est inévitable, qu'elle même y consent, il n'a plus rien à désirer ; mais elle s'est donnée sans retour en toute abnégation : elle sera la veuve éternelle de cette nuit amoureuse, et elle aura encore la force de l'éloigner une seconde fois, pour qu'il aille, par un mariage, qu'elle même lui conseillera, vers le bonheur.

Mme Marcelle Tinayre veut qu'en écrivant cette histoire, Delecluze ait subi l'influence de Stendhal. Il ne lui a emprunté ni son style, ni sa psychologie. Il parle en toute sincérité, et son agréable nouvelle si chaste et si passionnée, ressemble fort à un roman de la vingtième année vécu.

M. Jean de Pierrefeu tient ce roman pour « une perle de la littérature française », nous ne le contredirons pas.

—

Jacques Normand — *L'armoire aux souvenirs*, notes d'un parisien. Chez Calmann-Lévy, 6 fr. 75.

Les souvenirs de M. Jacques Normand remontent à 1851. Pendant un demi-siècle, il n'a cessé de regarder et de retenir. Il sait voir et il sait raconter. Et de la connaissance de la vie de Paris, il a rapporté une philosophie indulgente, souriante spirituelle qui donne le tour le plus savoureux à ses récits — qui sont des témoignages. Nos mémoires sont surtout les mémoires des autres, quand on a fréquenté une société choisie, qui compté toutes les illustrations de son temps, ne saurait qu'être intéressant — et nous ajouterons utile.

Car rien n'est plus précieux à l'historien des mœurs que ces choses vues, M Jacques Normand donne un croquis des salons célèbres : ceux de la princesse Mathilde, de Mme Aubernon, de Mme Adam, de Mme Madeleine Lemaire, de Mme Pauline Viardot, de Mme Hochen, de Mme Henri Germain ; il mène ses lecteurs près des gens de théâtre où il connut d'agréables succès ; il dit comment naquit ce fameux monologue *Ecrevisse* qui fut le roi des monologues : il parle de sa collaboration avec Maupassant. Et que d'autres souvenirs, contés avec autant de simplicité que de bonne humeur.

DEMANDES

—

Les Sports athlétiques par *Georges de Saint-Clair* iblié en mai 1887 chez Arnould, rue du Faubourg ontmartre. Réponse à *M. Maurice Monda 134 enue Victor-Hugo*, Paris.

—

« On demande mémoires de la commission historique du Cher, année 1864 t. 2 ou Papiers des Pot : Rhodes 1529-1648 par Hiner, in-8°, Paris-Auy 1864. Ecrire Mac. Nab. 37 rue des Mathurins, aris ».

—

Suis acheteur tous genres de porcelaines et lences à sujets relatifs à la Grande Guerre 1914-918.
Raoul van Trappen, 35, Bd. Frère-Orban. Gand lelgique).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall ititulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et ortraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, e Ramsay, de Brisseau et d'Alix.
Ecrire pour description et conditions à M. Daiel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

—

Un abonné, pour compléter sa collection de *l'Inrmédiaire*, cherche les années 1880 et 1881, ainsi ue le n° du 30 mars 1911.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, laine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, dition de 1532, reliure veau très bon état.

—

Thiers. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, Dos relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. Ecrire Baronne H. Davillier, Le Theil, Parthenay, Deux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

—

Dr Cabanès. — *Mœurs intimes du passé*, huitième série. *Education de princes*. Chez Albin Michel, in-16 de 538 pages, orné de 138 figures. 7 fr. 50.

Le docteur Cabanès — Le plus documenté des historiens de la médecine et des mœurs — dont les ouvrages sont devenus des classiques, dans un genre qu'il a créé, vient d'ajouter un nouveau livre à la volumineuse série de ses ouvrages. Il n'y a pas à lui prédire un succès acquis d'avance. On sait ce qu'on trouve dans ces études : une remarquable richesse documentaire et une présentation savante, claire et rapide qui lui a mérité les suffrages à la fois de la foule et des lettrés.

Son dernier livre groupe sous le titre : *Education de princes*, des chapitres dont nous publions l'énoncé ; nos lecteurs, sur ces seuls titres, en apprécieront, sans qu'il soit besoin d'aucune glose, l'intérêt et l'importance.

Les premières années du Grand Dauphin. Les férules de M. de Montausier-Bossuet, précepteur. Comment furent élevés les petit-fils de Louis XIV. Le duc de Bourgogne et ses frères. L'enfance de Louis XV. Comment l'éleva Villeroy. Mesdames de France et leurs phobies. L'éducation de Louis XVI. Louis XVIII, Charles X. Les fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, chapitre qui nous conduit au Temple et nous réserve de pages émouvantes. Les premières années du Roi de Rome. Un enthousiaste portrait de Mme de Genlis, cette grande éducatrice de princes. L'enfance et l'éducation du duc de Bordeaux. L'éducateur de Napoléon III et du prince Impérial.

Les illustrations et les autographes, la plupart peu connus et d'autant plus précieux, ajoutent au texte un élément d'intérêt qui n'a rien de négligeable.

—

Le comte de Gobineau. — *La Fleur d'or*.

Les Cahiers verts nous apportent un inédit du comte de Gobineau : *La Fleur d'or*. C'est l'admirable épanouissement intellectuel et artistique de l'Italie du xv° et du xvi° siècle. L'auteur, en vue d'un travail qu'il n'a pas réalisé, avait étudié cinq des plus grandes figures de l'Italie, pour laquelle il semble faire des infidélités à son germanisme raisonné : Savonarole, César Borgia, Jules II, Léon X, et Michel-Ange.

Sous une forme attrayante et colorée, ce petit livre offre une excellente occasion de faire connaissance avec les idées de l'illustre écrivain. Chez Grasset, 6 fr. 50.

—

Duc de la Force. — *Curiosités historiques*. Chez Emile Paul, 10 fr.

L'auteur à qui nous devons de si remarquables travaux, s'est délassé dans quatre chapitres historiques, qui ont toutes les qualités de solidité et d'élégance de ses principales œuvres. Les sujets traités offrent un précieux intérêt.

Le premier a trait au duc de Mayenne, chargé d'aller en ambassade extraordinaire à Madrid en 1612, pour la signature du contrat de mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, fille aînée du roi d'Espagne Philippe III. C'est le pittoresque récit de cette ambassade fécond en détails curieux, car nous sommes au pays du faste, de l'étiquette, des préjugés et de la pénurie. L'infante a 11 ans, et sa petite personne est un attrait pour le rôle qu'elle joue gravement en toutes ces longues et nombreuses cérémonies.

« Les Prisons du bossu de la Fronde », mettent en scène, avec un art délicieux, Armand de Bourbon, prince de Conti, dont la taille était « gâtée » mais la tête charmante, que Mazarin fait conduire à Vincennes, avec Condé et de Longueville, puis à Marcoussis, puis à la forteresse du Havre. Mais la girouette tourne ; et Mazarin ira, en personne, délivrer ses propres prisonniers. Cette histoire contée avec une érudition agile, finit par le mariage manqué avec Mlle de Chevreuse. Un romancier ferait fortune avec un pareil sujet.

Le dernier chapitre est constitué par les lettres des princesses Louise et Marie d'Orléans, les futures reines de Belgique et duchesse de Wurtemberg, adressées à Mme de Celles.

Cette correspondance nous conduit dans l'intimité de la famille d'Orléans, qui était simple et charmante. Il y règne autant de bonhommie que de vertu. Le passage de l'éducation des jeunes princes est abondant en traits amusants. Le ton s'élève par le mariage de la princesse Louise avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg, le futur roi des Belges ; c'est la grandeur et ses devoirs, mais c'est aussi l'exil et ses larmes. Comme tableau de mœurs et tableau d'histoires, ces pages sont d'un haut intérêt.

—

Philippe Roger. — *La jeunesse du dernier Bourbon. Le duc de Bordeaux en exil*, 1830-1844. Chez Champion, 10 fr.

Nous avons eu l'occasion de parler des études de M. Philippe Roger sur le comte de Chambord. Elles sont empreintes d'une fidélité respectueuse à la monarchie, ce qui n'exclut pas la fidélité à l'exactitude. Le récit des années d'exil du duc de Bordeaux, jusqu'au jour où il sera Henri V, est tracé avec une précision rigoureuse, en de multiples détails, et dans un style brillant et clair, deux qualités qui confèrent à ces pages, l'autorité de l'histoire.

On possède peu d'écrits sur la vie du dernier roi de France, de la lignée des Bourbons, de sa chute à sa mort ; sur l'existence si simple de sa Cour, en Ecosse et à Prague. Mais c'est à la jeunesse du duc de Bordeaux, à sa formation intellectuelle, à son éducation de prince français, en qui, malgré Louis XIX, les espoirs des légitimistes saluent le Roi d'une hypothétique restauration que M. Philippe Royer dédie son étude très poussée. On a le temps de voir se former le caractère du prince qui força par sa noblesse l'admiration même de ses adversaires.

Certains passages sont particulièrement curieux ; dont ceux relatifs à l'attitude de Chateaubriand, et à l'accueil filial que lui fait l'héritier des siècles. On voit dans ce récit défiler des physionomies, devenues de grandes ombres. Et l'on recueille des détails de premières source sur l'accident qui rendit le comte de Chambord boiteux.

Mais c'est l'homme intime qui se dégage avec une vigoureuse netteté de cette étude très informée, l'homme qui, sans capitulation et sans brigue, tint ferme, en vrai Bourbon, le drapeau blanc dont il fit, si dignement, le linceul de ses droits et de ses espérances.

—

Journal du droit international. — (Clunet). (Dr André-Prudhomme), 1923, 50e année (1re livr.). — A nos lecteurs (André-Prudhomme). — Demande en divorce par une femme réintégrée française contre mari étranger (Audinet). — Tribunal de commerce en Angleterre (Gutteridge). — Séquestre de biens ennemis en territoires transférés de l'Autriche-Hongrie à la Serbie (Baschmakoff). — Actualités. Etrangers en France et propriété immobilière (André-Prudhomme). — Vers la fin des capitulations (M. Picard). — Jusriprudence. France, France (Tunisie), Tribunal arbitral mixte franco-allemand, Angleterre, Belgique, Chine, Egypte, Roumanie, Suisse. — Questions pratiques. Société étrangère, droits d'enregistrement, nationalité, mariage, impôt, emprunt d'Etat étranger, etc. — Congrès, Conférences, Associations, Arbitrages, Organismes internationaux. Différend franco-anglais relatif à la nationalité des étrangers en Tunisie et au Maroc. — Chambre de commerce internationale. Documents. — Analyses et extraits. — Faits et informations. — Bibliographie.

Un an : 50 fr. ; Etr. : 55 fr. (Godde, édit lib de la Cour de Cassation, 27, place Dauphine, Paris (1er).

Les questions juridiques nées de la guerre sont particulièrement traitées dans les neuf derniers volumes (1915-1923).

—

Paraîtra en janvier prochain :

Numéro de Noël du « Bulletin Officiel » de l'Union Syndicale des Maîtres Imprimeurs. *L'Imprimerie Glorifiée par les poètes et par les littérateurs.*

Tout ce qui a été imprimé de bien, de beau, de grand sur l'imprimerie depuis 4 siècles, sera reproduit dans cet album ; on lira des choses ignorées écrites par nos plus grands poètes et nos meilleurs littérateurs.

Cet album de 200 pages pèsera environ 2 kilogs. Son format sera de 25 × 32, il sera imprimé luxueusement en couleurs sur papier d'alfa et renfermera, comme chaque année, un choix de ravissantes gravures, obtenues par les procédés les plus divers. Sa couverture en héliochromie sera une révélation car ce mode d'impression vient de naître ; les têtes de pages et bas de pages sont gravés spécialement avec des allégories curieuses de l'imprimerie. Un tel ouvrage est très coûteux à établir ; son prix de revient est de 90 francs, mais chaque participant abandonnant toute rémunération, ce volume peut être mis en vente au prix de 40 fr. pour la France. On peut s'inscrire dès maintenant, en envoyant la somme au « Bulletin Officiel des Maîtres Imprimeurs, 7 rue Surger, Paris (VIe).

Compte chèque postal : Paris 288 44.



DEMANDES

Les Sports athlétiques par *Georges de Saint Clair* publié en mai 1887 chez Arnould, rue du Faubourg Montmartre. Réponse à *M. Maurice Monda 134 avenue Victor-Hugo*, Paris.

—

« On demande mémoires de la commission historique du Cher, année 1864 t. 2 ou Papiers des Pot de Rhodes 1529 1648 par Hiner, in-8°, Paris-Aubry 1864. Ecrire Mac. Nab. 37 rue des Mathurins, Paris ».

—

Suis acheteur tous genres de porcelaines et faïences à sujets relatifs à la Grande Guerre 1914-1918.

Raoul van Trappen, 35, Bd. Frère Orban. Gand (Belgique).

—

On demande 3 estampes en couleur de Schall intitulées : le *Noyer*, le *Ruisseau*, les *Cerises*, et portraits de Jean-Jacques Rousseau de Queverdo, de Ramsay, de Brisseau et d'Alix.

Ecrire pour description et conditions à M. Daniel Muller, 234, rue du faubourg St-Honoré.

—

Un abonné, pour compléter sa collection de *l'Intermédiaire*. cherche les années 1880 et 1881, ainsi que le n° du 30 mars 1911.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, Maine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, édition de 1532, reliure veau très bon état.

—

THIERS. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, Dos relié veau, en parfait état ; ex-libris, armoiries. Ecrire Baronne H. Davillier, Le Theil, Parthenay, Deux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN BERNARD. — *La vie de Paris*, 1922. Chez Lemerre, 6 fr. 75.

M Jean Bernard publie le 23e volume de *La vie de Paris*. Il est le miroir fidèle de l'année 1922. Rien n'échappe à la curiosité instruite du fécond mémorialiste. Les choses et les hommes lui sont familiers et les dossiers qu'il constitue avec sa science prophétique des événements, et son flair de procureur, et sa passion d'érudit, et quand l'heure sonne pour eux, le journal publie une chronique vivante, ardente, pittoresque, d'une philosophie de plus en plus indulgente, et d'une observation de plus en plus avisée.

Il est curieux de constater que ces notes du parisien Jean Bernard qui sont du meilleur journalisme, gagnent à être réunies en volume : le cas est rare. Ne serait-ce point qu'elles ont sacrifié la légèreté, qui est l'un des charmes de la chronique parisienne et qui en masque délicieusement le vide, à cette documentation substantielle, solide, pleine de bon aloi, qui assure la pérennité de *La vie de Paris* ?

Bachaumont et Mercier — et plus près de nous Jules Claretie auquel on reviendra — ont un continuateur dans Jean-Bernard. Et pour le plus grand profit de l'histoire — car la politique tient une grande place dans ces notes sur les mœurs de ce temps.

—

PAUL DUVIVIER. — *Les anciens conventionnels sous la Restauration. L'exil de Cambacérès à Bruxelles* (1816-1818), d'après des documents inédits, avec 10 planches hors texte. Nouvelle édition considérablement augmentée. Tome Ier, chez Picard à Paris et chez Lamertin à Bruxelles, 20 fr.

M. Paul Duvivier qui poursuit un travail du plus haut intérêt sur le séjour des conventionnels exilés à Bruxelles, avait déjà consacré un ouvrage à Cambacérès. Il a repris son travail pour y ajouter des documents, dont il a raison de penser qu'il n'en est point de négligeables. C'est ainsi qu'il insiste sur le cadre au milieu duquel vécut Cambacérès, et sur les hôtes chez lesquels son exil le confina. Il donne avec une abondance qui n'a rien de touffu, car elle est logique et ordonnée, des documents jusqu'à ce jour restés inédits qui nous remettent dans l'atmosphère de ces heures historiques. Des notes d'une précision rigoureuse éclairent cette documentation.

C'est comme régicide que Cambacérès a été exilé, à sa grande surprise. M. Paul Duvivier, discute ce point controversé, car l'attitude de Cambacérès sembla contradictoire. Il n'adhéra point au drame du 21 janvier, mais il sembla y adhérer lorsque le matin du 20 janvier il demanda en juriste l'application de textes légaux impératifs

Le séjour grave et mélancolique de l'ancien archichancelier déchu fut tout à coup éclairé par une silhouette de femme, Mlle Henriette Cuisot, actrice du théâtre des Variétés de Paris qui ne l'avait pas jadis laissé insensible, mais qui n'obtint point de le consoler.

En appendice, M. Paul Duvivier publie les listes complètes des exilés français et des anciens conventionnels morts en Belgique et en Hollande.

Ce premier livre sera suivi de trois autres : *La vie à Bruxelles — 1818 et le Retour de Cambacérès à Paris. Les derniers jours de l'archi-chancelier. Ce que devint l'Hôtel de Schonfeld.*

C'est dire l'intérêt de cette publication d'une documentation si scrupuleuse et d'une présentation, au point de vue bibliographique, remarquable.

—

LÉON TOLSTOÏ. — *Ma vie*, récit dicté par une paysanne à T. A. Kouzminskaïa, revu et corrigé par Léon Tolstoï, traduction, notes et introduction de Charles Salomon. Chez Grasset, 6 fr. 50.

Une polémique s'est engagée autour de cette œuvre ; est elle ou non de Tolstoï ? Qui a lu ses *Mémoires* pencherait pour l'affirmative, car elle en rappelle le naturel profond et prenant. Voici dans quelles circonstances elle serait née.

Vers 1860, une paysanne nommée Anissia, vivait à quelque distance de Iasnaïa-Poliana. Son mari

qui très vraisemblablement travailla sur ce domaine, fut déporté en Sibérie. Anissia partit avec lui emmenant ses enfants. Devenue veuve, elle rentra au village avec les orphelins et épousa vers 1880 le bedeau de l'église de Kotchaki, paroisse de Iasnaia-Poliana. Elle raconta son histoire à Tatiana Lvovna et à la belle sœur de Tolstoï. Celle-ci l'écrivit sous sa dictée, souvent en présence du grand écrivain. Enthousiasmé, Tolstoï consacra plusieurs jours à corriger et à revoir le manuscrit.

Lorsque Tolstoï publia, en 1902, le récit de la paysanne, qu'il considérait comme un chef-d'œuvre et plaçait très au-dessus de ses propres récits populaires, on lui en attribua la paternité.

Il y a bien des années, Tolstoï pria M. Charles Salomon de traduire l'histoire d'Anissia. Il jugeait que cet ami de sa famille, à raison de sa connaissance de la langue et des mœurs des paysans du centre de la Russie, était désigné pour ce travail M. Charles Salomon vient de le terminer avec l'appui et le concours de Tatiana Lvovna qui désirait voir le vœu de son père accompli : c'est elle qui a fourni au traducteur les passages supprimés autrefois par la censure russe.

Pour se faire une opinion sur la paternité du récit, il faut commencer par le lire, après quoi on aura toujours celle que ce livre est attachant.

—

HENRI CARO-DEVAILLE. — *L'invitation à la vie Intérieure.* Chez Dorbon-Aîné, 6 fr.

Le peintre Caro-Delvaille, absent de France depuis plus de dix ans, vient de faire une rentrée sensationnelle avec son exposition à la Chambre syndicale de la curiosité. La presse entière a consacré de longs articles au bagage artistique qu'il ramenait d'Amérique et qui pour la plus grande partie tranchait non seulement avec ses productions d'autrefois, mais aussi avec celles de nos plus notoires salonniers contemporains Il y avait là une profondeur de pensée dont nous étions fort désaccoutumés. Aujourd'hui, nous trouvonsen quelque sorte la genèse de son œuvre, l'explication de ses tendances dans cette brochure si joliment présentée, sans autre luxe pourtant que celui que donne une impeccable typographie. C'est là, pourrait-on dire, une explication de la formation intellectuelle du peintre Caro-Delvaille et nous le voyons là sous le jour d'un homme épris de spéculation philosophique, avec un fort penchant à la mysticité. Un ouvrage curieux à mettre sur le rayon des livres des peintres-écrivains.

—

AMÉDÉE MARANDET. — *Manuscrits de la famille Favart, de Fuzelier, de Pannard* et de divers auteurs du XVIIIe siècle, documents inédits, recueillis et annotés. Chez Jorel. Tirage limité à 200 exemplaires, 15 francs.

Ce ouvrage est, comme l'indique son titre, un important recueil de documents inédits, dont tous les lettrés apprécieront la valeur.

Indépendamment de quelques pièces manuscrites de C. S. Favart, contenant de curieuses annotations de son fils ou de son petit-fils, on trouve un mémoire de cet auteur concernant ses démêlés avec le propriétaire de la salle où il jouait, pendant son séjour à Bruxelles, une lettre au Ministre, à propos de la contrefaçon de ses pièces imprimées, et une note de son petit fils sur sa sépulture.

Son fils, C.-N.-J. Favart, est représenté par des indications sur quelques brouillons de pièces à peu près inconnues, et un très important exposé des faits concernant le projet de réunion de la Comédie Italienne avec le Théâtre de Monsieur, en 1790. — La publication intégrale de son contrat de mariage fournit aussi d'utiles renseignements sur la situation financière de son père en 1776.

De A.-P.-C. Favart, le petit-fils, qui fut peintre et diplomate, ce livre contient une série de factures et de mémoires de fournisseurs qui donnent de nombreux et amusants détails sur la vie matérielle d'un fonctionnaire de 1815 à 1850, et sur la jeunesse de sa pupille, Mlle Marie Favart, la célèbre actrice de la Comédie-Francaise.

A l'appendice, les principales pages d'un précieux carnet autographe de A.-Paul Favart permettent de fixer quelques points de l'existence de ce dernier fils de l'auteur des *Trois Sultanes*, sur lequel, nous n'avions, jusqu'à ce jour, aucun renseignement.

Les manuscrits de Fuzelier contiennent des renseignements sur des pièces inédites, deux importants recueils de chansons de société et des lettres à la *Marquise de Prise* et à *Mme de Pompadour*. L'éditeur montre, en outre, que cet homme de théâtre trop méconnu jusqu'ici, est le véritable auteur de la *Bibliothèque des Théâtres* (1733), volume attribué à tort à *Maupoint*.

L'indication de quelques pièces inédites de Pannard ou d'auteurs anonymes, des vers ou des lettres de divers écrivains, un mémoire de Nicolet, et l'état des lieux de la salle qu'il occupait à la Foire Saint-Germain, ainsi que des écrits satiriques sur les actrices ou les courtisanes de l'époque complètent ce recueil de manuscrits inédits.

Enfin, deux listes chronologiques des pièces de théâtre de Fuzelier et de Pannard, établies pour la première fois, rendent cet ouvrage — essentiellement documentaire — indispensable à tous ceux qui dorénavant, voudront étudier dans ses détails l'histoire du théâtre au XVIIIe siècle.



DEMANDES

Les Sports athlétiques par *Georges de Saint Clair* publié en mai 1887 chez Arneuld, rue du Faubourg Montmartre. Réponse à *M. Maurice Monda 134 avenue Victor-Hugo*, Paris.

—

« On demande mémoires de la commission historique du Cher, année 1864 t. 2 ou Papiers des Pot de Rhodes 1529 1648 par Hiner, in-8°, Paris-Aubry 1864 Ecrire Mac. Nab. 37 rue des Mathurins, Paris ».

—

Suis acheteur tous genres de porcelaines et faïences à sujets relatifs à la Grande Guerre 1914-1918

Raoul van Trappen, 35, Bd. Frère-Orban. Gand (Belgique).

—

Gustave Letourneau achète tous manuscrits, gravures. cartes et livres concernant le Canada Adresse : 421, avenue Argyle, Montréal, Canada.

—

Un abonné paierait un très bon prix les années 1880 et 1881 ainsi que le numéro 1287 du 30 mars 1911.

OFFRES

—

Vicomte de Danne, à Saint-Martin-du-Bois, Maine-et-Loire, vendrait *Bible* de Robert Estienne, édition de 1532, reliure veau très bon état.

—

THIERS. Le *Consulat et l'Empire*. 21 volumes, Dos relié veau,en parfait état ; ex-libris, armoiries. Ecrire Baronne H. Davillier, Le Theil, Parthenay, Deux-Sèvres.

BIBLIOGRAPHIE

L. MAETERLINCK. — *L'Enigme des Primitifs Français.*

Voilà un livre qu'on ne saurait trop propager, œuvre d'un belge, critique d'art réputé, il renouvelle, au bénéfice de la France, l'histoire de l'art ancien, sur ce point que l'art local flamand, né en France, continua jusqu'à l'époque des van Eyck, les formules traditionnelles créées par les imagiers français de Chartres, d'Amiens, de Reims et de Paris.

L'exposition des Primitifs en 1904, organisée par Henri Bouchot, a été une révélation, elle a inauguré ce mouvement d'admiration raisonnée le notre merveilleuse école des Primitifs si négligée, et démontré que ce l'on a appelé l'art flamand était un art d'inspiration française.

M. Maeterlinck lorsqu'il dirigea ses études vers les origines de l'esthétique gantoise ne doutait point qu'elles étaient toutes locales, et c'est, peu à peu, que se dégagea cette conception inattendue, qu'il ne craignit point de proclamer, lui belge, en toute sincérité, que les flamands avaient eu pour maitres les peintures françaises, qu'ils les avaient imitées, copiées, démarquées, notamment ces *Jardins*, ces *Vergers de Paradis*, ces *Fontaines de Jouvences*, ces *Cours*, ainsi que ces *Jugements d'amour* cités en si grand nombre dans les inventaires des princes français dès la fin du XIV° siècle et qui furent reproduits par les artistes allemands à la fin du XV° siècle, c'est-à-dire un siècle plus tard, comme des compositions originales germaniques.

Le livre remarquablement documentaire de M. Maeterlinck, dont la démonstration est due à la fois à un raisonnement esthétique rigoureux et à une reproduction abondante des œuvres dont il est parlé, vise à rendre aux Primitifs français préeyckiens l'honneur et la place qui leur revient. « Et cette place, proclamons le hautement et en toute sincérité, dit l'auteur du livre « c'est la première ». (Maison d'édition Vanderpoorten, rue de la Cuiller, 18, Gand, et chez Schemit, rue Laffitte, 52, Paris.

—

ANDRÉ ROUVEYRE. — Le *Libertin raisonneur*, comprenant une suite de gravures sur bois « Arlequin et Psyché » et un frontispice, chez Crès.

André Rouveyre, le dessinateur dont les portraits et les lignes sont d'une stylisation si aiguë et si cruelle, révèle sa maîtrise de psychologue et d'écrivain, dans un livre d'une richesse d observation et de traduction dont on n'avait pas l'équivalent. On parlera de Stendhal : il le dépasse, peut être, dans le domaine où il se meut, et que le titre de cet ouvrage, personnel, libre et fort, limite : *Le Libertin raisonneur*. « L'amour est amené ici et traité exclusivement pris comme base et raison de toutes préoccupations humaines, ainsi qu'il se présente à la réflexion de tout homme sensé » : voilà son point de départ hardi et nouveau, la gageure qu'il gagne.

Pour être pleinement sincère, il se retranche derriere une création de son esprit : Ludo-Maria, qui lui ressemble comme un frère, et qui endosse, sous son pseudonyme, la hardiesse de ses confessions. Et le portrait qu'il fait de son personnage masqué est une pénétrante étude égocentrique d'une merveilleuse lucidité.

Cette vivisection psychologique donne à son héros la clairvoyance, qui le conduit par la saturation à la nausée,c'est la rançon. Mais pour en arriver-là, après ces procès-verbaux minutieux de ces duels où il affrontera l'adversaire. la femme, que de notations d'une sagesse implacable : « Les pensées autour de l'amour sont toujours amères : seul le face à face

le corps à corps réjouissent les amants ; hors cela tout les blesse ».

Et ailleurs :

« Ce qui les attache (les amants) c'est la multiplicité de leurs combinaisons, où ils savent pouvoir puiser et forcer le renouveau. Leur confiance dans leurs ressources réciproques, en même temps qu'elle les rend l'un à l'autre précieux, laisse toujours en chacun, suspendue, la peur de la perte de son complice ».

Avec une impudeur tranquille, sans jamais une expression impudique, il scrute le cœur et les reins et ne confond pas les actes qui en découlent. Il s'est affranchi pour arriver à cette liberté de la morale courante et des préjugés du monde, comme il convient à un libertin qui raisonne, car il prend le mot « libertin » dans son acception philosophique d'autrefois

« Ce que l'amour nous apporte d'insoutenable, c'est l'excitation simultanée contradictoire de nos deux pouvoirs extrêmes : la faculté idéo-imaginative d'une part, de l'autre l'agitation animale et organique ». Ce sont les deux termes d'un problème qu'il ne résout pas, puisque l'espèce est ainsi faite et qu'elle y doit sa perpétuité, mais il les pose avec une franchise, moins elliptique que dans ses créations graphiques, et moins brutale, qui n'en sert pas moins aussi heureusement son sens critique irréductible.

—

Abbé ALBAN CABOS, docteur ès-lettres, professeur agrégé à l'école secondaire Saint-Nicolas de Gimont. — *Guy du Faur de Pibrac*. Un magistrat poète au XVIe (1529-1584) à Paris chez Edmond Champion, à Auch, chez Frédéric Cocharaux 15 fr.

Pibrac n'est bien connu que par ses *quatrains* ; ils ont joui d'une vogue que le temps a emportée : ils manquent d'originalité dans la forme et la morale en était empruntée un peu partout. Dans d'autres poésies ce gentilhomme ne fut pas à la hauteur des poètes dont le XVIe s'enorgueillit.

Mais il fut cependant à d'autres titres, non jamais un grand caractère, mais un grand personnage, au moins par les fonctions qu'il remplit dans l'Etat : « conseiller de la reine mère et de deux rois de France, et entre temps d'une reine de Navarre. Il fut envoyé en mission hors de France. Il fut au Parlement un orateur dont l'éloquence eut une action sur l'art de la tribune. Il fut un négociateur adroit et souple ; un homme d'affaires délié : cette existence pleine et mal connue. M. l'abbé Alban Cabos la met en lumière dans une étude très fouillée, importante pour l'histoire de cette période troublée. Le seigneur de Pibrac y tient une place qui dépasse de beaucoup son influence : son historien ne cèle point qu'il pécha par le caractère : il en manquait. Il eut du talent et point de génie ; de l'intelligence et peu de courage.

« Une volonté plus ferme et plus persévérante, voilà dit son biographe, ce qui a manqué à Pibrac pour obtenir aux yeux de la postérité le premier rang parmi ces hommes, nombreux au XVIe siècle, hommes d'actions et lettrés tout à la fois, en qui la culture antique s'alliait à un amour passionné de la patrie, et qui, à l'exemple des vieux Romains, considéraient le culte des lettres comme le plus noble délassement du souci des affaires publiques.

Poèmes et récits de la vieille France, collectio[n] publiée sous la direction de M. A JEANROY, Mem[-]bre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.

Une des conséquences des tragiques événemen[ts] où notre patrie aurait pu sombrer a été de réve[il]ler en nous le sens et le goût de nos traditio[ns] nationales : aussi ne s'étonne t-on point que [le] grand public éprouve pour notre littérature [du] moyen âge une curiosité très vive qu'il lui es[t] pourtant bien difficile de satisfaire. Ce n'est po[int] que manquent les éditions de nos vieux auteurs, mais la plupart, faites pour les spécialistes, exigen[t] du lecteur profane ou des connaissances qu'il [a] le droit de ne pas posséder ou un effort qu'il ré[-]pugne à faire. Il nous a semblé que le momen[t] était venu d'ouvrir ces livres scellés et de [les] rendre accessibles à tous dans une collection [qui] comprendra les œuvres les plus attrayantes [et] les plus caractéristiques d'une époque où la Fran[ce] était pour l'Europe ce que la Grèce et Rome so[nt] devenues pour nous.

La présentation générale et la modicité du p[rix] de chacun des volumes de cette collection les met[tent] à la portée du public le plus étendu.

Premiers volumes à paraître :

Le jeu de la Feuillée, le jeu de Robin et Mar[ion] d'Adam de la Halle par M. E. LANGLOIS.

Le théâtre religieux au XIIIe siècle, par M. A JEANROY.

Le Roman du Roi Flore et de la Belle Jea[nne] par M. G. MICHAUD.

Le Roman d'Erec et Enide de Chrétien de Tro[yes] par Mme M. LOT-BORODINE.

Le Roman de Flamenca, par M. J. ANGLADE.

La chanson de la Croisade contre les Albige[ois] par M. J. AUDIAU

Les Quinze Joies de Mariage, par Mlle E. D[...]

Etc., etc.

Chaque volume tiré en in-16 raisin, sur papi[er] vergé, couverture enluminée, 5 frs.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

88, rue St-Lazare, Paris 9e

Registre du Commerce de la Seine no 79.649.

L'Agenda P. L. M. 1924 vient de paraître Bien qu'il comporte, cette année, 16 hors-texte en cou-irs (alors que les éditions précédentes n'en contenaient que 12), son prix n'est pas augmenté : il est vendu 'fr. avec sa prime (une artistique pochette de 12 cartes postales héliogravées) ;

La faveur croissante dont l'Agenda P. L. M. jouit dans le Public l'a rendu, les années passées, très ›idement introuvable et, malgré l'accroissement progressif de son important tirage, d'innombrables de-ındes d'acheteurs (plus de 10.000 l'an dernier) n'ont pu être satisfaites.

On ne saurait donc trop engager les collectionneurs de ce recueil annuel à se le procurer dès main-ıant aux Bibliothèques des gares du Réseau P L. M et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.

Les personnes qui desireraient recevoir l'Agenda franco à domicile par poste recommandé, n'ont 'à faire parvenir, au Service de la Publicité P. L. M., Boulevard Diderot, no 20, à Paris, leur souscrip-n accompagnée d'un mandat-poste de 6 fr. 90 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Étranger.

Relation rapide de jour entre Paris et Marseille

Les personnes qui préfèrent ne pas voyager de nuit apprendront avec plaisir la création, entre Paris Marseille, d'un train rapide de jour comportant des voitures de 1re, 2e et 3e classes et un wagon-restau-t.

Voici l'horaire de ce train dans les 2 sens :

Paris dép : 8 h. Lyon arr : 15 h. 57. Marseille arr : 22 h.

Marseille dép : 6 h. 15 Lyon dép. : 11 h. 36. Paris arr. : 19 h.

Il est à remarquer que ce même train offre également des avantages appréciables pour les personnes rendant de Lyon à Paris Elles peuvent, en effet, partir après avoir déjeuné ou déjeuner dans le train et ıver à Paris pour le dîner

